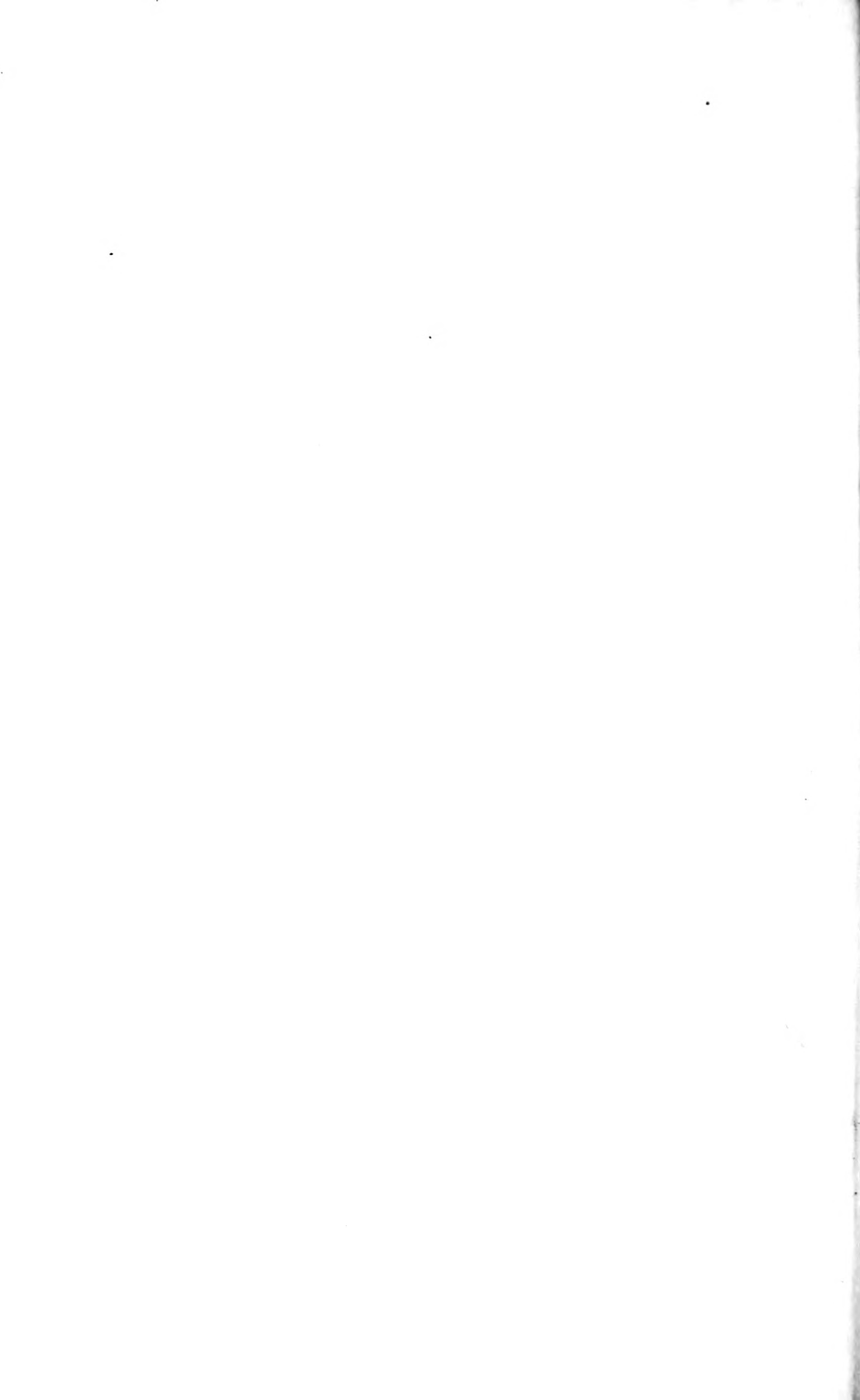


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01994780 3

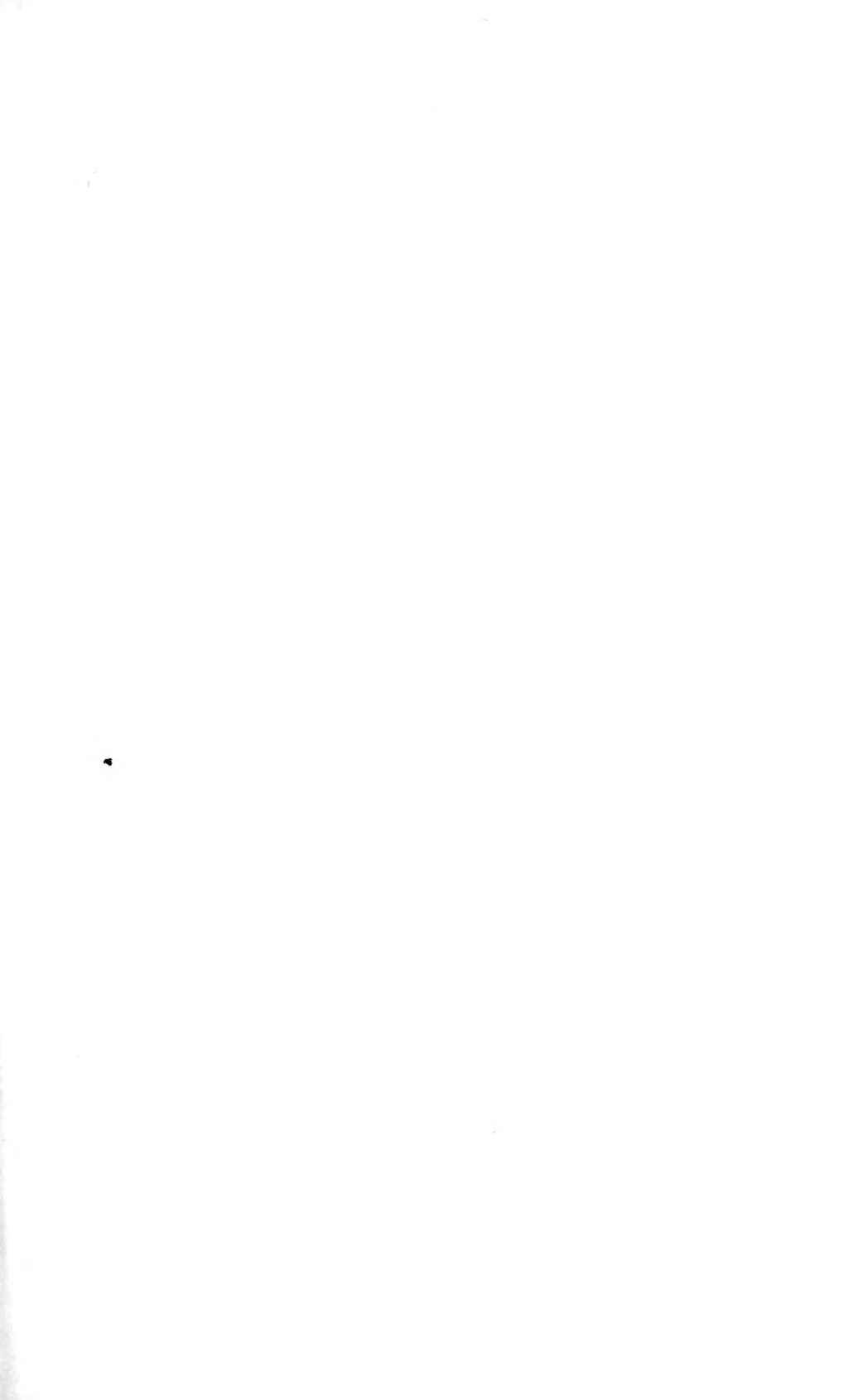


ST. MICHAEL'S SEMINARY
TRANSFERRED
1871

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
1871

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/histoiredusmin02scho>



HISTOIRE
DU
SÉMINAIRE
DE
SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET







Hellog Dujardin

CHAPELLE DU PETIT SEMINAIRE
Saint-Nicolas du Chardonnet

HISTOIRE
DU
SÉMINAIRE
DE
SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET
1612 - 1908

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

P. SCHCÆNHER

ANCIEN PROFESSEUR AU MÊME SÉMINAIRE

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE PLANS ET DE GRAVURES

TOME II

PETIT SÉMINAIRE (NOV. 1811 - 1908)

AVEC LA

PÉRIODE INTÉRIMAIRE (SEPT. 1792 - NOV. 1811)



SOCIÉTÉ SAINT-AUGUSTIN — DESCLÉE, DE BROUWER ET C^{ie}
PARIS | LILLE
30, Rue Saint-Sulpice, 30 | 41, Rue du Metz, 41
1911

NIHIL OBSTAT :

Le 30 Novembre 1910.

H. LESÈTRE.

APR - 8 1969

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 16^a Decembris 1910.

G. LEFEBVRE,

v. g.

A MM. LES MEMBRES
DE
L'ASSOCIATION ECCLÉSIASTIQUE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DE SAINT-NICOLAS

HISTOIRE
DU
SÉMINAIRE
DE
SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET

LE PETIT SÉMINAIRE (Nov. 1811 - 1906)

avec la

PÉRIODE INTÉRIMAIRE (3 Sept. 1792 - Nov. 1811)

PERIODE INTÉRIMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

☞ Du 3 Septembre 1792 - au Concordat de 1802

Au soir du 3 septembre, la communauté de Saint-Nicolas, dissoute légalement le 18 août, se trouvait bien réduite dans ses membres : Andrieux, Bize, Balzac, Lanier, Oviefve, Véret, tous membres du corps; Gillet, postulant et probablement admis; Le Clercq, peut-être postulant et au moins diacre¹, et enfin, le pensionnaire Roussel, ont trouvé dans le martyre² la fin de leurs inquiétudes et de leurs souffrances. Leur curé n'a pas séparé sa destinée de la leur. Saint-Firmin, que des souvenirs anciens leur rendaient cher, les a vus mêler leur sang à celui de deux fidèles disciples de saint Vincent de Paul³. Bourdoise peut être content de ses enfants et de son œuvre. Pendant près de deux siècles, elle a vécu modestement, mais en faisant le bien. Elle a contribué, pour une bonne part, à la réforme du clergé de Paris, qu'elle a inaugurée, et un peu à celle du clergé de France; elle a dispensé constamment la saine doctrine, malgré les difficultés, les défections de tous ou presque tous, les menaces et l'exil; elle s'est livrée à l'instruction et à l'éducation du peuple; elle paraît bien ne pas avoir connu la véritable décadence;

1. Il fut ordonné diacre, le 21 décembre 1791. *A. D.*

2. C'est à dessein que nous employons ce mot qui nous paraît bien justifié par le récit qui précède. On sait d'ailleurs que leur procès de béatification est en bonne voie, dirigé qu'il est par l'activité, la constance et l'heureuse sagacité de Mgr de Teil, vice-postulateur de la cause des Martyrs de la Révolution.

3. François, supérieur de Saint-Firmin et Gruyer vicaire de Saint-Louis, à Versailles, Cf. *Rapport de Mgr de Teil* (Martyrs de septembre 1792), 16 juin 1906. Desclée.

vers le dernier tiers de ce siècle finissant, elle a joui d'une particulière faveur auprès des archevêques de Paris; et enfin, elle a donné, avant de sombrer, l'exemple de la dignité, de la fermeté dans les principes et du courage dans l'épreuve suprême¹.

Les survivants restèrent-ils dignes de leurs collègues mis à mort? Nous n'avons pu le savoir, sauf pour le vicaire de Saint-Nicolas, Hure, ancien procureur, Bonnet et peut-être Desmoulin. Ceux qui échappèrent au massacre durent-ils, avant de sortir, prêter le serment de *liberté-égalité*, imposé par l'Assemblée, au mois d'août 1792, non seulement aux fonctionnaires publics, mais aux ecclésiastiques pensionnaires²? Barruel semble incliner à croire qu'il ne fut pas exigé à Saint-Firmin où « on renvoya aux sections le petit nombre de prêtres arrachés au massacre³ ».

Mais une fois dehors, il fallait vivre. La loi du 18 août 1792, qui supprimait les Congrégations en France, avait bien accordé aux « individus des Congrégations séculières ecclésiastiques, voués en même temps au service du culte et à l'instruction publique », une pension taxée d'après le nombre d'années passées dans la Congrégation, mais l'art. I du titre V portait : « Ceux des membres des Congrégations séculières qui étaient obligés au serment civique ou à celui des fonctionnaires ecclésiasti-

1. Les anciens élèves de Saint-Nicolas semblent avoir été dignes de leurs maîtres, car parmi les victimes de septembre nous relevons les noms de : Claude Duval, de Kervisi, Binard, Marmottant, Beaupoil de Saint-Aulaire, Millet, massacrés à Saint-Firmin; aux Carmes : Boubert, Lemercier, Londiveau, René Nativelle; à l'Abbaye : les frères Benoist.

Nous ne pouvons pas donner d'indications sur le nombre des anciens élèves de Saint-Nicolas qui ne prêtèrent pas serment. D'une part, le travail qui consisterait à faire un relevé aussi exact que possible des prêtres qui, en France, se soumièrent à la Constitution civile, n'est pas encore exécuté; d'autre part, le registre des entrées au grand séminaire ne remonte pas au delà de 1758, ce qui rendrait le contrôle incomplet. Dans le diocèse de Laon, d'après une statistique, établie par M. Pécheur, annaliste du diocèse et à nous communiquée par M. le chanoine Binet, 83 chanoines et curés auraient refusé le serment et 212 l'auraient prêté. Il nous semble, sauf erreur, que cette proportion d'insermentés est honorable pour ce diocèse et témoigne en faveur de ceux qui les ont formés, surtout si l'on sait que le département de l'Aisne offrit, dans son ensemble, une très grande majorité de prêtres assermentés. (L'Aisne actuelle ressortissait, avant 1789, à plusieurs diocèses.)

2. On y jurait « d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. » On n'ignore pas à quelles discussions donna lieu ce serment, condamnable aux yeux des uns et permis aux yeux des autres.

3. Barruel, *op. cit.*, p. 273.

ques, par les décrets des 27 novembre 1790, et 6 avril 1791, et qui ne justifieront pas avoir rempli cette formalité, n'auront droit à aucun traitement ». Nous ne croyons donc pas que les Nicolaïtes, tous « indemnes du serment », aient pu solliciter une pension et nous n'avons aucune donnée sur leurs moyens d'existence pendant les jours de terreur qu'ils vont vivre.

S'ils veulent échapper à la déportation et à la mort, il leur faut cependant ou se cacher soigneusement ou prêter le serment de *liberté-égalité*. Dans quel sens les Nicolaïtes allaient-ils résoudre ce problème si difficile? On connaît la fameuse lettre d'Emery à Maury (janvier? 1793). Il y disait :

« Vous (y) qualifiez bien rudement le serment du 3 septembre. Votre avis est qu'il est plus impie, plus perfide, plus exécrationnable que le premier. Nous n'en avons pas jugé ainsi à Paris. La très grande majorité des plus savants et des plus vertueux ecclésiastiques qui sont encore dans la capitale et qui ont cru devoir préférer le service des fidèles à la sûreté personnelle, que donne la déportation, a cru qu'il ne renfermait rien d'illicite et qu'on pouvait le prêter dans les circonstances. Ainsi ont pensé le général de Saint-Lazare et tous les Lazaristes, le supérieur de l'Institution et tous les Oratoriens qui étaient demeurés fidèles, les supérieurs des séminaires du Saint-Esprit et de Saint-Marcel, les *Messieurs de Saint-Nicolas qui ont échappé au massacre de Saint-Firmin*, le syndic de la Faculté et la très grande partie des docteurs de Sorbonne... (Aux Carmes) dans les derniers jours, les sentiments se partagèrent à mesure qu'on discutait et une notable partie, au jour de leur martyre, étaient dans l'opinion qu'on pouvait le prêter. Les ecclésiastiques, renfermés à Saint-Firmin, au nombre de quatre-vingt-douze, parmi lesquels se trouvaient presque tous les docteurs de la maison de Navarre, pensaient de la même manière. Je tiens ces faits de deux ecclésiastiques échappés, l'un du massacre de Saint-Firmin, l'autre de celui des Carmes¹.



A. A. Hure. B. N.

On pourrait donc légitimement conclure que, si ce serment leur fut déféré, les Nicolaïtes survivants le prêtèrent. Mais nous n'en

1. Gosselin : *Vie de M. Emery*, I, p. 312 sqq.

avons aucune preuve positive. Nous les perdons complètement de vue, peu après le 3 septembre. Un seul, Hure, a désormais une histoire, et nous ne possédons sur Bonnet et Desmoulin que de maigres renseignements. Il semble que les deux premiers refusèrent de se plier à cette exigence de la loi, car au mois de mai 1796¹, la police municipale déclare que « Hure est présumé n'avoir prêté aucun serment ancien » et Bonnet est dit « aussi suspect que Hure ». Cependant ils avaient été bien strictement surveillés depuis le mois d'avril 1791. Le *Courrier des 83 départements*, dirigé par Gorsas, les dénonce avec acharnement². De courageux dévouements durent, au lendemain des massacres, leur procurer un asile précieux au milieu de ce terrible quartier des Sans-Culottes. Les autres furent-ils déportés, moururent-ils de maladie ou d'effroi, durent-ils réintégrer les prisons comme nombre d'échappés au massacre³, continuèrent-ils à exercer leur ministère et furent-ils fidèles à leur passé? ce sont là des questions auxquelles nous n'avons pas trouvé de réponse⁴. Espérons qu'ils sont demeurés dignes de leur fondateur et des traditions de Saint-Nicolas.

Les cadavres des victimes enlevés, restait à sauvegarder les droits des héritiers ou à disposer des dépouilles. La mesure conservatoire qui s'imposait donc immédiatement était l'apposition des scellés. A Saint-Firmin, elle se fera attendre quelque temps. A Villejuif, on est plus expéditif. Sans doute que le perru-

1. A. N. F⁷ 7131.

2. Tantôt il raconte un accident mortel arrivé à des pèlerins que Hure a conduits au calvaire du Mont Valérien, tantôt il les dénonce comme exerçant clandestinement leur ministère. Voir les numéros du 20 avril, du 8 juin, des 10 juin, 16 août, 23 novembre 1791. Cf. *Histoire de Saint-Nicolas*, tome I, p. 510.

3. Cf. la lettre de Gohier, ministre de la justice, au comité de législation, (19 avril 1793). Elle appelle l'attention de ce comité, sur le sort des prisonniers mis en liberté « par le peuple dans les journées des 2 et 3 septembre et qui ont été réintégrés depuis dans différentes prisons, sort d'autant plus cruel que ce séjour leur retrace à chaque instant l'effrayant tableau des scènes affreuses dont ils ont été les témoins et dont ils ont failli être les victimes, déclarant, qu'à cet égard, l'humanité et la justice commandent également une prompté décision ». — La réponse se fit attendre deux mois et il peut se faire que Desmoulin et peut-être Boucharl aient repris le chemin de la prison.

4. Nous n'avons rencontré aucun Nicolaïte, ni parmi les victimes du *Tribunal révolutionnaire*, ni dans les listes de *déportés* que nous avons consultées.

quier évincé¹ y avait apporté la nouvelle du massacre. Dès le lendemain matin à 9 heures, assemblée du corps municipal dans la « chambre commune » dudit lieu. Le procureur de la commune, Dominique Sevin, rappelle la mise sous scellés du 26 avril 1791; puis, « comme il vient d'apprendre que lesdits Messieurs du séminaire Saint-Nicolas n'existaient plus, ayant été fai's morts² en leur maison de Paris³, par le peuple, » demande un nouveau récolement et une apposition de scellés sur toutes les chambres⁴, et cette opération est menée sans désemparer, de neuf heures du matin à six heures de relevée⁵. Les jardinier et cuisinier de la maison sont constitués gardiens.

Ce n'était cependant pas la faute de la municipalité parisienne si les scellés n'étaient pas mis à Saint-Firmin. Le 5 septembre, elle arrête que MM. Leclerc⁶, Favanne et Chartes, sont autorisés conjointement avec les commissaires de la section des Sans-Culottes à la vérification et levée des scellés apposés à Saint-Firmin et

1. Cf. tome I, page 570. En 1795, lors du procès des septembriseurs, il fut accusé d'avoir participé aux massacres de Saint-Firmin et de Bicêtre. Il en avait rapporté une « bûche ensanglantée ». Avec cette bûche il va tuer à Villejuif, dans la nuit du 4 au 5 octobre, un malheureux prisonnier. Naturellement il nie tout, mais le jury tout en estimant que J.-B. Antoine Paillard (c'est le nom de l'accusé) n'est pas convaincu d'avoir participé au massacre de Saint-Firmin, le condamne à mort « revêtu d'une chemise rouge » car il a participé sûrement au massacre de Bicêtre. Paillard avait avoué cependant qu'il était arrivé à Saint-Firmin « quand les massacres étaient finis ». D'après l'accusation, il avait « trouvé dans la poche d'un détenu, tué à Saint-Firmin, une somme de 15.000 livres qu'il avait remise à celui qui présidait à ces horribles exécutions. » Ce membre de phrase confirmerait bien notre opinion (tome I, p. 565, note 4) sur l'organisation du massacre de Saint-Firmin. Quant à ce président, ne serait-ce point Hû ou Hanriot? *A. N.*, AA. 7, n° 334 et AA. 6, 319.

2. Les hésitations de la plume du greffier de la municipalité, Quicler, pourraient faire croire à une certaine émotion de la part de ce personnage. Il a d'abord écrit mourir, puis, en surcharge, morts.

3. Tout le monde voit l'inexactitude de ce détail.

4. Dans une armoire au 1^{er} étage ils trouvent des objets « appartenant à la succession de feu M. Bize ».

5. *A. N. T.* 1493¹².

6. Quel était ce Leclerc? Ce n'était pas Etienne-Pierre Leclerc, ancien commis greffier de l'Hôtel de Ville, ami de Marat et adjoint, le deux septembre aux administrateurs de police (Cf. Tome I, p. 557 et surtout Tuetey. *Répertoire*, etc., tome V, p. X à XII.) Nous croyons qu'il faut l'identifier avec Leclerc professeur de physiologie à la Faculté de médecine, membre du conseil général de la Commune pour la section du Roi de Sicile. Il est qualifié (*A. N.*, B¹ 20) d'officier municipal, électeur de la section du Luxembourg, mais on a laissé en blanc la place de ses prénoms et de son âge.

Saint-Nicolas¹. Elle supposait qu'ils avaient été mis conformément aux règles du droit. Le 7, elle prend une deuxième fois la même décision.

« Je me transportai donc, dit Leclerc², à Saint-Firmin, le lendemain, 8 septembre... Je visitai le local avec trois ou quatre d'entre eux (à savoir, des sans-culottes) et nous trouvâmes cette vaste maison dans le plus grand désordre. Tout avait été brisé, fracassé, pillé, dévasté, cinq à six jours auparavant. Nous cherchâmes dans les corridors et dans toutes les chambres de ces prêtres récemment massacrés, les débris encore sanglants de leurs assignats et de leur argent, échappés à la fureur et aux recherches avides de ceux qui avaient fait, sur cette terre ennemie, une ample moisson³. Nous ajoutions, à fur et mesure de nos découvertes, à l'or, à l'argenterie, aux vases d'église, etc... que ces hommes de sang avaient déjà rapportés des dépouilles des victimes qui venaient d'être abattues et immolées à leur fanatisme... Je vous prie d'observer que cet or, ces objets précieux, etc., étaient déjà sous les clefs, dans les armoires du comité... Après nos premières recherches, je fis fermer la porte du grand escalier de la Communauté, dont dépendaient les autres portes des corridors, et chambres particulières. J'y fis en outre mettre un fort cadenas, dont le Président du comité avait la clef et moi celle de la grande porte de manière que l'un ne pouvait entrer sans l'autre dans tout le bâtiment où était mon domaine. Le comité était dans une aile de ce bâtiment, mais complètement isolé.

Les jours suivants, jusqu'au 12 du même mois, nous procédâmes à un nouveau procès-verbal des sommes d'or... Ce travail fait et aussitôt que je fus à peu près certain, non seulement des sommes d'or, d'argent, etc., et de la quantité prodigieuse d'objets provenant de ces prêtres réfractaires, comme vaisselle d'argent, vases d'églises⁴, etc..., je volai à cette tribune. »

Ce commissaire obtient, le 12, un arrêté qui ordonne « le ver-

1. A. N. T. 604-605.

2. *Compte rendu au conseil général* par le citoyen Leclerc. *Bib. de la ville de Paris*. 12249, in-4° et B. N. Lb⁴⁰/1303. — Il y disculpe la majeure partie de la section. Ce sont des hommes « probes et braves », qui « continuellement occupés sur le port, souvent dans l'eau et parfois aussi dans le vin (allusion à la Halle aux vins),... viennent le soir, se délasser une heure ou deux dans leurs assemblées permanentes, où leurs chefs et les agitateurs malveillants de leur section les influencent à leur gré ».

3. Boullangier parle aussi de nombreux vols commis, en ces jours, à Saint-Firmin.

4. Ces prêtres se préparaient à l'exil ou à la déportation et rassemblaient par conséquent tout ce qui pouvait leur être utile pour leur situation future.

sement, dans la caisse de la Commune, des différentes sommes provenant du séminaire Saint-Firmin... » Cet arrêté porté par Leclerc, le soir du 13, à « l'Assemblée générale de la section des Sans-Culottes, à *Saint-Victor* », provoque des réclamations; les sans-culottes, mécontents, « vinrent à 1 ou 2 heures après minuit, lever les scellés des armoires de Saint-Firmin et emportèrent l'or, l'argent monnayé, les assignats, l'argenterie, etc. » et mirent partiellement en réserve plus de 60 montres d'or, des vases d'église et d'autres objets précieux, car, au dire de Leclerc, ils avaient adopté « depuis le deux septembre, l'affreuse maxime : « Ce qui est bon à prendre est bon à garder ».

Cependant la municipalité a réclamé, le 10, un état des prisons et un registre « sur lequel seront inscrits les noms des morts et des témoins, ainsi que l'état des effets trouvés dans les dites prisons¹. » A cet effet, les greffiers et concierges géôliers se transporteront « au comité de la section » et déposeront les registres qu'ils pourront avoir tenus. Alors les comités, en présence d'un des membres du conseil général, dresseront les procès-verbaux des décès. Ces procès-verbaux, rédigés en vingt-quatre heures, seront adressés au secrétariat de la commune. Le secrétaire-greffier ouvrira un registre sur lequel sera porté l'extrait du procès-verbal de chaque décès et il contiendra la mention des noms, surnoms, âge, qualité, profession ou état, pays de naissance et demeure soit des personnes décédées, soit des citoyens qui attesteront leur mort. Le secrétaire-greffier sera tenu de délivrer et sans frais autant d'extraits qu'il en sera demandé par les parents ou personnes qui pourraient y avoir droit. On dressera aussi une liste des détenus qui auront réussi à échapper au massacre.

La section des Sans-Culottes est obligée d'obéir à ces décrets. Aussi envoie-t-elle, dans le courant de septembre (la date exacte n'est pas indiquée) les « noms des prêtres tous vivants et sortis de Saint-Firmin »². L'état des *morts* est plus long à constituer. Enfin, le 12 octobre, est rédigé l'« Etat du nombre

1. A. N. T. 604-605.

2. *Bibliothèque Victor Cousin*, à la Sorbonne, *Analyses des registres des sections*. Malheureusement nous n'avons pas cette liste.

des prêtres réfractaires, détenus à Saint-Firmin et périés le 3 septembre 1792. »

L'original, déposé aux Archives de l'Hôtel-de-Ville¹ a disparu dans l'incendie de 1871, mais nous en avons plusieurs copies². Il comprenait neuf pages et se terminait par la mention suivante : « Nous, commissaires provisoires soussignés de la section des Sans-Culottes, ci-devant du Jardin des Plantes, certifions la présente sincère et véritable. Au comité de la dite section, le douze octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an I^{er} de la République française.

Ont signé : Meunier, Orban, Thierré (*Thierry*), commissaires à l'arrestation des prêtres, et Ramier, président »³.

Cet état comprend et les victimes et les échappés. Au ministère de la justice, on s'impatiente des lenteurs de la procédure. Garat, ministre de la justice, demande, à la Commune de Paris qui doit centraliser tous les renseignements, des « éclaircissements sur le sort des personnes immolées dans les journées des 2 et 3 septembre »⁴. Le 10 novembre, le comité de surveillance (Jourdeuil, Lenfant, Panis, Duffort, Cally, Leclerc), rédige un *état général* très succinct, mais qu'il déclare « conforme aux états » qui lui ont « été fournis par les concierges des prisons »⁵. Il l'envoie au ministre, le 12, en lui faisant remarquer « que le nombre des personnes tuées n'est pas aussi considérable que l'on se fait »⁶. Le comité ne pourra, dit-il, expédier l'état dé-

1. Cf. Granier de Cassagnac : *Histoire des Girondins*, etc., T. II, p. 320.

2. La plus conforme à la disposition de l'original est sans doute celle de Guillon, *Les martyrs de la foi*, t. I, p. 203. Celle de Granier de Cassagnac, *loc. cit.*, a été mise par lui en ordre alphabétique. Une plaquette imprimée vers 1793 apparemment (B. N., Lb³⁹ 10885) avait déjà employé cet ordre, et, remarque assez curieuse, avait d'abord oublié Andrieux; puis on se ravisa et on ajouta à la fin de la liste, son nom avec la mention *obmis*. Une autre copie, mais manuscrite, se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. 6574, fol. 242). Elle met Andrieux en tête quoique l'ordre alphabétique, qu'elle observe aussi, y répugne. Nous indiquons, en passant, la liste de Peltier : *Bib. de la Ville de Paris*, 1998.

3. Cf. Granier de Cassagnac, *op. cit.*, t. II, p. 326. On voudra bien, pour Meunier et Thierry se reporter à notre tome I, p. 549. Orban était sans doute, perruquier ou boucher. Cf. *Ibid.*

4. A. N., AA. 7, dossier 331.

5. A. N., DXLII, 5.

6. A. N., AA, 7 dossier 331.

taillé que dans quelques jours. En fait, il l'expédie, le 14¹, le signe et y imprime le cachet rouge du comité de surveillance et du salut public². C'est la pièce la plus authentique que nous possédions à ce sujet, et, sur elle, le sort des Nicolaïtes massacrés ou sauvés est nettement indiqué.

Mais si l'état des personnes est long à établir, celui des effets leur appartenant et leur liquidation demandent encore plus de temps.

La municipalité décrète, le 10 septembre, que les effets mobiliers (linge, hardes, bijoux, sommes d'argent *trouvés sur les détenus*) appartiennent aux particuliers et non à la Commune; le 13, elle arrête (et ceci va bientôt intéresser Saint-Firmin et surtout Saint-Nicolas) la nomination de commissaires pour se concerter à l'effet de préparer des logements aux volontaires qui arrivent à Paris; ces commissaires lèveront les scellés partout où besoin sera et feront transporter les effets dans tel dépôt qu'ils jugeront convenable³.

A Saint-Firmin, règne l'anarchie et les ordres de la municipalité seront péniblement exécutés. Le conflit est toujours aigu entre les commissaires municipaux, spécialement Leclerc, et les Sans-Culottes. Leclerc proteste⁴ contre l'effraction commise par les « agitateurs » de la section, le matin du 14 septembre. Il la dénonce à la tribune de la municipalité⁵. La section tient bon. L'importance de la prise explique sa résistance. Leclerc a distrait du *Trésor de Saint-Firmin*, 15.000 livres environ pour l'équipement de volontaires, mais il reste encore près de « 100.000 francs en or et en argent provenant des prêtres victimes à Saint-Firmin, non compris les effets mobiliers ». Tout cela serait « bon à garder ». Aussi les Sans-Culottes s'obstinent-ils à ne rien remet-

1. A. N., F⁷ 4386. « Il manque la liste des prêtres réfractaires qui ont péri aux Carmes. »

2. A. N., DXLII, 5.

3. A. N. T. 604, 605. *Papiers Chaumette*.

4. B. N. Lb⁴⁰ 1303.

5. La Commune du 10 août était, on le sait, ainsi constituée : Un *maire*, un *procureur-synlic*, deux *substituts adjoints*. Puis, 48 *officiers municipaux* représentant les 48 sections; 16 d'entre eux forment le *Bureau municipal* et sont les véritables administrateurs; les 32 autres sont à proprement parler le *Conseil municipal*; 93 *notables*, élus 2 par section, ajoutés aux officiers municipaux, constituent le *Conseil général* de la Commune. Les membres de cette Commune étaient nommés au suffrage à deux degrés.

tre « d'après le faux principe, dit Leclerc, qu'ils doivent eux-mêmes disposer non seulement des fonds que nous devons apporter, mais de toutes les créances que nous avons à recouvrer, de tous les effets des maisons de ville et de campagne qui appartaient aux communautés de Saint-Nicolas et de Saint-Firmin ». La section, à son tour, prend l'offensive. Elle accuse Leclerc de calomnie, car il prétend qu'elle a « volé 300.000 livres »¹. Elle réclame « ou sa suspension ou les poursuites comme calomniateur », le poursuit même jusque dans la section du Luxembourg, où il est électeur, et parvient à empêcher son élection (2 décembre 1792)². Elle répand la suspicion sur le malheureux commissaire. Il répond au commencement de janvier 1793 par un *compte rendu*. Le conseil général le soutient, fait imprimer ce plaidoyer (18 janvier), et décide « que le président et secrétaire de l'Assemblée générale de la Section des Sans-Culottes seront invités à apporter lundi prochain, 10 heures du matin, le registre de leurs délibérations depuis le premier septembre, ainsi que les procès-verbaux signés par le citoyen Leclerc; le tout pour être consulté contradictoirement avec le rapport dudit citoyen Leclerc ». La section riposte en refusant d'obéir. Elle ne rendra, dit-elle, ses comptes qu'au conseil général du 10 août et non au nouveau conseil général³. Le 28 janvier, nouvelles instances du conseil général; nouveau refus. La lutte se poursuit ainsi dans les premiers mois de 1793. Cependant, le 18 avril, la section consent « à remettre aux commissaires de la commune les montres et autres effets de Saint-Firmin », non réclamés⁴. Nous ne trouvons plus ensuite les traces de ce conflit qui dut se perdre dans le fracas du 30 mai et de la Terreur qui allait commencer⁵.

1. *Bib. Victor Cousin. Analyse des procès-verbaux des Sans-Culottes*. Peut-être y a-t-il là une faute de lecture car, ailleurs, Leclerc parle de 100.000 livres.

2. *B. N. Lb*⁴⁰ 1303.

3. *Bib. Victor Cousin, loc. cit.*

4. Vers mars 1793, les modérés « avaient réussi à se rendre maîtres des assemblées générales » et pour ressaisir l'influence un furieux effort fut fait par les sans-culottes au commencement et surtout à la fin de mai. Cf. Mellié. *Les sections de Paris pendant la Révolution*. Paris 1898. p. 133.

5. Les 4 registres de délibérations des Sans-Culottes « parfaitement écrits » et inventoriés le 22 pluviôse an V (?) (*Bib. V. C.*) ont disparu en 1871. Il n'en reste qu'une analyse faite par Barthélemy-Saint-Hilaire (1834) et conservée dans la *Bib. Victor Cousin*. Turctey ne la mentionne pas dans son Répertoire. Elle a été signalée récemment dans la *Revue de la Révolution*.

On comprend que, durant toutes ces contestations, Saint-Firmin n'ait pas été un dépôt fidèlement gardé. Le 17 septembre 1792, les Lazaristes qui ont échappé au massacre, viennent faire une déclaration sommaire des meubles de Saint-Firmin, mais, disent-ils, « vu les événements qui ont eu lieu dans ledit séminaire et depuis leur séparation, ils ne peuvent répondre qu'aucun des effets déclarés ne se soit égaré¹ ».

Arrivent bientôt les réclamations et oppositions des fournisseurs, spécialement de Saint-Firmin et de Saint-Nicolas², puis des héritiers, ou des survivants. Et pourtant, ce n'est que le dimanche 7 octobre, que, « conformément à l'arrêté de la section des Sans-Culottes », Lessore, juge de paix, appose ses *scellés* sur les « deux battants et sur les deux côtés des gonds d'une grande porte servant d'entrée aux différents appartements, chambres, locations de Saint-Firmin, » et en constitue gardien, Wandewenden³, commis de la section⁴. Enfin, le 12 octobre, Lessore pénètre à Saint-Firmin et met les scellés sur tous les appartements. C'est grâce à cette opération minutieusement décrite, naturellement, que nous connaissons les numéros des chambres habitées par les victimes. Puis, se succèdent quatre-vingt-quatorze vacations (la dernière est du 23 floréal, an II (12 mai 1794)⁵.

Elles sont intéressantes à plus d'un point de vue. D'abord et avant tout, elles nous apportent la certitude du décès de plusieurs de nos martyrs, et cela a bien son poids, car il a régné pendant quelque temps un peu d'indécision pour certains cas. Relativement à Saint-Nicolas, nous y trouvons les réclamations des héritiers

1. A. N. S. 6850. Boullangier n'est pas là : Seals ont signé Delangre, Ducroz, Danois, Le Roy.

2. L'opposition de Chevallier, boucher de Saint-Nicolas est particulièrement intéressante, car elle s'applique aux effets de Bazire (Bize), Andrieux, Le Clerc, Lanier, Balzac, Roussel, Ovieffe, Vêret, Fautrel, Gillet. Ces pièces précisent donc bien les victimes qui appartenaient à Saint-Nicolas, à un titre ou à un autre. Fautrel y était sans doute pensionnaire depuis peu de temps.

3. Il avait assisté aux massacres comme nous l'avons vu. Il demeurait à Saint-Firmin en qualité de garçon de bureau. Les scellés mis sur la grande porte, il allait et venait comme les membres du comité, par l'entrée à droite de la grande porte.

4. A. N. T. 1458.

5. *Ibid.*

de Gros¹, Andrieux², Roussel³, Bize⁴. Ces héritiers n'obtiennent pas toujours satisfaction immédiate. Soit mauvaise volonté, soit scrupule de robin, Lessore accède difficilement à leurs demandes. C'est l'assemblée sectionnaire qui est obligée de l'y pousser⁵. Puis Lessore trouve, dans la chambre de Gomer et de François, des « cœurs » et des « scapulaires » indiqués comme signes contre-révolutionnaires. Il les met sous enveloppe cachetée pour être déposés « aux comités de sûreté et de surveillance de la Convention nationale⁶ ». Les montres retenues par les sectionnaires ont été réunies dans un carton au comité civil : on les inventorie et on les remettra à ceux qui les réclameront⁷. Les effets des prêtres de Saint-Firmin et ceux des galériens ont été jetés pêle-mêle dans une chambre, près du comité. Henriot secrétaire-greffier⁸, prétend qu'un factionnaire s'est toujours tenu à la porte, et, alors on procède à un pénible étiquetage⁹, et tout ce qui n'aura pas été réclamé, sera, conformément à un arrêté

1. Claude Gros, architecte à Lyon, vient à Paris et se fait remettre les effets de son frère qu'il dut conserver comme de précieuses reliques. On considérait déjà, en 1793, cette victime comme un martyr. Cf. A. N. W. 363, dossier 789.

2. Charles Soisson, ancien receveur des entrées de Paris, demeurant rue de la République, ci-devant Royale; il est fondé de pouvoirs pour recueillir cette succession. Boullangier, dans sa *Relation*, dit que le bruit courait qu'Andrieux avait réussi à s'évader moyennant un assignat de 50 livres. Les pièces officielles démentent ce bruit.

3. Son frère Pierre-Joseph, marchand épiciier, rue Sainte-Marguerite, n° 71, fait les réclamations nécessaires.

4. Barthélemy Lemarié, est fondé de pouvoirs de Nicolas Bize demeurant à Metz. Lafontan fait réclamer ses propres effets (mars 1793). C'est la seule réclamation provenant des Nicolaïtes survivants.

5. Par exemple, le 6 décembre 1792. « L'assemblée, sur la demande de son juge de paix, afin d'être autorisé à lever différents scellés apposés sur les effets des prêtres réfractaires tant à Saint-Firmin, qu'à la Doctrine et autres lieux, (évidemment Saint-Nicolas est compris dans ces autres lieux) l'assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il n'y a aucune loi qui l'empêche d'agir dans ses fonctions, en conséquence, persiste dans son arrêté pris à ce sujet pour différents héritiers de plusieurs prêtres réfractaires et autorise à faire la levée des scellés et la délivrance des effets des héritiers... Andrieux, etc... » A. N. T. 1458.

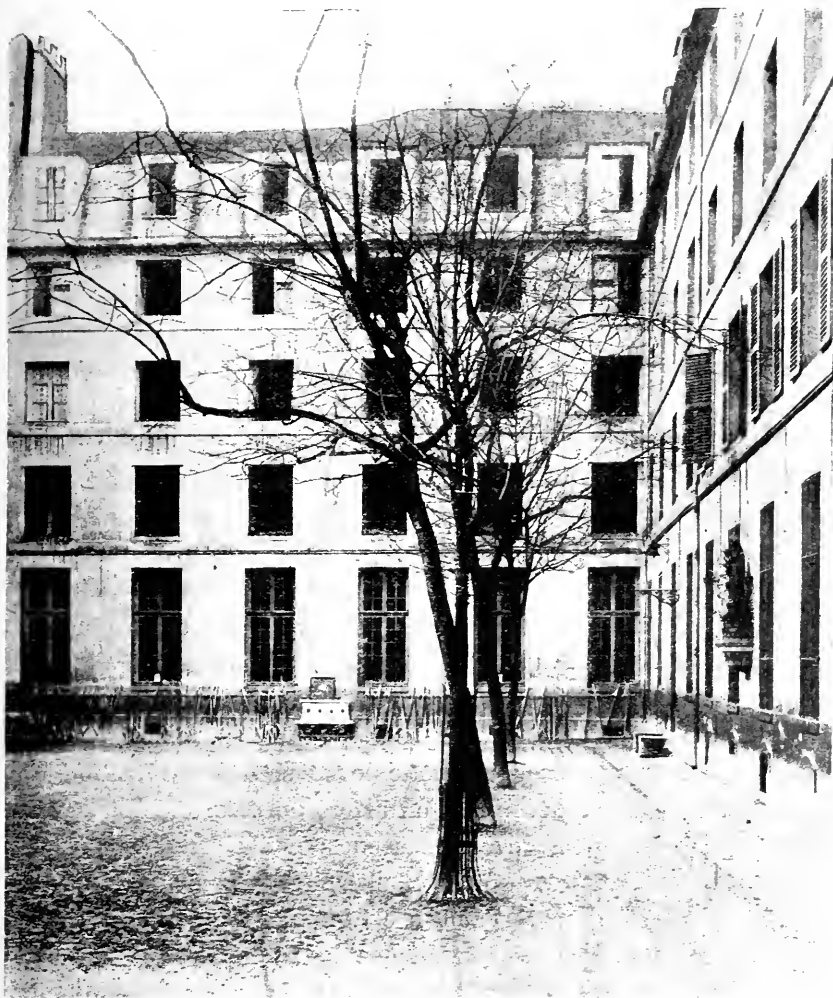
6. D'après Boullangier (*Relation*) on en aurait répandu une partie dans la rue, pour faire croire à une conspiration. Cf. Tome I, p. 556.

7. C'est l'objet le plus réclamé. Gabriel Bize abandonne les deniers de son frère, mais se réserve les titres et papiers et la montre d'or avec son cordon de soie.

8. Ne pas le confondre avec Henriot, ou plutôt Hanriot, chef de bataillon commandant de la garde nationale aux journées de mai 1793.

9. Pour le faire, on a transporté le tout aux numéros 5 et 6 du 1^{er} étage du bâtiment neuf. Il n'y est point fait mention de soutanes.

de la Commune¹, vendu pour subvenir aux frais de toutes ces opérations. On a trouvé encore parmi les papiers et effets, 1.155



Bâtiment Saint-Victor (*en face*) et bâtiment dit de Saint-Nicolas (*à droite*).
(Celui-ci a été construit vers 1670).

La cour du petit séminaire a remplacé l'ancien jardin.

livres en assignats : ils serviront de rançon et seront « laissés ès-mains du citoyen Lessore pour subvenir aux frais des procès-verbaux des scellés nationaux ». Le 21 juin 1793, la bibliothèque est remise à Ameilhon, et les registres à l'archiviste Janson.

1. 6 septembre 1792. Cf. A. N. T. 604-605.

Les meubles du séminaire vont être, en partie, dispersés. Au mois de novembre (1792), lors de la mise des scellés, Lessore a eu soin de retirer des chambres toute la literie, car il sait qu'aux ministères de l'Intérieur et de la Guerre on négocie l'autorisation de l'employer pour le campement des volontaires qui affluent de la province. Le 5 janvier 1793, tous ces objets sont estimés, inventoriés, et remis au « citoyen Michaut (commissaire casernier) pour être transportés à Saint-Nicolas, lieu « du cazernement des volontaires Daix¹ ».

Les bâtiments de Saint-Nicolas, en effet, vides de leurs hôtes habituels, étaient déjà, à cette époque, occupés par les troupes de la République. Une visite faite par Lessore, le 30 septembre² avait pour but de vérifier l'état de la literie qui n'était pas sous scellés. Cette visite avait été renouvelée hâtivement le 9 octobre, dans le dessein de retirer des chambres les matelas, paillasses et couvertures³. A une demande faite par les héritiers Roussel, Lessore répond qu'il ne peut « lever les scellés apposés sur les meubles et effets qui peuvent appartenir à Saint-Nicolas », car il y a une pétition présentée à la Convention par la section des Sans-Culottes, « tendante à faire appliquer aux prêtres réfractaires les lois relatives aux biens des émigrés ». Il faut attendre le résultat de cette pétition et, dans tous les cas, il ne saurait procéder à cette levée sans l'autorisation du département⁴. Le 22 décembre, un arrêté du directoire du département lui ordonne de lever les scellés et de « livrer les lieux en état de recevoir nos frères D'aix ». Ici, comme à Saint-Firmin, nous pouvons, en assistant à cette opération, recueillir quelques renseignements. Elle commence le 25 décembre : on voit que Lessore n'aime pas chômer les fêtes. Dans la chambre de Piton, il trouve un sac de monnaie : il renferme 3 livres 10 sols

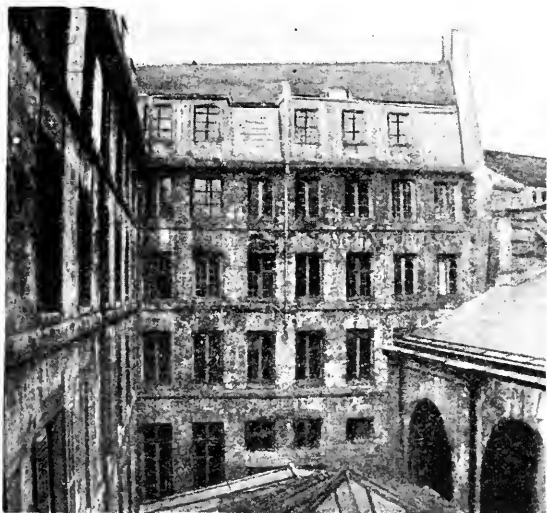
1. *A. N.*. T. 1458. Sans doute de la ville d'Aix en Provence. — « Demandez à vos chefs malveillants, (dit Leclerc dans son rapport, en s'adressant aux sectionnaires), ce qu'ils ont fait de cette prodigieuse quantité de matelas, de couvertures, de paillasses, d'ustensiles de cuisine, que j'ai délivrés pour nos frères d'armes ».

2. Les scellés mis le 13 août le dispensaient d'y retourner plus tôt.

3. Cf. procès-verbal, 2^e annexe (*A. N.* T. 1458). Cette annexe nous indique les frais de l'opération. Chaque vacation simple est payée quatre livres au juge de paix et le greffier reçoit deux livres six sols.

4. *A. N.* DIII, 256¹.

en « gros sols ». L'avisé procureur avait dû emporter la faible caisse de Saint-Nicolas, ou l'avait partagée entre ses confrères. Il faut six jours à six ouvriers pour transporter dans de grandes chambres qui servent de magasins, tous ces matelas et effets devenus, pour la plupart, « nationaux ». Le 31 décembre, les citoyens Michaut et Royer, de la section, emportent la bibliothèque de Bouchard¹ dont celui-ci a fait donation à la section.



Cliche Lozet.

Petite cour intérieure de Saint-Nicolas.
 Vue prise de la bibliothèque du clergé de Saint-Nicolas,
 ancienne salle de réunion des marguilliers, au 1^{er} étage.

Jusqu'au 13 février 1793, Goussiaume et Bussière ont été constitués gardiens judiciaires. Ce jour-là Goussiaume demande à être déchargé et on lui remet les quelques objets qui meublent sa chambre. Nous aimons à croire que ce brave serviteur ne voulait plus rester davantage dans une maison où des gens d'armes remplaçaient ses bons et paisibles maîtres. Les nouveaux venus, ins-

1. Quant à la Bibliothèque du séminaire, nous n'avons trouvé aucun procès-verbal d'enlèvement. Elle dut rester à Saint-Nicolas assez longtemps (peut-être un an) et nous la retrouvons alors au grand dépôt de Saint-Louis-la-Culture. Cf. *B. A.* ms. 6487. Il est probable qu'une partie des livres liturgiques et de dévotion furent enlevés en nivôse et frimaire an VI « pour en faire des gargousses ». Cf. *B. A.* ms. 6488, p. 39. Une autre partie a été versée aux Arch. nat. (G³* 586-707) avec d'autres fonds, après avoir passé autrefois par la bibliothèque du Tribunal. Cf. *A. N.*, catalogue G³ p. 78.

tallés sans doute au commencement de janvier 1793, n'ont pas toujours le respect de la loi et un inspecteur est appelé un jour par Bussière pour constater le bris d'un scellé. Ils rejettent le fait « sur des enfants ou des personnes imprudentes¹ », en témoignent leur surprise et promettent de se surveiller les uns les autres. Ils vont d'ailleurs bientôt évacuer les lieux. Le 28 avril, « la Convention nationale décrète que les 300 gendarmes logés à la caserne de l'ancien séminaire de Saint-Nicolas devront partir incessamment pour l'armée du Nord² ».

On attend vainement la visite annoncée des commissaires des Biens Nationaux et Monuments. Ils savent sans doute que Saint-Nicolas ne contient aucun chef-d'œuvre artistique. Aussi, le 8 mai, on remet les registres à Janson qui les transporte au dépôt général des Archives, placé alors à l'ancien Saint-Esprit-en-Grève³. Là se fait un *triement* soigneux des titres et des papiers. Il y faut de l'ordre, car, les *ayants-droit* sollicitent la remise des titres et les fournisseurs, en particulier l'entrepreneur Gaugé, présentent des mémoires en souffrance. Et enfin le « sextidy 16 frimaire » an II (6 décembre 1793), Lessore constate qu'il n'a « aucune nouvelle de ces différents prêtres dont plusieurs sont morts à Saint-Firmin au mois de septembre 1792⁴ et de suite, attendu la longue absence, le défaut de nouvelles des dits prêtres⁵, la nécessité de vider les lieux et de ne point les laisser plus longtemps occupés inutilement par les dits effets et le dépérissement des dits effets et l'impossibilité d'attendre plus longtemps pour en faire l'inventaire, la prisée et même la vente », il lève les scellés. L'inventaire fait, Bussière est, à son tour, déchargé de la garde des scellés⁶.

1. Bussière ne saurait dire à Lessore qui a pu briser les dits scellés « attendu le nombre des personnes qui circulent dans la dite maison depuis qu'on en a fait un lieu de casernement ». A. N. T. 1458.

2. A. N. C. 251 (427), *minute* du décret. D'après l'article 5 de ce décret, il y aurait eu 600 gendarmes à Saint-Nicolas. Ce chiffre nous paraît considérable. Voici le texte de l'article 5 : « Le présent décret aura aussi son entière application pour les trois cents autres gendarmes restant au dépôt et qui faute d'être complètement habillés ou équipés ne peuvent point encore partir. » Le petit séminaire était probablement, lui aussi, changé en caserne.

3. Ils se trouvent maintenant aux Archives nationales, hôtel Soubise.

4. Dans la levée des scellés du 25 décembre il mentionne expressément parmi les *décédés* : Gillet, Vêret, Leclerc, Roussel, Lanier, Andrieux, Balzac.

5. On comprend que les « échappés » n'aient point tenu à se faire prendre au piège. Cependant nous voyons des demandes de levées de scellés, formulées par Hure, Paschal, Lafontan, Bouchard.

6. A. N., T. 1458.

Les volontaires partis vers le frontières, qu'était devenu l'établissement?

Il resta peu de temps inoccupé. Il servit, avec Saint-Sulpice et Saint-Firmin, à un genre d'hospitalisation qui n'a pas encore été étudié par les spécialistes.

Le 18 juin, en effet, était promulgué le décret suivant :

Art. I... La section des sans-culottes est déchargée du prix du bail de la maison du petit séminaire de Saint-Nicolas¹.

Art. II. Les père, mère, femmes et enfants des volontaires de la dite section, dont l'activité près des armées sera justifiée, seront provisoirement logés dans les maisons nationales connues sous le nom des grands et petits séminaires de Saint-Nicolas et de Saint-Firmin, après avoir fait préalablement constater l'état des lieux.

Art. III. Le ministre de l'Intérieur mettra incessamment à la disposition de la section des Sans-Culottes les fonds nécessaires au paiement de secours accordés par la loi des 26 novembre et 4 mai derniers aux parents des volontaires qui sont aux armées².

La première mention expresse³ que nous trouvons de cette occupation date du 16 Messidor an VI (24 juin 1798), où on décrète l'expulsion de quelques individus qui n'avaient pas droit d'y rester. Mais cette occupation commença très probablement en juin 1793. — Il fallait un concierge à ce caravansérail. Ce fut Leblond (que nous avons peut-être rencontré dans les papiers d'archives en qualité de commissaire) qui avait été choisi par l'assemblée générale de la section des Sans-Culottes, sur la proposition de Radel, architecte; il était chargé de la surveillance à Saint-Firmin et à Saint-Nicolas. La besogne eût été lourde pour un homme consciencieux. Leblond n'en paraît pas très embarrassé, car, le 4 germinal an VII (24 mars 1799), il demande à Girard, directeur du domaine *intra muros*, à être confirmé dans cette

1. Nous ne savons que fort peu de choses sur cette succursale de Saint-Nicolas, durant la Révolution.

2. Cf. Chassin : *Les volontaires nationaux pendant la Révolution*, I, p. 378. On y trouvera à la page 33, la liste des volontaires « de Saint-Nicolas du Chardonnet ». La Section de la Butte des Moulins avait décrété le 5 octobre 1792 que « les femmes des maris partis » seraient logées « dans les couvents. » Cf. *Bibl. Victor Cousin, op. cit.* La loi du 26 nov. leur allouait 2.000.000; celle du 4 mai, 1.000.000. D'autres décrets furent nécessaires dans la suite.

3. Le dossier de cette affaire est aux *Archives de la Seine*. Dom. 452. Il est un peu confus, mais ne manque pas de piquant. De temps à autre, il est fait allusion à des locataires qui sont là depuis 1793.

charge. Mais il est mal noté¹ auprès des régisseurs de l'Enregistrement et du Domaine et si on le laisse à Saint-Firmin, c'est un certain Royot qui est nommé à Saint-Nicolas aux appointements de six cents francs par an (10 fructidor an VII — 2 septembre 1799). Il nous a paru honnête homme².

L'administration a demandé un état. Royot s'empresse de le rédiger aussitôt. Le 19 vendémiaire an VIII (11 octobre 1799), l'architecte Bourla peut le faire accompagner d'un rapport. Il y est dit que « toutes les grandes pièces du rez-de-chaussée sont louées et occupées par les citoyens Lemaire, Tonnelier et Jallaquier, à l'exception de la pièce à droite du passage de la porte cochère que le citoyen Royot, concierge-surveillant, se propose d'occuper... » Les premier, deuxième, troisième et quatrième étages sont divisés en 131 numéros dont il faut défalquer 16 numéros inhabitables. « Il reste donc cent et quinze pièces habitables, dont cinquante et une chambres à feu et soixante-quatre cabinets et trois petits aux entresols, occupés ensemble par *cent soixante-sept individus dont vingt et un hommes, quatre-vingt-dix femmes et cinquante-six enfants*. On peut encore augmenter le nombre en retirant plusieurs cabinets à des citoyens qui s'en sont emparés. Ils sont au nombre de quatorze. Cette maison a besoin d'être tenue dans un état de propreté qu'elle n'a point eu jusqu'à ce jour... le jardin est rempli d'immondices que l'on ne peut même pas nettoyer, parce que le citoyen Jallaquier, locataire, en a les clefs. De plus, le seul puits de ladite maison se trouve également dans même location et il n'est d'aucun secours à ses nombreux habitants... Cette maison aurait besoin d'une infinité de réparations tant en couverture qu'en maçonnerie, carrelage, vitrerie, plombs, etc. »

On voit en quel état les nouveaux habitants avaient mis cette pieuse maison durant l'espace de sept ans. « Mais comme ce domaine vient d'être aliéné³, je pense, poursuit Bourla, que l'on peut en⁴ ajourner une partie... Il existe plusieurs grandes pièces sans cheminée, telle qu'une grande bibliothèque en forme de cla-

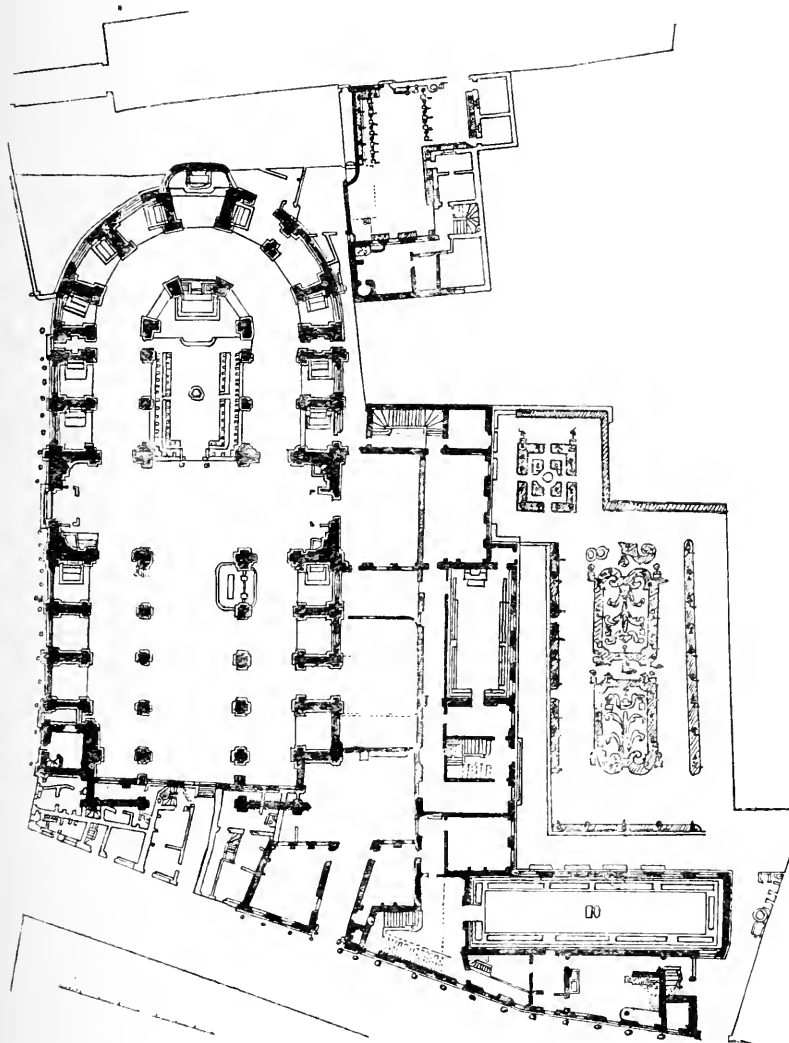
1. C'est en vain qu'il a rappelé les services « rendus à la République depuis le commencement de la Révolution ».

2. D'ailleurs l'architecte de la régie, Bourla, lui rend bon témoignage.

3. Nous reviendrons plus loin sur cette question d'aliénation.

4. De ces réparations.

vecin sise au troisième étage¹ et d'autres pièces au-dessous qui ont servi à d'autres écoles. Je pense, poursuit Bourla, qu'on pourrait tirer parti de ces locaux en établissant dans cette maison



A. N. N. III, Seine, 529.

Plan de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet et du grand séminaire.

Au bas, la rue Saint-Victor.

un atelier de filature à l'usage des personnes de la dite maison». On sait que ces ateliers de filature étaient alors à la mode.

1. Comme dans le moderne Saint-Nicolas avant 1900.

A peine installé, Royot se plaint des dégradations « faites surtout par les locataires du jardin » et d'un petit corps de logis à l'angle sud-est du bâtiment¹; « à mes observations, dit-il, ils répondent par des rebuffades, même des menaces; ils entrent et sortent journellement des voitures chargées de vin, d'eau-de-vie et autres marchandises qu'ils déchargent et emmagasinent... Le bon ordre, la sûreté et la tranquillité souvent troublés de cette maison me poussent à vous demander la salle à droite sous la porte d'entrée² ». Il est obligé, pour le service, d'acheter de l'eau, faute de pouvoir se servir du puits situé au milieu du jardin : et d'ailleurs, ce puits est gâté « par le voisinage de la boucherie des Bernardins ». Dans les comptes et rapports décennaires qu'il fournit, Royot dépeint d'une façon quelquefois un peu réaliste les mœurs du monde qu'il est appelé à surveiller. On comprend que la vertu, pas plus que la propreté, ne règne dans ce milieu.

Les batailles de femmes sont fréquentes; les immondices s'accumulent³. Quoique l'immeuble soit vendu, le contrat n'est pas encore signé par le département qui, d'ailleurs, ne sait où loger ces hôtes incommodes : il faut donc provisoirement un peu réparer Saint-Nicolas. (29 nivôse an VIII — 19 janvier 1800). Mais le 8 ventôse (27 février 1800) de la même année, la vente est passée par l'administration centrale du département en faveur de Dus-sautoy. Aussi, le 3 germinal (24 mars), le préfet de la Seine, Frochot (nous sommes maintenant sous le Consulat), écrit à Girard : « Il est instant, citoyen, de prendre les mesures les plus promptes pour opérer successivement l'évacuation du séminaire Nicolas dont la propriété n'appartient plus à la République ». En réalité, Saint-Nicolas ne sera évacué que dans un an.

En attendant, Royot adresse toujours ses comptes décennaires qui renferment bien des plaintes. Le directeur des domaines patiente, il se contente de donner quelques « vespéries »⁴.

1. Au-dessus de la porte charretière.

2. Le petit réfectoire.

3. « Il existe dans le jardin un ramas d'immondices depuis l'origine de l'établissement, du volume d'à peu près dix à douze tombereaux; il s'en exhale, surtout dans cette saison, des miasmes très insalubres ».

4. Blâmes

Enfin, le 1^{er} germinal an IX, (22 mars 1801) les parents des défenseurs ont évacué Saint-Nicolas¹.

Après nous être ainsi laissé entraîner à exposer de suite l'occupation de Saint-Nicolas, il nous faut revenir en arrière et



Une des caves de Saint-Nicolas.
Cave sous la salle des Exercices.

assister à la liquidation de ses immeubles. Le grand et le petit séminaire habités successivement par les volontaires et les pa-

1. *A. S. Dom.* 452, 182. Sans parler de Saint-Sulpice, nous rappelons que Saint-Firmin avait eu lui aussi sa part de « parents des défenseurs ». Leblond qui en fut nommé gardien eut quelque difficulté à en faire sortir Wanderwenden qui s'était établi concierge; lui-même, après l'affaire des locations dissimulées de Saint-Nicolas, fut obligé, en ventôse an VIII, (fév.-mars 1800), de céder la place à Saint-Clair. — En germinal an X (mars 1802), Saint-Firmin fut vendu au Prytanée, puis vendu, le 29 août 1808, à Huin lequel en fit la cession moyennant 14.500 francs, à l'institution des jeunes Aveugles suivant un acte passé par devant Chevrier, le 29 août 1818.

rents des défenseurs de la patrie, sont demeurés assez longtemps biens nationaux¹, mais il n'en est pas de même pour la plupart des autres immeubles. Deux d'entre eux ont attiré plus d'une fois notre attention jusqu'ici : les maisons de *Villejuif* et de *Gentilly*.

Nous avons déjà constaté plusieurs fois l'hostilité de la municipalité de *Villejuif* contre Saint-Nicolas et en général contre le clergé insermenté². Elle en avait donc à Pelletier, curé, et à Vaillant, chapelain, qui, le 23 janvier 1791, osèrent mettre une « annexe » à leur serment. Ce serment conditionnel fut rejeté, en constatant qu'à « l'égard de M. Balsacque, il ne s'est point présenté³ ». Le 7 février Euvrard a été élu curé constitutionnel; il aura Forestier comme vicaire. Il leur faudra obéir aux injonctions de la municipalité relatives au culte, jusqu'au jour malheureux (21 brumaire an II. — 11 novembre 1793), où ils *abdiqueront* leur prêtrise.

Mais ce sont les biens de Saint-Nicolas que convoitent surtout les habitants de Villejuif. Dans leur cahier de doléances (14 avril 1789) ils se sont plaints d'être surchargés d'impôts, et de ce que sur 1385 arpents de terre « il y en a plus de 50 qui appartiennent aux gens de main morte⁴ ». Aussi, dès le 21 juin 1790, ils décident que la municipalité « fera sa soumission pour acquérir les biens domaniaux ». Ils renouvellent cette résolution le 27 février 1791, sous une forme plus précise et s'engagent à acquérir « d'après les estimations⁵ des experts... », pour la somme de 288.927 livres, ces biens dont la majorité appartient à Saint-Nicolas. La ferme est estimée 168.300 livres, le séminaire 10.500 livres⁶. Le 2 mai, ils présentent leur soumission au dis-

1. Nous en reparlerons plus loin. Le cas n'est cependant pas le même pour le grand et le petit séminaire.

2. Tome I, p. 512, 513, 536.

3. *Registre des délibérations, 1790. Villejuif*. Vaillant avait accepté en 1790 d'être l'aumônier du bataillon de ce bourg.

4. Cf. B. N. Lk⁴ 2333. Si ce chiffre est exact la proportion ne nous paraît pas forte. Elle s'expliquerait d'ailleurs par la proximité de Paris. Il faut sans doute lire 500.

5. Ces estimations, d'après le décret du 14 mai 1790, équivalaient à 22 fois le revenu déclaré. Les terres de Villejuif et autres lieux environnants (Vitry, Thiais, Chevilly, l'Hay, Saint-Marcel, Gentilly, Ivry.) avaient été effectivement estimées 168.300 livres, le 4 janvier 1791. Cf. A. N. Q² 126.

6. Il y a encore d'autres estimations plus minimes. Cette délibération est signée de Radot, Lesage, Gaugé, Darblay, Thibaut, Quicler, Mulot.

trict et nous avons vu¹, que Saint-Nicolas fit bien des démarches pour s'opposer à la vente. Vexée de son insuccès, la municipalité intente un procès contre Piton, procureur de Saint-Nicolas. Elle veut le contraindre à quelques réparations, le cite devant le « tribunal de police » de Villejuif, qui le condamne aux réparations. Mais en ce moment-là (19 août 1792), Piton est, au dire du tribunal, « en état d'arrestation »², et on est obligé d'en référer au directoire de Bourg-la-Reine³. Depuis la veille (18 août) tout obstacle est enlevé par le décret qui supprime Saint-Nicolas; désormais l'opération s'accélère.

Le 27 novembre, l'avoué Bruillon est, pour 50.000 francs, déclaré acquéreur de l'immeuble qui porte le nom de « séminaire ». Le lendemain il cède « la totalité de son adjudication à MM. André Sylvestre Demetz, André Chaupoulot, l'aîné, André Chaupoulot, le jeune, Louis Garnier et François Garnier⁴, pour en jouir indivisément et solidairement, pour ladite somme de 50.000 francs »⁵. Cette dernière clause est à noter, car la loi du 14 août 1792 était favorable à la division des propriétés, en fractionnant les lots. Il était probablement difficile d'employer ce fractionnement pour ce bâtiment aménagé comme il l'était. On remarquera que les acquéreurs sont des associés⁶, et n'appartiennent pas à Villejuif⁷. Le « séminaire » fut presque immédiatement affecté à une destination philantropi-

1. Tome I. p. 514.

2. Nous savons que ce n'était pas exact. Cf. Tome I, p. 542.

3. *Registre des délibérations de la commune de Villejuif*.

4. Tous demeurant à Charenton. A. S. Carton, Domaines, 831.

5. A. S. *Sommier des ventes du district de Bourg-la-Reine*, n° 559

6. Probablement deux groupes de frères.

7. Nous n'entrons pas dans le détail du décompte arrêté par Eparvier (directeur des domaines) le 29 juin 1813. Cf. A. S. *Sommier*, etc. Nous rappelons seulement que le mode de paiement pour les propriétés rurales en particulier a été très variable durant la Révolution. D'après la loi du 14 mai 1790, ces biens ruraux étaient payables à raison de 12 p. % dans la quinzaine et de 88 p. % en 12 ans par annuités égales; les maisons étaient payables à raison de 20 p. % dans la quinzaine et le reste en 12 annuités. Les biens ruraux profitèrent jusqu'au premier janvier 1794 du bénéfice des délais accordés le 14 mai 1790. Sous la Convention, les ventes se font par l'intermédiaire des districts et au chef-lieu de ces districts. Si l'adjudication de 50.000 francs dépasse de beaucoup l'estimation primitive (10.500 livres), ce phénomène est dû à l'insuffisance de la mise à prix et ensuite à la dépréciation des assignats. Pour toutes ces questions de vente des Biens Nationaux, voir les ouvrages récents (cette étude semble à l'ordre du jour) p. ex. Lecarpentier. *La propriété foncière du clergé... et la vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution*: Bloud; Bournisien, *La vente des B. N.*, Revue historique, nov. 1908; etc.

que. Il reçut notamment les religieux des deux sexes, que les événements politiques avaient frappés d'aliénation mentale. Un des deux Garnier géra d'abord cet établissement, puis ce fut son co-associé Demetz¹. — Le bâtiment fut ensuite (1842) vendu à M. Orban, au prix de 60,000 francs. M. Orban mourut peu après. La mairie y était déjà installée. Les héritiers de M. Orban ayant refusé la promesse de vente, la mairie continua à être en location pendant cinq années. « Le 7 février 1845, le tribunal civil rendait un jugement tenant lieu d'acte de vente et faisait droit à la requête de la commune »². Cette mairie, dont l'aspect extérieur n'a été modifié que par l'adjonction à la façade, d'un fronton en pierre de taille, renferme encore actuellement la salle de la justice de paix, les bureaux du greffier, ceux du secrétariat, la salle des mariages, du conseil, de la bibliothèque communale, et en outre des logements d'habitation pour les fonctionnaires communaux et le personnel enseignant. Vers 1840, on avait distrait une partie de ces corps de bâtiments, pour en faire le presbytère, désaffecté de nouveau, après la loi de séparation. — Le premier curé concordataire de Villejuif fut Vaillant (juillet 1802). Il avait bien mérité cette faveur. Il avait continué à exercer clandestinement son ministère après 1792³, et parmi les membres de son conseil de fabrique, institué en 1804, nous remarquons quelques-uns des noms qui ornent les fâcheuses délibérations du temps de la Révolution. Vaillant, dont la mémoire est encore bénie à Villejuif, gouverna cette paroisse jusqu'en l'an 1842. Avec lui disparaissait un témoin de la grande tourmente et un ami du vieux Saint-Nicolas⁴. Il avait vu disperser à la criée les autres biens immeubles que la communauté possédait dans cette paroisse⁵.

1. Cf. *Registres des délibérations du conseil municipal et Registres de la fabrique*, 1803-1816.

2. Cf. B. N. Lk⁴ 2333, *Etat des communes à la fin du XIX^e siècle*, publié sous les auspices du Conseil Général de la Seine.

3. Cf. *Registres paroissiaux* de Villejuif.

4. Cf. Tome I, p. 194, 513.

5. Le plus gros lot fut vendu le même jour que le « séminaire »; c'était le *corps de ferme*, contenant 343 arpents, estimé, comme nous l'avons vu, 168.300 livres. Il fut adjugé, le 27 nov. 1792, à M. Claude Godard Dancour, citoyen de Paris, Rue Vivienne, n^o 26, au prix de 460.700 francs; l'achat fut soldé suivant le décompte arrêté le 26 novembre 1812. L'acquéreur était sans doute un marchand de biens; les habitants de Villejuif étaient donc frustrés dans leurs espérances. L'écart entre l'estimation et

Quant à la maison de campagne située à *Gentilly*, qui avait vu se dresser plusieurs fois un théâtre, où, pendant les vacances, se jouaient des pièces classiques, elle fut adjugée, le 24 mai 1793, au citoyen André-Jacques-Jean Dubois, fabricant d'indiennes, rue Quincampoix, n° 105, au prix de 51.600 livres¹. Les enchères furent vives. Il fallut 16 feux² avant l'adjudication définitive. Le dernier versement fut effectué le 26 thermidor, an III. — 13 août 1795³. Ce bâtiment existe encore et nous avons été assez heureux pour le retrouver.

Nous n'avons, par contre, obtenu aucun renseignement sur le sort de la ferme de *Villeneuve-le-Comte*. Nous savons seulement que le 28 mars 1791, une convention signée entre le fermier et

le prix d'achat, outre les raisons données plus haut, s'explique, de plus, par l'infériorité des baux du clergé (base d'estimation) relativement à la valeur réelle de la terre, surtout dans le nord de la France. Cf. Bournisien: *op. cit.*, et *A. S. Sommier*, etc., n° 557.

Le même jour encore (27 nov. 1792) fut vendue la maison de la *rue Royale* à C. Jullien Timonier, marchand boulanger à Paris, rue Marly, n° 351, pour 18.000 francs. Versement définitif le 1^{er} floréal an IX, (21 avril 1801.) *A. S. Sommier*, etc. n° 558. Elle avait été estimée 10.000 livres. *A. N. Q*² 126.

Les 28 et 29 décembre 1792, les *autres maisons* possédées par Saint-Nicolas à Villejuif sont vendues l'une (les indications précises font défaut) à Claude André Lesage, maire de Villejuif (6.000 francs) qui la cède, le 15 janvier 1793, à Claude François Renée Fleury, vigneron à Villejuif. — Une autre, à Triballet, huissier demeurant à Sceaux qui la cède à Marie femme Raboin, veuve de Pierre Fauquet doreur à Paris, cloître des Bernardins, 5.725 livres; — une troisième (3.450 livres) à l'avoué Bruillon qui la cède, le 10 nivôse an II (30 déc. 1793), à André Chaupoulot.

1. *A. S. Sommier*, etc. Elle avait été estimée 17.000 livres le 13 décembre 1790, par l'expert de l'Assemblée nationale. La première publication fut faite le 3 mai 1793. *B. N. Lb*⁴ 4663.

2. « A la dernière publication, celle où se fait l'adjudication définitive, les enchères sont reçues à l'extinction de petites bougies. Le feu de chacune dure environ un demi quart d'heure. Tant qu'il y a enchère sur le feu d'une bougie, il en est allumé une autre et quand une bougie s'éteint sans qu'il y ait enchère sur son feu, l'adjudication définitive est prononcée par son extinction. » Cf. *Journal de la Vente des Biens Nationaux*, 13 oct. 1790.

3. *A. S. Carton*, Domaines, 831. On trouve là une description de l'immeuble, plus minutieuse que celle que nous avons donnée dans le tome I, p. 341. Cette description nous a permis de l'identifier, en nous servant concurremment du plan de 1786. Il appartient successivement à M. Moireau (Cf. Detruissard. *Promenade au Grand Gentilly*. Paris 1821, *B. N. Lk*^v 2962). Fourdiner et Bertout prêtres; Flotard, Nicou, et enfin Carlier, blanchisseur (1888). Cf. les papiers de Mme Veuve Carlier, actuellement propriétaire, c'est grâce à son obligeance que nous avons pu obtenir ces renseignements. L'immeuble (sauf la partie qui se trouvait de l'autre côté de la rue) est affectée à une cité ouvrière qui porte encore le nom de cité Flotard, rue d'Arcueil, n° 15.

le procureur Piton, stipule que le fermier payera en plus du bail, 800 livres à la place de la dîme supprimée¹.

Les *maisons urbaines* furent vendues, nous ne savons pour quelles causes², à des époques bien différentes. Nous ne saurions dire s'il y eut pour quelques-unes retard ou refus de payer. Si le cas survint on les revendit à la folle enchère, sans fixation d'enchères *minima*. Mais, à partir du 29 fructidor an III — 15 sept. 1795, il y eut un bureau spécial, chargé de la conservation et de la vente des biens meubles et immeubles dans le département de Paris. Il succéda ainsi au département et au district. On sait d'ailleurs que la liquidation de ces biens nationaux fut laborieuse. — Nous ne disons rien de la vente des rentes, car nous n'avons trouvé, pour Saint-Nicolas aucun renseignement à ce sujet.

S'il nous était permis de tirer quelques conclusions de tout cet ensemble d'opérations, nous dirions, avec M. Lecarpentier³ : que ce furent les bourgeois qui en profitèrent, et non les paysans. Nous n'avons pas cru trouver trace de *bandes noires* et il faudrait une étude plus détaillée pour constater si ces biens, achetés quelquefois en bloc, ont été ensuite presque aussitôt morcelés.

Mais ce qui paraît hors de doute, c'est que pas un seul des deniers procurés par toutes ces ventes ne revint aux Nicolaïtes survivants.

Dissous, privés des ressources que leur fournissait la Communauté, ils ne pouvaient même pas compter sur une pension. Nous avons d'ailleurs perdu entièrement leurs traces⁴. Hure est

1. A. N. S. 6994.

2. *La maison contiguë au petit séminaire* : n° 16; vendue au citoyen Delepine entrepreneur de bâtiments — 13 déc. 1792, 16.800 livres. — A. S. Sommier général.

La maison au coin de la rue du Mârier : n° 19; vendue au citoyen Lorrain le 12 août 1791 moyennant 18.400 livres. *Ibid.* et A. N. Q² 121.

Le jardin du petit séminaire : vendu au citoyen Ratadon, le 14 prairial, an XIII (8 juin 1805) contre 15.100 francs.

La maison Romillé : vendue au citoyen Maupin, le 18 germinal, an XIII (8 avril 1805) contre 91.100 livres. A. S. Dom. 411.

Les maisons de la Butte Saint-Roch : vendues le 24 octobre 1791, 151.372 livres. B. N. Lc² 470. Le n° 9 fut adjugé au sieur Louis Moulin, maître sellier... En 1859 elle fut mise en vente par les héritiers. Guerreau. A. S. N.

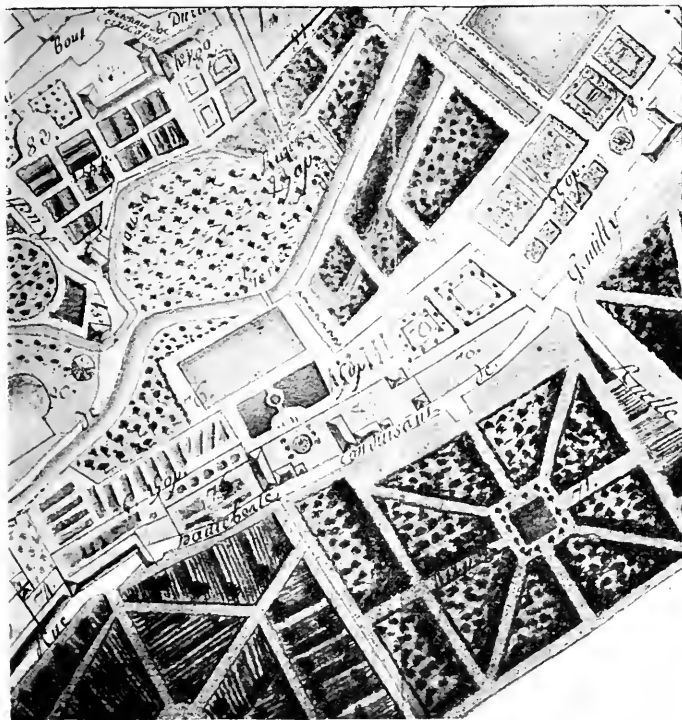
La maison de la rue d'Argenteuil : adjugée à l'épicier Guyot, 13 février 1806, contre 17.000 livres. A. S. Dom. 505.

3. *Op. cit.*

4. Sauf pour Desmoulin, et Bonnet. Il est probable que Lafontan et Bouchard, vu leur âge, moururent peu après le 3 septembre 1792.

le seul dont nous puissions quelque temps constater l'activité. Elle fut très honorable. Il devint le véritable curé orthodoxe de la paroisse Saint-Nicolas, à côté du clergé constitutionnel.

Celui-ci, formé, à la date du 18 octobre 1792¹ de : Capiaumont², Le Monnier, Le Verrier, Clabaut, Guilliot, Martin Gilles,



Archives municipales de Gentilly.

Plan de la maison de campagne de Gentilly³.

Le parc, n° 71 ; la maison d'habitation, le n° 75. La propriété allait jusqu'à la Bierre.

Boucher, Thiébaud, Dupré, Grange, Le Plus, a toujours à sa tête Brongniard⁴. Nous avons vu que ce dernier n'avait pas été complaisant pour les Nicolaïtes. Il ne manquait pas d'une certaine

1. A. N. S. 6994. Quelques-uns habitent le petit séminaire (alors n° 4 de la rue Saint-Victor).

2. Ce Capiaumont a tout un dossier aux Archives de la Seine, Dom. 757. Il avait prêté le serment le 16 janvier 1791. Naturellement il prêta tous ceux qui suivirent. Il monta la garde au Temple le 3 avril 1793 et mourut le 4 mai suivant.

3. Extrait de l'*Atlas ou plans de la Seigneurie* du grand et du petit Gentilly; 1786 (à la mairie de Gentilly).

4. Nous répétons qu'il signe Brongniart.

énergie. Le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), il n'ignorait pas que la section des Sans-Culottes était hostile au culte, même constitutionnel, et que les églises de Paris étaient fermées sauf de rares exceptions¹. Mais la section ne lui a pas notifié officiellement l'interdiction de célébrer. Il fait sonner l'unique cloche que la municipalité a bien voulu lui laisser. Les catholiques viennent « de loin » pour entendre la messe « peut-être pour la dernière fois ». Il se fait « un grand concours de monde ». Mais Brongniard est obligé, faute de clergé suffisant, « de chanter lui-même au lutrin depuis l'introït jusqu'à la fin de la messe ». Le lendemain, la section le fait arrêter et comparaître. Il répond fièrement « qu'ayant été placé à la paroisse par le vœu de ses concitoyens, par la loi et par des autorités constituées, il devait attendre, pour se retirer, l'ordre d'une autorité constituée quelconque; sans cela, les catholiques de sa paroisse avaient droit de lui demander pourquoi nous quittes-tu? ». La section l'envoie à Sainte-Pélagie, puis de là à Saint-Lazare et enfin, sur son dossier, on écrit « à mettre en liberté² ». Il devait être condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, le 24 juillet 1794 (8 thermidor an II)³.

Pendant la Terreur, les catholiques romains n'avaient pas été dépourvus de tous secours spirituels. Quelques-uns se rassemblaient rue Saint-Victor dans un *oratoire secret*, près du séminaire Saint-Firmin, sous la direction d'un jeune prêtre insermenté de Saint-Jean-en-Grève, M. Morzière⁴. Hure, selon toutes les apparences, n'avait pas abandonné son poste et c'était sans doute sous son autorité, qu'agissait le jeune Morzière. Celui-ci habitait chez son père, maître boucher, rue de la Montagne Sainte-Geneviève⁵. Cette demeure, ainsi que l'*oratoire secret*, aurait donné

1. Chapelle des Enfants-trouvés dans la Cité; Saint-Victor.

2. *A. N. W.* 37, dossier 2450. Ce dossier a été publié partiellement dans les *Etudes religieuses*, le 5 août 1908. Il est très intéressant.

3. Il fut de la fournée Loizerolles. Encore un jour et il échappait probablement à la guillotine. Cf. *A. N. W.* 37, et 432 n° 971.

4. Ces renseignements sont fournis par M. Daix *A. D.* dont une parente fréquenta cet *Oratoire secret*. C'est de sa bouche qu'il tenait ces renseignements. L'appartement converti en oratoire et même en prison volontaire où séjournaient quelques pieux fidèles était loué par une dame Geneviève, vendeuse de marée à la place Maubert. — Nous conjecturons que Hure, de son côté, avait trouvé un asile qu'il transforma aussi en oratoire.

5. *A. N.* MM. 480. L'abbé Morzière rejoignit ses confrères à Saint-Jean-en-Grève en 1795 et mourut le 12 février 1837, chanoine titulaire de N.-D.

asile à Mgr de Maillé, l'intrépide évêque de Saint-Papoul, pour y faire des ordinations¹. La présence de Hure, grand maître des cérémonies du clergé, à ces ordinations, semble très probable d'après son titre² et ce que nous savons déjà de lui. Ces cérémonies n'avaient pas l'ampleur de celles qui se déroulaient dans l'église de Saint-Nicolas à la fin du XVIII^e siècle. Mais, combien, à distance, prétent-elles davantage encore à l'imagination!³.

Les retraites qui avaient eu lieu en 1791 et 1792⁴ continuèrent-



Cliche Chardon.

État actuel de la maison de campagne à Gentilly (Cité Flotard).

elles sous la Terreur? C'est ce que nous n'avons pas pu découvrir, mais il est fort probable que Hure n'admettait particuliè-

Ibid., p. 330. Cf. *Ami de la Religion*, tome 92, p. 308. Malheureusement, cette trop courte notice n'offre aucun détail sur son rôle pendant la Terreur.

1. Au lendemain de la Terreur nous verrons que sûrement une ordination y eut lieu.

2. De plus, dans un document des Archives diocésaines il est appelé « ancien vicaire-général » de l'évêque de Saint-Papoul. Ces ordinations sont nombreuses. Plusieurs évêques en font dans leur demeure ou dans leur refuge.

3. Nous n'osions affirmer dans le premier volume p. 101, note, que les ordinations se fussent faites au XVIII^e siècle à Saint-Nicolas. Depuis, nous avons trouvé la preuve irréfutable (2 registres d'ordinations aux *A. D.*, 1769-1770, 1774-1777; un registre d'insinuations aux mêmes *A. D.*; 1775-1777; un registre d'insinuations aux *A. S. D. G.*²; 1770-1772;) qu'aux époques indiquées dans la parenthèse, les ordinations générales, non pas seulement celle des tonsurés, avaient lieu à Saint-Nicolas. Jamais, nous n'avons vu qu'elles eussent eu lieu ni à Saint-Magloire, ni à Saint-Sulpice.

4. Cf. Salamon, *Correspondance avec le cardinal de Zelada*. Vte de Richemond. Plon, 1898, 28 nov. 1791, 24 janvier 1792, 27 février 1792.

rement aux ordinations que ceux qui s'y étaient préparés. Il vit sans trop d'émotion sans doute, la fermeture des églises en décembre 1793. Depuis longtemps le culte catholique était supprimé¹.

Après la chute de Robespierre, Hure réclama-t-il la pension à laquelle il avait droit depuis la loi de séparation du 4 fructidor an II, qui supprimait les salaires de tous les cultes, mais accordait une pension à tous les ministres, qu'ils eussent continué, abdiqué ou cessé leurs fonctions? Nous ne pouvons pas le conjecturer facilement; nous croyons que son refus de prêter aucun serment lui interdisait de faire cette démarche. Mais une loi allait enfin être rendue qui lui permettrait de reparaitre au grand jour.

Le 3 ventôse an III (21 février 1795) était, en effet, votée une loi qui sous le titre de *Liberté des cultes*, permettait au culte, même vraiment catholique, de se manifester. Mais cette liberté n'était pas complète. La loi ne rendait point à leur destination les églises même non aliénées. Ce n'est qu'en vertu du décret du 11 prairial (30 mai) que le Directoire de Paris désigne 12 églises ou *oratoires publics* pour servir au culte, sans spécifier lequel². L'église Saint-Nicolas du Chardonnet n'est pas comprise dans cette liste. Mais on pourrait la louer et en faire ce qu'on appelle dans le langage d'alors un *oratoire privé*. Le temps presse, car la régie s'apprête à mettre en adjudication la location de cet immeuble qui sert, pour le moment aux assemblées générales de la section du Jardin des Plantes³. Celle-ci est plus modérée qu'aux mauvais jours qu'on vient de traverser. Elle va, le 10 ventôse (28 février 1795), à la suite d'une délibération, reprendre son ancien nom, en répudiant celui dont elle s'est glorifiée à partir du 10 août 1792⁴. Elle songe probablement à chercher

1. Nous pensons que la curieuse et habile réclamation des *catholiques patriotes* au Comité du Salut public; (A. N. AA. 54, dossier 1507), datée du 24 germinal an II (13 avril 1794) provient des catholiques constitutionnels. Elle n'est point signée. Elle contient le passage suivant : « Nos destructeurs auraient-ils l'impudence de soutenir que le peuple ne veut plus de culte, lorsqu'on l'a vu arroser de ses larmes son dernier temple (en marge : Saint-Nicolas du Chardonnet) à sa clôture?... se précipiter en suite en foule de toutes les extrémités de Paris... dans les deux oratoires obscurs dont la loi leur garantissait la location? »

2. Le 30 prairial, 3 autres églises furent aussi désignées.

3. A. N. AD. XVI, 71.

4. *British Museum*, F. R. 13* 16.

un autre local pour ses réunions. Dans tous les cas, le 2 vendémiaire an IV (24 sept. 1795) l'architecte de la régie, Radel, fait un rapport à propos de l'église Saint-Nicolas : « Je me suis présenté, dit-il, sur la demande de location faite par les citoyens Pomme et de Besse¹, à l'église et dépendances de Saint-Nicolas du Chardonnet. Cette église a quatre entrées : une par un petit avant-cour fermé d'une grille sur la rue Saint-Victor et trois autres sur la rue des Bernardins. Cette église est composée... [de] charniers très grands, plus un logement dépendant de l'église, où se tenait le bureau de la paroisse², composé de trois pièces dont deux à cheminée; dans le clocher sont encore deux chambres, plus des caves sous l'église, et une petite cour appelée la cour des Miramiones, avec issue sur le cloître et une sacristie. J'estime leur location valoir, dans le bon état où elle est, 1.800 livres au moins »³.

Quelques jours plus tard, 24 vendémiaire (16 oct. 1795) à la section de Brutus, où se trouvait le Bureau du Domaine national du Département de Paris, était signé le procès-verbal d'adjudication du bail suivant : « Le citoyen Charles-Louis Guignard, maçon, demeurant à Paris, grande rue du faubourg Saint-Antoine, n° 137, section de Montreuil, nous a dit que l'adjudication à lui faite (hier) pour 3, 6, 9 années, moyennant la somme de 10.550 livres⁴ par année, de la ci-devant église Saint-Nicolas du Chardonnet, est pour et au profit de la citoyenne Jeanne-Michelle Pothin, fille majeure demeurant à Paris, rue Saint-Victor, n° 133, à laquelle il n'a fait que prêter son nom et pour lui faire plaisir » et la locataire s'oblige à toutes les charges⁵.

1. Nous ne savons quels sont ces citoyens. Peut-être voulaient-ils faire servir l'église à des usages profanes. Cf. note 3.

2. Les chapelles situées au-dessus de la chapelle de la Communion.

3. *A. S. Dom.* 87, n° 884. Il constate ensuite qu'il y a des « marbres au pourtour de l'édifice, des chapelles encore en plus, notamment celle du célèbre Lebrun et son tombeau, le buffet d'orgue des Innocents, des menuiseries dans la sacristie et dans les charniers et dans un petit magasin à l'entrée de l'église sont déposées des grilles de fer, plombs et différents objets mobiliers qu'il faut enlever pour louer cette église *dans le cas où elle ne servirait pas au culte.* »

4. L'estimation était de 1800 livres. La lutte aux enchères semble donc avoir été chaude. Il est probable que cette location élevée pouvait être payée en assignats.

5. *A. S. Dom.* 87, n° 884. L'enregistrement de la déclaration de Guignard est du 7 brumaire an IV, (29 oct. 1795) et celui du procès-verbal d'adjudication du lendemain 8 brumaire. *Ibid.* — *A. S. Dom.* n° 126. — On écrit aussi Pothain.

Nous n'avons malheureusement aucun détail sur cette vaillante institutrice¹ qui fut sans doute le prête-nom de Hure et qui pour mieux veiller sur son église, s'établit dans le logement au fond de la petite cour du séminaire, au-dessus de la sacristie d'alors (salle des catéchismes actuelle) ou plus précisément au-dessus de la chapelle de la Communion².

Mais si la régie a loué l'immeuble, elle n'a pas loué les meubles. Ces meubles d'ailleurs, doivent être réduits à un petit nombre. Le 31 août 1792, on a enlevé une partie de l'argenterie aux églises; le 19 brumaire an II (9 nov. 1793) le conseil général autorise le comité révolutionnaire de chaque section à « s'emparer de tout l'actif de mobilier qui se trouvera dans chaque église » et l'administration des Biens Nationaux le fera vendre et en déposera le prix à la trésorerie nationale. Quelques jours après (2 frim. an II — 22 nov. 1793) commence cette vente. A l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, la dévastation s'accroît dans les premiers mois de 1795. Lenoir, directeur du musée des Petits-Augustins, voit arriver dans son dépôt, les marbres et les tableaux qui décoraient l'église³. Malgré ce délabrement, Hure se dispose à occuper cette église si chère à son ancienne communauté. Il s'est conformé au code de police ecclésiastique promulgué le 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). Il a signé la nouvelle formule de déclaration exigée de tout ministre du culte et deux copies en sont affichées dans les parties les plus apparentes de l'oratoire de Saint-Nicolas du Chardonnet : « Je reconnais, a-t-il écrit, que l'universalité des citoyens français est le souverain et je *promets* soumission et obéissance aux lois de la République »⁴. Mais avant de prendre possession de l'immeuble, il saura que le 24 frimaire an IV (15 décembre 1795) l'administration a procédé à un inventaire des biens de la fabrique; que vers la même époque elle a fait enlever, non sans une certaine effraction, les titres et les papiers de la

1. A. S. Dom. n° 126 « institutrice rue Victor, vis-à-vis celle de Versailles, chez le pâtissier ». C'était peut-être une ancienne religieuse.

2. Ces logements existent encore. L'un servait de salle de réunion pour les marguilliers. Nous en reparlerons.

3. *Journal* de Lenoir, édit. Courajod, I, p. 79, 81.

4. Cf. A. N. F⁷ 7131. « Ils (Hure et Bonnet) sont soumissionnaires à la loi du 7. » On sait que cette *promesse* de soumission souleva de vives discussions même parmi le clergé réfractaire.

abriques, qui se trouvaient dans une des armoires de la salle Saint-Bernard¹.

Enfin le 25 décembre 1795, il peut avec la qualité de « chef du culte » célébrer la fête de Noël dans l'église qui vient d'être ouverte sous le nom de Mlle Pothin². Il doit sa qualité de chef du



B. N. Estampes du vieux Paris.

Église et séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Delauney, 1866.

1. *A. N.* T. 1627 et *A. S.* Dom. 809. L'inventaire est fait minutieusement. Il avait été précédé le 7 fructidor an III (24 août 1795), de la levée des scellés mis sur l'orgue. On constata le bon état de l'instrument et on le mit au nombre de « ceux à conserver, étant bien organisé, et n'ayant besoin que d'un repassage sur place. » Le gardien de l'église, depuis la fermeture de l'église, était Boistel, qui détenait aussi la clef de la salle Saint-Bernard.

2. « Le jour de Noël 1795, il a été rouvert une nouvelle église, celle de Saint-Nicolas du C. » disent les *Annales religieuses* de l'abbé Sicard (fév. 1796). Cf. *B. N.* Lc² 885 et 886 in-8°. Nous ne croyons pas que cette église ait été mixte, c'est-à-dire ouverte en même temps à un autre culte, comme cela se pratiquait dans un certain nombre d'églises à Paris. Les rares documents que nous possédons sur cette époque ne parlent, pour Saint-Nicolas, que du culte catholique romain. Voir d'ailleurs, (*A. N.* F⁷ 7237) la réponse du ministre de la police (15 floréal an V — 4 mai 1797) l'après laquelle, les locataires ont le droit de n'admettre dans les locaux loués par eux, que les citoyens agréés par eux. Cf. L. Sciout, *op. cit.*, V, p. 519.

culte (c'est l'expression courante en ce moment où le culte s'exerce comme en pays de *missions*) à ses longs services, à sa haute position dans le diocèse. Il assiste aux ordinations, et il est toujours chargé d'en tenir les actes ou les listes. Il continue donc sa fonction de « maître de cérémonies du clergé ». Précisément au mois de mai (1795) il a vu Mgr de Maillé faire plusieurs ordinations, une, entre autres, le 30 mai, chez le père de l'abbé Morzière¹. Nul doute qu'il ne tînt son titre de « chef du culte » de l'autorité compétente, dans l'espèce, des vicaires-généraux² avec lesquels, d'ailleurs, les ordinations le mettaient en relations constantes. Pour l'aider dans le service de l'église il a groupé autour de lui et des vaillants qui n'ont jamais fléchi le genou et d'autres qui ont faibli, mais, par une rétractation qu'il a probablement reçue lui-même, ont réparé leur faute³. Si Desmoulin n'est pas à ses côtés⁴, Bonnet (Jacques-Antoine) « exerce au même lieu »⁵ que lui. La police le traite d' « aussi

1. Cf. *B. N.*, Ln²⁷ 42379, p. 152, et *A. D.* qui donne les dates d'ordination de l'abbé Louis de Sambucy, et rappelle une « lettre d'ordres collective » donnée le 1^{er} mai 1800 au nom de Mgr de Juigné, signée par le vicaire général Dampierre et « De mandato illustrissimi... Hure, prosecretarius ».

2. MM. de Dampierre, de Malaret, d'Espinasse, Emery, puis Jalabert.

3. Ce registre des rétractations que Picot avait vu (avant 1830). Cf. *Mémoires*, 3^e édit., t. VI, pp. 432-433 a disparu. Nous savons par Picot que Hure était un des commissaires nommés par les grands vicaires de Paris pour recevoir ces rétractations. Elles se faisaient sans solennité.

4. Il habite le XI^e arrondissement. Cf. *A. N.* F⁷ 7131.

5. Grâce à l'obligeance de M. Pisani, qui a bien voulu nous communiquer la cote exacte d'un dossier mal indiqué par L. Sciout dans son *Histoire de la Constitution civile*, tome IV, p. 461. (Cf. *Grente, op. cit.*, p. 43), nous pouvons publier le rapport de police qui regarde Saint-Nicolas ou ses alentours. *A. N.* F⁷ 7131.

Bureau central du canton de Paris le 8 prairial, an 4^e de la République (27 mai 1796). Au ministre de la police générale de la République (Cochon).

Conformément à votre lettre du 28 germinal dernier (17 avril), nous avons écrit plusieurs fois aux 12 municipalités pour les engager à nous faire parvenir l'état des édifices tant publics que particuliers destinés à l'exercice des cultes ainsi que le nom des ministres. Nous vous transmettons copie de ces états dont le dernier ne nous est parvenu qu'avant-hier. — Etat des ministres qui exercent le culte catholique dans l'étendue de la municipalité du XII^e arrondissement.

Section des Plantes.

Grenier...

Delamare...

Pétin...

Rivals...

Martin Gilles, rue des Bernardins, n^o 211, a été vicaire constitutionnel à

suspect » que Hure. L'ancien vicaire constitutionnel de Saint-Nicolas, Gilles Martin s'est aussi rétracté, car il « exerce avec Hure..., il s'est soumis à la loi; malgré cela il est urgent de le surveiller »¹. Il habite dans la même maison que l'ancien constitutionnel Le Monnier qui, lui, « exerce dans divers lieux ». Grinne Jérôme-Vincent « peu patriote » et à « surveiller » dit la police, exercera avec Bonnet et Gilles Martin. D'autres furent-

l'église Nicolas; il exerce avec Hure, chef de l'oratoire au même Nicolas. (Les églises étaient alors divisées en églises proprement dites et en oratoires); il s'est soumis à la loi; malgré cela il est urgent de le surveiller, Duchesne.. (curé de Saint-Victor).

Lagrange (probablement Grange, vicaire constitutionnel).

Hure Anne-Antoine, rue des Bernardins n° 226; exerce à l'oratoire Nicolas du Chardonnet. Au moment de la Révolution, il était vicaire à Nicolas, est présumé n'avoir prêté aucun serment ancien et à raison de ce est le chef de ceux qui exercent; cet individu est bien suspect.

Bonnet Jacques-Antoine, rue des fossés Saint-Jacques, n° 7, exerce au même lieu; était au séminaire Nicolas; aussi suspect de (que) Hure; ils sont soumissionnaires à la loi du 7.

Le Monnier Pierre-Cyprien, rue des Bernardins n° 211, (co-locataire de Hure); exerce dans divers lieux, et est soumis à la loi.

Perrin Georges...

Grinne Jérôme-Vincent, rue des Bernardins n° 203; exerce à l'oratoire Nicolas; il fait les catéchismes; peu patriote, il est urgent de le faire surveiller.

Curies, dit Duché...

Grancher...

Rousselet...

Boisseau...

Bertin...

Plainpoint...

Morel...

Thiébauld Denis, rue des Bernardins n° 205; vicaire constitutionnel à Saint-Nicolas d. C.

Le Verrier, rue Victor n° 139, constitutionnel, est connu pour un honnête homme. (Cependant, Péthion, avait en 1792, protesté contre une fraude commise par cet ecclésiastique; Le Verrier, pour toucher une pension plus élevée, avait frauduleusement produit deux certificats de résidence, Cf. B. N. n. a. f. 2698, fol. 246.)

Dans la section du Panthéon, nous relevons le nom de Morzière, Montagne du Panthéon. — Cette section, plus modérée que celle du Jardin des Plantes (ancienne section des Sans-Culottes), ne fournit aucun renseignement, sinon sur l'habitation.

Dans le 11^e arrondissement, nous remarquons le nom de Desmoulin, Pierre Denys, François (notre Nicolaïte). Rue de Seine n° 754. (Pas d'autre renseignement).

Dans le 10^e arrondissement nous rencontrons Lemaitre Jean-Louis, âgé de 73 ans, rue de Picpus, n° 26; il exerce rue de Picpus n° 42. Nous le citons car on l'a fait quelquefois entrer au nombre des Nicolaïtes massacrés en septembre.

Dans le 7^e nous trouvons de nouveau Fr. Morzière « demeurant rue Montagne Sainte-Geneviève, n° 26, a fait sa soumission aux lois du jour (28 ventôse an 4), exerce aux Blancs-Manteaux.

Dans le 6^e : Magnelin Charles-François, âgé de 66 ans demeure à Chaillot et exerce à Saint-Pierre.

1. *Ibid.*

ils admis à ce service? Le rapport de la police n'est pas assez explicite pour que nous puissions l'affirmer¹. Hure fut-il aidé dans l'administration temporelle du culte par une « société » analogue à celles que l'on a retrouvées dans d'autres paroisses²? Nous avons sur ce sujet, recueilli trop peu d'indices pour être autorisé à avancer une hypothèse. Le temporel, d'ailleurs, était réduit à peu de chose. « Ces églises rouvertes sont extrêmement simples dans leur décoration », disent les *Annales religieuses*. Cette décoration se simplifiera encore dans les premiers mois de 1796. L'église de Saint-Nicolas se voit, en effet, bientôt dépouiller des meubles qui pouvaient encore l'ornier. La vente se fit les 21, 22 et 24 ventôse an IV (11 à 14 mars 1796), tant à l'église qu'à « l'encan national, rue Hautefeuille, n° 25, section du théâtre français »: stalles, chaises, confessionnaux, lambris « étant et garnissant les chapelles, chœur et sacristie et autres lieux de l'église, » furent vendus comme « bois de menuiserie ». On arrache le marche-pied du charnier, les deux portes battantes de la porte des Miramiones, on enlève la chaire, illustrée par les Chamillard et les Pollet « tenante et construite autour d'un pilier³ ». Les stalles, les autels, les consoles, les débris de la gloire d'autel, de l'œuvre, deux figures de la Sainte Vierge en bois, quatre reliquaires de bois... « deux lanternes servant à accompagner le bon Dieu », tout cela, pêle-mêle, fut expédié en deux vacations qui produisirent l'une, 161.985 livres, l'autre, 95.250 livres⁴.

C'est pourtant dans une église aussi dénudée⁵ que Hure et ses compagnons officient et administrent les sacrements⁶. Ils

1. 40 prêtres sont signalés par la section du Jardin des Plantes. On peut voir par les renseignements qu'elle donne, qu'en 1796, son modérantisme n'exclut pas une surveillance hostile.

2. Par ex. à Saint-Eustache, église le plus souvent constitutionnelle. Voir sur cette société, l'intéressante brochure due à un ancien élève de Saint-Nicolas : *Une société du culte catholique à Paris... la paroisse Saint-Eustache de 1795 à 1802*, par Louis Soulif du clergé de Paris; Paris, 1908.

3. Elle fut vendue pour 4.000 livres en assignats.

4. A. S. Dom. 119.

5. Il est probable que les marbres et mausolées avaient été enlevés; toutefois ce n'est qu'en février 1799 que Lenoir signale l'entrée, dans son musée, de portions importantes de la chapelle de Lebrun.

6. Pour subvenir aux frais du culte, les prêtres « ne se permettent qu'une collecte pour les dépenses du culte, laquelle, vu la misère des temps, ne peut être que très modique. » *Journal de la Religion et du culte catholique*, p. 93. Et ces quêtes furent souvent le motif de nouvelles tracasseries. Cf. Sciout. *op. cit.*, IV, p. 517 et suiv.

n'ont pas attendu ce moment pour tenir régulièrement les registres de catholicité. La paroisse actuelle de Saint-Nicolas du Chardonnet les possède encore¹. Ils ont pour titre : « Note des Sacrements de baptême et de mariage, année 1795. » L'écriture du titre est bien celle de Hure et le registre est commencé le 7 juin, presque au lendemain de la loi du 11 prairial (30 mai 1795). Après la laïcisation des actes civils (20 sept. 1792) et sa mise en vigueur (1 janvier 1793), on sait que le conseil exécutif provisoire² avait fait défense aux prêtres de dresser « sous quelque prétexte que ce soit » des actes de baptêmes et de sépultures et de publier aucun ban de mariage. Gobel lui-même a protesté contre cette défense qui confine au ridicule, mais, dans la pratique, on dut s'en tenir à des notes recueillies sur des feuilles volantes et non signées. On voit combien était donc précaire la tenue des livres de catholicité. La loi du 7 vendémiaire (29 sept. 1795) prohibe seulement l'usage de ces registres pour constater l'état civil : Hure s'était donc vite empressé de les rédiger, même avant que cette tolérance fût indirectement mais officiellement accordée. Mais dans l'incertitude du lendemain, il prend la précaution de ne pas signer les actes³. Il se sent particulièrement espionné⁴. Cependant, en 1796, il semblerait que la tempête veuille s'apaiser : les fêtes de Pâques sont fort belles ; de même la fête de la Toussaint⁵.

Les rétractations se multiplient dans les premiers mois de 1797. On veut se croire à la veille d'une heureuse réaction. Le

1. *Archives paroissiales*. En réalité ils ne forment qu'un registre : l'un (baptêmes) commence au recto, l'autre (mariages) au verso.

2. Composé de Garat, Clavière, Lebrun, Monge.

3. On trouve même sur une feuille séparée un acte de mariage daté du 13 avril 1795.

4. L'étude de ces registres (baptêmes, mariages) n'est pas dénuée d'intérêt. Nous avons remarqué au 15 juin, le baptême d'un fils de Pierre Anne Louis Maton de la Varenne, qui habitait la rue des Noyers. Généralement on n'indique pas les noms des parrain et marraine ; on les mentionne en 1793, ce qui, au début, dénote une plus grande confiance dans la situation politique. Point d'actes du 2 mai au 3 juillet 1797. Le 14 octobre 1797, Hure rédige un acte de baptême. Quand le registre des baptêmes se termine au 3 avril 1798, il y a déjà quelque temps que l'écriture de notre Nicolaïte ne se retrouve plus. — Dans les premiers mois de 1797, on ne mentionne que le nom des époux et non ceux des témoins. A la fin de l'année, on est plus explicite. Le dernier acte est du 8 avril 1798 (mais immédiatement avant, il y en a un, daté du 11 avril.)

5. *Annales religieuses*, nov. 1796.

10 juin 1797 Mgr de Maillé peut faire une ordination solennelle aux Blancs-Manteaux. C'en est trop. Le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 sept. 1797) ramène la persécution religieuse. Le lendemain, 19 fructidor, une nouvelle loi oblige les prêtres autorisés à demeurer dans le territoire de la République, à prêter « le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement à la République et à la Constitution de l'an III. » Cette loi s'appliquait même aux ministres du culte qui voulaient exercer *en particulier*. Nouvelles inquiétudes et nouvelles discussions entre les prêtres fidèles. Les grands vicaires de Paris s'en remettent, pour le serment, à la conscience de chacun. Nous ne croyons pas que Hure le prêta. Après les élections partielles et frauduleuses de germinal an VI (avril 1798), le directoire accentue sa politique sectaire. Aussi le mandat d'arrêt du 19 germinal (8 avril 1798) lancé contre eux, ne surprend-il ni Hure ni son compagnon Gilles Martin¹. Ecroué au Temple, Hure est condamné, le 11 nivôse (31 décembre 1798) à la réclusion², puis est transféré à l'hospice de Franciade (Saint-Denis), le 15 floréal (4 mai) où Gilles Martin le rejoindra le 16 prairial (4 juin 1799)³. Depuis le 14 floréal (3 mai 1798), d'ailleurs, et sur l'ordre de l'Administration Centrale du département de la Seine, on a fermé *tous les oratoires publics* autres que les quinze églises accordées par la loi du 11 prairial an III⁴.

Enfin, le 18 brumaire, an VIII (9 novembre 1799), commence une ère nouvelle. Le 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799), un arrêté amnistie plusieurs catégories d'ecclésiastiques. Le 28 frimaire, an VIII (19 décembre), Hure reparait à la paroisse Saint-Nicolas⁵. Deux jours après, il y retrouve Martin. Une mauvaise nouvelle les attendait. L'église venait d'être vendue le 3 vendémiaire (25 septembre), à un nommé Défagoz, pour 4.507.000 francs, et celui-ci devait la payer par sixièmes. Chaque sixième est de 751.166 francs, 67 centimes. Le 11 nivôse, an VIII (1^{er} janvier 1800), il paye d'abord un acompte de 592.592 fr.

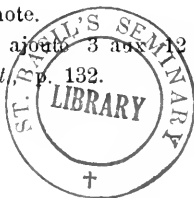
1. Cf. Grente, *op. cit.*, p. 91. Les registres d'écrou sont aujourd'hui aux archives de la Maison départementale de Nanterre.

2. *Ibid.*, p. 114.

3. *Ibid.*, p. 91, note.

4. On en avait ajouté 3 ans primitivement autorisées.

5. Grente, *op. cit.*, p. 132.



59 cent. (c'est-à-dire 600.000 livres tournois) en bons des 2/3¹. Heureusement, le bail Pothin court encore : on se remet courageusement à l'œuvre. Le clergé prête volontiers le serment purement civil à la Constitution de l'an VIII, et sous la direction des vicaires généraux de Mgr de Juigné, on administre officiellement² et publiquement les sacrements. Un nouveau registre de baptêmes est commencé probablement le 1^{er} janvier 1800³. Mais, par prudence, ces actes ne sont pas signés⁴. Pendant que les négociations relatives au Concordat suivent leur cours avec les alternatives que l'on connaît, le culte se célèbre à Paris avec une liberté dont on avait perdu l'habitude. En carême 1801, les cérémonies de Saint-Nicolas du Chardonnet sont remarquées et les premières communions s'y font comme dans plusieurs autres paroisses, avec édification⁵.

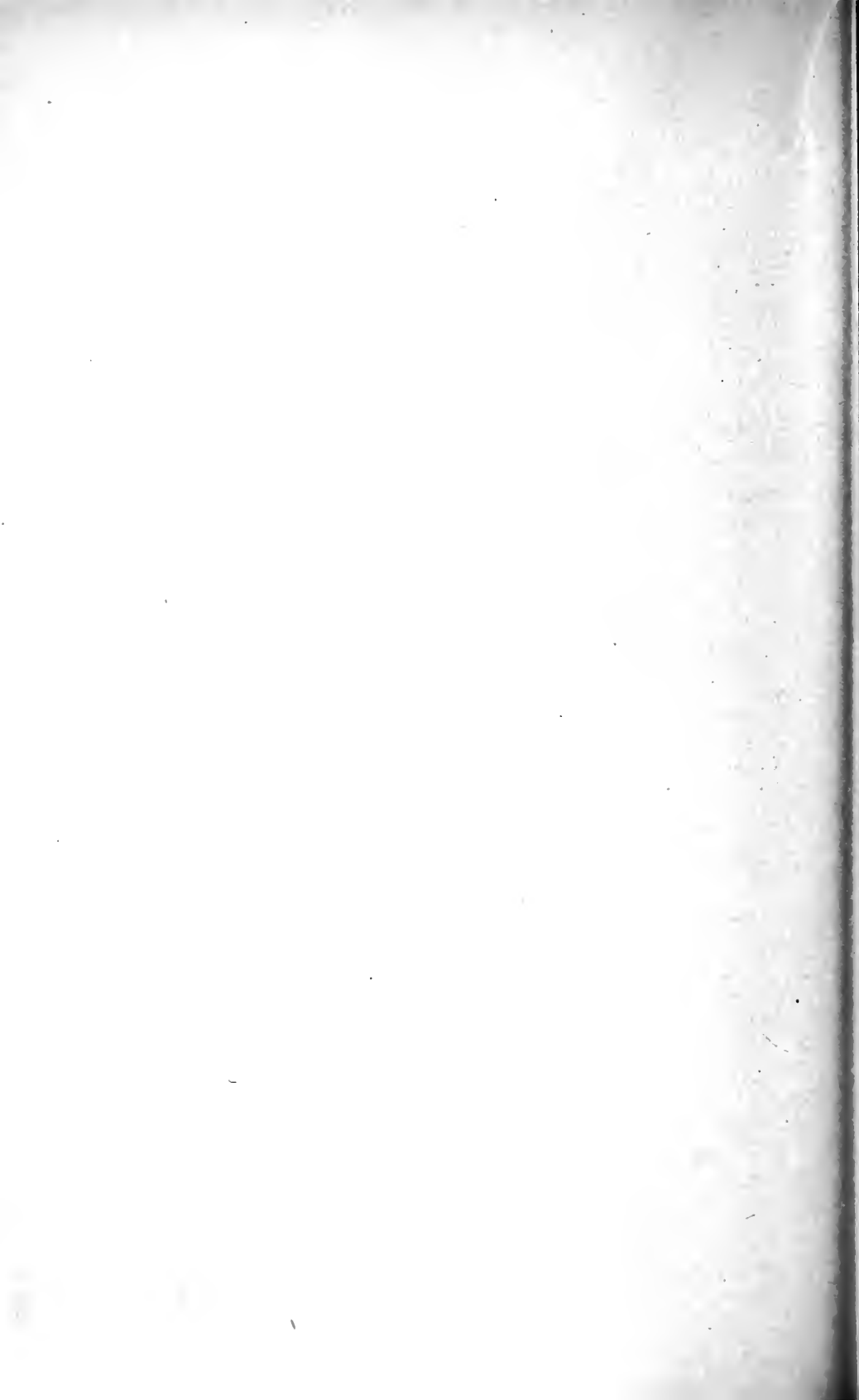
1. A. S. Dom. 99. Le Directoire, à bout d'expédients, avait déclaré (18 mars 1796) qu'il ne garderait sur le grand livre de la dette publique qu'un tiers de cette dette (*le tiers consolidé*) et qu'il rembourserait les deux autres tiers en bons sur les biens nationaux, (bons des 2/3). Ceux-ci n'étant acceptés qu'au sixième de leur valeur ce fut donc *la banqueroute des deux tiers*. Cf. M. Marion, *La vente des B. N.*, Paris, 1908. Généralement les ventes payées à l'aide de ces mandats se faisaient « par masse ». Ces mandats furent vite fort dépréciés.

2. « Et cela dans 40 églises sans compter 200 oratoires privés. » Cf. Grente, *op. cit.*, p. 138, note.

3. Le premier acte rédigé de nouveau par Hure est du 25 février 1800.

4. On attendait sans doute l'abrogation de l'article de la loi qui, lors de l'institution des actes civils, défendait aux prêtres de tenir des registres d'actes.

5. Grente, *op. cit.*, p. 156.



DEUXIÈME PARTIE

Du Concordat au 4 novembre 1811

Le Concordat signé dans la nuit du 15 au 16 juillet 1801 donnait à l'Eglise de France une face toute nouvelle. Avant même qu'il fût promulgué, le cardinal Caprara installait à Notre-Dame le nonagénaire de Belloy, le nouvel archevêque de Paris (le 11 avril 1802), et, dès le 7 mai, est publié un mandement qui nomme aux différents postes des titulaires agréés par le gouvernement. Le clergé de l'Eglise métropolitaine est composé provisoirement de 12 prêtres, dont trois vicaires généraux, savoir : les citoyens Malaret, Abrial, Demandols, vicaires généraux, Le Corgne de Launay, (vétéran du clergé de Paris, que nous connaissons depuis longtemps), d'Astros, etc. Douze cures sont établies, dont l'une à Saint-Etienne du Mont, avec trois succursales : Saint-Médard, Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Nicolas du Char-donnet, et celle-ci est confiée nommément au *citoyen* Anne-Antoine Hure¹. Il a maintenant avec lui deux vicaires nouveaux : Grinne et Le Monnier², puis Pelletier et Magniez³.

Mais son église est aliénée à Défagoz et celui-ci, en vendémiaire an X (octobre 1801), a signifié son congé à la citoyenne Pothin, pour le 1^{er} nivôse (22 décembre 1801) prochain, fin des six premières années de bail. Eparvier, nouveau directeur des domaines *intra muros*, soutient que Défagoz⁴ n'a pas le droit de donner ainsi congé, puisqu'il n'est pas l'acquéreur définitif. Il n'a acquitté que le premier sixième. Défagoz a donc encouru

1. Le premier acte de baptême signé de Hure *desservant* est celui du 13 septembre 1802.

2. Le constitutionnel de 1792.

3. Cf. Grete, *op. cit.*, p. 439 et les registres paroissiaux.

4. Ce nom s'écrit aussi Desfagots. Ce citoyen était également acquéreur, avec un nommé Dubois, de l'église des Minimes. *A. S. Dom.* 243.

la déchéance, mais il en est relevé par une lettre du ministre des finances, d'après une décision des consuls, du 30 floréal (20 mai 1802), à la condition de parachever le paiement du premier sixième. Défagoz s'exécute, ou plutôt il revend l'église à trois autres acquéreurs¹, qui font quelques versements en numéraire. Mais toutes ces manœuvres n'ont pas empêché la demoiselle Pothin² d'être locataire, moyennant 2.208 livres tournois par an; et un employé³ peut écrire, le 1^{er} thermidor, an X (20 juillet 1802), à Eparvier, qu'étant donné la loi du 18 germinal an X (Concordat) et l'arrêté préfectoral du 24 floréal, qui remet Saint-Nicolas à la disposition de l'archevêque comme monument non aliéné, cette demoiselle « consent à résilier son bail (elle a encore dix-huit mois à en jouir) en voulant seconder les vues du gouvernement ». Elle se contentera de la remise du loyer des quatre mois et vingt-quatre jours qu'elle devait à cette date, pour compenser les six mois qu'elle avait payés d'avance. Enfin, un décret du 25 thermidor, an XIII (13 août 1805), confirme la déchéance de Défagoz. On lui rend son argent, ainsi qu'aux autres créanciers⁴. Saint-Nicolas du Chardonnet est désormais, jusqu'à nouvelle spoliation, rendu aux fidèles.

Hure dirige cette paroisse jusqu'en septembre 1810, où il donnera sa démission⁵. Mais si la paroisse est reconstituée,

1. Geneste, Boigne, Beaurain. (26 prairial an XI — 15 juin 1803.)

2. Ce n'est plus la *citoyenne* Pothin ou Pothain.

3. Huguier.

4. Mais naturellement on redemanda à Défagoz les locations perçues. L'afaire, d'ailleurs traina jusqu'en 1810. Cf. *A. S. Dom.* 243 et 99. — Pendant sa location. Mlle Pothin aurait fait percer « une porte sur la rue des Bernardins ». *A. S. Dom.* 37, pièce 4100. Nous croyions que les trois portes actuelles étaient antérieures à la location Pothin. Cf., plus haut, le rapport de l'architecte avant la location.

5. *A. D.* Le 16 octobre 1810 il signe « ancien curé ». En effet, le 14 du même mois, c'est Philibert Bruyarré qui inaugure le nouveau conseil de fabrique, institué en vertu du décret du 30 décembre 1809 et de l'ordonnance des vicaires généraux administrateurs *sede vacante*, (25 septembre 1810). *Procès-verbaux de la fabrique de Saint-Nicolas*. La *Semaine religieuse* de Paris (1881) donne la date de 1813 comme étant celle de la démission de Hure. Elle a été généralement suivie. Cf. Grente *op. cit.* — Ce Philibert-Bruyarré joua, sous la Terreur, un rôle bien périlleux. Il fut un de ces prêtres rangés le long des rues qui conduisaient à l'échafaud, ne se distinguant de la foule « que par quelque signe convenu; ils prononçaient sur les têtes qui s'inclinaient de repentir les paroles du pardon suprême. A Paris mieux qu'ailleurs, ce service d'un genre inconnu depuis les premiers siècles, fut régulièrement organisé. Sept prêtres choisis entre tous les autres, furent chargés de remplir successive-

Hure doit se demander avec mélancolie ce que va devenir ce cher séminaire de Saint-Nicolas qui, par sa construction même, ne semble faire qu'un avec l'église à laquelle il est accolé. Il vivra assez pour en suivre les nouvelles destinées.

Le 1^{er} germinal an IX (22 mars 1801), les parents des défenseurs ont évacué Saint-Nicolas et Dussautoy¹ pourrait entrer tout à fait en jouissance de son immeuble. Il a soumissionné, dès le 2 fructidor an IV (19 août 1796). Saint-Nicolas appartient alors à la catégorie des biens payables en mandats² pour trois quarts et en numéraire pour un quart. Le prix de la vente a été de 101.700 livres³. D'après la loi du 23 fructidor an IV (9 sept. 1796), on lui fait une remise du dixième, de sorte qu'il ne reste à payer que 91.530 livres. Les paiements sont savamment espacés. Le premier quart se paye le jour même de la soumission, le deuxième et le troisième, les deux années suivantes, et le quatrième par un sixième de trois mois en trois mois. Dussautoy ou plutôt ses créanciers, versent régulièrement les sommes aux échéances fixées⁴. Le 8 ventôse an VIII (27 fév. 1800), l'administration centrale le déclarait acquéreur⁵. Le 1^{er} vendémiaire an IX

ment chaque jour de la semaine cet admirable ministère. L'abbé Philibert Bruillard (son nom s'écrivit de plusieurs façons, il signe Bruyarre)... fut jugé digne d'être au nombre de ces prêtres d'élite; le mercredi lui fut assigné ». *Allocution* de Mgr l'Évêque de Grenoble aux obsèques de Mgr Philibert Bruillard, ancien évêque de Grenoble, chanoine de 1^{er} ordre du chapitre impérial de Saint-Denis, 20 déc. 1860.

1. On trouve également Dussautoir. Il demeurait place du Tribunal, n° 2; il était aussi acquéreur de l'église Saint-Benoît.

2. Ces mandats *territoriaux*, remplacèrent les assignats en 1796. Ils correspondaient à une quantité limitée de biens et on pouvait les échanger contre ces biens sans qu'il y eût vente et enchère. Cf. p. 41, note 1.

3. Cf. *A. S. Som.* 41. Le grand séminaire porte là le numéro *sectionnaire* 1329. Le prix de vente indiqué est de 43.200 livres. Ce chiffre nous paraît inexact car le détail des paiements est fourni par *A. S. Dom.* 101 et le total s'élève à 101.700 livres.

4. Il avait eu une alerte. Au moment d'effectuer son 4^e paiement, le ministre des finances suspendit la vente du domaine et prononça que Dussautoy avait mal acquis car la loi du 13 juin réservait ce local pour les *parents des défenseurs*. Les syndics de la masse des créanciers de Dussautoy s'adressèrent au corps législatif qui, le 24 fructidor an VII, (10 sept. 1799) rapporta la loi du 13 juin 1793, et chargea le Directoire exécutif de répartir dans d'autres propriétés nationales les parents des défenseurs de la patrie. Cf. *A. S. Dom.* 182 et Duvergier, *Bulletin des Lois*.

5. *Conservation des hyp. de la Seine*, 1^{er} Bureau. Vol. 305, n° 68 et *A. S. Dom.* 411 et 182.

(23 sept. 1800), il effectuait le dernier paiement. Après la sortie des parents des défenseurs, il demanda naturellement qu'on lui remît en bon état l'immeuble détérioré, et de plus, comme la jouissance remontait au 7 fructidor an IV, (24 août 1796), il reçut du domaine 14,614 francs 18 centimes (22 pluviôse an IX — 11 février 1801)¹. Mais on lui réclama une indemnité reconventionnelle, car, à l'insu de la régie, le gardien Leblond avait illégalement loué le rez-de-chaussée et les caves spacieuses du séminaire aux particuliers cités plus haut. Enfin, après de nouveaux embarras que lui cause la direction de l'enregistrement et des domaines², il est libéré complètement et déclaré acquéreur définitif le 10 ventôse an XIII (1^{er} mars 1805).

A quoi avait-il employé les bâtiments depuis le 1^{er} germinal an IX? Y mit-il un atelier de filature? On l'a cru³ d'après un passage du *Journal de Paris* (n^o 20, feuillet 1810. Page 1415) : « On démolira un vaste hangar qui avait été construit dans la troisième cour⁴ au levant et qui a servi à une manufacture de coton ». Nous n'en sommes pas persuadé. A peine Dussautoy et ses créanciers furent-ils assurés de la propriété de Saint-Nicolas, qu'ils s'empressèrent de la transmettre à un autre acquéreur⁵.

1. On aurait voulu faire payer cette location au ministère de la guerre. En réalité ce fut le Domaine qui paya.

2. Cf. A. S. Dom. 101. Un arrêté du 4 thermidor an XI (23 janvier 1803) avait chargé ces deux administrations de vérifier les décomptes des acquéreurs des Biens Nationaux. Ce fut une période assez pénible pour ces acquéreurs. Ce ne fut qu'en 1820 que l'administration renonça à toute poursuite pour le recouvrement des reliquats n'excédant pas 20 francs. Cf. M. Marion, *op. cit.*

3. Daix. *Frère et Félix Dupanloup*, p. 22 et 28.

4. Cette 3^e cour nous semble être le petit jardin du parloir : or, cet emplacement n'appartenait pas à Saint-Nicolas, mais aux Bernardins.

Quant au *petit-séminaire* de la rue du Mûrier il fut vendu le 14 prairial an III (2 juin 1795) moyennant 175,200 francs, au citoyen Orsel. A. S. *Sommier général*. Cet Orsel demeurait « rue du faubourg Poissonnière, vis-à-vis la caserne des Suisses ». C'était un grand spéculateur de terrains à Paris; il bâtit le village d'Orsel au pied de Montmartre et la rue d'Orsel y perpétue son nom. — Le 7 janvier 1793, le département avait remis au magasin des Barnabites 550 mares de cuivre provenant du petit séminaire. — B. N., fs. 7791, p. 19.

5. Ce n'est pas sans difficulté que nous avons pu arriver à connaître le nom du propriétaire qui revendit Saint-Nicolas à Napoléon. Nous nous étions adressé au ministre des cultes qui nous a fait répondre : « Les dossiers de l'administration des cultes n'ont jamais été communiqués au public et ils sont, à l'heure actuelle, constitués et utilisés par les différents services dans des conditions administratives qui ne permettent pas de les mettre à votre disposition même pour les recherches d'ordre historique. »

Celui-ci était Pierre-Nicolas Gravet, demeurant à Paris, rue Blanche¹. Ce fut en « vertu d'un jugement d'adjudication du Tribunal de première instance du département de la Seine, du 30 germinal an XIII, (20 avril 1805) » qu'il devint possesseur de tout cet immeuble. Nous ne connaissons pas le prix d'acquisition. Nous sommes aussi ignorant sur l'emploi de ce bâtiment durant la période qui s'étend de 1805 à 1810.

On peut espérer pendant quelque temps que ce grand séminaire (ne parlons plus de la communauté, qui est maintenant sans patrimoine et dont Hure, et Desmoulin paraissent être alors les seuls survivants) va être rendu à son ancienne destination.

Paris, en 1811, n'a pas encore de séminaire diocésain à proprement parler; celui de Saint-Magloire n'a jamais existé que dans le décret du 3 décembre 1791. Il faut lire, dans les papiers du comité ecclésiastique², les efforts de Gobel pour lui donner vie. Ce qui manque, ce sont les fonds et les élèves. Il harcèle de ses demandes d'argent le directoire du département; il suggère d'affecter à ce séminaire-fantôme les bourses des séminaires sup-

12 mars 1908. — Nous nous étions aussi adressé à l'Enregistrement (9 mars 1908): même résultat négatif. — Nous avons bien quelques indications, mais elles manquaient de précision et un peu d'autorité décisive. Le curé Heuqueville (A. D.) déclare dans une lettre à l'archevêque de Paris (1^{er} mai 1857) que le grand séminaire Saint-Nicolas « a été racheté en 1810 d'un des parents du supérieur actuel (lui-même), qui, l'a donné pour 90.000 francs, ce qui n'est pas le quart de la valeur de cette maison. C'est le domaine de l'Etat qui en fit l'acquisition. » — Nous avons découvert également quelques indications dans un *Mémoire* des marguilliers de Saint-Nicolas (24 janvier 1823). — Enfin, nous nous sommes tourné vers la *Conservation des hypothèques* et là nous avons trouvé la solution de ce petit problème.

1. N^o 17. Nous n'osons pas l'identifier avec un ancien élève de Saint-Nicolas, Nicolas Gravet, entré à l'âge de 21 ans $\frac{1}{2}$ et natif de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève. Ses notes y furent bonnes (Indoles: optima, sed parum mundana; Capacitas: bona; Pietas: mediocris.) Il était en 1791, premier vicaire, à Saint-Nicolas des Champs, et refusa le serment. Il se déporta en 1792, où on le trouve à Maestricht; le 11 juin 1803, M. Marduel, curé de Saint-Roch, l'installait à la tête de l'église succursale des Filles de Saint-Thomas, puis de Notre-Dame des Victoires, où il mourut le 15 janvier 1811. Cf. Grente, *op. cit.*, p. 178, 258 et suiv. Mais nulle part, nous ne l'avons trouvé appelé des deux prénoms: Pierre et Nicolas; de plus l'acquéreur de Saint-Nicolas, semble avoir été l'époux de Joséphine Pilon et être décédé le 21 avril 1813. A. S. *Etat civil*. Il était également acquéreur de plusieurs autres immeubles. A. S. Dom. 411.

primés¹. Le supérieur Tournaire et les directeurs Telmon, Daunou, Mevolhon vivent « d'emprunts et le traitement en nature que la loi leur assure ne leur est point payé ». Le directoire du département qui, en 1793, suit le courant jacobin, berne l'évêque et ses protégés, et la Terreur supprime l'un, en dispersant les autres.

De son côté, après les massacres de septembre, Emery est obligé de congédier ses séminaristes ; avec une ténacité qui n'a d'égale que sa souplesse, il s'obstine à rester dans la maison du Vieux-Colombier, devenue, elle aussi, un hospice pour les « *parents des défenseurs de la patrie* ». Au mois de septembre 1800, il réunit à « *la Vache noire*² » quelques séminaristes. Comme personne, en dehors des négociateurs, n'est initié aux pourparlers relatifs au Concordat, il se demande, avec inquiétude, quel va être le sort des séminaires. Il avait raison d'être inquiet, car on sait maintenant quelle persévérance il fallut à Spina et surtout à Consalvi, pour arracher au Premier Consul, qui s'y refusait, l'article 11 du Concordat : « Les évêques pourront avoir un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à le doter³ ».

Le passé glorieux de Saint-Sulpice, l'autorité d'Emery, devenu un des grands vicaires du nouvel archevêque, le fait d'avoir déjà réuni des élèves, peut-être aussi celui de ne pas solliciter de secours pécuniaires auprès de l'archevêché, tout indiquait que l'ancien Saint-Sulpice devait devenir officiellement le séminaire diocésain⁴. Emery espère bien pouvoir réintégrer la chère maison bâtie par M. Olier ; en attendant qu'il obtienne du gouvernement cette faveur⁵, il loue une maison, rue Notre-Dame des

1. Quand le directoire l'invite (8 février 1793) à lui faire « passer l'état en revenus de toutes les bourses existantes de tous les séminaires de Paris supprimés », il est obligé d'avouer (et ce nous est une joie de le constater) qu'il lui est difficile de répondre sur ce point « parce que, dit-il, je n'ai pu avoir aucune communication avec les différents séminaires depuis mon élection » *Ibid.*

2. Rue Saint-Jacques, presque vis-à-vis du couvent des Dames de Saint-Michel, actuellement démoli.

3. Voir dans la revue *Le recrutement sacerdotal*, mars 1908, un article de P. Dudon résumant d'une façon claire et intéressante la question des séminaires sous Napoléon.

4. Gosselin. *Vie de M. Emery*, II, p. 90.

5. Le gouvernement peut disposer des biens nationaux non aliénés.

Champs, (le collège Stanislas d'aujourd'hui). Le gouvernement s'occupe de la question. Une note rapide, datée du 6 messidor, an X (25 juin 1802), le prouve¹. Sur un rapport du ministre de l'Intérieur (Chaptal)², Bonaparte signe de sa main nerveuse un arrêté fixant au collège des Grassins qui, autrefois, compta Bourdoise parmi ses élèves, l'emplacement du séminaire de Paris³. Sans doute que les réparations nécessitées par les dégradations survenues pendant la Révolution et constatées dans le rapport ministériel, empêchèrent de mettre ce projet à exécution.

Au mois de février 1803, Emery eut la douleur de voir démolir, en trois semaines, le séminaire Saint-Sulpice, que Bonaparte sacrifiait à l'embellissement de la place. Emery, pour ne pas quitter les parages de Saint-Sulpice, achète à la fin de 1803, une maison rue du Pot-de-Fer. A la veille de la proclamation de l'Empire, 23 ventôse, an XII (14 mars 1804), le gouvernement fait voter un projet de *séminaire métropolitain* qui tient tout en suspens. On offre successivement à l'archevêque, l'ancienne maison professe des Jésuites, (rue Saint-Antoine), l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève (Lycée Henri IV)⁴. Dans les années 1806-1807, Napoléon accorde des bourses à chaque séminaire diocésain de France et la soutane réapparaît dans les rues de Paris. Malgré le désir du nouveau monarque de tout régenter, les séminaires sont, grâce peut-être à M. Emery, exceptés du monopole universitaire⁵.

Pendant, Napoléon ne peut s'abstenir de réglementer les séminaires. Par un décret du 9 avril 1809, il décide que « pour être admis dans les séminaires, maintenus par l'article 3, de notre décret du 17 mars, comme écoles spéciales de théologie, les élèves devront justifier qu'ils ont reçu le grade de bachelier dans

1. Elle est ainsi conçue : Séminaire de Paris. Lettre de l'Archevêque. Voir si dans l'enceinte de l'Archevêché, il n'y a pas un emplacement convenable, celui de Saint-Sulpice ne pouvant pas. A. N. AFIV 929.

2. 29 pluviôse an XI (18 février 1803). A. N. AFIV plaq. 487, n° 18.

3. *Ibid.*

4. Gosselin, *op. cit.*, II, p. 111.

5. Cf. AFIV 2148 où cette exception est ajoutée à la plume sur le projet imprimé, après conférence du ministre des cultes avec le cardinal Fesch, inspiré sans doute par Emery.

II. — Saint-Nicolas.

la faculté des lettres». Mais un orage se forme sur Saint-Sulpice. Sans doute égaré par son aversion pour tous ceux qui se montraient attachés à Pie VII, devenu son prisonnier¹, Napoléon veut dissoudre Saint-Sulpice², et transférer ailleurs le séminaire diocésain. Emery peut parer quelque temps le danger, mais il n'est pas facile d'échapper à la vigilance et à la volonté de Napoléon.

Un décret, rendu le 14 février et signifié le 17 mars, jette la consternation à la maison de la rue du Pot-de-Fer. Il est ainsi conçu :

« Au palais des Tuileries, le 14 février 1810. Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, etc., etc., nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1^{er}. — Le séminaire du diocèse de Paris sera établi dans les bâtiments de Saint-Nicolas du Chardonnet.

ART. 2. — Le ministre des Cultes fera les dispositions nécessaires pour que le dit séminaire soit établi et installé dans les dits bâtiments le 1^{er} mai prochain.

ART. 3. — A dater de cette époque, le séminaire de Saint-Sulpice sera fermé.

ART. 4. — Notre ministre des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

Emery essaie de temporiser. « Quant à la translation, dit-il, dans une lettre à M. de Bausset, il est impossible qu'elle ait lieu avant la fin de l'année, attendu que le séminaire de Saint-Nicolas n'est pas habitable, et qu'excepté les murs et le couvert, tout y est presque à refaire. C'est beaucoup de gagner du temps³ ». Et il essaya de nouveau de temporiser.

Pourquoi le choix de Napoléon se fixa-t-il sur Saint-Nicolas, malgré son délabrement? Nous croyons qu'il y fut amené par des négociations qui avaient eu lieu l'année précédente à propos du logement de l'Ecole normale et des Emérites. Dans l'article 100

1. Gosselin (*Vie de M. Emery*, II, 256) attribue cette animosité à l'influence hostile de l'ex-oratorien Fouché.

2. En vertu du décret du 3 messidor an XII (21 juin 1804) qui, visant spécialement les Jésuites reconstitués sous le nom de *Pères de la Foi*, englobait toutes les associations ecclésiastiques d'hommes qui n'avaient pas été autorisées depuis la Révolution.

3. Gosselin, *op. cit.*, II, p. 260.

de la loi constitutive de l'Université, il avait été décrété : « Il sera établi, à Paris, un pensionnat normal, destiné à recevoir, jusqu'à 300 jeunes gens, qui y seront formés à l'art d'enseigner

Minute de Décret Impérial.

Sommaire du Décret.

Au Palais des Euclydes - le 11. février 1810

Exposition
n° 6
le 11^e février
aux Ministres des
Cultes & de l'Instruction

Napoléon, Empereur des Français,
Roi d'Italie et Protecteur de la
Confédération du Rhin, *KKK*

209 23
Burg

art 1
L'Université de Paris sera établie d'après
les bases de l'Université de Charlemagne
art 2
Le nombre de Collèges fera 13, dont 10 au moins pour
garder l'ancien plan établi au commencement de ce siècle
le plus ou le moins
art 3
à Paris & ailleurs, les autres de 10 à 15
selon les lieux
art 4
Le nombre de Collèges sera de 10 à 15
selon les lieux

Saint

AFiv 2378 = 437
434

Ma

les lettres et les sciences». Puis, à l'article 123: « Seront considérés comme Emérites, les professeurs qui auront trente ans d'exercice»; et enfin, à l'article 125: «Il sera établi une maison de retraite où les Emérites pourront être reçus et entretenus aux frais de l'Université ».

Par un décret rendu le 4 mai 1809 au quartier général d'Ems, Napoléon avait fait acheter dans ce dessein le collège d'Harcourt. L'architecte Poyet, chargé par le grand maître de l'Université de vérifier l'état de ce collège, fit à son chef, Fontanes, un rapport défavorable¹. Un mémoire du chevalier Vernon, adressé au même, le 26 septembre 1809, recommandait vivement un ensemble de bâtiments comprenant Saint-Nicolas et les Bernardins, et vendus à divers particuliers, mais en majeure partie au sieur Gravet². Muni de cette pièce, Fontanes, par un rapport du 30 septembre, expose à Napoléon un projet qu'il prône fortement. Il consiste à placer l'École normale et les Emérites dans l'ancien séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet : « cet édifice n'a point de chapelle, mais il ne sera pas nécessaire d'en construire une. On pourra avoir la jouissance de l'église absolument limitrophe. Cette église appartient autrefois à l'établissement³ ». « Elle est du meilleur goût ». Dans les bâtiments que l'on pourrait acquérir des Bernardins⁴, on placerait la direction, l'infirmerie, la lingerie. L'ensemble des acquisitions s'élèverait à 664.000 francs, ce qui serait une économie. « A ces considérations d'économie, se joignent une foule d'avantages. Le collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'École polytechnique, tous les professeurs qui jouissent de quelque célébrité, entourent l'édifice proposé... Cette institution rendrait le mouvement et la vie à une portion de Paris intéressante... l'air y sera plus salubre qu'à d'Harcourt (actuellement Saint-Louis) le terrain compris dans cette acquisition offre assez d'espace pour que l'on puisse, dans la suite, y établir la résidence du Grand Maître⁵ ».

Le « *Maître* » n'agréa pas ce plan, mais son attention avait été attirée sur Saint-Nicolas. Il lui sembla sans doute, en 1810,

1. A. N. AFIV plaq. 2148.

2. *Ibid.* le rapport est accompagné d'un plan.

3. On relèvera facilement cette inexactitude.

4. L'un sert, dit-il, de « magasin aux farines », et appartient à l'Hôtel-Dieu. Sous le Directoire il y avait une boucherie ou tuerie (abattoir) dans la maison conventuelle. Puis ce bâtiment avait été occupé par le 1^{er} régiment de la garde de Paris. Le 29 frimaire an XIII (20 décembre 1804), l'Etat en fait cession à la Commune de Paris moyennant 6.000 francs de rente perpétuelle. A. S. *Sommier général, XII^e arrond.*

5. A. N. AFIV plaq. 2148.

que, situé près de la Sorbonne, de l'archevêché et de Notre-Dame, déjà aménagé pour un but identique, Saint-Nicolas était tout désigné pour renfermer ce séminaire qu'il voulait à tout prix



Eglise (état actuel), de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

éloigner de Saint-Sulpice. Son arrêté du 14 février s'explique alors facilement.

Entre le 23 et le 30 mars 1810 on procède à une estimation contradictoire¹. Enfin le 30 avril « heure de midi, à l'hôtel-de-ville de Paris, devant Nicolas Frochot, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine », a lieu l'achat de Saint-Nicolas par le gouvernement impérial.

1. Elle fut faite par les experts Podde et Perrier. Cf. *Conservation des hyp. etc., loc. cit.*

Gravet déclare :

« qu'il vend, cède et délaisse au *Gouvernement*, avec promesse de garantie de tous troubles, dons, hypothèques et autres empêchements généralement quelconques :

1° La totalité des bâtiments, terrains et dépendances composant l'ancien séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet situé rue Saint-Victor à Paris.

2° La partie des bâtiments, terrains et dépendances de l'ancien couvent des Bernardins adjacente au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet et dont l'acquisition a été reconnue nécessaire pour l'exécution du Décret impérial du dix (?) février dernier, desquels bâtiments, terrains et dépendances, le dit Gravet est propriétaire en vertu de l'adjudication qui lui a été faite par la même administration centrale, le premier brumaire, an huit.

Le tout formant une propriété d'un seul tenant, bornée au levant par la rue projetée qui doit conduire du Quay à la rue Saint-Victor et par la maison dudit Noël, au couchant par l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet et par un passage qui conduit à cette église, au midi (?) par l'ancien hôtel Clairvaux et par les maisons des sieurs Bourru et l'Avisé et au nord (?) par la rue Saint-Victor.

Cette vente est consentie moyennant le prix et somme de deux cents douze mille cinq cents francs, laquelle sera payée au vendeur sur les fonds du Budget du Ministre des Cultes et dans les termes suivants, savoir : moitié, ou cent six mille deux cent cinquante francs aussitôt après la transcription du présent acte de vente... et moitié ou cent six mille deux cent cinquante francs dans le premier mois de l'an 1811. Le tout avec intérêts à raison de cinq pour cent sans retenue à compter du premier avril dernier.

Le conseiller d'Etat, Préfet du département de la Seine, a donné acte au vendeur des déclarations ci-dessus et de sa part au nom du Gouvernement et comme y étant spécialement autorisé par la lettre de son Ex. le ministre des Cultes en date de ce jour, a déclaré qu'il accepte la vente consentie et a promis au vendeur l'exécution des clauses et charges exprimées au présent acte...¹ ».

Ainsi donc le nouveau Saint-Nicolas est plus grand que l'ancien. Napoléon y a adjoint le bâtiment construit au commencement du XVIII^e siècle, par les Bernardins, sur la bande de terrain qui formait autrefois la moitié du dortoir des Bacheliers (cf. tome I, p. 302). Il s'appellera bientôt l'aile Saint-Paul. Saint-Nicolas s'augmente aussi d'un bâtiment en retrait (plus tard, parloirs, infirmerie, lingerie); mais celui-ci n'est pas encore re-

1. *Conservation des hypothèques*. Premier bureau, vol. 305, n° 68.

lié au bâtiment de la rue Saint-Victor. Le petit jardin du parloir complète cette acquisition et désormais Saint-Nicolas formera approximativement un carré entamé cependant par les maisons particulières de l'angle sud-est et par l'avancée de la petite cour intérieure à l'angle sud-ouest. — Il n'est pas exact¹ que la cour (jardin) de Saint-Nicolas ait eu plus d'air à partir de 1810 qu'auparavant; la disposition des lieux, en somme, n'a pas varié.

Les travaux durent commencer sur-le-champ; on devait être prêt pour le 1^{er} mai. Mais, comme le dit Emery², l'impossibilité oppose « un autre arrêté auquel on obéit toujours ». Le même, jugeait très difficile la translation pour le commencement de 1811. Dans une lettre du 9 juin 1810, où un élève du Pot-de-Fer exprimait vivement ses craintes, on lisait : « On travaille à toute force à réparer le séminaire de Saint-Nicolas dont on avait d'abord suspendu les travaux ». Cette lettre interceptée et communiquée à l'Empereur, fut le coup de grâce pour Saint-Sulpice. Napoléon la fit remettre à Bigot de Préameneu avec la fameuse note : « Renvoyé au ministre des cultes pour prendre une idée de la routine du séminaire Saint-Sulpice et prendre des mesures pour activer les travaux (de Saint-Nicolas), de sorte qu'au mois de juillet, cette congrégation soit dissoute et le séminaire détruit. Saint-Cloud, le 11 juin 1810 »³. Le 16 juin, les vicaires généraux vinrent notifier à Emery un ordre de l'empereur signé le 13 : « à dater d'après-demain, il faut que le séminaire ne soit autre chose qu'un séminaire du diocèse de Paris; qu'il soit organisé en conséquence; qu'on lui donne un directeur et tous les administrateurs dont il a besoin; qu'on n'y emploie aucun sulpicien et que M. Emery cesse sur-le-champ d'y remplir aucune fonction... Lorsque le séminaire qu'on prépare (Saint-Nicolas) sera établi, le séminaire Saint-Sulpice subsistera comme petit séminaire... »⁴. Emery quitta le séminaire, mais les autres directeurs furent officiellement autorisés à rester dans la maison jusqu'à ce qu'on eût pourvu à leur remplacement⁵.

1. Cf. Daix, *Frère et Dupanloup*, p. 28, 29.

2. Lettre à l'abbé Lacoste-Beaufort, 26 mai 1810. Cf. Gosselin, *vie de M. Emery*, II, p. 266.

3. Gosselin, *op. cit.*, II, p. 269.

4. *Ibid.*, p. 269, 270.

5. Fouché venait d'être disgracié, ce qui explique peut-être cet ajournement.

Au mois d'octobre, la situation devenait encore plus délicate. Le 14, Napoléon nommait, sans se soucier du pape, le cardinal Maury, archevêque de Paris et lui faisait donner par le chapitre de Notre-Dame, les pouvoirs d'unique grand vicaire ou administrateur. En somme, c'était un schisme déguisé. Le cardinal, ami d'Emery, ne devait pourtant point presser les ordres de l'Empereur relatifs à Saint-Sulpice. Le 10 novembre, Bigot de Préameneu écrivit à l'empereur le rapport suivant :

« Sire. — Le décret du 14 février 1810 porte que le séminaire du diocèse de Paris sera établi dans les bâtiments de Saint-Nicolas du Chardonnet. Ces bâtiments ont été acquis par le préfet du département de la Seine par acte du 30 avril 1810¹, moyennant la somme de 212.500 francs, portant intérêt à 5 p. 100 à partir du 1^{er} avril jusqu'à l'époque du paiement. Selon l'acte que le préfet a dressé de concert avec moi, le montant du prix de cette acquisition doit être acquitté sur les fonds du ministre des cultes. Il n'est pas besoin cependant de faire de nouveaux fonds pour cette dépense, et, ceux réservés en vertu du décret du 4 mars 1807, pour dépenses de séminaires, sur l'exercice de l'an XIV (1806) y seront employés. En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet du décret ci-joint relatif à cet objet² ».

Le 14 novembre, par un acte signé au palais de Fontainebleau, Napoléon consacrait cet achat et suivait les indications de son ministre sur la manière de solder la dépense³.

Le 30 avril 1811⁴, Bruyère, directeur des travaux publics de Paris, écrivait au ministre des cultes la lettre suivante :

« Monseigneur. — Les dépenses faites jusqu'à ce jour au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet s'élevant à environ 120.000 francs, j'avais pensé, après avoir visité les lieux, qu'il fallait encore une somme à peu près pareille, pour porter cet établissement à toute sa perfection, mais puisque Votre Excellence ne juge pas convenable de soumettre une pareille demande à Sa Majesté, il sera possible de réduire la dépense et notamment celle de la chapelle; on remettrait à un autre moment l'exécution des travaux les moins urgents : mais,

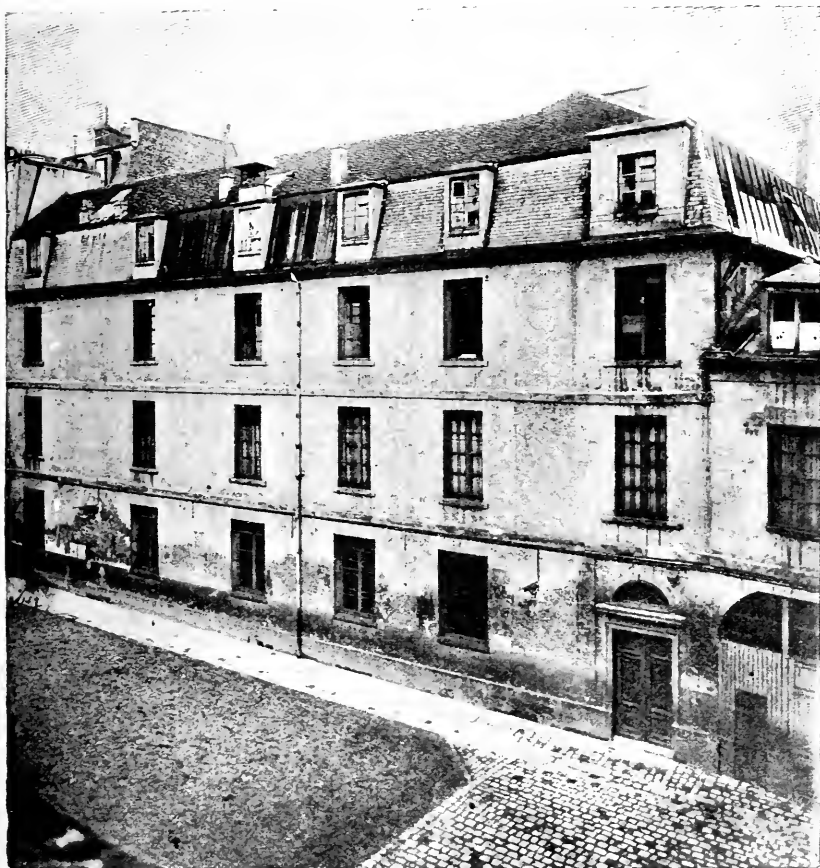
1. De Belloy était mort le 10 juin 1808.

2. A. N. AFIV, 3825, n° 74.

3. A. N. AFIV, 3825, n° 74. Naturellement la signature est de la main de Napoléon.

4. Deux jours après la mort d'Emery.

quelle que soit la réduction qu'on puisse espérer, il est impossible d'éviter de faire de nouveaux sacrifices que j'évalue au moins à 50.000 francs. Votre Excellence estime qu'une pareille somme peut faire face à l'achat du mobilier pour ce séminaire : ce serait donc



Bâtiment Saint-Paul ou de l'horloge.

Le cadran porte la date 1813.

100.000 francs à demander à Sa Majesté en plus des 120.000 déjà dépensés. Je crois même devoir observer à Votre Excellence que cette somme sera bien faible pour suffire à sa double destination; mais enfin, telle qu'elle puisse être et lorsqu'elle sera déterminée, je prendrai en ce qui me concerne, tous les moyens pour qu'elle ne soit pas dépassée¹ ».

1. A. N. AFiv, 4317, pièce 74.

Depuis un an, Saint-Nicolas avait donc absorbé 120.000 francs de réparations sans comporter cependant de constructions nouvelles. On remarquera la lésinerie avec laquelle les fonds sont accordés par le ministre. C'est à elle que Saint-Nicolas doit d'avoir possédé une chapelle si pauvre de style.

Au lendemain de la réception du rapport de Bruyère, Bigot de Prémeneu rédige à son tour, un rapport à l'empereur. Il y rappelle que l'acquisition de Saint-Nicolas a été faite pour 219.588 fr. 33 c. (frais compris). Les dépenses des réparations déjà exécutées s'élèvent à 128.788 fr. 61 c.; le reste des réparations à faire et le mobilier absorberont encore 100.000 francs. « Sur les fonds arriérés de mon budget de l'an XIV (1806) réservés pour les dépenses des séminaires, ajoute le ministre, il reste libre une somme de 183.900 fr. 06 c. Cette somme pourrait servir au paiement des réparations déjà faites et à l'achat du mobilier, s'élevant ensemble à 178.788 fr. 65 c.¹ Je proposerais d'imputer la somme de 50.000 francs pour les réparations restant à faire, sur le fonds commun, provenant du dixième du revenu foncier des communes² ». Le lendemain, 2 mai (on voit qu'avec l'Empereur, les affaires ne traînaient pas en longueur), Napoléon, alors à Saint-Cloud, apposait sa griffe sur la pièce et l'approuvait.

Ainsi donc, il pouvait croire que, dans le mois d'octobre 1811, le grand séminaire serait installé à Saint-Nicolas. Les Sulpiciens le dirigeraient-ils, malgré toutes les menaces et les arrêtés? On aurait pu le croire, car la rentrée s'effectua comme d'ordinaire, au commencement d'octobre, à la rue du Pot-de-Fer. Mais des lettres interceptées par la police et très peu tendres pour le persécuteur de Pie VII, renouvellent sa mauvaise humeur un peu endormie à l'endroit de Saint-Sulpice. D'Utrecht, le 8 octobre 1811, il écrit à Bigot de Prémeneu : « Je ne veux point de sulpiciens dans le séminaire de Paris, je vous l'ai dit cent fois. Je vous le répète pour la dernière fois; prenez des mesures telles que cette congrégation soit dissoute. »

1. Toute cette somme ne fut pas absorbée par les frais d'ameublement. 4 ou 5.000 francs n'y furent pas employés et servirent probablement à l'achat d'ornements pour le grand séminaire. Cf. Gosselin, *op. cit.*, II, p. 371.

2. Ce dixième était affecté aux cultes : Cf. A. N. Afiv, plaq. 4317, pièce 74.

Cette fois, le Maître est fidèlement obéi et, pour l'ordination de Noël, le dernier des anciens directeurs a quitté la rue du Pot-de-



Chapelle du séminaire Saint-Nicolas.

État en 1906.

Cluét Chardon.

Fer. Le vicaire général Jalabert est installé immédiatement supérieur et l'on sait que pour conserver au grand séminaire l'esprit de Saint-Sulpice, il choisit les nouveaux directeurs parmi les élèves et surtout parmi ceux qui se préparaient à entrer dans la compagnie.

Qu'allait-on faire de Saint-Nicolas restauré tant bien que mal ? Les raisons qui militaient en faveur du transfert du grand séminaire à Saint-Nicolas avaient perdu beaucoup de leur force après le départ des sulpiciens : le voisinage de la paroisse Saint-Sulpice n'offrait plus, aux yeux de Napoléon, les mêmes inconvénients du moment que des prêtres séculiers se chargeaient de la direction des séminaristes. De plus, la rentrée était faite, et c'était une bonne raison de rester rue du Pot-de-Fer. Nous supposons qu'alors l'autorité diocésaine demanda la permission d'installer à Saint-Nicolas une pension ecclésiastique qui, sous le nom de petit séminaire, servirait à préparer des sujets pour le grand séminaire. Mais nous n'avons pas trouvé de pièce établissant ce fait.

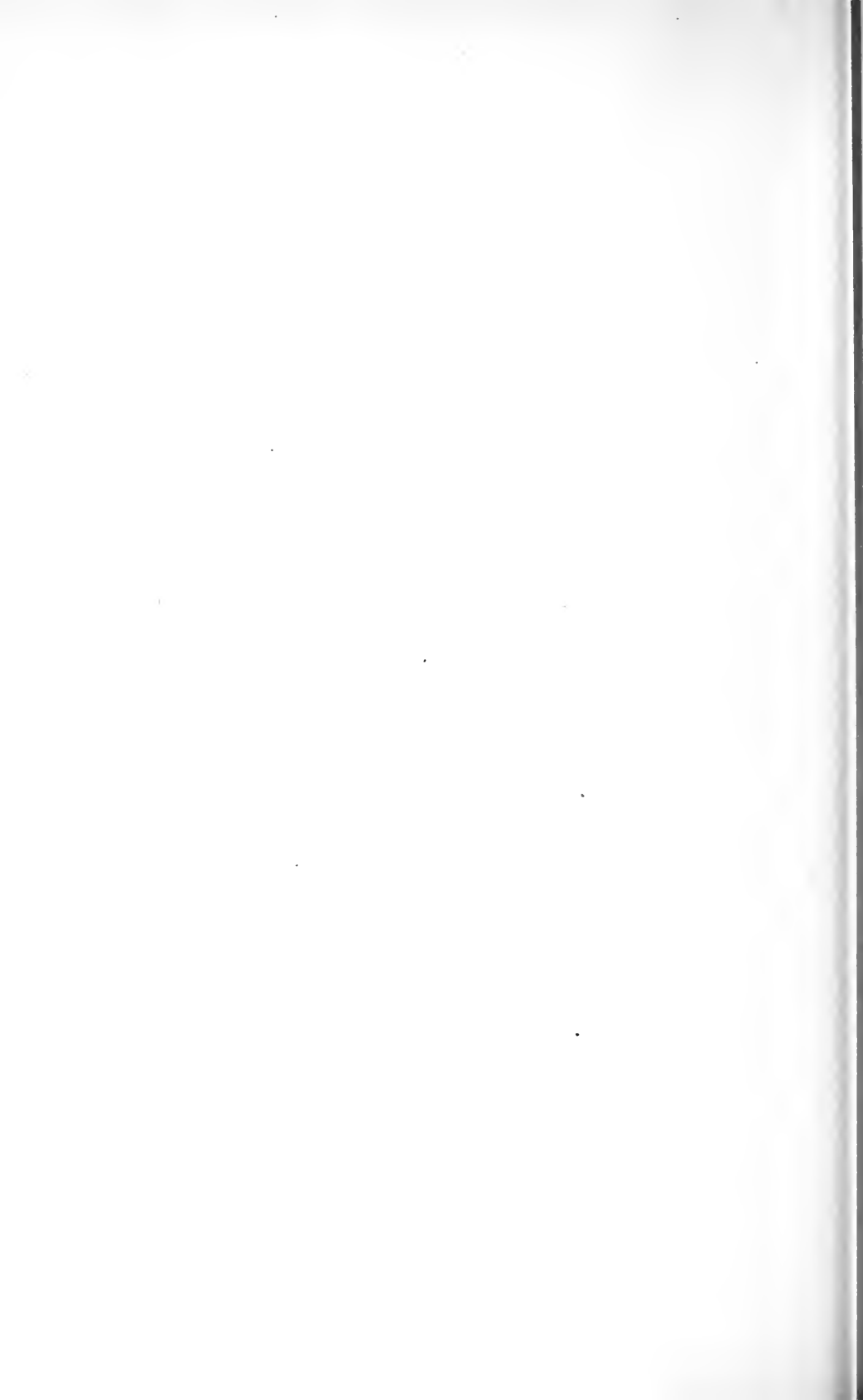
Une chose certaine c'est que le 4 novembre 1811¹, une poignée de jeunes élèves entra dans Saint-Nicolas pour y faire ses humanités. Sous une autre forme, la vie chrétienne et ecclésiastique allait circuler de nouveau dans ces bâtiments, un instant consacrés à des usages profanes².

1. Plusieurs documents en fournissent la preuve. Le curé Heuqueville (*loc. cit.*) écrit : « Le petit séminaire actuel a été ouvert le 4 novembre 1811; j'étais bien un des quatre élèves qui y ont pris le premier repas. » Il est vrai que Mgr de Quélen, dans une pièce manuscrite, minute d'un rapport adressée en 1828 au ministère des cultes, écrit : « Le petit séminaire du diocèse est établi depuis l'année 1810 dans les bâtiments de l'ancien séminaire de Saint-Nicolas, rue Saint-Victor, n° 102, autrefois séminaire diocésain. » *A. S. N.* On peut expliquer cette assertion en rappelant que les travaux ont commencé en 1810. Comme, en réalité, ils ont abouti à préparer un local au petit séminaire, on peut à la rigueur, faire remonter le petit séminaire de Paris à 1810. Mais il n'a pas d'élève et l'économiste sulpicien Giraud surveille simplement les travaux. Aussi le compte-t-on parfois, à tort selon nous, au nombre des supérieurs de Saint-Nicolas. Gosselin (*op. cit.*, II, p. 364), ordinairement bien renseigné, affirme que le ministre des cultes, dans l'intervalle qui sépare la mort d'Emery et la rentrée d'octobre, nomma M. Giraud, économiste du grand séminaire « à la supériorité du petit séminaire qu'on érigea à cette époque ». Les documents officiels semblent bien donner le démenti à cette assertion.

2. Nous ne savons pas dans quelle mesure est étayé de preuves, le renseignement donné par M. Daix (*op. cit.*, p. 22), d'après lequel « dans l'un des bâtiments fut établie, à l'état provisoire, une section de l'École de médecine; qu'un autre bâtiment fut vendu à des particuliers et, que dans la cour, on construisit un vaste hangar pour servir à une filature de coton ».

LE PETIT SÉMINAIRE

4 Novembre 1811 - 20 Décembre 1906



LE PETIT SEMINAIRE

4 Novembre 1811 - 20 Décembre 1906

Les destinées du vieux bâtiment de Saint-Nicolas ont donc changé. Il faut avouer qu'elles sont diminuées et Hure, qui depuis 1810 a donné sa démission¹, mais s'est retiré dans le quartier, peut constater, avec mélancolie, cette sorte de déchéance. Il se console en songeant que l'œuvre de ses anciens compagnons n'est pas complètement abandonnée et que préparer de jeunes enfants à la carrière ecclésiastique a bien son prix et son mérite. S'il avait pu prévoir l'avenir de ce nouvel établissement, il aurait su qu'au lieu d'offrir cette régularité constante dans le développement qu'il a connue avec la communauté de Bourdoise, le second Saint-Nicolas présenterait l'image des vicissitudes de la fortune. Invinciblement, en effet, quand on embrasse d'un coup d'œil l'histoire du petit séminaire, revient à la mémoire la célèbre devise de Paris : « Fluctuat nec mergitur ». A des jours de triomphe ou d'honorable existence, succèdent brusquement des jours de malheur où il semble que l'œuvre va périr tout entière. Puis, par suite de circonstances où on peut voir la main de la Providence, la barque désemparée reparait sur les flots, elle est presque vide; petit à petit, elle se remplit de rameurs et de passagers, et, sous la direction d'un habile pilote, regagne la haute mer jusqu'à ce qu'une nouvelle tempête lui enlève une partie de son équipage et de ses agrès.

Ici, plus que dans l'ancien séminaire, la main du timonier joue un rôle prépondérant. Comme il est toujours de quart, le sort de la barque lui est, en grande partie, confié. Autrefois, on prenait

1. Il est installé chanoine (honoraire) le 24 mai 1811 et le 4 juin suivant, il est autorisé à porter son costume de chanoine dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet. Cf. *Archives du chapitre de Notre-Dame*.

presque à tour de rôle la direction du gouvernail et les écarts étaient vite corrigés. Aujourd'hui, l'activité et l'habileté personnelles du supérieur jouent un grand rôle. Autour et un peu au-dessous de lui s'étend sans doute le cercle de ses collaborateurs, mais c'est du centre que partent la vie et le mouvement. La physionomie de la maison change avec chaque supérieur. Aussi la liste des chapitres de ce volume correspondra-t-elle à celle des supérieurs. Pour les premiers chapitres, le recul du temps les a fait entrer dans le domaine de l'histoire. Mais on ne s'étonnera point de ne trouver guère, dans les derniers, qu'un pieux mémorial de famille. L'anecdote s'y fera plus intime, l'illustration plus abondante et d'un intérêt moins général, mais les générations qui auront vécu ces pages nous le pardonneront sans doute facilement. D'ailleurs, l'anecdote d'aujourd'hui n'est-elle pas quelquefois le document de demain ?

1^{er} Supérieur. — M. JALABERT.
(1811-1812)



M. Jalabert.

Si, au point de vue administratif, les débuts du petit séminaire sont obscurs, il n'en est pas de même au point de vue législatif. Après l'obligation du serment, imposée le 17 avril 1791 aux personnes qui s'occupaient d'enseignement, et surtout après le décret du 18 août 1792 qui détruisait toutes les congrégations enseignantes, on comprend que l'enseignement préparatoire aux saints Ordres ait été complètement balayé par la bourrasque révolutionnaire. Ne parlons pas des projets nombreux et presque

tous mort-nés qui se succédèrent de 1791 au 18 brumaire¹. Avec la loi du 11 floréal an X (30 août 1802) intervient un système mixte où la liberté et l'esclavage sont savamment dosés. D'une part, elle permet la création d'écoles secondaires particulières, mais, d'autre part, elle exige l'autorisation préalable du gouvernement et place ces écoles sous la surveillance et inspection particulières des préfets. Pour le moment, le consulat, heureux de faire appel aux bonnes volontés pour réparer les ruines de l'édifice social, favorise la création de ces écoles² et volontiers, comme à Saint-Nicolas, concède un local. Aussi, nombre de pensions surgissent qui remplacent, comme elles le peuvent, les collègues d'autrefois. On peut même fonder des petits séminaires exclusivement réservés aux jeunes élèves ecclésiastiques. Le concordat a implicitement reconnu³ ce droit.

On a bien eu une alerte en 1808, lors du décret du 17 mars, qui organisait l'Université et anéantissait la liberté d'enseignement. Cependant, l'article 3 laisse les séminaires sous la dépendance des archevêques et évêques et donne aux prélats le droit de nomination et de révocation des directeurs et professeurs. Les séminaires sont tenus seulement de se conformer aux règlements approuvés par l'Empereur. Mais un autre décret du 9 avril 1809 rattache les petits séminaires à l'Université. C'est le grand Maître et le conseil de l'Université qui approuveront les prospectus et les règlements. Pour entrer au grand séminaire, il faudra être bachelier ès lettres. Par le décret du 17 septembre suivant, il est décidé qu'il sera perçu, au profit de l'Université, le vingtième de la pension de chaque élève, que ces élèves paient la pension entière, la demi-pension ou soient reçus à titre gratuit dans les établissements d'instruction. Ces mesures despotiques sont tempérées par la protection accordée à tous ceux qui voudront établir des maisons de ce genre et par l'octroi (en 1807) de 24.000 bourses à répartir entre les séminaires des différents diocèses.

1. Pour toute la partie législative de ce travail, nous nous servirons de *l'Histoire de la liberté d'enseignement en France* de M. Louis Grimaud, Rousseau, 1898.

2. C'est, au témoignage de Fourcroy, deux millions par an épargnés au Trésor public.

3. Cf. Grimaud, *op. cit.* p. 96.

Malgré ces entraves, les rares petits séminaires rétablis en France se remplissaient, au dire de Guizot, et faisaient une certaine concurrence aux lycées. A Paris, le 15 août 1804, l'abbé Liautard ouvre, rue Notre-Dame des Champs¹, un modeste établissement avec 80 élèves; en 1805, il y compte 200, en 1808, 300 élèves. Vers cette dernière date, il groupe, dans une division spéciale, les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique, et alors « l'institution de la rue de Notre-Dame des Champs tint lieu, jusqu'à un certain point, de petit séminaire au diocèse de Paris... La caisse diocésaine mettait à sa disposition un certain nombre de bourses² ». — En 1808, le chapitre de Notre-Dame approuve les statuts d'une maîtrise qui pourra, aussi, fournir quelques sujets au grand séminaire.

Mais seul, Saint-Nicolas peut, à Paris, revendiquer le titre ecclésiastique de petit séminaire. Dans son mandement du Carême de 1811, Maury attire l'attention sur les « jeunes lévites qui ont besoin de secours, d'encouragement et d'instruction... quelques écoles ont déjà été ouvertes en leur faveur dans cette capitale, mais elles sont insuffisantes, en trop petit nombre pour subvenir aux besoins de l'Eglise et pour assurer à la Religion la perpétuité de ses ministres ».

Dans l'ancien régime, on ne sentait pas la nécessité de créer des établissements d'enseignement secondaire uniquement destinés à préparer des clercs. S'il y eut çà et là des écoles à proprement parler cléricales et même décorées du nom de *petits séminaires*, cette dénomination n'était pas si précise qu'elle ne s'appliquât à des types bien différents³. Après la Révolution et avec les changements introduits dans l'esprit universitaire, il fallait créer des organismes un peu nouveaux et spéciaux qui permis- sent à l'Eglise de France de se reconstituer⁴. Ces organismes dont la structure fut probablement assez diverse à l'origine, étaient destinés à posséder bientôt une certaine uniformité. Ils reçurent

1. Dans l'emplacement du moderne *Stanislas*.

2. *Le collège Stanislas*, 1804-1870. Paris, Rue de Lille, 1881, p. 49, 121.

3. Voir tome I, p. 350, sqq.

4. Cf. sur ce sujet le curieux rapport du ministre Portalis (12 août 1806), qui plaide habilement et, à notre avis, avec beaucoup de justesse, la cause des petits séminaires, en essayant de dissiper les préventions de ceux qui voyaient dans ces établissements, des concurrents redoutables pour les collèges. Cf. *Réflexions sur l'ordonnance du 16 juin 1828*. B. N., Ld⁴ 4599.

rent vite l'appellation maintenant usuelle de petits séminaires, c'est-à-dire de maisons où un enseignement secondaire et foncièrement chrétien est donné soit à un groupe de jeunes gens dirigés, par leurs parents ou leur volonté propre, vers l'état ecclésiastique ou même à une réunion d'élèves dont une partie seulement promet de se donner plus tard à l'Eglise. A la tête du petit séminaire de Paris, le cardinal Maury place Jalabert. Cette nomination n'était guère régulière. Mgr De Belloy était mort en 1808 dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Dix mois après, Napoléon nomme à ce poste son oncle, le cardinal Fesch. Celui-ci, sous différents prétextes, refuse. Napoléon furieux, mande à son palais Maury qui, pris de nostalgie, était revenu de son évêché de Montefiascone. Avant même de le nommer, il lui demande son serment d'archevêque de Paris et le chapitre de la métropole, invité à le reconnaître, confère docilement¹ à l'archevêque nommé, le titre et les pouvoirs d'administrateur capitulaire du diocèse. On retrouve là le subterfuge qui servit déjà à Louis XIV, après 1682, à éluder l'institution canonique des évêques. Maury annonce ces événements au Pape. Avant d'avoir reçu la réponse, il se fait installer, le 1^{er} novembre 1810, à Notre-Dame et décide que les actes ne seront signés que de lui seul. Le pape lui répond enfin par un refus et des menaces. Maury n'a pas le courage de se dégager, et Paris voit à sa tête une sorte d'archevêque intrus, et, par là, l'acte qui créa Jalabert supérieur des deux séminaires, grand et petit, est d'une validité douteuse.

Jalabert est un personnage dans le clergé de Paris. Né à Toulouse en 1753, il est, après quelques années de ministère, choisi pour supérieur du petit séminaire de cette ville, qui était alors dirigé par des prêtres séculiers. Ayant refusé de prêter serment, il vient à Paris², se lie avec M. Emery, qui le fait entrer dans l'administration diocésaine en 1802. Il est nommé chanoine hono-

1. Ce vote ne fut pas unanime et on connaît la belle attitude du vicaire général d'Astros. Cf. *Vie du cardinal d'Astros*, par le P. Caussette, Paris, 1853, p. 184, sqq.

2. Un jour, sous la Terreur, il eut à peine le temps de se travestir. « Donnez-moi le bras, lui dit une religieuse habillée en fille du peuple ». « Citoyens s'écrie-t-elle ensuite avec le plus grand sang-froid, laissez donc passer une jeune fille et son pauvre père malade » et le vicaire général (l'expression nous paraît inexacte pour cette époque-là) fut sauvé. Cette religieuse était la tante d'un futur élève et professeur de Saint-Nicolas, Pédegert. Cf. *Vie de l'abbé Pédegert*, par M. Gabarra. Dax, tome I, p. 13.

raire en 1805, puis troisième grand vicaire, puis vicaire capitulaire en 1808. Il est goûté comme prédicateur. Il a la faiblesse de lire lui-même l'adresse capitulaire qui conférait à Maury le droit d'administrer le diocèse au nom du chapitre. Le 3 avril 1811, il prononce devant Maury, l'oraison funèbre de l'ancien archevêque de Paris, le modeste de Juigné, dont il vante les mérites et la candeur¹. Par un tour habile, il adresse le compliment final non à Maury, mais au chapitre. Chargé de la direction des deux séminaires², il ne dut pas avoir le loisir de se consacrer à cette double œuvre. A Saint-Nicolas, en particulier, il s'en remit à un directeur du nom de Marie³ et à d'autres collaborateurs.

À peine entrés en fonctions, tous ces maîtres se virent réduits à l'état de répétiteurs et de surveillants. Napoléon ne pouvait souffrir qu'un enseignement se développât hors de son influence. Les petits séminaires, qui lui échappent en partie, se remplissent. Le 15 novembre 1811, paraissait un décret néfaste pour la liberté de l'enseignement et spécialement pour les petits séminaires. Il



M. Emery. *Portraits B. N.*

1. Il cite en particulier ce trait. « Le cardinal de Belloy s'efforçant de le reconduire, M. de Juigné lui fit cette réponse naïve... Monseigneur, ne me suivez pas, je connais le chemin ». *B. N.* Ln 27/10474.

2. *L'Almanach ecclésiastique* de 1812, à la rubrique séminaire (de Paris) n'indique aucun nom, ni pour le grand ni pour le petit. On sait que pour le grand, le départ des Sulpiciens s'effectua progressivement dans le courant de l'année scolaire. — Le sulpicien Duclaux paraît bien s'être occupé de l'organisation de Saint-Nicolas. Cf. *Œuvres inédites de Lamennais*. Blaize, II, p. 146. « Mais qu'est-ce donc que ce petit séminaire que M. Duclaux s'occupe d'organiser? Que feront-ils avec les lycées de la capitale? Je n'y comprends rien. » Cette dernière phrase place la date de la lettre (elle n'est datée que de l'année 1811) après le 15 nov., ainsi qu'on va le voir.

Le supérieur habitait au premier « ayant deux chambres, à l'emplacement actuel de l'étude (au-dessus de la salle des exercices); il venait à la maison pour la lecture des notes, le jour de conseil et les jours de fêtes. » (Cf. Note Daix. — Chennailles, *A. D.*)

3. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, année 1858, n° 260, p. 447. *Notice*.

décidait, dans l'article 15 : « Toutes les écoles plus spécialement consacrées à l'instruction des élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique seront gouvernées par l'Université; elles ne pourront être organisées que par elle, régies que sous son autorité et l'enseignement ne pourra être donné que par des membres de l'Université étant à la disposition du Grand-Maître ». — Article 27 : « Il ne pourra pas y avoir plus d'une école secondaire ecclésiastique par département. Le Grand-Maître désignera, avant le 15 décembre prochain, celles à conserver. Toutes les autres seront fermées à la date du 1^{er} janvier ». — Article 28 : « Celle-ci sera dans une ville où il y a un collège et un lycée; toutes les écoles ecclésiastiques qui, au 1^{er} janvier 1812 ne rempliraient pas ces conditions, seront fermées et les biens meubles et immeubles seront saisis par l'Université. » — Article 32 : « Dans tous les lieux où il y a des écoles ecclésiastiques, les élèves de ces écoles seront conduits au lycée ou au collège pour y suivre leurs classes. Les règlements et prospectus des écoles secondaires ecclésiastiques seront rédigés par le conseil de l'Université sur la proposition du Grand-Maître ». A ces dispositions tyranniques, s'ajoutaient des sanctions au moins exorbitantes.

Dans quelle mesure se conforma-t-on, à Saint-Nicolas, à ces exigences du Maître? Il est probable qu'à Paris l'autorité fut moins rigoureuse qu'en province¹, relativement à l'accomplissement des décisions impériales. Ici, les préfets ont moins le droit d'initiative et sont plus exigeants. Là, on peut plus directement et plus efficacement traiter avec les hautes autorités. A peu près sûr d'être conservé à Paris, puisque, seul, il y porte le titre de petit séminaire, Saint-Nicolas n'eut pas besoin, sans doute, de recourir à l'Université pour rédiger son règlement, ou, peut-être,

« M. l'abbé Marie fut d'abord préposé à la direction du séminaire de Saint-Nicolas, où il laissa les meilleurs souvenirs... Ce qui caractérisait surtout M. l'abbé Marie, c'était sa bonté qui le rendait affable à tous... La langue grecque même lui était assez familière pour que sa piété pût se nourrir de certaines prières qu'il récitait en cette langue ». Il fut curé de Saint-Germain des Prés, puis, mourut chanoine de la métropole en 1858.

1. Cf. *Histoire du petit séminaire d'Arras*, par M. Guillemant, Arras 1904. L'Université comprenant ce qu'il y avait d'excessif dans ces mesures, octroye en province, des diplômes sans examens ou avec des examens de pure forme, aux directeurs des petits séminaires et aux élèves qui vont entrer au grand séminaire. Cependant l'article qui supprimait, sauf un seul, tous les petits séminaires, dans chaque diocèse, paraît avoir été rigoureusement appliqué. Cf. *Ibid.*, p. 48 et 69.

celle-ci le renvoya-t-elle sagement au Chapitre qui, seul, canoniquement, devait gouverner le diocèse. On affirme, en effet, que ce fut M. Jalabert qui, « avec le concours de plusieurs membres du Chapitre Métropolitain, rédigea les règlements¹ ».

Dans ce cas, il lui fallut, pour obéir à l'article 32, prévoir les dispositions nécessaires pour permettre d'aller aux cours du lycée Henri IV². Si nous en croyons un historien du nouveau Saint-Nicolas, qui a pu consulter des témoins oculaires³, les élèves de Saint-Nicolas avaient là « leurs bancs séparés des autres élèves, ce qui ne les mettait pas à l'abri des scandales et des attaques malveillantes des jeunes libres-penseurs qui se trouvaient en grand nombre dans ces écoles. Quelquefois même, les paroles blessantes, sournoisement lancées pendant la classe, donnaient lieu, à la sortie, à des voies de fait où les Nicolaïtes n'avaient pas toujours le dessous. Un jour, on racontait à Napoléon que les élèves du petit séminaire avaient encore eu querelle avec ceux du collège; l'Empereur se contenta d'en rire et répondit en plaisantant : Si les séminaristes sont de tels batailleurs, que sera-ce de mes soldats?⁴ » Ce régime funeste au recueillement et à la morale ne pouvait durer sans exciter les protestations de l'Eglise⁵. Il semble qu'un incident précipita, pour Saint-Nicolas, une mesure qui s'imposait. En effet, « il y a environ quarante ans (disait en 1852, un ancien supérieur du Saint-Nicolas)⁶, cette maison a

1. Daix, *op. cit.*, p. 41. Un petit manuscrit qui, d'après son contenu, doit dater de 1816, porte : « cette règle que l'on suivait alors (avant M. Cottret) était celle que lui avaient dressée MM. les membres du chapitre assemblé ». *A. S. N.* Nous n'avons trouvé aucune trace de cette rédaction dans les archives capitulaires.

2. Daix, *op. cit.*, p. 39. Alors lycée *Napoléon*.

3. En particulier M. Chennailles.

4. *Ibid.*, p. 39. Les jeunes Nicolaïtes se rencontraient au lycée Napoléon avec les élèves de la pension Liautard, qui furent obligés d'y aller jusqu'en 1821, où cette pension devint collège de plein exercice sous le nom désormais si connu de *Stanislas*. Cf. *Le Collège Stanislas*, p. 136.

5. « Les plus graves inconvenients résultèrent de ce mélange et de cette fréquentation. L'esprit ecclésiastique fut altéré, des vocations naissantes furent arrêtées. Aussi le décret excita une foule de réclamations qui, malheureusement ne furent pas écoutées. » *Ami de la religion*, tome II, p. 25 (an. 1814).

6. M. Heuqueville; il était, en même temps, nous le verrons, curé de la paroisse. Il entra le 4 novembre 1811 (Cf. p. 60) et d'après Daix, (*op. cit.*, p. 39, note), il aurait été le premier inscrit sur la liste des élèves. Il dit lui-même dans ce discours manuscrit (*A. S. N.*) « Chère maison de Saint-Nicolas, asile vénéré, qui, pour la première fois après des jours de douloureuse mémoire s'ouvrit et s'ouvrit pour moi, le 4 novembre 1811 rendue à la religion par un vainqueur, nouveau Cyrus! » Pour cette dernière épithète, remarquez la date de ce discours. (1852). Cf. Daix, *op. cit.*, p. 40.

eu pour supérieur¹ un respectable prêtre que je pourrais nommer à bon droit le *laudator temporis acti* d'Horace, s'il n'avait bien d'autres titres qui nous rendent plus chère sa mémoire. Il nous avait tant vanté les exercices des anciens collèges que je ne puis vous rendre notre surprise lorsque, forcés pendant *quelques mois*, de suivre les cours d'un certain lycée de Paris, nous en découvrîmes les allures et le langage saturé de blasphèmes et surtout lorsque nous vîmes avec effroi un élève cherchant dans une mort volontaire le moyen d'échapper à une punition qui blessait son orgueil : nous reculâmes d'horreur et le lycée se ferma pour nous ». Sous la forme littéraire du dernier membre de phrase, on peut deviner que des démarches eurent lieu auprès de Napoléon en s'appuyant sur ce fait qui tournait au scandale et jetait un certain discrédit sur le lycée Henri IV. Il paraît constant, qu'à la rentrée d'octobre 1812, le petit séminaire ne fut plus obligé d'être une succursale de ce lycée et qu'il obtint son autonomie².

Pendant cette année (1811-1812), qui dut être fertile en incidents, que devenaient la discipline et les études ? A en croire le professeur de seconde, Mignot, qui publia en 1816, un recueil de vers composés par ses élèves, cette maison de Saint-Nicolas « se ressentit, dans son berceau, du malheur des temps et de la confusion des circonstances qui l'avaient vu naître. Les études y étaient dans un assez grand désordre, l'enseignement sans autorité ; point de classification qui marquât les divers degrés d'avancement ; aucune juste répartition d'exercices qui doivent partager le temps de la journée³ ». Même certaine, cette hésitation dans la discipline et les études serait bien excusable au début d'une œuvre nouvelle. Mais si nous en croyons la protestation indignée d'un élève⁴, entré à Saint-Nicolas le 11 janvier 1812, la vanité du professeur et son désir d'être agréable au successeur de M. Jalabert auraient exagéré les faits⁵. Il est

1. Daix, *loc. cit.*, conjecture qu'il s'agit de M. Cottret. Nous croyons qu'il est question là de M. Jalabert. Cf. l'expression *quelques mois*.

2. M. le Proviseur du lycée Henri IV nous écrit : « Je ne connais aucun document relatif au fait (la présence des Nicolaïtes aux cours de ce lycée) sur lequel vous avez bien voulu me consulter. »

3. *Etrennes des étudiants*. Paris, Le Normand. 1816.

4. M. Chennailles. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 43.

5. Dans l'exemplaire imprimé qui se trouve aux archives de Saint-Nicolas,

vrai que l'établissement n'était pas aménagé pour recevoir des petits séminaristes. La nuit, les élèves se retiraient dans les chambres qu'on venait de réparer en vue d'abriter leurs aînés¹. De retour de Henri IV, par l'entrée de la rue Saint-Victor (alors n° 102), ils prenaient leurs pupitres et se réunissaient dans la salle des Exercices qui servait de salle d'études². Ils avaient pour les présider un laïc ou encore, comme on disait alors, un porte-soutane, c'est-à-dire un laïc revêtu de la soutane.

Les exercices religieux se faisaient à la chapelle, qui fut d'abord provisoire, près de l'étude (chapelle de la Sainte Vierge, ancienne salle Saint-Bernard) ; puis on occupa la chapelle actuelle quoique le reste du bâtiment fût encore inhabitable³. Tous les dimanches et les jours de fêtes (même supprimées) il y avait, à la chapelle, office chanté, comme dans les paroisses, mais on donnait rarement le salut. Les jours de fêtes solennelles, des élèves étaient désignés pour aller à l'Église Métropolitaine et à la paroisse de Saint-Nicolas. A Notre-Dame, les élèves ne remplissaient que les fonctions d'induits et les premiers dimanches du mois, celles de porte-dais. A la paroisse, ils faisaient toutes les cérémonies⁴. Et par là, c'était comme un ressouvenir du temps passé et un prolongement de l'œuvre de Bourdoise.

Nous connaissons fort peu le personnel des élèves. Les listes d'entrée ont disparu. Seuls Heuqueville et Chennailles nous sont connus comme faisant partie de cette première année. Comme



M. Chennailles.

on lit en face du passage cité « ancien élève, j'affirme que cela n'est pas exact ». Signé : Chennailles. Chennailles fut aussi élève de M. Mignot. On trouve une protestation encore plus explicite dans une feuille manuscrite. A. S. V.

1. « On laissait les clefs aux portes quand on était chez soi ; défense d'entrer chez les autres, mais on parlait aux portes. » Notes recueillies par M. Daix auprès de M. Chennailles. A. D.

2. Daix, *op. cit.*, p. 38, d'après des notes de M. Chennailles. Cf. A. D.

3. Cf. Notes, Daix. — Chennailles, A. D.

4. *Ibid.*

Chennailles a le numéro 34, entrant en janvier 1812, on peut conjecturer que le nombre des élèves s'éleva à près de la cinquantaine. De Juigné avait bien essayé, pendant son exil, de fonder à Constance un séminaire. Il ne pouvait guère prospérer. Quand un calme relatif permit d'espérer de meilleurs jours pour le clergé, il fallut quelque temps pour déterminer un mouvement vers le sacerdoce. On avait désappris le chemin des grands séminaires. Il est probable qu'à Saint-Nicolas, comme ailleurs, à Versailles par exemple, les élèves étaient âgés pour la plupart¹. Comme ils n'étaient admis qu'après leur première communion, ils portaient tous la soutane les dimanches et les jours de fêtes.

L'auteur d'une réponse manuscrite aux *Etrennes*, dit assez ironiquement : « Quant à MM. les professeurs, on n'avait pas encore l'avantage de vous posséder... cependant leur enseignement n'était pas sans autorité; je pourrais vous citer un M. Beuzelin², un des plus brillants sujets du séminaire de Paris; M. Martin³, qui ne vous a pas précédé de si loin que vous n'avez pu entendre parler de son mérite; M. Gilles, qui, comme vous ne pouvez l'ignorer, parce que sa modestie ne peut cacher ses talents, c'est à lui, vous n'en pouvez douter, que vos propres élèves doivent leur principal avancement »⁴.

Pour entretenir le personnel enseignant, (sauf le supérieur qui ne faisait que des visites intermittentes, absorbé qu'il était par ses multiples fonctions), et le personnel enseigné, il fallait une assez forte dotation. Or, Napoléon distribuait très parcimonieusement l'argent de la France à l'Eglise⁵. D'ailleurs, Saint-Nicolas a été assez bien favorisé puisque l'acquisition et les réparations des bâtiments ont été supportées par le trésor public. Il dut toucher environ 12.000 francs de bourses de l'Etat car

1. « Plusieurs ne commençant à étudier qu'à l'âge de 20, 25 et même 30 ans ». A. N. F. 63240.

2. Nous le retrouverons un peu plus tard.

3. Martin de Noirlieu (né en 1792) fut plus tard aumônier de l'Ecole Polytechnique, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, puis de Saint-Louis d'Antin. Il eut des relations intimes avec Lamennais, Lacordaire, le P. Ventura. Cf. La longue et intéressante notice que lui a consacrée la *Semaine religieuse de Paris*, 2 juillet 1870. Son passage à Saint-Nicolas n'y est pas mentionné, mais il est incontestable.

4. A. S. N. Nous laissons au passage cité, et d'ailleurs mutilé, son incorrection.

5. Cf. *Les questions actuelles*. Paris, 4 avril 1908. *Les séminaires sous l'Empire*, conférence de P. Dudon.

c'est le chiffre que nous trouvons quelques années après¹. Pour subvenir aux besoins du diocèse et spécialement aux frais de l'éducation ecclésiastique, on a établi deux quêtes : l'une à Quasimodo et l'autre au quatrième dimanche de l'Avent². Elles alimenteront la caisse diocésaine. C'est, sans nul doute, sur ces fonds qu'est prélevée la somme nécessaire au bon fonctionnement de Saint-Nicolas dans l'année de disette 1811-1812.

1. Dans un compte de 1818, le supérieur M. Thavenet nous dit que le poëlier a été payé en 1811 et 1812 « par le gouvernement. » *A. S. N.*

2. *Ami de la religion*, tome XI, avril 1817 et tome VIII.

3^{me} Supérieur . M. COTTRET
(1812-1815).



Portraits h. N.

M. Cottret.

Quand se fit la rentrée de 1812? Probablement au mois de novembre. Les élèves se trouvèrent, ce jour-là, en face d'un nouveau supérieur et de quelques professeurs inconnus. « Les contrariétés que M. Jalabert éprouvait de la part du cardinal l'ayant obligé à quitter le séminaire¹ », il fallait le remplacer. La situa-

1. *Vie de M. Emery*, II, 368. Gosselin. Nous aimerions un texte moins concis. Gosselin ne parle que de la démission de Jalabert comme supérieur de Saint-Sulpice. Les mêmes raisons durent lui faire donner celle de supérieur de Saint-Nicolas. Il y parut plus tard pour les examens et les distributions de prix.

tion légale de Saint-Nicolas venait de changer. Le 12 mars 1812, le préfet de la Seine répondait au Grand-Maître qui, dans le courant de janvier, lui demandait son avis sur le choix de la ville et du local où il convenait de placer l'école ecclésiastique du département de la Seine, en exécution du décret du 15 novembre (article XXVII). On voit que le délai du 15 décembre était dépassé. Les agents de Napoléon ne pouvaient pas toujours satisfaire à temps aux décrets impatients de sa dévorante

activité. « Comme Paris, écrit le préfet, est la seule ville de mon département où il y ait des lycées, et, qu'aux termes de l'article 32 du décret précité, les élèves des écoles cléricales doivent être conduits dans ces lycées pour y suivre leurs classes, il faut nécessairement que ce soit à Paris que réside l'école secondaire ecclésiastique qui doit subsister dans mon département.

Quant au local, je ne saurais, Monsieur le Grand-Maître, vous donner des indications précises sur ce point; en effet, il n'en

est pas de Paris comme des villes de provinces où les maisons propres à des établissements de ce genre sont rares¹. La multitude des pensionnats qui se trouvent ici rend la chose fort facile; c'est pourquoi je crois devoir, sur ce point, m'en rapporter entièrement aux lumières de Votre Excellence² ».

Le Grand-Maître, Fontanes, qui, depuis quelques années, connaît bien Saint-Nicolas, n'a pas dû hésiter longtemps pour fixer son choix. Aussi, le 19 juin, il mande au procureur général, à l'inspecteur de l'Académie de Paris, au préfet de la Seine, que « Sa Majesté vient de décider que l'Ecole secondaire ecclésiastique, établie dans les bâtiments de Saint-Nicolas du Charbonnet, serait *conservée* pour le département de la Seine », et



Cardinal Maury.

1. La plupart avaient été converties en casernes.

2. A. N. F. 63240.

le 6 juillet, le préfet lui accuse réception de cet ordre¹. Et voilà

5^e Division.

1^{er} Bureau.

Préfecture

Du Département de la Seine.

Accusé de réception

S B

Monsieur le Grand Maître,

(1^{er} orig. 103)
(N^o 12873)

J'ai reçu la lettre par laquelle Votre Excellence m'annonce
que M. X... de décider que l'École secondaire
Ecclésiastique établie dans le Canton de...
et située au Chardonnet sera conservée pour le Département
de la Seine

ARCHIVES
NATIONALES

Je remercie Votre Excellence de l'avis qu'elle me
donne de cette décision

J'ai l'honneur de saluer Votre Excellence,
Monsieur le Grand Maître,

avec une Respectueuse Considération

Le Conseiller d'Etat Préfet du Département

Paris le 6 juillet 1812.

a Son Excellence le Grand Maître
de l'Université Impériale.

le titre officiel, qui, renouvelé en 1828, constituera, aux yeux

1. Ibid.

de l'Etat, jusqu'en 1906, la charte civile du nouveau Saint-Nicolas.

Reste à remplacer Jalabert et à réorganiser la maison que Napoléon a agréée. Le 21 octobre, Maury écrit à Fontanes. « J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, sous son bon plaisir, j'ai nommé pour supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, M. l'abbé Cottret, chanoine de l'Eglise de Paris et profes-

J. J. Maury
 1906
 Monsieur le Supérieur Grand Maître,
 Paris le 21 Octobre 1906.
 (B. 377)

J'ai l'honneur d'informer votre Excellence, que sous son bon plaisir, j'ai nommé pour Supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, M. l'abbé Cottret, Chanoine de l'Eglise de Paris, et Professeur dans la faculté de Théologie, pour Directeur de cette maison, M. Nicod, Diacre du diocèse de Paris et pour Préfets d'Etudes, MM. Martin, Cantarel, Gilles et Bardin, ecclésiastiques. Je n'ai aucun fonds assigné au payement de leurs honoraires; mais leur désintéressement et mon zèle pour les récompenser de leurs travaux me font espérer qu'ils me seconderont tous, dans cette œuvre. Les fonctions auxquelles je les destine sont les plus grandes et les plus importantes que je puisse leur donner. Je vous prie de leur en témoigner toute ma confiance et de leur en faire part, et me direz ce que vous en pensez de tout autre usage.

Je vous prie d'excuser, Monsieur le Grand Maître, l'absence de mon nom sur la liste des noms des professeurs, ainsi que de mon attachement à la cause de Saint-Nicolas.

J. J. Maury

A. N. F. 63290.

seur dans la faculté de Théologie; pour Directeur de cette maison, M. Nicod, diacre du diocèse de Paris¹, et pour préfets d'études, MM. Martin, Cantarel, Gilles et Bardin², ecclésiastiques. Je n'ai aucun fonds assigné au payement de leurs honoraires; mais leur désintéressement et mon zèle pour les récompenser de leurs travaux me font espérer qu'ils me seconderont tous, dans cette

1. Décédé premier aumônier de la Légion d'Honneur à Saint-Denis.

2. Il dut passer ensuite dans l'Institution Teysseyre dont nous parlerons bientôt. Dupanloup dit : « M. Bardin, d'un caractère froid, ne s'occupait guère de nous que de loin. » Cf. *L'Œuvre par excellence*, in-8°, 1870, Douai, p. 587.

bonne œuvre, si leur choix vous est agréable. Les fonctions auxquelles je les destine sont la plus grande preuve que je puisse leur donner de mon estime et de ma confiance sous tous les rapports et me dispensent de tout autre éloge¹ ». Fontanes, avant de donner sa sanction, consulte la commission centrale de l'Université. Celle-ci élève deux objections: la première c'est que le titre de chef d'école secondaire ecclésiastique, répondant à celui de chef d'institution, il paraît « incompatible » avec le titre et la fonction de professeur dans une faculté; la deuxième regarde les autres sujets présentés par Maury : « Il est nécessaire d'avoir les renseignements qu'exige la circulaire du 8 février 1811 et notamment de connaître l'âge et la position de MM. Martin, Cantarel, Gilles et Bardin ». Puis elle ajoute : « que dans le moment où le Conseil va s'occuper du règlement pour les écoles secondaires ecclésiastiques de l'empire, il serait fort à désirer que son Eminence fit connaître les dispositions qu'elle jugerait les plus convenables au petit séminaire de Paris »: et elle conclut en stipulant que MM. les inspecteurs généraux qui vont faire la visite de toutes les maisons d'éducation à Paris seront chargés de présenter leurs diverses observations à Son Eminence².

Desmazières (inspecteur?) a pour mission de vérifier « s'il n'y a pas de prêtres de Saint-Sulpice parmi les professeurs ». L'enquête fut sans doute favorable, car, le 6 novembre, une lettre signée de Fontanes et scellée du sceau de l'Université, ratifiait les choix de Maury³. Elle ne lui est toutefois signifiée que le 14 novembre, et cette lettre de Fontanes à Maury renferme deux paragraphes intéressants. Dans le premier, qui fait partie du corps de la lettre, Fontanes prie Maury de vouloir bien lui faire connaître le règlement qu'il a donné à l'école ecclésiastique et se réclame pour cela du fameux décret du 15 novembre 1811. Puis, une note marginale est ainsi conçue : « Je prie également Votre Eminence de s'assurer si M. Martin, compris dans cette nomination, n'a pas appartenu à la congrégation de Saint-Sulpice. Si M. Martin avait fait partie de cette société, il ne pourrait pas être employé dans

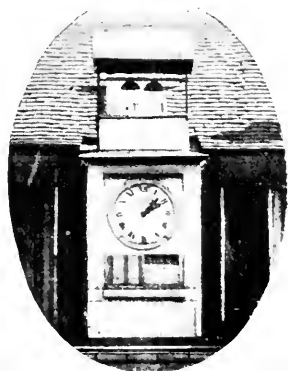
1. A. N. F. 63240.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

l'école ecclésiastique. Sa nomination serait nulle de plein droit. Je trouve dans une liste qui m'a été communiquée par Son Excellence le Ministre des Cultes le 5 décembre 1811, un ecclésiastique nommé Martin, âgé alors de 26 ans, et natif de Saint-Flour¹ ». Il n'était pas facile d'échapper à la police de Napoléon.

Le même soupçon ne pouvait tomber sur Cottret. Pierre-Marie Cottret, né à Argenteuil, le 8 mai 1768, avait fait ses études, d'abord au collège de Navarre, puis à Sainte-Barbe. Il passa au séminaire de Saint-Louis et aurait reçu en 1791 la prêtrise des mains de l'évêque d'Oloron; chez le portier du collège de Navarre². Il émigra. Rentré en France, il fut chargé de la succursale de Sannois; puis de la cure de Boissy-Saint-Léger; en 1806. Il n'y resta pas longtemps, car en 1807, nous le retrouvons à Paris; rédacteur de la « Gazette de France ». En 1810; son talent oratoire, connu par ses cours professés en Sorbonne; le désigne sans doute pour faire, le 2 décembre, un « discours pour l'anniversaire de la Fête du couronnement de l'empereur et de la bataille d'Austerlitz », prononcé dans la basilique³ métropolitaine de Paris⁴. Au lendemain de l'annexion des Etats pontificaux, il n'a pas un mot de blâme pour l'usurpateur, mais sa rhétorique s'exerce à vanter les mérites de Napoléon et à faire des vœux pour l'enfant du divorce que Marie-Louise « porte dans ses entrailles ». Cet éloge et ces vœux ne pouvaient que



Horloge de Saint-Nicolas.
Le cadran porte la date de 1813.

1. *Ibid.* Ce N. P. Martin mourut le 1^{er} avril 1857, chanoine honoraire. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 12 avril 1857.

2. Daix. *op. cit.*, p. 41. Dans la copie du registre d'ordination, on lit seulement, à la date du 23 avril 1791, « in collegio reginae Navarre ». Ils étaient 3 qui y furent ordonnés par M. de Villoutreix, évêque d'Oloron. « Missam et sacros ordines celebrante », dit le même texte. *A. D.* Cf. *B. N.* Ln²⁷ 4973.

3. N.-D. érigée en basilique mineure depuis le 27 février 1805.

4. *B. N.* Lb 44/529. Cottret est alors docteur, professeur adjoint de la Faculté de Théologie de Paris, et chanoine honoraire de Nancy.

lui concilier la faveur impériale. Elle ne lui manqua pas. Sa nomination en est une preuve. Depuis un an, il est chanoine et vice-promoteur, et Maury lui confie en outre la dignité de supérieur du petit séminaire. Il aurait obtenu à son entrée en charge de ne plus faire aller ses élèves aux cours du lycée¹. De répétiteurs ou préfets d'études, ses collaborateurs redevenaient professeurs.

S'il faut en croire *l'Ami de la Religion*², Saint-Nicolas, à l'arrivée de Cottret, avait besoin d'être relevé. Jalabert ne pouvait guère surveiller cet établissement, et l'on sait combien est fausse la situation d'un directeur subalterne en face d'un supérieur même absent. Quoiqu'il ne résidât pas non plus à Saint-Nicolas, Cottret semble cependant avoir exercé sur Saint-Nicolas une action plus directe. Il fut obligé de s'occuper de ce règlement que réclamait le Grand-Maitre. « Fermant patiemment l'oreille aux inculpations odieuses d'innovation, n'écoutant que la droiture de son cœur, guidé surtout par un goût aussi sage qu'éclairé, il forma le plan d'une éducation régulière et complète qui réunit aux exercices capables de cultiver et d'enrichir l'esprit, ceux surtout de la piété propres à former et à nourrir le cœur³ ». Nous n'avons pas de détails sur ce règlement. On pourrait même conjecturer, qu'en somme, il n'était guère différent de celui des chanoines, car le censeur des *Etreannes*, parlant de la règle élaborée par les chanoines⁴ affirme que c'est cette règle que M. Cottret « lui-même a fait observer de tout son pouvoir ».

1. Daix, *op. cit.*, p. 40, note. Nous avons, d'après l'expression « quelques mois » signalée plus haut, inféré que cette exemption était un peu antérieure.

2. Tome 113, p. 385.

3. *Etreannes des étudiants*, p. 10.

4. Nous ne savons à qui attribuer une sorte de règlement manuscrit qui se trouve dans les archives de Saint-Nicolas. Par sa brièveté et le peu de précision de ses articles il nous paraît remonter très haut. Il y est dit que les élèves sont dans « un séminaire dévoué aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, sous les auspices de Saint-Louis de Gonzague, patron de la maison et de Saint-Stanislas Kostka. » (Notez que la Petite Communauté de M. Teyssyre, dont nous parlerons bientôt, a les mêmes protecteurs. Cf. *Monsieur Teyssyre*, par M. l'abbé Paguette de Follenay, Poussielgue, 1882, in-12, p. 465). Ces élèves « auront les cheveux courts et modestes; ils porteront une redingote brune autant que possible. La veste ronde est entièrement prohibée ». On pourrait voir dans cette pièce, le règlement fait par M. Jalabert de concert avec les chanoines. On ne pouvait guère alors exiger l'habit ecclésiastique proprement dit, c'est-à-dire la soutane, puisque le 12 janvier 1813, dans une lettre à ses curés, Maury se plaint « de ce qu'un nombre considérable de Curés, d'ailleurs exemplaires, conservent par habitude le costume

A peine Cottret avait-il pris en main le gouvernement de Saint-Nicolas, qu'il faillit voir toute l'œuvre bouleversée par un projet du cardinal Maury. Celui-ci écrivait en effet, le 14 mars 1813, au Ministre des cultes :

« J'ai l'honneur d'envoyer à votre Excellence un Mémoire que je la prie de vouloir bien traduire en trois ou quatre décrets et de présenter à Sa Majesté son rapport sur cette affaire. Nous vous canoniserons tout vivant si nous obtenons le grand bienfait de la restauration de nos études. Je remplis un devoir sacré, en sollicitant à cet effet votre protection avec toute l'ardeur que m'inspire le plus grand intérêt du clergé de France. Si mon vœu s'accomplit, je réponds que mes successeurs seront délivrés, à jamais, des fanatiques et des ignorans que j'ai été obligé de mettre à la raison. La doctrine gallicane n'a pas d'autre moyen de se perpétuer. J'ai tâché d'imaginer toute l'économie possible pour empêcher les cosaques¹ de faire ajourner cette décision² ».

Dans un assez long *Mémoire* annexé, le cardinal prétend que « le plus sûr et peut-être le seul moyen de préserver le clergé de l'ignorance dont il est menacé par l'insuffisance de l'enseignement actuel, est le rétablissement des études qui se faisaient avant la Révolution ». Il serait facile « de rétablir au moins les grandes études connues sous le nom de la *licence en théologie*, qui donnaient à l'Église gallicane une supériorité si manifeste sur tous les clergés de l'Europe... Nous en possédons encore tous les matériaux, nous en connaissons toutes les traditions et toutes les méthodes ». Puis, se faisant insinuant :

« Le gouvernement est d'autant plus intéressé à protéger un pareil plan, que c'est l'unique voie de répandre la lumière et de propager la doctrine gallicane dans toute l'étendue de l'Empire, comme aussi de donner à tous les diocèses, des évêques, des grands vicaires, des professeurs ecclésiastiques qui puissent inspirer une grande confiance au gouvernement. »

presqu'entièrement séculier...; la grande majorité des prêtres attachés au service des paroisses se permet, dans ce diocèse, l'usage habituel des vêtements de couleur dont les formes sont absolument laïques. » *A. D.*

1. Les ultramontains intransigeants sont assez souvent désignés par cette épithète. Y a-t-il là une allusion à la guerre de Russie?

2. La copie de cette pièce et des suivantes a été faite sur les papiers d'Archives de la Direction des Cultes. Elle nous a été obligeamment communiquée par M. Chambon, bibliothécaire à l'Université de Paris.

Connaissant la pénurie du Trésor épuisé par la guerre, il ajoute : « Il en coûterait même très peu de sacrifices pécuniaires à l'Etat, pour opérer de si grands biens. On propose à Sa Majesté d'affecter à cet effet, pour créer le nouveau *séminaire métropolitain* de Paris, le petit séminaire actuel de Saint-Nicolas du Chardonnet. Une somme de cinquante mille francs suffirait pour terminer l'aile nouvelle¹, dont les murs principaux et la charpente existent déjà. Le bâtiment principal qui est en très bon état pourrait recevoir deux cents élèves. L'addition qui reste à terminer fournirait trois dortoirs où l'on pourrait en loger au moins cent cinquante autres. *Nous n'y comptons actuellement que soixante écoliers environ.* Il serait très facile d'y réunir la maison contiguë des Bernardins, qui ne sert aujourd'hui que d'un misérable entrepôt de farine, pour l'administration de la Guerre ». Comme on y logerait commodément 250 séminaristes, cela permettrait de recevoir dans tous ces bâtiments environ 600 élèves, qui s'appliqueraient à l'étude de la théologie et formeraient la *licence en théologie*. Ils seraient boursiers de l'Etat, qui appellerait à Saint-Nicolas les boursiers « qu'il paye déjà dans tous les diocèses », et « le séminaire diocésain de la rue du Pot-de-Fer resterait tel qu'il est, pour les études préparatoires à la licence. » Quant au petit séminaire, on le transporterait « dans l'ancienne maison des Enfants-Trouvés, sur la place du parvis Notre-Dame », où on logerait également « la maîtrise des enfants de chœur de Notre-Dame. »

Le Ministre des Cultes, qui sans doute voulait être canonisé tout vivant, écrivit le 4 mai, au préfet de la Seine, pour s'assurer de la disponibilité du couvent des Bernardins. Mais Chabrol, préfet et baron de l'Empire, répondait le 8 : « Je ne pense pas qu'il soit possible d'agrandir au moyen des bâtiments de l'ancien couvent des Bernardins l'école ecclésiastique établie dans la maison de Saint-Nicolas du Chardonnet.

» D'une part ces bâtiments sont affectés au service de l'approvisionnement de Paris; d'autre part, ils ne sont pas, comme vous le croyez, contigus à la maison de Saint-Nicolas; ils en sont séparés par une rue nouvelle appelée la rue de Pontoise. »

Le ministre fit une nouvelle instance, mais il dut recevoir une

1. Le bâtiment Saint-Paul.

réponse défavorable, car Saint-Nicolas resta petit séminaire, après avoir été sur le point de devenir une œuvre grandiose, mais probablement dangereuse pour cette orthodoxie, qu'au temps jadis il avait si vaillamment défendue.

Cottret pouvait donc, avec une plus grande tranquillité d'esprit, s'adonner à son ministère de supérieur.

Lettré, il dut s'appliquer sérieusement à imprimer aux études une bonne direction, à exciter parmi les élèves une ardente émulation¹. En 1814², le professeur de seconde, Mignot, qui dédiait à « Monseigneur le comte de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons. pair de France, plusieurs pièces de vers latins » pour le prier de venir donner la confirmation au petit séminaire, écrit : « le zèle qu'il (Cottret) ne cessa d'y mettre, lui perpétua une génération d'élèves brillants, en sorte que cet établissement ne craindrait pas aujourd'hui le défi des plus fortes institutions de Paris ». Si nous étions moins prévenus contre ce témoignage, il pourrait nous suffire. Mais on peut sans crainte de se tromper, acquiescer à ce qu'il ajoute : « On y professe toutes les parties des humanités, y comprenant la rhétorique ». Il affirme, et on peut le croire : « La soumission est entière, le travail soutenu, la discipline justement sévère³, la piété exemplaire⁴ ». Le recueil

1. « Il eut au moins la gloire d'avoir imprimé aux études, une direction qui a obtenu tant de succès en d'autres mains ». Mais il convient de remarquer que cet article nécrologique n'a été écrit qu'en 1841. Cf. *Ami de la Religion*, tome III, p. 418.

2. Quoique daté de 1816, ce recueil est sûrement de 1814 et des premiers jours de la Restauration. Le contenu l'indique amplement. L'épître dédicatoire seule est probablement de 1816, ce qui explique l'emploi du passé.

3. M. Heuqueville, dans son discours manuscrit déjà cité, parle de « cet autre ami de la jeunesse (autre que M. Dupanloup), sous la main duquel, dit-il, j'ai eu le bonheur de faire ici moi-même mon éducation; les châtimens ont été à peu près inconnus...; moyens purement humains, ils cèdent à l'efficacité de ceux que fournit la religion ». A. S. N.

4. Pour stimuler la piété, Cottret avait institué au séminaire la congrégation de la Sainte-Vierge dont la fondation remonte « à l'an 1813, où, pour la première fois, elle prit naissance dans cette maison et s'embellit des vertus et du zèle des jeunes lévites, que l'Eglise s'honore d'avoir aujourd'hui pour ministres et qui ambitionnaient alors l'avantage de puiser à cette source de grâces et de bénédictions. Tels sont MM. Delort et Latour, engagés depuis plusieurs années dans la société de Jésus; MM. Andrieux, Collin, Coffet, Lehoux, Lescamela, Auzoure, Deleau, Daniel, Cantelot, qui exercent avec édification le saint ministère dans le diocèse de Paris; MM. Arnoux et Blanche, dont la mort a été bien prématurée, mais précieuse devant Dieu. » *Procès-verbaux de la Congrégation de la T. S. Vierge du séminaire de Saint-Nicolas*. Registre I (1834), A. S. N. — Des retraites de rentrée étaient régulièrement prêchées. Le jésuite Ronsin prêcha celle d'octobre 1814. Cf.

de vers latins¹ présenté au pair de France, indique une grande facilité et respire un royalisme qui, pour être de fraîche date, n'en est pas moins ardent. — *Decedant aquilæ, lilia floreat!*

Un seul nom est à retenir parmi les professeurs, celui de M. Sibour, plus tard archevêque de Paris². Parmi les élèves, citons Le Courtier³ et plusieurs recteurs d'Académie⁴.

Mais à cette époque, les événements politiques et militaires qui se succédaient avec tant de rapidité, ne pouvaient laisser aux élèves et aux maîtres le calme qui convient aux progrès des études. Après les émotions de la campagne de Russie et celles de la campagne de France, Cottret voit la première entrée des alliés à Paris (premiers jours d'avril 1814). Il licencia Saint-Nicolas⁵. Avec le retour du roi, le royalisme avait envahi soudain

Œuvres inédites de Lamennais, Blaize, II, p. 187. Ce fut l'abbé Rauzan, prédicateur et chapelain du roi qui prêcha celle d'oct. 1815; il y fut secondé par l'abbé Forbin-Janson. Cf. *Ami de la Religion*, tome V, p. 400.

— « Le dimanche 30 juillet (1815), M. l'ancien évêque de Châlons, pair de France, administra le sacrement de confirmation dans la chapelle du Petit Séminaire de S. N. d. C. Le supérieur de cette maison, M. l'abbé Cottret, adressa au prélat un petit discours dans lequel il fut l'interprète des sentiments de ses jeunes élèves. Il peignit leur dévouement pour le roi, leur horreur pour l'usurpateur, qu'ils refusèrent de nommer dans les prières publiques (pendant les Cent-Jours), leur désir de servir l'Eglise et leur vénération pour le prélat. (Clermont-Tonnerre). » *Ami de la Religion*, tome IV, p. 378.

1. Traduction de quelques vers de Lemierre.

2. Il était venu à Paris à la fin de 1811 (?) et se présenta au petit séminaire en habit ecclésiastique. « Il annonça son dessein de compléter ses études, de suivre les cours du Collège de France et ne voulant pas séparer sa vie nouvelle des devoirs de la cléricature, il demanda qu'il lui fût permis d'occuper une chambre dans le séminaire. Son air distingué, ses manières, son maintien plurent beaucoup; on en fit un professeur; il eut sa vie arrangée de façon à suivre les cours publics les plus en renom et à travailler à loisir dans sa cellule. Le jeune professeur de Saint-Nicolas passa ainsi 3 ans. » *Vie de Mgr Sibour*, par Poujoulat, 1857, p. 372.

3. Né à Saint-Eustache le 15 déc. 1799, entré à Saint-Nicolas en 1813, tonsuré en 1815, entré à Issy en 1818; il devint curé des Missions étrangères, puis évêque de Montpellier et, suspect de gallicanisme, vota avec la minorité au concile du Vatican, promulgua, dans son diocèse, le dogme de l'infailibilité papale, le 31 décembre 1870. Il donna sa démission en 1874 par suite d'ennuis. Nommé alors archevêque de Sébaste, il mourut le 19 août 1885. Cf. *Oraison funèbre...* par M. l'abbé Dumont. Vve H. Casterman. Tournay, 1887.

4. Soilly, recteur de l'Académie de Rouen; Thuillier, recteur de l'Académie de Toulouse; Michel, ou Michelle, directeur de l'école normale de Paris, et ami de Dupanloup. Cf. *Journal intime*, p. 18 et 21. Ajoutez Mgr Alouvy, ancien évêque de Pamiers; M. Cauvin qui mourut chanoine titulaire de la métropole et légua une partie de sa bibliothèque à Saint-Nicolas; M. Collin, mort curé de Saint-Sulpice. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 43-44.

5. « Le séminaire de Saint-Nicolas d. C. ayant été fermé à la première arrivée des alliés, l'abbé A. Sibour était allé attendre au Pont-Saint-Esprit, au sein de sa famille, l'issue des événements ». *Vie de Mgr Sibour*. Poujoulat, p. 16.

l'âme du panégyriste de Napoléon. Cottret signe, avec le Chapitre, l'expulsion de Maury (1814), dont il est la créature, puis, écrit, en 1815, des « *Considérations sur l'état actuel de la religion catholique et sur le moyen de la rétablir*¹. » Cette fois, il attribue la décadence de la religion à l'impunité des mauvais livres, à la mauvaise éducation, à la pénurie des prêtres, à leur indigence, à l'influence du dernier gouvernement et du code. Avec une « jactance un peu gasconne », au dire de l'*Ami de la Religion*², il exalte le clergé français, et cependant, il lui reproche d'avoir transigé à l'époque du Concordat et d'avoir versé dans l'ultramontanisme; c'est depuis le Concordat que « la religion a continué de s'affaiblir parmi le peuple »; puis, passant à un ordre d'idées qui nous touche davantage, il déplore la part insuffisante faite à la religion sous le régime napoléonien. « On donna des aumôniers à la jeunesse des lycées, dit-il, mais ces ministres, si nécessaires, furent privés de toute considération et on les plaça au troisième rang parmi les maîtres ». Après avoir déploré le passé, il voudrait assurer l'avenir, spécialement par la voie de l'enseignement. Il ne croit pas à la résurrection des congrégations enseignantes³ et ne paraît pas en désirer le retour. Pour ménager à la jeunesse une éducation monarchique, il faut un régime d'enseignement qui soit plus rapproché du trône et qui tienne sous sa dépendance tous les établissements. En d'autres termes, il préconise le monopole universitaire. « Tant il est difficile que nos places n'influent pas sur nos jugements! » s'écrie l'*Ami de la Religion*. Cependant, Cottret fait quelques concessions et voudrait voir les petits séminaires ouvrir plus libéralement leur porte au monde : « la protection accordée aux maisons appelées petits séminaires me paraît un des moyens les plus sûrs de régénérer l'éducation... on peut transformer les maisons ecclésiastiques en de bons et utiles collèges ». Il était donc franchement pour les séminaires mixtes. Il émettait également sous forme interrogative l'idée qu'il « était nécessaire d'adopter promptement un plan d'études

1. Par M. l'abbé Cottret, professeur de la faculté de théologie, chanoine de Paris (depuis le 30 avril 1812) et vicaire général de Coutances. In-8°, Belin. B. N. Ld³ 4282. — Remarquez qu'il ne mentionne pas son titre de supérieur de Saint-Nicolas.

2. Tome VI, Décembre 1815.

3. « Oratoriens, Doctrinaires, Nicolaïstes ».

ecclésiastiques analogue aux circonstances et soumis à l'examen des Evêques¹ ».

Y eut-il, dans cet ouvrage, des opinions qui déplurent aux autorités², nous ne le savons, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de croire qu'il y ait corrélation entre l'apparition de cet opuscule et la démission que Cottret dut donner à la fin de 1815³.

Il avait cependant raison d'incliner vers la Restauration, plus favorable aux petits séminaires que l'Empire. Napoléon a bien décrété le 22 décembre 1812, que les fabriques de Paris devront compter le dixième du produit du fermage des chaises et des bancs au supérieur du petit séminaire Saint-Nicolas⁴. Mais son

1. Il a aussi une page curieuse, un peu hardie, mais que nous croyons assez juste, sur le rôle des évêques modernes.

2. Nous rappelons qu'après le départ de Maury le siège de Paris resta vacant jusqu'en 1819, et que le diocèse était gouverné par des vicaires capitulaires.

3. Dans son numéro du 27 décembre 1815, l'*Ami* dit de lui : « Employé lui-même dans l'éducation et chargé de la conduite du petit séminaire » ce qui laisse entendre qu'il est encore en charge au mois de décembre. Or, au mois de janvier 1816, il est remplacé par Thavenet. — On peut voir dans les « autres embarras » qui empêchèrent Cottret d'arriver au but de ses efforts, une allusion discrète à des difficultés qui le contraignirent à donner sa démission. Cf. *Ami de la Religion*, tome 113, p. 385. — Un passage de la correspondance de Lamennais corrobore notre conjecture. Nous le donnons presque en entier, car il nous paraît intéressant à plusieurs titres. La lettre datée du 24 décembre 1815 est adressée à son frère Jean; « Je revins hier de Saint-Sulpice après avoir reçu le sous-diaconat. Nous étions 96 ordinands dont 13 pour la prêtrise et le plus grand nombre pour les ordres mineurs et la tonsure, mais peu appartenaient au diocèse de Paris... L'école ecclésiastique de Saint-Nicolas ne fournit presque aucun sujet : elle avait été organisée par le cardinal Maury... Cette école aurait besoin d'être reprise par les fondements. Je n'ai point la brochure de son chef l'abbé Cotterets. D'après ce qu'on m'a dit à Saint-Sulpice il paraîtrait qu'on n'est pas content. Il finit par prévenir les évêques de ne point compter sur l'obéissance de leurs prêtres à moins qu'ils ne jouissent d'une considération qui leur fasse rendre personnellement ce qu'on refuserait à leur autorité. C'est flatter pour le clergé et honorable pour l'Eglise! » — Blaize. *Op. cit.*, II, p. 243.

4. « Aucun desdits Baux (de chaises) ne pourra être renouvelé sans l'assistance du supérieur de Saint-Nicolas, nommé commissaire du diocèse pour en défendre les intérêts. » *Lettre de Maury* à ses curés, 2 janvier 1813. *A. D.* Le 29 mars 1813, le curé et la fabrique de Saint-Roch, demandent au cardinal Maury la permission de faire quêter des dames à Pâques et aux Rameaux, pour satisfaire aux charges de la fabrique et « à l'obligation imposée par le décret impérial du 22 déc. 1812, de compter le dixième du produit de fermage des chaises et des bancs à M. le supérieur du petit séminaire Saint-Nicolas ». (Maury n'accorde la permission que pour le jour de Pâques et « pour les pauvres seulement ». *Archives de la paroisse Saint-Roch*). — Le conseil de fabrique de Saint-Nicolas du Chardonnet, lui, refuse de prendre une décision conforme à la lettre du cardinal Maury qui réclame ce dixième, payable de deux mois en deux mois. Ce conseil exige, pour s'exécuter, que ce décret « lui soit communiqué officiellement » d'autant

administration devient tracassière. « Bonaparte, dans les derniers temps de sa domination, dit l'*Ami*¹, avait imaginé de demander (des évêques) l'état des aumônes qu'ils recevaient pour leurs séminaires ». Les évêques eurent le courage de faire des représentations et la « mesure fut suspendue ».

L'*Ami* fait sans doute allusion au décret du 6 novembre 1813 et signé au quartier impérial de Mayence. Il portait sur la « *Conservation et administration des Biens* que possède le Clergé dans plusieurs parties de l'Empire », et son titre IV concernait les biens des séminaires. A côté de dispositions déjà prévues, mais sous une autre forme, par le Concile de Trente, il renfermait des exigences vraiment injustifiables².

A ses débuts, la Restauration est plus favorable aux séminaires. Les Sulpiciens rentrent dès le 19 avril 1814 dans le grand séminaire de Paris. A peine Louis XVIII est-il sur le trône, que s'ouvre une première campagne contre l'Université, et, le 5 octobre 1814, une ordonnance qui vise uniquement les petits séminaires, élargit le décret du 15 novembre 1811. La nomination des supérieurs et des directeurs est rendue aux Evêques; les élèves sont dispen-

que la demande adressée est « exorbitante » surtout dans un moment où « le fermier des chaises réclame avec instance, une diminution du prix de son fermage ». *Procès-verbaux du conseil de fabrique de S.-N. d. C.* 17 janvier 1813.

1. Tome 20, p. 278.

2. « *Art. 62.* Il sera formé, pour l'administration des biens du séminaire de chaque diocèse, un bureau composé de l'un des vicaires généraux, qui présidera en l'absence de l'évêque, du directeur et de l'économiste du séminaire (grand) et d'un quatrième membre remplissant les fonctions de trésorier, qui sera nommé par le ministre des cultes, sur l'avis de l'évêque et du préfet...

Art. 64. Le bureau d'administration du séminaire principal aura en même temps l'administration des autres écoles ecclésiastiques.

Art. 65. Il y aura aussi, pour le dépôt des titres, papiers et renseignements, des comptes, des registres, des sommiers... une caisse ou armoire à trois clefs qui seront entre les mains des trois membres du bureau.

Art. 73. Tous deniers destinés aux dépenses des séminaires et provenant soit des revenus de biens-fonds ou de rentes, soit de remboursement, soit des secours du Gouvernement, soit des libéralités des fidèles, et, en général, quelle que soit leur origine, seront, à raison de leur destination pour un service public, versés dans une caisse à trois clés établie dans un lieu sûr au séminaire.

Art. 78. La commission administrative du séminaire transmettra au préfet, au commencement de chaque semestre, les bordereaux de versements par les économes...

Art. 80. Les comptes seront visés par l'évêque qui les transmettra au ministre des cultes... »

On voit par ce résumé, avec quelle minutie le gouvernement voulait contrôler la gestion financière des séminaires. Il s'en croyait peut-être le droit, à cause des bourses qu'il dispensait.

sés d'aller aux lycées : l'odieuse rétribution universitaire du vingtième est supprimée, l'autorisation de recevoir des legs et donations est confirmée¹. Les élèves peuvent se présenter gratuitement au baccalauréat ès lettres². Mieux encore, le 18 décembre 1815, les vicaires capitulaires rédigent une circulaire où ils annoncent que « la quête, qui se fait ordinairement dans ce temps-ci, pour les séminaristes et les ecclésiastiques, n'aura pas lieu; les secours offerts précédemment étant suffisants et *Sa Majesté y ayant ajouté des bienfaits particuliers* ».

La situation financière de Saint-Nicolas sous M. Cottret paraît avoir été assez bonne³. Cependant, on avait été obligé de demander à la caisse du dixième des chaises, une avance de 2.541 francs. Le gouvernement, de son côté, laissa impayées quelques créances dont il s'était chargé⁴.

Cottret, d'ailleurs, avait participé de ses deniers à la dotation du séminaire, et, à la fin de décembre 1815, il pouvait, non sans quelque fierté, remettre en d'autres mains l'œuvre commencée⁵.

1. Elle avait été donnée par l'art. 113 du décret du 30 décembre 1809.

2. Cependant il y a dans ce décret quelques dispositions restrictives, p. ex. : « Art. 3 Les élèves, après deux ans d'études, seront tenus de prendre l'habit ecclésiastique.

Art. 6. Il ne pourra être érigé dans un département une seconde école ecclésiastique qu'en vertu de notre autorisation...

Art. 8 Il n'est au surplus en rien dérogé à notre ordonnance du 22 juin dernier, qui maintient provisoirement les décrets et règlements relatifs à l'Université... »

On comprend alors la réflexion de Lamennais faite à son frère, le 12 octobre : « Tu vas voir l'ordonnance pour les séminaires, c'est une troisième variation. Tout le monde pense qu'il faut que les évêques crient bien haut. Ils n'obtiendront rien que comme cela. »

3. Nous lisons dans les comptes de l'administration, (1^{er} janvier 1816 au 1^{er} juillet 1817), que « l'administration de 1815 » avait laissé en argent 200 francs; en provisions, 3.836; en bonnes créances, 9243 francs. A. S. N.

4. Au poëlier au menuisier, à l'horloger Le Paute, au serrurier. Cf. *Comptes de 1817*. A. S. N. (Ces dernières pièces et d'autres analogues sont entrées dans nos archives grâce à l'aimable obligeance de M. Levesque, bibliothécaire de Saint-Sulpice). — La guerre absorbait toutes les ressources et un chef de bureau est obligé d'écrire aux Curés, le 4 février 1813, « l'impossibilité où se trouve l'administration de continuer à payer le supplément de traitement de MM. les desservants et le traitement de MM. les vicaires... » A. D.

5. Voici l'éloge que l'*Ami de la religion*, tome 113, 2 décembre 1811, décerne à l'ancien supérieur de Saint-Nicolas. « Disons-nous les sacrifices qu'il fit en faveur de l'établissement ecclésiastique qui fut confié à sa sollicitude, l'ardente émulation qu'il sut exciter parmi ses jeunes élèves, les remarquables progrès qu'il leur fit faire, les sujets éminents en science et en piété, qu'il fournit à l'Eglise et l'inaltérable reconnaissance que lui

ont conservée ceux qui ont été formés par ses soins ». Même en tenant compte de la part d'exagération que renferme volontiers un article nécrologique, il reste que le rôle de Cottret à Saint-Nicolas fut très honorable.

Tout entier à ses fonctions de professeur de Sorbonne, il attendit jusqu'en 1823 que le cardinal de Clermont-Fonmerre l'emmenât avec lui à Rome au conclave. D'accord avec le gouvernement, le nouvel élu, Léon XII, le nomma évêque de Caryste *in partibus*, en 1823 (et non en 1824 comme on le dit çà et là). Evêque de Beauvais en 1835, il eut M. Chennailles comme vicaire général et mourut en 1841. M. Heuqueville, dans son discours manuscrit (A. S. N.) vante ses « mœurs patriarcales ».

3^{me} Supérieur. — M. THAVENET¹.

(1816-1819)

On pouvait lire dans l'*Ami de la Religion* du 3 janvier 1816 : « MM. les grands Vicaires du diocèse ont arrêté de remettre à MM. de Saint-Sulpice la direction du petit séminaire établi près de Saint-Nicolas du Chardonnet². Cette maison leur devait être confiée lors de sa formation³. Mais on changea d'avis quand l'orage éclata sous le cardinal Maury et amena leur expulsion du grand séminaire même. Ils sont rentrés l'année dernière dans celui-ci, ils rentrent en ce moment dans l'autre; il convient en effet que ces maisons, qui ont entre elles des rapports si intimes, soient dirigées dans le même esprit, et on a lieu de croire que, sous l'influence de ces maîtres estimables, le séminaire de Saint-Nicolas va reprendre une face nouvelle ».

Cet entrefilet a une allure semi-officielle; on peut y lire une critique de l'état précédent du séminaire, mais on n'est pas obligé d'admettre le principe qui, d'après l'*Ami*, aurait dirigé les grands Vicaires. Ce principe peut être contesté. Il y a quelque danger à jeter, dès les premières années, jusqu'au seuil de l'âge mûr, des âmes encore malléables, dans le moule nécessairement un peu uniforme d'une Compagnie ou d'une Congrégation. Cela peut gêner la liberté de développement, engendrer une certaine lassitude, contrarier ce besoin de transplantation qui, après tout, conforme à la nature, donne parfois une sève nouvelle et un élan plus généreux. Et puis, habitués à manier des plantes moins délicates, les directeurs sont exposés à exiger une rectitude dans la conduite, une gravité dans la vie, qui peuvent paraître pré-

1. Il nous a été impossible de trouver un portrait de ce supérieur.

2. Il s'agit évidemment de l'église.

3. Bigot de Préameneu avait écrit vers juillet 1810 : « Lorsque le séminaire qu'on prépare sera établi, le séminaire de Saint-Sulpice subsistera comme petit séminaire ». Nous n'avons pas trouvé de preuves que le petit séminaire dût alors être confié aux Sulpiciens.

maturées et entraver singulièrement l'épanouissement progressif des jeunes âmes.

Ce fut peut-être le cas de M. Thavenet, chargé de réaliser les espérances de l'*Ami*. On ne pouvait cependant pas lui reprocher de n'avoir connu que l'allée de la Solitude. Il fut d'abord envoyé en différents séminaires. Pendant la Révolution, il se retira à Turin, où il remplit quelques fonctions au collège des Nobles; mais il n'y resta pas longtemps.

« Etant allé en 1794, se joindre à ses confrères du Canada, il fut attaché pendant douze ans à la mission du Lac des deux Montagnes, chez les Algonquins, dont il étudia la langue à fond. Il a composé une grammaire et un dictionnaire de cette langue¹ ».

Revenu en France en 1815, il fut donc presque aussitôt nommé supérieur du petit séminaire. M. Duclaux, successeur d'Emery, devenait ainsi supérieur général des petit et grand séminaires de Paris. Il semble bien que Thavenet était un homme de talent. Il est sûr qu'il arriva à Saint-Nicolas avec une



M. Duclaux
Supérieur général de Saint-Sulpice.
1814-1825.

idée bien arrêtée et une grande énergie. L'idée était que « pour fonder de fortes études dans une maison, il suffirait presque d'un bon professeur de quatrième et d'un supérieur inflexible qui dît : nul ne passera de quatrième en troisième s'il ne sait le latin; nul solécisme, nul barbarisme, nul contresens ne passera² ». L'énergie, il l'employa à appliquer son idée, et cela avec constance. Au mois d'octobre 1818, il vit arriver à Saint-Nicolas, un adolescent de seize ans et demi, qui, transporté de la Savoie à Paris, avait fait de brillantes études de grammaire à la petite communauté de la rue du Regard et y avait conquis le premier rang quoiqu'il eût E.

1. *Ami de la religion*, tome 124, p. 46, et Bertrand : *Bibliothèque sulpicienne* tome II, p. 170.

2. Cf. Dupanloup : *De la haute éducation intellectuelle*, édit. in-12, tome I. p. 390.

Cauchy¹ comme concurrent. Le succès et la conscience de sa valeur devaient donner à ce jeune homme l'assurance d'entrer d'emblée en troisième. Il lui fallut cependant subir la règle commune, c'est-à-dire l'examen de *niveau* ou de *passage*. Pour entrer en troisième, cet examen consistait à faire « dix thèmes latins sans aucune faute : toute règle éludée était considérée comme un solécisme ». Les postulants de la rentrée de 1818 succombèrent tous. Les thèmes du lauréat de la maison du Regard étaient irréprochables. « Dans l'un cependant, se trouvaient ces mots : beaucoup de lait, et le jeune latiniste avait traduit : *Plurima lactis copia*. C'était une élégance, mais une élégance déplacée. La règle avait été éludée, celle posée par M. Thavenet fut impitoyablement appliquée et Félix (Dupanloup) alla rejoindre le triste bataillon de la quatrième² ».

Avec une méthode aussi rigoureusement appliquée, le *niveau des études* devait infailliblement devenir élevé³. Aussi, plus tard,

1. Frère puîné du mathématicien célèbre, Augustin-Louis Cauchy. Il devint maître des requêtes et, en 1862, fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

2. Cf. Lagrange. *Vie de Mgr Dupanloup*, tome I, p. 34. Il fut le premier deux fois et au bout de trois semaines monta en troisième où il eut la troisième place. *Journal intime*, p. 18. La place considérable que Dupanloup occupa à divers titres à Saint-Nicolas nous force à résumer ici et plus tard les traits principaux de sa vie. Ils seront puisés surtout dans l'ouvrage de M. Lagrange. Nous savons quels reproches on peut adresser à ce biographe, admirateur de son héros. On ne saurait cependant lui contester une grande connaissance du sujet.

Le 3 janvier 1802, au village de Saint-Félix situé entre Anney et Chambéry, et appartenant alors à la Savoie, naquit Félix-Antoine-Philibert Dupanloup. L'acte de naissance (qui existe encore à Saint-Félix), porte qu'il est né d'Anne Duchosal et que celle-ci a déclaré que le père de l'enfant était un sieur Dupanloup. Bien des raisons portent à croire que ce Dupanloup n'était qu'un prêtre-nom. Elevé à Annecy, par sa mère, le jeune Félix montra, dès l'enfance, un goût très prononcé pour la lecture. A six ans, son oncle, curé de Saint-François, dans les Bauges, et sa mère l'envoient au collège d'Annecy. Mais l'année suivante, sa mère le transporte à Paris, où il devient externe de Sainte-Barbe, puis, il fait à Saint-Sulpice une excellente première Communion, et entre dans la petite Communauté de M. Teyssyre, 1815-1818. Il s'y révèle ardent au travail comme au jeu, prenant ses études « au sérieux », réussissant et obtenant des « parfaitement bien », mais d'une sensibilité très délicate, qu'exaspèrent l'injustice ou la froideur et que ne tempère pas l'humilité. Ni M. Poiloup, ni M. Georget n'eurent son affection. Sa nature précoce eût exigé des soins délicats et vigilants. Cependant il ne croit pas qu'en cinquième, du moins, « il y ait eu rien de bien grave ». Au mois d'août 1818, mort de M. Teyssyre, et entrée du jeune Dupanloup, au mois d'octobre, à Saint-Nicolas. (Les mots entre guillemets sont empruntés au *Journal intime*, p. 10 sqq.)

3. *De la haute éducation*, etc... tome I, p. 390. Ce fut sans doute pour stimuler le zèle des élèves que Thavenet fit frapper en 1818, une assez grande médaille en argent doré qui porte pour exergue : *Propter Crebras Victorias*. Elle a servi depuis, à Saint-Nicolas, jusqu'au moment où nous écrivons, à orner

l'élève reconnaissant écrira : « Plusieurs trouveront sans doute cette sévérité excessive et même ridicule : soit, mais c'est ainsi que M. Thavenet forma *la plus forte génération d'humanistes* que j'aie connue¹ ». Il était, vers la fin de son court gouvernement, secondé par des professeurs de choix. En rhétorique, M. Serres²; en seconde, l'abbé Dorveau³, entré à Saint-Nicolas avec M. Frère, qui était chargé de présider les études et de faire les instructions religieuses; Caura, professeur de troisième⁴.

Les archives de Saint-Nicolas possèdent encore⁵ un cahier de corrigés de seconde (1817-1818), un cahier d'honneur (1818-1821)⁶ et un cahier de corrigés de troisième. Le latin y occupe la place principale, mais le grec n'est point oublié et le fran-

çais la poitrine des élèves qui trois fois de suite, ont conquis la première place dans les compositions hebdomadaires. Le même modèle se trouvait aussi, à plusieurs exemplaires, au séminaire de N.-D. des Champs.

1. *De la haute éducation*, etc., *loc. cit.*

2. Né en 1784 à Saint-Affrique, venu au séminaire de Saint-Sulpice grâce à Mgr Affre dont il avait été le maître, il fut ordonné prêtre en 1816 et chargé d'enseigner la rhétorique à Saint-Nicolas. Il passa ensuite (nous ne savons pas précisément à quelle époque) à l'institution de l'abbé Liautard, d'où il sortit en 1822, pour entrer dans le ministère. Il mourut curé de Saint-Thomas d'Aquin le 18 mai 1860. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 3 juin 1860.

3. Ambroise-Urbain Dorveau. Nous ne connaissons pas beaucoup sa vie. Comme la *Semaine religieuse de Paris* ne commence qu'en 1853 et que les *Archives diocésaines* contiennent peu de documents antérieurs à 1830, nous sommes très pauvres en documents sur l'état du clergé de 1802 à 1831 surtout relativement aux personnes décédées avant la fondation de la *Semaine religieuse*. — Mais Dorveau, nous en sommes sûrs, fut un vrai professeur : le souci constant et unique de sa classe, une intelligence ouverte, une érudition professionnelle, puisée aux sources, lui assurèrent l'estime et l'affection de ses élèves. Cf. *M. Dupanloup*, par L. Lavedan, 1849.

4. L'auteur d'un article du *Rosier de Marie* (17 mai 1888) affirme qu'il faut identifier ce Caura avec Coray ou mieux Korais, le fameux patriote et philologue grec né à Smyrne en 1748 et mort à Paris en 1833. C'était, ajoute-t-il « un petit vieillard presque octogénaire, courbé, ratatiné. Il arrivait en trotinant suivi d'un roquet à la queue en trompette outrageusement gras et quinteux » et ce roquet aurait porté le nom de *Tesorochrysonicochrysidés*. — Malheureusement cette identification est inexacte. D'une part, l'autobiographie de Korais et ses biographies ne font aucunement allusion à son passage à Saint-Nicolas et d'autre part, « Jean-Nicolas (Caura) prêtre du diocèse de Soissons, ancien professeur de l'Université, puis du séminaire Saint-Nicolas, du clergé de Saint-Etienne-du-Mont » mourut le 20 mars 1840, âgé de 81 ans, et n'avait donc rien de commun avec le célèbre helléniste. Cf. *Bref de Paris*, 1840. Dupanloup, dans son journal intime dit que M. Caura « savait admirablement le latin et le grec ». Je fis, ajoute-t-il sur la mort d'un rossignol une bonne composition qui le fit pleurer. (*Journal intime*, p. 18.)

5. Don de M. Maréchal, ancien supérieur du séminaire d'Issy. Cf. Daix, *op. cit.*, p. IV.

6. Ce cahier est une copie faite sans doute beaucoup plus tard par les soins de Mgr Dupanloup. Le papier bleu, dont il se sert ordinairement, suffirait à le prouver.

çais y est cultivé sous forme de lettres, narrations et fables. La correction et l'élégance se remarquent surtout dans le latin, qui est loin de démentir le témoignage si flatteur de Dupanloup¹.

Cette sévérité relativement aux études, devait être accompagnée d'une grande vigilance pour la discipline. C'est encore Dupanloup qui l'atteste : « Les mœurs étaient très pures à Saint-



Maison natale de Dupanloup.
A Saint-Félix (Haute-Savoie).

Nicolas ». — Il affirme n'y avoir jamais entendu, pendant les trois années qu'il y passa, « une parole libre² ». Cette discipline pouvait d'autant mieux être attentive à la fois et paternelle, que les élèves n'étaient pas nombreux. La classe de seconde (1817-

1. Dorveau, à la fin du cahier de seconde 1817-1818, donne le résumé suivant : Noms des élèves et nombre des corrigés. Manière, 1 (il passa presque aussitôt en rhétorique); Haussard, 37; A. de Montval, 20; Godin, 19; Court, 14; Goujon, 8; Orban, 7; Auguste, 7; Beaussier, 5; Cabeuil, 2; Caillieux, 1. Sans doute que tous les élèves de sa classe concoururent à former ce recueil. Cf. Daix, *op. cit.*, *passim*.

2. Daix, *op. cit.*, p. 99.

1818) comprend onze élèves; l'année suivante, Dorveau en comptera 13; nous ne croyons pas que les basses classes fussent représentées. La *quatrième* recevait chaque année un appoint considérable, par la venue de jeunes gens qui, comme Dupanloup, sortaient d'établissements préparatoires.

Deux principaux se sont créés une certaine réputation. Le premier, c'est la division ecclésiastique de l'institution Liautard qui continue à fonctionner. L'autre nous touche de plus près. C'est un jeune frère de Saint-Nicolas. Le 2 février 1814, deux mois avant la prise de Paris par les alliés, un professeur de Saint-Sulpice, décidé d'ailleurs à entrer dans la fameuse Compagnie aussitôt que les temps le

permettraient, réunissait quelques élèves dans une maison de la rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, en face du grand séminaire. C'était chétivement restaurer l'ancienne petite communauté des clercs d'Issy, détruite par la Révolution.

On vécut tant bien que mal d'abord rue du Pot-de-Fer, puis rue Férou. L'aisance arriva l'année suivante (1815), quand Louis XVIII chargea ce modeste établissement de fournir les clercs de la chapelle royale et fonda 16 bourses d'élèves et quatre bourses de professeurs¹.

Un autre secours permit bientôt de chercher rue du Regard un nouveau local capable de recevoir les élèves dont le nombre augmentait de jour en jour.



M. Teyssyre.

1. *Monsieur Teyssyre*, par M. l'abbé Paguelle de Follenay. Poussielgue, 1882, p. 462, sqq. L'abbé Teyssyre, originaire de Grenoble et ancien élève de l'École polytechnique dont il fut même répétiteur, entra au séminaire d'Issy de Saint-Sulpice en 1806 et fonda le 2 février 1814, la *Petite Communauté* des clercs de Saint-Sulpice, dont l'historique a été brièvement tracé par un des successeurs de Teyssyre, (M. Millot). Il faisait partie de la fameuse *Congrégation* depuis 1802. (On sait que cette *Congrégation* fut proscrite par Napoléon I^{er} en 1800 et que les réunions se firent alors clandestinement dans une chapelle de l'église Saint-Nicolas du C., car Philibert de Bruyère était devenu directeur de la *Congrégation*). En réalité, Teyssyre ne demeurait pas dans la *Petite Communauté*. Le type de ce séminaire se rap-

En effet, le Vendredi Saint 1816, Madame la comtesse de Saisseval, née de Lastic, « étant en méditation au tombeau et se sentant le cœur contristé de la pénurie où se trouvait l'Église de notre pauvre France... crut entendre au fond de son cœur une voix qui lui disait : Travaille à rendre des pasteurs au troupeau, car c'est la meilleure manière de travailler à ma gloire, au salut des âmes et au soulagement de toutes les souffrances¹ ». Elle consulta les abbés Carron, Legris-Duval, qui, après en avoir conféré avec d'Astros, Desjardins et Frayssinous, enjoignirent à la comtesse de mettre son projet à « exécution le plus promptement possible ». La première réunion eut lieu le 4 juillet 1816 chez Mesdames de Lastic et de Saisseval. On tâchait, dans ces réunions, qui avaient lieu les premiers jeudis de chaque mois, d'obtenir des abonnements de 5 francs par an² « dans le but de fonder des bourses au petit séminaire et de favoriser par là les vocations sacerdotales ». Ces assemblées étaient présidées « par MM. les supérieurs des séminaires et petite communauté des jeunes clercs, fondée par M. l'abbé Teyseyre... Le supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas était M. l'abbé Thavenet³ ».

Parmi les assistants plus ou moins assidus, on voyait MM. Frayssinous, de Bonald, nommé évêque du Puy, d'Astros, l'abbé de Villède, de Quélen, Carron, Legris-Duval, Lamennais. Aux souscriptions de cinq francs s'ajoutait le produit d'un sermon à Saint-Sulpice, prêché le jour de la saint François de Sales⁴. La présidente de l'œuvre fut d'abord Mme de Lastic, mère de Mme de Saisseval. Le règlement, concis d'ailleurs, est d'une piété remar-

prochait beaucoup de celui de Saint-Sulpice. Il songeait à le modifier, en 1817, mais son plan n'agréa point à Lamennais qui lui répondit assez ironiquement : qu'il ne connaissait « qu'un seul (plan) plus raisonnable et de plus facile exécution qui était d'établir des petits séminaires dans la lune. » Blaize, *op. cit.*, II, p. 266. Cf. Spuller, *Lamennais*, p. 68.

1. *Notes relatives aux œuvres des petit et grand séminaires de Paris, extraites des registres de ces œuvres trouvés dans les papiers de Madame et de Mademoiselle Aline de Saisseval.* Copie. A. D.

2. Evidemment on pouvait en prendre plusieurs. Cf. *Ami de la religion*, tome 18, p. 345.

3. *Ibid.*

4. L'*Ami de la religion* signale assez exactement ces réunions à Saint-Sulpice et analyse même quelquefois les sermons. Cf. notamment tome 35 (1823), p. 133, l'analyse d'un discours substantiel et encore de mise, prononcé par l'abbé Borderies, vicaire général, futur évêque de Versailles.

quable. Les adhérents appartenait pour la plupart à l'aristocratie et les plus beaux noms de France se retrouvent sur les listes¹. Les recettes pour les 6 années où l'œuvre conserva son caractère primitif, s'élevèrent à 99.928 francs². Les bénéficiaires des secours accordés devaient ignorer quels étaient leurs bienfaitrices, payer communément 200 francs de pension et les frais d'entretien. Ils étaient à la charge de l'œuvre jusqu'en philosophie exclusivement. S'ils étaient étrangers au diocèse, on devait les incorporer le plus possible. On pouvait consacrer « à l'éducation des sujets étrangers au diocèse le tiers des fonds », employés pour les sujets de Paris. Dans l'année 1816, 29 jeunes gens reçurent des allocations qui variaient de 600 à 200 fr. Leur montant total s'élevait, cette année-là, à 11.600 francs. Nous relevons dans cette liste le nom de Surat (200 fr.). Cette même année, 26 élèves de la Petite Communauté recevaient 14.000 fr., en tout.

Grâce à ces secours, qui rappellent d'une manière si frappante la *Bourse cléricale* de Bourdoise, grâce aux quêtes qui, après un arrêt momentané, continuent à se faire au nom et sur les instances de l'autorité diocésaine, Thavenet ne devait pas être trop inquiet sur la situation financière de Saint-Nicolas. Le gouvernement royal, lui-même, venait, en février 1816, d'allouer 555.200 francs aux séminaires et 100.000 francs de supplément accordés sur les centimes des départements³. Il est vrai qu'imitant la conduite de Napoléon, et peut-être désireux de ménager les deniers publics, il voulut, en 1819, connaître le montant de toutes ces aumônes, mais des observations qui lui furent

1. Une liste de 680 dames ayant appartenu à l'œuvre de 1816 à 1830 (nous verrons qu'en 1821, elle subit des modifications) se trouve dans les *Notes relatives*, etc., A. D.

2. *Ibid.* Voici le détail : 1816, 6448 ; 1817, 22780 ; 1818, 22110 ; 1819, 19843 ; 1820, 26109 ; 1821, 11658. C'est une moyenne de près de 20.000 francs par an. — Une association parallèle avait été fondée en mars 1815 par Legris-Duval, pour le grand séminaire. Les fonds en étaient remis à la présidente Hocquart, tante de Mgr de Quélen.

3. *Ami de la religion*, tome 7, p. 30. Quelques mois plus tard, par ordonnance du 5 juin 1816, le roi accorda 1.000 bourses nouvelles. Cf. *Ibid.*, tome 8, p. 151. « La part du diocèse de Paris est de 130 bourses ou demi-bourses divisibles en fractions. » Cf. *Lettre capitulaire* du 2 avril 1817. A. D. Nous avons sous les yeux les comptes de l'administration

faites le contraignirent à renoncer « à une mesure aussi inso-
lite¹ ».

Les recrues ne manquaient pas non plus, fournies qu'elles
étaient et par la Petite Communauté de la rue du Regard qui ne
conduisait pas ses élèves au-delà de la quatrième et peut-être
par les maîtrises qui, çà et là, commençaient à se former et à
donner un peu clandestinement un enseignement préparatoire
aux études classiques.

Aussi, à la fin de 1816, les vicaires généraux écrivent-ils : « Le
séminaire²... a pris un tel accroissement, qu'il est composé main-
tenant de trois cents élèves distribués suivant le degré de leur
avancement, dans diverses maisons d'éducation et parmi les-
quels plus de cent cinquante appartiennent à ce diocèse... Ajou-
tons que de nombreux élèves s'annoncent tous les jours ».

du séminaire. Ils faisaient partie des papiers de M. Thavenet et nous ont été
gracieusement cédés par M. Lévesque.

Le 1^{er} compte va du 1^{er} janvier 1816 au 1^{er} juillet 1817. Nous le
donnons en partie, à titre de document.

Recette effective. — Il a été reçu pour 1816 et les six premiers mois
de 1817.

1 ^o Des bourses (<i>du gouvernement</i>)	16,050 36
2 ^o Des suppléments (<i>de bourses</i>)	9,523 92
3 ^o Des pensions.	12,338 29
4 ^o D'une société de charité (<i>œuvre du petit Séminaire</i>).	6,014 40
5 ^o De la caisse (<i>diocésaine</i>) pour les appointements	6,600 »
6 ^o D'une redevance d'un gâteau des rois.	24 »
7 ^o De la caisse (<i>diocésaine</i>) pour l'horloge	68 50
8 ^o D'une dame	50 »
<i>Recette supposée</i>	8,286 36
La dépense effective et réelle est de	65,758 82
La recette tant effective que supposée n'est que de	58,985 83
Donc la dépense excède la recette de	6,772 99

Annexées à ces comptes se trouvent deux listes de dons. Elles s'élèvent à
3.588 fr. 45 pour l'année 1816. Comme ces dons ne deviennent importants qu'à
partir de juillet 1816, au lendemain de l'institution de l'œuvre de M. de
Saisseval et qu'ils sont attribués à M. Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice,
nous croyons qu'ils doivent se confondre avec ceux de la société de charité
qui est mentionnée dans le compte ci-dessus. — Tous n'allaient pas à l'éco-
nomie, mais quelques-uns étaient attribués directement aux séminaristes.

Au 1^{er} déc. 1817, le déficit constaté dans le compte précédent était rem-
placé par une avance de 2.862 fr. 85. Cette avance s'élève à 4284,10 au
1^{er} juillet 1818. Dans le dernier compte (1^{er} oct. 1818), cette avance est un
peu réduite (4.112,65), mais pour qu'elle soit réelle il faudrait « que les trois
trimestres des suppléments échus de 1818 soient soldés; ils s'élèvent à
5.125,80. Or je ne sais à qui les demander, écrit l'économiste Nicod, parce que
ceux à qui je les demande refusent de les payer. »

1. On reconnaît la plume modérée du rédacteur de l'*Ami de la religion*,
tome 20, p. 279.

2. *Mandement*. Cf. *Ami de la religion*, tome 10, p. 172. Par séminaire, les
vicaires généraux entendent probablement l'ensemble des élèves ecclésiastiques.

En réalité, on pouvait se demander si tout cet effort et toutes ces ressources n'étaient pas dépensés en pure perte. La mort éclaircissait les rangs des vétérans du sacerdoce qui n'étaient point remplacés depuis plus de 20 ans. Quinze générations de prêtres manquaient ou avaient fourni un contingent bien réduit. Et, pour comble de malheur, à Paris, au jour des ordinations, on comptait facilement les jeunes soldats qui pourraient relever de faction leurs aînés¹. Il semble donc que sous les trois premiers supérieurs, Saint-Nicolas ne put fournir beaucoup de sujets à Saint-Sulpice, désormais unique grand séminaire à Paris.

Ce n'est pas que la sévérité de Thavenet fût l'explication totale. Elle s'alliait chez lui à la bonté. S'il est exigeant, il sait compatir. Au commencement du troisième trimestre 1818, il envoie Dupanloup qui éprouve de grandes fatigues de tête, chez un de ses amis, curé de campagne, avec deux condisciples². Avant de disparaître lui-même pour aller dépenser son zèle ailleurs, il avait sans nul doute assisté le mercredi 10 mars 1819, au service funèbre d'un des derniers survivants de Saint-Nicolas. Hure, en effet, dit l'*Ami de la Religion*³ « est mort le 8 mars d'un accident très fâcheux. Vieillard octogénaire, il était près de son feu, et, soit qu'il soit tombé; soit que le feu ait gagné ses vêtements sans qu'il s'en soit aperçu d'abord, on l'a trouvé ayant le côté droit tout brûlé. Les secours ont été trop tardifs et il a expiré peu après. M. Hure était autrefois membre de la congrégation des prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet et maître des cérémonies du clergé de France, il fut curé de Saint-Nicolas; ne pouvant plus, il y a quelques années, remplir ses fonctions avec soin, à cause de ses infirmités, il donna sa démission et fut nommé chanoine honoraire de la

1. En 1816 (9 déc.), les vicaires généraux peuvent dire cependant que 57 prêtres ont été « le fruit de cette première libéralité », c'est-à-dire de la caisse diocésaine alimentée par les 2 quêtes de chaque année.

2. Lagrange, *op. cit.*, tome I, p. 39.

3. *Ami de la religion*, année 1819, p. 136. En 1812 (7 octobre) il avait réclamé à la fabrique 1.350 fr. pour avances faites à Monnier (aliàs Le Monnier) et à Grinne du 1^{er} août 1804 au 1^{er} juin 1806, où le gouvernement avait supprimé les traitements des vicaires. La fabrique, après un premier refus motivé, consentit à lui octroyer 300 francs pour lui « donner une marque de sa déférence ». *Procès-verbaux du conseil de fabrique*, 4 avril, 1813.

Métropole. Il avait communiqué le matin même à l'église, ne pouvant plus dire la messe ». Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous prenons définitivement congé d'un témoin si autorisé du glorieux passé de l'ancien Saint-Nicolas¹.

Son oraison funèbre fut faite au conseil de fabrique par son successeur. « M. le Curé a informé le conseil que M. le curé Hure, qui avait, pendant de si longues années, donné l'exemple de toutes les vertus pastorales et privées... avait laissé un testament par lequel il l'avait nommé exécuteur de ses dernières volontés... ; ce vénérable pasteur avait légué au clergé de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, sa bibliothèque ». Philibert de Bruyarré ajoutait qu'il était d'avis « qu'elle ne pourrait être mieux placée que dans la salle de la fabrique² ». Le Conseil répondit qu'il voulait « payer à la mémoire de ce vertueux pasteur le tribut de sa reconnaissance et lui rendre un nouvel hommage de son respect et de tous ses regrets sur une perte profondément sentie par tous » ; en conséquence, il chargea son successeur « de lui faire faire un service funèbre au nom de la fabrique ».

Par une coïncidence assez singulière, dans le procès-verbal si élogieux pour Hure, nous trouvons le début d'une discussion qui mit plusieurs fois aux prises la fabrique et le séminaire dans le cours du XIX^e siècle. Il est dit en effet immédiatement à la suite du passage précité, que Philibert de Bruyarré fait observer au conseil « que la fabrique avait toujours joui d'un escalier et d'une porte qui conduit de l'église au séminaire et qu'il paraissait dans l'intention du directeur de ce séminaire d'en priver la fabrique, puisqu'il y avait fait, de son côté, poser des *verrouils*. » Le bureau est chargé de constater « l'existence de cette jouissance ». L'affaire, cette fois, s'apaisa rapidement, car, le 27 juillet de la

1. Ce n'était pourtant pas le dernier survivant : En 1834, Desmoulin mourait le 16 novembre, à l'âge de 76 ans. Cf. *Bref de Paris*, 1834. D'après l'*Ami de la Religion*, t. 82, p. 373, il était aumônier du collège de Sainte-Barbe. En 1792 « sa charité pour les pauvres et sa douceur pour les enfants lui avaient fait des amis dans la paroisse Saint-Nicolas. On le réclama près des autorités et à force d'instances on obtint sa délivrance, le 3 septembre, au matin, jour du massacre. A peine était-il sorti que le massacre commença. Il se cacha depuis à Paris. » En 1829 et 1832, il obtint, du ministère, une pension de 400 fr. Cf. *A. N.*, F¹⁹ 1175. On ne saurait trop regretter qu'il n'ait pas laissé de Mémoires.

2. Ce qui est encore exécuté actuellement. Cette salle se trouve au-dessus de la chapelle de la Communion.

même année (1819), Thavenet qui, d'ailleurs, (et nous ne savons pour quels motifs) quittait le séminaire¹, déclarait « s'en rapporter à Messieurs les grands vicaires² ».

1. Nommé directeur au séminaire de Bourges, il mourut à Rome, en décembre 1830. Cf. Daix. *op. cit.* p. 46 et *Ami de la religion* : tome 124, p. 46, et Bertrand, *loc. cit.* Celui-ci et d'autres encore (*Annales* de Saint-Nicolas et de Notre-Dame des Champs) lui font quitter à tort Saint-Nicolas en 1818.

2. *Procès-verbaux de la fabrique de S. N. d. C.*

4^{me} Supérieur : M. FRÈRE
(1819. — 1834).



M. Frère 1.

Le 4 octobre 1819², Frère, de directeur qu'il était, fut nommé (sans doute par l'autorité diocésaine, sur les indications de St-Sulpice) supérieur du petit séminaire.

Renan, qui pourtant n'arriva à Saint-Nicolas qu'en 1838, quatre années après le départ de M. Frère, a écrit : « Saint-Nicolas fut, durant le premier tiers du siècle, un obscur établissement religieux ; les études y étaient faibles, le nombre des élèves restait

1. Ce portrait est extrait du tableau votif, p. 155.

2. *Semaine religieuse*, année 1858, p. 516.

fort au-dessous des besoins du diocèse. Un prêtre assez remarquable les dirigea pourtant, ce fut M. l'abbé Frère, théologien profond, très versé dans la mystique chrétienne. Mais c'était l'homme le moins fait pour éveiller et stimuler des enfants faisant leurs études littéraires. Saint-Nicolas fut, sous sa direction, une maison tout ecclésiastique, peu nombreuse, n'ayant en vue que la cléricature, ouverte aux seuls sujets qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et où le côté profane des études était tout à fait négligé¹ ». Le tableau n'est pas flatteur; nous allons voir s'il est exact.

« Antoine-Philippe Frère naquit à Ajaccio le 16 janvier 1786. Son père, étranger à la Corse, y remplissait des fonctions administratives honorables. Sa mère appartenait à la famille Colonna d'Ornano. A l'âge de quatorze ans, il perdit son père. Bientôt après, il dut quitter la Corse pour venir à Paris achever son éducation et prendre une carrière. Les dernières paroles qui retentirent à ses oreilles, quand il quitta le rivage de son île, furent celles de sa mère : « Allez, conduisez-vous en homme »... Il trouva à Paris un maître dont la sagesse et la gravité firent sur son cœur une profonde et heureuse impression² ». Devenu officier de génie, il est, à 24 ans, en 1809, blessé dans une chaude affaire³. Pour rompre l'ennui d'une longue convalescence, il demande un livre. Les religieuses qui le soignent n'ont à lui offrir que la *Vie des Saints*. Elles la lui présentent avec une certaine hésitation. Le jeune officier l'accepte poliment et lit non sans curiosité l'histoire de cet Antoine dont il porte le nom. Nouvel Ignace de Loyola, il est vivement frappé par cette lecture qui lui révèle un état d'âme, une vie dont, enfant du siècle, il avait perdu le souvenir. Avec son énergie native, accrue par la nécessité de se frayer à lui-même son chemin dans le monde, il veut vivre de cette vie. Avidé de la connaître, il recherche « avec soin la conversation des évêques et des ecclésiastiques des

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, édit. in-8°, p. 164-165.

2. *Eloge funèbre de M. l'abbé Frère-Colonna, par Mgr l'Evêque de Sura* (Maret), 1861. De Soye et Bouchet, p. 4-5. Malheureusement l'oraison funèbre s'accommode peu des détails que réclamerait l'histoire et nous ne pouvons donner le nom de ce maître.

3. *Ibid.* Mgr Maret fait remarquer que la modestie de Frère n'a pas transmis le nom de cette bataille. M. l'abbé Gabarra, *Vie de l'abbé Pédérgert*, tome I, p. 22, note, avance qu'un jour Frère aurait nommé Austerlitz à l'abbé Pédérgert « son disciple préféré ». La date (1809) s'y oppose absolument.

villes » qu'il traverse. Peu à peu, il prend en dégoût le monde et la carrière des armes. Dans une glorieuse campagne d'Allemagne¹, « il s'agissait d'enlever une place dont l'occupation paraissait à l'Empereur d'une grande importance. On demande un plan d'attaque au corps du génie; celui que propose l'officier Colonna est adopté, la place tombe bientôt en notre possession. La nouvelle en est aussitôt portée à l'empereur qui veut voir l'officier qui a dressé le plan d'attaque. On le lui amène : « Je suis content de vous, que voulez-vous ? » lui dit Napoléon. — « Sire mon congé, » fut toute la réponse. De cet œil d'où partait l'éclair de la victoire, un regard sévère de dédain et de pitié tomba sur le jeune officier mais ne l'ébranla pas². — Le congé fut accordé et Frère Colonna prit le chemin de la France. C'était en 1811.

Après deux ans de méditations, de lectures faites dans saint Augustin et Bossuet, Frère-Colonna frappa à la porte de Saint-Sulpice le 2 janvier 1813 et fut inscrit « sous le nom de Frère, qu'il garda désormais ». Il paraît que, là, il fut vivement impressionné par la lecture des écrits mystiques de M. Olier. Avant même son sacerdoce, il était, nous l'avons dit, entré à Saint-Nicolas en 1817³. Durant l'exercice de ses fonctions de surveillant, il seconde Thavenet « dans ses efforts pour la réforme du séminaire », et met à profit le temps qui lui reste, pour achever ses études de l'Écriture Sainte et des Pères. Il s'applique spécialement à celle de saint Paul, commenté par saint Augustin et par Bossuet et ne néglige pas la théorie mystique⁴.

1. Mgr Maret *op. cit.*, p. 8, est hésitant sur la désignation du pays; Gabarra l'est moins et affirme, d'après Pédegert, que le fait se passa bien en Allemagne.

2. Cf. Mgr Maret, *op. cit.*, p. 7 et 8. Quoique Corse, il ne semble pas avoir conservé des sentiments napoléoniens bien fervents. Dans une de ses leçons en Sorbonne il dit : « Aussi, lorsque ces mauvaises dispositions (les passions) sont exaltées, elles enfantent tous les grands hommes, je voulais dire tous les grands criminels, ces bourreaux de l'humanité qui l'ont pervertie, ces tyrans dont le joug a été d'airain ». *L'Homme connu par la Révélation*, 1833, II, p. 109.

3. Il avait donc passé près de quatre ans à Saint-Sulpice.

4. Voici un fragment d'une lettre qu'il écrivait à l'abbé Maret en 1831. « La religion catholique, enseignée par l'Église, possède toutes les vérités qui peuvent procurer à l'homme les plus hautes perfections. C'est cette doctrine qu'il faut étudier dans les sources, dans l'Écriture Sainte et dans les Pères, et concevoir dans l'oraison, par l'opération de la grâce.

Savoir les sciences, la polémique, sans avoir cette vie de l'esprit, c'est être bibliothèque sans intelligence, vent sans lumière, nuage sans eau. On ne

En octobre 1819, il a 33 ans. C'est la force de l'âge; mais chez ce fils de ses œuvres, chez cet officier mûri par l'étude et par le contact de la vie fiévreuse du premier empire, les années retardaient sur la vigueur de l'esprit, de la volonté et la richesse des idées acquises. Avec ses habitudes de réflexion et son expérience de l'éducation¹, il devait avoir, dès le début de son supériorat, des idées arrêtées sur le système de pédagogie qu'il allait mettre en œuvre.

Elles ont pour base une théorie chrétienne de la nature de l'homme. Ce qui a frappé Frère-Colonna, c'est la dualité foncière de la nature humaine. Comme Pascal, il n'en trouve l'explication que dans la chute originelle. La vie charnelle et dégradée a remplacé l'état d'innocence, mais grâce à la Rédemption, nous pouvons tendre de nouveau à notre perfection. « L'éducation est l'art de conduire l'homme à la perfection de sa nature² » et, ce faisant, au bonheur. D'où l'éducation doit être confiée aux ministres de cette religion qui est « le régénérateur efficace que Dieu a préparé en faveur de l'homme déchu ». Cette éducation a un double aspect. On distingue l'éducation *individuelle* ou première éducation, qui convient à tous les hommes, qui les rend bons et qui exige une culture universelle³. En second lieu vient l'éducation *sociale* ou seconde éducation, « qui a pour objet tout ce que l'homme doit connaître, tout ce qu'il doit faire, tout ce qu'il doit éviter, pour être homme⁴ ». L'éducation morale doit aller de pair avec l'éducation intellectuelle et il faut que toutes les facultés concourent à ce perfectionne-

peut être vraiment utile à l'Eglise que lorsqu'on est l'homme de Dieu et on n'est l'homme de Dieu que dans l'oraison, et qu'on reçoit de lui-même la doctrine qu'il faut enseigner aux peuples...

Adieu, mon bien cher ami, que l'Esprit-Saint vous donne l'intelligence et l'amour de la doctrine du divin Maître... ». *Vie de Mgr Maret*, Bazin, t. I, p. 42. M. Frère fut un apôtre de l'Esprit-Saint.

1. Il a lu Fleuri et Pestalozzi et a même connu ce dernier. Cf. *L'Homme connu par la Révélation*, par M. Frère, II, p. 400. Il est lui-même observateur et son enquête est assez étendue. *Ibid.*, p. 402.

2. Frère rejette le mot *perfectibilité* qui « ferait supposer une perfection indéfinie et contraire à la nature des êtres créés qui est déterminée par telle ou telle manière d'être ». Cf. *op. cit.*, p. 360. Il repousse aussi par avance la théorie de l'évolution, *ibid.*, p. 370.

3. Frère est peu explicite sur la nature et le détail de cette éducation. Si nous le comprenons bien, il s'agit là d'une éducation morale qui, donnée surtout par le catéchisme, *prime tout* et sert d'instruction.

4. C'est-à-dire homme régénéré par la Rédemption.

ment essentiellement progressif. Cette idée de progrès, c'est-à-dire d'étapes successives qui conduisent près du but final, est fondamentale dans l'œuvre et dans la vie de Frère; aussi la retrouverons-nous bientôt sous plusieurs formes.

Puis, abordant une question pratique de pédagogie, Frère étudie l'ordre dans lequel il faut donner aux enfants les diverses notions. Et là, il développe avec beaucoup de conviction sa théorie des périodes septénaires. L'homme, dit-il, « se développe par périodes septénaires et, à chaque période, il acquiert de nouvelles aptitudes morales, physiques, intellectuelles qui durent tout le temps de la période¹ ».

Dans la deuxième période, comme l'enfant est « tout œil, tout oreille, tout odorat », il faut s'occuper de lui inculquer « la science par impression » en lui faisant connaître par les qualités *sensibles* ce qu'il apprendra un jour par raisonnement. A cet âge, l'enfant a une grande aptitude pour apprendre les langues, la musique, le dessin, le calcul. Et le théoricien consigne ici une observation curieuse qui ne s'accorde guère avec l'assertion de Renan sur la faiblesse des études à Saint-Nicolas, au temps de M. Frère. « Des enfants de treize ans qui, en septième, dans une année, ont appris toutes les racines de la langue grecque, ainsi que la grammaire, ont été capables d'expliquer facilement la Cyropédie de Xénophon. A quatorze ans, en cinquième, ils ont vu la grammaire hébraïque et expliqué assez facilement l'original du texte sacré. On leur enseigne, en même temps, l'histoire naturelle, dont ils retiennent facilement les mots techniques, les caractères physiques, les mœurs des animaux. Ils desinent avec aisance, et d'après nature, les divers objets de leurs études d'histoire naturelle. Il en est de même de la musique... Pour l'aptitude morale, ils ont la puissance de l'imitation et demeurent frappés par les exemples² ».

Dans la troisième période, le jugement et la réflexion accompagnent « l'impressionnabilité » et on y étudie « les objets en les saisissant dans leurs principes constitutifs et dans leurs rapports ». Ces « objets » forment, dans le programme tracé plus

1. *Op. cit.*, p. 395. Il fait remarquer que, pour les femmes, ces périodes sont sexennaires.

2. *Ibid.*, p. 406-407.

tard par le pédagogue, une véritable encyclopédie où l'on reconnaît l'avidité scientifique de l'ancien polytechnicien. Elle embrasse toute science : calorique, électricité, magnétisme, météorologie, acoustique, hydrologie, ichtyologie, ornithologie, herpétologie, mamalogie, anatomie comparée : et nous n'avons pas tout indiqué. Sans doute il n'exige pas ces connaissances à un degré parfait, mais il veut qu'on enseigne, même dans la première éducation, « un précis de ces diverses connaissances de manière que chacun, les recevant selon sa capacité, il réponde dignement à la fin pour laquelle Dieu l'a créé¹ ». Quant à l'aptitude morale de cette période, « elle consiste dans la puissance de se conduire d'après les lois au moyen du jugement qui devient capable de les saisir² ».

Après cet exposé rapide des idées de Frère-Colonna, en matière d'éducation, nous devons nous attendre à trouver dans le Saint-Nicolas de cette époque un air d'originalité qu'on n'y rencontrera plus dans la suite. Joignez à cet esprit aussi ami des hautes spéculations, aussi volontiers méthodique, et, pourquoi, ne pas le dire, systématique³, à une pareille soif de science, à une culture intellectuelle si variée et si personnelle, une âme naturellement élevée, simple, humble⁴, pour qui le sacerdoce dépasse en dignité tout ce que la terre porte de plus auguste, une foi nourrie par l'esprit d'oraison⁵, une imagination puissante qui rend « sa manière entraînante, pleine de verve, d'élévation, de chaleur⁶ », une grande facilité d'improvisation⁷, unie

1. *Ibid.*, p. 387.

2. *Ibid.*, p. 409.

3. Il se défend cependant d'échafauder un système. *Ibid.*, tome I, p. 48.

4. *Annuaire de l'Association des anciens élèves ecclésiastiques de Saint-Nicolas*, année 1893, p. 31.

5. Cf. *Vie de Mgr Maret*, par Bazin, Paris, 1891, tome I, p. 42 et *Semaine religieuse*, 1856, p. 516. « Ce qui distinguait M. Frère, ce qui en faisait un homme à part, un type à étudier, c'était le haut sentiment de piété et d'amour divin qui débordait de son âme sacerdotale; c'était l'esprit de foi, de mortification de désintéressement, d'oubli de lui-même et des choses temporelles. »

6. *Ami de la religion*, tome 74, p. 597.

7. *Ibid.*

à une taille élancée¹, à un regard et un profil d'aigle², à une grande distinction de manières³ et vous comprendrez combien cet officier, au passé un peu mystérieux et plein de gloire, devait imprimer à Saint-Nicolas une allure particulière et nouvelle.

Non pas qu'il ait tout innové. L'œuvre de ses prédécesseurs paraît avoir été déjà bonne, mais il la fortifia sur plusieurs points. Rien de plus caractéristique de sa manière et de ses desseins que l'épisode singulier, raconté par le jeune Dupanloup à un de ses condisciples, quelques jours après l'événement⁴. A peine la retraite de 1819 terminée, Frère croit s'apercevoir d'un relâchement dans la communauté. Il pense que le début de l'Avent est propice à un renouvellement de ferveur. Dans les exercices de piété et même en récréation, il exhorte les meilleurs et parle « d'un monument qu'il faudrait élever comme un signe perpétuel de ce renouvellement » ; son imagination et son zèle préparent un coup d'éclat. Le matin du premier dimanche de l'Avent, il rassemble tout son monde dans la salle des Exercices ; après avoir montré la France en train de se convertir aux approches de l'Avent, il exhorte ses élèves à répudier le respect humain qui empêche leur progrès dans la vie spirituelle. Puis, par un mouvement hardi et familier aux missionnaires, il interpelle un élève douteux et lui demande s'il veut se donner entièrement à Dieu.

Par bonheur, le jeune homme répond d'une voix ferme : Oui, je le veux ! Profitant de cet exemple, le nouveau supérieur entraîne toute la communauté à une promesse pareille et la conduit immé-

1. Cf. Dillenséger, *M. Frère*, discours des prix à Saint-Nicolas, 1893, Imp. Mersch. Paris, p. 7. D'après un auteur dont malheureusement nous ne connaissons pas l'autorité, (Ladimir) « grand, sec, osseux, le teint bilieux et légèrement plombé, M. Frère offrait l'extérieur émacié d'un ascète. Son premier regard, aigu et froid comme l'acier, vous pénétrait jusqu'au fond des entrailles. Il lui suffisait pour juger les individus. Si l'impression recueillie était favorable, il s'opérait en lui une soudaine transformation. L'œil rayonnait de bonté et sur ses lèvres se dessinait un bienveillant sourire ». Revue, *Rosier de Marie*, 18 février 1888.

2. *Annuaire*, etc., année 1892, p. 45. Témoignage de M. Legrand, ancien curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

3. Foulon. *Discours des prix*, 1863, Lahure, p. 5.

4. Cf. Daix. *Frère et Félix Dupanloup*, p. 81 sqq. Malgré le convenu du genre (il s'agit d'une lettre fictive envoyée à un condisciple absent), ce récit est certifié véridique par les condisciples de Dupanloup et le professeur.

diatement à la chapelle pour demander la grâce de la persévérance. Le monument spirituel dont il avait parlé, consistait à choisir douze élèves, douze apôtres, qui s'engageraient à entretenir la ferveur par leur exemple. Frère appelle douze élèves. Deux refusent de prendre aucun engagement et se rendent indignes de cette grâce par « leur conduite et leurs discours¹ ». Le lundi, à la lecture spirituelle, Frère démasque leurs menées et, dans un colloque animé, il fait renouveler à tous les autres leur promesse d'être fidèles. Sur les deux autres, il prononce « une terrible parole de retranchement qui les séparait de la communauté » et les condamnait à la solitude. Ils ne sont pas pourtant toujours seuls. Un des meilleurs leur est adjoint pour les aider de ses conseils et de son exemple. Le supérieur, les professeurs les visitent; on prie pour eux. Au bout de huit jours, les deux impénitents se rendent : et avec une mise en scène que l'ardeur du zèle et la sincérité font échapper au ridicule, ils sont réintégrés dans le séminaire, où tous les élèves viennent leur donner le « baiser de paix ». Le jour suivant, qui était le 6 décembre, fête de Saint-Nicolas, Frère laisse son cœur déborder de joie, et, après une allocution véhémement, il fait l'énumération de tous les articles de la foi catholique, et, à chaque article, il demande quelle est la croyance de ses séminaristes et ils répondent : « Je crois ». Il leur fait renouveler à haute voix les promesses de leur baptême... Il était bien naturel qu'un *Te Deum* terminât cette journée d'enthousiasme religieux.

Cet enthousiasme se refroidit-il avec le temps ? On pourrait le croire d'après quelques notes du journal intime de Monseigneur Dupanloup : « Chose singulière, au Petit-Séminaire, peu de piété, nulle ferveur, mais religion sincère », ou encore : « La piété était bien ordinaire... une certaine religion »². Ce n'était pas la faute du supérieur qui, pour soutenir les efforts, s'ingéniait à des industries bien conformes à la tournure de son esprit.

1. A ces dix élèves dociles, Frère en ajoute 12 autres qui serviront de modèles à la communauté. C'était une sorte de congrégation qu'il fondait ou faisait revivre.

2. *Journal intime*, pp. 19-27. Il nous semble d'ailleurs que ces passages s'appliquent à Dupanloup personnellement et non à la Communauté.

Il fit peindre au plafond de la grande chapelle¹ des figures allégoriques qui, expliquées par lui, devaient entretenir dans les âmes des préoccupations religieuses et frapper l'imagination². La Pénitence, sous les traits de Madeleine, la Tempérance, la Foi, la Force, l'Espérance, la Religion, la Prudence, la Charité et la Justice, conduisent, en formant quatre groupes distincts, de l'entrée, aux trois degrés, qui séparent la nef du sanctuaire. Au-dessus de ces degrés, sur une sorte d'architrave se lit la devise significative : *Ibunt de virtute in virtutem*³, car le progrès spirituel, pour Frère, doit être méthodique. La Trinité, entourée de quatre docteurs, orne le plafond du sanctuaire et un tableau de la Présentation de la Sainte Vierge au Temple complète cet enseignement par la peinture⁴.

Et pour entourer les élèves d'une atmosphère de piété qui les aidât à parcourir ce chemin de la perfection, Frère avait voulu que les matières de classe fussent distribuées d'après un plan rattaché à sa grande théorie empruntée à saint Augustin⁵. Elle distingue quatre étapes principales : l'âme « préparée par la pénitence, appuyée sur la foi, s'élève sur les ailes de l'espérance jusqu'à la vertu qui est la perfection même, jusqu'à l'amour divin⁶ ». L'année scolaire, à son tour, sera divisée en quatre périodes : temps de la pénitence depuis la rentrée jusqu'à Noël ; temps de la foi : de Noël jusqu'à Pâques ; temps de l'espérance, de Pâques jusqu'à la Pentecôte ; temps de la charité : depuis la Pentecôte jusqu'à la fin de l'année scolaire. A chacune de ces périodes correspondent des devoirs appropriés. On pense bien que le symbo-

1. On sait, que souverainement modeste, elle consiste dans une longue pièce assez étroite, éclairée d'un seul côté (celui de la cour) et ornée d'un simple plafond. Voir la description intéressante faite par Morillon. *Souvenirs de Saint-Nicolas*. Lecoffre, 1874, p. 247. Cf. gravure, p. 59.

2. Ces peintures, peu artistiques d'ailleurs, disparurent en 1893 quand, grâce à un don de M. Legrand, elles firent place à une décoration beaucoup plus simple. Cf. Dillenséger, *op. cit.*, p. 10.

3. Cette devise se voyait encore en 1906.

4. Voir dans Daix, *op. cit.*, p. 221 sqq. une explication plausible de tous ces symboles du progrès spirituel.

5. Cf. Daix, *op. cit.*, et Dillenséger, *op. cit.*, p. 10, note, mais surtout : *La science de la vie chrétienne*, par M. Frère, Paris, 1834, p. 36. « Domus Dei canendo (Frère a substitué à ce dernier mot, celui de penitendo, d'après un autre passage de saint Augustin) ædificatur, credendo fundatur, sperando erigitur, diligendo perficitur ». Saint Augustin, *sermon* 27.

6. Dillenséger, *op. cit.*, p. 10.

lisme trouve sa large part dans le choix de ces devoirs¹; l'éruption du Vésuve, traitée en vers latins, représentera l'éruption des passions; la chrysalide sera l'image de l'homme qui se forme à la piété dans la solitude; la distribution des prix figurera la récompense éternelle².



Une station du *Progrès spirituel*.
(Jardin du Sacré-Cœur de Conflans).
 L'intérieur de cette petite chapelle est orné de motifs
 formés avec de la rocaille et des coquillages.

Bientôt, quand, à Conflans, Saint-Nicolas aura une maison de campagne, Frère voudra frapper encore davantage l'imagination de ses élèves. Il partagera cet enclos, également en quatre

1. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 226 sqq.

2. C'est Dorveau, le professeur, qui, lui-même, donne cette interprétation.

A. S. N.

II. — Saint-Nicolas.

parties, et on passera par le « *Progrès spirituel*¹ » c'est-à-dire par un chemin qui tantôt étroit, tantôt plus large, longeait une foule de statues de saints, dont la vue rappelait les vertus qu'ils avaient spécialement pratiquées. Mieux encore, le paysage lui-même était varié : une enceinte riante figurait la Tentation ; une sorte de désert minuscule, faisait songer aux sécheresses de l'âme ; des fontaines rappelaient la Justification ; un beau calvaire, le berceau de la Résurrection. La colline de l'Ascension ou de la Contemplation, le pont du Saint-Esprit, le jet d'eau de la Grâce, une allée d'arbres verts ou de la Justice et d'autres encore, amenaient ingénieusement à la statue du Bon Pasteur qui invite à la Charité héroïque, à l'amour des ennemis.

Plus encore que par ces moyens un peu raffinés, Frère cherchait à développer la piété de ses élèves en les faisant puiser directement dans la source de l'Écriture Sainte et de la Tradition². Les élèves lisaient la Bible et les Pères, en s'assimilant les textes. Dans cette étude, ils étaient guidés par des tableaux synoptiques, mode d'enseignement cher à leur supérieur. « Les élèves qui suivent cette méthode depuis la classe de quatrième jusqu'en rhétorique acquièrent la connaissance de toute la religion par les textes de la Sainte Ecriture et des saints Pères grecs et latins ». Il vante les fruits de cette méthode appliquée dix-huit ans par lui à Saint-Nicolas³. Si on l'introduisait dans les petits séminaires, dit-il, on contracterait « ainsi, avec l'amour de

1. C'est le nom que portait cet ensemble symbolique. La description en est due probablement à Frère lui-même, mais contrairement à Daix, *op. cit.*, p. 214, nous ne croyons pas que les initiales C. F. qui terminent l'article de l'*Ami de la Religion*, tome 80, p. 322, où ce *progrès* est expliqué, soient celles de Frère-Colonna : dans le tome 86 de l'*Ami*, p. 148, ces mêmes initiales se trouvent à la fin d'un article élogieux pour Frère.

2. Voir : *Méthode pour acquérir la science et la religion*, par Frère, 1835. 2^e édit. p. 36, et Daix, *op. cit.*, p. 189.

3. Il constate que ses élèves ont acquis une grande habitude des tableaux synoptiques. Elle leur a valu les compliments de leurs professeurs de philosophie et de théologie. De plus « nos jeunes gens, dit-il, retrouvaient dans les traités, les textes qu'ils avaient appris et se réjouissaient de n'avoir plus à les apprendre, parce qu'ils pouvaient donner plus de temps à la réflexion. » *Ibid.* — D'après M. Daix, *op. cit.*, p. 202, M. Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice, serait venu « enseigner aux plus grands élèves la science de l'Écriture Sainte et les éléments de la langue hébraïque. » — S'il fallait en croire l'abbé Martin (*Portraits littéraires des plus célèbres prédicateurs contemporains*, 1858), Frère aurait créé à Saint-Nicolas des conférences où l'on discutait des points de dogme. « Ce fut, ajoute-t-il, dans ces entretiens, que l'abbé Dupanloup s'exerça d'abord à l'art oratoire ; il parlait longuement par la raison que ses camarades l'écoutaient avec plaisir ». *Ibid.*, p. 121.

l'étude, les saintes habitudes d'une vie chrétienne ». Frère, pour lutter contre l'atmosphère païenne dans laquelle vivaient nécessairement les élèves durant la semaine, au milieu des auteurs païens, interdit absolument les études profanes pendant les jours fériés. C'étaient ces jours-là surtout que, guidés par les tableaux synoptiques distribués le matin, ils cherchaient dans la Bible et les Pères, transcrivaient et apprenaient par cœur les passages que la parole de Frère expliquait avec feu, le matin et le soir¹. Des entretiens « que personne n'était tenté de trouver trop longs²; l'esprit de foi, de mortification, de désintéressement, d'oubli de lui-même et des choses temporelles », le feu et l'enthousiasme qu'il communiquait quand il parlait de saint Paul³ le commentaire fréquent de la nouvelle devise qu'il avait donnée à Saint-Nicolas : « *Et natio eorum obedientia et dilectio*⁴ » une discipline austère qui, au début surtout, tolérant le jeu⁵, recommandait la conversation sérieuse⁶, la présence, dans les rangs des élèves, de tonsurés et même de minorés⁷, tout cela

1. Gabarra. *Op. cit.*, p. 70. Il est bon de noter que les élèves ne se présentaient pas au baccalauréat.

2. Foulon, *Discours des prix*, 1863, p. 5.

3. Moléon (ancien élève de Frère) *Semaine religieuse de Paris* 1858. Frère fit donner par Mgr De Quélen, saint Paul comme deuxième patron au séminaire (1823, cf. Daix, *op. cit.*, p. 290). Le bâtiment de l'horloge reçut aussi le nom de bâtiment Saint-Paul. Jusque vers les dernières années de Saint-Nicolas, le Cardinal Richard se faisait une obligation de venir au séminaire le 29 juin, d'y célébrer une messe basse, et d'accorder, pour la journée, un grand congé.

4. Elle demeura jusqu'au bout la devise de Saint-Nicolas, sous la forme abrégée : *Obedientia et dilectio*. D'après Paguette de Follenay, c'est à Teysseyrre que Frère aurait dû l'idée de cette devise. *Note de M. Daix. A. D.*

5. Les plus jeunes étaient autorisés à jouer aux palets, aux billes, aux osselets, à la balle au mur. Alors existait encore un mur « très élevé, séparatif de maisons voisines, » *Rosier de Marie*, 3 mai 1888. C'était l'ancienne façade de la maison de Clairvaux et de la remise adjacentes. Il ne fut démoli que vers 1880. Nous nous demandons si on n'a pas exagéré cette gravité d'allure. Dupanloup dit expressément : « Le jeu marchait à l'égal de l'étude. C'étaient les deux pivots de la maison... Jeu de balle et jeu de cerceau furent chez moi deux fureurs, » *Journal intime*, p. 19. Dans « l'enclos modeste » de Conflans, aux jours de promenade, « une douce liberté présidait à nos jeux ». Les jeux de boules et de volant, et même, la culture d'un « petit carreau », trouvaient leur place à côté des lectures sérieuses ou des promenades dans le jardin du *Progrès spirituel*. Cf. discours de Ch. de Larsille, 1824; Daix, *op. cit.*, p. 292.

6. Cf. Dillenséger, *op. cit.*, p. 8. Inutile de dire que nous trouvons défectueuse cette manière d'élever la jeunesse, même cléricale.

7. Ils portaient le bonnet carré surmonté d'une houpe et un camail en hiver. *Rosier de Marie*, *loc. cit.* On tonsurait dans la chapelle de S.-N.

devait favoriser singulièrement la ferveur mais rebuter la tiédeur¹.

Beaucoup furent-ils rebutés et retournèrent-ils au monde ? S'il fallait en croire une note manuscrite de Dupanloup, citée dans une vie de Mgr Affre² : « Dans l'espace de trente-six ans, pendant lequel le diocèse avait dépensé des sommes énormes pour l'éducation des élèves destinés au sanctuaire, le petit séminaire de Saint-Nicolas n'avait donné que cent quatre ecclésiastiques, c'est-à-dire moins de trois par an ». Une autre pièce, un peu suspecte, il est vrai, car elle constitue un plaidoyer de l'administration de Dupanloup, insiste sur le peu de séminaristes qui, d'une manière générale, avant 1835, sont entrés du petit séminaire dans le grand. « Très peu passaient du petit au grand séminaire, ils fournissaient extrêmement peu de prêtres, et un rapport provoqué par Mgr de Quélen en 1836, a constaté que pendant cette longue période de temps, chaque prêtre sortant du petit et du grand séminaire avait coûté environ 32.000 francs au diocèse de Paris³... » Et pour corroborer cette assertion, nous pourrions apporter le témoignage des chiffres. L'*Ami de la Religion* note d'une façon assez précise, à chaque ordination, quels sont les sujets du diocèse de Paris. Leur petit nombre est facile à constater et l'*Ami* le souligne de ses gémissements ; en 1820, Lamennais poussera un cri d'alarme sur la pénurie de prêtres qui sévit par toute la France.

Cependant, nous ne croyons pas qu'il faille exagérer cette stérilité. D'une part, nous avons constaté, pour Paris, une certaine augmentation d'ordinands assez considérable à partir de 1819⁴. Vers 1828, on arrive à une moyenne de dix prêtres par an. D'autre part, dans le cours de Dupanloup, qui sortit de rhétorique en 1821, douze élèves parvinrent au sacerdoce⁵. De plus, la fa-

1. « Je n'ai jamais entendu dire une parole contre la foi ou les mœurs, pas la plus légère ». Dupanloup. *Journal intime*, p. 27.

2. Castan. *Mgr Affre*; cette phrase est citée également par Mgr Lagrange, *op. cit.*, I, p. 364, en note.

3. A. S. N.

4. Ord. 1814, quelques prêtres; 1816, « très peu de Paris »; 1820, 4 prêtres sur 13; 1821, Trinité : 7 sur 35; 1822, Trinité : 10 sur 32; 1823 « peu qui soient du diocèse de Paris »; 1826, décembre : 11 sur 22; 1827, Trinité, 10 sur 53. Cf. *Ami de la religion*, passim.

5. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 113. C'est vers 1822 que Paris compte le moins

meuse phrase attribuée à Dupanloup qu'aurait adoptée Mgr Affre et qui limite à 104 les prêtres fournis par Saint-Nicolas en l'espace de 36 ans, a été mal citée et mal interprétée. Voici le texte : « Le petit séminaire, ouvert depuis trente-six ans et ayant eu presque toujours plus de deux cents élèves environ, si on comprend la communauté des clercs de M. Poiloup, qui en était une section, ne nous laisse, après un si long espace de temps, que 104 prêtres *exerçant encore le ministère dans le diocèse*¹ ». Ce texte est complété par quelques lignes empruntées au même document. « Il y a en ce moment (1845) 631 prêtres exerçant le ministère dans mon diocèse. 104 ont été élevés au petit séminaire ». Si, en 1845, il reste encore 104 prêtres, sortis de Saint-Nicolas, nous croyons que, eu égard aux vides causés par la maladie, la mort, le retour dans les diocèses d'origine, ou d'autres raisons, ce chiffre suppose un nombre bien plus considérable de prêtres sortis de Saint-Nicolas dans la période indiquée. N'oublions pas d'ailleurs que l'archevêque, dans ce mémoire, plaide une cause et qu'il a intérêt à présenter la situation sous son jour le moins favorable. Il veut prouver que les séminaires purs sont inférieurs, comme rendement, aux séminaires mixtes et même aux collèges de plein exercice. Il oublie d'ailleurs de dire quelles difficultés rencontrait le recrutement sacerdotal sous l'Empire et que fatalement, les premières années ont dû être assez stériles. La sévérité dans le choix des sujets en explique aussi le petit nombre. « Jusqu'en 1837 ou 1838, nulle part peut-être on n'avait été aussi plus sévère pour refuser ceux qui s'annonçaient avec une autre vocation (que la vocation ecclésiastique)² ». Mais mieux que toutes ces assertions, une liste d'élèves sortis de Saint-Nicolas pour entrer à Saint-Sulpice, nous est fournie par Frère et précise ce

de prêtres. « Ils sont arrivés, pour ce diocèse, qui semblait ne devoir jamais en manquer, ces jours de disette spirituelle que nous attendions avec effroi, que nous avions malheureusement prévus. » *Mandement* de Mgr de Quélen, 1823. La mort avait fait presque entièrement disparaître « les restes de l'ancien clergé. » *Mandement* de 1824.

1. *Mémoire* de Mgr Affre, du 6 janvier 1845. *A. D.* Nous aurons à revenir, plus tard, sur ce document et d'autres connexes. — Notons, en passant, que le chiffre 36 est exagéré. De novembre 1811 à janvier 1845, il y a à peine 33 ans.

2. *Ibid.*

point délicat¹. On y voit que de 1821 à 1828, la moyenne de ces élèves est de 12 et que l'année 1828 en fournit 21. Si tous ne persévérèrent pas², il semble injuste d'en rejeter toute la faute sur Saint-Nicolas. Et où nous trouvons que Mgr Affre, pour les besoins de sa cause, dépasse les limites de l'exactitude, c'est dans cette ligne qui serait bien décourageante si elle était conforme à la vérité. Seul « le petit nombre d'élèves payant a persévéré³ ». Nous possédons un état du 27 juin 1822, signé Frère et Hyacinthe, archev. de Paris, où nous relevons parmi les élèves subventionnés l'année précédente par une bourse de 600 francs, c'est-à-dire entière, Eglée, et parmi les boursiers de 200 francs, Surat⁴ et ces deux boursiers ont fait honorablement partie du clergé parisien⁵.

1. Cette liste (ou plutôt les trois petits feuillets jaunis qui comprennent cette liste) paraît bien écrite de la main de M. Frère. Elle est venue aux *archives diocésaines*, par M. R. Clément, ancien directeur de l'école Fénelon à Paris. La voici tout entière.

1820 : Goujon, Court, Beaussier.

1821 : Verrier, Lecointre, Mayeux, Benoit, Dancel, Gruère, Coutelot, Guette, Delarbre, Arnault, Denis, Valgalier, Dupanloup.

1822 : Chanal, Bertrand, Teissaud, Anquier, Devaux, Maury, Notellet, Louvrier.

1823 : Gillis, Macpherson, Chossard, Contant, Roland, Maréchal, Fournier, Le Geay, Dupuis, Relieux.

1824 : Menard, Jouen, Abicot, Surat, Carrière, Dawson, Delarsille, Santel, Tardy, de Goussencourt, Dubois, Legoix.

1825 : Ducombs (*major*), de Grand-Champ, Choveau, Lasserre, Legrand, Durand, de Constant, Bonté, Dubrutz, de Bec-de-lièvre, Koster.

1826 : De Roquefeuille, Charbonnier, Choque, Tipot, Mailly (*major*) Mailly (*minor*) Houbeneck, Blondeau, Puel, Noël, Bravais, Fadat, Peyracheau, Simon.

1827 : Jary, Stouvenelle, de Borie, Ravier, Billette, Machlachan, Buteux, Mariu, Pédegert, Delaforest, Quirin, Bertier, Nicod.

1828 : Hautier, Lepeire, Contant, Massot, Develuy, Chartrain, Choiselet, Froidevaux, Vanizac, Riordan, Forbes, Coure, Stewart, Ralston, Dundas, Perry, Riou, Oudot, Soldé, Delorme, Le Clerc.

1829 : Freminet, Chapereau, Stondeau, Dorveau, Dubois, Russeau, Fletcher, Ravier, Boidard, Lesonidec, Macdonald, Fayon-Bernhard, Reytier, Duby, Stuart, Revel, Bérard.

1830 : Constant, Lamotte, Mugnier, Patin, Bladinière, Cavalier, Cadrès, Amadieu, Le Comble, Demanges.

1831 : Esquiros, Olivier, Stéphani, Moléon, Bussion, Bouthemard, Bourrier, Houdan, Leblond, Sabattier, Badée, Danet, Pruvost, de St-Palais, Delaforêt, et un dernier illisible.

2. Un contrôle, un peu superficiel il est vrai, (car ce travail minutieux exigerait de longues recherches) nous permet de conjecturer que la majorité persévéra.

3. *Mémoire* du 6 janvier 1845.

4. Nous pourrions ajouter à titre moins sûr, car nous ne sommes pas certain de l'identification : Houbeneck (600 francs), Roussel, Chanal, Anquier (200).

5. Quelques-uns, comme Pédegert, par exemple, retournèrent évidemment dans leur diocèse d'origine.

Les boursiers, il est vrai, dominant toujours rue Saint-Victor et, pour leur entretien, exigent des sommes considérables. Une partie de ces ressources continue à être fournie par les quêtes annuelles prescrites par l'autorité diocésaine, mais à partir du mois de mai 1821, un nouveau plan « vient d'être mis à exécution, pour assurer et étendre le succès de l'œuvre des petits séminaires de Paris (Saint-Nicolas et petite communauté). M. le Cardinal-Archevêque a voulu la diriger par lui-même ».

L'église de Paris était, en effet, sortie de son long veuvage. Elle avait à sa tête Talleyrand-Périgord, oncle de l'ancien évêque d'Autun, ancien archevêque de Reims et non démissionnaire après le Concordat. Par sa grand-mère, il se rattachait au marquis de Chamillard : « Caractère très froid, très simple, très doux et très entier », il avait été nommé au siège de Saint-Denis, le 8 août 1817, après avoir fait sa soumission le 8 novembre 1816. Mais les négociations du Concordat de 1817 avaient retardé la prise de possession jusqu'au 9 avril 1819. Puis à cause de ses infirmités et de son âge, il s'était vite adjoint¹ le jeune Hyacinthe-Louis de Quélen, en qualité de coadjuteur. Il n'eut pas le temps de faire beaucoup d'actes d'administration et pourtant, par deux fois, Saint-Nicolas y fut intimement mêlé.

D'abord, par l'Œuvre des Petits Séminaires. Celle qui avait été fondée en 1816 et alimentée par des abonnements et une quête dans une église à la suite d'un discours, ne parvenait pas à suffire aux besoins des petits séminaires de Paris². L'ancien évêque de Chartres, Mgr de Lubersac, prêcha le dernier sermon à Saint-Sulpice en 1820. Il y assista si peu de monde qu'il dit le soir : « Jamais je n'ai vu un auditoire aussi ignominieux ». « Un prêtre irlandais ayant montré à Aline (de Sais-

1. La nomination est du 24 sept. 1819.

2. On comptait comme petit séminaire, la Petite Communauté ou Communauté des jeunes clercs, qui fut fondée et dirigée d'abord par M. Teyssyre (1814-1818) puis par M. Icard (1818-1821?) et M. Martel (1821? 1823). Depuis 1816, elle avait pour directeur (non pour supérieur) M. Poiloup. En réalité, elle était la division inférieure de Saint-Nicolas et poussait alors ses élèves jusqu'à la quatrième inclusivement. — Quelquefois on donnait aussi ce nom de supérieur de séminaire au directeur de Stanislas, à cause de la division ecclésiastique qui s'y trouvait renfermée. Liautard signe encore vers 1823 : *supérieur du Séminaire de Notre-Dame-des-Champs* et du collège Stanislas. Cf. Les Mémoires de M. Liautard, p. 330.

seval, fille de Madame de Saisseval) la grande augmentation qui résulterait des quêtes à domicile avec lesquelles on subvenait, en Irlande, à tous les frais du culte catholique que le gouvernement anglais ne rétribue pas, fut adressé par elle à Mgr de Quélen (alors coadjuteur) pour lui soumettre ce nouveau mode... Mgr de Quélen approuva ce mode¹ ». En septembre, l'abbé de Bonald, dans un discours remarquable, le proposa à l'assemblée des dames associées. Il y fait un tableau assez sombre de l'Eglise de Paris qui « ne s'alimente qu'au détriment des provinces »². Les vides causés par la mort ne sont pas comblés : « L'année dernière il a été ordonné onze prêtres dans le diocèse de Paris et il en est mort trente ». Puis il propose le nouveau mode d'organisation tout en faisant allusion à l'œuvre des *sujets de province*³ qui, dit-il, « n'en est que la salutaire extension ». Pour encourager le zèle des bienfaitrices, l'orateur ajoutait : « Jusqu'à présent, aucun des sujets adoptés par l'œuvre n'avait franchi le seuil de ces premières écoles... Cette année, deux élèves ont quitté les bancs inférieurs pour passer au grand séminaire... Les différentes quêtes réunies vous ont donné les moyens d'étendre les secours à 35 élèves, mais ne nous permettent pas de dépasser ce nombre. Cependant on nous propose 18 sujets d'élite, pieux, intelligents ». Le seul moyen de ne pas repousser ces pauvres enfants est de « tenter les moyens nouveaux » proposés par « la fidèle et héroïque Irlande ». Enfin, au début de l'année 1821, le cardinal-archevêque Talleyrand de Périgord approuva la nouvelle organisation. Elle avait pour base une quête faite à domicile, de concert avec les curés de chaque

1. *Notes relatives aux œuvres des petit et grand séminaires, etc., A. D.*

2. Dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, j'ai trouvé, dit-il, un curé chargé de huit paroisses et, à Givry, un pasteur septuagénaire qui en dessert dix. » *Ibid.*

3. Commencée également en septembre 1820, cette œuvre fondée par Aline de Saisseval, fournissait des secours aux enfants de la province pour leur donner l'éducation ecclésiastique soit à Saint-Nicolas, soit à la rue du Regard, n° 20, où se transporta la Petite Communauté. Elle exigeait des sujets proposés qu'ils eussent 14 ans accomplis, qu'ils fussent au moins « forts quatrièmes » et qu'ils jouissent d'une bonne santé. Leurs parents devaient être « d'une condition honnête, mariés en face de l'Eglise », et fournir 200 francs de pension, plus les frais d'entretien. Il n'était pas nécessaire que les enfants fussent incorporés au diocèse, mais on était disposé à faire plus de sacrifices pour ceux qui le devenaient. Mme et Mlle de Saisseval firent de nombreux et fatigants voyages, pour ce recrutement provincial. *Ibid.* et Pagnelle de Follenay, *op. cit.*, p. 488 sqq.

paroisse par une trésorière de la paroisse aidée d'autant de dames « qu'on pourra s'en procurer ». Cette quête devait être annoncée au prône en temps opportun. Le cardinal se réserva le titre de chef et de directeur de l'œuvre. Les trésorières générales furent la comtesse de Saisseval et la marquise de la Rianderie; les trésorières paroissiales furent prises derechef dans l'aristocratie¹. Les débuts furent assez pénibles. Le cardinal, malgré son âge et ses infirmités, tint à cœur de présider encore une fois la réunion du 8 août 1821 et d'encourager l'œuvre renaissante et quelques mois après² on pouvait lire dans un compte rendu, qu'avant 1821, le nombre des élèves entretenus « dans les petits séminaires Saint-Nicolas et des jeunes clercs » ne passait pas celui de 30 à 40 et maintenant « 86 enfants s'élèvent pour le sacerdoce... De ce nombre, 29 habitent le petit séminaire St-Nicolas du Chardonnet... Quelques-uns seront sous peu, reçus dans le for de l'église³ ». 31 paroisses s'étaient prêtées à ce

nouvel essai et Mgr de Quélen sut par sa parole et sa présence aux réunions, soutenir les efforts de ces vaillantes chrétiennes⁴.



PAR M. *Portraits h. v.*
Talleyrand Périgord.

1. Dans un prospectus émanant de l'archevêché de Paris, on fixait à 10 sous par mois le minimum de la cotisation. Sur un livret délivré à Mme Marc, par la princesse de Montmorency, trésorière pour la paroisse de l'Abbaye aux Bois, nous lisons le nom d'humbles souscripteurs : perruquiers, apothicaires, épicières, papetiers. (*A. S. N.*)

2. Exactement dix mois après le début de la nouvelle organisation.

3. « Dix autres enfants répandus dans divers petits séminaires de province sont encore à votre charge. Derniers rejetons de ces victimes à qui les malheurs des temps n'ôta que la fortune, ils portent tous des noms honorables et sont agrégés au diocèse de Paris, où ils seront appelés lorsqu'ils seront plus en état de profiter des instructions de nos petits séminaires. En attendant, ils ne coûtent à l'œuvre que 300 francs par an ». *Notes relatives*, etc.

4. Des indulgences furent accordées par Léon XII en 1826. *Ibid.* et *A. S. N.* La supplique avait été présentée par Mgr de Quélen lui-même, lors de son voyage à Rome, en juillet 1825.

Les recettes furent consolantes¹ : « Elles étaient remises à M. l'abbé Frère, supérieur du petit séminaire Saint-Nicolas qui les répartissait² ».

Le Cardinal-Archevêque, quelques jours avant sa mort, préside lui-même une réunion, écoute avec bienveillance un rapport rédigé par son grand vicaire Desjardins³. « Il avait lui-même assigné des fonds sur son revenu pour seconder cette noble entreprise, ainsi que pour l'acquisition d'une maison de campagne destinée à ces jeunes aspirants au sacerdoce⁴ ».

L'autre œuvre inaugurée par lui était, depuis longtemps, réclamée par les bons prêtres⁵. C'était l'œuvre des *retraites ecclésiastiques*. Elles n'avaient pas eu lieu depuis la Révolution. Qui en eut l'initiative à Paris? nous ne le savons pas exactement. Une note manuscrite⁶ discute le temps où elles se feraient le plus commodément, et l'auteur de la note penche pour la dernière grande semaine du Carnaval qui précède immédiatement les Quarante heures. Cette solution ne fut pas adoptée. Quant au lieu, « le séminaire de Saint-Nicolas, dit ce personnage, me paraît peut-être l'unique local disponible pour cette œuvre... Les chambres du séminaire seront réservées pour MM. les vicaires ou desservants des paroisses de Paris. Les étrangers seront admis au réfectoire...

1. 1821, 30,100 ; 1822, 133,010 ; 1823, 84,78 ; 1824, 73,726 ; 1825, 65,716 ; 1826, 82,232 ; 1827, 71,381. *Notes relatives*, etc.

2. *Ibid.* En 1822, au 3^e trimestre, nous relevons 32 noms d'élèves entretenus par l'œuvre à Saint-Nicolas. Les uns reçoivent 600 francs, les autres, 400 ou 200 francs. — Nous croyons que le Séminaire de M. Liautard ne participait pas aux subventions de l'Œuvre. Nous n'avons découvert ni quittance ni feuille de distribution le concernant. Il en va autrement de Saint-Nicolas et de la Petite Communauté. Les Archives diocésaines possèdent en effet quelques quittances signées, pour la Petite Communauté, de M. Martel, supérieur ; pour Saint-Nicolas, de M. Martin, économiste (1821-1822). — En 1823, on décide que les places d'élèves dans les petits séminaires seront données désormais au concours. Cf. *Ami de la Religion*, 1823, 29 nov.

3. *Ami de la religion*, juillet 1821.

4. D'Avenel. *Les évêques et archevêques de Paris*. Paris, 1878, tome II, p. 223. Talleyrand-Périgord mourut le 20 octobre 1821. — Effectivement nous verrons plus loin qu'en 1820, Frère fit l'acquisition de la maison *abbatiale* de Conflans, mais les sommes versées pour la payer sont fournies par la caisse des petits séminaires ce qui, d'ailleurs, ne préjuge en rien la question de l'origine de ces sommes.

5. Cf. *Ami de la religion*, tome 9 (1816), p. 317.

6. A. S. N. « Note relative à la retraite pastorale, pour être mise sous les yeux de Mgr le Cardinal-Archevêque de Paris ».

MM. les Curés seront priés de se loger à leur bienséance dans le voisinage... Le séminaire de Saint-Nicolas peut loger, en comptant sur la complaisance de MM. les professeurs, quatre-vingt-dix personnes : *ceux-ci* seront à la charge de Mgr l'Archevêque ou des personnes charitables qui prendront intérêt à la bonne œuvre, les autres payeront une rétribution de 14 francs par tête ». Il fallait amener doucement le clergé à accepter cette mesure nouvelle. Le rédacteur de la note en indique le moyen. En réalité, il y eut, cette année-là (1820) deux retraites : l'une, rue du Pot-de-fer, (Saint-Sulpice), le 2 octobre, l'autre, à Saint-Nicolas le 16. Celle-ci fut inaugurée par Talleyrand-Périgord lui-même et nos archives domestiques conservent précieusement son discours d'ouverture, d'écriture de grand seigneur, nette et élançée¹. Il s'adresse aux « puînés » de sa famille, car les curés ont été convoqués rue du Pot-de-fer, et naturellement les exhorte à bien profiter de ces jours de recueillement. Cette retraite fut prêchée par M. Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice. Tous les exercices furent présidés par le Coadjuteur². Et depuis cette époque, jusqu'à 1830, les retraites se firent exclusivement à Saint-Nicolas³. Ceux qui ne pouvaient obtenir de chambres étaient autorisés par une lettre du secrétariat de l'archevêché à entrer dans les salles communes.

Ces retraites ont lieu en octobre. Ordinairement prêchées par un sulpicien (Boyer, Mollevaut) elles sont très suivies, surtout en 1828 et 1829. Des évêques y prennent part. Les nonces même et leur suite y assistent à plusieurs reprises et en particulier Lambruschini (1827)⁴.

Ainsi donc Saint-Nicolas, témoin pendant l'année scolaire des efforts des élèves pour atteindre la perfection morale, est encore édifié, pendant les vacances, par la retraite de leurs aînés.

Non pas cependant que l'édification et la vertu fussent les

1. Cependant l'écriture n'est pas celle de Talleyrand-Périgord.

2. A. S. N.

3. Cf. *Brefs du diocèse de Paris*.

4. A. S. N. Au réfectoire on lut, une année, la *Vie de Bourdoise*; une autre fois, celle de Georges abbé du Val-Richer, ancien disciple de Bourdoise, et supérieur du séminaire. Tous les exercices se faisaient à la chapelle. Et par ces pieuses réunions et ces lectures revivait un peu l'histoire de l'ancien Saint-Nicolas.

seules préoccupations de ce petit peuple choisi. Les études y étaient en honneur. « La rhétorique était forte..., (le) travail ardent... fortes études », a écrit Dupanloup¹. Mieux encore que par le témoignage d'un des meilleurs élèves de Saint-Nicolas, nous pouvons nous assurer par nous-même de cet état prospère des études. Une main pieuse et toute dévouée au culte de Saint-Nicolas a publié en 1885, « les cahiers de M. Dorveau, l'un des disciples qui comprirent le mieux M. Frère, l'un des professeurs qui enseignèrent le plus longtemps à Saint-Nicolas avec un zèle, une piété, une distinction remarquables² ». Dupanloup fut son élève en seconde et en rhétorique. C'est lui qui a la meilleure part dans les cahiers d'honneur³. Parmi ces devoirs, le latin domine il est vrai⁴, mais le français n'est pas négligé⁵. Il manie le vers latin avec une parfaite dextérité et, en rhétorique, il s'essaie victorieusement au discours latin. Là, il suit le goût du jour et il n'évitera pas toujours la déclamation. Mais c'est peut-être là, autant que dans sa nature généreuse, qu'il s'habitua aux pensées élevées, aux nobles sentiments. Notre moderne dissertation y prépare mal avec les habitudes de critique qu'elle suppose et la rigueur de raisonnement qu'elle exige. A lire ces productions d'autrefois on est tenté de sourire devant tant d'assurance dans l'affirmation, devant l'ingénuité de quelques effusions, devant l'emploi si fréquent des interrogations, des apostrophes et des exclamations, puis, rafraîchi par cette lecture, on se prend à croire, qu'après tout, il est peut-être préférable d'être dupe des mots et des illusions, que d'être desséché prématurément par le réalisme d'aujourd'hui. S'il est vrai que les exercices de latinité (les exercices grecs ne sont pas totalement absents) préparent à la culture de la langue française, les disciples

1. *Journal intime*, p. 18 et 27.

2. Daix. *Frère et Félix Dupanloup*, Poussielgue, in-12.

3. Pendant le premier trimestre de seconde, il insère 17 devoirs sur 66 que comprend le recueil.

4. 4 thèmes latins, 2 versions latines, 5 pièces de vers latins.

5. 3 analyses littéraires, 2 lettres en français. Il ne brille pas dans la traduction des auteurs grecs. Cf. *M. Dupanloup*, par L. Lavedan, 1849, p. 10, 11. Cependant, au cours des vacances de seconde (1819-1820), il « travailla régulièrement six heures par jour au grec ». *Journal intime*, p. 23. Aussi eut-il le prix de grec à la fin de sa rhétorique, et ce fut le seul de cette année : « Je manquai les prix, dit-il. Je le méritais, n'ayant pas accompli un vœu. »

de Frère et de Dorveau durent s'initier profondément aux beautés de cette langue, car tous ces devoirs, écrits dans la langue de Cicéron, dénotent des connaissances grammaticales, linguistiques et littéraires très sérieuses¹. Les discours français que nous possédons (Cf. Daix, *op. cit.*) pour se sentir de l'époque, sont remarquables par l'abondance, l'élévation et l'élégance du style. Les mathématiques et l'histoire ne sont pas d'abord l'objet d'un enseignement spécial². Les premières doivent être sues avant d'entrer en quatrième et l'histoire est apprise un peu au hasard des lectures et des devoirs. Sauf peut-être pour les mathématiques, on s'en tenait en général au programme de l'Université. Mais on allait plus loin qu'elle dans l'étude des sciences, puisque l'ichtyologie était enseignée en seconde vers l'année 1828, et que la minéralogie, la botanique, l'anthropologie prenaient aussi quelques instants³. L'hébreu lui-même obtint aussi ses entrées⁴. « Quant aux études littéraires (dit Pédegert qui était élève de seconde en 1825)⁵ comme on était voisin du lycée Henri IV et de l'École polytechnique, on ne tenait pas à rester en arrière des grands collèges dits royaux... Notre supérieur, toujours en haleine, s'inspirait de toutes les méthodes et mettait à contribution Gauthier, Girard, Pestalozzi, Jacotot. On consultait avec soin, les programmes d'études, et puis les classes étaient mises en relations avec celles du collège Henri IV⁶, quelquefois même les élèves devaient composer avec les collégiens afin de voir quelles places ils pouvaient occuper : or, malgré la différence du nombre, ces places n'étaient pas ordinairement les plus mauvaises ». Et ce travail était si intense⁷ que le paganisme littéraire s'infiltrait malgré tout dans ces jeunes

1. Il serait trop commode de les comparer à nos thèmes, narrations ou discours actuels. L'effort des élèves et des professeurs est, qu'on le déplore ou non, dispersé sur bien d'autres points.

2. En 1825, Poirrier est professeur de mathématiques.

3. Daix. *Op. cit.*, p. 202.

4. M. Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice aurait été quelque temps professeur. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 202.

5. Gabarra. *Op. cit.*, tome I, p. 68.

6. Qui porte aussi le nom de *lycée*, suivant les vicissitudes de la politique.

7. Dupanloup, en rhétorique, aurait appris par cœur et récité devant l'archevêque tout le *Petit Carême* de Massillon. Cf. *Echo de Saint-Nicolas*, p. 99.

intelligences. Toutefois, de temps à autre, des devoirs religieux relevaient la pensée et la rétablissaient dans le milieu chrétien¹. Les classes peu nombreuses, comprenant en rhétorique et en seconde une quinzaine d'élèves, étaient propices à des soins plus vigilants et plus particuliers, sans cependant être dépourvues d'émulation².

Parmi les élèves qui les fréquentaient dans la période de 1819-1828, nous relevons quelques noms dont plusieurs sont aujourd'hui tombés dans l'oubli, ou qui n'ont été connus que du clergé parisien : Jacques Gillis, qui devint évêque d'Edimbourg et vicaire apostolique du district Est de l'Ecosse³, Louvrier, mort

1. Cf. Daix, *Op. cit.*, *passim*.

2. Dans le premier trimestre de seconde de Dupanloup, (1819-1820), la classe de seconde comprenait 16 élèves. (J.-J. Valgalier, A. Lecointre, L.-M. Mayeux, Delarbre, D. Gruère, L.-M. Briand, N.-A. Contelot, Auguste, S.-M. Piu, J.-L.-T. Dancel, F.-A. de Montval, S.-N. Arnault, F.-A. Dupanloup, S.-E. Audibert, P. Labesse, Jacques Benoit. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 99 et 112. Sur ces 16 élèves, 12 parvinrent au sacerdoce. *Ibid.*, p. 113. La rhétorique de 1819-1820 est moins nombreuse. Elle comprend 7 élèves : H. Beaussier, F. Court, P. Godin, P. Goujon, P. Haussard, J. Orban, A. Thuillier. Cf. *Ibid.*, p. 233. Dupanloup dans ses fameuses lettres relatives aux « deux frères impénitents » (voir plus haut); parle de 80 élèves, comme formant toute la maison. Dans tous les cas, aménagée comme elle l'était alors, elle ne pouvait, dans ses chambres, contenir plus de 100 élèves. Elle ne renfermait, jusqu'à 1827, que les classes au-dessus de la quatrième inclusivement.

3. James Gillis était né le 7 avril 1802 à Montréal au Canada, d'émigrants écossais. Il revint avec eux en Europe, entra vers 1819 à Saint-Nicolas. Il y fut sacristain et maître des cérémonies. Il s'y distingua « par ses talents et sa piété. » Nos archives de Saint-Nicolas possèdent de lui une lettre (fictive) à un jeune frère, quelques jours avant sa première communion (Cf. Daix, *op. cit.*, p. 237) et un discours de Cicéron au peuple romain après le supplice de Lentulus et des autres complices de Catilina. Ces deux pièces témoignent d'une grande aisance dans le maniement de la langue française. *L'Ami de la Religion* écrit qu'on remarqua Gillis à la distribution des prix de 1823 (Cf. tome XXXVI, 6 août 1823). Il avait été tonsuré le 1^{er} juin 1822. *A. D.* Il passa à Saint-Sulpice en 1823. Là il fut saisi « par une dangereuse maladie » et vint se rétablir à Saint-Nicolas. *A. S. N.* Le 17 avril 1826, il retournait en Ecosse « rapelé avant le temps par son évêque ». Saint-Nicolas, dont il avait été pendant cinq ans « l'ornement et les délices », le regretta beaucoup, et le futur humaniste Demogeot lui dédia, le jour de son départ, une pièce de vers touchante (Cf. Daix, *op. cit.*, p. 282). A peine ordonné prêtre, Gillis se consacre à la fondation de maisons religieuses en Ecosse. Il est soutenu dans cette œuvre par la duchesse d'Angoulême, la Dauphine, la duchesse de Berry. Sa connaissance du français lui est très utile. Il rend beaucoup de services à la famille des Bourbons pendant les jours d'exil qu'elle passe en Ecosse. Consacré évêque le 22 juillet 1838, il est nommé coadjuteur du Vicariat apostolique du district Est de l'Ecosse. Il est en relations avec le gouvernement français pour la bibliothèque de l'ancien collège des Ecossais (actuellement Institution Chevallier, 63, rue du Cardinal-Lemoine). Son ancien condisciple, Mgr Dupanloup, l'invite à venir prononcer, en 1857, le panégyrique de Jeanne d'Arc à Orléans. Ce panégyrique, écrit dans une langue pure et pleine de mouvement, est aussi remarquable par le noble aveu, dont pour la pre-

chanoine titulaire de la Métropole; Valgalier, vicaire général d'Orléans¹; Legrand, insigne bienfaiteur de Saint-Nicolas, vicaire général de Paris, et mort curé de Saint-Germain l'Auxerrois. Mgr Surat, Mgr Maret², (du 22 décembre 1821 à mai 1823)³, Pédegert⁴; Demogeot⁵, auteur d'histoires de littératures, encore très estimées aujourd'hui et où on retrouve la flamme qui caractérise cette génération qui vit naître le romantisme; Moléon, ancien curé de Saint-Séverin, Merruau, brillant journaliste, et fonctionnaire zélé de la Ville de Paris⁶, l'abbé Bossuet, mort curé de

mière fois, retentit la chaire d'Orléans. On nous pardonnera d'en citer deux passages : « Mais, j'ai osé, Mes Frères, me rappeler qui avaient été ces ennemis et d'où ils étaient venus et je me suis dit : Je n'ai après tout à faire qu'un aveu; on l'accueillera avec indulgence de la part d'un évêque d'Angleterre quand il ne le dirait pas en bon français, qu'il y a une page que, pour l'honneur de son pays, il voudrait n'avoir jamais trouvée place dans l'histoire, celle qu'éclaire, à notre honte, le bûcher de Rouen! » Puis, après avoir raconté cette vie avec beaucoup de charme et d'onction : « Eh bien! j'aime ici à le proclamer, je crois à Jeanne d'Arc; je ne puis voir en elle autre chose qu'une envoyée de Dieu et je viens, de parmi ceux qui la brûlèrent, inscrire au temple de sa mémoire non une apologie de ses vertus, mais l'aveu du crime de nos pères! » (Cf. *Panegyrique*, Lecoffre, 1857). Il mourut en 1864. Cf. Billesheim. *Geschichte der Katholischen Kirche in Schottland*. Mayence, 1883; tome II, p. 408 sqq. Cet auteur ne mentionne point le passage de Gillis à Saint-Nicolas.

1. Cf. *Ami de la religion*, année 1849, p. 72.

2. Henri-Louis-Charles Maret naquit en 1805 à Meyrueis (Gard). Il devint successivement vicaire à Saint-Philippe du Roule, doyen de la faculté de théologie de Paris, évêque nommé de Vannes et démissionnaire; il mourut en 1884 primicier du chapitre de Saint-Denis et évêque de Sura *in partibus*. Nous n'avons pas à apprécier ici son rôle philosophique et polémique. Voir sa vie écrite avec une grande sympathie pour les idées et pour l'homme, par M. Bazin, chanoine de Saint-Denis. Berche et Tralin, 1891; 3 vol. in-8.

3. Cf. *Vie de Mgr Maret*, par l'abbé Bazin.

4. Né à Pontoux-sur-l'Adour, le 3 mars 1809, Jean-Félix Pédegert, vient à Paris; d'abord à la Petite Communauté de la rue du Regard, puis à Saint-Nicolas, où il fut professeur. Il exerce ensuite, à partir de 1831, plusieurs ministères dans son diocèse d'origine (Dax) et y meurt. Voir sa *Vie* agréablement écrite par M. Gabarra, curé de Capbreton. Dax, 2 vol. in-8°.

5. Jacques-Claude Demogeot, né à Paris le 5 juillet 1808, devient professeur de quatrième de 1826 à 1828, à Saint-Nicolas; puis entre dans l'Université, professe d'abord en province, puis à Paris, dans la classe de rhétorique du lycée Saint-Louis; supplée Ozanam (1846), D. Nisard (1847); publie (1852), une *Histoire de la Littérature française*, souvent réimprimée; une traduction très exacte de la *Pharsale* (1866 et 1882) un drame en vers : *Francesca de Rimini*, sans compter des articles parus dans la *Revue des Deux-Mondes*. Etc.

6. Né vers 1805, embrasse la carrière de l'enseignement, puis devient rédacteur en chef du *Temps*, collabore au même titre au *Constitutionnel*; lors de la formation du cabinet du 1^{er} mars 1840, il est appelé par Cousin comme secrétaire général du ministère de l'instruction publique; est nommé en 1850, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Cf. Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, 3^e et 4^e éditions.

Ce fut lui et non Dupanloup, comme l'affirme M. Lagrange, *op. cit.*, tome

Saint-Louis en l'île, et dont la bibliothèque a enrichi celle de la Ville de Paris¹, Delaforest, confident et secrétaire intime de Mgr Pic et enfin, le plus illustre de tous, Dupanloup².

I, p. 61, qui présenta à Mgr Frayssinous une requête en vers pour demander que l'on mit à la retraite le billard d'Issy, qui était contemporain d'Henri IV. Mermuau aurait donc passé quelque temps à Issy. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 231 et A. S. N. — Dupanloup d'ailleurs dit simplement, en parlant de cet incident du billard : « A la rentrée suivante (1822) je fus grand-maitre des jeux et je lui écrivis. Il me répondit et me donna le billard. » *Journal intime*, p. 36.

1. Sa *Notice* par M. Paul Lacombe, Paris, 1889.

2. Après sa troisième, passée sous le bon M. Caura, et à la fin de laquelle il eut en prix les sermons de Bossuet en six volumes, il fait occasionnellement, une visite au château de la Roche-Guyon, où le duc de Rohan, décidé après la mort tragique de sa jeune femme, à entrer dans l'Église, réunit plusieurs séminaristes de Saint-Sulpice. L'année suivante, le jeune Dupanloup devient la gloire de la seconde sous M. Dorveau. Il avait tout ce qu'il fallait pour être un excellent humaniste et il le fut. M. Dorveau, d'ailleurs, sut lui plaire. Fénelon, le Fénelon du Télémaque, s'empara de lui. Il retourne à la Roche-Guyon. Le faubourg Saint-Germain, qui semble le reconnaître pour un des siens, lui fait bon accueil dans ce vieux château. Décidément son avenir s'annonce brillant. Par surcroît de fortune, M. Borderies, grand vicaire, l'interroge en janvier 1821, sur « les *passions* de la rhétorique » et vite, s'attache à lui, et dans un élan de tendresse où il entre certainement une pensée de pitié mélancolique, il lui dit : « Je serai ton père ! » Et depuis, il veille en père sur cet enfant, si plein de promesses. M. Frère paraît bien ne pas avoir partagé la sympathie de M. Borderies. Et Dupanloup qui met « une distance immense » entre ces deux hommes, (*Journ. int.*, p. 26), ne se reconnaît envers M. Frère, redevable que d'un « seul bien spirituel » à savoir, la dévotion à l'Esprit-Saint (*Ibid.*, 33). Ne lui tenait-il pas aussi un peu rancune d'une scène un peu désagréable ? A la fin de ses vacances de seconde il s'attarda à la Roche-Guyon. Au retour, M. Frère voulait le renvoyer. Il fallut les instances répétées du duc de Rohan pour le faire revenir sur cette mesure. (Cf. *Mgr Dupanloup*, par Pierre et Paul, Paris, 1860) — Cet incident nous a été aussi rapporté oralement, même par des personnes dont les sympathies sont ouvertement pour Dupanloup. — Un autre jour, le jeune rhétoricien fut obligé de fournir à M. Frère des explications sur 70 francs que lui avait donnés M. Borderies. « Vous auriez donné une meilleure idée de vous, si vous aviez refusé », lui déclara l'austère supérieur. Pourtant, à en croire Dupanloup, il aurait voulu rester à Saint-Nicolas une année de plus « et y doubler » sa rhétorique avec M. Dorveau qui, passé de seconde en rhétorique, venait de lui apprendre à « philosopher chrétiennement ». Cependant, son *Eloge de Berchmans*, qui renferme aussi ses adieux à Saint-Nicolas, exprime nettement qu'il ne rentrera pas. (Cf. Daix, *op. cit.*, p. 313; *Journal intime*, p. 24 et 30). Une épreuve l'attendait à la fin de cette année. Si son discours de fin d'année lui vaut de précieux applaudissements, il manque les prix. Il attribue cet échec et cette humiliation à son infidélité à un vœu (*Journal intime*, p. 27). Nous croyons cependant que s'il qualifie un peu amèrement son séjour à Saint-Nicolas « d'existence inférieure, misérable », il veut parler de la ferveur religieuse qui lui manquait alors. Son entrée à Saint-Sulpice allait l'y allumer dans son cœur ardent. Il y entra en effet, au mois d'octobre 1821, entouré déjà de la faveur de M. Frayssinous, du coadjuteur. Le 22 décembre 1821, il était tonsuré, (on remarquera qu'il ne le fut pas à Saint-Nicolas), avec une dispense super irregularitatem ex defectu natalium. Cette dispense fut renouvelée pour son sous-diaconat par une dispense donnée en vertu d'un indult apostolique daté du 26 novembre 1823. Il avait été incorporé dès le 31 mars 1816. Cette incorporation fut répétée au jour de sa tonsure, toujours à la suite de lettres d'excommunication accordées par l'évêque de Chambéry, le 8 février 1816. A. D.

L'émulation était entretenue par des maîtres distingués et dévoués. Nous avons déjà nommé Dorveau, que ses cahiers de professeur révèlent comme un homme très consciencieux et un professeur par vocation¹. Caura, en troisième, était « l'ancien du séminaire, le dépositaire des traditions de l'ancienne Université ». Aimé et respecté des professeurs comme des élèves, il avait un faible pour les vers latins et trouvait dans Dupanloup un disciple à souhait².

Pour seconder les maîtres, ou les remplacer au besoin, Frère ne croyait pas qu'on pût trouver, au pied levé, des professeurs habiles. Il eut l'idée de fonder une sorte d'école supérieure ou éco-

1. « Quel cœur tendre, naïf, ardent et vertueux avait ce bon M. Dorveau ! » *Journal intime*, p. 27. Il mourut sulpicien en 1835. Cf. *Bref*, 1836.

2. Cf. Daix, *Op. cit.*, p. 121. Voici, d'après l'*Almanach du Clergé*, le personnel de St-Nicolas à cette époque : (remarquez que les indications sont au moins d'une année en retard sur le millésime de l'*Almanach*.)

Première division, Saint-Nicolas 1825.

Frère, supérieur.	Caura, professeur de troisième.
Peyre, économiste.	Molrogner, professeur de quatrième.
Dorveau, professeur de rhétorique.	Mayeux, » »
Génin, professeur de seconde.	De Kisdelon, président d'étude.

Deuxième division, rue du Regard, n° 20.

Poiloup, directeur.

Première division. 1826.

Frère, supérieur.	100 élèves	Caura, professeur de troisième.
Dorveau, préfet des études.		Devaux, professeur de quatrième.
Verrier, économiste.		Poirrier, professeur de mathématiques.
Génin, professeur de rhétorique.		Petit, président d'étude.
Molrogner, professeur de seconde.		

Deuxième division, etc.

Première division. 1827.

Frère, supérieur.	100 élèves	Caura, professeur de troisième.
Verrier, économiste.		Demogeot, professeur de quatrième.
Dorveau, professeur de rhétorique.		Poirrier, professeur de mathématiques.
Devaux, professeur de seconde.		Bourdeau, président d'étude.

Deuxième division, etc.

1828. Première division, au Séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, 110 élèves.

Frère, supérieur.	Caura, professeur de troisième.
Teillard, économiste.	Demogeot, professeur de quatrième.
Dorveau, professeur de rhétorique.	Poirrier, professeur de mathématiques.
Devaux, professeur de seconde.	Bourdeau, président d'étude.

Deuxième division, à Conflans-Charenton, nombre d'élèves ...

Verrier, directeur.	Ménard, professeur.
Sambon, économiste.	Riom, professeur.
Boire, professeur.	De Verdalle, président d'étude.
Puel, professeur.	

le normale recrutée parmi les meilleurs élèves de Saint-Nicolas. Legrand, Delaforest, Pédegert, furent en 1827, choisis pour ce noviciat. Mais écoutons le fondateur :

« Nous avons établi un noviciat pour former ceux de nos élèves qui se sentaient des dispositions pour l'enseignement dans notre petit séminaire. Ils avaient fait leurs classes d'après notre plan d'éducation. En sortant de rhétorique à l'âge de vingt ans¹ ils passaient une année au noviciat². Pendant cette année, une de leurs principales occupations était d'acquérir la science de la religion renfermée dans la Sainte Ecriture et les Saints Pères; ils lisaient toute la Bible et tous les ouvrages des Saints Pères indiqués dans le catalogue qui termine ce livre. Il était vraiment intéressant de voir avec quelle intelligence ils lisaient tous ces ouvrages, les judicieuses observations qu'ils faisaient, les nombreux extraits qu'ils recueillaient, et le fruit qu'ils en ont retiré pour leur propre sanctification et le gouvernement d'une classe. L'année suivante, devenus professeurs des élèves qui avaient été leurs condisciples, ils prenaient sur eux l'ascendant moral le plus parfait, les dirigeaient sagement et chrétiennement. De nombreuses matières de composition étaient choisies et préparées dans leurs extraits; un goût solide présidait à la correction des devoirs et à l'explication des auteurs; enfin, ils augmentaient leur instruction par un travail intelligent, facile et opiniâtre. Les élèves, trouvant dans toutes les classes la même direction, étaient maintenus dans l'ordre et *faisaient des progrès surprenants*³. »

L'œuvre un peu prématurée et un peu trop exclusivement ecclésiastique, ne semble pas avoir duré longtemps⁴. Elle sera reprise plus tard et deviendra l'école des Carmes ou école des Hautes-Études dont les Annales ne sont pas sans gloire⁵.

1. On remarquera cette moyenne qui peut paraître élevée : les conditions du recrutement qui s'effectuait presque toujours après la première communion, en étaient une des causes principales.

2. Ce noviciat se faisait à Saint-Nicolas sous les yeux de Frère. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 48.

3. *Méthode pour acquérir la science de la religion*, p. 9. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 47.

4. Pédegert y entre vers 1827. Elle dut cesser en 1828.

5. Aux alentours de 1825 on sent le besoin de donner au clergé une instruction plus solide. Cette année, est nommée par le ministère une commission chargée d'organiser une école de *Hautes études*, plus spécialement consacrée aux études ecclésiastiques. Mgr de Quélen, par sa prétention d'en être le supérieur unique, perpétuel et exclusif, ruina ce projet. Ses adversaires eussent préféré que l'École fût mise sous l'autorité de l'Épiscopat français et *sous le patronage du Roi* qui en partagerait les frais avec le clergé. L'archevêque n'avait peut-être pas

Et pour tenir en haleine maîtres et élèves, il y a, d'une part, quelques séances académiques où sont conviées les célébrités universitaires¹, et d'autre part, les examens trimestriels, souvent présidés par un vicaire général et en particulier par Borderies², ancien professeur au collège de Sainte-Barbe et chargé, depuis 1819 (où il est nommé vicaire général), de la surveillance des études à Saint-Nicolas. Et cette présidence est effective; elle est, de plus, affectueuse. Borderies peut distinguer les élèves intelligents et les favoriser : Dupanloup en sait quelque chose³. Et enfin, pour donner un dernier stimulant aux aînés de la famille, dans les distributions de prix, les deux plus forts élèves de rhétorique et de seconde⁴ viennent présenter les meilleures compositions sorties de leur plume. Vers latins, discours français et discours latins, et ceux-ci, parfois longuement élaborés, remplacent le discours-sermon ou l'exercice littéraire d'aujourd'hui. Vers 1824, on donne même à cet ensemble de productions littéraires, un caractère d'unité en les rattachant à un sujet unique. On devine quelle émulation et quelle tension d'esprit provoquaient ces solennités relevées de la présence du prélat, du supérieur général de Saint-Sulpice et de la plupart des vicaires généraux. *L'Ami de la Religion* publie régulièrement, à la suite, un entrefilet élogieux, propre à encourager le talent et la bonne volonté⁵.

tort de s'opposer à une œuvre qui aurait pu fournir à l'État l'occasion de mettre sous sa dépendance intéressée, un établissement destiné à former l'élite du clergé français. Pour y suppléer, Mgr de Quélen essaya, en cette même année 1825, d'établir dans son palais épiscopal, une sorte d'école de ce genre à laquelle il donna le nom de Saint-Hyacinthe (son patron). Dupanloup en fit partie. (Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, pp. 88-89). Cet essai ne semble avoir duré qu'une année. Vers la même époque, Lamennais réalisa une partie de ce projet avec son école de Malestroit. L'idée sera reprise en 1831 par V. Cousin, mais l'opposition de Mgr de Quélen, fondée sur les mêmes raisons qu'en 1825, aurait fait échouer ce projet. Cf. *Vie de Mgr Affre*, par Cruice, p. 177.

1. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 24.

2. Futur évêque de Versailles.

3. « Je lui dois tout », disait, plus tard, l'évêque d'Orléans.

4. Inutile de dire que le jeune Dupanloup brilla dans ces solennités, et on peut lire dans les *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, I, 6-7, la lettre intéressante qu'il écrivit à sa mère après la distribution des prix de 1821: il avoue que, pour « travailler son discours », pendant huit jours, il se levait à quatre heures du matin et ne se couchait qu'à 10 heures du soir. Cf. Daix, *op. cit.*, pp. 287 ssq. — J. A. Louvrier fit, en 1822, l'éloge de Bourdoise, « per quem cœpit Gallicanus clerus utilissima seminariorum institutione perfrui. » A. S. N.

5. Cf. tome 32 (1822) p. 375; l'archevêque « a témoigné sa satisfaction

Voilà donc quel était l'état moral et intellectuel de Saint-Nicolas dans cette période qui s'étend de 1819 à 1828. Il semble bien que les études y sont fortes¹, imprégnées d'un esprit chrétien qu'on retrouverait difficilement de nos jours; les in-

et s'est montré surtout content de l'ordre et du bon esprit qui règnent dans cette maison. » Cf. tome 37 (1823); les élèves ont débité leurs compositions avec « beaucoup de sentiment et d'intelligence. » — Tome 44 (1828), p. 370. Distribution des prix le 29 juillet : « l'archevêque s'est montré satisfait des progrès des jeunes gens et de l'esprit qui règne dans cette maison... le séminaire Saint-Nicolas est principalement alimenté par la petite communauté de la rue du Regard et par celle des clercs de Saint-Germain des Prés ». Cette-ci, qui commença en 1818, obtint à Saint-Nicolas, en 1825, 18 nominations dont 12 prix. *Ibid.* — Il ne nous reste aucun palmarès de cette époque.

1. Du *Journal* (1826-1827), dédié à M. Frère, par les élèves de rhétorique, et rédigé par M. Dorveau nous extrayons divers passages qui pourront intéresser les spécialistes :

Matériel (sic). — *Bible latine*; *Politique sacrée* par Bossuet; *Existence de Dieu*, par Fénelon; *Caractères de la Bruyère*; *Essai sur le Beau*, par le P. André; *Méthorique*, par Le Clerc, *Petit catène* de Massillon; *Sermons et Discours* de Fénelon; *Discours choisis* de d'Aguesseau, 2 vol; *Vie d'Agricola*, par Tacite; Salluste; Cicéron, *Catilinaires*; Saint-Réal, *Conjuratation contre Venise*; Homère, *Iliade*; Virgile; *Pensées* de Pascal; *Télémaque*; *Conciones* latin; *Conciones* poétique français; *Conciones* en prose française, par Théry et Amar. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 161-163.

Lundi matin : 20 nov. 1826. —

Écriture-Sainte : Récitation des versets. Les 3 suivants pour le soir.

Cicéron : Récitation de l'exemple d'amplification et, pour jeudi matin, la pré-oration de saint Vincent de Paul et le récit du bonheur des premières années d'Anne de Gonzague, comme modèle de narration oratoire, tiré de son Oraison funèbre par Bossuet.

Rhétorique : Exposé de la leçon et, pour la classe du soir, tout ce qui concerne la péroraison.

Tacite : Lever les difficultés. Pour jeudi matin, lecture du panégyrique de Saint Bernard par Fénelon et des discours de Tite-Live jusqu'au livre 3^e.

Démosthène : Comparaison d'un médecin tirée du Discours pour la Couronne. Dictée de ce court morceau et du correspondant dans le 1^{er} volume de l'Essai sur l'Indifférence. Comparer ces deux morceaux.

Platon : Abrutissement de l'homme livré au plaisir. Dictée de ce morceau qui sera préparé pour jeudi matin.

Composition dernière en discours latin. En rendre compte.

Il nous semble que ce programme est à la fois copieux et varié. Chose plus méritoire encore, il fut rempli. Cf. Daix, *op. cit.*, p. 199 et Gabarra, *op. cit.*, p. 28, note 2.

La tâche du professeur de rhétorique était écrasante. Il faisait la classe deux fois pas jour, sauf le mercredi matin (composition) le mercredi soir (promenade) et le samedi soir. Les compositions comprenaient la version latine, les vers latins, la version grecque, le discours français et le discours latin.

En somme, la formation intellectuelle est presque exclusivement littéraire en rhétorique. Elle affine les esprits, les habitue aux considérations générales, aux aperçus un peu rapides et superficiels mais séduisants pour des imaginations de vingt ans et des intelligences qui s'affermissent.

telligences sont cependant largement ouvertes aux beautés de la littérature païenne. L'entrain règne partout, grâce à l'enthousiasme persistant du supérieur. Le nombre des élèves augmente un peu vers la fin de 1827, et, à ce moment, survient un incident qui force Saint-Nicolas à se dédoubler.

Jusque-là, en effet, nous l'avons vu maintes fois, les classes inférieures se faisaient à la petite communauté de la rue du Regard. Dirigée, depuis la mort de M. Teyssyre, par M. Poi-



Portraits B. N.

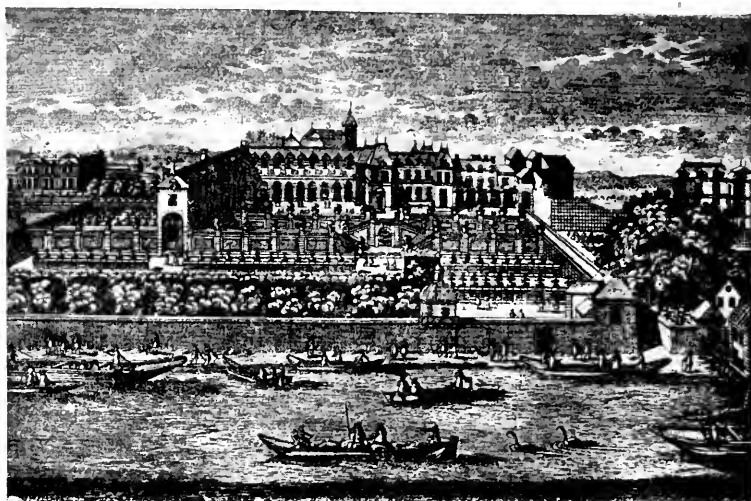
M. Poiloup.

loup, aidé de son fidèle Achate, M. Georget¹, elle prospérait et accusait, vers 1826, 125 élèves. Outre les secours alloués par les deux œuvres des *petits séminaires* et des *sujets de province*, elle recevait des bourses assez nombreuses sur la cassette de Charles X; mais le service de la chapelle royale fut augmenté, ce qui amena bientôt un conflit de juridiction entre le grand aumônier, Mgr le prince de Croy et Mgr de Quélen, chacun des prélats prétendant que l'établissement était sous sa dépen-

1. Cf. *Notice sur l'abbé Georget*, par l'abbé Millot, Paris, 1873.

dance. M. Poiloup, en 1827, pour se soustraire à la juridiction archiépiscopale, se fait ériger en institution de plein exercice, et s'affilie à l'Université¹. L'archevêque, qui prétend demeurer le maître de ses séminaires, est obligé de transporter ailleurs la division inférieure. Il a acquis, en 1824², un ancien couvent de

1. Le 26 juillet 1829, il achète la belle propriété de Vaugirard; le 1^{er} mai 1830, il y installe une petite division sous la direction de M. Georget. Privé des secours que lui procurait la chapelle du roi, (environ 20.000 francs),



Ancien château de Conflans.

Estampes B. N.

il ouvre davantage les portes aux enfants qui se destinent aux carrières libérales, fait construire à Vaugirard, en 1834, les bâtiments Poiloup encore subsistants, et enfin, le 12 décembre 1835, y transporte son établissement, qui devient bientôt très prospère. En mai 1852, il le cède aux Jésuites qui l'agrandissent et lui donnent le nom de *Collège de l'Immaculée-Conception*. Cf. *Vie de M. Teyssyre* par Paguella de Follenay, pp. 490-491.

2. Cette question ne nous paraît pas claire. Par acte du 10 juin 1820, Frère acquiert de Mademoiselle de Lathan, la maison de Conflans, dite l'Abbatiale et ce, par devant Chapellier, notaire, pour la somme de 22.000 francs (prix principal 18.000, pot de vin 4.000). Les paiements acquittés par des sommes envoyées tant par M. Desjardins, vicaire général, que par Frère, et prélevées sur la caisse de l'œuvre des petits séminaires, s'échelonnent depuis 1820 jusqu'à 1830 (A. D.). Il nous semble que cet immeuble devait servir alors à héberger les séminaristes les jours de promenade. C'est alors sans doute que les jours de congé (les mercredis), « après avoir entendu une messe basse à l'église Saint-Pierre de Conflans datant du XI^e siècle, les séminaristes se livraient aux délicieuses fritures de goujons et savouraient le lait de deux belles génisses venues d'Italie aux frais du Cardinal » : l'une d'elle était entièrement blanche et l'autre tout à fait noire, ce qui fait qu'on les appelait *Bianca*

religieuses Bénédictines, à Conflans-Charenton¹. Il y installe donc cette petite division dès 1827². Le fameux chemin du *Progrès spirituel* y était déjà tracé³. En le parcourant, les deux divisions, sous la conduite d'un même supérieur, devaient y trouver une allusion à l'état relativement prospère du petit séminaire. L'heure des tribulations et de la dispersion allait cependant bientôt sonner⁴. En attendant, on aime à se représenter l'aima-

et *Néra. Rosier de Marie*, 17 mai 1888. Le 8 juillet 1824, Mgr de Quélen acheta du sieur de Laborde et « au nom de l'école secondaire ecclésiastique de S.-N. du C. », moyennant le prix de 80,000, une maison située à Conflans-Charenton. Elle devait servir de maison de campagne aux élèves du petit séminaire, et être attenante à celle achetée en 1820.

1. Ex-couvent des Dames du Sacré-Cœur.

2. Daix, *op. cit.* p. 210-211, est un peu confus sur ce point et semble affirmer que ce fut seulement après les ordonnances de juin 1828, que la deuxième division de Saint-Nicolas fut transférée à Conflans. (Cf. *Annales de Saint-Nicolas*, pages 2 et 3). Nous croyons avoir prouvé que ce transfert eut lieu en 1827. En voici une autre preuve. L'*Almanach du clergé* indique encore en 1827 l'institution Pouloup comme 2^{me} division de Saint-Nicolas. Mais en 1828 (ce qui nous reporte, pour les renseignements, à l'année précédente, il met cette 2^{me} division à Conflans et donne la liste des professeurs. (Voir p. 129, note 2). Notez qu'en 1829, l'*Almanach du clergé* ne fait mention que du supérieur Frère et cela pour des raisons que nous allons bientôt exposer et qui sont motivées par les fameuses ordonnances.

3. L'archevêque en avait béni le terrain. M. Duclaux, supérieur général de Saint-Sulpice et chef nominal de Saint-Nicolas toujours rattaché fictivement à Saint-Sulpice, vint malgré son âge et ses infirmités, (il mourut le 5 décembre 1827) « bénir la pose de la statue de la Sainte Vierge. Mgr le Cardinal de Clermont-Tonnerre parcourut processionnellement toutes les stations et Mgr l'Archevêque de Bordeaux bénit et inaugura en un seul jour quatorze statues de saints dont il retraça dans un discours les admirables vertus ». (*Ami de la religion*, tome 80, pp. 322 sqq.). — Cette fête eut lieu probablement en 1825 si on en croit l'inscription relevée par Guilhermy, et gravée au-dessus d'une station du *Progrès spirituel*. Cf. P. Hartmann, *Conflans près Paris*, 1909, p. 175. — Même en vacances, ces allées symboliques n'étaient pas désertes. Elles étaient parcourues par les élèves qui y séjournaient pendant les vacances et par ceux qui, venus de Paris le matin, passaient, dans cette propriété, une saine et charmante journée. Le soir, on se groupait autour de la statue du Bon Pasteur et on chantait le psaume aimé de Saint-Nicolas : *Ecce quam bonum...* Les hôtes de Conflans reconduisaient leurs camarades jusque près des portes de la ville et là « M. le supérieur, monté sur un tertre de verdure, donnait ses derniers avis qu'il terminait par un bouquet spirituel tiré de la Sainte-Ecriture. » Cf. Daix, *op. cit.*, p. 212.

4. Avant de quitter cette période de 1819 à 1828, relativement paisible, mentionnons un épisode qui montrera, une fois de plus, les inconvénients d'une union si intime entre les bâtiments du séminaire et ceux de l'église. Nous avons vu (p. 103), Thavenet, à la fin de l'année 1819, composer avec la fabrique, relativement à l'usufruit de l'escalier situé derrière l'ancienne salle Saint-Bernard. Il a fait, d'accord avec M. Desjardins, vicaire-général, poser, aux trois étages, des grilles fermant à clé, à l'extrémité des corridors qui donnent sur cet escalier; de cette manière, assuraient les marquilliers, « les élèves ne pouvaient plus sortir sans être vus » et le « danger disparaissait

ble archevêque sortant de son château de Couflans, qu'il a également racheté et, après quelques pas, franchissant le seuil



Entrée principale du Château de Couflans.
(Aujourd'hui, propriété Hartmann.)

de la petite division du séminaire. « La cloche, nous dit-on, annon-
(*Procès-verbaux* du conseil de fabrique, 5 nov. 1822). « Il fut néanmoins
convenu que la porte aboutissant au bas de cet escalier et servant de commu-

çait l'arrivée de Monseigneur¹ : aussitôt, tous les jeux cessaient ; on venait, dans un silence respectueux, se grouper autour du prélat. Il se faisait rendre compte des résultats de la semaine. On lui présentait les premiers de classe ; il donnait ses avis à la communauté et puis voulait qu'on retournât au jeu. Après être resté quelques instants encore à considérer ces enfants, dans lesquels il voyait l'espoir de l'Eglise, il se retirait avec sa suite, laissant dans ces jeunes âmes un plus grand amour de leur vénérable pasteur et une ardeur nouvelle pour le bien² ».

nication entre l'église et le séminaire serait soigneusement fermé, et que l'une des clefs serait remise » au supérieur et que l'autre resterait entre les mains des fabriciens. Frère, pour des raisons qui ne sont pas énoncées, fit, vers novembre 1822, poser un morillon et un cadenas à la porte de communication. La fabrique, émue, écrit à l'Archevêque et en même temps au comte de Chabrol, préfet de la Seine, qui, d'après elle, est compétent en la matière, car il s'agit de biens nationaux qui appartiennent au « département de la Seine ». Le 24 janvier 1823 elle envoie un mémoire au préfet. Cette fois ce n'est plus Philibert de Bruyart qui est le curé de Saint-Nicolas. Depuis, le mois de juillet 1821, il est nommé, par l'archevêque, à Saint-Etienne du Mont (en attendant qu'il occupe le siège épiscopal de Grenoble). Il est remplacé par Burdan-Renaud. Celui-ci ne signe pas la délibération du 5 novembre 1822. Il s'abstient aussi de signer celle du 18 juin 1827 où les fabriciens constatent avec déplaisir que les démarches faites depuis cinq ans n'ont pas abouti. Ils vont rédiger un nouveau mémoire. Ils multiplient les démarches. Le 28 février 1828, ils constatent l'inutilité de leurs efforts. Après la mort de Renaud (29 juillet 1833) et l'installation de Heuqueville aîné (22 août 1833) ils renouvellent le 16 novembre 1834, leur résolution de présenter un troisième mémoire fait « avec une grande méthode » au préfet et au nouveau supérieur (Bonniver). Heuqueville signe cette délibération. Enfin le 21 janvier 1836, Millault, directeur du séminaire Saint-Nicolas, sur l'ordre de son supérieur (Didon) envoie à Heuqueville une lettre pour « lui faire savoir que la fabrique peut, quand elle voudra, rentrer en possession du passage ». Le 21 mars, les fabriciens, heureux de leur victoire, s'empressent de « se transporter » curé en tête dans les « localités » contestées et interdites depuis 14 ans. *Procès-verbaux* etc.

1. Le château de Conflans, (Cf. tome I, p. 297, note), habité quelque temps par Mgr de Juigné, (il avait entrepris en 1788 la réfection de la chapelle), décrété bien national, fut définitivement adjugé à C. Marchand le 5 mai 1792. Marchand revendit la propriété en 3 lots. *La moitié ouest et une partie sud-ouest des jardins* est devenue, par la suite, la propriété de marchands de vins. (MM. Portier, Cusenier, Durouchoux, Pelletier) ; *la partie nord-ouest des jardins et les communs* transformés en maison d'habitation appartiennent aujourd'hui à M. G. Hartmann ; *la partie est du château et des jardins* est achetée par M. de Quélen, les 12 et 14 mars 1827. Cf. *Conflans près Paris*, P. Hartmann. 1909 et A. D. et *Archives de la Seine* : Sommier des ventes de B. N.

2. Daix, *op. cit.*, p. 210. Cf. *Souvenirs de Saint-Nicolas* par A. Morillon. p. 9.

De 1828 à 1834, la mission de Frère devient plus difficile et plus tourmentée. Si le parti ultra-royaliste triomphe avec l'avènement de Charles X, la guerre contre l'Eglise reprend de plus belle dans la presse. Le *Mémoire* de Montlosier met le feu aux poudres. Il dénonce la rentrée des Jésuites dans l'enseignement, car ils s'introduisent dans les petits séminaires. Le Grand Maître de l'Université, Mgr Frayssinous, avoue publiquement et en pleine Chambre (mai 1827), que sept petits séminaires sont dirigés par les Pères¹. Après les élections qui amènent la chute du ministère Villèle et l'avènement du ministère Martignac, Mgr Frayssinous fait place à Mgr Feutrier, évêque de Beauvais (3 mars 1828)². Depuis trois mois, une commission est nommée par le garde des sceaux. Elle est chargée de « constater l'état des écoles secondaires ecclésiastiques, de le comparer aux différentes dispositions de la législation en vigueur, de rechercher les moyens d'assurer, relativement à ces écoles, l'exécution des lois du royaume ». Le ministre a voulu calmer l'opinion; on sait ce que valent en général ces palliatifs. Mgr de Quélen est nommé président de cette commission³. La tâche qu'il assume

1. Aix Billom Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul, Sainte-Anne d'Auray.

2. Mais Mgr Feutrier n'est que ministre des cultes. On vient de séparer le ministère de l'Instruction publique qui est confié à M. de Vatimesnil.

3. Elle comprend Mgr de Quélen, le vicomte Lainé, le baron Séguier, le baron Mounier, le comte Alexis de Noailles, le comte de la Bourdonnaie, Dupin aîné et un universitaire, M. de Courville, Mgr Feutrier. M. Fèret, historien de l'ancienne Faculté de Théologie de Paris, a fait paraître dans la *Revue des Questions historiques* (1^{er} avril 1904), une étude sur les Ordonnances de 1828. Il a consulté surtout dans les archives du Ministère des Affaires étrangères, la correspondance diplomatique qui s'établit alors entre Rome et la France. Après avoir vu par nous-même les documents originaux, nous nous permettons de renvoyer pour plus de détails à cette savante étude destinée d'ailleurs à être bientôt publiée à part. — On sait que Chateaubriand avait déjà reproduit dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* (tome V de l'édition d'Edmond Biré), quelques-unes de ses communications au ministre des Affaires étrangères (le comte de la Ferronnays), p. 107, sqq. (Cf. Appendice, p. 620).

était bien discutée et partant, bien délicate. Cependant, le 28 mai, la commission présente son rapport au roi. Il est néfaste pour un certain nombre d'établissements ecclésiastiques. La commission est d'avis de supprimer en France 53 écoles cléricales qui ne sont pas autorisées par l'ordonnance du 5 octobre 1814, de même que les dédoublements des maisons qui n'auront pas reçu l'approbation du gouvernement; on créera un baccalauréat spécial aux séminaristes et ils n'auront pas le droit de subir les examens du baccalauréat ordinaire; ils devront, au bout de deux ans d'études, prendre l'habit ecclésiastique et aucun ne sera externe.

Cependant, la commission demande le maintien des écoles préparatoires au petit séminaire, sorte de maîtrises que plusieurs curés ont fondées, notamment à Paris¹ et par cinq voix contre quatre, elle pense « que la direction des écoles secondaires donnée aux Jésuites n'était pas contraire aux lois du Royaume ». C'était précisément là que le bât blessait. Martignac pour sauver son portefeuille et résister à la tempête déchaînée, veut jeter les Jésuites à la mer et rétablir dans son intégrité le monopole universitaire. Le 6 juin, par ordre du Roi, se réunit une commission composée de Mgr de Quélen, de Mgr Cheverus, archevêque de Bordeaux, de Mgr Frayssinous et de l'abbé Desjardins, vicaire général. Elle est d'avis que le roi ne doit pas signer². Mais, par une réserve un peu singulière, elle avoue pourtant que s'il croit devoir le faire par *nécessité politique*, elle n'oserait le condamner. Le jour de la signature, Mgr de Quélen, qui déjà a protesté contre cette dernière conclusion en disant qu'on a dépassé sa pensée³, court à Saint-Cloud, le 16 juin, remet à Charles X « des représentations écrites tant en son nom qu'au nom de ses honorables collègues », mais c'est en vain. Il est trop tard! Charles X, malgré son embarras, a signé deux ordonnances. Elles vont paraître le lendemain au *Moniteur*. Par un sentiment de pudeur assez légitime, Mgr Feutrier consent bien à contresigner l'ordonnance relative aux petits séminaires, mais

1. A Saint-Germain des Prés et à Saint-Louis en l'île. Cf. *Ami de la religion. passim*, particulièrement tome 44, p. 375 et tome 40, p. 4. — *Rosier de Marie*, 21 janvier et 4 février 1838.

2. Le ministère avait proposé à la signature du roi, les deux ordonnances dont l'analyse suit.

3. Cf. *Ami de la religion*, tome 112, p. 553.

se refuse à le faire pour la deuxième ordonnance qui vise les Jésuites¹ ».

Elles renfermaient des clauses bien restrictives de la liberté et bien humiliantes. Il va sans dire que les huit séminaires en question (on en avait trouvé un nouveau) sont désormais soumis à l'Université et il est ordonné à toute personne chargée, soit de la direction, soit de l'enseignement, dans les écoles secondaires ecclésiastiques, de déclarer, par écrit, qu'elle n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France; puis viennent six dispositions principales concernant les petits séminaires : a) le nombre des élèves placés dans ces établissements ne pourra excéder 20.000; b) c'est le roi qui déterminera le nombre et le lieu de ces écoles; c) aucun externe ne sera admis; d) après l'âge de 14 ans et deux ans de séjour, tous les élèves porteront l'habit ecclésiastique; e) sera créé un diplôme spécial²; et enfin, pour se faire un peu pardonner ces mesures odieuses, f) on créera un certain nombre (8.000 demi-bourses à 150 francs) de bourses pour favoriser les vocations. Dès le lendemain (17), Mgr de Quélen organise la résistance malgré ses anciennes sympathies pour le ministre des cultes. Il réunit autour de lui ses collègues dans l'Episcopat présents à Paris³, et les forme en commission qui devra se mettre en rapport avec les Métropolitains et par eux avec l'Episcopat tout entier. Une partie de la presse et des Chambres entre aussi en lice. C'est une chaude mêlée. La commission centrale ou, plus brièvement « le centre », envoie, dès le 17 juin, aux Métropolitains, une

1. C'est le garde des sceaux, Portalis, qui la contresigne.

2. « Les élèves qui se présenteront pour obtenir le grade de bachelier ès lettres ne pourront, avant leur entrée dans les Ordres sacrés, recevoir qu'un diplôme *spécial*, lequel n'aura d'effet que pour parvenir au grade de bachelier en théologie; mais il sera susceptible d'être échangé contre un diplôme ordinaire de bachelier ès lettres, après que les élèves seront engagés dans les Ordres sacrés ». Pour être impartial, il est juste de dire que c'était là, malgré tout, un progrès. Car une ordonnance du 17 octobre 1822 stipulait que pour devenir bachelier il faudrait « avoir suivi, pendant une année au moins, un cours de philosophie dans l'un des collèges, institutions, écoles ecclésiastiques régulièrement établis, où cet enseignement est autorisé ». Aussi un défenseur des ordonnances du 16 juin affirme-t-il qu'il n'y a pas 20 bacheliers ecclésiastiques sur 9.000 théologiens. Cf. *Réflexions sur l'Ord. du 16 juin*. Didot, 1828. B. N. Ld4 4599.

3. Meaux (de Cosnac), Saint-Flour (Gualy), Evreux (Duchatellier), Nancy (Forbin-Janson), Coutances (Dupont-Poursat), duc de Rohan, nommé archevêque de Besançon.

note, ou sorte de referendum pour leur demander s'il faut protester ou se taire. La presque unanimité est d'avis qu'il faut protester. Le « centre » rédige et imprime un *Mémoire* et, par un acte de déférence qui nous semble un défaut de tactique, le présente au Roi avant de le communiquer à l'Episcopat et au Pape. Chaque Evêque va en recevoir deux exemplaires et, s'il l'approuve, renverra un exemplaire signé de sa main. Cette fois encore, la presque unanimité des Evêques renvoie le *Mémoire* signé¹.

Il est daté du 1^{er} août et ne porte imprimée que la signature du doyen de l'Episcopat français, le cardinal de Clermont-Tonnerre. Il est de belle allure² et plein de force. Les évêques y refusent de coopérer *activement* à l'application des ordonnances, proposent une combinaison qui admettrait un certain contrôle de l'Etat, mais repoussent la déclaration, la sanction du roi, relative aux nominations des supérieurs et des directeurs, la limitation des élèves, et plaident en faveur des Jésuites.

Cependant, on peut y relever de l'hésitation, des tâtonnements et des faiblesses³.

Celles-ci vont s'accroître pendant les inévitables négociations. Le gouvernement promet des adoucissements si l'Episcopat garde désormais le silence.

Pour être plus sûr de briser la résistance, le comte de la Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, entame une négociation avec Rome. Il a là-bas un agent habile, le chargé d'affaires Bellocq, qui va porter tout le poids de cette négociation. Dès le début, on peut prévoir que Rome, loin de soutenir les évêques, va les abandonner. Nous ne voulons pas entrer dans le détail

1. Nos archives domestiques possèdent plusieurs de ces adhésions manuscrites. On aurait vendu 100.000 exemplaires à cinq centimes l'un. (Cf. L. de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, tome XVIII, p. 280.)

2. D'après L. de Viel-Castel, *loc. cit.*, p. 5, ce *Mémoire* serait, dit-on, attribué à la plume de Lamennais. D'autre part, le 21 août, Bellocq écrit au comte de la Ferronnays : « Sa Sainteté loua la mesure, le ton respectueux, l'esprit évangélique qui respirent dans cet écrit : elle fit même la remarque que M. le Cardinal (de Clermont-Tonnerre) n'avait pas probablement employé dans cette circonstance la plume de M. l'abbé Cotteret (Cottret, l'ancien supérieur de Saint-Nicolas) dont le style lui semblait avoir quelque chose de plus vif. » *Archives des Af. ét.* La même raison nous fait croire que cet écrit n'est pas dû à la plume de Lamennais.

3. Cf. *Notice historique sur les Ord. du 16 juin*. Lyon, 1846. B. N. Ld⁴ 4635.

pénible de toute cette affaire qui causa tant de soucis à Mgr de Quélen et lui attira même quelque discrédit dans l'opinion et l'Épiscopat. Il se produit un certain flottement dans la masse des évêques. C'est que l'échéance du 1^{er} octobre approche où il faudra se soumettre au risque de voir nombre d'établissements tomber. Mgr Feutrier laisse à son subalterne, l'abbé de la Chapelle, le soin d'intimider les hésitants et de morigéner tout le monde. La rentrée des classes est proche. Mgr de Quélen est accusé de « négocier pour la conservation de ses petits séminaires » et craint fort pour sa division de Conflans¹.

Sa résistance d'ailleurs va bientôt s'affaiblir encore. Il avait espéré l'appui de Rome. Il envoie au Pape le *Mémoire* et les pièces ultérieures. Mais le gouvernement, déjà rassuré, pour agir plus efficacement, expédie en mission secrète auprès du Secrétaire d'Etat Bernetti, Lasagni, conseiller à la cour de cassation et ami de son Excellence le Secrétaire d'Etat. Bernetti, qui n'est pas dans les Ordres², ne tarda pas (vers la mi-septembre) à écrire au ministre des Affaires étrangères une lettre confidentielle où, malgré la prudence des termes, se lit un désaveu de la campagne du *centre*. On comprend bien que cette lettre se lit sous le manteau et qu'on la montre à quelques intéressés. Mgr de Quélen y remarque cette phrase significative : « Sa Sainteté ne sait pas prévoir que des circonstances malheureuses puissent l'obliger à rompre un silence si conforme aux vœux de Sa Majesté très chrétienne ». Léon XII ne veut donc point appuyer l'Épiscopat français et le cardinal de Latil, archevêque de Reims, met l'Épiscopat au courant de l'attitude du Pape. Il ne s'agit donc plus que de couvrir la retraite. Le 8 octobre, nouvelle *note* imprimée du *centre* où se manifeste déjà un mouvement de recul. « Les communications qui ont été faites à Mgr l'archevêque de Paris portent à croire que le Pape, sans s'expliquer formellement sur les Ordonnances du 16 juin, semble trouver cependant qu'il y aurait moins d'inconvénients pour la Religion, si les Evêques cédaient quelque chose à la nécessité que s'ils étaient inflexibles. » On propose d'écrire au ministre des affaires ecclésiastiques (Feutrier) une lettre, où, renouve-

1. *Ibid.*, p. 134.

2. Cf. Chateaubriand. *Mémoires d'Outre-Tombe*, V, p. 23.

lant les protestations de principe, les Evêques consentent à accepter l'inspection de l'Etat et à fournir « *par forme de renseignements*, tous les éclaircissements convenables » sur les petits séminaires. On joindrait à cette lettre « un exposé *libre* de la situation du ou des petits séminaires qui contiendrait : 1° le nombre actif des élèves, le nombre présumé nécessaire ; 2° le nom des supérieurs ou directeurs qui seraient qualifiés de prêtres séculiers ; 3° enfin un mot général sur les ressources pécuniaires qui ferait connaître la plus forte somme de secours qui serait encore bien au-dessous des besoins.

Nous sommes loin de l'intransigeance du *Mémoire* et c'est presque la déroute. Aussi, plusieurs Evêques protestent contre cette note. Mais la plupart s'y rallient (70). Feutrier, d'ailleurs, se fait pressant. Le 14 octobre, il envoie aux récalcitrants une note sèche relative aux renseignements exigés par l'ordonnance : « Je les attends avec impatience. J'ai l'honneur de vous prévenir que la rentrée des élèves doit être ajournée jusqu'à ce que je vous aie donné communication de l'ordre du Roi. » On se demande même, dans l'*Ami de la Religion* (11 octobre), si les séminaires rouvriront. Pénible situation pour Mgr de Quélen ! Le gouvernement le somme presque de donner le premier l'exemple de la soumission. Il faut lire¹ les cris d'angoisse qu'il pousse, et avec quel trouble il s'adresse à son ami, le baron de Raineval, chargé par intérim du ministère des Affaires étrangères. Il voudrait échapper à l'humiliation inévitable qui frappe le chef d'un mouvement avorté. Il voudrait au moins, comme un capitaine de vaisseau, se « sauver le dernier ». Le voilà maintenant obligé de pousser ses collègues à la soumission.

Le 9 octobre, il écrit à Feutrier : « J'ai l'espérance que sous bien peu de jours, une très grande majorité se résignera à satisfaire aux exigences du moment. Je crois donc pouvoir vous annoncer que je ne tarderai pas à vous envoyer moi-même les renseignements convenables sur mon petit séminaire afin d'épargner au gouvernement des rigueurs auxquelles il se serait peut-être cru obligé, malgré lui, à cause du délai fixé par les ordonnances au 1^{er} octobre. J'ai suspendu indéfiniment la rentrée de mon séminaire et si, contre mon attente, j'avais pu perdre

1. Soit aux Archives des Affaires étrangères, soit dans l'article de M. Féret.

l'espoir de voir se terminer une affaire si malheureuse et si difficile, j'aurais résolu de le dissoudre : les Ordonnances n'eussent plus alors eu d'objet pour mon diocèse et j'aurais, avec l'aide de Dieu, trouvé d'autres moyens d'y perpétuer le sacerdoce, sans abandonner mes principes, sans trahir ma conscience et sans me trouver dans une opposition dont la seule idée m'effraie et m'opprime¹ ». Au 18 octobre, les trois quarts de l'Épiscopat sont prêts à se conformer aux Ordonnances. L'autre quart allait faire de même; le 28 octobre, de Quélen envoie les renseignements, conformément à son projet du 8; mais « plusieurs évêques ayant eu de la répugnance à se servir du terme *prêtres séculiers* (un prêtre régulier n'étant pas nécessairement exempt de la juridiction de l'Ordinaire) comme tenant lieu de déclaration exigée par les ordonnances du 16 juin, contre lesquelles ils ont réclamé dans le Mémoire du 1^{er} août, il a été convenu qu'on le supprimerait² »; et, en fait, dans la minute qui est conservée dans nos archives, il est dit simplement que le petit séminaire est gouverné par M. Frère « prêtre du diocèse d'Ajaccio, ancien élève de l'École Polytechnique, officier du génie, attaché au diocèse de Paris depuis son entrée dans les Ordres; » mais aucune indication n'est donnée sur les professeurs.

Nous lisons dans cette pièce un passage intéressant³ : « quoique seul et unique petit séminaire du diocèse, il a cependant été toujours⁴ divisé en deux divisions d'élèves, séparées dans différentes maisons. La première, la plus considérable, qui forme le petit séminaire proprement dit, comprend les élèves de quatrième inclusivement jusqu'à la philosophie⁵. La deuxième division comprend les classes élémentaires et les deux autres classes supérieures (sixième et cinquième); il y a toujours eu impossibilité de réunir ces deux divisions à raison du peu d'étendue

1. *Arch. du min. des Aff. étrang.*, Rome 1828, fol. 121.

2. La minute manuscrite de Mgr de Quélen est aux archives de S. N.

3. Il débute ainsi : « Le petit séminaire a été établi depuis l'année 1810 (il y a là une légère erreur) dans les bâtiments de l'ancien séminaire de S.-N. d. C., rue Saint-Victor, 102, autrefois *séminaire diocésain*. Ces bâtiments ont été concédés par la ville de Paris, en 1811 ». Ces derniers mots sont inexacts.

4. Première rédaction biffée : presque toujours. Elle était plus exacte, car Saint-Nicolas est antérieur à l'institution Teysseyre.

5. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu réellement de philosophie proprement dite à Saint-Nicolas, aux alentours de 1828, à moins que l'on ne donne ce nom au *noviciat*.

et de la disposition¹ du local de Saint-Nicolas. La division inférieure placée *autrefois* dans une maison de clercs devenue, depuis peu, institution universitaire, *a été transférée* hors de Paris, dans un ancien couvent de Bénédictines de Conflans-Charenton acquis par moi au nom et aux frais du diocèse en 1824, pour servir de maison de campagne à mon petit séminaire, en sorte que cet établissement ne doit pas être considéré comme une seconde école ecclésiastique. L'une et l'autre maison comprennent² 150 élèves; aucun externe n'y est admis. Tous les élèves y sont à la charge du diocèse et cependant, si les ressources le permettaient, soit en bâtiment, soit en argent, il faudrait qu'ils fussent portés à 300, afin de fournir au diocèse le nombre de prêtres que ses besoins exigent. Le séminaire ne se soutient que par la charité des fidèles, et j'aurais peine à faire comprendre les incroyables efforts qu'il faut faire chaque année pour subvenir à ses moyens d'existence. Je suis obligé de l'avouer, déjà le zèle commençait à se refroidir³, les ordonnances du 16 juin menacent de l'éteindre tant elles ont affligé et découragé les personnes qui procuraient le plus de ressources. Quelle que soit la portion des sommes que puisse espérer le petit séminaire du diocèse dans la répartition des 120.000 (sic) accordés dans la dernière session, il s'en faudra de beaucoup qu'elle puisse seulement approcher de l'énorme déficit qu'il sera dans le cas d'éprouver⁴. Il en dut coûter beaucoup à l'Archevêque de Paris d'é-



Mgr de Quélen.

1. Allusion à la disposition par *chambres*.

2. En tout.

3. Les ressources fournies par l'œuvre des petits séminaires fléchissent en 1827 et 1828. Cf. (note 8, p. 189).

4. A. S. N.

crire cette lettre de soumission. Mais le succès de l'opposition était irrémédiablement compromis et l'inquiétude régnait dans les familles; le 29 octobre, l'*Ami de la Religion* constatait qu'il n'y avait « encore rien de décidé sur la rentrée des petits séminaires à Paris. Le petit séminaire Saint-Nicolas est toujours fermé, dit-il, et on n'a aucune notion sur l'époque où il pourra être réouvert. Cette incertitude désole les familles; les jeunes gens ne savent qu'espérer ou craindre¹ ».

Enfin, le conseiller d'Etat, directeur des affaires ecclésiastiques, l'abbé de la Chapelle, envoie à l'archevêque, le 2 novembre, ampliation de deux ordonnances royales, datées du 30 octobre 1828², mais en faisant remarquer « que, à l'égard des sujets qui rentreront, ce ne sera qu'un état provisoire, attendu que Sa Majesté s'est réservé de fixer ultérieurement le nombre des élèves de ladite école secondaire ». La première pièce établit, à Paris, rue Saint-Nicolas du Chardonnet³, *l'unique école secondaire ecclésiastique du diocèse de Paris*⁴. La deuxième agréa la nomination de M. Frère⁵. Enfin, le 1^{er} novembre, Mgr de Quéler avait pu dire, dans une lettre pastorale adressée aux fidèles et leur annonçant la rentrée des classes : « Après neuf mois d'inquiétudes et de craintes, Nous avons la consolation de vous annoncer que nous conservons ces précieux établissements⁶... ces petits séminaires que les temps ont rendus indispensables... » Puis, pour expliquer son attitude dans cette affaire : « Ne craignez pas que la lassitude ou le découragement Nous aient arraché une de ces compositions qui, sans tranquilliser la conscience, ne sont pas même un sûr garant de la paix avec les nommes... L'épiscopat français, presque unanime cette fois comme la première, s'est cru suffisamment autorisé à se soumettre à des mesures que, d'un côté, l'intervention publique⁷ et persua-

1. Tome 57, p. 358.

2. A. S. N.

3. Cette faute d'orthographe se rencontre çà et là.

4. Une copie de cette même ordonnance sera délivrée plus tard (1879) par Flourens, directeur général des cultes. A. S. N.

5. Cette pièce fut expédiée en double à l'Archevêché et à M. Frère. A. S. N.

6. Rue Saint-Victor et division de Conflans.

7. Ce mot nous semble fort et même inexact. Léon XII n'avait encore rien écrit sur ce sujet. Le 15 novembre seulement, il répond à l'administrateur du diocèse de Lyon (archevêque d'Amasie) — qui lui a écrit plusieurs fois à

sive du Vicaire de Jésus-Christ, de l'autre, la noble et pieuse condescendance du fils de saint Louis paraissent avoir rendues désormais tolérables à la conscience¹ ». Puis il annonce pour le 21 novembre, la rentrée *du* petit séminaire et recommande cet établissement à la charité à laquelle il est « presque entièrement abandonné² ». Il alla lui-même ouvrir ce petit séminaire le ven-

ce sujet, — par un bref curieux à plusieurs titres : « Quant à la question des séminaires, instruire le gouvernement du nombre des élèves qui s'y trouvent et de celui beaucoup plus grand que l'on présume nécessaire, donner les noms des supérieurs et des directeurs en les désignant par le nom de prêtres séculiers, faire connaître les subsides pécuniaires et les autres avantages temporels dont ils ont besoin, toutes ces démarches sont en elles-mêmes innocentes et dans les circonstances actuelles inévitables ». Il s'y plaint surtout de n'avoir reçu que le Mémoire (qui donc avait intercepté les autres envois?) et celui-ci a d'abord été présenté au Roi! Aucun évêque ne lui a écrit, de sorte qu'il n'avait « pas le moyen d'apaiser cet orage » et il a d'ailleurs pensé qu'il ne devait « pas rompre un silence » que « l'espoir et la prudence » lui persuadaient de garder. Cf. *B. N. Ld*⁴ 4625.

1. Le cardinal de Clermont-Tonnerre résiste bien quelque temps, mais, malgré sa fière devise, *Etiamsi omnes, ego non*, il est obligé de céder, dès le 18 octobre. Aussi le 6 février 1829, le ministre des Affaires étrangères peut écrire à Chateaubriand, ambassadeur à Rome, « les Ordonnances ont partout été mises à exécution. Le gouvernement s'est d'ailleurs fait un devoir de concilier les mesures qu'il a prises pour en assurer l'accomplissement avec les égards dus au caractère des Evêques. » Cf. *Archives du m. des Af. étrangères*. Rome, 1829.

Comme épilogue à cette malheureuse affaire, Bellocq fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur; Lasagni, commandeur; Feutrier, pair. Au Conclave de mars 1829, un parti de cardinaux, vexé de la conduite de Léon XII, « ne demandait rien moins que l'examen des Ordonnances du Roi », mais la majorité refusa d'accéder à cette demande. — Nous ne croyons pas que M. Féret ait donné une note tout-à-fait exacte dans son appréciation sévère sur le rôle de Mgr de Quélen. A notre avis, celui-ci avait signé le rapport de la commission, mais s'était aperçu presque aussitôt qu'on y avait été trop loin; il fit alors tous ses efforts pour susciter l'opposition des évêques : puis, mis au courant des dispositions conciliantes de Léon XII, il couvrit de son mieux la retraite, non sans amertume. Le 16 octobre 1828, il écrivait au baron de Rayneval : « Laissez-moi vous le dire sans vanité, nous sommes l'un et l'autre de trop honnêtes gens ». *Ibid.*

2. « Plus de biens, plus de patrimoine, plus de dotations, plus de pensions, point d'abonnement, point de souscriptions ni pour les maîtres ni pour les élèves, ni pour l'entretien des bâtiments ni pour le salaire des serviteurs, à l'exception de quelques bourses payées par l'Etat ». *Ami de la religion*, tome 58, p. 33. — « Il est vrai, poursuit Mgr de Quélen, qu'en ouvrant de nouveau nos écoles, nous pouvons attendre, cette année, de la prévoyance royale un secours extraordinaire ». Puis, après avoir indiqué ainsi un trait de la condescendance royale, il revient sur un sujet qui lui tient à cœur : « Dieu sait avec quelles mortelles inquiétudes nous les voyons arriver, ces époques (des quêtes pour la caisse diocésaine), incertains que nous sommes si le produit de ces collectes pourra nous conduire jusqu'à celle qui doit suivre. Calculez de plus, N. T. C. F., ce que doit coûter une si grande famille au sein de la capitale; comptez enfin si vous le pouvez, les pertes nécessaires auxquelles doit se résigner le laboureur qui verse à pleines mains la semence dans son champ lorsqu'il veut espérer une heureuse récolte, et vous

dredi 21 novembre, celui de Conflans à la date du 26 novembre étant « aussi en activité¹ ». Le 26 novembre, le roi fixe à 150 le nombre d'élèves admissibles dans le petit séminaire de Paris².

Mais des dénonciations arrivent au ministère. A peine la rentrée est-elle faite à Conflans, qu'un inspecteur général, Rousselle, chargé de l'administration de l'Académie de Paris, écrit à son chef que le seul séminaire autorisé pour Paris est celui de « St-Nicolas du Chardonnet établi rue des Fossés-Saint-Victor³ » et que cependant il est informé « qu'il existe une seconde école ecclésiastique à Conflans ». Sur les ordres du ministère de l'Instruction publique, l'inspecteur Taillefer se met en campagne et « s'empresse d'aller à la source pour avoir des renseignements ».

Il les consigne dans un rapport à Rousselle⁴.

Le nombre d'élèves « n'a point été dépassé et il ne pouvait l'être, car le local n'en comporte pas plus de cent; les cinquante autres sont recueillis dans la succursale de Conflans formée par Mgr l'archevêque, près de sa maison de campagne. C'est le même supérieur, M. l'abbé Freires, qui a la direction des deux maisons, dont cette dernière peut être regardée comme la maison de campagne de l'autre, et l'asile des élèves qui ne peuvent être admis dans l'école de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. *Le costume exigé est strictement observé* et il n'est point admis d'externes. L'addition qui vient d'avoir lieu à la maison de Conflans par l'acquisition que Mgr l'archevêque y a faite de la maison de

n'aurez encore qu'une faible idée des soucis sans nombre auxquels nous sommes continuellement en proie pour ce seul objet matériel. » Il stipule en finissant qu'il sera fait désormais, « dans la chapelle des petits séminaires du diocèse », une octave de prières du 4 au 11 novembre, pour les bienfaiteurs, et recommande l'œuvre du Petit Séminaire.

1. *Ibid.*, p. 69.

2. *Bulletin des lois*. Il faut avouer que ce chiffre était bien inférieur à celui qu'auraient exigé les besoins du diocèse. Mais le bon sens trouva son vengeur dans un passage de Laurentie. (*De la persécution de l'Eglise*, etc., 1829) :

« Il (Feutrier) a tout pénétré et l'avenir lui ouvre ses secrets. Il compte les morts du sanctuaire; il sait, au juste, ce qu'il plaira à Dieu de faire désormais de ses élus. Il sait combien il faut de lévites, il sait le nombre des vocations qui persévèrent, il sait ce que doivent produire les établissements qu'il voudra bien autoriser. La statistique est complète; elle a la perfection de celle de M. Dupin. Tout se réduit à présent en chiffres et la conscience sera administrée comme le budget. »

3. Décidément l'Administration ignore la topographie du quartier Saint-Victor.

4. A. N., F. 63240.

M. Savart, voisine de la sienne, est très peu considérable. Sa Grandeur est encore indécise sur l'usage qu'elle en fera et si



Chapelle du château de Conflans.
(Commencée en 1788, terminée en 1827.)

elle sera convertie en infirmerie ou si le terrain sera consacré uniquement à un potager¹ ». Rousselle, rassuré par ce rapport présenté au conseil académique, le 3 janvier 1829, voulut bien, à son tour, rassurer son Excellence Monsieur le Ministre.

1. *Ibid.*

Un mois après ces tribulations, Mgr de Quélen présidait la réunion de l'*œuvre du petit séminaire*, à l'Abbaye-aux-Bois. L'abbé Dupanloup, alors du clergé de la Madeleine, prononça en faveur de l'œuvre un discours « plein de piété, de talent et d'âme » qui excita « un vif intérêt ». Quand il fut descendu de chaire, l'archevêque dit qu'il avait peu de choses à ajouter à un discours si éloquent; il fit remarquer seulement « que rien n'était plus propre à exciter le zèle pour l'œuvre, que la vue d'un ecclésiastique si distingué par ses talents. Quand l'œuvre n'aurait produit d'autre bien que d'encourager une pareille vocation elle mériterait la reconnaissance du diocèse¹ ».

Rassuré du côté de l'administration séculière, Frère pouvait se donner davantage à l'œuvre qu'il dirigeait depuis dix ans et qui, depuis un an au moins, avait pris un développement assez considérable. On pouvait lire, dans le prospectus de 1829² : « L'Instruction est complète. Dans la première division (Paris), on enseigne la philosophie³, la rhétorique et les humanités (seconde et troisième); dans la deuxième division (Conflans), tout ce qui est du ressort des classes de quatrième, cinquième et sixième. Il y a, en outre, deux classes élémentaires. Dans l'une et l'autre division, on fait des cours de géographie, d'histoire, de mathématiques et d'histoire naturelle. Pour être admis dans ce séminaire, il faut avoir l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique, savoir lire, écrire, avoir commencé l'étude de la grammaire latine, avoir atteint l'âge de douze ans et jouir d'une santé habituellement bonne. La pension est de 600 francs par an⁴. Les bourses seront accordées au concours après une épreuve faite au séminaire aux frais des parents... Mgr l'archevêque prononce sur l'admission des élèves à l'épreuve et sur leur admission définitive ».

1. *Ami de la religion*, 20 déc. 1828.

2. A la vérité, l'exemplaire que nous possédons (A. S. N.) ne porte pas de date, mais, d'après son contenu, il appartient à une des quatre années, 1827, 1828, 1829, 1830. Ce document débute ainsi. « Ce petit séminaire est partagé en deux divisions, dont la première occupe le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, rue Saint-Victor, n° 102, à Paris, et la seconde occupe la maison de campagne du même séminaire, située à Conflans dit l'Archevêque, près Charenton-le-Pont, n° 10 ».

3. Cette partie du programme ne fut réalisée à Saint-Nicolas qu'en 1845.

4. « Les élèves doivent être rendus au séminaire de S.-N. d. C., au plus tard le 10 octobre, et à Conflans le 15 du même mois : si ces jours tombent un dimanche, on peut rentrer le lendemain ».

Quant au costume, qui préoccupe tant l'administration universitaire, il comprend des redingotes, culottes et gilets en couleur noire. « On pourra se procurer l'habit ecclésiastique lorsque, par une bonne conduite, on aura obtenu la permission de le porter. Il consiste en une soutane, deux surplis, un manteau, un bonnet carré, un camail, une ceinture de laine ». Les élèves sont obligés de se procurer eux-mêmes leur ameublement ou de prendre des arrangements avec l'économiste¹.

Les élèves atteignaient donc le chiffre de 150, c'est-à-dire le *maximum* fixé par Feutrier². Il est plus difficile de connaître le personnel enseignant. L'infatigable Dorveau, quoique simple sous-diacre, est toujours professeur de rhétorique; il a pour collègue, en seconde, Pédegert, un jeune homme de vingt ans, qui sort précisément du *noviciat* de M. Frère. Cette nomination dut provoquer des récriminations³. Cependant, notre jeune professeur est obligé de satisfaire à une écrasante besogne. Il enseigne la littérature, l'histoire et les sciences naturelles, spécialement

1. Veut-on connaître les livres généraux de classe?

Les dictionnaires de Noël, français-latin, latin-français. *Gradus*.
 Dictionnaire grec de Planche.
 Vocabulaire français par Masson.
 Dictionnaire de la fable par Champré.
 Grammaire française, par Lhomond.
 Grammaire latine, par le même.
 Grammaire grecque de Burnouf.
 Prosodie latine de Chevalier.

Quant aux *Livres de religion*, ils forment une petite bibliothèque.

1 Bible latine.

2 Exemplaires du Nouveau Testament.

1 Imitation de Jésus-Christ.

Catéchisme du diocèse.

Idem de Fleury.

Histoire de la Religion et de l'Eglise, par Lhomond.

Doctrine chrétienne, par le même.

Instructions de la Jeunesse, par Gobinet.

Mœurs des Israélites et des chrétiens, par Fleury.

1 Eucologe. 1 Journée du chrétien. 1 Graduel. 1 Vespéral noté. 1 Manuel du Pénitent.

2. Voici quelques noms d'élèves d'après un *Cahier des cérémonies faites au séminaire, à la cathédrale, à la paroisse, commencé le 3 déc. 1828* : Cadrés, Drocourt, de Corbie, Esquiros, Algier, Loisel, de Tanquerel, de Bonfils, Fréminet, Vidal, Dubois, Chassereau, Moléon, Stéphani, Rousseau, Macdonald, Lauras, Olivier, Lamotte, Vasseur, Busson, Stuart, Fletcher, Jobin, Cuvelier, Beidard, Lesterlin, Fayon, Legonidec, David, Mugnier, Villiès, Pati, Robillard, Bladinière, Briault, Lecomble, Langnet, Malcolm, Boursier, Steineck, Bordes, Cotteret, Duby, Boursier, Mackergny, Dawson, Constant, Sicard, Bouthémar, Dollet, Blondeau, Reyrier. A. S. N.

3. Gabarra, *op. cit.*, p. 55 et 91, y fait une discrète allusion.

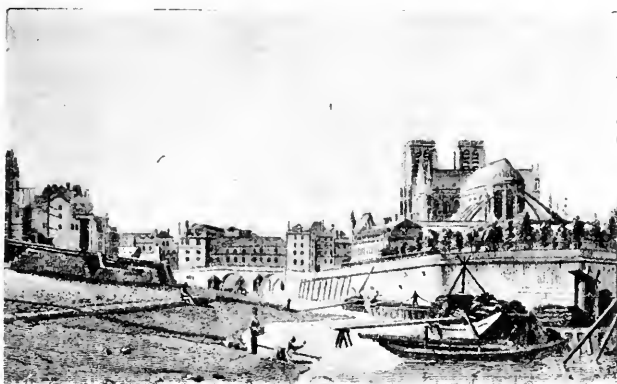
l'ichtyologie; il fréquente les cours de Brongniard et de Geoffroy Saint-Hilaire, se montre auditeur assidu de Glaire, professeur d'hébreu, et se lie d'amitié avec Mynoïde Mynas. Caura continue sans doute à professer la troisième, et Demogeot n'a peut-être pas consenti à être, en quatrième, le collègue de Pédegert, car il est remplacé par Legrand qui, lui aussi, sort du *noviciat*¹. La cinquième avait échoué, probablement, à M. de Geslin et la sixième était professée par Delaforest. Frère, secondé maintenant surtout par ses anciens élèves, se croit assuré de l'avenir.

Pour le 30 juillet 1830, jour de la distribution des prix, la rhétorique devait fournir deux discours et le second était celui d'un prêtre vendéen devant le monument de Cathelineau. On croyait encore pouvoir être impunément légitimiste et chrétien. Le mercredi 28, si la promenade eut lieu, les élèves entendirent au retour le tocsin qui rappelait les plus mauvais jours de la Révolution. Les ordonnances royales du 27, qui restreignaient la liberté de la presse, dissolvaient la Chambre, limitaient le droit de suffrage, avaient suscité ce mouvement, déjà préparé d'ailleurs par ceux qui devaient en profiter. Frère renvoya-t-il les élèves dès ce jour-là, c'est à croire, car le caractère antireligieux de ces manifestations se révéla très vite et les ecclésiastiques furent obligés de se tenir « renfermés dans leurs demeures ». De plus, les émeutiers de la place Maubert pouvaient facilement connaître le chemin du séminaire. Le lendemain, jeudi 29, Frère dut connaître très vite le sac de l'archevêché qui s'effectuait à peu de distance de la rue Saint-Victor. La panique pénètre dans le paisible séminaire. « Habillés en civil, sous des habits d'ouvriers, quelques professeurs s'échappent même par les toits et descendent dans les magasins d'une boulangerie qui n'a pas encore changé de place. Déguisé en boulanger, mais la tête chavirée, le professeur de rhétorique, M. Dorveau, si modeste et si pieux, allait, jurant comme un démon de l'enfer² ». Les élèves qui n'avaient pas de correspondants à Paris, furent sous la conduite du professeur

1. *Ibid.*, chapitre I.

2. Gabarra, *op. cit.*, p. 49. *L'Almanach du clergé* qui ne puise qu'aux sources officielles (et celles-ci sont muettes sur les noms des professeurs, car Mgr de Quélen ne les a pas livrés), ne mentionne aucune liste de professeurs à partir de 1829.

de seconde, l'abbé Pédegert, amenés à Conflans. Ils n'y étaient guère en sécurité. La veille au soir, écrit M. Delaforest¹, les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort y étaient venus « pour en chasser les élèves. Ne trouvant personne, ils allèrent tirer des coups de fusil dans les caves et les souterrains où ils pensaient que nous nous étions retirés. Ils ne se trompaient pas, car on nous y avait cachés; mais avant l'arrivée des jeunes gens de l'école d'Alfort, on nous en avait fait sortir pour nous conduire dans une maison de Charenton où nous passâmes toute la nuit et le



Notre-Dame et l'Archevêché.

Estampes B. N.

(Avant 1830.)

jour suivant. Pendant ce temps, le petit séminaire de Conflans était livré au pillage. On fit main basse sur tout ce qui pouvait être emporté²... Ce qui est plus triste que tout cela, c'est que parmi les gens qui se partagèrent notre linge et nos vêtements, on remarquait plusieurs des pauvres auxquels, tous les jours, dans le parloir de la maison, nous servions à manger et nous disions de bonnes paroles. »

La journée du 29 paraît longue à Conflans. Pédegert n'y tient

1. Notes écrites à M. Gabarra en 1893 et à nous très gracieusement communiquées par ce dernier. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 78.

2. « C'est grâce à l'intervention de l'excellent docteur Bleynies, médecin de Charenton et qui était aussi celui d'Alfort et de Conflans, que la vache de la maison ne fut pas tuée. Il eut quelque peine à faire comprendre à ces jeunes écervelés, que la bête n'était coupable d'aucun crime et que sa mort ne profiterait à personne. » *Ibid.*

plus. Le lendemain (30), à l'aurore, il repart pour Paris et arrive « au séminaire en même temps qu'une petite compagnie de soldats (vingt-cinq seulement) commandée par un jeune sous-lieutenant et qui alla se camper dans la cour de la récréation. — « Que venez-vous faire ici ? » dit le supérieur à son jeune disciple qu'il croyait à Conflans. — « Mourir avec vous s'il le faut ». — Cette parole aurait pu se trouver réalisée, car presque aussitôt arrive une bande d'émeutiers¹ qui cherchent à ébranler le grand portail. « Tout d'un coup, les portes s'ouvrent. Grand, sévère, énergique, l'abbé Frère apparaît, et, à côté de lui, l'abbé Pédegert, que rien n'a pu tenir éloigné. Le supérieur, avec une voix de commandement, harangue les émeutiers, et, plus encore que sa parole, la populace semble subjuguée par l'ascendant de l'officier d'Austerlitz², habitué à ne pas craindre l'ennemi. Il y eut même comme un instant d'arrêt et même de recul. Mais la poussée venait de trop loin : formidable, irrésistible, elle relance, vers le portail ouvert, la masse, obligée d'avancer. En même temps, au-dessus des têtes en désordre, s'agitaient des piques et des pointes de baïonnettes. De gros cailloux, des tronçons de verre ou de bois, des débris de fer et de fonte, lancés par des mains invisibles, pénétraient dans la cour et allèrent frapper, mais sans blessure grave, l'abbé Frère et son dévoué disciple, impuissants contre l'ouragan qui croissait en fureur et ne devait pas tarder à les écraser.

Tout semblait perdu ; le sac du séminaire allait commencer. Mais, au moment décisif, intrépidement et résolument, le jeune officier, qui tient haute son épée, ordonne à ses soldats d'avancer vers la porte déjà envahie et dépassée. « En joue », cria-t-il ensuite avec le plus grand sang-froid. Et les fusils crépitent et se braquent presque sur le front ou la poitrine des premiers assaillants. Un seul coup tiré, et c'était, hélas ! le massacre du supérieur, du jeune professeur et de tous les défenseurs du séminaire, par l'immense foule exaspérée. L'instinct de la conservation, et plus

1. *L'Ami de la religion* ne parle pas de cet incident. Toutefois, il dit (tome 65, p. 4) que « plusieurs séminaires et établissements ont été visités par des détachements d'hommes armés » pour vérifier s'il n'y avait pas là des dépôts d'armes. — Des dégâts furent commis à l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet. Cf. *Vie de Mgr de Quélen*, par M. d'Exauvillez, II, p. 65.

2. On sait ce que nous pensons de cette appellation.

encore, la Providence, qui change le cœur des méchants, arrêtent les meurtriers, qui lentement sans doute, mais décidément, recu-



Tableau votif à l'église Saint-Maur-les-Fossés.

(M. Frère et ses élèves).

lent, poursuivis, pas à pas, par cette poignée de soldats qui, bravement, tiennent toujours les fusils en joue. Et bientôt, c'est du séminaire et de la rue Saint-Victor que part la poussée, avec une telle force que la populace affolée se disperse dans une foule de

directions. Cependant, de nouveaux secours arrivèrent et le séminaire Saint-Nicolas fut sauvé¹ ».

Frère veut rester seul à Saint-Nicolas pendant ces vacances qui s'annoncent troublées. Il donne « l'ordre à Pédegert de partir pour la Suisse² avec l'économiste-directeur Verrier, l'abbé de Geslin³ et son plus intime ami, l'abbé Delaforest. Sous des habits d'emprunt qui laissaient facilement deviner les fugitifs, la petite caravane se mit en route et voyagea de concert⁴, jusqu'à Genève, puis jusqu'au séminaire de Mélan (diocèse d'Anancy), où on donna aux fugitifs une généreuse hospitalité. Ils purent revenir⁵ assez vite, car un calme relatif s'établit rapidement à Paris, après l'avènement de Louis-Philippe. La rentrée se fit probablement à la date ordinaire⁶ du 10 octobre. Les

1. Gabarra, *op. cit.*, p. 73-74. Frère « n'eut pas précisément à se louer de Messieurs les gardes nationaux qui occupèrent la maison pendant quelques jours. » *Notes* de M. Delaforest.

2. La chronologie de M. Gabarra (*op. cit.*) nous paraît ici en défaut. Il place vers cette époque, sans indiquer de date précise, le sac du séminaire de Conflans. En réalité, il n'eut lieu qu'au mois de février 1831.

3. Né le 18 février 1816, à Chatelaudrey près de Saint-Brieuc, entra à Saint-Nicolas. « Vers cette époque, il fit une maladie fort grave; les médecins, réunis en consultation, déclarèrent la mort imminente. Mais on aimait ce saint enfant; à la vue du danger qui le menaçait, tous ceux qui l'entouraient prièrent pour lui Notre-Dame des Miracles et Dieu qui lui avait tracé une carrière de grandes vertus et de saintes œuvres accorda une guérison miraculeuse. » On offrit un tableau votif. Cf., p. 155.

4. Frère, à la fin de l'année scolaire, n'avait sans doute plus guère d'argent en caisse, et le produit de la quête pour les petits séminaires avait disparu dans le pillage de l'Archevêché. (Cf. Exauvillez, *Vie de Mgr de Quélen*, tome II, p. 16). Aussi avons-nous trouvé, dans nos archives, un billet daté du 4 août, par lequel Verrier, directeur de Conflans, et de passage à Dijon, reconnaît avoir reçu de l'évêque de Dijon 300 fr., qu'il s'engage à rendre le plus tôt possible.

5. Cf. Gabarra, *op. cit.*, pp. 79 sqq. Pédegert et Delaforest continuèrent à visiter la Savoie et en particulier le massif du Mont-Blanc où ils faillirent tomber dans une crevasse. *Ibid.* Delaforest, dans les notes déjà citées, remarque que les jeunes montagnards qu'ils rencontraient en Savoie les salueaient par ces mots : Loué soit Jésus-Christ, et qu'ils leur répondaient : Ainsi soit-il. — En revenant à Paris, ils furent obligés, pour ne pas être inquiétés en chemin, de se munir d'une cocarde tricolore, ce qui coûtait à Pédegert « dont les opinions politiques et la foi bourbonnienne étaient très prononcées ».

6. Pédegert fit de nouveau la seconde. Il eut parmi ses élèves le fameux Esquiros, le futur gouverneur de Marseille en septembre 1870. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 88-89. C'est vers cette époque également que Pédegert aurait collaboré, spécialement pour l'ichtyologie, au dictionnaire grec-français d'Alexandre. *Ibid.* p. 89.

élèves un peu effrayés¹ semblent n'avoir pas été nombreux². Les professeurs continuèrent à ne sortir qu'en habits laïcs; les rues n'étaient pas sûres pour le clergé³. L'hostilité contre lui était partout. Louis-Philippe avait juré fidélité à la nouvelle charte où était inscrite la liberté d'enseignement et toutefois, dans son court ministère, le duc de Broglie montra peu de bienveillance pour les petits séminaires. Dans un rapport, il se plaint de ce que depuis 1828, « très peu de nominations ont été soumises à l'agrément du roi⁴ », et son successeur, de Mérilhon, envoie, le 23 novembre, une ordonnance, pour faire épier ces établissements⁵.

Au mois de janvier 1831, le gouvernement dépose un projet de loi qui n'exempte du service militaire « que les jeunes gens engagés dans les ordres sacrés ». Cette législation nouvelle devait avoir une profonde influence sur le recrutement sacerdotal. Sous l'empire, tous les ecclésiastiques étaient exempts pourvu qu'ils fussent au moins en quatrième, même en sixième et en septième, car les vocations tardives étaient nombreuses. Sous la Restauration, le certificat d'inscription sur les listes des aspirants au sacerdoce, suffisait. Avec la charte de 1830, il faut, pour être exempté, se trouver au grand séminaire, c'est-à-dire au moins en philosophie. Le diocèse ne peut s'engager à *acheter un remplaçant* et ainsi, pour beaucoup, il est impossible d'avoir terminé leurs études secondaires avant l'époque fatale de la conscription⁶. En janvier 1831, un nouveau projet de loi n'exempte donc que les séminaristes, déjà engagés dans les ordres sacrés. Il a été précédé, en septembre 1830, de la suppression de 8.000 demi-

1. Les élèves de Saint-Sulpice « qui étaient allés en promenade la veille, mercredi 28 juillet, n'avaient pas osé revenir le soir à Paris et s'étaient dispersés pour retourner dans leurs familles. » *Ami de la Religion*, tome 65, p. 531.

Mêmes inquiétudes à la Petite-Communauté de la rue du Regard. La rentrée de 1830 y fut faible. Cf. *Vie de Mgr Jaquet*, par M. l'abbé Victor Martin, Paris, 1889, p. 93.

2. « Peu à peu le séminaire se repeupla de ses anciens élèves et de ses professeurs. » *Notes* de M. Delaforest.

3. « Dès ce moment (fin juillet 1830) les ecclésiastiques ont changé de costume et on ne les voit plus aujourd'hui qu'en habit laïc. » *Ami de la religion*, tome 65, (1830).

4. Cf. *Ami de la religion*, tome 66, p. 97.

5. *Ibid.*

6. *Ami de la religion*, tome 80, p. 161 (1834).

bourses. L'animosité contre le clergé est donc manifeste même dans les hautes régions gouvernementales comme dans les classes inférieures de la société.

On le vit bien au mois de février 1831. Le service funèbre du duc de Berry, à Saint-Germain l'Auxerrois, sert de prétexte à amener la foule. Le 15, l'église est dévastée, l'archevêché est livré une seconde fois au pillage, on renverse la grille du côté de la Seine, on y jette les livres et les papiers, et, « quand tout eut disparu dans les flots de la rivière, ou dans un grand feu promptement allumé, on commença la démolition... En évacuant l'archevêché, les démolisseurs se promirent d'aller à Conflans. Les meneurs donnèrent à haute voix l'ordre : A Conflans!... On se mit donc en route. M. Ventenat, maire de Charenton, a rendu compte de cette expédition à la cour d'assises, le 9 juin 1831. On jetait par la fenêtre les meubles, les lits, les glaces, les tableaux, etc. Tous ces objets alimentaient des feux allumés dans la cour. Une chapelle souterraine établie par M. l'archevêque actuel, et où sa tante, Madame la présidente Hocquart, était entermée, fut également dévastée, et on eut peine à obtenir que le tombeau ne fût pas ouvert... Le maire de Charenton demanda inutilement du secours, comme il le déclara dans sa déposition à la cour d'assises. Il vint à Paris; il sollicita toutes les autorités. Ce ne fut que le vendredi (18) qu'on lui envoya 150 hommes de troupes qui rétablirent la tranquillité.

De la maison de M. l'archevêque, on s'était introduit dans le petit séminaire contigu. M. Verrier, directeur, n'eut que le temps de retirer le Saint Sacrement et de cacher les vases sacrés. Il avait renvoyé les élèves et eut peine à se sauver lui-même. Des ouvriers qu'il faisait travailler coururent et crièrent après lui. Le maire protégea sa fuite. On renouvela au petit séminaire ce qui venait de se passer chez M. l'archevêque. Tout fut saccagé et la chapelle fut l'objet d'une dévastation impie. Le pillage continua le mercredi et le jeudi (16-17). Des gens des carrières ou des communes voisines, des ouvriers et des pauvres que M. l'archevêque et le séminaire employaient ou assistaient, étaient dans les rangs des dévastateurs. Des gardes nationaux même volèrent des livres. L'ouvrier qui avait enlevé la croix de la chapelle,

tomba, quatre jours après, du haut d'un bâtiment et se tua¹ ».

Voici quelques détails tirés des journaux du temps (*La Quotidienne*, *La Gazette de France*, *Le Journal des Débats*, et surtout de la *Gazette des Tribunaux*, 10 juin 1831.) Après le sac de l'Archevêché (le mardi 15) une soixantaine de ceux qui y avaient pris part, se dirigent vers Conflans, sur un mot d'ordre venu on ne sait d'où. Ils sont armés de bâtons et de barres de fer. Sur le point d'arriver à Conflans, aux environs de 2 heures du soir, ils rencontrent le maire de Charenton. Celui-ci présume que la bande se rend à la maison de campagne de l'Archevêque. Il rebrousse chemin. Il envoie un rapport au lieutenant de gendarmerie pour lui demander du secours et le prier d'en référer au préfet de police. Puis il fait battre la générale. La garde nationale de Bercy et des environs est probablement occupée au service de Paris. Cependant la bande arrive à Conflans. Elle y a été précédée par un jeune homme (Michel aîné) qui a prévenu les domestiques et fait charger sur des voitures l'argenterie et le linge. Il se disposait à faire enlever les tableaux quand la horde escalade les murs, dévaste la galerie des tableaux, la bibliothèque, brise les glaces, descend à la cave, défonce une pièce de vin qu'ils boivent à longs traits. Survient le maire avec quelques gardes nationaux. Il invite les pillards à se retirer. Ils lui jettent des tessons de verre et il est forcé de demeurer simple spectateur. La bande se porte ensuite au séminaire. Les mêmes scènes de vandalisme se renouvellent. On enlève une partie du toit. Les meubles sont jetés et brisés dans la cour avec les portes et les fenêtres. On y met le feu. Enfin, vers les 8 heures du soir, quelques gardes nationaux viennent renforcer la petite troupe du maire et à 8 heures et demie, on réussit à expulser la foule et à arrêter quatre pillards. Mais en partant les émeutiers crient : « Demain nous reviendrons ». Et ils revinrent dès le matin. Le maire n'est pas laissé sans secours. L'autorité de Paris, dûment avertie, lui envoie en effet, le lendemain 16, un gendarme porteur d'une proclamation ! Cela ne suffit pas pour intimider ces vaillants. Ils continuent leur besogne et emploient également la journée du 17 à la parfaire. Le maire, dans son honnêteté un peu naïve, va lui-même à

1. *Ami de la religion*, tome 80, p. 371-372.

Paris en conférer avec le préfet de la Seine et le préfet de police. Aucun renfort ne lui est envoyé.

Enfin le 18, une troupe suffisante arrive sur le champ de bataille. Il n'y avait plus rien à saccager. Pour la forme, on fait paraître à la cour d'assises, le 9 juin, deux de ces voleurs (deux autres ont été relâchés), mais, et personne ne s'en étonnera, ils sont acquittés. On ne pourra s'empêcher, avec M. Thureau-Dangin de trouver « laide » cette inaction, et nous dirons plus, cette complicité du pouvoir. Inutile d'ajouter que ni Mgr de Quélen, ni la caisse diocésaine, ne reçurent d'indemnité pour toutes ces pertes. Cette « laide » attitude du gouvernement se renouvela encore l'année suivante, quand sous un prétexte destiné à diffamer l'archevêque, il fit exécuter par des carabiniers et des fantassins une odieuse perquisition dans le château et le séminaire abandonnés¹.

Après cette dévastation qui rend inhabitables les bâtiments réservés à la division de Conflans², il faut ramener à l'unique bercail de la rue Saint-Victor les brebis que la peur n'empêche pas d'y rentrer. Le nombre des élèves a donc fatalement diminué, car Saint-Nicolas ne peut, en ce moment-là, abriter 150 élèves³. L'émeute gronde souvent dans la rue⁴ et, pour comble de malheur, l'œuvre des petits séminaires qui, en 1830, a fourni 45.478 francs, ne peut envoyer aucun secours ni en 1831, ni en 1832⁵.

1. Cf. *Ami de la religion*, t. 72, p. 324.

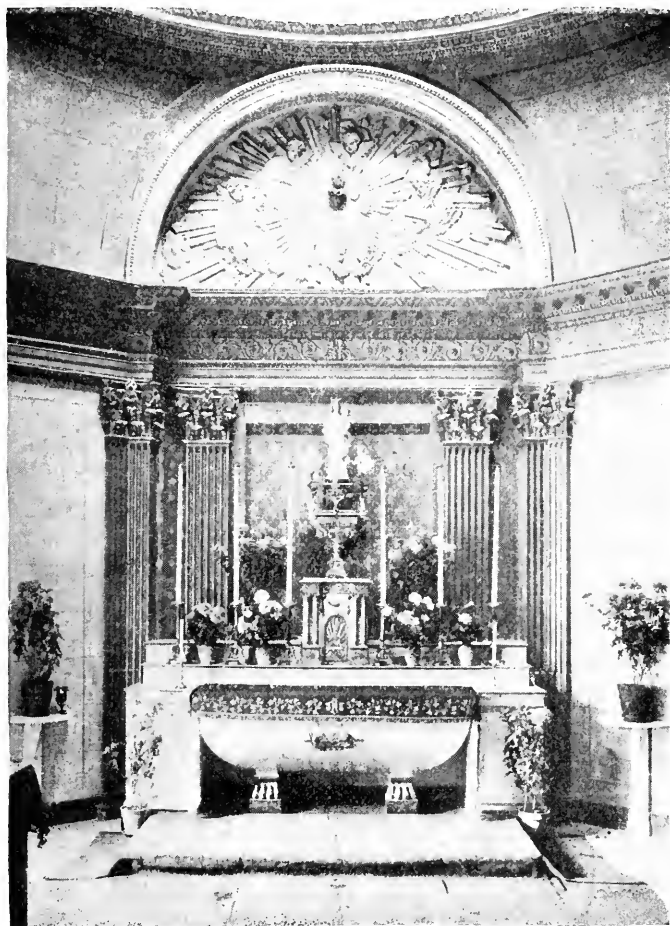
2. Dans une pièce malheureusement ni signée ni datée, (A. S. N.) il est dit : « Je soussigné déclare qu'ayant acheté dans un état de démolition qui les rend inhabitables, les bâtiments de l'ancien séminaire de S.-N. d. C., sis à Conflans... et assurés le 14 décembre 1827 par M. Frère » je résilie le bail d'assurance.

3. 100 ou 110 au maximum y peuvent trouver place.

4. « La retraite ecclésiastique ne peut avoir lieu comme d'habitude » à Saint-Nicolas; on recommande de la faire dans les presbytères. *Mandement* du 27 septembre 1831. Elle ne devait reprendre qu'en 1834, mais cette fois, à Saint-Sulpice. — On sait, d'ailleurs, qu'on n'osa pas célébrer la messe de minuit en décembre 1831.

5. *Notes*, etc., de Madame de Saisseval, A. D. La caisse diocésaine donne pour chacun des 2^e et 3^e trimestre, de 1830-1831, 9.650 frs; 8.300 frs; 14.500 frs. A. D. — Pour comble de malheur, Mme de la Rianderie, trésorière de l'œuvre du Petit Séminaire, meurt quelques jours après le sac de Conflans, et on se souvient que, dès septembre 1830, les demi-bourses allouées par Feutrier pour adoucir la fameuse ordonnance du 16 juin 1828, furent supprimées, comme l'avaient prévu et prédit plusieurs esprits sagaces. Enfin, dans le sac de juillet, avait disparu entre autres, « le produit de la quête pour les petits-séminaires ». Cf. d'Exauvillez, *op. cit.*, t. II, p. 16.

De plus, le trouble règne à Saint-Nicolas. Un groupe d'opposants se forme parmi les collègues de Frère. Quels griefs pouvaient-ils articuler contre leur supérieur? Nous n'avons à ce



Chapelle de Conflans.

sujet que de vagues indications. D'après un article nécrologique dû à la plume reconnaissante d'un des anciens disciples de Frère¹, ils paraissent avoir porté sur plusieurs points. « Le jardin du *Progrès spirituel*, écrit-il, source de récriminations contre les

1. M. Moléon. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1858, p. 516 sqq.

II. — Saint-Nicolas.

forces imaginatives et contre la rigidité peut-être de M. Frère... On lui reprochait de fatiguer les jeunes gens, comme si l'enthousiasme fatiguait, comme si l'enfant ne rejetait pas le trop-plein de la science qu'on lui donnait » Les innovations successives, dues à l'imagination ardente de l'enfant d'Ajaccio, parurent peut-être hardies et nombreuses à des esprits plus calmes; son esprit rigide à force d'être systématique, uni à une volonté fougueuse et tenace, pouvait déplaire à des collaborateurs moins souples qu'un Pédegert ou un Delaforest; l'avidité scientifique qu'il essayait de communiquer autour de lui et parmi les maîtres et parmi les élèves, ne ménageait peut-être pas assez le temps réclamé par des études moins nouvelles, mais plus nécessaires à la culture générale. Bref, la situation de Frère était ébranlée vers la fin de l'année scolaire 1830-1831. Mgr de Quélen partageait-il vis à vis de Frère la désaffection d'une partie des professeurs? Son caractère affable et son tempérament presque féminin pouvaient-ils s'accommoder des allures un peu raides de l'ancien officier et de la chaleur et de l'insistance avec laquelle Frère exposait et défendait ses idées? Ces idées mêmes n'étaient sûrement pas toujours du goût de l'archevêque. Frère mû par des mobiles très élevés où son amour pour l'Eglise s'alliait fort bien avec un tempérament vif et une imagination ardente, s'était laissé séduire par Lamennais et par l'*Avenir*. Il cherchait même à enrôler ses amis sous cette nouvelle bannière¹. Le gallican et le légitimiste Mgr de Quélen ne saurait voir d'un œil favorable le supérieur de son séminaire abonder dans le sens d'idées aussi contraires aux traditions de l'Eglise de France et au dogme de la monarchie héréditaire et absolue. D'ailleurs, le temps est mal choisi, lui semble-t-il, pour flatter la démo-

1. Le 23 janvier 1830, il écrivait à l'abbé Maret (son ancien élève), alors retiré à Alais :

« Pour nous, ministres de Jésus-Christ, nos pensées doivent être celles de la foi; notre doctrine, celle de l'Eglise catholique. Unissons-nous donc dans la foi qui nous est commune; confessons-la hautement et travaillons tous, chacun selon le don qu'il a reçu, à établir le règne de la vérité.

Une ville est à bâtir, il faut des ouvriers; des ennemis s'y opposent, il faut des soldats! Allez vous enrôler où l'Esprit vous pousse et vous ne serez plus indécis. *L'Avenir* a levé l'étendard des guerriers, il fait son œuvre. *J'ai vu son chef et nous nous sommes entendus*. Ils combattront et nous édifierons. » Cf. *Vie de Mgr Maret*, par M. Bazin, Paris, 1891; tome I, p. 35.

Nous croyons que c'est par erreur que cette lettre est datée du 23 janvier 1830. Les prospectus de l'*Avenir* ne furent lancés qu'en septembre 1830 et le premier numéro est du 16 octobre 1830. C'est 1831 qu'il faudrait lire.

cratie qui vient de l'expulser avec la brutalité que l'on sait, de son palais et de sa maison de campagne, et le contraint à se cacher comme aux pires temps de l'histoire. Il peut craindre qu'avec la fougue de sa nature, Frère ne soit un fervent propagateur de ces idées, que lui, détenteur de l'autorité, ne saurait facilement approuver. Cependant, ses craintes devraient se dissiper peu à peu, car Frère averti par son sens théologique, commence à battre en retraite¹. Mais il nous semble que l'archevêque a dû conserver un mauvais souvenir de ce qui, dans sa pensée, est un faux pas². Et cela n'est pas sans enhardir l'opposition à Saint-Nicolas.

Aussi, mal à l'aise dans un milieu où ne règne plus la concorde, Pédegert ne rentre pas après les vacances de 1831. Frère lui a cependant assuré, le 3 août, qu'on est « tranquille à Paris, quoiqu'il y ait changement de ministère. » Le 10 octobre se passe sans qu'on voie Pédegert franchir le portail de la rue Saint-Victor. Inquiet, Frère écrit le 16 octobre au retardataire : « Notre rentrée a eu lieu, comme à l'ordinaire, le 10. Nous avons toutes les classes. Les élèves de seconde vous attendent (Dorveau professe toujours la rhétorique); M. Boire est en troisième³, M. l'abbé Delaforest en quatrième, M. Bourdeau préside la petite communauté⁴ et M. Coutelot l'étude. Tout va bien, *L'ordre est parfait*; je serais parfaitement satisfait si vous y veniez, revenez donc, mon cher enfant. Paris est très tranquille; je vais partout en soutane et en tricorne et je ne reçois que des marques de respect. Tous vos collègues et amis vous attendent ». Pédegert, l'enfant chéri de Frère, persiste dans sa résolution de demander son incorporation au diocèse d'Aire, son pays d'origine. L'air natal lui est recommandé par les médecins pour fortifier sa santé éprouvée

1. « Le temps ne me permet pas, mon cher ami, écrit-il à l'abbé Maret, de vous dire ce que je pense de la Déclaration (faite au public par les pèlerins de l'*Avenir*, avant leur départ pour Rome). Ces messieurs ont de bonnes intentions : ils font ce qu'ils peuvent pour le bien de la religion. Cependant je sais que M. de Lamennais voudrait pouvoir déchirer quelques pages de son journal écrites sans son aveu. » Puis, en désabusé, il ajoute : « Il ne faut plus s'attacher à des systèmes ». Cf. *Vie de Mgr Maret*, I, p. 42.

2. « Nous n'avons pu qu'entrevoir les brouilles secrètes avec Saint-Nicolas », lisons-nous dans un pamphlet historique manuscrit (1832?) *A. D.*

3. Ailleurs nous voyons que M. Boire professait aussi la chimie. Cf. Garra, *op. cit.*, p. 96.

4. Nous croyons qu'il s'agit de la division *des petits*, transférée de Conflans à Saint-Nicolas.

par un labeur trop acharné et Paris, depuis les journées de juillet, lui est devenu odieux. Frère ne peut lui exprimer sa douleur. « C'est, je crois, lui écrit-il, la première fois que j'éprouve une peine sensible. *J'avais été préparé aux autres abandons*, le vôtre me surprend... Revenez, et vous serez heureux. On est parfaitement tranquille à Paris, et, *entre nous, nous vivons dans un accord et dans une paix que rien ne saurait plus altérer* ». Pédegeret ne revint pas. Il n'avait pas donné un des motifs de sa conduite. Persuadé qu'un jour, l'opposition triompherait à Saint-Nicolas, il ne voulait pas, lui, « pauvre enfant des Landes, inhabitué au séjour des villes », demeurer plus tard isolé dans Paris quand on l'aurait séparé de son « Père »¹.

Il semble que l'archevêque voulait, dès cette époque, préparer la retraite de Frère. En 1831, il le nomme chanoine titulaire et, en 1832 (20 octobre) il le charge du cours d'Écriture Sainte en Sorbonne. Ce cours commença le 26 novembre 1832. Il fut, au début du moins, très suivi. « Sa manière est entraînant, disait l'*Ami de la Religion*, elle est pleine de verve, d'élévation et de chaleur. On dirait que l'orateur ne peut suffire à l'abondance des pensées qui se succèdent dans son esprit. Ces pensées décèlent un homme qui a longtemps médité son sujet et qui a des vues très étendues... Le professeur improvise... En commençant sa deuxième leçon, le professeur a semblé repousser le reproche d'avoir un système². Les systèmes seraient inutiles ici, a-t-il dit, puisqu'il s'agit de la parole de vérité³ ». L'année suivante (1833), le succès s'affirme constant et mérité. « La salle est trop petite pour le nombre des auditeurs... l'auteur possède à la fois le talent de resserrer les idées dans un cadre méthodique et celui de les exposer avec abondance et clarté dans ses leçons⁴ ». Et ces cours ont, dans l'*Ami de la Religion*, les honneurs d'une longue analyse⁵.

1. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 85 à 95.

2. Tome 74, p. 597. Après le *système* de Lamennais et sa condamnation (1832), ce mot était devenu suspect.

3. Le rédacteur note encore une opinion : M. Frère regardé « la scolastique comme très utile encore pour les jeunes gens, mais il croit qu'elle ne convient plus aux esprits plus avancés ». *Ibid.*

4. Tome 75, p. 49.

5. Frère les éditait ensuite sous forme d'ouvrages : *L'homme connu par la révélation*; *Méthode pour étudier la religion*; *Principes de la philosophie et de l'histoire*; *Examen du magnétisme animal*; et de nombreux *Tableaux synoptiques*.

Doué d'une activité presque fébrile, Frère ne consacre même pas ses vacances au repos. Il prêche des retraites aux ecclésiastiques de différents diocèses et ses vues originales ont dû lui concilier quelque temps la faveur de cet auditoire difficile. Mais il se débat avec des embarras financiers. L'argent arrive difficilement à Saint-Nicolas. L'archevêque, qui erre lui-même et demeure en demeure, rétablit au mois de mai 1832, dans le monastère de Saint-Michel, l'œuvre du petit séminaire tombée avec Charles X¹. Il pousse, dans une lettre aux curés de Paris, (6 novembre 1832), un cri d'alarme. « Les besoins de nos séminaires se recommandent aussi, bien instamment, à la foi généreuse. A peine si j'ose exposer ce que j'éprouve de douleur à cet égard ». Les temps deviennent chaque année plus difficiles. Le recrutement du clergé à Paris se ralentit devant l'hostilité du pouvoir et les émeutes fréquentes². C'est le marasme. Au sein même du séminaire, l'opposition n'a pas désarmé³. Une surdité croissante⁴ vient, de plus, compromettre la situation de Frère. Aussi, à la fin de l'année scolaire 1833-1834, Lamennais pouvait-il écrire : « En terminant la distribution au petit séminaire de St-Nicolas, il (l'archevêque de Paris) a annoncé aux élèves et à ce qu'il paraît, à M. Freyre lui-même, qu'il n'était plus supérieur de cette maison et qu'il n'avait rien de mieux à faire que de quitter la France. Il est, en conséquence, parti pour la Suisse, d'où il doit se rendre en Allemagne, Tous les professeurs ont aussitôt donné leur démission. Il est remplacé par M. James, assisté de M. Dupanloup⁵ ».

1. Cf. Henrion. *Vie et travaux de Mgr de Quélen*, 2^e édit. 1840, p. 196.

2. Nous ne pouvons malheureusement connaître exactement ni le chiffre d'élèves, ni le nom des professeurs de Saint-Nicolas de 1831 à 1834. Les archives des ministères les possèdent sans doute, car, le 4 février 1831, le ministère accuse réception de la « liste du personnel de (vos) grand séminaire et école secondaire ecclésiastique. » A. D.

3. Cf. Gabarra, *op. cit.*, p. 102.

4. Moléon, *loc. cit.*

5. *Œuvres inédites*, publiées par A. Blaize, tome II, p. 146. Plus tenu à la réserve, ou moins incisif, l'*Ami de la religion* publiait, le 16 août 1834, l'entre-filet suivant. « M. l'abbé Frère, qui était depuis dix-huit ans à la tête du petit séminaire Saint-Nicolas, ayant demandé à se retirer, l'Archevêque l'a déchargé du soin du petit séminaire. On sait que ce prélat, avait, il y a quelques années, récompensé ses services par un canonicat à Notre-Dame. De plus, M. Frère était professeur d'Écriture sainte en Sorbonne, et on croit que ce pieux et savant ecclésiastique se propose de se livrer tout entier aux travaux que lui impose sa charge ». Tome 46, p. 101. — Mgr Maret (*Eloge*

Ce fut sans doute le cœur brisé que Frère quitta ses appartements de supérieur¹.

S'il avait connu les contradictions et les déboires, il pouvait se consoler en songeant à l'affection profonde de beaucoup de ses anciens élèves², au nombre consolant de clercs qu'il avait dirigés vers Saint-Sulpice³, à l'impression si durable qu'il laisserait dans l'esprit de tous. Il a, en dépit des affirmations de Renan, contribué, par son sincère amour de la science et des belles-lettres et par ses initiatives hardies pour ne pas dire plus, à maintenir élevé le niveau des études. S'il a été, sans l'aide de punitions⁴, énergique et sévère pour maintenir les lois de l'obéissance et de la discipline⁵, s'il a écarté un peu résolument ceux qu'il ne croyait pas appelés par une vocation assez solide⁶ si sa personnalité a voulu trop s'imposer aux autres, il a corrigé cette austérité un peu impérieuse par une piété ardente et une charité discrète. Il a un peu oublié (abstraction de mathématicien!) que l'homme est composé d'un corps et d'une âme, et il a trop « négligé, au moins pendant un certain temps, le développement des forces physiques⁷ ». Mais, au demeurant, il laissera « le souvenir d'une direction féconde qui résumait les plus pures traditions de l'éducation cléricale et est demeurée, pour un grand nombre,

funèbre de M. l'abbé Frère-Colonna), semble envelopper, sa pensée dans des expressions d'une discrétion voulue : « Notre maître, dit-il, avait conçu de vastes pensées; il préparait une association d'hommes choisis pour répandre partout la doctrine de Jésus-Christ et la vie de son Esprit, pour populariser des théories et des méthodes qu'il croyait fécondes. Dieu en avait ordonné autrement; une révolution politique, des embarras financiers créèrent des difficultés sérieuses à l'administration de M. Frère. Il quitta la direction du petit séminaire pour entrer dans l'insigne Chapitre de Paris; et une carrière bien différente de celle qu'il avait voulue et préparée commença alors pour lui ».

1. Ils étaient situés près de l'étude de deuxième division. L'étude se trouvait placée dans ce qui fut plus tard la lingerie. A. D.

2. « Je voudrais refaire et rappeler les beaux jours de Saint-Nicolas, dira plus tard Moléon (*op. cit.*), nos fêtes de famille, où les anciens venaient avec amour et foi se retremper dans l'esprit de saint Paul et chanter avec tant de bonheur *l'Ecce quam bonum* ».

3. Cf. Note 6 de la page 188 bis. On voit que le nombre de ces entrées a plutôt une tendance à augmenter.

4. Maret, *loc. cit.*

5. Moléon, *loc. cit.*

6. *Ibid.*

7. Maret, *op. cit.* Cependant, le 30 juillet 1833, il a fait dresser un « gymnase ». A. D.

un type accompli et qu'on doit s'efforcer de réaliser tout entier¹ ».

1. *M. Postel sa vie et ses œuvres*. Paris, 1885. L'éloge comporterait certaines réserves, et nous en avons exprimé quelques-unes. — « Ce fut vers cette époque que commencèrent les prédications, les voyages de M. Frère; ses sermons dans les églises, ses retraites ecclésiastiques (nous savons qu'il en avait déjà donné plusieurs avant son départ de Saint-Nicolas), ses conférences avec les savants ». Mgr Maret, *op. cit.*, p. 13-14. Nous pouvons caractériser sa manière dans les sermons, à l'aide d'une attestation donnée en 1844, par ses auditeurs de la chapelle française à Londres. « Il a plu par son exposition de la religion... il parle facilement, avec *trop de feu* quelquefois, mais ce en quoi il excelle, c'est à *éclairer*, c'est à faire aimer le Saint-Esprit, dont on l'a surnommé le prédicateur ». *A. D.* Partout « il laissait de profondes impressions et un grand sentiment de respect, qui n'étaient pas exempts quelquefois d'une certaine fatigue, parce qu'il ne mesurait pas toujours la longueur de ses entretiens aux habitudes et aux loisirs de son auditoire ». Mgr Maret, *op. cit.*, p. 14. — Il continua quelques années son cours d'Écriture sainte en Sorbonne où il se faisait « remarquer, comme les années précédentes, par l'entraînement de sa parole et le genre tout à lui » avec lequel il exprimait ses pensées. *Ami de la religion*, tome 86, p. 148 (juillet 1835). — Mgr Maret affirme (pour avoir été mêlé à l'affaire), que Grégoire XVI voulut donner à Frère le siège épiscopal d'Ajaccio. Il fut le légataire universel de son illustre compatriote, le cardinal Fesch. Puis, peu à peu, « une certaine solitude se fit autour de lui; l'âge et les infirmités eurent aussi leur influence sur une retraite qui semble prématurée. Enfin Dieu disposa tout pour donner à son grand serviteur quelques années d'une solitude et d'une paix complètes. » La devise favorite qu'il répétait fréquemment à ceux qui venaient le voir dans le cloître Notre-Dame était : *Esto fidelis*. Il reçut, dans ses derniers jours, la visite du cardinal Morlot et mourut le 8 avril 1858. — Le 8 nov. 1861, on transféra ses restes dans un monument funèbre, au Père-Lachaise, et Mgr Maret, un de ses élèves, s'honora en prononçant son *Eloge funèbre*. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1858 et 1861 (17 nov.).

5^e Supérieur. — M. JAMMES.
(1834. — 1835).



M. Jammes.

Pour remplacer Frère, Mgr de Quélen avait choisi un homme déjà versé dans l'administration d'un établissement scolaire. Aussi, l'*Ami de la Religion* pouvait-il, au courant du mois d'août 1834¹, publier la communication suivante : « M. l'archevêque a nommé supérieur du petit séminaire, M. l'abbé Jammes, qui s'est déjà distingué dans la carrière de l'enseignement et qui a été plusieurs années principal d'un collège ».

« Jean-Pierre Jammes naquit en 1799 à Montbonnet (Haute-

1. N^o du 16 août.

Loire¹. Ses études, commencées auprès de son oncle, chanoine de la cathédrale du Puy, s'achevèrent au collège d'Annonay, où l'on a parlé longtemps de son intelligence précoce et de sa piété.

Il vint faire sa philosophie au Puy. A dix-sept ans, dans le cours même de ses études théologiques, il fut nommé professeur de philosophie, et il se montra à la fois brillant élève et maître distingué. En 1818, il passa de cette chaire à Paris, pour professer dans la petite communauté de la rue du Regard, spécialement destinée aux clercs de la chapelle du roi. Il ne contribua pas peu, surtout dans les fonctions de préfet des études, à élever cette maison à la place qu'elle occupa si justement entre les collèges de Paris. C'est là que, en 1823, Mgr de Bonald, évêque du Puy² vint prendre l'abbé Jammes, prêtre depuis quelques jours, et le mit à la tête du collège de cette ville³ ». Il ne se laissa pas oublier à Paris et l'*Ami de la Religion* signale plusieurs fois ses faits et gestes⁴. Aussi revint-il, trois ans après (1826), dans la capitale, et se vit nommer aumônier de l'école polytechnique⁵. « Le jeune prêtre s'y fit une telle réputation, que, après la Révolution de 1830, on essaya de mille moyens pour l'y retenir ». L'*Ami de la Religion*, dans l'entrefilet déjà cité, ajoutait : « Le choix d'un prêtre de ce mérite est d'un heureux augure pour la bonne direction d'un établissement si précieux au diocèse ».

Mais à ce choix manquait la sanction royale devenue obligatoire en vertu des ordonnances de juin 1828. Or, depuis 1831, où la connivence du pouvoir central avec les dévaliseurs de l'archevêché et du séminaire de Conflans paraît établie, on comprend que les rapports fussent tendus entre Mgr de Quélen et les ministres de Louis-Philippe.

1. D'après M. Chennailles, il aurait eu au moins deux frères. L'un entra aussi dans le diocèse de Paris et mourut chanoine *prébendé* (1887). L'autre, employé dans la librairie, aurait écrit quelques opuscules, qu'il signait l'abbé *James* quoiqu'il ne fût pas encore dans les ordres. Note de M. Daix. A. D.

2. Il faisait partie du comité directeur de l'œuvre des *petits séminaires*, ce qui lui permit de bien connaître Jammes.

3. Article nécrologique de M. Maitrias, rédacteur des *Annales de la Sainte-Enfance. Semaine religieuse de Paris*, 1^{er} février 1857.

4. Tome 44, p. 345, (1825) — 47, p. 215 (1826), retraite. — Plantation de croix. — Jammes est fervent royaliste et demande, dès 1824, à Polignac, le portrait de Charles X. *Ami...*, 1824, p. 268.

5. Il en fut le dernier.

Mgr de Quélen écrivit le 29 septembre à Persil, garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, pour lui communiquer la nomination de Jammes et lui certifier que ce nouveau supérieur n'appartenait à « aucune congrégation ou association non reconnue par la loi¹ ». Et, sans attendre la réponse du ministre, il crée Jammes vicaire général, à l'issue de la retraite ecclésiastique (septembre 1834)². Plus d'un mois se passe, durant lequel se poursuit l'enquête ministérielle. Le 14 novembre, l'archevêque en reçoit la conclusion. Elle est défavorable.

« Les renseignements, dit Persil, que j'ai recueillis sur la conduite de M. James (*sic*) pendant le temps qu'il a été attaché comme aumônier à l'École polytechnique, sont entièrement satisfaisants. Il n'en est pas de même des souvenirs qu'il a laissés au Puy où il remplissait les fonctions de principal du collège.

» Ses opinions politiques, m'écrivit un des principaux fonctionnaires du pays, sont bien connues³ dans cette ville. Pendant le séjour qu'il vient d'y faire et ceux qu'il avait faits depuis les événements de 1830, il n'a jamais déguisé son attachement à la dynastie déchue. Il a constamment, à toutes les époques, été en liaison avec des personnes bien connues par leur dévouement à la branche aînée des Bourbons et à leur soi-disant héritier. Il fit, l'an passé, plusieurs voyages en Suisse, en Piémont et en Autriche.

» Le gouvernement se déciderait difficilement à placer, par son agrément, à la tête de l'éducation du jeune clergé du diocèse de Paris, un homme qui lui est représenté comme hostile aux institutions qui nous régissent et que la fréquence de ses voyages tendrait à faire considérer comme n'ayant pas été étranger aux intrigues légitimistes qui avaient lieu dans le même temps.

» Je vous prie, Monseigneur, de faire part de ces objections à M. James, afin de le mettre à même, si elles sont mal fondées, comme j'aime à le croire, d'y répondre par une déclaration explicite de ses sentiments sur les points qui lui sont reprochés.

» La réponse réglera mes propositions au Roi, sur l'agrément de sa nomination.

» Dans le cas où il refuserait d'en faire une, ce que je ne saurais supposer, vous comprendrez, Monseigneur, qu'il ne resterait plus qu'à porter les yeux sur un autre sujet »⁴.

1. C'est le ministre Persil qui le dit dans sa lettre du 14 novembre 1834. A. S. N.

2. *Ami de la religion*, tome 51, p. 469.

3. Quelques fautes d'orthographe émaillent cette lettre, qui, d'ailleurs, n'est pas de la main du ministre.

4. A. S. N.

Naturellement, l'archevêque communiqua à Jammes la lettre du ministre et l'invita même à traiter oralement cette affaire. Celui-ci alla au ministère dans le mois de décembre (1834). Mais cela ne pouvait satisfaire le ministre qui attendait une déclaration écrite. Elle se faisait attendre. Le 3 janvier (1835), Persil écrit à l'archevêque... que le « silence » prolongé de M. Jammes¹ « ne pouvant être considéré que comme un refus de s'expliquer, le Roi ne peut donner son agrément à la nomination » et prie Monseigneur « de désigner une autre personne pour remplir les fonctions de supérieur à l'école secondaire ecclésiastique de Saint-Nicolas² ». Cette lettre s'était croisée avec deux lettres de l'archevêque et la déclaration de Jammes. Une des deux lettres était officielle.

Ecrivant le 12, Mgr de Quélen disait :

« J'ai engagé (M. Jammes), d'après la conversation qu'il a eue avec vous à me fournir lui-même une réponse dont je savais d'ailleurs que dans la justice de la vérité, il n'avait nullement besoin, car mon témoignage, comme les renseignements que je me suis procurés depuis longtemps sur son compte, me paraissent devoir lui suffire.

» Les occupations de M. Jammes, surtout dans un commencement d'administration, ne lui ont pas permis de s'occuper plus tôt de la lettre qu'il m'a remise à la fin du mois dernier (fin décembre 1834), et que je n'ai pas pu vous transmettre moi-même dès le lendemain à cause des affaires si multipliées dont mon genre de vie³ retarde singulièrement l'expédition. J'espère que cette lettre, jointe aux éclaircissements que vous a donnés M. l'abbé Jammes, feront sur vous, M. le ministre, l'impression que je désire et que, j'ose le dire, j'ai droit d'en attendre; la confiance que j'ai dans les talents, le zèle, la sagesse et les principes de M. Jammes ont dicté le choix que j'ai fait de lui pour gouverner mon petit séminaire. Il me serait impossible de le suppléer⁴, et j'affirme, s'il le faut, sur mon honneur et sur ma foi, que sa nomination ne doit porter aucun ombrage au gouvernement; l'autorisation à laquelle nous sommes encore assujettis malgré la liberté religieuse promise et proclamée d'une manière si solennelle⁵ ne peut compromettre en rien votre responsabilité⁶. »

1. Cette fois les bureaux connaissent l'orthographe de ce nom.

2. A. S. N.

3. Depuis le *sac* de l'archevêché, il était un peu nomade.

4. Première rédaction biffée : je trouverai difficilement à le remplacer.

5. Par la charte de 1830.

6. A. S. N.

A cette lettre officielle, si digne, à notre avis, et si ferme, Mgr de Quélen en avait donc joint une autre, *confidentielle*¹, qui dépassant les limites de l'objet, s'exprimait plus librement sur les points divers qui tenaient à cœur à la victime de la Révolution de juillet². Il rappelle, en gémissant, que « malgré la liberté promise », les évêques « sont toujours, comme autrefois, assujettis à demander une approbation » qu'on leur « fait acheter bien cher et souvent d'une manière bien humiliante ». Cependant, depuis « la nouvelle révolution », les évêques et les prêtres, sauf de rares exceptions, se sont tenus « tout à fait en dehors des affaires politiques³ ». « Pourquoi donc cette espèce d'inquisition qui s'exerce sur les personnes que les premiers pasteurs croient, dans leur conscience, devoir préposer au salut des âmes? pourquoi exiger d'elles une profession de foi politique⁴? Tous les évêques, oui, tous sans exception, sont pour le moins contristés de cette espèce de recherche odieuse qui leur rappelle les temps les plus sinistres ». Relativement à l'abbé Jammes, poursuit l'archevêque, « je vous avouerai simplement que je ne m'attendais pas à la plus légère difficulté à cet égard, tant et si bien je connais cet ecclésiastique depuis longtemps... c'est l'homme du monde que je connaisse le plus éloigné d'intrigue et de combinaison politique, celui que j'offrais avec le plus d'assurance et dont je réponds avec le plus de sécurité. Je n'ai pu considérer les obstacles qui se sont élevés à son occasion que comme une suite de ce que

1. « Pas toutefois tellement confidentielle que vous ne puissiez en faire pour l'administration, l'usage qui vous paraîtra utile et convenable ».

2. Cette lettre nous a paru intéressante et nous fait mieux pénétrer dans l'âme de l'Archevêque. Nous nous contenterons de l'analyser, car la minute que nos archives possèdent comprend plus de huit pages, in-4^o.

3. Il ajoute : « Le clergé, sans doute a une opinion, il doit en avoir une et cette opinion est d'autant plus respectable qu'elle ne peut être séparée de ses principes religieux; hommes libres, français, chrétiens, il nous est bien permis de penser, d'examiner de juger comme tous nos concitoyens, ce qui est bon, ce qui est meilleur pour une patrie, objet de notre amour et de nos vœux; s'il fallait nous lancer dans une polémique et lutter avec tous les faiseurs de systèmes, je ne doute pas que nous n'eussions plus d'une fois l'avantage...; mais chargés d'une mission indépendante de tous les événements de la terre, nous n'avons pas besoin, pour la remplir, de nous jeter à travers des manifestations qui serviraient incontestablement de prétextes à des accusations ».

4. « Profession de foi politique qui peut, ou contrarier leur pensée, ou nuire à leurs fonctions, lorsqu'elle sera connue parmi les peuples vers lesquels ils sont envoyés et qui, eux-mêmes, sont, il faut en convenir, si peu d'accord sur le fond d'une politique sujette à tant de variations pendant les secousses et les tourmentes révolutionnaires ».

je suis accoutumé à souffrir depuis plus de quatre ans¹ ». Et bientôt, amené à faire un retour sur ce douloureux passé, il se plaint amèrement de Casimir Périer « cet homme auquel on a attribué tant de force de caractère » et qui, loin d'oser le disculper devant la Chambre, « se tut et n'osa pas même produire le plaidoyer de l'innocence », c'est-à-dire une lettre justificative que le fugitif lui avait envoyée. Devant la « rigueur » de sa position, Mgr de Quélen conclut qu'en « stricte justice », on doit diminuer les embarras de son administration. « Ceci, Monsieur le Ministre, n'est ni une plainte, ni une justification, ni une demande; si j'ai tout perdu, il appartient à un évêque autant qu'à un roi de France, de pouvoir dire : fors l'honneur² ».

Persil, le 4 février 1835, répondit à la première lettre officielle, comme un fonctionnaire. « En proclamant la liberté des Cultes, la charte n'a pas entendu établir la liberté illimitée de l'enseignement religieux. Elle n'a pas voulu supprimer d'un seul mot, toute cette partie de notre législation par laquelle le gouvernement avait cherché à se prémunir contre ces doctrines ultramontaines ou autres qui tendent à le séparer de la religion ». Sous la Restauration, après 1828, « avant l'agrément ou le refus, les candidats n'avaient pas le droit de se mettre en possession de leur charge. C'est la loi qui le veut ainsi... C'est cependant, Monseigneur, ce que s'est permis l'abbé Jammes, avec votre agrément, sans doute. Les journaux l'avaient déjà annoncé et votre lettre me le confirme, en m'apprenant que ce sont ses occupations multipliées au commencement d'une administration qui ne lui ont pas permis de m'écrire plutôt (*sic*) ». Puis, Persil ressasse les mêmes objections contre la nomination de M. Jammes. Ce-

1. A l'égard de la *déclaration obligée*, continue Mgr de Quélen, « je ferai une nouvelle observation; lorsque les fatales ordonnances du 16 juin 1828 parurent, les évêques, 76 sur 80, réclamèrent; ils la regardèrent comme une usurpation du pouvoir civil sur l'autorité ecclésiastique; ce fut avec beaucoup de peine et après des adoucissements et des modifications que l'on s'y soumit. J'ai appris, moi-même, de la bouche de Charles X, qu'il ne s'y était décidé que parce qu'il avait trouvé, à cette mesure, une espèce (de) compensation dans l'allocation de douze cent mille francs affectés à des bourses dans les petits séminaires et sur l'observation que je pris la liberté de lui faire alors entre plusieurs autres, que l'on retrancherait un jour l'allocation et que les dispositions vexatoires resteraient, il m'assura qu'alors, les entraves, mises par les ordonnances, cesseraient; il n'avait pas prévu qu'une révolution viendrait, au nom de la liberté, rincer nos fers de plus près. Il eût été d'une bonne politique de nous affranchir ». *A. S. N.*

2. *Ibid.*

lui-ci n'a jamais « déguisé son attachement à la dynastie déchue »; il a eu des liaisons avec « des personnes bien connues pour leur dévouement à la branche aînée des Bourbons »; il a fait, à l'étranger, des voyages « dans un temps où il est de notoriété publique que le parti légitimiste s'agitait dans ces Etats ». Il suspecte sa loyauté, car, dans sa lettre, Jammes s'est contenté de « relever des erreurs de date » à propos de ses différents séjours au Puy et à l'étranger. Quant à ses principes politiques, « non seulement il ne les indique pas, mais par le soin qu'il met à déclarer qu'il a appris de Votre grandeur (*sic*) à n'en manifester aucun qui puisse troubler l'ordre public ou donner le moindre ombrage au gouvernement, il atteste à l'esprit le moins clairvoyant, que ses principes ne sont pas favorables au nouvel ordre de choses, que loin d'y être rallié, il en demeure l'ennemi décidé, et que le seul sacrifice qu'il puisse faire, c'est de retenir la manifestation de ses sentiments. Vous ne serez pas surpris, Monseigneur, que cette profession politique ne me paraisse pas suffisante. Le gouvernement a le droit et le devoir d'exiger quelque chose de plus explicite de la part du chef d'un établissement qui, étant formellement en contact avec la jeunesse ne doit pas, soit par son silence, soit par ses réticences affectées, lui inspirer de l'éloignement pour nos institutions ». Enfin, usant d'un argument *ad hominem*, qui, en définitive, ne s'appuyait que sur une hypothèse, il prétend que, sous la Restauration, Mgr de Quélen n'aurait pas mis à la tête d'un de ses séminaires quelqu'un qui eût été hostile au pouvoir. Il conclut en lui demandant « de présenter à l'agrément du roi, un ecclésiastique qui remplisse politiquement toutes les conditions qu'il ne peut reconnaître dans l'abbé Jammes¹ ».

A cette lettre officielle, il en joint, à son tour, une autre, confidentielle. Nous en devinons le contenu par la réponse « particulière » que lui fit le lendemain, l'archevêque. Persil devait y maintenir sa décision mais l'expliquer avec plus d'abandon que dans la réponse écrite par ses bureaux, et signée de lui. Il l'invitait sans doute à sortir de cette réserve où il s'était renfermé depuis 1831 et à faire visite au roi et à ses ministres. Mgr de Quélen commence par lui dire qu'il ne comprend pas la liberté

religieuse comme lui : puis abordant le point plus délicat de ses rapports avec les autorités civiles, il écrit : « Il ne m'est pas prouvé que la visite que j'ai cru devoir faire en janvier 1831 accompagné de mes grands vicaires, n'ait pas précipité la nouvelle catastrophe qui est venue fondre une seconde fois sur moi. » « J'attendrai donc que la divine Providence, en changeant ma position, m'avertisse de la possibilité et de l'obligation où je serai de changer de direction. Jusque-là, soumis aux lois, comme par le passé, on ne me verra pas, je l'espère, non plus que le clergé de mon diocèse, en contradiction à aucune de celles qui ne blesseraient pas la conscience ». Puis, entrant davantage dans la voie des douloureuses confidences, il se refuse à destituer le curé de Saint-Germain l'Auxerrois¹ et persiste, en raison des humiliations que subit la religion à Paris², à se tenir « renfermé dans la retraite ». « Enfin, dit-il en terminant, quoi qu'il arrive et malgré la mesure prise contre M. Jammes, qui, vous en conviendrez, n'est pas trop engageante, il me restera le souvenir d'un instant d'abandon et de franchise réciproque qui ne sera peut-être pas inutile³ ».

La question Jammes était donc à peine effleurée dans cette lettre

1. Le ministre avait sans doute demandé cette mesure en échange d'un domicile qu'il se proposait d'offrir à l'archevêque errant. Voici la réponse de celui-ci : « S'il me faut l'obtenir (cet archevêché) par l'expulsion de M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, mon âme tout entière se refuse à ce qu'elle regarderait comme une prévarication, comme une iniquité, comme un crime. Je veux bien mourir de douleur, mais non pas de honte. N'a-t-on pas eu, avant vous, le triste courage de me proposer cette condition lâche et simoniaque, pour sanctionner le loyer d'une maison au cloître Notre-Dame, destinée à établir convenablement le secrétariat de l'Archevêché? pensée digne de celui (Casimir Périer?) qui ne craignait pas de traiter de la manière la plus insultante un des plus vertueux prêtres du diocèse, que je présentai pour une cure importante de Paris, laissant tomber de ses lèvres l'épithète grossière de *canaille* ».

2. On nous excusera peut-être de citer ce passage : « Je n'ai parlé que d'une seule douleur, M. le ministre, dirai-je les autres : les jours consacrés au Seigneur publiquement et presque légalement violés; des sectes ennemies éhontées, laissées libres dans leur licence, dans leurs prédications furieuses contre l'Eglise catholique, nos croix abattues et gisant encore dans la poussière, la métropole découronnée, le buste de Louis-Philippe substitué, sur le fronton de l'église royale, au signe du salut, le sanctuaire de la patronne de Paris solennellement profané, le drapeau de l'Etat flottant, non pas à côté, non pas au-dessus, mais à la place du trophée de Jésus-Christ, et cette divinité payenne se préparant à emboucher sur la cime de Sainte-Geneviève, la trompette du triomphe de l'orgueil sur l'humilité chrétienne et de l'impiété sur la religion? » A. S. N.

3. A. S. N.

de l'archevêque, et cependant celui-ci pouvait ajouter en sorte de *post scriptum* à la fin du brouillon de sa dépêche : « Quelques semaines après cette lettre, sans aucune instance de ma part, l'ordonnance d'agrément pour M. Jammes me fut envoyée¹; ce n'est pas la première fois qu'il soit arrivé, qu'après des refus répétés et très formels, le ministre ne soit revenu et qu'on ait obtenu par le silence ce que les démarches ne pouvaient obtenir ». Quelques mois après, il écrivait un second *post scriptum* sur la même minute. « Depuis, c'est-à-dire au mois de mai, M. Jammes a été nommé grand vicaire² et archidiacre : l'agrément obligé ne s'est pas fait attendre; l'ordonnance a été expédiée dans les vingt-quatre heures ».

Jammes n'était pas seul, en octobre 1834, à être embarrassé par les *commencements d'une administration*. « M. l'archevêque, disait l'*Ami de la Religion*, en août 1834, a attaché également à cette maison (de Saint-Nicolas) des ecclésiastiques bien capables de seconder le nouveau supérieur. M. l'abbé Dupanloup est nommé préfet des études; M. l'abbé Pététot, préfet de religion et de discipline, et M. l'abbé Fraysse, économiste. Le choix d'hommes si distingués montre assez l'intérêt que M. l'archevêque porte à son petit séminaire et le désir qu'il a d'y voir fleurir l'enseignement. On sait que déjà les études de cette maison étaient très fortes. Elles ne pourront que prospérer encore par les soins d'ecclésiastiques également instruits et dévoués³ ». Nous avons vu Lamennais, d'ailleurs aigri contre l'archevêque, affirmer que tous les professeurs de Saint-Nicolas allaient donner leur démission, après le départ de Frère. Peut-être avaient-ils été prévenus par Mgr de Quélen qui, en ce moment, voulait offrir à de jeunes prêtres qu'il chérissait, un asile durant la tempête.

Elle soufflait depuis quel temps à la Madeleine, ou plutôt aux catéchismes de la Madeleine. Feutrier, avant d'être évêque de Beauvais, et promoteur des ordonnances de 1828, avait fondé on le sait, dans cette paroisse dont il était le curé, une œuvre

1. Elle est datée du 27 février, signée de Louis-Philippe et de Persil. L'ampliation (du 2 mars) est conservée aux archives de Saint-Nicolas.

2. Il s'agit probablement de la nomination officielle et définitive; car, nous l'avons vu, il avait reçu, en septembre, « ses lettres de grand vicaire ».

3. Cf. *Vie de Mgr Dupanloup*, par Lagrange. I, p. 144, 145.

de catéchismes soit de première communion, soit de persévérance qui, assez humble d'abord, prit en 1825, un accroissement considérable. Un ancien élève de Saint-Nicolas y arriva en ce moment et avec une dévorante activité qui sera bien une des marques particulières de son tempérament, s'adonna tout entier à cette œuvre qu'il avait tant aimée et comme premier communiant et comme élève de Saint-Sulpice. Petit à petit, autour de Dupanloup se groupent et se fixent d'excellents collaborateurs : Pététot, futur restaurateur de l'Oratoire en France, Legrand, dont le nom sera plusieurs fois répété le long des années qui nous restent à parcourir, Fraysse¹, son ancien condisciple à la rue du Regard et quelques autres. Le succès de ces catéchismes est très grand et Dupanloup qui, dès ses humanités, a su conquérir les bonnes grâces de l'aristocratie légitimiste et de son archevêque, rassemble dans la chapelle Saint-Hyacinthe, où se tiennent les catéchismes, les noms les plus divers et les plus éclatants. Il fréquente lui-même la Cour et sait être à la fois le catéchiste du duc de Bordeaux et des princes d'Orléans; mais, en 1831, il s'adonne tout entier à l'œuvre de Saint-Hyacinthe. L'abbé Mathieu, son curé, le dispense même, en 1831, du service paroissial et lui confère le titre de directeur des catéchismes de la paroisse, naturellement, sous la direction du curé. Tout lui sourit à cette époque de sa vie. Mêlé aux affaires du temps, très en vue par ses succès de catéchiste, il a l'honneur, en février 1834, d'inaugurer à Notre-Dame, avec Pététot, Fraysse, Jammes et trois autres, des conférences. Si le succès ne couronna pas leurs efforts, ils eurent le mérite d'avoir frayé à Lacordaire sa voie.

Mais en 1833, une épreuve très dure s'est imposée à la pléiade de la Madeleine. L'abbé Mathieu, nommé évêque, a pour successeur Beuzelin. Celui-ci, ancien universitaire, et très attaché à ses droits, prend ombrage. Il voit dans l'œuvre une paroisse dans une paroisse et alors commence une série de procédés vexatoires que l'intervention pacifiante de l'archevêque ne parvient pas à faire cesser. Beuzelin tient bon contre tous. Il va même jusqu'à exclure « de la paroisse, de propre autorité, un des caté-

1. Il fut nommé, en 1837, 2^{me} vicaire à Saint-Roch et 1^{er}, en 1841, à Saint-Germain des Prés. Il mourut en 1855. Cf. *Ami de la religion*, tome 169, p. 565.

chistes¹ ». La situation, à force d'être tendue, devient un peu héroï-comique et tout Paris s'en occupe. Les curés soutiennent Beuzelin, les familles appuient Dupanloup et ses collaborateurs. Et l'archevêque n'ose user de tout le poids de son autorité. Il songe à réduire par la famine le curé obstiné et à chercher un asile pour les vicaires dont le zèle est paralysé. Il imagine de les transporter presque en bloc à Saint-Nicolas.

Ils connaissent Jammes, leur émule dans la chaire de Notre-Dame², ils sont jeunes encore, aiment la jeunesse, leur passé littéraire répond de leurs capacités intellectuelles et, unis comme ils sont, ils peuvent imprimer à Saint-Nicolas cette impulsion salutaire qu'attend d'eux l'*Ami de la Religion*. Pendant que, laissé seul, sans vicaire, Beuzelin s'efforcera de suffire aux travaux de sa paroisse, ils vont pouvoir donner leurs soins, sous une autre forme que le catéchisme, à cette jeunesse qu'ils aiment. L'année s'annonce donc brillante. Legrand fait la rhétorique; Fraysse est économe; Dupanloup et Pététot,



M. Legrand.

créés du même coup chanoines de l'église métropolitaine³, dirigent l'un, les études, l'autre, les exercices de piété et la discipline. Mais leur cœur est partagé. Pour Dupanloup surtout, qui avait d'abord assuré que le séjour du séminaire convenait par-

1. Cf. Lagrange. *Vie de Mgr Dupanloup*, I, p. 143.

2. Dupanloup, qui l'a connu à la Petite Communauté où il était préfet des études, lui envoie ses compliments en 1832. Cf. *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, Lagrange, Paris, 1888, tome I, p. 78.

3. Dans une lettre de Mgr de Quélen à l'abbé Dupanloup, le 12 août 1834, on lit : « J'ai jeté les yeux sur M. l'abbé James (Lagrange a dû mal transcrire ce mot, car, dans les documents conservés à Saint-Nicolas, Mgr de Quélen écrit toujours *Jammes*) en qualité de supérieur, sur vous en qualité de directeur-préfet des études, sur M. Pététot en qualité de directeur-préfet de religion et préfet de discipline. Je vous confie les plus chères espérances du diocèse. Je vous ai, de plus, nommé, ainsi que M. Pététot, chanoine honoraire de mon église métropolitaine ». Lagrange, *op. cit.*, tome I, p. 144-145.

faitement à sa santé et à ses goûts¹, la situation devient bientôt difficile. « N'étant là qu'en second, il ne pouvait avoir toute son initiative », dit son complaisant biographe². Dupanloup, en effet, est plutôt fait pour commander que pour obéir et sa personnalité débordante n'admet guère le voisinage d'un égal ou d'un supérieur. Est-il vrai que Jammes, à son tour, prit ombrage d'un second, qui peut-être allait l'éclipser; le même biographe est tenté de le croire, en ajoutant foi aux dires de son héros. Un fait avéré, est que, six mois³ s'étaient à peine écoulés depuis leur entrée à Saint-Nicolas, que nos ex-catéchistes, par une mesure que l'archevêque crut habile, étaient nommés vicaires à Saint-Roch⁴. Nous ne savons pas quel vide ils laissèrent à Saint-Nicolas, ni quels furent exactement leurs successeurs. Les *Brefs* de Paris sont muets sur le personnel, et l'*Almanach du clergé* ne reproduit que les documents officiels; or, ceux-ci portent seulement le nom du supérieur.

Cependant, il resta de leur passage une institution qui pouvait aider Saint-Nicolas à prendre un élan nouveau. Le 10 décembre 1834, était reconstituée la congrégation de la Sainte Vierge qui semble avoir, depuis 1813, où elle fut inaugurée, perdu beaucoup de son prestige et même être disparue complètement. Elle eut pour directeur l'abbé Dupanloup⁵. Il dut s'y intéresser : cela lui rappelait un peu la chapelle de Saint-Hyacinthe. Nous pouvons surprendre sa manière dans les procès-verbaux des réunions⁶

1. *Ibid.*, p. 145.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 166.

4. C'était M. Beuzelin qui avait proposé à l'Archevêque de nommer à la Madeleine les vicaires de Saint-Roch et de transporter dans cette dernière paroisse ses anciens vicaires-catéchistes. Rome était d'ailleurs intervenue.

5. Toutefois, ce fut Jammes qui la fonda solennellement le 27 décembre 1834. Pététot était chargé de diriger la congrégation du Sacré-Cœur, réservée aux grands. *Procès-verbal du 8 février 1835*. Voici les noms des élèves qui furent admis le 10 décembre 1834 : Stanislas de Saint-Germain, Edouard Borlot, Louis Mulot, Jean Gordon, Joseph Blondeau, Victor de Longchamp, Charles Crozet, Antoine Campot, Augustin Bronner, Jules Gilet, Félix Léré, Etienne Pinçon, Henri de Beaufort, François Schmet, Théodore Dutilleux, Léon Baron, Stanislas Meldon, Charles Nicolas, Louis Leroy; *aspirants* : Charles Maissen, Auguste Mitantier, Louis Scheltien, Ernest Hervé, Evremond, Saint-Alary. — A la promotion du 2 février, s'ajoutèrent Dumur, Maissens, et à celle du 21 juin, de Falloux, Besnault. — Il nous semble que les catéchistes de la Madeleine avaient fait entrer à Saint-Nicolas quelques enfants du faubourg Saint-Germain. C'était peut-être là une première tentative pour élargir les cadres du séminaire qui, jusque-là, était réservé aux seuls aspirants au sacerdoce.

6. Elles avaient lieu dans la *chapelle de la Sainte-Vierge*.

où on analyse ses discours. Ce sont des exhortations où les encouragements et les appels à l'honneur sont fréquents. Déjà il n'épargnait rien pour donner aux fêtes de sa congrégation un éclat propre à enchanter les jeunes imaginations¹. A plusieurs reprises, il invite ses confrères, Caron, Richard, Duchesne, à honorer de leur présence certaines réunions. Le 25 mars 1835, Dupanloup, déjà nommé premier vicaire à Saint-Roch, est adjuré par Jammes, en pleine congrégation, « de vouloir bien demeurer le directeur de de la congrégation de la Sainte Vierge ». Malgré son éloignement, il semble bien qu'il tint, pendant le reste de l'année scolaire 1835, sa promesse de revenir fidèlement présider les séances. Le jeudi 30 avril, eut lieu, à Conflans, redevenu lieu de promenade, une cérémonie touchante. « Aussitôt arrivés à Conflans, les congréganistes de la Sainte Vierge, réunis à ceux du Sacré-Cœur, suivis de la communauté entière, se rendent processionnellement au lieu où était érigée l'image auguste de la Reine des Anges; Monseigneur en fait lui-même l'inauguration et, après l'avoir bénie, la propose aux hommages de tous ses enfants sous cette heureuse invocation de Vierge fidèle, *Virgo fidelis*... Il reçoit ensuite les deux nouveaux aspirants, Eugène Besnault et Melchior Combes...

La journée, commencée sous de si heureux auspices, ne pouvait s'achever d'une manière plus heureuse; l'office de la Sainte-Vierge fut solennellement chanté² en plein air et devant la statue de la Sainte Vierge³ ».

1. « Tout y était éblouissant d'or et d'argent, l'autel paré et comme jonché de fleurs offrait le plus superbe et le plus admirable ensemble. Puis, au milieu, sur un fond d'azur, et comme sous un arc de triomphe orné richement et avec recherche, apparaissait l'image de la Reine des Vierges. *Procès-verbal* du 2 février 1835.

2. Le reste de la phrase semble bien être de la main de Dupanloup. « Il y avait choristes en chape, acolythes, etc. La Communauté était assise des deux côtés de l'allée; il y eut encensement à Magnificat. Enfin tout l'office fut célébré comme dans une église ».

3. Voici, sur l'action passagère de Dupanloup pendant sa préfecture, le témoignage d'un témoin oculaire, plein de sympathie il est vrai pour son ancien maître. « Je n'oublierai jamais l'impression qu'il me fit. J'avais alors onze ans et je commençais mes classes. C'était un enthousiasme d'enfant pour sa parole que je comprenais et qui m'allait au cœur; pour les récits qu'il nous faisait de ses voyages dont il avait rapporté des souvenirs de toute sorte, nous admettant à les visiter toutes les fois que nous avions de bonnes places de composition et des notes irréprochables; surtout pour son aménité, j'allais dire sa bonhomie, se faisant enfant avec les enfants, et partageant les jeux où il excellait. Avec cela une grande autorité qui tenait à distance et le faisait grandement respecter, sans empêcher qu'on ne l'aimât beaucoup. » Lettre de Mgr Foulon à M. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. XVII.

Mais un coup de tonnerre vint troubler ces beaux jours. Le lundi 25 mai, « la congrégation est appelée à se réunir chez M. le supérieur; les réunions d'ordinaire, n'étaient signalées que par des joies et des consolations. Celle-ci n'apporte avec elle que la tristesse et le deuil. Une séparation a été jugée nécessaire. La congrégation est trop nombreuse pour être fervente... Elle ne saurait plus retrouver la force et la vie que dans l'éloignement de quelques-uns de ses membres et c'est cet éloignement que M. le supérieur annonce aux congréganistes. Il le croit nécessaire et dans cette mesure seule, elle peut trouver son salut. L'arrêt avait été aussi prompt qu'inattendu; l'exécution ne le fut pas moins... Il fallait donc faire un choix, non pas que personne fût indigne de demeurer sous les bannières de Marie, mais toujours devait-il s'en trouver qui le méritaient davantage et ceux-là durent être préférés ». A travers l'expression surveillée du rédacteur de ce procès-verbal, on sent combien fut pénible, pour les élèves, cette mesure dont il semble que la justification ne soit pas tout à fait satisfaisante¹.

Cette brusquerie et cette exigence étaient bien dans la manière de Jammes. Il « cachait une grande bonté de cœur sous les dehors d'une grande sévérité. Sa haute taille et sa forte voix le rendaient particulièrement terrible, lorsqu'à la lecture des notes hebdomadaires, il faisait des réprimandes, surtout lorsqu'il prononçait publiquement des exclusions, ce qui arriva plus d'une fois². En effet, d'après un ancien élève de Saint-Nicolas³, Frère était « un peu utopiste, il ne voulait jamais punir; il s'ensuivit que son successeur dut renvoyer un grand nombre d'élèves. M. Jammes, ajoute le même témoin, était « un peu dur en discipline; une fois qu'il n'avait pas été satisfait des examens, il mit tous

1. La congrégation de la Sainte-Vierge subsista désormais à Saint-Nicolas jusqu'aux événements de 1848. Elle fut reprise plus tard, puis abandonnée, puis reprise. D'après une liste qui précède les *Procès-verbaux*, il y eut dans l'année scolaire 1835-1836, 11 nouveaux congréganistes, entre autres Guesnier, Melchior Combes, Baptifolier, Nollin; en l'année 1836-1837, 8, entre autres Foulon; en 1837-1838, 14, dont J. Carron, R. Boyel-Dieu, Sibon, Cathelin, Oudart, Guédon; en 1838-1839, 14 également, parmi lesquels : Tempestini, Chevojon, B. Castelnau, A. de Nanteuil, de l'Escaille; en 1839-1840, 24, dont, Fl. Hugonin, E. Renan, B. Langénieux, F. Bouillet, F. de Castellane, Henri Avenel, Ed. de Nanteuil. Ici finit la liste. *A. S. N.*

2. *M. Postel*, etc. (par M. Foulon.)

3. M. Léré, ancien curé de Saint-Louis en l'Île, petit-neveu d'un ancien nicolaïte : (Junot), note de M. Daix. *A. D.*

les élèves au piquet autour de la cour. » Il lui avait paru « qu'il y avait quelques modifications » à introduire dans le gouvernement de la maison : peut-être ne ménagea-t-il pas assez l'avènement d'un régime différent; il dut s'en apercevoir à des mécontentements qui menacèrent même d'ébranler le vieil esprit de la maison¹! » Ces procédés, tempérés cependant par une bonté cachée², déplurent sans doute aux catéchistes, habitués à manier plus délicatement les âmes et ce fut peut-être une raison pour eux de ne pas déplorer leur transport à Saint-Roch (avril 1835), mais leur « départ hâta celui de M. Jammes, qui fut remplacé, à la fin de l'année scolaire, par un prêtre de la Société de Saint-Sulpice³ ». L'archevêque, qui se mêlait si intimement à la vie de son petit séminaire, et dont la fermeté s'alliait à une grande aménité de manières, crut probablement plus sage de retirer M. Jammes d'un milieu qui ne s'harmonisait peut-être plus avec son tempérament. M. Jalabert, archidiacre, mourut le 17 mai 1835. A ses funérailles, le petit séminaire de Saint-Nicolas avait « envoyé ses élèves lui payer un dernier tribut de reconnaissance ». Pour le remplacer, Mgr de Quélen nomma Jammes qui possédait toujours sa confiance⁴.

1. *M. Postel, etc.*

2. « Je ne pouvais oublier, Messieurs, l'homme excellent qui m'accueillit pour la première fois au seuil du petit séminaire, et dont la paternelle bonté savait condescendre à la faiblesse et se remarquait, malgré l'apparence de la sévérité et les austères exigences du commandement. » *Discours des prix*. Foulon, supérieur de Notre-Dame des Champs, 1863.

3. *Ami de la religion*, tome 85, p. 260.

4. « Le jeune archidiacre suivit son archevêque dans les jours les plus orageux (?) et montra de quelle fidélité courageuse et délicate peut être capable un grand cœur ». (Article de M. Maitrias, *Semaine religieuse de Paris*, 1^{er} février 1857). Il l'assista à ses derniers moments : cf. *Vie de Mgr de Quélen* par d'Exauvillez, tome II, p. 185-183. Puis la retraite commença pour lui. Il succéda à Mgr de Forbin-Janson à l'œuvre de la Sainte-Enfance qui « trouva en lui un apôtre, un organisateur dont l'activité ressemblait à la passion ». Nommé chanoine titulaire en 1848, par Mgr Sibour, il alla propager l'œuvre en Hollande, en Italie, en Allemagne, en Espagne, etc.; il fit monter les recettes annuelles de 25.000 francs à 1.063,808 fr. et élever la Sainte-Enfance au rang des *Institutions canoniques*. Une maladie de cœur se déclara au retour du voyage en Italie, nécessaire pour l'obtention de cette dernière faveur. La réception du Bref tant désiré lui dilata le cœur outre mesure; à la nouvelle du meurtre de Mgr Sibour, il eut presque immédiatement une attaque d'apoplexie et mourut le 17 janvier 1857. Cf. Maitrias, *loc. cit.* L'auteur y promet une biographie plus détaillée qui resta, croyons-nous, à l'état de projet.

6^e Supérieur. — M. BONNIVER
(1835 - 1836)

Pour remplacer Jammes, Mgr de Quélen aurait songé immédiatement à Dupanloup. Celui-ci aurait refusé¹. L'archevêque, probablement embarrassé, s'adressa alors à Saint-Sulpice, qui lui donna Paul-Marie-Charles Bonniver. Avec Thavenet, c'était la seconde fois qu'un sulpicien se chargeait de gouverner le petit séminaire de Paris. Nous ne pouvons guère savoir ce qu'a produit ce régime sous Bonniver, car son passage à Saint-Nicolas fut de très courte durée. C'était un ami de Dupanloup. D'abord aumônier du collège Henri IV, il était entré dans la compagnie de Saint-Sulpice, et, à la Solitude (où se forme le Sulpicien), il reçut plusieurs fois la visite de son ami². Il l'accompagna dans un voyage à la Grande-Chartreuse³. C'était « un homme d'un très grand mérite, disent tous ceux qui l'ont connu⁴ ».

L'agrément du pouvoir civil⁵ semble avoir souffert quelque retard. Il en reçut l'ampliation sur son lit de douleur, le 13 décembre 1835⁶. Pour l'obtenir, il lui avait fallu déclarer par écrit « qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France⁷. Bonniver ne put donner toute sa mesure car « un mois après son entrée à Saint-Nicolas, la maladie de cœur

1. *Revue du Monde Catholique*, 25 octobre 1878, p. 285.

2. *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, tome I, p. 57, (année 1831). Cf. *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 119.

3. *Ibid.*, p. 86, (juillet-août 1833).

4. Morillon, *Souvenirs de Saint-Nicolas*, p. 4. Une note prise d'après le témoignage de M. Chennailles dit de lui que c'était « un homme intérieur ». A. D.

5. La Compagnie de Saint-Sulpice l'avait laissé nommer « avec permission ». *Archives de Saint-Sulpice*.

6. A. D.

7. A. D.

dont il souffrait depuis longtemps, redoubla d'intensité, aiguillonnée sans doute par les travaux de sa prise de possession. Il se coucha pour ne plus se relever¹ ». Il mourut le 14 février 1836, à l'âge de 33 ans. Les petits séminaristes accompagnèrent « sa dépouille jusqu'au séminaire d'Issy, où il fut inhumé derrière la chapelle de Lorette, cimetière des Sulpiciens ».

L'auteur des *Souvenirs de Saint-Nicolas*, Adolphe Morillon, qui entra dans cette maison en octobre 1835, constate que l'existence dans ses deux premières années de séjour, lui parut sinon pesante, « au moins incommode, gênante ». Tout lui paraissait « froid, monotone, sans élan, sans charme; rien n'allégeait assez l'austérité du règlement; les jours passaient, passaient, avec une pénible uniformité ». Les âmes ne « s'épanouissaient » pas. Cependant, il reconnaît que les maîtres méritaient la reconnaissance sous tous les rapports. Et il rejette la faute de cet ennui sur « la tristesse excessive du lieu » et sur les interruptions de « la direction suprême² ».

1. Morillon, *op. cit.*, p. 4.

2. *Ibid.*, p. 3-4.

7^e Supérieur. — M. DIDON
(1836. — 1837)

Philippe-Victor Didon ne conserva que 18 mois, la direction du séminaire de Saint-Nicolas. Né à Saint-Laurent près de Valence et ayant fait ses études à Saint-Louis, puis à Saint-Sulpice, il fut d'abord attaché au service de la paroisse de ce séminaire. Son zèle s'y serait déployé avec fruit pendant quelques années. « Son talent pour la parole semblait le destiner à la chaire, mais sa santé ne lui permit guère de se livrer à la prédication et même il renonça bientôt à l'exercice du ministère et se retira dans sa famille¹ ». Malgré cet état de santé, Mgr de Quélen le nomma, au courant de l'année scolaire², pour remplacer Bonniver, décédé. Croyait-il, comme pense le vulgaire, que le poste était une sinécure et que le repos apporterait à Didon un soulagement ou la guérison? Nous n'avons pas pu trouver l'ordonnance royale agréant le choix de l'archevêque. Nous serions tenté de conjecturer que cette fois, Mgr de Quélen se dispensa de cette formalité qu'il qualifiait « d'humiliante³ ».

Le nouveau venu pouvait apporter un regain de vie à Saint-Nicolas. « C'était un prêtre d'une douceur⁴ et d'une modestie charmantes, d'une rare facilité de parole⁵, d'une science sérieuse, un helléniste remarquable. Il était trop perspicace pour ne pas voir de quoi souffrait cette maison d'éducation, et il tenta quelques ef-

1. *Ami de la religion*, tome 102, p. 163.

2. Nous n'avons trouvé aucun acte de nomination.

3. Une raison de penser qu'il en fut ainsi, c'est que, pour Dupanloup, l'agrément ne parvint qu'en mars 1844, ce qui laisse soupçonner qu'il n'a pas été demandé. De plus nous lisons dans une lettre de Mgr Affre au ministre des cultes, 29 décembre 1846. « Il ne me reste plus qu'à prendre le parti que prit mon prédécesseur et de vous déclarer, qu'à partir de ce jour, M. Millault n'est plus supérieur de mon petit séminaire et que ce sera l'Archevêque de Paris ». *A. D.*

4. « Nature douce et frêle », dit Mgr Hautin : *Discours des prix*, 1880.

5. Cette dernière qualité est attestée par plusieurs témoignages.

forts de détails¹ ». Mais « d'un esprit un peu systématique (il) s'était épris d'une méthode nouvelle d'enseignement, qui faisait alors un certain bruit, la méthode Jacottot² et en avait fait l'essai dans les classes de cinquième et de sixième. Elle devait avoir pour effet, il le croyait du moins, d'abrégé le temps consacré à l'étude du grec et du latin. Cette méthode, confiée à des professeurs qui n'y avaient été nullement initiés, avait tout le péril des expériences sur lesquelles le temps ne s'est pas prononcé et n'eut aucun des avantages qu'on s'en promettait³ ».

« Mais une cause surtout était, dit Morillon, de nature à rendre infructueux les efforts les plus sincères des maîtres et des élèves : c'était l'absence d'un plan d'enseignement, l'absence de délimitation positive entre les diverses classes. Le choix des auteurs et des méthodes, le mode de correction des devoirs, la préférence accordée à telle ou telle partie de l'enseignement, tout cela était laissé à la décision de chaque professeur. L'absence ou la maladie du supérieur empêchait tout contrôle sérieux. Je me souviens d'un professeur de *quatrième*, dont j'entendais dire avec admiration, — j'étais alors un petit septième, — qu'il faisait à ses élèves un cours de seconde. On apprenait peu de choses ; surtout on n'apprenait pas ce qui doit être, après tout, le fruit le plus positif de l'éducation ; on n'apprenait pas assez le travail. J'en excepterais à peine deux classes et c'étaient les deux dernières, les classes de commençants, la *huitième* et la *septième*. Là, nous avions deux

1. Morillon, *op. cit.*, p. 45.

2. Convaincu de l'utilité prépondérante du travail personnel, ce pédagogue, imbu d'ailleurs de principes contestables, ne voulait pas « de maître explicateur ». Le meilleur maître, d'après lui, est celui qui n'explique rien ; il n'est pas nécessaire qu'il sache ce qu'il enseigne. Il doit faire appel exclusivement à l'activité propre de l'élève. Comme, d'après Jacottot, *tout est dans tout*, l'élève apprendra par cœur une certaine portion de la branche qu'il veut étudier, et par une méditation prolongée, y rapportera tout le reste. Cette méthode, appliquée sans exagération, rappelle un peu celle de Socrate et nous paraît excellente pour certains sujets d'élite.

3. Nous possédons quelques listes de compositions de la classe de troisième, 1836-1837, (1^{er} trimestre). Le professeur L. Bessière, malgré son indulgence évidente, est obligé d'avouer que ses élèves ne sont forts ni en thème latin, où quelques-uns commettent des fautes énormes, ni en version grecque. Mais, vers la fin du trimestre, il constate que la version latine a été « assez bonne ». (1, Narcisse Baptifolier ; 2, J.-B. Cabrillié ; 3, T. Dutilleux ; 4, L. Belhomme ; 5, Melchior Combes ; 6, F. Tempestini ; 7, H. Guy ; 8, E. Benault ; 9, L. Wirquin ; 10, C. Moulin). Il félicite en particulier F. Tempestini, d'une élégie en vers latins, « pleine de délicatesse, de poésie, de sentiment ».

professeurs, MM. Depoisier et Bouverat... intraitables avec la paresse et la négligence, qui nous faisaient rapprendre ou recommencer sans terme les leçons mal sues et les devoirs mal faits, de façon que nous avions au moins l'idée de ce que c'était que travailler¹ ».

Didon était plus heureux dans la pratique de la discipline. S'il sut se faire aimer des élèves, il sut aussi les préserver, et Postel, un de ses élèves, assure, dans une de ses notes, qu'il ne fut témoin, à Saint-Nicolas, « d'aucun exemple capable d'alarmer sa délicatesse : *Domus hâc nec purior illa est nec magis his aliena malis.* » Didon semble avoir été assez large, cependant, pour l'admission des élèves. Dans une note manuscrite concernant les *marques de vocation à l'état ecclésiastique*, il écrit : « En résumé, je crois que l'on peut accorder la bourse à un enfant qui ne donne pas de raison de soupçonner en lui le défaut de foi et de piété, dont le caractère est docile, liant, ouvert et modérément enjoué et qui promet, avec du travail, de réussir dans ses études² ». Mais, après six mois de séjour à Saint-Nicolas, « qui lui suffirent pour se faire beaucoup aimer³, il n'y fit que de rares visites ». « Il avait dû quitter la maison, pour éviter toute occasion de travail et d'inquiétude. A la fin de l'année, il ne venait plus du tout, il se sentait mourir. Il résigna les fonctions, depuis longtemps toutes nominales, dont Saint-Nicolas n'avait guère recueilli que des espérances⁴... La vie se retirait de plus en plus de cette maison ». Le chiffre des élèves était descendu à 80; « le recrutement se faisait difficilement et dans des conditions qui ne

1. Morillon, *op. cit.*, p. 25-26.

2. *A. D.* — Il était moins tolérant pour le romantisme et le libéralisme, alors mis à la mode par Lacordaire. Un professeur, Carron, dut même, pour ce motif, quitter la maison en 1836. *A. D.*

3. Dans un *Eloge* de lui, écrit par un élève en 1840, mais visiblement inspiré par un professeur de Saint-Nicolas, il est dit que « malgré la faiblesse de sa santé, pendant longtemps, il se leva à quatre heures du matin, puis venant se prosterner au pied du tabernacle il attendait là dans l'union intime avec son Sauveur que la cloche le tirât de sa méditation pour aller la continuer avec la Communauté. » On y relate aussi le dévouement dont il fit preuve dans une épidémie qui transforma les salles du séminaire en infirmeries. « Sans cesse il allait de lit en lit, visitait les malades... les consolait tous et par ses douces paroles chassait l'ennui de leur cœur ». Cf. *Cahier d'honneur de rhétorique*, 1840. *A. S. N.*

4. A la distribution des prix (1837) « on regrettait... de ne pas voir à la séance M. l'abbé Didon, supérieur de la maison ecclésiastique, fort distingué. » Cf. *Ami de la religion*, t. 94, p. 214. Il avait été d'abord aux eaux; elles ne lui rendirent pas ses forces. Après sa démission, « il vécut dans

permettaient guère de choisir¹. Le côté matériel de la vie laissait lui-même quelque chose à désirer. Une réforme générale, rapide et détaillée semblait indispensable² ». Le réformateur allait venir.

la retraite. Cependant son esprit, actif ne pouvait rester inoccupé et plusieurs ouvrages furent le fruit de ses loisirs. » Il avait déjà collaboré à l'*Univers*. (Cf. *Vie de L. Veillot*, I, p. 369). En 1838, on lui conseilla d'aller passer l'hiver en Italie. Il se trouvait à Rome quand Mgr Dupuch, évêque d'Alger, y alla et l'entraîna en Afrique. Au retour, s'étant arrêté à Dijon pour faire visite à sa sœur, fille de la Charité, il y mourut le 25 juin 1839. Cf. *Ami de la religion*, tome 102, p. 163.

1. D'ailleurs on constate à cette époque, un peu partout, en province, la diminution des rentrées dans les séminaires, sur les années de la Restauration. Dans un rapport du ministre des cultes (1^{er} janvier 1837) on lit : « Le nombre des élèves permis par l'ordonnance du 17 juin 1828, était de 19.810. Ce nombre était complet au 1^{er} janvier 1830; mais les événements de cette année amenèrent une grande diminution... Au 1^{er} janvier 1836 il montait à 14799, et au 1^{er} janvier dernier il était de 16619. » Cf. *Ami de la religion*, tome 92, p. 388. Cependant vers 1836, le gouvernement devient moins anticlérical, et on voit que les chiffres tendent à remonter.

2. Morillon, *op. cit.*, p. 6.

8^e Supérieur. — M. DUPANLOUP.

(1837-1845).



M. Dupanloup. 2

« Un mardi, jour de grand congé, dit Morillon², sur la fin

1. Pannier, Wolf et Cie, photog., 14, cloître des Bernardins.

2. Cet ancien élève de Dupanloup a tracé avec agrément et non sans une émotion communicative le tableau de Saint-Nicolas sous son illustre maître. Ce tableau est très flatteur et ne comporte presque aucune ombre. Dans l'ensemble il est exact. Renan s'en porte garant. Cf. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, édit in-8^o, p. 177. « Ce tableau a été très bien tracé par M. Adolphe Morillon. » La *Semaine religieuse de Nancy*, oct. 1878 (Cf. *B. N.* Ln²: 31020), dans un article visiblement inspiré par Mgr Foulon, dit en parlant de ce livre : « Ce qu'il raconte paraît à peine vraisemblable tant cela semble dépasser l'idéal en matière d'éducation. Et pourtant cela est vrai ». Nos recherches et nos informations, tout en relevant quelques inexactitudes, corroborent les assertions de ce témoin oculaire. On comprendra donc qu'après tant d'autres, nous puisions abondamment dans cette mine précieuse.

de l'année 1836-1837, pendant qu'une gigantesque partie de barres se jouait au fond du parc de Conflans, alors maison de campagne du petit séminaire de Paris, l'illustre archevêque, qui partageait avec nous cette résidence d'été, mais qui y venait bien rarement depuis que 1830¹ en avait fait une ruine, se montra tout à coup à l'extrémité de la grande allée. Quelques-uns de nous le reconnurent aussitôt, malgré l'éloignement, à la croix d'or qui brillait sur sa poitrine et à la majesté de sa démarche. Les jeux cessèrent; nous nous avançâmes respectueusement au-devant de lui.

Il nous salua avec sa grâce² et sa bienveillance ordinaire, et, pendant que nous l'entourions en foule, étouffant le bruit de nos pas, pour ne perdre aucune des paroles que l'affaiblissement de ses forces ne lui permettait déjà plus de faire retentir comme autrefois, nous entendîmes qu'il s'informait avec intérêt, avec inquiétude même, de tous les détails de notre vie, de la discipline, de l'observation des règlements, des études surtout. Il questionnait les maîtres, demandant ce qu'on faisait dans telle ou telle classe, se faisait présenter les premiers de la dernière composition qu'il félicitait et embrassait, et recommandait qu'on lui portât chaque semaine le nom et les œuvres de ceux qui se seraient distingués soit en obtenant une première place, soit en faisant un bon *devoir*. Puis s'adressant à tous, après nous avoir dit de nous serrer autour de lui à cause de la faiblesse de sa voix, il nous exhorta au travail, à la docilité, à l'émulation.

« Je sais (dit-il), combien cette maison a droit à ma sollicitude. Vous êtes toujours présents dans mon cœur et ma pensée. Je vous sais pleins de bonne volonté : vous êtes ma consolation. Je veux que vous deveniez ma gloire. »

... Il parla ainsi longtemps; puis avec la dignité charmante qui ne l'abandonnait jamais, il nous accorda un congé, suivant sa coutume, « à compter, dit-il, sur ceux qu'il nous devrait bientôt pour nos succès à venir! ». Il voulut encore que nos jeux, interrompus par son arrivée recommencent sous ses yeux.

1. En réalité 1831.

2. « J'ai vu Mgr de Quélen; il m'a laissé l'idée du parfait évêque de l'ancien régime. Je me rappelle sa beauté (une beauté de femme), sa taille élégante, la ravissante grâce de ses mouvements ». Renan, *Souvenirs*, etc. p. 166.

Nous obéîmes avec joie; l'immense partie de barres, avec trente tenants dans chaque camp, reprit donc toute son ardeur. Assis avec ses prêtres sur un banc rustique, il aima pendant quelques instants à voir l'essaim joyeux s'éparpiller, s'entrelacer, se réunir pour se déployer encore dans une course effrénée, sur le tapis vert de la vaste plaine. Au moment de son départ, pendant que nous l'accompagnions jusqu'à la grille du parc, il nous recommandait encore de bien travailler, et nous promettait à plusieurs reprises de s'occuper activement et bientôt de nous.

Nous savions déjà à cette époque que M. Didon avait donné sa démission; quel pouvait donc être le sens de la promesse de Mgr de Quélen, si ce n'est le choix d'un nouveau directeur de la maison et de l'éducation de Saint-Nicolas?

Vint la rentrée de l'année scolaire 1837-1838. Nous arrivions tous avec une immense curiosité; car rien n'avait transpiré du choix attendu.

Bientôt un nom circula dans la maison et fut de suite accueilli avec une grande faveur¹. »

Il n'y était pas inconnu. Si l'élève Dupanloup avait laissé un brillant renom à Saint-Nicolas, le bruit causé par l'*affaire des catéchismes* de la Madeleine, et mieux encore l'apparition rapide, mais déjà séduisante, du préfet des études et du directeur de la Congrégation de la Sainte Vierge², avaient mis son nom encore plus en évidence dans le petit séminaire. Aussi l'officieux *Ami de la Religion*³ peut-il annoncer avec l'assurance d'être approuvé: que « M. l'Archevêque forcé de se priver » des services de M. Didon « a fait choix, pour le remplacer, de M. l'abbé Dupanloup, premier vicaire de Saint-Roch. Le talent si distingué

1. Morillon, *op. cit.*, p. 8, 9, 10, 11. Cette démission ne fut acceptée par Mgr de Quélen, que le 29 septembre 1837. Une lettre de Didon, insérée dans l'oraison funèbre de 1840, (Cf. plus loin), assure que l'archevêque, en lui donnant acte de sa démission, lui apprenait aussi le nom de son successeur. Cette nomination en le « surprenant très fort » le combla d'une « vive » joie. Dieu, dit-il, « a jeté un regard de miséricorde sur notre cher petit séminaire. »

2. D'après un article de la *Semaine religieuse de Nancy* (1878), « le trop court séjour » que firent à Saint-Nicolas, Pététot, Dupanloup, Fraysse, Legendre et Arnault « y a laissé des souvenirs ineffaçables ». Cf. *B. N. Lu*²⁷ 31020.

3. Tome 95, p. 20.

de M. l'abbé Dupanloup pour toutes les parties du ministère et spécialement pour la direction de la jeunesse ne peut que faire regarder ce choix comme très heureux pour le petit séminaire; M. l'Archevêque, sensible au dévouement de M. Dupanloup l'a de plus, nommé grand vicaire et ce nouveau titre que justifient si bien les mérites et les services de cet habile et pieux ecclésiastique ne lui donnera que plus de moyens de faire prospérer un établissement si important pour le diocèse¹ ». Le choix de l'archevêque inspiré sans aucun doute par l'affection, était donc justifié par les mérites de l'élu. Renan va même jusqu'à dire, qu'en confiant à Dupanloup la direction de la maison, Mgr de Quélen eut « une visée de génie »².

Si, auprès des enfants surtout, l'extérieur exerce un certain empire, Dupanloup, par son air dominateur et noble par l'aisance de son allure, ne pouvait manquer d'imposer au jeune bataillon qu'il allait commander. A en croire un de ses familiers, qui ne le dépeint, il est vrai, qu'en 1849, au moment de sa nomination à l'épiscopat, Dupanloup « n'est pas précisément un bel homme dans la force du mot; sa taille est moyenne et bien prise, sa santé malheureuse, sa constitution nerveuse et vive... il a le front large et haut, les yeux noirs et flamboyants, parfois tendres mais trop étroits. Sa bouche fine et pincée, à laquelle sied bien le sourire, prend volontiers une légère expression d'ironie. Sa gravité n'est qu'aimable. Il porte les cheveux courts et sans apprêts. Son nez aquilin attendra toujours pour la symétrie un menton moins osseux et d'une forme plus déliée, et son costume, quoique convenable, affecte le plus visible dédain pour la vanité mondaine. Cependant la dignité domine dans sa personne. Cette physionomie sans calcul et sans art, porte avec elle une expression d'intelligence, de bonté et de supériorité morale qui révèle l'homme destiné au commandement. Son sourire délicat est un mélange de finesse et de douceur; ses traits, quand il parle, se modifient sensiblement dans le sens de ses paroles, son geste est convaincu et sa voix

1. Pététot, deuxième vicaire de Saint-Roch, était, en même temps, nommé curé de Saint-Louis d'Antin.

2. *Souvenirs*, p. 165.

grave, émue, solennelle, quelquefois éclatante dans la chaire, devient douce, harmonieuse et limpide dans la causerie¹ ».

Plusieurs de ces traits, adoucis d'ailleurs par la sympathie du peintre, révèlent un tempérament ardent et même fougueux². Aussi un des caractères dominants de sa physionomie morale est un grand besoin d'action. Il dit lui-même dans son *Journal intime*³ : « J'ai une activité terrible qui ruine ma santé, trouble ma piété et ne sert point à ma science ». Cette constatation faite au commencement de sa prêtrise, il la renouvelle souvent : il essaye de se retenir sur la pente où le pousse son « activité naturelle⁴ ». Il voudrait « supprimer cette tension violente et perpé-

1. *M. Dupanloup*, par L. Lavedan. On peut rapprocher de ce portrait celui tracé en 1862 par l'abbé Rouquette : *Notes et souvenirs* 1879, in-12. « Il est plutôt grand que petit ; mais sa taille se rehausse étrangement quand il s'anime et il s'anime toutes les fois qu'il parle. Il a le cou assez fort et toujours au large dans le col de sa soutane, ce qui fait que, son rabat s'en va souvent de travers et lui donne des tournures négligées. La tête est fièrement posée et... un peu penchée vers l'épaule droite ». Quant aux cheveux, il les porte ordinairement assez courts et frisottés en avant sur les tempes comme M. Thiers et M. Rémusat, comme tout les hommes de 1830. Les yeux sont petits... arcades sourcilières très saillantes comme le sont les pommettes de ses joues : sourcils fort abondants et en broussailles... Un nez à bec d'aigle fortement courbé... Son teint est très rouge, légèrement violacé... Avec tout cela il a des sourires d'une grâce exquise. Le son de sa voix, malgré son accent un peu nasillard a des séductions qui vous subjuguent. » Dans un article assez disgracieux, la *République française*, n° du 5 oct. 1878, après avoir dit que Dupanloup ne connut que sa mère, ajoute, non sans quelque aigreur : « Il avait tout l'extérieur, l'encolure, la taille haute et forte, la face empourprée d'un paysan de race. Ses yeux brillants, son front largement éclairé, sa bouche sinieuse et fine aux coins plissés annonçaient une intelligence ouverte... »

Tous les portraits qui le représentent dans la plénitude de l'âge, lui donnent des yeux d'une vivacité extraordinaire. « Ses yeux lançaient des éclairs » disent les prêtres dévoyés qui l'ont attaqué dans les *Portraits cléricaux*, B. N. Ln⁴ 53.

Il reste de tout cela que la physionomie de Dupanloup un peu maussade de prime abord et dénonçant quelque peu son origine en partie roturière, s'éclairait vivement, s'enflammait rapidement et décelait alors une âme complexe et singulièrement ardente.

2. Un anonyme, (Constant O. P.) appréciateur sévère de Dupanloup, donne de cette fougue des explications simplement conjecturales. Cf. *Lettres de Y à Z*.

3. *Journal intime*, p. 43. On doit croire que dans ces *Memoranda*, comme il appelait ces résolutions, ces réflexions, écrites la plupart à la suite d'une retraite mais non destinées à être publiées, Dupanloup exprime sa pensée intime et sous le regard de Dieu. Sa psychologie s'en trouve donc éclairée. Peut-être cependant, faut-il adoucir la rigueur de ces aveux en tenant compte des circonstances dans lesquelles ils ont été exprimés. Dans les retraites on ne tient pas toujours compte des circonstances atténuantes.

4. *Ibid.*, p. 47. « L'ardeur du sang, la fougue du tempérament, l'exubérance d'activité furent extrêmes chez Mgr Dupanloup. » *Lettres de Y à Z*, p. 49.

tuelle qui tourne à la manie, à la maladie ». Il se propose bien en 1852 de s'arrêter « doucement » toutes les fois qu'il apercevra que son action deviendra « impérieuse »; nous doutons qu'il ait pu le faire en 1837, alors qu'agé de 35 ans, il comptait moins encore avec ses forces. Mais cette action et ce mouvement ne s'accomplissent pas à vide. A leur tour ils mettent en branle ce qui les environne et comme cette impulsion est vive, on comprend que Dupanloup puisse être rangé parmi les « entraîneurs »¹. C'est par sa force de volonté surtout qu'il réussit à conserver sous son empire, les hommes qu'il subjugué. Et cette volonté est énergique. Non pas qu'elle soit exempte de soubresauts : il reconnaît lui-même qu'il est brusque², et il demande à Dieu avant tout « la suite, l'esprit de suite³ ». S'il n'aime guère obéir, il est né pour commander. Renan va jusqu'à dire : « C'est l'homme le plus impérieux que la terre ait porté⁴. » Il ne se plaît guère à la seconde place et il se sent de taille à supporter les premiers rôles. Il s'essaie à l'humilité et y parvient, mais son besoin d'action fait vite taire sa modestie et sa retenue. Et puis il souligne lui-même une des pentes les plus dangereuses de son caractère. « J'ai, dit-il, d'innombrables et très fâcheux défauts... Présomption d'esprit, de caractère, d'action... Je crois tout facile, prompt à faire, pour moi comme pour les autres... Je me fie trop vite aux gens, aux choses... Je n'aime pas les difficultés; je ne les suppose pas. De là, les mécomptes, les tristesses, le découragement. De là encore les exigences impérieuses, les précipitations, les vivacités⁵. » Les initiatives hardies le tentent et comme le succès les justifie souvent, il se sent porté à les multiplier. Il ne craint

1. *Ami du Clergé*, numéro du 13 août 1908, p. 759 : « La vie sortait de lui, il m'entraîna » dit Renan. *Souvenirs*, p. 175. Le journal *Le Soir* souligne un peu méchamment ce double trait de caractère en disant (octobre 1878) : « il était agité et agitant. » Cf. B. N. Ln²⁷ 30944.

2. « Comme j'ai à me défier de mes vivacités, de mon humeur, de mes explosions! » *Journal intime*, p. 91.

3. *Ibid.*, p. 149.

4. *Lettres intimes*, p. 167. Son « tempérament autoritaire » est avoué même par ses admirateurs. Cf. *Portraits*, d'Ignotus, p. 100.

5. *Journal intime*, p. 88.

ni le bruit¹, ni la lutte², quoiqu'il soit impatient des obstacles. On peut même dire de lui, qu'il est « pieusement intrigant »³. Il étoufferait dans un cadre de vie régulier et un peu monotone. Il aime le changement. Mais il est capable de prolonger ses efforts en vue d'un résultat important à atteindre⁴. Trop souvent il les disperse sur des détails. « Je m'occupe trop du matériel » avoue-t-il lors de son passage à la Madeleine⁵ et il se promet bien, une fois évêque, de ne faire par lui-même « que les choses très importantes. » Pour suffire à tous les travaux qu'il entreprend à la fois, il retranche une partie de son sommeil du matin et ruine sa santé⁶. Il prend d'énergiques résolutions pour s'assurer quelques instants d'arrêt et de repos, de *quiétude*, comme il s'exprime, mais vite la fièvre de l'action s'empare de lui. Il a soif de vie intérieure et les pages de son *Journal intime*, la redisent sans cesse. Mais il semble que la fatalité le relance continuellement et impitoyablement dans le mouvement et même l'agitation.

Et toute cette activité a pour principe des mobiles élevés. On peut ne pas toujours les approuver, il faudrait se garder de les rabaisser. Sans doute il n'est pas insensible aux motifs intéressés, mais il s'efforce de purifier ses « intentions qui sont devenues beaucoup moins bonnes »⁷. Ne parlons pas d'intérêts mesquins et indignes d'une grande âme, mais allons plus loin : l'ambition ne paraît pas avoir été le mobile de ses actions. Certes il aime « les affaires, les grandes affaires »⁸; il peut tout

1. Nous avouons ne pas comprendre la réflexion qu'il fera plus tard (1849) à la veille d'accepter la charge épiscopale : « Je me connais. (Une fois évêque), on n'entendra plus parler de moi, on ne saura même pas où je serai, comme au Petit-Séminaire, pendant dix ans ». Il nous semble, que dans cette période là, Dupanloup ne demeura pas ignoré et les faits nous le prouveront abondamment.

2. « *Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen.* Voilà bien ma destinée dernière en ce monde, le combat, la lutte ! » *Journal intime*, p. 98.

3. Cf. Lecanuet, *Montalembert*, II, p. 732.

4. C'était un travailleur infatigable et qui lassait secrétaires et collaborateurs ».

5. *Journal intime*, p. 44.

6. *Ibid.* *passim*.

7. *Journal intime*, p. 50.

8. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 300 qui cite un fragment de ses réflexions de retraite (1842). « Les affaires, les grandes affaires, la parole, la direction des âmes ou l'étude : hors de là, tout m'ennuie ».

espérer. Il a en lui-même et dans les chaudes et puissantes protections qui l'entourent, les moyens les plus sûrs d'arriver. Nous ne croyons pas qu'il ait délibérément voulu les faire servir à sa propre fortune. Les résistances qu'il opposera plus tard aux instances de son ami Falloux en vue de l'épiscopat, revêtent les caractères de la sincérité¹. En élargissant la question on a même pu dire que Dupanloup a le plus souvent agi contre ses propres intérêts. Il fallait toutefois un bien puissant mobile pour entretenir, une vie durant, cette perpétuelle dépense de soi. Ne le cherchons pas, en général, ailleurs que dans une foi vive et un ardent amour des âmes. Seule cette explication est suffisante et donne la clef de sa conduite. Cette foi, acquise presque au berceau, n'avait jamais subi d'assauts, ni à plus forte raison d'atteintes. Tranquille et profonde, elle s'était emparée de lui et se mêlait à tout. L'élève de Saint-Nicolas ne put que la fortifier sous la ferme direction de Thavenet. Il comprit peut-être moins les hautes spéculations de Frère. Il leur dut cependant une dévotion spéciale au Saint-Esprit². Ce principe de charité, selon la mystique chrétienne, lui inspira sans doute un grand désir de sauver les âmes³. On peut dire sans exagération, que c'est là le

1. Cf. Lagrange. *op. cit.*, I, 535, et *Journal intime*, p. 77. Debidour l'accuse d'avoir vers 1876, brigué l'archevêché de Lyon et le cardinalat. Nous ne savons pas sur quelles preuves il appuie son affirmation. Cf. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat sous la troisième République*, I, 163. Cf. *Ami du Clergé*, n° du 13 août 1908, où l'auteur, quoique sympathique en général à Dupanloup, écrit : « Certes, Mgr Dupanloup désira le cardinalat, ses familiers l'avouent. » Mais il ajoute en manière de correctif : « Pour lui, l'honneur cardinalice eût été non seulement la récompense de son long labeur, mais surtout l'oubli du passé, « l'amnistie » pour son attitude au Concile et comme un hommage rendu à son intégrité doctrinale. » Ainsi interprété, ce désir du cardinalat ne nous paraît pas revêtir le caractère de la véritable ambition qui aspire àprement aux honneurs pour l'éclat qu'ils communiquent ou les pouvoirs qu'ils confèrent. Mgr Chapon, évêque de Nice et gardien vigilant de la mémoire de Mgr Dupanloup, affirme dans une lettre rectificative adressée à l'*Ami du Clergé* (11 octobre 1908) que « ceux qui furent et restent encore ses témoins ne croiront jamais à cette ambition tardive pour le cardinalat, » A nos yeux, autre chose est désirer, autre chose est briguer, et nous croyons que le « chapeau » est, dans certains cas, désirable.

2. « Une des grandes grâces de Saint-Sulpice fut la dévotion à l'Esprit-Saint. Mes cahiers de philosophie et de théologie l'attestent. Je crois bien que j'en fus redevable à M. Frère... C'est le seul bien spirituel qui me soit venu de lui, à ma connaissance. Il faut s'en souvenir avec gratitude. Cela a duré toute ma vie jusqu'à ce jour. Dévotion rare et précieuse ». *Journal intime*, p. 33, et l'éditeur, M. Branchereau, ajoute en note, que Dupanloup a composé sur ce sujet un travail considérable resté manuscrit.

3. Ou ne saurait mettre en doute la réalité de ce désir poussé jusqu'à la passion. On lit cette passion presque à chaque page de son journal intime.

sentiment qui a dirigé l'ensemble de ses actions. Et les différents ministères qu'il avait exercés avant d'être nommé supérieur, n'avaient fait qu'alimenter ce désir : les catéchismes de la chapelle Saint-Hyacinthe, la direction de la Congrégation de la Sainte Vierge à Saint-Nicolas, ses prédications à Saint-Roch, ses confessions, ses directions.

Parmi les âmes, celles qu'il préfère, ce sont les âmes d'enfants. Elles sont plus malléables et la forme qu'on leur donne est plus persistante. Mais pour les aimer constamment, les motifs surnaturels n'y suffiraient pas : il y faut un attrait. Dupanloup se sentait invinciblement attiré vers cet âge. Son âme toujours jeune, d'une jeunesse entretenue par l'ardeur du tempérament, le succès dans ce ministère et peut-être même son besoin de dominer, de façonner à sa guise les esprits et les cœurs, l'inclinaient naturellement vers ces intelligences plus prêtes à recevoir la vérité, vers ces volontés où il savait si bien trouver ce qui pouvait les exciter à l'action, à la vertu¹. Pour ce travail délicat, il devenait séduisant et avait eu recours à mille industries dans les catéchismes de l'Assomption. Même son allure impétueuse lui servait à jouir d'une grande influence sur cet âge ami du mouvement. Sa facilité à s'émouvoir, pour exagérée qu'elle pût quelquefois paraître, lui ouvrait également ces tendres âmes, sur lesquelles l'émotion, même légèrement factice, produit une impression beaucoup plus profonde qu'un solide argument. Son habileté dans la mise en scène, poussée un peu plus loin peut-être qu'il ne l'aurait fallu pour des esprits mûrs, n'avait pas peu contribué à ses succès de la chapelle Saint-Hyacinthe; elle devait lui être également utile pour frapper l'imagination de ses futurs élèves et de prime abord les subjuguier. Lui-même, d'ailleurs se rapprochait des enfants par cette faculté brillante, qui agrandit les contours des choses, et les revêt de couleurs chatoyantes. D'où ce tour volontiers dramatique² donné à ses ins-

Voir surtout les pages 246, 247, où il caractérise avec une certaine candeur sa façon d'aimer les âmes et où il prend de bonnes résolutions pour perfectionner cet amour.

1. Cf. *Mgr Dupanloup. Son amour pour l'enfance*. Discours des prix, 1879, par M. Renaudin, Orléans. Cf. *De l'Education*, édit. in-12, tome II, p. 461, où l'évêque d'Orléans s'exprime noblement et longuement sur ce sujet. Il l'avait déjà traité dans le tome premier, p. 83.

2. Son âme était « aimantée vers le tragique », dit Ignotus, *op. cit.*, p. 97.

tructions ou à ses actes grâce à une imagination inventive et toujours en éveil. Joignez à tout cela une pénétration d'esprit qui lui donnait un accès facile dans l'intérieur de ces âmes quelquefois peu complexes, une expérience acquise grâce à la pratique de la confession et de la direction qui lui permet de s'insinuer dans les replis plus cachés ou plus nombreux¹; une culture d'humanité dont il ne s'est jamais complètement dégagé, au point qu'on peut presque toujours retrouver en lui un régent de rhétorique; un talent de narrateur avoué même par ses adversaires; une facilité naturelle d'élocution, développée encore par l'usage de la parole publique et la fréquentation des salons; de belles parties d'orateur, un peu superficiel il est vrai, mais plein de feu, correct, élégant, aisément harmonieux et cadencé; je ne sais quel don d'attirer, ou, si l'on veut, de subjuguier et même de *fasciner*², et vous comprendrez combien tous ces dons, naturels, ou cultivés, le préparaient éminemment au rôle d'éducateur qu'il allait remplir avec une incontestable supériorité.

Et pour lui ménager un triomphe plus facile, une flatteuse renommée le précède. A Saint-Nicolas, on a redit sans doute ses succès d'élève, de catéchiste et de prédicateur. Les élèves l'ont vu à l'œuvre pendant six mois et la congrégation regrette toujours son éloignement. On le sait hautement protégé par l'Archevêque, et, ce qui ne gêne rien, choyé par le faubourg Saint-Germain et par le faubourg Saint-Honoré qui ont plusieurs raisons de s'attacher à lui. Une heureuse coïncidence fait succéder son avènement à une période de calme, peut-être de torpeur: on sait d'avance qu'avec lui entrera le mouvement. On va s'apercevoir qu'avec le mouvement, s'introduira une nouveauté et c'est là un titre de plus à l'engouement de l'inconstante jeunesse.

1. « Son âme avait cette sensibilité extraordinaire, on pourrait dire nerveuse, magnétique qui avertit certains organes physiques de la présence d'une source, fût-elle à des grandes profondeurs. Convaincu que tout âme humaine est capable de jaillissement, il allait à la découverte des sources ». *Deux éducateurs*, article du marquis Costa de Beauregard, *Corresp.*, 10 octobre 1883. On sait d'ailleurs que c'est là le privilège des meneurs d'hommes. Dupanloup, dans la mesure où il sut entraîner les hommes, devait avoir cette faculté psychologique et divinatrice.

2. *Lettre de Mgr Ramadié, archevêque d'Albi*. Cf. Lagrange, *op. cit.*, p. XXVI.

La nouveauté consiste à changer totalement l'aspect et l'esprit de la maison. Jusqu'ici Saint-Nicolas était un séminaire pur, il allait devenir mixte. De qui venait cette idée ou cette résolution? Faut-il l'attribuer à Dupanloup ou bien à Mgr de Quélen? Si ce dernier ne l'a pas inspiré à son nouveau supérieur il a dû cependant y prêter volontiers son concours¹. Et si c'est à Dupanloup qu'il faut la faire remonter, doit-on croire que, chez lui, cette détermination fût dictée par une théorie longtemps mûrie et enfin appliquée? Sans doute il a éloquemment défendu la thèse des séminaires mixtes qui, de prime abord, semble bien contraire aux décrets du Concile de Trente, à la pratique de plus d'un quart de siècle, et même aux conseils d'une sagesse, peut-être timide, mais à coup sûr respectable². Mais, il esquivait les côtés délicats de la question, et nous n'avons trouvé sous sa plume qu'un argument plus spécieux et oratoire que solide. « Ma pensée, dit-il, la voici : c'est qu'il doit y avoir également dans les petits séminaires, et, sans aucune distinction, des enfants riches et des enfants pauvres : et si cela n'était pas, ce serait un malheur pour les pauvres comme pour les riches ; car les riches sont utiles aux pauvres et les pauvres sont utiles aux riches »³. Faudrait-il à propos de cette raison utilitaire rappeler le joli mot d'un de nos écrivains, issu, lui aussi de la Savoie? « Quand le Savoisien (au temps jadis, on disait plutôt le Savoyard) regarde un cours d'eau, c'est peut-être pour sa limpidité, c'est peut-être aussi pour estimer s'il est flottable »⁴. Nous croyons que Dupanloup eut en outre, des motifs d'un

1. Mgr Affre semble affirmer que Mgr de Quélen aurait eu cette initiative, mais la formule est trop vague pour qu'on y puisse voir une assertion bien catégorique. « Je me suis convaincu d'abord, avec l'administration capitulaire sous l'Empire, que le cardinal de Périgord et Mgr de Quélen n'avaient reçu dans le séminaire que des élèves présentés par leurs parents comme se destinant à l'état ecclésiastique. Deux ans seulement avant sa mort, mon vénérable prédécesseur crut devoir adopter un système différent ». *Mémoire*, 6 janvier 1845. *A. D.* Un pamphlet historique que nous avons déjà cité et qui doit être daté de 1834 au plus tard, dit formellement « Il (Mgr de Quélen) forma le projet d'un petit séminaire qui aurait réuni ce que l'on admire dans la douce ferveur de la rue du Regard et dans les rigides austérités de Saint-Nicolas ». On aurait même mis de côté une réserve de 500.000 francs qui aurait disparu lors du *sac* de 1830. Lavedan, *op. cit.*, attribue cette idée et à l'Archevêque et à Dupanloup.

2. Cf. *De l'éducation*, I, chap. VIII.

3. *Ibid.*, édit in-8° p. 421.

4. Henry Bordeaux : *La Savoie peinte par ses écrivains*.

ordre supérieur. Ancien élève de la rue du Regard, brillant humaniste, ayant ses entrées dans le grand monde, il désirait vivement attirer à l'Eglise ces fils de famille qui, depuis la chute de la royauté légitimiste, se souciaient peu de se destiner à une carrière désormais moins brillante. Et puis, il était avide de distribuer à un plus grand nombre d'intelligences le bienfait d'une éducation où l'humanisme s'allierait à la piété qui doit se rencontrer dans tout chrétien. Mais pour cela il fallait atténuer la rigueur de la formule adoptée jusque-là à Paris dans la définition du petit séminaire. L'éducation à proprement parler ecclésiastique serait réservée au grand séminaire. A Saint-Nicolas, la Religion se contenterait de préparer « de longue main » aux grandeurs du sacerdoce¹. Plus tard, on prêterait au novateur des intentions plus complexes et peut-être plus justifiées. « Loin de redouter le mélange des élèves laïques et ecclésiastiques dans une même maison d'éducation, il croyait, nous affirme-t-on, aux avantages de ce contact pour élever le niveau de la piété, chez les uns, pour éprouver la vocation des autres, et pour établir entre tous des rapports favorables à la réconciliation future des deux sociétés qu'ils sont destinés à représenter »². A toutes ces raisons générales s'ajoutaient sûrement des motifs d'un intérêt plus dépendant des circonstances. Au lendemain de la révolution de juillet, l'enseignement donné par l'Université était devenu plus hostile à l'Eglise et à la monarchie absolue. Les familles aristocratiques, qui se faisaient un point d'honneur de se proclamer catholiques, étaient fort embarrassées quand il s'agissait de l'éducation de leurs fils. Peu d'institutions libres et de plein exercice pouvaient servir de refuge à ceux qui répugnaient à la discipline et à l'enseignement universitaires. Un petit séminaire, à la condition d'élargir ses cadres et de modifier son esprit particulier, pouvait, momentanément du moins, offrir un asile sûr à des convictions que des parents chrétiens voulaient léguer à leurs descendants. On pouvait tenter l'aventure, car le

1. Cf. *De l'éducation*, I, 417.

2. *L'abbé Hetsch*, Paris, Poussielgue, 1885, p. 391. Renan dit de son côté : « Pour une élite de jeunesse cléricale, il espérait qu'il sortirait de ce mélange avec des jeunes gens du monde, soumis aux mêmes disciplines, une teinture et des habitudes plus distinguées que celles qui résultent de séminaires peuplés uniquement d'enfants pauvres et de fils de paysans ». *Op. cit.*, p. 170.

pouvoir, malgré les ordonnances de 1828, s'était, depuis quelques années, un peu relâché de son intransigeance à l'égard des petits séminaires et on pouvait introduire dans ces maisons, autrefois si surveillées par le gouvernement, quelques éléments nouveaux sans s'attirer les foudres du *grand-maître*. Les mères de famille qui, à la Madeleine et à Saint-Roch, avaient amené à Dupanloup leurs enfants pour les catéchiser, souhaitaient ardemment que le supérieur continuât l'œuvre du catéchiste¹. Et il ne le désirait pas moins. Que si pour obtenir le diplôme de bachelier il fallait nécessairement passer quelques années dans l'*officine* universitaire, ce devait être le plus tard possible et on visait surtout à faire entrer l'enfant du noble faubourg, dans les basses classes, où il serait excellemment préparé à la première communion et pourrait contracter de sérieuses habitudes chrétiennes.

Dans la retraite que Dupanloup fit alors à Issy, il dut prendre là-dessus un parti définitif et prévoir les mesures à faire exécuter et le plan d'éducation qu'il allait appliquer. Lui qui dans ses catéchismes, préparait soigneusement les différents incidents et les brèves allocutions prises souvent pour des improvisations, ne fut pas sans songer mûrement aux premières mesures à établir et à la manière dont il prendrait de nouveau contact avec une jeunesse déjà prévenue de sympathie pour lui, mais un peu abandonnée à elle-même.

« Je n'oublierai jamais, dit Morillon², le jour où nous le vîmes et l'entendîmes pour la première fois. Ses paroles furent d'abord pleines d'encouragement, mais de fermeté. Il nous expliqua nettement notre situation. Il nous avait réunis dans la salle des exercices. Nous y étions entrés élèves de l'ancien Saint-Nicolas; il nous parla pendant une heure nous peignant à nous-mêmes ce qu'il nous espérait, nous voulait, nous voyait dans l'avenir... Il nous demanda, surtout, beaucoup de courage et de travail. En faisant appel en nous aux sentiments d'honneur, en nous montrant un but à atteindre et des difficultés à vaincre, il ouvrit un accès à ces heureuses ardeurs de l'enfance, que l'éducation de Saint-Nicolas n'avait pas jusqu'alors peut-être assez développées. Il répandit, si je puis ainsi parler, son âme dans toutes nos âmes.

» Jusque-là nous nous étions offerts passivement à l'éducation. A partir de ce moment, et j'insiste sur cette observation, nous fûmes

1. Cf. Morillon, *op. cit.*, p. 7.

2. *Ibid.*, p. 11.

appelés à seconder activement le travail moral et intellectuel de nos maîtres sur nous; il s'attacha à nous faire comprendre et aimer ses desseins.

» Nous écoutions avec une surprise mêlée d'émotion, sa parole vive, ardente; on ne nous avait pas encore parlé comme cela. Nous ne savions pas bien encore ce qu'il voulait de nous; mais nous sentions déjà la bonne volonté, la générosité même, monter dans nos cœurs à sa voix. Nous aimions à l'entendre parler de grandes difficultés à vaincre, de nobles efforts à faire. Nous aimions à l'entendre nous expliquer que, quels que fussent le zèle et l'habileté de nos maîtres, ils ne pouvaient rien pour nous sans nous-mêmes; que nous devons travailler nous-mêmes énergiquement et les premiers à notre éducation ».

Ainsi, du premier coup, Dupanloup se révèle ce qu'il sera pendant son séjour à Saint-Nicolas : « *Un éveilleur incomparable* »¹. « Pour tirer de chacun de ses élèves la somme de ce qu'il pouvait donner, personne ne l'égalait », assure Renan qui, vers 1880², ne peut être taxé d'amour aveugle pour son ancien maître. Mais si Dupanloup demande beaucoup aux autres, il se donnera d'abord tout entier, et l'impulsion générale partira de lui.

C'est bien lui qu'il dépeint dans le portrait qu'il fait du Supérieur. « Le Supérieur, dit-il, est l'âme, la vie de toute la maison : ses fonctions en embrassent le gouvernement tout entier. C'est lui qui doit mettre tout en mouvement et présider à tout »³. Et après avoir tracé rapidement le triste tableau d'une maison où manque ce chef, il ajoute : « Au contraire, supposez un homme actif, vigilant, énergique, placé à la tête de cette maison, qui tienne pour ainsi dire dans sa main toutes ces forces éparses, qui leur donne à toutes l'impulsion convenable, quelle différence ! L'harmonie, l'activité, la vie sont partout; nul besoin n'est oublié, nul service négligé; chacun accomplit sa tâche selon l'ordre général; chacun travaille dans le sens de tous, tous conspirent au but commun : la maison marche, l'œuvre se fait »⁴. A Saint-Nicolas, il fut cet homme.

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 178.

2. Époque où il publie ses *Souvenirs* dans la *Revue des deux Mondes*, octobre.

3. *De l'Éducation*, édit. in-8° III, 3, 4.

4. *Ibid.* On connaît le passage célèbre de Renan : « Ceux-là seuls, en effet, qui ont connu Saint-Nicolas du Chardonnet dans ces années brillantes de 1838 à 1844 (Renan qui fait volontiers tout converger vers lui-même, ne parle pas

Pour le suivre, sans confusion, dans le déploiement de son activité, il nous faut, semble-t-il, étudier, d'une part, son influence générale sur Saint-Nicolas, et, d'autre part, la suite chronologique des événements qui ont eu pour théâtre ou pour centre ce petit monde que constitue toute maison d'éducation.

de l'année 1837-1838, car il n'entra à Saint-Nicolas qu'en septembre 1838), peuvent se faire une idée de la vie intense qui s'y développait. Et cette vie n'avait qu'une source, un seul principe, M. Dupanloup lui-même. Il était sa maison tout entière! Le règlement, l'usage, l'administration, le gouvernement spirituel et temporel, c'était lui. La maison était pleine de parties défectueuses; il suppléait à tout ». *Souvenirs*, etc. pp. 177, 178.

PREMIÈRE PARTIE

INFLUENCE GÉNÉRALE DE DUPANLOUP SUR SAINT-NICOLAS

Les renseignements abondent sur cette courte période « pres- que légendaire » et même « légendaire »¹ de Saint-Nicolas², et pour y introduire un peu d'ordre nous nous servirons de la division *classique* (n'est-ce pas ici le cas de l'employer?) qui sert à exposer l'œuvre d'un pédagogue. Nous verrons successivement, mais rapidement, ce que fit Dupanloup pour cultiver l'intelligence, la volonté, le cœur de ses chers enfants.

Autrefois élève laborieux³, toujours humaniste convaincu, il dirige d'abord son action sur les études, base, à ses yeux, de toute véritable éducation. Il les veut fortes. Elles ne sauraient l'être sans le travail.

« Un élève de je ne sais plus quel lycée, raconte agréablement Morillon, après avoir parcouru, suivant l'usage, les sept étapes scolaires, était enfin parvenu en philosophie. Il prit donc son bagage d'écolier et l'apporta dans sa nouvelle classe, où il l'installa en disant : Enfin, voilà mon pupitre en philosophie ! Il y avait ainsi

1. Ces deux expressions se rencontrent souvent sous la plume ou sur les lèvres de ceux qui sont appelés à écrire ou à parler de Mgr Dupanloup éducateur. Cf. *Mgr Postel*, etc. p. 23.

2. Un document de premier ordre et souvent utilisé, ce sont, nous le savons déjà, les *Souvenirs de Saint-Nicolas*, par A. Morillon, ancien élève de Saint-Nicolas, Lecoffre, 1859. Les *Traité de l'Éducation* et de la *Haute éducation intellectuelle* confirment, plutôt qu'ils ne complètent, cette première source. Les *Souvenirs* et *Lettres* de Renan, (surtout ces dernières), sont quelquefois en désaccord avec Morillon, mais rarement, et dans tous les cas, peuvent servir à ramener à la rigide vérité, des appréciations que l'admiration et la reconnaissance auraient rendues trop favorables. Ajoutez des entretiens avec quelques survivants de ces temps qui nous paraissent presque fabuleux, et il nous semble qu'on peut être à peu près rassuré sur l'exactitude du tableau que nous allons, à notre tour, essayer de retracer.

3. Léon Lavedan écrivait cependant en 1849 (*M. Dupanloup*, p. 10) : « Ce n'est pas qu'il fût alors ce qu'on appelle dans les études un *piocheur*... il était doué d'une intelligence vive, d'un coup d'œil rapide et sûr, d'une remarquable mémoire, d'une facilité de travail prodigieuse ».

à Saint-Nicolas, dans presque toutes les classes, un peu plus de pupitres que d'élèves. Ce fut pour ceux-là, une vingtaine à peu près, que M. Dupanloup, fut impitoyable : il en purifia les classes... Il nous avait trouvés inférieurs d'un degré, à très peu d'exceptions près, au grade que nous occupions dans la hiérarchie scolaire. Au second jour de la nouvelle année, il nous réunit, ainsi qu'il l'avait fait la veille, dans la salle des exercices. Il s'agissait de nous faire connaître la classe que chacun de nous devait suivre pendant la période scolaire qui s'ouvrirait. Le discours que nous avions entendu à cette même place, vingt-quatre heures auparavant, nous avait bien préparés à quelque chose d'extraordinaire... »

La première composition dite *de niveau* venait d'être faite. Dupanloup aidé sans doute de son préfet des études s'était rendu compte des résultats¹.

« Nous étions tous assis, les maîtres à leurs places, chacun de nous attentif, inquiet même, les yeux fixés sur l'homme qui prenait dès lors une si grande place dans notre vie d'enfants, étudiant son visage, nous efforçant de traduire son attitude. On sait ce qu'est pour un enfant cette question de passage d'une classe dans une autre; nulle ne l'intéresse et ne le passionne davantage. Les moindres détails de cette séance sont présents à mon souvenir, tant nous étions tous surexcités.

» Cette journée devait être décisive pour les études à Saint-Nicolas.

Il prit sa liste, et il commença à lire : « Classe de *seconde*... » En ce moment, un *seconde* de l'année précédente fit un tel soubresaut sur son banc, que l'attention de tout le monde fut un moment sur lui. « Eh bien! mon ami, qu'avez-vous?... » demanda M. Dupanloup. Confus, l'interrupteur balbutia une réponse que nous entendîmes à la faveur du profond silence qui régnait dans la salle.

« Je vous demande pardon, monsieur, dit-il, mais... c'est qu'il m'avait semblé que vous oubliiez la rhétorique de cette année? »

« Non, mon ami, je n'oublie rien : il n'y aura pas de rhétorique cette année; vous redoublez tous, à très peu d'exceptions près. »

» Et il lut ses listes au milieu d'une stupeur profonde.

» Une dizaine à peine passaient à des classes supérieures, et, pas un, en effet, ne passa en rhétorique.

» Nous étions trop abasourdis pour qu'il pût en ce moment nous parler avec fruit. Il nous envoya en récréation épuiser nos étonnements. Je vois encore cette scène de désolation : personne ne jouait; beaucoup pleuraient. Quelques-uns péroraient dans les groupes avec

1. Cf. Lagrange, *op. cit.*, p. 172.

des attitudes et des gestes fort animés; quelques-uns étaient mornes et sombres; les maîtres circulaient, allant de ces douleurs à ces colères, consolant les uns, calmant les autres, laissant entrevoir à tous que la résolution du maître était irrévocable... Le soir vint: on s'était vu en classe, avec ses condisciples et ses professeurs; on avait fait des projets; on avait prévu des succès à venir. Après tout, on s'aimait, on aimait les maîtres; on resterait une année de plus ensemble; le mal n'était pas si grand. Nous arrivâmes à la réunion commune de la fin de la journée, tout apaisés, tout pleins de bonne volonté. Alors il nous parla.

» Il nous fit bien comprendre d'abord que la mesure adoptée n'était pas une punition, mais une nécessité. Nous étions au-dessous du niveau; il voulait le rétablir et, s'il était possible, par la suite, le dépasser. Notre intérêt le plus cher était en jeu; il s'agissait de ne pas perdre les années de notre éducation; il s'agissait aussi de rendre les études de Saint-Nicolas assez fortes pour ne pas craindre de rivales. Quand il en fut venu là, il insista sur cette interprétation du coup d'Etat dont il venait de frapper l'enseignement et les élèves. Il nous prit par l'attrait de la gloire et des succès classiques¹. Sa parole, qui fut pour beaucoup, à toutes les époques, dans les succès de cette éducation, fit naître parmi nous, avec la conviction de la nécessité indispensable, celle du fruit rapide et glorieux de cette réforme. Il nous esquissa le plan d'études qu'il nous avait préparé; il nous disposa à la docilité et à la confiance à l'égard de nos maîtres; il nous remplit d'ardeur, d'émulation et d'espérance; et c'est ainsi qu'il nous lança dans la nouvelle carrière qu'il venait d'ouvrir devant nous »².

Il ne suffisait pas de lancer, il fallait diriger et maintenir. Pour diriger, il avait, d'une vue rapide et en collaboration avec son préfet des études Debeauvais, esquissé un plan d'études³. Pour le tracer, il s'était souvenu du temps où sous la forte main de Thavenet il se façonnait à l'humanisme. Dans ses lignes essentielles, et sans doute, sur beaucoup de points secondaires, ce plan devait reproduire celui qu'il a décrit avec tant de soin, voire même tant de sollicitude minutieuse, dans le premier volume de la *Haute éducation intellectuelle*⁴. Il n'entre pas dans nos

1. D'après M. J. B. Girard, élève de cette époque, on se soumit d'assez bonne grâce et d'ailleurs M. Dupanloup s'offrit à payer les frais occasionnés par cette année supplémentaire. (*Communication verbale*).

2. *Op. cit.*, p. 27, sqq.

3. *Ibid.*, p. 34.

4. Livre VI.

intentions, on le comprend, de l'exposer ou même de l'analyser ou encore d'en faire la critique. Disons seulement que Dupanloup exige, au préalable, une instruction primaire solide. Mais, pour plus de sûreté, il fait entrer son élève d'abord dans une *classe préparatoire au latin* où les éléments de la langue française sont repassés, et où le latin est commencé pendant le dernier trimestre. C'est plaisir de voir dans quels détails il entre pour cette initiation : on dirait d'une mère qui s'adonne à la première instruction de son enfant. Les classes de grammaire sont aussi l'objet de remarques pratiques et presque méticuleuses. L'élève de quatrième semble se souvenir de la terrible leçon que lui donna jadis Thavenet. Il insiste particulièrement sur le caractère qui convient à la classe de troisième : caractère mixte où l'étude du grec et du latin et, partant, des grammaires, devrait être approfondie, tout en permettant d'accorder plus d'attention à la propriété et à l'élégance du style. Mais, où il se trouve encore plus à l'aise, c'est dans l'exposé de ses vues sur la seconde et la rhétorique. L'humaniste épris des vieilles traditions s'y révèle tout entier. Pour lui la seconde est « la classe de poésie » et on devine quelle place y doivent tenir, à son avis, ces vers latins qui furent jadis pour lui l'occasion de si beaux triomphes. Mais s'il veut qu'alors « la méthode d'enseignement et de correction ait quelque chose de large, d'élevé », il ajoute avec bon sens, que « cependant, quand il le faudra, et cela sera souvent bien nécessaire, elle devra redevenir grammaticale et élémentaire »¹. Même fidélité aux vers latins en rhétorique : mais il accorde qu'alors les discours latins et français doivent occuper la première place et demande qu'on y « insiste, par-dessus tout, sur le développement logique des idées et sur la tenue régulière du style qui convient à chaque sujet ». Il est ennemi du « vague » et de la déclamation, puis avec une insistance dont il s'excuse, il affirme la nécessité de revenir à chaque instant sur « les principes élémentaires » et termine par cet axiome qu'il souligne *largement* et qui même sous sa direction, n'est peut-être pas toujours appliqué : « quand les élèves ne sont pas faits pour la classe, il faut que la classe soit faite pour les élèves ». Dans les chapitres qui précèdent

1. De la Haute éducation... édit. in-12, p. 526.

ce chapitre final, il a plus longuement exposé ses idées sur les points qui lui tiennent plus à cœur. On y trouve des exigences qui nous effraient aujourd'hui, mais aussi des remarques utiles, écrites avec compétence et élévation. Il y poursuit à plusieurs reprises le romantisme « *cette littérature* » écrit-il, (en se servant de caractères italiques), *vaine, déclamatoire, née de la corruption des esprits* et dont M. Thiers disait naguère, avec un sens si profond, qu'elle était bien digne de devenir la langue de la *démagogie* »¹. Il proscriit impitoyablement les compositions d'élèves en vers français car on ne peut en faire, dit-il, « sans tomber dans un *romantisme* pitoyable »².

Dans ce plan d'études on remarquera l'absence de la classe de philosophie. Très rares sont alors les séminaires qui la possèdent car cette philosophie ne mène pas au baccalauréat. Seule y conduit la philosophie suivie dans l'Université ou les rares collèges de plein exercice. Pour les ecclésiastiques, cette lacune sera comblée au grand séminaire. Quant aux autres, qui ne voudront pas se contenter du baccalauréat *spécial et tronqué* destiné aux ecclésiastiques, ils devront passer par l'Université ou, par un stratagème sur lequel l'Université va bientôt fermer les yeux, produire un « certificat d'études domestiques »³. Mais d'autres lacunes sont plus faites pour étonner. Plus exclusif d'abord que Frère, il élimina les mathématiques pour lesquelles il n'avait aucun penchant et dont il conteste avec véhémence la valeur éducatrice⁴. Mais dès l'année suivante, Renan peut annoncer à sa mère ce qu'il tient pour une bonne nouvelle. Les mathématiques et l'histoire naturelle, écrit-il, vont, à Saint-Nicolas, « être décidément enseignées et vous sentez que

1. *Ibid.*, p. 318-319.

2. *Ibid.*, p. 362.

3. Cf. Cognat, *M. Renan hier et aujourd'hui*. Edit. in-8, p. 195. Renan eut recours, lui aussi, mais avec répugnance, à ce moyen obreptice. Il fut reçu le 23 janvier 1846. La « réussite » fut complète. Il eut comme examinateurs : Ozanam, Lacrosette, Garnier, Damiron, Lefébure de Fourcy.

4. Cf. *La haute éducation*, I, liv. I, chap. V. « Le souvenir, écrit Renan, de mes premières études de mathématiques, qui avaient été assez fortes, me revenait quelquefois. J'en parlais à mes condisciples que cela faisait beaucoup rire. Ces études leur paraissaient quelque chose de tout à fait bas, comparées aux exercices littéraires, qu'on leur présentait comme le but suprême de l'esprit humain. » *Souvenirs*, p. 186-187. La majorité des élèves, en effet, nous le croyons sans peine, dut facilement, sur ce point, accepter les idées du maître.

je ne me ferai pas beaucoup prier pour les étudier »¹. Les langues vivantes obtinrent aussi à la même époque leurs lettres d'entrée. « On va aussi, ajoute le jeune Trécorois, enseigner l'allemand, l'anglais et l'italien et on a dit à ceux qui désiraient apprendre ces langues d'écrire aussitôt à leurs parents »². En même temps, s'implantent les arts d'agrément à savoir, le dessin et la musique instrumentale, destinés, croyons-nous, surtout, à la partie *laïque* du séminaire. Plus incliné vers l'histoire, Dupanloup la favorisa davantage. Il a consacré de nombreuses et belles pages à l'utilité de cette étude et ses réflexions nous ont paru sages. Mais il ne se contente pas, à ce sujet, de s'élever dans les hautes spéculations. Avidé de résultats, il descend dans les détails presque terre à terre, qui décèlent le véritable éducateur. Hostile aux cours dictés, il pense que le but du professeur « dans l'enseignement historique, doit être avant tout de donner à ses élèves des notions exactes et précises, d'exercer leur mémoire à bien retenir les faits, leur jugement à en bien saisir l'ordre et la relation. Pour cela, il est évident qu'il faut les faire travailler eux-mêmes, parler, écrire, rédiger, réciter »³. Le lecteur n'étudiera peut-être pas sans profit la page qu'il consacre à cette partie de l'histoire qui regarde la vie intérieure des peuples. Elle pourra faire sourire nos modernes pédagogues, mais il n'est pas sûr qu'elle ne renferme pas une part de la vérité pratique⁴. On ne saurait, dans tous les cas, lui reprocher de négliger ces études qui de nos jours, non sans une arrière-pensée d'agression contre la religion, réclament orgueilleusement le premier rang. Il indique le plan suivi à Saint-Nicolas, l'explique et le justifie⁵. Pour l'époque où il a été appliqué, nous

1. Lettre du 16 sept. 1838 dans les *Lettres du Séminaire*, p. 15. Il avait écrit 8 jours auparavant : « J'ai eu bien du chagrin, ma chère maman, de voir que l'on ne voyait pas du tout les mathématiques dans le séminaire et qu'on les réserve pour Saint-Sulpice où l'on entre en sortant de Saint-Nicolas; je crois cependant qu'on voit l'histoire naturelle, mais ce n'est point précisément là des mathématiques, ensuite ne suis-je pas sûr si on l'étudie ». *Ibid.* p. 5. Il paraît bien qu'elle y était étudiée. Cf. *Ibid.* p. 16.

2. *Ibid.*, p. 15.

3. *De la haute éducation*, tome II, p. 25.

4. Il trouve cette étude prématurée et dangereuse.

5. *De la haute éducation*, II, p. 52, sqq. Il soutient d'ailleurs que dès 1806 « des cours réguliers d'histoire étaient établis dans un grand nombre de petits séminaires » et que « l'Université elle-même n'a créé ses premières chaires d'histoire qu'en 1819. » *Ibid.*, p. 70. Si l'Eglise de France a négligé

le trouvons rationnel. Les aliments ne manquent donc pas à la curiosité des élèves les plus ardents et une méthode éprouvée va assurer de brillants résultats.

Mais pour appliquer cette méthode, et dispenser ces notions il faut être un professeur capable. Il semble que Dupanloup se soit appliqué à chercher et à trouver des hommes instruits et disposés à le suivre¹. Elle est honorable la liste de ses collaborateurs dans l'enseignement et d'ailleurs les succès obtenus sont garants de la capacité d'un bon nombre. Quand nous étudierons le développement chronologique de l'œuvre, nous aurons, plusieurs fois, l'occasion de le constater. Aussi bien, une fois entrés dans le cercle d'action de Dupanloup, ces professeurs étaient bon gré, mal gré, entraînés plus loin qu'ils ne l'auraient voulu d'abord. Quelques-uns, sans doute s'y essoufflèrent, mais d'autres gravitèrent aisément et fournirent une longue course².

Pour les guider et nous serions presque tenté de dire, pour les surveiller discrètement, Dupanloup les oblige, toutes les semaines, à donner sur leurs élèves et spécialement sur les compositions et les devoirs une note un peu détaillée, qui, destinée à être lue publiquement, supposera une exactitude un peu mêlée d'indulgence. Mieux encore, il pénètre, inopinément peut-être³, dans une classe, il prend la place du professeur et, sans ménagement, signale aux élèves les lacunes de leurs explications et les fautes de leurs devoirs⁴. La leçon pourrait viser le profes-

cette branche du savoir humain c'est, dit-il, qu'il y avait pour elle une autre tâche « bien autrement pressante, c'était de rétablir dans les écoles les études fondamentales c'est-à-dire les études classiques ». *Ibid.* — Dans le même chapitre, il insiste aussi sur l'étude de la géographie qu'il considère surtout comme la servante de l'histoire.

1. En principe il exclut les laïques, il prend ses professeurs au grand-séminaire, de préférence, parmi les anciens élèves de Saint-Nicolas, mais en les faisant nommer par l'Archevêque, pour ne pas être à leur merci. Il s'attache cependant des étrangers, surtout ceux qui, « la bonne réputation de la maison s'étant répandue au loin », sont envoyés à Saint-Nicolas pour se former au professorat. Cf. *De l'Éducation*, édit. in-8°, III, 24.

2. Les prêtres dévoyés que nous avons cités plus haut reprochent à Dupanloup de s'être attiré « l'antipathie des professeurs en les surmenant ». *B. N. Ln*⁴ 53. — Cela fut probablement le fait de quelques-uns, mais la fidélité de plusieurs sera facile à constater dans la suite de notre étude.

3. Nous n'osons l'affirmer, car nous savons que ses coups de théâtre étaient souvent préparés.

4. « Un jour, en quatrième, (c'était M. Taillefumière qui était professeur) on allait ouvrir le saint Jean Chrysostome à la page traduite le matin,

seur. Nous croyons qu'il avait assez de tact pour éviter cette interprétation. Le sentiment qu'il a de sa supériorité intellectuelle et aussi, sans doute, une naturelle largeur de vues, le poussent à honorer ses collaborateurs et un de ses premiers soins est de faire mettre le camail de chanoine honoraire sur les épaules des principaux d'entre eux. Loin d'imiter les supérieurs dont il parle sévèrement quelque part, il encourage ses professeurs à conquérir les grades universitaires¹. S'il leur demande de corriger beaucoup de copies², il ne les astreint pas à les corriger toutes³ et pour que leur travail ne soit pas trop accablant il dédouble volontiers les classes un peu nombreuses⁴.

quand tout à coup M. le Supérieur est entré. Nous nous sommes levés respectueusement à son aspect. Il s'est assis à la place du professeur; il s'est enquis des leçons et des devoirs; il a fait réciter et expliquer Virgile; il a blâmé notre explication. Il a pris les cahiers et les a feuilletés; il a fait pendant une heure une classe de détails; il a voulu qu'on lui nommât ceux qui faisaient encore des barbarismes et des solécismes; il nous a dit enfin qu'en troisième, où il était allé la veille, on expliquait beaucoup mieux Virgile que chez nous, en quatrième; et il nous a sévèrement reproché cette explication écolière, mal préparée, ce manque de respect envers un grand génie. D'ailleurs, il ne s'en prenait qu'à nous et nous sentions avec bonheur l'estime et l'affection percer dans le ton dont il parlait à ce professeur qui nous était cher. Il est sorti en promettant de revenir bientôt ». Morillon, *op. cit.*, p. 55-56.

1 Cf. *De l'Éducation*, édit. in-8° III, p. 39. Tout ce chapitre III du livre I de ce volume est à lire si l'on veut savoir en quelle estime il tenait les fonctions d'éducateur. Nous nous permettrons d'en extraire ce passage : « Je voudrais donc que la position des ecclésiastiques voués à l'enseignement fût vraiment honorable dans un diocèse; que l'évêque les connaît personnellement, cela va sans dire : je ne crois pas qu'un évêque, qui attache aux fonctions de l'enseignement l'importance qu'elles méritent, leur fasse trop d'honneur, en s'intéressant nommément aux personnes qui s'y dévouent, et en leur en donnant des preuves; je déplorerais qu'il n'en fût pas ainsi. En un mot, il faut, si l'on veut avoir des professeurs distingués, que ce soit un honneur d'être professeur, une place réelle, une place élevée, et qu'on en ait la certitude par l'expérience de ceux qui se retirent.

On avait établi à l'archevêché de Paris, qu'un an, passé au Petit-Séminaire, compterait comme deux passés dans le ministère; qu'après plusieurs années de professorat, on serait certain d'être placé très honorablement : cela avait été décidé en conseil. »

2. *De la haute éducation*, édit. in-8°, I, p. 443.

3. Cf. *De la haute éducation*, édit. in-12 I, p. 547.

4. Au témoignage de Morillon, *op. cit.*, p. 39, « dès qu'une classe — et cela arriva pour presque toutes les classes dès la deuxième année — dès qu'une classe dépassait le nombre de trente élèves, M. Dupanloup appelait un professeur nouveau et la classe était répartie en deux divisions ». — Dupanloup dit lui-même : « Les maisons d'Éducation chrétienne doivent mettre leur conscience et leur honneur à ce que, quand il y a plus de trente, trente-quatre élèves pour une classe, la classe se divise et il y ait deux professeurs. Cela est surtout nécessaire pour toutes les classes grammaticales ». *De la haute Éducation*, I, p. 493. Cf. *De l'Éducation*, édit. in-12, II, p. 562 : « Vingt, vingt-cinq élèves par classe suffisent au professeur le

Mais il ne saurait se contenter d'agir ainsi indirectement sur les élèves par l'intermédiaire de professeurs auxquels il aurait communiqué la flamme de son zèle. Son activité lui commande d'agir directement. Par l'examen de *niveau* qui semble avoir été mis régulièrement en pratique¹, il s'assure de la valeur de chaque élève et prépare ainsi un terrain propice aux leçons du professeur. La classe une fois constituée d'une manière suffisamment homogène, il va, par des moyens variés, éveiller en elle cette émulation dont il parlera plus tard, avec tant de compétence et de chaleur, de finesse et de précision². Les places de compositions savamment soulignées³ en même temps que les notes hebdomadaires, en seront le premier aiguillon. Dans les souvenirs laissés par quelques-uns de ces élèves nous pouvons nous rendre compte de l'impression que faisait cette lecture sur leur âme animée du désir de réussir. A vingt ans de distance ils se souviennent de leurs places et de celles de leurs rivaux⁴. Les notes du professeur sont de deux sortes : les unes en chiffres⁵ les autres formulées en une ou plusieurs lignes qui caracté-

plus zélé, sauf peut-être pour les hautes classes littéraires. Au Petit-Séminaire de Paris, jusqu'à la *seconde* dès que les élèves d'une classe passaient trente, trente-deux, je faisais deux divisions ».

1. Dupanloup en donne minutieusement les conditions et le mode de fonctionnement dans le chapitre IV, du livre V *De la Haute éducation*, I. Voici à titre d'exemple ce qu'il exige de l'élève qui désire être admis en quatrième :

1^o Un thème latin sur la *syntaxe* et la *méthode*. Il ne doit plus s'y rencontrer ni *solécismes*, ni *barbarismes*; et de plus, les gallicismes, les sens impropres doivent y être rares. L'élève devra commencer à montrer une certaine connaissance du génie de la langue et des tournures qui lui sont propres;

2^o Une version latine, texte extrait des *Commentaires de César*, bien comprise et assez bien traduite;

3^o Une version grecque, texte pris dans *Xénophon* (Cyropédie) ou dans les *Extraits bibliques d'Henry Congnet*, avec analyse grammaticale;

4^o Un petit thème grec;

5^o Un devoir français dicté (qui renferme les principales difficultés de l'orthographe et de la grammaire).

2. *Ibid.*, II, Liv. VI, Chap. V.

3. « Le préfet des études lisait à haute voix, et à mesure que chaque nom passait, M. le Supérieur, quand il le jugeait à propos, ajoutait une observation aux notes du professeur. » *Ibid.*, p. 155.

4. Cf. Morillon, *op. cit.*, p. 67. Il va sans dire que Renan, àpre à la besogne, ne manque pas, dans ses lettres à sa mère et à sa sœur Henriette, de mentionner ses places de composition.

5. « Il y avait cinq degrés de notes : *très-bien*, *bien*, *assez-bien*, *médiocre*, *mal*, représentés par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5. Cette gamme de signes qualificatifs était encore augmentée, si je puis parler ainsi, d'un sixième ton, par l'adjonction d'un point au 1' *très-bien*, qui devenait alors une situation intermédiaire entre le *très-bien* et le *bien*, de cette manière 1, 1', 2... La moyenne de ces notes pour tous courait entre les quatre premiers chiffres 1, 1', 2, 3; les

térisent plus explicitement la physionomie de la semaine¹. « Ainsi chacun de nous, dit Morillon, une fois toutes les semaines, comparaisait, isolé publiquement dans sa responsabilité, devant ses condisciples et ses maîtres; il y avait un instant où l'attention de tous était fixée sur lui seul. Quelle valeur n'avait pas pour chacun de nous le blâme ou l'encouragement² ajouté par la suprême appréciation aux notes du professeur! »³. Si on a le bonheur d'être le premier dans une composition, c'est avec joie qu'on reçoit « la croix d'or » des mains de M. le Supérieur⁴ surtout lorsque des parents sont admis à assister à ces proclamations⁵. Et puis, il y avait chaque semaine un souper « qui voyait, à la place la plus apparente du réfectoire, des splendeurs tombées s'effacer devant des splendeurs nouvelles. La table du Supérieur placée tout au fond de cette vaste salle (le réfectoire), dans le sens de la largeur et tournée vers les tables d'élèves alignées parallèlement à sa longueur, dominait et surveillait tout. A côté, il y avait une table, dite *table d'honneur*, où, chaque vendredi soir, les premiers de chaque classe venaient prendre leur place. Il fallait d'abord que les premiers déchus vinsent y chercher leur couvert, pour le reporter aux places obscures. Ils le faisaient à la hâte, non

4 (médiocre) étaient rares; les 5 (mal) déterminaient à l'égard de celui qui l'avait mérité les mesures les plus graves, l'éloignement temporaire, quelquefois l'exclusion... Il y avait une note idéale le Δ (*delta* : parfaitement bien) rarement donnée; on le conçoit ». Morillon, *op. cit.*, p. 156, 157, 160.

1. Morillon, *op. cit.*, p. 154, 157, 158, 159, en cite quelques-unes mais données à la fin de l'année et résumant l'impression générale du professeur. Nous aurons, plus loin, l'occasion de citer assez souvent ces notes.

2. « Au Petit-Séminaire de Paris, les barbarismes étaient lus chaque samedi devant toute la maison assemblée. Les élèves de sixième entendaient proclamer les barbarismes des rhétoriciens si ceux-ci avaient eu le malheur d'en faire; et tous riaient aux dépens de cette rhétorique barbare. Quelquefois il y avait une septième entière dont tous les élèves avaient passé toute une semaine, fait dix thèmes, c'est-à-dire deux cents copies sans un barbarisme. J'ai vu cela deux fois. Toute la salle d'exercice éclatait alors en applaudissements; et une grande promenade, la semaine suivante, délassait et honorait ces vaillants et laborieux enfants ». *De la Haute éducation*, édit. in-12, I, p. 332, 333.

3. *Op. cit.*, p. 156. « Chacun vivait dans l'attente de ce jour. Les observations dont le supérieur accompagnait la lecture des notes étaient la vie ou la mort ». *Souvenirs d'enfance*, etc., p. 178-179.

4. *Ibid.*, p. 158.

5. « J'étais charmé quand des parents me demandaient d'assister en personne le samedi à la lecture des notes ». *De l'Éducation*, édit. in-12, II, p. 187. Il semble que cette lecture s'est faite tantôt le vendredi, tantôt le samedi.

sans tristesse. Les *nouveaux premiers* arrivaient ensuite, leur gobelet et leur serviette à la main et montaient au Capitole, modestement, comme il sied à des vainqueurs de bonne compagnie. C'était un petit drame qui nous intéressait toujours et j'en connais qui trouvaient, tant l'émulation était vive, des charmes et des joies véritables dans ces jeux de grandeur et de décadence écolière »¹. La lutte devenait encore plus dramatique quand pour la troisième fois de suite le vainqueur montait à la table d'honneur : le *soleil* brillait sur sa poitrine, et d'autres privilèges l'accompagnaient². Un stimulant plus discret mais efficace aussi, ce sont les cahiers d'honneur³. Gages d'une application plus grande, les devoirs admis dans ces recueils encouragent singulièrement le talent qui s'ignore peut-être et sont, pour les générations qui suivent, souvent des témoins autorisés et des modèles à imiter. Parmi nos archives, ce ne sont pas les moins précieuses et, avec le temps, ces cahiers pourront acquérir une plus grande valeur encore⁴.

Trois fois par an une excitation nouvelle est fournie par les examens trimestriels. Les trimestres ont en effet chacun leur physionomie : le premier, consacré spécialement à la révision, ne fait guère que préparer le second où, pendant la période la plus sombre et la plus laborieuse de l'année, les progrès se réalisent ; ils seront assurés par le troisième qui prend une

1. *Ibid.*, p. 151-152.

2. « J'ai été premier en histoire, écrit Renan le 10 décembre 1839, et en version latine, et comme celui qui est trois fois premier de suite obtient des faveurs extraordinaires entre autres celui (sic) de porter un soleil au lieu d'une croix, une ligue terrible s'est formée contre moi, tous se sont réunis pour arrêter le soleil. Que pouvais-je faire seul contre vingt-trois élèves ? Cependant à force d'efforts, j'ai dissipé la ligue et j'ai triomphé des secondes de l'an dernier ! Mais, ô douleur ! ici s'avance un ancien combattant, un de ceux qui comme moi redoublent leur seconde, c'est le terrible Henri Nollin ; sous ses coups je succombe, le soleil est arrêté. » *Lettres du Séminaire*, p. 78.

3. « Dès cette classe (la septième), et même dès la classe précédente, il faut un cahier *d'honneur* magnifiquement relié et doré sur tranche, destiné à recueillir les meilleurs devoirs des élèves. C'est un des plus puissants moyens d'émulation ». *De la Haute éducation*, édit. in-12, I, p. 482.

4. Nous en avons pu consulter plus d'une cinquantaine pour la période qui s'étend de 1817 à 1845. Ils proviennent soit des archives de Saint-Nicolas, soit de celles de Notre-Dame des Champs. Ils sont bien reliés, avec ornements dorés et les tranches sont également dorées, du moins à partir de 1839.

grande importance, car il décide du passage, l'année suivante, dans une classe supérieure. Mais chacun de ces trimestres était « terminé par un examen solennel, long, détaillé, subi par chaque élève devant tous les maîtres et tous les élèves assemblés. Cet examen, dont la matière était fixée à l'avance par le plan d'études, embrassait tout le travail du trimestre. C'était une révision complète et en même temps une branche spéciale d'études, qui avait à la fin de l'année son prix et sa mention à part. Chaque enfant devait répondre au gré de l'interrogateur, qui était bien souvent un examinateur du dehors, sur tout ce qui avait été appris de mémoire pendant le trimestre; il devait aussi expliquer à livre ouvert la première phrase venue des auteurs étudiés pendant le même laps de temps »¹.

On s'était quelquefois préparé à ce combat final par des luttes moins publiques mais très honorables. On se livre alors à des travaux supplémentaires, on accomplit des tours de force. L'un s'applique à l'étude de saint Jean Chrysostome et en vient à le lire « comme il lisait Fénelon »; l'autre entreprend un poème épique en latin; une classe se partage la traduction intégrale de la *Grandeur et décadence des Romains*; d'autres, encouragés par le maître, apprennent par cœur « des livres entiers de Virgile, d'Homère, de Tacite »². Mieux encore, on se porte des défis de classe à classe. Au soir du jour où le Supérieur avait fait sa visite inopinée et douloureuse dans la classe de quatrième³ « il trouva sur sa table un pli noué de rubans verts, cacheté, scellé, qu'il ouvrit et lut en souriant... La classe de quatrième demandait à la classe de troisième l'honneur d'une lutte en champs clos, à armes courtoises; en d'autres termes, elle défiait sa rivale en un livre de l'Enéide à son choix, et qui devait être traduit à l'échéance de quatre-vingt-dix jours, à compter du jour du défi »⁴. Dupanloup avait raison de sourire : il sentait que la flamme se communiquait. Volontiers enthousiaste, « il avait le goût de l'admiration »⁵, ce qui est encore

1. Morillon, *op. cit.*, p. 36.

2. *Ibid.*, p. 60, 61.

3. Voir page 210.

4. *Ibid.*, 57, 58. Morillon avoue ne pas se souvenir du camp vainqueur. Voir d'autres défis racontés avec charme et bonhomie aux pages 208, 209, 210, 211.

5. H. de Lacombe, *Correspondant*, 10 oct. 1880.

le meilleur moyen d'enthousiasmer les autres, et cette ardeur un peu belliqueuse le réjouissait. Le moyen ne réussirait peut-être pas avec des esprits froids, mais les jeunes esprits de 1840 savaient se passionner. Le supérieur sentait qu'il fallait fournir un aliment à ces passions. Convaincu que les aînés d'une maison y jouissent d'une influence prépondérante, il s'attacha à insuffler son enthousiasme spécialement à la classe de rhétorique. Il aimait à y passer une heure et alors on pouvait remarquer deux choses. « La première, c'était l'ardeur communicative avec laquelle, dit Morillon, il nous parlait de la grande antiquité : aussi ne quitions-nous jamais la classe qu'il avait présidée sans emporter plus de vie et d'ardeur. La seconde était que, soit qu'il commentât devant nous l'œuvre d'un auteur, soit qu'il critiquât l'essai d'un élève, il s'étendait plus volontiers sur les qualités que sur les défauts... Il avait je ne sais quel secret de nous parler, de nous enthousiasmer, de mettre nos facultés en œuvre, de communiquer aux plus lents quelque étincelle de son étonnante activité, qui faisait qu'au sortir de sa parole nous nous précipitions, le mot n'est que juste, dans le travail et dans les voies qu'il nous avait ouvertes »¹. Un jour même il consentit à descendre dans la lice et à se mesurer avec ses chers rhétoriciens et il faut lire dans les *Souvenirs de Saint-Nicolas* cette page intéressante à plus d'un titre². Reprenant une ancienne tradition de Saint-Nicolas, il s'avisa également de faire lutter les rhétoriciens de l'année suivante, avec les élèves du collège Saint-Louis. En vers latins, les résultats furent égaux, « une seule fois exceptée »³.

Ayant ainsi relevé le niveau des études et formé une rhétorique digne de ce nom, il voulut introduire à Saint-Nicolas une institution destinée à aiguillonner encore davantage ses chers

1. Morillon, *op. cit.*, p. 89, 90.

2. *Ibid.*, p. 91 sqq. Voici le résultat de cette lutte : « Le jour impatientement attendu de la proclamation solennelle, devant toute la maison assemblée, du résultat de la lutte arriva enfin. M. le supérieur fit de nouveau apporter son Virgile et le tint à la disposition du vainqueur. M. Debeauvais (préfet des études) lut la liste en commençant par les derniers. Nous étions tous assez passionnés par l'attente du résultat pour que ce simple changement dans sa manière de lire fût extrêmement dramatique : l'intérêt alla ainsi croissant jusqu'au dernier nom que saluèrent de bruyants applaudissements. C'était lui ! Il dut remporter son beau Virgile. »

3. *Ibid.*; p. 95.

enfants. Déjà, à la Madeleine, dans ses catéchismes, il avait organisé, pour les garçons, un catéchisme de persévérance, qu'il avait un peu pompeusement nommé Académie. Elle comprenait des *auditeurs*, des *aspirants*, des *candidats*, des *membres titulaires* et des *membres honoraires*. Mgr de Quélen avait favorisé cette innovation¹. Il fut aussi favorable à celle que médita Dupanloup, en 1838. Celui-ci lui présenta, sans doute dans les premiers mois de l'année scolaire 1838-1839, un projet d'érection d'une nouvelle *Académie*². Ce projet débutait par des considérants qui révèlent bien la pensée du fondateur :

« Considérant que la force et la prospérité des Etudes dans un Petit Séminaire sont de la plus haute et de la plus sérieuse importance... parce que les bonnes Etudes sont, après la piété, ce qu'il y a de plus utile et de plus nécessaire dans un Prêtre, en ce qu'elles donnent à la Piété même un auxiliaire, qui double sa force et l'éclaire, et au Prêtre, une recommandation qui l'honore;

» Considérant que le secret d'obtenir des études fortes et brillantes réside dans les moyens d'émulation capables d'agir sur l'âme, sur les sentiments et même sur l'imagination des Elèves³;

» Considérant que si les encouragements supérieurs de la Piété doivent être toujours leur premier mobile, il est toutefois des mobiles humains que la Piété même permet à la faiblesse de la nature qu'elle sanctifie et rend légitimes;

» Considérant que pour encourager le zèle il faut récompenser le succès et que pour faire désirer le succès, il faut en faire une gloire et le mettre en honneur;...

» Considérant qu'une Académie au Petit Séminaire de Paris peut, en ce genre, allumer une louable et précieuse émulation d'abord et principalement dans les classes supérieures, dont elle réunirait l'élite, dont elle accueillerait les travaux et dont elle proclamerait publiquement les œuvres;

» Considérant d'ailleurs qu'il est d'une grande importance, surtout pour la jeunesse ecclésiastique de s'accoutumer de bonne heure à paraître et à parler en public, ne fût-ce que pour se désaccoutumer de la timidité, de l'embarras et de la gaucherie qui sont naturels à cet âge, pour se former à un maintien décent, à une assurance digne

1. Cf. Lagrange. *op. cit.*, I, p. 121, et surtout l'*Œuvre par excellence* de Mgr Dupanloup.

2. Ce projet *manuscrit* est conservé dans les archives de Notre-Dame des Champs (A. N. D.)

3. On reconnaît là le pédagogue qui ne néglige pas cette faculté un peu inférieure de l'homme.

et modeste, en même temps qu'à une prononciation distincte, pure et nettement articulée...

» Toutes ces choses considérées :

» Après avoir offert à Dieu cette pensée que nous n'avons conçue que pour sa gloire; après avoir aussi demandé à Monseigneur l'Archevêque son agrément et la faveur de sa haute et pastorale protection... avons résolu la fondation d'une Académie. »

Les destinées de cette institution furent brillantes et contribuèrent, sans nul doute, à augmenter l'activité littéraire de Saint-Nicolas¹.

Quel fut le résultat de tous ces efforts? D'abord une certaine homogénéité dans les classes. Comme on veillait à ce que « *tous* les élèves fissent *toutes* leurs études » et cultivassent « de près chaque *faculté* », comme, au besoin, (et cela était assez fréquent pour les boursiers), on faisait redoubler une classe aux élèves qui n'atteignaient que la moyenne², on obtenait des classes bien équilibrées de sorte que dans tel cours, « aucun ne finit l'année sans avoir été au moins une fois premier »³. Il paraît même que cette égalité éloignait l'envie et la vanité⁴. Puis, le niveau des études sévèrement surveillé ne pouvait que se maintenir élevé. Renan est obligé de l'avouer : « Faibles à certains égards⁵ ces études de Saint-Nicolas étaient très distinguées, très littéraires⁶ ». Et d'ailleurs quand, du séminaire, il écrit à sa mère ou à sa sœur, il assure au début que le « collègue est extrêmement fort »⁷; puis l'année suivante : « Notre classe est d'une force très remarquable et, cette année, M. Dupanloup est résolu de rendre les études du petit séminaire aussi

1. Nous en verrons plus loin l'organisation et le développement chronologique.

2. « Car il faut remarquer que tous les élèves qui viennent ici des autres collèges ou séminaires redoublent leurs classes et ne sont pas encore les plus forts ». *Lettres du séminaire*, p. 40.

3. Morillon, *op. cit.*, p. 40. Cf. Renan : *Lettres du séminaire*, p. 27. « Mais ici il ne faut point s'effrayer de ces mauvaises places, car tous les élèves font de ces sortes de sauts : ainsi, dans une composition, un élève, après avoir été premier, fut le dix-septième, un autre, après avoir de même occupé la première place, passa à la quatorzième ».

4. Morillon, *op. cit.*, p. 40. « On n'était pas vain pour des succès qu'on ne devait peut-être qu'à la distraction d'un rival et que dans tous les cas on savait ne pas pouvoir être permanents; on n'était pas davantage jaloux du succès que l'on avait la conscience de pouvoir mériter demain peut-être ».

5. Au point de vue scientifique.

6. *Souvenirs*, p. 181.

7. *Lettres du Séminaire*, p. 11.

fortes que celles de tous les collèges de Paris et même, dit-il, de l'Europe »¹. « La paresse n'était pas impossible à Saint-Nicolas, assure Morillon, attendu qu'elle ne l'est nulle part, mais je ne crains pas d'affirmer, ajoute-t-il, qu'elle était la plus difficile que partout ailleurs.. L'enfant, saisi fortement par tant de côtés à la fois et par l'entraînement du mouvement commun, subissait presque invinciblement la loi du travail et de l'émulation².

Et ce développement intense, harmonieux et complet, ne pouvait manquer de former une génération de lettrés qui, plus tard, feront honneur à leurs maîtres, et conserveront le goût de l'antiquité et des belles lettres. L'habitude du travail, contractée de bonne heure et soutenue par une émulation constamment excitée, sera bien aussi un grand profit moral. Elle sera en somme cette part active et faite de bonne volonté que Dupanloup demandait à tous ses élèves lors de son premier entretien. Cette collaboration leur rendait aussi plus chers ceux qui étaient chargés de travailler à leur formation : il est si facile d'être reconnaissant aux autres du bien qu'ils vous aident à faire ! L'entrain, nécessaire conséquence de cette tension d'esprit, facilitait les autres tâches, et le perpétuel appel à l'honneur ne pouvait manquer d'ennoblir de jeunes âmes, au risque peut-être de les trop exalter et de développer en elles la vanité et l'orgueil.

* * *

On reconnaîtra aisément dans ce sincère amour de l'étude et des humanités, dans ce culte de l'honneur, le disciple de cet autre éducateur de génie que fut Fénelon. On ne dira peut-être jamais assez combien Dupanloup doit au précepteur du duc de Bourgogne dont il se rapprochait, semble-t-il, par nombre de traits, sinon de caractère, au moins d'esprit. Cette influence remonte haut. Elle s'est exercée sur le jeune humaniste à Saint-Nicolas. En philosophie, à Issy, il étudie la Théodicée en lisant Fénelon. « A cette époque de ma vie, il prit, dit-il, sur moi, une très grande influence. Je le lisais à travers le parc, en cueillant

1. *Ibid.*, p. 72.

2. Morillon, *op. cit.*, p. 125, 126.

des primevères »¹. Et plus loin : « *L'Existence de Dieu*, de Fénelon, exerça sur mon esprit un grand empire² ». Et cet empire grandit chaque année³. Catéchiste, « Fénelon, dit-il, M. Boderies, M. Teysseire m'aidaient puissamment ». Et il ajoute immédiatement : « Jamais je n'ai eu d'esprit par moi-même ». D'un coup d'œil profond et sincère, il paraît bien avoir, ce jour-là, lu jusqu'au fond de son esprit. Ses conceptions en effet ne sont point originales, mais il a merveilleusement le don de s'assimiler celles des autres et de les appliquer. Nous avons déjà remarqué combien, en matière d'éducation, il dut à Thavenet et même à Frère; il va nous dire ce qu'il a puisé dans Fénelon. « J'ai déjà eu occasion de dire, écrit-il⁴, que nul ne m'a été plus utile pour me faire comprendre le gouvernement d'une maison d'éducation et le vrai rôle d'un Supérieur que Fénelon et Bossuet ». Ne nous y trompons pas : ici, Bossuet cède de beaucoup le pas à son rival et c'est celui-ci qui est, certainement, le plus fréquemment cité. D'instinct d'ailleurs et par affinité naturelle, il se rapprochait plus du second que du premier.

Un vif sentiment de l'honneur leur est surtout commun. Tous deux l'ont appliqué, non seulement aux études, mais encore à la discipline. Le futur défenseur du libéralisme s'était fait, dès le début de son ministère, une idée de l'enfant qui l'inclinait vers un système de discipline élargi. Sans trop s'illusionner sur les qualités de cet âge, il en aimait la simplicité et surtout, il voyait dans l'enfant, l'homme futur et, dans cet homme, comme dans l'enfant, la liberté. Nul n'en a mieux parlé que lui et, semble-t-il, plus justement. Il faut lire les chapitres qu'il a consacrés à l'étude psychologique de l'enfant, à la dignité de sa nature, au respect dû à sa liberté⁵. A vrai dire, le système d'éducation qu'il a adopté est libéral. Renan lui-même est obligé de l'avouer⁶. Mais, dans ce cas, le sentiment de l'honneur,

1. *Journal intime*, p. 33.

2. *Ibid.*, p. 34.

3. Cf. p. 37. « Je fis avec Fénelon et les inspirations de la grâce un très bon cahier de résolutions ».

4. *De l'Éducation*, édit. in 8° III p. 151.

5. *Ibid.* I. Liv. 2. et Liv. 4.

6. *Souvenirs*. p. 188.

l'aiguillon de l'émulation ne suffisent pas à maintenir dans la ligne droite. Il y faut de plus, la conscience, c'est-à-dire le souci permanent de faire son devoir. « Mais qu'était-ce que cette conscience d'enfant à peine sur la limite de la jeunesse? Était-ce la conscience attentive, forte, réfléchie, de l'homme qui connaît à la fois toutes les difficultés et tous les honneurs du devoir? Non! bien certainement... Mais c'était la conscience particulière à l'enfance. C'était la loyauté spontanée de l'âme éclairée et préservée par la religion; c'était l'amour et le respect du devoir soigneusement entretenus et faisant vivre cette docilité, ces sentiments élevés, cet honneur sur lesquels s'appuyait toute notre éducation »¹.

Et ce qui rendait cette docilité plus facile et plus noble, c'est qu'elle se pliait non aux caprices d'une volonté individuelle mais aux prescriptions impersonnelles d'un règlement élaboré en conseil et avec maturité. Aussi « la première chose que je me crus obligé de faire, écrira plus tard Dupanloup, quand je me trouvai Supérieur du petit séminaire de Paris, fut de m'enquérir des règlements existants, d'en compléter les lacunes et de rédiger ceux qui manquaient »². Une fois rédigés, ils devenaient pour ainsi dire immuables. « Il faut bien réfléchir, dit-il, avant de porter la main sur un point quelconque d'une règle. Ordinairement ce qui a été fait à l'origine est bien fait. Et on court risque d'ébranler la règle tout entière, quand on y touche par quelque endroit »³. Pour que nul n'ignore la loi, il la distribue à tous les nouveaux professeurs et l'explique deux fois par an aux élèves⁴.

Toute loi réclame des sanctions. C'était ici le point délicat. A pousser l'application des principes à l'extrême, il aurait fallu

1. Morillon, *op. cit.*, p. 176.

2. *De l'Éducation*, édit. in-8°, III, p. 45. Et en note il ajoute : « Ces règlements sont une des choses qui m'ont coûté le plus de soin: Je dois dire d'ailleurs que je ne les ai pas faits tout seul et qu'ils sont le fruit de l'expérience commune de tous mes collaborateurs, de nos délibérations, de nos conseils, de nos observations, de notre pratique de chaque jour, de chaque instant. *On m'a souvent demandé ces règlements.* Tout arides qu'ils soient, je les donnerai cependant tels que je les ai rédigés alors, dans l'action même, sous l'impression vive des enfants et des maîtres : la suite de cet ouvrage les amènera naturellement, chacun à leur place ».

3. *Ibid.*, p. 59.

4. *Ibid.*, édit. in-12, II, p. 399.

supprimer toutes les sanctions pénales et se contenter des remords de la conscience. Dupanloup a garde de tomber dans cette exagération. S'il repousse avec indignation les punitions corporelles, le cachot, la chambre noire, les injures, les *pensums*¹, il accepte cependant la répression, la correction, la réparation et même l'expiation et il en détermine finement les nuances. Ces châtimens seront d'un ordre tout moral, tels que le *silence*, la *solitude*, la *réflexion*, l'*abstinence*, l'*avertissement public*, la *réprimande*, l'*humiliation religieuse*². Cependant il admet un peu plus loin la *privation de sortie* « mais uniquement lorsqu'elle est demandée par les parents ; et encore, dans ce cas très rare, tout à fait exceptionnelle, et. à cause de ce qui se trouve là de très délicat, décidée en conseil », la *mise à genoux* soit en classe, soit à l'étude, la *mise à genoux* et le pain sec *au réfectoire* à un ou plusieurs repas ; la *salle de réflexion* qu'il veut agréable et sans les apparences d'une prison ; mais « ces deux derniers moyens ne s'emploient jamais sans l'entremise de M. le Supérieur, sur la demande des parents ou de l'enfant, et pour prévenir le renvoi³ ». Il se flatte d'avoir passé « dix années⁴ au petit séminaire de Paris, sans autre moyen de correction *ordinaire* (c'est nous qui soulignons ce mot) que les notes de chaque samedi, et l'avertissement à la lecture spirituelle⁵ ». Mon expérience m'a convaincu, assure-t-il, « que pour la plupart des fautes qui se commettent et pour la plupart aussi des défauts qu'il importe de réformer dans le cours de

1. *De l'Education*, édit. in-12, II, p. 388. — Cela paraît bien avoir été autre chose qu'une déclaration de principes. Morillon et Renan l'attestent : « Quelques mois seulement après son arrivée à Saint-Nicolas, M. Dupanloup y abolit absolument le régime des punitions écolières. Il ne devait plus y avoir de *piquets*, plus de *retenues*, plus de *pensums*. Nous fûmes charmés. A peine y eut-il çà et là quelque privation de dessert pour les tout petits ». *Souvenirs de Saint-Nicolas*, p. 161. — « Il n'y avait aucune punition dans la maison. La lecture des notes et les réflexions du supérieur étaient l'unique sanction qui tenait tout en haleine et en éveil ». *Souvenirs d'enfance*, etc. p. 179. En somme on retournait au temps de M. Frère.

2. *Ibid.*, 396. Nous ne savons pas exactement ce qu'il entend par là.

3. *Ibid.*, 406 sqq.

4. Ce chiffre revient plusieurs fois sous sa plume. En réalité il ne fut que 8 ans supérieur et, quand il donna sa démission au mois de novembre 1815, il avait commencé la neuvième année. Il comptait évidemment dans ce total les six mois qu'il avait passés au petit séminaire en qualité de préfet des études : octobre 1831 à mars 1835 : ce qui peut donner en chiffre rond et en style oratoire, dix ans.

5. *De l'Education*, édit. in-12, II, p. 396.

l'Éducation, les moyens moraux, avec des jeunes Français, suffisent presque toujours parfaitement à l'amendement des coupables et à l'expiation même des infractions les plus graves; et quant à moi, s'il se rencontrait quelques rares enfants, avec lesquels ces moyens moraux fussent insuffisants, je ne me chargeais point de leur éducation et je m'en séparais après quelques mois d'épreuves et de soins assidus »¹. Cette expulsion lui déchirait le cœur; il en était malade². Il savait en adoucir l'amertume. « A moins de faute très grave, cette expulsion n'avait rien de blessant; on n'en donnait pas les motifs : « Vous êtes un excellent jeune homme; mais votre esprit n'est pas ce qu'il nous faut; séparons-nous amis; quel service puis-je vous rendre? » Tel était le résumé du discours d'adieu du supérieur à l'élève congédié. On prisait si haut la faveur de participer à une éducation tenue pour exceptionnelle que cette paternelle déclaration était redoutée comme un arrêt de mort »³. Aussi ces exclusions avaient pour les élèves « un caractère redoutable et presque sinistre. Quand elles arrivaient, elles mettaient pour quelques jours la terreur dans la maison; elles frappaient quelquefois avec une extrême rapidité; la main de M. Dupanloup était prompte à retrancher, à séparer, à briser. *Et cela arrivait relativement assez souvent* : il renvoyait toujours neuf ou dix enfants par année. Il était rare, que, dans le premier mois surtout, il n'y en eût pas cinq ou six qui fussent rendus à leurs parents... Il y avait encore vers le milieu de l'année une seconde époque d'élimination : c'était le carême... Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer la portée de cette sanction. Quelque terrible et fréquente qu'en fût l'application, elle n'était jamais une menace prochaine que pour un petit nombre d'enfants oscillant entre la bonne voie et la mauvaise et s'appréciant parfaitement dans leur conscience⁴. Le reste était assez solidement assis dans le bien pour que la terreur des exclusions ne fût pour eux qu'un préservatif bien éloigné.

1. *Ibid.*, 397.

2. *Ibid.*, 424.

3. *Souvenirs d'enfance*, pp. 187, 188.

4. L'un d'eux, et non des moins célèbres, nous écrivait récemment : « Me trouvant trop disposé à tout analyser, il me mit à la porte. — Il eut raison. » (Général de G...)

D'ailleurs avant qu'un bon élève ait eu le temps d'en devenir un mauvais et de mériter d'être éloigné sans retour, que d'efforts pour le ramener! »¹. Il faut lire les pages émues dans lesquelles le terrible exécuteur exprime quelles étaient alors ses angoisses, ses démarches multipliées, ses charitables industries².

Pour soutenir les volontés chancelantes, empêcher les premières chutes, il impose à lui-même et à ses collaborateurs une vigilance infatigable. Elle ne lui paraît pas en contradiction avec son principe de libéralisme. « L'hiver, dit pittoresquement l'auteur des *Souvenirs de Saint-Nicolas*, quand, dans ces longs et étroits corridors, capricieusement éclairés par une veilleuse tremblotante, on voyait, encore tout engourdi de sommeil, les rangs défiler lentement; quand au détour d'un palier on découvrait, dans l'enfoncement sombre d'une porte un de nos maîtres immobile, sans geste et sans parole, rappelant seulement la loi d'ordre et de silence par son aspect recueilli, on ne laissait pas d'être sérieusement impressionné »³. Cette surveillance est de tous les instants. A l'étude⁴ et surtout en récréation et en promenade, les maîtres rappelaient cette loi. Les professeurs, en effet, les directeurs même se partageaient à tour de rôle la présidence des récréations et des promenades⁵; « cette surveillance était à la fois paternelle et habile. Nos maîtres, dit toujours Morillon, veillaient au moins autant à nos plaisirs qu'à tout le reste. Ils excitaient au jeu, ils montaient des parties, ils jouaient eux-mêmes. Dans le cas d'une réprimande sévère, comment en vouloir à un maître qui, l'instant d'après, se donnait à vaincre dans une de ces luttes d'agilité et d'adresse que nous aimions tant! »⁶. Lui-même ne croit pas déroger en se faisant surveillant. Dès le

1. Morillon, *op. cit.*, p. 169.

2. *De l'Education*, II, p. 425, sqq.

3. *Op. cit.*, p. 143.

4. On pourrait croire, d'après certains passages de Morillon, p. ex. : p. 162, 173, qu'il n'y avait pas de président d'étude. On se tromperait. Morillon veut seulement dire que ce président ne ressemblait guère aux *maîtres d'étude* tels qu'on en voyait dans l'Université : de condition inférieure et sans grande autorité. Le président d'étude était assez souvent un prêtre ou un clerc engagé dans les ordres.

5. Ce système des « fonctions simultanées » cher à Dupanloup, exposé d'ailleurs tout au long dans le 3^e volume de *l'Education*, Liv. II, chap. X, prête à la critique et ne saurait, c'est notre conviction, être appliqué sans réserve.

6. *Op. cit.*, p. 163.

matin « on entendait tout à coup un pas sonore, rapide et bien connu, retentir dans les profondeurs du dortoir; alors plus de lâcheté; c'était une activité inimaginable; car il y avait un œil auquel nul n'eût voulu laisser constater sa paresse et quand le matinal et redouté visiteur passait, ce qui arrivait *assez souvent*, ces inspections de la première heure, la journée avait commencé par un lever plein de décision et d'énergie »¹. A l'étude, comme au dortoir, on entendait souvent « ce pas sonore² et connu », retentir près de la porte, à laquelle, par la disposition des tables, les élèves tournaient le dos³. Les classes n'échappent point à sa surveillance, surtout la première année : « Tout à coup, au moment où il était le moins attendu, la porte d'une classe s'ouvrait : c'était lui. Il venait interroger lui-même les élèves »⁴ et, disons-le tout bas, un peu surveiller la classe. Mais, si tout le monde doit « mettre la main à la discipline », la discipline générale est confiée à un préfet spécial. Et ses fonctions sont multiples. Dans l'énumération qu'il en fait, Dupanloup répète à chaque instant : il veille, il surveille, et s'il y demande « une fermeté douce, mais constante, une autorité grave, sans humeur mais aussi sans faiblesse », il insiste surtout sur la vigilance qui doit être « continuelle, active, inattendue »⁵.

Qu'on n'aille pas croire, en effet, qu'avec Dupanloup, malgré ses déclarations libérales, la discipline ait été relâchée et à la remorque de l'humeur écolière. S'il en a fait un éloge⁶ à la fois

1. Morillon, *op. cit.*, p. 141.

2. On remarquera ce mot qui revient sous la plume de Morillon. C'est que Dupanloup, qui avait pour principe qu'un supérieur ne devait jamais se rencontrer en face d'une faute, car cela diminuait son autorité, ne venait pas à la dérobée, mais se faisait annoncer par le bruit de ces gros souliers qu'il aimait à porter toute sa vie. (Témoignage de M. J.-B. Girard.)

3. *Ibid.*, p. 146.

4. *Ibid.*, p. 37.

5. *De l'Education*, III, Liv. II, chap. V.

6. *Ibid.*, I, liv. III, chap. 3. On cite communément ce passage : « La Discipline est à l'Education ce que l'écorce est à l'arbre qu'elle entoure : c'est l'écorce qui retient la sève, qui la garde, qui la dirige, qui la force de monter au cœur de l'arbre, de se répandre dans ses fibres et dans ses rameaux, pour les nourrir des sucres les plus purs de la terre. De la sève ainsi contenue et dirigée, se forme un tronc solide et ferme, dont les branches portent en leur temps des feuilles, des fleurs et des fruits : enlevé l'écorce à une de ces branches, cette branche sera bientôt desséchée; ôtez l'écorce du tronc lui-même, et l'arbre périra ».

précis et oratoire, il a su en fixer les règles d'une manière qui pourra sembler à quelques-uns rigide et minutieuse¹. Sans doute il recommande aux maîtres la douceur, mais avant tout la fermeté. Quand son expérience se sera accrue, il dira à l'abbé Hetsch auquel il confie son séminaire de la Chapelle : « Vous avez commencé à être homme d'action, devenez homme de répression »², ou encore : « Faites comme Dieu, le grand éducateur des âmes. Il impose d'abord la loi de crainte, puis la loi d'amour. Faites-vous d'abord craindre, puis aimer »³.

Lui-même, d'ailleurs, lorsqu'il fut chargé de gouverner Saint-Nicolas, alla chercher dans la *Politique sacrée* de Bossuet, les maximes qui pouvaient l'éclairer dans ses nouvelles fonctions. Une d'entre elles le frappa singulièrement. « La Fermeté est un caractère essentiel de l'autorité ». Et, fortement convaincu que, comme il se plaisait à le redire « l'éducation est une œuvre d'autorité et de respect », il prit la résolution d'être ferme et il semble bien l'avoir été. S'il eut des préférés⁴, il ne laissa pas de se montrer le gardien vigilant de la discipline. Aussi, quand le professeur et le préfet des études avaient inutilement morigéné un élève récalcitrant, Dupanloup « intervenait à son tour. Or, s'il était aimé profondément il n'était guère moins profondément redouté; car on connaissait son inexorable fermeté, ses inflexibles décisions⁵ ». Il lui fallait d'ailleurs exercer cette vertu non seulement à l'égard des élèves, mais à l'égard de tout le monde, parents et collaborateurs. Il le reconnaît : « Etre établi pour résister au mal, pour empêcher le mal : ce n'est pas tout : pour porter au bien et le faire faire; être établi pour repousser avec fermeté tous ceux, quels qu'ils soient, enfants, maîtres ou parents qui demandent des choses injustes ou déréglées... en un mot, commander et faire remplir à chacun son devoir et

1. Par ex. : « Ils (les professeurs-surveillants) ont soin que les élèves marchent sur deux lignes séparées l'une de l'autre par une distance de deux pas, jusqu'à ce qu'on permette de rompre les rangs; et pour le retour, qu'ils se rangent devant la porte de l'étude se tenant immobiles et les bras croisés en ordre et en silence, jusqu'au signal pour entrer dans la salle ». *De l'Éducation*, III, édit. in-8°, p. 275.

2. *L'abbé Hetsch*, p. 447. Paris, 1880.

3. *Ibid.*, p. 439.

4. *Ibid.*, p. 441.

5. Morillon, *op. cit.*, p. 165. Il en donne quelques exemples, p. 167, 168.

cela tous les jours et cela tout le jour, oui, cela est difficile! »¹. Aussi ajoute-t-il, peut-être avec quelque exagération toutefois : « Cette fermeté doit être prodigieuse, et il n'y a peut-être pas une œuvre sur la terre qui réclame une telle patience et une telle énergie. Je suis Evêque, je porte une charge immense et dont le poids accable ma faiblesse : eh bien! j'avoue que les dix années que j'ai passées au Petit Séminaire de Paris avec les plus dignes collaborateurs et les meilleurs enfants du monde m'ont demandé plus de patience, plus de fermeté, plus d'énergie, que jamais n'en exigera, même le gouvernement d'un grand diocèse »². Mais ce combat incessant ne l'a pas effrayé. Il ne craint personne. « Tout supérieur, dit-il, qui tremble devant quelqu'un n'est plus supérieur »³. On s'accorde à dire qu'il n'a pas tremblé.

Mais, on devine aisément que le disciple et l'imitateur de Fénelon savait joindre à cette fermeté la souplesse, la bonté et même la douceur d'un père, et, comme il s'exprime plusieurs fois, d'une mère⁴. S'il s'efforce d'amener ses collaborateurs à ces tendres sentiments à l'égard des élèves, il en donne, le premier, l'exemple. Le lendemain de son entrée à Saint-Nicolas, Renan écrit à sa mère. « Le supérieur, M. Dupanloup, joint une grande vertu à une grande affabilité »⁵. Cette affabilité n'était pas simplement une vertueuse condescendance. Elle partait spontanément du cœur. M. Borderies avait dit à Dupanloup, au début de sa carrière de catéchiste, à propos des enfants : « Vous verrez comme vous leur parlerez sans peine quand vous les aimerez ». Et comme il les aimait jusqu'à la fin, il sut, non seulement leur parler, mais deviner leurs besoins, les satisfaire, s'abaisser naturellement vers eux et se faire aimer. C'est avec un charme pénétrant qu'il se dépeint recevant au jour de la rentrée les enfants nouveaux venus. Comme il sait compatir au *mal du pays*!⁶ Avec quelle sollicitude il veille au bien-être de ceux qui lui sont confiés! Renan, à peine sou-

1. *De l'Education*, II, p. 367.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, 366.

4. Un ancien élève de M. Dupanloup nous écrit que l'amabilité de Dupanloup à l'égard des enfants le faisait comparer à Fénelon.

5. *Lettres du séminaire*, p. 5 (8 septembre 1838).

6. *De l'Education*, II, livre III, ch. IX.

mis à ce régime, écrit à sa mère : « Si quelque chose sur la terre pouvait me consoler d'être séparé de vous, ce serait la manière paternelle dont on est traité ici. La pension est très bonne, les dortoirs d'une propreté admirable. Nous avons des lits de fer extrêmement commodes... Enfin on prend tous les moyens de rendre heureux les élèves »¹. Et deux mois après : « La pension est fort bonne et je vous promets que je lui fais honneur. D'ailleurs on a tant de soins pour la santé, que pour être malade il faut avoir commis quelque imprudence »². Dupanloup ne craint pas d'affirmer qu'un supérieur doit examiner « souvent par lui-même les mets et les plats des élèves » et répète sous plusieurs formes : « Quant à la santé et au service des enfants, le supérieur doit avoir l'attention et la tendresse d'un père et ne pas craindre d'entrer dans les détails les plus minutieux »³. La tradition transmise et la connaissance que nous avons de sa tendance à s'occuper du matériel, nous sont garants qu'il sut remplir ces devoirs qu'il prescrit aux autres.

Il sait combien la gaieté et le jeu contribuent à faciliter la discipline et à maintenir ce que dans les maisons d'éducation on appelle le *bon esprit*. « Rien n'est pire que les maisons d'éducation où on ne joue pas »⁴, écrit-il. « Les bâtiments et la situation du Petit Séminaire de Paris... étaient aussi tristes que possible. Mais les jeux y étaient si vifs, si ardents⁵, si multipliés que cette maison semblait n'avoir plus aucune tristesse; tout y était devenu gai, doux et riant »⁶. Mais aussi il veut que les « maîtres prennent autant que possible leur récréation avec leurs élèves... et mettent les jeux en train ». A Saint-Nicolas c'est un de ces « Messieurs » qui était « grand maître des jeux : quelques élèves nommés par leurs condisciples l'assis-

1. *Lettres du séminaire*, pp. 11, 12 (13 sept. 1838).

2. *Ibid.*, p. 29, 30.

3. *De l'Éducation*, III, édit in-8°, p. 139. « Le pain doit toujours être à discrétion... Au Petit-Séminaire de Paris... les légumes étaient toujours à discrétion aux deux principaux repas ». *Ibid.*, I, p. 199. On sait d'ailleurs qu'il se plaisait à redire : « Il faut qu'un maître fasse attention à tout, depuis l'âme d'un enfant jusqu'aux cordons de ses souliers ».

4. *Ibid.*, 204. C'est lui-même qui souligne.

5. Voir dans Morillon, *op. cit.*, p. 265, comment les élèves parvinrent à dissoudre une petite société de jeunes *péripatéticiens*.

6. *De l'Éducation*, édit. in-8, I, p. 205.

taient dans cette charge »¹. Lui-même venait « traverser, pensif et grave, cette foule bruyante et riieuse; s'arrêtant quelquefois pour étudier les âmes dans ces franches manifestations des heures du jeu; parfois appelant à lui un enfant, lui adressant quelques douces paroles, lui traçant du doigt une croix sur le front, sa plus chère tendresse; d'autres fois s'approchant des joueurs eux-mêmes avec l'air de bienveillante dignité qui ne l'abandonnait jamais et prenant sa place dans une partie. » « Il m'en souvient, ajoute l'auteur des *Souvenirs de Saint-Nicolas*, c'était la partie des forts : partie d'autant plus joyeuse, ardente et sans contrainte que quiconque était son adversaire gagnait difficilement. Alors de toutes parts les enfants accouraient curieux et ravis surtout les nouveaux dont l'étonnement nous charmait : un triple rang de spectateurs passionnés s'allongeaient sur le côté du grand jeu de balles, applaudissant les coups, acclamant les vainqueurs »². Grâce à son adresse, à sa distinction, et à son tact, Dupanloup « n'en fut ni moins honoré, ni moins respecté; combien en fut-il plus aimé! »³. On veut bien reconnaître en lui un « hygiéniste physique »⁴. Il mérite aussi ce nom par le souci qu'il a d'allier le délassement des promenades avec l'ardeur à l'étude. Outre les promenades qui, le mardi et le vendredi, sans fatiguer trop le corps, redonnent à l'esprit son élasticité, il sait l'art d'accorder, à propos de grands congés. Ceux-ci⁵, passés soit à Conflans, soit à Gentilly, illumineront et égayeront toute une semaine. Il n'ignore pas, qu'attendus, ils peuvent, dans les jours qui précèdent, trop distraire les esprits légers. Il préfère les donner inopinément et Morillon

1. *Ibid.*, 204-205. Dupanloup « sans y mettre l'importance excessive qu'on y a depuis quelque temps attaché », recommande aussi la gymnastique. *Ibid.* 206. Elle n'était guère praticable à Saint-Nicolas.

2. Morillon, *op. cit.*, p. X, XI.

3. *Ibid.*. M. Grognet, chanoine honoraire de Beauvais, nous écrivait dernièrement ce petit trait : « Un soir, à la récréation, je tenais sa main en un jeu tourbillonnant; dans ma précipitation j'eus la maladresse de quitter sa main et de voir, tout confus, mon supérieur à mes pieds. Je ne savais comment exprimer mes regrets; je n'osais lui parler. Il me fit sortir de ma confusion en m'excusant avec un bon sourire sur les lèvres. »

4. *Mgr Dupanloup*, par Michel Salomon. Paris, 1904, p. 103.

5. Ils avaient lieu ordinairement le mardi (quelquefois, en cas de mauvais temps, on les remettait au premier beau jour). Morillon, *op. cit.*, p. 375, 376.

a décrit avec agrément le plaisir qu'ils procuraient¹, et s'attachant volontiers sur ce sujet, il nous montre Dupanloup, présidant à Gentilly les joyeuses et longues récréations des jours de congé! « Je me souviens, dit-il, de l'avoir vu plusieurs fois jouer au cerceau... rien ne m'ôtera l'idée, même aujourd'hui, qu'il s'amusait non pas seulement pour notre compte, mais aussi un peu pour le sien; et on le comprend, c'est ce qui nous charmait. Il visitait nos petits jardins : tout le monde voulait lui offrir des fleurs : il acceptait toujours : je l'ai vu les mains pleines d'énormes bouquets »². Cette maison de campagne devient même si attrayante pour beaucoup, qu'aux jours des vacances³, le supérieur est obligé de refuser des demandes d'ad-

1. « Figurez-vous une matinée de jour d'étude. Il est sept heures du matin. Le ciel dont nous apercevons çà et là des fragments par les fenêtres étroites, (l'épithète ne nous paraît pas juste), est de ce pâle et profond azur particulier aux belles journées qui doivent l'être depuis le matin jusqu'au soir. Quelques rayons, entrés en contrebande, on ne sait par où, dans ce sombre édifice, viennent jouer sur les tables, sur les livres et sur les cahiers; ils tracent sur les noires murailles des zones lumineuses et donnent aux écoliers plus d'une distraction. Voilà nos imaginations qui s'en vont chevauchant sur ces rayons de soleil; qui, dans un rapide voyage, parcourent la campagne, voient les arbres, la verdure, goûtent le plaisir de la liberté, et nous rapportent des désirs et des regrets; car leur voyage s'est fait dans un rêve et le réveil s'est fait dans la réalité. La réalité c'est le travail, le silence, la classe, la perspective d'une courte récréation dans la cour étroite et triste, il faut pourtant se résigner...

Mais quoi! voilà la cloche qui tout à coup sonne à toutes volées. Que se passe-t-il? Pourquoi sonne-t-on ainsi à contre-temps? on ne devait descendre qu'à sept heures et demie! Grande émotion! Muettes interrogations! Jeux de regards! Mots dits à la sourdine!... Le président d'études, qui ne peut s'expliquer cette violation du règlement, recommande à tout le monde l'ordre et le silence... Cependant la cloche vient de s'arrêter et nul avis ne nous arrive du dehors. Le président appelle un élève et l'envoie aux informations; mais il n'a pas eu le temps d'arriver jusqu'à la porte que la cloche recommence... Cette fois tout le monde a compris. Le silence est tout à fait compromis; on a reconnu le signal des congés. De joyeux murmures courent sur les bancs : Vive Monsieur le Supérieur! on fait disparaître livres et cahiers, on court au dortoir se mettre en tenue de promenade et on descend dans la cour.

En ce moment, la figure souriante de M. Dupanloup apparaît à sa fenêtre; il aimait nos joies; nous nous approchons; il nous adresse ces mots : « Mes enfants, je suis très content de vous depuis quelque temps et dans ma pensée je vous avais promis un grand congé. Je vous le donne aujourd'hui : le temps est beau; allez, profitez-en. » Des acclamations, des vivats lui répondent de toutes parts. Nous partons plus heureux à coup sûr de ce congé impromptu que d'un plaisir prévu d'avance. C'était comme cela qu'il nous prenait et qu'ensuite nous ne savions plus lui refuser ni docilité ni efforts. *Op. cit.*, p. 376, 377, 378. Cf. *De l'Education*, édit. in-8°, III, p. 616.

2. *Ibid.*, p. 392.

3. Il s'agit des grandes vacances. Si, pendant l'année, Dupanloup favorise les

mission. C'est assez dire que le joug de la discipline tout en maintenant généralement¹ chacun dans la droite ligne était peu lourd à porter.

*
* *

Il était encore allégé par le souffle de sentiments généreux et chrétiens qui animait ces jeunes cœurs. Renan a été dur pour ce côté de l'éducation donnée à Saint-Nicolas sous Dupanloup. « Ma venue à Paris, dit-il, fut le passage d'une religion à une autre. Mon christianisme de Bretagne ne ressemblait pas plus à celui que je trouvais ici, qu'une vieille toile, dure comme une planche, ne ressemble à la percale. Ce n'était pas la même religion. Mes vieux prêtres, dans leur lourde chape romane, m'apparaissaient comme des mages, ayant les paroles de l'éternité; maintenant, ce qu'on me présentait, c'était une religion d'indienne et de calicot, une religion musquée, enrubbannée, une dévotion de petites bougies et de petits pots de fleurs, une théologie de demoiselles, sans solidité, d'un style indéfinissable, composite comme le frontispice polychrome d'un livre d'Heures chez Lebel »². Une voix autorisée, mais un peu trop uniformément louangeuse, celle de M. Cognat, élève de Dupanloup et un peu son successeur, a cru pouvoir répondre à cette accusation, exprimée en termes voisins de la frivolité : « La vérité est... que l'enseignement et la pratique de la religion étaient à Saint-Nicolas ce qu'ils devaient être pour des enfants de huit à dix-neuf ans. Une chapelle n'est pas une cathédrale et un enfant n'est pas un philosophe. Saint Paul, « ce laid petit Juif » comme l'appelle M. Renan, « le grand apôtre », comme l'appelle

sorties mensuelles des enfants dans la maison paternelle, il ne donne au premier de l'an qu'un jour de congé et supprime les vacances de Pâques. Cf. *De l'Éducation*, II, Liv. II, chap. 7.

1. « Ajouterai-je un mot? Que le règlement fût observé d'une manière parfaite, dans son esprit ainsi que dans sa lettre, par tous et à toute heure; nous n'étions pas si étonnants que cela. Il y avait certes des moments de légèreté, de paresse, d'humeur; il y en avait beaucoup, mais vos propres souvenirs (il s'adresse à ses condisciples) ne me démentiront pas quand je dirai ceci : que le respect du règlement était intact au fond de la vie commune; qu'il dominait sans conteste et gouvernait sans interrègne; et encore ceci : que nul ne peut se vanter d'avoir passé un temps notable dans l'inobservation habituelle et systématique du règlement à Saint-Nicolas ». Morillon, *op. cit.*, p. 139. Cf. *De l'Éducation*, II, p. 419, 420, édit. in-12.

2. *Souvenirs d'enfance*, etc., p. 172, 173.

Bossuet avec l'univers chrétien, était d'avis qu'il ne fallait pas donner la même nourriture aux enfants et aux hommes faits. Il voulait du lait pour les enfants, pourvu que ce lait ne fût pas frelaté, *sine dolo*. C'est ce que faisait M. Dupanloup »¹. Reste à savoir si ce fait suffisait pour nourrir les esprits formés par les humanités et la dialectique nécessaire déjà aux discours de rhétorique.

Mais il était presque impossible que le brillant catéchiste de la Madeleine n'introduisit pas dans cet enseignement la méthode qui avait si bien réussi à la Madeleine et qu'il avait empruntée à Teysseyre². Ici, comme là, il évita « tout ce qui aurait pu rappeler la classe ou le collège »³. La leçon se donnait le dimanche, à la chapelle. Les catéchistes, au nombre d'au moins quatre, — et sous la direction du préfet de religion, — étaient revêtus de leur surplis. La séance s'ouvrait par des cantiques. Un catéchiste rendait un compte détaillé du travail fait par chaque élève sur la leçon du dimanche précédent. Puis, l'un des catéchistes développait une des thèses dont l'ensemble formait un cours complet d'instruction religieuse, distribué en quatre années. La première année était consacrée au Dogme, la seconde à la Morale, la troisième aux Sacrements et la quatrième enfin au Sacrifice. Mais le programme s'élargissait quelquefois pour renfermer quelques aperçus sur l'histoire des dogmes, des hérésies, des cérémonies. Les élèves écoutaient sans prendre de notes, puis, dans la grande étude du soir rédigeaient leurs *analyses* sur un papier spécial de beau format. On n'interdisait pas dans ces *analyses* « certain effort de style ». Un catéchiste les lisait et corrigeait; puis « imposait sur la première page de chacune une note, un chiffre, un cachet rouge, bleu ou vert, ou une palme d'honneur, selon le mérite. Il disait ce qu'il avait trouvé de défectueux ou de bon, comme doctrine, comme soin, même comme composition et comme style. L'ana-

1. M. Renan, *Hier et aujourd'hui*, édit. in-8°, p. 57.

2. Pour cette méthode, voir l'*Œuvre par excellence* ou *Entretiens sur le Catéchisme*.

3. *Ibid.*, p. 471. « On ne leur parlait pas de leurs *copies*, mais de leurs *analyses*; on ne leur donnait pas de places mais des cachets de couleurs diverses selon leur mérite; on ne manquait jamais de mettre leur nom de baptême devant leur nom de famille; on ne les faisait pas non plus *composer* entre eux comme des écoliers; on leur donnait aussi un cachet ou une palme selon leur mérite. » Cf. *de l'Éducation*, édit. in-8°, III, p. 198.

lyse la mieux réussie sous tous ces rapports obtenait le grand cachet et était l'objet d'une louange spéciale. Elle valait à son auteur une brillante croix d'émail violet, dont l'honneur était recherché même avant l'honneur des croix de premier en chaque classe... Dupanloup lui-même venait quelquefois assister au catéchisme » et y faire des leçons¹.

A qui s'étonnerait de ne pas le voir assidûment à ces exercices qui avaient été jadis pour lui un triomphe, nous ferons remarquer que si son intervention est universelle il sait cependant, suivant le mot charmant de saint François de Sales qu'il cite, « prendre du repos et du repos suffisamment, laisser amoureusement du travail à d'autres et ne vouloir pas avoir toutes les couronnes »; parlons plus prosaïquement, il se fie en son préfet de religion qui, chargé en chef d'un catéchisme, a la surveillance des autres². Quels furent en réalité les résultats de cette méthode, appliquée à de jeunes humanistes? L'auteur des *Souvenirs de Saint-Nicolas* semble admettre que cette « étude » était « sérieuse ». Ne parlons pas de cet « appareil un peu théâtral »³ que Dupanloup introduisait un peu partout et qui pourrait déplaire à quelques-uns. Nous imaginons volontiers un système différent où, — avec plus de simplicité, plus d'adaptation aux différentes classes d'auditeurs, plus de contrôle dans l'étude, plus de profondeur et d'exactitude dans l'exposition, — le tour oratoire et partant, moins ami de la précision, céderait le pas à une méthode didactique, où l'appareil un peu hiératique ferait place, dans une simple classe, à un échange d'idées plus vivant et peut-être plus fécond. Nous comprenons un peu, qu'à distance, Renan ait trouvé les catéchismes de Saint-Nicolas superficiels. Appropriés sans doute aux plus jeunes élèves, ils convenaient apparemment moins aux intelligences déjà plus ouvertes, aux esprits curieux, et spécialement à ceux que le monde, avec ses objections, ses doutes, allait reprendre et s'efforcer d'entraîner. Mais l'humanisme nécessairement un peu « superficiel »⁴ qui était l'atmosphère de la maison palliait, momen-

1. Morillon, *op. cit.*, p. 254 à 258.

2. *De l'Éducation*, édit. in-8°, III, p. 197. Cf. Liv. IV, ch. V, où Dupanloup revient sur ce sujet des catéchismes qui lui tient à cœur.

3. *Ami du Clergé*, 5 mai 1904, p. 387.

4. *Souvenirs d'enfance*, etc., p. 195.

tanément, les inconvénients du système. Séduit par les larges exposés et le souffle sincère des catéchistes, préoccupé plutôt de retenir de mémoire et de reproduire le plus intégralement possible la leçon entendue, l'auditoire ne s'apercevait pas des lacunes, et, dans l'ensemble, les générations sorties de Saint-Nicolas, sous Dupanloup, paraissent avoir été fidèles aux enseignements reçus.

Mais où Renan est sûrement exagéré, c'est dans les reproches qu'il adresse à la religion telle qu'il l'a vu pratiquer à Saint-Nicolas. Bon pour un philosophe de préférer la pratique intérieure à la pratique extérieure, mais à l'âge de l'adolescence, il faut que la religion soit un exercice austère, il est vrai, mais facilité et adouci par des industries inventées d'ailleurs généralement par la condescendance avisée et compatissante de l'Eglise. C'est bien ce qu'avait compris Dupanloup, qui, d'ailleurs, de sa première communion et de son séjour dans le grand séminaire, avait rapporté une piété ardente et une grande fidélité aux exercices qui l'entretiennent¹. Il aime à vanter l'une et à recommander les autres². Il les recommande même comme moyen de faire de bonnes études³. Mais il y demande de la brièveté, de la variété et de l'intérêt. Si ces qualités ne s'y trouvaient pas⁴ à Saint-Nicolas, il les y mit. Il a présenté lui-même avec une certaine chaleur et une assez grande précision le règlement journalier et la part qui y était faite à la piété⁵, il a tracé l'ordonnance des fêtes qui se succédaient pendant l'année. D'ailleurs il a donné un corps à cette partie de l'éducation en éditant un *Manuel*⁶ qui a servi de canevas à Morillon pour nous par-

1. Cf. *Journal intime, passim*.

2. *De l'Education*, II, liv. I, ch. VII, VIII.

3. « Aussi, dit-il, j'ai répondu souvent à ceux qui me disaient lorsque je gouvernais le Petit-Séminaire de Paris : Mais vous avez ici beaucoup d'exercices de piété : n'est-ce pas trop ? — Non, car je veux faire faire de bonnes études, et c'est le moyen décisif ». *Ibid.*, édit. in-12, p. 74.

4. Dupanloup, qui prenait son bien partout où il le trouvait et qui n'avait pas d'esprit « par lui-même », dut s'inspirer de ce qui se pratiquait avant lui à Saint-Nicolas, de ses souvenirs d'adolescence et de jeunesse et des conseils de son pieux directeur de religion M. Millault.

5. *Ibid.*, ch. VIII.

6. *Manuel des Petits-Séminaires* et des maisons d'éducation chrétienne, ou recueil de prières, instructions, cantiques et exercices en usage au Petit-Séminaire de Paris, par M. l'abbé Dupanloup, vicaire général de Paris, supérieur du Petit-Séminaire. Paris, *Poussielgue-Rusand*, 1843, in-18 de VII et

ler avec un charmant abandon des pratiques religieuses à Saint-Nicolas. Elles ne semblent pas différer beaucoup de celles en usage dans les autres petits séminaires actuels, mais il peut se faire que, sur plusieurs points, elles aient été imitées par les séminaires de province où bientôt Saint-Nicolas acquit un beau renom. Nous n'en retiendrons que quelques côtés plus saillants ou plus attirants. A la messe, Dupanloup veut que depuis le commencement « jusqu'à l'évangile et de la communion à la fin, les élèves chantent des cantiques »¹. Il est vrai que lui-même les goûte beaucoup. Il trouve un plaisir à entendre ses enfants les chanter « avec une ardeur et une douceur inexprimables »², et toute sa vie, il fredonnera ou bien lancera aux échos de la montagne où il prendra ses vacances, ces cantiques appris à Saint-Sulpice ou empruntés au P. Lambillotte.

Allant plus avant dans la direction des âmes, il conseille et fait pratiquer la communion fréquente. « Je n'ai presque jamais vu, dit-il; la communion fréquente ne pas amener de très heureux résultats pour préserver du mal ou faire arriver au bien. Ce n'est même que par la communion fréquente que j'ai vu la ferveur s'établir dans nos Petits Séminaires, et des *enfants désespérés revivre* »³. Il faut bien dire que chez lui la communion fréquente est loin de signifier la communion quotidienne. « Pour un enfant très pieux, très régulier, qui, par exemple, ne rompt que fort rarement le silence, on pourra le faire communier tous les huit jours, s'il le désire, s'il aime la sainte communion et si l'on remarque d'une communion à l'autre, des fruits réels et des efforts constants »⁴. Et plus loin : « La communion en semaine ne doit pas être inouïe », mais il ne la conseille que dans quelques « circonstances extraordinaires »⁵. Il était donc

575 pp. — Il s'était, quelques années auparavant, essayé dans ce genre en publiant *La Journée du Chrétien*, par Bossuet, ou manuel de piété recueilli des ouvrages de Bossuet. Paris, *Denaix*, 1838, in-18°.

1. *De l'Education*, édit. in-12, II, p. 80.

2. *Ibid.* 81.

3. *Ibid.*, III, édit. in-8° p. 309. C'est lui qui souligne les derniers mots.

4. *Ibid.*, p. 310.

5. *Ibid.*, p. 310, 311. On sait que l'article 7 du décret de la Sacrée Congrégation du Concile (20 décembre 1905) dit formellement que la « Communion fréquente et *quotidienne*... doit être encouragée aussi d'une façon toute spéciale dans les Séminaires dont les élèves se consacrent au service de l'autel, comme aussi dans tous les autres collèges chrétiens ».

moins libéral que dans la discipline actuelle, mais à l'époque, il dut paraître voisin du laxisme. Il aurait mérité davantage ce reproche dans sa manière de se conduire avec d'autres enfants. Se basant sur ce principe que, pour la communion, il faut laisser aux enfants la plus grande liberté, il ajoute : « Au Petit Séminaire de Paris, où la plupart des enfants communiaient tous les quinze jours, tous les mois au moins, et un certain nombre tous les huit jours, j'en ai eu qui ne communiaient qu'une ou deux fois par an; j'en ai même eu un qui fut deux ans sans faire ses pâques. Jamais ces pauvres enfants ne me trouvèrent moins bon pour eux, moins amical : au contraire »¹. Mais sachant l'importance que prend dans la vie une première communion bien faite, il dresse pour la préparation à ce grand acte un règlement minutieux. C'est celui des catéchismes de Saint-Sulpice adapté aux exigences de la classe. Sur ce dernier point, il nous a paru traiter d'une main sûre et délicate la manière dont le professeur doit coopérer à cette préparation dont la charge presque entière est confiée, en principe, au préfet de religion. Ici encore nous retrouvons le goût de Dupanloup, pour les trois divisions de l'année à chacune desquelles il veut qu'on donne une physionomie différente : la première période doit être consacrée à inspirer « aux enfants le désir de se convertir »; la seconde « qui est celle du Carême, est naturellement la période de la pénitence » et de la confession qui se fait pendant la Semaine sainte. Avec Pâques commence la troisième période où « les enfants commencent à faire l'essai de cette vie nouvelle dont on leur a tant parlé »². Après cette première communion, ces enfants deviennent ses préférés et il semble qu'ils le méritaient. « Je ne me souviens pas, dit-il, en dix ans d'avoir renvoyé un seul enfant à qui nous eussions fait faire nous-mêmes sa première communion. Le fait est que grâce à la bénédiction de Dieu, et au zèle de leur excellent catéchiste (M. Millault), ils la faisaient si bien, qu'il était bien rare que ces enfants ne devinssent pas notre consolation et notre joie ».

Dans le même ordre d'idées, il laisse aux enfants une très

1. *Ibid.*, p. 316.

2. Cf. *Coutumier de la Première Communion*. (Imprimé chez Adrien Le Clere). Sans aucun doute, M. Millault a collaboré à sa rédaction et s'est inspiré lui aussi de M. Frère.

grande liberté pour faire leur visite au Saint-Sacrement. La permission de sortir de récréation n'est pas exigée en ce cas¹, et d'une manière générale, il conçoit très bien que pour certains exercices de piété les enfants demeurent « parfaitement libres »².

Conservant la tradition fondée par Frère, il consacre toute la journée du dimanche à des occupations où la religion se trouve mêlée, et la distingue des jours profanes. Aussi le catéchisme et les *analyses* remplissent le temps qui n'est pas consacré aux offices. Et ces offices il les veut solennels. Surtout il tourne au profit littéraire et moral de ses élèves tout cet ensemble de fêtes qui tissent la trame d'une vie chrétienne. Avec Frère nous avons déjà vu établie une concordance entre les devoirs de classe et les fêtes ou périodes de l'année liturgique. Dupanloup n'a garde de négliger ce moyen de nourrir la piété. « On développait par l'enseignement, dit Morillon, par une sorte de mise en scène savante et pieuse, par les dispositions qu'on nous inspirait, la grâce et la pensée de chaque époque »³. Si on en juge au ton attendri et reconnaissant dont il parle de ce cycle de fêtes, l'élève a bien goûté cette grâce et en a dégagé la pensée. On aime à relire ces pages émues où l'on sent qu'il s'attarde volontiers et où il nous retrace les souvenirs qu'ont laissés dans sa mémoire et dans son cœur tous ces événements religieux : les retraites du commencement de l'année où sont convoqués d'excellents prédicateurs ; Noël « dont la poétique et sainte veillée » restait dans les souvenirs « comme une vision angélique »⁴; le Carême, avec ses sévérités adoucies, il

1. *De l'Education*, édit. in-12, II, p. 82.

2. *Ibid.*, p. 84.

3. *Op cit.*, p. 272.

4. Nous cédon's au plaisir de citer cette page où le Chateaubriand du *Génie du Christianisme* aurait facilement reconnu la plume d'un disciple : « A onze heures et demie, nos musiciens, levés avant nous, nous réveillaient en chantant, dans la cour où donnaient tous les dortoirs un Noël joyeux et retentissant, un vrai Noël des aïeux, naïf et pieux... On se levait; on revêtait les habits de fête et on descendait pour la messe de minuit.

Quand après avoir traversé les longs corridors et tout le silencieux dédale de la maison froide et ténébreuse, on entrait tout à coup dans la chapelle resplendissante de lumières, pleine d'une douce chaleur et d'une vague odeur d'encens, tendue tout entière de velours bleu et de soie blanche; quand, traversant le seuil, on passait sous la tribune, d'où tombait une pieuse et suave harmonie, il se faisait dans l'âme tendre et disposée de ces enfants, sous l'impression de ce spectacle et de ces chants, un attendrissement

est vrai, par l'entraînement d'un travail plus intense, la retraite pascale où les études suspendues et la surveillance rendue « presque nulle » permettait à la piété de chacun de se donner plus libre cours; Pâques, avec la « chapelle tendue tout entière de soie blanche et rouge »; le Mois de Marie, avec ses réunions où tout respirait l'élégance et la joie, ses pèlerinages, la première communion; la Fête-Dieu et les ravissantes processions, et enfin, la dernière réunion à la chapelle, au soir de la distribution des prix, où la joie de partir faisait avec la mélancolie de quitter cet asile, un délicieux mélange! Toutes ces fêtes d'ailleurs sont préparées par des avertissements, des lectures choisies et quelques devoirs en harmonie avec ces solennités. D'ailleurs pour entretenir ou exciter la ferveur, existent trois *congrégations*: celle du Sacré-Cœur réservée aux rhétoriciens, celle de la Sainte Vierge où s'incorporent les élèves de seconde, de troisième et de quatrième, et celle des Saints Anges, apanage des plus jeunes. Ces congréganistes portent avec candeur et plaisir leurs rubans distinctifs violets, bleus ou blancs.

Dupanloup avait donc jeté beaucoup de fleurs sur le chemin de la piété; pour le culte divin il devenait prodigue et ces prodigalités ajoutaient un attrait aux fêtes chrétiennes. Peut-on lui en faire un amer reproche et traiter sa manière comme l'a fait Renan? Et qui donc est insensible à ce côté extérieur de la religion? Si cet appareil un peu scénique convenait moins aux esprits plus rassis, ne servait-il pas merveilleusement à faire goûter aux autres toute la poésie de la liturgie catholique et par là-même à insinuer et fortifier les données de la foi?

D'ailleurs, Dupanloup ne se contentait pas de réjouir les yeux, les oreilles et le cœur, il voulait également travailler à la formation morale des enfants qui lui étaient confiés. Habile à découvrir les qualités et à ménager leur développement, il sait aussi,

sacré, qui plus d'une fois mouilla leurs regards, puis une donation d'eux-mêmes, fervente et entière... Des petits enfants, enveloppés de longues aubes blanches, comme des séraphins de leurs ailes, environnaient l'autel, rappelant par leur doux aspect et par la ferveur naïve de leur prière la divine enfance dont nous fêtons l'anniversaire... Le soir, (les musiciens) accompagnaient de leurs marches harmonieuses la procession qui se déroulait dans la cour tendue et illuminée, quand décembre nous permettait cette pompe extraordinaire. » *Op. cit.*, p. 298, 299 et 302.

d'un œil pénétrant, aller « jusqu'au tuf »¹, et, d'une volonté tenace, il entreprend la lutte avec les défauts de ses enfants. « Tant qu'un enfant ne va pas bien, dit-il, il ne faut pas le perdre de vue; il faut qu'il soit constamment averti, exhorté, repris, encouragé partout, par tous, en toute occasion, et cependant toujours à propos et sans le fatiguer.

» Pour moi je ne cessais jamais, je ne me reposais jamais, j'y mettais le temps, quelquefois un long temps, j'y employais tout le monde, le confesseur, le professeur, les élèves les plus pieux, les plus aimables de la maison, les parents, je m'y employais plus que personne, et je l'emportais enfin »². Si avec ce tour un peu oratoire, la formule peut paraître trop absolue, il n'en reste pas moins que Dupanloup s'intéressait vivement à tous ses élèves. « Chacun de ses deux cents élèves, dit Renan, existait distinct dans sa pensée; il était pour chacun d'eux l'excitateur toujours présent, le motif de vivre et de travailler ». Ce travail portait également sur l'amendement du caractère. Et là nous lui retrouvons cette humeur combative que nous lui connaissons déjà. Convaincu que l'éducation est *œuvre de progrès* il ne craint rien tant que la prétendue perfection. « Non seulement j'étais effrayé lorsque des parents, m'amenant leur fils me disaient : Nous n'avons jamais eu de reproche à lui faire, mais j'étais effrayé encore plus lorsque après plusieurs années d'éducation au Petit Séminaire, malgré notre sollicitude et notre vigilance, nous n'avions jamais eu nous-mêmes une réprimande à adresser à un enfant ». Sans doute ce qui lui rendait cette perfection suspecte, c'est que l'amour-propre se fortifiait alors en silence et devenait quelquefois « monstrueux », mais c'est aussi qu'elle irritait son besoin d'agir et de dominer. Aussi ses préférences allaient-elles ordinairement vers les turbulents³. Il aime mieux, suivant sa pittoresque expression, « le *fagot* d'épines, qui pique parfois les doigts de celui qui le touche, mais qui résiste, qui se soutient, quand la serpe du bûcheron a retranché ce qu'il a d'inégal et d'indiscipliné, que le *traversin* qui n'a qu'une attitude, l'affaissement »⁴.

1. Le mot est de M. Debeauvais. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 220.

2. *De l'Education*, édit. in-12, II, p. 427.

3. *Ibid.*, édit. in-8°. I, p. 74.

4. Morillon, *op. cit.*, p. 218, 219.

*
* *
*

Mais pour cette besogne écrasante qui embrasse ainsi, le caractère, la piété, la volonté, les études, les attentions maternelles pour le corps et ses exigences, il se rend compte que ses forces ne sauraient suffire. Il sait l'art de rassembler des collaborateurs, de les former, de les animer de cette activité fiévreuse qui le brûle, et, assez souvent, de les retenir auprès de lui. Il leur demande beaucoup. Il exige qu'ils vivent presque de la vie de leurs élèves et les fonctions simultanées qui lui sont chères, sont bien dures à remplir. Mais il les encourage, les soutient, les couvre¹, et, pour les intéresser davantage à l'œuvre, il les consulte. Ces conseils, où il groupe, tantôt, tous les maîtres sans exception, tantôt les directeurs, il les tient fréquemment²; il ne les fuit point. « Tout supérieur, dira-t-il plus tard, qui redoute le conseil et craint d'y laisser défaillir son autorité est trop faible d'esprit ou de caractère : s'il ne se fortifie pas, il faut qu'il quitte l'œuvre ou elle souffrira jusqu'à périr peut-être »³. On est sûr d'avance qu'il ne quittera pas l'œuvre. « Il excellait à présider » ces réunions, nous assure son historien qui, lui aussi, assistera aux conseils de l'évêché d'Orléans. « Qui ne l'a pas vu tenir un conseil ne l'a connu qu'à demi. Ses étonnantes ressources d'esprit et ses dons de séduction éclataient là... : bon, gracieux, ouvert, cordial avec ses collaborateurs, plein d'égards pour chacun d'eux; mais appliqué, attentif, actif, allant droit au but, et toujours éloquent; les interrogeant, les écoutant, même contre lui-même, les entraînant et les charmant à la fois par sa grande affabilité et son ascendant d'homme d'action »⁴.

1. Il écrit un jour à une comtesse : « Je comprends ce que vous me demandez. Rien n'est plus simple. Mais je ne puis comprendre ni accepter votre langage sur M. le directeur. Henry emportera mon affection et mes vœux. Notre dévouement ne lui est pas absolument nécessaire, mais la confiance et le respect sont absolument nécessaires à un dévouement comme le nôtre. Je suis touché comme je le dois, Madame, de votre confiance personnelle pour moi; mais il lui manque quelque chose d'indispensable quand elle exclut des collaborateurs associés à ma sollicitude, qui possèdent ma profonde estime et dont le zèle aussi intelligent qu'honorable m'inspire chaque jour des sentiments et une reconnaissance que j'ai besoin de voir partagée par les parents de nos élèves ». *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, I, p. 104, 105.

2. Le conseil général, tous les dimanches; les conseils particuliers, au moins deux fois la semaine.

3. *De l'Éducation*, édit. in-8°, III, p. 65.

4. Lagrange, *op. cit.*, I, pp. 211, 212.

Si ce témoignage vient d'un disciple *séduit et charmé*, il semble bien cependant qu'il soit conforme à la réalité; et pour nous en assurer davantage, n'oublions pas que le Maître lui-même a écrit : « Quand le Supérieur a consulté et fait moralement tout ce qu'il pouvait pour s'éclairer, c'est à lui alors à se résoudre¹. » L'homme d'action qu'il était n'hésitait guère à se résoudre. Mais auparavant, il avait donc consulté. Ces avis, il les avait provoqués sur tous les sujets qui importaient au bon fonctionnement de sa chère maison. Les maîtres s'éclairaient aussi mutuellement et s'animaient à poursuivre l'œuvre difficile de l'éducation. Il en résultait « pour chaque partie de l'enseignement une complète unité de vue de direction et d'efforts »². « Ces conseils hebdomadaires tenaient une grande place dans l'opinion des élèves; on s'en préoccupait beaucoup. Ils avaient un certain mystérieux qui nous en imposait... avoue Morillon, (ils) étaient encore un moyen d'influence directe pour chaque professeur : il pouvait menacer un élève de parler de lui au conseil; cela manquait rarement son effet ».

Homme d'action³, Dupanloup, sut donc, suivant sa future recommandation, agir⁴ et faire agir. Il ne sut pas moins être « homme de parole ». Il dira plus tard ce qu'il entend par là. « La parole

1. *De l'Education*, loc. cit., p. 95. Tout ce livre premier d'ailleurs, nous paraît plein de bon sens et de raison pratique.

2. Morillon, *op. cit.*, p. 233. « Nous avons vu plus d'une fois l'attitude de la direction et des maîtres complètement changée au sortir d'un des grands conseils du vendredi. Cela arrivait, par exemple, au commencement du printemps.

A cette époque de l'année, les enfants sollicités par l'activité que le renouvellement de la nature donne au sang, et d'ailleurs fatigués par les tristesses de l'hiver et du carême, étaient portés à se *dissiper* un peu plus que de raison. Il y avait parfois dans l'aspect général de la maison et dans le mouvement de chaque classe une sorte d'effervescence. Nous nous en doutions un peu; mais un vendredi soir, au sortir du conseil, nous trouvions tout à coup toutes les figures de nos maîtres, que nous connaissions si bien, rembrunies et sévères. Cela continuait ainsi pendant quelque temps. Dans les jours qui suivaient, la surveillance se multipliait. Nous rencontrions ces messieurs dans tous les coins de la maison où le règlement nous faisait passer; ils étaient tous sur pied à toutes les heures. Les directeurs visitaient les salles d'étude et les classes; on nous faisait sentir partout l'œil du maître; pendant les récréations ils étaient plus que jamais avec nous... La discipline, appuyée d'ailleurs contre les désordres particuliers des moyens que j'ai dits, reprenait peu à peu son niveau. C'était le résultat du conseil ». *Ibid.*

3. Il tient tellement à ce côté de ses obligations, que durant son supériorat il ne voulait « confesser aucun enfant ». Il aurait craint de gêner ou d'affaiblir son action. *De l'Education*; édit. in-8°, III, p. 166.

4. *Ibid.*; p. 233, 234.

est en éducation, l'auxiliaire indispensable de l'action... En effet, on parle, et on doit parler sans cesse dans une maison d'éducation : en public, en particulier, aux notes, à la lecture spirituelle, en récréation, à la chapelle, au catéchisme, dans les avis, les homélies, les sermons, les exhortations ». Or, cette parole « n'est pas la parole oratoire, solennelle, académique... mais la parole vive, nette, accentuée, saisissante »; comme on s'adresse à des enfants il faut « autant que possible parler, dire la chose à leur imagination, à leur intelligence et à leur cœur tout à la fois »; il faut (et ici se révèle, à notre sens, un vrai tempérament d'orateur) ne jamais « cesser de regarder les âmes de ses auditeurs..., pour parler avec fruit, *il faut aller chercher ce qu'on veut dire dans l'âme même de ceux à qui l'on parle* »¹. Qu'il ait été cet homme de parole, il s'est plu à le constater et beaucoup d'autres l'avaient dit et l'ont redit. Mais où, d'après le témoignage de tous², le sien compris³, il s'est surpassé, c'est dans *la lecture spirituelle*. C'est là surtout qu'il a su, de sa parole puissante, promouvoir à la fois, les études, la discipline, la formation morale et la piété. Les détails de cet exercice étaient prévus; Dupanloup, nous le savons, aime les détails, il les fait valoir, il en conçoit l'importance auprès de la jeunesse. L'heure choisie est tardive : sept heures du soir. « C'est d'ailleurs un moment très favorable : car, comme elle est ordinairement intéressante, souvent très curieuse, très amusante, elle repose les enfants, elle les délasse du travail, elle refait la paix des âmes. C'est le dernier entretien, la douce conversation du foyer, la dernière bénédiction du soir »⁴. Elle se fait non à l'étude, mais à la salle des exercices. « A l'étude, en effet, les enfants sont chez eux, à la salle des exercices, ils viennent chez le Supérieur... Cette salle doit être vaste, aérée, digne, élevée, ornée de tableaux religieux⁵; le Supérieur se tient sur une estrade

1. C'est lui qui souligne ces mots. Cf. *Ibid.*, livre IV, ch. 1, *passim*.

2. On nous dispensera de donner des références : elles seraient trop nombreuses.

3. *De l'Éducation*, III, p. 531.

4. *De l'Éducation*, édit. in-8°, III, p. 536.

5. C'est bien la description de la salle des exercices, à Saint-Nicolas. Déjà telle à la fin du XVII^e siècle, c'est ainsi qu'elle était encore quand nous la quittâmes.

plus haute; les Directeurs sont tous assis plus près de lui, les autres maîtres à leurs places, au milieu des enfants, les bras croisés et immobiles... (mais) il ne faut pas que les petits enfants soient les premiers sous ses yeux : cela diminuerait, rapetisserait nécessairement sa parole»¹. Sur la petite table de chêne que beaucoup de générations ont connue et qui est encore conservée comme une relique de ce glorieux passé, est placé un bon vieux livre, intitulé *l'Esprit de saint François de Sales*... « On en lisait quelquefois — rarement — une dizaine de pages : si rarement que le *Coutumier* de Saint-Nicolas disait hardiment, en parlant de la lecture spirituelle : *La lecture spirituelle est un exercice où l'on ne lit presque jamais* »². Et pourtant Dupanloup lisait bien, mais il parlait encore mieux. Et de quoi parlait-il ? « C'est là, dit-il, (et il sait que dans le Supérieur idéal qu'il dépeint, c'est son propre portrait qu'il trace), où il loue (les élèves), où il les blâme, où il les plaint, où il les encourage; là où il les amuse quelquefois et les fait rire et là où il les fait aussi pleurer; mais là où il les intéresse toujours; car c'est là qu'il leur raconte tout ce qui se passe d'important, d'heureux ou de malheureux dans la maison; là où toutes les phases de leur vie littéraire, religieuse, disciplinaire, se représentent à eux, avec un charme, avec un attrait de curiosité singulière; c'est là (qu'il)... raconte ses joies et ses espérances : le progrès des uns, le retard de tels autres, le changement heureux, l'amélioration sensible de tel enfant dont on n'avait rien obtenu jusqu'alors, les succès inattendus de telle division, le zèle, l'émulation de telle classe.

C'est là qu'il annonce solennellement et avec tous les détails les plus piquants, les plus curieux et longtemps à l'avance, toutes les fêtes de la maison..., (qu'il dit) l'historique de la fête de la vie du saint, au moins les traits les plus saillants... tout ce qui frappe et saisit les jeunes âmes et les enflamme pour le bien »³. C'est là aussi qu'il donnait ses *avis*, qui roulaient sur tout et qu'il préparait avec soin. Car, et ceci est une remarque qu'il ne faut pas se lasser de faire quand il s'agit de Dupanloup, cet orateur disert, volontiers abondant et même redondant, ne

1. *Ibid.*, p. 536, 537.

2. Morillon, *op. cit.*, p. 180-181.

3. *De l'Education*, III, liv. IV, chap. VI, *passim*.

se livre guère à l'improvisation. Même ses mouvements dont l'allure semble spontanée, ont été médités et prévus. « Rien, dit-il, ne me demandait plus de peine que ces Avis : je ne préparais pas avec plus de soin les plus grands discours pour les plus grandes chaires de Paris »¹. Parfois il parlait à ses enfants des *humanités*², de leurs études. C'est là qu'il prononçait « les terribles paroles de séparation et de retranchement ».

C'est là aussi qu'il s'acquittait en partie de ce qu'attendait de lui l'Eglise. C'était une tâche délicate, étant donné le système mixte qu'il avait adopté. Écoutons-le. « Nous laissons tous (nos élèves) libres; nous n'en *prédestinons* aucun à l'état ecclésiastique, nous respectons ces jeunes âmes. Nous les élevons dans l'amour de Dieu et de leurs parents; dans la piété et dans l'innocence, dans le respect de l'autorité, dans l'oubli profond de toutes les agitations politiques; puis nous leur révélons de temps à autre les grandeurs du sacerdoce et aussi ses périls; nous leur déclarons que pour porter le caractère sacerdotal, c'est-à-dire, pour se dévouer tous les jours de sa vie, il faut être né grand ou le devenir³... Nous leur déclarons que, s'il en est parmi eux dont le cœur ne soit pas assez ferme, ils doivent s'arrêter au seuil du sanctuaire. Nous ajoutons qu'il est d'ailleurs une gloire réservée à tous : si tous ne sont pas appelés au dévouement de l'apostolat qui prêche, qui combat, qui se sacrifie, tous sont appelés à exercer au milieu du monde le noble

1. *Ibid.*; p. 593.

2. « Et ils m'écoutaient avec une telle avidité, avec une telle joie, une telle ardeur, que les rhétoriciens, les secondes et les troisièmes, prenant des notes pendant que je parlais et à mon insu, toute la maison se disputait ces notes, les plus jeunes enfants voulaient les avoir, le feu sacré était partout : enfin je les ai voulues moi-même, et elles sont devenues le premier volume de la *Haute Education intellectuelle* que j'ai publié ». *Ibid.*, p. 532. Cf. Morillon, *op. cit.*, p. 183 et 188, 189. — Ce dernier nous donne les détails suivants : « Dès la seconde soirée (des entretiens sur Virgile) les rhétoriciens, plus en état que leurs jeunes condisciples d'apprécier cet enseignement, entreprirent de le conserver. Ce n'était pas chose facile. Sa parole courait dans une improvisation familière et rapide. Il fallait d'ailleurs éviter d'être vu; peut-être ne l'eût-il pas permis. Ils l'entreprirent cependant : ceux qui avaient les doigts les plus agiles s'armèrent de crayons; ceux qui étaient doués d'une mémoire heureuse, prêtèrent une attention aussi profonde qu'il leur fut possible. Le lendemain matin, ils joignaient leurs notes à leurs souvenirs et parvenaient à rédiger la leçon de la veille, une leçon d'une demi-heure à peu près, avec une grande facilité. Puis, quand il cessa de nous parler de Virgile, ils réunirent ces leçons en un seul cahier dont ils lui firent hommage. » P. 204, 205.

3. On sait que c'était une de ses maximes favorites.

apostolat des vertus chrétiennes et à en perpétuer dans leurs familles la consolation et l'exemple »¹.

Variés ainsi à l'infini, ces entretiens plaisaient extrêmement à l'orateur et aux auditeurs. « Dans mes souvenirs de Supérieur, proclame-t-il, c'est la lecture spirituelle qui occupe la plus haute place; cette heure était mon heure par excellence »². Morillon, de son côté, en parle avec enthousiasme. Ces lectures spirituelles, écrit-il, « sont restées dans notre mémoire la trace la plus lumineuse des temps de notre éducation. On les apercevait, dès le matin, au terme de la journée, dont elles étaient l'avenir »³.

Et si l'on voulait à tout prix, dégager de cette œuvre pédagogique l'idée directrice qui semble l'avoir inspirée, il nous semble qu'on pourrait la trouver dans la conception de « l'honnête homme » tel qu'on l'entendait au XVII^e siècle et tel que le rêvait Fénelon : culture élégante et un peu raffinée de l'esprit, développement harmonieux des facultés, élévation de pensées, vif sentiment de l'honneur, noble émulation pour égaler les meilleurs et les plus honorés, et tout cela vivifié par une religion un peu superficielle peut-être, mais aimable et sachant s'insinuer dans les cœurs pour les façonner.

Après cet exposé général de la vie à Saint-Nicolas, sous Dupanloup, il est plus facile de comprendre l'appréciation peu suspecte d'un historien de la pédagogie : « Il est impossible de ne pas être frappé de la puissance morale que peut avoir... cette éducation imprégnée d'influences religieuses, où tous les détails de la vie, tous les plaisirs, toutes les peines, tous les exercices, tous les entretiens, tous les incidents scolaires sont en quelque sorte combinés par avance pour pénétrer l'âme de l'enfant des plus douces et des plus graves impressions »⁴. Et nous ne croyons pas pouvoir mieux caractériser le rôle de Dupanloup dans cette éducation, qu'en citant ce témoignage de Lavigerie, qui pourtant

1. *De l'Éducation*, édit. in-8, I, p. 423.

2. *Ibid.*, III, p. 531.

3. *Op. cit.*, p. 182. — D'après M. Grognet, quelquefois les élèves frémisants encore sous l'effet de son éloquence, au lieu de se rendre au réfectoire où l'heure les appelait, remontaient instinctivement à l'étude. *Note communiquée*.

4. Ferdinand Buisson. *Dictionnaire de Pédagogie*, art. Dupanloup.

ne compta pas parmi les préférés du Maître : « Son port, sa démarche, son regard, sa parole, la foi que révélaiient des accents si pénétrants et si nouveaux, tout nous subjuguait dans un mélange d'admiration, de crainte et de respect, que je n'ai plus trouvé nulle part au même degré. Il s'en servait pour nous entraîner, à la manière d'un ouragan de lumière et de feu, courbant et absorbant tout, comme c'est la loi des personnalités puissantes, égoïstes en apparence pour ceux qui ne voient que le dehors, mais en réalité, chez lui, tout le contraire ; car s'il voulait tout prendre, c'était pour tout donner à Jésus-Christ, selon le plan divin tracé par saint Paul : « *Omnia vestra sunt, vos autem Christi.* »

Nous donnons ici les portraits de Dupanloup, des quatre cardinaux, ses élèves, et de tous les autres archevêques et évêques, qui, à Saint-Nicolas, ont été ou ses contemporains ou ses élèves¹.

1. La plupart de ces portraits se trouvaient dans le grand salon de Saint-Nicolas ; celui de Mgr de Cuttoli nous a été communiqué avec empressement par Mgr Pelgé, évêque de Poitiers ; celui de Mgr Hugonin nous a été obligeamment donné par M. Hamel, secrétaire général du diocèse de Bayeux.



Mgr Dupanloup. Évêque d'Orléans



Le Cardinal Lavigerie, Arch. d'Alger.



Le Cardinal Foulon, Arch. de Lyon.



Le Cardinal Langénieux, Arch. de Reims.



Le Cardinal Coullié, Arch. de Lyon.



Mgr Maret, Arch. de Lépante.



Mgr C. de la Tour d'Auvergne
Arch. de Bourges.



Mgr Soubiranne, Arch. de Neo-Césarée



Mgr Hautin, Arch. de Chambéry.



Mgr Ravinet, Év. de Troyes.



Mgr Alouvy, Év. de Pamiers.



Mgr Le Courtier, Év. de Montpellier.



Mgr Baptifolier, Év. de Mende.



Mgr Hugonin, Év. de Bayeux.



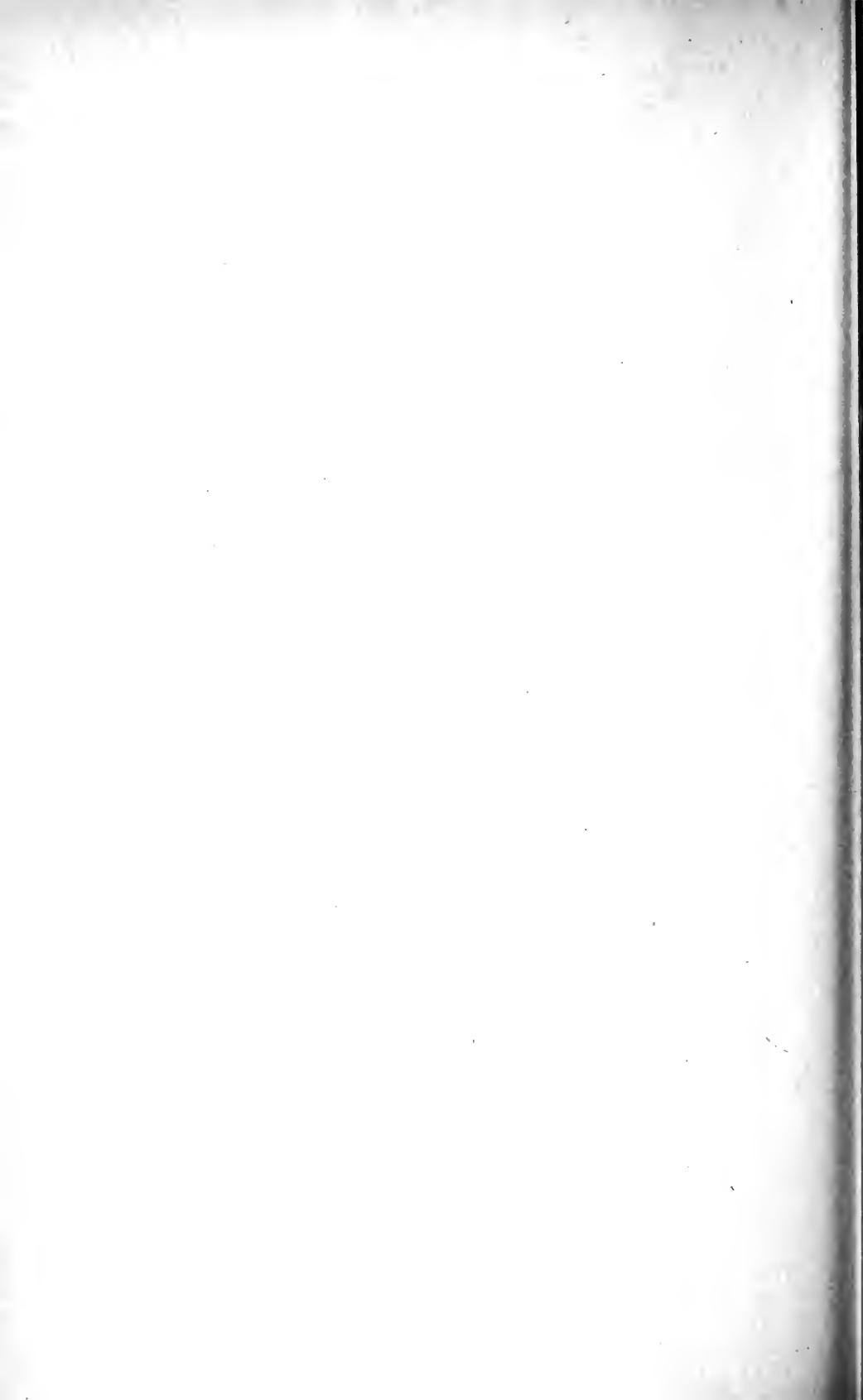
Mgr de Cuttoli, Év. d'Ajaccio.



Mgr E. de Briey, Év. de Meaux.



Mgr Lamarche, Év. de Quimper.



DEUXIÈME PARTIE

LES ANNALES DE SAINT-NICOLAS SOUS M. DUPANLOUP

Année 1837-1838

Le 29 septembre 1837, en même temps qu'il prévenait de sa détermination M. Didon, Mgr de Quélen écrivait à M. Olivier, curé de Saint-Roch :

« Monsieur le Curé, le temps est venu de donner aux deux excellents prêtres, que je vous avais confiés, un témoignage encore plus authentique du cas que j'ai toujours fait de leur talent et de leurs vertus, et je suis assuré que, malgré le chagrin de les perdre, vous partagerez le bonheur que j'éprouve de pouvoir, en distinguant leur mérite, les placer dans des postes encore plus honorables pour eux et plus utiles pour le diocèse. L'abbé Dupanloup prend la direction du Petit Séminaire, en remplacement de M. Didon que sa santé éloigne de ce travail; je l'appelle de plus au sein de mon conseil, et je lui donne des lettres de grand vicaire. M. Pététot doit être pourvu de la cure de Saint-Louis d'Antin¹ ».

Cette date du 29 septembre était extrême, il restait peu de jours au nouveau supérieur pour se préparer à la rentrée qui devait avoir lieu vers le 10 octobre. Mais nous avons toutes les raisons de croire qu'il avait été prévenu quelque temps auparavant. Un obstacle, en effet, s'opposait à sa nomination. Il était Savoyard et non Français. Il lui fallait donc, pour ce

1. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 168-169.

nouveau poste qui exigeait l'agrément du gouvernement, obtenir des lettres de naturalisation. Cela demandait quelque temps. Enfin il les reçut en vertu d'une ordonnance royale du 25 septembre¹.

Quelque ministre dut, cette fois encore, chercher chicane à l'Archevêque pour cette nomination, car Mgr de Quélen fut obligé de se déclarer lui-même supérieur et Dupanloup ne fut agréé par le gouvernement qu'en 1844.

Mais, fort de la protection archiépiscopale, Dupanloup se prépare à ses nouvelles fonctions par une retraite faite à Issy. Ce fut « le travail le plus approfondi qu'il eût encore essayé sur lui-même² ». Il dut y prendre aussi des résolutions en vue de la nouvelle charge qu'il allait remplir.

Quel personnel trouva-t-il à Saint-Nicolas en y réapparaissant et quelles fonctions lui confia-t-il? M. Debeauvais, condisciple de Dupanloup à Saint-Sulpice et ancien professeur de rhétorique au petit séminaire d'Écouy³, n'exerça cette première année que les fonctions un peu honorifiques de préfet des études. Il fut bientôt « chéri à Saint-Nicolas. Nul plus que lui n'avait le don des mots heureux; nul non plus ne savait mieux tempérer l'esprit par le cœur. Il avait le secret de l'éducation ».

Sa parole était « à la fois spirituelle et sympathique⁴ ». « Homme de goût, brillant littérateur, humaniste consommé, M. l'abbé Debeauvais avait en outre toutes les qualités d'âme et de caractère nécessaires pour comprendre les idées de M. Dupanloup sur l'éducation et le secourir dans l'œuvre délicate et nécessaire de la réforme immédiatement entreprise⁵. »

1. *Bulletin des Lois*. « Ordonnance du Roi qui accorde des lettres de naturalité au sieur Dupanloup Félix-Philibert, né le 3 janvier 1802, à Saint-Félix en Savoie, chanoine de Paris, premier vicaire de Saint-Roch. »

2. Lagrange, *op. cit.*, I, 170. Malheureusement, l'auteur ne fait aucun extrait et le *Journal intime* imprimé est également muet.

3. Louis-Robert Debeauvais, né à Gisors le 14 septembre 1803, fit ses études littéraires à Gisors et à Evreux, puis entra à Saint-Sulpice où il put fréquenter Dupanloup, Ravignan, Lacordaire; il reçut lui aussi l'hospitalité de Rohan. Ordonné prêtre à Evreux le 16 juillet 1827, il fut, jusqu'en 1835, professeur de troisième puis de rhétorique au petit séminaire d'Écouy. Les deux années suivantes il fut précepteur chez M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique au moment des fameuses Ordonnances. Il entra à Saint-Nicolas en 1837 avec Dupanloup qui le fit agréger au diocèse de Paris. Cf. le journal *l'Union*, 25 juin 1868, et *Etat du personnel en 1840*, A. S. N.

4. Morillon, *op. cit.*, p. 20, 34.

5. Cf. *l'Union*, *ibid.*

Ancien élève de Saint-Nicolas, M. Guesnier y remplissait depuis l'année précédente, la fonction de président d'étude, il la continua cette première année de rénovation¹.

« Comme orateur chrétien, M. Guesnier avait à un haut degré le don rare de l'onction; il avait l'autorité modeste de l'attitude et l'accent de la persuasion. Comme directeur, comme membre de l'enseignement à Saint-Nicolas, dit Morillon, je ne saurais mieux définir son action dans la maison que par l'universelle et toute particulière affection que nous lui portions. C'était la grande popularité à Saint-Nicolas... Vous vous souvenez : on ne l'appelait jamais que le père Guesnier. Les maîtres eux-mêmes en avaient pris l'habitude, à force de nous l'entendre répéter. Aussi était-ce le confesseur le plus recherché² ». Mais celui, qui, après le Supérieur, allait le plus contribuer au relèvement de Saint-Nicolas, fut M. Millault. Le jeune page de la musique de Louis XVIII devait passer la plus belle partie de sa vie dans les fonctions délicates et si méritoires de préfet de discipline qu'il cumulait alors avec celles de professeur d'histoire, au moins dans quelques classes, spécialement la quatrième³. « Il était profondément respecté à Saint-Nicolas. Homme de conseil, d'une grande maturité, d'une remarquable facilité et élégance de parole⁴ », il était aussi « homme du devoir, fidèle au poste, ne se reposant, ni jour ni nuit, veillant à tout. » Il n'était pas facile avec cette vigilance de tous les instants, de se concilier l'affection de ceux qui craignaient d'être inscrits

1. M. Guesnier Louis-Achille, naquit à Paris le 26 août 1806, fit ses études théologiques à Saint-Sulpice et aussitôt après (déc. 1835), exerça des fonctions à Saint-Nicolas. *Etat*, etc. A. S. N.

2. Le cardinal Coullié a fait de lui cet éloge qui corrobore le jugement de Morillon. « Quelques années à peine le séparaient de ses élèves et, cependant, il avait déjà la vénérabilité d'un vieillard portant sur son noble visage, plein de recueillement, les signes évidents d'une sainteté éminente et d'une bonté plus que paternelle. Tous le nommaient le *bon Père*. Que de fois, durant les rudes récréations d'hiver, il s'est plu à réchauffer près de son feu de pauvres petites mains glacées! Avec quelle délicatesse exquise il touchait les plaies de la conscience et relevait, par un mot tombé de son cœur, les âmes découragées! » *Annales* de N.-D. d. C., XIV, p. 25.

3. Né à Paris le 9 octobre 1809, il fit ses études littéraires à Saint-Denis près Paris, dans une maison dirigée par les Missionnaires de Franco. Au sortir de Saint-Sulpice, où il dirigea le catéchisme de persévérance des filles, il fut ordonné prêtre à Noël 1834. Le 26 octobre 1835, il entra avec M. Jammes à Saint-Nicolas où il fut d'abord préfet de discipline, puis de religion. *Etat*, etc.

4. Morillon, *op. cit.*, p. 20.

sur le fameux *calepin*, compagnon assidu du préfet de discipline; cependant, M. Millault exerça une grande influence, au moins sur les esprits plus disposés aux choses de la piété et à la fidélité au règlement. Ses lectures spirituelles étaient même parfois préférées à celles du « Maître » comme l'appelle Morillon¹.

Quant au corps professoral proprement dit, il comprend, en *seconde*, Louis Bessière, fourni par le diocèse de Rodez et ami de la jeunesse²; en *troisième*, M. F. de Chauliac; en *quatrième* M. Eudes, venu d'Avranches, et professant à Saint-Nicolas depuis 1835³; en *cinquième*, M. Taillefumière⁴; en *sixième* (?); en *septième*, M. Bouverat; en *huitième*, M. Depoisier : ces deux derniers n'avaient pas reçu les Ordres Sacrés⁵. Enfin M. Dumas, prêtre⁶, tient les cordons de la bourse.

C'est avec ces collaborateurs que Dupanloup va travailler à l'*œuvre* entreprise. Il y fallait « l'habileté et le zèle des maîtres d'une part; le travail et la docilité des élèves de l'autre. Pendant toute cette année, Saint-Nicolas, découronné de sa rhétorique, travailla dans la conviction de sa nouvelle destinée avec une silencieuse et constante énergie, excité par des encouragements habiles à colorer leurs exigences croissantes, par la

1. Témoignages oraux de contemporains, en particulier de MM. J.-B. Girard et Degérine. Cf. *Eloge funèbre...*; par le P. Ollivier, Paris, 1897, p. 10.

2. Après quelques études faites dans un collège de la contrée, il vient à Paris, continue ses études dans l'institution Poiloup (1823-1829) où il est professeur pendant deux ans (1830-1832), puis à Saint-Sulpice et enfin à Saint-Nicolas (1835), en qualité de professeur de *troisième*, puis de *seconde*. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 22 juillet 1876, et *Etat*, etc. A. S. N.

3. *Sem. relig.*, 4 janvier 1868.

4. Laurent Taillefumière, né le 20 juillet 1894, avait fait ses études littéraires à Joinville (Haute-Marne) et ses études théologiques à Saint-Sulpice. Après quelques emplois dans le ministère, il entra à Saint-Nicolas, en qualité de professeur de *cinquième*. Cf. *Etat*, etc. A. S. N.

5. Tous deux étaient nés en 1811, P. Bouverat à Scionzier et Depoisier au Reposoir (Cluses; Haute-Savoie). Ils entrèrent en même temps à Saint-Nicolas, — nous ne savons pas exactement à quelle époque. — Bouverat, en 1837, était, comme probablement Depoisier, minoré. D'une mémoire extraordinaire, il possédait le latin, le grec ancien et moderne, l'hébreu (il collabora au dictionnaire hébraïque de Glaire), le syro-chaldéen, l'arabe, le breton, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien. Il voyagea beaucoup.

— Depoisier, moins brillant, fut, lui aussi, une gloire de Cluses. Cf. *Mémoires et documents publiés par l'Académie salsévienne*, 1889, tome XII, pp. 292, sqq. et le journal *Union sarvoisienne*, juillet 1878 et 1888.

6. C'est ainsi qu'il signe. A. S. N. A la mort de Bonuiver, il avait rempli à Saint-Nicolas les fonctions de supérieur. Cf. une lettre de M. Carron, 10 mars 1836. A. D.

perspective de plus en plus prochaine de succès¹. » Cette destinée, c'est de rendre les études assez fortes « pour ne pas craindre de rivales »; un des stimulants préférés sera « l'attrait de la gloire et des succès classiques² ». Mais il s'agissait, dans cette première année, « de donner à l'enseignement la base qui lui manquait et, dit Morillon, de nous apprendre à travailler. En *seconde* même, on fit des *thèmes de principes* et on apprit les grammaires pendant plus de trois mois, quoique les élèves redoublassent tous. Le réformateur et les professeurs sous sa direction firent une guerre acharnée aux négligences, aux fautes de langage, aux nonchalances, à ce qu'il appelait l'*à peu près*, en toutes choses. Il nous attacha à la glèbe; il nous fit labourer le champ aride des notions et des exercices élémentaires³ ».

Mieux que par les affirmations de Morillon, nous pouvons constater pour ainsi dire *de visu* ce travail de révision et cette ardeur à apprendre⁴. M. Bessière, dans une note, avoue la « difficulté particulière » de cette année où le programme s'écartera peu de celui de l'année précédente et demande « un peu d'indulgence pour le professeur ». On commence bravement par une « analyse écrite de la grammaire latine de Lhomond », quoique ce ne soit « pas là précisément un travail de la seconde ». « L'ardeur de la classe est grande » dès la deuxième semaine, et, en se continuant, mérite à la classe de faire partie d'une promenade extraordinaire! » On voit que Dupanloup se hâte d'appliquer un de ses moyens favoris pour encourager au travail. Et puis, à la fin de novembre, une retraite générale donne un nouvel élan aux bonnes volontés. La note 1 (équivalent à 5 sur 6) domine, surtout à la suite d'une nouvelle promenade extraordinaire accordée en janvier 1838. On s'applique plusieurs jours de suite au grec et on obtient d'heureux résultats. Bessière peut écrire : « En somme l'examen, au moins pour l'explication, a été au delà de mes espérances⁵ ».

1. Morillon, *op. cit.*, p. 34.

2. *Ibid.*, p. 31.

3. *Ibid.*, p. 37.

4. Il nous reste de cette année un cahier d'honneur de *seconde*; un cahier de compositions de *troisième*; un autre de *quatrième*. A. S. N.

5. Cette classe, qui avait été composée l'année précédente (1836-1837) de 8 élèves (F. Léré, J. Gillet, H. de Beaufort, P. Tanchel, C. Cibeins, L. Baudoin,

Si des négligences viennent fatalement traverser de temps à autre le cours de ces progrès, cependant, dès la première semaine, le président d'étude peut marquer à toute la classe la note supérieure, presque idéale, le « *parfaitement bien* ». Et dans son zèle, la classe de seconde prie M. le Supérieur « de ne pas donner, d'ici à l'examen, de promenade extraordinaire ». Aussi, dans une note écrite l'avant-dernier jour de cette année scolaire (29 juin), Bessière peut-il écrire de ses élèves : « l'année s'est écoulée pour moi comme un jour serein, mais trop rapide ; leur union, leur travail constant, leur bon esprit et parfaite conduite... feront pour moi, de cette année, une année à part et qui vivra dans mon souvenir ».

Même note, moins lyrique, mais aussi louangeuse, sous la plume de M. de Chauliac¹, quand il dit adieu à sa classe de *troisième*. « En terminant cette année, je puis dire que mes élèves m'ont fait passer d'heureux jours, et que ce sont les meilleurs que j'ai jamais eus. » Lui aussi a commencé par repasser « les choses légèrement apprises », il prêche avec un enthousiasme un peu naïf une croisade, une « guerre à mort contre les expressions barbares », il demande à ses élèves « de mettre de la vie de l'âme dans tout ce qu'ils font », il les encourage spécialement à l'étude du grec² et les entraîne si bien qu'en une huitaine de jours, ils repassent à fond leur grammaire grecque « dans tous les sens » et arrivent à expliquer entièrement le *Phédon*. Il a d'ailleurs d'excellents chefs de file, Edmond Jo-

E. Muller, C. Nicolas), en comprend 14 à la fin de l'année 1837-1838. Voici leur rang, d'après l'examen de mars 1838 : C. Nicolas, H. de Beaufort, E. Besnault, M. Combes, L. Baudoin, E. Muller, J.-B. Cabrilié, F. Tempestini, T. Dutilleux, P. Tanchel, F. Léré, H. Guy, J. Gillet, L. Bertout. — H. de Beaufort, en particulier, est « la couronne et l'orgueil » de son professeur. Cf. *Cahier d'honneur*. A. N. D.

1. Louis-Joseph-Ferdinand de Chauliac, de la Bartherie de Leuzet, né le 13 novembre 1809 dans le diocèse de Montpellier, fit ses études littéraires chez M. Poiloup, ses études ecclésiastiques à Saint-Sulpice. Ordonné prêtre le 21 octobre 1836, il appartint au clergé de Notre-Dame de Lorette jusqu'au 8 octobre 1837 où il entra à Saint-Nicolas en qualité de professeur de *troisième*; A. S. N.

D'après le témoignage de M. Guesnier (ancien supérieur de l'école des Carmes et plus tard curé de Saint-Jacques du Haut-Pas), il « est très régulier, d'une piété et d'une abnégation admirables. C'est un homme d'action qui réussit auprès des enfants. Sa manière de prêcher (en ce moment-là, 1846, M. de Chauliac faisait partie des prêtres-missionnaires des Carmes) n'est pas agréable, mais elle est souvent solide et toujours chrétienne. » A. D.

2. Cette faculté occupe une place à part dans les colonnes des notes hebdomadaires.

rapid¹ et le studieux Victor Vaillant². En janvier 1838, il a une bonne recrue avec Henri Nollin³ qui, montant de quatrième, ranime l'émulation. Le professeur inscrit avec une visible satisfaction les *parfaitement bien* de détail et le chiffre en est très respectable⁴. Les examens trimestriels ne sont pas aussi brillants mais sont néanmoins la preuve d'un travail fructueux. Et puis voilà qu'un aiguillon nouveau stimule leur ardeur. A la fin du carême, la classe de *cinquième* lance un défi à la *troisième*, mais le temps pressant, on est obligé de s'en tenir à un combat de champions : E. Jorand, L. Wirquin, H. Nollin, H. Avenel. Résultat de la première semaine de lutte : *75 parfaitement bien* sur 84 leçons. A qui appartient la victoire ? On a oublié de nous le dire, mais nous savons que la *cinquième* a l'habitude du triomphe.

En *quatrième*, le spectacle est moins consolant. Le professeur était-il plus exigeant, les élèves plus turbulents, moins intelligents, moins ardents au travail ? Nous croyons, d'après les notes de classe, que toutes ces raisons sont ici valables. De plus, si Morillon est exact, le professeur péchait par excès de zèle. Il faisait à ses élèves plutôt « un cours de seconde » que de quatrième⁵. Cependant Eudes, en les quittant, leur assure qu'il conservera de tous « un souvenir très doux ». C'est que, d'une façon intermittente, ils ont fait de réels efforts. « Les résultats obtenus par la quatrième ne sont pas comparables sans doute, à ceux qu'ont obtenus d'autres classes et les devoirs sont généralement beaucoup au-dessous de ce que demande le nom de la classe », avoue ingénument le professeur, en fé-

1. Né le 7 avril 1821, en Champagne, obtient une bourse à Saint-Nicolas, professe quelque temps les belles-lettres ; un mariage lui donne une belle situation de fortune ; il s'adonne à l'histoire de Paris et aux belles-lettres. Il ne manquait jamais une des séances de « l'Académie dont il avait été nommé, lors de sa fondation par M. Dupanloup, le premier directeur (?) ». Cf. *Annuaire de N. D. d. C.*, année 1894.

2. Nous en parlerons plus loin.

3. Né à Paris, le 18 janvier 1824, fils d'un menuisier, entre au séminaire de Saint-Nicolas vers 1835, reçoit la tonsure en seconde (il est vétéran), mai 1839, professe plus tard à Saint-Nicolas, puis est appelé à Orléans par Mgr Dupanloup et, après avoir occupé plusieurs postes dans ce diocèse, meurt chanoine le 7 août 1905. La *Semaine religieuse de Paris* lui avait consacré quelques lignes nécrologiques en 1902, p. 610. C'était prématuré. Cf. *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 15 février 1906, où se trouve un abondant et intéressant article nécrologique signé : Th. Cochard.

4. 60 dans une semaine, sur 160 leçons.

5. P. 26. Il fait traduire du Théocrite.

vrier 1838, mais il souligne en même temps des résultats très louables. « On a récité 254 leçons, écrit-il, 129 ont été récitées sans aucune faute et ont mérité la note *parfaitement bien*, 77 ont été récitées avec une seule faute » et la semaine suivante lui apporte un contingent de 159 *parfaitement bien* sur 280 leçons; les devoirs s'améliorent et quelques-uns méritent d'être couchés sur le cahier d'honneur. Mais la classe manque d'une tête qui conduise et entraîne ce petit bataillon composé de 11 jeunes guerriers¹. Alfred Foulon² pourrait devenir cette tête. Il a des « talents naturels », note son professeur en résumant son appréciation, et « fera parfaitement quand il sera un peu plus avancé en âge, moins soumis à une imagination assez vive »; mais il ne sait pas encore combien il lui importe « d'être assidu au travail et attentif en classe ». Louis Girard³ dont le travail est « opiniâtre, Louis Chevojon⁴ qui a des « moyens », dont la docilité « est parfaite » et qui est excellent élève sous tous les rapports, rendent à Foulon la victoire moins facile et, partant, moins fréquente.

La classe qui cueille le plus de lauriers est celle de *cinquième*. Elle envoie des défis à tous et remporte de « glorieux succès ». Elle comprend des enfants qui, plus tard, feront figure dans le clerge parisien : Victor Postel⁵, Félix de l'Escaille⁶, Jules Caron⁷.

1. Voici leurs noms, par ordre d'excellence, à la fin du 3^e trimestre : H. Vermette; A. Foulon; L. Chevojon; A. Bellanger; L. Girard; F. Méneret; H. Féron; H. Caron; F. Deboudé; E. Meigneux; E. Dupuis.

2. Alfred Foulon, né le 29 avril 1823, sur la paroisse Saint-Eustache; entra à Saint-Nicolas le 28 novembre 1834. Cf. *Oraison funèbre...*; par Mgr Cotton Lyon, 1893.

3. Futur lazariste, mort supérieur du grand séminaire de Meaux.

4. Né à Seurre dans la Côte-d'Or, fut plus tard curé de Saint-Ambroise, puis de Notre-Dame des Victoires. Mort le 20 novembre 1898. Cf. *Séméraire, Vie de M. Chevojon*, Paris 1900, et A. Marcel et J. Garin. *Histoire de la Paroisse Saint-Ambroise*, Paris, 1903.

5. Né à Couterne (Orne), le 22 février 1823, d'une famille d'abord aisée puis ruinée, entra à Saint-Nicolas en 1835, devint dans la suite un pieux écrivain très fécond et mourut en 1883, prélat de la maison de Sa Sainteté. Cf. *Monsieur Postel, sa vie et ses œuvres*. Paris 1885. (L'auteur est le cardinal A. Foulon, son ancien condisciple.)

6. Félix de l'Escaille, né à Gisors le 18 octobre 1824, d'une famille anoblie par Charles-Quint à l'entrevue du camp du Drap D'or, fit ses premières études à Gisors. Mort doyen du chapitre de Notre-Dame le 14 juillet 1901.

7. Jules Caron, mort en 1902, archidiacre de Notre-Dame.
— Dans un cahier d'honneur nous relevons en outre les noms de René Boyeldieu-D'Auvigny, Chazal.

Malheureusement, nous ne possédons plus les registres où furent consignés leurs exploits et nous ne pouvons en parler que d'après les témoignages loyalement insérés dans les cahiers des rivaux. Quant aux basses classes, nous ignorons tout d'elles, sinon qu'en huitième et en septième, MM. Depoisier et Bouverat étaient « intraitables avec la paresse et la négligence » et, ajoute Morillon, ils « nous faisaient rapprendre ou recommencer sans terme les leçons mal sues et les devoirs mal faits »¹.

Et pour coordonner tous ces efforts et animer toutes ces petites troupes, le général se dépense et, cette année-là, s'assure « presque continuellement par des enquêtes personnelles » que rien ne s'enseigne et ne se fait en dehors de ses intentions. Une inconcevable activité semble multiplier sa présence. « Tout à coup, au moment où il était le moins attendu, la porte d'une classe s'ouvrait : c'était lui. Il venait interroger lui-même les élèves, lire leurs devoirs, louer le travail, récompenser le succès, harceler la paresse, activer les faibles et donner par ses paroles d'encouragement, aux efforts malheureux de ceux qui ne pouvaient prétendre aux honneurs scolaires, la part de succès que sa justice réparatrice jugeait acquise ou nécessaire »². Ce contrôle incessant ne pouvait manquer de tenir en éveil maîtres et élèves. Il savait sans doute se faire pardonner la part d'odieux qu'il renferme, en ménageant l'autorité des maîtres³. Mais sûrement, il se conciliait la sympathie des élèves en distribuant les éloges. Il abusait peut-être de la louange ; c'est qu'il connaissait la faiblesse de l'enfance, le besoin qu'elle a d'être soutenue et encouragée. Aussi « jamais maître ne fut plus attentif à chercher le mérite, plus intelligent à le trouver et à le récompenser »⁴. Ses paroles ont du poids néanmoins, et la banalité n'enlève pas à ces compliments toute leur valeur. « Il y avait telles louanges de lui que nous préférons positivement à un premier

1. *Op. cit.*, p. 26. Plus loin, il dit de M. Depoisier, « auteur de plusieurs excellents ouvrages classiques », (entre autres : *Justini historie; Epitome historie sacra* de Lhomond, traduit en grec, avec la collaboration de MM. Carron Dollet et Harseul), qu'il « restait intraitable sur la question des principes, des règles du rudiment, des barbarismes et des solécismes ». *Ibid.*, p. 80. Simple tonsuré, peu apte aux hautes études, il excellait à « mécaniser » le le rudiment, et on sait assez que ce procédé facilite les progrès de l'enfance.

2. *Ibid.*, p. 37, 38.

3. Morillon l'affirme, p. 56.

4. *Ibid.*, p. 38

prix », s'écrie l'enthousiaste Morillon. Il avait soin également que « tous les élèves fissent toutes leurs études » et les professeurs devaient sérieusement empêcher qu'une culture spéciale nuisît au développement intégral de l'esprit. Mais le meilleur fruit et le plus durable fut encore d'apprendre aux élèves à travailler. Une de ses devises favorites était celle-ci : *Multus labor, multa in labore methodus, multa in labore constantia*¹; il fit mieux que de la répéter fréquemment : il sut, avec souplesse et fermeté, en ménager l'application.

Son autorité d'ailleurs venait encore d'être fortifiée, si possible, par un incident qui jeta, cette année, sur son nom un beau rayon de gloire.

Le 15 mai 1838, Dupanloup goûtait, avec ses enfants, les charmes d'une promenade à Gentilly. Tout à coup arrive un messenger qui l'appelle en hâte, rue Saint-Florentin, dans le riche hôtel où se meurt l'évêque prévaricateur, le prince de Talleyrand. Dupanloup accourt, car il sait quelles difficultés il va rencontrer. La maison lui est ouverte cependant. Depuis quelques mois et avec des airs d'un diplomate qui veut négocier une dernière affaire, le prince l'a invité dans son hôtel, l'a reçu à plusieurs reprises et lui a fait espérer un retour désiré par toutes les âmes chrétiennes. Il ne nous appartient pas de dire comment Dupanloup se servit de l'influence qu'il avait sur Pauline, fille de la duchesse de Dino, nièce du prince. Nul doute que le supérieur de Saint-Nicolas ne mît toute son âme de prêtre et toutes ses qualités de pieux stratéliste dans le siège d'une âme d'un accès si difficile. Il sut agréer à ce grand contempteur de l'humanité et il paraît bien que la délicatesse de ses procédés et la prudente lenteur de ses démarches plurent à celui qui, pendant si longtemps, joua avec les situations les plus critiques, les questions les plus épineuses. Toujours est-il qu'après des péripéties qui feraient de cet épisode un drame très émouvant si le dénouement s'offrait plus clair et plus certain, Talleyrand signa, juste quelques heures avant sa mort, une rétractation suffisante et Dupanloup affirma lui avoir donné l'absolution. Mais n'entre-t-il pas un peu de candeur dans les mots qui terminent la relation qu'il fit de ces derniers moments ?

1. *De l'Education*, édit. in-12, II, p. 95, note. Cette devise était celle du P. Campan.

« Dieu, dit-il, voit le secret des cœurs; mais je lui demande de donner à ceux qui ont cru pouvoir douter de la sincérité de M. Talleyrand, je demande pour eux, à l'heure de la mort, les sentiments que j'ai vus dans M. de Talleyrand mourant et dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire¹ ».

Le résultat de cette victoire fut pour Dupanloup, à Saint-Nicolas, mis dans la confiance de ces démarches², une autorité et un prestige plus grands encore, au faubourg Saint-Germain et

1. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 257. Dupanloup écrit, en 1839, une relation complète de cette affaire. La *Revue des Deux-Mondes* en a publié les parties essentielles (le 1^{er} mars 1910) et elle a paru en entier dans : *La Vie privée de Talleyrand*, par B. de Lacombe. Cf. *Bulletin de litt. eccl.* Toulouse mars 1910. On connaît la page de Renan où celui-ci écrit sur les deux personnages : « Le vieillard, décidé à ne biffer sa vie que quand il n'aurait plus une heure à vivre, opposait à toutes les supplications un obstiné « Pas encore »... Dupanloup, « prêtre mondain, lettré, aussi peu philosophe que possible, nullement théologien... était juste l'homme qu'il fallait pour participer innocemment à une collusion, que les âmes faciles à toucher devaient pouvoir envisager comme un édifiant coup de la grâce ». Il faut bien avouer avec *l'Ami du Clergé* (5 mai 1904) qu'on a le droit de souhaiter une préparation à la mort plus pleine d'espérances et on est effrayé à la pensée que Talleyrand aurait fini sa vie par une dernière duperie. Dupanloup était-il « assez connaisseur d'hommes pour ne pas se laisser jouer »? comme l'affirme M. Salomon (*op. cit.*, p. 23). N'oublions pas que la défiance

« Est toujours des grands cœurs la dernière science ».

Cependant, même la médisante comtesse de Boigne écrit : « qui oserait affirmer qu'à ce moment suprême, le sceptique ne fut pas, un instant, un croyant? » (Elle prétend qu'au moment où Dupanloup le confessa, le duc « ne parlait plus »). Cf. *Revue hebdomadaire*, 4 avril 1908 et les *Mémoires* de la comtesse de Boigne.

La duchesse de Dino, dans une lettre adressée à Dupanloup, confirme le récit reproduit par Lagrange, et ajoute : « Non, je puis le dire devant Dieu, il n'y a eu ni ignorance, ni faiblesse de la part de M. de Talleyrand, ni obsession, ni abus de confiance de la mienne. Sa généreuse nature, les souvenirs de sa première jeunesse, les traditions de sa famille, les nombreux enseignements d'une longue carrière, les exemples de Pauline, quelques éclaircissements que je fus chargée de lui donner, la confiance que vous sîtes lui inspirer, la révélation que chacun trouve à la porte du tombeau et avant tout, les grâces infinies d'une miséricordieuse Providence, voilà ce qui nous a permis de l'honorer aussi sincèrement dans la mort que nous l'aimions dans la vie. » Cf. *Revue hebdomadaire*, 17 avril 1909, ou bien le vol. II, de la *Chronique* de la duchesse de Dino. Plon, 1909.

— Le zèle de Dupanloup s'était déjà exercé, au mois de décembre 1837, auprès d'un ancien élève et maître de Saint-Nicolas, l'abbé Fr. Molroguier, devenu premier aumônier du collège royal de Saint-Louis et mort le 12 décembre à l'âge de 38 ans. Cf. *Lettre* à nos frères et sœurs sur les derniers moments de notre frère; Rennes, 1838. B. N., Ln27 14423.

2. « Quand se passa le grand événement que M. Renan raconte en témoin si bien informé, presque en acteur, il n'en savait, comme moi-même, que ce que nous en laissait deviner M. Dupanloup, par son air préoccupé, anxieux, et par les recommandations réitérées et instantes qu'il nous faisait de prier pour la conversion de l'illustre mourant ». Cognat, *Hier et Aujourd'hui*, pp. 37-38. — Nous nous permettons de faire remarquer qu'en mai 1838, ni Renan ni M. Cognat ne se trouvaient à Saint-Nicolas (J. Cognat arriva, en

bien au delà, une célébrité qui, désormais, restera attachée à son nom. « M. Dupanloup, fut, de ce jour, un des premiers prêtres de France », écrit Renan. « Le monde le plus riche et le plus influent de Paris lui offrit ce qu'il voulut, places, honneurs, importance, argent. Il accepta l'argent. Gardez-vous de croire que ce fut là un calcul personnel; jamais homme ne porta plus loin le désintéressement que M. Dupanloup. Le mot de la Bible qu'il citait le plus souvent et qu'il aimait doublement parce qu'il était biblique et qu'il finissait par hasard comme un vers latin était : *Da mihi animas, cætera tolle tibi*¹ ».

Où allait cet argent? Les comptes de l'année 1837-1838 ne font mention d'aucune largesse de la part de Dupanloup. Il est donc à croire que ses bienfaits furent presque anonymes et distribués sans bruit, sous forme d'appoint au paiement des pensions, surtout de celles des élèves obligés par lui à redoubler leur classe². Pour être arides, ces comptes n'en renferment pas moins quelques indications utiles. Ce tableau général des Dépenses et Recettes était destiné à être « présenté à Messieurs les membres de la Commission administrative de cette maison ». On devine bien que ce contrôle d'une commission était peu supportable à la nature indépendante et au caractère absolu de Dupanloup³. Il faut cependant le subir, quitte ensuite à

troisième à la fin de 1838). Cf. *Cahier de troisième*, 1838, 1839. — Mais Dupanloup mettait bel et bien ses élèves au courant de cette grande affaire, autant que la discrétion le lui permettait. *Témoignage de M. J.-B. Girard*.

1. *Souvenirs*, etc., p. 162. Dupanloup raconta un jour à M. Lagrange, près de Pont-de-Beauvoisin : « Voyez-vous ce presbytère? C'est là qu'à minuit (en 1838), nous allâmes frapper (il était accompagné de M. Debeauvais). Cette fenêtre que vous voyez s'ouvrit, et : Qui est là? cria une voix. C'était le bon curé. — Un prêtre, répondis-je, qui vient vous demander l'hospitalité. — Passez votre chemin, les prêtres ne courent pas à cette heure dans les montagnes. — Un prêtre de votre pays, l'abbé Dupanloup. — L'abbé Dupanloup? Celui dont on parle dans les journaux, celui qui a confessé Talleyrand? — Lui-même. — Oh! alors, je vais ouvrir. » *Op. cit.*, I, p. 358.

2. *Témoignage de M. J.-B. Girard*.

3. « J'ai vu, dit-il lui-même, un supérieur, dans une maison de deux cents élèves, supplier l'économe et même s'en passer tout à fait; il avait un bon commis d'économe, il est vrai; je crois néanmoins ceci très difficile et presque impossible. » Puis en note : « Quelquefois, cependant, cela vaut mieux encore qu'une commission, vivant en dehors de la maison; et étrangère aux mille détails qu'il importe de connaître pour se rendre un compte exact des dépenses à supprimer, des économies à faire. Ce n'est pas en vérifiant, une ou deux fois par an, des dépenses faites, des chiffres, des additions, qu'on peut se mettre en état de trouver et de proposer des réductions, des mesures sagement économiques; c'est en connaissant à fond, dans tous les détails, tous les services, les suivant attentivement, s'appliquant à cette étude avec constance. Par cette assiduité et cette sérieuse

regimber. Ce contrôle devient encore plus désagréable quand s'élève la contradiction. Celle-ci trouve sa place dans le rapport du chanoine Tresvaux¹. Ce dernier a majoré par inadvertance certaines allocations de la caisse des séminaires² dont il est le trésorier. L'économe, évidemment soutenu par son supérieur, souligne ces erreurs. Le bilan d'ailleurs est rassurant. La recette de 1837-1838 est de :

	103.546
Reliquat de l'année 1836-1837	21.380
Total de la recette au 1 ^{er} juillet 1838	124.926
Dépenses générales de 1837-1838	101.564
Restent en caisse au 1 ^{er} juillet 1838 ³	23.362

étude, une seule et bonne tête, dans une commission, peut beaucoup plus pour arrêter une maison dans la voie des dépenses périlleuses, mettre l'ordre dans les finances, et prévenir des déficits, qu'une assemblée d'hommes qui vivent loin de la maison, n'y vont jamais voir les choses de près, n'en connaissent ni les nécessités, ni les possibilités, et ne s'occupent qu'à intervalles périodiques de sa situation financière ». *De l'Education*, III, p. 26. M. Jammes faisait partie de cette commission. (Cf. *Comptes*, A. S. N.)

1. Personnage du clergé parisien, mais d'origine bretonne. Cf. Renan, *Souvenirs d'enfance*, etc., passim. Il a écrit plusieurs ouvrages, entre autres, *l'Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*.

2. Cette caisse était alimentée :

1^o Par les 2 quêtes depuis longtemps en usage.

2^o Par l'œuvre du petit séminaire qui versa en cette année 1837-1838. 51.167 fr. (A. D.)

3^o Par des legs et des donations.

a) 20 février 1822. Ordonnance du roi qui autorise l'acceptation de la fondation faite par S. A. Madame la Duchesse douairière d'Orléans... de quatre bourses qui subsisteront pendant 25 ans, à raison de 300 francs par an pour chaque bourse.

b) 7 janvier 1824, ... faite par le sieur Dessaubaz, d'ornements d'église, d'une bibliothèque et de la rémanence de la succession du testateur, évaluée à un revenu de 6.000 francs, au profit des séminaires Saint-Sulpice et Saint-Nicolas.

e) 17 mai 1826 ... faite par Ledoux... de 150 francs.

d) 18 avril 1830 ... faite par la dame veuve de Montmorency-Laval, de 2.000 francs.

e) 29 mai 1830 ... faite par la veuve de la Morinière... de 10.000 fr. aux divers séminaires et établissements ecclésiastiques de Paris.

f) 20 nov. 1832 ... faite par la demoiselle Leroy... 100 francs.

g) 11 avril 1834 ... faite par la veuve de Castrics... 10.000 francs.

h) 11 novembre 1837 ... faite par Alfoncée... rente de 500 francs.

3. Voici quelques détails qui pourront peut-être intéresser quelques spécialistes :

<i>Dépenses.</i>	Honoraires pour tous les maîtres y compris le médecin: 9.558 fr.
	Pain et farine 8.735 fr.
	Viande 8.849 fr.
	Voyage des Sœurs (de Porcieux, que Dupanloup a fait venir au séminaire) 250 fr.
	Huile et chandelles 2.506 fr.
<i>Recettes.</i>	Pensions 38.388 fr.
	Pour frais accessoires et avances 7.515 fr.
	Subvention de l'Archevêché 57.343 fr.

Et pourtant, il a fallu faire face à des dépenses extraordinaires. Saint-Nicolas, aménagé comme il l'est, ne peut espérer voir augmenter sa clientèle. On l'élargira en achevant le bâtiment Saint Paul, en abattant les cloisons de plusieurs chambres



Passage (au 1^{er} étage) qui relie le bâtiment de la rue St-Victor au bâtiment St-Paul.

contiguës pour établir des dortoirs, en reliant par une bâtisse quelconque le vieux bâtiment de la rue Saint-Victor au bâtiment Saint-Paul, enfin, en ouvrant une entrée dans la rue de Pontoise. Ces agrandissements deviennent nécessaires car « à la fin de l'année 1837-1838, Mgr de Quélen, effrayé du petit

nombre et de l'infériorité des sujets qui se présentaient à son petit séminaire, chargea en son conseil le supérieur de recruter, pour les classes élevées, de bons sujets dans les diocèses de France et de la Savoie ». En prévision de nouvelles recrues, tous ces travaux semblent s'être accomplis au mois de juin 1838. Quoi qu'il en soit, c'est à ce mois que sont portés 19.718 francs de dépenses extraordinaires pour divers ouvriers en bâtiment.



Entrée intérieure de la rue de Pontoise.

Un autre sujet de dépenses est venu s'ajouter aux premiers. On profite toujours des ombrages de Conflans aux jours de promenade, mais, pour rompre la monotonie, on va aussi à une nouvelle maison de campagne à Gentilly. Par une sorte de cycle mystérieux, on voit ainsi, plus d'une fois, au cours de l'existence de Saint-Nicolas, ce retour successif à des lieux déjà familiers aux Nicolaïtes. Nous constatons, dans les comptes de cette année, qu'on a donné aux deux jardiniers de Conflans et de Gentilly, à l'un 1413 francs, à l'autre 1600 francs. Pour

le moment Gentilly ne sert que de maison de campagne : attendons encore un peu et il recevra le trop-plein de Saint-Nicolas. Jusque-là, le chiffre des élèves, qui a oscillé, cette année, entre 126 et 132, va grossir et montrer à tous qu'il y a quelque chose de changé rue de Pontoise.

Dupanloup avait besoin de repos : une année de labeur pédagogique intense, doublé par les tracasseries d'une administration nouvelle et d'une réforme à introduire ; des prédications dans plusieurs chaires de Paris ; les séances au conseil archiépiscopal ; des visites nombreuses à faire et à recevoir ; de longues heures passées en direction et au confessionnal, toutes ces fatigues accumulées nécessitaient des distractions et une trêve à la vie enfiévrée de Paris. Il aime les voyages¹ et particulièrement les voyages en pays de montagnes. Aussi, accompagné de MM. Debeauvais, de Chauliac, Cathelin², part-il dès le dimanche 1^{er} juillet. L'itinéraire³ prévu les conduira par la Savoie en Suisse et aux bords du Rhin. Mais, dans cette longue course, faite le plus souvent en voiture, Dupanloup n'oublie pas Saint-

1. En 1830 (Août), voyage en Savoie et en Suisse. En 1831, 1833, 1835, voyages dans la Suisse catholique et au grand Saint-Bernard. Il existe deux registres inédits où se trouvent réunies les relations de ces divers voyages. Ils nous ont été obligeamment communiqués par M. Levesque.

2. « Charles-Gustave Cathelin, né à Paris le 4 octobre 1811, perdit sa mère à cinq ans et son frère à onze. Sa carrière s'annonçait brillante dans le monde. Sorti de l'école des Chartes et licencié ès lettres, il était, à vingt-quatre ans, maître de conférences à l'École normale, mais la voix de Dieu l'appelait et il quitta tout pour la suivre. Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1835, il fut ordonné prêtre aux Quatre-Temps de septembre 1843. » *Annuaire de N. D. d. C.*, 17^e année, p. 10, sqq. Avait-il interrompu ses études pour devenir professeur de sixième, ou bien Dupanloup, qui l'avait eu parmi ses auditeurs de Saint-Hyacinthe, (Cf. Dupanloup, *l'Œuvre par excellence*, p. 464) avec Richard et Duchesne, l'avait-il invité à l'accompagner ? C'est ce que nous ne savons.

3. La relation de ce voyage a été écrite par M. Cathelin et insérée dans le recueil de Dupanloup. Veut-on savoir quelles impressions la haute montagne produit sur le narrateur ? Voici un passage sur la montée de Saint-Gervais à Chamonix : « Plus nous avançons, plus les sites sont majestueux ; ils effraient même ; à droite et à gauche nous sommes entourés d'*affreuses* montagnes ; le Mont-Blanc est au-dessus de nos têtes ; à nos pieds, sur la gauche, roule, au fond d'un abîme immense dont l'œil n'ose sans effroi sonder les profondeurs, le torrent de l'Arve dont la source est dans la mer de Glace. La montée est des plus rapides ; enfin la profondeur des précipices, dont nous ne sommes séparés que de quelques pieds, est telle qu'on n'aperçoit même plus le torrent. Ces lieux, les plus sauvages, les plus *horribles* qu'on puisse imaginer, sont encore couverts des ravages récents des avalanches ». Et un peu plus loin : « Nous quittons l'*horrible* vallée de Vallorsine et arrivons à Martigny. »

Nicolas. Il songe à son recrutement et c'est pour cela qu'il visitera sur son passage, les séminaires de Lyon, Belley, La Roche, le pensionnat des Jésuites de Fribourg (Suisse), le collège de Strasbourg, etc. Après avoir, en passant, revu son village natal (Saint-Félix), il pousse vers la Suisse qui l'attire. Sallanches, Chamonix, Martigny, Lucerne, reçoivent la visite des quatre voyageurs; mais aucune ascension n'est tentée¹, pas même celle du « verdoyant » Righi. Enfin on arrive au pèlerinage préféré de Dupanloup : Einsiedeln. Les compagnons, sont comme lui, frappés « par l'affluence innombrable des pèlerins, qui se présentent autour du sanctuaire de Marie. Ils disent leur chapelet tout haut et par troupes. » Par Zurich, on atteint la chute du Rhin dont la traversée est heureusement tentée, non toutefois sans s'être recommandé à « Marie, Etoile de la mer. » Après avoir traversé la Forêt noire et en particulier la « solitude affreuse » de l'Höllenthal, ils assistent à Fribourg-en-Brigau, à une messe du matin où les enfants des écoles « chantaient avec une harmonie et un ensemble qu'on chercherait vainement en France » et que Dupanloup, quoique peu expert en musique, essaiera de proposer comme modèle à Saint-Nicolas. A Strasbourg, ils rendent visite au vieil évêque, Mgr le Pape de Trévern et, au retour, Dupanloup raconte à Michel, son ancien ami de Saint-Nicolas, et alors proviseur, « toutes les diverses circonstances de ses rapports avec M. de Talleyrand et de la mort édifiante de ce grand personnage ». Il fait connaissance, chez M. le curé, de M. Bautain². Les bords du Rhin les attirent et ils sont reçus à Hemsheim (près de Worms) par la duchesse de Dalberg, dans son « superbe château », et sont l'objet « d'une somptueuse et brillante hospitalité ». Quelques jours après, ils admirent, à la cathédrale de Francfort, le peuple qui chante pendant toute

1. Et pourtant au mois suivant (4 septembre), pour la deuxième fois, une femme (H. d'Angeville) effectuera, avec succès, l'ascension du Mont-Blanc. Cf. *La Montagne* (Revue), Février et Avril 1909.

2. « C'est un homme de taille moyenne, d'une figure pleine de noblesse et de calme. Il parle avec une prodigieuse facilité; ses expressions sont vives, heureuses; il a quelque chose qui charme, attache, séduit. Pourquoi faut-il qu'avec tant de dons du ciel, il ait donné dans de si malheureux égarements? Il y a toutefois tout à espérer de la droiture de son cœur. » Cette année-là même, l'abbé Bautain qui avait affirmé l'impuissance de la raison humaine à prouver l'existence de Dieu, fit sa soumission et, plus tard. (1849), fut rappelé, par Mgr Sibour, à Paris, son diocèse d'origine.

la messe, excepté à l'élévation, avec une « harmonie incroyable des voix ». Au retour, par un sentiment que comprendront tous ceux qui, après un long voyage, reviennent au pays natal, ils considèrent comme une consolation « d'aller invoquer la Très Sainte Vierge dans l'église du premier village français ». Enfin, traversant Metz et Nancy, ils arrivent à Saint-Nicolas, le vendredi soir 24 août, munis de souvenirs qu'ils se plairont à raconter à leurs élèves¹, et prêts à affronter les fatigues d'une nouvelle année scolaire.

1. Les « histoires étaient une de ses ressources (de Dupanloup). Les voyages lui en fournissaient beaucoup. » Lagrange, *op. cit.*, I, p. 208.

La rentrée eut lieu dans les premiers jours de septembre. Les élèves revinrent plus nombreux. D'une part, Dupanloup et ses lieutenants, avaient, pendant les vacances, attiré à Saint-Nicolas, d'après le vœu exprimé par Mgr de Quélen, des sujets de la province. Il en venait spécialement de Bretagne et de Savoie. D'autre part, l'aristocratie faisait prendre de plus en plus à ses enfants le chemin de la rue Saint-Victor, ou plus exactement maintenant de la rue de Pontoise. Nous pouvons surprendre çà et là ce double mouvement.

En *huitième*, les noms à particule se voient assez nombreux, et l'on sait que les basses classes sont l'espoir de toute maison d'éducation¹. Les classes de *septième* et de *sixième*, quoique un peu plus démocratiques, renferment quelques noms qui perceront. En classe de *cinquième*, nous trouvons entre autres : Adolphe Morillon, le futur auteur des *Souvenirs*, J. B. Girard, dont la mémoire fidèle nous a précisé plus d'un point de cette histoire; Adolphe Lemaître, qui vient de disparaître². Une no-

1. Un tableau général des compositions de la maison (14 mai 1839) donne les noms suivants : Composition d'orthographe : 1, Eug. Samson; 2, Ch. de Vipart; 3, Camille d'Agron; 4, Em. Aubert; 5, Ed. Gillet; 6 Fr. de Scépeaux; 7, Léon Des Forêts; 8, J. B. Dauphin; 9, Elie de Giresse; 10, Gust. Ranselant; 11, Gaston de Galliffet; 12, Ed. de Lambertyc; 13, Ad. Lecoq; 14 Oliv. de Quélen; 15, Ern. de Sampigny; 16, Ern. Lambert; 17, Jules de Balincourt; absents : Fernand de Lagny et Ch. O'Hégerthy (19 élèves). A. S. N.

2. Le même tableau nous fournit les noms suivants : *Septième*, (thème latin) : 1, Al. de Gabriac; 2, Benoît Langénioux; 3, F. Loscos; 4, J. Pâris; 5, L. Gounelle; 6, P. Cuttoli; 7, L. Guffroy; 8, Ch. Boquet; 9, Frédéric Masson; 10, Félix Massard; 11, Aug. Fossier; 12, J. Bouchet; 13, Ch. Forêt; 14, Alex. Liron. 15, Tuault; 16, Th. Régley; 17, Viet. Béchard; 18, H. Boisacq; 19, Alb. Lescaze; 20, H. Dépensier; 21, Aug. Gellé; 22, Jos. Samuel; 23, Em. de Magny; n'ont pas composé : Jos de Séguin; Théod. de Foudras; Viet. Dumax; Ch. Lange, 27 élèves.

Sixième (version latine); 1, Alf. Blot; 2, Aug. de Garel; 3, Guil. Valadier;

ble émulation règne dans cette classe, comme en témoignent de nombreux et excellents devoirs portés sur le cahier d'honneur, la création de deux *nations* (Romains et Germains), et de plusieurs *facultés*, spécialement d'une *faculté poétique*, où on peut devenir successivement, d'après ses mérites, bachelier ou docteur¹ et enfin des succès importants remportés spécialement sur les *quatrièmes*².

Ceux-ci sont confiés aux soins de M. Taillefumière : il travaille à la composition d'une grammaire grecque qui viendra au jour l'année suivante. On abuse bien un peu de sa bonhomie et de la complaisance avec laquelle il s'attarde dans des digressions souvent habilement provoquées, mais, l'an prochain, avec Morillon son élève, nous pénétrerons indiscrètement dans sa classe et nous ferons avec lui plus ample connaissance. Il a, cette année, 16 puis 22 élèves à former³. Ils sont de force iné-

4. Ch. Samson; 5, Vict. Terrail; 6, Fél. Delorme; 7, Ars. Bridou; 8, Jos. Gentil; 9, Séraph. Lemoine; 10, Ch. Neveu; 11, Alf. Mallart; 12, Raoul de Belbeuf; 13, Benj. Castelnau; 14, Ern. Bouland; 15, Victor Crevisier; 16, Philippe Chin; 17, Eug. de Goureuff; 18, Léonard de Pontigayot; 19, Camille de Champagny; 20, Désiré Revel; 21, Aymar de Belloy; 22, Vict. Sibon; 23, Vict. Desouches; 24, Athanase Boulanger; 25, Ed. Tisserand; 26, Pius Pâquier; 27, Gust. Pagot; 28, Alb. de Carrière.

Voici une liste incomplète reconstituée d'après un cahier d'honneur de la classe de *cinquième* : A. Sallé; A. Morillon, dont les devoirs sont souvent mis au cahier d'honneur; Oscar Moret (qui mourut le 21 décembre 1839); L. Delafontaine; A. Tournery; Victor Oudart (mort en 1905, retiré en la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet); Charles Moulin (qui entra dans la vie séculière); A. Jourdan; H. Philibert; L. Despierre; A. Blondet; J.-B. Girard; F. Jonette; A. Boisbaron; Pierre de Castellane; Ad. Lemaître; V. Beaudevin; L. Testoris; Hy. Guédon; H. de la Chapoulie; A. de la Ville-géu. O. de Niescemi; J. Vory; H. Jouvot; Il faut ajouter d'après le tableau déjà cité : Cl. Maréchal; Pierre Jaecin; J. Cursillat; Fr. Cornillac; Ch. Delorme; E. de Lorière; F. de Beissac. En tout, 31 élèves.

1. M. J.-B. Girard possède encore les rapports de cet *Institut grammatical*; cet institut était divisé en six Facultés : Thèmes latins, versions latines, versions grecques, vers latins (ou faculté poétique), histoire et géographie, lecture et leçons. Outre les docteurs et les bacheliers, il y avait aussi des membres correspondants, pris dans les classes supérieures. Le professeur, H. Depoisier, fut l'âme de cet Institut qui fonctionna avec beaucoup de régularité et de zèle.

2. A la fin de mai, L. Despierre chante une de ces victoires dans des vers où on reconnaît bien un peu l'inspiration de Virgile et sans doute la main du maître, mais aussi une réelle et précoce facilité.

3. Voici, p. ex., une composition de version latine au milieu de l'année : 1, V. Postel; 2, L. Billion; 3, L. Collardet; 4, E. de Nanteuil; 5, E. Chazaly; 6, A. Moret; 7, F. de l'Éscaille; 8, E. Gomond; 9, E. Minier; 10, R. de Boyeldieu; 11, A. Gibert; 12, J. Dutilleux; 13, A. Fleury; 14, D. Berlioz; 15, J. Caron; 16, C. de Beaufré; 17, Choppin d'Arnouville; 18, F. Gindre; 19, J. de la Sougeoles; 20, J. B. Dottin; 21, C. De Sévaux; 22, F. Ballet — Les 10 premiers se disputent la première place, affirme le professeur. A. N. D.

gale. Dans la première composition de thème latin, les anciens ont 8 à 15 fautes, les nouveaux 20 à 40. Le supérieur, pour affermir l'autorité du professeur, est venu, dès le début de l'année scolaire, donner « des avis pour la classe » et quelques jours après, M. Taillefumière constate que les élèves sont « à une immense distance de l'année dernière »; ils sont décidés à ne plus lui adresser « en foule, à tort et à travers », des questions. Et stimulé sans doute par les observations de Dupanloup, il repasse rigoureusement « toutes les règles » de la grammaire latine. Lui aussi divise sa petite armée en deux camps, celui des Français, « à la tête desquels se trouve le général Ernest Chazaly », celui des Arabes, commandé par le général Félix de l'Escaille; à la fin de la semaine, les Arabes sont vainqueurs! Sur un ton plaisamment solennel, il consigne, le 16 novembre 1838, le résultat d'une lutte épique qui a lieu entre 5 *cinquièmes* et 5 *quatrièmes*³, en présence de M. Richard, professeur d'histoire. Il y a des projectiles de diverses grosseurs : la moyenne est de 100 à 150 vers. Le « géant » Adolphe Morillon renverse son adversaire E. Gomond; toutefois le résultat de l'engagement « semble indécis », quoique le professeur soit tenté « de donner un léger avantage à la classe de cinquième. » Vers le milieu de l'année, la classe se partage en quatre *facultés* (poétique, française, latine, grecque) qui, réunies, prennent le nom d'Athénée, et elles rivalisent d'entrain pour obtenir le chiffre le plus élevé des points. Un peu plus tard, « fête » en quatrième. M. le Supérieur, accompagné de M. le Directeur et de M. le Préfet des études, vient en classe, « récompenser leurs succès naissants ». L'examen du troisième trimestre est bon et le professeur distribue, en terminant l'année, des notes flatteuses, à la plupart des élèves : Emile de Nanteuil est un « excellent élève »; Ernest Gomond mérite la même appréciation quoique ne donnant « pas assez d'essor à son imagination », et Félix de l'Escaille « réussira dans toutes les facultés auxquelles il se livrera ». Puis, les remerciant d'un *souvenir* qu'ils lui ont remis, il les assure qu'il conservera de tous « un souvenir d'amitié. »

La *troisième*, quoique formée d'excellents éléments, ne satisfait pas complètement M. de Chauliac. Elle continue à ne donner sa mesure que d'une façon intermittente. A. Foulon devient

« un peu trop modeste », mais « il devine » si facilement ce qu'il n'étudie pas, qu'à la fin du second trimestre, il occupe la troisième place en excellence; toutefois les mathématiques ne lui agréent pas.

La classe vient de faire une bonne recrue avec le savoisien J. Cognat, du diocèse de Belley, futur confident de Renan¹.

Il va sans dire que le professeur est ingénieux à trouver des moyens de ranimer l'ardeur parmi ses élèves. Lui, aussi, a ses quatre facultés². Elles reçoivent assez fréquemment la visite du supérieur, du directeur, du préfet des études, et alors survient une fièvre de travail qui amène cette note inattendue du professeur. « Je recommande à mes élèves de se modérer dans le travail. Depuis quelque temps plusieurs sont fatigués. »

Mais l'intérêt est plus grand en *seconde*, où, grâce aux *Lettres du Séminaire*³, écrites par Renan, nous pouvons pénétrer plus intimement. Nous avons là, prise sur le vif, l'histoire de cette classe.

« En cette année 1836 (lisez 1838), écrit Renan⁴, j'obtins justement, au collège de Tréguier, tous les prix de ma classe (la *troisième*). Le *palmarès* tomba sous les yeux d'un des hommes

1. Né à Montréal (Ain), le 22 mai 1821, entra en octobre 1838 à Saint-Nicolas et redoubla sa *troisième*. Cf. *M. Cognat...* par M. l'abbé A. Moser. Paris, 1889.

Voici la liste d'excellence du deuxième trimestre : 1. E. Meigneux; 2. A. Bellanger; 3. A. Foulon; 4. A. Teppe; 5. L. Chevojon; 6. H. Vernet; 7. J. Cognat; F. Méneret, *ex-æquo*; 9. H. Féron; 10. L. Joisel; 11. L. Girard; 12. F. Deboudé; 13. H. Caron; 14. E. Dupuis; 15. César Gerdil; 16. J. B. Meunier; 17. E. Chevreuil; 18. R. Deletraz; 19. A. Heude; 20. C. de Balincourt; 21. E. Simond et A. Fleury. — Simon, Delétraz, Meunier, Chevreuil, Heude, Balincourt, Fleury, Gerdil, Dupuis, Teppe, suivent un cours particulier de grec. A. S. N.

2. Il nous reste le recueil de la « Faculté poétique ». Il porte en tête l'énumération des membres : L. Chevojon, A. Foulon, E. Meigneux, A. Bellanger, H. Caron, A. Teppe, J. Cognat, A. Heude, A. Fleury, L. Chevojon est président, et sa plume élégante enrichit le recueil de vers latins qui dénotent une grande connaissance de Virgile.

3. Elles furent publiées dans la *Revue de Paris*, puis éditées en volume chez Calmann-Lévy, in 8, s. d. — Ce n'est pas notre faute si nous ne pouvons citer aucune autre correspondance des condisciples de Renan. Nos recherches et nos démarches sont restées sans résultat. Mais ces *Lettres* sont l'expression de la pensée de Renan, peut-être un peu surveillée cependant, car il n'ignore pas que les lettres des élèves sont lues par le supérieur ou le directeur.

4. *Souvenirs*, etc., p. 171. Si cette date n'est pas une faute d'impression, elle serait une singulière erreur sous la plume de Renan. C'est 1838 qu'il faut lire évidemment.

éclairés que l'ardent capitaine employait à recruter sa jeune armée. En une minute mon sort fut décidé. — Faites-le venir — dit l'impétueux supérieur. J'avais quinze ans et demi; nous n'eûmes pas le temps de la réflexion. J'étais en vacances chez un ami, dans un village près de Tréguier; le 4 septembre, dans l'après-midi, un exprès vint me chercher. Je me rappelle ce retour comme si c'était d'hier. Il y avait une lieue à faire à pied à travers la campagne. Les sonneries pieuses de l'*Angelus* du soir, se répondant de paroisse en paroisse, versaient dans l'air quelque chose de calme, de doux et de mélancolique, image de la vie que j'allais quitter pour toujours »¹. Au lendemain de son arrivée à Saint-Nicolas, le courage abandonne Renan, mais il éprouve un « grand soulagement » en allant prier dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Ce jour-là il a une joie et une double déception. Sa joie est dans la première impression qu'il reçoit du séminaire. « Le séminaire est parfaitement tenu : j'ai été frappé de la grande piété de tous les élèves. Le supérieur, M. Dupanloup, joint une grande vertu à une grande affabilité. Mon professeur, M. de Bessières, est un homme de grand mérite; j'ai entendu tous les élèves faire le plus grand éloge de sa capacité. J'ai trouvé dans les élèves beaucoup d'affabilité. Enfin, quand je serai habitué, ma bonne mère, je suis sûr que je serai bien.

1. Il semble bien que les choses ne se sont pas passées tout à fait de la sorte. Henriette écrivait, le 31 août 1838, à Renan. « Tu viens d'être nommé il y a trois heures pour une bourse entière au petit Séminaire de Paris; elle t'est accordée jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, mais à la condition expresse que tu seras ici le 6 ou le 7 au plus tard : cette époque passée, la place redeviendrait vacante. Je t'en conjure, mon ami, aussitôt ma lettre reçue, monte dans le courrier avec le plus d'effets que tu pourras. » Le 7, Renan arrive à Paris et, dès le lendemain matin, il est allé, dit-il, avec sa sœur « chez le monsieur qui m'a procuré une bourse et qui est le médecin d'Henriette. Ce bon monsieur, à qui sa grande vertu a procuré beaucoup de connaissances parmi les ecclésiastiques de la capitale, nous a témoigné la plus grande bonté. » *Lettres du Séminaire*, p. 1 à 4. — Il nous paraît bien que c'est Henriette qui, voulant amener son frère à Paris, a eu l'initiative de la mesure; le médecin aura servi d'intermédiaire et le palmarès, d'argument. — Voici d'ailleurs comment un des historiens de Renan raconte le fait : « Celle-ci (Henriette) ne put s'empêcher de montrer le palmarès à M. le Dr Descuret, médecin de l'établissement, de M. Guizot où elle était institutrice et encore de M. de Quélen (ancien vicaire général de Tréguier). (L'archevêque en parla) à son ami M. l'abbé Dupanloup. Celui-ci feuilleta même le palmarès de Tréguier et il s'écria aussitôt : « Faites-le venir. » *Ernest Renan en Bretagne*, par René d'Ys. Paris, 1904, p. 168. — Cet auteur commet deux légères erreurs en disant (p. 178), que Renan « doubla sa troisième et remporta le prix d'excellence ». La vérité est qu'il entra en seconde, et ne fut probablement que le troisième en excellence.

Lettres : p. 40

II. — Saint Nicolas

S'il faut juger de la force du collège par les auteurs qu'on y explique, il doit être très fort, mais je ferai mon possible, et alors je n'aurai rien à me reprocher. » Puis, vient la déception. Il aime les sciences et il y a particulièrement réussi au collège de Tréguier. Or, écrit-il, « j'ai eu bien du chagrin, ma chère maman, de voir que l'on ne voyait pas du tout les mathématiques dans le séminaire et qu'on les réserve pour Saint-Sulpice où l'on entre en sortant de Saint-Nicolas; je crois cependant qu'on voit l'histoire naturelle, mais ce n'est point précisément là des mathématiques, encore ne suis-je pas sûr si on l'étudie. » Séparé de sa mère, il a toujours le cœur rempli « de tristesse ». Il pourrait trouver un dérivatif dans la compagnie de ses condisciples. Mais il n'est pas liant et il leur cause de l'étonnement. « Le jeune Breton, lourdement engagé dans sa gaine », n'avait rien des grâces d'un éphèbe grec, et je doute, dit Cognat, « que Platon lui eût donné place à son Banquet. Pâle et malingre, son corps chétif portait une grosse tête dont les yeux presque toujours baissés semblaient, comme il le dit de sa critique, lire sous terre et ne se relevaient que pour regarder de côté¹. Timide jusqu'à la gaucherie, pensif jusqu'au mutisme, ne se mêlant jamais aux jeux, il était fort embarrassé de lui-même pendant les récréations, causait peu et avec un petit nombre d'amis »². Son professeur le reconforte et lui dit : « Nous ne voulons pas avoir des écoliers, mais des enfants. » L'internat lui donne un « terrible accès de nostalgie »³. Il cherche à se consoler en écrivant fréquemment à sa mère et en s'adonnant au travail. Une de ces lettres, où s'exhale l'amour filial⁴, est communiquée à M. Dupanloup. Or, d'après le Renan de 1883 : « Le plus beau trait du caractère de M. Dupanloup était l'amour qu'il avait pour sa mère. Quoique sa naissance fût, par un côté, la plus grande difficulté de sa vie, il honorait sa mère d'un vrai culte. Cette vieille dame demeurait à côté de lui⁵; nous ne la voyions jamais⁶; nous savions cependant

1. Renan garda toujours cette attitude. C'est celle que nous lui vîmes dans la dernière année de sa vie.

2. Cognat *Renan, hier et aujourd'hui*, in-8, p. 51.

3. *Souvenirs*, p. 173.

4. Sans doute celle du 13 septembre.

5. Près du logement des Sœurs, d'après plusieurs survivants de cet âge.

6. Sauf quelques privilégiés, comme B. Langénieux (d'après les mêmes).

que, tous les jours, il passait quelque temps avec elle. Il disait souvent que la valeur des hommes est en proportion du respect qu'ils ont eu pour leur mère... Par là, il y eut entre nous une vraie étincelle de communication. Le jour où ma lettre lui fut remise était un vendredi (14 septembre). C'était le jour solennel. Le soir on lisait en sa présence les places et les notes de la semaine. Je n'avais pas, cette fois, réussi ma composition : j'étais cinquième ou sixième¹. « Ah ! dit-il, si le sujet eût été celui d'une lettre que j'ai lue ce matin, Ernest Renan eût été le premier. Dès lors, il me remarqua. J'existai pour lui, il fut pour moi ce qu'il était pour tous, un principe de vie, une sorte de Dieu »².

La remarque de Renan sur l'absence des mathématiques à Saint-Nicolas frappa-t-elle Dupanloup ? On serait presque tenté de le croire, car, dès le 16 septembre, l'écolier peut écrire à sa mère : « Vous serez peut-être étonné de recevoir ainsi lettre sur lettre de moi, mais je ne vous écris qu'un mot à la hâte pour vous informer d'utiles innovations qui ont été introduites dans le séminaire. Les mathématiques et l'histoire vont être décidément enseignées, et vous sentez que je ne me ferai pas beaucoup prier pour les étudier : On va aussi enseigner l'allemand, l'anglais et l'italien et on a dit à ceux qui désiraient apprendre ces langues, d'écrire aussitôt à leurs parents. Je vous prie donc, ma chère maman, de me faire connaître laquelle de ces

1. Le 15 septembre, Renan écrit : « J'ai éprouvé un petit échec, ma bonne mère; j'ai été le cinquième. (La liste des compositions en fait également foi) dans la première composition en version latine sur vingt élèves (exactement 19). » Voici la liste entière : 1, H. Nollin; 2, L. Wirquin; 3, L. Levesque; 4, L. Dumur; 5, E. Renan; 6, E. Jorand; 7, J. Belhomme; 8, E. Boisrenoult; 9, Clovis Moulin; 10, E. Proust; 11, L. Scheltien; 12, L. Bertout; 13, J.-B. Collette; 14, Goussans; 15, F. Gurret; 16, V. Vaillant; 17, H. Scellier; 18, François Bouillet; 19, Amb. Maistre. Plus tard (mai 1839) il faudra ajouter Ed. de Nanteuil, H. Avenel, J. Daussy. — Veut-on avoir la première impression du professeur ? « Je ferai à la seconde, cette année, l'application de ce vers du poète Martial :

Sunt bona, sunt quaedam mediocria, sunt mala plura.

Il y a du bon, il y a du médiocre, il y a aussi (je ne crains pas de le dire), il y a une grande faiblesse. Plusieurs sont en retard pour le grec, un plus grand nombre pour les vers et pour autre chose. Tous auront à travailler beaucoup, surtout ceux (et il y en a) qui n'ont jamais su ce que c'est que le travail. Toutefois, au fond de tout cela, je crois saisir et distinguer les éléments pour une bonne classe. » A. S. N. Voici les premières notes de Renan : Leçons 2 (= 4 sur 6, bien), devoirs 2, Explication 2, conduite 1 (= 5, très bien).

2. *Souvenirs*, p. 177.

trois langues vous préférez que j'apprenne ; pour moi, peu m'importe absolument. On enseignera aussi le dessin et la musique instrumentale, telle que le piano, etc. Dites-moi aussi si vous jugez à propos que je suive ces cours, ainsi que celui d'histoire naturelle, que je pourrais bien peut-être garder pour l'année prochaine. Enfin, ma chère maman, j'attends votre décision : et je suivrai tout à fait vos conseils. Je n'ai encore aucun détail sur tout cela, on vient de nous en avertir, et à l'instant je vous écris. Tout cela me fait bien plaisir, surtout les mathématiques. Je ne sais encore quelles parties on étudiera. » Il ressort de cela que ces mesures semblent avoir été prises un peu inopinément et que des exigences formulées sans doute par les parents des élèves plus fortunés, aient déterminé Dupanloup, peut-être un peu malgré lui, à entrer dans ces voies nouvelles.

En attendant que tous ces cours s'organisent, s'ouvre la retraite dans la deuxième semaine d'octobre. Elle a donc lieu au milieu du trimestre. Renan y a trouvé plus de calme. « La communion de la retraite a été donnée par Monseigneur l'Archevêque, et le soir nous avons eu une instruction faite par M. Tresvaux, qui est le protecteur particulier du séminaire. Ce bon Monsieur me témoigne le plus grand intérêt et j'ai bien du plaisir à m'entretenir avec lui dans le langage de notre bon pays. » Les succès scolaires se font attendre pour lui¹. Mais : « Vous savez, ma chère maman, que c'est quand j'ai reçu quelque échec que je suis le plus enflammé pour relever mon honneur. Aussi vais-je travailler en enragé, ne craignez pas que je me décourage. » C'était en effet un des « bûcheurs » les plus acharnés de sa classe. « L'intensité de son application se manifestait en étude, non seulement par son silence, mais par un tic qu'il avait contracté et, ajoute son ancien ami Cognat, tout

1. Vers latins 6^e; (le professeur se plaint de la faiblesse de la composition. Il a cependant choisi son sujet (*labor omnia vincit...* improbable) dans un de ses cahiers de *cinquième*. « Ce devoir, dit-il, nous avait été donné le *troisième* au commencement et nous le *pâmes* faire. » (c'est lui qui souligne)... « D'après cela on peut se former une idée de la force de la classe en vers comme en d'autres parties. » A. S. N.

-- Version grecque, 16^e (et non dixième comme on le lui fait dire dans sa lettre du 16 octobre; il fut l'avant-dernier.) Cf. d'ailleurs, *Lettres...*, p. 30.

- Fable française, 7^e. Louis Wirquin « avait essayé de traiter le sujet en vers français. »

mon bon vouloir ne parvint pas à le corriger. Ce tic, opiniâtre comme son travail, consistait, à frapper ses dents du revers de l'index ou du pouce avec une force et une rapidité proportionnées à la difficulté du sujet à traiter et à l'intensité de son application. Outre la contraction grimaçante des lèvres que nécessitait cette opération, il en résultait des calus énormes qui défiguraient ses doigts, lesquels étaient ainsi une attestation permanente de son travail. » Il travaille même en promenade. « Nous aurons, écrit-il après cette retraite, cette semaine trois promenades, l'une demain (mardi) après la composition jusqu'au soir, l'autre jeudi pour toute la journée, (la promenade donnée sans doute par l'Archevêque au soir de la retraite), et enfin une petite promenade vendredi après-midi. Mais j'emporte toujours de quoi travailler. » Il est vrai qu'il n'use pas toujours de ces instruments. « Quand on va à la maison de campagne, je fais bien quelque chose, mais, avoue-t-il ingénument, (et tous les jeunes provinciaux fraîchement débarqués rue de Pontoise, auraient fait le même aveu), quand on va au Jardin des Plantes, je vous assure que j'ai assez à faire à regarder toutes les merveilles qui m'entourent : serres, plantes, ménageries, lions, éléphants, girafes, ours blancs, etc.¹ »

Puis, son goût pour les sciences lui faisait dire avec quelque impatience : « Il n'y a encore rien de réglé dans le séminaire par rapport aux divers cours », et il constate avec un peu d'effroi qu'il faut à Saint-Nicolas « une quantité prodigieuse » de livres que sa sœur Henriette est obligée d'acheter. « Mes places, est-il obligé d'écrire le 5 novembre, n'ont pas été brillantes depuis ma dernière lettre. J'ai été le quatrième (en fable latine)², mais ensuite j'ai bien baissé, j'ai été deux fois douzième (histoire; version latine)³. Mais ici il ne faut point s'effrayer de ces mauvaises places, car tous les élèves font de ces sortes de sauts : ainsi, dans une composition, un élève, après avoir été premier, fut le dix-septième⁴, un autre après avoir de

1. *Lettres...*, p. 61 et 62.

2. « En général, cette première composition en fable latine n'est pas trop mal faite », remarque M. Bessière. *A. S. N.*

3. Nous n'avons pas les notes du professeur d'histoire. — Quant à la version latine. « la composition était loin d'être brillante ». *A. S. N.*

4. Victor Vaillant, le futur élève de l'école des Carmes. *A. S. N.*

même occupé la première place passa à la quatorzième¹. Aussi, je ne me décourage pas, ma chère maman, d'autant plus, je vous l'avouerai sans vanité, que mon professeur, qui, à la plus grande bonté joint un grand mérite, me donne de bonnes espérances. » En fait, il est, la semaine suivante, le troisième en vers latins, et cette fois sur 23 concurrents, car la classe s'est un peu accrue. Sa piété ne diminue pas. Le même jour (10 novembre), il écrit à sa mère : « Je tâcherai de me rendre digne d'être admis dans [la congrégation] de la Sainte-Vierge. » Huit jours après, il est le sixième en version grecque et son professeur note qu'il avait été le seizième dans la dernière composition en grec. Une mort vient assombrir cette fin de l'année : celle d'un des condisciples de Renan, J.-B. Collette; mais on n'a pas le temps de pleurer à loisir les morts et de nouveaux labours sollicitent Renan. A la fin du premier trimestre, il occupe la sixième place en excellence, sur 16 concurrents², et à l'examen trimestriel obtient la troisième place, et si Henri Nollin reçoit le prix de satisfaction décerné par le professeur et les élèves, E. Renan obtient la mention honorable. C'est un encouragement. Aussi, le 3 février 1839, il a le plaisir d'annoncer à sa mère qu'il a été le premier en lettre latine (le 18 janvier); et entend cette note du professeur : « Enfin, voilà M. Ernest Renan, le premier; je désire qu'il occupe au moins de temps en temps une place due à la constance de ses efforts. » Aussi, s'épanche-t-il plus longuement que d'habitude et, grâce à lui, nous pouvons nous faire une idée exacte du règlement suivi alors à Saint-Nicolas. On nous pardonnera cette citation. Mieux qu'un règlement écrit et peut-être partiellement appliqué, elle nous fera vivre quelques instants de cette époque.

« A cinq heures dix minutes, le lever; seulement, le mercredi, le lendemain des promenades, c'est à cinq heures et demie. A cinq heures et demie, la prière et la méditation. A six heures, la Sainte Messe. A six heures et demie à peu près, étude jusqu'à

1. Edouard Proust (version grecque et version latine). *A. S. N.*

2. 1, H. Nollin; 2, E. Jorand; 3, L. Wirquin; 4, E. Boisrenoult; 5, J. Belhomme; 6, E. Renan; 7, J. Goussans; 8, B. Garot; 9, Clovis Moulin; 10, L. Bertout; 11, L. Schellien; 12, L. Levesque; 13, L. Dumur; 14, V. Vaillant; 15, E. Proust; 16, H. Scellier. *A. S. N.* Renan avait été 9^e en fable française; 8^e en histoire; 4^e en fable latine; 2^e en version latine; 5^e en vers latins « vers réguliers et exacts plutôt que poétiques — manque de verve et de hardiesse. »

sept heures et demie. A sept heures et demie, déjeuner suivi d'une récréation jusqu'à huit heures. A huit heures, classe jusqu'à dix heures. A dix heures, récréation jusqu'à dix heures et quart. A dix heures et quart, étude jusqu'à midi moins quatre minutes. Pendant ces quatre minutes, examen particulier de la matinée. A midi, le dîner suivi d'une récréation jusqu'à une heure et demie. A une heure et demie, étude jusqu'à trois heures. A trois heures classe jusqu'à quatre heures et demie. A quatre heures et demie, goûter (ou collation) suivi d'une récréation jusqu'à cinq heures. A cinq heures, étude jusqu'à sept heures. A sept heures, lecture spirituelle jusqu'à sept heures et demie. A sept heures et demie, souper. A huit heures, récréation jusqu'à huit heures et demie. A huit heures et demie, prière du soir jusqu'à neuf heures moins un quart. A neuf heures moins un quart, le coucher. »

Ce règlement nous paraît sage, appliqué du moins à des élèves assez âgés. Nous ne relèverons que le petit examen particulier, pratique empruntée au règlement du grand séminaire et servant à distinguer Saint-Nicolas d'un collège ordinaire.

Cette lettre précieuse nous renseigne également sur divers autres points qui constituent les moments principaux de la vie écolière.

« Le mardi matin, composition jusqu'à dix heures et demie, puis récréation jusqu'à onze heures, puis étude jusqu'à midi... Après-midi nous allons en promenade jusqu'au soir. Vers six heures, étude jusqu'à sept heures; le reste à l'ordinaire. Le vendredi soir, promenade aussi, mais plus courte. Vers quatre heures, étude jusqu'à six heures un quart ou six heures et demie. A six heures un quart ou six heures et demie, lecture publique devant toute la maison des places de la semaine, ainsi que des notes que chacun a méritées pour ses leçons, ses devoirs, son explication et sa conduite (en classe et à l'étude). Le reste à l'ordinaire.

« Voici maintenant le règlement du dimanche. Le lever, la méditation et la prière à l'ordinaire. A six heures, messe basse et instruction. Vers sept heures, étude. A huit heures, déjeuner et récréation jusqu'à huit heures et demie. A huit heures et demie, étude jusqu'à neuf heures moins un quart. (Nous avouons ne pas comprendre la raison de ce quart d'heure d'é-

tude¹. A neuf heures un quart, récréation jusqu'à dix heures et quart. A dix heures et quart, étude jusqu'à midi moins un quart. A midi moins un quart, dîner précédé de quatre minutes d'examen. Après dîner, récréation jusqu'à une heure et demie. A une heure et demie, étude jusqu'à deux heures. A deux heures, catéchisme, vêpres et bénédiction du Saint-Sacrement. A sept heures dix minutes, lecture spirituelle, le reste à l'ordinaire. Vous êtes peut-être étonnée, ma chère maman, de voir que nous n'avons pas de grand'messe le dimanche matin. Mais toute cette journée est un exercice de piété continu. Toutes les études sont consacrées à l'étude de la religion et au catéchisme; on nous fait des instructions, dont nous faisons des analyses, ce qui occupe tout notre temps d'étude, si ce n'est le temps qu'il faut pour apprendre le catéchisme. Les jours de fête, nous avons grand'messe et le soir salut et instruction très solennels. » En somme, c'est la tradition de M. Frère qui est reprise et complétée par l'expérience acquise dans les catéchismes soit de Saint-Sulpice, soit de la Madeleine.

A l'aide des *Souvenirs de Saint-Nicolas* nous pouvons compléter ce tableau précis, mais un peu sec. La prière du matin se faisait dans la salle commune, c'est-à-dire des exercices; après la méditation on traversait la cour pour se rendre à la chapelle et y entendre la messe. Ensuite on montait à l'étude « vaste salle garnie de tables noires formant pupitres ». Elle donnait d'un côté sur le côté de l'Eglise, et de l'autre sur la cour. Toutes les classes étaient réunies dans cette étude, « à l'exception des rhétoriciens, qui jouissaient du privilège de ne pas avoir de surveillance et qui avaient une salle pour eux à côté de la grande. » Au petit déjeuner on avait, en hiver, un potage; en été, un morceau de pain. C'étaient les élèves qui servaient au réfectoire, sauf le vendredi saint où les maîtres remplissaient cet office. On n'y parlait que très rarement, et on y lisait généralement des livres d'histoire² et pendant le Carême, le Pèlerinage à Jérusalem, du R. P. Géramb, (trappiste, autrefois un des meilleurs lieutenants de l'archiduc Charles, et alors ami de Saint-Nicolas qu'il visite plusieurs fois), et les jours

1. Il faut peut-être lire neuf heures un quart.

2. *Histoire d'Angleterre*, de Lingard; *Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante.

de fête quelque sermon de Bossuet, de Fénelon ou de Massillon. « Pour lire dans cet immense réfectoire, dont les voûtes étaient élevées et les extrémités si éloignées du centre, pour se faire entendre du haut de cette chaire où l'on montait par plus de vingt marches, il fallait une voix retentissante que peu d'entre nous possédaient. Le bruit des instruments locaux, à de certains moments, ne laissait pas d'usurper sur la voix du lecteur, que le Supérieur protégeait alors en frappant sur sa table avec un petit maillet de bois, dont les coups répétés voulaient dire : Attention et silence¹!... »

« Le catéchisme du dimanche se faisait à la chapelle. Il fallait se tasser pour y tenir. C'était une chapelle de famille. Quand la porte s'ouvrait, on apercevait un carré long, éclairé d'un seul côté par cinq fenêtres et divisé en deux parties : la nef et le sanctuaire. Au-dessus de la porte était la tribune de l'orgue où se plaçaient les musiciens. Sous les pieds, la nef descendait par un plan doucement incliné jusqu'à l'endroit où commençait le sanctuaire. D'un bout à l'autre de la nef, entre deux rangées de bancs à dossier, faisant face au sanctuaire et *dominés çà et là par les stalles des maîtres*², s'étendait une allée de cinq pieds de large, aboutissant à un escalier qui montait par quatre marches au sanctuaire. Au fond du sanctuaire, élevé de deux à trois pieds au-dessus de la nef, était l'autel surmonté d'un tableau de la Présentation de la Sainte Vierge. Je ne me souviens pas si la peinture était bonne, mais l'effet en était doux au regard et au cœur. À la droite de l'autel était la porte par où on allait à la sacristie ; un peu en avant, ce grand fauteuil de bois sculpté dont j'ai parlé³ ; à gauche, dans le coin, la chaire, simple tribune portative, que l'on plaçait au-devant de l'autel, à la limite du sanctuaire, les jours de sermon. Enfin tout à côté de la balustrade, le fauteuil et le prie-Dieu de M. le Supérieur. Ainsi, de toutes les places, grâce à l'élévation du sanctuaire, à cette disposition du sol en plan incliné, et au soin de placer les enfants par gradation de taille,

1. Morillon. *op. cit.*, p. 149. Ce maillet a été remplacé, vers 1895 par un timbre.

2. C'est nous qui soulignons : ces stalles disparurent depuis.

3. Il semble avoir été sculpté du temps de Frère et a été conservé à Saint-Nicolas jusqu'à la fin.

les plus petits en avant, nos regards étaient toujours fixés vers l'autel, nous ne perdions aucune circonstance des cérémonies saintes et le regard des maîtres pouvait tout voir dans nos rangs. »

Mais revenons à notre élève de seconde, il va nous faire pénétrer cette fois au cœur de la classe. « Vous m'avez aussi prié, ma bonne mère, de vous dire les auteurs que j'explique, je m'empresse de vous les faire connaître. Ces auteurs sont différents pour chaque trimestre. Ainsi, dans le premier trimestre, nous avons expliqué en latin l'admirable discours de Cicéron pour Archias, quelque chose de Virgile et de Phèdre¹, quelques odes du second livre d'Horace. En grec, nous avons expliqué la première Olynthienne de Démosthène, le troisième livre de l'Iliade d'Homère et quelques fables d'Esopé². — Dans le second trimestre, nous voyons les narrations de Tite-Live, le troisième livre d'Horace, quelques satires et épîtres, l'Art poétique du même auteur, que nous comparons avec celui de Boileau³. En grec, nous voyons le douzième livre de l'Iliade et l'Apologie de Socrate par Platon. Tacite est réservé pour le troisième trimestre. Ces auteurs, presque tout nouveaux pour moi, m'ont donné bien de la difficulté; mais maintenant j'y suis habitué et je les trouve beaucoup plus faciles. » On le voit, ce programme n'est point trop chargé surtout si l'on songe au nombre de classes réservées au professeur principal. En résumé, celui-ci a non seulement la part du lion, ce qui est naturel, mais il n'a, en seconde au moins, cette année-là, qu'un collaborateur : le professeur d'histoire. Ce dernier est un spécialiste. Et du coup, l'enseignement de l'histoire revêt un attrait et prend une ampleur inconnue jusque-là à Saint-Nicolas.

Laissons la parole à un de ses meilleurs élèves : « M. l'abbé Richard comprit l'importance de cet enseignement. C'était presque une mission qu'on lui confiait; il s'en acquitta avec un zèle qui n'eut d'égal que son succès. Les générations qui se sont succédé au petit séminaire n'oublieront jamais les *classes* d'histoire de M. Richard. Car cette modeste désignation s'ap-

1. On est un peu étonné de voir expliquer en seconde cet auteur réservé d'ordinaire aux basses classes. C'est probablement en vue de l'étude de la fable.

2. Mêmes observations que pour Phèdre.

3. On remarquera, dans ce programme, l'absence de tout auteur dramatique.

pliquait à l'enseignement le plus élevé et le plus intéressant qu'on eût encore vu au petit séminaire. On se rappelle cette méthode claire et précise, cette exposition large et pittoresque, cette élévation de vues, cette sûreté de jugement, qui frappait si juste et si droit, qui, tout en laissant à la liberté des opinions (ce qu'on pouvait lui abandonner sans péril, réservait expressément les principes et atteignait d'autant plus sûrement les erreurs qu'elle les combattait sans les désigner. On a entendu ces dissertations intéressantes, ces rapprochements ingénieux, cette parole, en un mot, qui captivait par la vérité, étonnait par l'imprévu, intéressait toujours, et ne laissait personne indifférent.

Le jeune auditoire de M. Richard était littéralement suspendu à ses lèvres, et quelque laborieuse que fût l'obligation de rédiger la matière des cours, quoiqu'il fallût beaucoup de réflexion pour reproduire la trame serrée et lumineuse de son enseignement, quoique sa sévérité fût grande et que l'inattention et la légèreté trouvassent rarement grâce auprès de lui, on ne songeait pas à s'en plaindre, encore moins à réclamer.

Il est incroyable combien il réussit auprès de la sympathique jeunesse qui suivait ses cours. Les études historiques longtemps négligées avaient pris tout à coup une telle faveur, que l'intervention de l'autorité dut souvent mettre un frein à des ardeurs indiscrètes. Nous en savons qui ont dû à ce travail la révélation d'aptitudes qui sommeillaient jusque-là, et l'indice d'une vocation aux études sérieuses, qu'ils poursuivent encore aujourd'hui avec succès.

Ce n'était pas sans travail que M. l'abbé Richard était parvenu à faire à l'histoire une si belle place dans l'enseignement du petit séminaire. On le trouvait tous les jours occupé à ses livres et à ses notes. Une consigne sévère protégeait sa studieuse solitude contre l'importunité des visites. On la connaissait et personne n'eût osé l'enfreindre. Jamais content de lui-même, il ne croyait jamais avoir acquis le droit de se reposer. Avait-il mis la dernière main à un de ses cours, donné à ses notes une forme définitive, il ne s'arrêtait pas... D'une année à l'autre, ses cours se ressentaient de cette préoccupation du mieux qui, chez lui, ne combattit jamais le bien »¹.

1. *Eloge de M. l'abbé Richard* par A. Foulon. B. N. Ln²¹, 17370.

Les fameux cours de mathématiques n'ont pas lieu, en *seconde*, dans cette année 1838-1839¹. Cependant, on a ouvert un cours d'algèbre en quatrième. Les débuts sont pénibles.. La moitié des élèves seulement le suit, et la première composition est faible. Le Supérieur toutefois vient les encourager et récompenser leurs efforts. Aussi la seconde composition fait-elle « heureusement oublier le premier essai². » Il en va autrement en *troisième*, où la seconde composition a été généralement moins bien faite que la première³. Ces cours paraissent facultatifs, et dans tous les cas, ne sont pas imposés à tous. Renan est donc, cette année-là, déçu dans son espoir et il lui faut, quoi qu'il en ait, se résigner à étudier à peu près exclusivement la littérature.

Elle comporte alors uniquement l'histoire générale des genres. « Nous voyons en *seconde*, écrit-il à sa mère⁴, les différents genres de littérature, car ici on regarde cette classe comme une première année de rhétorique. Dans le premier trimestre nous avons vu la fable, l'allégorie, la poésie pastorale et les petits genres de littérature : l'épigramme, le rondeau, le madrigal, le sonnet, etc. Dans ce second trimestre, nous verrons la poésie lyrique, la satire, l'épître en vers, le genre épistolaire, la poésie didactique, la chronique, la légende, etc. Enfin, dans le troisième trimestre, nous verrons la narration et quelques autres petits genres. Cette manière d'enseigner est extrêmement intéressante et contribue beaucoup à former à la composition par la variété des matières. » Chez Renan donc, le goût des mathématiques n'exclut pas celui des belles-lettres. Cependant son professeur ne peut louer en lui la souplesse du style ou la vigueur de l'imagination. S'il constate avec plaisir sa constance et son assiduité, il est plus avare des autres louanges. Il le félicite cependant un jour d'avoir composé « une fable en vers latins, dans laquelle sa Muse, *malgré sa sévérité naturelle*, a su jeter de la vie, des couleurs et des fleurs⁵. Un devoir français de lui « offrait des pages intéres-

1. Nulle trace ni dans la correspondance de Renan, ni dans les listes de compositions.

2. Victor Postel occupe sans conteste la dernière place.

3. A. Foulon est le 13^e. L. Chevojon le 14^e sur 16 concurrents.

4. *Lettres*, etc., p. 37-38, 3 février 1839.

5. A. S. N. Un peu plus tard (15 février).

santes»¹. Cependant, vers le milieu de cette première année scolaire passée à Saint-Nicolas, Renan peut écrire : « Notre excellent professeur emploie tous les moyens pour nous rendre l'étude agréable, et en effet, il y a dans notre classe, comme dans toutes les autres, une émulation étonnante. » Cette émulation est encore excitée par une institution spéciale à cette classe et dont parle notre élève : « Le samedi soir, nous avons, en *seconde* seulement, une classe particulière de littérature. Les élèves de cette classe qui ont pu, dans leurs moments de loisir composer quelque pièce, n'importe sur quel sujet, la lisent ce jour en classe; et on nomme un bureau de trois élèves, qui examinent ensuite ce devoir, et en font le rapport qui est lu le samedi suivant. Si le devoir est jugé digne, on le met sur le cahier d'honneur de la classe, où l'on met les bons devoirs; et s'il est jugé d'un mérite supérieur, il est présenté à l'Académie, qui, si elle le juge à propos, l'admet dans les immortelles pages de son superbe cahier. » Plusieurs « bons devoirs » de Renan furent admis dans le cahier d'honneur de la classe. Fortune plus grande encore, le « superbe cahier » de l'Académie, gaufré d'or sur fond rouge, le premier de cette noble série, accepta une pièce de vers sur « Le Papillon », où les distiques tombent assez agréablement.

Cette Académie est la plus grande nouveauté de l'année. Fondée le 6 décembre 1838, elle a pris le nom d'Académie de Saint-Nicolas². Ses *membres* sont élus exclusivement en rhétorique et en *seconde* et surtout dans la première³, les *candidats* peu-

1. En français, d'après le professeur, c'est Edmond Jorand qui remporte la palme.

2. Dans le premier projet, elle devait porter le nom de Saint-Hyacinthe. Cf. *A. N. D.* Elle conserva le nom de Saint-Nicolas à Notre-Dame des Champs où elle subsista presque jusqu'à la fin de cette maison.

3. Il y a un directeur, un censeur, un conseiller, tous pris dans la rhétorique; un scrutateur et deux autres conseillers pris dans la seconde.

Cette rhétorique est composée de 24 élèves en mai 1839. Voici la liste de composition en version grecque du 14 de ce mois : 1, H. de Beaufort; 2, E. Besnault; 3, J.-B. Cabrélié; 4, Ar. de Nanteuil; 5, Ch. Nicolas; 6, M. Combes; 7, G. de l'Estanville; 8, H. Guy; 9, J. Gillet; 10, E. Müller; 11, T. Dutilleux; 12, F. Tempestini; 13, O. de Saint-Marcel; 14, F. Léré; 15, M. Teppe. A. Lebleau, J. Faur, L. Pélissier, Jos. Degérine, F. Bouchet, F. Carrier, J. Soudan, M. Bouchet, M. Vaudaux suivaient « un cours particulier ». *A. S. N.*; Morillon dit cependant que les *seconds vétérans* de 1838-1839 devinrent l'année suivante « d'excellents rhétoriciens. Ils nous éblouirent de leurs succès en vers, en discours, en grec, en latin, en français, en critique

vent appartenir aux classes de *troisième* et de *quatrième*. C'est un grand honneur d'être *membre*; en fait, de droit, partie des réunions privées; si on est, de plus, dignitaire, on est du *conseil privé* et on occupe dans toutes les séances ou privées, ou publiques des sièges fixés par un ordre de préséance sagement prévu. Le directeur de l'Académie est une manière de personnage. Comme il « doit être le plus sage et le plus laborieux de la maison, il ne travaille point à l'étude commune. Il a une chambre, la maison lui fournit le feu en hiver, il circule seul et sans permission dans la maison et a une place d'honneur dans tous les lieux où la Communauté se réunit »¹. Il préside les réunions privées dans la salle de l'Académie. C'est « un petit salon blanc et or, sur les parois duquel, dans des médaillons encadrés de palissandre, apparaissent les portraits de tous les grands hommes du siècle de Louis XIV. » Là, le premier Directeur (H. de Beaufort²), assisté du scrutateur Edmond Jo-

littéraire, en tout genre. Puis, un professeur qu'ils eurent alors (Duchesne) habile à les faire valoir, à les poser, à donner un ton spécial de gravité et de littérature à leur attitude servit avec habileté ce dessein de leur faire un rôle brillant et utile. » *Op. cit.*, p. 70-71. « Quand j'arrivai à Saint-Nicolas (dit Renan) il (H. de **) fut ma plus grande admiration. Son talent était hors ligne; il avait sur tous ses condisciples de rhétorique une immense supériorité. Sa piété sérieuse et vraiment élevée provenait d'une nature douce des plus hautes aspirations. H. de ** réalisait, d'après nos idées la perfection même; aussi, selon l'usage des maisons ecclésiastiques, où les élèves avancés partagent les fonctions des maîtres, était-il chargé des rôles les plus importants. Sa piété se maintint plusieurs années au Séminaire Saint-Sulpice. Durant des heures, aux fêtes surtout, on le voyait à la chapelle, baigné de larmes... (Puis, après avoir raconté qu'un directeur de Saint-Nicolas « qui avait le mieux l'accent de la piété chrétienne » (M. Guesnier?) aurait dit de lui qu'il devait être sûr de son salut, il ajoute : « Je revis H. de ** quelques années plus tard. Il avait fait dans l'intervalle de fortes études bibliques; je ne pus savoir s'il était tout à fait détaché du christianisme; mais il ne portait plus l'habit ecclésiastique et il était dans une vive réaction contre l'esprit clérical. Plus tard je le trouvai passé à des idées politiques très exaltées; la passion vive, qui faisait le fond de son caractère, s'était tournée vers la démocratie; il rêvait la justice, il en parlait d'une manière sombre et irritée; il pensait à l'Amérique et je crois qu'il doit y être. Il y a quelques années, un de nos anciens condisciples me dit qu'il avait cru reconnaître parmi les noms des fusillés de la Commune un nom qui ressemblait au sien. Je pense qu'il se trompait. Mais sûrement la vie de ce pauvre H. de ** a été traversée par quelque grand naufrage. » *Souvenirs*, etc., p. 192, sqq.

1. *Règlement manuscrit. A. N. D.*

Nous n'avons pas la liste des premiers académiciens, nous avons trouvé ces noms et ces appellations dans le premier grand cahier d'honneur de l'Académie. A. N. D.

2. Nous n'avons pas trouvé son nom, mais tout porte à croire que ce fut H. de Beaufort, modèle des élèves, qui exerça le premier cette charge.

rand, J. Cabrilié (rhét.), 1^{er} conseiller, Henri Nollin 2^{me} conseiller; Louis Baudoin¹, Louis Wirquin, Tempestini, académiciens, tient gravement séance; on reçoit les devoirs présentés soit par les candidats, soit par les aspirants. La discussion est libre, quelquefois chaude. Le 23 février 1839, le *Papillon* de Renan est agréé et notre *candidat* savoure à longs traits le charme si doux des premiers succès². Mais il ne peut encore se mêler au cortège des académiciens, qui, dans des séances solennelles, portent la croix d'or suspendue à un cordon vert et, gravement assis sur de vrais fauteuils de velours vert, président à des *séances publiques*. Là, le directeur, au milieu d'eux et faisant face au public, dirigeait la lecture des devoirs déjà insérés dans le cahier d'honneur. Ces fêtes littéraires³, inaugurées solennellement le 6 décembre 1838, ont lieu régulièrement après chaque examen trimestriel, et attirent dès le début, et grâce à la présence fréquente de l'archevêque, un public nombreux et distingué. Dupanloup peut maintenant produire au grand jour ses élèves qui, presque tous vétérans (spectacle peut-être unique dans les fastes de nos écoles), arrivent, un peu aidés de leurs maîtres, à composer des devoirs où perce le talent fortifié par un labeur soutenu. Il veut former « des honnêtes gens », c'est entendu, mais il veut aussi que la maison dont il est le chef devienne hors de pair. Là encore il ne peut se résoudre à occuper d'autre place que la première. Et il ne cache pas cette noble ambition. Il essaie de la communiquer à ses enfants, et ceux-ci sont fiers de montrer qu'ils s'associent aux visées de leur père.

La piété à son tour, avive cette émulation et le mois de mai voit, d'une manière générale, s'accroître l'ardeur au travail, la sagesse dans la conduite. Une deuxième retraite s'est placée dans la semaine sainte et a servi merveilleusement à rétablir l'équilibre moral, s'il a été ébranlé par plusieurs mois d'activité. Cette année 1838-1839, elle fut prêchée par M. Mollevaut. « J'ai parlé, écrit-il lui-même, avec bonhomie et simplicité; j'ai conté des histoires; je les ai fait rire. Le résultat a été que tous ont voulu venir près

1. C'est lui l'auteur du morceau intitulé : *Alfred dans le camp des Danois*. Cf. Morillon, *op. cit.*, p. 107, sqq.

2. *Rapports. A. N. D.*

3. Quelques morceaux de chant ou de musique s'entremêlent agréablement à ces productions littéraires.

de moi en direction et que plusieurs m'ont ouvert leur cœur et déclaré ce qu'ils n'avaient point osé dire depuis longtemps. Cela m'a donné une consolation que je ne puis exprimer. Mais j'ai été plus convaincu que jamais, qu'il n'y a que la bonté qui produise quelques bons effets »¹. En *seconde*, le professeur signale particulièrement Henri Avenel à cause d'une « récitation à peu près parfaite de 500 vers latins qu'il a présentés et répétés dernièrement sans préjudice des leçons ordinaires de classe. » A son tour, le président d'étude souligne un « admirable concert de chaque classe pour obtenir des Δ »². Renan en obtient deux³. « La classe de seconde, écrit Bessière le 27 mai, avait promis à la Sainte Vierge, pour la fin du mois qui lui est consacré, une suite non interrompue de *parfaitement bien* pour la conduite et personne n'a été infidèle à sa parole. » Et cet exploit se renouvelle le 3 juin, en classe et à l'étude, mais cette fois il y a une légère défection, c'est celle de Renan qui ne mérite qu'un 1 (très bien), pour la conduite à l'étude.

L'émeute qui gronde à Paris semble entretenir tout le monde dans une studieuse ferveur. « Ne soyez nullement inquiète pour moi, écrit Renan à sa mère; car je vous assure que ce n'est point là ce qui nous gêne. Une chose bien remarquable,

1. *Vie de M. Mollevaut*, Lecoffre, 1875, in-12, p. 325. La retraite de la rentrée avait été prêchée par M. Pététot. Cf. *M. Cognat*, p. 21.

2. C'est sans doute cette année-là et dans ce mois qu'eut lieu le charmant épisode conté par Morillon. « Alors florissait dans cette illustre classe (huitième?) Ch. O'Egherty, un des plus aimables et des plus turbulents enfants que j'aie connus; ses pieds et ses mains avaient toujours quelque chose à faire et sa langue quelque chose à dire de ce qui n'était pas dans le règlement. Il voulut toutefois avoir aussi son Δ , et se mit de tout son cœur à rester immobile et silencieux. Cela alla bien pendant deux jours; le professeur n'en revenait pas. Le troisième, vers la fin de la classe du matin, M. Patron aperçoit tout à coup Ch. O'Egherty qui paraissait glisser de son banc sous la table. La contention était trop forte; la nature céda; le pauvre enfant se trouvait mal. Rencontrant en ce moment le regard sévère du maître qui n'avait pas encore vu de quoi il s'agissait. — Au moins, Monsieur, balbutia-t-il, je n'ai pas fait de bruit. — On se hâta d'aller à son secours; mais il avait parlé sans permission. Le jour de la rentrée vint; M. Patron laissa en blanc la note de l'élève. Craignant d'être trop juste s'il lui refusait son Δ , il laissa la chose à la décision de M. le Supérieur. M. Dupanloup nous raconta le fait et par extraordinaire nous consulta: par assis et levé, nous votâmes d'enthousiasme ce Δ si désiré. On parla longtemps de ce trait à Saint-Nicolas. » P. 160 et 161.

3. Les 20 et 27 mai (il y en eut 10 sur 20 élèves). E. Jorand, H. Nollin. H. Avenel, V. Vaillant, méritent également plusieurs fois cette note extraordinaire.

c'est que nous étions tous infiniment plus gais ce jour-là (dimanche 12 mai), que les autres; nous composions le lundi, quand l'émeute n'était pas encore absolument calmée¹; notre excellent professeur nous engageait à bien travailler en nous disant qu'en ce temps d'émeute, on semblait ne toucher à la terre que de la plante des pieds, et, en effet il est certain qu'on a l'esprit beaucoup plus dégagé². Néanmoins, j'ai horreur de ces troubles, car on frémit quand on pense que chaque coup de canon qu'on entend, a donné la mort à beaucoup de nos frères qui, peut-être, n'y étaient pas disposés »³.

En ce mois de Marie, Renan a eu plusieurs joies. D'abord, un spectacle a réjoui à la fois ses yeux et son âme fervente. Il a revu la décoration inaugurée l'an dernier⁴.

« On construisit, dit Morillon, la première année de la direction de M. Dupanloup, à l'entrée de la chapelle de la Sainte Vierge, et pour lui servir de portique, une tente assez spacieuse pour nous contenir en grand nombre. On fit de cette tente une retraite fleurie et parfumée : on y installa le printemps. Les orangers et les grenadiers, les rosiers, les fleurs les plus rares, empruntées à des serres opulentes⁵, le sable jaune et fin sous les pieds, les nuances de verdure et de couleur savamment disposées, la lumière ménagée, rien ne manquait à ce délicieux petit temple. Quand, en arrivant dans la cour, on apercevait, au milieu de sa nudité sombre et dure, le verdoyant et mystérieux asile, on s'y sentait attiré par un doux attrait. Là, sur un trône de mousse et de fleurs, on déposait la Vierge de Saint-Nicolas.

1. Il y eut ce jour-là encore quelques échauffourées, mais promptement réprimées.

2. Le professeur dit dans une note du 20 mai : « La semaine a été bonne, malgré l'agitation et les émotions qui sont venues nous troubler, et dont il était inévitable qu'elle ne se ressentit un peu. » *A. S. N.*

3. On ignore le nombre exact des morts occasionnés par cette insurrection dont les chefs furent Barbès et Blanqui. Elle eut pour théâtre surtout les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. Mais à la fin de la journée, des émeutiers refoulés vers la place Maubert, tentèrent de pénétrer dans l'École polytechnique pour y soulever les élèves. Ils furent reçus à coups de fusil et trois périrent. On sait que l'École polytechnique (ancien collège de Navarre) est proche de Saint-Nicolas.

4. Les frais du culte en mai 1839 s'élèvent à 175 francs (en mars. à 9 fr. 60; en avril 68 fr. 50) et pourtant les achats de tentures avaient été effectués en 1838. — Une note du tapissier Belloir indique que pour la Fête-Dieu de 1839, on fit un grand décor. » *A. S. N.*

5. Madame la duchesse de Montmorency surtout nous envoyait avec grande bonté de superbes camélias de sa maison d'Auteuil (*Note de Morillon*).

» Cette statue, don d'une main magnifique¹, était tout en argent. Elle tendait gracieusement ses mains rayonnantes : ses pieds reposant sur un globe d'argent poli, écrasaient la tête du serpent biblique; elle avait sur le front un diadème d'or pur, emblème de la royauté d'amour, dont la couronnent les doctrines catholiques. Elle était de la grandeur d'un enfant et remarquable par la délicatesse achevée du travail autant que par l'expression maternelle et la suavité virginale. On la portait dans toutes nos processions. Elle régnait au milieu de ce printemps, sous le portique embaumé et donnait à la fois un sens, un but et une royale magnificence à cette fête de trente jours.

» Au delà de la tente, on entrait dans la chapelle elle-même. Elle était tendue tout entière en soie bleue, sur laquelle des écharpes blanches tombaient symétriquement, imitant, nous disait-on, dans la lumière demi-voilée de ce séjour, l'effet enchanteur des colonnades de Sainte-Marie-Majeure. Le jour y était en effet moins vif encore que sous la tente : mais un rayon, habilement ménagé, venait envelopper d'un blanc reflet l'image sainte placée sur l'autel de marbre; de façon que, lorsqu'on entrait dans la chapelle en venant de la cour, et sans s'arrêter, sous la tente, les yeux ne distinguaient d'abord dans l'obscurité que le radieux autel.

» Chaque soir, au terme de nos travaux classiques, nous nous rassemblions là pour chanter des cantiques et pour entendre une courte exhortation en l'honneur de la Sainte Vierge »².

Dans sa lettre du 30 mai, si copieuse et si intéressante, Renan raconte brièvement à sa mère le pèlerinage que le séminaire vient de faire près de Bondy. Son court récit ne fait que confirmer la page plus vivante, plus fleurie qu'a écrite Morillon. On nous pardonnera sans doute de la citer.

« Ce mois (de Marie) avait sa joie suprême, un plaisir que nous apercevions d'un bout de l'année à l'autre dans nos espérances. C'était le pèlerinage à Notre-Dame des Anges, dans la forêt de Bondy. Ce pèlerinage avait toujours lieu pendant le mois de Marie : mais le jour n'en était pas fixé. On attendait que le temps fût solidement tourné au beau fixe : on attendait un jour de soleil constant et de vrai printemps. Il fallait pouvoir dire :

*Et nunc omnis ager, nunc omnis parturit arbor,
Nunc frondent sylva, nunc formosissimus annus.*

Or, donc, par un beau jour de mai, les trois volées, signal ordinaire des grandscongés, nous réveillaient à quatre heures du matin,

1. Nous n'avons pas pu percevoir cet anonymat.

2. *Op. cit.*, p. 314, sqq.

une heure plus tôt que d'ordinaire. Aussitôt grande activité dans les dortoirs ! On tressaillait, on secouait le sommeil et on s'équipait rapidement sous les rideaux blancs frangés de bleu, qui, suspendus au plafond dans un anneau de cuivre doré, enfermaient nos lits d'écoliers.

» Tout avait été préparé d'avance. Vingt-cinq voitures nous attendaient à la porte¹. L'embarquement se faisait avec un ordre merveilleux. Tout le monde, on peut le penser, y mettait du sien pour que nul retard ne vint enlever quelques instants aux plaisirs de ce grand voyage. Chacun avait reçu une tablette de chocolat avec un petit pain pour son premier déjeuner ; car nous en faisons trois ce



Chapelle de Notre-Dame des Anges.

jour-là, outre le dîner, le goûter et le souper au retour, à onze heures du soir². Ainsi lestée, la caravane matinale se mettait donc en route pour la forêt de Bondy, distante, on le sait, de cinq à six lieues de Paris³.

» Tant que nous étions dans la ville, on nous recommandait de ne pas faire tapage. C'était bien assez du bruit de nos *tapissières*, qui attirait à la fenêtre plus d'un bon bourgeois, tout effaré de son réveil prématuré. Mais, une fois arrivés dans la campagne, on ne nous

1. Pour l'année 1839, (première année du pèlerinage) Renan dit seulement : « Heureusement nous avons des voitures pour ceux qui étaient fatigués. »

2. « Nous sommes arrivés à onze heures et demie du soir », écrit Renan.

3. Renan est plus précis : « à quatre lieues et demie de Paris. »

défendait pas de chanter, et Dieu sait si nous étions ardents à saluer le réveil de l'aurore.

» Je me souviens que, lors de notre premier voyage, parvenus aux deux tiers de la route, la plus gracieuse hospitalité nous fut offerte à Rosny, dans le beau parc de MM. de Nanteuil, dont les noms ont marqué parmi ceux des élèves les plus distingués de Saint-Nicolas¹. Nous fîmes un de nos déjeuners sur l'herbe et sur la mousse, dans la grande allée du parc, sous un des plus magnifiques arceaux de verdure que j'aie jamais vus. Puis, après avoir défilé respectueusement devant la châtelaine hospitalière, nous reprîmes notre route, et nos voitures nous transportèrent rapidement aux portes du Raincy!

» Touristes et curieux non moins que pèlerins, nous demandâmes à nous arrêter encore pour visiter le royal domaine². Une heure se passa à parcourir ces prairies aux ondulations verdoyantes, bordées de futaies solennelles; à explorer les ruines, le lac, les chalets; à regarder les troupeaux de daims traverser comme le vent les plaines vertes... puis nous remontâmes en voiture.

» Le soleil était déjà haut quand nous arrivâmes au lieu du pèlerinage.

» C'est une pauvre chapelle³, au pied de laquelle une petite source jaillit à fleur de terre et court mêler son eau limpide à celle d'un ruisseau coulant dans les roseaux sous le couvert des arbres⁴... Nous y entendions la messe au bruit des cantiques... Puis en attendant que le dîner, qui avait voyagé à notre suite, fût installé sur le gazon, M. Dupanloup nous réunissait autour de lui et nous racontait quelques-unes de ces histoires dont le trésor semblait inépuisable; et bien que la faim, stimulée par l'air des champs, criât dans nos jeunes estomacs, ses histoires étaient toujours trop tôt finies. Il faut bien ajouter que c'était des histoires de voleurs... Après le repas, la forêt tout entière était livrée à nos excursions. On se réunissait autour des professeurs : chacun choisissait à son gré son guide et le but de sa promenade.

1. « Vers huit heures nous avons déjeuné chez un de nos condisciples demeurant à Rosny. » *Ib.* Il s'agit d'Edmond de Nanteuil, précisément condisciple de Renan; Bessière, le 6 mai, note : « Nous nous sommes occupés cette semaine de poésie latine; les meilleures pièces, et cela devait être, ont été consacrées à la Sainte Vierge. — Avant tous les autres noms, je dois citer ceux de nos premiers poètes Ed. Jorand, Ed. de Nanteuil et L. Wirquin. » *A. S. N.* Ed. de Nanteuil était entré à Saint-Nicolas en janvier 1839.

2. « Puis nous avons vu et traversé Le Raincy, magnifique maison de campagne appartenant à Louis-Philippe. » Renan. *Ib.*

3. « Au milieu d'une immense forêt, la forêt de Bondy. » *Ib.*

4. Cette chapelle était édiflée à la place d'une église qu'au temps des croisades y avaient fait bâtir trois pèlerins qui, au retour de Jérusalem, furent attaqués par des brigands, ensuite liés à trois arbres et enfin délivrés par la Sainte Vierge. Pour apaiser leur soif, elle avait fait jaillir une fontaine. Cf. Morillon, *op. cit.*, p. 550.

Quand les choix étaient faits et les groupes formés, le Maître nous faisait entendre ses dernières instructions pour la journée et fixait l'heure du rendez-vous; puis il donnait le signal du départ. Les troupes diverses s'ébranlaient alors dans vingt directions différentes. Nous courions tout le jour dans la forêt, cueillant les fleurs sauvages; cherchant les sentiers escarpés »¹...

Dans l'intéressante lettre de Renan, écrite à la fin de mai 1839, se lisent d'autres préoccupations d'ordre plus exclusivement clérical. Il vient d'assister à Saint-Sulpice à une ordination faite par l'évêque de Versailles, l'Archevêque étant malade. « L'ordination (25 mai) était excessivement nombreuse puisqu'il y avait deux cents ordinants, parmi lesquels nous comptions quelques-uns de nos professeurs et six de nos condisciples² pour la tonsure, car on a soin qu'il y ait toujours un certain nombre de tonsurés parmi les élèves du petit séminaire. Mais figurez-vous que parmi ce grand nombre d'ordinants, il n'y en avait presque aucun pour le diocèse de Paris... » C'est là une transition assez habile pour engager sa mère à demander son excorporation du diocèse de Saint-Brieuc de façon à pouvoir faire partie du diocèse de Paris qui « a besoin de prêtres; d'ailleurs, ajoute-t-il, cette formalité est absolument nécessaire pour que je continue à jouir de mon privilège dans la maison³ ». Il vient lui-même de faire un pas dans la carrière ecclésiastique où il se croit appelé. « J'ai eu le bonheur, poursuit-il, à la Fête de la Pentecôte, de prendre l'habit ecclésiastique, ce qui m'a causé une joie véritable. J'ai joui dimanche dernier du privilège de ceux qui le portent et j'ai assisté à la grand'messe à la cathédrale, dans l'antique église de Notre-Dame, car tous les dimanches, on envoie un certain nombre d'entre eux pour y assister »⁴. Il s'acclimate de

1. *Op. cit.*, 348, sqq. « Nous nous sommes dispersés avec nos professeurs et nous avons fait une énorme excursion dans toutes ces belles campagnes. Nous avons parcouru dans notre après-midi trois départements : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne. » *Lettres*, p. 48.

2. Entre autres H. Nollin : cf. *Bulletin trim.* de Saint-Sulpice, 15 février 1906.

3. Elle fut accordée, le 8 juin 1839, par le vicaire général Le Mée. *A. D.*

4. Grâce à une réclamation faite probablement en 1837 par Dupanloup contre le service de la cathédrale imposé à tout le séminaire (ce service fatigue les enfants, brise le règlement, nuit au catéchisme, ruine la piété) seuls les séminaristes qui ont la soutane vont désormais à la cathédrale. Cependant le supérieur demande habilement « comme privilège » de faire assister le séminaire entier « aux offices où Monseigneur officie pontificalement. » *A. D.*

plus en plus à Saint-Nicolas. Il n'est pas isolé d'ailleurs. Outre les visites de sa sœur Henriette, il reçoit assez fréquemment celle du chanoine Tresvaux, son compatriote. Dans le cours d'une conversation, le chanoine « protecteur » du séminaire lui dit : « Ah ! quand vous irez en vacances, il faudra que vous ameniez avec vous quelques-uns de vos condisciples, qui auraient en même temps de l'aptitude aux sciences et surtout de la piété et du goût pour l'état ecclésiastique. — Vous sentez, ma chère maman, que Guyomard et Liart me sont venus à l'esprit. — Hélas ! lui dis-je, il y en a beaucoup qui le désirent, un surtout ; malheureusement les fortunes ne sont pas assez fortes en Bretagne pour qu'on puisse payer huit cents francs de pension par an. — Ah ! me dit-il, que cela ne vous gêne pas, pourvu qu'ils veuillent venir à Paris, je me charge du reste... — Et je dois vous dire, que cette offre ne s'adresse pas seulement à eux, mais encore à tous ceux qui, dans les classes un peu élevées, telles que *rhétorique*, *seconde*, *troisième*, voudraient venir au séminaire... mais toujours deux conditions : de la piété et des moyens. » On voit que les « lieutenants » de Dupanloup étaient eux-mêmes bien recrutés. A la rentrée, Renan ramènera Liart et Guyomard, et il pourra écrire à sa mère « que cette année est réellement et en vérité une colonie bretonne. Outre les Trécorois, on y voit en foule des élèves de Morlaix, de Dinan, de Rennes, de Nantes et aujourd'hui encore, on en attend un de Vannes. Quelle affluence ! La Bretagne sera bientôt transplantée sur le sol parisien ¹ ».

En attendant les vacances, le travail est soutenu dans la classe de *seconde*, et si nos calculs sont exacts, voici quels furent les premiers en excellence : E. Jorand ; H. Nollin ; L. Wirquin ; E. Renan ; E. Boisrenault ; J. Belhomme². Mais par un hasard assez extraordinaire, l'*Ami de la Religion*, si exact à nous renseigner sur ces cérémonies, ne dit rien sur la distribution des prix de 1839. Pourtant, présidée par l'intermonce Garibaldi³, elle avait

1. Lettre du 20 septembre 1839.

2. Ce résultat nous manque. Nous l'avons établi d'après l'ensemble des compositions de l'année. La lettre datée du 2 juillet 1839, et qui donne des détails sur les prix de Renan, doit sûrement, d'après son contenu, être reportée au 2 juillet 1840 (Cf. d'ailleurs la lettre d'Henriette du 1^{er} juillet 1840. *Ib*).

3. *Procès-verbaux* de l'Académie, 1839-1840. Elle eut lieu le 28 juin.

revêtu un caractère très particulier. Les académiciens conçurent, cette année, « une entreprise considérable. » Ils voulurent donner à leurs condisciples et à tous les spectateurs de la grande distribution des prix de Saint-Nicolas, « une représentation exactement historique du concile de Clermont, en 1094... On nous apprenait à aimer la France à Saint-Nicolas... Cette fois c'était d'une chose essentiellement française qu'il s'agissait : c'était un



Notre-Dame.

concile français, un pape français, et surtout une entreprise française, c'est-à-dire aventureuse, civilisatrice, généreuse. Pierre l'Hermitte parla en français; Urbain II en latin¹; un ambassadeur de Constantinople, en grec, un chevalier envoyé par Raymond comte de Toulouse, en français; l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, en latin; un troubadour, (Pierre d'Auvergne) un sirvente en français, et enfin un chœur de musiciens entonne un hym-

1. Morillon, *op. cit.*, p. 122-123, fait parler Urbain II avant Pierre l'Ermitte : c'est une légère erreur dont témoignent les discours conservés dans le premier grand cahier d'honneur de l'Académie. A. N. D.

ne guerrier en strophes saphiques, composé, au moins en partie, par Renan¹ ».

Pendant que les élèves prennent, comme Renan, leurs vacances dans leur famille, ou restent au séminaire, l'économe M. Foblant² prépare ses comptes pour les soumettre à la sanction de la commission diocésaine. Nous en extrayons les « Considérations générales sur l'exercice dans les années 1838-1839 ». Mieux que toutes les assertions, elles montreront combien, depuis deux ans, Saint-Nicolas se transformait.

« Outre les travaux énormes de maçonnerie, de menuiserie, de serrurerie, de peinture, etc., etc., pour les grosses réparations des bâtiments et pour la restauration des chambres, on a transformé des greniers en dortoirs et en études.

La maison ne pouvait contenir que 110 élèves, maintenant elle peut en contenir 210³.

Cinq nouvelles chambres ont été construites pour cinq nouveaux professeurs que l'augmentation du nombre des élèves exigeait⁴

1. On voit que le résumé de Morillon renferme quelques inexactitudes de détail. Renan écrit : « Les différents discours qui purent être tenus en cette circonstance furent mis au concours. J'échouai totalement dans Pierre l'Ermite et Urbain II; mon Godefroy de Bouillon (il ne fut point question de Godefroy de Bouillon à la séance, et on eut raison) fut jugé aussi dénué que possible d'esprit militaire; un hymne guerrier en strophes saphiques et adoniques (Renan s'exprime mal : la strophe saphique comprend un vers adonique, et il n'y a point dans cette pièce de *strophe* adonique) fut trouvé moins mauvais. Mon refrain *Sternite Turcas*, solution brève et tranchante de la question d'Orient, fut adopté dans la récitation publique. » *Souvenirs*, etc., p. 186. Voici ce refrain en entier :

Tempus est ferrum manibus vibrare,
Vester est Christus, sacer hic tumultus;
Impios tandem, similes leonum,
Sternite Turcas.

2. Né à Bulle, dans le diocèse de Besançon, le 27 juillet 1795, vicaire à Riez; aumônier au 5^e régiment de dragons, professeur en province, vint à Paris en 1836; d'abord supérieur de l'infirmerie Marie-Thérèse, puis le 17 décembre 1838 (A. S. N.) économe de Saint-Nicolas, et enfin en 1839, premier vicaire de Saint-Médard; démissionnaire en 1862, mort le 23 juillet 1868. Cf. *La Semaine religieuse de Paris*, 6 août 1868.

3. Ce chiffre nous paraît bien fort : Vers 1889 où Saint-Nicolas a contenu de nouveau le maximum d'élèves, 190 élèves seulement y pouvaient prendre place en tenant compte des exigences de l'hygiène. — D'après le tableau des compositions déjà mentionné, le total des élèves était de 195, ainsi répartis : 24, en rhétorique; 22, en seconde; 22, en troisième; 20 en quatrième, 31 en cinquième; 28 en sixième; 27 en septième; 19 en huitième. — L'entrée est, dès février 1838, rue de Pontoise, A. D.

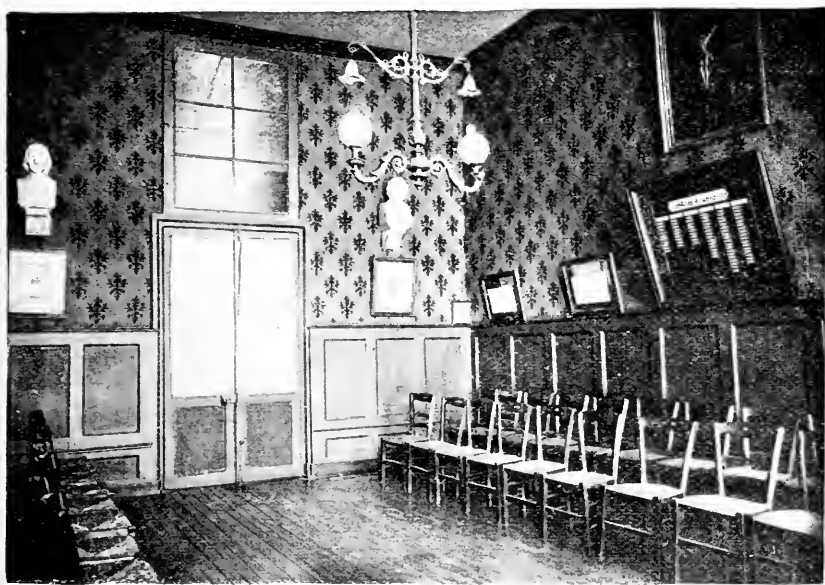
4. Voici le tableau concernant le personnel enseignant :
Traitement par an.

De plus la maison a acquis 78 lits en fer, 110 matelas, 180 couvertures tant en laine qu'en coton...

Six nouvelles chambres à l'usage de Messieurs les Professeurs ont été meublées.

Toutes les tables du réfectoire ont été renouvelées... La grande étude récemment faite renferme 32 nouvelles tables en chêne avec bancs.

Toutes les chapelles sont très bien décorées et en bon état; elles



Parloir des élèves.

sont bien fournies de linge et d'ornements... Les parloirs nouvellement établis renferment un grand nombre de chaises et plusieurs beaux fauteuils... En un mot tout le mobilier de la maison a été changé, remis à neuf et augmenté considérablement.

Supérieur : 1200.

Cinq directeurs, chacun 1000.

Un professeur émérite, 1000. (Il s'agit de M. Caura, ancien professeur de troisième. Il mourut cette année-là même).

Dix professeurs, 6 à 800 francs.

4 à 700 francs.

Le reste du personnel comprenait 4 Sœurs, un intendant (M. Ramon), un organiste, et 17 domestiques.

Toutes les dépenses que ces améliorations et ces achats ont entraînées sont intégralement acquittées et il reste 5.000 francs en caisse (au 1^{er} juillet)¹ ».

La situation financière est donc bonne et de plus la rentrée s'annonce plus nombreuse qu'au début de l'année précédente. Décidément Saint-Nicolas, sous la conduite de son habile pilote, regagnait la haute mer.

1. A. S. N. Du 1^{er} décembre 1838 au 1^{er} juillet 1839, les dépenses s'étaient élevées à 149.083 fr. 70 c. les recettes à 150.495 fr. 45 c., et avant le 1^{er} décembre 1838 il y avait un reliquat à payer de 49.035 francs.

L'archevêché, pour les sept mois de la gestion de M. Foblant versa 82.474 francs, les pensions fournirent 52.737 francs.

— Nous remarquons que les professeurs d'anglais et d'allemand ne font pas partie du personnel proprement dit; ils sont payés par les élèves qui suivent leur cours et nous n'avons pas pu constater leur emploi dans cette année 1838-1839.

— Autres remarques : Des sommes assez considérables sont allouées au paiement des « passages de pont ». Des vaches, à Gentilly, fournissent le lait de la maison de Paris.

Année 1839-1840.

Au retour de son voyage de vacances, qui, cette année, eut pour théâtre l'Angleterre et l'Ecosse¹, Dupanloup trouva un chiffre de rentrées qui dut l'encourager. Il fallut dédoubler les classes. Mais si la quantité devenait consolante, il allait s'employer à augmenter la qualité des études. Son désir d'être « partout vainqueur »² et mieux encore, l'arrière-pensée de tirer de Saint-Nicolas un argument en faveur de l'enseignement libre, le poussent à continuer son « œuvre ». C'est bien une « œuvre » qu'il a entreprise. Il ne saurait se contenter de remplir tant bien que mal, le rôle de supérieur d'une maison d'enseignement, en maintenant à un niveau convenable tout ce qui en assure le bon fonctionnement. Il veut plus : Saint-Nicolas, dans sa pensée, doit servir de modèle aux autres petits séminaires, acquérir une constitution solide, et, autant qu'il est possible en pareille matière, définitive ; Saint-Nicolas doit aussi servir d'argument dans la discussion qui va se renouveler, passionnante, autour de la liberté d'enseignement. L'œuvre de rénovation va donc s'affermir et s'accroître. Recruter des professeurs d'élite et stables, fortifier les études en faisant redoubler leurs classes, même à des élèves brillants, surveiller l'application constante du plan d'études établi aux débuts, entretenir le public des résultats heureux déjà obtenus, faire sonner bien haut des succès qui attireront l'attention sur l'œuvre, voilà la tâche que va remplir, cette année encore, le réformateur de Saint-Nicolas.

Y eut-il une *huitième* cette année-là ? Nous ne le croyons pas. Dupanloup préféra probablement partager la *septième* en deux divisions. S'il faut s'en tenir aux travaux inscrits au cahier d'hon-

1. Cf. Lagrange, *Op. cit.*, I, p. 358.

2. *Ibid.*, p. 199.

neur, quelques-uns des anciens *huitièmes* n'avaient pas pénétré tous les secrets de la morphologie, même la plus élémentaire, et les fautes émaillent ces timides essais où l'indulgence du maître semble avoir plutôt voulu soutenir l'effort que récompenser le succès¹. On sait combien il faut de patience pour régir ce petit peuple et d'ingéniosité pour entretenir son courage. Le professeur *de la deuxième division* distribue le blâme avec discrétion et parfois nous fait entrer familièrement dans sa classe. En février 1840 il écrit : « On se prépare avec ardeur et courage à l'examen. Les leçons de cette semaine ont été très bien récitées. Des paris ont été faits, des combats engagés, des lances rompues et, tout cela à la louange des vainqueurs et des vaincus, si c'est être vaincu, que de tomber avec gloire. Sans dénier aux autres leur part d'honneur, je cite avec orgueil Gaston de Galliffet, toujours le premier au feu et toujours vainqueur... je regrette de n'avoir pas à citer Ernest de Lambertye et Olivier de Quélen qui se donnent bien quelques coups de lance, mais c'est avec une prudence!... »

Les professeurs² qui dirigent la *première division* de la septième sont moins communicatifs. Cependant ils nous apprennent que la version latine de composition (4 février 1840) a été faite sans fautes jusqu'au 10^{me}. Le 14^{me} n'a qu'un contre-sens. Au mois de mai, redoublement d'attention et de succès. Pierre Galitzin, (fils du prince russe de ce nom), Joseph de Gabriac, Eugène Caventou³, Edouard Gillet, Albert Lescaze, Charles de Mac-Mahon⁴ sont, en particulier, l'objet de notes louangeuses de la part du professeur qui déclare, à la fin de l'année, s'être beaucoup attaché à cette classe.

1. *Septième* : (orthographe, 24 septembre 1839), *première division* : 1, E. Sanson; 2, J. de Précorbin; 3, E. Aubert; 4, A. Lecocq; 5, L. Gounelle; 6, E. Caventou; 7, Ch. de Vipart; 8, C. Dagron; 9, J. de Séguin; 10, A. Saintard; 11, E. Gillet; 12, A. Lescaze; 13, H. Dépensier; 14, E. de Fleury; 15, A. Bouchet; 16, P. Galitzin; 17, F. de Scepeaux; 18, A. Nalbert; 19, Ch. de Beaufranchet; ajoutez : Ch. de Mac-Mahon; F. de Buisseret; E. Chaussade; E. Barrand; L. Pétel; L. Voilquin.

Deuxième division : 1, G. Rancelant; 2, L. des Forest; 3, F. de Lagny; 4, E. de Lambertye; 5, G. de Galliffet; 6, O. de Quélen; 7, de Sampigny; 8, T. de Foudras; 9, E. de Giresse; 10, J. de Balincourt. *Tableau de composition. A. S. N. et Cah. d'hon. A. N. D.* Ajoutez à cette dernière liste J. Mellerio; A. de Brimont; F. Mellerio; H. le Trésor.

2. M. Castelbout du 1^{er} sept. 1839 au 1^{er} nov. 1839; M. Sanson, depuis le 1^{er} nov. 1839 jusqu'au 1^{er} juillet 1840. *Cah. de comp. A. S. N.* Le Petit Séminaire est alors au 18 bis de la rue de Pontoise. *Ibid.*

3. Fils d'un des inventeurs de la quinine.

4. Neveu du futur maréchal.

Les annales de la *sixième* ont disparu¹. Elles sont, au contraire au complet pour la *cinquième*. Nous nous contenterons de relever ici quelques appréciations. « Benoît Langénieux : conduite exemplaire, travail opiniâtre, constant, soutenu; conception assez vive; jugement droit et juste. Succès réels. — Camille de Champagny : très léger, très actif, il a toutes les bonnes qualités pour faire un bon élève, mais il a beaucoup à se défier de son humeur capricieuse. — La classe de *cinquième* a obtenu des succès réels dans l'examen du troisième trimestre; je dirai presque qu'elle a emporté la palme de l'honneur dans le second bureau, si la septième, première division, ne s'était présentée pour la disputer vers la fin de la carrière et la dispute a été si vive et si animée que nous avons vu la victoire voler tantôt sur l'un des camps, tantôt sur l'autre; nous l'avons suivie des yeux, dans son vol rapide : nous allions applaudir, lorsque tout à coup la déesse s'est envolée sans rien décider, *et adhuc sub judice lis est* »². Les matières d'étude semblent s'être multipliées pour cette classe, au moins sur le papier. L'anglais, l'allemand, l'histoire, la géométrie, l'arithmétique, le dessin, la musique vocale et instrumentale, ont leur colonne dans le cahier des cours *supplémentaires*, mais en réalité, nous ne trouvons remplies que les colonnes d'histoire et d'arithmétique³.

M. G. Cathelin est, aujourd'hui, professeur de la *deuxième* division de *quatrième*. Elle renferme des éléments un peu faibles et elle n'ose guère se mesurer avec ses rivales. Cependant, Benjamin Castelnau, plus tard curé de Saint-Séverin, Victor Sibon

1. Voici les noms des élèves de cette classe. *Version grecque* (24 sept. 1839): 1, L. Guffroy; 2, A. Gillet; 3, A. de Gabriac; 4, A. Fossier; 5, H. Boisacq; 6, D. Revel; 7, E. de Gourcuff; 8, P. Soubiranne; 9, G. Fazot; 10, Ch. Boquet; 11, Jean Paris; 12, A. Lizon; 13, P. Cattoli; 14, T. Régle; 15, E. Saintin; 16, J. Bouchet; 17, H. de Saintenac; 18, F. Tuault; 19, F. Masson; 20, Ch. Forest; 21, Victor Bécharl. N'ont pas composé : J. Samuel F. Massard, Ch. Lange, Ch. Maugin, Ch. Delavaraine, A. Burion. A. S. N.

2. Voici les notes de ce troisième examen : V. Dumax, A; B. Langénieux Δ et 1 (1 = t. bien); E. Bouland, 1; J. Fusier, 1; E. Raulot, 1; F. de Loscos, 1 et 1* (le point diminue la note); P. de Lescaille, 1 et 1*; O. de Branges, 1 et 1; P. Béju 1 et 1; V. Désouches, 1; C. de Champagny, 1; R. de Sennevas, 2; A. de Carrière, 2; L. de Beaufort, 2; Ch. Philibert, 3; L. de Beauvau, 3; Aymard de Belloy, 4. Ajoutez à cette liste, V. Terrail. A. S. N.

3. Cependant nous trouvons dans le second cahier d'honneur de l'Académie une version allemande d'Ernest de Lambertye, élève de septième (20 avril 1840), et une version anglaise d'E. de Nanteuil, élève de troisième et quelques versions allemandes de C. de Champagny, élève de cinquième.

curé de Saint-Joseph sortirent de ce cours, et si Jules de Noailles n'était pas empêché par la maladie, il ferait honneur à cette classe¹.

Nous croyons que M. Taillefumière fut plus favorisé en quatrième *première division*. Il régentait le cours d'Adolphe Morillon qui avait déjà fait ses preuves. Nous avons du maître presque un portrait en pied crayonné par son ancien élève.

« A peine sommes-nous placés (en classe) suivant l'ordre de la dernière composition, que M. l'abbé T... arrive avec un énorme paquet de livres sous le bras, et monte sur l'estrade en face de la porte. La classe commence.

» Je suis bien sûr que vous l'avez tous présent (Morillon s'adresse à ses anciens condisciples) au cœur et à la pensée, cet excellent homme comme si vous ne l'aviez quitté qu'hier. Avec quel intérêt profond, je dirai plus, avec quelle passion il faisait la classe! Quand il vint à Saint-Nicolas professer cette modeste classe de quatrième², il achevait une grammaire grecque qui lui avait coûté dix années d'un travail sans interruption; elle avait été toute sa vie jusque-là. Mais dès lors nous partageâmes avec sa grammaire, ses préoccupations et ses affections. Il nous l'expliquait, nous la démontrait, nous la faisait appliquer³. Il nous fit faire de grands progrès dans la langue grecque, dont il nous simplifia l'étude et nous fit voir la constitution systématique. Cet idiome aux dialectes multiples, aux vocables à la fois si irréguliers dans leurs désinences et si réguliers dans leurs racines, commença à nous paraître attrayant, facile même, tant il avait muni l'intelligence de règles générales, d'observations lumineuses, et tant il nous fit traire de prose et de vers!

» Je me souviens de l'ardeur qu'il mettait à nous démontrer ses idées, ses découvertes, ses innovations. Il avait tout du savant, d'abord la profonde érudition, le travail infatigable, et même une candide absorption de toutes ses facultés dans son œuvre, qui amenait quelquefois dans son attitude des distractions inattendues. Tout notre respect ne pouvait alors nous garantir de la joie causée par ses éton-

1. Elle comprit : F. Delorme; Ch. Delorme; C. Samson; L. Pontigayot; J. Gentil; R. de Belboeuf; F. Cornillat; B. Castelnau, A. Bridou, T. Menner; C. Profillet; A. Tournery; S. Lemoine; H. de Santerre; H. de Senhaux; C. Bérard; J. Cursillat; A. Bellongyer; O. de Niescemi; P. Chin; P. Jacquin; V. Sibon; A. Boulanger; J. d'Etampes; F. de Brissac; A. Mallard; A. Cazaban; J. de Noailles; A. de Garel; A. Beugnot; H. de la Chapoulie. A. S. N.

2. Il fut d'abord professeur de *cinquième*.

3. A côté de théories rejetées par la linguistique actuelle (par ex. : la théorie des conjugaisons grecques, d'après laquelle il n'y aurait qu'un verbe, le verbe substantif $\omega = \epsilon\mu$ qui donnerait naissance à toutes les autres désinences verbales), Taillefumière, qui connaît les grammairiens allemands et Burnouf, a des idées déjà assez nettes sur des points éclaircis depuis, par ex. : la nature de la voix moyenne, des prépositions, l'emploi des propositions conditionnelles et la manière moderne d'exposer la syntaxe.

nements de lui-même quand il s'éveillait de son rêve, mais il pardonnait facilement à nos bruyantes gaietés¹. Il appartenait tout entier à ses élèves, et montrait de nos succès et de notre bonne conduite une satisfaction naïve et jalouse qui prenait sa source dans les meilleurs sentiments du cœur. Il était sans force contre un mois de travail assidu et surtout de récitation intelligente de sa grammaire en cours d'impression² et dont nous lui donnions la joie de nous voir apprendre les feuilles, à mesure qu'elles sortaient de l'imprimerie. Alors il se laissait volontiers persuader d'aller demander un congé extraordinaire à M. le Supérieur, qui n'accordait de récompense qu'au vrai mérite sévèrement contrôlé, mais qui, lorsque l'enquête avait été favorable, faisait à cet égard grandement et noblement les choses »³.

Le soir où Dupanloup fit la visite inopinée qui établit entre la *troisième* et la *quatrième* une comparaison défavorable à cette dernière⁴, la fin de la classe fut très agitée.

« Dans le premier moment qui suivit sa sortie, sous l'impression pénible que nous avaient laissée ses paroles, il y eut une explosion d'avis et de projets. L'honneur de la classe était en jeu; il fallait aviser au plus vite : tout le monde parlait à la fois. Le professeur commença par nous rappeler à l'ordre et au silence; puis s'adressant d'abord au premier, il recueillit les avis. Ils furent très partagés quant à la substance, mais unanimes quant à l'esprit général; il était évident que tout le monde était disposé à tenter quelque effort extraordinaire; au moment où le son de la cloche interrompit la délibération, un projet avait été adopté...

» La journée suivit son cours ordinaire. Après la récréation qui séparait la classe de la dernière étude de la journée, nous passâmes deux heures à travailler un thème latin, qui, d'après mes notes,

1. Plus loin, Morillon précise : « Tous les jours nous avions ainsi une leçon de grammaire démontrée : il commençait toujours assis et tranquille; peu à peu il s'échauffait, il se levait, il marchait en gesticulant. Vous souvenez-vous des dissertations sur les divisions de la durée dans le langage humain?... Eh bien! expliquées par lui, avec sa pantomime expressive, sa passion et les comparaisons dont il éclairait ses innovations grammaticales, ces arides principes de linguistique arrivaient à nous intéresser, à nous captiver même : mais la grammaire avait besoin de grammairien. » *Op. cit.* Voir aux pages 19 et suivantes une curieuse dissertation où l'auteur, par des procédés graphiques, s'essaie à représenter les différentes divisions de la durée et les affinités de l'aoriste du grec avec le prétérit défini du français. *Grammaire grecque*.

2. Elle parut chez Hachette sous le millésime de 1841. Dans la préface l'auteur la présente « à la jeunesse studieuse et surtout à celle des petits séminaires. » L'auteur y fait annoncer comme étant sous presse plusieurs ouvrages.

3. *Op. cit.*

4. Cf., p. 210, note 4.

devait être la traduction d'une page de Montesquieu très difficile. — Il faut avouer que M. T..., malgré les recommandations de M. le Supérieur, se laissait aller quelquefois à nous donner des devoirs au-dessus de notre classe : oserai-je dire que nous y réussissions assez souvent? Quoi qu'il en soit, après l'étude, vint la réunion commune du soir.

» Au moment où M. Dupanloup monta sur l'estrade d'où il présidait cette réunion, il trouva sur sa table un pli noué de rubans verts, cacheté, scellé, qu'il ouvrit et lut en souriant. C'était le résultat de notre grave délibération d'écoliers. La classe de *quatrième* demandait à la classe de *troisième* l'honneur d'une lutte en champs clos, à armes courtoises; en d'autres termes, elle défiait sa rivale en un livre de l'*Enéide* à son choix, et qui devait être traduit à l'échéance de quatre-vingt-dix jours, à compter du jour du défi. Il était bien entendu, et nous nous en rapportions pour cela à l'honneur de nos rivaux, que tout le travail nécessité par cette prouesse se ferait en dehors et en sus du travail ordinaire de chaque classe. La classe de *troisième*, consultée immédiatement dans la personne de son professeur (M. de Chauliac), accepta le cartel et le Maître, souriant à ces jeunes ardeurs, promit d'être le juge du camp.

» Qu'arriva-t-il du défi? Quels furent les vainqueurs?... Mes souvenirs s'arrêtent là¹. »

Aussi le secrétaire de l'Académie peut-il, dans un de ses compte rendus, qualifier cette classe de « guerrière » et de « martiale ». Elle a, dit-il, « rempli nos murs du bruit de ses exploits et causé à ses ennemis des déplorables mortels. »

Aucune trace des prouesses de la *troisième* ne nous est parvenue, mais, grâce à Renan nous pouvons revivre une année d'un vétéran de *seconde*. A son retour de Bretagne il est accompagné de ses deux plus intimes amis du collège de Tréguier : Liart et Guyomard. « Comme vous le savez, ma chère maman, écrit-il le 30 septembre², j'ai eu le plaisir de doubler ma seconde, sous M. Bessière : c'est pour moi un sensible bonheur; notre classe est d'une force très remarquable et, cette année, M. Dupanloup est résolu de rendre les études du petit séminaire aussi fortes que celles de tous les collèges de Paris et même, dit-il, de l'Europe; c'est pour cela qu'un grand nombre d'autres élèves ont redoublé, entre autres Henri Nollin qui refait aussi sa seconde

1. Morillon, *op. cit.*, p. 57-58. Nous n'avons pas trouvé la solution de ce petit problème.

2. Et non le 20 comme on l'a imprimé dans les *Lettres du Séminaire*.

avec moi, quoique l'an dernier, il ait eu le second prix d'excellence. Ce sera pour moi un terrible antagoniste, mais peut-être encore moins terrible qu'Alfred Foulon et d'autres, qui paraissent résolus de tenter les derniers efforts pour ne pas céder aux anciens. A la première composition, j'ai été le premier mais j'ai un peu laissé ralentir mon feu, et aux deux autres, j'ai été cinquième. »

Un mois après (30 novembre), il écrit à sa mère, qu'il vient de faire une retraite.

« C'est l'ordinaire, ma chère maman, je crois, que le jour le plus heureux et le plus content de l'année, c'est celui de la clôture d'une retraite, car on est calme, tranquille, sans agitation, sans trouble, et qu'on peut enfin méditer les mystères consolants de la religion après en avoir médité les plus terribles. Je l'ai bien éprouvé dernièrement, ma bonne mère, car nous aussi nous avons eu une belle retraite. Elle a été prêchée par un homme d'un mérite extraordinaire, d'une éloquence entraînante, forte, irrésistible. je veux parler de M. Pététot, curé de Saint-Louis d'Antin, l'une des principales paroisses de Paris. Je n'ai rien entendu de plus profond, de plus solide, de plus substantiel que ses instructions; aussi, cette retraite a-t-elle produit des fruits admirables dans la maison. Elle s'est terminée par une fête délicieuse pour nos cœurs.

» A propos de retraite, j'ai éprouvé un plaisir très sensible, en assistant, il y a quelque temps, à la clôture de la retraite ecclésiastique du diocèse de Paris. Plus de trois cents prêtres s'y trouvaient; aussi la cérémonie fut magnifique. Elle eut lieu dans la grande et magnifique église de Saint-Sulpice. En ma qualité d'académicien¹, j'eus le privilège d'y assister et je crois que dans cette immense assemblée, il n'y en avait pas un seul mieux placé que moi, soit pour voir les cérémonies, soit surtout pour entendre le sermon. Il fut prononcé par un jésuite célèbre², et je n'ai pu assez admirer le talent, la fermeté, la solide éloquence du prédicateur. La voix cependant est naturellement un peu faible et néanmoins on l'entendait parfaitement dans cette vaste enceinte. La cérémonie eût été encore plus belle si la

1. Composition de l'Académie au commencement de l'année 1839-1840.

Directeur : Edmond Jorand;
 Secrétaire : Armand de Nanteuil;
 Scrutateur : Henri Nollin;
 1^{er} conseiller : Louis Wirquin;
 2^e conseiller : Ernest Renan.

Académiciens en rhétorique : J. Goussans, Ed. de Nanteuil.

Académicien en seconde : Alfred Foulon. *Procès-verbaux* de l'Académie.

A. N. D.

2. Le P. de Ravignan.

II.— Saint-Nicolas.

santé de Mgr l'Archevêque lui eût permis d'y assister; mais malheureusement sa maladie continue et donne des inquiétudes. Quelle perte pour l'Eglise de Paris et pour toute la France si nous venons à le perdre! »

Bientôt, en effet, Mgr de Quélen allait disparaître. Malade depuis le commencement de 1839, il avait pu, cependant, paraître au milieu de ses prêtres pendant cette retraite, mais de nouveau la maladie le terrassa. Il ne put assister à la séance solennelle de cette Académie qu'il avait si paternellement fondée. « L'Académie a été morte ou du moins profondément endormie, écrivait Renan. Mais enfin, elle va se réveiller, et la première séance solennelle est fixée au 21 de ce mois, jour de la Présentation de la Très Sainte Vierge, l'une des fêtes les plus solennelles de la maison, comme de tous les séminaires. On doit nous y distribuer des décorations magnifiques, toutes brillantes d'or et de vermeil, et que l'un des principaux artistes de la capitale est occupé actuellement à faire¹. Edmond Jorand, président (directeur) de l'Académie, paraît décidé à mettre un zèle et une ardeur qui peut-être nous ont un peu manqué l'an dernier et aussi à faire valoir ses droits et ses privilèges. » En fait, cette séance fut présidée par M. Jammes, archidiacre de Paris qui leur distribua ces croix, « présent de la munificence de M. le supérieur² », et, dès le début de décembre (12), une séance solennelle témoigne de l'activité littéraire des différentes classes. La *seconde*, en particulier, inscrit plusieurs travaux dans son cahier d'honneur, durant ce premier trimestre³.

Mais bientôt un événement va se produire qui fournira une ample matière pour des développements littéraires. A la fin de décembre, l'état de Mgr de Quélen empire. Malgré de fréquents appels aux prières des fidèles, son entourage voit la mort approcher. L'abbé Surat, M. Jammes, entre autres, sont autour de lui au couvent du Sacré-Cœur de Paris. Dupanloup ne put manquer de rendre de fréquentes visites à celui qui avait tant

1. Il s'agit probablement de l'orfèvre Mellerio.

2. Elles portaient d'un côté, une colombe, de l'autre, le chiffre de Marie. *Procès-verbaux*. L'achat de ces croix est porté dans les comptes de l'économiste pour 200 francs. *A. S. N.*

3. Entre autres, A. Foulon, une lettre latine sur l'utilité de l'histoire et E. Renan, une fable en vers latins : *l'Abcille* ou la victime de l'envie.

contribué à sa fortune et qu'il aimait comme un père. Enfin, le 31 décembre, après avoir « parcouru une mer orageuse¹ », Mgr de Quélen arriva au port. On connaît l'heureuse réaction qui se produisit alors. La foule se pressa soit au Sacré-Cœur, soit à Notre-Dame, pour vénérer les restes de celui qui avait été, depuis 1830, si impopulaire. L'hommage du gouvernement fit défaut, mais la presse et le peuple semblent s'être unis pour y suppléer. Ainsi disparaissait l'évêque, une grande figure et un protecteur déclaré de Saint-Nicolas. D'autres ont fait des réserves sur l'homme politique ou simplement sur l'homme, Saint-Nicolas, à notre sens, lui doit une reconnaissance sans mélange. Mgr de Quélen, aima cette maison, et lui témoigna son amour par des visites fréquentes, des secours inlassables, une sollicitude et une sympathie qui s'accrut bientôt de celle qu'il nourrissait pour le nouveau supérieur. Plus tard, Saint-Nicolas fut chargé de garder son souvenir à Conflans et le tombeau de sa tante si charitable, la présidente Hocquart. Il semblait alors aux initiés qu'il allait surgir au détour d'une allée et s'enquérir familièrement des progrès de ses petits séminaristes. Durant la maladie du prélat, un élève de *seconde*² avait, dans un devoir, délicatement inséré une prière pour obtenir sa guérison et le jeune Renan a été, on l'a vu un écho des sentiments qu'inspirait la victime de la révolution de juillet. Ed. de Nanteuil célébra quelques jours après³, dans des vers latins où s'exprime un amour filial qui paraît sincère, la mémoire de cet aimable protecteur. Cette piété put se satisfaire également au service où fut prononcée l'Oraison funèbre du défunt.

« Vous me demandez des détails sur l'oraison funèbre de Mgr l'Archevêque, écrit Renan (2 mars 1840), eh bien! ma bonne mère, j'ai eu le plaisir d'aller l'entendre à Notre-Dame (20 février). L'au-

1. Ce sont ses propres expressions. Cf. Exauvillez, *op. cit.*, II, p. 178.

2. F. Deboudé

3. 30 janvier, *Cah. d'hon.* de l'Acad. A. N. D.

« Dicite supremum voce tremente vale,
Sed nos ante omnes socii, quibus aspera fata
Abripiunt dulcem, gaudia nostra, patrem.
Te pater, ipsa vocant humilis delubra sacelli,
Te muri flentes, te domus ipsa vocat.
Heul quantus tetigit natorum pectora mœror,
Mortua cum gelidi vidimus ora patris.
Examines oculos frigentia tempora letho
Vidimus, et lacrymis non caruere genæ. »

ditoire était immense. Figurez-vous une vaste nef remplie d'une foule innombrable de personnages de tout rang, les bas-côtés, les galeries entièrement occupés, et au milieu de tout cela un seul homme, d'un extérieur assez ordinaire. Il se lève et aussitôt le plus profond silence règne dans l'assemblée. Tous les yeux, tous les esprits étaient attachés sur lui et on attendait impatiemment qu'il commence son discours. Enfin un mot est sorti de sa bouche et alors je n'essaierai pas de vous dépeindre l'éloquence vive et pathétique qu'il a su déployer. J'ai admiré son action vive, ses gestes énergiques, la force et la concision de ses paroles. Quelques passages ont été sublimes et ont rappelé le grand Bossuet, surtout quand il a dépeint Monseigneur au milieu des cholériques et prodiguant ses soins à ceux mêmes qui, quelques années auparavant, avaient détruit son archevêché. Un endroit qui m'a encore ravi, c'est la manière pleine de délicatesse dont il a effleuré ces événements malheureux dont le récit ne fait pas honneur au gouvernement actuel. Les cendres mêmes du prélat, dit-il, me défendent de rappeler ici des injures qu'il a pardonnées... Cependant il faut avouer que ce discours perdra beaucoup à être lu, tant la manière dont l'auteur l'a déclamé y ajoutait de prix et de beauté. Encore M. de Ravignan n'était-il pas là dans son fort¹, car c'est surtout quand il faut raisonner qu'il est d'une éloquence écrasante. J'espère avoir le plaisir d'aller, pendant le carême, l'entendre à la cathédrale où il prêche tous les dimanches grâce à mon privilège académique. — Grâce à ce même privilège, ajoute Renan, j'ai eu, au commencement de ce mois, un plaisir bien sensible. Il faut d'abord vous dire que nous avons eu une magnifique séance, comme nous n'en avons jamais vu. Une foule d'étrangers de distinction y assistaient, entre autres quatre ou cinq prélats. Jamais pareille chose ne s'était vue au séminaire : Mgr l'Archevêque d'Auch qui, quelques jours auparavant, était venu célébrer avec nous la fête de la Purification; l'internonce du Pape² et Monseigneur l'ablégat qui porte un nom bien cher à la religion; c'est le neveu du cardinal Pacca, dont vous avez lu les Mémoires. Peu s'en est fallu que l'Archevêque de Lyon³ même ne s'y soit trouvé. »

Dans le compliment qui ouvrit la séance, Ed. Jorand, après avoir salué les prélats présents, rappela l'absence de ce « Pon-

1. « En 1840 les temps étaient mauvais et ne pouvaient pas supporter toute la vérité : Xavier de Ravignan, obligé à des précautions à cause de sa Compagnie, gêné en face du gouvernement, gêné en face des passions hostiles à l'Église, ne fut pas tout lui-même dans son œuvre : la liberté lui manqua et non point le talent. » Poujoulat, *Le P. de Ravignan*, p. 299.

2. Mgr Garibaldi; depuis 1830 il n'y avait pas de nonce en France.

3. Mgr de Bonald, évêque du Puy, venait de remplacer à Lyon Mgr de Pins, administrateur du diocèse de Lyon, dont le siège devenait vacant par la mort du cardinal Fesch.

tife bien-aimé que nous appelions notre père, qui nous appelait ses enfants... Notre académie est son ouvrage, il voulut s'appeler notre protecteur, il nous donna notre devise : *Deus scientiarum Dominus!* notre titre d'Académicien, il le signa de son nom et après avoir réglé et encouragé nos travaux, cet insigne honneur qui tombe sur notre poitrine, c'est lui qui l'y attacha de sa main¹». Puis Ed. de Nanteuil lut une élogie en vers latins; Louis Schellien, académicien nouvellement promu, fit une sorte d'oraison funèbre d'un élève de *cinquième* (Oscar Moret) mort quelques mois auparavant. « Chaque année, débuta-t-il, la mort vient nous arracher une de nos affections les plus tendres » et le récit qui suit, est d'une touchante édification. Un autre devoir présenté par la rhétorique était également un sujet de circonstance. Au commencement de la nouvelle année (1840) une missive venant d'Alger, était adressée aux élèves de Saint-Nicolas. C'était une supplique, dans laquelle 12 élèves d'une sorte de maîtrise à Alger, exposaient le désir de leur évêque d'acheter l'ancien consulat de France pour y fonder un petit séminaire. Il y fallait 18.000 francs payables en 3 ans. « Mais nous sommes à peu près vingt mille enfants dispersés dans tous les petits séminaires de France, peut-être même davantage, sans y comprendre nos excellents maîtres. Si, pendant ces mêmes trois ans nous nous engageons à donner *un sou tous les deux mois*, ce que nos parents et nos supérieurs ne nous défendraient pas, nous aurions précisément les 18.000 francs. » La réponse de Saint-Nicolas fut ce qu'elle devait être. « La charité rapproche et réunit...; d'ailleurs chers amis, plus que tout autre, le petit séminaire de Paris a bien le droit de recevoir de vous et tour à tour de vous donner le nom de frères. Car celui qui fut, il y a quelques années seulement, notre Père et notre Supérieur (M. Didon), et qu'une mort prématurée vient de ravir à notre reconnaissance, vous l'avez connu, il fut un instant parmi vous et vous prodigua aussi à vous-mêmes les soins paternels et éclairés de son zèle... Nous vous demandons de nous laisser doubler la modique somme que vous nous proposez² ».

1. *Procès-verbaux.*

2. *Cah. d'hon.* de la *seconde*, 1839-1840. A. N. D. Une lettre de M^r Dupuch à M. Dupanloup avait accompagné la lettre des élèves d'Alger. Les rhétoriciens à leur tour, répondirent directement à l'évêque.

Enfin, pour terminer cette fête, une adresse fut lue en italien, par le jeune Corse P. Cuttoli à l'internonce Mgr Garibaldi.

Il semble que l'ardeur de la *seconde* en particulier, fut ranimée à la suite de cette brillante réunion, couronnée d'ailleurs par une promenade extraordinaire accordée à l'Académie¹. Les devoirs inscrits au tableau d'honneur abondent et E. Renan risque même un hymne en grec. « A propos de l'Académie, dit-il à sa mère (le 2 mars), je vous dirai encore qu'on vient de lui faire cadeau d'une salle magnifique, où elle tiendra ses séances et qui sera entourée des portraits de tous les grands hommes du siècle de Louis XIV. » Pour obtenir cette salle, il fallait déposséder la Congrégation des Saints-Anges qui l'occupait². Une requête présentée en vers latins, au mois de novembre 1839, par A. Teppe, plaida habilement cette cause délicate et un remerciement en vers latins, récompensa l'abnégation de la jeune troupe angélique³. L'année s'avance donc gaiement dans le labeur et la piété.

Renan est particulièrement heureux. « Vous me demandez des détails sur mes classes, ma bonne mère : je vous dirai d'abord que cette année, elles ne me présentent que des fleurs au lieu des épines de l'an dernier. J'ai toujours pour professeur l'excellent M. Bessières et pour condisciples les enfants les plus aimables, les plus spirituels, les plus honnêtes qu'il y ait au monde. Nos classes sont vraiment délicieuses et par la bonté du professeur et par la docilité des élèves. Il me semble que c'est la plus forte classe de la maison et, cette année, les classes ont encore acquis une nouvelle force au petit Séminaire. M. Dupanloup est décidé à nous rendre les plus forts élèves de la France, et quelques expériences que l'on a faites cette année prouveraient que nous ne le cédon's nullement aux collèges de Paris⁴. » La piété

1. On peut lire le récit que fait Renan de cette promenade qui les conduisit en fiacre à la Madeleine, puis en omnibus à un Diorama qui représentait la messe de minuit à Saint-Etienne du Mont, etc. *Lettres du Séminaire*, p. 91-92.

2. L'Académie, jusque-là avait fréquemment changé de local. *Cah. d'hon.* de la seconde 1839-1840. « Spatiis agitata locorum Huc illuc variis, propriis ut qua caret, ædem. » C'était la pièce qui fait suite aux appartements du supérieur.

3. *Ibid.* Le portrait de Mgr de Quélen fut suspendu à une place d'honneur.

4. *Lettres* du 10 nov. 1839. Malheureusement nous n'avons pas de détails sur ces « expériences ».

trouve son compte et un renouvellement, dans la retraite de la semaine sainte et dans le mois de Marie. Cette année-là ce fut le P. de Ravignan, ami intime de Dupanloup, qui prêcha la retraite¹.

« Il vint alors demeurer parmi nous, écrit Morillon, il partagea notre toit, nos repos, toute notre vie. Il avait une chambre près de la chapelle et nous donnait tout son temps. Chacun de nous pouvait, pendant les heures d'étude, aller le trouver dans sa cellule, s'entretenir avec lui et recevoir ses conseils. Il en est bien peu qui n'y soient allés; car il y avait dans ce prêtre si grave et si doux, dans son pur regard, dans l'accent de sa parole, un puissant attrait. Je crois encore l'entendre, la première fois qu'il vint à Saint-Nicolas, développant cette parole des Saints Livres : *Adherere Deo bonum est*. « Oui! répétait-il, avec une sainte ferveur, il est bon de s'attacher à Dieu. » Et il nous racontait, dans une improvisation éloquente, tous les bonheurs du service et de l'amour divins; il nous paraphrasait avec l'onction grave et pénétrante qui était un des caractères de sa parole, les Béatitudes évangéliques... Pendant les deux retraites qu'il nous prêcha, cet homme illustre passa même les heures de récréation avec nous, nous l'entourions en foule; nous l'écoutions... Je suis fier pour ma vieille maison de Saint-Nicolas, pour nos condisciples et pour nos maîtres, de pouvoir dire, avec vérité, qu'il a pris part à notre éducation et que cette évangélique figure, une des plus saintes et des plus grandes du dix-neuvième siècle, occupe une place au premier rang de nos souvenirs... Il nous prêchait la retraite en méditations pénétrantes qui nous attachaient puissamment. Nous écoutions, avec un respect profond, cette parole consolante et lumineuse. Il n'était pas jusqu'au son fatigué de sa voix qui ne nous impressionnât et ne nous attendrît. Au reste, ce maître dans l'art de parler aux consciences, aima son auditoire de Saint-Nicolas, auditoire préparé par toute l'éducation, tendre aux impressions de la foi, et qui rendait fidèlement à l'orateur tous les échos de sa parole². »

1. Elle avait été précédée d'une sorte de « Petit Carême », prêché par Dupanloup lui-même sous forme de Méditations quotidiennes. Le recueil de ces petits sermons nous a été communiqué par M. Levesque; on y voit bien la manière de Dupanloup. Clarté, simplicité, adroite application des vérités à l'auditoire spécial qui l'écoute, telles sont les principales qualités que nous y avons remarquées.

2. *Op. cit.*, p. 323-324. Cf. *Ami de la Religion*, 21 avril 1840. C'est à la suite de cette retraite que l'éminent jésuite conçut l'idée d'une retraite pascalle pour les hommes. Elle eut lieu d'abord à l'église de l'Abbaye-aux-Bois, puis le lendemain, dans l'église Saint-Eustache et enfin l'année suivante 1841, à Notre-Dame. Le Père, dans la suite, la recommandait aux élèves de Saint-Nicolas : « Voici ma retraite qui approche écrivait-il à Dupanloup, elle est par-dessus tout à recommander au bon Dieu et à la Sainte Vierge, il faut que vos enfants *orient*. » Cf. Poujoulat, *op. cit.*, p. 283 et 287.

Le mois de Marie, écrit Renan a « été magnifique. Tentes superbes, fleurs naturelles, fleurs artificielles, draperies élégantes, lustres étincelants tout cela a été prodigué pour fêter notre bonne mère. Nous avons eu un beau pèlerinage à Notre-Dame-des-Anges, dans la forêt de Bondy, mais ce qu'il y a de plus beau, c'était de voir la ferveur de tous ces pieux séminaristes.¹ »

Il avait lui-même payé son tribut à la gloire de la Sainte Vierge en composant une hymne en grec à sa louange².

Ce mois ne s'était pas terminé sans que se passât un événement important pour l'Église de Paris et même pour Saint-Nicolas. La succession de Mgr de Quélen était sinon lourde, du moins délicate, dans les circonstances politiques du moment. On comprend que Louis-Philippe et ses ministres ne veulent plus d'un archevêque d'opposition. Ils cherchent un homme d'un caractère à la fois respectable et souple. Mais les catholiques et l'internonce ont peur d'une candidature officielle qui amènerait sur le siège de Paris un évêque gouvernemental. Aussi les négociations sont laborieuses compliquées qu'elles deviennent encore par une crise ministérielle³. Après bien des tâtonnements⁴, la lutte se restreint entre deux candidats : Mgr Mathieu, archevêque de Besançon (ancien curé de la Madeleine) et Mgr Affre, vicaire capitulaire de Paris, coadjuteur nommé de Strasbourg. Le premier, « prélat modéré, rallié au régime de juillet, en attendant qu'il devint sénateur de l'Empire⁵ », était soutenu par les Quelénistes à la tête desquels se trouvait Dupanloup. Le supérieur de Saint-Nicolas confia à M. Molé⁶ un mémoire que

1. *Lettres*, p. 100-101.

2. *Cah. d'hon.* de la *seconde* 1839-1840. Quelques jours auparavant il avait raconté dans une narration latine l'incendie de Sallanches (Savoie) qui venait d'avoir lieu récemment (le jour de Pâques). Le style est ferme et visiblement traité à la manière de Tacite.

3. Le 20 février 1840, chute du ministère Soult; 1^{er} mars, 2^e ministère Thiers, après 9 jours de crise.

4. On sait que le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, refusa ce poste, car, dit-il, « à Paris je ne ferai rien : ma taille ne va point à la mesure de la capitale et *ma conscience n'est point élastique.* » Cf. *Ami de la Religion*, 21 mars 1840.

5. Lecanuet. *Montalembert*, II, p. 67.

6. Outre ses relations avec M. Molé, Dupanloup était le directeur de la femme et des enfants du comte Joubert, ministre des travaux publics dans le ministère du 1^{er} mars.

celui-ci remit à Louis-Philippe. Il y faisait valoir les grandes raisons qui exigeaient impérieusement un « saint » évêque, décidé à « bien remplir » ses obligations à l'égard du gouvernement, « honorable » et « entouré déjà de la confiance et de la vénération des fidèles¹ ». On voit que Dupanloup, pour fréquenter le boulevard Saint-Germain, n'en était pas moins un légitimiste tiède et qu'il se souvenait d'avoir donné des leçons aux Tuileries. Les « grandes raisons » ne devaient pas, auprès de Louis-Philippe, plaider en faveur de Mgr Mathieu². Et pourtant elles étaient appuyées par les demandes des curés de Paris, (surtout de M. Pététot) et de l'internonce.

Le parti des *Affreux*³ allait l'emporter; non pas que leur candidat fût de tout point sympathique, mais, par la solidité de son esprit, ses connaissances théoriques et pratiques de l'administration ecclésiastique, ses allures timides et amies de l'ombre, par une habile démarche faite aux Tuileries, le 1^{er} mars, il parut à plusieurs, l'homme de la situation. Dupanloup ne le goûtait guère. Il le connaissait. Autour de la table du conseil archiépiscopal, ils avaient dû se heurter plus d'une fois. Affre patronnait vivement Lacordaire et cela n'était pas pour plaire à son émule de 1834. De plus, l'enfant du Rouergue, par sa ténacité et son esprit d'indépendance, s'était, petit à petit, détaché de l'entourage de Mgr de Quélen. Il avait à peu près déserté le conseil⁴ et l'enfant chéri de l'archevêque ne pouvait guère approuver cette attitude réservée et presque hostile. Le vicaire capitulaire avait, de plus, froissé son ancien collègue par une phrase malheureuse de son premier mandement où, confondant l'oraison funèbre avec l'histoire, il disait que le prélat défunt n'avait pas été « toujours heureux dans le choix des moyens. » Ajoutez à cela des différences de caractère qui bientôt se manifesteront et on comprendra que Dupanloup ne fût pas dans le camp des *Affreux*⁵. Ceux-ci avaient à leur tête un chef déjà illustre

1. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 259-260.

2. On se souvient du fameux mot de Royer-Collard dans cette circonstance : « Les grandes raisons, Monsieur! lorsqu'on s'adresse à Louis-Philippe, — il ne faut pas même viser à hauteur d'homme. »

3. Jeu de mots du temps.

4. Cruice, *Vie de Denis-Auguste Affre*, p. 113-114.

5. Détail piquant : Quelques jours après la vacance du Siège archiépiscopal, Dupanloup était allé trouver l'abbé Affre pour lui dire : « Que pensez-vous qu'il faudrait faire pour avoir un bon archevêque? »

et toujours très actif, Montalembert, et dans leurs rangs, le remuant abbé Combalot, curé de Notre-Dame des Victoires. Nous n'avons pas à dire ici comment on réussit à rendre Louis-Philippe, *Africain*, et à préparer l'adhésion de Thiers. « A propos, dit celui-ci à Montalembert, je ne puis cependant pas nommer votre archevêque sans le connaître. Il faudrait me l'amener. » Et on connaît le curieux incident. « Cette entrevue décisive a lieu le mardi 26 mai. Montalembert accompagne Mgr Affre chez M. Thiers. A peine sont-ils installés dans le salon d'attente, qu'ils voient entrer l'abbé Dupanloup : « Je n'ai rien vu de si comique que sa surprise et son embarras, écrit Montalembert; le nôtre n'était pas médiocre non plus. Je soutiens de mon mieux le poids de ce trio embarrassant jusqu'au moment où l'on m'appelle chez le ministre que venait de quitter M. Royer-Collard, un de nos grands et formidables antagonistes¹. » Mgr Affre qui, somme toute, ne craignait pas d'assumer le poids de l'épiscopat à Paris², sut plaire à Thiers dans ses déclarations de loyalisme. Le ministre congédie ses deux interlocuteurs « et va trouver le pauvre abbé Dupanloup. Il lui montre Mgr Affre qui s'éloigne et dit avec une mystérieuse malice : Votre archevêque! — Evidemment, puisqu'il est ici, riposte l'abbé, car il ne peut venir solliciter³. » On croira sans peine que tous ces incidents furent l'objet de beaucoup de commentaires dont quelques-uns franchirent aisément la porte de la rue de Pontoise⁴. La situation de Dupanloup devenait délicate. Privé par la mort de Mgr de Quélen, du titre de Vicaire général, en opposition avec son futur archevêque, resterait-il à la tête d'une œuvre à laquelle il s'était si impétueusement consacré? Mgr Affre avait bien dit, devant

1. Lecanuët, *op. cit.*, II, p. 69.

2. Quelques jours auparavant, rencontrant un de ses amis, il lui avait dit : « Vous aviez raison, on veut faire de moi un archevêque. — Vous laisserez-vous faire? — Je crois que oui, ajouta-t-il avec naïveté : je ne connais pas Strasbourg; je connais Paris, j'aime autant y rester. » Cruice, *op. cit.*, p. 158.

3. La scène est racontée un peu différemment par Lagrange, *op. cit.*, I, p. 260. C'est le ministre des cultes Teste, qui aurait provoqué cette repartie quelques instants après une entrevue qu'il aurait accordée à Dupanloup. Mais le témoignage de Montalembert, appuyé par celui de Mgr Affre (Castan, *La vie et la mort de Mgr Affre*, p. 69), nous semble décisif.

4. M. J.-B. Girard nous l'a affirmé.

Thiers, qu'il se déclarait « plein d'estime » pour son adversaire¹, mais, ne resterait-il pas quelque arrière-pensée d'aigreur dans leurs rapports? Mme Schwetchine savait bien que Dupanloup se soumettrait. Il ne pouvait guère agir autrement. Mais elle se demandait avec anxiété s'il se contenterait d'un « respect qui se résigne et se sépare » et s'il irait jusqu'à « l'obéissance active² ». L'historien de Dupanloup affirme que « spontanément, il eut avec son nouvel archevêque de « dignes et loyales explications³ ». C'était dans l'ordre. De son côté, sous peine de paraître animé par un indigne sentiment de vengeance et d'agir avec une insigne maladresse, l'archevêque devait laisser le supérieur à la tête de son petit séminaire. C'est ce qui eut lieu. Il est curieux de connaître l'impression de l'élève Renan au lendemain de la fameuse nomination.

Dimanche 7 juin.

« Je sors de la messe de communion et au moment où je vous écris, mon Dieu réside encore dans mon cœur. Aujourd'hui, nous avons au séminaire la grande solennité de la confirmation, qui sera donnée par Mgr l'Archevêque de Chalcédoine⁴, puisque Mgr Affre, nommé archevêque de Paris, n'est pas encore sacré. Vous avez appris, je pense sa nomination. Sa profonde science, sa fermeté et toutes ses vertus promettent un digne successeur de Mgr de Quélen, que peut-être il ne remplace pas pour les qualités extérieures, mais ce n'est point là l'important. Je l'ai vu plusieurs fois au séminaire et toujours j'ai remarqué en lui une charmante simplicité, lorsque d'ailleurs je connaissais ses talents et sa haute capacité... »

Il eut l'occasion de le revoir le 30 juin, jour de la distribution des prix⁵. Mgr Affre y assistait avec plusieurs autres

1. Lagrange, *op. cit.*, p. 261, d'après une lettre de Mme Swetchine.

2. *Ibid.*

3. Voir dans Lecanuet, *op. cit.*, II, p. 70, les malicieuses remarques de l'historien sur la soumission des adversaires de Mgr Affre.

4. Mgr Bonamie, supérieur de la Congrégation de Picpus.

5 Une note de l'*Ami de la Religion*, 2 juillet 1840, indique pourquoi cette date rapprochée a été choisie. « Les vacances du petit Séminaire commencent au premier juillet. M. l'abbé Dupanloup, supérieur de la maison, ayant sagement pensé que les deux mois des plus grandes chaleurs de l'été pouvaient être préjudiciables à la santé des élèves dans un local qui est loin d'avoir toute l'étendue désirable. » Cette note devait émaner de Dupanloup lui-même.

prélats, l'internonce, Augé et Morel vicaires capitulaires. Elle commença « par un exercice littéraire¹ des jeunes gens » où se plaça naturellement l'éloge du prélat que le diocèse avait perdu. E. Renan y lut une version latine tirée du *Dialogue des Orateurs* de Tacite, et une narration latine où il dit un adieu aux lettres en les remerciant des jouissances qu'elles lui ont procurées². Enfin, une grande composition qui avait pour titre : *Charlemagne fondant une académie dans son palais*, offrit l'occasion aux trois langues classiques de figurer brillamment au programme³ en se servant d'Alf. Foulon, J. Cognat, L. Chevojon, B. Garot comme interprètes. Dans la distribution des récompenses, Renan eut une belle part. Laissons-lui raconter joyeusement ses succès que sa sœur Henriette vint applaudir⁴.

« Me voilà donc en vacances ! La voilà donc passée, cette année qui m'a semblé si courte, tant elle a été heureuse pour moi ! Aussi je bénis sans cesse le bon Dieu d'avoir permis que je redoublasse ma seconde, puisqu'en redoublant j'ai trouvé une classe choisie et conservé un professeur bien-aimé. La bonté de M. Bessières, l'affection que je crois avoir trouvée en lui pour moi, et qui me rappellerait si bien celle de mes anciens professeurs, laissera en moi un bien profond souvenir, et excite aussi dans mon cœur un vif regret d'être obligé de le quitter. D'un autre côté, la classe de seconde était vraiment l'élite des classes. Figurez-vous vingt-trois jeunes gens⁵, tous sincèrement et solidement pieux, plusieurs d'une vertu supérieure, parmi lesquels cinq ont été jugés dignes de recevoir la tonsure, (Renan n'est pas de ces cinq), tous se destinant à la vocation du sacerdoce, peut-être à une seule exception près. Ajoutez à cela que parmi

1. Cf. *Ami de la Religion. Ibid.* et *Lettres du Séminaire*, p. 59.

2. Les devoirs de seconde — lus en cette circonstance, ont été conservés dans le *Cah. d'hon.* de la classe.

3. C'est à tort que Morillon, *op. cit.*, p. 123, affirme, qu'en 1840 il y eut trois discours français sur les gloires de la France. Ce fut en 1841.

4. *Lettres*, p. 55.

5. Voici la liste inscrite au commencement du *cah. d'hon.* : A. Foulon, L. Chevojon H. Nollin, A. Teppe, A. Bellanger, L. Girard, E. Meigneux, E. Dupuis, E. Renan, J. Cognat, B. Garot, E. Chevreuil, H. Vernet, F. Liart (le compatriote de Renan), F. Méneret, X. Hersen, L. Couchonnal, A. Heude, H. Caron, Flavien Hugonin, H. Féron, F. Deboudé, A. Trillat, R. Gordon, R. Delestraz, J.-B. Gervais. Trois sortirent dans l'année : Méneret, Couchonnal, Gervais.

Nous ne pouvons fournir la liste des rhétoriciens. Voici cependant quelques noms. Les deux frères de Nanteuil, L. Bertout, Ed. Jorand, A. Laviron. L. Scheltien, L. Boeks, V. Vaillant. A la fin du *cah. d'hon.* de la rhétorique, Armand de Nanteuil ajoute qu'il a obtenu le 2^e prix de sagesse, le prix d'excellence, le prix d'honneur, le prix de version latine et un prix d'accessits.

ces vingt-trois élèves, il y en a plusieurs doués de talents très remarquables, d'une intelligence étonnante, deux ou trois qui, j'en suis sûr, seront des hommes supérieurs; au milieu de tout cela une variété surprenante de caractères, chacun ayant le sien bien déterminé, et néanmoins étant unis pour le bien et pour une même intention; voilà la classe de seconde; jugez si c'est à tort que j'y suis attaché.

» Cette année si heureuse s'est heureusement achevée et même, je dois l'avouer, le succès a surpassé mon attente. Il ne m'appartient pas de vous annoncer les succès que j'ai pu obtenir; cependant je vous dirai que j'ai obtenu le second prix d'excellence, les premiers prix de version latine, version grecque et narration latine, ainsi que le second d'histoire; j'ajouterai même, vanité à part, que je crois que personne dans la classe n'en a obtenu autant. Je n'ai rien eu en vers latins¹, narration française et examens, pas même un accessit. Vous savez que les compositions des prix comptent autant que la moitié de toutes celles de l'année. Ainsi, si on a composé six fois en une faculté, celle des prix comptera pour trois. Le second prix d'excellence, je l'ai obtenu *ex-æquo* avec Henri Nollin, Alfred Foulon a obtenu le premier. Il est impossible de se suivre de plus près que nous ne l'avons fait durant cette année, surtout vers la fin, Nollin et moi nous étions toujours à deux ou trois points de différence; pour Foulon, il a acquis au second trimestre un certain avantage sur nous deux². »

Après la distribution des prix, « M. l'archevêque nommé » adressa « des conseils aux élèves sur le bon emploi de leurs vacances³ ».

Ces vacances étaient sans doute méritées de la plupart, le supérieur en tête. Sans parler des négociations relatives à la succession de Mgr de Quélen, il a, cette année durant, déployé une grande activité, il a fait « un effort immense⁴ ». La maison s'est accrue et les soucis d'administration ont augmenté

1. Déjà l'année précédente, son professeur trouvait sa poésie latine « rude. »

2. *Lettres*, p. 55, 56, 57. « J'ai eu de beaux ouvrages comme prix : les *Œuvres choisies de Saint-Augustin*, en deux volumes, *Homélie choisies de saint Jean Chrysostome* (un volume), *la Perfection chrétienne*, traduite de l'espagnol, du père Rodriguez; enfin la *Bibliothèque du Prédicateur* (deux volumes) que j'ai échangée contre l'*Histoire des Variations des églises protestantes* (trois volumes) par Bossuet. » *Ibid.*, p. 69. On remarquera le caractère religieux et pieux de tous ces prix.

3. *Ami de la Religion*, 2 juillet 1840.

4. Lagrange, *op. cit.*, p. 262, d'après le *Journal intime*. Nous faisons remarquer une fois de plus que nous en sommes réduits pour toute la supériorité de Dupanloup aux extraits cités par Lagrange, l'édition Brancchereau ayant omis tout ce qui concerne cette période.

de pair. Organiser avait été l'affaire des deux années précédentes, surveiller le fonctionnement de cette organisation demandait une tension de volonté d'autant plus grande qu'elle était moins amie de son tempérament fougueux, plus apte, par nature, à la rapidité de la conception, qu'aux lenteurs nécessaires à l'exécution. Il continue à se rendre compte par lui-même des progrès accomplis. Il condescend à faire passer des examens aux *septièmes*, il donne au catéchisme trois leçons historiques et religieuses sur le judaïsme en insistant sur le témoignage involontaire que les Juifs rendent au christianisme, et sur le « vil instinct » qui ne les « abandonne » pas¹.

Mais Saint-Nicolas ne saurait borner son activité. Celle-ci trouve encore à s'exercer ailleurs. « Les chaires de Paris le voyaient reparaitre de temps en temps encore² ». Il prêche à Saint-Roch où la rhétorique va l'entendre³, à l'église des Missions étrangères où l'appelle l'œuvre des petits séminaires. Ici, son optimisme d'homme d'action se révèle par un discours qui finit dans un long cri d'espérance et de foi en l'avenir du sacerdoce en France⁴. Il reçoit de nombreuses visites. La rue de Pontoise présente alors un aspect animé. Les voitures de maître la sillonnent. On fait queue dans l'antichambre et il faut, pour obtenir une entrée de faveur, conquérir les bonnes grâces du portier Pezé. « Gros, court, zélé, trottant menu, mais lourdement et vite, important, discoureur, avec de gros yeux » qui roulent dans sa tête d'une façon étonnante, il est « plein de la grandeur de Saint-Nicolas⁵ » et ne laisse pénétrer qu'à bon escient dans l'appartement du *Maître*. Dupanloup, pour garder sa liberté de supérieur, s'est interdit la confession de ses élèves⁶ mais il ne se refuse pas à la direction des personnes étrangères à la maison. « Une chapelle de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, qui communiquait avec le Petit Séminaire et dans la suite un petit oratoire voisin de son appartement, fut le lieu où il re-

1. Cf. Morillon, *op. cit.*, p. 256, sqq.

2. *Ibid.*

3. Témoignage de M. J.-B. Girard.

4. Voir l'analyse de ce discours dans l'*Ami de la Religion*, 21 mars 1840.

5. Morillon, *op. cit.*, p. 512.

6. Seul Benoît Langénieux aurait été le pénitent de Dupanloup. (*Témoignage d'un contemporain*).

cut les personnes dont il ne lui fut pas possible de se séparer, et qui ne craignaient pas de venir passer là, à ce confessionnal toujours envahi, des heures d'attente héroïque, tant qu'il avait affaire à un élève ou à un professeur, ou tant que la récréation de ses enfants n'était pas finie, car la récréation était à ses yeux un exercice important, il fallait attendre¹ ».

Un homme, si occupé, trouve encore le temps de composer des ouvrages. Il est vrai que ce sont des recueils et qu'il fait de ses professeurs, des collaborateurs. Ces ouvrages sont d'ailleurs une autre forme d'action et ont pour but d'être utiles à ses élèves. C'est ainsi qu'il publie : *La vraie et solide piété sacerdotale*, où Fénelon est mis ampement à contribution ; *Les Éléments de rhétorique sacrée*, destinée « aux élèves des petits séminaires » et empruntée à son tour aux ouvrages de Fénelon dont l'éloge compose l'introduction. Le professeur de rhétorique, M. Duchesne, en avait sans doute fourni la plupart des matériaux.

On pourrait croire que Dupanloup ainsi absorbé dans un multiple ministère n'avait pas le loisir de songer au travail de la vie intérieure. Son *Journal intime* renferme précisément pour cette année 1840, un éloge de la vie intérieure, mais cette vie intérieure alimentée par les exercices de piété doit, d'après lui, munir, consoler, éclairer, fortifier la vie extérieure². Son besoin d'activité le fait, malgré tout, souffrir. « Je suis, dit-il, devenu sans doute un administrateur ; mais je m'anéantis comme écrivain, comme prêtre de foi, comme prédicateur de la foi ; mon esprit, épuisé par le détail, est comme de la lie de vin, qui n'a plus ni force ni saveur, ni délicatesse. Cela me fait perdre un temps considérable même en affaires. Je n'ai pas l'esprit assez libre, les idées assez lucides pour décider vite ; je consulte, j'hésite trop. Je ne gouverne pas assez. » Pour sortir de cet épuisement qui, à d'autres, aurait paru une diligence laborieuse, il se trace un sévère règlement qu'il semble bien avoir observé. Son lever est fixé à cinq heures moins vingt ; deux heures sont ensuite consacrées à la piété. Puis de huit heures à midi, travail, porte close. Dans le cours de la soirée, deux nouvelles heures consacrées aux choses de la piété et

1. Lagrange, *op. cit.*, p. 262.

2. *Ibid.*, p. 295.

le reste aux affaires. Celles-ci devaient de temps à autre empiéter sur celles-là.

Afin de se remettre de toutes ces fatigues, Dupanloup fit son voyage annuel. Il semble n'avoir duré qu'un mois¹ et avoir eu pour objet l'Allemagne². Nous sommes bien plus amplement renseignés sur les vacances d'un bon nombre d'élèves; elles se passèrent à la maison de campagne de Gentilly. Sans doute, les deux années précédentes, les élèves, qui en avaient la faculté, aimaient à s'y réunir le samedi « pour se voir, se ranimer dans leurs bons sentiments et recevoir des nouvelles des absents³ ». Cette année on fit plus; on en hébergea habituellement cinquante environ, mais les samedis, ce chiffre augmentait et allait presque au double⁴. Là, sous la surveillance de plusieurs maîtres (quelquefois 8) ils retrouvaient « tout auprès de la maison les quatre grands jeux de balles..., un peu plus loin, la grande plaine sans gazon où les parties de ballon pouvaient s'ébattre dans leurs fantaisies, à côté des parties de barre, tourbillonnant, coupant en mille zigzags leurs fuites et leurs poursuites effrénées! Plus loin, à l'écart des turbulences de la balle, du ballon et des barres, le salon de verdure consacré aux jeux sédentaires, raquette ou cornet à volants, billard anglais, loto, tables d'échecs et de trictrac. Dans un vaste carré de gazon, le gymnase avec son portique, son trapèze, ses barres parallèles, ses chevaux de bois, ses escarpolettes⁵. Plus loin encore, là où les gazons étaient plus épais, les ombrages plus touffus, dans une partie du parc presque solitaire, ceux que les jeux avaient fatigués ou que leur âge plus avancé rendait déjà moins propres à ces bruyants plaisirs, s'asseyaient seuls avec un livre ou se réunissaient pour causer;

1. D'après un compte de l'économe. *A. S. N.*

2. Dans un article des comptes de l'économe, il est fait mention d'une certaine dépense du supérieur « pour l'affaire de Munich. » *A. S. N.* Nous ne savons pas ce que fut cette « affaire ».

3. Extrait de l'oraison funèbre d'Oscar Moret. *Cah. d'hon.* I de l'Académie. *A. N. D.*

4. Comptes de 1839-1840. *A. S. N.* « La première année où la maison de Gentilly fut ouverte pendant les vacances, il y eut un si grand nombre de demandes de séjour, qu'il fut impossible d'admettre tout le monde. » Morillon, *op. cit.*, p. 393.

5. Inutile de dire que tous ces détails se retrouvent dans les comptes de l'économe. *A. S. N.* — Les jeux les plus en honneur à Paris, sont les jeux de balle, le jeu de la mère Garruche, le jeu de barres au cerceau. Cf. *Souvenirs littéraires du petit séminaire de Paris*, p. 76 et 77.

quelques-uns, enfants d'outre-mont, chantaient en chœur les airs de la patrie... Les jours étaient réglementés. Peu d'heures d'études; une seule classe, mais le travail coupait habilement les récréations, pour ne pas laisser à celles-ci le temps de devenir fastidieuses¹. » Les élèves jouissaient de quelque latitude pour les sorties. Le 1^{er} juillet, Renan alla chez Foulon qu'il trouva « dans une petite chambre très propre, mais sans luxe, au quatrième, assis et lisant auprès de sa mère qui travaillait auprès de la fenêtre². » Le lendemain, il partait pour Gentilly. Il espère s'y « bien amuser », car plusieurs de « ceux qui restent sont ses amis particuliers. » Liart, plus heureux que lui, est parti pour la Bretagne, mais Guyomard, dont la poitrine est bien faible, sera son compagnon. Il en a d'autres : Foulon, Adolphe Lemaître, Léon Billiom, Victor Vaillant qui donne des leçons, Henri Nollin qui est le précepteur de Brimont, A. Jourdan qui surveille les devoirs de Léopold Durand. De jeunes enfants égaient ce groupe : Gaston de Lestanville, Gaston de Galliffet et d'autres encore³. Le mardi est consacré à de grandes promenades et il y a plaisir à entendre Renan les raconter à sa mère. Un mardi, ils sont allés au château de Vincennes et « l'exercice au boulet » les a intéressés; l'autre mardi, ils sont montés à cheval⁴. Sur la route de Saint-Cloud, ils remarquent plusieurs soldats qui allaient et venaient à cheval. « Tout à coup, dit Renan, nous entendons partir d'une bouche ce mot : *Le roi va passer*. Et en effet, après avoir attendu une heure environ, nous avons vu dans le lointain un nuage de poussière, c'était la voiture du roi qui allait de Neuilly à Saint-Cloud. Le roi a une figure assez bonne et surtout très fine, mais il m'a semblé très vieux. Du reste, rien de plus ressemblant que son effigie sur les monnaies : à cela seul on pourrait le reconnaître. Une réflexion m'a frappé en le voyant ainsi réduit

1. Morillon, *op. cit.*, p. 391 et 393. Renan est plus précis : « Par semaine on a trois classes d'une heure chacune et quelque petit temps d'étude. Toutes les après-midi de tous les jours sont consacrées à la promenade. » *Lettres*, p. 58. Nous rappelons que cette lettre est datée à tort du 2 juillet 1839 : elle est du 2 juillet 1840.

2. *Ibid.*, p. 57-58.

3. *Comptes*.

4. Dans les *comptes* nous trouvons que Gaston de Galliffet (le futur général de cavalerie si renommé), Elie Fleury et François Ballet ont fait « une partie de cheval. »

à ne pouvoir se promener qu'en voiture, très rapidement, entouré et suivi d'une escorte : c'est qu'un roi de France ne puisse pas seulement se promener tranquillement comme un de ses sujets, de peur des attentats. Voilà un triste sort et un triste peuple à conduire ! La suite n'est pas très brillante et n'a pas la majesté des anciennes cours. J'ai été bien content d'avoir vu le roi parce qu'après tout, c'est un personnage historique dont on parle et dont on parlera beaucoup, et qu'il faut respecter, ou, au moins, la place qu'il occupe, soit justement, soit injustement. Aussi Alfred Foulon et moi, nous indignons-nous de voir la majesté royale ainsi avilie et méconnue parmi la nation française, autrefois si fidèle à son roi. » Il nous semble que ce dernier passage est curieux à lire si on veut savoir quels étaient les sentiments des meilleurs élèves de Dupanloup à l'égard de la monarchie de juillet¹. Après avoir visité la manufacture de Sèvres, ils rentrent vers onze heures du soir.

Le troisième mardi, la promenade a pour but Saint-Germain en passant par le pont de Neuilly, Nanterre, la Malmaison, Marly. « J'en viens bien vite au retour. Oh ! ma chère maman ; mais que dis-je ? je vous ai désobéi... Vous savez qu'une des grandes recommandations que vous me fites, c'était de fuir les chemins de fer ; et cependant, voilà que je suis revenu de Saint-Germain à Paris en wagon... Grand Dieu ! Si vous l'aviez su, vous eussiez fréni, n'est-ce pas, très chère maman, lorsque vous m'eussiez vu courant ainsi tantôt sur terre, tantôt par-dessus et faisant six lieues en vingt-sept minutes ? Mais rassurez-vous, il n'y a aucun danger et tous ceux qui y montèrent mardi dernier sont encore maintenant en parfaite santé à Gentilly et prêts à recommencer². » Le 26 juillet, Renan va avec Foulon voir « le fameux char funèbre qui doit servir à la comédie » du 28³.

Il étudie aussi les monuments principaux de Paris. Le 6 août, il assiste au sacre de Mgr Affre. Quelques jours auparavant, on a fêté le retour du supérieur par le gonflement d'une montgolfière. Des excursions variées, conduites par MM. Crabot aîné

1. *Lettres*, etc., p. 108.

2. *Ibid.*, p. 111; 112.

3. Service funèbre en l'honneur des victimes de juillet.

et jeune (le premier est chargé du « gouvernement des vacances. ») où encore par MM. Bessière, Taillefumière, Duchesne, des feux d'artifice habilement ménagés égaient le mois d'août et reposent les esprits. Mais cette « colonie de vacances » nécessite plus de 10.000 francs de dépenses supplémentaires dont 2.500 seulement sont couvertes par les familles. Ce surcroît de dépenses allait donc grever le budget d'une maison qui comprenait 17 domestiques, 23 maîtres¹ et 215 élèves². Ce dernier chiffre dépassait singulièrement celui de 150 assigné par l'ordonnance royale de 1828. Aussi, avait-il fallu, au début de l'année solliciter du Roi la permission d'augmenter ce maximum légal. Elle fut accordée le 21 octobre 1839³. Grâce aux subsides de l'Archevêché, et malgré la cherté extraordinaire du pain qui coûta « habituellement un quart de plus que dans les années communes », l'entretien de ce petit monde, tout en coûtant près de 160.000 francs, laissa, de l'avis même de la commission, plus de 10.000 francs en caisse⁴. De plus, Gentilly était pourvu

1. Voici la liste (incomplète) d'après le *Bref* de 1840. MM. Dupanloup, sup.; Millault, dir.; Guesnier, économiste; Crabot, jeune préf. des études; Duchesne, Richard, Taillefumière, de Chauliac, Sabatier, Vidal, directeurs et professeurs. — *Maison de Gentilly*; MM. Debeauvais, direct.; Crabot aîné, préf. des études; Teyssède (le titre de directeur donné par le *Bref*, aux professeurs indique seulement leurs fonctions spirituelles de directeurs de conscience).

2. Tous ces renseignements sont tirés des *Comptes. A. S. N.*

3. Cf. *Bulletin des Lois...* « Vu les réclamations formées par plusieurs archevêques et évêques à l'effet que cette première répartition (26 nov. 1828) soit modifiée... » Amiens, est autorisé à recevoir 350, Autun, 360, Saint-Brieuc, 480 élèves. — L'augmentation n'était pas facile à obtenir par Mgr de Quélen qui était si mal en cour. Il s'adressa au ministre des cultes, Molé, 28 avril 1839, pour demander qu'on lui permit d'avoir 300 élèves à Saint-Nicolas. « Jusqu'ici, la disposition du local de l'Ecole secondaire ecclésiastique n'avait pas permis d'y recevoir plus de 150 élèves et c'est pour cette raison que, dans le temps, l'autorisation ne fut demandée que pour ce nombre. Aujourd'hui, qu'une nouvelle appropriation du local permet d'admettre un plus grand nombre d'élèves, je désire et demande pour me mettre à l'abri de toute contradiction, qu'une ordonnance royale puisse me donner la libre faculté de recevoir jusqu'à 250 élèves. » Molé reçut presque en même temps une lettre de Dupanloup appuyant la démarche de son archevêque. Il répondit gracieusement à son ami en lui recommandant toutefois de décider Mgr de Quélen « d'adresser *directement* » sa demande au garde des sceaux qui lui avait dit en passant « cela me vaudra du moins un signe de vie de M. l'archevêque. » Il semble bien que l'archevêque ne se décida qu'assez tard, car la note rédigée par Dupanloup pour servir de canevas à cette demande est du 16 septembre 1839. *A. S. N.*

4. Dépenses : 159.664 francs.

Recettes : Archevêché

Recettes : Parents

68.303 fr.

84.290 fr. 04

Total : 152.593 fr. 04

Pour combler ce déficit apparent, l'Archevêché s'était engagé, le 1^{er} avril

d'un matériel qui avait fait ses preuves pendant les vacances et qui allait permettre de dédoubler encore une fois et assez facilement Saint-Nicolas.

1840, à livrer à la caisse du petit séminaire plus de 25.000 francs. Il ne le fit pas et l'économiste fut obligé de les prendre sur les sommes allouées dans les cours de l'année 1840-1841.

Nous relevons dans ces *comptes* une somme assez importante pour la copie d'un certain nombre de *règlements*, et aussi la preuve que les cours de langues étrangères étaient payés à part et ne faisaient pas partie de la pension.

Année 1840-1841.

Dans une lettre datée du 4 octobre 1840, Renan écrit à sa mère : « Je vous dirai d'abord que nous sommes bien plus au large dans la maison ; et cependant nous sommes bien plus nombreux que l'année dernière. Comment concilier ces deux propositions ? Mais M. Dupanloup, qui a toujours des ressources toutes prêtes, a trouvé moyen de les concilier en envoyant les petits à Gentilly. Il a obtenu de l'Archevêché les sommes nécessaires pour les réparations qu'exigeait la maison et en a fait un véritable palais. Les trois basses classes, *huitième*, *septième* et *sixième*, y sont installées depuis mardi dernier »¹. Renan qui écrit évidemment d'après les rumeurs qui courent à Saint-Nicolas exagère la contribution de l'Archevêché à l'établissement de Gentilly. Dupanloup plus avisé, avait, dans un projet destiné à l'archevêque, diminué jusqu'à mille francs seulement la somme que l'Archevêché serait obligé de verser pour maintenir la balance entre les recettes et les dépenses. Dupanloup sait compter. Il fait valoir que s'il peut amener à Saint-Nicolas, 90 élèves à 800 francs et 49 à 600 francs, il pourra recevoir 42 demi-boursiers à 300 francs et 90 boursiers, sans que l'Archevêché ait à délier sa bourse, sinon pour la faible somme de 1.000 francs. « Il sera plus facile maintenant d'avoir 90 élèves dans les deux maisons qui paient chacun 800 francs qu'il ne l'a été d'en attirer 60². » Tous ces calculs étaient séduisants pour l'esprit pratique de Mgr Affre.

Mais ils ne pouvaient pas se réaliser d'une année à l'autre. Aussi, cette année, 1840-1841, l'Archevêché fournit-il 73.000 fr. con-

1. *Lettres*, etc., p. 121.

2. *A. S. N.*

tre 76.000 fr. de pension¹ et il y eut un déficit de 25.000 fr.² N'oublions pas que l'Archevêché ne s'appauvriissait guère en allouant cette somme. Il avait, pour l'y aider, l'*œuvre du petit séminaire* qui lui donnait, bon an, mal an, environ 40.000 francs; la quête pour les séminaires offrait un appoint, et les bourses fondées en fournissaient un autre³.

Gentilly⁴, qui vient de coûter 21.000 francs d'installation, peut se suffire. Dans son premier trimestre (1840-1841) il a réalisé un boni de près de 2.000 francs, et de plus de 10.000 francs au deuxième trimestre⁵.

C'est que, dans ce deuxième trimestre, nous y relevons 38 pensionnaires à 800 francs, 2 à 700; 11 à 600 sur un total de 70 dont 28 portent des noms à particule. Aussi la balance, à la fin de l'année scolaire, s'établit avec 71 francs seulement de déficit⁶.

Déjà Dupanloup médite d'un état-major plus homogène et plus disposé à exécuter ses ordres. Après un *état* qu'il a fait rédiger⁷, se trouvent « *Quelques considérations sur le personnel des maîtres d'un petit séminaire.* » Elles sont, à notre avis, de quelque intérêt. « Pour le personnel des Maîtres d'un petit séminaire, ce qui présenterait le plus d'heureuses garanties de stabilité, de dévouement, de capacité, de zèle éclairé, d'union, ce serait sans doute une « Congrégation religieuse » semblable à celle des Sulpiciens. Mais « à défaut d'une Congrégation religieuse et il est peut-être difficile d'en concevoir une dont le but *unique* serait l'œuvre des petits séminaires, (l'enseignement proprement dit n'étant pas, hormis quelques rares exceptions,

1. Chapelle : 580; literie et linge, 5263; mobilier, 5445; travaux, 10483.

Cependant, plus tard, Dupanloup affirmera que le total des pensions s'est élevé à 115.000 francs pour l'année 1840-1841 et qu'on n'a jamais rien demandé à l'Archevêché pour les dépenses extraordinaires. Celui-ci n'aurait fourni que la pension de ses boursiers. En 1840-1841 il n'aurait même pas fourni cette pension entière et cependant il y avait 171 boursiers ou demi-boursiers. A. S. N.

3. Comptes arrêtés le 8 octobre 1841 par la commission du petit séminaire formée de Augé, Gros, vicaires généraux, Eglé, secrétaire, Buquet, promoteur. A. S. N.

4. A partir de ce moment on abandonne Conflans.

5. A. S. N.

6. *Ibid.*

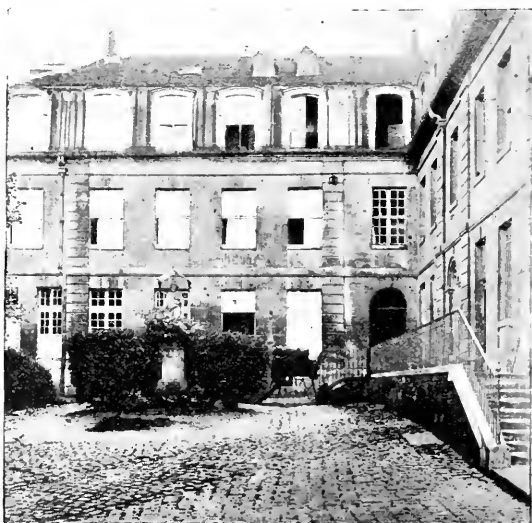
7. Cf. p. 250.

la vocation de toute la vie) ce qui s'en rapprocherait le plus et qui, par conséquent, en réunirait les plus précieux avantages, ce serait une réunion libre de bons prêtres, qui pour servir l'Eglise, feraient entre les mains de leur Evêque ou de l'un d'entre eux, pour un temps fixé, la simple promesse d'obéissance et de stabilité. » Au défaut d'association, ce personnel, doit être composé de prêtres qui, par leur dévouement, leur maturité, l'exercice de la confession et de la direction offriront plus de garanties que de simples élèves ou des laïques¹. Mais il leur faut le goût de ces fonctions, qu'ils soient disposés à les remplir au moins trois ans, qu'ils se montrent remplis de l'esprit sacerdotal, capables de supporter les défauts de leurs confrères, éloignés de l'esprit de contradiction. Autant que possible, on les prendra au sortir du grand Séminaire, quoiqu'un passage dans le ministère leur permette quelquefois d'avoir « les idées beaucoup plus larges et le caractère plus développé. Aussi, il est bon qu'il s'en trouve toujours quelqu'un parmi les autres. » Ils seront aussi anciens élèves de la maison : la connaissant mieux ils l'aimeront davantage ; « le Supérieur qui sera leur ancien père en disposera comme de ses enfants. » Mais il faudra les former par des conférences spirituelles, littéraires, et administratives. Ils seront encouragés et comme « l'homme est toujours l'homme », ils seront bien traités, on leur assurera un logement et un ameublement convenables, on leur assurera une position honorable dans le diocèse. « Il faut présenter à Monseigneur, chaque fois qu'il vient, les nouveaux professeurs, que Monseigneur les connaisse tous nommément et qu'il veuille bien le leur prouver en les appelant quelquefois par leur nom... qu'enfin ce soit un honneur d'être professeur du Petit Séminaire et qu'on le sache. »

En attendant que se réalisent ces désirs et ces projets, il faut, pour le moment, employer les bonnes volontés dont plusieurs sont déjà toutes acquises au chef qui les a réunies.

1. « De là (de l'emploi des clercs) le scandale de tant de jeunes gens professeurs de petit séminaire, qui, donnent à leurs élèves le déplorable exemple de quitter la soutane, qui se jettent dans le monde où Dieu ne les veut pas et n'y font que trop souvent un malheureux naufrage ; le petit Séminaire de Paris a eu dans ce genre-là de tristes et nombreux scandales. » *Etat du personnel en octobre 1840. A. S. N.*

Le déménagement de Paris à Gentilly eut donc lieu à la fin de septembre 1840, et l'installation s'effectua le mardi 29 septembre. On avait devancé l'autorisation royale qui ne fut donnée que le 15 décembre¹. Le président d'étude peut à la fin de la semaine écrire : « A l'exception de quelques élèves, l'étude a bien été. La conduite de tous ces enfants a été bien meilleure qu'on ne devait s'y attendre, surtout avec les entraves d'un déménagement et d'un emménagement. Si G. de Galliffet, Elie de Guinaumont, F. de Balincourt, ont été un peu dissipés, néanmoins



Entrée de la maison de Gentilly.
(Actuellement occupée par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.)

il faut leur rendre justice : ils vont bien mieux à Gentilly qu'à Paris². » Sans doute ce petit peuple est remuant et parfois « craint le travail », mais les professeurs s'ingénient à lui en inspirer un peu l'amour. La huitième est nombreuse et il faudra bientôt la dédoubler et même la faire précéder d'une neuvième³.

1. *Bulletin des Lois*, tome XXII, n° 9182.

2. *Cah. de classe de huitième*. A. S. N.

3. *Neuvième* : A. D'Annery, F. de Saint-André, R. de Bruc, G. de Guinaumont.

Huitième : 1^{re} division : H. Letrésor, A. de Brimont, A. Duroy, C. Chamagne, P. della Jacoma, C. Blanc, J. Mellerio, R. de Favernay, A. Hubault, H. Portalès.

2^e division : G. Chin, L. Grou, F. Mellerio, C. de Guinaumont, A. Henrion,

Le professeur anime ses petits soldats au combat; les camps portent successivement plusieurs noms, sans doute d'après les pages d'histoire qu'on étudie et c'est une manière habile d'intéresser aux grands faits. Les bulletins de cette armée minuscule chaussent le cothurne; un souffle napoléonien les fait retentissants. Ils devaient inspirer une noble ardeur au soir de la lecture des notes. Les reproches ne sont pourtant pas exclus et un jour L. Roche voit son « front surmonté des cornes et du bonnet romantiques. » Même sollicitude de la part des professeurs de *septième*¹. G. de Galliffet, on s'y attend bien, ne donne pas toujours complète satisfaction, mais pendant le dernier trimestre, il a fait « des efforts d'application et de conduite. » Si Ch. O'Hégerthy commence l'année par jouer « aux cartes en classe » il la termine très bien « sous le rapport du travail et de la conduite. » A la fin de l'année les *notes générales* sont louangeuses et les notes d'examen, sans être brillantes, sont au-dessus de la moyenne².

La classe de *sixième* est partagée en deux divisions, qui au mois de septembre comprennent chacune 19 élèves³. Une d'elle est sous la conduite de M. Sabatier et toutes deux d'ailleurs inscrivent soigneusement des devoirs dans le cahier d'honneur de la classe. Ces devoirs, s'ils sont réellement dus à la science des élèves, dénotent un niveau d'études très honorable. Les thèmes

E. de Sampigny, G. de Lestanville, L. Roche, E. de la Brière, R. de Courtavel, J. de Balincourt, Ajoutez : H. de Gourcuff, E. Riddell, E. Pladies, F. de Lagny, J. Loiseau, E. Royer, A. de Gislain, T. d'Etampes, H. Chevalier, A. Laguionie, A. Godillon, G. de Lentillon, H. de Sainte-Marie, Boson de Périgord.

1. M. le François, du 1^{er} sept. 1840 au 1^{er} mars 1841; M. Samson, du 1^{er} mars 1841 au 1^{er} juillet.

2. 1) *Ex-æquo* : Ch. O. Hegerthy, H. d'Urbal, E. Hermand, 5 $\frac{1}{2}$ sur 6.

2) *Ex-æquo* : Samson, A. Saintard, A. David, 5 $\frac{1}{4}$.

3) *Ex-æquo* : C. Le Gay, A. Boucher, L. Pétel, 5.

4) *Ex-æquo* : G. de Galliffet, E. de Lamberty, 4 $\frac{1}{2}$.

5) *Ex-æquo* : F. de Buisfêret, O. de Quélen, 4 $\frac{1}{2}$.

6) *Ex-æquo* : N. Ménard, G. Ranselant, T. d'Etampes, 4 $\frac{1}{2}$.

7) *Ex-æquo* : E. Dodun, E. Delorme, E. de Giresse, 4.

3. *Première division* : (Version latine du 15 sept.) P. Cuttoli, (plus tard P. de Cuttoli), H. Boissacq, A. Duroy, A. Liron, 2. Régley, E. de Gourcuff, E. Aubert, C. Dagnon, J.-B. Aviat, L. Ducrey, E. de Dreux-Brézé, V. Bécharde, H. de Scenhaut, V. Soudan, T. Lamarche, H. de Champagne, E. Samson, J. de Gabriac, C. de Vipart.

2^e division : C. Forêts, C. de Mac-Mahon, L. Gounelle, G. Valfin, E. Saintin, E. de Fleury, A. Lecocq, G. Pagot, A. Lescaze, J. de Précorbin, C. Mangin, E. Caventou, A. Burion, L. Hugo, A. d'Orglandes, P. Galitzin, J. de Séguin, H. Didier. A. S. N. Ajoutez Delavaraine.

témoignent de sérieuses connaissances grammaticales; les versions latines et grecques notablement moins nombreuses, sont précises et parfois déjà élégantes. P. Cuttoli, E. de Gourcuff, A. de Gabriac sont les signatures qu'on rencontre le plus souvent au bas de ces fastes scolaires.

Pour conduire ce détachement, Dupanloup a dépêché à Gentilly un de ses lieutenants les plus dévoués, M. Debeauvais, en qualité de directeur, M. Crabot aîné, comme préfet des études, M. Teyssèdre, et bientôt M. de Chauliac pour remplir la tâche si pénible, si peu enviée et pourtant si importante de président d'étude. Un *Grand cahier d'honneur* de Gentilly, commun à toutes les classes, essaie de coordonner tous ces efforts tout en les stimulant. En *cinquième*, à Paris, on est obligé également vers la fin d'octobre de dédoubler la classe. La première division paraît composée d'éléments plus brillants que la seconde¹. Léon Ducoudray (le futur martyr de la commune) a le « travail facile, bon élève d'ailleurs, il doit bien se défier du découragement. » Jules de Noailles a une « bonne volonté qui ne laisse rien à désirer » mais elle est quelquefois entraînée par la dissipation. Pierre Soubiranne « doit bien prendre garde à ne pas laisser se dépraver en lui ce qu'il a de ressources dans l'esprit et dans le cœur. » Il est « léger et dissipé » mais son « heureuse mémoire » fait qu'il passe de brillants examens. Ch. Boquet tient la tête de la première division, mais Benoît Langénieux, presque constamment malade, ne peut renouveler les succès qu'il a déjà obtenus en *cinquième* l'année précédente.

La *quatrième* est dirigée par M. G. Cathelin. C'est un professeur qui use plus de l'éloge que du blâme. Il est obligé, comme plusieurs autres, de renouveler un peu les matières expliquées en classe, car il compte parmi ses élèves plusieurs vétérans. Le cahier d'honneur s'enrichit de nombreux travaux et M. le Supérieur revoit lui-même les cahiers de corrigés. Les *défis*

1. *Première division*: L. de Beauvau, P. Besse, C. Boquet, L. de Brossart, A. Cazaban, C. de Champagny, L. Ducoudray, A. Fossier, A. de Gabriac, G. Jacquelin, Benoît Langénieux, (il passe ensuite dans la 2^e *division*): P. de l'Escaille, F. Massart, F. de Loscos, H. de Saintenac, R. de Sennevas, P. Soubiranne, L. Varlet, A. de Lagarde, Jules de Noailles, C. Mallet, A. Odiette.

2^e *division*: A. de Carrière, V. Desouche, V. Dumax, A. Gillet, L. Guffroy, L. de Guinaumont, F. Masson, J. Paris, C. Philibert, E. Raulot, D. Revel, A. de Richecourt, M. Sentinier, V. Terrail, F. Tuault, J. Viollet, E. Du-maine, M. Sabathier, H. Granjean, A. Boulanger, E. de Chouzy, A. Liron.

se multiplient sans pourtant se terminer toujours par des victoires décisives¹.

La *troisième* comprend deux divisions. La *première* division² est dirigée par l'helléniste Taillefumière. Le cahier d'honneur n'est cependant pas envahi par les devoirs grecs et le latin y occupe une bonne place. La deuxième division³ n'a guère laissé de traces dans les archives nicolaïtes. Le cahier d'honneur est bien incomplet et nous ne possédons plus le cahier de classe.

La *seconde* est la moins nombreuse de toutes les classes⁴. Elle perdit au milieu du premier trimestre son professeur habituel, M. Bessière, que l'Archevêque nomma chef des catéchismes de la paroisse de la Madeleine. « Je me réjouis bien, écrit Renan à sa mère, que ceci ne soit point arrivé pendant les deux ans que j'ai passés sous lui. C'était un si excellent professeur! Il aimait tant sa classe! Mais cette année, il n'avait plus le même goût à professer, car il s'en faut bien que la seconde actuelle vaille celle de l'an dernier pour la force des élèves. » Il fut remplacé par M. Bouverat. « C'était un homme plein de cœur et de savoir. Il entendait ou parlait quatre langues vivantes, indépendamment des langues latine et grecque et même de l'hébreu... Ce polyglotte était en même temps un littérateur d'un goût

1. Voici les noms d'après les notes du dernier examen trimestriel (échelle de O à Δ) : F. Delorme, A. de Garel, S. Lemoine, E. Fauvage, A. Bridou, A. de Montferrier, L. Pontigayot, A. F. Cornillat, J. Palatin, C. Profillet, B. Castelnau, C. Glaudin, M. Vicat, O. de Bourry, L. Dagon, E. de Clermont-Tonnerre, H. de Callenstein, T. Vinnac, C. Bérard, Jules de Gérinne, 5; E. Boulland, G. Défossés, H. de Lachapoulie, A. Picque, J. Gentil, P. de Saint-André, T. Menner, A. Bellenger, 4 $\frac{1}{2}$; P. Chin, V. Sibon, P. Jacquïn, H. de Santerre, A. Quéron, O. d'Arnouville, A. Beugnot, J. Cur-sillat, 4; O. de Niescemi, A. Boulanger, 3.

2. Voici la liste des élèves au deuxième trimestre : F. Ballet, A. Blot, H. de Barbentane, A. Cambier, O. Charlot, P. de Castellane, J. B. Dottin, J. d'Estampes, A. Jourdan, J. B. Girard, E. Giron, A. Lemaître, F. de l'Escaille, F. Modelon, A. Morel, A. Morillon, C. Moulin, J. de la Soujeole, C. de la Tour d'Auvergne, A. Trillat.

3. V. Beaudevin, A. Blondet, E. Cavelle, J.-B. Debreilly, L. Delafontaine, L. Despierre, F. Gindre, H. Guédon, F. Hugonin, C. Glover, L. Benoît, F. Jonette, J. Kercos, J. Martin, A. Moreau, V. Oudart, A. Quéron, A. Sallé, A. Savard, P. Taupin, L. Testoris, H. de Saint-Pern.

4. Au 15 septembre 1840, elle renferme : E. Gomond (qui avait eu le 1^{er} prix d'excellence en troisième), A. Pétrot, C. de Beaupré, L. Joisel, R. Boyeldieu d'Aurigny, C. Gerdil, V. Postel, L. Collardé, C. de Balincourt, D. Berlioz, A. Maistre, E. Minier, J. Dutillieux, J. Caron. — A. Cauchemet, A. Marbot, E. Saillard, de Bois-Berthe-Jaillard.

large et sûr et d'un cœur chaud¹ ». Nous ne connaissons pas l'impression que fit cette classe sur M. Bouverat, mais le travail paraît avoir été intense, à en juger par les nombreux, divers et excellents devoirs qui sont couchés sur le *cahier d'honneur*. Les genres et les sujets sont variés. Quelques-uns sont empruntés à la littérature étrangère et sentent leur romantisme. En dépit qu'il en eût, Dupanloup ne pouvait empêcher l'accès des romantiques à Saint-Nicolas. Sans doute, il n'est pas vrai de dire avec Renan qu'on y donnait à faire « des récits du moyen âge, qui se terminaient toujours par quelque beau miracle », et qu'on y abusait « des guérisons de lépreux². » Soit avec M. Bessière, soit avec M. Bouverat, l'histoire ancienne, l'histoire moderne, les poètes français (ceux du XVIII^e siècle surtout), fournissent des sujets aussi bien que la légende. Mais il était impossible qu'à la date de 1840, Saint-Nicolas demeurât fermé à la littérature du jour. L'entrée de Léopold Hugo, neveu du poète, est presque un symbole. Avec lui entraient en même temps un rayon de la gloire romantique. « Dans nos promenades à Gentilly, aux récréations du soir, nos discussions étaient sans fin, dit Renan. Les nuits après cela, je ne dormais pas : Hugo et Lamartine me remplissaient la tête³. » C'est vers cette époque sans doute, que, pour essayer de calmer cette fièvre qui devenait générale et se manifestait par une abondante production de vers français, Dupanloup poussa un cri de guerre contre l'invasion de la poésie française à Saint-Nicolas et obtint de ses élèves qu'ils fissent des cahiers consacrés à ces dangereux travaux, un généreux autodafé⁴. Et peut-être que Renan exagère après coup son admiration d'alors pour les romantiques.

1. Morillon, *op. cit.*, p. 76-77.

2. *Souvenirs*, p. 186.

3. *Ibid.*, p. 185.

4. « Ce fut un admirable et charmant spectacle de voir un jour tous nos jeunes poètes, sans qu'on les y obligéât, apporter toutes leurs productions poétiques, tous leurs cahiers les plus chers, tous leurs petits volumes de vers, et, au milieu de notre cour, en faire le plus beau feu de joie du monde. C'était à la fin de janvier, le froid était vif, le tas énorme, le foyer immense; on s'y chauffa délicieusement. » *De la Haute Education intellectuelle* : in-12, tome I, p. 372. D'après le témoignage oral d'un contemporain ce serait probablement en 1838 que ce fait eut lieu et l'autodafé aurait été précédé d'une visite fructueuse dans les cases et le sacrifice aurait coûté assez de larmes. — En même temps, Dupanloup déclarait la guerre à la *musique* qui faisait perdre beaucoup de temps à ceux qui se passionnaient pour elle.

Cette année même, en rhétorique (7 mars 1841), il écrit à sa mère : « J'ai été aujourd'hui et dimanche dernier entendre M. de Ravignan à Notre-Dame. Je l'ai trouvé plus éloquent que jamais. Mais j'ai perdu dernièrement une bien belle occasion d'entendre M. Lacordaire¹. Nous y serions allés, si nous ne nous y étions pris trop tard. Du reste, il s'en faut beaucoup que la manière de prêcher de ce dernier soit aussi pure que celle de M. de Ravignan : il a plus de mouvement et de brillant, mais bien moins de goût et de raisonnement. »

La *rhétorique* était toujours professée par M. Paulin Du Chesne. « C'était un esprit plein de ressources, de mouvement et parfois d'imprévu... Il faisait sa classe avec une dextérité, une aisance de procédés, un brio extraordinaire²... Il avait l'art de nous intéresser, dit Morillon; nous aimions les classes où il parlait beaucoup³. » Mais il ne parlait pas toujours. « Notre professeur est un homme de la plus grande science, écrit Renan à sa mère, et de la plus haute capacité. Il est même plus instruit, je crois que M. Bessières, quoique celui-ci fût un si excellent professeur. Mais ce n'est plus la même méthode. M. Duchesne est beaucoup plus sérieux, il ne plaisante pas autant, mais il sait remplacer ce qui manque à ses classes, sous ce rapport, par l'intérêt qu'il porte à ses élèves et l'habileté avec laquelle il sait leur faire sentir les beautés des auteurs, car il a pour cela un talent tout particulier. Au reste, je me plais beaucoup sous lui... [il] a une excellente méthode : il fait presque tout faire par les élèves en classe, se réservant seulement de réparer les fautes qu'ils pourraient avoir faites. Vous sentez quelle facilité donne cet exercice pour parler en public et sans préparation⁴. » D'aucuns trouvaient ce professeur plus brillant que solide, mais la rhétorique d'alors s'accommodait facilement de ce genre d'esprits.

1. Il s'agit du fameux discours sur « La vocation de la nation française » prononcé à Notre-Dame, le 14 février, devant un brillant auditoire. Ravignan, Combalot, Dupanloup y assistaient au banc d'œuvre. Dans l'auditoire se trouvaient Chateaubriand, Molé, Guizot, Berryer, Lamartine. Quelle « belle occasion » avaient manquée Renan et ses condisciples! — Remarquer que jamais Lacordaire ne fut invité à Saint-Nicolas.

2. [II] « nous donnait les austères préceptes de la rhétorique avec tant de *verve* que toutes ses classes étaient de joyeuses fêtes littéraires ». Paroles de Son Emin. le Cardinal Coullié. *Annuaire de N. D. d. C.*, XIV^e année, p. 25.

3. *Op. cit.*, p. 82-83.

4. *Lettres du Séminaire*, p. 123 et 146.

Par une bonne fortune, trop rare jusqu'ici dans nos annales, nous pouvons suivre presque pas à pas les disciples de M. Du Chesne durant cette année glorieuse de 1840-1841. Dans des « *Adieux à la rhétorique* » qui ferment le *cahier d'honneur* si bien rempli, Alfred Foulon, a, d'une plume aussi facile qu'élégante, retracé fidèlement les travaux de ses amis. Il ne sera peut-être pas sans intérêt, pour les générations d'humanistes qui se sont succédé depuis 1880, (ligne importante de démarcation à cause du changement de programme), de voir comment leurs aînés entendaient les humanités et quelle culture recevaient leurs esprits. « Vous entendiez naguère une voix amie vous dire et vous répéter sans cesse que le but de toute étude littéraire était de former le jugement, l'esprit et le cœur. C'est ce noble but que la rhétorique s'est proposé... Il convenait d'abord de poser des principes et des règles certaines comme des fondements solides sur lesquels on pût appuyer tout l'édifice : la science des préceptes nous les fournissait. » *L'Invention*, la *Disposition* les initient au mécanisme de l'éloquence. Puis, l'histoire des principaux genres littéraires, histoire bien rapide et sommaire, les prépare à l'étude des modèles, tous du grand siècle car « hors de là, il n'existe que l'erreur et le désordre, vous en avez vu souvent la preuve. » Cette étude est faite d'abord de lectures assimilées par la mémoire. Elle est longue la liste des fragments ainsi appris par cœur, et empruntés tantôt à la poésie, à Virgile, à Corneille (imprécations de Didon et de Médée, principales scènes de *Polyeucte*, d'*Esther*, d'*Athalie*), tantôt à la prose : Fénelon (*discours sur l'Épiphanie et à l'occasion du sacre de l'Archevêque de Cologne*), Bossuet « nombreux passages des *Oraisons funèbres* » ; tantôt à l'Écriture Sainte (extraits de l'*Éclésiastique*, du livre de *Job*, discours de *saint Paul* devant l'Aréopage). On remarquera l'absence de morceaux extraits des prosateurs latins ou des écrivains grecs. — La traduction est copieuse. Elle leur fait connaître le *Prométhée*, les *Perses* d'Eschyle, l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide et des « passages d'Aristophane (*Guêpes et Nuées*) d'un charme inexprimable¹. » Démosthène leur fournit l'oraison funèbre des guerriers morts à la bataille de Chéronée. En latin, on traduit le *Pro Rabirio*, le

1. *Lettres du Séminaire*, p. 123.

Post reditum et surtout le *Pro Milone*. Les « satyres d'Horace » et des versions détachées où tour à tour défilent Quintilien, Tite-Live, Tacite, Pline le Jeune, Tertullien, saint Bernard, complètent ce cycle de traductions. — En troisième lieu, la « critique... qui s'attache à reconnaître, à découvrir le mérite réel des écrivains... et se complait à éveiller en nous le sentiment du beau », exerce le goût de nos rhétoriciens. « Aucune page de Cicéron, de Virgile, de Bossuet, de Fénelon ne nous laissait insensibles, aucune phrase ne passait inaperçue. Grâce au bienveillant concours de celui qui préside à nos travaux, nous nous trouvâmes bientôt en état de goûter par nous-mêmes les suaves parfums de la littérature. » Puis, on « s'applique à la composition des discours. » Ce dernier mot avait commencé à les effrayer quand ils étaient novices. Petit à petit, ils se familiarisèrent avec ce genre d'apparence austère. Tantôt l'éloquence militaire (discours de Gédéon, de Moïse, d'Arminius, de Constantin); tantôt, le genre délibératif plus fertile en sujets, tantôt l'éloquence judiciaire qui s'exerce un peu à la manière des anciens sophistes en faisant un jour l'éloge de la plaine, et, le lendemain, l'éloge de la montagne; tantôt, l'éloquence sacrée dont les sujets sont fournis par les solennités religieuses, et où ils s'exercent à d'habiles pastiches des grands orateurs classiques ou même de saint François de Sales, tantôt enfin, le genre démonstratif qui les fait discourir sur la victoire de Lépante ou la mort de saint Louis, tous ces genres oratoires leur fournissent une matière aussi noble que variée.

Puis, le jeune orateur passant aux travaux libres et sortant du programme obligatoire, félicite ses condisciples d'être demeurés éloignés des doctrines « nouvelles et dangereuses » qui demandent « aux circonstances qui nous entourent, aux événements qui nous affectent... de plus vives peintures. » « La lecture d'Horace et de Virgile a souvent fait vos délices pendant vos promenades. C'était sur le gazon touffu, à l'ombre d'un épais feuillage, que les églogues avaient pour vous plus de charmes... Que de fois l'on vous vit, Messieurs, retirés à l'écart, tantôt seuls, tantôt réunis, méditer ou communiquer les réflexions que vous suggéraient vos lectures... Nous en avons vu un grand nombre, étudier avec succès les périodes nombreuses de Mas-

sillon, la phrase cadencée, harmonieuse et sonore de Fléchier... quelques-uns chercher des inspirations dans Pascal, tous s'attacher à Bossuet, aimer Fénelon. » On voudra bien noter ces derniers mots : ils montrent dans quelle mesure le disciple de Fénelon avait su inspirer son admiration à son entourage qui, en cela d'ailleurs, suivait la critique traditionnelle. Mais ce qui nous plaît davantage, c'est « l'attachement » que cette rhétorique avait pour Bossuet¹. Morillon et quelques-uns de ses camarades de *troisième* nous sont garants de la sincérité de ce sentiment. Un jour de printemps, dit-il, « nous allions, nous étendre sur ce tapis où des fleurettes jaunes et bleues commençaient à percer la verdure, quand un bruit de voix ardentes et paisibles néanmoins, comme d'une conversation qui s'animerait sans aigreur, nous arriva à travers les fourrés de la jeune pépinière sur la lisière de laquelle nous nous trouvions alors. Nous voulûmes savoir ce que c'était. Quelques pas nous mirent en présence d'un groupe de sept ou huit élèves de Saint-Nicolas, des plus grands, qui causaient entre eux avec beaucoup d'ardeur. Nous nous assîmes sur l'herbe à côté d'eux, et, voyant que les interlocuteurs étaient des rhétoriciens, nous nous mîmes à écouter sans rien dire.

De quoi parlaient donc ainsi ces jeunes gens, sous ce ciel pur et ces frais ombrages, par cette belle journée de printemps ? Je ne me souviens bien que de deux choses, et vous ne devez pas les avoir oubliées plus que moi.

La première c'est qu'ils parlaient de Bossuet. Ce grand nom tout d'abord avait frappé nos oreilles et nous avait rendus attentifs. Nous n'étions encore qu'en *troisième*, nous ne connaissions pas Bossuet. C'était pour nous quelque chose de grand, entrevu vaguement dans les études à venir. Ils en parlaient sans doute avec cet enthousiasme que les premiers contacts du génie allument dans les jeunes imaginations. La veille, peut-être, M. Dupanloup était allé passer, comme souvent, une heure en rhétorique, et sa leçon rencontrant Bossuet sur le cycle des études du jour, s'y était arrêtée. Toujours est-il, c'est la seconde chose dont je me souviens que nous restâmes à écouter ainsi sans

1. Morillon dit à son tour : « Bossuet et Fénelon dominaient surtout cet enseignement et tenaient la première place dans nos affections », p. 100.

rien dire¹.» Ces rhétoriciens en effet, inspiraient à leurs puînés un respect mêlé d'admiration et de crainte. Mais ces germes tombèrent dans des terres bien préparées. Car ces *troisièmes*, devenus à leur tour les aînés, furent de fervents partisans de Bossuet. « Son histoire était dans nos mains, affirme Morillon, nous ne pouvions nous lasser de le lire, de l'admirer. Je sais un d'entre nous qui passa son année à lire toutes ses œuvres principales; on ne put l'arracher à son exclusivisme; il ne parlait que de Bossuet. Que de fois nous l'avons entendu dire que nous ne connaissions ni les œuvres ni le génie de cet homme extraordinaire; qu'il fallait le chercher dans ses sermons, qu'il avait souvent plus laissé de sa puissance dans une de ces esquisses que dans le *Discours universel*². »

Continuant son discours, le jeune A. Foulon affirme que les rhétoriciens ont dû leurs succès non seulement à cette étude des modèles, mais aussi à l'application qu'ils ont mise « à bien lire et à bien dire. » Il plaide en faveur de cet exercice, car c'est une erreur de croire que « l'homme parle comme il marche », il a besoin, pour bien parler, d'être exercé. « J'ai été moi-même témoin de vos efforts, vous dérobiez à une récréation nécessaire, une partie des heures qui chaque semaine lui sont plus particulièrement consacrées. Réunis dans une assez vaste enceinte, tour à tour juges et tour à tour jugés... vous soumettiez votre lecture au tribunal sévère de l'oreille de vos condisciples... aussi votre application à bien dire vous a mérité de bons examens. » Puis, il récapitule adroitement tous les travaux extraordinaires de l'année qui ont mérité d'être recopiés sur le *cahier d'honneur* ou dans les archives de l'académie, spécialement ceux qui furent lus dans les séances académiques³.

1. *Op. cit.*, p. 68-69.

2. *Ibid.*; p. 85. Nous ne savons pas à qui Morillon fait allusion. N'était qu'il semble le compter parmi ses propres condisciples, nous inclinerions à croire qu'il s'agit de Victor Vaillant, condisciple de Renan et cela d'autant plus que Morillon ajoute : ce bel enthousiasme lui est resté; je sais qu'il parle toujours du grand évêque avec la même ardeur. Or, la thèse de V. Vaillant sur les sermons de Bossuet est de 1851, alors que les *Souvenirs de Saint-Nicolas* sont de 1859, mais Vaillant était mort en 1853.

3. L'académie était ainsi constituée le 13 octobre 1840 : *Directeur* : H. Nollin; *Secrétaire* : A. Foulon; *Scrutateur* : E. Gomond; *1^{er} conseiller* : E. Renan; *2^e conseiller* : L. Joisel. — *Académiciens* : L. Chevojon, A. Bel-langer, J. Cognat, L. Billion, B. Garot. *Procès-verbaux*. A. N. D.

La première de ces séances eut lieu le 21 novembre en présence de l'internonce Mgr Garibaldi et du P. de Géramb. Les travaux, un peu précipités, ne dépassaient pas une honnête moyenne. La seconde suivit à peu d'intervalle. Elle fut présidée le 10 décembre par Mgr Affre et la *sixième* y figure comme appartenant à la maison de Paris. Le prélat venait, dans une circulaire datée du 9 novembre, de recommander la quête faite pour le petit séminaire. Il y disait : « Du reste, les personnes charitables seront encouragées par la situation présente du petit séminaire dont le succès va toujours croissant. Jamais il n'a



Mgr Affre.

fourni autant d'élèves au grand séminaire et tout annonce que le nombre ne subira plus de diminution. » Il fait appel à la générosité publique, car dit-il, sur 250 élèves, plus de 150 reçoivent une bourse entière ou des fractions de bourses. Cette séance du 10 décembre fut mentionnée par l'*Ami de la Religion*¹ rédigé, depuis le 1^{er} octobre 1840, par Henrion. « Cette séance, dit-il, nous a convaincu que le petit séminaire de Paris, bien supérieur sous le rapport de l'éducation aux établisse-

ments dirigés par les laïques, doit connaître peu de rivaux sous le rapport de l'instruction. » Cette note, si elle ne surprit pas Dupanloup, lui plut sûrement.

Décidément, Mgr Affre s'occupe activement de son petit séminaire. Le 30 décembre, nouvelle circulaire où il annonce l'ouverture de Gentilly pour 60 élèves et ajoute : « Il est un autre succès non moins consolant : l'émulation, l'application et les progrès remarquables de nos enfants du petit séminaire nous offrent les plus belles espérances. »

Il est venu dans l'intervalle prêcher à Saint-Nicolas, puis il tient à honorer encore de sa présence la séance du 12 février 1841. « Nous avons eu aujourd'hui, dit Renan, une très brillante séance académique, présidée par Mgr l'Archevêque de Paris

1. 12 déc. 1840.

et à laquelle assistaient l'internonce du pape et plusieurs autres personnages distingués. Les prières que vous me promettiez de faire afin que le bon Dieu me fit mieux réussir en rhétorique ont été exaucées, du moins en partie, ma bonne mère. J'ai eu à cette séance un devoir, le meilleur que j'aie fait jusqu'ici et qui n'a pas semblé trop mal... C'était une espèce de discours historique sur Philippe et Alexandre. C'était le sujet d'une composition dans laquelle j'ai été le premier¹. On devine sous ces paroles que Renan n'est pas très satisfait de lui-même en rhétorique. Plus tard, il écrira : « en rhétorique, je laissai un renom douteux². » Il attribue cet insuccès à son incapacité à faire des compositions de « pure rhétorique », à « écrire sans avoir à dire quelque chose de pensé personnellement. » Il était « trop sérieux pour ces enfantillages. » Un de ses condisciples et longtemps ami, ne croit pas à cette raison et prétend que cela tenait surtout à ses tendances littéraires. Les premiers symptômes de son émancipation intellectuelle, dit-il, « se produisirent en rhétorique. Il se fit parmi nous une réputation d'hétérodoxie littéraire, en affectant son mépris pour les règles classiques et son goût pour le romantisme. Ce travers pouvait n'être qu'un caprice et un enfantillage. C'est ainsi qu'en jugea notre professeur, M. l'abbé Duchesne, prêtre d'un esprit vif et délié, qui donnait souvent à ses leçons un intérêt piquant par la fine ironie dont il assaisonnait sa critique. Pour ramener son élève révolté, au respect des règles du bon sens et aux traditions du bon goût, il pratiqua la maxime de la comédie *Castigat ridendo mores*, et nous amusa en corrigeant un de ses discours, aux dépens de la prose prétentieuse, triviale et hérissée de néologismes du jeune novateur. Il réussit à blesser mortellement son amour-propre ; il ne parvint pas à soumettre son jugement. Le révolté se raidit contre maître et condisciples et se sentant déjà *d'une autre race*, il sembla dès ce moment s'approprier la devise des Macchabées : *Et si omnes, ego non*. Plutôt que de se soumettre, il préféra se démettre. Abandonnant l'étude sérieuse des lettres³, il tourna tout l'effort de son travail vers l'histoire, où, se trouvant en face d'émules moins prépa-

1. *Lettres du Séminaire*, p. 138.

2. *Souvenirs*, p. 187.

3. *Ibid.*, p. 186-187.

rés, il obtint facilement le premier rang¹. » L'explication paraît concluante, quoiqu'elle semble emprunter une partie de sa clarté au reste de la vie de Renan. D'ailleurs, Renan fut toujours fier de son succès à cette séance et, bien des années plus tard, il écrira : « Je fis un jour un *Alexandre* qui doit être au *cahier d'honneur*, et que je publierais si je l'avais. » Il se trouve, en effet, dans le *cahier d'honneur* de l'Académie, mais nous ne le publierons pas. Sans doute il est bien composé, écrit avec

1. Cognat. *Renan, Hier et aujourd'hui*, p. 63-64. Voici une page des *Lettres* qui nous renseignera sur les succès scolaires de Renan dans le premier mois de rhétorique : « A la première composition, en version latine, j'ai été le premier : voilà sans doute un beau commencement; nous verrons si le reste y correspond. A la seconde composition en version grecque, je n'ai obtenu que la seconde place, et à la composition suivante, en vers latins, j'ai encore été le troisième. Jusque-là, il n'y avait pas de mal; mais voici les revers qui arrivent. Il s'agissait d'une grande composition en discours français, la première que nous eussions faite en cette matière. Par un coup surprenant du sort, une révolution soudaine s'est opérée, les *malins* de la classe (c'est ainsi qu'on appelle vulgairement les forts) se sont oubliés et se sont laissés vaincre, Henri Nollin se place le septième, Alfred Foulon, naguère invincible, est rejeté à la dixième place et moi? Devinez ma place? J'ai peine à vous le dire et à le croire... je suis le treizième. » P. 122. Un mois plus tard, il ajoutera : « Les combats littéraires continuent avec un acharnement incroyable. Sept concurrents surtout se battent à outrance. Chaque composition amène une révolution, car il est rare qu'il s'en passe une où quelqu'un de ces sept *malins* ne tombe un peu bas, dans les quinzième, les treizième, les seizième, etc. J'ai eu mon tour à cette fameuse composition des discours français où j'ai été treizième. A la suivante composition, en discours latin, j'espérais prendre ma revanche. Point du tout : je fus le septième. Alors une sainte fureur s'empare de moi, je fais un dernier effort, et je suis le second en histoire et le premier en version latine et en version grecque consécutivement, tandis que MM. Nollin et Foulon (remarquez en passant, cette qualification de M. M) vont complaisamment se placer les onzième, quatorzième, etc. De si rudes coups portés à mes rivaux m'ont reconquis l'excellence que j'avais perdue par mes revers passés; j'ai même un avantage assez marqué sur Henri Nollin, qui me talonne de plus près, car Alfred Foulon s'est laissé un peu enfoncer. Néanmoins, je tremble : la fortune est changeante, mes adversaires s'endorment, mais si ce petit Alfred Foulon venait à se réveiller, quels coups de griffe il me porterait! Il n'y a rien de plus terrible qu'un lion qui s'éveille en colère ». Le lion se réveilla « et, écrit Renan, le soir du 12 février, jour de son triomphe à la séance académique, son réveil a été terrible. Du reste, nous continuons à être fort grands amis et je crois que nous le serons, parce qu'il est droit et qu'il a un bon cœur, et de la générosité dans le caractère. » *Ibid.*, p. 131, 132, 139.

Voici la liste de composition en version latine du 15 septembre 1840 :

1. E. Renan; 2. H. Vernet; 3. H. Nollin; 4. B. Garot; 5. J. Cognat; 6. Meigneux; 7. A. Foulon; 8. A. Teppe; 9. A. Chevreuil; 10. A. Bellanger; 11. L. Chevojon; 12. R. Gordon; 13. H. Féron; 14. E. Dupuis; 15. H. Caron; 16. X. Hersen; 17. A. Meynet; 18. L. Billion; 19. Delétraz; 20. L. Girard; 21. F. Deboudé. Manquent probablement deux places. C. Guillornot, A. Heude. — S'ajoutèrent dans la suite : J. Delacoste, A. Viquat, J. Clairet, F. Morel, H. Duchesne, H. Vuillez. Seize venaient de province, le reste était de Paris. A. N. D.

clarté et mouvement, mais ne se recommande ni par l'originalité des vues, ni par l'éclat du style. Le sujet est en réalité Philippe et Alexandre, le développement présente une idée générale du règne de ces deux princes¹. Quelques mois auparavant, le rhétoricien « sérieux » s'était adonné à un « enfantillage » qui dément ses assertions futures. Il chante le vin ! mais il faut ajouter qu'il s'agissait du vin qu'on buvait à la Saint-Nicolas, une fois les chants sacrés terminés². Dans cette séance du 12 février, H. Nollin lut un « songe de Jeanne d'Arc » en vers hexamètres ; A. Maistre, une lettre latine où il peignit les ravages que le Rhône et la Saône débordés avaient occasionnés ; la *sixième* elle-même (cette fois, son représentant, Joseph de Gabriac, arrive de Gentilly) raconte l'aventure d'un âne. Quelques jours après, l'*Ami de la Religion*³, qui est aussi celui de Saint-Nicolas, contenait cet entrefilet : « Les séances littéraires auxquelles il (l'Archevêque) a plusieurs fois assisté à Saint-Nicolas ont prouvé combien les études sont fortes et brillantes dans cet établissement qui, au lieu de trois ou quatre sujets seulement, en fournit aujourd'hui plus de vingt annuellement à Saint-Sulpice. » Si Mgr Affre n'assiste pas à la séance du 18 mars (ces dates rapprochées indiquent une grande activité littéraire), il vient cependant de montrer sa sollicitude à l'égard de son petit séminaire en élevant les barrières qui y donnent accès. Dans une lettre aux Evêques de France (13 mars 1841) il écrit : « Si

1. C'est par ce discours que commença la séance. Il fut annoncé ainsi par le secrétaire, A. Foulon : « Ernest Renan, dans un discours historique sur la Grèce au temps d'Alexandre, a essayé de nous montrer Dieu gouvernant du haut des cieux les révolutions des empires et le christianisme, seul légitime interprète de la philosophie de l'histoire. »

2. En voici le titre et quelques strophes : « Festum sancti Nicolai hilariter transigendum. »

Mos vetus lætis statuit Patroni
 Cantibus festum celebrare necnon
 Vina fragrantia pia de lagenis
 Fundere jussit.
 Ferculis ergo celebranda festa ;
 Innocens adsit jocus, et cachinnus
 Solvat, augustis precibus statuta
 Lege peractis...
 Hac die saltem valeant labores,
 Paululum nostros hilarent penates
 Vina : cras nostros iterare cursus
 Rite licebit. A. N. D.

3. 10 mars 1841.

des raisons de famille, ou d'autres circonstances vous engageaient, Monseigneur, à donner un *Exeat* à quelques-uns de vos diocésains qui ne seraient pas encore dans les Ordres, il est bon qu'ils soient prévenus que je ne pourrais leur accorder de bourse dans mon petit séminaire qu'autant 1° qu'ils auraient été distingués par leurs succès, et par conséquent après avoir obtenu un prix ou un accessit d'excellence; 2° qu'ils seraient capables d'entrer en troisième¹; 3° qu'ils paieraient une année d'épreuves. Moyennant ces conditions, je leur accorderai une bourse entière. A défaut de ces conditions, j'exigerai le paiement intégral de la pension.» C'était montrer qu'on n'était plus inquiet pour le recrutement du petit séminaire et qu'on voulait ménager la caisse de l'Archevêché.

En ce moment-là, le travail redoublait d'intensité en vue des examens du deuxième trimestre. Renan est obligé de suspendre l'éloge funèbre de Guyomard, son ami de Tréguier, qui, après un court séjour à Saint-Nicolas, est allé mourir de la poitrine dans son pays natal. « C'est une touchante coutume au séminaire, dit le jeune panégyriste, quand on a perdu un élève, de charger un de ses condisciples de faire son éloge funèbre, de rappeler ses vertus, les circonstances de sa vie, etc. Cet éloge est lu dans une séance académique. On m'a chargé d'accomplir ce pieux devoir envers notre cher Guyomard². » Justement et c'est un encouragement opportun, Renan vient de remporter un nouveau succès dans un discours historique. « Le sujet était de montrer l'action de la justice de Dieu sur les nations de l'antiquité, sujet très difficile et très beau. » Ce discours lui mérita la première place³. Au mois de mai, il peut écrire à sa mère : « Depuis ma dernière lettre, il m'est arrivé presque coup sur coup plusieurs événements... Et pour suivre l'ordre chronologique, je vous parlerai d'abord du baptême du comte de

1. Bien se rappeler que, se souvenant de la leçon de Thavenet, Dupanloup ne laissait guère monter en troisième « quiconque faisait encore des barbarismes et des solécismes. » Morillon, *op. cit.*, p. 72.

2. *Lettres du Séminaire*, p. 140 (12 février 1841).

3. *Ibid.*, p. 145-146. Il se trouve dans le *cahier d'hon.* de la rhétorique et Cognat. *op. cit.*, p. 67, en a cité la péroraison. Il avait fait remarquer un peu auparavant (p. 57) que « Renan n'omettait jamais d'introduire une croix dans le paragraphe de sa signature ». Cela n'est exact qu'à partir de la deuxième partie de sa seconde, sans doute après sa *prise de soutane*.

Paris¹... » Puis, après une page intéressante sur cette cérémonie à laquelle il assista, grâce à une carte d'entrée fournie par M. Richard, (il ne semble pas qu'il ait assisté le 15 décembre

1. Le comte de Paris, né le 24 août 1838, avait été ondoyé presque aussitôt après sa naissance, mais vu l'attitude de Mgr de Quélen envers le gouvernement de juillet, il ne fut baptisé que le 2 mai 1841. Renan raconte cette cérémonie en ces termes :

« Je vous parlerai d'abord du baptême du comte de Paris. Grâce à l'industrie et à l'obligeance de mon professeur d'histoire (M. Richard) qui a eu la bonté de revenir exprès de Notre-Dame pour m'apporter un billet à moi et à son frère, il m'a été donné d'être du petit nombre de ceux qui y ont assisté : car il était d'une extrême difficulté de se procurer des billets. En assistant à cette belle et imposante cérémonie, où je voyais sous mes yeux tout ce que la France, pour ne pas dire le monde, a de plus distingué, je n'avais qu'un regret : c'était de ne pas vous y voir à côté de moi, ou dans les galeries de la cathédrale, où je marquais des yeux votre place ; je me disais : c'est là que maman serait bien placée : de là, elle verrait à son aise, le roi, la reine, la famille royale : d'ici, elle verrait mieux la cérémonie du baptême ; de là, elle entendrait mieux la musique, etc., etc. Oh ! maman, vous eussiez vu quelque chose de bien beau. Figurez-vous une immense nef tendue en velours rouge, partout des draperies brodées d'or, des lustres éclatants, des tapis d'une beauté étonnante, des lampes d'argent, des ballaquins, etc..., etc..., et au milieu de tout cela des amphithéâtres couverts de la plus haute société. Ici les cours de justice, avec leurs robes rouges et leurs hermines, là, les divers corps enseignants, l'Académie, la Sorbonne, etc., avec leurs costumes divers ; plus loin, les députés, les pairs, les conseillers d'Etat, les ministres, les maréchaux, les généraux, tout chamarrés d'or et chargés d'une incroyable multitude de décorations. Ici, les ambassadeurs de toutes les nations du monde, avec leurs costumes d'une richesse et d'une variété surprenante, plus loin, les évêques et les cardinaux, le patriarche de Jérusalem, etc., etc. Enfin, au bruit du canon qui tonnait derrière la cathédrale, le roi et toute la cour, s'avancant précédé de l'Archevêque de Paris. Il y eut un moment où je crus voir une féerie : ce fut à l'arrivée du roi, quand je vis les dragons qui formaient son escorte défilier au grand galop devant la cathédrale, jetant un éclat éblouissant avec leurs casques et leurs armes qui étincelaient au soleil, et quand je vis arriver l'une après l'autre toutes les voitures de la cour, au bruit des fanfares et aux roulements du canon. Pendant presque tout le baptême, j'ai vu le roi et le petit enfant qui est fort gentil et ne paraissait pas peu étonné de voir tant de monde autour de lui : il ne savait pas que c'était à cause de lui qu'on s'était mis en si grands frais. Le baptistère était celui-là même où saint Louis reçut le baptême. Je n'ai pu assister à la réception du roi, ni aux compliments accoutumés que s'adressèrent le roi et l'archevêque ; mais, au sortir, j'étais fort près de sa Majesté et de la reine. J'aurais été bien fâché de manquer une si belle occasion, qui ne se présente pas tous les jours. Je puis me flatter maintenant d'avoir vu une des plus belles assemblées du monde. Mais vous n'y étiez pas, et j'éprouvais un vide. » *Op. cit.*, p. 155-156. — Quelques disciples de Renan avaient pu assister à cette cérémonie en qualité de *commissaires* ou de *cérémoniaires* : M. J.-B. Girard assista à la réception et même à une assez longue conversation autour du baptistère. Comme on avait oublié les *saintes huiles*, il fallut beaucoup de temps pour fendre la foule et aller les chercher. Le Roi occupé à parler aux généraux de son escorte, fut prié par la Reine de prêter plus d'attention à ce que lui disait l'archevêque. — Au même titre que ci-dessus, plusieurs élèves assistèrent à la cérémonie du 15 décembre.

précédent à la « rentrée des cendres de Napoléon » il ajoute : « vous avez pu voir sur les journaux que M. Dupanloup est nommé professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. » C'était là pour le supérieur une nouvelle charge.

Ami de l'étude, Mgr Affre avait, le 8 avril précédent, écrit une longue lettre pastorale sur les études ecclésiastiques. Pour les promouvoir, il instituait, d'une part, les conférences ecclésiastiques (elles n'intéressaient pas les professeurs du séminaire) et, d'autre part, il constituait la Faculté de théologie¹. C'était une manière d'établir une Ecole des hautes études ecclésiastiques. Ce dernier projet, chose curieuse, ne lui appartenait pas. La paternité en revenait à Cousin, ministre de l'Instruction publique, qui, peu de jours après le sacre, se promenant avec l'Archevêque dans les jardins de Marie-Thérèse², lui avait proposé d'établir une école de ce genre. Mgr Affre repoussa cette offre : il craignait que, nommés par le Roi, les professeurs prêchassent le *philippisme* et n'échappassent à son autorité. Pour gagner du temps, il renvoya Cousin à un an. Quelques jours après³, Cousin était remplacé au ministère par Villemain. On ne nous dit pas les motifs de ce revirement dans l'esprit de Mgr Affre, mais sa lettre du 8 avril montre qu'un accord était intervenu entre les deux puissances. Maret au dogme, Glaire à l'hébreu, Jager à l'histoire, Dupanloup à l'éloquence sacrée, pouvaient donner à la Faculté renaissante du lustre et de la vogue. L'ouverture de cette Faculté se fit le lundi (26) en grande solennité dans l'église de la Sorbonne, « en présence de Mgr l'Archevêque, du ministre de l'Instruction publique et des Cultes⁴ et d'une gran-

1. M. Féret, le savant historien de l'ancienne Sorbonne, a fait espérer qu'il tenterait un jour, d'écrire l'histoire de la nouvelle Faculté de théologie de Paris. Cf. *La Faculté de Théologie*, de Paris, tome VI, p. 329. Jusque-là, cette histoire nous paraît un peu confuse et peu facile à suivre. Nous avons laissé en 1835, Frère y occuper une chaire, mais nous ignorons ce que cette Faculté était exactement devenue aux abords de 1840.

2. M. Lecanuet, *Montalembert*, II, p. 71, raconte la chose un peu différemment. L'offre aurait été faite le 12 juin, à l'Archevêché, par Cousin, accompagné de Montalembert, mais la cause de la résistance est toujours la défiance de l'archevêque dans le choix des professeurs par l'Etat. — A cette époque Mgr Affre habitait Marie-Thérèse.

3. Le 29 octobre, à l'avènement du ministère Guizot.

4. Villemain : voir sa lettre d'acceptation pour cette cérémonie dans la *Vie de Mgr Affre*, par M. Cruice, p. 198.

de partie du clergé de Paris¹. » Renan y assista avec la rhétorique. Ce fut Dupanloup qui prononça le discours d'ouverture. « Le sujet était la science sacrée : il l'a traitée, dit le rhétoricien déjà habitué à la critique littéraire, avec une grande supériorité tant pour le plan, qui était magnifique et d'une grandeur étonnante, que pour l'exécution qui était pleine de chaleur et de force en même temps que d'imagination. » Puis il ajoute : « La rhétorique a assisté vendredi dernier (7 mai 1841) à la première leçon qui a ouvert son cours d'éloquence et qu'il a donnée dans l'amphithéâtre de la Sorbonne, en présence d'une nombreuse assemblée². Il y a exposé le plan et l'idée du cours qu'il commence, et qui doit durer plusieurs années. Deux fois il a été interrompu par les applaudissements des auditeurs. Pour moi, je trouve qu'il s'est surpassé lui-même et je ne sais auquel donner la préférence ou de son discours solennel, ou de cette leçon. Il continuera ainsi tous les vendredis : bien entendu qu'il ne cessera pas pour cela d'être supérieur du séminaire... Quel homme le bon Dieu m'a fait connaître en lui ! C'est l'âme la plus belle et l'esprit le plus élevé que j'aie connus jusqu'ici. » Ces heureux rhétoriciens qui pouvaient ainsi entendre des leçons de rhétorique appliquée, avec des maîtres, tels que Ravignan, Dupanloup, Lacordaire quelquefois, au temps des Thiers, des Villemain, des Guizot, des Molé, des Montalembert, des Hugo, des Lamartine et même des Lamennais, devaient sentir s'éveiller en eux le désir d'imiter de si beaux modèles et se laisser gagner par la fièvre littéraire qui s'était emparée des esprits d'élite aux environs de 1840³. Et, précisément, cette année encore, Ravignan était venu de nouveau, prêcher la retraite de la semaine sainte. Ces leçons d'éloquence sacrée furent vite interrompues : après la troisième leçon⁴ (le thème

1. *Lettres du Séminaire*, p. 157. Cf. *Ami...*, t. 109, p. 197.

2. Suivant l'assertion de M. Degérine, témoin oculaire, Chateaubriand assista, dans un fauteuil d'honneur, à cette séance et y donna le signal des applaudissements.

3. Cette année, le jeune F. Hugonin écrit à un de ses correspondants : « On nous a rendus fort difficiles en fait de prédicateurs, car nous avons continuellement les plus grands orateurs de France, M. de Ravignan, NN. SS. les Evêques et Archevêques les plus renommés et puis nous avons continuellement M. Dupanloup qui, à lui seul, vaut presque un Massillon et un Fénelon. » *Oraison funèbre* de Mgr Hugonin, par Mgr Touchet. Orléans, 1898.

4. Cf. *Ami...*, t. 109, p. 405.

général était une étude sur le génie), Dupanloup épuisé, dut s'arrêter.

Mais la vie continuait à circuler à Saint-Nicolas. Le vénérable cardinal évêque d'Arras, Mgr de la Tour d'Auvergne, préside à la première communion, et Mgr Affre vient donner lui-même la Confirmation. Avec une charmante simplicité, après l'office et au moment où tous les élèves prenaient leur récréation, il vint se mêler à eux et leur parla avec la bienveillance la plus aimable¹. Nous sommes portés à croire qu'en consi-

Classe de Septième. — Composition en version.

		Seconds.	Devoirs.	Explication.	Corrigés.	Conduite.	observations particulières.
1.	Émile Bernard	Δ	1	Δ	1	1	a fait sans faute et a bien rendu.
2.	Charles de Fay	1	1	1	1	1	
3.	Charles d'Hegesty	Δ	1	Δ	1	1	
4.	Henri d'Vihel	Δ	1	1	1	1	
5.	Alex. Saintard	Δ	1	1	1	1	a 2 fautes dans sa composition : 1 ^{re} en a 5 — 2 ^e . . .
6.	Fernand de Busjérol	1	1	1	1	1	avait été le 1 ^{er} s'il avait cherché mot.
7.	François de Salliffet	1	1	1	1	1	
8.	Louis Pétel	Δ	1	1	1	1	
9.	Armand David	1	1	1	1	Δ	moyens bien ordinaires, mais
10.	Nicolas Moreau	1	1	1	1	1	peu de facilité, mais beaucoup de travail.
11.	Emile Deborne	1	1	1	1	1	
12.	Émile de Gamberge	1	1	1	1	1	
13.	Chlodovec d'Estampes	1	1	1	1	1	
14.	Eugène Clamson	1	1	1	1	1	extrêmement débile, surtout quand
15.	Eugène Dodun	1	1	1	1	1	
16.	François Hanselaut	1	1	1	1	1	peu de facilité — beaucoup d'application.
17.	Alex. Bouche	Δ	1	1	1	Δ	2 ^e faute à cette place reculée par accident.
18.	Élie de Fricese	1	1	1	1	1	est un des meilleurs élèves de la classe.
19.	Alfred de Quelven	1	1	1	1	1	

dérant leur nombre, leur qualité, leur bon esprit, un projet commença à surgir dans son esprit, qu'il devait, dans les années suivantes, poursuivre avec sa ténacité originelle. En élargissant la maison d'une façon ou d'une autre, en lui donnant un caractère plus laïque encore, et par là, en augmentant les ressources pécuniaires, en devenant petit à petit maison de plein exercice, on aurait à Paris, un séminaire digne de la capitale, et moins à charge au diocèse. Il communiqua sans doute ses idées à Dupanloup et le bruit courait en ce moment, parmi les élèves,

1. *Ami de la Religion*, tome 109, p. 455.

que le supérieur avait le dessein « d'agrandir les bâtiments et les cours du séminaire, devenus trop étroits pour le nombre des élèves¹. » Ce projet ne dut pas se réaliser, car nous n'avons pas trouvé trace de sa mise en exécution.

Les « études allaient leur petit train². » Renan lut un jour son oraison funèbre de Guyomard, un autre élève³, celle de l'ancien supérieur Didon. « Des deux côtés, assure A. Foulon, la vertu s'était chargée de faire l'éloge de la vertu. » Au mois de mai, toutes les classes chantent les louanges de Marie. Cette

du 8 Juin 1841.

Étude.

observations générales.	travail.	conduite.
la version, qu'il mettra au cahier d'honneur?	1	1°
les quatre promesses sont sans succès, avec une différence dans le français.	1	1
	1	2
Ernest Hermond a mis un thème au cahier d'honneur?	1	1
via lettre à Alexandre Vanier qui m'a écrit qu'un mois de conduite à peu près, très réussie,	1	1
et d'application soutenue pour le remettre dans le 1 ^{er} tiers de la classe, et même peut-être pour ratifier l'imprime et des accents...	1	1
	2	2
	1	1°
application constante, et conduite charmante.	1	Δ
	1	1
	1	1°
	2	2
	2	2°
Il avait un air de... à côté, envoie Vanier et un des trois meilleurs élèves de la classe...	1	1°
il a l'air de... de l'année dernière, s'il veut se soutenir à la tête de la classe	2	1
	1	1
	1	1°
le travail de Charles Viergeux ne se demontre point, depuis plus de deux mois. ses succès ne se demontrent plus non plus	2	1°
	2	1

année-là, on mit dans la chapelle de la Sainte Vierge « un tableau de Murillo, l'un des plus grands maîtres de l'école espagnole. » Il était « d'une beauté ravissante⁴ ». La dévotion à la Sainte Vierge semble avoir été vive dans la rhétorique d'alors.

1. *Lettres du Séminaire*, p. 159.
 2. *Ibid.*
 3. Il n'a pas signé sur le cahier d'honneur et nous n'avons pas pu identifier son écriture.
 4. *Lettres du Séminaire*, p. 160. Les bruits du dehors pénétraient assez vite à Saint-Nicolas, car Renan ajoute en post-scriptum : « On dit qu'il est arrivé un affreux événement au chemin de fer de Versailles : Soyez tranquille, je n'y étais pas. » L'éditeur ajoute qu'il ne sait « de quel accident il est question ». L'accident avait eu lieu à Paris et s'était borné à quelques contusions. Cf. *Ami de la religion*, n° 109, page 330.

A. Foulon rappelle qu'elle était « ingénieuse à trouver chaque semaine une sentence en l'honneur de la Très Sainte Vierge. » Cette rhétorique s'est distinguée aussi par « l'inviolable union de ses membres »; le jour de la fête d'un condisciple était accueilli par « des applaudissements réitérés », on dédiait au héros du jour une pièce de vers et Renan se chargea un jour de célébrer les louanges de ceux qui avaient saint François de Sales pour patron¹. Nous avons vu d'ailleurs en quels termes il parle de ses condisciples. Aussi cette rhétorique, mieux encore que celle des années précédentes, brilla-t-elle entre toutes à Saint-Nicolas et chacun fut fier d'y appartenir. Elle finit glorieusement l'année. « Trois discours français, trois belles leçons d'histoire et de patriotisme, racontèrent les gloires de la France militaire, de la France littéraire et de la France religieuse. L'auditoire était brillant ce jour-là. Sous la tente classique où s'abritait cette solennité suprême de notre éducation, nous vîmes, avec Mgr l'Archevêque de Paris, le nonce apostolique, plusieurs prélats français et étrangers, M. Molé, M. de Rambuteau, préfet de la Seine, d'anciens et de futurs ministres, les RR. PP. de Ravignan et Lacordaire, des membres célèbres de l'enseignement universitaire, toutes nos familles, etc., etc. Les trois jeunes orateurs furent écoutés avec une patriotique attention par leurs condisciples, avec une bienveillance pleine d'assentiment par les illustres personnages qui avaient bien voulu se rendre à notre invitation². »

Et puis, c'est la séparation. La plupart de ces rhétoriciens iront « chercher dans une retraite plus profonde une plus haute vertu et une science plus solide » et d'autres rentreront dans le monde. Pourquoi faut-il que les derniers comptent parmi eux le plus grand renégat du XIX^e siècle, qui fit à ce catholicisme qui l'a élevé, le mal le plus grand depuis Voltaire? Sans doute, c'est la rançon de tout le bien qui se faisait alors à Saint-Nicolas, sans doute il n'est pas bon qu'une institution hu-

1. A. N. D.

2. Morillon, *Op. cit.*, p. 123-124. Mgr Lemercier et le marquis de Brignole-Sales, l'ambassadeur de Sardaigne y assistaient aussi. Cf. *Ami de la religion*, n^o 110, p. 5. Les orateurs furent J. Cognat, H. Nollin et Louis Girard et nos archives possèdent leurs discours. Louis Girard, frère de J.-B. Girard, devint lazariste, professeur de théologie à Alger et mourut supérieur du grand séminaire de Meaux en 1876.

maine, si vénérable soit-elle, ne puisse, dans ses annales, trouver que des sujets de joie!

Pendant que, soit chez leurs parents¹, soit à Gentilly, ses élèves se délassent des fatigues de l'année, Dupanloup cherche le repos intellectuel, moral et physique dans un grand voyage en Suisse, puis en Allemagne et en Italie². Il le fit avec plusieurs compagnons, qui, pour la seconde partie de l'expédition, furent le professeur Simonin et l'élève Pierre de Castellane³.

Au début de l'année 1840-1841, c'est toujours M. Guesnier

1. Renan, en particulier, passa ses vacances en Bretagne.

2. Et non pas seulement en Suisse, comme le dit Lagrange, *op. cit.*, I, p. 266.

3. La rédaction du récit de ce voyage est faite sur les notes de M. Simonin. Cf. *Voyages en Savoie*, etc. : recueil inédit, communiqué par M. Levesque. On nous permettra sans doute d'en extraire quelques détails plus significatifs.

Sur le bateau qui leur fait traverser le lac de Constance Dupanloup et l'abbé Simonin rencontrent l'évêque d'Augsbourg (Mgr Salzmann). La conversation s'engage d'abord en allemand et, là, M. Simonin sert de « drogman », puis en latin. « Le Prélat s'exprimait en latin *perlegantè sermone*; son extrême bon ton était condescendant et facile, mais tenait du grand seigneur.

Il pensait qu'il y avait des obstacles cachés à la pacification des affaires de Cologne. (Il s'agit de la résistance de l'archevêque Droste-Vischering.) Il trouvait que les évêques en Bavière n'ont presque aucun moyen de gouverner leurs diocèses et de diriger la discipline, parce qu'un grand nombre de paroisses, 600 par exemple, sont à la nomination du Roi et, il faut bien le dire, pas même du Roi en réalité, mais du ministre, pas même du ministre, mais de son secrétaire. Les ecclésiastiques, dès lors, ne cherchent pas à satisfaire leur Evêque, mais à plaire au ministre ou à son secrétaire. — Un autre grand mal qu'il déplorait, c'est l'état des séminaires en Allemagne. Il regrettait de n'avoir pas de petits séminaires et que l'on ne passât que 18 mois dans les grands séminaires pour toute préparation au sacerdoce. — Le gouvernement épiscopal est aussi, à son avis, entravé et sans ressources suffisantes; il n'y a qu'un vicaire général et, s'il y a des conseillers ecclésiastiques, l'évêque ne doit les prendre que dans son Chapitre ou les rétribuer lui-même s'il les tire d'ailleurs. Les Evêques de France, selon lui, étaient plus libres sous l'Empereur lui-même, que les Evêques d'Allemagne ne le sont aujourd'hui. En parlant de Mgr de Quélen il lui donna le nom de « *Vir summa constantiæ et summa charitatis.* »

Plus loin Simonin rapporte une visite faite au professeur Döllinger à Munich.

« Celui-ci, dit-il, nous reçut avec une cordialité extraordinaire. A l'air d'un professeur allemand des anciens jours, il joint de la finesse et de la distinction... M. Döllinger nous apprit l'omnipotence des employés en Allemagne... A propos de notre rencontre avec l'évêque d'Augsbourg, M. Döllinger reconnut en ce prélat une grande distinction et une rare sagacité, néanmoins il fit consister sa principale habileté dans une grande connaissance des écoles et des humanités. Il paraît qu'il y a peu d'accord entre lui et son clergé et que son diocèse est souvent agité. Comme il a passé une partie de sa vie dans les séminaires, il y a puisé un certain zèle pour la discipline qui est le principe du mécontentement de son clergé. » Un peu plus tard, Simonin mentionne qu'ils soupèrent chez Döllinger en compagnie de « Görres, Clément-Brentano, M. Philips, etc. »

qui, en qualité d'économe, est chargé de la gestion des fonds, M. Millault est préfet de religion et directeur, M. Debeauvais, directeur de Gentilly, M. Crabot, jeune, préfet des études et de discipline, à Paris, M. Crabot aîné, préfet des études et de discipline à Gentilly, M. Duchesne, prof. de *rhétorique*, M. Bessière va bientôt quitter la *seconde*, M. Richard, est professeur d'histoire, M. Taillefumière, professeur de *troisième*, M. de Chauliac, président de la grande étude à Paris, M. Teyssède président d'étude à Gentilly, M. Sabatier, professeur de *sixième*; voilà les noms que nous indiqué un état dressé en octobre 1840 et annoté par M. Dupanloup¹.

1. *A. S. N.* On nous permettra de donner ici *in extenso*, ce document qui renferme quelques détails biographiques d'autant plus sûrs qu'ils ont dû être donnés par les intéressés :

Monsieur MILLAULT, SÉBASTIEN-EMILE,

Né le 9 octobre 1809.

Diocèse de Paris.

A fait ses études littéraires à Saint-Denis, près Paris, dans une maison dirigée par les Missionnaires de France.

A fait ses études ecclésiastiques au séminaire Saint-Sulpice, du 9 octobre 1829 au 15 août 1834.

A été ordonné en 1834, à Noël.

1^o Maître de conférence en philosophie à Issy pendant deux ans (1829-30-31).

2^o Chef du Catéchisme de Persévérance des filles à Saint-Sulpice (1832-33-34).

3^o Préfet de Religion et de discipline au Petit Séminaire Saint-Nicolas, depuis le 26 octobre 1834.

4^o Actuellement préfet de Religion et directeur du Petit Séminaire depuis décembre 1838.

Monsieur DEBEAUVAIS, LOUIS-ROBERT,

Né à Gisors, Eure, le 14 septembre 1803

Diocèse d'Evreux, Eure.

A fait ses études littéraires à Gisors et à Evreux.

A fait ses études ecclésiastiques au Séminaire Saint-Sulpice.

A été ordonné à Evreux, le 16 juillet 1827.

Depuis 1825 jusqu'en 1835, professeur de troisième et de rhétorique au Petit Séminaire d'Ecouis, pendant ce même temps, vicaire d'Ecouis.

Depuis 1835, jusqu'à la fin de 1837, précepteur.

Depuis 1837, au Petit Séminaire de Saint-Nicolas, pendant trois ans.

Préfet des études, actuellement directeur de la maison de Gentilly, agrégé au diocèse de Paris.

M. GUESNIER, LOUIS-ACHILLE,

Né le 26 août 1806.

Diocèse de Paris.

A fait ses études littéraires au Petit Séminaire Saint-Nicolas, à Paris.

A fait ses études ecclésiastiques aux Séminaires d'Issy et de Saint-Sulpice.

A été ordonné le 19 décembre 1836.

Depuis l'ordination jusqu'en 1838, président d'étude au Petit Séminaire de Saint-Nicolas, et confesseur de la maîtrise de Notre-Dame de Paris.

Depuis 1838, jusqu'en 1839, directeur de la 2^e division.

Depuis 1839, Econome.

Monsieur CRABOT, PIERRE-MARIE,

Né à Plouharnel, près Auray, Morbihan, le 30 mars 1808.

Diocèse de Vannes.

A fait ses études littéraires à Sainte-Anne, et ses études théologiques à Vannes.

Ordonné prêtre au Séminaire de la même ville, le 23 mars 1833.

A été aussitôt précepteur à Rennes pendant 4 ans, aumônier et professeur de 5^e à une école de la marine à Brest, ensuite professeur de 4^e et de 3^e à une institution ecclésiastique à Versailles et président d'étude à Saint-Nicolas du Chardonnet, depuis décembre 1838 jusqu'aux vacances 1839.

Préfet de discipline en septembre 1839.

Préfet des études et de discipline en 1840.

Agréé au diocèse de Paris.

Monsieur CRABOT, JEAN-MARIE,

Né à Auray (Morbihan), 21 mai 1806 de Pierre Crabot, capitaine de vaisseau au long cours, et d'Annette Lamère.

Etudes littéraires, Philosophie, Physique à Sainte-Anne d'Auray, collège dirigé par les Jésuites.

Etudes ecclésiastiques au Grand Séminaire de Vannes.

1^o Directeur de la maîtrise du diocèse de Vannes pendant deux ans.

2^o Vicaire d'une paroisse pendant un an.

3^o Pendant six ans, chez les P. Jésuites, Professeur de troisième, seconde, rhétorique pendant trois ans.

4^o Entré au Petit Séminaire Saint-Nicolas en 1839, comme directeur de la petite division.

Maintenant Préfet des études et de discipline à la maison de Gentilly.

Ordonné à Noël 1831.

Monsieur DU CHESNE, LOUIS, STÉPHANE, AMÉDÉE, PAULIN,

Né à Blois, le 13 janvier 1813, de Chevalier Etienne, Marin Du Chesne, et de demoiselle Eugénie, Louise, Rose de Ciszeville.

A fait ses études littéraires :

1^o Chez son père avec un précepteur;

2^o Au collège communal de Romorantin;

3^o A l'Ecole royale de Pont-le-Voy.

Reçu bachelier ès lettres à l'Académie d'Orléans.

Employé au cabinet particulier d'un sous-préfet, à diverses administrations municipales... a étudié à l'Ecole des Chartes de la Bibliothèque royale. Trois années d'études de droit à la Faculté de Paris, pendant lesquelles il a pris successivement les grades de bachelier et licencié en droit... Employé par M. Pardessus, conseiller à la Cour de Cassation, par M^e Derouet, avocat à Blois... Entré en décembre 1834 au Séminaire Saint-Nicolas, comme président d'étude... professeur de seconde.

En octobre 1835, au Séminaire Saint-Sulpice où il a fait son cours de théologie... Employé aux catéchismes de persévérance des garçons... Chef du catéchisme de persévérance des garçons... Employé au catéchisme de persévérance des filles. Envoyé à Saint-Nicolas en septembre 1838 pour professer la rhétorique... Ordonné prêtre en décembre 1838.

Agréé au diocèse de Paris.

Monsieur BESSIERE, LOUIS, FRANÇOIS, LÉON,

Né le 22 octobre 1807.

Diocèse de Rodez, agrégé à celui de Paris.

A fait ses études littéraires chez M. Poiloup, depuis 1823 jusqu'en 1829.

A fait ses études ecclésiastiques au Séminaire Saint-Sulpice, depuis 1832, jusqu'à la fin de 1835.

A été ordonné, le 19 octobre 1835.

1^o Professeur chez M. Poiloup en 1830-31-32.

2^o Chef de catéchisme de première communion des filles à Saint-Sulpice (1833-34-35).

3^o Professeur de troisième et maître de cérémonies au Petit Séminaire Saint-Nicolas;

4^o Actuellement professeur de seconde.

Est au Petit Séminaire, depuis le mois d'octobre 1835.

Monsieur RICHARD, CHARLES, PROSPER,

Né le 2 janvier 1810, à Lunéville (Meurthe)

Diocèse de Nancy.

A fait ses études littéraires d'abord chez ses parents, puis au collège de Vic.

A fait sa philosophie et une année de théologie au Séminaire de Nancy en 1826-27.

A suivi les cours littéraires des Facultés de Paris, pendant les années 1831-32-33-34.

Est entré au Séminaire de Saint-Sulpice (1836-37-38). Ordonné le 25 mai 1839.

1^o A été professeur de huitième, septième, sixième au Petit Séminaire de Pont-à-Mousson.

2^o Professeur de quatrième au Séminaire de Saint-Nicolas (1834-35).

3^o Actuellement professeur d'Histoire.

Monsieur TAILLEFUMERE, LAURENT,

Né le 20 juillet 1794.

Diocèse de Langres, agrégé à celui de Paris.

A fait ses études littéraires à Joinville (Haute-Marne).

A fait ses études ecclésiastiques à Saint-Sulpice.

A été ordonné à Paris (18 mai 1826).

1^o Prêtre administrateur aux Missions étrangères, deuxième Vicaire à Saint-Leu.

2^o Aumônier à l'Hospice Cochin.

3^o Professeur de cinquième et de quatrième au Petit Séminaire Saint-Nicolas.

4^o Actuellement professeur de troisième.

Monsieur DE CHAULIAC, LOUIS, JOSEPH, FERDINAND,

Né le 13 novembre 1809.

Diocèse de Montpellier, agrégé à celui de Paris, le 17 octobre 1836.

A fait ses études littéraires chez M. Poiloup.

A fait ses études ecclésiastiques au Séminaire Saint-Sulpice.

A été ordonné le 21 décembre 1836.

1^o Professeur chez M. Poiloup avant l'entrée au grand Séminaire.

2^o Du clergé de Notre-Dame de Lorette, du 21 octobre 1836, jusqu'au 8 octobre 1837.

3^o Professeur de troisième pendant quatre ans, jusqu'aux vacances de 1840.

4^o Actuellement, président de la grande étude au Petit Séminaire Saint-Nicolas.

Monsieur TEYSSÉDRE, JEAN-BAPTISTE, MARIE,

Né à Réquistat, 24 juin 1815.

Diocèse de Saint-Flour.

Etudes littéraires au collège de Saint-Flour.

Etudes ecclésiastiques au grand Séminaire de Saint-Flour, où il est resté six années.

Ordonné prêtre avec dispense d'âge, 25 mai 1839.

Entré au Petit Séminaire Saint-Nicolas en septembre 1839. Professeur de cinquième.

Maintenant, Président d'études à Gentilly.

Monsieur SABATIER, ETIENNE,

Né le 21 avril 1809.

Diocèse de Clermont, agrégé à celui de Paris, en 1835.

A fait ses études littéraires chez M. Poiloup, au Petit Séminaire Saint-Nicolas, à Conflans, à Paris, de 1827 à 1831.

A fait ses études ecclésiastiques aux Séminaires d'Issy et de Saint-Sulpice, de 1831 à 1836.

A été ordonné le 28 mai 1836.

1^o Prêtre-administrateur à Saint-Etienne-du-Mont, depuis le 1^{er} août 1836, jusqu'en octobre 1837.

2^o Professeur de huitième au Petit Séminaire Saint-Nicolas.

3^o Actuellement professeur de sixième.

Monsieur VIDAL, JEAN-BAPTISTE, EUDORE, MARCEL,

Né à Mende (Lozère) 1815.

A fait ses études littéraires au collège communal de Mende, jusqu'en 1834.

A fait ses études ecclésiastiques au grand Séminaire de Chartres.

A été ordonné prêtre, le 19 du mois d'août 1838 avec dispense d'âge.

1^o A exercé le ministère dans une paroisse du canton de Brou (Eure-et-Loir).

2^o Entré en octobre 1840 au Séminaire Saint-Nicolas.

Année 1841-1842.

L'*Ordo* du diocèse de Paris, malgré la discrétion de ses renseignements, indique suffisamment que plusieurs changements ont eu lieu dans le personnel de l'année scolaire 1840-1841. M. Guesnier est passé du bureau de l'économat à la chaire de préfet de religion. Ses goûts pieux durent s'y satisfaire. Dans le maniement des fonds et la distribution des dépenses, il est remplacé par M. Garot qui se fait aider par un sous-économe, M. Bourdaloue. M. Richard prend le titre de préfet des études. Les deux frères Crabot ont, en effet, quitté le séminaire. Les départs des professeurs sont assez nombreux. Un de ceux qui durent laisser le plus grand vide, fut celui du brave Taillefumière qui, en plein trimestre, quitte la chaire de *troisième* pour occuper la cure de Bagnolet. Les motifs réels de ces départs nous sont inconnus.

Désireux de récompenser le mérite, Dupanloup obtient la moquette de chanoine honoraire pour ses deux principaux collaborateurs, Debeauvais et Millault¹, dont l'un dirige Gentilly, et dont l'autre va bientôt suppléer le *maître* à Paris. Les deux maisons, celle de Paris surtout, sont pleines²; 21 maîtres sont

1. Cf. *Ami de la Religion*, n° 111, p. 120, 19 oct. 1841. *L'Ami*, orthographe : Millot.

2. Dans une feuille volante due sans doute à la plume de Ch. Moulin, nous trouvons les noms de tous les élèves, qui, au mois de mai 1842, contribuèrent à l'érection de trois croix à Notre-Dame des Anges, à Bondy. 159 sont mentionnés comme étudiant à Paris (Ex Civitate), et 48 comme étudiant à Gentilly. *L'Almanach du clergé*, 1842, indique comme chiffre de droit et de *fait* 250. Ce chiffre nous paraît un peu trop élevé puisque les deux nombres sus-indiqués forment un total de 210 seulement. Il est vrai que nous sommes alors presque à la fin de l'année et que des vides ont pu être causés, par des motifs divers. De plus, il est bon de noter que, l'année précédente, Mgr Affre avoue 275 élèves. Pour les besoins de la statistique nous donnons du reste les listes suivantes.

Rhétorique

Professeur : M. DUCHESNE

Dans *L'Echo de Saint-Nicolas* nous trouvons les noms suivants :

V. Postel, A. Cambier, L. Joisel, E. Gomond, C. de Balincourt, A. Foulon.

A. Jourdan, C. de Beaupré, J. Caron, C. Gerdil, L. Collardé, L. Chevojon
 J. Dutilleux, A. Jourdan, A. Maistre, V. Oudart, D. Berlioz, E. Minier.
 Ajoutez : A. Pont, A. Petroz, A. Cauchemet, A. Gibert, J.-B. Dottin, J.-B.
 Collette, A. Teppe, A. Malart, H. Choppin, Simon.

(Feuille de composition, A. S. N.)

Seconde

Professeur : M. BOUVERAT

F. Ballet, F. Modelon, L. Despierre, F. de l'Escaille, A. Morillon, F. Jonette,
 J. Kercos, F. Hugonin, L. Delafontaine, F. Gindre, J.-B. Girard, C. de Nanteuil,
 A. Mariotte, A. Marbot, A. Savart, P. de Castellane, C. de la Tour d'Auvergne,
 H. de Dreux-Brézé, A. Moreau, A. Grant, V. Beaudevin, C. Moulin, C. Lavi-
 gerie.

(Echo et feuille volante.)

Ajoutez : C. Taupin, O. Moret, R. de Belbœuf.

(Feuille de composition, A. S. N.)

Troisième, 1^{re} division.

Professeur : M. CATHELIN, sous-diacre.

Voici quelques noms d'élèves d'après un cahier d'honneur :

C. Glaudin, P. Jacquin, T. Vinnac, O. d'Arnouville, C. Glower, A. de Garel,
 J. Gentil, F. Cornillat, N. de Saint-André, P. Laurens, L. Pontigayot, H.
 Guédon, J. Palatin, J. Ducastel, A. de Montferrier, J. Dégerine, E. Cavelle,
 A. Picque, M. Vicat, C. Martin, A. de Beauvert, E. Desruelles, V. Sibon, *clerc*
tonsuré, H. de la Chapoulie, M. Sentinier, O. Charlot, L. Testoris, C. Gallion,
 A. Bollengyer (feuille volante).

Le travail paraît avoir été intense car le cahier d'honneur est bien rempli.
 A. N. D.

Troisième, 2^e division.

Professeur : M. SIMONIN.

Noms des élèves inscrits en tête d'un cahier d'honneur. A. S. N. :

C. Profillet, C. Bérard, H. de Barbantane, O. de Boury, E. Fauvage, G.
 Desfossés, H. de Saint-Pern, T. Menner, O. de Niescomi, A. Bridou, A. Lemaitre.
 E. Bouland, L. Benoit, L. Dagron, J. d'Estampes, P. Delorme, E. Gison, A. de
 Caux, J. Lemoine, B. Castelnau, A. Sallé, H. de Callenstein, J.-B. Debrelly,
 H. d'Erlach, A. Truchon, A. Leboucher, C. Delorme, E. Saujon, N. Crévissier.

Quatrième.

Composition de thème latin (A. S. N.)

1. B. Langénieux; 2. L. Ducoudray; 3. C. de Champagny; 4. F. de Loscos;
 5. D. Revel; 6. E. Raullot; 7. C. Boquet; 8. V. Désouches; 9. A. Gillet; 10.
 P. Soubiranne; 11. A. Fossier; 12. L. Varlet; 13. R. Doynel; 14. P. Besse;
 15. J. Paris; 16. V. Dumax; 17. H. de Saintenac; 18. F. Masson; 19. A. Ca-
 zaban; 20. L. de Guinaumont; 21. H. Du Caurroy; 22. A. de Richecourt; 23.
 G. Jacqueline; 24. C. Arnoux; 25. J. de Noailles; 26. L. Guffroy; 27. M.
 Santinier; 28. R. de Senevas; 29. A. de Carrière; 30. R. de Saburthe; 31.
 F. Ttault.

Puis : J. Fusier, E. de Bassignac, A. de Gabriac, B. Malaptate, C. Gavet, H.
 de Barbantane, F. Massard, F. Rousseau, A. de Richecourt, V. Terrail, R.
 Degreves, E. Cuper, A. Boulanger, J. de Forceville, G. Rigolot, A. de Caux,
 A. Delbœuf, L. de Beauveau (feuille volante).

En janvier 1842, elle fut partagée en deux sections dont l'une fut confiée
 à M. de Geslin et l'autre à M. Courvoisier. Cf. *Echo de Saint-Nicolas*, p. 55.

Cinquième, 1^{re} division.

Composition en thème latin, 19 octobre 1841 (A. S. N.)

1. L. Gounelle; 2. L. Hugo; 3. A. Boulanger; 4. A. Burion; 5. E. Saintin;
 6. C. de Layens; 7. A. Liroux; 8. A. D'Orglandes; 9. L. Batté; 10. G. Yalfin;
 11. A. Lecocq; 12. J.-B. L. de la Treille; 13. L. Ducrey; 14. F. Belhomme;
 15. M. de Blic; 16. P. Gérard; 17. C. Dagron; 18. A. Duroy; 19. A. Lescazes;
 20. E. Caventou, 21. E. de Dreux-Brézé; 22. L. de Brossard; 23. L. de Chan-

gey; 24. Jules Terrier; 25. H. Collignon; 26. A. Ruffel; 27. P. de Laburthe; 28. L. Verger; V. Béchard; G. de Brosses.

Cette classe change de professeur au mois de novembre. L. Verger, dont le nom acquerra une triste célébrité, dut probablement descendre en *sixième*, car son nom disparaît bientôt des listes de *cinquième*.

Cinquième, 2^e division.

Version latine du 14 septembre 1841).

1. P. Cuttoli; 2. T. Régley; 3. T. Lamarche; 4. E. de Gourcuff; 5. H. de Champagne; 6. V. Soudan; 7. C. Delavaraine; 8. E. Hermand; 9. G. de la Ruelle; 10. Hy. Didier; 11. S. Mallet; 12. A. Odiette; 13. M. Chardon; 14. P. Vachet; 15. F. Lebeau; 16. E. Gillet; 17. J. Choppart; 18. E. Melleville.

Plus tard nous relevons dans cette classe les noms de J. de Gabriac, A. de Courtivron, P. Chevalier, G. de Gallifet, E. Aubert, V. Gratiot, G. de Maupeou, E. de Busseret, H. du Douet.

Dans une composition en thème latin du 28 décembre 1841, nous remarquons, avec le professeur, que le premier, P. Cuttoli, n'a pas de solécismes; les trois suivants ont *un* solécisme; les cinq suivants, *deux* solécismes,... le 18^e, 10, le 19^e, 12, et le 20^e (G. de Gallifet), 15. Vers la fin de l'année les résultats sont plus satisfaisants et G. de Gallifet, en particulier, n'a plus que trois solécismes. A la fin de l'année, le professeur ne ménage pas les louanges à P. Cuttoli, H. de Champagne, E. de Gourcuff, etc., mais se montre sévère pour la légèreté d'esprit de G. de Gallifet. Il le traite de « papillon ». (A. S. N.)

Sixième

Composition d'hist. et de géog. du 19 avril 1842.

1^{re} section.

1. L. Verger; 2. A. Ruffel; 3. E. Chevreuil; 4. O. de Quélen; 5. V. Fauveau; 6. J. Choppart; 7. L. E. Louis; 8. C. Arrighi; 9. E. de Noailles; 10. L. Bigot; 11. E. de Cauman; 12. F. de Rohan-Chabot; 13. E. de Lambertye; 14. E. Melville; 15. P. de Lagny; 16. E. Delorme.

Version grecque.

2^e section.

1. G. de Maupeou; 2. A. David; 3. C. Legai; 4. L. Petel; 5. H. du Douet; 6. N. Mesnard; 7. H. de Blic; 8. A. Bouchez; 9. A. Saintard; 10. E. Samsou; 11. F. de Buisseret; 12. H. Durbal; 13. E. Dolun; 14. C. O'Egerthy.

Septième.

Composition en histoire et géog. du 19 avril 1842.

1. A. de Brimont; 2. J. Mellerio; 3. H. le Trésor de la Roque; 4. A. Leroux; 5. H. de Tocqueville; 6. C. Chamagne; 7. A. Duroy; 8. R. de Faverney; 9. H. de Courtivron; 10. L. Grou; 11. C. Blanc; 12. L. de Gresse; 13. H. Portalis; 14. G. Laurens; 15. A. Godillon; 16. G. de Lentilhac; 17. T. Laborde Huras; 18. A. Hubault; 19. A. Portalès; 20. T. d'Estampes.

Huitième.

Professeur : M. OLIER, prêtre.

Composition en orthographe :

1. Ch. de Guinaumont; 2. A. de Gislain; 3. G. de Lestanville; 4. A. Henrion; 5. E. Riddell; 6. A. d'Annery; 7. E. de la Brière; 8. A. de Muller; 9. H. de Gourcuff; 10. E. Mellerio; 11. H. de Fénelon; 12. L. de Hercé; 13. F. de Saint-André; 14. J. de Balincourt; 15. R. de Bruc; 16. H. de Monneville.

La classe fut dédoublée plus tard et il faudrait ajouter les noms suivants :

E. Godillon, A. de l'Escluse, F. Meslier, H. de la Porte, J. Loiseau, G. de Guinaumont, H. Chevalier, C. Bozon de Périgord, H. de Sainte-Marie, A. Lagnonnie (*Feuille de composition du 19 avril 1842. A. S. N.*)

chargés d'y faire circuler la vie¹. Le chef est encore souffrant : non seulement il ne peut reprendre son cours, mais il semble que la charge de supérieur est, pour le moment, trop lourde pour ses épaules. Sur l'ordre formel des médecins, affirme Lagrange, il va prendre le parti « d'aller demander du repos à Rome. » A dire vrai, d'autres motifs devaient le pousser à faire ce voyage. Outre l'attrait qu'exerce cette ville sur ceux qui l'ont déjà visitée², l'assurance de trouver là-bas un cercle ami et très sympathique, il désirait aussi se ménager le temps de préparer à loisir ses leçons de la Sorbonne. Malgré sa facilité de composition, et le caractère un peu général des sujets qu'il entreprenait de traiter, il ne pouvait improviser impunément un cours où se rencontraient maints personnages rendus célèbres par les lettres ou par la politique. A Rome, il espérait trouver un milieu favorable à l'éclosion des grandes pensées et à la pompe du style. Au mois de janvier, il écrira à son Archevêque : « Je prépare, avec une grande joie d'âme, la suite de mes leçons à la Sorbonne³ », et Renan assure d'Issy, en ce moment-là même, qu'une des raisons qui ont déterminé son supérieur « à ce voyage, c'était d'avoir plus de temps pour achever des ouvrages qu'il avait commencés⁴ ». Mgr Affre, à son tour, lui confiait une mission secrète qui lui déroberait quelques instants. Il devait demander au Pape un bref qui attribuerait à l'Archevêque de Paris le droit de donner le doctorat de théologie aux professeurs de Sorbonne : par ce moyen, Mgr Affre espérait relever le prestige de la Faculté de théologie dont les grades théologiques n'avaient que peu de crédit auprès du clergé français.

Tout faisait donc présager un séjour assez prolongé loin de Saint-Nicolas. Le soir de la Dédicace, il part après avoir fait ses adieux. Il entre en Italie par la route de la Corniche, s'arrête à Voltri, aux portes de Gènes, chez le marquis de Brignole, tra-

1. Voici leurs noms d'après la *feuille volante*.

A Paris : Millault, Guesnier, J.-B. Garot, Duchesne, Vidal, de Geslin, Cornac, Bouverat, Cathelin, Simonin, Courvoisin, H. de Beaufort, D. Martin, Lefrançois, Rabelleau.

A Gentilly : De Beauvais, de Chauliac, Tesseydre, Olier, Haquin.

2. On se souvient que Dupanloup y était allé en 1831.

3. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 278.

4. *Lettres du Séminaire*, p. 166. Lagrange, *loc. cit.*, p. 264, indique le traité de l'Education parmi ces ouvrages.

vers la Toscane et l'Ombrie¹. Chemin faisant, il peut lire dans l'*Ami de la Religion* du 25 novembre : « M. l'Archevêque vient d'admettre dans son conseil... M. l'abbé Beuzelin..., M. l'abbé Dupanloup qui, par l'habile direction qu'il a imprimée au petit séminaire de Paris et par l'éclat de ses leçons à la Sorbonne, a justifié d'une manière si brillante la confiance du prélat. » Le rapprochement de ces deux noms dut provoquer plus d'un sourire à Paris; mais, pour le moment, les deux adversaires d'autrefois ne pouvaient se rencontrer autour de la table du Conseil.

En même temps que l'*Ami*, Dupanloup recevait le premier numéro de l'*Echo de Saint Nicolas*.

Si le *Maître* avait quitté la rue de Pontoise, il n'entendait pas en être complètement absent et on n'y songeait pas à l'oublier. Il ne faut pas se lasser de le répéter : l'affection que ses élèves lui portent est presque universelle et offre tous les caractères de la sincérité. Aussi est-il convenu avec la *rhétorique*, qu'un journal spécial lui sera envoyé, qui mentionnera les événements survenus à Saint-Nicolas pendant son absence; de la sorte il n'aura pas quitté tout à fait sa chère maison. « L'administration du journal ne tarda pas à être constituée. Le gérant fut Alfred Foulon, le rédacteur en chef, Victor Postel! » Ces choix étaient excellents : ces deux vétérans de rhétorique avaient quelques loisirs et une plume facile. D'autres rhétoriciens complétaient le bureau de la rédaction. Mais bientôt « l'administration supérieure du journal ayant eu à se plaindre de quelque négligence de la part de quelques-uns des rédacteurs particuliers, le gérant et le rédacteur en chef résolurent... de se charger eux seuls de la rédaction... Victor Postel s'inscrivit pour la partie religieuse, Alfred Foulon pour la partie littéraire, tous deux pour les nouvelles diverses² ». Des correspondants, choisis par les professeurs dans les autres classes étaient chargés de faire parvenir les nouvelles particulières de chaque classe à Alfred Foulon, dont les bureaux se trouvaient au quatrième étage, numéro 150. Mais la liberté de la presse n'existait pas alors. Elle ne pouvait débiter à Saint-Nicolas. M. Duchesne,

1 Cf. Lagrange, *loc. cit.*, p. 267.

2. *L'Echo*, préface.

professeur de rhétorique, fut le directeur politique de cette feuille nouvelle. Son rôle de censeur, intelligemment compris, ne l'empêchait pas de laisser passer « de petites audaces fort appréciées de l'auditoire, tout le monde étant dans le secret des allusions du journaliste. Il n'y avait pas assez de personnalités pour que tout cela fût inconvenant ou agressif; il y en avait assez seulement pour que ce fût piquant et très désiré. »¹ Une fois l'*Imprimatur* obtenu et dûment signé, Victor Postel se chargeait « du travail énorme de la transcription du journal ». La feuille à peine sortie de ses ateliers était lue à toute la classe. « Plus d'une fois, ajoute Foulon, M. le directeur en donna publiquement lecture à la lecture spirituelle » et, affirme Morillon, « nous attendions toujours cette lecture avec impatience »². L'*Echo de Saint-Nicolas* avait, de plus, adopté une épigraphe qui devait singulièrement plaire à son unique abonné : *Maria mater orphanorum, pupilla parvulorum*. Il allait donc chaque semaine, porter à Rome quelque chose de la vie qui circulait dans le séminaire. Heureux de faire connaître son œuvre, Dupanloup communiquait ces feuilles à quelques membres de la haute société ecclésiastique qu'il fréquentait à Rome. « Monsieur le Supérieur nous a dit à son retour, écrit Foulon en tête de la deuxième édition de ce recueil, que l'*Echo de Saint-Nicolas* avait fait grand bruit à Rome, peut-être plus qu'il ne le méritait. Le général de la Compagnie de Jésus (le P. Roothaan) disait : — Il n'y a que les Français capables d'idées pareilles — ... Monsieur le Supérieur, à son départ de Rome, fut obligé de laisser tous les exemplaires de l'*Echo de Saint-Nicolas* entre les mains des cardinaux et des prélats romains qui les lui avait demandés avec instance »³.

Ils s'intéressaient sans doute à ce récit modeste mais vivant, qui, mieux que tout autre document, les faisait pénétrer dans

1. Morillon, *op. cit.*, p. 195. Gentilly avait aussi son *Echo*. Cf. *Echo de S.-N.*, p. 3. Nous ne l'avons pas trouvé.

2. *Ibid*

3. « Toutes les feuilles se trouvant ainsi épuisées, Foulon les réédite donc : il avait reçu pour récompense de son zèle « une petite lampe en terre cuite trouvée dans les catacombes de Rome. » L'exemplaire de l'*Echo* dont nous nous servons, nous a été obligeamment donné par M. Aigouy, curé du Kremlin-Bicêtre.

l'intimité d'une maison dont la renommée était parvenue jusqu'à eux. Feuilletons à notre tour ce *Mémorial* de famille.

Le premier numéro est du 22 novembre. Il relate une séance académique tenue le samedi 20 et présidée par Mgr Affre assisté de l'Evêque de Viviers¹. C'était la quatrième visite faite par l'Archevêque, à Saint-Nicolas, depuis la rentrée. Le jour de la Saint-Denis, il a présidé une séance donnée en son honneur. Les élèves lui ont fait un compliment où ils le comparent au premier apôtre et évêque de Paris. Il a profité de cette occasion pour affirmer une fois de plus ses principes en matière d'éducation et de littérature. Il a même été un peu sévère. Il a répondu que « les compliments étaient souvent de beaux mensonges, mais qu'il n'y avait rien de si beau que la vérité, et que les enfants devaient s'accoutumer à être toujours vrais dans leurs paroles, afin de l'être ensuite durant tout le cours de leur vie. » Cette conception exacte dans sa rigidité dut leur paraître un peu nouvelle : que devenait alors l'éloquence, s'il fallait rester dans les bornes de la réalité ? Que devenaient la littérature, les humanités, si elles ne servaient plus à recouvrir de leur riche manteau les aridités et les laideurs des choses ?

L'Archevêque aime Saint-Nicolas. L'intérêt qu'il prend à cette œuvre grandit. Il en saisit toute la portée, l'étudie de près, songe peut-être à la modifier. Il vient de manifester sa vigilante sollicitude à son égard, par une circulaire où l'éducateur le dispute à l'administrateur.

Paris, 16 juillet 1841.

Monsieur le Curé,

Vous êtes appelé par vos fonctions à proposer pour le petit séminaire quelques-uns des enfants confiés à vos soins, et il vous importe de savoir à quelles conditions ils peuvent y être reçus ; j'ai cru devoir vous faire connaître les mesures.

Pendant de longues années, beaucoup d'enfants admis trop jeunes dans cet établissement avec l'avantage d'y jouir d'une bourse ou d'une demi-bourse, ne parvenaient point au sacerdoce : plusieurs s'arrêtaient à l'entrée des études philosophiques,² quelques-uns suivaient le

1. Mgr Guibert récemment nommé et plus tard archevêque de Paris.

2. A Issy.

cours mais sans aller au delà; il n'en restait qu'un petit nombre pour les Ordres sacrés.

Quoique cette situation se soit depuis deux ou trois ans notablement améliorée, j'ai dû prendre de nouvelles précautions afin de donner plus sûrement aux aumônes des Fidèles leur véritable destination. Pour atteindre ce but, il était nécessaire de n'accorder de remises qu'à des jeunes gens qui présenteraient des signes probables pour ne pas dire certains, de vocation à l'état ecclésiastique, et qui en même temps feraient preuve de talents au moins suffisants pour le diocèse de Paris.

En conséquence, au mois de juillet, la Commission chargée de l'administration du petit séminaire déterminera le nombre de bourses qui seront disponibles l'année suivante.

Ces bourses pourront être appliquées, soit aux élèves déjà admis au petit séminaire, soit à d'autres qui en sollicitent l'entrée.

Les élèves du petit séminaire dont la conduite aura été régulière et irréprochable devront toujours être préférés aux autres; ceux d'entre eux qui déjà auront joui d'une remise, pourront obtenir une bourse entière à la fin de leur année de quatrième, s'ils ont remporté au concours de cette année, soit un prix d'excellence, soit un accessit d'excellence avec un prix dans une des facultés de la classe.

Quant aux jeunes gens qui demandent à entrer au petit séminaire ils appartiennent ou au diocèse de Paris ou à d'autres diocèses.

Les premiers pourront être reçus si, d'un côté, ils offrent, d'après des témoignages sûrs, des garanties de vocation, et si, d'ailleurs, après avoir composé en thème, version latine et version grecque, ils sont jugés capables de réussir en troisième; dans ce cas ils obtiendraient une bourse entière ou une demi-bourse.

Les jeunes gens des diocèses étrangers pourront obtenir eux-mêmes une bourse ou une demi-bourse aux conditions suivantes : 1^o Qu'ils sortiront d'une maison d'éducation chrétienne; 2^o Qu'ils auront suivi le cours de troisième, remporté deux prix et au moins un accessit d'excellence de manière à redoubler avec avantage cette troisième classe à Paris¹; 3^o Qu'ils seront munis de certificats attestant leur bonne conduite et qu'ils donneront des signes de vocation; 4^o Qu'ils présenteront un *Exeat*²...

On voit que l'Archevêque, toujours ménager des revenus diocésains, et poussé par l'état prospère de son petit séminaire, veut être plus exigeant et qu'il ne craint pas d'entrer dans les détails les plus précis. Les dispositions de cette circulaire furent-

1. C'est nous qui soulignons ce passage.

2. Cf. *Actes de l'Eglise de Paris*, p. 280 et *Année de la religion*, numéro 110.

elles observées, c'est ce que nous ne savons pas d'une science certaine. Mais elles décelaient un vif intérêt pris aux études et aux garanties de vocation. Mgr Affre avait témoigné de sa condescendante sollicitude en assistant quelques jours auparavant à un combat littéraire. Dans une classe qu'il présida, « les plus jeunes » d'entre les élèves lui redirent « les naïfs apologues de La Fontaine, l'harmonieuse poésie de Virgile, la période ou nombreuse ou énergique de Cicéron, tandis que les élèves de seconde ou de rhétorique, par un exercice inaccoutumé, une argumentation sur les textes d'Horace, de Tacite et de Démosthène, préludaient aux combats de l'éloquence et de la philosophie. »¹ Nous n'insisterons pas sur les visites familières de l'Archevêque de Paris à son petit séminaire. Mais on devine quelle émulation elle devait exciter parmi la jeunesse. Le 20 novembre, Mgr Affre remit donc à Adolphe Morillon et à Ferdinand Jonette les insignes d'académiciens. Ayant obtenu chacun le prix d'excellence dans les deux divisions de la *troisième*, « c'est par la brèche » qu'ils pénétraient dans l'Académie. Puis vint la lecture des différents devoirs. Enfin l'Archevêque daigna « rendre justice au goût sévère de l'Académie qui avait signalé dans quelques devoirs, des défauts. ». Nous connaissons déjà l'aversion de Mgr Affre pour le romantisme : il ne la cachait point et cet autodidacte qui, rebelle à toute discipline littéraire, s'était formé presque seul, était allé d'instinct prendre des leçons de naturel et de style auprès de Racine qui, de tous les auteurs français, « lui était le plus cher » et ensuite auprès de Fénelon, Pascal, Bossuet². La présence, à Saint-Nicolas, du neveu de Victor-Hugo semble l'avoir inquiété³. Et pourtant on n'avait accepté Léopold qu'à la condition de voir impitoyablement fermée au chef du romantisme la porte de la rue de Pontoise, et le classicisme régnait en maître à Saint-Nicolas. Les sujets traités dans ces séances sont empruntés presque tous à l'antiquité⁴; peu revêtent des formes modernes; aucun n'emprunte les thèmes ou les allures de la poésie lyrique moderne. Mieux encore : nous

1. *Procès-verbaux de l'Académie.*

2. Cf. *Vie*, etc., par M. Cruice, p. 11.

3. L'abbé Affre avait déjà plusieurs fois et en gardant l'*incognito* attaqué le romantisme dans l'*Ami de la religion*. Cf. n° 112, p. 37.

4. On voit cependant çà et là des vers traduits d'Ossian.

avons sous les yeux¹, « quelques réflexions sur l'école littéraire, ditc Ecole Romantique », dictées évidemment par le professeur de seconde, M. Bouverat; cette école y est rudement malmenée. On dit son fait à Chateaubriand, auquel on reproche « son dérèglement d'imagination, ses hyperboles gigantesques, ses antithèses, ses inversions ridicules. » M. Victor Hugo est pris nettement à partie ainsi que son *merveilleux* poétique; le romantisme est qualifié de protestantisme littéraire et la réfutation de ce système eut fait pâmer d'aise D. Nisard qui, à ce moment-là même, lui faisait de son côté si rigoureusement la guerre, et on finit par conclure que « le Romantisme est aussi funeste à la religion et aux bonnes mœurs qu'à la vraie et saine doctrine ». En revanche, l'ancienne rhétorique est fidèlement pratiquée, et on en étudie scrupuleusement les règles.

Le travail est intense, semble-t-il. En *quatrième* « un présent de deux magnifiques drapeaux fait par M. Pierre Soubiranne a vivement contribué à exciter l'émulation générale ». En *sixième* les *parfaitement bien* se multiplient. Mais bientôt on réserve toute son ardeur pour l'examen trimestriel. Il s'ouvre solennellement le mercredi 9 décembre. La rhétorique donne le ton. « Christian de Balincourt, Antoine Jourdan, Alfred Foulon surtout et Victor Postel se sont distingués, le premier en présentant en dehors des matières de l'examen, cinq livres des *Annales* de Tacite en explication, le second en présentant trois satires d'Horace, M. Alfred Foulon en analysant, *récitant* et expliquant tous les discours de Quinte-Curce. Victor Postel avait appris le sermon extrait du *Petit Carême* de Massillon, *sur les exemples des Grands*² ». M. Millault, directeur et en ce moment chef de la maison, « parut satisfait des explications de toutes les classes. A l'examen d'honneur du 11 décembre, au matin, la *troisième*, première division, se signala dans la personne de Jules Ducastel et d'Auguste de Garel. Non contents d'appliquer leurs esprits à des travaux de classe supplémentaire, « un grand nombre... pour ne pas oublier le chemin de la Sorbonne, emportés d'ailleurs par l'ardeur pour l'étude, ont résolu de suivre le cours d'hébreu, professé par M. Glaire... et se proposent, avec l'auto-

1. Ces notes prises par Ch. Moulin, font partie des papiers communiqués par M. Aigouy.

2. *Echo*, p. 20.

risation de Monsieur le Directeur, de distraire une minime partie des deux promenades, pour cette intéressante étude¹. Et, en fait, nous constatons que plusieurs ne laissèrent pas éteindre ce beau feu, quoique bientôt, chez d'autres, cette ardeur se ralentit. Le travail préparatoire des séances avait un peu chômé pendant ce temps; toutefois le 11 décembre, M. Millault, en l'absence de l'évêque de Rodez, archevêque nommé de Cambrai², présida une séance bien fournie et devant une « assistance brillante et nombreuse ». Si Emmanuel de Noailles sait merveilleusement fabriquer des pipes en papier, que recommande l'*Echo*, il sait aussi représenter la *sixième* malgré sa petite taille, et on se plaît à louer, sur un ton badin, sa jeune vaillance.

Pendant que le voyageur approchait de Rome où il entra le 8 décembre³, on sait unir le délassement aux fatigues. Le 3 décembre on va assister, à Bagnolet, à l'installation du bon M. Taillefumière; le 6 on fête Saint-Nicolas, et ce jour-là « la rhétorique fidèle à ses traditions fut seule à faire le service du réfectoire. »⁴ On se prépare ensuite pieusement à la fête de Noël. La veille on a lu une lettre de l'absent, et on tient bonne note de sa promesse d'envoyer pour le jour de l'an, deux caisses d'oranges de Nice. Hélas! il fallut se contenter de la promesse et les caisses n'arrivèrent pas. Ce qui put consoler un peu les aînés de la famille, ce fut la visite des condisciples d'Issy. Ils apprécièrent « leur aimable et douce gaieté. » Ils furent également fiers d'apprendre que « deux vénérables directeurs de Saint-Sulpice » avaient dit à l'un de leurs maîtres peu de temps auparavant : « Vos enfants, tant à Paris qu'à Issy sont notre ressource; ils ont mis en honneur le travail, ils sont pleins de régularité et d'ar-

1. *Echo*, p. 23.

2. Mgr Giraud fut appelé par le Roi au moment où il partait pour présider cette séance.

3. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 267.

4. Le matin on avait fait voter par les élèves les prix de satisfaction du trimestre. Ils furent décernés en rhétorique à V. Postel; en 2^e, à P. Hugonin; en 3^e, à V. Sibon et B. Castelnaud; en 4^e, à B. Langénieux; en 5^e, à Léon Ducrey; en 6^e, à Louis Verger. — Le même jour M. Debeauvais écrivait à M. Dupanloup, une charmante lettre : « Je dois vous dire d'abord que les enfants de Saint-Nicolas qui parlent de vous et qui vous aiment beaucoup, ne sont pas tous à Paris, mais qu'il y en a bien soixante-seize à Gentilly qui me tourmentent tous les jours pour que je vous dise et aussi pour que je vous rappelle les chapelets et autres curiosités romaines et sacrées que vous leur avez promises... » *Souvenirs de Saint-Nicolas*, p. 400.

deur. »¹ Parmi les visiteurs de cette année, se trouvait Renan. « A l'occasion du jour de l'an nous sommes allés en colonie à Saint-Nicolas : J'y ai d'ailleurs fait plusieurs visites particulière². J'y ai trouvé beaucoup de plaisir, quoique depuis le départ de Monsieur Dupanloup, j'y trouve un grand vide. On a reçu de lui des nouvelles fort satisfaisantes; le climat de l'Italie a bientôt rétabli sa santé; mais il y restera au moins pour y passer le reste de l'hiver³ ».

Au soir de ce premier jour de l'année 1842, une loterie, où le sort fut particulièrement intelligent, provoqua la joie parmi la communauté et le congé traditionnel du 3 janvier délassa la plupart, des fatigues du trimestre écoulé, et enfin le jour des Rois, une table somptueuse réunissait « les jeunes potentats » d'un jour « obéis par une foule de serviteurs avides de prévenir leurs moindres désirs⁴ ». On se plaint bien de ce qu'au réveillon « les gâteaux diminuaient d'un cinquième » et de ce que M. Millault n'était pas toujours fidèle à ses promesses. Mais les glissades de la première quinzaine de janvier dissipent toute mauvaise humeur. De temps à autre, le rédacteur en chef insère une note qui ressemble à un soupir d'élégie et réclame le retour de l'exilé « chéri ». Celui-ci s'attardait loin de ses enfants. Il était bien excusable! Tout lui sourit et le retient. La Rome chrétienne, la Rome païenne se le disputent. Son âme d'humaniste s'épanouit. Les ruines de Tusculum l'attirent à Frascati où le souvenir de Cicéron le hante. Le Capitole, le Forum, la Voie Appienne, Tivoli, la villa d'Hadrien reçoivent tour à tour sa visite et les beaux rapprochements surgissent à l'envi dans l'orateur qui se travaille⁵! Mais cet humaniste est un chrétien sincère et d'une foi presque naïve. Il se laisse prendre au charme qu'exerce Rome sur une âme bien préparée et naturellement noble. Le 22 décembre, il a été présenté à Grégoire XVI par son ami le R. P. de Géramb, abbé de la Trappe⁶, et il reprend volontiers le chemin du Vatican. Fut-il impressionné par

1. *Echo*, p. 58.

2. Antérieurement.

3. *Lettres du Séminaire*, p. 166.

4. *Echo*, p. 70. A cette table on servait simplement le café.

5. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, pp. 271 sqq.

6. *Ami de la religion*, 112, p. 22.

le rôle doctrinal du Pape? On pourrait le croire, car nous affirme son pieux biographe, il fit de l'infailibilité de l'Eglise, sa thèse de doctorat en théologie qu'il passa rapidement pendant ce court séjour à Rome¹. Et sa bonne étoile le mêla à un événement qui a mérité de prendre place dans les Actes officiels de l'Eglise. On connaît la conversion subite d'Alphonse de Ratisbonne dans la petite église de Saint-André delle Fratte. Le converti l'attribua aux prières du comte de La Ferronnays, l'ancien ministre des affaires étrangères lors des ordonnances de 1828. La veille de sa mort (16 janvier 1842) le comte avait rencontré Dupanloup au palais Borghèse où il recevait l'hospitalité cordiale d'Adèle de la Rochefoucauld, princesse de Borghèse. La conversation était tombée sur M. Ratisbonne; le lendemain le comte se mit à prier pour sa conversion. Le juif, qui avait promis à un de ses amis, le baron de Bussière, de porter sur lui une médaille de l'Immaculée Conception, eut une vision où lui apparut la Vierge (20 janvier 1842²). Dès le lundi, 31, eut lieu la cérémonie de l'abjuration et du baptême, présidée par le cardinal Patrizi, dans l'église du *Gesù*. Il fallait une voix éloquente pour célébrer cet événement. Dupanloup sembla indiqué. Il s'était refusé auparavant à prêcher le Carême à Saint-Louis des Français. Il céda aux plus vives instances dans cette circonstance, tout exceptionnelle, où il convenait « qu'un ecclésiastique français se fit entendre » et « dans une allocution animée » il sut être à la hauteur de sa tâche³. Quelques jours plus tard, il envoya aux congréganistes de Saint-Nicolas douze exemplaires

1. *Ibid.*, p. 279.

2. L'*Ami* imprime : le jeudi 27; Lagrange : le 17. Ratisbonne dans le récit qu'il a donné dit expressément le jeudi 20. Cf. *Ami de la religion*, 112, p. 291, et le *Bréviaire*, porte : decimo tertio Kalendas, ce qui concorde bien.

Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, 281 sqq. *Ami de la religion*, 112, p. 298 et 406, et *Propre* du Bréviaire parisien, au 27 novembre. Voici le témoignage de Ratisbonne lui-même : « La Mère de mon Sauveur avait tout disposé d'avance; car elle avait fait venir là un prêtre français pour me parler ma langue maternelle au moment solennel du baptême : c'est M. Dupanloup, dont le souvenir se rattachera toute ma vie aux émotions les plus vives que j'aie éprouvées. Heureux ceux qui l'ont entendu! car les échos de cette puissante parole qu'on a répétée plus tard, ne rendront jamais l'effet de la parole elle-même. Oh! oui je sentais qu'elle était inspirée par Celle-là même qui faisait l'objet de ce discours. » *Ami de la religion*, 112, p. 293. Ratisbonne, d'après l'*Echo* (p. 94), devait venir « visiter le petit séminaire au jour de l'Annonciation (renvoyée cette année au 4 avril) et nous édifier de ses bonnes paroles et de ses consolants exemples. » Nous ignorons si, en fait, il vint.

d'une *Relation* de la conversion qui renfermait ce discours. Son prestige ne put que s'en accroître, et de le voir mêlé si intimement à un événement d'aspect si surnaturel, ses élèves sentirent s'augmenter encore leur confiance et leur vénération.

Un ambassadeur allait lui arriver de Saint-Nicolas qui lui apporterait des nouvelles encore plus précises de la maison. Alexandre Cambier, malgré sa santé chancelante, avait *sauté* la *seconde*, et la rhétorique le comptait parmi ses meilleurs membres. Il partit pour Rome afin de réparer ses forces. Il emportait le programme des examens du deuxième trimestre et celui de la séance littéraire qui devait avoir lieu le 18 mars. Le mercredi 16 mars, en effet, Victor Postel inaugura l'examen en présentant « l'oraison funèbre du prince de Condé et le plaidoyer de Cicéron pour Marcellus, appris dans leur entier en dehors de la classe », et de plus « le plaidoyer de Démosthène pour la *Couronne* qu'il expliqua et analysa avec autant de précision que d'élégance. » Christian de Balincourt qui, le 30 novembre 1841, avait expliqué trois ou quatre tragédies grecques, s'attaqua cette fois aux *Philippiques* de Démosthène. François Modelon passa si bien cet examen qu'il mérita « d'aller majestueusement interroger la classe de quatrième aux examens de la *maîtrise* de Saint-Nicolas. » Pierre Soubiranne renouvelle des prouesses que son « imperturbable mémoire » lui permet d'accomplir. Alfred Foulon qui a appris par cœur les deux oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et du prince de Condé, interroge en sixième, et Victor Fauveau ainsi que Louis Verger le satisfont par leur récitation des racines grecques et des grammaires.

Ces nouvelles prouvaient à l'absent que le feu sacré qu'il avait su allumer, brûlait toujours. Mgr Affre le constatait plus directement en présidant la séance académique du 18 mars¹. Les rhétoriciens Postel et Gomond y lurent l'un, l'éloge funèbre d'Auguste Teppe, qui avait quitté Saint-Nicolas peu de temps avant sa mort, et l'autre, celui de Mgr Frayssinous. En *cinquième*, « Léopold Hugo, enfant d'un caractère et surtout d'un travail éminemment pacifique », paraît sur la scène et, après lui, Em.

1. Le nonce Fornari avait promis d'y assister; l'*Echo* ne mentionne pas sa présence.

de Noailles qu'on est habitué à voir clore les séances par la lecture d'une version allemande. L'Archevêque qui, peu de jours auparavant (23 février), avait présidé aux Missions étrangères, le sermon que l'abbé Cœur prêcha en faveur de *l'œuvre du petit séminaire*¹, complimenta ses jeunes protégés et se félicita sans doute de la sévérité avec laquelle il venait encore une fois de fixer les règles pour l'admission aux bourses. Car elle est presque d'allure officielle la longue note par laquelle l'*Ami de la religion*² prévient les curés que les décisions promulguées par la circulaire du 16 juillet dernier, seront fidèlement observées. Ces règles sont justifiées avec insistance. Et nous trouvons là une idée qui est bien celle de Mgr Affre « Convaincu que Dieu a suscité ses plus grands apôtres au sein des plus pauvres familles, il (l'Archevêque) espère que des secours extraordinaires ne manqueront pas aux enfants de bénédiction destinés à imiter de pareils modèles. Mais cet espoir ne peut servir de règle à l'administration ordinaire d'un diocèse. Les enfants sortis de la classe moyenne ou d'une classe plus élevée donnent généralement et plus d'espoir et plus de garanties. Les soins reçus dans la famille, qui préparent si heureusement à profiter du petit séminaire, sont plus nombreux et donnés avec plus d'intelligence. »

A ce point de vue encore, Mgr Affre devait être fier de son petit séminaire où le niveau social montait visiblement. Et les hautes relations de Dupanloup avec les cardinaux Lambruschini l'ancien nonce et actuellement secrétaire d'Etat, Maï, l'éruudit célèbre dans le monde entier, Mezzofante, le prodigieux linguiste et polyglotte, Castracane, presque un confident; son séjour à la villa Borghèse, ses visites fréquentes à Grégoire XVI³ ne pouvaient que flatter le faubourg Saint-Germain, et l'engager à lui confier ses enfants. Mais ceux-ci semblent parfois avoir été un peu exclusifs dans leur affection et moins bien disposés, en général, à reconnaître le mérite des maîtres qui, en définitive, assuraient, par leur savoir et leur habileté, le succès de Saint-Nicolas. Quelques tiraillements se produisirent sans doute en ce moment, car M. Millault écrit le 10 février à M. le chanoine de Sambucy : « Du reste, M. le Supérieur arrive, dans la huitaine, et

1. *Ami de la religion*, 112, p. 436.

2. *Ibid.*, p. 477

3. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 280.

je pense que sa venue mettra fin à bien des petites difficultés.»¹ Ces difficultés ne purent être si rapidement résolues, car février et mars se passèrent sans voir le retour de Dupanloup à Saint-Nicolas. Pendant que l'*Echo* soupirait après ce retour, Dupanloup dont la santé paraît s'être assez rapidement rétablie, se préparait à revenir. Il ne lui suffisait plus d'être mis au courant et par l'*Echo*², et par les lettres fréquentes des Directeurs, et par les notes de chaque semaine³, il voulait être là, et animer de sa présence un corps qui pouvait s'affaiblir. Mais avant de reprendre le chemin de France, il lui fallut prêcher à Saint-Louis des Français le dimanche des Rameaux, le Vendredi-Saint et le jour de Pâques. L'*Ami de la Religion* disait (le 9 avril) qu'il laissait à Rome « de vifs et durables souvenirs comme orateur chrétien » et quelques lignes après, annonçait son retour à Paris où il reprenait « la direction du Petit Séminaire. » Une lettre de Pamphile (officiellement Eugène) Taupin, élève de *troisième*, agréablement raillé dans l'*Echo* à cause de ses fréquentes et longues stations à l'infirmerie, nous donne quelques détails⁴ sur cette arrivée. « M. Dupanloup est donc enfin arrivé mercredi (6 avril) à 6 heures, ainsi que vous devez l'avoir appris : sa réception au son des cloches, aux détonations d'artifices et aux acclamations de tous ses enfants a été un vrai triomphe... Il nous a rap-

1. A. D. Cf. *Lettres du Séminaire*, p. 179. « (26 février 1842). M. Dupanloup n'est pas encore de retour : il prend goût à la vie romaine à ce qu'il paraît. Du reste nous en avons de fréquentes nouvelles par les journaux et les correspondances. Saint-Nicolas désire vivement son retour et en a bien besoin. »

2. Il venait de recevoir une « Epître » d'Ernest Gomond où le tour d'Ovide et d'Horace est assez bien imité. Nous en détachons quelques distiques :

« Ille tuus populus sapiens et justus in uno,
Per studii certas ambulat usque vias.
Et veteres volvens, annosa volumina, libros
Quæ conspecta legis tu loca, scripta legit.
Forsitan et nobis fuerint quæ gaudia, lusus,
Namque tibi ludos et meminisse libet :
Omnia ludus habet : fervor micat omnibus idem.
Gratior est magno parta labore quies.
Ah! rursus remeare velis, tectumque subire;
Tecum læta fuit, te sine, mæsta domus. »

A Saint-Nicolas la retraite pascale avait été prêchée par le P. Renaud.

3. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 280.

4. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 284, indique le 7 avril (jeudi) comme date de ce retour.

porté à chacun les reliques de nos patrons, un chapelet¹ et un crucifix béni par le Saint-Père.

A ce sujet, quelques-uns m'ont demandé, entre autres O. de Quélen, qui ne veut point mettre le pied à l'archevêché, si je croyais qu'ils pourraient espérer de votre bonté (c'est à son père qu'il écrit) de vouloir bien faire transposer ces reliques du reliquaire d'étain où elles sont dans un autre d'argent... Nous devons prochainement célébrer avec une grande pompe la translation du corps du jeune saint des catacombes et des 412 reliques



Cliché Chardon

Sacristie de la grande chapelle
(à gauche, sous un reliquaire, la pierre contenant
l'inscription relative à S. Ursin).

(Voir au bas de la page 371).

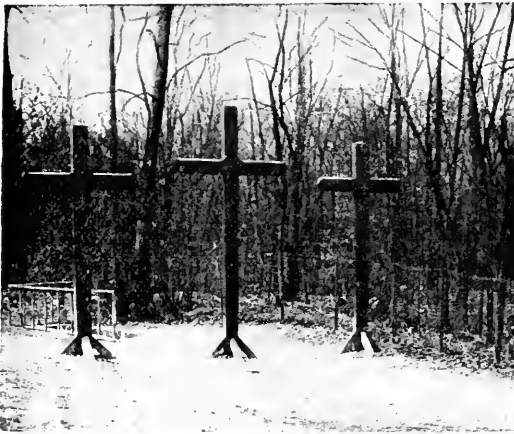
rapportées de Rome par M. Dupanloup... Le jeune saint... sera déposé sous notre maître-autel en attendant que transportés aux Carmes, nous lui consacrons une chapelle particulière décorée à la mode des Catacombes.»² Cette fête eut lieu le

1. Sans doute les chapelets que lui avaient donnés pour les enfants de son séminaire, les Camaldules de Frascati (Tusculum). On devine le rapprochement qui s'imposa à ce moment là à son esprit : « Ces pauvres religieux ont résolu toutes les *Questions Tusculanes!* La vie, la mort, la consolation, l'espérance, la vertu, la vie heureuse, ils savent tout cela. Cicéron cherchait : eux pratiquent. » Cf. Lagrange, 1, p. 274.

2. *A. D.*

19 juin. *L'Ami de la Religion* la mentionne¹ et on peut être assuré que la cérémonie fut solennelle, mais nous n'en possédons aucune relation. Il s'agissait donc de célébrer la réception du corps de saint Ursin², jeune martyr : relique insigne que le cardinal vicaire avait libéralement octroyée à Dupanloup en y ajoutant la pierre de son tombeau avec l'inscription de son martyre³ et la fiole qui avait recueilli son sang : le tout dûment authentiqué⁴. Le corps fut mis sous l'autel, derrière une glace et sur un lit de pourpre⁵.

Quinze jours auparavant, et à l'aide d'une souscription à la-



Les trois croix près de N.-D. des Anges
(à gauche, l'escalier conduisant à la fontaine).

quelle participa le séminaire entier, trois croix avaient été élevées solennellement autour de la fontaine miraculeuse de N.-D. des Anges (forêt de Bondy) pour remplacer les trois chênes de la tradition, morts de vétusté. En l'absence de l'évêque de Ver-

1. 113, p. 551.

2. D'après un compte-rendu, d'une cérémonie analogue qui eut lieu en 1868 ce fut M. Duchesne qui fut Cf. *Semaine religieuse de Paris*, année 1868.

3. Voici la copie de cette inscription.

URSINUSQUIUI X XTANNISXXET MENSSES c/
--

4. Cf. Lagrange, *Ibid.*, p. 281.

5. Morillon, *op. cit.*, p. 249.

sailles qui avait cependant fait espérer sa présence, les pieux objets furent bénits par M. Lambert, supérieur du petit séminaire de Versailles.

Quelques jours après (le vendredi 3 juin) avait lieu en Sorbonne, un événement qui amena sûrement de l'agitation à Saint-Nicolas. Si nous ne connaissons pas exactement le rôle du supérieur, depuis son retour jusqu'à la fin de l'année, les feuilles publiques relatèrent souvent à cette époque le nom du professeur d'éloquence. A peine revenu à Paris, le 15 avril, à 3 heures, « M. l'abbé Dupanloup, dit l'*Ami*², a ouvert son cours dans la grande salle de la Sorbonne, devenue, dès la première leçon, trop étroite pour l'affluence immense de ses auditeurs. Une heure avant l'ouverture, la vaste cour de la Sorbonne était remplie d'une foule d'hommes graves, de jeunes gens des écoles, (on pense bien que les aînés de Saint-Nicolas s'y trouvaient mêlés), d'ecclésiastiques du clergé de Paris et du séminaire de Saint-Sulpice.

Parmi les auditeurs, nous avons remarqué M. l'ambassadeur de Sardaigne, M. l'abbé de Ravignan, plusieurs curés de Paris, M. Damiron, professeur de philosophie, M. Rendu, membre du conseil royal de l'instruction publique. Attendu avec une vive impatience, écouté avec un religieux silence, interrompu par de fréquents et unanimes applaudissements. M. l'abbé Dupanloup renouvelle le souvenir des plus beaux triomphes religieux et littéraires. » Dans cette leçon d'ouverture, il traça le programme des cours élaborés pendant son séjour à Rome, voulut commencer par la définition du génie, et continua dans les cours qui suivirent, en étudiant l'impuissance du génie humain dans l'œuvre de la prédication évangélique. Ici le terrain devenait brûlant. Les allusions au présent, au génie déchu de Lamennais, aux écarts des romantiques, de Victor-Hugo en particulier, devenaient de plus en plus transparentes³. Enfin, le vendredi 3 juin, il cita la fameuse lettre de Voltaire à Thiriot : « Mentez⁴ mes amis, mentez, etc., » en l'accompagnant d'un rigoureux commentaire⁴. « D'unanimes ap-

1. La plaque commémorative se trouve à droite, dans la chapelle et contient la liste des noms mentionnés à la page 354.

2. 113, p. 102.

3. *Ami de la religion* (28 avril), 113, p. 184.

4. On sait que la citation n'a pas, dans le texte, le sens qu'on lui prête d'ordinaire.

plaudissements interrompirent Dupanloup et l'auditoire témoigna hautement de son dégoût pour la doctrine du patriarche de Ferny, mais après l'applaudissement, un coup de sifflet prolongé se fit entendre. Alors les applaudissements recommencèrent. Le trouble et l'indignation montèrent à leur comble, tout le monde se leva, M. Dupanloup demeura calme, apaisa l'assemblée; et quand il eut obtenu le silence, prononça, avec une grande présence d'esprit et avec à-propos ce passage de Cicéron : « Ce cri ou ce sifflet, ne me trouble guère, me console plutôt, car il prouve que s'il y a ici quelques esprits qui ne comprennent pas, ils sont en bien petit nombre. Qu'ils cessent donc une manifestation, signe de leur inintelligence, comme de leur petit nombre. »¹ A la fin de la leçon, il demanda avec instance que l'on cessât les applaudissements. Mais il y eut aussitôt un beau tapage dans les journaux. Le *National*, le *Courrier français*, le *Constitutionnel*, satisfaits du scandale, recommandèrent pourtant aux perturbateurs de ne pas aller aux cours de Dupanloup. « Le dédain vaut mieux que les sifflets », disait le *National*. De leur côté, les journaux religieux, l'*Ami de la Religion* surtout, invitaient Villemain, ministre de l'instruction publique, à tenir tête aux perturbateurs et à venir lui-même au cours. Villemain se retrancha derrière la prétendue insuffisance de la législation universitaire, et malgré les admonestations réitérées de la bonne presse, ne promit point son aide, et le 25 juin, l'*Ami de la Religion* annonçait laconiquement et mélancoliquement que le cours de Dupanloup n'avait pas eu lieu le vendredi précédent. C'était fini d'un rôle très honorable, brillant même et qui jetait un lustre nouveau et sur le professeur de Sorbonne et sur le supérieur de Saint-Nicolas.

Dupanloup, en effet, ne pouvait guère compter cette fois sur l'aide de Villemain. Celui-ci avait déposé, le 10 mars 1841, un projet de loi sur l'instruction publique où, bien à contre cœur, on élargissait un peu les barrières du monopole, mais en prescrivant des formalités ou des exigences tracassières. Les petits séminaires, en particulier, y étaient fort maltraités. Obligation pour les professeurs de se faire délivrer par les autorités civiles

1. Nous empruntons cette traduction à Lagrange, I, p. 291.

un certificat de moralité, de conquérir les diplômes et brevets de capacité devant un juge laïque; dépôt du règlement intérieur, du programme des études, du plan du local, soumission à l'inspection incessante du ministre; retrait du bénéfice attaché au titre d'établissements publics, voilà ce qui, dans ce projet, devait justement alarmer ou indigner les catholiques. Les protestations ne manquèrent pas. L'épiscopat s'éleva contre cette déchéance. Mgr Affre le fit avec la modération qui était dans sa manière. Mais avisé autant que circonspect, il envisage l'avenir. Il a souvent rêvé d'une école des Hautes études où les futurs professeurs des petits séminaires se prépareraient aux grades universitaires. Il lui semble que le moment est venu de l'établir. Il lui faut un local approprié. Précisément, la supérieure des Carmélites, M^{me} de Soyecourt, est disposée à vendre *les Carmes*, que le sang de tant de martyrs a consacrés dans les journées de septembre. Vite, il obtient, dès le 13 juillet 1841, une promesse de vente. Le 28 juillet, il fait l'achat pour 600.000 francs. Or, au mois d'octobre, court dans les journaux officieux le bruit que M. Villemain prépare « une ordonnance en vertu de laquelle les établissements dépendants de l'Université pourront dorénavant obtenir le plein exercice par le seul fait de l'accomplissement de certaines formalités et l'on assure... que dans ces formalités l'incapacité seule trouvera des obstacles. »¹ Et Mgr Affre doit songer dès maintenant à réaliser ce projet qu'il caresse depuis quelque temps : fonder une école des Hautes Etudes où les jeunes ecclésiastiques *capables* prépareront leurs grades qui permettront ce plein exercice. Du coup, il se décide à destiner *les Carmes* à cette fondation. Dans sa lettre du 16 janvier 1842, il prescrit des quêtes pour le paiement de cette maison où, à côté de l'Ecole des Hautes Etudes, sera placée une maison de prêtres auxiliaires dont la mission sera de seconder les curés du diocèse.

1. D'après un témoignage oral d'un contemporain, c'est M. Dupauloup qui aurait décidé Madame de Soyecourt à vendre les Carmes pour y transporter le petit séminaire. Nous avons vu que le jeune Taupin croit encore vers mars 1842 que le corps de saint Ursin y sera transféré avec le séminaire. M. Lagrange (*op. cit.*), I, p. 360 dit expressément : « un moment il (Dupauloup) avait espéré le couvent des Carmes, récemment acheté par l'Archevêque et qui lui fut même *promis*. » D'ailleurs cette destination primitive des Carmes qui n'est mentionnée ni par M. Deminuid, (*l'Ecole des Carmes*), ni par M. Pisani, (*La maison des Carmes*), est certaine et nous aurons l'occasion de la signaler de nouveau.

Au cas échéant, il y placerait peut-être son petit séminaire qui se trouve trop à l'étroit. Mais l'ordonnance annoncée ne vient pas et le projet de Villemain, devant les protestations qu'il souleva, a déjà été retiré par son auteur.

L'année scolaire finit donc assez mal pour Dupanloup. Elle est close le 27 juin.

« La distribution solennelle des prix¹, écrit l'*Ami*, a eu lieu hier lundi au petit séminaire de Saint-Nicolas, dirigé par M. l'abbé Dupanloup. M. l'archevêque présidait cette fête de la jeunesse. A côté de lui on voyait M. l'ancien évêque de Beauvais², M. l'évêque de Périgueux, M. l'évêque élu de Rodez, M. l'Internonce apostolique (Mgr Garibaldi), Mgr Veyssière, camérier de S. S., MM. les membres du chapitre métropolitain, MM. les Curés de Paris et un grand nombre d'ecclésiastiques. Une brillante et nombreuse assemblée était réunie pour cette cérémonie. On a pu juger de la force des études de cette maison, asile de la science comme de la piété, par les lectures pleines d'intérêt qui ont précédé la proclamation des prix. Nous croyons que le Petit Séminaire peut au moins rivaliser avec tous les collèges de la capitale, et M. l'Archevêque, heureusement secondé par M. le supérieur et par MM. les directeurs et professeurs, ne néglige rien pour le maintenir à ce rang si honorable. A la fin de la séance, le prélat a dit aux jeunes élèves, aux triomphes desquels il venait d'applaudir, qu'il leur souhaitait de bonnes vacances, si loyalement gagnées par leur travail, et leur bonne conduite. »

1. Cf. *Ami de la religion*, 111, p. 11.

2. Mgr Lemercier démissionnaire depuis 1837. Le 26 janvier 1842, les anciens élèves ecclésiastiques et laïques du petit séminaire avaient fait célébrer en l'église de S.-N. du C. un service « funèbre et solennel pour le repos de l'âme de leur ancien supérieur, Mgr Pierre-Marie Cottret » son successeur à Beauvais.

Année 1842-1843

On aura peut-être remarqué que, dans le compte rendu de la distribution des prix, une part prépondérante est attribuée à Mgr Affre. Cet entrefilet répondait probablement à la pensée de l'archevêque qui désirait de plus en plus avoir la haute main dans l'organisation de Saint-Nicolas. Nous ne croyons pas que l'archevêque fût jaloux des lauriers du supérieur, mais il ne trouvait pas en Dupanloup la docilité d'esprit qui lui eût permis l'essai de ses vues pédagogiques. Aussi crut-il habile, pour l'éloigner de Saint-Nicolas, de lui offrir d'opter entre une place de vicaire-général titulaire et celle de supérieur. Quand eut lieu la proposition? Nous ne pouvons le fixer d'une manière certaine. Peut-être Mgr Affre attendit-il que Dupanloup fût de retour de son voyage annuel de vacances¹. Sans se refuser au désir de l'Archevêque, Dupanloup « n'avait pu se résoudre alors à abandonner ses enfants », nous assure son biographe Lagrange², et dans un mémoire³ qu'il présentait le 24 juillet 1842, après avoir exposé simplement les faits qui constataient la transformation profonde, le relèvement complet de la maison, il concluait de la sorte :

— « L'œuvre du Petit Séminaire, conçue et constituée comme elle l'est actuellement, est trop près de son commencement pour avoir eu le temps encore de se fonder... Cinq années ne

1. Nous ne savons pas quel fut, cette année, le théâtre de ses pérégrinations.

2. *Op. cit.*, p. 363.

3. Nous n'avons pas trouvé ce mémoire; mais nous possédons (*A. S. N.*) une double feuille qui expose la situation financière des années précédentes et de l'année 1841-42. Ce document a bien l'air d'être une justification. Nous en citerons plus loin quelques fragments.

peuvent suffire qu'à ébaucher une telle œuvre. Peut-être les premiers essais en sont-ils assez heureux, mais ils ne sont pas assez éprouvés, affermis; peut-être celui qui a entrepris l'œuvre est-il, plus qu'un autre, dans l'obligation ou en position de la poursuivre et de l'achever, et quelques années encore paraissent indispensables pour la mettre en pleine voie de sécurité, pour la rendre capable d'être transmise, pour la laisser à l'état de fait accompli, de tradition, pour lui imprimer enfin la solidité et l'autorité de l'expérience et du temps. Il reste des règles à rédiger, des instructions à fixer, la théorie et la pratique à établir; il n'y a rien de tout cela pour la direction des Petits Séminaires en général, et il serait honorable pour le Petit Séminaire de Paris, en même temps qu'utile à ses propres intérêts, d'avoir le temps de donner tout à la fois, la leçon et l'exemple ». « Ces raisons furent admises, ajoute Lagrange, et il resta. »

Mais sans doute il se sentit moins encore en communion d'idées avec son chef, et cela, sans l'arrêter, le mettait mal à l'aise. Il se savait aussi critiqué au point de vue financier malgré ses tableaux synoptiques et ses comptes justifiés. Enfin, l'adieu définitif, qu'il est obligé de dire à la Sorbonne, tout cela le jette dans une certaine inquiétude d'âme. Lors d'une retraite qu'il fait alors¹ il écrit ces lignes mélancoliques : « J'ai quarante ans passés, le déclin de la vie a commencé pour moi. Après avoir monté, je descends. Tout m'en avertit, ma fatigue, mes infirmités. Le déclin sera probablement plus précipité... Je ne tiens plus guère à rien, tout s'est successivement défait et brisé : les catéchismes! une grande paroisse et un vicariat; la prédication, la Sorbonne, la célébrité... Je ne tiens qu'au Petit Séminaire comme œuvre à finir². La force des choses m'a successivement détaché... désenchanté ».

On voit combien Saint-Nicolas lui tient au cœur. Dans son poste de supérieur, il ne voit pas seulement une fonction assignée par l'autorité, mais une œuvre entreprise avec courage et aimée pour elle-même. Il est vrai qu'il a en même temps la noble ambition de la proposer pour modèle aux autres, mais ce

1. Nous ne savons pas au juste à quelle date; Lagrange dit simplement à la fin de l'année 1842 (p. 294).

2. Ce n'est pas nous qui soulignons. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 300.

qui paraît avant tout, c'est l'amour qu'il a pour elle. Aussi supporte-t-il difficilement tout ce qui pourrait l'entraver. « Ce qui m'irrite le plus souvent, confie-t-il cette année-là à son *Journal intime*, ce sont les défauts du prochain *en tant qu'obstacle au bien*¹. Ce sont là mes grandes croix. Voir le bien empêché, ruiné, par ceux qui devraient et pourraient le faire; comme aussi mes mécomptes dans le bien, dans les bonnes entreprises² ». Nous soupçonnons fort que dans ces lignes un peu impatientes, Dupanloup fait allusion aux divergences de vues qui vont subsister et aller s'accroissant parfois entre lui et son chef hiérarchique.

Il va sans dire, qu'officiellement, les rapports continueront à être droits sinon cordiaux. Le 11 octobre³, « M. l'archevêque est venu célébrer les saints mystères dans la chapelle du petit séminaire, et, ajoute l'*Ami*, le prélat a ensuite honoré de sa présence les exercices littéraires ». Il entendit ce jour-là, entre autres, trois dissertations sur Saint-Denis. Fernand Jonette fait de saint Denis, l'Athénien de l'Aréopage converti par saint Paul. Charles de la Tour d'Auvergne « embrasse l'opinion de ceux qui prétendent que ce fut le pape saint Clément, successeur de saint Pierre, qui envoya un autre saint Denis à Paris. François Modelon recule l'arrivée de saint Denis dans les Gaules jusqu'à la fin du troisième siècle de l'an 250 à 290⁴ ». Toutes les classes jusqu'à la *cinquième* inclusivement comparaissent ainsi devant leur juge qui veut bien se montrer satisfait, mais qui veut aussi profiter de l'occasion pour inculquer encore une fois sa grande règle d'écrire. « En félicitant les élèves des résultats de leur application, le prélat a insisté sur l'importance des études littéraires et a développé avec bonheur cette proposition, que la langue, forme et vêtement de la pensée, doit être cultivée

1. Ce n'est pas nous qui soulignons.

2. *Ibid.*, p. 303.

3. La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre « sous la direction de M. Dupanloup », dit l'*Ami de la religion*, peut-être pour rassurer quelques familles inquiètes. (n^o 114, p. 504.)

4. *A. N. D. Procès-verbaux*. Ces 3 champions étaient des rhétoriciens. Voici encore quelques noms d'élèves de cette classe. Despierre, de Nanteuil, Marbot, Castellane, Ch. Moulin. Voir d'ailleurs la liste de *seconde* de l'année précédente.

avec soin par les jeunes lévites qui se destinent à propager au moyen de la prédication les grandes vérités de la religion¹ ».

Il aurait pu, peut-être, ajouter qu'il allait bientôt répondre à la cabale de la Sorbonne, par une dignité nouvelle conférée à leur supérieur. L'officieux *Ami* publiait le 8 novembre l'entrefilet suivant : « M. l'abbé Dupanloup, chanoine honoraire de Notre-Dame et supérieur du Petit Séminaire Saint-Nicolas, est, en effet, appelé à la place de vicaire-général archidiacre, que la préconisation de M. l'Evêque nommé de Saint-Dié (Gros) doit rendre incessamment vacante. Le Petit Séminaire conservera le sage et habile supérieur qui a mis les études au niveau de la piété : mais la Faculté de théologie perdra le professeur d'éloquence sacrée dont les leçons ont eu tant d'éclat. La jeunesse qu'on voyait se presser autour de sa chaire, regrettera sans doute de ne pas le trouver à la Sorbonne. Cependant l'importance des fonctions que la confiance de M. l'Archevêque destine à M. Dupanloup, ne permet pas de méconnaître qu'il doit concourir, dans ce nouveau poste, d'une manière plus directe et plus efficace au bien du diocèse. Son expérience de l'administration, son caractère à la fois ferme et conciliant, l'étendue de ses vues, son génie des bonnes œuvres, dignement appréciés par M. l'Archevêque, promettent au prélat un auxiliaire aussi utile que dévoué² ». On ne pouvait mieux couvrir la retraite du professeur, et honorer le supérieur. La disgrâce de 1840 était réparée³.

Et cette charge permettait à Dupanloup d'exercer plus efficacement son influence « dans toutes les matières qui touchaient à l'enseignement⁴. » Ainsi le voyons-nous désigné le 21 novem-

1. *Ami de la religion*, t. 115, p. 86.

2. *Ibid.*, p. 261.

3. En ce moment-là même, Mgr Affre était en train de renouveler son conseil et son entourage. Depuis le 10 juin, M. Jaquemet, ancien condisciple de M. Dupanloup à Saint-Sulpice, est archidiacre de Sainte-Geneviève en remplacement de M. Ausoure démissionnaire; M. Augé, archidiacre de Saint-Denis. On lit quelquefois, (Cf. *Vie de Mgr Jaquemet*, par M. Victor Martin, Paris, 1889, p. 167) qu'avant 1842, Dupanloup était vicaire général honoraire, c'est inexact, A la fin de novembre 1842, le conseil de l'archevêque comprenait, outre les 3 archidiacres, MM. Garnier, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, Ausoure, Buquet, Eglée, Gaume, Ravinet au titre de vicaires généraux, et une dizaine d'autres personnages, qualifiés de membres du conseil. Cf. *Ami de la religion*, n° 115, p. 373.

4. *Vie de Mgr Jaquemet*, p. 167.

bre pour prendre la parole dans une réunion de l'Institut catholique, présidée par l'Archevêque en personne. Dans son allocution, il s'appliqua à montrer la nécessité des études sérieuses et fortes. Dès le début de ses fonctions de supérieur il avait donné asile à cette assemblée de jeunes gens croyants et laborieux¹.

Son champ d'action va encore s'accroître au mois de décembre. On lui attribue la présidence du comité d'examen des livres, la surveillance de l'instruction religieuse dans les institutions et les pensions, et celle des œuvres². Si la charge de promoteur de l'officialité métropolitaine, ajoutée aux autres, ne devait guère lui prendre ses instants, il fallait cependant à Dupanloup une grande activité pour mener de front toutes les autres œuvres. Ses collaborateurs, initiés pour la plupart à sa méthode et la pratiquant depuis plusieurs années, assurent, il est vrai, en grande partie, le bon fonctionnement de la maison³. L'archevêque continue à faire ses visites qui, par leur fréquence, prennent un peu l'allure de visites d'inspection. Il préside la séance académique du 15 décembre⁴. On a profité de la leçon donnée il y

1. Dans une lettre d'un inconnu à M. Jaquet, et datée du 18 novembre 1838, nous lisons qu'un Institut catholique, centre d'études et de travaux vient d'être fondé et, dit le correspondant, « l'abbé Dupanloup nous sert d'asile et de conseil. » A. D. On pourrait donc presque affirmer que l'Institut catholique sous sa forme primitive de conférences, fut fondé à Saint-Nicolas. Si on est désireux de mieux connaître cette œuvre, on lira avec fruit l'article intéressant que lui consacre l'*Ami* du 24 novembre 1842.

2. On sait que Mgr Affre avait créé, le 4 décembre 1842, par une ordonnance, une commission d'examen pour la censure et l'approbation des livres publiés dans son diocèse. Une instruction pastorale fortement pensée et sagement pondérée expliquait, à la même date, le but de cette Commission.

3. L'*Ordo* de 1843 donne les noms de ceux qui, parmi eux, sont prêtres :

MM. Millault (directeur), Guesnier (préfet de religion), Richard (préfet des études et professeur d'histoire), Ramon (économiste), Duchesne (prof. de *rhétorique*), De Geslin (prof. de *troisième*, 2^e division), Mège (professeur de *quatrième*), Corniac (prof. de *quatrième*), Vidal, Letellier.

C'est toujours Bouverat qui professe la *seconde*. — A Gentilly, le directeur est toujours Debeauvais, De Chauhiac est sous-directeur, et MM. Teyssède et Maisson sont qualifiés de professeurs.

Ramon né à Saint-Affrique (diocèse de Rodez) en 1797, professeur au petit séminaire de Carcassonne, puis de Bordeaux; provisoire du collège royal de Pau; refuse le serment de fidélité à Louis-Philippe, devient précepteur des neveux du comte de Marcellus, puis économiste de Saint-Nicolas; quitte cette maison, puis y revient reprendre sa place d'économiste, la quitte de nouveau en 1848 et après avoir occupé plusieurs autres postes, meurt en 1885. Cf. *Article nécrologique* du 5 mars 1885 dans la *Semaine religieuse de Carcassonne*.

4. Le dimanche 20 novembre, l'archevêque nommé de Tours, Mgr Morlot, vint, à Saint-Nicolas, donner le salut où le P. de Ravignan prononça une allocution sur le dévouement avec lequel les élèves devaient s'offrir tout entiers à Dieu. Cf. *Ami de la religion*, n° 115, p. 358.

a quelques années et les compliments ne pèchent point par l'exagération de la flatterie. Il entend un éloge du jeune économiste Garot, mort en pleines vacances, le 17 août¹ et un discours latin où Mgr Dupuch s'adressant aux magistrats de la ville de Pavie, leur demandait une relique de saint Augustin, qu'il devait transporter à Hippone². Enfin, Emmanuel de Noailles vient, de sa voix claire et jeune, terminer les lectures.

L'archevêque paraît avoir été satisfait, car, au lendemain de cette séance, il adresse (le 20 décembre) une lettre aux curés de Paris en leur recommandant la quête annuelle : « Notre petit séminaire a besoin d'être recommandé à votre intérêt, à votre zèle : les mesures d'économie que nous avons dû prendre ont rendu son état plus prospère, sans toutefois nous dispenser de recourir à la charité des fidèles... Vous trouvez une garantie de l'emploi des dons recueillis, dans les progrès tous les jours plus sensibles des élèves, dans les précieuses espérances qu'ils nous donnent et qui déjà commencent à se réaliser³ ».

Il n'assiste pas à la séance du 15 février présidée cette fois par l'évêque d'Ajaccio, Casinelli d'Istria et l'évêque de Nevers, Mgr Dufètre, mais son souvenir est toujours présent. Le secrétaire de l'Académie parle au début de son rapport de cette « bouche vénérée » qui rappelle souvent aux élèves de Saint-Nicolas « que

1. Ce discours, fut, chose extraordinaire, composé par un élève de *secondé*, Joseph Gentil, à qui, d'ailleurs, le secrétaire de l'Académie (Ad. Morillon reproche d'avoir abusé du « coloris » « pour peindre le tableau d'une vie simple quoique belle. » — Ad. Morillon quitta Saint-Nicolas dans le cours de l'année scolaire et fut remplacé comme secrétaire par Ch. de la Tour d'Auvergne. Il entra à l'École normale, puis rejoignit Mgr Dupanloup à Orléans et enfin serait entré dans l'administration de l'Hôtel de Ville de Paris. — Ch. de la Tour d'Auvergne, élève de rhétorique, prononça dans les premiers mois de l'année 1843, l'éloge funèbre de P. A. Léopold, prince de Bauffremont-Courtenay et du Saint-Empire, né le 17 nov. 1825 et mort à Bastia le 10 déc. 1842. Il avait passé 2 années à Stanislas; il vint ensuite à Saint-Nicolas pour y faire sa première communion. Au mois de juin « Léopold de Bauffremont offrit, pour sa part, des fleurs innombrables dont la piété de son aïeule (la duchesse de Montmorency) avait consenti sans peine à dépouiller les bosquets d'Auteuil. » Quelque temps après, il quittait Saint-Nicolas qu'il vint, dans la suite, revoir souvent. — *Papiers communiqués* par M. Aigouy.

Quant à l'orateur, il devint successivement Vicaire général de son oncle, le cardinal d'Arras, de Mgr Parisis, au même siège, auditeur de rote, coadjuteur de Mgr Menjaud, archevêque de Bourges auquel il succéda bientôt. Il mourut le 15 novembre 1879.

2. Cf. *Ami de la religion*, n° 115, *passim*.

3. Nous croyons que cette « réalisation » fait allusion au plus grand nombre d'ordinations pour Paris.

tout est sérieux dans la vie » ; que si l'imagination est un brillant accessoire dans les travaux qu'exigent les diverses carrières, elle ne saurait être un fondement solide et qu'un développement fort de nos facultés ne peut s'opérer que par une application sérieuse. » Mais, en revanche, le 6 avril, entouré des évêques d'Ajaccio et de Nancy (Mgr Forbin-Janson, fondateur de l'œuvre de la Sainte-Enfance), de plusieurs membres de l'Institut, des professeurs des collèges royaux de Paris, il préside une séance où les élèves s'expriment, dans leurs lectures, exclusivement en latin, avec « une correction et une élégance, dit l'*Ami*¹, qui leur ont valu de vifs applaudissements. M. l'abbé Dupanloup, ajoute-t-il, a reçu les félicitations des savants distingués qu'il avait voulu rendre juges des progrès de ses élèves ; et M. l'Archevêque a exprimé toute la satisfaction qu'il éprouvait en voyant ces jeunes enfants, l'espérance du diocèse, mériter de si honorables suffrages. »² Désormais, cependant, un précieux suffrage fera défaut, celui de Mgr Garibaldi, internonce et ami de Dupanloup. Chargé des affaires de France depuis 17 ans, il était fidèle aux réunions de Saint-Nicolas³. Son successeur, le Nonce Fornari⁴ ne vint jamais à Saint-Nicolas.

L'année s'achève dans le labeur, et ce labeur, comme d'habitude, devient à la fois plus intense et plus attrayant dans le mois de mai. La première communion (4 mai) amène Paris à Gentilly et cette cérémonie laisse, cette année, une profonde impression. La *rhétorique*, par la plume de Despierre, compose un *Florifertum marianum* : là, les litanies de la Sainte Vierge sont abondamment paraphrasées dans des mètres où la variété s'unit à une certaine élégance ; cette classe a offert à la *seconde* une séance particulière, où la Vierge fut chantée ; la *seconde* à son tour, le 28 mai, tient séance en présence de M. le Supérieur, de M. le préfet des études, de M. le professeur de rhétorique, et de *MM. les Rhétoriciens*. Nous y relevons une narration composée à l'instigation de Dupanloup. Il avait demandé un devoir qui

1. N° 117, p. 37.

2. On a omis de recopier les devoirs de cette séance.

3. Il aimait à revêtir l'habit de clergyman, et de forte corpulence, il eut, un jour de distribution de prix, quelque difficulté à sortir du fauteuil où il s'était enfoncé.

4. Il fut remplacé à Bruxelles, d'où il venait, par le nonce Joachim Pecci.

eût pour titre : *Un jour aux Carmes*. Joseph Gentil lui répondit en lui donnant une *Nuit*. Là, Marie conduit l'élève dans la chapelle des Carmes, et lui promet que ces « lieux après lesquels il soupirait et depuis de longues années », s'ouvriraient pour lui. Et il n'est point fâché d'échanger plus tard les « murs antiques » contre une demeure sanctifiée par le sang des martyrs. « Là, dit-il, on respire un air plus pur; la vue s'étend au loin dans un immense horizon, on est éloigné du bruit de la grande cité ». Adolphe Lemaître qui tient la place de secrétaire ajoute : « Nous attendons avec impatience la réalité de cette vision¹ ».

Les Nicolaïtes avaient d'autant plus raison d'espérer ce transfert, que le 25 février précédent, dans une lettre adressée aux Curés, Mgr Affre avait, cette fois, laissé clairement entendre qu'il réservait une partie des Carmes à son petit séminaire. « L'insuffisance du local de notre petit séminaire, avait-il écrit, se fait sentir d'une manière qui devient tous les jours plus pénible; nous sommes obligés d'ouvrir les vacances un mois et demi avant les autres établissements et de diviser les élèves; ce qui nous force à un accroissement de dépense. Ces inconvénients et bien d'autres cesseraient par la nouvelle acquisition, le jour où elle deviendra définitive. »² Et sans doute

1. A. N. D.

2. Concurrément avec les petits séminaristes, les *Carmes* auraient abrité aussi des prêtres-missionnaires. (Du 16 janvier 1842 au 1^{er} mars 1843, 63.388 fr. 15 avaient été recueillis). — Cependant les dépenses ne semblent pas avoir pesé lourdement cette année-là sur l'archevêché. Dans des « *Observations sur la situation financière du petit séminaire* » (A. S. N.), et qui datent de l'année scolaire 1842-1843, on prévoit que les pensions rapporteront 150.000 francs et que l'archevêché n'aura peut-être rien à fournir. En fait, les pensions rapporteront 148.644 fr. et l'archevêché fournit 19.448 fr. Mais il est bon de noter que la quête des Dames de l'œuvre du petit séminaire recueillait à cette époque environ 50.000 fr. (pour 42-43 exactement : 49.017 fr.). D'ailleurs on fait remarquer dans la pièce citée, qu'alors que les collègues royaux, par exemple Louis-le-Grand, ont 50 jours de sortie (outre les congés), à Saint-Nicolas il n'y a pas de congés et que les sorties sont « rares ». Le rédacteur (l'économiste guidé par Dupanloup) ajoute : « Si nous étions une industrie particulière, avec une administration ordinaire, le moindre gain de l'établissement serait de 123.000 fr. Ces résultats sont possibles aux *Carmes*, les deux maisons de Paris et de Gentilly étant réunies en une. — Le déficit réel fut d'un millier de francs : 215.414 fr. de dépenses contre 214.376 fr. de recettes. Une pièce signale à Saint-Nicolas la présence de 270 élèves. On voit que le chiffre légal (250) aurait été dépassé. Le nombre des élèves admis à passer leurs vacances à Gentilly est très réduit. « La composition des enfants, devenue meilleure, décharge maintenant de cette sollicitude et de ces frais » dira, en 1845, un rapport revu par Dupanloup. Enfin on calcule

que Dupanloup, membre des conseils archiépiscopaux, avait depuis, confirmé cette pensée de l'Archevêque. En attendant que se réalise cette vision, la *seconde* offre à son tour, le 31 mai, par l'intermédiaire de J. Gentil, une autre paraphrase poétique des *Litanies*. Si les documents nous manquent pour préciser dans les autres classes le surcroît d'ardeur au travail, la tradition établie sur ce point nous est une assurance que cette année-là comme les autres, le mois de mai fut un mois de plus grande application et d'une plus grande piété.

Ainsi on s'achemina paisiblement vers la fin de l'année. Un congé, entre autres, égaya le mois de juin. On le passa à Versailles. Il faut lire dans les *Souvenirs de Saint-Nicolas*¹ ces pages, un peu apprêtées peut-être mais intéressantes, où Morillon raconte comment, par cette belle soirée, à la tombée de la nuit, et au pied du Curtius, un rhétoricien s'avisa de lire à haute voix, l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. Les plus jeunes eux-mêmes finirent par être séduits. Aux fameuses paroles : « *Madame se meurt, Madame est morte*, notre saisissement, assure-t-il, alla jusqu'à la terreur : il sembla que l'ombre d'Henriette d'Angleterre allait nous apparaître ! » Dupanloup, ce jour-là, s'était d'abord tenu un peu à l'écart, puis s'était peu à peu rapproché. Il dut être fier du succès de son rhétoricien, et plus fier encore de pouvoir raconter ce trait à son archevêque : on aimait les choses « sérieuses » à Saint-Nicolas.

A son tour, il allait prendre la parole. Les aînés l'avaient déjà entendu à Saint-Roch où, le Vendredi-Saint, en présence de la reine des Français, des princesses, du maréchal Soult, du ministre de la justice et des cultes Martin (du Nord), de M. de Barante, il avait prêché sur les *Sept paroles*². Mais à la distribution des prix, rompant avec une tradition de plus de trente ans, il va faire lui-même le discours. Cette cérémonie eut lieu le 28

que la dépense par personne et par jour est de 1 fr. 04½. Un autre rapport dû, semble-t-il, à M. Garot (1841-1842), dit que parmi les dépenses extraordinaires il faut compter « des déjeuners, des diners que nous donnons à nos anciens élèves d'Issy et de Saint-Sulpice et même à de *nombreux jeunes gens*, soit de la société catholique (Institut catholique?) soit de la société de Saint-Vincent de Paul. »

1. P. 381 sqq.

2. *Ami de la religion*, n° 117, pp. 89 et 122.

juin sous la présidence de l'Archevêque de Paris, assisté de l'Archevêque de Chalcédoine (Bonamie), de l'évêque de Nancy, d'un très nombreux clergé, de l'ambassadeur de Sardaigne (M. de Brignole-Sale), du duc de Noailles, du marquis de Gabriac, etc.¹. On devine bien que l'orateur va profiter de l'occasion, qui lui est offerte, pour exposer devant un public choisi, ses idées les plus chères relatives à l'éducation. On peut retrouver là les idées-mères de ses deux ouvrages sur l'Éducation et sur la Haute Éducation. L'éducation consiste d'après lui à « cultiver, exercer, développer toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses qui constituent dans l'enfant la nature et la dignité humaine. » Il insiste sur le côté *actif* de cette éducation qui ne doit « cultiver que pour développer ». Plus particulièrement, et avec sa délicatesse d'homme qui fréquente les salons, il insiste sur l'éducation, œuvre de politesse. Il se plaint de ce que « depuis longtemps déjà, la rudesse et la vulgarité s'introduisent au milieu de nous dans l'éducation elle-même et que l'impolitesse écolière tende à devenir proverbiale. » Après avoir montré qu'au contraire l'Église est une école de respect, il prouve que tout le monde doit concourir à cette éducation de l'enfant : Dieu, les parents, les maîtres et les condisciples. Puis, ébauchant un de ses futurs ouvrages, il distingue les différentes sortes d'éducation : commune, haute, professionnelle et sacerdotale. Et après avoir ainsi exposé son sujet, il termine par un compliment très court à l'Archevêque de Paris.²

On pourrait s'étonner que Dupanloup n'ait fait alors aucune allusion à la lutte qui s'engageait, en ce moment-là, plus âpre et plus constante autour de la liberté d'enseignement.

1. *Ibid.*, p. 624.

2. Ce discours se trouve : B. N., D. 33.147. *L'Ami de la religion*, du 18 juillet. en donne l'analyse et de nombreux extraits.

Année 1843-1844.

En effet, depuis que Guizot, président du cabinet du 29 octobre 1840, a forcé Villemain à retirer son projet de loi (1841), on n'a jamais complètement désarmé dans le camp des catholiques. A la Chambre des pairs, Montalembert, à la Chambre des députés, MM. de Tracy et de Carné, le marquis de Brézé, soutiennent le bon combat, réclament, sans se décourager, la liberté promise par la Charte, présentent et appuient des pétitions. Villemain, par contre, et Cousin défendent le *statu quo*. L'Episcopat est lassé après la campagne de 1841 et, seuls, quelques rares lutteurs comme le vieil évêque de Chartres, Clausel de Montals, écrivent des lettres contre le monopole ou bien quelques mandements contre l'enseignement philosophique dispensé par l'Université¹. Les brochures et même les livres belliqueux se multiplient dans le courant de 1842 et de 1843. En 1842, un rude joueur s'élançait dans la mêlée. Louis Veuillot va frapper d'estoc et de taille, la lutte devient plus chaude. Malheureusement, le grand champion, Montalembert, est obligé, pour la santé de sa femme, de s'exiler à la fin de cette année 1842, à Madère, et cet exil durera deux ans. Il est cependant coupé au mois de juin 1843, par un court séjour fait à Paris. Là-bas l'orateur a réfléchi. Il faudrait, c'est sa conviction, pour assurer la victoire, d'une part, organiser un *parti catholique*, et d'autre part, élargir le champ de bataille rétréci par les réclamations épiscopales, et hardiment réclamer, pour tous, la liberté d'enseignement². Pour organiser

1. Dans son mandement pour le Carême de 1843, Mgr Devie, évêque de Belley, recommandait aux parents de ne pas envoyer leurs enfants « dans ces écoles de pestilence ». Le mot resta et fit beaucoup de

2. Dans une lettre écrite à Martin (du Nord), ministre des cultes (le 16 juin 1845), Mgr Affre dira : « L'honorable pair (Montalembert) plaidait (en

le parti, il lui paraît nécessaire de « constituer à Paris un comité d'action énergique sous le patronage de Mgr Affre; Lacordaire, Ravignan, Dupanloup, Veillot en feraient partie. L'*Univers* en serait le centre. »¹ Louis Veillot consulté le premier, accepte immédiatement et généreusement, malgré quelques dissentiments antérieurs. Ravignan est vite conquis, Dupanloup est gagné d'avance². Montalembert lui fait une visite à la rue de Pontoise et ils tombent d'accord sur la conduite à tenir. Ensemble ils vont trouver Mgr Affre³ pour le prier de se mettre à la tête du mouvement. Nous ne savons si Dupanloup s'était fait illusion sur l'issue de cette entrevue. Mgr Affre n'aime pas le bruit, il croit à l'efficacité des démarches particulières et secrètes⁴, à la loyauté des adversaires. De plus il est mécontent de l'*Univers*, de sa violence, de cette sorte de main-mise du laïcisme sur la direction de l'Eglise de France. Bref, il refuse. C'est l'échec de la combinaison, car instruit par l'expérience de l'*Avenir*, Montalembert ne veut pas s'engager à fond sans être couvert par les Evêques. Mais, il ne voudrait cependant pas, même en face de cette « inertie en haut lieu ecclésiastique »⁵ déposer les armes et désertier le champ de bataille. Il médite une brochure qui serait un appel aux catholiques. Toutefois il hésite. Il écrit, le matin même de la distribution des prix (28 juin 1843), un billet à Dupanloup où il exprime ses craintes de se « lancer tout seul de nouveau dans la mêlée, et lui demande s'il persévère toujours dans le conseil qu'il lui a donné il y a dix jours⁶. » On verra bientôt que Dupanloup persévéra.

Il y était d'autant plus excité, qu'une circulaire maladroite-

1841) en faveur du droit commun, ainsi que j'avais cru devoir le faire de concert avec Mgr l'Archevêque de Bordeaux. Mais voyant la majorité de mes collègues incliner vers une simple amélioration des petits séminaires, je me rangeai de leur avis ». *A. D.*

1. *Montalembert*, par le P. Lecanuet, II, p. 165.

2. *Ibid.*, p. 166.

3. Lui aussi cependant avait jusque-là montré quelque froideur à l'ancien disciple de Lamennais.

4. Il vient précisément de s'exprimer nettement sur ce sujet dans une lettre confidentielle écrite aux Evêques, lettre bientôt tombée dans le domaine public.

5. Lettre de Lacordaire à Montalembert (vers juillet 1843). Cf. Lecanuet, *op. cit.*, p. 168.

6. Lagrange. *op. cit.*, I, p. 314.

te de Martin (du Nord) venait de montrer que le gouvernement n'entendait pas améliorer la situation des petits séminaires. Cette circulaire, en effet, renouvelait, en les aggravant encore, les exigences des Ordonnances de 1828¹. Mais, malgré son désir d'entrer à son tour en lice, le vicaire-général ne pouvait pas ostensiblement contrecarrer la tactique de son Archevêque. Et cette tactique va devenir pendant deux années, de plus en plus pacifique. Il le verra bien quand, au mois d'août, paraîtront les *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement*. Sans doute, Mgr Affre y attaque le monopole et réclame la liberté d'enseignement, mais sa parole, avoue l'*Ami de la Religion* lui-même², est « conciliante, nous pouvons dire amie ». Il finit en espérant que le *Pouvoir* « donnera bientôt à cette dernière question, une solution conforme à son caractère conciliant, digne de son esprit d'équité ». Il a été plus dur quelques lignes auparavant et pour les meneurs de la campagne de 1841, et pour quelques combattants de cette campagne de 1843³, auxquels il reproche, entre autres, leur ton « très injurieux »; encore un peu et il va blâmer l'attitude des rares évêques qui, pendant cette année, ont élevé la voix contre les ennemis de cette liberté. Cette modération à l'égard des adversaires n'est pas faite pour nous surprendre dans la personne de Mgr Affre et elle n'étonna pas davantage Dupanloup qui saura d'ailleurs plus tard l'imiter et la préconiser. Mais il lui parut sans doute que Mgr Affre allait trop loin dans la voie des conces-

1. 16 mai 1843. « Je crois devoir, Monseigneur, vous rappeler ces dispositions. Il importe, en effet, qu'afin de prévenir tout retard dans la suite à donner aux nominations que Vous me transmettez pour être soumises à l'agrément du Roi, vous mettiez tous vos soins à faire joindre à l'envoi de vos propositions l'affirmation écrite exigée par la première de ces deux ordonnances. Il est indispensable aussi d'un autre côté que vous nous fassiez remettre exactement la même affirmation par les professeurs, régents, instituteurs, ou toutes autres personnes qui, sous quelque titre que ce soit, seront chargés de l'enseignement dans votre petit séminaire. Le gouvernement du Roi doit, dans l'intérêt même de la prospérité de la religion en France, tenir la main à la complète exécution de ces dispositions. » Cf. *Almanach du clergé*, 1844. Jamais jusque-là on n'avait poussé si loin les exigences; quant au motif allégué, nous laissons à chacun le soin de l'apprécier.

2. Nous nous demandons si derrière les Notes du *Rédacteur*, ne se cache pas la main de Dupanloup.

3. En particulier pour le chanoine des Garets, auteur présumé du *Monopole universitaire*. Celui-ci d'ailleurs ne craignit point de repousser publiquement ce blâme dans une lettre à *L'Ami* (24 août 1843).

sions et que les réserves apportées par l'*Ami* à son approbation étaient très légitimes.

Son heure n'est pas encore venue. En attendant, il publie enfin, au mois de juillet, le *Manuel*. C'est, pour le moment, sa manière d'intervenir dans cette grave discussion. On sait, fait-il dire dans le compte-rendu inséré le 21 septembre dans l'*Ami*, « qu'une nouvelle génération, élevée non plus seulement à l'école de la science, mais aussi à l'école de la vertu et des mœurs, à l'école de l'autorité et du respect est l'unique espoir de la religion et de la société ». Le titre de ce petit livre en indique le but : *Manuel des petits séminaires et des maisons d'éducation chrétienne*, le sous-titre, l'origine et le contenu : *Recueil de prières, instructions, cantiques et exercices en usage au Petit Séminaire de Paris* ». Ce livre est attendu « depuis longtemps », il sera compris « et adopté par les instituteurs de la jeunesse, quels qu'ils soient, pour qui l'éducation n'est pas un vain mot ». Il s'adresse donc à toute la jeunesse chrétienne et dans un long article, l'*Ami* en vante l'ordonnance et la variété. Un bon nombre de cantiques sont « des deux Racine, de Corneille, de sainte Thérèse, de Fénelon, de M. Borderies, évêque de Versailles, de M. Le Tourneur, évêque de Verdun, de M. de Sambucy ». L'approbation de Mgr Affre était, on le comprend, acquise d'avance à ce *Manuel* dont la fortune n'est pas close.

L'Archevêque allait, d'ailleurs, donner bientôt au Gouvernement une preuve de son esprit de conciliation, en faisant parvenir, le 4 octobre, au Ministre des Cultes, une réponse complaisante à un questionnaire que celui-ci lui avait envoyé le 3 septembre, au surlendemain de la rentrée à Paris¹; ce document nous paraît devoir être reproduit *in extenso*; il montrera à quels détails descendait l'ingérence ministérielle.

Monsieur le Ministre,

Vous m'adressez dans votre lettre du 3 septembre, diverses questions auxquelles je répondrai en peu de mots et sous la forme d'un tableau afin que votre Excellence saisisse d'un coup d'œil les diverses réponses qu'il m'a été possible de faire.

1. Paris rentra le 1^{er} septembre; Gentilly, le 4. Cf. *Ami*, 118, p. 407.

Vous demandez :

1° Toutes les classes sont réunies dans le même local ?

2° Y a-t-il des externes admis ?

3° Quel est le taux de la pension payée par chaque élève ?

4° Combien y a-t-il d'admissions gratuites et demi-gratuites ?

5° Des bourses ou des fractions de bourses y ont-elles été fondées par des actes de libéralité privée et sous quelles conditions ?

6° Quel est le nombre des régents en exercice ?

7° Quels sont ceux qui sont gradués, bacheliers, licenciés ou docteurs ?

8° Quelles classes y sont ouvertes ? La philosophie en fait-elle partie ou bien est-elle annexée au grand séminaire ?

9° Quelles sont les langues mortes ou vivantes que les élèves y apprennent ? Quelles sciences y sont enseignées ?

10° A quel âge les élèves entrent-ils habituellement au petit séminaire ? A quel âge le plus habituellement aussi y terminent-ils leurs cours ?

11° Combien d'élèves nouveaux l'école secondaire ecclésiastique reçoit-elle habituellement chaque année ? Combien chaque année en sort-il, terme moyen ?

12° Combien renoncent à la carrière ecclésiastique ? 1° Pendant la durée du cours ? 2° après l'avoir terminé ?

Je réponds :

1° Non ; il y a une annexe située à Gentilly.

2° Il n'y en a aucun.

3° Le taux de la pension varie de 800 à 0.

4° Je l'ignore.

5° Il y a eu 175 boursiers ou demi-boursiers. Le nombre en est diminué ; la moyenne est de 160.

6° 24 dans les deux maisons.

7° Un licencié, quatre bacheliers.¹

8° Toutes les classes de la huitième à la rhétorique inclusivement. La philosophie est au grand séminaire.

9° Le latin, le grec, l'anglais, l'allemand, l'histoire, la géographie, la musique et le dessin.

10° L'âge d'entrée varie extrêmement, de 9 à 15 ans. Les élèves terminent ordinairement leurs cours de 18 à 22 ans

11° Le nombre des nouveaux varie extrêmement, 30 est la moyenne. Le nombre qui sort chaque année est à peu près le même.

12° Pendant la durée du cours ceux qui renoncent à la carrière ecclésiastique sont en très grand nombre ; impossible de l'apprécier au juste. Mais sur une classe de huitième composée de 30 élèves, il n'y en a jamais 15 qui parviennent au grand séminaire, — 10 est le plus grand nombre qu'on puisse généralement atteindre.

1. Nous conjecturons que le licencié est Bouverat ; parmi les bacheliers il faut sûrement compter Duchesne.

Après avoir terminé, beaucoup se retirent. Depuis 6 ans, sur 30 rhétoriciens, 15 entrent au grand séminaire.¹

13° Combien y renoncent, même après leur entrée au grand séminaire?

13° Après l'entrée au grand séminaire, sur 25, le nombre de ceux qui se retirent est de 7 ou 8.

14° Combien le grand séminaire reçoit-il d'élèves, se destinant à l'état ecclésiastique, venus d'établissements autres que les petits séminaires? Quels sont généralement ceux qui les fournissent?

14° Un sur cinquante.

15° Combien d'enfants, avant leur admission à l'école secondaire ecclésiastique, avaient commencé leurs études dans un autre établissement? Combien quittent le séminaire pour aller compléter leur éducation ailleurs?

15° La plupart. Tous ceux qui sont riches, et qui, à 16 ou 17 ans, époque à laquelle ils achèvent leur seconde, ne se croient pas capables de décider irrévocablement leur vocation et ne veulent pas courir les chances de se fermer toute carrière libérale, ou d'aller se remettre après leurs études terminées, sur les bancs d'un collège.

Telle est, Monsieur le ministre, la situation de mon petit séminaire. Je me bornerai à vous faire observer qu'elle n'a jamais été aussi prospère avant les six dernières années. La prospérité actuelle est due à la réputation, au zèle plein d'activité et à la rare capacité du supérieur actuel. C'est vous dire assez que je ne serais pas assuré d'un aussi grand succès le jour où M. Dupanloup cesserait de diriger mon petit séminaire.

Agrééz, etc.

Signé: Denis, Archev. de Paris.

Plus tard, il aurait pu ajouter, qu'en cette année 1843-1844, le nombre des pensionnaires payants augmentait², que les deux maisons réunies atteignaient le *maximum* parcimonieusement ac-

1. Voici les chiffres exacts d'après un Mémoire de Dupanloup, daté de 1845 : 1839, 23; 1840, 24; 1841, 26; 1842, 19; 1843, 26; A. S. N.

2. Le produit des pensions s'élevait, à la fin de l'année scolaire, à 162.137 fr., contre 148.641 francs de l'année précédente. A. S. N.

cordé par l'ordonnance de 1828¹, et que si on ne réalisait pas d'économies, c'est la nécessité qui s'y opposait².

Quelques jours après l'envoi de ce tableau, il aurait pu témoigner également de la force des études. En effet, le 7 octobre, il vint comme de coutume, mais cette fois, par avance, recevoir les vœux de fête de ses enfants de prédilection. A. Lemaitre³ est chargé du compliment ou plutôt du discours d'ouverture de la séance académique. Il y tracera rapidement l'histoire des prédécesseurs du pontife sur le siège de Paris et la flatterie n'y trouvera pas de place. Assez habilement cependant, il glisse à propos de Jean François de Gondi, une phrase où il souligne que Saint-Nicolas devra au prélat actuel « une vie, une gloire, une maison nouvelle ». On continuait donc à rêver des Carmes. Puis, suit le cortège habituel des devoirs⁴ — Deux mois plus tard (14 déc.), une nouvelle séance voit encore au fauteuil d'hon-

1. Il y aurait eu 260 élèves en cette année-là, d'après un *Mémoire* de Dupanloup (1845). A. S. N.

2. « Si, depuis 1843, on reçoit de l'Archevêché 10.000 francs à peu près de plus chaque année (1842-1843 on reçut 19.448 francs; l'année 1843-1844 : 32.1200 francs), c'est, qu'à partir de cette époque, la commission administrative du Petit Séminaire s'est décidée à recevoir un plus grand nombre de demi-boursiers et que, d'autre part, la tristesse et l'insuffisance du local actuel du Petit Séminaire ne permet pas d'y recevoir un plus grand nombre de pensionnaires en compensation. » *Ibid.*

3. Le futur curé de la Trinité.

4. En vue de la statistique, nous publions les listes suivantes :

Rhétorique : J. Gentil (cl. t.) (dir. de l'Acad.); H. de Dreux, A. Lemaitre, C. Glaudin, B. Castelnaud, Jules Degérine, E. Boulland, E. Fauvage (cl. t.) (qui composa une *prose* en l'honneur de saint Maur, sur la demande faite par M. le curé de Saint-Maur; elle commence par ces mots : *Patronum celebrate*, et révèle un véritable talent.) A. de Montferrier (cl. t.), J. Ducastel, V. de Travanel, M. Sentinier, S. Lemoine, A. Prevotau, M. Vicat, P. Laurens, J. Palatin, Engerand, O. de Niescemi, C. Profillet, F. de Brossard, V. Sibon, H. Vuillet, H. Guédon, J.-B. Debreilly, H. de Saint-Pern, A. Leboucher, A. Truchon, A. Quéron, H. de Callenstein, E. Giron, H. de la Chapoulie, Papelard, C. de Brunier. (A. S. N.)

Seconde, 1^{re} division : A. de Beauvert, A. de Carrière, A. de Caux, V. Desouche, V. Dumax, C. Gavet, L. de Guiraud, J. de Noailles, T. Rousseau, R. de Senevas, F. Tuault, H. de Violaine, A. Boulanger, A. Cazaban, A. Delheuf, E. Desruelles, A. de Gabriac, L. de Guinaumont, F. Masson, D. Revel, H. de Saintenac, P. Soubiranne, L. Varlet.

Seconde, 2^e division : P. Besse, F. Philippe, B. Langénieux, Frontigny, E. Cuper, E. Sajou, C. Boquet, F. Massard, J. L'Eleu de la Simonne, C. Choinet, P. de Latreil, F. Godefroy, H. Degrèves, A. Gillet. Liste incomplète.

Troisième, 1^{re} division, prof. M. de Geslin : L. Gonnelle, G. Rigolot, A. Burion, L. de Brossart, P. Chevalier, L. Couillié, E. de Gourcuff, L. Hugo, P. de Laburthe, A. de Courtivron, L. Lamarche, A. d'Orglandes, E. Saintin, C. Thibault, H. Durbal, E. de Vignancourt, H. Collignon, P. de Cuttoli, A. Durasmel, L. de Changey (A. S. N.)

Troisième, 2^e division, prof. M. l'abbé Drach : A. Corlieu, L. Batté, R.

neur l'Archevêque de Paris. Nous ignorons quels furent ceux qui l'entourèrent, car l'*Ami de la Religion* néglige maintenant de signaler toutes ces visites archiépiscopales. Nous ne pouvons même pas fixer complètement les noms et les fonctions du personnel enseignant. Cependant nous croyons constater des changements assez profonds amenés surtout par le dédoublement des classes supérieures¹. Cette pléthore des classes supérieures sem-

Bourdiol, A. Charpentier, P. d'Avenas (monté de *quatrième*), C. Delavaraine, A. Duroy, P. Gérault, J. de Gabriac, G. Cap. H. de Champagne, T. Hue, A. Lecoq, H. Potier, A. de Richecour, V. Soudan, P. Rivey, G. Valfin, A. Vattemare.

Quatrième, 1^{re} division, professeur. M. de Lemps : V. Gratiot, V. Fauveau, E. Samson B. Lombard, L. Bigot, C. Bouvret, A. Duhamel, A. David, M. Reydellet, C. Le Gay, A. Bourgaillat, H. du Douët, A. Cornet, H. Louis, P. Veillon, Victor de Violaine, M. Chardon.

Quatrième, 2^e division, prof. Basset, diacre, puis prêtre : E. Bouscatel, P. d'Avenas, J. Gallin, E. de Lambertye, A. Ruffel, E. Gillet, G. de Maupeou, L. Verger, C. Arryghi, F. de Lagrange, V. Reidharr, E. de Noailles, P. Legrand, grand, G. de Gallifet (abiti postea, dit le cahier d'honneur), V. Béchar, L. Pétel, O. de Quélen, J. Dhersignerie.

Cinquième : O. de Beaumont, J. de Balincourt, E. Cottard, Ad. Duroy, Al. Duroy, E. de Giresse, C. Grandidier, F. Monivet, S. de Montesson, F. Prévost, M. de Renneville, A. Benié, C. de Richecourt, T. de Laborde-Auras, C. Pillet, L. Monneront, A. Leroux, A. Durastel, A. Orsini.

Cette classe est à Gentilly. (A. S. N.)

Sixième : Nous n'avons que quelques noms : Hub. de Tocqueville, Félix Mellerio, H. Colombel, de Gourcuff.

Septième : J. Loiseau, E. Lauras, E. de Reverseaux, C. de Breuil, V. Grandin, A. de Giresse, E. Layrand, P. de Fenoyl, H. Chevalier, J. Petel, G. de Guinaumont, A. Colombel, A. Clarke, A. du Plessis; C. Bozon de Périgord, F. Gestin, A. Debergne, E. Desaulle, H. de Nonneville, G. Jeanson. — Le professeur signale toujours l'application et la correction des devoirs de E. de Reverseaux, J. Loiseau. On leur distribue fréquemment des *palmes*.

Huitième : L. de Boursy, Riddell, Millocheau. Nous n'avons que quelques noms et cette classe a été assez vite dédoublée de façon à fournir une *neuvième*.

1. L'*Ordo* de 1844 donne les renseignements suivants :

Supérieur : Dupanloup; directeur : Millault; préfet de religion : Guesnier; préfet des études : Richard; économiste : Ramon; professeurs : Duchesne, De Geslin, Mège, Letellier, Deimié; — à Gentilly, directeur : Debeauvais; sous-directeur : De Chauliac.

Nous savons de source certaine que Duchesne est toujours en *rhétorique*. La *seconde* est divisée en deux sections; la première doit être dirigée par Bouverat, la deuxième par Cathelin, diacre. Les deux professeurs de *troisième* sont De Geslin et Drach (celui-ci n'est que minoré; c'est le fils du rabbin converti qui justement, en fin de 1843, publie un livre intitulé : *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*. Cf. *Ami de la Religion*, 119, p. 612. S'il faut en croire la tradition on abusait un peu de « l'excessive indulgence du professeur dont la vue basse facilitait les grèves et l'école buissonnière ». Cf. *Axuaire de N.-D. d. C.*, 1895, p. 19, et *Annuaire de S.-N. d. C.*, 1895, p. 33, où il y a d'ailleurs une inexactitude sur la date de son entrée à Saint-Nicolas.) Les professeurs de *quatrième* sont : De Lemps, et Basset d'abord diacre, puis, dans l'année, prêtre. En *cinquième*, professe probablement Meynet qui sera diacre à l'ordination de Noël, (A. D.), et Deimié, prêtre depuis la Trinité, enseigne peut-être les mathématiques.

ble bien prouver que les élèves se plaisaient à Saint-Nicolas et que les familles continuaient leur confiance à leur principal éducateur. Mais elle apportait aussi avec elle une conséquence assez fâcheuse, qui était de limiter pour les basses classes, le nombre des nouveaux pensionnaires. Et c'était un dommage sérieux pour la caisse de l'économat qui pouvait surtout s'alimenter par la venue de jeunes fils de famille, mis à Saint-Nicolas pour y puiser, de bonne heure, les principes d'une éducation chrétienne et échapper à cet âge aux impressions, jugées funestes, de l'Université.

Une inquiétude devait en ce moment même tourmenter l'esprit et de l'Archevêque et de Dupanloup. Si l'on s'en tient, en effet, au projet de transférer aux Carmes, le petit séminaire, aura-t-on évité complètement les désavantages qu'offre le séjour de Saint-Nicolas? Le local sera-t-il plus gai, l'espace (sauf le jardin) plus généreusement accordé aux différents services d'une maison d'éducation? Et puis, on a promis de partager cet immeuble en deux et même trois portions, réservées l'une au séminaire, l'autre à une sorte d'École des Hautes Etudes, et la troisième enfin, à une colonie de missionnaires diocésains. Mais l'échéance paraît encore assez lointaine. D'une part, on n'a pas encore réuni la somme nécessaire pour l'achat définitif, et d'autre part, les Carmélites n'ont pas encore aménagé l'immeuble qui devra les abriter après leur départ des Carmes. Malgré tout, dans quelques mois (14 mars 1844), l'Archevêque recommandera de nouveau une quête pour permettre l'acquisition de cet immeuble et dans sa lettre pastorale il maintiendra son projet d'y transférer Saint-Nicolas. Mais les fidèles, pense-t-il, seront d'autant mieux disposés à concourir à cette œuvre, qu'à la fin de décembre 1843 (le 23) il vient, tout joyeux, faire part aux curés de la magnifique ordination de la Trinité qui a vu 17 sous-diacres formés à Paris et ajoute-t-il « les classes de *troisième*, de *seconde* et de *rhétorique* nous font espérer que, désormais, 18 ou 20 prêtres viendront combler annuellement les vides que la mort fait dans le sacerdoce ».

D'autres préoccupations vont bientôt l'assaillir et dans la mêlée qui commence, il devra jouer un rôle indécis pour plusieurs et qui ne s'explique bien que si l'on sait à quel point la pensée du petit séminaire contribua à le pousser dans cette voie.

Les vacances parlementaires avaient nécessairement ralenti l'ardeur de l'attaque contre l'Université. Mais dès le mois de septembre, Veuillot, dans une lettre à Villemain, donne le signal de la reprise des hostilités. L'adversaire lui oppose la force d'inertie. Mais voici, coup sur coup, qu'arrivent, de Madère, une brochure de Montalembert¹, de Langres, un appel de Mgr Parisi, et tout au commencement de janvier, un *Mémoire* virulent de l'abbé Combalot. C'est une vraie croisade qui se prêche, Montalembert a suivi le conseil que lui donnait Dupanloup au mois de juin et qu'a désavoué Mgr Affre. Il prône l'organisation d'un parti *catholique avant tout*. Si Ozanam, qui est dans la place, réprovoe les coups que l'on porte à l'Université, Dupanloup et Lacordaire s'accordent à féliciter Montalembert. Certes, ils faisaient leurs réserves relativement au fameux *Mémoire* de l'abbé Combalot, mais une ardeur guerrière s'empare d'eux au début de cette noble campagne. Cette ardeur, Mgr Affre ne la partage pas. Il écrit confidentiellement à ses collègues de l'Épiscopat pour les engager à ne publier « aucune critique de l'Université par la voie des mandements ou même de la presse. On croit, ajoute-t-il, que des lettres dans le sens de ces observations seraient le seul moyen à employer, du moins en ce moment, sinon pour toujours ». Il va joindre l'exemple au conseil.

Le 27 décembre, le Roi, ému malgré son scepticisme, par ce qu'il avait d'abord appelé « une querelle de cuistres et de be-deaux », annonce, dans son discours d'ouverture de la session de 1844, le dépôt d'un projet de loi sur l'instruction secondaire « qui satisfera aux vœux de la Charte pour la liberté de l'enseignement, en maintenant l'autorité et l'action de l'État sur l'instruction publique ». Rapidement, l'Archevêque rédige, avec ses suffragants, un *Mémoire* qu'ils font parvenir discrètement au Roi. Dans une forme modérée, ils affirment, que, nul parmi les évêques, n'a convoité pour l'Église le monopole qu'on reproche à l'Université, ils se soumettent volontiers à la haute surveillance de l'État, mais repoussent celle de leur rivale; réclament, sous ce bénéfice, le régime de la libre concurrence, renoncent à parler des petits séminaires « parce que la question n'est plus là aujour-

1. *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.*

d'hui », car la lumière s'est faite, et l'Université n'a pas la confiance des catholiques, et enfin, ils font valoir habilement les motifs politiques qui peuvent déterminer le Roi à se décider. « Il y a quelques mois, disent-ils, l'intérêt qui nous occupe était un point imperceptible, et maintenant c'est une question énorme et pleine de dangers ». Le Roi mit ce Mémoire dans un tiroir, en souriant sans doute.

Ce sourire allait s'altérer. Les plus habiles ne peuvent pas éviter toutes les complications. Rassuré du côté de l'enseignement, où Louis-Philippe présentait bien qu'il aurait le dernier mot, voilà que sa quiétude est troublée par un mince corpuscule qui paraît dans le courant de janvier.

On sait assez que les Jésuites réorganisés petit à petit et sans trop de bruit en France, avaient été obligés à plus de circonspection encore après les ordonnances de 1828, et surtout après la révolution de juillet. Ils réussissaient à passer presque inaperçus et vers 1842, plus d'un auditeur de l'abbé de Ravignan ignorait qu'il fût jésuite. Mais dans la campagne de 1843, pour la liberté d'enseignement, les amis de l'Université crurent qu'il était de bonne tactique de faire une diversion en attaquant vigoureusement la Compagnie. Les Michelet, les Quinet, les Libri, soit dans leurs cours, soit, dans les pamphlets, s'acquittèrent avec zèle de cette besogne, pendant que d'autres, Saint-Marc Girardin, en tête, usant d'un procédé non moins ancien, dénoncent avec une indignation calculée, les scandaleuses leçons qui se trouvent dans les théologies morales. Mais ce moyen ne valait pas l'autre pour distraire le public de la question d'enseignement. Le gouvernement se tenait coi. Il négociait secrètement avec le P. de Ravignan, mais en favorisant des bruits qui tendaient à séparer la cause du Père, de celle de la Compagnie. Le Père, à l'instigation de son cher ami Dupanloup, médite une riposte qui, par sa hardiesse et sa soudaineté, embarrasserait les adversaires et éclaircirait la situation. Il hésite cependant. Dupanloup va le trouver à Saint-Acheul « lui apportant une page écrite dans un moment d'inspiration¹ ». Cette page paraîtra le

1. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 315. L'auteur l'affirme d'après une confidence faite par Dupanloup. Cf. *Vie du R. P. Xavier de Ravignan* par le P. de Ponlevoy, I, p. 291. « C'est à Mgr l'évêque d'Orléans et à M. de Vatismenil que revient l'honneur d'avoir triomphé de son humilité, en le poussant à la composition de son livre. »

25 janvier 1844, en tête d'un opuscule appelé à un grand retentissement et qui, à plus de 60 ans de distance, n'a guère perdu de son charme et de sa valeur. M. de Ravignan s'y avoue jésuite et plaide tantôt avec éloquence, tantôt avec quelque bonhomie la cause de la Compagnie. Dans le choix des moyens, nous constaterons la parfaite harmonie entre le jésuite et le futur auteur de la « *Pacification religieuse* ». Même allure vive, même modération dans les termes, même appel à la liberté de conscience, au droit public de France, à la Charte. La brochure « *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites* » eut, nul n'en ignore, un grand succès. A n'en pas douter, Dupanloup contribua à sa diffusion¹.

Ce n'était pas pour plaire à Mgr Affre. Celui-ci aimait le P. de Ravignan et ne lui ménageait pas sa confiance. Il le trouvait prédicateur de tout repos, lui causant moins d'inquiétudes que son rival en éloquence, remonté cette année-là même dans la chaire de Notre-Dame. Mais le prudent Archevêque désapprouvait cette sortie. Il écrira plus tard à Martin (du Nord) dans ce sens et nous le croirons sans peine. Villemain, ministre de l'Instruction publique, chargé de rédiger le projet de loi sur la liberté d'enseignement, ne pouvait qu'être irrité à l'apparition d'une apologie de cette Compagnie que, l'année d'aparavant, il avait attaquée lui-même si violemment. Aussi n'est-on pas surpris quand on lit le projet de loi qu'il déposa le 2 février 1844, sur le bureau de la Chambre des Pairs. Ce fut chez les catholiques d'alors une grande déception. L'*Ami de la Religion* lui-même en devient agressif. Il qualifie ce projet de « dérisoire », accuse les hommes du pouvoir de manquer de bonne foi, relève vertement la prétention d'exiger de celui qui désire ouvrir une maison d'enseignement, l'obligation de témoigner par écrit qu'il « n'appartient à aucune congrégation prohibée par la loi », et voit dans cette exigence une suite de la « monomanie puérile » de Villemain qui voit les jésuites partout. Ce projet, ajoute-t-il, ne tient compte d'aucun droit, et étouffe le principe de la liberté sous « une multitude de mesures préventives et vexatoires² ».

1. Une facture du libraire Poussielgue-Rusand signale à la date du 14 février 1845 l'achat de 40 exemplaires par Dupanloup. *A. S. N.*

2. *Ami...* n° 120, p. 267 sqq. Nous croyons voir la main de Dupanloup dans cet article qui finit d'ailleurs par un hommage rendu à « la haute intelligence » de Villemain.

Il faut le dire cependant : Villemain, se souvenant des clamours suscitées par son projet de 1841, a renoncé à de nouvelles tracasseries envers les petits séminaires. Il maintient cependant celles qui furent portées par les ordonnances de 1828, et leur donne par conséquent la sanction législative qui leur manque. De plus, il accorde à ces petits séminaires quelques privilèges qui susciteront l'envie des établissements privés. Il y est dit en effet, que « les écoles secondaires ecclésiastiques établies conformément à l'ordonnance du 16 juin 1828, où les maîtres chargés des classes de rhétorique, philosophie et mathématique, seraient pourvus, les deux premiers, du diplôme de licencié ès lettres, le troisième, du diplôme de bachelier ès sciences, qui en suppose un autre, pourraient présenter à l'épreuve du baccalauréat *tous* leurs élèves dans les limites du nombre qui leur est accordé. — Si, au contraire, la condition des grades précités n'est pas remplie, les élèves, qui cessant de se destiner au sacerdoce, voudraient obtenir le diplôme ordinaire de bachelier ès lettres, ne pourront se présenter que dans une proportion qui n'exécède pas la *moitié* des élèves sortant chaque année de ces écoles, après y avoir achevé leurs études. — Ladite proportion sera constatée d'après une liste *nominative* annuellement transmise par le garde des sceaux, ministre des cultes et par lui transmise au ministre de l'Instruction publique ». — C'était, encore une fois, accorder aux séminaires une condition meilleure qu'à leurs rivaux de l'enseignement privé, et, de plus, faire une brèche au droit commun dont on se réclamait maintenant. C'était un piège.

Il ne faut pas croire cependant que cette concession, si parcimonieusement accordée, fût d'un faible poids aux yeux des Evêques. C'était une facilité donnée aux jeunes gens de bonne famille qui hésitaient à entrer dans un séminaire devant la perspective de recommencer deux années de leur vie d'écolier, en vue de passer le baccalauréat, s'ils renonçaient à la carrière ecclésiastique pour en embrasser une autre où, presque sûrement, le baccalauréat était exigé. Cette question de l'accession aux grades sans le certificat d'études est le point de mire des efforts de l'Episcopat. Par des mandements¹, il met en garde les

1. Celui de Mgr Affre roula seulement sur « l'union des dogmes et de la

pères de famille contre les doctrines philosophiques de l'Université, mais dans ses lettres au Roi, aux Chambres il réclame l'abolition du certificat d'études en demandant « la liberté pleine et entière de l'enseignement »¹. Le Carême qui commence est propice à ces manifestations épiscopales ; les pétitions recommencent à circuler².

Mais il manque un chef à tout ce mouvement qui se dessine. Enfin, sur les instances de ses amis et en particulier de Dupanloup, Montalembert quitte Madère et revient en France. A peine arrivé, il apprend la condamnation de l'abbé Combalot à 15 jours de prison et à 4.000 francs d'amende, pour la publication de son Mémoire, et en même temps, l'apparition, dans l'*Univers*, du Mémoire secret, envoyé par les évêques de la province de Paris au début de janvier (6 mars)³. Le 8 mars, Martin (du Nord) envoie, à l'Archevêque de Paris, une lettre où il lui dit « que le gouvernement du Roi réprouve l'œuvre » qu'il a signée et « parce qu'elle blesse *gravement* les convenances et parce qu'elle est contraire au véritable esprit de la loi du 18 germinal an X », qui interdit toute délibération dans une réunion d'évêques non autorisée, et, ajoute-t-il, « il serait étrange qu'une telle proportion pût être éludée au moyen d'une correspondance établissant le *concert* ». On rit beaucoup alors de ce « concert par écrit ». Le 13 mars, Mgr Affre, dans une lettre au ministre, repousse dédaigneusement le reproche d'un manque aux convenances, nie le concert proprement dit, déclare que d'ailleurs l'article en question n'est plus en harmonie avec la situation présente du clergé. Puis, en homme que sa situation contraint à ménager ceux qu'il est exposé à rencontrer souvent aux Tuileries, il déplore la publication de ce Mémoire qui est devenue « la cause d'un grand dissentiment entre nous, » dit-il. L'Archevêque voudrait à tout prix ménager le ministère où Guizot a sa confiance et Martin (du Nord) sa sympathie. Ce dernier pa-

morale » c'était, d'assez loin, infirmer l'enseignement philosophique de l'Université.

1. Réclamation adressée au Roi, à son conseil et aux Chambres, par les évêques de Luçon et de La Rochelle.

2. Le 31 mars, le duc de Noailles fait le dépôt de 5.500 signatures. C'était une manière d'être agréable à Saint-Nicolas dont le toit abritait ses deux fils.

3. Combalot s'en servit dans sa plaidoirie le jour même.

rait avoir été un de ces hommes conciliants et pacifiques qui veulent assoupir toutes les querelles et qui montreraient beaucoup de bonne volonté s'ils ne craignaient pas les attaques de l'opposition¹.

Aussi Mgr Affre le ménage-t-il. On pourra même légitimement affirmer qu'il le ménage trop. Le ministre lui a envoyé, le 23 janvier, une lettre de rappel pour lui demander (bien tardivement!) que la nomination du supérieur de son école secondaire ecclésiastique fût « soumise à l'agrément du Roi ». Le 11 mars, deux jours avant la réponse au blâme du ministre, celui-ci donnait ampliation d'une ordonnance du 5 mars, qui agréa la nomination de Dupanloup, et chose plus grave, surtout dans l'occurrence, mentionne « ensemble l'affirmation par écrit *de ce dernier* qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France ». Nous avouons que nous ne comprenons pas que Dupanloup se soit résigné à cette démarche et cela nous gâte un peu notre héros, même en supposant que ce soit l'Archevêque qui ait exigé cette formalité qualifiée alors d'humiliante³. Nous ne serions pas étonné que cette pression se fût exercée. Peu ami des déclamations non suivies d'effet, Mgr Affre a des vues courtes mais précises et sacrifie volontiers le général au particulier quand il lui semble que ce particulier, moins brillant il est vrai, est d'une nécessité plus certaine. Pour le moment, en effet, il a besoin de la faveur ministérielle afin de pouvoir dans « un avenir encore éloigné » dit-il (car les ressources font défaut) transférer aux Carmes son petit séminaire et y établir également une école de Hautes Etudes⁴. Cette raison, ajoutée à plusieurs autres, explique sa conduite.

Mais ailleurs, les débats prennent une allure plus générale et, à vrai dire, plus intéressante. Le 19 mars, Martin (du Nord) se justifie à la Chambre des députés de sa lettre à Mgr Affre : dépositaire du pouvoir civil, il craint par-dessus tout de céder au pouvoir spirituel. Mais on voit à ses paroles, que ce rôle le

1. Cf. *Vie de L. Veuillot*, par E. Veuillot, I, p. 450. — Thureau-Dangin : *op. cit.*, V, p. 527-529; *Ami de la religion*, 120, p. 554.

2. A. D.

3. Dupanloup insistera longuement sur ce caractère « humiliant » en 1845 dans son opuscule sur les « Associations religieuses ».

4. *Lettre pastorale*, du 14 mars 1844.

gêne. Dupin lui succède. On le sent tout de suite à l'aise, dans cette première escarmouche contre le clergé. « Rappelons au clergé, s'écrie-t-il, que nous sommes un gouvernement qu'on ne confesse pas... ; je dis au gouvernement : Protégez le clergé, faites-le respecter, mais pour toutes ses excentricités, soyez *implacables* ». Ce mot fait fortune et le gouvernement, où les honnêtes gens ne manquent pas, a peur de M. Dupin.

Mais quelle belle réponse lui adresse Montalembert dans la journée du 16 avril, où il se moque si agréablement des ordonnances de M. Martin (du Nord) ¹ et où, si éloquemment, il s'écrie dans la péroraison d'un discours à jamais célèbre : « Nous sommes les fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ». Ceux-ci n'ont pas tous la vulgarité d'un Dupin ou le ridicule d'un Isambert. Ils prennent quelquefois l'apparence calme du droit et de la justice.

C'est sous ces espèces que se présenta le rapport du noble duc de Broglie déposé sur le bureau de la Chambre des Pairs le 12 avril. Après un préambule philosophique où le duc admet que les particuliers peuvent partager avec l'Etat le droit d'enseigner, il termine en n'apportant au projet du ministre que de minimes changements. Désormais, les élèves des petits séminaires pourront se présenter au baccalauréat, dans une limite fixée chaque année par une ordonnance, après avoir suivi pendant deux ans les cours de rhétorique et de philosophie de ces établissements, mais à la condition que ces cours seront professés par des maîtres pourvus du diplôme de licencié ès lettres. Mais il faut une *limite*, car autrement, ce serait permettre une concurrence *ruineuse* et *désastreuse* pour les autres établissements publics ou privés ; « ruineuse, puisqu'ils peuvent, grâce à ces immunités », réduire de moitié au moins pour chaque élève le prix de la pension ; désastreuse, parce que leur succès précipiterait rapidement la décadence des études. *Les études sont très faibles*

1. Le 5 avril, Martin (du Nord) avait envoyé à tous les évêques une lettre où il les menaçait d'un appel comme d'abus ou de poursuites devant les tribunaux, s'ils écrivaient contre l'Université. Mgr Affre y répondit par une autre lettre expédiée confidentiellement à tous les évêques, où il recommandait le *silence*. Cf. *Histoire de la vie et de la mort de Mgr Affre*, par l'abbé Castan, 1855. Paris, p. 96, sqq.

Exemption du droit annuel, de la rétribution universitaire, des droits d'examen et de diplôme.

dans les écoles secondaires ecclésiastiques; et cela est inévitable, le professorat y étant constamment mobile et à peu près gratuit. C'est en général un poste de transition entre le grand séminaire et les fonctions du ministère sacré. Les jeunes prêtres qui sortent des grands séminaires enseignent dans les petits, en attendant qu'ils puissent être placés. Ce ne sont point de vrais professeurs; ils n'en ont point la science et n'en peuvent acquérir l'expérience. Pour lutter de bon marché avec un professorat ainsi composé, il faudrait que, de leur côté, les établissements laïques cherchassent à se procurer des maîtres au rabais; et bientôt, dès lors, par la force même des choses, les études des collèges et des institutions privées tomberaient aussi bas que celles des petits séminaires ».

Certes ces allégations étaient graves. La réponse ne se fit pas attendre.

Dès le 20 avril, l'*Ami de la Religion* annonce la publication d'une *lettre* de Dupanloup au duc de Broglie. Sans aucun doute, l'Archevêque consulté, autorisa son vicaire-général et archidiaque à ce coup d'éclat ! Il le pouvait d'autant mieux que le ton en était très modéré. Aujourd'hui encore, cette lettre se recommande par ses qualités de clarté, d'aisance, de naturel et d'urbanité ? Elle entre tout de suite dans le vif du sujet et reprenant le passage injurieux du rapport, elle débute ainsi : « Ce langage est bien sévère, Monsieur le Duc; vous n'en avez pas sans doute prévu le triste retentissement. Je ne crois pas que depuis longtemps aucune bouche, même hostile, nous ait adressé paroles plus humiliantes ». Puis, d'un coup d'œil juste, l'auteur précise, qu'au fond, la question de la liberté d'enseignement est une question profondément religieuse; enfin, après des considérations sur la situation intellectuelle et morale du clergé en France il passe au point délicat. « Il n'y a pas, dit-il, un diocèse en France qui n'ait son petit séminaire, où le cours des études classiques ne soit complètement organisé ». Alors il lance le fameux *défi* si souvent célébré :

1. Lagrange, *op. cit.*, 1, p. 316, l'affirme et la lettre de Dupanloup à Mgr Affre (p. 456.) le prouve.

2. Nous la préférons, ainsi que la seconde, aux réponses adressées, vers le même temps, au noble duc, par Mgr Parisis.

« Un des hauts dignitaires de l'Université, dans un ouvrage récent, a cru pouvoir imprimer sous les apparences d'une responsabilité étrangère, que les professeurs des petits séminaires *ne seraient pas capables de concourir avec les élèves de seconde des collèges universitaires*¹. Certes l'affirmation est étrange.

De mon côté, j'offrirais volontiers, si Monseigneur l'Archevêque de Paris le permettait, de faire concourir les élèves de son petit séminaire avec les élèves du plus renommé collège royal de Paris, classe contre classe. Je ne metrais que deux conditions, *c'est que tous les élèves du collège universitaire prendraient part à la lutte et concourraient TOUS dans TOUTES les facultés*.

A ces conditions, je crois fermement que, sur les trente élèves qui composent à peu près chacune de nos classes, vingt seraient honnêtement placés dans les quarante premiers, et je ne renoncerais pas à l'espoir que parmi eux plusieurs disputeraient les premiers rangs.

Ce concours, que j'offrirais volontiers au nom du petit séminaire de Paris, je l'offrirais également, si j'avais autorité pour cela, au nom des petits séminaires de province, aux collèges de l'Université dans les provinces, et je ne doute pas que partout les résultats ne fussent semblables.

Je n'aime point à récriminer, mais enfin l'Université ne peut oublier que, sur la totalité des élèves qu'elle instruit et présente chaque année au baccalauréat, la MOITIÉ n'est pas même admise à subir les épreuves orales mais est rejetée pour n'avoir pas su faire convenablement une version de troisième : c'est ce que constatent les statistiques officielles de l'Université.

Sur la totalité des élèves que les petits séminaires ont présentés cette année afin d'obtenir le diplôme *spécial*² de bachelier, plus des deux tiers ont été reçus »³.

En écrivant ces lignes, le supérieur devait être fier d'avoir fourni au polémiste les éléments de ce défi. C'était une joie et une récompense!

Puis il défend les professeurs. C'est un anachronisme de di-

1. C'est l'auteur qui souligne.

2. Créé par les ordonnances.

3. Et un peu plus loin : « Enfin, *nos études sont faibles* : c'est une allégation que je n'ai plus à discuter; mais enfin, qui vous l'a dit, Monsieur le Duc? Est-ce l'Université? mais où l'a-t-elle appris? L'a-t-elle appris des hommes honorables qu'elle compte parmi ses membres les plus distingués et qui ont été élevés dans les petits séminaires? l'a-t-elle appris de plusieurs recteurs de ses académies, de plusieurs professeurs de ses facultés, de ceux qui ont enseigné et enseignent encore la rhétorique dans les premiers collèges de Paris et qui sont élèves du petit séminaire de Paris? Cf. *Des petits séminaires*, 1847, où Dupanloup donne les noms : Reignier (membre de l'Institut), Michelle, Haussard, Mol-Rognier, Chanselle, Demogeot, Chappuisy, Thuillier. Merruault (Merruau).

re qu'en 1844 le professorat ecclésiastique est mobile. Dupanloup va même jusqu'à écrire : « Il est aujourd'hui très peu de petits séminaires dans le royaume où le professorat soit comme vous le dites un passage; aucun, je vous l'affirme, où il soit un pis-aller. Au contraire, partout nos professeurs sont des hommes de zèle, de dévouement, de savoir même, qui aiment le ministère de l'enseignement et y consacrent leur vie, tant qu'il plaît à leur évêque de leur confier la jeunesse cléricale. J'affirme la vérité de ces assertions ». Nous n'irons pas nous inscrire en faux contre ces « assertions », surtout après la réserve introduite : « tant qu'il plaît à leur évêque de leur confier la jeunesse cléricale », mais le polémiste lui-même dut déplorer parfois les départs fréquents de ses professeurs¹.

Et il continue en vantant longuement le renouveau moral et intellectuel qui se remarque dans le clergé à tous les degrés. Puis, habilement, il indique que le gouvernement est en train de s'aliéner les sympathies des catholiques qui commençaient à aller à lui : c'est un fait très grave dans des circonstances où l'avenir est si sombre, et il termine en saluant courtoisement de l'épée : « Il me semble que ma pensée n'est que la paix armée de la vérité, et j'ai cru que la paix et la vérité ne pourraient être déposées en des mains plus dignes que les vôtres ».

Cette lettre fut bien accueillie du public. Dupanloup, lui-même l'attestera au début de la seconde qui suivra dans un mois. Elle nous paraît avoir pleinement mérité cette faveur.

Enfin, le 22 avril, commence la discussion à la Chambre des pairs. Cousin ouvre le feu en combattant la liberté d'enseignement; Guizot, trois jours après, proclame que l'Etat est laïque et

1. Nous sommes cependant obligé de signaler ce passage des *Lettres intimes* de Renan : (Lettre à sa sœur Henriette, 16 avril 1844) : « Il est plus que probable que l'on me proposera d'aller passer quelques années comme professeur à Saint-Nicolas. Cet (*sic*) offre pourrait assez peu tarder, mais quoique ce parti ne fût pas sans avantage, je ne le désire que médiocrement sous d'autres rapports. M. Dupanloup est un homme que j'estime et que j'aime pour l'esprit et pour le cœur : il joint à une pénétration remarquable, une générosité de sentiment et une élévation assez rares dans le siècle où nous vivons : mais c'est un fait reconnu de tous que c'est l'homme le plus impérieux que la terre ait porté. Il est vrai que quelques désagréments fort sensibles qu'il vient d'éprouver en suite de ce caractère peuvent porter à croire qu'il profitera de la leçon, si un pareil défaut est corrigible. » N'y a-t-il pas là une allusion à des démêlés fâcheux avec quelques professeurs?

que le gouvernement est chargé de défendre ce caractère laïque, tout en étant favorable à la religion, principe d'ordre; puis le duc de Gabriac s'élève surtout contre la nécessité du certificat d'études qui est injuste et de plus « fâcheuse » par les faux certificats d'études qu'elle occasionne. Et pendant que la discussion se continue, avec une variété de talents, une hauteur de vue, une animation qui en font l'une des plus belles joutes politiques, des renforts viennent du dehors à la cause de la liberté. C'est Mgr Affre lui-même, qui dans un *Mémoire sur l'enseignement philosophique*, adressé à la Chambre des pairs, (à la fin d'avril) demande la liberté pour qu'il soit loisible aux fils de chrétiens de se soustraire à l'enseignement universitaire si périlleux pour la foi. Vers le même moment, un professeur de Saint-Nicolas lance aussi son trait dans la mêlée. Bouverat, en effet, publie un *Syllogisme sur la liberté d'enseignement*¹. Sa qualité d'étranger et de laïc, le rend « arbitre purement passif de la lutte ». Dans la majeure, il prouve l'existence de la liberté, et dans la mineure, il veut que la liberté soit accordée au clergé d'autant plus, dit-il que « le clergé a possédé éminemment jusqu'ici la science de former la jeunesse; l'enseignement des petits séminaires, *pour qui les a vus de près*², ne laisse aucun doute à ce sujet ». Mgr de Prilly, évêque de Châlons, appuie le *défi* lancé par Dupanloup, Montalembert prononce un de ses plus éloquents discours. Enfin, le 30 avril, on passe à la discussion des articles.

C'est le commencement de ces amendements vaillamment soutenus par leurs auteurs, mais qui tous ou presque tous devaient échouer devant l'hostilité des Pairs. Le lendemain, jour de la Saint-Philippe, Mgr Affre, en offrant ses vœux au souverain, fait une allusion très discrète aux débats, mais le Roi, stylé peut-être par le ministère, répond avec hauteur : « Je croyais avoir donné assez de gages de ma volonté de maintenir la liberté de la religion, d'entourer le clergé de tout le respect, de toute la vénération qui lui sont dus pour qu'il *eût peut-être été inutile* de le rappeler de la manière dont je viens de l'entendre ». Les incidents se succèdent et entretiennent la

1. B. N. Ld⁴ 4934.

2. C'est nous qui soulignons.

fièvre du combat. Les pétitions affluent, un grand nombre de supérieurs de petits séminaires adhèrent au *défi* porté par Dupanloup, Villemain est obligé d'avouer que sur 100 élèves des petits séminaires, 61 sont reçus bacheliers tandis que sur 100 élèves de l'Université, 51 seulement sont admis au baccalauréat. Le prétoire lui-même se défend mal contre l'agitation du moment. Louis Veillot, qui s'est compromis en publiant le mémoire de l'abbé Combalot et quelques lettres épiscopales, comparait devant la cour d'assises en compagnie de son gérant, M. Barrier. Celui-ci a pour défenseur Romain Cornut, ancien professeur de rhétorique à Saint-Nicolas (1836-1837). Cornut a concouru il y a quelques années pour le prix d'éloquence de l'Académie, dont le sujet était Voltaire. Son discours, un peu grandiloquent, ne pouvait être couronné. C'était un réquisitoire contre l'impie ! Aujourd'hui, avocat débutant, il a préparé un beau et large discours, mais le ministère public l'interrompt et le condamne à rester « dans les limites de la prévention ». Les deux courageux clients sont condamnés chacun à un mois de prison et à 3000 francs d'amende. Cette fois, Mgr Affre, qui s'est abstenu quand il s'est agi de l'abbé Combalot, son ancien protecteur, envoie son offrande en vue de payer l'amende. Dupanloup est également sur la liste des souscripteurs ? Même si on n'appartient pas à la même arme, on se porte secours.

Il est d'ailleurs encore sur la brèche. Le 13 mai, il écrit à son archevêque une lettre où, après l'avoir remercié d'avoir encouragé son premier travail en l'éclairant de ses conseils, il lui soumet quelques observations nouvelles au noble duc « sur plusieurs points de son rapport qui touchent de près aux intérêts les plus essentiels des petits séminaires, à leur existence même ».

L'Archevêque, après avoir pris connaissance de cet opuscule, l'approuve « sans restriction » et termine en disant : « Espérons que le jour de la justice luira enfin pour nos petits séminaires, et qu'on cessera de traiter comme suspects l'instruction et l'éducation les plus propres à inspirer une entière confiance ». Ce jour ne devait pas luire sous Louis-Philippe.

1. Il ne le visita pas non plus dans sa prison et l'abbé en fut très mortifié. Cf. Ricard, *Vie de M. l'abbé Combalot*, p. 327.

2. Cf. Eugène Veillot : *Vie de Louis Veillot*, I, p. 467, et Lagrange, *op. cit.*, I, p. 329.

Cette seconde lettre de Dupanloup, dans son ensemble, n'a guère perdu de sa force. Les mêmes arguments valent encore aujourd'hui pour prouver, en France du moins, la nécessité et la *spécialité* des petits séminaires. D'aucuns, séduits par quelques raisons qui, à les bien prendre sont des sophismes, sacrifieraient peut-être volontiers le caractère *spécial* des petits séminaires, espérant trouver dans une éducation plus large, plus mondaine, une meilleure préparation à un sacerdoce qui doit s'exercer dans le monde. Qu'ils lisent les pages marquées au coin du bon sens et écrites par cet éducateur non suspect d'étroitesse d'esprit et de vues. Le duc inclinait vers l'inutilité des séminaires puisque, d'après lui, *dans plusieurs diocèses, le recrutement du sacerdoce s'opère en très grande partie parmi les élèves des collèges royaux et communaux*. A cette assertion, Dupanloup répond par des faits et cite notamment Paris où, « sur plusieurs milliers d'élèves des collèges, pensions, maisons particulières, il n'y en a pas trois qui arrivent du collège au grand séminaire. » Le polémiste ne réfute pas moins vigoureusement l'objection tirée du *droit commun* : les petits séminaires ne sont pas des établissements privilégiés, ce sont des écoles spéciales, analogues à ce point de vue, aux écoles militaires ou industrielles. Et elles se lisent toujours avec intérêt les pages où l'auteur parle avec élévation de pensée, du rôle de l'éducation cléricale. Il s'essaye aussi, après tant d'autres, à défendre et à expliquer le rôle de la commission de 1828, à l'excuser en partie, et à réprouver les fameuses ordonnances. Il y a plaisir aussi à voir relever la légèreté des affirmations du grave duc, relativement au certificat d'études, dont la nécessité crée, dans la jeunesse française, une classe d'ilotes. Et plus tard, le pédagogue introduira dans son livre de l'Education, les pages qu'il consacre ici à montrer avec quel respect et quel ménagement il faut traiter de la vocation des clercs. Mais, en revanche, nous remarquons qu'il glisse rapidement sur la *déclaration* : il doit être mal à l'aise en ce moment-là pour dire toute sa pensée, et il se contente d'affirmer que si cet article était maintenu, il ferait, à lui seul, une loi malheureuse.

Au fond, depuis quelques jours et jusqu'à la fin de la discussion, c'est toujours cette question des séminaires qui fait monter à la tribune les différents orateurs. Martin (du Nord)

qui, dans tout cet engagement, n'a joué qu'un rôle très effacé, s'honore cependant en repoussant un amendement de Persil qui demandait que le ministre des cultes pût faire visite aux séminaires toutes les fois qu'il le jugerait convenable ¹. Enfin, le 24 mai est close cette discussion à jamais célèbre et la loi est votée à la Chambre des pairs par 85 voix contre 51. La première bataille était perdue pour les catholiques. Restait à en livrer une seconde à la Chambre des députés.

Mais en cette fin de mai, Dupanloup est exténué. Ses démarches, ses écrits, ses prédications à Saint-Roch, ses obligations d'archidiacre, ses confessions, ses directions, ses préoccupations de supérieur ², tout cela a ébranlé sa santé. Avec deux de ses élèves préférés, Benoît Langénieux, et Jules de Noailles ³, il part « passer quelques semaines dans les Pyrénées, à Boulogne (Haute-Garonne), chez son ami M. de Gontaut, neveu du duc de Rohan ⁴. » Il n'y trouve pas le repos complet. Avant de partir ⁵, il a déjà eu plusieurs entretiens avec Montalembert, Veuilleux, le P. de Ravignan. Il s'agit d'essayer encore une fois d'organiser un Comité qui donne aux catholiques un centre vigoureux d'action. C'est une entreprise difficile, en France, de vou-

1. Il avait, auparavant, consulté Mgr Afire, qui lui répondit le 9 mai, en attaquant cet amendement. Cette lettre renferme quelques passages qui nous paraissent intéressants :

« Au mois d'août ou de septembre 1843 vous me fîtes espérer ainsi qu'à Mgr l'archevêque de Besançon et à Mgr l'évêque d'Orléans que nous pourrions obtenir l'admission de nos élèves au baccalauréat, moyennant que le nombre 20.000 ne serait pas dépassé et que vous en seriez assuré par l'intermédiaire des préfets. L'espèce de surveillance que vous réclamiez avait seulement rapport au nombre des élèves...

» La seule chose qui puisse adoucir la peine qu'éprouvera l'Épiscopat de ne pas obtenir la liberté, telle qu'il avait le droit de l'espérer, serait l'exemption générale du certificat d'études, ou la faculté accordée aux supérieurs des petits séminaires de donner ce certificat à tous leurs étudiants...

» Je pourrais, si j'en avais le temps, reproduire ici plusieurs des observations de M. de Montalembert. Je me borne à déplorer que des prêtres pieux soient traités avec une méfiance qu'on ne témoigne point aux sociétés secrètes les plus dangereuses, méfiance réservée à des hommes déjà flétris par la justice. » A. D.

2. Et ajoutons aussi les « ennuis » dont parle Renan (Cf., p. 404).

3. Lagrange, I, *op. cit.*, I, p. 327, ne parle que de B. Langénieux; Morillon ajoute J. de Noailles, *op. cit.*, p. 364.

4. Lagrange, *ibid.*

5. Cf. dans Lagrange, *ibid.*, une lettre de Montalembert datée du 19 mai.

loir discipliner les bonnes volontés. Dupanloup la croit nécessaire et il l'a tentée. « Il est capital, écrit-il des Pyrénées à Mgr Affre, pour la campagne prochaine, que la direction soit aux mains de l'épiscopat et qu'on ne marche plus au hasard. Il faut prévoir, décider; puis, exécuter. Je crois, Monseigneur, que la composition de ce comité demande la plus grande circonspection. En tout cas, il faut que les laïques se décident à suivre les Evêques. Je viens d'écrire dans ce sens une lettre à M. de Montalembert. Il l'aura peut-être trouvée trop forte; mais j'ai cru devoir lui dire toute ma pensée. C'est tout l'avenir de l'Eglise dont il est question. » Après trois semaines de repos¹, il trouve à Paris Montalembert assez découragé. Il a essayé à son tour de gagner Mgr Affre à l'idée d'un comité dont il lui propose la présidence. Mgr Affre hésite.

Une raison nouvelle le porte à la modération, à l'effacement. Décidément, la sombre demeure des Carmes ne convient pas à son petit séminaire. Pour augmenter ses ressources, pour multiplier les vocations, il lui faut un séminaire spacieux, capable de renfermer un nombre considérable d'élèves. S'il peut acquérir un immeuble approprié à cette destination, il demandera au ministère l'autorisation de recevoir un plus grand nombre d'enfants. Et si pour obtenir cette faveur, on exige de ses professeurs des grades universitaires, il est tout prêt, dans un temps rapproché, à ouvrir aux Carmes une école préparatoire à ces grades. Ce sont là des négociations en perspective. La lutte ouverte ne les favoriserait pas. Dans le courant de juin, les tentatives de Paris, de Dupanloup, de Montalembert pour amener l'archevêque à prendre la tête d'un mouvement catholique se heurtent donc à une douce et obstinée résistance. Le duc de Noailles le pousse d'ailleurs à conserver cette attitude². L'impatience et le découragement sont prêts à entrer dans le cœur des militants qui prévoient que la lutte sera très pénible à la Chambre des députés où, le 10 juin, le ministère dépose le projet voté par les pairs, le 24 mai.

1. Voir dans Morillon, *op. cit.*, pp. 364 sqq., la lettre intéressante où Dupanloup décrit à ses élèves de Paris, le tableau d'une Fête-Dieu à Saint-Jean-Pied-de-Port.

2. Cf. Lagrange, I, p. 328.

La commission chargée de l'examiner renferme cinq ultra-universitaires; MM. de Tocqueville, de Carné, Odilon-Barrot défendent, chacun à son point de vue, la liberté d'enseignement; « l'opinion de M. de Salvandy reste encore indécise entre les divers systèmes. » A la fin de juin, Thiers, dont les intentions hostiles sont manifestes, est nommé rapporteur : l'existence des séminaires est sérieusement menacée.

C'est sous cette impression pénible que se termine l'année scolaire. Ces luttes et ces incidents ont troublé quelque peu le calme des études, et jeté l'inquiétude dans les familles. La distribution des prix qui se fait le 1^{er} juillet attire cependant beaucoup d'auditeurs. C'est une manière de témoigner sa sympathie à une œuvre calomniée et en péril. Sur l'estrade, et entourant l'Archevêque, on remarque l'Archevêque maronite de Laodicée, l'évêque nommé de Saint-Dié, Mgr de Veyssière ¹, les grands-vicaires et curés de Paris, MM. les ducs de Noailles et de Liancourt, MM. de Saint-Simon et de Dreux-Brézé ².

Cette année scolaire si pleine d'incidents où Dupanloup et son œuvre étaient intéressés de si près, fut suivie, pour le supérieur, de vacances laborieuses. Il serait allé en passer les premiers jours en Normandie, d'abord au Havre, à Notre-Dame de la Délivrance, puis à Fresnay, chez un de ses anciens pénitents, M. de Rotz ³. Quoiqu'il en soit, il sait combien est pénible l'organisation du fameux *Comité de défense* religieuse. Montalembert s'y emploie de son mieux et consulte souvent son ami. Plusieurs fois, il renouvelle ses tentatives auprès de Mgr Affre; la veille de la distribution des prix, il est revenu à la charge

1. Camérier secret de Sa Sainteté : quelques jours auparavant il avait pris en main la direction de l'*Ami de la Religion*, abandonnée par le baron Hennion qui la tenait depuis 1840.

2. Cf. *Ami de la Religion*, 112, p. 6. Lagrange, *op. cit.*, I, 331, affirme qu'en cette occasion Dupanloup prononça un « mémorable discours »; nous n'en avons pas trouvé trace. L'*Ami* qui, plus tard (1845), publiera des extraits d'un autre discours tenu dans cette année 1845, n'aurait pas manqué, nous semble-t-il, de mentionner, à sa place, le discours de 1844.

3. Nous ne connaissons exactement ni la date, ni la durée de ce voyage. Nous voyons même quelques difficultés dans ce voyage en Normandie, car, d'après Lagrange lui-même (*op. cit.*, p. 328), Dupanloup était à Paris le 7 juillet et très probablement le 20 et le 30. Au début du mois d'août il était également dans la capitale.

avec « le P. de Ravignan, l'abbé Dupanloup et Mgr Parisi¹ ». Au commencement de juillet, a lieu une grande réunion où Dupanloup n'assiste pas. Là Mgr Affre persiste dans son refus de faire partie d'un comité. Malgré le dépôt du rapport hostile de Thiers, il ne veut pas s'engager dans la lutte. Il veut « prendre conseil des circonstances ». Or, les circonstances en ces mois de juillet et août lui conseillaient une grande réserve. Nous allons bientôt le voir. Elles la conseillaient aussi à son vicaire-général, qui, pourtant, brûlait de jouer son rôle dans la bataille qui s'annonçait. Il ne pourra pas entrer dans le comité, qui, en désespoir de cause, et après de diligentes et difficiles négociations ne sera constitué définitivement qu'en janvier 1845. Il ne siérait pas, entre autres raisons, que le vicaire général de l'archevêque fit partie d'une assemblée désavouée par son chef hiérarchique. Et pourtant, les divergences d'opinion vont s'accroître entre eux.

Le 13 juillet, Thiers dépose sur le bureau de la Chambre des députés et lit le rapport qu'il vient d'élaborer. Il avait promis d'être *impérialiste, révolutionnaire, voltairien* : il tint parole. Le rapport du duc de Broglie paraît libéral quand on le compare à celui de Thiers. Si celui-ci n'ose pas revendiquer hautement pour l'Etat le droit exclusif d'élever les enfants en ne tenant aucun

1. Lecanuet, *op. cit.*, I, p. 223.

2. Peut-être nous pardonnera-t-on de citer ici un document qui nous paraît inédit. Il s'agit d'une lettre écrite par Mgr Affre à Martin (du Nord), ministre des cultes (16 juin 1845). Il y explique et précise l'influence de Montalembert sur l'épiscopat en 1844 et en 1845. Voici sa pensée pour l'année 1844. — « Après la discussion du rapport fait par M. le duc de Broglie, M. de Montalembert fit le long voyage auquel vous avez fait allusion (à la Chambre des Députés, le 11 juin); il visita un certain nombre d'évêques et forma le projet d'un Comité pour la défense des intérêts catholiques. Ce projet qui m'est connu, puisqu'il a été discuté dans une réunion dont je faisais partie et où se trouvaient plusieurs évêques, pairs et députés, n'obtint pas une seule adhésion. Il fut repoussé comme contraire aux lois et comme imprudent. Au lieu de former un comité, on s'arrêta à la pensée que, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait faire savoir aux évêques, quelles étaient les chances plus ou moins favorables d'un nouveau projet de loi, et les amendements que les membres des deux Chambres dévoués aux intérêts catholiques, jugeraient pouvoir être facilement obtenus. Cet avis devait être transmis non comme le résultat d'une délibération, mais comme de simples informations qui laissaient entièrement libres ceux qui les recevaient. Et ce projet lui-même, quelque modéré qu'en fût l'objet, n'a pas eu d'autre suite. »
A. D.

3. Cf. Lettre de Montalembert à Dupanloup, 8 juillet 1844, dans Lagrange, *op. cit.*, I, p. 328.

4. Et non le 6 comme l'écrit Lagrange par inadvertance sans doute. *Ibid.*

compte des droits des parents, il fait, presque sans réserves, l'éloge de l'œuvre universitaire de Napoléon. Mais, comme la Charte a parlé de liberté d'enseignement, il faut avoir l'air d'accorder quelque chose. On supprimera l'autorisation préalable, mais, en revanche, on aggravera les dispositions du projet Villemain relativement aux conditions exigées pour devenir chef de pension ou d'institution. Pour être chef d'institution, on sera licencié ès lettres d'abord, et en outre, bachelier ès sciences. De plus, il faudra un stage de trois ans dans un collège royal ou communal, ou dans une institution particulière de plein exercice. Et pour justifier ces exigences, le rapporteur, sans doute avec le sourire de Voltaire, écrit : la liberté n'est jamais acquise à trop haut prix. La clause qui réclame de toutes les personnes consacrées à l'enseignement, la déclaration qu'elles n'appartiennent pas à des congrégations défendues par les lois, est maintenue, et justifiée à l'aide d'arguments déjà bien vieillis. La surveillance de ces établissements sera confiée à la rivale, à l'Université. L'Université est si impartiale ! si compétente ! si amie des fortes études ! Et l'habile rapporteur esquive, d'un geste flatteur le défi que Dupanloup a lancé. « N'est-il pas certain que les collèges particuliers stimulés par ce qu'on dit de la supériorité des études dans les collèges publics, font des efforts continuels pour s'en rapprocher ? Les établissements tenus par les ecclésiastiques sont certainement, quant aux études, inférieurs aux autres. Eh bien ! n'est-il pas vrai que cette supériorité proclamée des collèges royaux a déjà commencé à réveiller leur zèle, et que le petit séminaire de Paris, notamment jaloux de soutenir cette concurrence, a fait de grands efforts et réalisé de véritables progrès sous le rapport des études ? »

Mieux que ce compliment, Mgr Affre, doit goûter le paragraphe où Thiers confirme ce que le projet de loi établissait, à savoir que, de plein droit, les établissements qui renfermaient *trois professeurs licenciés, le chef compris* seraient de *plein exercice* et par conséquent pourraient délivrer le certificat d'études, nécessaire pour l'obtention des baccalauréats. On ne supprime pas le certificat d'études *domestiques* « bien que beaucoup de pères » le délivrent frauduleusement, en déclarant que leurs fils ont étudié chez eux, quand, en réalité, ils ont fait leurs études

soit dans un collège situé à l'étranger ou dans un petit séminaire.

Ensuite, Thiers aborde la question du régime des petits séminaires. D'accord avec le gouvernement et la Chambre des pairs, il demande le maintien du régime de 1828. Ce sera « une faible contrainte » pour ceux qui ne voudront pas entrer dans l'état ecclésiastique de « passer deux ans » dans les établissements de plein exercice. En dédommagement, mais avec des allures de marché, il offre aux Evêques, pour leurs petits séminaires, le rétablissement des bourses supprimées en 1831. Enfin, pour rester dans la tradition du rôle, il termine en affirmant que l'Eglise n'est pas persécutée et que le gouvernement parle le langage de la raison.

Les dispositions peu libérales de ce projet ne surprirent pas Mgr Affre qui, par ses visites à Neuilly, connaissait l'hostilité du Roi et de ses ministres à la liberté d'enseignement. Mais il avait remarqué le court passage qui concernait les demandes de plein exercice. C'était peut-être là une manière détournée de conquérir en détail la liberté refusée en bloc. Il n'ose pas encore s'engager dans cette voie un peu oblique. D'ailleurs il n'en a guère les moyens; quand le projet sera voté, Mgr Affre aura besoin pour atteindre ce but, de plusieurs gradués, et ils sont rares dans le clergé. En attendant, il songe qu'il faut d'abord agrandir son séminaire et préparer des gradués.

On est trop à l'étroit dans l'immeuble de la rue de Pontoise et si on veut attirer la jeunesse, surtout la jeunesse des classes élevées, il sera nécessaire d'élargir et d'embellir l'asile qu'on lui offrira. Aussi, depuis quelque temps, l'Archevêque, poussé peut-être par Dupanloup l'a-t-il jeté son dévolu sur un terrain de la rue Notre-Dame des Champs. Il faisait autrefois partie du jardin de l'ancien hôtel de Laval-Montmorency; à la Révolution il est attribué à l'hospice des Incurables, qui, en 1812, le vend à Armand-Théodore Santerre². Celui-ci y a construit une raffinerie de sucre³. Sa veuve, née Maugas, le met en vente au

1. Lagrange, *op. cit.*, I, 360, l'affirme, mais nulle part ailleurs nous n'avons trouvé explicitement affirmée cette intervention de Dupanloup.

2. Paient (mais nous n'avons pas pu préciser à quel degré exact) du fameux Santerre.

3. Et non une brasserie comme on le dit quelquefois. Cf. Lagrange, *Ibid.*, qui affirme inexactement que cette brasserie appartenait à Santerre.

mois de mai 1844, MM. Pitra, prêtre, Goussant rentier l'achètent¹. Le 16 août suivant, ils le vendent pour 275.000 francs (frais compris) à Mgr Affre « pour le petit séminaire dans le cas où il obtiendrait les autorisations nécessaires dans un délai de 10 années² ». Il reste donc une année entière pour adapter cet immeuble à sa nouvelle destination. Et du même coup, les *Carmes*, où continuent d'ailleurs d'habiter Mme de Soyecourt et ses Carmélites, ne seront plus dans la pensée de l'archevêque, le futur asile du petit séminaire.

1. J.-B. Pitra, (le fameux bénédictin), habitait rue Neuve-Plumet et Goussant, l'immeuble n° 5 de la rue Notre-Dame des Champs : cette acquisition comprenait les nos 5 et 7bis. Nous ferons remarquer que le terrain vendu par eux à l'archevêque n'était qu'une portion de celui qu'ils avaient acheté 450.000 francs.

2. A. D.

A la rentrée de septembre, Dupanloup n'était plus archidia-cre, mais en retour, il est chanoine titulaire tout en conservant le titre de vicaire-général (5 août). L'*Ami de la Religion*, en relatant cet événement ajoute : « Si, comme on l'assure, la retraite de M. Dupanloup a été déterminée par le désir de se consacrer exclusivement à la direction du petit séminaire dont il a fait, en peu d'années, l'une des premières maisons d'éducation de la capitale, c'est un noble exemple de dévouement, de zèle et de modeste abnégation, qui ne peut qu'ajouter à la haute estime dont cet ecclésiastique distingué est entouré, ainsi qu'aux regrets universels qui le suivent dans sa retraite¹ ». Il est permis de croire que la multiplicité de ses charges et de ses occupations, l'état assez délabré de sa santé et peut-être le désir de moins engager l'administration archiépiscopale dans les discussions imminentes, entrèrent aussi pour leur part dans cette détermination que l'*Ami* croit, semble-t-il, spontanée. Quoi qu'il en soit, le supérieur s'est astreint à un travail supplémentaire. Le rapport de Thiers, plus encore que celui du duc de Broglie prêtait à la réplique. Dupanloup ne pouvait se taire. Aussi, une partie de ses vacances² est-elle employée à préparer, « à genoux »³ ; une vigoureuse réfutation qui devra tomber comme « une bombe » au milieu de la discussion.

En attendant, il lui faut continuer à faire de Saint-Nicolas ce séminaire modèle auquel l'adversaire lui-même vient de rendre un si public hommage. La tâche est assez facile. Le per-

1. *Ami de la Religion*, 122, p. 265.

2. Passées en Normandie cette année-là, d'après Lagrange. *Op. cit.*, I, p. 331, particulièrement chez M. de Rotz.

3. *Ibid.*

sonnel ne varie pas trop, les élèves remplissent les deux maisons de Paris et de Gentilly : les traditions relatives aux études sont établies, le règlement est fixé¹. L'œuvre s'achemine vers ce point de stabilité, rêve de tous les fondateurs et organisateurs. De ce côté donc, il peut jouir d'une certaine tranquillité d'esprit. Mais, en revanche, une autre initiative sollicite son activité.

Vers le mois de juin précédent, l'archevêque avait rédigé une note à l'adresse de ses collègues de France. Elle avait trait à l'institution de cette *Ecole normale ecclésiastique* qui lui tenait tant à cœur.

« Quel que soit le sort futur de la loi sur la liberté d'enseignement, y était-il dit, il serait utile que les ecclésiastiques destinés à professer dans les petits séminaires ou dans d'autres institutions confiées à leurs soins, pussent acquérir une instruction littéraire et scientifique aussi étendue que celle qui est donnée dans l'Ecole normale de l'Université... L'expérience a prouvé à M. l'abbé Dupanloup que les élèves sortant de nos établissements avaient besoin de recommencer deux classes pour obtenir dans le petit séminaire de Paris un rang analogue à celui qu'ils avaient dans les petits séminaires de province où ils avaient commencé et poursuivi leur cours d'humanités.

Une première condition de succès serait que les sujets destinés par les évêques à professer plus tard avec distinction ou à prendre le grade de licencié, si ce grade devenait indispensable, redoublassent la seconde et la rhétorique dans une institution de Paris. Celle qui offrirait le plus d'avantages pour conserver la vocation des jeunes gens serait le petit séminaire de Saint-Nicolas, lequel dans ce cas ne devrait plus renfermer que les trois premières classes et des sujets se destinant à l'état ecclésiastique. Ce premier projet exigerait des sacrifices assez considérables, puisqu'il obligerait l'archevêque de Paris à placer dans une autre maison la plus grande partie des élèves de son petit séminaire. Il serait néanmoins disposé à offrir cent places dans ce dernier établissement, dans le cas où les évêques lui en témoigneraient le désir et lui feraient espérer qu'un pareil nombre de places serait demandé.

En résumé, si l'archevêque de Paris est encouragé par ses collègues à transférer dans une autre maison cent ou cent vingt élèves de son petit séminaire, il se mettra en mesure d'ouvrir ce dernier établissement à un pareil nombre de candidats pour le baccalauréat. Il a l'espoir fondé d'y réussir dans deux ans, c'est-à-dire à la fin de 1846. »

1. C'est à peu près à cette date que nous faisons remonter les divers règlements lithographiés ou imprimés qui nous sont parvenus.

C'est aussi en vue de cette combinaison, croyons-nous, que l'archevêque se décida, deux mois plus tard, à acquérir Notre-Dame des Champs, dont il semble avoir, dès le mois de juin, négocié l'achat. Il songe aussi à organiser, d'ici à la même époque, soit aux Carmes, soit dans le jardin de Chateaubriand (Infirmerie Marie-Thérèse), son école préparatoire à la licence, qui serait pour « pourvoir au plus pressé » et renfermer des « sous-diacres, des diacres ou des prêtres que des talents distingués ou l'exercice de professorat » recommanderaient pour cette préparation. Mais l'expérience lui montrera bientôt que l'épiscopat n'est pas encore disposé à entrer dans cette voie qu'il juge peut-être inopportune, coûteuse et périlleuse. Cependant l'appel de Mgr Affre ne sera pas complètement inutile. Quelques diacres et sous-diacres lui seront envoyés dès cette année 1844-1845, et il leur offrira asile au petit séminaire qui peut donc être considéré comme le premier berceau de ce qui fut l'année suivante l'École des Carmes ! Malheureusement, nous n'avons pas de détails sur cette période quasi préhistorique d'une institution destinée à conquérir un si beau renom. Mais le fait principal est certain ¹.

La vie circule donc abondante à Saint-Nicolas. La rhétorique comprend 45 élèves : c'est le plus haut chiffre qu'elle y ait jamais atteint. C'est le cours de Langénieux, de Pierre Soubiranne, de Charles Boquet, Auguste de Beauvert, Henri de Saintenac. Langénieux est directeur de l'Académie, et en cette qualité, le 13 octobre, il présente à Mgr Affre les vœux de la maison. A ces vœux, il est heureux d'ajouter aujourd'hui des actions de

1. *D'une part*, Renan, écrit à sa sœur le 25 septembre 1845, à propos du projet qu'il a, après son départ de Saint-Sulpice, d'entrer à Saint-Nicolas : « Ce ne serait donc pas comme professeur mais à peu près comme *pensionnaire rendant des services* (c'est Renan qui souligne), que j'aimerais à me poser. Plusieurs exemples m'autorisent à croire à la possibilité de cette position ambiguë. Déjà l'an dernier plusieurs jeunes gens de Paris et des provinces y résidaient de cette manière, précisément dans un but analogue au mien, (l'acquisition des grades universitaires). Ils formaient le noyau d'une maison que M. Affre devait fonder avec cette destination spéciale et pour laquelle des propositions m'ont été faites plusieurs fois. Mais ce n'est encore qu'un projet et M. Affre en forme bien plus qu'il n'en exécute... » *Lettres intimes*, p. 297. Nous verrons et nous avons déjà vu que la faute n'en retombait pas sur l'archevêque. Mais ce texte est très clair, à notre avis, sur le point que nous examinons.

D'autre part, nous trouvons dans les comptes de l'année 1844-1845 : « 7 personnes bacheliers et autres donnent 2100 francs. » *A. S. N.* Une lettre de M. Dupanloup va bientôt nous nommer quelques-uns de ces bacheliers.

grâces. « Daignez, dit-il, nous permettre d'y joindre nos humbles remerciements pour le bienfait d'un nouveau séminaire que Votre Grandeur a daigné nous accorder. Je chercherais en vain à vous exprimer nos sentiments de reconnaissance. En vain, je voudrais vous dépeindre nos transports de joie à cette heureuse nouvelle. Nous quitterons donc enfin cette sombre et étroite demeure, ces murs que le temps a noircis et ces cours où notre jeunesse captive ne peut, qu'avec peine, prendre ses bruyants ébats¹. » Pas un mot de regret pour ces murs noircis où ce rhétoricien cependant a coulé des jours heureux et honorables ! Il est sous le charme de cette future maison que déjà, sans doute, un jour de promenade, il a visitée². Et puis il fait un compliment et il y craint la moindre réserve. Enfin, il s'est constitué l'avocat d'une cause, et à ce titre il lui faut bien être un peu ingrat pour Saint-Nicolas. Une grave question, en effet, s'agite déjà entre élèves sur le nom à donner au nouveau séminaire. Les uns voudraient qu'on l'appelât séminaire Saint-Nicolas tout court, d'autres, par une transaction qu'ils croient habile, préféreraient le vocable Saint-Nicolas des Champs, d'autres, enfin, (et Langénieux va lire un discours où il défendra vigoureusement cette thèse, qui a triomphé) voudraient l'appeler Notre-Dame des Champs. C'est le nom que lui donnent déjà ceux qui s'intéressent « à cette importante fondation ». C'est à la Vierge que les élèves « prosternés au pied de son autel, empressés et serrés dans sa trop étroite chapelle » sont allés demander cet « abri » pour leur jeunesse³.

1. *Cah. de l'Acad. A. N. D.*

2. En 1884, Mgr Soubiranne disait dans un banquet de l'Association de N.-D. d. C. « J'avais fait partie (en 1844) de l'un de ces pieux pèlerinages, dont les anciens ici se souviennent.

De cette rue de Pontoise... nous partions par petites troupes — quels prodiges de sagesse ne faisait-on pas, pour être admis dans cette troupe d'élite ! — On choisissait un jour férié et chômé, et la petite troupe venait ici : c'était double fête pour nous, ce jour-là. Comme nous admirions ces vastes espaces, ces cours ensoleillées, ces cioux ouverts au loin et cet air pur, si différents de celui que nous admirions là-bas, dans cette autre enceinte... qui, malgré ses murs noircis par la fumée, *fuliginè nigra*, nous reste chère à nous, les anciens, à nous les fils du vieux Saint-Nicolas ! » Et précisant davantage encore les sentiments des rhétoriciens de cette année-là : « Ah ! qu'il nous semblait embelli, le sort de nos jeunes camarades, de nos successeurs ! Et que pourrait-il désirer celui qui aurait à lui, bien à lui, non plus une alcôve fermée par des rideaux, mais une cabine, une vraie cabine entourée de cloisons ? Fortunés mortels, qui auraient de si vastes salles pour leurs séances académiques, pour leurs grandes soirées littéraires ! »

3. Nous n'avons pas le discours de l'élève qui défendait la deuxième thèse. La première semble n'avoir pas eu de défenseur.

Ces compliments et ce discours durent plaire à l'archevêque, pour qui, tout ce qui regardait le petit séminaire, offrait de l'intérêt. Cet intérêt s'étend même au personnel enseignant. Loin de le considérer comme une portion négligeable de son troupeau, il entre en contact avec lui. Cette année surtout il a voulu encourager et connaître de plus près ceux qu'il désire voir entrer dans la carrière des études préparatoires au baccalauréat ou à la licence. Aussi, le 12 octobre, Dupanloup lui a-t-il écrit la lettre suivante ¹:

Monseigneur,

Voici les noms de ceux de nos Messieurs que j'aurai l'honneur de vous présenter demain et auxquels vous désirez adresser des encouragements.

M. Duchêne. Vous le connaissez, avocat, — 7 années de professorat de rhétorique. — *Licencié futur*.

MM. Mège, prêtre, et Drach, sous-diacre. Tous deux professeurs de 3^e — très forts — très capables — peuvent être licenciés dans deux ans au plus tard.

MM. de Beaufort et Vaillant (Anciens élèves). Tous deux sous-diacres, peuvent être bacheliers à la fin de l'année, licenciés à la fin de l'année prochaine.

M. Hacquin, sous-diacre, 28 ans. Bachelier ès sciences déjà, pourrait être licencié ès sciences dans deux ans.

M. Rosier (de Rhodéz); il faudrait le gagner pour Paris : sujet très distingué, sous tous les rapports, sous-diacre, professeur de 4^e. En 2 ans, 3 ans au plus, pourrait être licencié ès lettres, cela ferait un homme supérieur.

M. de Geslin, professeur de seconde. Nous n'avons rien de mieux. Il est très fort; mais je doute qu'il veuille. Ses goûts sont ailleurs.

M. Meynet, diacre. Professeur de 5^e. Très capable, mais très faible. Pourrait en 3 ans arriver à la licence, et cela en ferait un homme distingué.

M. Richard a voulu absolument aller vous dire sa peine en même temps que sa reconnaissance. Je n'avais vu de difficulté que pour M. Duchêne. Mais M. Richard et M. Millaut que j'ai cru devoir consulter bien confidentiellement m'ont convaincu que les répugnances de M. Richard pour ne pas passer sur le corps de M. Gainier (*Guesnier*) n'étaient pas de simple délicatesse mais fondées en raison. M. Gainier est depuis onze ans dans la maison : *Il y rend de très grands services*: Il s'est donné à l'Economat avec un admirable dé-

1. Nous la devons à l'obligeance si libérale de M. Levesque.

vouement. C'est peut-être de nous tous le plus aimé des élèves et de ses confrères. Je crois vraiment digne de vous, Monseigneur, de discerner et d'honorer cette vertu cachée et ce mérite si modeste et si utile à votre petit séminaire. Cela ferait demain une joie universelle. Cela n'en ferait que deux : Je sais bien que c'est trop pour moi que vous avez comblé d'ailleurs; mais ce n'est pas trop pour des hommes si dévoués, et si désintéressés et si capables.

Veuillez, etc...

La première partie de cette lettre montre nettement le but poursuivi par l'archevêque et le supérieur. Ils veulent préparer des gradués qui, le cas échéant, pourront satisfaire à toutes les exigences de la loi future sur la liberté d'enseignement. On y aura aussi remarqué le ton élogieux : Dupanloup ne croit pas s'abaisser en faisant l'éloge de ses collaborateurs. La deuxième partie nous paraît intéressante à un double titre. Pour bien la comprendre, il faut savoir qu'il y est question d'un canonicat honoraire offert à M. Richard, professeur d'histoire et préfet des études. Mgr Affre voulait témoigner ainsi de son affection pour la maison et de son estime pour l'homme. On a vu dans la lettre citée, les résistances si honorables de M. Richard¹. Mgr Affre ne voulait pas se décider si rapidement et le lendemain de la lettre, lors de sa venue à Saint-Nicolas, il garda le silence sur cette question. Mais Saint-Nicolas ne devait rien perdre. Mgr Affre fit ample mesure et le 21 novembre, jour de fête pour les grands séminaires et quelquefois pour les petits, on apprit avec une joie mêlée d'orgueil que MM. Richard, Guesnier et Duchesne étaient tous trois nommés chanoines honoraires². L'installation se fit en grande hâte le 23³.

Si Mgr Affre témoignait ainsi sa satisfaction au personnel de Saint-Nicolas, il était cependant inquiet à propos du travail en-

1. Cette noble attitude est confirmée par le passage suivant de la *Notice* écrite par M. Foulon sur M. Richard : « Il ne revêtit enfin la mosette que lorsqu'il eut obtenu de n'être pas seul à la porter ». Cf. *B. N. Ln*, 27, 17370.

2. Ils furent reçus en « soutane, rabat et manteau long ». *A. D.* La veille, le 22, M. Richard écrivait à un chanoine, que M. Dupanloup mettait « une grande importance » à ce que cette installation eût lieu le lendemain et cela pour des « raisons spéciales » que nous ignorons. *A. D.* Chose à noter, le nouvel *Ami de la Religion* qui, à la même époque, souligne d'autres nominations de chanoines ne dit pas un mot de cette triple nomination.

3. Cf. Lagrange, *op. cit.* I, p. 331-332.

trepris par Dupanloup pour réfuter le rapport de Thiers. Le supérieur, par quelques voyages rapidement menés pendant les vacances, avait constaté « le découragement » universel, ou comme disait Montalembert, « la déroute générale » de l'épiscopat et des fidèles après la lecture de ce fameux rapport. Malgré son état de santé, il a consacré une partie du mois d'octobre à composer sa réfutation. Il tâche, par son optimisme voulu, de relever les courages abattus. Mais cette attitude n'est pas pour plaire à Mgr Affre qui, plus que jamais, est partisan du silence et qui, mieux encore, cherche d'avance à se mettre d'accord avec une loi non encore votée et que repoussent les catholiques les plus en vue¹. Ses démarches en faveur de la création de l'Ecole des Carmes et plus encore ses vues sur le futur petit séminaire vont, pendant l'année suivante, dicter sa conduite et lui enlever sa liberté d'action. Il croira mieux servir l'Eglise en obtenant quelques faveurs fructueuses qu'en se livrant à des démonstrations stériles et provocantes. Sa bonne foi (sa correspondance en témoignera) ne doit pas faire de doute, mais on peut apprécier plus sévèrement sa tactique. Les motifs qui l'ont poussé dans ce mutisme et même cette hostilité contre le mouvement catholique, ont tout l'air de considérations particulières primant l'intérêt général. C'est ainsi qu'on perd les batailles. Il est vrai que Rome se fait et n'ose pas encourager les champions catholiques². Et quoique gallican et en assez mauvais termes avec le nonce Fornari, cette attitude de Rome lui sert d'argument précieux. *L'Univers* seul poursuit la campagne. *L'Ami de la Religion* le suit timidement et, stimulé sans

1. Le 30 juillet 1844, Montalembert écrivait à Mgr Parisi, « Il (Mgr Affre) cherche à s'entendre avec M. Denys Benoist et autres députés de la même nuance pour organiser une sorte d'école normale ecclésiastique, où des prêtres de tous les diocèses se prépareraient à prendre les grades exigés par la loi Villemain-Thiers. J'ai vainement cherché à lui démontrer que ce projet était tout ce qui pouvait le plus justifier M. Villemain et sa loi, puisque l'épiscopat se montrerait ainsi *d'avance* disposé à accepter les conditions onéreuses du projet que toutes les voix catholiques ont repoussé ». Cf. *Louis Veillot*, par E. Veillot, I, p. 518-519.

2. Le bouillant abbé Combalot l'avait déjà signalé le 22 janvier 1844. « La Cour romaine est entre deux anxiétés terribles, *coarctatur e duobus*. Si Rome approuve publiquement la lutte de l'épiscopat contre la persécution universitaire, on la menace de révolutionner les Etats du Pape. Si elle se tait, son silence laisse l'Eglise de France sans direction, sans appui, sans confirmation dans une question qui intéresse la foi au plus haut point ». Cf. Mgr Ricard, *L'abbé Combalot*, p. 376, et *Vie de L. Veillot*, I, p. 526 sqq.

doute par l'archevêque de Paris, multiplie les conseils de prudence. Pour rendre ces conseils plus efficaces auprès du ténéreux *Univets*, Dupanloup et Montalembert qui se piquent de joindre la modération de la forme à la vigueur des réclamations, veulent, vers la fin de décembre, imposer à ce journal un Comité directeur formé de cinq membres¹. Ils prendraient la responsabilité publique du journal, mais L. Veillot n'en serait plus qu'un rédacteur surveillé. Celui-ci commence à regimber et l'année 1844 finit sur cette querelle qui, pour l'avenir, aura de si graves conséquences. Tout à coup, le 30 décembre, la France apprend avec stupeur que Villemain est devenu fou, qu'il voit partout les Jésuites s'acharner contre lui. Pour plusieurs, c'est un trait de la justice divine. Pour Mgr Affre, c'est une occasion de profiter de l'intérim et de solliciter une faveur. Il a demandé au Roi, vers le commencement de décembre, l'autorisation de ne pas prononcer de discours au premier de l'an². Mais, contraint par le ministère de s'exécuter, il le fait sans risquer la moindre allusion à la loi sur la liberté d'enseignement. Il doit se garder de blesser le gouvernement, car, à ce moment-là même, il rédige un long Mémoire pour solliciter auprès du ministère des cultes, le droit d'accepter dans son séminaire 400 élèves de plus. De la sorte, il aurait, pour le moment, deux maisons, l'une rue de Pontoise, l'autre rue Notre-Dame des Champs, et quand il sera possible, il convertirait la dernière en maison de plein exercice. Nous donnons ce *Mémoire* en son entier. Il renferme des aperçus qui nous ont paru dignes d'intérêt.

Paris, le 6 janvier 1845.

Au milieu des nombreuses sollicitudes de mon épiscopat, il en est une, incomparablement plus grande que toutes les autres, je veux parler de celle que me cause le recrutement de mon clergé; après avoir été pour moi le sujet des plus pénibles réflexions, elle doit être désormais l'objet des efforts de toute ma vie.

1. Montalembert, Dupanloup, Lacordaire, Ravignan, Lenormant.

2. « Si je croyais un discours tant soit peu utile au gouvernement, je lui donnerais cette preuve de mon dévouement, mais je suis convaincu que des paroles de louanges lui sont complètement inutiles, que les réclamations les plus modérées sont embarrassantes et que des pensées vagues et indifférentes ne sont pas celles qu'on attend d'un Evêque. » A. D.

Un évêque ne peut rien que par le moyen des prêtres qu'il emploie dans le saint ministère; il ne peut obtenir de fruits certains, abondants, durables, qu'autant que ces prêtres ont été parfaitement préparés à remplir leur difficile mission. Cette mission, devenue partout plus difficile depuis trente ans, l'est bien davantage dans la capitale qui réunit à elle seule autant d'hommes éminents par la fortune, l'exercice du pouvoir, la naissance et le savoir que toutes les autres villes de France.

Le clergé de Paris, ayant à instruire une population plus polie et plus éclairée, et à lui donner les divers secours de la religion, doit être préparé à ce grand ministère, d'une manière toute spéciale

Ceux qui ont eu cet avantage, comprennent mieux leurs devoirs, la société, les hommes, les affaires au milieu desquels ils sont appelés à vivre. Ils ont généralement moins d'ambition et de défauts dans le caractère, plus de docilité, de politesse, de culture d'esprit. Voilà l'éducation que je dois désirer et chercher à obtenir par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

Un seul fait va vous prouver de la manière la plus certaine, l'insuffisance des moyens, employés jusqu'ici, pour atteindre un but aussi désirable, et, j'ose le dire, l'un des plus dignes de fixer l'attention du gouvernement du Roi, du moins pendant tout le temps que durera le régime actuel de l'enseignement public.

Il y a en ce moment six cent trente et un prêtres exerçant le ministère dans mon diocèse : je prouverai, dans un instant, que ce nombre est bien au-dessous des besoins spirituels auxquels je dois pourvoir.

Sur six cent trente et un prêtres, cent quatre seulement, c'est-à-dire un peu moins d'un sixième, ont été élevés au petit séminaire et ont fait leur cours de théologie au séminaire de Saint-Sulpice. Cent cinquante ayant fait leurs humanités en partie dans les diocèses étrangers, en partie dans l'ancienne maîtrise de Saint-Merry, dans le pensionnat de M. Liautard, dans l'ancienne communauté des clercs, de M. Poiloup, ou dans d'autres institutions, ont fait leur théologie à Saint-Sulpice avec l'intention ou l'obligation de s'attacher au diocèse, vingt-sept sujets étrangers et non agrégés ont suivi les cours de Saint-Sulpice, sont retournés dans leurs diocèses respectifs, mais ont demandé plus tard de revenir dans la capitale, pour y exercer le saint ministère.

Ainsi, trois cent trente prêtres, c'est-à-dire plus de la moitié du clergé de Paris ont été élevés pour desservir des paroisses qui n'exigent ni la même instruction ni une éducation aussi distinguée.

La plupart ont été destinés à remplir leurs fonctions dans les paroisses rurales. Votre Excellence n'ignore pas que l'immense majorité du clergé des provinces ne peut avoir une autre destination, les villes ne pouvant en absorber que la plus petite partie.

Il résulte de cette composition de grandes difficultés : les prêtres qui n'ont pas été élevés pour Paris y arrivent sans être connus de l'administration diocésaine autrement que par des renseignements presque toujours insuffisants. Ils sont étrangers au clergé auquel ils vont appartenir, ils n'ont pas acquis une élocution facile et l'habitude d'un langage correct; ils y apportent au contraire des habitudes de leurs provinces, les usages différents de leur discipline et de leur liturgie et par-dessus tout, une faible connaissance de ce qu'il faut de prudence et de vertu pour exercer avec fruit leur ministère au milieu de tous les genres de périls et de séductions. Il est, je me plais à le dire, de très heureuses et nombreuses exceptions; mais il faut assurer, autrement que par des secours éventuels, le sort du plus grand et du plus important diocèse du monde catholique.

Après avoir constaté le vide effrayant que l'administration diocésaine a rempli d'une manière si incomplète sous le rapport du nombre et de la qualité des sujets, j'ai dû rechercher les causes de cette situation extraordinaire, et dans laquelle aucun autre diocèse de France n'est placé ¹.

Je me suis convaincu d'abord que l'administration capitulaire sous l'empire, que le cardinal de Périgord et Mgr de Quélen n'avaient reçu dans le petit séminaire que des élèves présentés par des parents, comme se destinant à l'état ecclésiastique. Deux ans seulement avant sa mort, mon vénérable prédécesseur, crut devoir adopter un système différent, je l'ai suivi et agrandi. C'est un fait que je confesse hautement, j'en dirai bientôt les motifs; mais jusqu'en 1837 ou 1838, nulle part, peut être on n'avait été plus sévère pour refuser ceux qui s'annonçaient avec une autre vocation; nulle part aussi on n'a préparé moins de sujets au sacerdoce. Les preuves de la sévérité sont dans ce fait que les sujets qui ont renoncé au sacerdoce avant leur entrée ou pendant leur séjour à Saint-Sulpice, avaient été élevés gratuitement. Le petit nombre d'élèves payants a persévéré. Ainsi Paris offre un phénomène directement contraire à celui qu'on remarque dans les autres diocèses. Les sujets riches, fort rares, y persévèrent plus facilement que les sujets pauvres.

La preuve du non succès des mesures adoptées est dans le résultat obtenu. Le petit séminaire, ouvert depuis trente-six ans et ayant eu presque toujours plus de deux cents élèves environ, si on comprend la communauté des clercs de M. Poiloup, qui en était une section,

1. Très peu d'élèves de Paris, même aujourd'hui persévèrent. Outre la cause que je viens d'indiquer, il est d'autres causes qui rendent cette persévérance difficile : le caractère y est plus léger, la facilité d'y obtenir des emplois plus grande, les séductions de tout genre plus nombreuses. (*Note de Mgr Affre.*) Quelques extraits de ce *Mémoire* ont été donnés par Cruice, *Vie de Mgr Affre*, p. 226, 227, 228. Nous empruntons le reste aux *A. D.*

ne nous laisse après un si long espace de temps, que cent quatre sujets exerçant encore le ministère dans le diocèse.

Vous ne serez pas étonné, Monsieur le Ministre, que tant d'élèves ayant trompé l'attente de mes prédécesseurs, on ait pu constater d'après un calcul exact que les prêtres sortis du petit séminaire avaient coûté l'un dans l'autre de 36.000 à 38.000 francs.

Un tel état de choses était intolérable et j'ai dû ne rien négliger pour le rendre moins funeste à mon diocèse. Il est deux moyens d'y réussir, l'un qui dépend de Votre Excellence, l'autre que j'ai commencé à employer et dont une expérience de six ans prouve l'efficacité.

Le moyen que j'ai déjà mis à l'essai, consiste : à n'accorder de pensions gratuites qu'à des élèves capables de la troisième. Cette première précaution me garantit que les enfants sont au-dessus de la classe du peuple, puisque les parents ont pu subvenir à une partie considérable de leur éducation.

Dans les provinces, l'esprit de famille est aussi fort, les mœurs aussi bonnes, la vie est plus simple, plus réglée dans la classe des agriculteurs et des artisans chrétiens que dans les classes supérieures. On conçoit comment le clergé s'y recrute facilement.

A Paris, l'esprit de famille est nul ou presque nul dans la classe du peuple, les habitudes chrétiennes n'existent que dans un petit nombre. De là un résultat si opposé à celui qu'obtiennent les autres diocèses.

Les enfants admis en troisième ne m'auraient fourni qu'un nombre de vocations évidemment insuffisant, s'ils avaient été pris exclusivement dans mon diocèse¹. J'ai fait connaître dans tous les autres la disposition où j'étais de recevoir gratuitement les élèves de troisième s'annonçant avec des talents plus qu'ordinaires.

Cet appel m'a réussi et la mesure prise, dans son ensemble, me donne pour résultat une plus grande économie, un plus grand nombre de vocations et des élèves appartenant à des familles plus aisées.

Ce succès dont je puis donner les preuves matérielles à l'aide des registres de mes deux séminaires², prévient l'objection qu'on pourrait me faire, d'avoir reçu depuis six ans des enfants qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique.

Je n'en reçois aucun dont les parents déclareraient vouloir s'opposer à cette vocation, mais cette vocation se développe moins difficilement parmi des enfants riches que parmi les enfants pauvres, tels qu'on les admettait dans les temps antérieurs, c'est-à-dire avec une sorte de prédestination à l'état ecclésiastique annoncée à l'avance par les parents.

1. Si on excepte Meaux et Versailles, les autres diocèses n'emploient que des sujets indigènes. Toutefois les deux diocèses que je viens d'indiquer n'ont pas, à beaucoup près, autant d'étrangers que celui de Paris. (*Note de Mgr Affre*).

2. Saint-Sulpice et Saint-Nicolas.

Toutefois je suis loin encore de pouvoir espérer de ce changement un nombre suffisant de prêtres; au lieu du douzième que le petit séminaire a fourni jusqu'ici au clergé actuellement exerçant, je pourrai en espérer trois douzièmes, trois autres douzièmes pourront me venir, comme par le passé, au moyen de l'agrégation des sujets étrangers, ou par l'admission des sujets diocésains entrant immédiatement à Saint-Sulpice : en espérant un plus grand nombre de vocations hors du petit séminaire, je m'exposerais à des mécomptes. En effet, si je puis raisonnablement compter sur un nombre égal d'étrangers agrégés pour entrer immédiatement en philosophie ou en théologie, je ne puis en dire autant des sujets diocésains; ils n'ont plus les institutions où se sont développées un grand nombre de vocations : telles étaient avant 1830, la pension de M. Liautard, les communautés de clercs et les maîtrises. Toutefois en supposant que la disparition des ressources que je viens d'indiquer n'opérât pas une diminution sensible, il resterait encore à trouver les moyens d'élever les six douzièmes du clergé nécessaire au diocèse.

Je ne puis obtenir ce résultat, objet de tous nos vœux, qu'autant que Votre Excellence m'accordera un nombre d'élèves proportionné à mes besoins.

Avec les deux cent cinquante autorisés actuellement, je n'obtiens que les trois douzièmes des prêtres exigés pour le service spirituel du diocèse et au lieu des neuf douzièmes que je devrais trouver dans les élèves sortis du petit séminaire, je ne puis espérer ce nombre trois fois plus grand de prêtres, qu'en triplant le nombre des élèves. Cet accroissement est d'ailleurs réclamé par un autre motif. La population de Paris renferme un trentième des habitants de la France. Je devrais, en prenant cette base avoir un trentième des 20.000 élèves jugés nécessaires à l'Eglise de France, c'est-à-dire 750 élèves. J'arrive à ce nombre par deux voies, par deux calculs fort différents : le premier a dû vous paraître parfaitement clair; je vais ajouter quelques mots sur le second.

Alors même que les paroissiens de Paris, à cause de leur agglomération, exigeraient moins de prêtres que ceux des autres diocèses, les élèves du petit séminaire ne devraient pas être moins nombreux pour les 1200 mille habitants de la capitale que pour 1200 catholiques pris dans les départements : nous en avons dit le motif en faisant remarquer qu'il y a trois fois moins de sujets ayant profité des soins et des sacrifices prodigués par l'administration diocésaine. Une expérience de trente-six ans le démontre surabondamment.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le service spirituel est en souffrance dans mon diocèse pour toutes les parties qui composent ce service.

Il y a trop peu de prêtres pour la prédication, les confessions, les catéchismes, le soin des malades, l'instruction des enfants et des pauvres : on est obligé de recourir à des prêtres de diocèses

étrangers ou aux membres des congrégations pour les stations d'Avent et de Carême. La célébration de la messe aux différentes heures du jour, l'administration des sacrements de baptême, de mariage, de l'extrême-onction, du saint viatique, le service des convois, les veilles et les prières de nuit auprès des malades, tout cela est également en souffrance plus ou moins.

Indépendamment des paroisses, il y a dans mon diocèse, une multitude de services religieux de la plus grande importance auxquels je dois satisfaire et qui exigent un grand nombre de prêtres.

Il existe à Paris, 3 collèges royaux, 2 collèges de plein exercice, et à Paris, ou dans la banlieue, plusieurs centaines de pensions ou institutions d'enfants des deux sexes; 5 maisons royales d'éducation; ces établissements exigent les soins les plus assidus, les plus éclairés, tant pour l'instruction que pour l'éducation d'une si nombreuse jeunesse. Dans tous les autres diocèses, chacun des moins considérables de ces établissements occuperait un prêtre tout entier. Dans celui de Paris la plupart occupent à peine le quart du ministère d'un prêtre de paroisse.

D'après ces calculs, Votre Excellence jugera qu'avec 750 élèves je ne serais pas plus favorisé que d'autres diocèses¹.

Ma réclamation, M. le Ministre, vous paraîtra encore fondée en justice, si Votre Excellence fait attention que j'ai raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse que six cent trente et un prêtres suffisent au diocèse de Paris : or, rien n'est plus certain que l'insuffisance de ce nombre

En 1833, mon prédécesseur jugeait 756 prêtres nécessaires, mais depuis cette époque, Paris et sa banlieue comptent trois cent mille âmes de plus. Je n'exagère pas en portant le nombre indispensable à 800 au moins. En le réclamant, je tiens compte du grand nombre d'individus qui, à Paris, ne recourent jamais ou presque jamais, au ministère des prêtres.

Je n'oublie pas que des fidèles réunis dans de grandes paroisses, exigent moins de prêtres que ceux qui sont disséminés sur un vaste territoire, mais je fais attention aussi que j'ai d'innombrables institutions, et qu'au lieu d'un ecclésiastique pour cinq cents âmes, il m'en faut un à Paris, partout où cent cinquante enfants, 15⁰ malades sont réunis. Les autres diocèses ne comptent que très peu de ces établissements, comparativement à ceux qui existent dans le mien.

Il y a en outre à Paris, 8 prisons au moins, 34 hôpitaux ou hospices, la plupart très peuplés, tous d'un service très pénible, et auxquels je suis obligé de réserver des prêtres nombreux.

Je ne parle pas ici d'un grand nombre de communautés religieuses

1. Le Diocèse de Lyon est autorisé à 600 élèves; Autun, 400; Angers, 400; Besançon, 400; Langres, 400; Toulouse, 450; Saint-Brieuc, 500; Grenoble, 350; (*Note de Mgr Affre*).

dévouées soit aux soins des malades, soit à l'instruction des enfants, soit au soulagement des pauvres, dans chaque paroisse. Ces communautés me sont d'un grand secours; mais elles demandent de moi et de mon clergé un ministère assidu, des supérieurs, des confesseurs, des aumôniers.

Je ne parle pas enfin d'une multitude d'œuvres de charité et de religion, dont il faut que nous nous occupions sans cesse mes prêtres et moi.

Eh bien! j'ai l'honneur de le déclarer à Votre Excellence, tous ces services si nombreux, si difficiles, si importants souffrent plus ou moins de la pénurie où je me trouve. Chaque année, les prêtres diminuent, les populations s'accroissent et les difficultés augmentent.

Le service de la banlieue souffre au delà de tout ce qu'on peut dire; Belleville, par exemple, a 24.000 habitants et 4 prêtres; encore une partie de leur temps est-il absorbé par les nombreuses pensions qui sont situées sur cette paroisse. Il est déplorable que je ne vienne à bout de satisfaire aux besoins les plus impérieux et les plus pressants qu'à l'aide de prêtres étrangers et qui ne connaissent pas Paris et qui n'y sont pas connus.

Or, je ne puis, cela est devenu évident pour moi, parvenir à ce but si désirable et en même temps satisfaire aux devoirs les plus impérieux de ma charge et aux besoins les plus exigeants de mon diocèse *qu'autant que j'aurai dans mon petit séminaire, trois fois plus d'élèves au moins que je ne suis autorisé à en avoir. Dans le cas où la répartition actuelle des 20,000 élèves rendrait cet acte de justice impossible, je demande à ce que votre Excellence m'accorde le nombre dont elle peut disposer et qu'elle obtienne de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, la faculté d'ouvrir une institution soumise à la surveillance et qui me permette de former les sujets absolument indispensables.*¹

Si mon prédécesseur n'a pas eu recours à ces moyens, c'est qu'il était découragé par suite des sacrifices énormes et inutiles à la fois. Il s'est adressé aux pauvres que l'Eglise a toujours préférés, quand ils sont simples et modestes. Vous avez vu combien peu ont répondu à son appel parce qu'à Paris, plus qu'ailleurs, ils sont très peu préparés aux mœurs sacerdotales, fort éloignés de tout ce qui les donne et les conserve.

Si je réclame aujourd'hui plus d'élèves, éclairé que je suis par une longue stérilité et par les premiers fruits d'une méthode plus sûre, c'est parce que je suis tous les jours le témoin des graves inconvénients de diriger un clergé qui n'est pas parfaitement uni dans la manière d'exercer son ministère, qui n'est pas comme celui qui a été élevé sous les yeux de l'autorité; je le demande parce que l'expérience m'a prouvé que le plus souvent les difficultés de

1. C'est nous qui soulignons.

mon administration ou le peu de fruits du ministère ecclésiastique, ont pour cause l'admission trop facile et trop multipliée des prêtres étrangers, c'est-à-dire élevés dans d'autres diocèses.

Je les demande enfin, avec l'intime conviction que je ne puis remplir autrement mes difficiles devoirs dans ce vaste diocèse, ni répondre à la confiance du Roi. Paris ne renferme pas seulement les destinées politiques de la France, il peut aussi, selon qu'il exercera une funeste ou une bonne influence, compromettre ou sauver les intérêts les plus chers de la patrie, les plus dignes de préoccuper le gouvernement du Roi, je veux parler des intérêts des mœurs, de l'ordre, de la sécurité publique et de la religion qui est leur commune sauvegarde.

La réclamation que j'ai l'honneur de vous adresser est à mes yeux d'une immense gravité. Je croirai avoir fait infiniment plus pour mon diocèse par la formation d'un clergé digne de lui, que par tous les autres moyens qu'il plairait d'ailleurs à la Providence de couronner par de nombreux et éclatants succès. Si Dieu voulait au contraire m'éprouver, s'il entrait dans les desseins de sa justice de frapper tous mes travaux de stérilité, j'en serais bien consolé, pourvu qu'il daignât bénir mes efforts pour assurer à mon diocèse un sacerdoce instruit, vertueux, sachant se faire tout à tous, également ennemi de lâches complaisances et d'imprudentes provocations, un clergé béni de Dieu, des hommes, un clergé enfin, auquel personne ne pourrait refuser son estime, quand même le malheur des temps en porterait un grand nombre à ne pas accepter son ministère.

La confiance qu'un vœu aussi légitime serait exaucé m'a décidé à acheter un bâtiment considérable, j'ai contracté des engagements très onéreux, j'espère que la confiance des fidèles m'aidera à les remplir, et que le zèle de Votre Excellence pour les intérêts les plus sacrés de mon diocèse ne permettra pas qu'ils deviennent inutiles.

Agrééz, etc.

A notre avis on ne pouvait pas plaider plus solidement, voire plus éloquemment, une cause aussi élevée, et Martin (du Nord) aurait dû se laisser persuader. Mais ce « pacifique » qui fait étalage, même à la tribune, de sentiments chrétiens, veut « tout assoupir » et malgré ses allures conciliantes, défend pied à pied les intérêts et prétentions de l'Etat. C'est le « pape laïque » comme dit Louis Veillot, qui « depuis bientôt deux cents ans... veut s'imposer à l'Eglise au nom des libertés gallicanes ¹ » tout en contenant les adversaires trop téméraires de cette même Eglise. « Mais, l'âme droite et candide de Mgr Affre lui accorde

1. Cf. *Vie de L. Veillot*, I, p. 451.

sa confiance. L'imprudent ose même confier ses espérances à son clergé. Dès le lendemain, 8 janvier, il écrit à ses Curés : « Dans mes précédentes lettres en faveur du petit séminaire, je vous ai parlé de la situation beaucoup plus prospère de cette maison. Cet heureux état, nous en avons l'espoir, recevra, dans un avenir peu éloigné, de nouvelles améliorations ¹ ». Les tribulations allaient bientôt commencer. D'abord on lui fait observer du ministère, qu'il n'a droit qu'à un séminaire unique. Par conséquent, il lui faut renoncer à Gentilly qui n'a été autorisé que pour recevoir le trop plein de Saint-Nicolas. Le 25 janvier, il écrit à Martin (du Nord) une lettre où il provoque le retrait de l'ordonnance de 1840, qui a autorisé la section de Gentilly. « Votre Excellence, ajoute-t-il, est sans doute bien convaincue qu'on peut ne pas user d'une faculté si on trouve préférable de s'en abstenir... Je vous prie de ne pas donner d'effet immédiat à la révocation que je sollicite, alors même qu'elle serait très prochainement accordée ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le demander ? J'ai besoin d'une prompte révocation afin de prendre à l'avance mes mesures pour recevoir à Paris tous les élèves de mon petit séminaire de Gentilly. J'ai besoin que l'exécution en soit renvoyée au 15 août de cette année, afin que la maison de Gentilly conserve jusqu'à cette époque son caractère légal ² ».

L'archevêque croyait que les choses pouvaient se passer aussi simplement. Son Excellence lui montra qu'il se trompait. Docilement, l'archevêque consent à « demander la révocation de l'ordonnance sans le bénéfice du délai précité ». « Je vous prie, M. le Ministre, dit-il, de considérer qu'obligé à faire des dépenses considérables, pour réunir à Paris tous les élèves de mon petit séminaire, j'ai un grand intérêt à ce qu'une mesure aussi simple que celle que j'ai l'honneur de solliciter, n'éprouve pas de nouveaux délais ³ ».

1. Il en profite pour expliquer une fois de plus les motifs de son exigence relativement à la concession des bourses. Il y avait eu quelques plaintes.

2. Par une lettre du 21 janvier, auquel il fera allusion dans une lettre du 8 février. *A. D.*

3. *A. D.*

4. Cette lettre est du 8 février 1845. *A. D.* Le 2, il avait écrit aux Curés une autre circulaire où nous lisons « Nous vous avons parlé de l'insuffisance du local de notre petit séminaire, et des inconvénients qui en résultaient. Ils sont devenus tellement graves que nous n'avons pas attendu, pour les faire cesser, la fin de l'usufruit assuré à M^{me} de Soyecourt pendant sa vie. »

Mais, subitement, la question va changer de face. Le 1^{er} février, M. de Salvandy remplace au ministère de l'instruction publique Villemain qui commence cependant à se remettre de sa crise. A son dîner d'installation, auquel assista Mgr Affre, eut lieu le petit dialogue suivant : comme Mgr Affre qui, avec sa ténacité habituelle, apportait là ses préoccupations, avait prononcé le mot de plein exercice, M. de Salvandy lui répondit aussitôt : « Je vous le donne demain, si vous voulez. — Mais vous exigerez sans doute des conditions, lui dis-je aussitôt. — Oui, reprit-il, ce seront celles des collèges communaux, mais comme, parmi ces derniers établissements, peu les remplissent complètement, nous userons aussi d'indulgence et nous vous donnerons le temps nécessaire pour satisfaire aux exigences de l'Université ¹ ». Cette promesse fut-elle faite sans arrière-pensée ? Nous le croyons, mais elle fut peut-être formulée avec trop de rapidité et de précision. Elle sera l'occasion, pour Mgr Affre, de graves mécomptes et pour M. de Salvandy, d'une situation où son honneur a couru quelques risques. C'était, dit M. Thureau-Dangin, une « nature un peu vaine et pompeuse, mais généreuse et sincère, manquant parfois de tact et de mesure, non d'esprit et de cœur ² ». Ce « paon plein d'honneur », comme l'appelait Thiers, sortira, à notre sens, amoindri de ses démêlés avec l'archevêque.

Fort de cette promesse, renouvelée à deux de ses grands vicaire ³, confirmée par le Roi le surlendemain, Mgr Affre songe aux moyens d'en assurer l'exécution. Dupanloup n'ayant aucun grade universitaire ne pouvait être légalement directeur de la nouvelle maison. Mais M. Duchesne était là qui, déjà bachelier, se préparait à la licence et précisément allait conquérir ce grade vers cette époque ⁴. Ce fut lui que Mgr Affre choisit pour

1. *Mémoire du 30 novembre 1847. A. D.*

2. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, V, p. 547.

3. *Ibid*

4. M. Fauvage dans sa *Notice sur M. l'abbé Duchesne*, écrit que c'est au printemps 1844, que Duchesne prit sa licence ès lettres « avec le plus grand succès. » La lettre de Dupanloup que nous avons citée (12 octobre 1844) prouve que M. Fauvage se trompe et montre qu'il faut reporter ce fait au printemps 1845. « Personne n'avait, ajoute M. Fauvage, été le confident de son projet : il avait vaqué, comme à l'ordinaire, à ses occupations de chaque jour ; mais pendant tout l'hiver il avait pris sur son sommeil pour préparer les matières de son examen... il avait... l'intelligence si facile que le travail ne lui coûtait presque rien et une

futur directeur. L'archevêque, plein d'espoir, reçoit pendant le mois de mars l'assurance réitérée de la concession du plein exercice ¹.

Pour ne pas compromettre sa cause, il va s'enfoncer de plus en plus dans un silence inexplicable pour beaucoup. Sans doute il compose et publie au commencement de février, son *Introduction philosophique aux preuves du Christianisme*; il y sauvegarde, il est vrai, les droits de la raison, et, en même temps il prouve la faiblesse de la philosophie dans le domaine spéculatif et pratique. Mais cet écrit est loin d'être une œuvre de polémique vigoureuse : son ton calme et presque désintéressé est plutôt d'un philosophe de cabinet que d'un évêque militant ². Pendant que le cardinal de Bonald censure dans un mandement, une nouvelle édition du *Manuel de droit public ecclésiastique français*, de Dupin, pendant que l'épiscopat se rallie autour de ce manifeste épiscopal, Mgr Affre se tait, ou plus exactement fait preuve dans son *Usage et abus des opinions controversées entre les ultramontains et les gallicans* d'un gallicanisme qui, même à cette époque, semble retarder. Il se contente de soutenir le droit général des évêques de censurer les livres de doctrine ³.

Son silence est encore plus profond et plus voisin de la défaillance, quand s'agit de la question des Jésuites. Le projet de loi sur la liberté d'enseignement est tombé avec son auteur et M. de Salvandy ne veut pas se hâter de l'adopter. L'opposition, Thiers en tête, cherche un autre point d'attaque. Elle l'a trouvé dans l'existence illégale des noviciats et des résidences des Jésuites en France. Elle fait un beau tapage. Elle trouve un ar-

mémoire si heureuse qu'une simple lecture faite avec attention lui suffisait pour retenir des morceaux de très longue haleine. » Nous croyons qu'il fut reçu à la session dite d'Avril de 1845.

1. *Mémoire du 30 novembre 1847. A. D.*

2. Saint-Nicolas fut spécialement intéressé à la vente de cet opuscule qu'on essaya de répandre à profusion grâce à une édition populaire, faite en vue des « personnes d'un esprit cultivé. Le profit de la vente était réservé au petit séminaire et dans une séance académique où Mgr Affre assista à l'époque de la publication, on sut faire une habile allusion à cet opuscule destiné spécialement à la jeunesse au terme de « ses études classiques. »

3. Dans le courant d'avril il publia aussi un ouvrage d'allure historique : *De l'appel comme d'abus*. Le cardinal de Bonald venait d'être déféré comme d'abus, au conseil d'Etat, malgré l'avis opposé de MM. Martin (du Nord) et de Salvandy.

gument inespéré dans le procès Affnaër¹. Le P. de Ravignan se lance de nouveau dans la lutte en donnant à son petit livre sur l'*Institut des Jésuites*, une nouvelle préface² où nous croyons reconnaître l'inspiration de Dupanloup. Celui-ci, d'ailleurs, attend impatiemment le moment d'entrer en lice. Il a abandonné, au moins dans sa forme primitive, le travail où il réfutait le rapport de Thiers. L'intérêt maintenant est ailleurs, et, stratégiste avisé, Dupanloup dessine un mouvement rapide qui le ramène à la question du jour. Le 15 avril, il écrit à l'archevêque pour proposer à son approbation son nouveau travail qui aurait pour titre : *La Pacification religieuse*. Il connaît mieux que personne l'état d'esprit de l'archevêque; aussi ses désirs sont très modestes. Il croit que le chapitre relatif aux congrégations est de la plus grande utilité « Ma brochure, dit-il, peut se réduire à ce chapitre. Je puis même, si vous le désirez, la publier sans y mettre mon nom... Enfin, je puis si vous le désirez, ne rien faire du tout. » Le temps presse. Les interpellations relatives aux Jésuites sont fixées au 2 mai. *L'Ami de la Religion*, publie enfin, la veille, l'introduction d'un opuscule : *Les Associations religieuses*, qu'elle annonce en ces termes voilés. « Un des membres les plus renommés du clergé de Paris, un prêtre non moins distingué par la sagesse de ses vues que par l'ardeur de son zèle et l'éclat de son talent, va publier demain et faire distribuer à la Chambre une brochure qui nous semble de nature à jeter de favorables lumières sur la question religieuse qui va être portée à la tribune ». L'autorisation avait donc été donnée par l'archevêque mais à contre-cœur et à condition de conserver un anonymat d'ailleurs facile à découvrir. Et pourtant cet opuscule commençait par un appel vigoureux à la paix dans la liberté. Ce fut sans doute ce qui lui permit de paraître. Mais Mgr Affre ne perd point de vue ses projets relatifs à ses séminaires et aux Carmes.

Il commence à s'inquiéter. M. de Salvandy, lui a bien renouvelé de vive voix sa promesse relative au *plein exercice*. Mais voici qu'elle est moins formelle. « Je suis obligé de soumettre

1. Affnaër, on le sait, laïque, Belge d'origine, avait surpris la bonne foi des Jésuites de la rue des Postes et avait réussi à détourner 240.000 francs. Les Jésuites crurent devoir le poursuivre.

2. 25 mars 1845.

vosre demande au conseil royal¹; elle sera refusée, mais je vous l'accorderai, malgré le refus, immédiatement après la session. Je prépare une ordonnance qui fixera les conditions du plein exercice. Le conseil royal sera dans l'impuissance de donner un avis défavorable quand ces conditions auront été remplies² ». Une lettre datée du 1^{er} avril et écrite par M. de Salvandy vient augmenter les inquiétudes de l'archevêque. Elle disait :

Je réponds bien volontiers aux questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser³. Cette fois, comme dans ma première administration⁴, je suis disposé à faire dans une certaine mesure, des concessions de plein exercice. Je les ferai en prenant, à la fois, pour base, le régime que l'Université s'impose à elle-même et celui qui a prévalu dans les divers projets de loi discutés dans les chambres. Ainsi je demanderai aux chefs d'établissements projetés, de prendre un double engagement, l'un, d'appliquer les interdictions portées pour les écoles secondaires ecclésiastiques dans les ordonnances de 1828; l'autre, de se préparer, dès à présent, à remplir et de remplir en effet, dans cinq ans, si d'ici-là la loi n'est pas intervenue et n'en a ordonné autrement, les conditions de grades que l'Université assigne ou assignerait à ses établissements de plein exercice du moindre degré. Ces conditions, aujourd'hui, sont : la licence ès lettres pour le principal, le professeur d'histoire, les professeurs de rhétorique, de seconde et de troisième; la licence ès lettres et le baccalauréat ès sciences pour le professeur de philosophie; la licence ès sciences pour les professeurs de mathématiques spéciales et de physique; le baccalauréat ès sciences pour le professeur de mathématiques élémentaires; le baccalauréat ès lettres pour toutes les classes inférieures. Je reconnais que ces conditions ne sont point en fait exigées dans toute leur rigueur : la pénurie des gradués de tous ces ordres ayant conseillé une grande tolérance.

J'appliquerai cette même tolérance aux établissements particuliers, en me contentant pour le chef d'établissement qu'il soit gradué, quand il y aura un directeur d'études licencié, et qu'il y ait un licencié pour les mathématiques, deux licenciés pour la philosophie et la

1. D'instruction publique. A ce moment-là, il était composé de MM. Cousin, Thénard, Orfila, Saint-Marc Girardin, Rendu, Poinsot, Dubois.

2. *Mémoire du 30 nov. 1847. A. D.*

3. Dans une lettre du 28 mars, Mgr Affre lui avait demandé de lui faire connaître les conditions auxquelles il pourrait obtenir une institution de plein exercice. Il espérait bien que les exigences ne seraient pas plus grandes que celles qui étaient énoncées dans le projet de la Chambre des Pairs. En réalité elles devaient être aggravées dans la lettre que nous citons. *A. D.*

4. On sait qu'il avait fait partie du ministère Molé (1837-1839).

rhétorique, des bacheliers pour tout le reste. Je donnerais un délai d'un an, s'il le fallait, pour les mathématiques. Voilà les dispositions auxquelles je me suis arrêté, Monseigneur; vous y reconnaîtrez, je l'espère, l'esprit de conciliation juste et bienveillant qui doit apaiser avec l'aide de Dieu et du temps, les difficultés de la situation. Dans cette voie, Monseigneur, je compte sur votre concours et je vous prie d'agréer en retour les expressions du prix que j'y attache¹.

Les conditions nouvelles durent paraître draconiennes à l'archevêque. Mais elles ne l'effraient pas outre mesure. A Saint-Nicolas, une vaillante troupe se prépare à fournir cet état-major exigé par le ministre, et, dans quelques jours (22 avril), Mme de Soyecourt, renonçant à l'usufruit auquel elle avait droit, sa vie durant, quitte les Carmes avec ses religieuses pour laisser la place à la future école. A peine reçu licencié, M. Duchesne fait sa demande à l'Académie de Paris. Le 21 avril, M. de Salvandy écrit à Mgr Affre : « Je me suis empressé d'envoyer la demande de M. Duchesne à l'administration académique qui remplira les formalités voulues et me la renverra pour que je la fasse passer au conseil royal. Ces diverses phases, que je ne puis supprimer, rempliront le délai de six semaines ou deux mois que j'ai eu l'honneur de vous annoncer. Je serai heureux de tout ce qui pourra l'abréger² ».

S'il avait pu douter de la parole de M. de Salvandy, Mgr Affre aurait dû, après ce billet, concevoir des doutes sérieux sur le succès de sa démarche, car le ministre ne faisait plus allusion à une concession, donnée d'autorité malgré l'avis contraire du conseil royal. L'affaire est donc instruite hiérarchiquement par l'inspecteur Bouchitté et par le vice-recteur Rousselle³ dans le courant du mois de mai. On comprend alors la prudence de l'archevêque, à ce moment de l'année.

Il vient cependant d'autoriser Dupanloup à signer de son nom l'ouvrage dont les *Associations religieuses* n'était qu'un extrait. Le titre, à lui seul : *La pacification religieuse*, devait rassurer le prélat. Il aurait pu souscrire également aux doctrines qui s'y trouvaient professées, encore que quelques-unes lui durent pa-

1. A. D.

2. *Ibid.*

3. Lettre de Mgr Sibour. A. D..

raître hardies. Commençant par un exposé assez complet des faits antérieurs, l'auteur affirme que le clergé ne demande pas une liberté illimitée, il se soumettra à la surveillance de l'État; il ne veut ni monopole ni privilège; il accepte l'obligation des grades; puis, ce légitimiste avéré, quoique prudent, parle au nom des libertés apportées par la Révolution française : « Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres ». Ce polémiste, qui, plus tard, saura si vigoureusement asséner les coups, finit en prêchant la conciliation et l'estime mutuelle.

Chose singulière! Ce livre qui, malgré un rappel rapide et vigoureux des luttes antérieures, affectait une allure pacifique, invitait au rapprochement et à la concorde, déplut à l'archevêque. C'est l'historien de Dupanloup qui l'affirme et nous croyons que son témoignage suffit¹.

Le 1^{er} juin, Mgr Affre est reçu cordialement à Neuilly : le roi semble s'intéresser à sa demande de plein exercice. L'espoir de l'Archevêque s'affermir. Hélas! le lendemain, 2 juin, lui arrive une lettre de M. de Salvandy², qui rejetait sa demande sans alléguer de motifs.

Le coup était terrible. Quelles étaient les causes de ce refus après tant de promesses et notamment après la lettre du 1^{er} avril?³ Dupanloup, qui fréquentait chez M. de Salvandy, dit à Mgr Affre que « le principal motif de ce changement de résolution était dans le refus du conseil royal ». Le lendemain, 3 juin, Mgr Affre eut un entretien avec M. de Salvandy et, écrit l'archevêque, M. de Salvandy « ne se borna pas à me le citer (ce refus), il me parla des circonstances qui l'avaient accompagné et qui sont difficiles à imaginer, notamment celle-ci : que le conseil

1. « La *Pacification religieuse* tendit encore la situation » *op. cit.* p. 365. Nous regrettons que cet historien n'ait pas précisé les raisons exactes de ce désaccord.

2. Malheureusement nous n'avons pas trouvé cette lettre.

3. Plus tard, (13 sept. 1815) Mgr Affre écrira dans une lettre à Martin (du Nord). « La date est malheureuse, car elle est du 1^{er} avril et c'est aujourd'hui seulement que je m'en aperçois. Mais Monsieur le comte de Salvandy est trop sérieux, ses dispositions étaient trop bienveillantes pour moi, et enfin ses expressions annoncent trop la bonté et la sincérité de ses intentions, pour qu'il soit possible de s'arrêter un instant à cette puérole coïncidence. »
A. D.

avait déclaré ne vouloir pas même examiner les demandes de plein exercice ; le conseil usurpe des droits qui ne lui appartiennent pas, il est nécessaire de restreindre ses attributions¹ ». L'archevêque avait beau jeu pour faire remarquer que M. de Salvandy lui avait promis le plein exercice, même malgré l'opposition du conseil royal. Mais, chose plus grave et plus délicate ; ni l'assertion de Dupanloup ni l'excuse de M. de Salvandy n'étaient conformes à la vérité. Le conseil royal n'avait pas été saisi de la question. Le témoignage de M. Rendu, membre du conseil, l'aveu qu'en fit plus tard le ministre lui-même rendent le fait indéniable. Alors pourquoi avoir allégué une si mauvaise excuse ? Plus tard l'archevêque écrira « Loin de moi la pensée de suspecter la sincérité de Salvandy. Je crois qu'il a été très sincère, que le tourbillon d'affaires, dans lequel il est condamné à vivre, lui a fait oublier jusqu'à quel point il s'était avancé, etc² ». L'histoire, moins charitable, parlera de manque de parole.

Deux autres motifs secondaires furent mis en avant par le ministre embarrassé, dans son entrevue du 3 juin avec Mgr Affre : les ordonnances de 1821 et la crainte de voir se multiplier les demandes de plein exercice. Il fallait essayer de lever ces obstacles, de répondre à ces objections. Outre que sa ténacité originelle l'y poussait, l'archevêque y était pour ainsi dire contraint par les dépenses engagées pour l'aménagement de Notre-Dame des Champs et l'appel fait aux fidèles et aux parents. Aussi, avec une promptitude, qui décèle l'homme d'action et l'administrateur expérimenté, il dresse, dès le 6 juin, un *Mémoire au Roi*. La première partie, reproduit le Mémoire adressé à Martin (du Nord), le 6 janvier, jusqu'à ces mots : dans le cas où la répartition. Puis il ajoute :

Monsieur le Ministre des Cultes ne peut me les accorder puisqu'il a épuisé les 20.000 élèves répartis, il ne peut me donner l'espoir d'obtenir le nombre dont j'ai besoin.

L'offre que me fait Monsieur le Ministre de l'Instruction publique d'une simple institution, c'est-à-dire d'une école qui obligerait d'envoyer la seconde et la rhétorique dans un collège royal ne peut m'offrir des ressources suffisantes et j'ai, pour ne pas l'accepter, tous

1. *Mémoire du 30 novembre 1845. A. D.*

2. *Ibid*

les motifs qu'ont fait valoir les Evêques quand ils ont demandé à maintenir la *spécialité* des petits séminaires. Je suis donc dans la nécessité de réclamer une institution de plein exercice.

Mais quelle n'a pas été ma douleur d'apprendre de M. le Ministre de l'Instruction publique, que, malgré ses promesses, il ne croyait plus pouvoir m'accorder l'*Institution de plein exercice* sur laquelle je comptais.

J'ai accepté deux fois les conditions exigées par le projet de loi le plus sévère : conditions qui seraient déjà trouvées trop dures, avec la liberté, mais qui le sont bien plus aujourd'hui, puisque sous l'empire du monopole, l'administration peut juger directement du mérite des sujets et de l'institution autorisée.

... Je me suis prêté à toutes les exigences les plus extrêmes; j'avais la parole expresse du ministre, et voilà que, tout à coup, je ne puis plus compter sur rien. Le roi comprendra mon étonnement, ma peine profonde et daignera prendre en considération toutes les graves raisons que j'ai l'honneur de lui exposer. Ces raisons auront encore plus de poids aux yeux de Votre Majesté, si elle veut bien considérer, qu'avant de former ma demande j'étais obligé, d'après les règlements universitaires et sous peine de n'être pas même écouté, de prouver que j'avais loué ou acquis un immeuble. L'acquisition m'ayant paru plus avantageuse et ayant été dans l'impossibilité de prévoir un refus, je me suis décidé à acheter des bâtiments d'une valeur très considérable. Après les promesses que M. le Ministre a bien voulu me faire, le prix de ces bâtiments a doublé par suite des constructions et des restaurations que j'ai dû y ajouter¹.

J'étais encore plein de confiance dans les promesses réitérées que j'avais reçues et que M. le Ministre avait fait connaître lui-même à deux de nos grands vicaires, promesses, j'aime à le proclamer, d'une parfaite sincérité, lorsque le 2 juin, le lendemain du jour où le Roi a eu la bonté de me recevoir à Neuilly, Son Excellence m'a prévenu que je ne pouvais plus compter sur ma maison de plein exercice. Votre Majesté me permettra de lui soumettre mes observations sur les motifs de ce changement.

Le premier est puisé dans les dispositions de deux ordonnances du 27 février et du 28 août 1821 qui concernent les collèges particuliers et qui ne disent rien des *institutions de plein exercice*. Depuis que les ordonnances ont été rendues, plusieurs de ces derniers établissements ont été autorisés à des conditions moins sévères que celles qui me sont imposées et contre lesquelles néanmoins je n'ai élevé aucune objection.

Il en est plusieurs exemples dans les provinces et je puis citer pour Paris l'institution de M. Poiloup qui y jouirait encore du plein

1. Ce dernier paragraphe a été publié par Cruice, *Vie de Mgr Affre*, p. 228.

exercice si des convenances particulières n'eussent engagé cet ecclésiastique à transférer son établissement à Vaugirard.

M. le Ministre craint le refus du Conseil royal, mais ce refus avait été tellement prévu par Son Excellence, qu'il m'a été rappelé dans toutes les promesses qu'elle a bien voulu me faire et présenté toujours comme un obstacle qui serait surmonté.

Son Excellence redoute la multiplicité des demandes semblables à celle que je forme moi-même. Je ne dirai pas au Roi qu'elles sont soumises à des conditions telles que deux ou trois Evêques au plus, sont aujourd'hui en état de les remplir. Je lui dirai au contraire, qu'en les favorisant, le Gouvernement du Roi satisferait aux justes réclamations de l'Épiscopat et adoucirait une pénible situation, trop bien connue de Votre Majesté pour que j'aie besoin de la lui décrire.

Quant à moi, Sire, outre les peines bien vives que j'ai confiées au cœur de Votre Majesté, j'éprouve un très grand embarras pour expliquer à une foule de personnes, instruites des embarras qui m'ont été faites, les motifs de mon cruel mécompte. *Je dis cruel, parce que je l'éprouve au moment même où je résiste avec force à un entraînement d'autant plus facile qu'il a pour objet des réclamations fort légitimes. J'ai cru devoir les sacrifier en faveur de la paix à laquelle je désire tant contribuer.*

Mais si je garde le silence sur la mesure qui menace les congrégations religieuses¹ ne serai-je pas forcé, en conservant d'ailleurs la plus grande modération, de faire connaître qu'un refus inattendu, et qu'il me soit permis de le dire, inexplicable, ne me permet pas de recevoir les nombreux élèves qui comptaient entrer dans mon futur établissement? »².

On voit, par ce cri de détresse, combien Mgr Affre tenait à l'idée pour laquelle d'ailleurs il s'était laissé engager dans de si grands embarras d'argent. On voit aussi ce qu'il lui sacrifia.

Dans sa loyauté, il écrit le même jour (6 juin) à M. de Salvandy : le ton est plaintif, mais sans acrimonie. Dans son désir d'aboutir à une solution satisfaisante, l'archevêque va jusqu'à proposer une combinaison nouvelle. Saint-Nicolas deviendrait collège de plein exercice, Notre-Dame des Champs, petit séminaire.

Monsieur le Ministre,

Vous avez vu combien grande était ma peine, lorsque j'ai eu l'honneur de vous entretenir, le 3 de ce mois, mais je ne vous l'ai pas exprimée tout entière. La réflexion, loin de l'adoucir, l'a

1. C'est nous qui soulignons.

2. A. D.

rendue plus grande encore s'il est possible. Que Votre Excellence me permette de lui en exprimer ici les motifs. Elle avait prévu l'opposition du Conseil royal et m'avait assuré que cet obstacle serait surmonté. Comment est-il devenu tout à coup insurmontable?

M. Rendu que j'ai rencontré par hasard chez M. le Ministre des Cultes et qui me semble très favorable à ma demande, m'a assuré que le Conseil royal n'en avait pas encore été saisi.

Lorsque vous avez eu la bonté de me répéter si souvent que le plein exercice me serait accordé et fait part de cette promesse à Sa Majesté et à M. le Ministre des Cultes qui m'en ont parlé dans les mêmes termes que Votre Excellence, vous saviez que plusieurs institutions de plein exercice avaient été autorisées depuis les ordonnances du 27 février et 28 août 1821. Ces ordonnances ne font d'ailleurs mention que des *collèges particuliers*. Pourquoi en appliquerait-on les dispositions aux institutions de plein exercice lorsqu'elles ne sont pas exigées et n'ont jamais été exigées pour celles-ci? Mais, si on veut les leur appliquer, je pourrai faire remarquer à Votre Excellence que je puis remplir les plus essentielles.

Je puis, M. le Ministre, si vous l'exigez, vous demander de transformer mon petit séminaire en maison de plein exercice. Cette transformation était prévue dans le projet de loi présenté par votre prédécesseur.

Je vous offrirais ainsi une maison d'éducation qui a 37 ans d'existence, et les ordonnances précitées, n'en exigent que dix; je vous offrirais en outre des professeurs gradués ainsi que nous en étions convenus et que le réclament le projet de loi et le régime actuel des collèges particuliers.

En proposant de transformer mon petit séminaire en maison de plein exercice, j'entends que le corps de mes professeurs et la majorité des élèves de cet établissement fourniraient la nouvelle maison. Cela suffit pour entrer dans l'esprit des ordonnances de 1821. Je n'entends pas renoncer à recevoir dans les bâtiments du petit séminaire actuel d'autres élèves ecclésiastiques en nombre égal à celui que j'ai été autorisé à recevoir jusqu'ici. Ce nombre, ainsi que le prouve mon mémoire, est déjà trop restreint.

Des personnes bien instruites m'assurent que les dispositions qui concernent les collèges particuliers dans les deux ordonnances précitées, y ont été insérées afin de pouvoir dispenser la maison de M. Nicolle, rue des Postes, et celle de M. Liautard, rue Notre-Dame des Champs, d'envoyer leurs élèves au collège. Si Votre Excellence veut bien jeter un coup d'œil sur le Mémoire que j'adresse au Roi, et pour lequel j'ai besoin de toute votre indulgence, vous jugerez, Monsieur le Ministre, que les motifs de m'accorder une maison de plein exercice sont incomparablement plus graves que ceux qui firent accorder les deux collèges.

Je n'ai pu m'empêcher de rappeler au Roi les promesses de Votre

Excellence. Si dans ce que j'ai dit, j'ai employé quelque expression qui fût de nature à vous déplaire, je la désavoue d'avance. Je vous prie de considérer que j'ai devant les yeux l'avenir du diocèse de Paris, c'est pour moi un si grand intérêt que vous excuserez la vivacité avec laquelle je le défends.

J'aurais bien des raisons à vous faire valoir pour vous prier de ne pas penser à une simple institution : elle ne peut remplir le but important que j'ai en vue.

Les parents seront toujours dans l'anxiété pour savoir si ceux de leurs enfants qui n'entreront pas dans l'état ecclésiastique pourront arriver aux grades.

L'offre que Votre Excellence me faisait de les envoyer au collège Stanislas ne porterait qu'un faible remède à cet inconvénient; il placerait la nouvelle institution dans une infériorité qui lui serait défavorable. Les parents redouteraient le contact avec d'autres élèves et les professeurs seraient humiliés de devenir de simples répétiteurs et ils ne méritent pas cette humiliation. Je ne mérite pas non plus d'être placé sur la même ligne qu'un maître de pension lorsque je me dévoue à une œuvre qui doit être plus importante que celle d'aucun autre établissement. Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui existent à Paris, prépare des élèves à une mission aussi délicate, aussi difficile que celle que j'ai en vue, en formant un clergé pieux et éclairé.

Tels sont les motifs, Monsieur le Ministre, pour vous conjurer de revenir sur un refus dont le Mémoire ci-joint pourra vous faire apprécier les funestes conséquences¹.

Et pour appuyer sa demande, Mgr Affre écrit en même temps à Martin (du Nord) qu'il croit plus favorable à sa cause, une lettre pour lui annoncer l'envoi du *Mémoire au Roi*, et insister sur une considération qui devait donner à réfléchir au gouvernement.

« Je ne puis vous dissimuler que si les parents d'un grand nombre d'élèves venaient à connaître le cruel mécompte que j'ai éprouvé, il serait difficile d'éviter une publicité dangereuse. Je serais moi-même très embarrassé si je n'expliquais pas comment mes espérances ont été trompées et plus embarrassé encore de les expliquer sans m'exposer à exciter des clameurs que je désire tant éviter ». M. de Salvandy, en particulier, devait tenir au silence du prélat. Sa conduite eût été sévèrement jugée et les membres des deux Chambres, qui avaient quelques-uns de leurs

1. A. D.

enfants parmi les élèves de Saint-Nicolas, pouvaient provoquer une fâcheuse interpellation.

Une solution urgente s'imposait des deux côtés. Mgr Affre était, par la force des choses, et malgré l'ambiguïté de sa situation, entraîné à continuer les dépenses commencées et, précisément à quelques jours de là (12 juin), Dupanloup allait, au nom de l'archevêque évidemment, contracter un engagement avec l'architecte Lassus pour la construction de la chapelle dont la nécessité s'imposait, à bref délai¹. Du côté du gouvernement, au contraire, on tempore. On comprend l'inquiétude et l'impatience de l'archevêque. Il profite d'un discours où Martin (du Nord) reproche à Montalembert d'avoir, lui laïque, entraîné l'épiscopat dans l'opposition, pour revenir sur un sujet qui lui tient à cœur :

Votre Excellence connaît mes sentiments sur un autre point fort délicat : ils se résument dans cette pensée, qu'il serait préférable de faire juger la cause des congrégations religieuses dans des circonstances plus favorables à son succès et d'accepter, en attendant, le projet du gouvernement. Quand on soutient un procès on attend pour provoquer une sentence que les juges, que nous savons être bien disposés, soient plus libres et que les parties adverses soient revenues à des sentiments plus équitables. C'est vous dire que je n'aurais point provoqué la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Pairs² et que j'ai été très peu favorable à des mesures de défiance dont je ne conteste point la légitimité mais que j'ai regardées jusqu'ici comme moins prudentes. Mais je ne puis vous dissimuler que depuis le 2 juin, j'éprouve un doute grave sur l'avantage du silence. Ce doute auquel, je vous l'assure, M. de Montalembert est bien étranger, je vous en ai exposé le motif en vous parlant du refus que je viens d'éprouver de la part de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique. *Qui ne se sentirait découragé après avoir fait à la paix un sacrifice tel qu'il va jusqu'à renoncer aux réclamations les plus légitimes*³! Contre une mesure que je ne crois

1. « La dépense de la chapelle n'excédera pas 80.000 francs... Dans cette somme de 80.000 francs la décoration n'est pas comprise. Si vous ne commencez pas de suite, c'est-à-dire la semaine prochaine, ou l'autre au plus tard, il sera impossible d'arriver à temps, et une fois la semaine occupée il me semble impossible d'après tout ce que j'entends dire, de songer à exécuter un pareil travail. » Lettre de Lassus à Mgr Affre. A. D.

2 Le 11 juin, à propos des crédits supplémentaires pour les cultes, Montalembert avait prononcé un discours en faveur des Jésuites. Martin (du Nord) lui répondit par l'accusation que l'on connaît. La lutte recommença le lendemain ; il n'y eut point de sanction à ce débat.

3. C'est nous qui soulignons.

conforme ni aux lois, ni à l'équité, je me trouve déçu dans une espérance tant de fois donnée et dont la réalisation est nécessaire aux intérêts les plus chers du plus grand diocèse du monde chrétien »¹.

Décidément cette date du 2 juin 1845 est pour l'archevêque le point de départ de sa désaffection à l'égard du gouvernement : ce sentiment ira s'accroissant avec les déconvenues. Il perce déjà davantage dans une lettre qu'il écrit, le 16 juin, au cardinal Castracane, à Rome. On sait que le gouvernement mis en demeure d'agir à l'égard des Jésuites, par suite du vote du 3 mai, avait habilement député à Rome Rossi, cet aventurier de génie qui devait finir si noblement au service de Pie IX. Rossi avait mission d'obtenir du Pape que les Jésuites consentissent à se disperser d'eux-mêmes. Grégoire XVI préside, le 12 juin, une assemblée de la congrégation dite des affaires ecclésiastiques extraordinaires. On y décide que le Saint-Siège ne peut rien accorder. Ce n'était pas pour rebuter l'Italien alors chargé des affaires de France. Restaient les ressources des démarches officieuses, des combinaisons cachées. C'est à ce moment précis que le cardinal reçut la lettre de l'archevêque de Paris

Eminence,

Je ne doute pas que la discussion qui s'est élevée, le 11 et le 12 de ce mois, au sein de la Chambre des Pairs, n'ait vivement excité l'attention du Saint-Père. M. Beugnot a dit des choses fort belles et fort justes sur la prétendue faiblesse du gouvernement. M. de Montalembert s'est également excusé avec beaucoup de raison d'avoir provoqué les manifestations des Evêques. Je crois devoir vous prier de mettre sous les yeux de Sa Sainteté la lettre que je viens d'adresser au Ministre des Cultes relativement au reproche adressé par lui à M. de Montalembert d'avoir entraîné les Evêques dans une voie d'opposition qu'ils ne pensaient pas à suivre.

Votre Eminence pourra remarquer, que tout en faisant mes réserves sur quelques imprudences du noble Pair, imprudences que j'ai atténuées autant que possible, je suis, au fond, de son avis. Mais la partie de ma lettre à laquelle je vous prie de faire une attention plus spéciale est celle qui renferme les dernières phrases. C'est à proprement parler afin que le Saint-Père n'ignore pas le reproche qu'elle contient que j'écris aujourd'hui à Votre Eminence : *il est bon que Sa Sainteté sache à quel point on se joue des Evêques*. L'envoyé

1. A. D. La lettre est datée de Plombières, le 16 juin 1845.

du gouvernement français n'a pas manqué sûrement de faire de grandes promesses au Saint-Père en faveur de la Religion. Il aura probablement parlé du projet d'accorder aux Evêques des institutions *de plein exercice*.

Cette promesse nous a été effectivement faite et pour mon compte, elle m'a été renouvelée dix fois au moins par M. le Ministre de l'Instruction publique, mais elle vient de m'être retirée le 2 de ce mois, sans aucun motif. Elle avait une très grande importance puisqu'en la réalisant, le Ministre nous mettait en possession des avantages de la liberté d'enseignement, à des conditions très dures à la vérité : il exigeait celles qui ont été mises dans le dernier projet de loi, et de plus dures encore, mais enfin quelques Evêques auraient pu les remplir et j'étais de ce nombre.

Je devais avoir la préférence, tant à cause de la grandeur de mon diocèse, que de l'extrême besoin qu'il y a de former un clergé élevé sous les yeux de son Evêque. J'ai prouvé que depuis 30 ans, les deux tiers de mon clergé (malgré tous les efforts de nos prédécesseurs) étaient des étrangers, venus à Paris pour y exercer un ministère auquel ils n'étaient pas suffisamment préparés, étant destinés, pour la plupart, à être curés ou vicaires dans des paroisses rurales.

*Malgré ces motifs, malgré le silence que j'ai gardé sur la condamnation de M. Dujin, malgré la conduite que je tiens en ce moment au sujet des jésuites, conduite dont vous pourrez juger l'esprit par ce que j'écris au ministre*¹ malgré toutes les circonstances qui devaient me rendre le gouvernement favorable, on me déclare que je n'obtiendrai point ce qui m'a été tant de fois promis; cette promesse est retirée sans motif ou sous un prétexte tellement frivole que je n'ai pas eu de peine à prouver au Roi que nous étions encore sacrifiés à quelque crainte révolutionnaire.

Je ne prétends donner aucun conseil, *mais je crois devoir vous prier de dire au Saint-Père qu'après avoir compté sur une promesse tant de fois faite à moi et à mes collègues, nous nous voyons trompés tout à coup*². Le Saint-Père jugera dans sa sagesse ce qu'il doit exiger de garanties, supposé qu'on lui promette des mesures favorables. Ainsi, en ce qui touche le plein exercice donné sur la demande des Evêques, nous ne pouvons compter sur rien, si une ordonnance ne fixe les conditions auxquelles nous aurons droit de l'obtenir. *Le Ministre avait aussi promis cette ordonnance et il annonce aujourd'hui qu'elle ne peut avoir lieu*³. En présence de tous ces mécomptes on est tenté, quelque disposition que l'on ait pour la paix, quelque grave que semble devoir être le danger d'une lutte, *ou est tenté, dis-je, de manifester hautement les justes plaintes de l'Eglise et de dénoncer le parti qui semble être pris de sacrifier toujours ses intérêts*⁴. Telle est la disposition que je désire être placée sous

1. 2. 3. 4. C'est nous qui soulignons.

les yeux de Sa Sainteté, au pied de laquelle je vous prie de déposer mes sentiments de respect filial et de dévouement sans bornes. »¹.

On sent, dans ces lignes, l'irritation légitime, qui commence à agiter le cœur d'un prélat jusque-là si calme, si extrême dans sa modération. Et soit pour cette raison, soit pour ne pas avoir à annoncer publiquement l'échec de ses négociations, il ne vient point présider, cette fois, la distribution des prix à Saint-Nicolas.

Le séminaire, naturellement, ne connaît pas toutes ces démarches et ces instances.

Il semble avoir traversé assez tranquillement cette année. Aussi trouvons-nous peu d'événements dans son histoire intérieure. Les 248 élèves², qui s'abritent dans ses murs noirs et rêvent d'un palais, nous sont pour la plupart déjà connus.

La *rhétorique* est très nombreuse. Elle compte 45 élèves³. Plusieurs lui feront honneur. Un jour, l'un d'entre eux, A. Boulanger essaie, dans un discours académique, de tirer timidement l'horoscope de quelques-uns de ses condisciples. Celui de P. Scubiranne est particulièrement brillant⁴. « Pour vous, cher Alexandre de Gabriac, me tromperais-je en disant que vous serez une des gloires de l'Église de France⁵. Benoît Langénieux⁶,

1. A. D. Cette lettre est également datée de Plombières.

2. C'est le chiffre donné par un *Etat comparatif*. A. S. N.

3. Nous n'avons pas pu trouver leurs noms. Voici ceux que nous avons glanés dans un Cahier d'honneur : B. Langénieux, F. Philippe, P. Soubiranne, A. de Gabriac, E. Desruelles, P. Drieu, H. de Violaine, L. Guffroy, A. Cazanban, V. Dumax, P. Besse, H. de Grève, Choïnet-Petionie, C. Boquet, C. Riant, G. Coudray, A. N. D. L. Varlet, P. Mallingié, F. Massard, E. Cuper, C. Gavel, L. Bemon, L. de Forceville, F. Godéfroy, H. de Grèves, A. d'Elbœuf, F. Masson, A. de Frontigny, J. Leleu, A. de Beauvet, P. de Cuttoli. A. N. D.

4. En ce temps-là, Mgr l'Archevêque avait coutume de recevoir à sa table les jeunes gens qui avaient été premiers plusieurs fois de suite et Pierre Soubiranne eut ce grand honneur à plusieurs reprises. Sa carrière, en fait, fut assez mouvementée. Professeur de philosophie à N.-D. des Champs, vicaire général d'Orléans, directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient, auxiliaire du cardinal Lavigerie, évêque de Belley, puis forcé par un accident de prendre sa retraite prématurément, mort en juin 1893, archevêque de Néo-Césarée. Cf. *Annuaire de N.-D. d. C.* 1894, p. 14-15.

5. Pour échapper à cette « gloire » et peut-être aussi à l'autorité si impérieuse de Dupanloup qui l'avait attiré à Orléans, il entra dans la Compagnie de Jésus où il joua un rôle assez important. Cf. *Annuaire de S.-N.*, 1899.

6. On connaît la carrière brillante du futur cardinal-archevêque de Reims

n'êtes-vous pas destiné à toucher les cœurs par votre parole douce et harmonieuse, tandis que Auguste de Beauvert, noble magistrat, défendra les droits de l'Eglise et du clergé? » Victor Dumax et C. Boquet, distribueront « le lait de la doctrine à la tendre enfance ».

La *seconde* renferme 39 élèves sous la direction de MM. Cathelin et de Geslin¹. La *troisième* est également dédoublée² sous la conduite de MM. Drach et Mège. Nous n'avons guère de renseignements sur la *quatrième*³. La *cinquième* est professée par M. Meynet⁴; il y a même une section de cette classe à Gentilly⁵. La *sixième* est relativement nombreuse, si on songe surtout qu'il reste peu de places à occuper⁶. La *septième*, à son tour, paraît

1. L. Batté, H. Blanc, R. Bourdiol, E. Bourgeois, L. de Brossart, A. Burion, P. Chevalier, H. de Champagne, L. de Changey, A. Charpentier, H. de Collignon, A. Corlieu, A. de Courtivron, L. Coullie, P. de Cuttoli, P. d'Avenas, C. Delavaraïne, A. Duroy, J. de Bonchamps, J. de Gabriac, L. Gounelle, E. de Gourcuff, P. de Laburthe, A. Lecocq, A. Liron, H. Potier, A. Rigal, A. de Rickecour, G. Rigollot, E. Saintin, E. Sériot, V. Soudan, C. Thibault, G. Valfin, A. Vattemare, P. Fauqueux, V. de Villers, A. Frontigny, T. Lamarche, A. N. D. Nous notons un thème grec *accentué* de A. Corlieu. La préparation des grades universitaires est peut-être la cause de cette innovation.

2. *Première division* : A. Bourjaillat, E. Bouscatel, C. Bouvret, L. Dubois, H. du Dovet, A. Duhamel, V. Dufour, P. Lauveau, J. Gallin, L. Gillet, V. Gratiot, F. de Lagrange, P. Legrand, L. de Courdonnet, B. Lombard, E. de Noailles, V. Rheidharr, M. Reydellet, A. Rigal; L. Sériot, A. Vattemare, P. Chevalier. Il y eut de ces élèves qui passèrent ensuite en *seconde*, dans le courant de l'année. A. N. D.

Deuxième division : C. Arrigli, V. Béchard, L. Bigot, A. Cornet, A. David, J. Dhersignerie, A. Durastel, C. Grognet, H. Louis, G. de Maupeou, N. Ménard, C. Pilet, O. de Quélen, M. de Rainneville, P. Reginbaut, A. Ruffel, E. Samson, A. N. D. Ajoutez : V. Fauveau, C. Petel, M. Gallin.

3. S. de Montesson, L. Momeron, J. Drovon. Elle renfermait elle aussi deux divisions régentées par MM. Haquin et Rosier.

4. Elle était partagée en deux sections. Voici les noms que nous avons recueillis. Ad. Duroy, Alb. Durastel, C. Fabre, C. Grandidier, E. de Giresse, F. Laborde, A. Leroux, L. Manivet, L. Mouneron, S. de Montesson, A. Orsini, D. Prevost, C. Pilet, A. Renié, P. de Rickecour, A. Leroux. A. N. D. Dans l'autre section : H. Sinet, G. Grandin, E. Duchesne, Lemoyne, E. Lalmand, A. Roger, H. Millault, A. Hubault, A. Godillon, Michel, Hénon, V. Murat, G. Laurens, F. Mellerio, A. Le Roux, H. de Courtivron. A. N. D.

5. Nous donnerons la liste un peu plus loin, au sujet de la distribution des prix. Professeur : M. Bouillet.

6. Voici les places d'excellence du 1^{er} trimestre : E. de Reverseaux (laborieux et docile. Il a beaucoup de facilité); L. d'Hendecourt, E. Layraud, P. Gestin, G. Seigneur E. de la Bucquière, A. Lagnionie (serait un excellent ecclésiaste si son application était soutenue.) J. Loiseau, A. Colombel, E. Lauras, J. de Rainneville, T. Riant, E. de Vaulabelle, G. Taxil, A. de Giresse, G. Jean-son, C. de Breuil, V. Grandin, H. Chevalier, A. Clarke, P. de Fenoyl, H. Bois-sieu, E. Michelet. Puis : C. Bosen de Périgord, V. Marty, S. Ryan, E. Legrand, H. de Vaublanc, C. de Breuil. Voir plus loin, les places d'excellence à la distribution des prix. A. N. D. Professeur : M. Bertin.

bien remplie, mais elle ne peut s'étendre à son gré, pas plus que la huitième, et c'est pour Mgr Affre, comme on l'a vu, un objet de soucis¹.

Il paraît bien que l'esprit était bon : de temps à autre, on avait soin de le maintenir à un niveau satisfaisant, par les exhortations entendues dans les congrégations. Pour fortifier la parole d'un condisciple², parfois, une voix plus autorisée se faisait entendre. Tantôt c'est le P. de Ravignan qui célèbre « la puissance du nom de Marie », tantôt l'abbé de la Bouillerie, qui ouvre le mois de mai, si cher aux Nicolaïtes. Les séances académiques ont été moins nombreuses et l'*Ami de la Religion* n'en parle plus. Enfin, une petite société se fonde qui, portant le nom de *Saint-Christophe*, s'emploie aux travaux qu'exigent la préparation des fêtes et des jeux³. Et c'est ainsi que s'acheva la dernière année aux destinées de laquelle Dupanloup présida dans la vieille demeure de Saint-Nicolas.

L'*Ami de la Religion* écrivait le 1^{er} juillet :

« La distribution solennelle des prix a eu lieu lundi (30 juin), au petit séminaire de Saint-Nicolas. En l'absence de M. l'archevêque de Paris, actuellement aux eaux de Plombières, c'est M. l'Archevêque de Chalcédoine qui a présidé cette intéressante réu-

1. Professeurs : en 7^e, Nollin, en 8^e, de Lacoste, et plus tard, en 9^e, Bordier.

2. Dans la dernière réunion de la Congrégation de la Sainte-Vierge, « ce fut L. Coullé, notre bien-aimé bibliothécaire, qui nous adressa les quelques mots de piété que nous aimons à entendre à chaque réunion. Il nous parla de l'obéissance et le fit avec tant de bonheur, que tous, nous rappelant et sa régularité si digne d'éloges et sa docilité plus admirable encore, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer l'aimable à propos. » *A. N. D.*

3. Dès le 27 septembre 1844, le secrétaire de l'Académie excite cette « noble société » à quitter ses « attributs maçonniques » pour prendre la plume. Nous lisons dans l'Annuaire de N.-D. d. C. (1890-91 p. 19.) « Je ne puis passer sous silence la société de Saint-Christophe établie à Saint-Nicolas, au mois de décembre (de septembre) 1844, pendant les rigueurs de l'hiver (inexact). Elle dura à peine deux ans, comme les roses, l'espace d'un matin. Elle était composée de six élèves (toujours à six, jamais à sept) : MM. de Sainte-nac, Gillet, Gallin, Saintin, de Gourcuff, Orsini; et tenait ses réunions devant le Crucifix et un poids de 20 kilos. » — Ce poids était sans doute l'emblème de la force, une des principales vertus demandées aux Christophes, car, ajoute notre correspondant (c'est M. Perrard qui parle) « la société avait pour mission l'installation des séances académiques, des fêtes de la maison et des reposoirs de la Fête-Dieu. M. Gillet remplissait ses fonctions avec un entrain et une dextérité admirables. Les Christophes étaient l'objet de l'attention et de la confiance de leurs maîtres. Quand la société fut dissoute, ils gardèrent les uns pour les autres une affection impérissable et plus tard se saluaient encore à l'occasion du titre de « Christophe! »

nion. Autour du respectable prélat, était rangée l'élite du clergé de Paris, MM. les archidiacres du diocèse, plusieurs de MM. les chanoines et curés de la capitale, un grand nombre d'illustres personnages¹, heureux de donner aux maîtres et aux élèves de ce pieux établissement un témoignage public des vives sympathies que justifient de plus en plus les fortes études, l'esprit d'ordre et de piété chrétienne qui distinguent cette maison. M. l'abbé Dupanloup que des préoccupations plus étendues et des travaux d'un intérêt plus général ne peuvent pas détourner des soins paternels que réclament de sa sollicitude, les jeunes et nombreux élèves, ne pouvait manquer de leur adresser, dans une circonstance aussi solennelle, quelques-unes de ces paroles graves et affectueuses, qui leur tracent de saints devoirs en excitant dans leurs cœurs de douces émotions. Dans un discours plein de chaleur et de vues philosophiques d'un ordre élevé, il a exposé les caractères et l'obligation du *respect* et de l'*amour* d'un enfant envers son père et sa mère² ».

On comprend, qu'après une année si bien remplie, Dupanloup se soit octroyé de larges vacances. Dès le lendemain de la distribution des prix, il part avec M. Debeauvais, pour la Belgique. « Rien n'est comparable au plaisir de ces départs, écrit-il³; la délivrance... la paix... la solitude... Tout était frais et verdoyant... Route inconnue... Nous avons fait un bon et charmant déjeuner dans notre coupé... Plaisir de chaque relais... Les chevaux changent... Les Postillons... l'aspect des villages... Les chemins de fer n'ont rien de tout cela... sont vrai-

1. Nous aimerions à connaître leurs noms.

2. Ce discours se trouve à la *B. N.*, sous la cote : D. 33.248. Dupanloup y insiste aussi sur le concours que les parents doivent apporter à l'éducation de leurs enfants.

— De toute la durée de son supériorat nous n'avons trouvé aucun *palmarès*, sauf un *palmarès manuscrit* concernant Gentilly et ayant trait à cette distribution des prix. Voici les places d'excellence des différentes classes.

Cinquième : C. de Bourges, P. Lauras, E. de Joannis, H. Colombel, H. Depout, H. de Tocqueville.

Sixième : E. de Reverseaux, L. d'Hendecourt, E. Layrand, G. Seigneur, F. Gostin, V. Marty, E. de la Buequière.

Septième : L. de Boury, E. Rousse, F. d'Harcourt, A. Moutier, A. de Clands, E. Rénié, A. Grandin.

Huitième : — *Première division*. N. Pinard, E. Humblot, H. Bessière.

— *Deuxième division*. C. de Bernard, A. Millochau.

3. Nous devons à l'obligeance coutumière de M. Levesque, la communication de cette relation manuscrite (copiée d'après les notes du voyageur).

ment de fer... durs... sans une pensée... sans une impression d'esprit ni de cœur... l'Imagination elle-même y est troublée ».

D'une traite ils vont jusqu'à Cambrai. « Nous nous y sommes arrêtés... Le souvenir de Fénelon nous remplissait... mais rien... absolument rien... Profondément oublié... Cathédrale rasée... Palais abattu... Rien... Fénelon! La mémoire la plus chère ».

Le lendemain, 3 juillet, arrivée à Brugeslette. C'est là que les Jésuites, après l'alerte de 1828, ont organisé un florissant collège où, soit en philosophie, soit dans les autres classes, viennent pour achever leurs études, quelques-uns des jeunes gens riches qui ont d'abord passé par Saint-Nicolas. « Cordiale réception... Tout cela en dix ans... au plus... Il n'y a qu'eux... nos enfants très aimables... » Une réflexion vient plusieurs fois sous sa plume. « la pacification avait fait tout cela ». Il voudrait lui aussi la *liberté comme en Belgique*. Mais, on devine que le pédagogue faisait également son profit de tout ce qu'il voyait. La « gymnastique » le frappe. Elle est « magnifique »; les exercices, auxquels on le fait assister lui paraissent « très curieux » « excellents... Il faut les instituer¹... » Il songe évidemment à doter le futur établissement de tous les appareils de gymnastique. Il ne croit pas à la concession de plein exercice, et il pourra diriger cette maison qui deviendra, croit-il, simplement petit séminaire. Aussi prend-il des notes pour son aménagement. Il voudrait lui donner un aspect moins sévère que celui de Saint-Nicolas. « Le Pensionnat supposé, tout doit tendre là. Il faut qu'on s'y plaise d'autant plus que les études et le travail y sont plus fermes, les mœurs plus sévères, « la Religion plus sincère ». Ce n'est pas sans quelque peine qu'il quitte ces « bons pères ».

Cette fois, il use du chemin de fer et parcourt les principales villes de la Belgique dont il admire les beautés artistiques. Le mardi 8 juillet, il est à Anvers, au collège des Jésuites, il écrit mélancoliquement : « Jésuites... Triste journée... *Moniteur* ». C'est là qu'il lit dans le *Moniteur*, journal officiel de la France : « Le gouvernement du Roi a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La

1. « Je prends même note de quelques accessoires : matelas... cheval énorme... Passe rivière. » — Plus loin il signale les dispositions des réfectoires et des dortoirs.

congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même. Ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous ». C'est l'effondrement. Les Jésuites sont atterrés, Dupanloup voit toute sa campagne inutile¹. Sans tarder, il écrit à son ami, le P. de Ravignan, pour lui offrir un asile à Saint-Nicolas. Le Père, que la mesure affligeait particulièrement, lui répond : « Oh ! oui, si vous étiez chez vous, j'irais vivre et mourir avec mon plus tendre ami² ».

Mais, le voyageur ne peut s'attarder dans ces regrets. Il visite Liège où l'évêque lui fait un « accueil de bienveillance éclatante », puis Aix-la-Chapelle, Cologne, Ems. Là il rejoint le dimanche 13 juillet, Mgr Affre³, et « passe tout le jour en promenade » avec lui. L'archevêque dut lui faire part de deux démarches qu'il venait précisément de tenter. Par la première, il adressait, en désespoir de cause, une lettre à la reine elle-même, la pieuse Amélie dont l'influence sur son époux était bien connue. Datée de Plombières, le 4 juillet, elle était ainsi conçue :

Majesté,

Votre Majesté me pardonnera cette nouvelle importunité dans laquelle j'aime à ne voir qu'un nouveau recours à ses bontés.

J'ai reçu la nouvelle⁴ que M. de Salvandy persistait de plus en plus dans le refus qu'il m'a fait, refus qui avait été précédé de je ne sais combien de promesses, refus inexplicable et dont Son Excellence ne révèle certainement pas le véritable motif. Ne serait-elle pas trompée par quelque rapport fait avec le dessein d'amener une division⁵ ? Je ne puis l'affirmer, mais j'ai tout lieu de le craindre.

Je ne saurais exprimer à Votre Majesté les pénibles réflexions que je fais en ce moment. Si j'ai cru devoir dans quelques circonstances, prendre part à des réclamations publiques, il est pourtant certain que j'ai toujours désiré éviter tout ce qui pourrait produire quelque irritation. J'ai agi dans ce sens auprès de mes collègues et auprès

1. Nous n'avons pas ici à étudier les détails de cette affaire où règne d'ailleurs quelque obscurité.

2. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 339-341. On sait que le célèbre prédicateur se retirera à Marly. Cf. *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, par le P. A. de Pontevoy, I, p. 346.

3. Mgr Affre était arrivé la veille, venant de Metz. Cf. *Ami de la Religion*, 126, p. 130.

4. Probablement par une lettre de Dupanloup à laquelle il est fait allusion dans la lettre du 8 juillet. Cf. p. 152.

5. Est-ce une allusion aux timides protestations que fit entendre quelquefois l'archevêque dans les années antérieures ?

de quelques journaux. C'est à ce point que j'ai été accusé souvent de manquer de zèle pour les intérêts de l'Eglise.

Je me rassurais en pensant que, si je parvenais à former une institution importante qui pût donner à mon diocèse un clergé instruit et pieux, je serais beaucoup plus avancé qu'en me livrant à une *polémique stérile*. Et voilà que M. de Salvandy me refuse cette institution au moment même où je venais de prouver combien je désirais éviter tout éclat.

Malgré son désir sincère de la paix, je ne puis ne pas conjurer Votre Majesté de faire connaître au Roi à quelles extrémités un tel refus peut me réduire.

J'ai prouvé à MM. les Ministres des Cultes et de l'Instruction publique que mon clergé était composé en grande majorité de sujets étrangers à mon diocèse et élevés pour exercer ailleurs un ministère moins difficile que celui de Paris. Si M. de Salvandy me refuse une autorisation nécessaire pour me passer d'étrangers, je placerai dans le ministère paroissial MM. les aumôniers des collèges et les élèves de ces établissements seront réduits à la condition de diverses pensions de Paris. Il ne me semble pas juste de favoriser les collèges de l'Université en lui donnant les prêtres les plus distingués, lorsqu'elle me refuse le moyen de lui préparer des sujets capables de remplir cette difficile mission¹.

Je crains d'être obligé à d'autres mesures que je serai le premier à regretter vivement, mais qui me semblent néanmoins devoir être moins funestes à l'Eglise et je ne crains pas à le dire, à la France, que l'acceptation silencieuse des refus qui nous sont faits depuis quelques années.

Je conjure Votre Majesté de représenter au Roi notre triste situation.

Que dira le Saint-Siège, que diront les Evêques, que diront tous les catholiques français lorsque après les promesses faites à la tribune de favoriser le clergé séculier, ils verront qu'on nous refuse des institutions qui sont accordées à toutes les communes et à tous les particuliers, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions si difficiles que nous avons acceptées?

Je confie ces douloureuses réflexions à la piété de Votre Majesté et la prie d'agrée², etc.

Quelques jours après, (8 juillet), il s'adressait de Sigolsheim à Martin (du Nord) :

1. Cette mesure avait, dans quelques diocèses, dans celui de Châlons notamment, reçu un commencement d'exécution. Cette menace dut intimider le ministère, car on savait que le doux archevêque était constant dans ses résolutions.

2. A. D.

Quant à la demande que j'ai formée d'une maison de plein exercice, je désirerais qu'elle fût aussi bien accueillie; mais j'ai lieu de craindre qu'il n'y ait ici un malentendu. Loin d'exprimer à M. l'abbé Dupanloup ma satisfaction, ainsi que le suppose Votre Excellence, je lui ai écrit au contraire que j'étais vivement affligé de voir mes sacrifices perdus, les assurances réitérées de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique sans résultat, et nos plus justes espérances trompées. Du reste, voici les renseignements opposés que me donne M. l'abbé Dupanloup.

D'un côté, M. de Salvandy assure qu'ayant parlé au Roi de l'obstacle que mettent à sa bonne volonté les ordonnances de 1821, Sa Majesté aurait répondu : *dans ce cas il faut refuser*. D'un autre côté, M. Dupanloup me dit que Sa Majesté aurait exprimé à Votre Excellence une volonté favorable à la concession que je sollicite.

M. de Salvandy dirait que *c'est impossible*, tandis que vous regarderiez au contraire la chose comme faite. M. Dupanloup me parle aussi de la possibilité d'obtenir le plein exercice pour la maison de Gentilly

En attendant une explication plus détaillée, je me bornerai à vous soumettre quelques réflexions.

1° Je ne comprends pas la persistance de votre honorable collègue à citer des ordonnances qui ne disent point ce qu'on leur fait dire, tandis qu'il dispense assez souvent d'autres établissements des conditions les plus formellement exigées par ces ordonnances analogues à celles qu'il m'oppose. Ainsi on m'applique une loi qui n'existe pas et on dispense les autres des lois existantes. Que voulez-vous que je pense d'une telle justice?

2° Pendant 6 mois, M. de Salvandy a fait la promesse qu'il refuse maintenant d'accomplir, malgré qu'aucun obstacle ne soit venu le dispenser de cette promesse. Le Roi a eu la bonté de me donner la même assurance dans une circonstance où j'avais l'honneur de m'entretenir avec lui de toute autre chose et où je ne pensais pas à lui parler du plein exercice. Votre Excellence a eu également la bonté de m'en parler comme d'une chose décidée.

Sur quoi pouvons-nous compter si, après tant de motifs de sécurité, nous sommes trompés dans notre attente?

3° Quand même la promesse ne serait pas faite, on devrait me la faire. Vous pourriez me donner un nombre d'élèves plus considérable; mais le plein exercice peut seul faire entrer dans mon établissement une classe d'élèves dont j'ai grand besoin à Paris. Ce n'est qu'autant qu'ils auront la perspective de pouvoir prendre les grades que leurs parents leur permettront d'entrer dans un établissement où leur vocation se développera. S'ils sont dans l'impuissance de les obtenir, la plupart des parents ne voudraient pas exposer ceux de leurs enfants qui ne seraient pas appelés au sacerdoce à trouver toutes les car-

rières fermées, ainsi que cela arrive aux élèves de nos petits séminaires.

4^e Il y a je ne sais combien de diocèses en France qui, outre leur petit séminaire, possèdent des maisons de plein exercice *placées dans la main de l'Evêque*. Pourquoi celui qui a le plus besoin de ce genre d'institution en serait-il privé?

Aidez-moi, je vous en conjure, à l'obtenir, non pas à Gentilly, où je n'ai qu'une petite maison pour de tout petits enfants, mais à Paris où j'ai un local suffisant! Y a-t-il rien de plus dérisoire (le mot m'est échappé) que de m'offrir un avantage là où je ne puis pas en profiter et de me le refuser là où il est réellement utile?

Je ne puis vous dire, et Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique ne voit pas combien son refus est fait non seulement pour m'affliger, mais pour me jeter dans un grand embarras.

Puis, il revient sur la nécessité où il sera, si on n'acquiesce pas à sa demande, de retirer les aumôniers des collèges de l'Université. Enfin, il termine par une considération qui pouvait être regardée aussi comme une menace.

Que serait-ce si, me voyant dans l'impuissance de former des jeunes gens à l'amour de la Religion et de l'Eglise, à la plus pure connaissance du Christianisme, je me croyais obligé de servir la Religion d'une autre manière, c'est-à-dire, en condamnant les mauvaises doctrines des professeurs anciens et nouveaux de l'Université?

On ne connaît pas mes devoirs qui sont bien grands, bien difficiles. Nous devons dispenser la bonne doctrine et signaler les mauvaises. Le premier devoir est plus pacifique et sujet à moins de plaintes et de résistances. Si on nous empêche de l'accomplir, le second devient à l'instant même plus pressant et il peut être, dans certaines circonstances, indispensable.

S'il devenait tel, je n'y serais pas infidèle¹, quoi qu'il doive m'en coûter, je ne serais effrayé ni par le bruit ni par les dires de l'Université. Et cependant je voudrais n'être pas réduit à cette extrémité.

Je prie Votre Excellence de faire connaître à M. de Salvandy nos prières : je me jetterai à ses pieds si c'est nécessaire. Mais si on dédaigne mes plaintes, si on ne tient aucun compte des raisons si graves que j'ai exposées dans mon dernier mémoire, je serai réduit à entrer dans la voie douloureuse des luttes et des contradictions si contraires à mon caractère et à mes désirs les plus sincères. j'y entrerais et je ne sais vraiment pas quand il me sera donné d'en sortir.

1. Dans ce même mois de juillet, parut la 4^e édition de l'*Introduction philosophique* : on y remarquait une addition où le système de Cousin était pris nettement à partie.

Je vous confie mes peines, mes inquiétudes, les intérêts les plus chers de mon diocèse. Veuillez mettre un terme aux uns et défendre les autres. Je vous en conserverai une grande, une éternelle reconnaissance¹.

Dans sa longue promenade faite à Ems, Mgr Affre se dut de communiquer la teneur de ces lettres à celui qui, plus d'une fois, avait servi d'intermédiaire. A ce rôle, Dupanloup risquait peut-être de passer aux yeux de l'Archevêque, pour tiède défenseur des idées qui étaient si chères à son chef hiérarchique. En attendant que le ministre fournisse une réponse satisfaisante, Dupanloup et son compagnon, M. Debeauvais, descendent le Rhin, font un séjour « très agréable » à Herrnsheim, chez la duchesse de Dalberg. C'est de là que Dupanloup, qui s'est ressaisi, envoie à son ami, le P. de Ravignan, une lettre où il lui démontre que les Jésuites viennent, au fond, de remporter une victoire, puisque le gouvernement français consent à traiter avec eux comme de puissance à puissance. Puis, par Strasbourg et Bâle, nos deux voyageurs se dirigent vers la Suisse malgré l'état de trouble où elle se trouve². Là, en contact plus immédiat avec les grossières erreurs répandues contre les catholiques en général et les Jésuites en particulier, Dupanloup s'écrie, plein d'ardeur : « Il faut donner son coup, au hasard, dans la mêlée ». Il a donné le sien, et justement, Grégoire XVI, dans un bref laudatif, vient de se déclarer satisfait de la *Pacification religieuse*. Et pourtant le polémiste, né journaliste, commence à douter de la liberté de la presse. « La liberté de la presse, (écrit-il, dans une note peut-être arrangée après coup), en ce pays et partout peut-être, est au profit de l'erreur, du mensonge ». Cependant, faisant allusion à la deuxième édition de la *Pacification religieuse*, « ce n'est pas sans regret, ce n'est pas sans espoir que je laisse à ce livre le titre pacifique que je lui avait donné d'abord ». Lucerne et son lac, le Righi et le lever du soleil, son cher Emsiedeln et le *Salve Regina*, Sarnen et le souvenir de Nicolas de Flue, la montée d'Engelberg³ le beau monastère,

1. *A. D.* Quelques rares fragments de cette lettre ont été publiés par Cruice. *Vie de Mgr Affre*, pp. 230, 231, 232.

2. Nous sommes au temps du Sonderbund.

3. Là, nous ne savons exactement pourquoi, il écrit à propos de Lacordaire « Je l'aime, mais je ne l'ai pas approuvé en tout ».

le col des Surenen¹, la descente rapide sur Altdorf, le col du Saint-Gothard et enfin le passage en Italie par le Tessin, tout le ravit. Les merveilles de la nature le séduisent peut-être encore plus que les chefs-d'œuvre de l'art. Dans la Haute-Italie, il va d'enchantement en enchantement; et malgré cet enivrement, il n'oublie pas ses chères humanités. Il relit Esther et Athalie; les souvenirs classiques lui reviennent facilement à la mémoire. Enfin, à travers le col du mont Cenis, où il s'é gare, il revient par Chambéry, Lyon, et Orléans à Paris, le 29 août.

Son Archevêque l'y a précédé, le 12; celui-ci aurait pu le lendemain assister à la distribution des prix du Concours général, comme l'y avait invité M. de Salvandy : il refusa². Le ministre en fut blessé. Ce n'était pas pour faciliter de laborieuses négociations. Sur la pression du garde des sceaux, Martin (du Nord), le Roi parut enfin s'intéresser à la question de Notre-Dame des Champs. Le 25, il recevait de l'Archevêque la lettre suivante :

Sire,

J'ai appris de M. le Garde des sceaux tout l'intérêt que Votre Majesté daigne porter à ma demande d'une maison de plein exercice. Je m'empresse d'en exprimer au Roi ma vive gratitude et de lui soumettre en même temps mes observations sur un moyen dont Son Excellence a eu l'honneur de l'entretenir.

M. le Garde des sceaux a cru que je pouvais placer dans la banlieue de Paris une maison de plein exercice et que si l'établissement en était possible, je devais l'accepter parce que la concession en serait plus facile à Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique. Malheureusement, je suis arrêté par une impossibilité que Votre Majesté peut facilement apprécier.

D'après les assurances réitérées qui m'ont été données, j'ai déjà dépensé six cent mille francs dans l'intérieur de Paris et il m'en faut deux cents encore pour terminer les constructions et acheter le mobilier nécessaire. Ce n'est pas lorsque je dois les trois quarts de cette somme énorme que je puis commencer une dépense nouvelle et non moins considérable. Ma vie, quelque longue qu'elle fût, ne suffirait pas à l'acquitter.

Son Excellence le Ministre des Cultes avait eu la pensée que je

1. Gravi avec 3 chevaux et 4 hommes.

2. *A. D.*

pourrais ou faire un échange des bâtiments actuels du petit séminaire avec un édifice situé dans la banlieue ou accepter le plein exercice dans une maison que le diocèse possède à Gentilly. Mais il a compris dans une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, que le premier moyen était impraticable parce que les bâtiments du petit séminaire appartiennent à l'Etat qui ne consentira pas à m'en abandonner le prix. Le second moyen exigerait, outre de nouveaux délais très préjudiciables, une construction de quatre à cinq cents mille francs, parce que la maison de Gentilly ne peut recevoir que soixante-dix enfants dans les classes inférieures.

Cette courte explication suffit pour faire connaître à Votre Majesté, non pas toute la peine que m'a fait éprouver le refus inattendu de M. de Salvandy, mais l'un des embarras qu'il me cause. Malheureusement, il n'est ni le seul, ni le plus cruel. Quelque pénible qu'il fût pour moi de ne pouvoir payer les dettes que j'ai contractées, je serais plus affligé d'être réduit à apprendre aux catholiques de mon diocèse comment et pourquoi les secours que j'en ai reçus et ceux que je suis obligé de solliciter encore, doivent demeurer stériles; comment je n'ai pu réaliser l'espoir légitime que j'avais conçu de former des prêtres distingués tels que l'exige le ministère dans la capitale du royaume; comment cette impuissance m'est imposée en présence de la liberté des cultes et de la promesse de la liberté d'enseignement, et lorsque, n'invoquant aucune de ces libertés, je consens à subir les exigences les plus étendues, les plus sévères, soit du régime actuel soit de celui que nous prépare la loi future; comment en les subissant, je ne puis assurer l'admission aux grades à des élèves que leurs parents ne refuseraient pas au sacerdoce, s'ils ne devaient pas trouver les autres carrières fermées, dans le cas où ils se sentiraient appelés et les préféreraient à la carrière ecclésiastique; comment lorsque celle-ci n'offre plus les nombreux avantages qu'elle présentait autrefois, on en rendrait l'accès de plus en plus difficile par des obstacles inutiles à l'Etat et si dommageables à la religion; comment enfin, lorsque tout récemment encore des professeurs soit des facultés, soit des collèges ont proclamé des doctrines antichrétiennes, je serais dans l'impossibilité d'offrir aux pères de famille chrétiens un enseignement conforme à leur foi.

Telles sont les pénibles réflexions qui depuis 3 mois, ont rendu bien amers les jours de repos que j'ai été obligé de prendre. Je conjure Votre Majesté de me délivrer de cette pénible situation, de me rendre moins difficile la belle mission que je n'aurais jamais été appelé à remplir si le Roi n'en avait eu la volonté.

(Il insiste un peu sur ce point, puis):

M. de Salvandy dont j'aime d'ailleurs à reconnaître les intentions bienveillantes et les sentiments sincèrement religieux, ne pourra résister au désir secret de son cœur lorsqu'il le verra si conforme au

désir ardent que Votre Majesté a bien voulu exprimer à M. le Garde des sceaux¹. »

Cet archevêque était décidément obstiné. Il fallait lui accorder quelque satisfaction. Martin (du Nord) veut montrer de la bienveillance. Par un remaniement des 20.000 places accordées aux petits séminaires, il parvient, le 31 août, à hausser jusqu'à 450 le chiffre de 250 concédé au diocèse de Paris². C'était là une demi-mesure qui ne pouvait être facilement acceptée de l'Archevêque. Il l'écrivit à M. de Salvandy, le 2 septembre. « Même en profitant de l'augmentation que son Excellence le Ministre des Cultes m'a accordée, je ne pourrai obtenir un nombre suffisant de prêtres, élevés à Paris et préparés à exercer leur ministère³ ».

L'année scolaire qui allait s'ouvrir s'annonçait mouvementée, et elle le fut.

1. A. D.

2. L'ordonnance est datée du château d'Eu (Cf. *Bulletin des Lois*; n° 12.388.) On se souvient que primitivement le chiffre fixé était 150.

3. A. D. Après avoir dit qu'il ne veut pas revenir sur ce qu'il a déjà fait observer, il présente quelques considérations spéciales au diocèse de Paris. « La première est tirée de la prospérité des collèges de l'Université dans cette capitale. Partout ailleurs une institution de plein exercice peut être redoutable, ruineuse même pour le collège royal ou départemental. A Paris, elle ne suffira même pas pour exciter une simple émulation qui serait fort utile. La seconde est tirée de la pénurie de nos diocèses par rapport aux institutions ecclésiastiques... La troisième est fondée sur la nécessité où je suis de recruter mon clergé dans les classes honorables de la société... »

Pour se préparer aux émotions qu'elle lui réservait, Dupanloup fit, au débarqué, une retraite sérieuse à Saint-Sulpice¹. Après quoi, il faut se livrer à l'action.

Il semble que le recrutement du personnel, ait, cette fois, offert quelque difficulté. Renan, qui, au moment de sortir de Saint-Sulpice², cherche une situation, écrit à sa sœur, le 25 septembre : « M. Dupanloup pourrait mieux m'offrir pour cela une position convenable. Aussitôt que je lui en parlerai, il est indubitable qu'il me proposera une place dans sa maison, car je sais que son personnel est cette année, loin d'être complet³ ». D'une part, en effet, les bruits qui couraient sur la destination future de Notre-Dame des Champs, avec la direction de M. Duchesne, faisaient que plusieurs professeurs, et non des moindres, hésitaient à rentrer⁴. D'autre part, une grande innovation exigeait une légère augmentation de professeurs. Pour la première fois, en effet, depuis son existence comme petit séminaire, Saint-Nicolas allait posséder une philosophie. La création de cette chaire s'imposait. Seule, elle pouvait permettre aux jeunes gens du monde de terminer leurs études à Saint-Nicolas, sauf à présenter, au moment des examens, un certificat d'études *domestiques*. Cette classe ne paraît pas avoir été bien nombreuse⁵. La plupart des élè-

1. Cf. Lagrange : *op. cit.* I, p. 360. « Ce à quoi maintenant il s'applique, ce qu'il veut mettre sérieusement dans son âme, a-t-il donc quelque pressentiment? c'est le détachement de tout : du bien lui-même. »

2. On sait que Dupanloup contribua, par ses conseils, à cette décision.

3. *Lettres intimes*, p. 297.

4. Cf. Lagrange, *Ibid.*, p. 363 et 364.

5. Elle comprenait entre autres : P. Soubiranne, A. de Gabriac, A. de Beauvert, J. L'Eleu, H. de Violaïne, L. Bornou, (Procès verbaux de l'Académie.) A. N. D. — D'après le même document, M. Duchesne aurait été le premier professeur; il cumulait donc la philosophie et la rhétorique. La philosophie,

ves préférèrent le séjour d'Issy à celui de Saint-Nicolas. Mais, l'institution de ce cours devait, dans la pensée de leur fondateur, maintenir dans la maison ceux que tentaient les grades universitaires.

Mais il fallait obtenir plus; l'archevêque s'y employait de son mieux, et ce mois de septembre fut rempli par de nouvelles négociations. Il recevait, le 7, une lettre de Martin (du Nord), ainsi conçue :

M. de Salvandy est maintenant auprès du Roi, au château d'Eu et l'affaire qui vous intéresse à un si haut degré a été le sujet principal de leur conversation. J'ai été tenu au courant de ces discussions et quoiqu'étant à Paris, j'y ai pris part. Je m'attendais bien au résultat de ces conférences, c'est que le conseil des Ministres doit être appelé à examiner cette question et à la décider. Telle est en effet la volonté du Roi et Sa Majesté, convaincue que vous trouverez dans cette détermination une nouvelle preuve de sa sollicitude, me charge spécialement de vous la faire connaître.

Le Conseil ne pourra se réunir que dans les premiers jours d'octobre, mais d'ici là, j'espère que j'aurai l'honneur de vous rencontrer, Monseigneur, et, dans tous les cas, nous nous donnerons rendez-vous, car j'ai besoin d'avoir avec vous une conversation à fond avant que le conseil soit saisi de la question¹.

C'était mettre en mouvement une bien grosse machine pour une affaire qui ne paraissait pas le mériter. Le Roi et le ministre ne voulaient-ils pas s'abriter derrière la responsabilité fictive et anonyme du conseil? L'archevêque que ce détour administratif ne devait guère duper, voulut traiter la question oralement avec son confident ministériel. La conversation qu'il eut avec Martin (du Nord), ne fit qu'accroître ses inquiétudes. Aussi lui écrivit-il le 10 :

Les réflexions que j'ai faites depuis hier m'ont décidé à vous prier de ne pas soumettre au conseil des Ministres, la demande que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre honorable collègue.

Mon projet n'est pas non plus de m'adresser au Conseil royal.

Quelque bienveillantes qu'aient été les paroles de Votre Excellence, j'ai entrevu assez clairement que la décision du conseil des Minis-

d'ailleurs à peu près réduite à un résumé de l'histoire de la philosophie, ne demandait pas de connaissances techniques considérables. Bientôt M. Duchesne céda la place à M. Ménétrier. *Communication de M. P.*

tres ne servirait qu'à excuser le refus inexcusable qui m'est fait en ce moment.

Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique ne peut le justifier en alléguant des menaces qui n'ont point été proférées et qui ne sont pas d'ailleurs dans mes habitudes. Au lieu de menacer, j'ai supplié; mes prières étant inutiles, j'ai exprimé, avec une profonde douleur le regret de la position si difficile qui m'était faite et j'ai laissé entrevoir la dure extrémité à laquelle on me réduisait.

Quand on m'inflige une amende de six cent mille francs, sans autre crime que d'avoir cru à des promesses multipliées, j'ai le droit de me plaindre et je suis dispensé d'assister à des fêtes¹, surtout quand je suis invité par celui qui me frappe si cruellement².

Il fallait à tout prix, rassurer l'archevêque qui commençait à prendre de la défiance. C'est encore Martin (du Nord) qui fut chargé de cette mission. Il le fit d'un peu haut (le 11) :

Monseigneur,

Je ne puis laisser passer sans réponse la phrase suivante de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier; — quelque bienveillantes qu'aient été les paroles de Votre Excellence, j'ai entrevu assez clairement que la décision du conseil des Ministres ne servirait qu'à excuser le refus inexcusable qui m'est fait en ce moment.

Si telle est l'interprétation donnée à mes paroles, elles ont bien mal rendu ma pensée et je dois les rectifier.

J'ai eu l'honneur de vous dire, Monseigneur, que le Roi s'occupait de cette affaire avec une sollicitude dont il ne me paraît pas possible que vous doutiez un seul instant. Je crois vous avoir aussi prouvé quel intérêt elle m'inspirait; il me semble donc que quand Sa Majesté vous fait savoir par mon entremise qu'elle veut que le conseil des Ministres s'occupe de la question dès la première réunion, cette résolution du Roi doit être considérée comme pouvant avoir des résultats très sérieux et qu'elle doit vous inspirer confiance plutôt que découragement.

Je vous engage donc, Monseigneur, à envoyer la note que vous m'avez promise. J'ai besoin surtout d'en bien connaître les faits et les dates.

Au risque d'être dupé, il fallait suivre la voie indiquée. Aussi l'archevêque envoie à Martin (du Nord), dès le surlendemain,

1. Allusion à la distribution des prix du *Concours général*.

2. A. D.

13 septembre, une longue lettre où il remonte à l'origine de la question; donne les raisons qui l'ont poussé à acheter, puis à aménager l'immeuble de la rue Notre-Dame des Champs. Il rappelle que c'est sur la promesse faite par M. de Salvandy qu'il a fait exécuter « les distributions intérieures »; il mentionne les lettres du 1^{er} avril, celle du 2 juin. Il ajoute le projet d'un court mémoire qui lui permettra, ainsi qu'au Roi, de se rendre compte de l'affaire. Le 21 septembre, Martin (du Nord) lui écrit qu'il a lu son Mémoire avec intérêt, et qu'il s'est empressé de le transmettre au Roi qui devait quitter Eu à la fin de septembre. L'infatigable solliciteur sent qu'il approche du moment critique. Il faut faire feu de toutes pièces. Sans en être sollicité, loin de là, il rédige, à la hâte, un nouveau Mémoire au *Roi en son conseil*¹. Il veut lui exposer « les motifs puissants qu'il a d'insister... afin d'obtenir dans l'intérieur de Paris une maison de plein exercice. » Le premier motif a déjà été longuement exposé dans le Mémoire du 6 janvier 1845; pour avoir moins d'étrangers dans le diocèse, il lui faut, à tout prix, augmenter le nombre de ses petits séminaristes, et c'est pourquoi il demandait alors la faculté de recevoir un plus grand nombre d'élèves, et c'est pourquoi aussi le ministre des cultes vient de lui « accorder 450 élèves au lieu de 250 ». Mais, cette mesure est insuffisante. Le second motif vient de la nécessité pour les élèves, de recommencer deux années, s'ils veulent obtenir des grades, et troisième motif : les parents riches lui donneront plus facilement leurs enfants. « Ceux qui voient approcher le terme des humanités ne cessent de nous demander, écrit-il, si l'autorisation sera bientôt obtenue. Les pères qui n'ont pas encore placé leurs enfants dans le petit séminaire ne veulent prendre un parti qu'après avoir reçu l'assurance que cette autorisation ne nous sera plus refusée ». Il fait observer qu'il a besoin des élèves payant pension entière, car la charité des fidèles s'est refroidie en voyant le peu de succès de leurs aumônes. Il ne peut accepter une maison de plein exercice dans la banlieue, car il a déjà acquis « au poids de l'or » la maison de Notre-Dame des Champs. Les collèges de l'Université n'ont rien à craindre de cette concurrence à Paris; la maison de l'abbé Poiloup, et celle de Stanis-

1. Il est publié *in-extenso* dans Cruice, *Vie de Mgr Affre*, p. 534, sqq.

las, consentent volontiers à sa demande; il n'y aurait que quelques institutions situées « en pays étranger » qui pourraient désirer le rejet de sa demande. Je termine, dit-il, en suppliant « le roi, d'accueillir avec bonté ma nouvelle prière et de me délivrer de la pleine incertitude dans laquelle je suis depuis trois mois et demi ».

Le même jour (27 septembre), il adresse une lettre à chacun des ministres pour les inviter à lire avec « une bienveillante attention » le mémoire dont il leur envoie la copie. Celle qu'il expédia au ministère des Cultes (Martin du Nord), est à citer :

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre un second exemplaire du mémoire dans lequel je prie le Roi de m'accorder une institution de plein exercice.

Ce document a été également adressé à chacun de vos honorables collègues. Permettez-moi d'ajouter quelques mots à cet envoi. Je vois avec peine : 1° que M. le Comte de Salvandy me croit capable de je ne sais quel ressentiment indigne d'un Evêque. Je ne puis que protester contre une semblable supposition. J'ai été très affligé de voir succéder à une confiance mutuelle des rapports difficiles et pénibles... Mais je serai heureux et reconnaissant et je m'empresserai de témoigner à M. de Salvandy ma reconnaissance s'il m'accorde une institution nécessaire à mon diocèse ou même s'il veut bien ne pas s'y opposer. Voilà mes vrais sentiments. Dieu me préserve de céder jamais à des considérations étrangères à celles qui intéressent mon ministère. Je ne suis point un homme politique, je n'ai point d'intérêt personnel; je désire remplir ma mission le moins mal que je pourrai. Tout le reste est, sinon indifférent, du moins très secondaire à mes vœux. En agissant ainsi, je suis sûr de répondre aux vœux de l'Eglise et aux intentions du Roi.

2° Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique m'a fait dire, qu'alors même que l'institution que je sollicite serait placée dans la banlieue, rien n'empêcherait de conserver les études à Paris, pourvu que les certificats d'études fussent datés de Gentilly. Vous m'approuverez, M. le Ministre, de ne pas accepter un moyen peu conforme à la vérité et qui aurait d'ailleurs plusieurs autres inconvénients.

Je ne reproduirai ici que les deux points dont je viens de parler, les autres étant moins importants.

Qu'il me soit permis de vous renouveler en terminant tous mes remerciements pour l'appui que vous m'avez donné. Veuillez aussi exprimer au Roi ma sincère gratitude et agréer, etc.¹.

Il nous plaît de voir ainsi l'archevêque faire la leçon à M. de Salvandy. C'est la revanche de la droiture sur l'esprit de compromission qui se rencontre si souvent dans les combinaisons où la politique a sa part. La lettre à M. de Salvandy était assez délicate à écrire. La voici :

Je vous prie de lire avec une bienveillante attention le mémoire que j'ai l'honneur de vous transmettre et sur lequel vous êtes appelé à émettre une opinion qui doit avoir des conséquences si graves pour le diocèse de Paris.

Ce grand intérêt vous explique M. le Ministre, la persévérance de mes prières, la vivacité de mes plaintes, ma peine et celle que j'ai pu vous causer bien involontairement.

J'aurais cru manquer à l'un de mes principaux devoirs si je n'avais pas fait tout ce qui dépendait de moi pour faire partager ma profonde conviction. C'est là, croyez-le bien, le seul motif de ma conduite.

Autant j'ai été contrarié par quelques incidents qui vous ont contrarié vous-même, autant je serais heureux de vous devoir une décision sur laquelle je fonde les plus légitimes et les plus belles espérances...

.
 Je m'empresserai de vous renouveler ces sentiments de vive voix, si vous voulez bien m'indiquer le jour où il me sera plus facile de vous rencontrer.

Les exercices de la retraite, qui commencent dimanche 28, devant durer jusqu'au 4 octobre, ne me laisseront libre que le 5 octobre et les jours suivants¹.

Devant une insistance semblable, et acculé dans son dernier retranchement, M. de Salvandy tente une nouvelle démarche, le 3 octobre, avant la fameuse réunion des ministres. Une lettre de Mgr Affre à Martin (du Nord) nous met au courant de cette manœuvre :

Si je n'étais pas impérieusement retenu par les exercices de la retraite, j'aurais été vous voir.

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin la visite de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique. Votre honorable collègue a beaucoup insisté sur l'impossibilité où il était de m'accorder le plein exercice tout en m'avouant que le Roi et Votre Excellence portaient à ma demande un intérêt qui me pénètre d'une vive reconnaissance.

1. A. D.

Je viens vous prier de me le conserver tout en apportant à ma réclamation une légère modification, qui consisterait à retarder l'autorisation de plein exercice jusqu'au mois d'août 1846. Cette modification m'a paru satisfaire pleinement M. le comte de Salvandy.

En n'insistant pas auprès de Sa Majesté pour une autorisation immédiate, je fais un sacrifice dont mon Mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter au Roi peut faire apprécier l'étendue. Loin d'y avoir exagéré les besoins de mon diocèse, j'ai omis des considérations fort graves dont quelques-unes sont connues de Votre Excellence.

Mais plus mon sacrifice est grand et plus j'ai besoin d'en être dédommagé par un avis du conseil des Ministres qui me soit favorable. Au lieu d'un effet immédiat, il n'aurait de cette manière qu'un résultat différé de quelques mois. C'est cet avis que je sollicite avec instance et contre lequel M. le Ministre n'a pas d'objection sérieuse à faire, puisqu'il regarde comme très probable, qu'avant un an, il pourra convertir l'institution simple qu'il m'offre aujourd'hui en institution de plein exercice.

Il ne veut pas, me dit-il, prendre un nouvel engagement, mais il me fait espérer comme très probable l'autorisation et je lui ai d'ailleurs fait observer que je n'entendais ni ne pouvais renoncer à l'avantage que me donnent les promesses antérieures. Rien n'est changé que l'époque de leur accomplissement¹.

On peut s'étonner de voir l'archevêque prêter la main à une telle mesure. On lui offrait cependant peu de garanties! Le ministre avait gagné un an, c'était pour lui l'essentiel! De son côté, l'archevêque savait que le nouveau bâtiment n'était pas encore tout à fait prêt. Le silence devait donc se faire pour de longs mois sur cette question².

1. A. D.

2. Voici comment Cruice, (*op. cit.* p. 233), raconte cet incident : « Les délibérations (des ministres) furent favorables à l'archevêque. M. de Salvandy se voyant dès lors pressé entre les ordres formels du roi (nous croyons qu'il y a là une légère erreur; s'il y eut délibération, elle eut lieu après le 3 octobre) et les décisions contradictoires du conseil de l'instruction publique, pensa à déposer son portefeuille. Hardi et chevaleresque dans son opposition même, il fit connaître ce dessein à l'archevêque et l'assura qu'il l'exécuterait à l'instant plutôt que de signer l'ordonnance que lui demandait Sa Majesté. Il conjura le prélat de prendre en considération les difficultés du moment, les résistances opiniâtres du conseil royal, les faibles espérances que l'on pouvait fonder sur un ministre nouveau, il le pria d'attendre un an et promit de réaliser alors tous ses vœux. Le prélat aimait avant tout la paix; il faut dire que, malgré tant de cruelles déceptions, il estimait encore dans M. de Salvandy, une grande noblesse de caractère et un esprit religieux qui souvent avait rendu à l'Eglise d'importants services. Il l'engagea donc à conserver le portefeuille et consentit à attendre ». Nous ferons observer que, cette fois, M. de Salvandy ne voulut pas s'engager expressément et que le prélat demanda un avis favorable des ministres. Nous doutons qu'il l'ait obtenu, car plus tard dans ses nouvelles instances de 1847, il n'y fera aucune allusion, et il n'aurait pas

C'est à Saint-Nicolas même, que, maintenant, s'aggravait la situation. Le dissentiment s'accroissait entre l'archevêque et le supérieur. Celui-ci s'impatientait de voir son ardeur sans cesse contenue par le trop prudent archevêque. Le succès de la *Pacification religieuse*, en l'encourageant, lui rendait plus gênante la surveillance épiscopale. Son titre même de vicaire-général, entravait sa liberté et déjà l'avait empêché de faire partie du *Comité de défense* qui, précisément en ce moment-là, préparait de longue main les élections de 1846. Mais Mgr Affre n'ignorait pas que Dupanloup secondait le mouvement et s'efforçait de nouveau de s'imposer à l'*Univers*. Louis Veillot n'entendait pas être mené à la lisière. Pour éviter tout éclat, il vint de céder (août 1845) à M. de Coux, le titre de rédacteur en chef. Cet expédient ne saurait assurer la concorde entre les chefs du *Comité de défense* dont l'*Univers* est l'organe. De part et d'autre pourtant, on s'ingénie à éviter une rupture, qui, en pleine bataille, risquerait d'être une trahison. Dupanloup invite au petit séminaire, « à un grand dîner de rapprochement », Louis et Eugène Veillot¹. Cette invitation était de nature à déplaire à Mgr Affre. De même l'insistance de celui-ci à demander le plein exercice, était faite pour inquiéter le supérieur de Saint-Nicolas. Si ce plan se réalisait en effet, on lui prendrait ses meilleurs élèves, ces enfants du noble faubourg qu'il avait su amener à la rue de Pontoise, et Saint-Nicolas n'eût plus été qu'un chétif petit séminaire. La position du supérieur en serait donc fatalement diminuée. Il avait cru que Notre-Dame des Champs serait le petit séminaire dont Saint-Nicolas serait une annexe². Belles espérances envolées! Ces inquiétudes et peut-être ces déceptions sont partagées par plusieurs de ses collabo-

manqué de s'appuyer sur cette décision, si elle était intervenue. Il est plus vraisemblable qu'ayant gagné du temps par la démarche de son ministre, le roi ne songeait plus à une affaire qui l'ennuyait et l'on sait, par ailleurs, combien il était hostile à la liberté d'enseignement.

1. Cf. *Vie de L. Veillot*, II, p. 72. Ce jour-là, Louis Veillot dut revivre un des moments de sa jeunesse. Vers 1827, et âgé de 15 ans, « poussé par la tristesse de sa situation et sa passion d'apprendre, il écrivit, sans consulter personne, à l'archevêque de Paris (Mgr de Quélen) pour lui demander de le recevoir gratuitement dans son petit séminaire. Savait-il où pouvait le mener cette demande? Sa lettre, qui devait être touchante et qui probablement n'arriva pas jusqu'à l'archevêque, resta sans réponse. Que fût-il advenu si sa prière avait été accueillie? » *Ibid.*, I, p. 29.

2. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 363.

rateurs. Dupanloup croit « devoir exposer, respectueusement, mais librement, sur tout cela, ses pensées, à Mgr Affre dans un mémoire » qu'il lui soumet¹. En même temps il présente une apologie de son administration. On vient de l'attaquer en effet. La *Commission* chargée de réviser les comptes sert d'interprète aux mécontents. Elle entre probablement dans les vues de l'Archevêque, qui semble avoir déjà marqué son humeur en ne venant pas, cette année, comme il le faisait d'habitude, recevoir, à Saint-Nicolas, les vœux de fête de la maison. De quelle nature précise étaient les critiques qu'élevait la Commission, nous pouvons le savoir d'après le brouillon de l'apologie, corrigé de la main même de Dupanloup².

Il a beau jeu pour prouver qu'au point de vue des résultats il a surpassé ses prédécesseurs dans la charge de supérieur.

Depuis 6 ans (1839) « le nombre des élèves *boursiers*, a toujours été en diminuant et le nombre des *pensionnaires* à divers degrés toujours en augmentant, à ce point, qu'en 1845, tous (sauf 4 exceptions accordées en faveur des enfants les plus recommandables) tous font, soit par leurs familles, soit par des ressources qui leur sont personnelles, quelques sacrifices pour leur éducation ». Avant 1837, « chose déplorable et vraiment singulière! tandis que les classes inférieures étaient remplies d'élèves à la charge du diocèse, les classes élevées étaient successivement abandonnées et presque désertes. C'est ainsi qu'en 1835, il y avait seulement 3 élèves en rhétorique, et 44 élèves, presque tous *boursiers*, en 7^e et en 8^e... Les résultats étaient à peu près nuls depuis quelques années et avaient été, avant 1830, ordinairement médiocres. Depuis 1837, cet état de choses a complètement changé. Dès mon entrée au petit séminaire, j'ai fait établir en principe qu'on n'accorderait plus de bourses entières avant la 4^e. Il y avait naturellement à craindre que le petit séminaire ne fût dépeuplé par cette restriction sévère : loin de là, le nombre des élèves a plus que doublé et les classes élevées sont devenues les plus nombreuses de la maison. Pour ne citer que la première de ces classes, la rhétorique qui était descendue à 3 élèves en a eu presque constamment 30 au moins et jusqu'à 50³. Il ne m'appartient

1. Nous croyons qu'il s'agit là d'une partie du Mémoire dont nous allons faire mention et auquel il manque quelques feuillets. Sur un des feuillets, en effet, on signale un paragraphe sur le personnel.

2. Nous en avons les feuillets de 3 à 20 inclusivement. Il y est fait allusion à un feuillet 26. Il manque sûrement les paragraphes consacrés au *personnel des maîtres*, et aux *règlements*. A. S. N.

3. D'après nos recherches il y a là une légère exagération. — Suivant un état, certifié conforme par M. Foulon, supérieur de Notre-Dame-des-Champs

pas de faire remarquer par quels moyens et par quels efforts un succès aussi extraordinaire a été obtenu... En 1837, on comptait à peine 16 sujets pour le diocèse de Paris au grand séminaire tant en philosophie qu'en théologie. Rien n'était plus effrayant pour l'avenir du diocèse. Aujourd'hui on en compte à peu près 100¹... Enfin, par là, et c'est ici, nous le croyons, le plus profond et le plus heureux changement, le *niveau social du petit séminaire* s'est élevé à ce point qu'aujourd'hui, dans cette triste maison dont on croyait pouvoir dire il y a quelques années : c'est une *maison de mendiants*, tous les élèves appartiennent à des familles honnêtes riches ou aisées, ou du moins en état de faire plus ou moins quelques sacrifices pour l'éducation de leurs enfants. Telle année, il est entré à Saint-

(18 mai 1863), voici les noms des élèves de Saint-Nicolas (y compris ceux qui terminèrent leurs études à Notre-Dame-des-Champs), qui furent ordonnés prêtres à partir de 1841 :

1841 : MM. De Geslin, Letellier; 1842 : Paris (S. J.) Bertrand (Beauvais), Gordon (Ecosse); 1843 : Collomb, Bureau (capucin), Maissan; 1844 : Pélissier (S. S.), Bronner (Evreux); 1843 : Carrier (en 1838 personne n'alla au grand séminaire ce qui explique la pénurie de prêtres 5 ans plus tard); 1844 : Brazier, Cabrillé, Coquereau, Gillet, Laviron, Delacoste, Bertin, Crozet (Evreux); 1845 : Léré, Proux, Bertaux, Dumur, Scheltien, Choux (miss.), Meynet, Vaillant, Nicolas (S. S.), Billion (S. J.), Lévêque (Evreux); 1846 : Baptifolier, Cambier, Moulin, Bellanger, Jourdan, Caron, Dupuis, Vernet, Beaufort, Avril, Bridan, Oudart, Deletraz (Amiens); 1847 : Chevojon, Foulon, Collardé, Desfossés, Postel, Marbot, Gerdil, Cognat, Dutilleux, Féron, Grandjean; 1848 : Hersen (S. J.), Soubrié (Saint-Flour), Chevreuil (trappiste), L. Girard (laz.); 1848 : Debeaupré, Berlioz, Savard, Gindre, Sihon, Bollenger, Maistre (miss.), R. Gordon (Ecosse), Beaudevin (S. J.); 1849 : Testory, Manescau, de Montferrier, Fauvage, Lemoine, Ducastel, Laurens, Moreau, Castelnau, Jossier, Dubos, Lavigerie, J.-B. Girard (laz.), Nollin, Mariette (Dijon); 1850 : Truchon, Hugonin, de l'Escaille, Benoit, Besse, de la Tour d'Auvergne, Palatin (miss.), Revel, Sajon, Leboucher (Angers); Kercos, Gentil, Profillet, Masson, Caux, Ducauroy, de Forceville, Lecocq; 1851 : Lamarche, de Saint-Pern, Cazaban, Lemaitre, Rompant, de Cuttoli, Gounelle, de Courval, Guédon, Pillet, Dumax, Soubiranne, Dégérine, Leleu de La Simone (Soissons), Bourjaillat (miss.), Soudan (laz.), Bérard (Bourges); 1852 : Massart, Bourdiol, Drieu, Potier, Lombard, Gallin, Malé, Combes, Sériot (Besançon), Frontigny (laz.), A. de Gabriac (S. J.); 1853 : Varnet, Rossignol, Roux, Bergès, Vernhes, Dufour, Casanelli (Ajaccio), de Violaine (S. J.); 1854 : Reidharr, Coullié, Hautin, Dumont, Duhamel, Aubenas, Vattermare, Regnier, C. Blanc, Desportes, Roussel; 1855 : Hénon, Pinat, Marty, Piot, Barthélemy, Bonysié, Porte, P. Blanc, Bourgeois; 1856 : Bernard, Girodon, Jacques, Quinard, Cornubert. Ce dernier au moins, ne fut pas élève de Saint-Nicolas.

En résumé, il y eut, de 1841 à 1850 (années où la responsabilité de Dupanloup est spécialement engagée, 110 prêtres ordonnés et 105 de 1851 à 1860. En prenant pour base de calcul le chiffre de 40 rhétoriciens par an (chiffre qui est évidemment exagéré), on arrive à constater que 360 rhétoriciens fournirent 110 prêtres, soit environ un tiers du total et plus de la moitié de ceux qui entrèrent au grand séminaire (110 sur 186). — Pour la période qui s'étend de 1846 à 1855, le nombre des prêtres ordonnés, représenterait, d'après M. Foulon, les deux tiers des élèves sortis des petits séminaires de Paris. A. D.

1. « Voici le chiffre par années : 1839 : 23; 1840 : 24; 1841 : 26; 1842 : 19; 1843 : 26; 1844 : 31; 1845 : 37, y compris ceux qui ont été réservés pour le petit séminaire cette année seulement. »

Sulpice dix sujets qui avaient fait eux-mêmes tous les frais de leur éducation au petit séminaire.

Le point le plus en litige, apparemment, était la question financière. L'archevêque, en présence des responsabilités qu'il avait assumées, entendait ménager le plus possible les deniers de la caisse diocésaine. Il fallait donc minutieusement apporter les justifications. Dupanloup ne recule pas devant l'alignement des chiffres.

Il est inutile de dire que pendant les trente années¹ qui ont précédé mon entrée comme supérieur au petit séminaire, les *recettes des parents* ont été constamment médiocres... Depuis 1837, ces recettes se sont successivement accrues jusqu'à donner, en somme, plus d'un million²... En même temps que les recettes des parents augmentaient, les sacrifices nécessaires du diocèse diminuaient dans une telle proportion, que le moment vint où la quête annuelle pour le petit séminaire³ suffit, et au delà, à ce que la maison attendait de l'archevêché et que la caisse diocésaine n'eut plus rien à y ajouter et dut même en recueillir l'excédent : je citerai même une année (1842-1843) où la moitié de la quête fut à peine employée et le reste demeura dans la caisse diocésaine. Si on ne veut point faire un mérite de ces avantages à l'administration qui les a obtenues, au moins faut-il être juste envers elle. Or, il y aurait manifestement une étrange injustice à exiger que ces grands avantages eussent été obtenus immédiatement⁴.

Comme il est naturel, c'est le chapitre des dépenses qu'il est le plus urgent de justifier. L'augmentation des dépenses ordinaires

1. Exactement 24.

2. « Voici la gradation annuelle qu'elles ont suivie. La 1^{re} année (1837-38) : 41.560; 2^e 52.737; 3^e 84.290; 4^e 115.369; 5^e 132.000; 6^e 150.000; 7^e 160.000; 8^e 160.000; 9^e (1845-46) encore incertaine. » « J'ajouterai que les chapelles ont reçu ces dernières années en vases sacrés, etc... des valeurs très considérables que j'ai offertes ou fait offrir en *pur don* à la maison. »

3. Faite par les dames de l'œuvre du petit séminaire. La moyenne s'élevait alors à 41.000 francs. *A. D.*

4. Il fallut, en 1838, pour recevoir les « bons sujets » recrutés « dans les diocèses de France et de Savoie », dépenser 100.000 francs en travaux d'agrandissement, achat de mobilier et réparation. « Tout depuis longtemps se trouvait dans un état déplorable et presque honteux ». Or, pour « ces dépenses extraordinaires, aucun *secours spécial* n'a été demandé à l'archevêché. 8.000 francs avaient été alloués par Mgr l'archevêque en son conseil, *M. l'Économiste n'en a pas eu besoin et ne les a pas reçus.* » Nous savons que l'archevêché donna 82.000 fr. en 1839 (190 élèves); 19.000 en 1842-43 (250 élèves); 32.000 en 1843-44 (260 élèves, et 1844-1845. Cette dernière augmentation de mille francs vient de l'augmentation du nombre des demi-boursiers que la *Commission administrative* avait décidée. *Ibid.*

s'explique par celle du nombre des professeurs, par l'amélioration de leur nourriture et de leur logement, par la cherté des vivres à Paris et dans tous les cas, ce budget est inférieur à ceux des collèges de la capitale. Dans ceux-ci, les congés de Noël, du jour de l'An, des jours gras, de Pâques et des fêtes nationales, les jours de sortie (50) où le prix de la nourriture se trouve réduit dans la proportion de 300 à 250, sont l'occasion de grosses économies.

« Nous n'avons pas de congé et dans les sorties, qui sont rares, les



Pénitencerie

enfants ne prennent qu'un repas hors de la maison. Au lieu même des congés nous avons des fêtes religieuses. Ces fêtes entraînent un accroissement nécessaire des frais de nourriture. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans beaucoup de maisons d'éducation, les dépenses occasionnées par le culte divin sont bien peu de chose et qu'elles sont beaucoup dans un petit séminaire... Le partage du petit séminaire en deux maisons distinctes l'une à Paris, l'autre à la campagne, ajoute, d'après les calculs les plus exacts soumis à la Commission, une somme de 10.000 francs aux dépenses ordinaires...

Quant aux dépenses extraordinaires *on en a beaucoup et singulièrement* parlé¹. Il suffit d'en énoncer les motifs et les ressources pour en faire comprendre la nécessité rigoureuse et la parfaite économie²...

1. C'est nous qui soulignons.

2. Nécessaires par suite de l'agrandissement, économiques, car elles furent soldées avec « les ressources ordinaires de la maison ».

J'achèverai cette note par l'inventaire sommaire de ces dépenses extraordinaires¹.

L'auteur de cette note, ajoute Dupanloup, a cru devoir appuyer sur ces explications positives la justice matérielle qui lui est due à défaut de la justice plus élevée, qui, sans ces explications-là même, pourrait ne pas lui être rendue. »

Pour conclure, le compte de 1844-1845, comprend aux recettes 235.827 fr. 98 et aux dépenses, exactement le même chiffre, car l'archevêché avec 32.563 fr. 40, a comblé le déficit².

1. « J'ai fait faire :

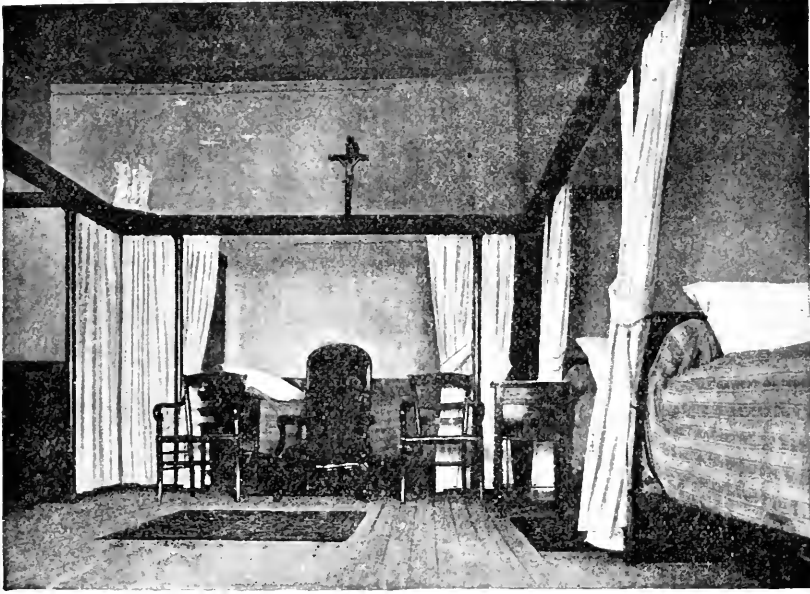
- 1^o La chapelle de la Pénitencerie avec 12 confessionnaux.
- 2^o La chapelle de la Sainte-Vierge.
- 3^o La chapelle des Saints-Anges.
- 4^o La chapelle de l'Infirmierie.
- 5^o J'ai mis la grande chapelle en état de recevoir 220 élèves: j'ai fait élever le sanctuaire et construire une tribune.
- 6^o J'ai fait faire les parloirs et la nouvelle entrée de la maison de Paris, ce qui en a changé la face.
- 7^o La petite et la grande Infirmierie.
- 8^o La lingerie pour 220 élèves.
- 9^o Le vestiaire pour un même nombre.
- 10^o L'habitation des Sœurs.
- 11^o J'ai fait faire deux salles d'étude, l'une contenant 140 élèves, l'autre 60 (ces chiffres nous paraissent élevés).
- 12^o Des classes plus nombreuses, plus spacieuses, plus aérées.
- 13^o J'ai fait faire 12 dortoirs tant à Paris qu'à Gentilly.
- 14^o J'ai fait agrandir d'un tiers la salle des Exercices.
- 15^o J'ai mis la petite cour en état de recevoir une division des enfants.
- 16^o J'ai fait établir vingt appartements de maîtres y compris l'Economat.
- 17^o J'ai fait faire : près de 500 bancs, etc. (Suit une longue liste de meubles). »

2. Nous trouvons dans les *A. N. D.* toutes les pièces justificatives de ce compte. On nous pardonnera d'y puiser quelques menus renseignements qui pourront intéresser ceux qui furent les familiers de la maison.

Le personnel : MM. Dupanloup, supérieur, 1200 fr.; Millault, direct., 1000 fr.; Guesnier, préfet de religion, 1000 fr.; Richard, préfet des études, 900 fr.; Ramon, économiste, 1000 fr.; Letellier, sous-économiste à Paris, 800 fr.; Duchesne, rhétorique, 800 fr.; Cathelin, 2^e, 1^{re} div., 800 fr.; de Geslin, 2^e, 2^e div., 800 fr.; Deimié, histoire et mathématiques, 800 fr.; Drach, 3^e, 1^{re} div., 600 fr.; Mège, 3^e, 2^e div., 800 fr.; de Bussy, sous-préfet de discipline, 800 fr.; Hacquin 4^e, 1^{re} div., 600 fr.; Rosier, 4^e, 2^e div., 600 fr.; Meynet, 5^e, 700 fr.; Brazier, président de la 1^{re} étude, Vaillant, président de la 2^e étude, 600 fr.; Sœur Emerentienne et ses 6 sœurs : 1200 fr.

Gentilly : MM. Debeauvais, direct., 1200 fr.; de Chauliac, préfet de discipline, 900 fr.; Bertin, prof. de 6^e, 700 fr.; Bouillet, prof. de 5^e, 600 fr.; Nollin, prof. de 7^e, 500 fr.; de Lacoste, prof. de 8^e, 700 fr.; Bordier, prof. de 9^e, 700 fr.; Durand, président d'études, 700 fr.; Combes, sous-économiste, 500 fr. *Nota* : au mois d'octobre de Beaufort reçoit 600 fr., comme professeur de rhétorique; *item*; P. Alph. Fresse-Montval remplace, à la même époque, H. Hacquin, Samson fait un cours d'algèbre. — Le solennel concierge Pezé est remplacé par Rondeau; Raymond, à partir de la fin de février, sert de secrétaire au supérieur, moyennant un traitement de 450 fr. — Ne font pas partie du personnel proprement dit : le professeur d'allemand : Holscher; le professeur d'anglais : John Capland; le professeur de musique : Millault; le professeur de dessin : Gamen; le professeur de calligraphie : Aubert (qui

Que valut cette apologie aux yeux de l'archevêque? Le fait saillant pour lui devait être l'appoint qu'il avait été obligé de fournir alors que les réparations de Notre-Dame des Champs, l'aménagement d'ailleurs facile des Carmes, réclamaient des sommes nouvelles à la caisse diocésaine.



Infirmerie

Quoi qu'il en soit, ce mois d'octobre fut critique pour Dupan-

done des leçons tous les jours à Gentilly. Plusieurs élèves riches ont un précepteur qui loge dans la maison. — Quant aux domestiques on en compte pour les deux maisons : 23, plus 7 Sœurs.

Elèves : D'après une liste d'étrennes aux domestiques, le nombre des élèves inscrits à la fin de décembre, s'élevait exactement à 254. — On a préparé quelques pièces pour les « bacheliers ». Quelques élèves occupent des chambres, par ex. : L. Hugo, de Courtivron, de Rainneville, Em. de Noailles (il est en même temps externe au collège Henri IV), J. de Noailles, Riant, Belbœuf, de Villers, La Chapoulie.

Livres : Dans un envoi de Pradel et Goujon, libraires, nous notons parmi les livres classiques qui caractérisent l'époque: *Morceaux choisis de Buffon*, *Géographie* de Gauthier, de Meissas, *Atlas* de Gauthier, *Télémaque*, *Histoire du Moyen-Age* de Desmiches, puis de Riancey, *Prosodie* de Le Chevalier, *Rhétorique* de Gérard, *Racines grecques*, *Grammaire grecque* de Burnouf, (on voit que celle de Tailliefumière n'est pas adoptée), *Précèptes de littérature* de Lefranc. — Delalain a fourni : S. Basile, *Discours sur les auteurs profanes*, c'est le seul auteur chrétien que nous ayons relevé, Thucydide, les *Oraisons*, *Gram. franç.* de Chaptal.

Costume : M. Burgrave fournit les redingotes noires d'uniforme ainsi que le pantalon noir. La veste paraît avoir eu plus de variété : on en trouve en

loup et les préoccupations ne lui manquèrent pas¹. Quel fut l'incident qui précipita la crise, nous ne le savons pas exactement. Il semble bien que c'est lui qui donna sa démission², vers le

drap bleu et en « chèle ». Quelques calottes de soie ornent le chef des élèves les plus aristocratiques. Le chapeau alterne avec la casquette.

Fêtes. On a été à Bondy en juin 1845; au mardi-gras un physicien (pres-tidigitateur) est venu égayer la maison. Cette séance fut chantée en vers latins par G. Rigollot. (Voir Cathelin, *Souvenirs*). Nulle part, sous Dupanloup, il n'est fait allusion à des séances dramatiques.

Agencement : Les dortoirs portent, à Paris, les mêmes noms que de nos jours. A Gentilly on trouve les dortoirs; de l'Ange Gardien, Athanase, Saint-Stanislas, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Ursin, Saint-Félix. *Le logement de Mme Dupanloup* (morte en 1849), se trouve au-dessus de l'appartement du supérieur. *La boutique des jeux* est déjà au fond de la cour et on a retailé le dessus de la « pierre du jeu de balles ».

Matériel : L'éclairage au gaz est introduit, mais n'exclut pas l'usage des *quinquets*, de la lampe *soleil* et de la lampe *astrale*. Dupanloup, qui a souvent froid aux pieds est muni d'une *chancelière*. C'est Mellerio qui est chargé de fournir les *eroix*.

1. Renan écrit à sa sœur le 13 octobre 1845 : « Je n'ai point encore reçu de réponse de M. Dupanloup; cet homme est si occupé qu'on ne peut l'aborder. Une visite que je lui ai faite a été parcellement inutile. » *Lettres intimes*, p. 319.

2. Cruice *op. cit.*, p. 224 : « M. l'abbé Dupanloup n'avait accepté la responsabilité de sa charge qu'autant qu'il resterait libre de suivre les conseils de son zèle et de s'entourer des hommes qu'il jugerait les plus propres à seconder ses efforts. En perdant son indépendance il crut perdre toutes ses forces et, en conséquence, se démit de ses fonctions. » Nous croyons que Cruice fait allusion aux changements de personnel que Mgr Affre voulait imposer à Dupanloup pour organiser la *Communauté* des prêtres aux Carmes et l'École des Hautes-Études. En effet, cette double organisation commença à fonctionner le 5 novembre 1845. Or, la *Communauté* avait pour supérieur M. Guesnier, et parmi ses membres, nous relevons MM. de Geslin, Meynet (deux amis inséparables), de Chauliac, de Beaufort, Gerdil, Vaillant, qui tous figureraient l'année précédente dans le personnel de Saint-Nicolas. M. Guesnier ajoute dans son rapport (16 août 1846, *A. D.*), à un grand vicaire de l'archevêque, « il n'y a pas un seul de ces Messieurs, actuellement aux Carmes, qui n'y soit entré par son ordre ». Il y a lieu de supposer que cet « ordre » de l'archevêque était antérieur au 4 novembre, date de la démission de Dupanloup et de l'ouverture des Carmes.

Notons toutefois que Lagrange (*op. cit.*, I, p. 364), ne se prononce pas nettement sur le fait de la démission : « le public ne pouvait comprendre qu'au milieu des luttes pour la liberté d'enseignement, un homme comme l'abbé Dupanloup, ou abandonnait volontairement ou fût forcé d'abandonner une maison dont il était la vie et la gloire ». (C'est nous qui soulignons). Et un peu plus loin (p. 365) : « Telle était cette maison quand l'administration lui en fut retirée ». D'après une note manuscrite de M. Bergès, ancien archiprêtre de Notre-Dame, « Mgr Affre avait l'intention de faire de Notre-Dame des Champs un collège ecclésiastique et de laisser Saint-Nicolas seul petit séminaire. M. Dupanloup aurait répondu qu'il ne pouvait consentir à séparer les élèves les uns des autres, qu'en conséquence il croyait devoir donner sa démission. Elle fut acceptée. » *A. D.* L'opinion du faubourg Saint-Germain nous paraît reflétée dans ce passage écrit par L. Lavedan au lendemain de la nomination de M. Dupanloup à l'évêché d'Orléans : « Dans son petit séminaire, M. Dupanloup, faisait les choses largement et pour les solennités de toutes sortes ne ménageait pas le luxe. M. Affre, plus simple dans ses goûts et mal conseillé sans doute improuva cette manière de faire. Il se trompa selon nous. M. Dupanloup, quelque dépense qu'il fit, était à même de les couvrir. Ses nom-

20 octobre. Par délicatesse autant que dans l'intérêt de la maison, il tint son départ caché à tous pendant 15 jours¹. Mais le jour fatal approchait. A la clôture de la retraite, au salut de la Toussaint, en parlant aux élèves, Dupanloup avait des larmes



Dortoir Saint-Paul

dans la voix. Mais on ne s'en étonna pas car, «l'émotion

breuses relations, ses rapports multipliés avec le grand monde lui ouvraient une foule de bourses dans lesquelles il n'avait qu'à puiser à son gré, et, du sentiment de beaucoup, la disgrâce qui le frappa fut une faute.

M. Affre ne voulait plus du petit séminaire, tel qu'il avait été constitué d'après les idées de Mgr de Quélen. Ce genre mixte, ni laïque ni ecclésiastique proprement, quoique participant des deux, lui déplaisait, et, lorsque la nouvelle maison de la rue Notre-Dame des Champs fut construite, maison que M. Dupanloup avait rêvée pour y transplanter son séminaire tout entier, l'archevêque lui déclara qu'il n'entendait y voir qu'un simple pensionnat ecclésiastique, et qu'il lui en laissait la direction. M. Dupanloup remercia et se retira modestement. » *M. Dupanloup*, Orléans 1849.

L. Lavedan exagère, croyons-nous, la facilité qu'avait Dupanloup, de puiser dans les bourses du noble faubourg, et se méprenant sur le caractère que Mgr Affre voulait donner à Notre-Dame des Champs.

1. Cf. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 362.

n'était pas, chez lui, chose rare ». Chacun s'était senti ému, sans pourtant comprendre le sens de ces adieux voilés. Au matin du 4 novembre¹, jour de sortie générale², Dupanloup « avait opéré son déménagement et tout fait transporter, livres, papiers et meubles, dans un petit appartement qu'il avait loué, rue du Cloître Notre-Dame, vis-à-vis du chevet de la cathédrale³ ». Il gardait pour quelques jours encore le titre de vicaire-général, mais, en réalité, devenait purement chanoine titulaire. Au déclin de la journée, et au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves entendirent courir le bruit de sa démission. C'est le médecin de la maison, M. Husson⁴, qui, les larmes aux yeux, leur en avait le premier, communiqué la nouvelle. « On les réunit émus, palpitants, à la salle des exercices, et M. l'abbé Richard⁵, (qui devenait directeur), le front grave, à pas lents, traversa la salle et monta à l'estrade; il avait à la main un papier et au milieu d'un morne silence il lut cette lettre dont nous donnons ci-contre le fac-similé⁶ :

La scène qui suivit cette lecture serait impossible à décrire; ce n'étaient pas seulement des larmes, c'étaient des sanglots⁷ et des cris : ces enfants perdaient un père adoré, leur désespoir était sans bornes... Spontanément, toutes les classes lui adressèrent des lettres collectives des plus touchantes; même les anciens qui étaient à Issy, voulurent aussi lui écrire; il répondit à chacune de ces lettres avec autant de tact que d'affection⁸ ». Vite s'ouvrit, parmi les élèves de Paris, une souscription en

1. Et non le 5 comme le dit par deux fois Lagrange (pp. 361, 368).

2. Lagrange parle simplement d'une promenade, c'était bien jour de sortie : Cf. *Le Journal des Villes et des Campagnes*, 1862, nos 7 et 12 mars, et surtout *L'raison funèbre de M. Husson* (4 avril 1846, A. N. D.) « Ce jour... dont l'aurore nous promettait les joies si douces de la famille. »

3. Il y avait, sans nul doute, emmené sa mère.

4. A. N. D. Son père avait été médecin du Roi de Rome.

5. On trouve, çà et là, que ce fut M. Millault qui présida cette réunion. Lagrange, nos renseignements auprès de témoins oculaires, la vraisemblance, décident en faveur de M. Richard.

6. Nous nous permettons de rappeler que les « dix ans » se réduisent, en strict calcul à 8 ans et 9 mois. — Ce fac-similé nous a été communiqué par M. Charles, curé de Bagnolet.

7. « A la nouvelle de cette séparation, les sanglots furent notre seul réponse. » *Lettre particulière*. A. D.

8. Lagrange, *op. cit.*, p. 362. Le biographe ajoute : « Ces choses du cœur le touchaient vivement, moins encore pour ce qu'il y a de doux à se sentir aimé que parce que c'était pour lui la preuve que son œuvre s'était faite là.

Mes chers Enfants,

Je vous ai quittés ce matin Dieu seul a entendu mes regrets: Je n'ai pas eu le courage de vous les exprimer Je vous ai fait mes adieux en priant pour vous, vous m'avez fait les vôtres, en jouant avec moi.

Déjà, le Jour de la Pentecôte, vous avez pu entrevoir le Secret de mon âme. Nous nous sommes séparés sur la promesse des Ciel: nous nous retrouverons tout un Jour, de l'autre.

Bien-ànday la pour moi au Bon Dieu: Je le Demanderai pour vous, tout le Jour de ma vie. Jusqu'à mon dernier Souffrir.

Monsieur Millaut, que votre cœur comme il, devient votre Supérieur: vous savez son dévouement pour vous: à cet égard Je n'ai rien à vous apprendre, quelque neul ne Sache mieux que moi que ce Digne homme n'a jamais connu de Corner.

Quant à ces messieurs, toute ma consolation est de vous laisser confiés à leur Soins si éclairés et à leur tendre affection: que votre Bonté, votre esgail, votre reconnaissance ne leur manquent Jamais. (royez moi: plus vous avancerez dans la vie, plus vous reconnaîtrez qu'on y encontre bien rarement une ceunion d'hommes d'un mérite si élevé joint à un dévouement si profond pour votre age. Ils ont fait, pendant dix ans, la soucier de ma vie: Je n'ai Jamais eu, Je n'aurai Jamais d'amis plus précieux.

Quant à moi, vos noms me seront toujours chers. Je vous aime, vous le Serez. En quelque temps et en quelque lieu du monde que nous nous rencontrions, à quelque distance que ce soit de ce Pems, de ce Dieu, de ce Jour, vous retrouverez mon cœur ce qu'il fut pour vous aux Jours de votre Enfance, et au moment de notre Séparation.

Je vous embrasse et Je vous bénis tout du fond de mon ame: Adieu

f. Dupanloup

ce 4-9^{me} 1845

vue d'offrir un souvenir « à un père chéri ». Et par un choix où l'on peut voir une allusion au déchirement de la séparation, ce souvenir fut un crucifix d'ivoire¹.

« Et la première fois que, après son départ, les élèves sortirent pour la promenade, spontanément, et par un mouvement



Cliché Duhamel

Crucifix offert à M. Dupanloup par les élèves.

(Mitre de Myr Dupanloup donnée à St-Nicolas par M. l'abbé J. Fonsagrives)

unanime, ils se détournèrent de leur route accoutumée, et, traversant le quai et le pont de l'Archevêché, se présentèrent tout

En tout, si on va au fond de son âme, on trouve que le bien, l'amour du bien, la joie du bien accompli, est le sentiment qui dominait. Il a gardé, jusqu'à la fin de sa vie, dans ses archives secrètes, ces témoignages naïfs de l'extraordinaire affection que ses élèves avaient pour lui; et nous, qui n'avons pu les parcourir sans sentir plus d'une fois nos yeux se mouiller de larmes, nous demandons, non pas quel supérieur fut plus aimé, mais, s'il est vrai que l'éducation se fait par l'amour, quel instituteur de la jeunesse a jamais fait plus profondément son œuvre, là seulement où il est possible de l'opérer, au fond des âmes? » Nous n'avons pu trouver aucune de ces lettres.

1. Il est renfermé dans une petite armoire en palissandre (50cm×30) à battants de porte ajourés. A l'intérieur, sur les côtés, sont inscrits en lettres d'or les noms des donateurs. Voici cette liste intéressante : *Philosophie et rhétorique*: L. Bornon, E. Saintin, C. Riant, H. de Saintenac, P. Moll, P. Besse, C. Gavet, L. Benoit, V. Terrail, A. Fossier, A. de Beauvert, P. Malingié, A. Gillet, H. de Violaine, J. L'Eleu, C. de Bully, A. de Richecour, P. de Gui-

en larmes à sa demeure... Ecrivant quelques jours après, à Mme la Princesse Borghèse, — J'ai eu, lui disait Dupanloup, bien des serremens de cœur depuis quinze jours, bien que ceci me soit personnellement très heureux; mais, les regrets de mes pauvres enfans m'ont déchiré le fond de l'âme...

Dans le premier moment d'émotion, tous les professeurs, sauf un, allèrent le trouver pour lui annoncer qu'ils étaient résolus à se retirer avec lui : il les conjura de n'en rien faire, leur disant qu'il se jetterait à leurs pieds s'il le fallait. Pour plusieurs, cette résolution devait sortir son effet mais tous voulurent, à leur tour, témoigner leur attachement par un souvenir durable. Ils offrirent à leur ancien supérieur une croix en or, qui, après sa mort, revint à Saint-Nicolas¹.



Croix offerte par les professeurs

Il fallait maintenant que la nouvelle fût annoncée au diocèse.

raud, A. Frontigny, L. Varlet, G. Coudray, F. Massard, P. Soubiranne, A. de Gabriac, E. Philippe, V. Dumax, L. Guffroy, J. de Gabriac, H. Potier, P. de Cuttoli, E. de Gourcuff, A. Davré, H. Blanc, G. Rigollot, E. Carissan, L. Gounelle, A. Affre, A. Durion, L. de Changey, A. Lecoq, H. de Champagne, G. Valfin, J. de Bouchamps, T. Hue, H. Collignon, A. Duroy, T. Lamarque, C. Thibault. *Seconde* : A. de Courtivron, L. Coulié, P. Régimbeau, A. Cornet, J. d'Hersignerie, L. de Tourdonnet, E. Bouscatel, C. Delavaraine, A. David, H. Affre, V. Soudan, E. Leriote, L. Petel, A. Bourjaillat, A. Ruffel, G. de Maupeou, V. Gratiot, C. Arrighi, E. Gillet, N. Casanelli, M. Reydellel, Arrighi, V. Reidharr, A. Duhamel, A. Liron, R. Bourdiol, E. Ouvré, V. de Violaine, J. Gallin, N. Ménard, V. Fauveau, E. Sajou, A. Rigal, E. Dubois, B. Lombard, A. Vattemare, E. Bourgeois, E. Grognet, A. Durastel, O. de Quélen, C. Pilet, T. Kelly, H. Ducauroy. *Troisième, 1^{re} div.* : E. de Briey, E. Cotte, H. Louis, C. Blanc, A. Roux, D. Aubenas, V. Pelet, L. Bigot, C. Fabre, G. Piot, F. Varnet, F. Prévost, H. Sérié, H. Portalès, V. Béchard, E. Maligand, E. de Giresse. *Troisième, 2^e div.* : P. Dutilleux, Alb. Duroy, H. Dudouët, A. Rossignol, V. Dufour, L. Vernhes, F. Hubert, G. Malé, G. de Modène, C. Grandidier, S. de Montesson, L. Joatton, G. de Lentilhac, A. Rénie. *Quatrième, 1^{re} div.* : A. Lebrun, L. Hautain (Hautin), E. Geoffroy, E. Cotteverte, H. Mil-lault, G. Grandin, H. de Gourcuff, H. de Courtivron, E. Lalmand, A. de Sanzillon, P. Lauras, G. Laurens, F. Morchoine, F. Mellerio, H. Leclerc, H. de Pont, C. Raison. *Quatrième, 2^e div.* : P. de Richecourt, A. Dumont, V. Nassy, H. Sinet, A. Zidler, A. Hubaut, A. Godillon, A. Michel, A. de Gis-lain, V. Murati, C. Collar, E. Hénon, G. de Lestanville. *Cinquième* : R. Léonard, J. Quinard, G. de Bourges, A. Leclerc, V. Eynaud, A. Rivière, E. Des-jardins, G. Taxil, V. Micault, E. de Vaulabelle, J. Ryan, H. Colombel, J. Christofini, E. de Joannis, P. Chalvet, V. Marly, J. Girard, H. de Tocqueville, H. de Cumart, H. Chevalier, E. Bozon de Périgord, E. Soubot, H. de Sainte-Marie, C. Labaume. — Au-dessous du crucifix sont imprimés ces mots : « *A un père chéri, des enfans reconnaissans* ».

1. Tous les noms inscrits à l'Ordo de 1846 pour la maison de Paris se retrouvent sur cette croix, sauf celui de l'économiste Ramon. Fut-il cet unique

L'Ami de la Religion, journal officieux et presque officiel de l'Archevêché, inséra dès le mardi 4 novembre la note suivante :

M. l'abbé Dupanloup se retire du petit séminaire de Paris dont il était supérieur depuis dix ans. C'est M. l'abbé Millaut (Millault), chanoine honoraire de la métropole et déjà directeur de cette maison qui le remplace.

Le petit séminaire de Paris doit à M. l'abbé Dupanloup la juste réputation, que cet établissement ecclésiastique s'est acquise depuis quelques années, d'une force dans les études, capable de rivaliser avec les meilleurs collèges de l'Université.

Après vingt-deux ans consacrés avec un éclatant succès à l'instruction de la jeunesse soit dans les catéchismes, soit au petit séminaire, la chaire chrétienne et d'autres travaux non moins importants vont occuper désormais l'activité du zèle et la haute capacité d'un esprit si distingué.

M. l'abbé Dupanloup conserve son titre de chanoine¹ et de vicaire-général du diocèse.

Au soir de cette journée, Dupanloup avait le cœur déchiré et cette blessure devait rester longtemps nouvelle². Ce n'est pas sans se laisser arracher les fibres les plus intimes, qu'un cœur attaché comme le sien à ceux qu'il aimait, pouvait s'en séparer. Il est permis, pour d'autres sentiments de son âme, d'en suspecter peut-être la parfaite simplicité et la réalité profonde, mais on ne saurait, sans la plus criante injustice, refuser à cet éducateur-né, l'amour sincère de la jeunesse. Et voilà qu'au moment où il rêvait de réunir sous un toit agrandi, un plus grand nombre de ces enfants, il se croit obligé de les remettre à d'autres mains. Quelle amertume!

dont parle plus haut Lagrange? — Cette croix d'or massif, et probablement gravée par Mellerio, porte au droit l'inscription suivante : *Petit Séminaire de Saint-Nicolas. Ora et ama.* — C'est Saint-Nicolas qui hérita et de la croix et du crucifix : « Mgr Dupanloup m'a légué cette croix pastorale lui ayant appartenu et ce Christ encadré. — Je les donne au Petit Séminaire de Saint-Nicolas à Paris pour y être conservés. 1^{er} mai 1882. Millaut, ch. hon., curé. Remettre le tout après ma mort à M. le Supérieur ». *A. S. N.*

1. Il s'agit, bien entendu, du titre de chanoine titulaire et c'est donc bien à tort que Lagrange dit (p. 309) : « Du reste, Mgr Affre ne tarda pas à lui rendre, sinon un ministère actif, du moins une position hiérarchique, en le *nommant* chanoine titulaire de Notre-Dame. » Nous avons vu que son installation remontait au 5 août 1844.

2. Nous lisons dans son *Journal intime*, 1849 : « Dieu y a mêlé (à sa retraite) les plus rudes peines d'âme, les plus amers souvenirs de la Madeleine et aussi du petit séminaire » (p. 79). — Puis à la veille de son sacre : « Déchirement et ruine de la Madeleine et du petit séminaire. — Rien ne me fut plus cruel que ces deux renversements » (p. 107).

Et pourtant, il peut se dire, que, s'il n'a pu entrer dans la *terre promise*, désormais, quoi qu'il arrive, son passage marquera dans l'histoire du diocèse de Paris et même dans l'histoire de son pays d'adoption. N'eût-il été qu'un météore éphémère, il aura illuminé Saint-Nicolas d'un rayon de gloire que rien ne peut plus effacer. Sans doute, il a rompu avec une tradition de trente ans, mais cette innovation a été, grâce à lui, féconde en heureux résultats : discipline rétablie et adoucie, générations d'élèves laïques rapprochées du sanctuaire et du clergé, et, surtout, heureux relèvement des études. C'est aussi Saint-Nicolas entré de nouveau dans l'histoire et même dans la politique, jouissant de la considération publique, proposé et pris souvent comme modèle par les maisons d'éducation. Et puis, si la discrétion devra empêcher plus tard Dupanloup d'attirer vers lui tous ceux qu'il a conquis par cet excellent moyen de gouvernement qu'on appelle la séduction, rien ne saurait faire que ces jeunes âmes ne lui demeurent fidèles, et que, les années de l'éducation écoulées, quelques-unes ne deviennent entre ses mains paternelles, mais exigeantes, l'instrument docile d'œuvres à fonder ou à consolider¹. Enfin, les motifs de consolation ne lui font pas défaut aujourd'hui : le témoignage si spontané et si affectueux des élèves, le sincère attachement de la plupart de ses collaborateurs, demain une distinction flatteuse venant d'une autorité chère

1. Devenu évêque, il se crut un certain droit à dérober à Paris quelques-uns de ses anciens élèves et Paris fut obligé plusieurs fois de se défendre contre les demandes pressantes d'Orléans. — On connaît la page de Renan où après avoir parlé des *lectures spirituelles* de Dupanloup, il écrit : « Quand je me demande vers quels vents du ciel se sont envolées ces deux cents âmes si fortement unies alors par l'ascendant du même homme ; je trouve plus d'un déchet, plus d'un cas singulier. Comme il est naturel, je trouve d'abord des évêques, des archevêques, des ecclésiastiques considérables, tous relativement éclairés et modérés. Je trouve des diplomates, des conseillers d'Etat, d'honorables carrières dont quelques-unes eussent été plus brillantes si la tentative du 16 mai eût réussi. Mais voici quelque chose d'étrange. A côté de tel pieux condisciple destiné à l'épiscopat, j'en vois un qui aiguîsiera si savamment son couteau pour tuer son archevêque qu'il frappera juste au cœur. Je crois me rappeler Verger... »

Sans doute il y eut du déchet, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'il fut rarement moindre qu'avec ces générations élevées par Dupanloup. Aucune ne fut ni avant ni après, comparable pour l'éclat des carrières parcourues. Cardinaux : Lavigerie, Foulon, Langénieux, Coullié; archevêques et évêques : Baptifolier, Hautin, Lamarche, E. de Briey, Soubiranne, Hugonin, de Cuttoli. C. de la Tour d'Auvergne; généraux : G. de Gallifet, O. de Quélen; diplomates : J. de Noailles, J. de Gabriac; l'arbitre des élégances du XIX^e siècle, Ch. Boson de Talleyrand-Périgord, (mort le 21 fév. 1910); curés de Paris : Lemaitre, Guédon, Cognat, Reidharr, etc., etc.

et vénérée¹, et, dans l'avenir, une plus grande liberté pour se mêler à ces « grandes affaires », vers lesquelles il se sent porté, voilà certes, de quoi adoucir sa peine et relever son courage. D'ailleurs, cette maison qu'il quitte avec tant de regrets, est confiée à son fidèle second : sa sagesse et son expérience sauront, il l'espère, conduire heureusement cette barque, privée de son capitaine, et réparer les dommages causés par la tempête.

1. Un rescrit du 6 novembre 1845 le nomma protonotaire apostolique. Lagrange, *op. cit.*, I, p. 368.

9^e Supérieur : M. MILLAULT

1845-1848



M. Millault

1845-1846

Cette tempête se déchaîna plus violente à Gentilly qu'à Paris. Ici, l'autorité plus présente et plus respectée du supérieur, le cadre des professeurs maintenu plus complet malgré le départ de quelques-uns pour les Carmes, l'avenir des élèves plus engagé, tout concourt à rendre le mécontentement moins profond et moins bruyant. Mais, il en va autrement à Gentilly. Là, on ap-

prend, coup sur coup, la résolution de M. Debeauvais¹ et le départ de plusieurs maîtres. La succession de M. Debeauvais était difficile. M. Bercy² appelé à le remplacer s'en aperçut, surtout quand, à son tour, M. de Chauliac partit de Gentilly pour entrer dans la communauté des Carmes. Le nouveau président d'étude³, et tout le personnel enseignant ainsi renouvelé⁴, eurent à supporter le choc direct des élèves. Leur autorité en fut ébranlée. L'Archevêque crut bon de venir en personne essayer de l'affermir. Accompagné d'un de ses vicaires généraux, M. Jaquemet, il arrive en voiture à Gentilly. Il monte à l'étude. On le reçoit froidement. Il se fait insinuant; il promet des promenades : silence glacial. Il interpelle un des élèves⁵ : « Que désirez-vous ? » Même silence. Impatienté, il redescend avec humeur. M. Jaquemet essaie de l'apaiser. Mais la gent écolière se précipite aux fenêtres et, impitoyablement, ricane en faisant des remarques désobligeantes sur l'équipage. L'archevêque irrité veut remonter et sévir. Heureusement, M. Jaquemet le retient et l'empêche de se commettre avec les petits rebelles⁶.

Bientôt l'exode commence et beaucoup de nobles rejetons du faubourg Saint-Germain émigrent mécontents. Gentilly en particulier, perd un grand nombre d'élèves. C'est là un coup sérieux porté aux espérances de Mgr Affre pour le peuplement de la maison qu'il croit bientôt ouvrir.

Il est vrai que cette ouverture ne doit, d'après la concession

1. « M. l'abbé de Beauvais, qui dirigeait la maison de Gentilly, annexe du petit séminaire de Paris, se retire avec M. l'abbé Dupanloup, emportant comme lui les regrets unanimes de ses jeunes élèves et de leurs familles », annonce l'*Ami de la Religion* du 6 novembre. Il fut nommé premier vicaire à l'Abbaye aux Bois, un peu avant le 21 novembre. (*Ibid.*), n° du 22 novembre.

2. Ce prêtre avait beaucoup étudié à Rome, à Munich, à Berlin, et avait fondé une école ecclésiastique au Mans. Cf. *Ami de la Religion*, 138, p. 349.

3. Ordo 1846 : Paris : MM. Millault, ch. h. sup.; Richard, ch. h. dir., préfet des études; Ramon, économiste; Mège, préfet de discipline; Duchesne, ch. h.; Ménétrier, de Geslin, Cathelin, Deimié, Letellier, Brasier, Debussy, Guiral, Meynet, Rosier, Romieux, professeurs. — *Gentilly*: Bercy, ch. h. sup.; de Chauliac, sous-dir.; Dumur, sous écon.; Boisrenoult, Nollin, J.-B. Girard, professeurs. — Nous ferons remarquer que plusieurs de ces professeurs quittèrent Saint-Nicolas dans le courant de l'année scolaire pour aller aux Carmes.

4. M. Boisrenoult.

5. M. de Beaumont.

6. Nous tenons ce récit d'un témoin oculaire, M. J.-B. Girard.

qu'il a faite au ministre de l'Instruction publique, s'effectuer qu'en octobre 1846. D'ici là, il compte bien obtenir l'autorisation du plein exercice. Son espoir est bientôt fortifié par l'ordonnance ministérielle du 7 décembre où M. de Salvandy brise l'ancienne organisation du conseil royal et, à un comité omnipotent de huit membres, substitue une assemblée de trente conseillers¹ plus libéralement recrutée et moins homogène. S'il était vrai que l'ancien conseil fut la cause de tout mal, c'est-à-dire des refus essuyés par l'archevêque, le ministre devenu plus libre de ses mouvements ne pourrait plus alléguer cette excuse.

Mais Mgr Affre lui-même est désormais moins à l'aise à Saint-Nicolas. Il n'assiste pas à la séance académique qui se tient le 12 décembre sous la présidence du Directeur de Saint-Sulpice². L'effervescence causée par le départ de Dupanloup n'est pas calmée. La nouvelle se répand que l'ancien supérieur n'est plus vicaire-général, et ne préside plus la commission des livres³. Rien ne saurait empêcher les enfants d'exprimer leur douleur d'avoir perdu leur père. Le directeur de l'Académie, A. de Gabriac, commence son discours par un éloge qui n'est qu'un long regret, adouci toutefois par un délicat hommage au nouveau supérieur⁴. A celui-ci, respect et affection, car il a donné lui-même

1. Cette ordonnance, on ne l'ignore pas, fut violemment attaquée dans la presse et à la Chambre des Pairs. M. de Salvandy avoua qu'il l'avait rendue pour se soustraire à l'ancien conseil « tyrannique et oppressif » et qu'elle était dirigée non pas contre une « seule influence », mais contre « plusieurs influences inconstitutionnelles ». Cousin, qui était surtout visé, se lamenta, Thiers partagea sa douleur, Villemain, remis de son attaque, blâma le ministre d'avoir agi précipitamment, Montalembert fit ses réserves et maintint ses réclamations pour la loi sur la liberté d'enseignement et enfin M. de Tocqueville, crut voir, dans cette ordonnance, un moyen d'ajourner la discussion de cette loi. C'était, croyons-nous, avoir deviné juste.

2. M. de Courson.

3. Cf. *Ami de la Religion*, 11 déc. 1845. « M. l'abbé Dupanloup ne conserve dans l'administration du diocèse aucune fonction qui soit de nature à le distraire des travaux importants auxquels nous nous félicitons de le voir se consacrer désormais. » N'était le caractère grave de l'*Ami*, on pourrait croire à quelque trait ironique. — Plus tard, à l'apparition de l'*Ordo*, il fait remarquer que « M. Dupanloup demeure désigné simplement à son rang parmi MM. les chanoines titulaires » (p. 688).

4. « Cette séance est pour nous bien remarquable et l'académie se doit à elle-même de conserver aujourd'hui par ses regrets et par un solennel hommage, la mémoire de son fondateur, de celui qui longtemps chargé de présider aux destinées de cette maison, lui consacra son expérience, son zèle et son dévouement. Vous vous souvenez tous, Messieurs, de votre douleur à la nouvelle inattendue d'un départ qui enlevait à chacun de nous un ami et un père et je n'essayerai point de vous retracer l'histoire d'un chagrin qui dure encore et de me faire l'écho d'une reconnaissance qui ne périra jamais. Ce

« l'exemple de la reconnaissance et des pieux souvenirs ». Mais ces regrets seraient mal exprimés, si la Muse latine ne venait les exhaler de nouveau¹. La *philosophie* qui a employé tout son temps à l'étude de la *logique* et à la préparation de l'examen ne présente cette fois aucun devoir. Dans les autres classes, la moisson est copieuse; on sent que l'élan donné ne s'est pas ralenti².

Pendant que l'année suit, à Saint-Nicolas, assez régulièrement son cours³, l'archevêque est obligé de soutenir une nouvelle lutte contre Martin (du Nord). Vers le mois d'avril, il a reçu de ce dernier un avis, exigeant que la nomination de M. Millault soit soumise à l'approbation royale. Le 21 avril, l'archevêque se soumet à cette formalité et ajoute : « Il est à ma parfaite connaissance que M. l'abbé Millault n'appartient à aucune

n'est point à nous, Messieurs, qu'il appartient de qualifier ou d'apprécier les rares qualités d'esprit de celui qui fonda, dans cette maison, tout ce qui en fit la force et la gloire. Cette tâche serait au-dessus de nos forces et nous ne nous trouverions pas assez respectueux de louer celui que pendant dix ans nous avons respecté, vénéré et béni...

Sans parler donc de l'orateur éloquent, du supérieur éminent que nous avons perdu... nous redirons, dans un lieu qui nous rappelle tous ses souvenirs : ici, il partageait nos jeux, là, il encourageait des travaux, dans cette chapelle il nous disait d'aimer Dieu et la Sainte Eglise, partout, son œil et son cœur nous suivaient et partout nos cœurs sollicitaient de lui un regard qui était un encouragement et une récompense. Combien parmi nous lui devront la sagesse et la piété de toute leur vie! Ah! Messieurs, ces souvenirs sont éternels; il peut être absent de ces lieux, il est présent dans tous nos cœurs, il vivra dans notre mémoire jusqu'à ce que le plus jeune de nos condisciples soit devenu un vieillard à cheveux blancs et qui raconte en pleurant ses jeunes et premières années ». A. N. D. Rarement promesse fut aussi bien tenue!

1. La pièce de vers que nous trouvons dans le cahier de l'académie, n'est pas de L. Vernhes et L. Joatton, comme l'indique le directeur de l'*Académie*, mais de A. de Courtivron.

2. Il y eut deux autres séances, l'une au mois de mars, l'autre au mois d'avril. dans cette dernière on fit l'éloge funèbre de l'élève de philosophie, L. Bornon et du médecin Husson.

3. Nous ne connaissons que quelques épisodes : Dupanloup « eut la force de ne pas repaître de toute l'année à Saint-Nicolas : seulement le *lundi* de Pâques, l'*Palladia* de ses chers enfants retentit trop profondément dans son âme, il n'y tint plus; et le souvenir est resté longtemps à Saint-Nicolas de la délicate allusion par laquelle, au salut du soir, l'abbé Duchesne, qui parlait aux enfants des apparitions de Notre-Seigneur, ce jour-là, signala sa présence à la tribune de la petite chapelle, où, tout à coup, en parlant, il l'avait aperçu ». Lagrange, *op. cit.*, t. 1, p. 365. — M. Millault assista, au mois de mars 1846, au sacre de Mgr Alouvy (ancien élève de Saint-Nicolas), évêque de Pamiers, et le jeudi 11 juin, le petit séminaire prit part à la procession qui se déroula sous la présidence de Mgr Affre, dans les cloîtres et allées du jardin du couvent des Carmes. (Cf. *Ami de la Religion*, n° 129, p. 618). On s'intéresse aux événements qui se passent à Rome : mort de Grégoire XVI (1er juin), élection de Pie IX (16 juin).

congrégation non légalement autorisée par la loi ». Mais cela ne suffit pas au ministre; il lui faut, sur ce dernier point, une attestation écrite par M. Millault lui-même¹. Le 20 juin, impatienté, Mgr Affre répond qu'il n'a pas cru devoir demander à cet ecclésiastique d'attester lui-même ce fait, 1^o parce que (dit-il), je pensais que mon témoignage suffirait à Votre Excellence; 2^o parce que votre honorable collègue, le ministre de l'Instruction publique, qualifie lui-même de *sauvages* les ordonnances de 1828, qui ont imposé avec la déclaration personnelle du supérieur et des professeurs plusieurs autres entraves à nos petits séminaires² ». L'affaire s'envenimait, et la solution, assez piquante d'ailleurs, ne sera donnée qu'au mois de décembre.

En attendant, l'année s'achève, mais à une époque depuis quelque temps ignorée de Saint-Nicolas. On veut se mettre d'accord, pour la sortie de fin d'année, avec les autres établissements³. D'un côté, on retardera un peu la distribution des prix, de l'autre, on accordera exceptionnellement *trois* mois de vacances. Heureuses vacances! Cette distribution eut lieu le mardi 14 juillet et dit l'*Ami de la Religion* « En l'absence de M. l'Archevêque⁴, M. l'évêque de Versailles⁵, assisté de MM. les archidiacres et vicaires-généraux du diocèse a présidé à cette intéressante solennité. Un grand nombre de personnages distingués, d'ecclésiastiques de la capitale et de la banlieue, étaient venus témoigner de leur sympathie pour un établissement qui est la pépinière et l'espoir du clergé de ce diocèse⁶ ».

*
* *

1846-1847.

Au retour de ces longues vacances, la gent écolière qui aime

1. En ce moment d'ailleurs il est froissé, car Mgr Affre n'a pas voulu inviter le protestant Guizot au service de Grégoire XVI, et lui, son collègue catholique, s'est abstenu.

2. *A. D.* Ces deux lettres ont été publiées par Cruice, *Vie de Mgr Affre*, pp. 540, 541.

3. *A. D.*

4. Il est parti pour Caunterets.

5. Mgr Gros.

6. Il semble qu'on n'y prononça pas de discours et qu'on y lut des devoirs d'élèves, en particulier une pièce de vers latins, où Aynard de Courtivron dé-

le changement, trouva son compte. Gentilly était versé à Notre-Dame des Champs. L'événement avait été annoncé par l'Archevêque¹. Mais celui-ci avait vu ses espérances ne se réaliser qu'en partie. Au lieu d'ouvrir une maison complète, seule, la division des petits, réduite par de nombreux départs, envahissait des bâtiments encore mal appropriés à leur nouvelle destination².

Saint-Nicolas compte un chanoine de plus, M. Cathelin³.

La nomination de M. Millault est toujours un objet de litige entre le ministre des cultes et l'archevêque. Le 18 septembre, Martin (du Nord) est revenu à la charge. Il se plaint de n'avoir pas reçu de réponse à ses deux lettres du 27 avril et du 17 juin. Il exige que l'attestation de n'appartenir à aucune congrégation non autorisée « émane de M. Millault lui-même », et ajoute que cette « formalité indispensable » est observée « dans les autres diocèses de la France⁴ ». L'archevêque, qui attend toujours que M. de Salvandy tienne sa promesse, et qui a vu se passer le mois de juillet 1846 sans obtenir l'autorisation si instamment deman-

plora la mort de Grégoire XVI et chanta l'avènement de Pie IX. Cf. *Souvenirs littéraires du petit séminaire de Paris*, par M. Cathelin, pp. 98 et 101; *note*.

1. Dans une lettre à ses curés (du 25 mars 1846), relative à la quête pour les Carmes, il avait écrit : « Outre cet établissement important, vous connaissez, Messieurs, la *nouvelle maison d'éducation* (remarquons qu'il n'écrit pas : petit séminaire, et c'est à dessein, d'après tout ce que nous avons vu jusqu'ici) que nous avons fondée dans la rue Notre-Dame des Champs. Elle sera prête d'ici à un ou deux mois, à recevoir sa pieuse destination; mais l'ouverture en sera renvoyée à la prochaine rentrée des classes, c'est-à-dire *au mois d'octobre prochain*. » — Aussi, le 10 juin 1846, un prospectus est adressé aux familles où l'on annonce pour la rentrée prochaine, le transfert à Notre-Dame des Champs des élèves de Gentilly et d'une « partie de la classe de quatrième ». « Les classes supérieures seront établies successivement... » « L'admission à l'examen pour les grades ne devient ainsi nécessaire que dans cinq ans, époque à laquelle nous ne pouvons manquer de posséder le plein exercice. Nous en avons pour garant, dit l'auteur du prospectus, les promesses que Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique a faites plusieurs fois à Mgr l'Archevêque de Paris... » A. S. N.

2. Voici le personnel d'après le *Bref* pour 1847. MM. Bercy, doct. en théol., chan. hon. sup.; Meignan (le futur cardinal), dir. préf. des études; Rosier, dir. préf. de disc.; Muret, économ.; Pons-Caylus, adj. au préf. de discipline; Gallier, Guiral, Boisrenoult, Jamay, de Berranger, Goumar, professeurs; Chevojon, président d'étude. Cela sous la rubrique : section du petit séminaire, R. N. D. des Champs. — Sous celle de *maison de Paris* : MM. Millault, ch. hon. sup.; Richard, ch. hon., préf. des études; Ramon, écon.; Mège, préfet de discipline, Du Chesne, ch. hon.; Ménétrier; Cathelin, ch. hon.; Démié, Sergent, Drach, Brasier, de Bussi, Sébire, Bertin, professeurs.

3. Vers le 20 octobre. (Cf. *Ami de la Religion*, 131, p. 167).

4. A. D.

dée, n'est point d'humeur à satisfaire le ministre. Il penche de plus en plus vers la résistance. Vaincu dans l'affaire du chapitre de Saint-Denis¹, il vient, par un coup hardi, de réunir dans sa maison de campagne de Saint-Germain, ses suffragants en une sorte de concile. Cette hardiesse, bientôt connue du *château*, y provoque une grande irritation. Celle-ci s'augmente encore le jour où on sait que, de cette réunion, est sorti une sorte de Mémoire signé de la plus grande partie de l'épiscopat et adressé au Pape nouvellement élu. Des indiscretions inévitables révélèrent que les prélats s'y plaignent du gouvernement et de son manque de parole relativement à la liberté de l'enseignement secondaire². Ces évêques ne croient guère aux promesses qu'a faites Guizot, dans son discours du 31 janvier.

Le Roi mande l'archevêque, lui reproche d'avoir tenu un concile, veut savoir ce qui s'y est décidé. « Si c'était mon secret, je pourrais le confier au Roi, mais c'est celui de mes suffragants, et le roi trouvera bon que je le garde ». A ces mots, le monarque s'emporta, prit le prélat par le bras et dit d'une voix très haute : « Monsieur l'archevêque, prenez garde, on brisera votre mitre sur votre tête³ ». En attendant, il lui refusait le chapeau de cardinal. Il n'avait pas tort d'être inquiet. Le 10 décembre, Martin (du Nord), recevait de l'archevêque un Mémoire qui reproduisait celui qui avait été adressé au Pape. On y lisait notamment : « Nous avons rencontré des difficultés bien autrement graves et subi des exigences beaucoup plus arbitraires lorsque les prêtres et les évêques ont voulu former des établissements d'instruction secondaire, surtout lorsqu'ils ont sollicité le plein exercice⁴ ». Puis suit une longue plainte sur les dures exigences des divers projets de loi.

Ces plaintes n'étonnaient pas Martin (du Nord); il savait per-

1. Le gouvernement voulait rétablir un grand chapitre de Saint-Denis où le primicier formerait un clergé « dynastique », c'est-à-dire tout dévoué à la monarchie de juillet. Ce chapitre devait être exempt de la juridiction archi-épiscopale.

Parmi les résolutions prises, la cinquième était ainsi conçue : « Est-il opportun de faire cette année quelque chose en faveur de la liberté d'enseignement? La réponse est affirmative ». *A. D.*

3. Cf. Cruice : *op. cit.*, pp. 343-344. La fameuse réponse : « Cela est vrai, sire; mais que Dieu conserve la couronne du roi, car on l'a vu briser aussi bien des couronnes », est, on le sait, contestée par le même auteur.

4. *Ibid.*, pp. 369, 370.

tinement que la querelle s'envenimait. Son troisième rappel, au sujet de la nomination de M. Millault, était resté sans réponse. Le 28 novembre il venait d'avoir sur ce sujet, une conversation avec l'archevêque récalcitrant. Celui-ci lui fit connaître les raisons pour lesquelles il n'avait « même pas demandé » au supérieur de son petit séminaire la déclaration exigée. Ces raisons, va répéter l'archevêque, « étaient puisées dans un état de choses qui a dû vous convaincre de mon désir de bannir de mes établissements tout esprit de parti¹ ». Ces raisons ne parurent pas suffisantes au ministre et une quatrième lettre vint de nouveau importuner Mgr Affre. Cette fois, l'archevêque répond vigoureusement (le 29 décembre). « Il ne me reste plus qu'à prendre le parti que prit mon prédécesseur, et de vous déclarer qu'à dater de ce jour M. Millault (*Millault*) n'est plus supérieur de mon petit séminaire, et que ce sera l'archevêque de Paris² ». La solution était habile, mais peu agréable au gouvernement.

Aussi, comprend-on que, le surlendemain, 31 décembre, la réception au château fut froide de part et d'autre. Cette froideur ne put que s'accroître le jour du discours de la couronne : on n'y saurait lire aucune allusion à un dépôt de loi sur l'enseignement, pour remplacer la proposition que le retrait du projet de Thiers avait enterrée au commencement de l'année 1846.

Pendant l'âme de l'archevêque dut être douloureusement affectée par les bruits qui commençaient à circuler sur le compte du ministre. Martin (du Nord), après tout, était bienveillant pour lui et pour la religion. La chute lamentable de son adversaire du moment, et sa mort (12 mars 1847), ne purent qu'inquiéter Mgr Affre³ surtout quand il apprit qu'on lui donnait pour successeur, un homme de robe, Hébert³. Ce n'est pas ce légiste qui eût cherché à adoucir les conditions draconiennes, encore

1. Cette phrase (Cf. Cruice, *op. cit.*, p. 541) nous paraît assez obscure.

2. Naturellement le Bref (déjà imprimé à la date du 29 décembre), porte M. Millault, *supérieur*.

3. Nous n'avons pas de preuves certaines de ce sentiment, mais l'attitude de l'*Ami de la religion* nous semble un indice suffisant. De plus, dans une lettre écrite au ministre des cultes (sans doute Dumon, ministre des travaux publics, chargé de l'intérim depuis le 15 janvier), Mgr Affre disait, à propos d'actes désobligeants à son égard : « Je ne puis croire qu'ils soient le prélude d'empêchements dont on assure que je suis menacé et qui seraient, dans tous les cas, plus funestes au gouvernement du Roi qu'à mon diocèse. » *A. D.*

qu'un nouveau projet de loi fût dû à ce solennel mais peu brave ministre de l'instruction publique (avril 1847). Combattu par Dupanloup¹, ce projet, Mgr Affre en est convaincu, n'est qu'un leurre. Dans son Mandement de carême, il a bien demandé des prières pour le gouvernement, afin que ceux qui président aux destinées de la France, aient « cette profonde intelligence des moyens qui préservent un peuple de sa décadence morale », mais il a perdu toute confiance. Le 8 mai 1847, il écrit à l'archevêque de Rouen : « Je suis moralement certain que le projet de loi ne sera pas discuté », Puis, il ajoute, ce qui montre son état d'âme : « Je m'occupe très sérieusement d'un écrit sur l'enseignement impie de la philosophie universitaire. Je crois qu'il est temps de ne plus ménager ces ennemis déclarés du Seigneur et de son Christ² ». Dans une lettre à Hébert (20 mai), où il combat la plupart des dispositions de la nouvelle loi, il ajoute de nouveau qu'il est en train d'étudier avec soin l'enseignement philosophique car les professeurs de l'Université n'ont conservé « de Dieu que le nom³ ».

Cependant le ciel s'assombrit aussi sur Saint-Nicolas. La vie semble s'en retirer peu à peu. Les séances académiques se font plus rares⁴. La rhétorique comprend cependant de bons éléments⁵, et la *seconde* offre des devoirs intéressants. Mais l'instant de la séparation approche. Sans y être autorisé par un acte

1. Dans son *Etat de la question*.

2. A. D.

3. A. D.

4. Nous en relevons une le 29 décembre. Les procès-verbaux nous manquent et l'*Ami de la religion* affecte de ne plus parler de Saint-Nicolas pendant cette année-là.

5. H. Affre, R. Bourdiol, E. Bourgeois, A. Bourjaillat, E. Bouscatel, L. Coullié, P. de Courval, A. de Courtivron, A. David, C. Delavaraine, C. Grognet, J. de Gabriac, J. Gallin, A. de Lavenne, A. Liron, B. Lombard, N. Ménard, J. Prax, M. Perdrieux, L. Petel, C. Pilet, V. Reidharr, L. Régnier, A. Rigal, M. Reydellet, H. Rompant, E. Sajou, E. Sériot, V. Soudan, L. de Tourdonnet, V. de Violaine, N. Casanelli d'Istria. Le professeur est M. Sergeant. En *seconde* nous relevons les noms de A. Duhamel, G. Piot, Bergès, L. Vernhes, L. Hautin, Anatole de Glajeux.

L'émulation cependant devait y être entretenue par la nouvelle des succès remportés aux Carmes par les anciens condisciples. Foulon venait d'être reçu licencié ès lettres à la session de novembre 1846. Il avait obtenu la place de troisième après une seule année de préparation. Bientôt, à la session de juillet, Cognat et Vaillant obtinrent aussi ce grade. Cf. *Ami de la religion*, 131, p. 310; 133, p. 304 et A. D. D'après un rapport de Cruice, supérieur de l'école, seule la préparation du grec aurait laissé un peu à désirer. A. D.

positif de l'administration civile, l'archevêque, d'accord avec M. Millault, décide qu'on va transporter la plus grande partie du personnel de Saint-Nicolas à la nouvelle maison de Notre-Dame des Champs. Cette opération qui s'effectue le 5 mai 1847, marque à la fois le vrai début de Notre-Dame des Champs et le commencement de la décadence de Saint-Nicolas. Quarante élèves de Gentilly occupaient déjà les locaux encore peu convenablement aménagés¹. 120 élèves, surtout des classes au-dessous de la troisième trouvèrent au soir d'une promenade, un asile rapidement organisé². Il ne restait à Saint-Nicolas, sous la conduite de M. Mège, que les quatre classes supérieures dont cependant beaucoup de « laïques » et les meilleurs parmi les « ecclésiastiques », avaient été transférés à Notre-Dame des Champs³. Il semble que chez ceux qui demeuraient à Saint-Nicolas, l'attachement aux *vieux murs*, ait été sincère, car dans les cahiers d'Académie, ces élèves ajoutent intentionnellement à leurs signatures, la mention : élèves de Saint-Nicolas. Mais cette séparation était nécessaire. Les bâtiments nouveaux ne sont pas encore aptes à recevoir tout le monde et de plus, il faut conser-

1. « Lorsque le 5 mai 1847, je vins prendre possession de Notre-Dame des Champs, j'y trouvai quarante élèves et j'y en amenai environ 120. Le surplus resta à Saint-Nicolas. Le séminaire de Notre-Dame des Champs se trouva donc composé de 160 élèves avec le mobilier nécessaire à ces 160 élèves, plus 16 maîtres, 12 domestiques et 3 Sœurs. 191 personnes en tout... Le bâtiment de N.-D. d. C. était neuf, nu et vide... J'ai fait défoncer et planter le jardin qui n'était qu'un amas de broussailles et de décombres ». *Rapport de M. Millault*, 1859. A. D. Il lui fallut de plus disposer des appartements nouveaux et des salles nouvelles.

2. Ce déménagement rapide fit beaucoup d'impression et dans les banquets d'association on le célébra plusieurs fois. Mais il s'en faut que tout fût parfait dans cette nouvelle installation. Cf. la note I. — Le 20 janvier de la même année 1847, l'archevêché fit l'acquisition d'un terrain contigu, pour la valeur de 70.000 fr. A. D. — Quand M. Millault s'installa à Notre-Dame des Champs, il se trouva dans une position délicate. M. Bercy, il est vrai, n'était plus à la tête de la division transférée de Gentilly. Il semble bien que son gouvernement, difficile d'ailleurs après M. Debeauvais, ne fut pas très heureux. D'autre part, l'état de sa santé, qui ne lui permettait pas de prendre une part suffisante aux affaires, avait engagé l'archevêque à le nommer, malgré ses 37 ans, chanoine titulaire. Mais, après son départ, la situation ne s'améliora pas et le personnel était inquiet. Il s'agissait donc de conserver à ces professeurs les positions qu'ils occupaient, et de protéger leurs droits sans nuire à ceux des professeurs de Saint-Nicolas. Il paraît que, grâce à l'intervention de M. Richard, « au bout de quelques semaines, les inquiétudes étaient calmées. »

Cf. *Ann. de la religion*, 138, p. 349, et la *Notice sur M. Richard*, par M. Foulon. B. N. Ln 27/17.370.

Cf. une note d'un professeur de rhétorique de 1847, 48. A. D. C'étaient des suppléants qui, en rhétorique et en seconde, faisaient les classes de Saint-Nicolas. Un de ces suppléants fut M. Sergent.

ver au diocèse la jouissance de l'immeuble concédé par l'Etat, surtout pour le cas où on obtiendrait enfin la licence de plein exercice. La communauté d'ailleurs se trouva réunie le 2 juin pour une promenade à Enghien qui fut naturellement chantée en vers latins¹.

Et quand l'année se termine², les amis de Saint-Nicolas songent à ce passé glorieux qui devait être bientôt pour cette antique maison un principe d'affaiblissement et de mort.

*
* •

1847-1848

A la rentrée de 1847, l'horizon politique se chargeait aussi de nuages. Le procès Teste, au mois de juillet, l'assassinat de la duchesse de Choiseul-Praslin, au mois d'août, et, d'une manière générale, un état d'énervement qui gagnait toute l'Europe, tout cela, et bien d'autres causes répandait, en France surtout, un certain malaise. Chez les catholiques, ce malaise s'aggravait du sentiment qu'on avait d'être de nouveau dupé sur le terrain de la liberté d'enseignement. Mgr Affre veut essayer une dernière tentative. Le 20 novembre 1847, il a une entrevue avec M. de Salvandy; il s'est heurté à une nouvelle fin de non recevoir. Par-dessus la tête du ministre, il veut s'adresser une fois encore à Louis-Philippe lui-même. Il n'a guère d'espoir³, mais il veut,

1. A. N. D.

2. Nous ne savons pas où eut lieu la distribution des prix. L'*Ami de la religion*, qui mentionne nombre de distributions faites en province, se tait complètement sur celle de Saint-Nicolas. L'archevêque qui, à son retour de voyage à Caunterets, venait pourtant d'en présider une, le 18 juillet, à La Chapelle Saint-Mesmin (dioc. d'Orléans), ne semble pas avoir assisté à celle de son petit séminaire.

3. Tout le monde connaît la fameuse anecdote des *cierges* dont la date d'ailleurs ne paraît pas fixée. « M. l'archevêque s'engageait dans une défense de la liberté d'enseignement : — Monsieur l'archevêque, dit le roi, vous allez prononcer entre ma femme et moi. Combien faut-il de cierges à un mariage? Je soutiens que six cierges suffisent; ma femme prétend qu'on doit en mettre douze. Je me rappelle fort bien qu'à mon mariage, c'était dans la chambre de mon beau-père, il n'y avait que six cierges. — Sire, reprit l'archevêque, il importe peu que l'on allume six ou douze cierges à un mariage; mais veuillez m'entendre sur la question la plus grave. — Comment, monsieur l'archevêque, ceci est très grave: il y a division dans mon ménage; ma femme prétend avoir raison, je soutiens qu'elle a tort. » — L'archevêque, sans répliquer, poursuit sa défense de la liberté d'enseignement. Le roi l'interrompt: « Mais mes cierges, monsieur l'archevêque, mes cierges? » — Le roi

en conscience, employer tous les moyens qui sont en son pouvoir. Après avoir résumé ses démarches antérieures, il dit dans une lettre adressée au roi le 30 novembre :

J'ai cru devoir rappeler à Votre Majesté une suite de faits qui parlent si éloquemment en ma faveur.

Je croirais les affaiblir en les commentant : je dois me borner à les compléter. Depuis deux ans plusieurs de mes collègues ont obtenu le plein exercice qui m'a été refusé.

J'ai renouvelé inutilement mes instances il y a huit jours. Votre Majesté peut juger par la lettre que je vais transcrire, quel a été le succès de cette nouvelle démarche.

23 novembre 1847.

Excellence,

Je ne puis vous exprimer la peine profonde que j'ai éprouvée, lorsque vous m'avez déclaré le 20 de ce mois dans la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, la résolution de persister dans le refus d'accomplir vos promesses tant de fois renouvelées.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici combien étaient précis les termes par lesquels vous pûtes en 1845, l'engagement d'accorder à M. l'abbé Duchesne, une Institution de plein exercice.

Son Excellence le Ministre des Cultes fut tellement convaincu que vous ne pouviez reculer devant des promesses d'ailleurs si justes, qu'il proposa à Votre Excellence, d'appeler sur elle l'attention du Conseil des Ministres. Je n'avais point sollicité cette faveur, vous le savez, et vous savez aussi qu'au moment (7 septembre 1845) où le Cabinet allait prendre une résolution, que tout annonçait devoir m'être favorable, je cédaï aux instances que vous me fîtes d'attendre une époque moins difficile. Cette époque devait être le mois de juillet 1846. Vous me dites — : Je n'en prends pas l'engagement formel, puisque j'ai eu le malheur de manquer à celui que j'ai déjà pris. — Mais vous me donnâtes l'assurance que le plein exercice serait accordé avant deux ans, soit par une loi, soit par une décision de Votre Excellence. Deux ans sont déjà révolus et je ne puis entrevoir l'époque à laquelle pourra se réaliser l'accomplissement de mes vœux et de vos promesses.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, combien doivent être tristes les réflexions qui naissent tout naturellement en présence de pareils mécomptes. Cette tristesse est devenue plus grande

s'empporte et s'écrie : « Tenez, je ne veux pas de votre liberté d'enseignement; je n'aime pas les collègues ecclésiastiques; on y enseigne trop aux enfants le verset de *Magnificat* : *Deposuit potentes de sede.* » Cruice, *op. cit.*, p. 218. Encore quelque mois et le *Deposuit* va trouver une singulière application.

encore, lorsque j'ai appris que vous accordiez à quelques diocèses ce que vous refusez au mien, que vous l'accordiez, malgré qu'une institution de plein exercice, forme, hors de Paris, une concurrence redoutable aux collèges royaux et communaux, tandis que cet inconvénient, si on peut appeler ainsi ce que j'ai toujours considéré comme un précieux avantage, ne saurait exister à Paris. Quels élèves peut enlever une institution nouvelle à cinq collèges royaux et à 350 écoles ou institutions de tous les degrés qui existent déjà dans le département de la Seine?

Malgré la peine que me cause votre conduite à mon égard, soyez assuré, Monsieur le Ministre, que vous êtes beaucoup plus à plaindre que moi. Vous souffrez, je n'en doute pas, de ne pouvoir faire honneur à votre parole. Vous souffrez d'autant plus que vous me l'aviez donnée en faveur d'un établissement, dont je crois vous avoir prouvé la nécessité pour assurer à mon diocèse des prêtres dignes de leur importante mission.

Je vous plains de me refuser lorsque j'offre de remplir les conditions exigées sous l'empire du monopole et de subir celles que réclament les projets de loi les moins favorables au clergé. Je vous plains enfin de la triste conviction que vont bientôt acquérir tous les catholiques de vos dispositions à leur égard, car vos concessions partielles s'expliquent facilement par des motifs purement politiques. Les appréhensions que j'aimais, pour mon compte, à dissiper, par toutes les assurances qui m'étaient données, sont trop bien établies pour qu'il me soit permis désormais d'espérer *l'égalité devant la loi*, c'est-à-dire la justice la plus certaine, celle que tout Français a le droit de réclamer.

Il est utile que l'épiscopat, que tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'Église catholique, que ceux-là même qu'anime un simple sentiment d'équité, sachent désormais ce que nous pouvons attendre des plus patientes et des plus humbles supplications. Lorsqu'elles ont pour objet d'obtenir une institution qui sera plus chrétienne et plus catholique.

Vous vous êtes plaint, il y a deux ans, et vous vous plaindrez peut-être encore de ce que je vous parle avec tant de franchise, voilà ce que vous avez appelé et ce que vous appellerez, bien injustement, des menaces, tandis que ce n'est en réalité, qu'une liberté bien humble et bien légitime.

Pensez donc, Monsieur le Ministre, que tous mes efforts et ceux de mes collègues tendent uniquement à conserver et à développer le seul principe de vie qui puisse sauver une société matérialisée par l'égoïsme, égarée par une philosophie impie et une littérature immorale : que tous vos efforts au contraire ont consisté à nous placer bien au-dessous des propagateurs et des auteurs des écrits les plus dangereux, les plus propres à pervertir la génération qui s'élève.

Vous m'avez reproché de vous menacer, à moi, Monsieur le Ministre qui n'ai cessé de recourir à des prières soit auprès de vous, soit auprès du gouvernement pour vous fléchir, soit auprès de mes collègues, soit enfin, auprès de certains journaux et de quelques hommes politiques pour les engager à la patience.

La menace d'ailleurs, si elle avait existé, serait moins blessante, qu'un refus obstiné de me rendre justice.

Nous ne devons point nous incliner devant une volonté tout au moins inconstante, qui promet et retire sans motif l'exercice d'un droit légitime et sacré.

Pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, de vous avoir exprimé aussi nettement les sentiments que j'ai éprouvés. J'ignore les détours, les ruses, tout ce qui est si commun aujourd'hui dans les affaires. Je ne puis non plus parler en faveur d'un si grand intérêt, comme le font ceux qui ont à solliciter des faveurs personnelles.

Je vais adresser au Conseil des Ministres la demande sur laquelle il devait délibérer, il y a deux ans. Les motifs qui la recommandaient à cette époque, la recommandent plus fortement aujourd'hui.

L'approche de la discussion de la loi ne sera pas, je l'espère, une raison d'ajourner la concession que je sollicite, puisque, d'une part, je me sou mets dès ce moment, à toutes les prescriptions de cette loi et qu'une expérience de onze années me prouve, de l'autre, combien ce moyen de satisfaire à ma juste réclamation serait incertain. Vous vous souvenez sans doute, qu'en 1845, vous pensiez être assuré de terminer cette grande affaire en 1846. Vous n'avez pas plus de motifs de compter aujourd'hui sur une prochaine solution.

Je n'ai demandé à Son Excellence, et je n'implore auprès de Votre Majesté qu'un acte de justice, de cette justice évidente sur laquelle nul ne peut se méprendre, de cette justice qui ne peut être souvent et longtemps méconnue sans compromettre l'honneur, sans énerver la force des gouvernements les plus puissants et les mieux affermis.

Je suis de Votre Majesté, avec un profond respect, Sire,
le très humble et très obéissant sujet¹.

Ceux qui auront lu cette lettre en auront remarqué le ton ferme et triste. On dirait un dernier appel à la conscience avant la chute vengeresse. Cet appel ne fut pas entendu, la chute allait survenir presque inopinée, lamentable.

Saint-Nicolas continue sa vie réduite, sous la conduite de M.

1. A. D. Le 18 décembre 1847 Mgr Affre pria M. Hébert, garde des sceaux, de remettre ce mémoire au Roi. A. D.

Mège *directeur*¹. Au commencement de février il assiste sans doute à la séance académique que préside à Notre-Dame des Champs, l'archevêque en personne².

Certainement on n'ignore pas à Saint-Nicolas le mécontentement qu'a provoqué la prohibition des banquets réformistes, surtout celui du XII^e arrondissement auquel il appartient. Mais au soir du 22 février, il apprend les troubles de la rive droite. Le lendemain matin il peut entendre le bruit des réverbères brisés par une bande d'émeutiers devant l'École polytechnique; et le soir, vers neuf heures, il est tenu en éveil par le chant de la *Marseillaise*. Le quartier n'est pas sûr et va bientôt abriter dans la rue Saint-Victor, la garde dite des *Montagnards*. Comme à Saint-Nicolas, on se souvient des émeutes de 1830 et de 1831, on décide de se réfugier à Notre-Dame des Champs plus éloigné du foyer des troubles³. Et voilà cette fois encore cette vieille de-

1. Voici l'état du personnel d'après le *Bref* de 1848 :

Petit Séminaire de Saint-Nicolas, rue de Pontoise :

MM. Mège, ch. hon., *dir.*; Sergent, Boisrenoult, Gerdil, Brazier, Berlioz, Bertin, *prof.*

Institution ecclésiastique, rue Notre-Dame des Champs :

MM. Millault, ch. hon., *sup.*; Richard, ch. hon., *dir.* préf. de religion; Ramon, écon.; Cathelin, ch. hon., p. des études; Duchesne, ch. hon.; Ménétrier, Démié, Drach, de Bussi, Sibire, Vignonet, Charles, Foulon, Dutilleux, Postel, Marbot, Jaunay, Miraude, Brugières, *professeurs*.

Ce dédoublement du séminaire n'était pas fait pour alléger les charges financières. Aussi, le 11 déc. 1847, l'archevêque écrit-il à ses curés : « Les dépenses consacrées immédiatement aux élèves pendant la dernière année scolaire, ont dépassé les recettes de plus de 30 000 fr. Vous savez que le prix excessif des vivres qui nous occasionnait un surcroît dans nos charges annuelles, a rendu aussi moins abondantes les aumônes destinées soit au petit séminaire, soit à la caisse diocésaine. »

2. Cf. *Ami de la religion*, 136, p. 287. « M. de Brignoles, ambassadeur de Sardaigne, et d'autres personnages de distinction, assistaient à cette solennité. Les élèves, par le bon goût littéraire et la force remarquable de leurs compositions, se sont attirés les applaudissements de leur brillant auditoire et ont reçu les compliments les plus flatteurs de M. l'archevêque de Paris. » — Nous devons toutefois ajouter que le professeur de rhétorique rédige précisément cette année un rapport confidentiel sur sa classe et donne à ses élèves des notes assez faibles. Il ajoute amèrement qu'on n'a pas tenu compte, pour l'admission à Issy, des notes faibles qu'il avait consciencieusement données sur chacun des rhétoriciens sortants. Aussi, dit-il, Monseigneur s'est-il plaint de « la faiblesse des élèves que Saint-Nicolas a envoyés. » A. S. N.

3. Nous ne savons pas exactement quel jour eut lieu cet événement, mais tout porte à croire que ce fut le 24 ou le 25 février. — L'*Ami de la religion*, 137, p. 29, en mentionnant l'offrande de quelques couverts d'argent faite le 31 mars par Mgr Affre au gouvernement provisoire, ajoute : « Cette offrande au *Trésor de la République* est d'autant plus méritoire que les établissements ecclésiastiques du diocèse, soutenus par la caisse diocésaine, sont dans le plus grand besoin. On a été obligé de fermer, depuis quinze jours, le petit séminaire de Saint-Nicolas. » Cette note assignerait donc à la ferme-

meure rendue déserte par une révolution. La vie s'en est d'abord, lentement, puis, brusquement, éloignée et dans ces murs tristes et déserts comme une nécropole, il semble que la mort seule puisse désormais s'établir et régner.

ture de Saint-Nicolas une cause financière et une date plus éloignée du début de la Révolution. Nous la croyons cependant inexacte. La tradition et le discours prononcé par M. Duchesne à la distribution des prix de 1848, (*B. N.* Ln 27/108), semblent bien le prouver. M. Duchesne dit : « Nous eûmes la joie de voir nos enfants de Saint-Nicolas, habitant un quartier *plus propre à la bataille qu'à l'étude...* s'abriter dans notre demeure. » D'après un *témoin oculaire* « M. Mège s'enfuit sans rien dire. Les professeurs effrayés firent de même. Les élèves abandonnés prirent peur, ramassèrent à la hâte leurs effets, jonchant les escaliers de serviettes, etc., et se sauvèrent. » *Communication* de M. B., corroborée par une autre *communication* de M. P. Même à Notre-Dame des Champs la débandade fut sensible. Dans la statistique dressée par M. Foulon en 1863, la disette de prêtres qui se fit sentir en 1856-1857, fut « un contre-coup des événements de 1848, qui dépeupla le petit séminaire. De 200 élèves présents en 1847, il tomba, dans les années 1848-49-50-51, à 130. » *I. D.* — M. Mège fut nommé, dans la suite, curé de Vincennes puis de Saint-Merry, et mourut en 1888.

10° Supérieur : M. HEUQUEVILLE.

1848-1864



M. Heuqueville.

Comme sur un tronc dépouillé de ses rameaux, surgit une branche vigoureuse qui, les années aidant, rivalisera de force avec la ramure d'autrefois, la vie allait de même revenir dans cette solitude et, petit à petit, l'animer tout entière : ou, plus exactement, une greffe empruntée, devait, presque tout de suite, puiser une vie nouvelle dans ce milieu propice et s'y développer un jour.

A côté du séminaire, en effet, vivait depuis quelque temps, une maîtrise paroissiale. Son supérieur naturel était le curé de la paroisse.

Louis-Nicolas-Eléonor Heuqueville était né en 1794¹. Il don-

1. A Paris sans doute. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1869, II, p. 369.

II. Saint-Nicolas.

na dès son enfance des marques de sa vocation ecclésiastique. Elevé d'abord à la maîtrise de Saint-Merry, il entra le premier au petit séminaire de Saint-Nicolas, le 4 novembre 1811. Ordenné prêtre en 1819 et nommé vicaire à Bonne-Nouvelle, il y établit une maîtrise. Après avoir exercé ensuite son ministère à Bicêtre, Clichy-Batignolles, (d'où le chassèrent les partisans de l'abbé Chatel), Sceaux, il remplaça le 22 août 1833, M. Renaud-Bridan à la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il y trouvait une maîtrise déjà organisée¹. Composée d'enfants pauvres « auxquels les curés ou d'autres prêtres ont cru reconnaître de la vocation à l'état ecclésiastique », elle était pour plusieurs une préparation au petit séminaire. Il est probable que la proximité de Saint-Nicolas nuisit un jour à ce minuscule établissement. Mais quand la prospérité revint au petit séminaire, Dupanloup pria le curé de rétablir cette maîtrise, lui « envoyant tous les élèves que le prix élevé de la pension ne lui permettait pas de recevoir² ». Nous avons déjà vu que les rhétoriciens de Saint-Nicolas s'en allaient fièrement faire passer les examens de ces élèves.

Un incident judiciaire attire, en mars 1842, l'attention de l'Université sur cet établissement. On accuse le curé de tenir « dans son presbytère, sous le nom de maîtrise, un véritable pensionnat dans lequel sont admis plusieurs élèves, (20 pensionnaires environ et un assez grand nombre d'externes); des professeurs y enseignent le latin... Enfin, soit dans ce presbytère, soit dans une maison voisine, léguée par l'ancien curé, il a été établie une espèce de pension bourgeoise pour des étudiants en droit ou des aspirants aux écoles spéciales ». Il faut l'intervention directe de l'Archevêque pour sauver la situation. Celui-ci affirme au garde des sceaux qu'il s'agit bien d'une « maîtrise comme Saint-Roch et même au-dessous³ ».

C'est du moins le témoignage de Mgr Affre. « Il (M. Heuqueville) n'a fait que continuer et conserver les choses sur le pied où il les a trouvées en arrivant dans cette paroisse. » A. N. F. 63.240.

2. *Lettre de M. Heuqueville à un archidiacre*, 1864. A. D. Dupanloup fit cette offre probablement en 1841 à la suite d'une lettre de Mgr Affre (16 juillet 1841), où l'archevêque exhortait les curés à « rétablir des maîtrises paroissiales. »

3. A. N. F. 63.240 (20 mai 1842). Le ministre de l'Instruction publique (Villemain) n'est pas aussi vite convaincu que Martin (du Nord). Il « a lieu de croire que cet établissement excède tout à fait la proportion d'une maîtrise » *Ibid.*

L'attention de l'archevêque est donc éveillée sur cette question des maîtrises et l'année suivante, il rédige une ordonnance où il essaye d'établir un certain contrôle sur les maisons de ce genre. Il décide même qu'« il y aura dans chaque maîtrise, des examens périodiques sous la présidence du curé de la paroisse et en présence d'un professeur du petit séminaire, désigné par le supérieur de cette maison ». Mieux encore : « Un concours mensuel aura lieu entre les élèves des Maîtrises et ceux du petit séminaire qui suivent une classe correspondante ¹. » A la maîtrise de Saint-Nicolas, on poussait les études jusqu'en *quatrième* inclusivement et M. Heuqueville se vante d'avoir fourni à Dupanloup « en *troisième*, d'excellents élèves ² ».

Laissons-lui quelques instants la parole.

... Il resta 40 élèves de troisième, de seconde et de rhétorique, à Saint-Nicolas, sous la direction de M. Mège. La guerre civile ayant sévi dans le quartier, tous les élèves qui étaient de la province furent dispersés sans qu'on en ait revu un seul ³. On fut sur le point de s'emparer de la maison pour en faire un hôpital militaire et plus tard pour une caserne. J'en prévins l'autorité ecclésiastique et Mgr Affre m'ayant appelé à son conseil, après bien des avis divers et sur l'observation de M. Jaquemet qui fit remarquer que cette maison composée de quarante élèves seulement avait coûté au diocèse, d'octobre à avril, 32.000 francs ⁴ et qu'on pouvait prévoir ce que serait la dépense de l'année entière, Monseigneur me dit alors d'occuper la maison immédiatement avec les élèves de ma maîtrise parocissiale ⁵... Il avait été convenu avec Mgr Affre que quand il voudrait reprendre son séminaire, je reprendrais mes élèves et qu'une Sœur et un concierge resteraient dans la maison, payés par l'Archevêché comme gardien de la maison et du mobilier. (Jamais l'Archevêché n'a rien payé). Une partie du mobilier a été enlevée pour compléter celui de Marie-Thérèse quand Mgr Affre a habité cette maison. J'en ai le reçu de M. Eglée ⁶. »

1. Nous croyons que ces articles restèrent bientôt lettre morte.

2. *Lettre, etc. A. D.* Dans un discours des prix de 1843, où il remercie Mgr Affre de son intervention auprès de « l'autorité », il ajoute : « Sur huit élèves fournis par la maîtrise au petit séminaire, nous en avons vu couronner six. » *A. S. N.* — Une mosette de chanoine le récompensa de son zèle en 1846.

3. Quelques-uns cependant y seraient rentrés, d'après une *communication de M. P.*

4. Nous n'avons pas trouvé les comptes de cette année 1847-1848.

5. *Rapport à l'archevêché, 1^{er} mai 1857. A. D.*

6. Secrétaire de l'archevêché. *Lettre, etc., 1864. A. D.*

Ainsi donc, c'est en avril 1848, que M. Heuqueville occupa le séminaire avec sa maîtrise. Cette prise de possession sauvegardait les droits du diocèse sur cet établissement sans épuiser la caisse de l'Archevêché. A ce titre, quoique le curé y trouvât bien aussi son profit, les amis de Saint-Nicolas ont toujours vu dans M. Heuqueville le sauveur de cette vénérable maison.

Mais cette possession ne demeure pas longtemps paisible. Vient les journées de juin. La place Maubert et l'église Saint-Séverin forment un des deux quartiers généraux de l'insurrection.

Bloqué dans le séminaire avec les élèves par l'émeute, écrit M. Heuqueville, j'y ai été sauvé comme par miracle au milieu d'une grêle de balles; j'ai fait de la maison une ambulance avec médecins, Sœur de charité, les élèves servant d'infirmiers. Une salle de morts qui a été visitée par tout Paris, m'a obligé d'entretenir et nourrir des gardes; ce n'est qu'après trois grandes semaines que M. Marrast¹ a fait transférer l'ambulance et les survivants aux Tuileries². »

On conçoit qu'au milieu de tout ce bruit et de ces alarmes, les études, amies du calme, n'aient pu se développer à l'aise. On arrive tant bien que mal à la fin de l'année scolaire. M. Heuqueville, à la distribution des prix, prononça un bref discours. Il débutait ainsi : « Monsieur et vous tous chers enfants *de la maîtrise de Saint-Nicolas*, oubliant un instant ses douleurs et se dérochant à d'immenses travaux, l'un des dignes administra-

1. Alors maire de Paris.

2. *Lettre*, 1864, A. D., il ajoute : « Tout mon linge de corps a passé dans cette tourmente. Je n'ai rien demandé ni rien reçu de la ville pour cette avance qui m'a coûté plus de 3.000 francs. (L'Archevêché m'a donné 1200 francs). Déjà, en février, j'avais fait de mon presbytère une ambulance moins considérable, mais encore onéreuse, ayant duré pendant six semaines pour certains blessés. » Ajoutons à notre tour : « On célébrait l'octave du Saint Sacrement; c'était pendant vêpres. On entend tout à coup passer, rue des Bernardins, une foule houleuse, puis des cris perçants. M. Heuqueville quitte sa stalle, court en rochet et en étole dans la rue, demande ce qu'il y a; on lui dit que c'est un garde mobile (jeunes volontaires, distincts de la garde nationale), que les insurgés vont fusiller; il fend la foule, arrache le malheureux à ses bourreaux et l'emporte dans ses bras à l'église, puis le cache dans le séminaire jusqu'à la nuit. » *Communication de M. B.* D'après la même autorité, ce fut M. Bertin, premier vicaire et ancien professeur de Saint-Nicolas, qui sauva le séminaire : « il avait pris une serviette et avait écrit en grosses lettres : *Ambulance* et l'avait suspendue au-dessus de la porte d'entrée : bientôt les blessés, les mourants affluèrent. »

Cf. aussi *l'article nécrologique* de la *Semaine religieuse de Paris*, 1869.

teurs de ce diocèse¹ vient aujourd'hui applaudir à vos efforts et les couronner, *affermissant ainsi l'œuvre commencée par le vénérable Pontife* ». Par là, on voit que Saint-Nicolas renferme alors, au regard de l'archevêché, une simple maîtrise; mais l'autorité civile ignore ce changement de dénomination et Saint-Nicolas reste toujours, pour elle, l'école secondaire ecclésiastique du diocèse de Paris².

1. Sans doute M. Jaquemet. A. S. N.

2. A Notre-Dame des Champs, le discours des prix fut prononcé par M. Duchesne, professeur de rhétorique. L'orateur y fit l'éloge de Mgr Affre. Naturellement il s'attacha surtout à montrer dans le pontife, victime des journées de juin, le tuteur de l'enseignement secondaire et supérieur. Il affirme que les études n'eurent pas à souffrir des troubles politiques, mais M. Foulon, dans son *Eloge de M. Richard*, indique fort bien que ces troubles eurent leur répercussion parmi les élèves.

Notre-Dame des Champs avait raison de pleurer Mgr Affre. Dès le commencement de mars 1848, il avait écrit au nouveau ministre des cultes (Carnot) une lettre où il disait : « En la réclamant auprès de vous, (l'autorisation de plein exercice), je consens à subir les exigences les plus sévères des projets de loi les moins favorables à la liberté... Aux motifs qui m'avaient porté à faire cette demande au gouvernement déchu, se joint aujourd'hui la *nécessité où je pourrai me trouver bientôt de renoncer à mon petit séminaire*, faute de ressources. L'institution de plein exercice pourrait le remplacer.

J'ai l'espoir que les sentiments qui vous animent personnellement et les principes de liberté qui forment l'esprit du Gouvernement de la République, rendront facile une autorisation qui déjà a été accordée à plusieurs évêques. » A. D. — De plus l'archevêque alla plusieurs fois à Notre-Dame des Champs où on le vit se mêler aux élèves, les interroger. « Il aimait à user de son droit de fondateur », comme l'écrivit M. Duchesne. Mais la mort ne lui permit pas de jouir du fruit de ses efforts constants. Elle vient même un peu compliquer la situation. Jusqu'ici, en effet, c'est Mgr Affre qui est propriétaire du nouvel immeuble et le 28 août 1848, le bureau des séminaires émet un avis, suivant lequel « considérant que les bâtiments de la rue Notre-Dame des Champs ont déjà reçu une division du petit séminaire du diocèse », il est d'avis de demander l'autorisation d'accepter le nouvel établissement au nom du petit séminaire. Aussi, dès le lendemain, M. Jaquemet demanda-t-il au ministre des cultes, l'autorisation d'attribuer à l'école secondaire ecclésiastique de Paris, en l'espèce, à Saint-Nicolas, le bâtiment de la rue de Notre-Dame des Champs qui sert aujourd'hui « de succursale au petit séminaire ». Cette autorisation est accordée (nous ne savons pas au juste à quelle date, mais probablement vers janvier 1849). Elle est signée de L. N. Bonaparte, Falloux et Ch. Merruau, ancien élève de Saint-Nicolas, et alors secrétaire général de la préfecture — (il avait joué un certain rôle dans la révolution de février, étant rédacteur en chef du *Constitutionnel*), — et c'est le seul acte de l'autorité civile qui, à notre connaissance, précise la condition de Notre-Dame des Champs aux yeux de la loi avant la *séparation*. — (Cf. *Journal officiel*, Documents parlementaires. Chambre. 1899; cote S. O., 1697. — Situation des petits séminaires. Date des ordonnances et décrets qui les ont autorisés. — Seine : Saint-Nicolas du Chardonnet, 30 octobre 1828; Notre-Dame des Champs, à Paris. Date d'autorisation inconnue.) — Enfin, le 17 janvier 1849, Mgr Sibour qui, depuis le 16 octobre 1848 gouverne l'église de Paris, adresse au ministre des Cultes (Falloux) une nouvelle demande d'autorisation pour cette maison où son prédécesseur voulait « faire élever les meilleurs sujets de son petit séminaire et les enfants appartenant aux familles désireuses de les confier à des ecclésiastiques ». Le 28 janvier, il écrit de nouveau à Falloux : « J'ai l'honneur de vous trans-

L'année suivante, 1848-1849, apporte son contingent d'épreuves. Le choléra visite la capitale. Aussi M. Heuqueville y fait-il allusion dans son discours des prix (août 1849).

Arrivés au terme de cette année d'étude, passée, comme tant d'autres qui l'avaient précédée, dans les plus grandes alarmes, la mort frappant tout autour de nous des coups terribles qui nous faisaient éprouver les plus sensibles pertes, a toutefois épargné, grâce en soit rendues à la divine Providence, le clergé de cette paroisse et les communautés. Nous *n'avons cependant pas reculé devant le fléau*, pas plus que nous n'avons reculé l'année précédente devant celui de la guerre civile qui nous foudroyait; vous avez *tout vu, tout bravé, mes enfants; cette leçon valait bien l'interruption des autres*; un jour peut-être vous vous plairez à rappeler ces souvenirs et vous redirez dans vos peines : *O passi graviora!*

J'ai craint cependant que vos progrès dans les sciences ne souffrisent quelque retard au milieu de toutes ces épreuves. Forcés de nous relâcher en quelque chose de la sévérité de notre discipline ordinaire, nous n'osions souvent, il faut l'avouer maintenant, ajouter des rigueurs aux rigueurs du fléau; vous nous étiez plus chers parce que vous étiez plus exposés, mais vous n'avez pas trop abusé de cette condescendance; les examens que vous venez de passer ont été, en général, assez satisfaisants et nous avons lieu d'espérer que dans la lutte avec un établissement ami, nous conserverions, si cette lutte s'engageait de nouveau, les avantages conquis par ceux qui vous ont précédé dans cette maison¹.

mettre la demande de plein exercice... formée par M. Cathelain (Cathelin), licencié ès lettres, accompagnée du plan. Je ne doute pas que vous ne donniez à cette demande une solution immédiate... » A. D. Quelques jours après, le 8 février, l'Assemblée nationale repoussait le rapport de Jules Simon sur la liberté d'enseignement. Mais bientôt la commission extra-parlementaire, où Dupanloup joua un si grand rôle, fournit à Falloux une base pour le fameux projet qu'il soumit aux Chambres, le 18 juin 1849; on sait qu'après bien des luttes et des difficultés il en sortit la loi du 15 mars 1850, si connue sous le nom de *Loi Falloux* d'après laquelle les petits séminaires vécutent sous le régime d'une liberté presque entière. L'article 70 disait : « Les écoles secondaires ecclésiastiques actuellement existantes sont maintenues, sous la seule condition de rester soumises à la surveillance de l'Etat. Il ne pourra en être établi de nouvelles sans l'autorisation du gouvernement ». De 1850 à 1885 la surveillance fut exercée par les Recteurs; de 1885 à 1906 par les Préfets. Elle était à peu près illusoire..

— A partir de 1850 Notre-Dame des Champs suivit ses destinées. Elles ne furent pas sans gloire. Cette maison continua à préférer le système mixte. Elle eut successivement pour président à sa direction : MM. Millault, 1847-1861; Place, 1861-1863; Foulon, 1863-1867; Cognat, 1867-1871; Piot, 1871-1908. Cf. *l'Album illustré de Notre-Dame des Champs* et les *Annuaire*s de l'Association de ses anciens élèves.

1. A. S. N. — D'après *l'Ami de la Religion*, 145, p. 25 « Plusieurs curés de Paris auxquels des médailles d'honneur avaient été décernées, ont décliné cette distinction ». M. Heuqueville fut probablement du nombre.

C'est M. Jammes qui présidait cette assemblée où avait été invitée « l'évêque nommé d'Orléans (Mgr Dupanloup), à qui la chaleureuse et impétueuse inspiration de son génie et de son cœur, ont gagné l'amour de la jeunesse ». Mais il n'a pu venir et s'est excusé en écrivant que s'il avait pu se trouver au milieu de ces enfants il « eût dit : O sola mihi superstes Astyanactis imago ! »

La situation de Saint-Nicolas allait un peu changer sur l'*Ordo* de Paris. Mgr Sibour, ancien professeur de la maison et professeur de M. Heuqueville, reconnaît, le 27 décembre 1849, dans une lettre aux curés, le titre de « succursale » à Saint-Nicolas et décerne à M. Heuqueville celui de supérieur¹. Enfin, le 27 décembre 1851, dans une nouvelle lettre, il met Saint-Nicolas sur le même pied que Notre-Dame des Champs². Cette mesure s'imposait, si l'on voulait ne pas avoir maille à partir avec l'autorité civile qui ne reconnaissait que Saint-Nicolas pour école secondaire ecclésiastique dans le diocèse de Paris.

Ainsi l'ancienne maîtrise de Saint-Nicolas était métamorphosée en séminaire. Mais, il faut le dire, cette métamorphose était bien incomplète et plus sur le papier officiel que dans la réalité. Sans doute, vu le nombre des élèves qu'elle recevait et dont quelques-uns venaient, attirés par le renom de Dupanloup, distinguant mal la réalité d'aujourd'hui et croyant bénéficier du système inauguré par l'illustre éducateur ; vu le soin que prenait le supérieur nouveau de s'autoriser des traditions à peine interrompues, cette maison conservait l'aspect d'un petit séminaire. Mais, le mélange d'externes et d'internes, l'obligation de changer de maison après la *quatrième*, le délaissement dans lequel l'Arche-

1. Le *Bref* de 1849 indique un Petit Séminaire dont la *première division* est rue Notre-Dame des Champs et la *deuxième* rue de Pontoise.

2. « Nos petits séminaires sont en bonne voie. Il y a en ce moment 63 élèves ecclésiastiques dans la maison de Saint-Nicolas du Chardonnet et 72 dans celle de Notre-Dame des Champs ». Quant à l'*Ordo* ou *Bref*, il conserve la même rubrique que ci-dessus, depuis 1849 jusqu'à 1860. A partir de cette date jusqu'à 1867, il y substitue la double mention : Petit séminaire de Notre-Dame des Champs. — Petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. — Et pour en finir avec cette question : De 1867 à 1870 le *Bref* porte : Petit séminaire de Paris : maison de N.-D. d. C., maison de S.-N. d. C. ; de 1875 à 1880 : Petit séminaire de N.-D. d. C. et petit séminaire de S.-N. d. C. — L'*Ordo* a toujours donné à M. Heuqueville le titre de *Supérieur*.

M. Darboy, dans sa *Statistique religieuse du diocèse de Paris* (1856), (pour les documents, 1854), écrit, p. 115 : « Les deux écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires ». La première expression est, on le remarquera, inexacte au regard de l'autorité civile.

vêché abandonnait Saint-Nicolas, et par-dessus tout, l'assistance fréquente aux offices paroissiaux, rapprochait alors davantage cet établissement d'une maîtrise que d'un séminaire.

Malgré ces obstacles, l'expérience nouvelle aurait pu ne pas trop contraster avec le passé. Quelques difficultés vinrent malheureusement s'y ajouter et compromettre un peu la réputation du vieux Saint-Nicolas.

Nonobstant ses nombreuses années mises au service de la jeunesse, M. Heuqueville ne paraît pas avoir possédé les qualités d'un éducateur. D'une part, une vivacité, un manque de réserve dans le langage, qui amenait trop souvent sur ses lèvres, des expressions plus voisines de l'extrême familiarité que du bon ton¹; d'autre part, un moindre souci de la vigilance qui est nécessaire au maintien de la discipline, « gardienne des bonnes mœurs et du travail », enfin, des occupations multiples et un esprit plus apte à entreprendre beaucoup d'affaires qu'à les conduire à bonne fin, voilà plus qu'il n'en fallait pour laisser périliciter une œuvre qui demande, pour être bien conduite, la réunion de tant de qualités.

S'il avait eu un bon second, les chances de succès se seraient accrues, mais il prit, pour directeur, l'abbé Rompant, « vicaire de la paroisse, prêtre respectable, régulier en tout, se levant toujours en même temps que les élèves, leur faisant régulièrement la méditation, surveillant toutes les récréations, mais homme faible et peu clairvoyant² ». Quant aux autres professeurs, M. Heuqueville les recruta « comme il put ». Son recrutement était nécessairement limité dans son choix; on ne se souciait guère à Paris, où l'enseignement offre peu de séduction, d'entrer dans un personnel qui, pendant quelques années, ne trouvait même pas sa place à l'*Ordo*. Quelques-uns de ces choix furent malheureux, d'autres médiocres, d'autres excellents. Et pour compliquer, comme à plaisir, la situation, on imposait à ces maîtres indistinctement des charges disciplinaires pour lesquelles ils n'é-

1. « Quelquefois il venait nous faire des lectures spirituelles très pittoresques. C'était presque une fête pour nous quand nous le voyions monter au bureau de la salle d'étude. Il faut dire qu'il avait à son usage un vocabulaire quelquefois singulier et qui se ressentait trop souvent du voisinage du Jardin des Plantes. On ne s'en émouvait pas plus pour cela. » (Discours de M. Lesêtre : *Annuaire de S.-N.*, 1903, p. 53).

2. *Annuaire*, 1897, 1905.

taient pas faits. Aussi ne doit-on pas s'étonner d'apprendre qu'un jour un professeur, d'excellente réputation du reste, ayant emmené les élèves jouer à l'esplanade des Invalides, est fort surpris de n'en plus voir autour de lui. Enfin il en retrouve un qui lui dit : « Oh Monsieur ! cet emplacement ne leur plaisait pas, ils sont allés jouer ailleurs ».

La discipline, en effet, encore que M. Heuqueville la prônât dans ses discours, ne régnait guère à Saint-Nicolas. Dans les réunions intimes des anciens élèves de cette époque, on s'est assez souvent égayé au souvenir des libertés qu'on prenait avec cette personne sévère qu'on appelle la discipline ¹. Mais, « il faut rendre cette justice à M. Heuqueville, qu'il compensait la facilité de la discipline par l'austérité du régime au réfectoire ² ».

1. « Il y avait alors absence de gouvernement. Nous poussions au gré du bon soleil de Dieu, comme les arbres dans un bois, sans que personne prit garde de nous tailler ou diriger... Nous avions pour préfet de discipline, directeur, économe, etc., le bon M. Rompant, homme grave qui parlait peu, ne s'agitait point et à qui Dieu n'avait pas donné un seul cheveu. Il y suppléait par une belle perruque rousse qui, jusqu'à la fin, lui conserva une éternelle jeunesse. Il était poète à ses heures; je veux dire qu'il faisait des vers... Tandis qu'il parcourait gravement la cour, cherchant quelques rimes rebelles, nous jouions à *visé* dans les immenses caves du séminaire ou dans la bibliothèque du quatrième étage ». (Discours de M. Pousset, archip. de N.-D. *Annuaire de S.-N.*, 1897, p. 46).

« Il y avait à cette maison bénie sept issues, et, par chacune, un élève, d'une hardiesse et d'une habileté ordinaires, pouvait facilement sortir quand il lui en prenait fantaisie. J'en ai connu qui, après le labeur des compositions de prix, ou au mois de juillet, pendant les longues séances d'examens qu'on passait, suivant la méthode de Saint-Sulpice, devant toute la Communauté, s'en allaient prendre un bain dans la Seine, aux bains dits « du Terrain », au terrain derrière Notre-Dame. Cela coûtait six sous. Reentrant ensuite bien tranquillement, oh ! oui, on pouvait leur appliquer cette parole de l'Écriture : « Non declinantes neque ad dexteram, neque ad sinistram ». Ils revenaient, tout rafraîchis, reprendre leur place en étude ou en récréation.

« Mais on jouait aussi beaucoup au chat, trop parfaitement, car ayant remarqué que les chats prennent volontiers leurs ébats dans les gouttières, on allait jouer au chat sur les toits. On suivait les chats jusque dans les caves. Un jour, une bande de joyeux compagnons s'étant procuré des bouts de bougies, on ne sait comment, avaient eu la bonne fortune de trouver, au fond d'une grande cave circulaire des lampions. A cette époque, des lampions c'étaient de petites assiettes remplies de graisse, avec une mèche au milieu, qui servaient à illuminer les jours de fêtes publiques. On allume ces lampions, on organise tout autour une ronde effrénée. Tout d'un coup une voix connue se fait entendre : « Ah ! les monstres ! » C'était M. le Supérieur, M. le Curé, comme on l'appelait toujours, qui apparaissait d'une façon très inattendue, et, à coup de bréviaire, chassait toute la bande joyeuse. » (Discours de M. Sobaux. *Annuaire de S.-N.*, année 1905, p. 53).

2. Discours de M. Dillenséger. *Annuaire de S.-N.*, 1903. « La pitance des élèves laissait à désirer », avoue un témoin pourtant sympathique à M. Heuqueville. Le sirop de groseilles remplaçait, paraît-il, l'abondance classique et la famine sévissait quelquefois. Mais les parents apportaient au parloir un précieux supplément, et une crèmerie, située en face de la porte d'entrée, permettait, à ceux dont l'escarcelle n'était pas trop vide, de ranimer quelquefois leurs forces défaillantes !

Et pourtant, les études n'étaient pas négligées. Restreintes à la grammaire, elles étaient, assez souvent, menées méthodiquement et le travail, pour être plus souvent inspiré par la fantaisie que par la règle n'était pas infécond. « Nous travaillions vaillamment », dira plus tard l'un des élèves de cette époque un peu anarchique¹, et des témoignages irréfutables appuient cette assertion. En passant, après leur quatrième, à la maison de Notre-Dame des Champs, ces élèves de Saint-Nicolas (qui, d'ailleurs, se trouvaient « en pays inconnu », et d'abord ne se mêlaient guère aux autres élèves²), luttèrent vigoureusement avec leurs rivaux, et remportaient nombre de victoires³. Plusieurs d'entre eux devaient, dans la suite, faire honneur à ces premières leçons, et il est même arrivé à l'un de franchir le seuil de l'Institut, à l'autre de trouver, en se jouant, place au milieu d'une docte commission romaine⁴.

C'est que les vocations (surtout celle des élèves externes) ne se perdaient pas toutes dans ce milieu peu favorable à leur maintien.

Ces enfants si turbulents avaient la foi, nous dit l'un d'eux, ils avaient une foi très forte, très vive; jamais on n'aurait manqué la prière, jamais on n'aurait manqué la messe. Ces enfants avaient la piété, piété d'autant plus sincère qu'elle était plus libre. Oh! je vous assure qu'on ne contrôlait pas nos confessions; et cependant la pénitencerie, tous les samedis se remplissait... Nous ne communions pas aussi souvent qu'on le fait à présent, il y avait encore des restes de jansénisme dans les usages de ce temps-là! Nous aimions l'Eglise; c'était un bonheur pour nous de prendre part aux cérémonies; elles étaient nombreuses; nous faisons toutes celles de la paroisse. Nous étions au comble de nos vœux quand il nous était donné d'aller faire acolyte à Notre-Dame, d'assister aux offices du Chapitre⁵.

1. M. Pousset. *Annuaire de S.-N.*, an. 1897, p. 46.

2. Discours de M. Millault. *Annuaire de S.-N.*, an. 1887, p. 21.

3. En 1855, le palmarès du *petit séminaire* de S.-N. enregistre fièrement 33 nominations obtenues à Notre-Dame des Champs. En 1856, 24 seulement, mais la maladie et la présence de vétérans à N.-D. d. C., expliquent ce fléchissement; en 1857, 46 nominations, dont 18 prix et 28 accessits; en 1858, 74 nominations, dont 28 prix et 46 accessits; en 1861, 124 nominations, dont 48 prix et 76 accessits; en 1862, 98 nominations, dont 34 prix et 64 accessits.

4. MM. Welschinger et Lesêtre.

5. Discours de M. A. Sobaux. *Annuaire de S.-N.*, 1905, p. 54. Notons toutefois que M. Heuqueville personnellement « abhorrait les jansénistes ». (*Communication de M. A. Benoist, ancien professeur.*)

Cependant, à vrai dire, le nombre des prêtres sortis de cette pépinière n'est pas très consolant, mais en cette statistique, il ne faut pas perdre de vue que le déchet est fatalement assez considérable après la quatrième et surtout au dessous. Et si nous osions mieux préciser notre pensée sur les vivants, nous dirions que les prêtres de cette génération ont peut-être conservé quelque chose de cette franchise d'allure et un goût très vif pour leur liberté et pour celle des autres.

*
* *

Après ce coup d'œil jeté rapidement sur l'ensemble de cette période, qu'on a un peu rigoureusement comparée à un sombre tunnel qui devait conduire à une perspective plus lumineuse, nous allons, au fil des années, relever quelques particularités, trop rares, il est vrai, dans un milieu si modeste, si à l'écart maintenant des grands mouvements de l'opinion et de l'histoire.

Le 5 septembre 1850, M. Heuqueville, dont la nouvelle maison était loin d'être pleine, fit paraître dans les journaux une



Mgr Sibour.

note pour offrir aux jeunes gens chrétiens qui se préparaient aux carrières libérales, de les recevoir au séminaire, en chambre meublée. Les prix de pension étaient variables, suivant qu'on prenait les repas avec le clergé, ou les professeurs, ou les élèves¹. Nous pensons que peu se soumirent à ce dernier régime.

Le 10 août 1853, « l'Archevêque de Paris (Mgr Sibour) assisté de M. l'abbé Lequeux, archidiacre de Saint-Denis et M. Dedoue, secrétaire intime de Monseigneur, d'un grand nombre de curés de Paris et d'ecclésiastiques du diocèse a honoré de sa présence

1. *Ami de la religion*. Ces prix étaient de 100, 70 et 50 francs par mois. Parmi les pensionnaires, M. Heuqueville compta l'abbé Moigno, fondateur du *Cosmos*. — En 1852, M. Pététot, en quête d'un local pour l'*Oratoire* qu'il méditait de restaurer visita Saint-Nicolas et faillit s'y établir. *Communication de M. Benoist*.

la distribution des prix du petit séminaire de Paris (deuxième division, Saint-Nicolas). »

La même année, Mgr Sibour publie une ordonnance dont l'article premier statuait : « Les professeurs de notre école des Hautes Etudes et de *nos petits séminaires* seront nommés par nous sur la proposition des supérieurs respectifs de ces établissements ». Appliquée à Saint-Nicolas, et précédée d'un contrôle qui semble obligatoire, quand il s'agit d'une œuvre aussi importante, cette ordonnance aurait pu remédier à bien des imperfections, et combler plusieurs lacunes.

Voulant faire flèche de tout bois pour équilibrer son budget, M. Heuqueville propose à la Ville de Paris de lui céder, moyennant 50.000 francs, deux maisons qui lui appartiennent, rue du cloître des Bernardins; en attendant que sur cet emplacement soit construite une nouvelle école communale, M. Heuqueville s'engage à transférer l'école des frères, située rue des Bernardins, dans le petit séminaire. Ce transfert a dû avoir lieu le 1^{er} janvier 1854¹. De la sorte, les Frères occupèrent le deuxième étage, au-dessus de la grande chapelle, et de plus un maître laïc tint, au-dessus de la chapelle de la Sainte Vierge, une petite école dont l'entrée était dans le cloître des Bernardins². Petit à petit, le séminaire se remplissait. Les élèves, officiellement au nombre de 65³ (externes compris, sans doute), n'en occupaient, on le voit, qu'une partie.

Mais l'année suivante (1854) ils ont un peu augmenté en nombre (72) et on ne comprend pas cette page d'A. Morillon :

« Lorsqu'en 1854, je revins frapper à la porte de Saint-Nicolas, neuf ans s'étaient écoulés depuis que j'en avais franchi le seuil pour la dernière fois... J'entrai; depuis longtemps déjà la maison de Saint-Nicolas était *déserte*... Un homme, que je ne connaissais pas, le gardien sans doute de la maison *abandonnée*, me demanda qui j'étais et ce que je voulais. Cette question toute naturelle et facile à prévoir, m'attrista cependant. Il est des lieux où l'on ne peut se faire à l'idée de passer pour un étranger. Je répondis que j'étais un ancien élève de la maison et que je désirais la revoir; je craignais quelques difficultés. Allez! me dit doucement le gardien de l'air d'un

1. *Bibliothèque de la Ville de Paris*, ms. n° 19.358.

2. *Communication de M. B.*

3. *Lettre de Mgr Sibour aux Curés de Paris*, 15 déc. 1853.

homme habitué à de pareilles visites. » (Puis le narrateur dépeint avec agrément sa visite et parlant de l'*horloge* il dit d'elle que) « depuis longtemps silencieuse [elle] ne comptait même plus les heures à cette maison *déserte*¹. »

Déserte, cette maison habitée déjà du grenier à la cave ! Heureusement que le narrateur nous donne la clef de l'énigme. Il fit sa visite par un ciel « gris d'automne », traduisons prosaïquement, au temps des vacances !

Le petit séminaire qui s'y agite, a cependant un peu diminué en 1855. Les préoccupations de la guerre de Crimée sont peut-être pour quelque chose dans cet affaiblissement². Le 6 août 1855, a lieu la distribution des prix sous la présidence de Mgr Sibour et nous remarquons que le jeune Ferdinand Guéneau, « fait deux classes » dans cette seule année (5^e et 4^e).

Le 5 juillet 1856³, eut lieu, à la paroisse, une cérémonie qui vint égayer la fin de l'année scolaire. Mgr Sibour bénissait les nouvelles cloches. Les parrain et marraine n'étaient autres que Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, représentés par M. le Duc et Mme la duchesse de Bassano. « Tous les chants, écrit l'*Univers*, ont été exécutés par les professeurs et les élèves du petit séminaire de Saint-Nicolas qui, à l'entrée et à la sortie de Mgr et des parrain et marraine dans l'église ont exécuté des marches d'instruments en cuivre ». C'est la première fois que nous rencontrons une fanfare à Saint-Nicolas et nous croyons que souvent, avant et après la cérémonie, les échos de la cour se renvoyèrent joyeusement des notes effarées. — Quelques jours après, le 31 juillet, Mgr Sibour présidait la distribution des prix⁴ : on ne devait plus le revoir au séminaire.

1. *Souvenirs de Saint-Nicolas*, p. VI sqq.

2. 50 élèves contre 60 élèves ecclésiastiques à N.-D. d. C. Cf. *Lettre circulaire de Mgr Sibour à ses Curés*, 31 décembre 1855.

3. Nous ne savons pas si les élèves assistèrent en corps au baptême du prince impérial, le 14 juin précédent, mais M. Rompant fit vibrer à cette occasion les cordes de sa lyre et chanta « l'objet de ce concours immense. » Un peu plus tard, il adressa à l'Empereur une épître pour célébrer le quartier de la place Maubert, et rappela le séminaire, « asile des cœurs purs, Maison chère au clergé de toute notre France, où tant de saints prélats passèrent leur enfance. » Cf. *Poésies religieuses*. Paris, 1858. Cette bonne volonté valut au poète « l'indulgent suffrage des augustes personnes auxquelles, dit-il, j'ai eu l'honneur de les présenter. »

4. Les principaux lauréats furent : en 4^e, F. Guéneau, E. Pousset ; en 5^e, E. Vassel, A. Sobaux ; en 6^e, J. Pierre ; en 7^e, J. Noyan, en 8^e, J. Bricard ; et dans la classe élémentaire : A. Lèvesque.

Le 3 janvier 1857, en effet, cet ancien professeur de Saint-Nicolas, était frappé d'un coup mortel, par un ancien élève de Saint-Nicolas, Louis Verger¹. On voudrait arracher cette page de l'histoire de Saint-Nicolas!

Le 24 janvier, le cardinal Morlot était appelé à remplacer Mgr Sibour². Désireux de connaître l'état de son nouveau diocèse, il demanda un rapport à M. Heuqueville sur l'œuvre qui lui était confiée. Celui-ci l'envoya à l'archidiacre le 1^{er} mai³.

« Depuis cette époque (1848) la maison s'est considérablement augmentée. Les élèves qui y sont admis sont choisis pour la plupart dans les catéchismes des paroisses par MM. les Curés ou Vicaires. Les parents doivent faire les premiers frais de leur éducation. La pension qui, sur le prospectus est portée à 600 francs pour ne pas avilir la maison, n'est en réalité que de 400 à 450 francs, pour presque tous, eu égard à leur vocation. Un état circonstancié des élèves, de leurs dispositions, du prix de pension que paient les parents, de ce que le diocèse donne pour quelques-uns, est remis chaque année à l'Archevêché et M. le secrétaire l'a reçu récemment et pourra le mettre sous les yeux de Son Eminence.

Les élèves font le service ordinaire au chœur de la cathédrale et le service de l'église paroissiale de Saint-Nicolas pour le chœur, d'où on est parvenu à bannir les gens de théâtre payés successivement pour l'église et pour le spectacle. Le personnel du séminaire se compose ainsi qu'il suit : M. le Curé, supérieur; M. Rompant, l'un des vicaires, directeur-économe; MM. Fillol, 4^e avec supplément; Collot, 5^e; Arnault, 6^e; Jouan, 7^e; Frès, 8^e; Carpentier, professeur de classe élémentaire, clerc minoré; Wittemann, prof. d'allemand, laïc;

1. L. Verger était né en 1826, à Neuilly-sur-Seine. Après quelques années d'études dans une pension de cette commune, il fut placé au petit séminaire de Saint-Nicolas le 1^{er} avril 1841, en septième; il fut renvoyé dans le courant de septembre 1844, sous prétexte d'achat de livres « inutiles ». En réalité, ces livres étaient alors suspects (Molière, Racine, Pascal) et de plus, au dire de M. Millault, appelé à témoigner dans cette triste affaire, M. Dupanloup avait deviné les mauvaises tendances de cet élève et avait dit au témoin : « Voilà un jeune homme qui déshonorerait l'état ecclésiastique, il faut nous en débarrasser ». Les notes, cependant, données à L. Verger et à Paris, et à Meaux, où il continua ses études, étaient bonnes. Ordonné prêtre en 1850, il eut une carrière mouvementée et il nous semble que les mobiles qui le poussèrent à poignarder l'archevêque de Paris, sont encore assez mal définis. Un certain manque d'équilibre, des échecs dans la carrière, semblent expliquer ce moment de folie. A ses derniers moments il donna des marques de repentir; il fut exécuté en février.

2. Né à Langres le 28 décembre 1795, mais, par sa carrière, appartenant plutôt au diocèse de Dijon, il était, en 1857, archevêque de Tours, cardinal depuis 1853, et, en cette qualité, sénateur.

3. Nous en avons cité déjà, çà et là, la première partie.

Richer, prof. d'anglais, laïc; Judée, laïc, prof. de dessin; Chadet, non résident, laïc, prof. de musique.

Parmi les professeurs prêtres, plusieurs remplissent des fonctions à la paroisse : deux choristes, un maître des cérémonies, un diacre d'office, un sous-diacre d'office. Je crois que le traitement de ces Messieurs y compris leurs honoraires de messe peuvent s'élever à 1.400 francs. Tous paraissent contents de leur position et tiennent à la maison où plusieurs sont déjà depuis plusieurs années... Les frères... font l'école dans un bâtiment du séminaire avec une entrée séparée. Le séminaire fournit en outre un local pour une école libre fondée par moi; la société de Saint-Vincent de Paul fait le soir dans le même local, une classe d'adultes. Les élèves du petit séminaire vont, une fois par semaine, en promenade à la maison de Gentilly, ceux de Notre-Dame des Champs le mercredi, ceux de Saint-Nicolas, le jeudi. J'ai beaucoup désiré dans l'intérêt des élèves, pour le mieux du service de la cathédrale et de la paroisse, et pour divers motifs, que la classe de *troisième* se fit à Saint-Nicolas. Mgr Sibour me l'avait accordé; on est revenu sur cette décision sur les instances de M. Bautain et de M. Millault. Je me suis résigné mais avec grande peine.

La maison de Saint-Nicolas est susceptible d'un grand développement : elle compte à peine une centaine d'élèves, mais les enfants, choisis par le clergé, pour leur piété et leur capacité, perdraient beaucoup à tout mélange d'enfants ayant une autre vocation ou destination.

Un jeune médecin, pris parmi les plus pieux, demeure dans la maison; il y reçoit le logement pour les soins qu'il donne aux élèves.

Le service se fait par une lingerie, une infirmerie, un chef de cuisine, un pourvoyeur, un réfectier, et une femme pour la propreté du dortoir.

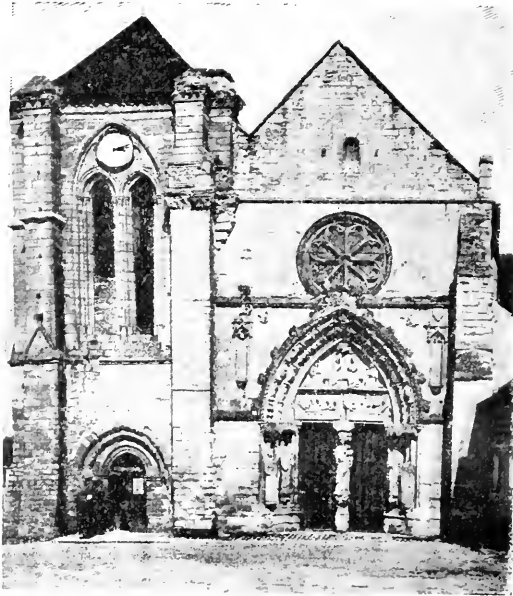
La maison de Vitry suffit à peu près aux approvisionnements du laitage, fruits et légumes.

J'ose, Monseigneur, réclamer de Votre Eminence, pour cette pauvre petite maison, une bénédiction toute particulière et ce même intérêt que lui portait votre saint prédécesseur qui en avait été mon professeur de *troisième*.

Sa Grandeur m'avait fait appeler peu de temps avant sa mort pour me parler d'une affaire concernant l'établissement, et me dit en cette circonstance des paroles si bienveillantes que je les conserverai toujours dans mon cœur comme un précieux souvenir.

Si Votre Eminence veut bien me permettre de lui présenter un jour, les professeurs et les élèves, je la prie de me faire savoir si cela peut se faire à un matin afin que le restant de la journée soit un grande promenade.

Ce modeste rapport¹ plut sans doute au condescendant cardinal, qui daigna venir, le 6 août, présider la distribution des prix. L'assistance était si nombreuse que tout le monde n'y put trouver place². Le supérieur retraça rapidement les vicissitudes qui modifièrent dans le cours des siècles, la destination de cette maison et déplora la mort de son ancien professeur³. Le cardinal-archevêque-sénateur répondit par quelques mots d'en-



Église de Longpont

couragement. Il revint, l'année suivante, pour la même cérémonie. Il était assisté du maire de l'arrondissement, le sénateur, M. de Saint-Arnauld (frère du maréchal). Dans son discours, le supérieur remercia son Eminence des « marques multipliées de tendresse » qu'il avait données à Saint-Nicolas dans le cours de

1. A. D. La « maison de Vitry » était une ancienne maison de campagne des Jésuites, rachetée par M. Heuqueville ». *Communication de M. Benoist*. Le mardi de la Pentecôte, 2 juin, le curé de Saint-Nicolas célébra une messe solennelle à Longpont, et cela « assisté de son petit séminaire ». Cf. *Semaine religieuse*, p. 558.

2. *Semaine religieuse de Paris*, 23 août 1857.

3. A. S. N

l'année et sut faire une allusion délicate à la mort de M. Frère, dont il vanta « l'esprit de foi, de zèle et de piété¹ ». Si, (sauf en 1861, où ce fut M. Véron, archidiacre, qui présida), le cardinal Morlot orna chaque année de sa pourpre l'humble distribution de prix, nous devons lui en être très reconnaissants, car c'était



Le Cardinal Morlot.

affirmer bien haut sa sollicitude pour un établissement qui avait à se faire pardonner d'exister².

1. A. S. N. Cette année 1859 avait vu la fin de l'*Œuvre du Petit Séminaire*, Mlle de la Rianderie, digne fille de sa mère, était morte en juin 1855 et Mgr Sibour avait tenu à célébrer lui-même son service à Notre-Dame. Mais, avec elle, disparaissait une des zélatrices les plus actives de l'œuvre. Dans son Mandement de Carême 1860, le cardinal écrivait : « Nous n'avons pas voulu mettre à une plus longue épreuve le zèle de ces excellentes dames... Nous nous efforçons de suffire aux besoins sans recourir à ce genre de quête. »

2. Principaux lauréats de 1857 : E. Vassel, L. Soulajon, A. Sobaux, J. Pierre, A. Perreau, Blifeld, P. de Beaufort, P. Bories, P. A. Soule; en 1858 : J. Lauderaut, A. Blifeld, J. Romey, P. Lemerle, P. Roumens, H. Welschinger; en 1860 : J. Romey, D. Millier, P. Lemerle, A. Lefèvre, H. Welschinger, H. Lesêtre qui a fait « double classe »; F. Desenhaux, J. Godefroy, L. Arnault; en 1861 : J. Forel, A. Lefèvre, H. Welschinger, H. Lesêtre, A. Ducoron, A. Bourceret, E. Pinet; en 1862 : L. Dumoutier, A. Lefèvre, H. Welschinger, H. Lesêtre, J. Arnault, A. Pernot, L. Puisieux, J. Cosnefroy; en 1863 : H. Welschinger, H. Lesêtre, J. Arnault, A. Pernot, L. Puisieux, J. Cosnefroy; en 1865 : H. Welschinger, H. Lesêtre, F. Jamaud, E. Briquet, A. Pernot, L. Puisieux, H. Espitalier, L. Delvaux; enfin, en 1864 : E. Briquet, L. Puisieux, L. Muller, E. Pradal, A. Thuillier.

Quant aux maîtres, voici les indications que nous avons pu recueillir :

Au cardinal Morlot (le 29 décembre 1862), succéda¹ un de ses compatriotes, l'évêque de Nancy. Mgr Darboy connaissait le diocèse de Paris où il séjournait depuis 1844, et plus particulièrement le séminaire de Notre-Dame des Champs, où il avait (vers 1849) quelque temps professé la philosophie. Il avait d'ail-



Église Saint-Nicolas du Chardonnet.

leurs en 1856 rédigé la *Statistique religieuse du diocèse de Paris*,

1850 à 1854 : MM. A. Benoist, Allix, Cougnet, Achet, (laïque qui professa une sorte de troisième en 1850); les abbés Galli et Rosso qui professèrent en même temps la quatrième et la cinquième. Pour 1851 et années suivantes on nous a communiqué les noms de MM. Colin, Chepy, Lombard, Montel. 1854 : MM. Rompant, directeur; Arnault, Collot, Pouquet, professeurs (*Bref*). Il convient d'ajouter pour la fin de 1854, L. Coullié, jeune prêtre qui « tenta de mettre un peu de discipline dans cette maison; il fonda une Congrégation de la Sainte Vierge, qu'il présidait; en même temps il nous apprenait et chantait avec nous les chansons du bon Paris, le *Vieux Ramponneau* et tant d'autres ». (*Annuaire*, 1897, p. 47); 1855 : MM. Rompant, Arnault, Collot, Lacroix (*Bref*); 1856 : MM. Arnault, Collot, Lacroix, Jouan; 1857 : MM. Rompant, directeur-économiste, Arnault, Collot, Jouan, Frès, Carpentier, Filliot (*Bref*); 1858 : MM. Rompant, Arnault, Collot, Jouan, Frès (*Bref*); 1859 : Rompant, Arnault, Collot, Jouan; 1860 : MM. Rompant, Arnault, Collot; 1861 : MM. Rompant, Arnault, Collot, Frès (*Bref*). (Ajoutez et spécifiez d'après le *palmarès* : 4^e, M. Arnault; 5^e, M. Collot; 6^e, M. Benoist; 7^e, M. Frès; 8^e, M. Delaye; M. A. Benoist enseigne de plus l'anglais et l'allemand; 1862 : 4^e, M. Arnault; 5^e, M. Collot; 6^e, M. Paulhae; 7^e, M. Frès; 8^e, M. Delaye, clerc mino- ré; préfet de discipline : M. Gosse; prof. d'anglais et d'allemand : M. George; 1863 : MM. Rompant, Arnault, Collot (*Bref*).

1. Il fut installé le 22 avril 1863.

et Saint-Nicolas ne lui était pas inconnu. Homme de gouvernement, il ne pouvait laisser cette maison dans l'état d'abandon où l'autorité diocésaine semblait, en quelque manière, la reléguer. Une organisation nouvelle s'imposait si on voulait lui infuser une vie nouvelle¹.

1. Notons, en passant, que le chevet de l'église de Saint-Nicolas avait été agrandi en 1861 de façon à être remis à l'alignement du côté méridional du boulevard Saint-Germain.

11^e Supérieur : M. VERNHES.

1864-1866



M. Vernhes

M. Vernhes fut chargé de cette réorganisation.

« M. Louis-Antoine Vernhes, naquit à Villefranche, en 1828, dans ce Rouergue, qui a donné à l'église de Paris, Mgr de Frayssinous, M. Carrière et Mgr Affre. De bonne heure il vint à Paris. Son oncle, M. Salacroux, curé de Saint-Laurent, l'envoya au petit séminaire de Saint-Nicolas... En sortant de Saint-Sulpice, M. Vernhes devint professeur à Notre-Dame des Champs. Il y passa plus de dix années... Par l'aménité de son caractère, par sa conversation facile, variée, pleine de verve et de charme,

M. Vernhes fut le lien de la plupart de ses collègues... Le soir, après une journée de fatigues, on se délassait en l'écoutant. En classe, on pouvait remarquer combien il était méthodique en même temps que vif et plein de feu, qualités qui semblent s'exclure¹ ».

Il fut envoyé à Saint-Nicolas au mois de juin 1864². Il étudia consciencieusement la situation et bientôt³, put adresser à Mgr Darboy un rapport complet et, à notre avis, intéressant. Nous allons lui laisser la parole :

Chapitre I

Observation sur le matériel

§ 1. — Immeuble

Il ne faut pas juger des bâtiments du petit séminaire par la pénible impression que l'on éprouve aujourd'hui en y entrant; on éprouve la même peine toutes les fois qu'on entre dans une maison où manque l'ordre, la propreté et la tenue.

En observant avec soin le local, on voit bientôt qu'il est bien approprié aux besoins d'une communauté et qu'il offre pour cette

1. *Semaine religieuse de Paris*, 1^{er} avril 1871. — Si nous en croyons une note de la vie du *Cardinal Meignan* par H. Boissonnot (p. 126) c'est le vicaire général Meignan, ancien collaborateur de M. Bercy à Notre-Dame des Champs (1846-1847), qui aurait patronné et l'œuvre de restauration de Saint-Nicolas et le supérieur, chargé de cette œuvre: « Devenu vicaire général, l'abbé Meignan fit tous ses efforts pour rendre sa première gloire au séminaire de Saint-Nicolas. Le supérieur d'alors, M. Vernhes, le remercie souvent d'avoir été l'auteur de tout le bien dont il jouit aujourd'hui. (19 mai 1865). — Nous nous souvenons écrit-il une autre fois en invitant l'évêque de Châlons (Meignan) à présider une fête à Saint-Nicolas. — nous nous souvenons de la part que vous avez eue à la restauration de notre maison et de la bienveillance extrême que vous nous avez toujours témoignée. Votre présence comblera de joie les maîtres et les élèves. (20 fév. 1866). — Monseigneur y entretint à ses frais deux élèves pendant longtemps. » Mgr Foulon dans sa *Vie de Mgr Darboy*, (p. 284-285) admet cette intervention de M. Meignan. Lui-même était, à cette époque, supérieur de N.-D. d. C. Il écrit: « Les sollicitations d'un certain nombre de MM. les Curés de Paris fort attachés aux anciennes traditions de Saint-Nicolas, sollicitations appuyées par la haute influence de M. l'abbé Meignan, archidiacre de Saint-Denis et chargé de l'administration des séminaires, déterminèrent l'Archevêque à s'intéresser d'une manière active à un établissement cher au clergé diocésain. »

2. « J'ai continué de soutenir l'établissement du séminaire jusqu'au mois de juin 1864, époque où M. Vernhes et M. Danguy sont entrés en fonctions ». *Lettre de M. Heuqueville à un vicaire général*, 1864. A. D. — Nous n'avons trouvé aucune pièce attestant la reconnaissance du diocèse à l'égard de M. Heuqueville, qui lui avait conservé une maison si vénérable.

Le 20 juillet.

destination des avantages qu'on pourrait difficilement trouver ou suppléer ailleurs¹.

Afin que l'on puisse aisément étudier la maison sans avoir besoin de la parcourir on en a donné un plan plus exact qui sera présenté en même temps que cet exposé.

(Voir plan du petit séminaire²).

En ce moment le local est employé aux destinations les plus diverses. Il est *petit séminaire* et *externat* surveillé ou libre où l'on reçoit des élèves à peu près de toute sorte. *Presbytère*³, où sont logés les vicaires, les suisses, les bedeaux, le sacristain, la loueuse de chaises de la paroisse, etc. *Hôpital*⁴ où l'on abrite quarante pauvres ou infirmes des deux sexes. *Hôtel garni* où logent des médecins, des avocats, des étudiants, des hommes de tout état. *Maison à louer*, où sont établis des locataires de toute sorte, hommes et femmes, ménages vieux et jeunes⁵. *Etablissement de commerce* : fruiterie, détail de vins, locations de voitures; *magasin de dépôts*, où se trouvent les meubles ou ustensiles d'un peintre, d'un inspecteur, d'un chanoine, etc. Il suit de là que les portes d'entrée, les corridors, les cours, sont publiques, ouvertes à tout venant. On a essayé de dresser la liste des personnes qui habitent dans cette sorte de cité, elle est très incomplète, mais elle sera présentée en même temps que ce travail.

(Voir : Etat actuel du petit séminaire⁶).

Le premier soin à prendre est de rendre ces bâtiments à leur destination en établissant ailleurs le presbytère, donnant congé aux locataires et trouvant un autre abri aux pauvres qui y demeurent.

Il y aura ensuite des réparations à faire : une façade doit être démolie pour l'élargissement projeté de la rue Saint-Victor... : cette démolition modifiera beaucoup les bâtiments sans nuire toutefois au petit séminaire; la ligne de démolition est marquée sur les plans⁷.

1. Nous croyons cette observation très juste.

2. A. S. N.

3. L'ancien presbytère (situé dans la rue des Bernardins, en face la petite porte d'entrée placée près du chevet de l'église), était alors en démolition et on allait bâtir le nouveau sur l'emplacement des deux vieilles maisons cédées à la ville en 1853. Cf. p. 508. — M. Heuqueville occupait l'appartement de M. le Supérieur; M. Rompant, les pièces qui plus tard ont formé le grand salon, M. Blondeau, vicaire, la chambre du surveillant du dortoir Saint-Joseph, et deux pièces adjacentes; deux autres vicaires logeaient au deuxième étage.

4. 21 femmes pauvres, en particulier, étaient réfugiées dans l'ancien dortoir de Saint-Jean-l'Évangéliste. Des prêtres polonais avaient été recueillis auparavant au quatrième étage, sans doute à la suite de l'insurrection de 1863.

5. « C'était mal payé et je faisais souvent remise du terme ». (*Lettre de M. Heuqueville. A. D.*)

6. A. S. N. Ce qui aggravait la situation, c'est que nulle partie du bâtiment n'était exclusivement réservée à un usage : tout s'enchevêtrait.

7. Cette démolition n'eut pas lieu.

La maison tout entière a besoin d'être blanchie à l'intérieur après avoir été lavée.

§ II. — Meubles

Le mobilier qui est en ce moment au petit séminaire n'est pas très considérable, surtout il est vieux, sale et usé, enfin, Monsieur le Curé en revendiquerait la plus grande partie comme étant le mobilier de son ancienne maîtrise transportée au petit séminaire.

Il est vrai que lors de l'entrée de Monsieur le Curé au petit séminaire, il fut fait un inventaire, que cet inventaire est probablement celui qui se trouve entre les mains de Monsieur le Curé et sur lequel est porté le détail d'un mobilier respectable, mais on assure qu'une religieuse appelée Sœur Symphorose¹ a fait de nombreux détournements.

Monsieur le Curé se montrerait assez disposé à tout abandonner au petit séminaire à l'exception de quelques objets marqués dans l'inventaire².

Même après la libéralité promise par Monsieur le Curé, la maison se trouvera encore bien dépourvue, mais il n'est pas nécessaire de faire d'un seul coup l'achat de ce qui manque au mobilier³...

Chapitre II

Personnel du Petit Séminaire

§ I. — Maîtres

Supérieur, jusqu'à présent, Monsieur le Curé. Monsieur le Curé ne pouvait suffire à toutes ses occupations : gouvernement du petit séminaire, administration de la paroisse, gestion de ses affaires. Il est content d'être débarrassé d'une partie de ses sollicitudes et applaudit aux innovations qui se font⁴.

1. Il ne faut pas la confondre avec une sœur Symphorose du temps de M. Hautin.

2. Dans sa lettre de 1864 (A. D.) M. Heuqueville dit qu'il n'a laissé ce mobilier que jusqu'au jour où il en aurait besoin pour sa « maison de vieillards ». Il songeait, en effet, à créer un asile de vieillards. (*Communication de M. Benoist*). Des spéculations malheureuses engloutirent sa fortune dans les dernières années de sa vie.

3. « J'ai donné, écrit M. Heuqueville, pour plus de 300 francs de ma batterie de cuisine ». Puis il ajoute : « On (l'archevêché) me donnait 1000 francs pour l'entretien de la maison, ils ne m'ont pas été payés la dernière année ». A. D.

4. Il tenait beaucoup à son titre de supérieur. (*Communication de M. B.*)

M. Rompant, directeur, demande aussi à être déchargé des soins qu'il donnait à la maison¹.

M. Arnould, professeur de 4^e, a donné de longs services au petit séminaire et y resterait volontiers, surtout si l'on pouvait donner à sa position un peu plus d'indépendance et d'éclat².

M. Collot est un homme de dévouement, d'idées généreuses, qui n'a qu'un désir, celui de voir la maison se relever, et qui est prêt à donner à sa restauration un concours efficace, dût-il pour cela faire des sacrifices.

M. Robert, licencié ès lettres, homme d'une régularité parfaite et d'une piété exemplaire, resterait volontiers au petit séminaire, si on pouvait lui trouver un emploi plus en rapport avec ses facultés et ses goûts littéraires.

M. Frès...

M. Delage ou Delaye...

M. Danguy entré récemment, a montré comme maître d'étude beaucoup de dévouement et beaucoup d'aptitudes pour l'enseignement³.

Pour l'année prochaine, je proposerais :

Supérieur : M. Vernhes.

Directeur : M. N.

Economé ou sous-économé : M. N.

prof. de 4^e : M. Arnould.

— 5^e : M. Collot.

— 6^e : M. Guéneau.

— 7^e : M. Fabre.

— 8^e : M. Magne.

— 9^e : M. N.

maître d'étude : M. N.

M. Guéneau est plein de zèle et de dévouement pour la restauration du petit séminaire. Il demande à y entrer comme professeur et je crois qu'il a toutes les aptitudes nécessaires pour rendre de bons services.

M. Fabre a été autrefois professeur dans la maison, et demande à y rentrer, c'est un homme capable à ce que je crois, et qui pourra être utile.

1. Il fut nommé, cette année-là même, deuxième vicaire à Saint-Gervais et mourut à Marie-Thérèse en 1890.

2. Il avait remplacé en quatrième (vers 1857) un laïc nommé Alix; méridional qui ne connaissait que le style sublime. M. Arnould « ne mettait pas beaucoup de discipline là où M. Rompant n'en mettait pas du tout : excellent professeur, très méthodique. — Il portait des lunettes; il était très grave et nous faisait travailler beaucoup. C'est en sortant de sa classe que nous passions à Notre-Dame des Champs. » *Annuaire de S.-N.*, 1897, p. 47, *Discours de M. Poussel*, 1903, p. 52. *Discours de M. Lesêtre*.

3. Il ne semble pas être resté toute l'année suivante à Saint-Nicolas. Cependant il demeura au séminaire pendant les vacances, au moins jusqu'au mois d'octobre 1864 (Cf. *Lettre de M. Henqueville*, 1864. *A. D.*), devint curé de Choisy-le-Roi, et mourut en 1902.

M. Magne est un diacre de Saint-Sulpice, proposé par M. l'abbé Icard.

J'en n'ai pas encore cherché à remplacer les autres places vacantes; ce n'est que dans ces derniers temps que j'ai connu que les titulaires ne pourraient les garder.

M. Danguy et M. Robert pourront occuper deux des places restées libres.

§ II. — *Élèves.*

Il y a en ce moment dix-neuf externes et soixante-deux pensionnaires¹. Ils sont portés sur les registres comme fournissant les rétributions suivantes : 2, 600 fr.; 6, 500; 12, 450; 7, 400; 4, 350; 17, 300; 7, 250; 2, 150; 1, 50; 1, 60; 6, 120; 10, 0; ce qui fait une recette de 22.000 francs.

1 a 24 ans, il est en 7^e; 1, 22 ans, en 4^e; 1, 19 ans, 7^e; 1, 18 ans 4^e; 6 de 17 ans; 18 de 16 ans; 13 de 15 ans; 15 de 14; 9 de 13; 5 de 12; 3 de 11; 1 de 10.

Ces élèves ont été admis sans discernement, tenus sans vigilance; de là, grande diversité.

L'arrivée d'un supérieur qui s'est occupé d'eux² a fait une révolution; les uns par conscience, les autres par peur, mais tous également ont été dociles : attentifs aux avis qu'on leur donnait, intelligents à les comprendre et prompts à les exécuter.

Chez la plupart il y a un esprit qui a de l'énergie et de la portée.

La tenue des élèves comme celle de la maison est à réformer. L'éducation première chez la plupart est défectueuse.

Le culte extérieur, les cérémonies sont fort en honneur parmi eux. Ce goût bien dirigé peut donner un caractère tout à fait ecclésiastique à ce petit séminaire et favoriser le développement des vocations.

§ III. — *Serviteurs.*

Le service du petit séminaire bien composé du reste, est extrêmement incomplet. Le nombre restreint des employés ne peut suffire aux divers travaux³.

1. Ce qui fait en tout 81 élèves : nous croyons que c'est là le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint. Celui de 150 affirmé par l'article nécrologique de M. Heuqueville (*Semaine religieuse de Paris*, an. 1869) nous paraît bien exagéré.

2. Il arriva en juin et prépara ainsi la rentrée.

3. Portier octogénaire. — Lingerie : Mme Chevallot. Infirmerie : Mme Jacquinot. Dortoirs : Mme Offoletz (*Note du rapporteur*); cette dernière resta dans la maison et y mourut octogénaire vers 1885.

*Chapitre III**Organisation.*

L'organisation actuelle n'a rien de fixe et de régulier en pratique.

On voit généralement dominer les principes suivants :

1^{er} principe. — Il y a fusion entre le petit séminaire et la paroisse. Les professeurs et même les élèves du petit séminaire sont fonctionnaires de la paroisse : M. le Supérieur est curé ; M. le directeur, vicaire ; les autres professeurs sont diacre et sous-diacre d'office, chantres, maître des cérémonies.

Les élèves sont enfants de chœur, clercs, chanteurs, employés de toute espèce.

2^e principe. — Subordination du petit séminaire à la paroisse. Si un professeur est appelé en même temps par un convoi à l'église, par la classe au séminaire, on n'hésite pas : on court au convoi et on laisse les élèves. Ce dernier principe a eu de très fâcheuses conséquences. Il n'y a plus eu de suite ni de règle dans le petit séminaire, les élèves se sont trouvés plusieurs fois seuls en étude, en classe, en récréation. L'habitude ayant été prise d'abandonner les élèves, on a fini par les laisser seuls sous le plus léger prétexte ; l'ordre a été entièrement compromis et il y a eu des faits déplorables. Les élèves avaient pris l'habitude de se répandre en liberté dans toute la maison et d'en sortir même à volonté.

Les vicaires de la paroisse étaient très relevés dans l'esprit des élèves : mais les professeurs étaient peu considérés ; le premier d'entre eux, M. Rompant, avait le dernier rang dans le clergé de l'église ; les professeurs étaient de bien petits personnages à côté des vicaires ; on les a peu respectés, ils ont fini par s'estimer et se respecter peu eux-mêmes.

Le séminaire tout entier est tombé dans l'estime du public ; il n'a compté pour rien à côté du petit séminaire de Notre-Dame des Champs ; on a dû renoncer à avoir des élèves au-dessus de la quatrième. Les élèves de Saint-Nicolas arrivant à Notre-Dame des Champs se sont trouvés eux-mêmes et ont été regardés par les autres, comme d'un rang inférieur, non pas comme on l'a cru, parce qu'ils se destinaient à l'état ecclésiastique ou qu'ils appartenaient à des familles moins aisées, mais uniquement, parce qu'ils venaient de Saint-Nicolas .

Ces principes amenaient cependant quelques avantages. Le petit séminaire n'avait pas besoin de rétribuer beaucoup ses professeurs, qui se trouvaient déjà rémunérés par leurs emplois à la paroisse. C'était un avantage matériel.

Il aurait pu y avoir aussi pour le petit séminaire un avantage d'un ordre plus élevé : l'assistance aux offices, la participation aux cérémonies pouvaient avoir une bonne influence sur les élèves s'ils y eussent été surveillés et maintenus.

La paroisse gagnait encore plus que le séminaire; elle donnait sans frais aux vicaires, aux employés de l'église, un logement comode et même pour quelques-uns très vaste.

Elle avait dans les professeurs des prêtres habitués qu'elle n'avait pas besoin de beaucoup rétribuer.

Les élèves même lui fournissaient des clercs et un chœur de chant qui ne demandait aucun frais et pour lequel même elle recevait un certain casuel.

Je crois qu'on ne devrait pas craindre de sacrifier ces avantages et qu'il faudrait détruire toute cette organisation. Plus de subordination du petit séminaire à la paroisse et même plus de fusion. La paroisse devra marcher avec ses ressources et le petit séminaire payer ses professeurs¹.

Ce qu'il faut chercher surtout, Monseigneur, c'est de relever les âmes de ces enfants.

Un moyen sûr de relever ces enfants, c'est de leur annoncer dignement la parole de Dieu, de leur inspirer une piété solide et de cultiver leur intelligence par un enseignement élevé en même temps que chrétien; enfin, Monseigneur, permettez-moi de vous le dire, un regard plus vigilant de l'autorité sur de semblables maisons. Cette vigilance eût épargné des taches au passé et elle préviendra les moindres désordres à l'avenir.

Chapitre IV

Économat et Ressources.

Les ressources actuelles du petit séminaire Saint-Nicolas sont : la rétribution des élèves, l'allocation faite par la caisse diocésaine, les loyers de la maison, les bénéfices que tire la fabrique des services rendus par le petit séminaire, enfin la fortune, les revenus privés de Monsieur le Curé².

Quelques-unes de ces ressources vont disparaître, les autres seront diminuées

Les frais actuels seront augmentés; il leur faut un plus grand nombre de prêtres et leur rétribution devra être considérablement relevée; les serviteurs seront plus nombreux, la nourriture des élèves

1. Quelques élèves iraient à la Métropole et quelques autres à la paroisse; messe de communauté du matin, le dimanche au séminaire.

2. Il nous semble que cette dernière remarque est tout à l'honneur de M. Heuqueville.

devra être sensiblement améliorée et mise au niveau des pensions et collèges de partout.

Si la caisse diocésaine ne pouvait supporter ces frais, je proposerais pour créer des ressources de consacrer le bâtiment Saint-Paul à une école spéciale laïque, complètement séparée du petit séminaire, qui comprendrait de 25 à 40 élèves et où l'on pourrait faire des bénéfiques qui couvriraient le déficit de la caisse du petit séminaire restreint à un nombre de 100 à 110 élèves.

Daignez, etc.

Pendant les vacances, il faut obtenir des vicaires et du curé qu'ils quittent leurs appartements¹, pour le 15 septembre, des locataires, qu'ils cèdent la place qu'ils ont envahie², et il est nécessaire de procéder aux réparations les plus urgentes. De plus, en septembre, on imprime un nouveau prospectus. Pour réserver l'avenir, il y est dit simplement, relativement aux études : « Le programme de l'enseignement comprend toutes les études cultivées dans les autres établissements d'instruction secondaire ». C'était insinuer qu'on se proposait de reconstituer, au moins petit à petit, les classes supérieures³. « Le soin de l'infirmerie et de la lingerie est confié à des religieuses de la Providence de Portieux (Vosges) », ajoute le prospectus et c'était une garantie de plus au profit de la vigilance et de la propreté. Restait ensuite à compléter le personnel.

*
* *

Le soir du lundi 3 octobre, M. Vernhes fit la prière. « Il y ajou-

1. Une lettre d'un grand vicaire y autorise M. Vernhes, le 30 juillet, car « Sa Grandeur veut que tout le petit séminaire soit appliqué en entier à sa destination. » *A. S. N.*

2. Ce point exigea un peu plus de temps : « Les locataires ont reçu leur congé, la plupart d'entre eux partiront au 1^{er} octobre, quatre resteront jusqu'au mois d'avril. » *Lettre de M. Vernhes, 12 août 1861. A. D.*

3. « Toutefois le petit séminaire de S.-N. en reprenant ses traditions interrompues ne pouvait pas encore prétendre à la vie complète qu'il a reconquise depuis. Tout en accordant qu'on y ferait une classe de plus, la classe de 3^e, Mgr résista aux désirs respectables mais prématurés de ceux qui voulaient restaurer complètement l'œuvre avant d'avoir assuré complètement les conditions de sa durée. La prudence de l'Archevêque ne lui permettait pas de s'engager au delà de ses ressources, (cette assertion nous paraît assez difficile à admettre après ce que nous avons dit de la suppression de l'*Œuvre du petit séminaire*, p. 513) encore moins de résoudre immédiatement une question très complexe et dont la solution définitive ne devait arriver que quelques années plus tard. » Mgr Foulon, *Vie de Mgr Darboy*, p. 284-285.

ta quelques paroles graves, pénétrantes ». Autour de lui se pressaient les professeurs. D'abord M. Caillebotte, ancien vicaire de Belleville, « homme dévoué, pieux et instruit », qui devenait économiste, directeur, et entre temps, professeur de mathématiques. Habitué à gérer les affaires¹, il devait montrer, dans cette charge, une sévère économie unie à un plus large sentiment des nécessités de la vie. Sous sa direction, le sirop de groseilles fit place à l'*abondance*.

Le préfet des études était le P. Bourard du tiers-ordre enseignant, « très brillant professeur, plein d'originalité et qui donnait à ses élèves des clartés de tout² », peut-être au détriment de la solidité. M. Arnault, dont les cheveux déjà blancs témoignaient d'un long stage dans la maison, (il y commençait la 17^e année de professorat), continuera à être un professeur de *quatrième* « méthodique, régulier, pratique », inspirant à ses élèves « la haine des czars et l'amour de Virgile ». Le Père Collot attisera cette haine, en essayant d'inspirer en même temps à ses élèves de *Cinquième*, l'amour de la république (en 1864!). Un peu rebelle aux racines grecques, il saura égayer la classe par la recherche d'étymologies aussi curieuses que fantaisistes, et refaire sur la carte d'Europe ce qu'il appelait la chrétienté. Par sa bonhomie, son enjouement, il sera le doux rayon de soleil qui rendra la maison moins sévère. M. Robert s'appliquera à l'étude du grec, pendant que M. Magne surveillera l'étude³. Et enfin, le jeune M. Guéneau rivalisera de bonté et de facile enthousiasme avec le bon père Collot.

L'état-major, ainsi en partie renouvelé, aura affaire à des troupes également rajeunies. De nécessaires éliminations écartent les élèves suspects⁴ et laissent la place à de plus nombreuses et meilleures recrues. Sans tarder, et grâce à des conseils fréquents et bien conduits, on élabore un règlement⁵. Avant tout, on tend

1. Il était fils d'un négociant de la rue des Deux-Ecus.

2. Fusillé comme otage en 1871. — Il régenta à Saint-Nicolas un embryon de *troisième* et son costume blanc augmentait son prestige.

3. Il y eut quelque temps un Martin (de Valence).

4. M. Vernhes ne fut toutefois pas assez prudent dans les procédés.

5. A. S. N. L'archevêque revit ce règlement et l'approuva au moins d'une façon provisoire et décida que, pour le traitement, les professeurs de Saint-Nicolas, seraient mis sur le même pied que ceux de N.-D. d. C. Un soir, M. Vernhes allait commencer l'explication régulière et annoncée du règlement, plusieurs professeurs entrèrent dans la salle des exercices, suivis d'abord

à séparer le séminaire de la paroisse et, par exemple, on refuse d'aller avec elle au pèlerinage de Saint-Etienne du Mont. Cependant on continue à y fréquenter les offices, mais on veille à la tenue pendant les cérémonies, on prive du plaisir de faire partie de ces cérémonies les élèves que signalent leurs mauvaises notes. On accorde, en revanche, à quelques-uns le privilège de porter la soutane le dimanche. La discipline est l'objet de fréquentes délibérations. Fermeture des issues, grande vigilance, grande fermeté; plusieurs résolutions sont prises qui devront rétablir les choses dans l'ordre. Des lectures spirituelles faites en étude contribuent à ce résultat. Grâce à sa faconde méridionale et à une imitation habile de la manière de Dupanloup¹, le Supérieur souffle dans l'âme de ses élèves un enthousiasme un peu superficiel, il est vrai, mais heureux dans ses conséquences immédiates. L'ancien professeur de *troisième* ne pouvait se désintéresser des études et M. Arnault d'ailleurs le stimulerait au besoin. On établit des cahiers d'honneur, des cahiers de classe que le supérieur inspecte quelquefois, ainsi que les copies de composition, on encourage les devoirs dictés, on prépare sérieusement les examens et quelques séances littéraires. On ne néglige pas l'amélioration du régime alimentaire², et on tient compte des observations du médecin. Pour se délasser on a en hiver, une promenade le jeudi, et, en été, le mardi et le vendredi, on jouit des ombrages de Gentilly. A Pâques il est vrai, il faut se contenter d'un seul jour de vacances, mais après avoir ainsi entremêlé le labeur et le repos, on arrive enfin au jour désiré pour tous.

Le 1^{er} août, Mgr Darboy « présidait cette fête qui était comme la consécration d'une résurrection chère au clergé de Paris ». Il était accompagné de MM. Icard, Millault, Foulon, devenu supérieur de Notre-Dame des Champs, et de nombreux curés de Paris³, M. Vernhes, dans son discours des prix, dit à cette bel-

de M. Caillebotte, portant solennellement le *règlement*, puis de M. Vernhes fermant majestueusement la marche.

1. Il y joignait celle de Napoléon dont, « vif et brun », il essayait de reproduire les attitudes et le maintien. Pour tous ces détails, voir : *Annuaire de S.-N.*, 1897, 1903, 1905.

2. Notons ici un petit détail : ce sont les élèves eux-mêmes qui font leur lit.

3. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, août 1865. — Premiers prix d'excellence : 3^e, H. Wellinger; 4^e, A. Dillenscéger; 6^e, G. Letellier; 7^e, E. Ségonne; 8^e, J. Mirault; *classe élémentaire*, C. Benoit.

le assemblée : « S'il y eut jamais une année bonne et laborieuse pour une maison, c'est bien celle qui vient de s'écouler pour nous. Nous nous sommes trouvés... en face de difficultés graves... Malgré tous ces obstacles, nous pouvons dire que la discipline, le travail et la piété ont toujours été maintenus et satisfaisants. Le but sans doute n'est pas entièrement atteint, il reste beaucoup à faire, la réorganisation n'est point achevée ». Après avoir témoigné de sa reconnaissance à l'Archevêque, il complimente les Sulpiciens présents et assez habilement insinue ses ambitions : « Pussions-nous si bien faire que la maison de Saint-Nicolas soit regardée désormais comme la porte et le vestibule de celle de Saint-Sulpice ». Il n'a garde d'oublier ce prêtre qui, « malgré la sollicitude d'une importante paroisse..., voulut bien se charger de diriger le séminaire délaissé ». Il va même jusqu'à faire l'apologie des bâtiments du séminaire : « Oui, ces vieux murs n'ont de sombre que l'apparence; comme pour la cellule de l'*Imitation*, avec le temps leur aspect devient doux, leur habitation agréable... Il y a dans cette demeure comme une vertu secrète qui semble inspirer le recueillement et le travail... Elle a pour elle la majesté d'incomparables souvenirs : depuis deux cents ans elle sert d'asile à une communauté ecclésiastique. Elle est le monument le plus respectable qui nous reste de l'antique et illustre clergé de France, puisque Saint-Lazare n'appartient plus à la religion et que Saint-Sulpice a perdu ses vieux murs ».



La confiance revenait à Saint-Nicolas. 150 élèves environ peuplèrent ses « vieux murs ». La *troisième* laborieusement conquise, eut son organisation complète et fut confiée à un ancien normalien, élève et secrétaire de Duruy¹, M. Huvelin. Son érudition fit l'étonnement de ses élèves qui en parlèrent toujours avec admiration². Une nouvelle classe s'ouvrit également pour les jeu-

1. On dit même que l'*Histoire Grecque* de Duruy est due en partie à la plume de M. Huvelin, (mort chan. hon., vicaire à Saint-Augustin, 1910).

2. « Je me souviens qu'un jour, il faisait les cent pas dans la classe, sans livre, pendant que l'un de nous expliquait du grec. La langue fourcha à l'élève qui lisait : il prononça mal un mot. Alors M. Huvelin, qui n'avait pas de livre (ses yeux étaient fatigués) : « Ce mot, dit-il, n'existait pas au temps de cet auteur; on ne le rencontre qu'au temps de Socrate, le Socrate du IX^e siècle, au moyen-âge. » *Discours de M. Sédilot, Annuaire, 1905, p. 59.*

nes gens un peu âgés et désireux de brûler plusieurs étapes dans leurs études. M. Panis en fut le premier professeur et elle s'intitula la classe *spéciale*¹. Le travail de réorganisation se confirme



dans les conseils hebdomadaires. Il est conduit avec méthode. On y examine d'abord les résolutions à prendre au regard de la *Religion*. Les méditations à faire aux élèves sont soigneusement distribuées aux professeurs; on facilite la présence des élèves aux offices paroissiaux parce qu'ils s'y intéressent; mais on ne permet qu'assez difficilement la communion des huit jours². Les temps sont difficiles pour la Papauté et comme M. Caillebotte, au mois de mars, va à Rome³, on rédige une adresse au Saint-Père menacé ». « Cette adresse sera présentée à la signature de tous les maîtres et portée dans les classes pour que tous

les élèves signent également ». Ce qui est fait et 155 signatures

1. Malgré son nom, elle n'eut pas droit à des *prix spéciaux*. Les élèves qui la formaient composèrent, avec les classes correspondantes à leur force respective, (*Cahier du conseil*). *A. S. N.* — Ils remportèrent des succès très honorables. On leur donna des prix *ex-æquo*, pour ne pas nuire aux élèves des classes ordinaires. Cette classe *spéciale* est une création heureuse, mais elle demande un professeur actif, et habile. Les anciens élèves de 1865-1866 s'accordent à dire que le premier titulaire eut ces qualités. Voici quel était le personnel dans le 2^e trimestre de 1865-1866 : MM. Caillebotte, direc.-écon.; Huvelin, 3^e; Guéneau, 4^e; Collot, 5^e; Navet, 6^e; Hurteaux, 7^e; Tournier, 8^e, Panis, *spéciale*; Robert, préf. de disc.; Meuley, prés. d'ét.; Chéron, prés. d'étude. *A. S. N.*

2. Le passage nous semble intéressant à citer : « Pour les communions des enfants, MM. les confesseurs sont entièrement libres de ce côté. Cependant il ne faudrait pas accorder trop facilement la communion des huit jours. Ce ne doit être qu'une exception. Il faut que la fréquence de la Communion soit réglée sur la conduite de l'enfant sans doute, mais aussi de manière à ce qu'elle devienne plus grande à mesure qu'il avancera vers le sacerdoce... De plus, il faut tenir compte de l'effet que peut produire sur les élèves la Communion de tel ou tel de leur condisciple. » *Cahier du conseil*, p. 118. *A. S. N.*

3. « Ce voyage entre dans les traditions de la maison dont les supérieurs ont toujours témoigné une vénération et un attachement tout particuliers pour

d'élèves sont ainsi recueillis¹. Pie IX, par l'intermédiaire de la nonciature fit parvenir une prompte réponse qu'on écouta « avec le plus religieux respect. » A la même époque, le supérieur se propose de parler deux fois par semaine aux domestiques. Le conseil approuve « fort cette idée ».

Passant ensuite aux *Etudes*, on prend des mesures pratiques pour les promouvoir : on fait descendre dans une classe inférieure les élèves trop faibles ; on réglemente les lectures, on dé-

*Item in Feste Conceptionis Immaculate B. V. M.,
In Representatione Conceptionis & Assumptionis
quodam B. M. F.
In die Feste S. Nicolai Archiepiscopi Patroni
nostri die 6^a mensis Decembris;
In die conclusionis Exercitiorum Spiritualium quodamvis,
Dimisso confite et contuli, Sacratissimo D. N. Archiepiscopo
Copul in Sancta Communione accipiendo, et vi Sacelli major Romae
pro Sanctitate Sua et Ecclesia Sancta Catholica de more
Deum Omnipotentem Representat et pro eis offert pro confessione
peccatorum et distributione Ecclesiae nostrae
die 19. Martii 1866.
Benigne Annuimus pro gratia in forma Ecclesiae consueta
Pius N. IX.*

Visum in curia Sanctae Severinae die 20^{to} Aprilis 1866
 S. J. Lagarde
 vic. gen.

Une partie du tableau des indulgences accordées par Pie IX.

cide que les programmes d'examens seront convenus avec le Supérieur, on multiplie les séances sur la préparation desquelles on insiste souvent, on entoure d'une certaine solennité la distribution mensuelle des *billets de satisfaction*², on donne de sages

le Souverain-Pontife. M. Frère, Mgr Dupanloup sont allés à Rome solliciter la bénédiction du Père de tous les fidèles. » *Ibid.*

1. Nos archives de Saint-Nicolas renferment ce document qui nous indique ainsi les élèves présents aux « ides de Mars », 1866. Il y est fait allusion aux anciens élèves de Saint-Nicolas devenus zouaves pontificaux, à Mer Dupanloup, à la restauration du séminaire due aux soins assidus de l'archevêque.

2. Les vicaires-généraux (MM. Lagarde, Véron) demandent quelquefois à assister à ces petites fêtes de famille.

avis sur les devoirs à dicter qu'on doit mettre à la portée des élèves.

La *discipline* en devenant plus vigilante encore, semble pourtant s'adoucir sur quelques points. Au jour de l'an, il est octroyé trois jours de congé; trois jours également à Pâques; on a assez souvent le « *Deo gratias*¹ » aux repas, et les promenades ont lieu, hiver comme été, le mardi et le vendredi. Enfin, on traite les questions d'*Economat* et en particulier celles de la nourriture des élèves qu'on essaye d'améliorer.

C'est donc une véritable restauration comme s'exprimait l'adresse au Pape². L'archevêque, qui est venu présider le salut au soir de la Présentation, doit être satisfait de son initiative. Cependant, pour des motifs que nous ignorons, il n'est point disposé à compléter son œuvre en la couronnant par l'addition de classes supérieures. Par un désir bien naturel, M. Vernhes veut conserver le plus longtemps possible ces enfants auxquels il s'est attaché. Il espère obtenir la permission de garder en *seconde* ses aînés qui viennent de terminer leur *troisième*. A la distribution des prix³, il prend ses désirs pour une réalité; il annonce pour l'année suivante la création d'une chaire de *seconde*.

Les mêmes obstacles qui avaient empêché M. Heuqueville d'obtenir la *troisième*, se dressèrent-ils de nouveau devant cette mesure, compréhensible pourtant? Nous l'ignorons. La chaire de *seconde* refusée, M. Vernhes crut devoir donner sa démission. On l'envoya premier vicaire à la paroisse de Saint-Leu⁴: ce fut considéré comme une disgrâce.

Il avait bien mérité de Saint-Nicolas et sa peine ne fut pas perdue. S'il avait vécu quelques années de plus, il aurait vu parvenir au sacerdoce bon nombre de ses anciens élèves, ce

1. Permission de parler.

2. « *Denuo instituendo* ».

3. Premiers prix d'excellence : 3^e F. Sédillot; 4^e A. Dillenséger; 5^e G. Lételier; 6^e L. Cocharde; 7^e H. Nicolas; 8^e A. Lessier. Les prix des élèves de *spéciale* furent donnés *ex-aquo* et ne firent point de tort aux classes avec lesquelles ils avaient concouru.

4. Il s'adonna à la prédication et mourut presque subitement le 26 mars 1871, dans les premiers jours de la Commune. L'assistance à ses obsèques fut cependant nombreuse. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1^{er} avril 1871.

qui, pour un Supérieur de petit séminaire, est la plus grande joie et malgré les défaillances possibles, la meilleure des récompenses¹.

1. Sans prétendre être complet, citons les noms suivants : MM. F. Sédilot, H. Lange, L. Nicolas, A. Bergeron, A. Dillenséger, V. Marchand, V. Dubois, B. Jacquet, A. Bonnot, C. Chatelard, A. Mulette, E. Roucoux, Duvergey, L. Amoudruz, G. Dauby, L. Thivillié, L. Miller, A. Léveilley, E. Biron, A. Hédou, P. Rousselle, E. Riffet, P. Selve, P. Gény, A. Bour, A. Flamérion, E. Perron, G. Racine, A. Bertot, J. Frisch, C. Delaunay, A. Barthélemy, E. Sicard, P. Rouquette, D. Chatellin, J. Lafontaine, H. Eguerre, C. Allès, H. Wellinger.

12^e Supérieur : M. HAUTIN

1866-1880.



M. Hautin.

C'était encore un ancien élève de Dupanloup que Mgr Darboy choisit pour succéder à M. Veruhes. François-Napoléon Hautin, né à Paris le 2 mai 1831, fut confié en 1840 à M. Dupanloup par M. Hamelin le réputé curé de l'Abbaye-aux-Bois. On a dit de l'élève qu'il travailla avec « calme » mais avec constance¹. En fait, nous n'avons pas rencontré souvent son nom au bas des devoirs inscrits au cahier d'honneur. Cependant il fut académicien en rhétorique (1848-1849)². Prêtre le 23 dé-

1. Rapport de M. Serreau, *Annuaire de S.-N.*, 1907, p. 35. La famille Hautin était originaire de Tivernon en Beauce (diocèse d'Orléans).

2. A Notre-Dame des Champs (le 15 janvier 1848).

cembre 1854, il dirigea, au sortir de Saint-Sulpice, la maîtrise de l'Abbaye-aux-Bois, où il avait lui-même été élève. Quelques mois durant (1857), il fut secrétaire-archiviste de l'Archevêché sous Mgr Morlot. Bientôt il prit la direction de la maîtrise de Sainte-Clotilde, aussitôt que cette nouvelle église fut ouverte au culte. On voit qu'il préludait au rôle qu'il allait jouer quelques années plus tard. Nommé (16 janvier 1860), nous ne savons pour quelle cause, à la modeste cure de Bonneuil, que ses amis appelaient alors une « bonbonnière »¹, il n'y demeura que trois ans et occupa bientôt le poste de deuxième vicaire à Saint-Michel des Batignolles. C'est là que Mgr Darboy, qui, sans doute, l'avait connu à Notre-Dame des Champs², le prit pour lui confier le sort de Saint-Nicolas.

Ce choix était excellent. Sans doute l'abord du nouveau supérieur était froid, et ses lèvres fines et serrées semblaient toujours bandées pour lancer le trait ironique, mais la dignité de son maintien, la franchise de son regard, le calme de sa parole, sa piété sincère malgré l'apparence sceptique de sa physionomie, le dévouement sérieux et constant dont il faisait preuve, la perspicacité, la finesse, la solidité de son esprit compensaient l'austérité de la première impression, imposaient l'estime, et, si la glace venait à être rompue, inspiraient une confiance et un dévouement sans bornes³.

Au sortir de sa charge (1880) il se plut à faire l'éloge de son prédécesseur. « Il ne resta que deux ans en charge, écrivit-il, mais la reconnaissance me fait un devoir de proclamer qu'il mit tout en œuvre pour répondre à la confiance de son Archevêque et à l'attente du Diocèse. Ce fut vraiment une époque de renouvellement et de résurrection. Le matériel fut largement réparé⁴, les règlements mis en vigueur; les études se relevèrent et la piété ne fit que gagner sous l'influence d'une discipline exacte. »

1. Discours de Mgr Hautin, *Annuaire de S.-N.*, 1890, p. 44.

2. Mgr Darboy y enseigna quelque temps la philosophie en 1849.

3. Nous connaissons nombre d'anciens élèves, surtout d'anciens pénitents de M. Hautin, qui lui ont conservé une affectueuse admiration.

4. Un inventaire dressé le 25 août 1866, en est la preuve irrécusable. Certes le luxe est exclu, il le fut toujours à Saint-Nicolas, mais le mobilier nous a paru suffisant. *A. S. N.*

Il restait cependant quelque chose à faire et l'incident créé par M. Vernhes devait produire un résultat heureux... Saint-Nicolas, à l'égard de Notre-Dame des Champs, jouait un peu le rôle d'un aîné qui a perdu ses droits. La situation pouvait, pour quelques-uns, paraître humiliante. M. Lagarde, vicaire général, écrivit le 1^{er} octobre au nouveau supérieur :

* ... Les deux établissements qui se partagent, dans le diocèse, l'honneur et la responsabilité d'une étude et d'une préparation première des vocations ecclésiastiques, ayant évidemment le même but, il a paru nécessaire d'établir entre eux une conformité aussi parfaite qu'il est possible, afin de communiquer à leur action l'efficacité qui peut seule lui donner l'unité de vues, d'esprit et de moyens.

Mgr l'Archevêque a jugé aussi qu'il est à la fois convenable et équitable d'améliorer la situation des ecclésiastiques appliqués au ministère modeste et laborieux, mais si méritoire et si utile des petits séminaires. Il a voulu leur témoigner tout le prix qu'il attache à leur grande et belle mission et, d'ailleurs, en les délivrant de la nécessité de chercher en dehors de leurs fonctions les ressources dont ils peuvent avoir besoin, il a désiré pourvoir à ce que lui paraît réclamer leur propre dignité, aussi bien que l'honneur des établissements diocésains auxquels ils sont attachés¹...

Le document annoncé, et signé de la main de l'Archevêque porte :

1^o Les deux maisons de Notre-Dame des Champs et de Saint-Nicolas du Chardonnet, ne formant, au fond, qu'un seul établissement, porteront également à l'avenir, le nom de *petit Séminaire de Paris*, en ayant soin seulement de placer en sous-titre, la désignation particulière à chacun d'eux de la manière suivante :

PETIT SÉMINAIRE DE PARIS PETIT SÉMINAIRE DE PARIS

Notre-Dame des Champs.

St-Nicolas du Chardonnet.

2^o Les deux maisons, chacune sous une administration séparée, auront le même règlement et le même régime...

3^o Chaque année, à l'époque déterminée par Mgr l'Archevêque, une commission nommée par Sa Grandeur inspectera les deux maisons, sous le double rapport des études et de l'administration.

4^o Les Supérieurs, Directeurs et Professeurs auront en tout un

rang et une position semblables dans les deux maisons. — Tous recevront leur emploi et leur titre de Mgr l'Archevêque...¹

L'égalité étant ainsi établie, l'Archevêque voulut donner une preuve spéciale de sa bienveillance à Saint-Nicolas, en recevant le lendemain, 2 octobre, à une heure de l'après-midi, les ecclésiastiques nouvellement entrés dans la maison².

Mais toutes ces mesures et cette marque de bienveillance ne dissipaient pas entièrement la tristesse des anciens maîtres. Au fond, la mesure à laquelle ils attribuaient le plus de prix leur était refusée. L'archevêché refusait l'établissement de la *seconde* et de la *rhétorique*. Saint-Nicolas restait toujours découronné.

Pendant on se mit courageusement à l'œuvre. Le chemin était tracé et facile à suivre : le règlement élaboré par M. Vernhes et ses collaborateurs n'avait à subir que quelques retouches³. Le travail paraît avoir été régulier et la discipline exacte. D'ailleurs, M. Hautin fait quelques coups sombres dans les rangs des élèves⁴.



Mgr Darboy.

1. *A. D.* et *A. S. N.*

2. *A. S. N.* Le personnel était ainsi composé : MM. Barthélemy, direct. écon. ; Héliin, p. de 3^e ; Guéneau, p. de 4^e ; Hurteaux, p. de 5^e ; Esclangon, p. de 6^e ; Benoît Martin, p. de 7^e ; Panis, Collot, p. de spéciale ; Celles, p. de 8^e ; Huvelin, p. d'hist. ; Adam, prés. de la grande étude ; Chéron, prés. de la petite étude ; Navet, préf. de discipline ; Muret (laïque), p. de dessin. *Papiers Daix. A. S. N.*

3. Au point de vue religieux : on exhorte les professeurs à participer aux exercices de piété ; chacun des maîtres, à tour de rôle, récitera, à la messe, pendant une semaine, les oraisons *pro congregatione et familia*. — Au point de vue des études : les promenades faites à *Gentilly*, les mardi et vendredi de chaque semaine, se terminent à 5 heures ; le temps qui s'écoule ensuite jusqu'au souper est consacré à la musique, à l'écriture, au dessin, celui-ci revêtant surtout un « cachet archéologique ». Il y a des séances littéraires tous les mois, un cahier d'honneur et, innovation significative : les mathématiques sont obligatoires et entrent dans le total de l'excellence. *Cahiers du conseil. A. S. N.*

4. A la mi-mars 1867, il y avait 29 élèves en 3^e ; 23 en 4^e ; 29 en 5^e ; 31 en 6^e ; 17 en 7^e ; 11 en 8^e, 1^{re} div. ; 11 en 8^e, 2^e div. ; 18 en spéciale. Total : 169 élèves. *A. S. N.* Ce total diminuera et ne sera que de 131 l'année suivante, de 110 en 1868-1869.

Sauf quelques incidents¹, l'année s'avance paisible. Le bruit court bientôt dans la maison que Mgr Darboy, pour prouver sa sollicitude à l'égard de Saint-Nicolas, chargera des hommes éminents d'examiner les différentes classes à l'époque de Pâques. M. Millault, alors curé de Bonne-Nouvelle, examinera la *sixième* et les classes élémentaires, M. Thenon, directeur de l'Ecole préparatoire des Carmes, la *troisième*, la *quatrième* et la *cinquième*, et M. Fortoul, directeur aux Carmes, fera porter son examen sur l'histoire, les mathématiques et le dessin. Le résultat de cette inspection sera communiqué à l'archevêché. M. Millault est *très satisfait* de la classe *spéciale*; la classe de *huitième* est *supérieurement menée*; l'examineur est assez sévère pour les classes de *septième* et de *sixième*. M. Thenon recommande l'explication d'un auteur mis entre les mains des élèves et blâme la prédominance des devoirs *dictés*, fait l'éloge de la classe de *quatrième*, où il est frappé de l'élégance des tournures qu'il rencontre dans les thèmes des élèves². La

1. Le premier concerne les communications du séminaire avec l'église. Muni d'une lettre de M. Lagarde, vicaire général, M. Hautin écrit à M. Heuqueville « que l'archevêché lui prescrit : 1° de faire établir, le plus tôt possible, une porte qui ferme pendant la semaine la salle des exercices du côté de la sacristie; 2° d'intercepter toute autre communication du côté de l'église, en sorte que la seule porte du séminaire soit celle de la rue de Pontoise. » Cette porte fut solidement établie et la porte de la rue Saint-Victor fut condamnée. On se détachait de plus en plus de la paroisse.

Le second incident fut beaucoup plus pénible et plus retentissant. Le 15 février 1867, MM. Huvelin et Collot conduisirent la promenade réglementaire. Un jeune élève de 13 ans, Charles Auvillain, cherchant à fuir un camarade qui le poursuivait, fut rencontré malencontreusement par une balancoire en mouvement. Jeté contre un arbre et sans respiration, il fut relevé par M. Collot et les élèves. Il se plaignait de contusion au flanc droit et fut pris de vomissements. Transporté aussi délicatement qu'on le put à l'infirmerie de Paris, le docteur Nicolas ne trouva pas son état bien grave. Mais une péritonite se déclara le lendemain et emporta le malheureux enfant. — Au mois de mai, la famille Auvillain, à l'instigation de mauvais conseillers, prévint le séminaire qu'elle allait lui intenter une action civile et demander 30.000 francs de dommages-intérêts. La prétention étant ridicule, on se décida à plaider. L'affaire vint devant le Tribunal civil de la Seine, première chambre, le 20 mars 1868, mais le Tribunal ordonna que « l'enquête porterait également sur la question de savoir si, en admettant même que la surveillance des maîtres n'eût pas été en défaut, c'était par le fait personnel de l'enfant que l'accident du 15 février (1867), avait eu lieu. » L'affaire traîne jusqu'au 23 avril 1869. L'enquête est défavorable aux époux Auvillain, qui sont condamnés aux dépens. Ceux-ci veulent en appeler, et en font prévenir l'avocat de M. Hautin par Jules Favre. Mais par le même intermédiaire ils proposent une transaction. Ils renonceront à leur appel si M. Hautin veut payer les dépens de la première instance. M. Hautin accepte dès le 7 juin. Cf. *Le Droit*, 21 mars 1868, 24 avril 1869; *La Gazette des Tribunaux*, 22 mars 1868, et A. S. N.

2. M. Guéneau, professeur, attribue ce résultat « au *Recueil d'expressions latines* de Batiffol, qu'il avait mis entre les mains des élèves. » « Cette classe de 36 élèves a bon air; les élèves paraissent animés, ouverts, attentifs. »

troisième, moins brillante, est tenue avec « autorité et avec calme »¹. La *cinquième* renferme peu de sujets brillants². M. l'ortoul, tout en faisant ses réserves sur le procédé du professeur dont le cours est *oral*, constate qu'en *troisième* l'histoire est bien sue, et qu'en mathématiques, dont « l'enseignement est nouveau dans la maison », le résultat est satisfaisant³.

Cette inspection, passée par des gens versés dans l'enseignement et conduite sérieusement, ne pouvait que stimuler le zèle de tous, élèves et professeurs, malgré l'absence assez prolongée du supérieur qui est tombé malade. Aussi, le 30 juillet 1867 l'Archevêque vient-il présider lui-même la distribution des prix, La veille il est allé à Notre-Dame des Champs et a nommé chanoine honoraire le supérieur M. Cognat. « *Pour que les élèves de Saint-Nicolas ne fussent pas inférieurs à leurs frères aînés de N.-D. de C.* » (c'est la « Semaine religieuse » qui souligne) il annonce qu'il accorde le même honneur à M. Hautin. Celui-ci, malgré son état de convalescence, adresse quelques mots d'encouragement à ses enfants et, ajoute le même rédacteur, on se retira de cette solennité avec la conviction « que le petit séminaire de Saint-Nicolas, pour n'être point le vestibule immédiat de Saint-Sulpice, n'en était pas moins utile au diocèse. »

Nous possédons également le rapport envoyé au vicaire général par MM. Ledein et Demimuid⁴ après les examens du premier trimestre de l'année suivante 1867-1868⁵. On y demande plus de temps pour l'examen de chaque matière, l'autorisation de faire expliquer certains passages à première vue et de lire un certain nombre de copies. Puis, après avoir proposé quelques mesures pédagogiques, les inspecteurs donnent un excel-

1. « Cette classe contient 23 élèves qui ne paraissent pas aussi bien doués que les quatrièmes : j'y ai trouvé, sauf Chatelard et deux ou trois autres, des esprits un peu lourds. »

2. Elle était composée de 33 élèves : M. Thenon y attira l'attention sur l'explication des *auteurs français*.

3. A. S. N.

4. Directeurs aux Carmes.

5. Personnel en 1867-1868 : MM. Barthélemy, direct. écon.; Huvelin, 3^e; Hurteaux, 4^e; Collot, 5^e; Adam, 6^e; Place, 7^e; Celles, spéciale; Daix, 8^e; Bernard, histoire; Lecouvey, présid. de la grande étude; Guéneau, prés. de la petite étude; Navet, préf. de disc.; Chéron, prof. suppléant. — Environ 140 élèves passèrent à Saint-Nicolas dans cette année-là. A. S. N.

lent témoignage en faveur de la *troisième*, dont cependant le programme était chargé¹, et finissent par une remarque, à notre avis, d'une importance capitale, et par un éloge où on peut lire aussi une leçon : « Permettez-nous, Monsieur le Vicaire général, d'insister, en terminant, sur la nécessité de fortifier, par tous les moyens, les classes inférieures. Les efforts tentés de ce côté auraient des résultats considérables. Les élèves de Saint-Nicolas sont généralement laborieux. Il y en a très peu qui ne comprennent pas que leur avenir dépend de leur travail; à mesure qu'ils montent dans les classes, ils déploient plus d'intelligence et d'énergie. En voyant à quel degré d'instruction M. Huvelin a conduit les élèves de troisième, il n'y a pas de témérité à dire que Saint-Nicolas pourrait devenir une maison de premier ordre pour la solidité et l'excellence des études »².

Au commencement de cette année scolaire 1867-1868, était entré à Saint-Nicolas un nouveau professeur qui allait bientôt s'éprendre d'une si belle passion pour la maison qui l'accueillait pour la première fois, qu'il semblera s'identifier en quelque sorte avec Saint-Nicolas. Pour tous ceux qui l'ont connu, le nom de M. Daix éveille dans leur esprit l'idée d'un gardien vigilant des traditions nicolaïtes, d'un chercheur inlassable qui désormais dirigera presque tous ses travaux dans l'étude amoureuse, patiente et minutieuse du passé de Saint-Nicolas.

Né dans les premiers mois de 1843, d'une vieille famille de Meudon, il entra, en 1854, à la maîtrise de l'Abbaye-aux-Bois dirigée par M. Hautin. L'affection qu'il conçut alors pour son jeune directeur fut très vive et dura toute sa vie. Il fit sa rhétorique à Notre-Dame des Champs en 1860-1861. Séminariste à Issy en 1862 et ordonné prêtre à la Trinité de 1867, il entra au séminaire de Saint-Nicolas au début de l'année scolaire, en qualité de président de la grande étude. Il surveilla ses 104 élèves jusqu'au mois de janvier 1868, où il devint professeur de huitième.

¹ « En troisième, le programme est considérable; les élèves ont vu le *Pro Archia* tout entier, le troisième livre de l'Énéide, une partie des *Adelphes* de Térence, l'homélie de saint Basile sur la lecture des auteurs profanes et la moitié de la *Vie de César* (Plutarque). »

L'année suivante il monta en *septième*¹ et assista, le 2 décembre 1868, à la nouvelle translation du corps de Saint Ursin autrefois rapporté de Rome par M. Dupanloup et placé alors sous l'autel de la grande chapelle. « Vinrent, (à l'époque de M. Heuqueville) des temps troublés dont Saint-Nicolas eut à souffrir. La solitude se fit là où s'était pressée, dans toute la fleur de la science et de la vertu, une brillante jeunesse; saint Ursin redescendit aux catacombes² ». M. Hautin eut à cœur de « rendre au saint qu'il avait connu et aimé pendant sa studieuse enfance l'honneur et la place qui lui conviennent ». Une châsse d'un goût simple et d'un volume modeste avait reçu par les soins des Dames Carmélites les reliques, dont l'authenticité avait été attestée au mois de juillet par M. Millault³. Celui-ci prononça le 2 décembre le panégyrique du martyr, puis on se rendit en procession vers une chapelle inférieure où les reliques avaient été provisoirement déposées. Elle affectait la forme d'une catacombe. Puis on introduisit la châsse au milieu de la chapelle principale du séminaire, à sa place d'autrefois, et une messe célébrée par M. Millault en présence de M. Heuqueville et de M. Du Chesne, alors curé de Notre-Dame des Champs, clôtura cette cérémonie.

Nous ne connaissons point d'autre incident digne d'être noté dans cette année scolaire (1868-1869)⁴. L'année suivante s'écou-

1. Personnel de 1868-1869 : (M. Huvelin est sorti) MM. Barthélemy, direct. écon.; Hautin, prof. de 3^e jusqu'en novembre; puis Le Vayer; Hurteaux, 3^e; Place, 5^e; Adam, 6^e; Daix, 7^e Chéron, spéciale; Bernard, histoire; Lecouvey, présid. d'étude; Navet, préf. de discip.

— 120 élèves environ formèrent le contingent de cette année.

2. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, déc. 1868; cet article a été tiré à part. — Ces catacombes furent, prosaïquement, un recoin quelconque d'un réduit.

3. « Ces reliques furent (au temps de Dupanloup), mises dans la châsse même où elles sont encore maintenant; la disposition des ossements, fort brisés dès le principe, est restée exactement la même (31 juillet 1868), sans que rien y ait été changé. J'ai reconnu les restes de la fiole qui a contenu le sang du Martyr. On distingue encore la place des anciens sceaux que j'ai vus autrefois entiers ». *A. S. N.*

4. Le 6 décembre 1868, Mgr Darboy vint présider le salut de la fête patronale. — Le 5 mars 1869 fut érigé le chemin de croix. *A. S. N.* — Le bilan financier comportait, le 10 septembre 1869 : Recettes : 83,676 fr. contre 92,614 fr. de dépenses. Moyenne des élèves : 110. « Les desserts autorisés par les nouveaux règlements et donnés pour la première fois aux élèves à tous les repas, représentent une somme qui ne peut être au-dessous de 3,000 francs. » Cependant, l'abondance n'était pas donnée à discrétion. — L'année précédente 1867-1868 : recettes, 107,522 fr. 35; dépenses, 106,555 fr. 28, moyenne des élèves 131, les vivres furent chers, le pain surtout. *A. D.* et *A. S. N.*

la paisible ; mais se termina au milieu des préoccupations les plus graves¹. Le samedi 30 juillet 1870, eut lieu la distribution des prix. Elle fut présidée par Mgr Darboy qui, pour la première fois, paraissait en public² depuis son retour de Rome, après le concile. M. Hautin, dans le compliment de bienvenue, se laissa aller à un enthousiasme, qui, à distance, nous paraît excessif : « Ils vous ont dit (les applaudissements qui accueillirent l'entrée du prélat), comme ils pouvaient le dire, notre respect, notre amour, notre dévouement, notre admiration, et ce sentiment que je ne trouve pas de mot pour exprimer, mais qui est celui même des plus jeunes enfants, alors que, revoyant leur père couronné de la gloire des vaillants combats, ils sont fiers de lui et d'eux, sentant circuler dans leur propre sang quelque chose du feu qui fait la noblesse du sien ». Puis, mieux inspiré sans doute, le supérieur, s'adresse aux élèves :

« Aujourd'hui, il faut vous louer d'un acte de désintéressement qui, à votre âge, ne manque pas d'avoir un très grand mérite, et qui, né spontanément dans vos cœurs, en révèle toute la générosité. Le tumulte guerrier qui agite la France, qui répand dans les familles de si douloureuses angoisses, mais qui, en même temps, excite dans le cœur de chaque citoyen l'enthousiasme du dévouement à la patrie, ce tumulte guerrier a franchi vos murs austères, et vos âmes, aussi françaises que chrétiennes ont fait écho aux accents les plus vifs du patriotisme.

Ne pouvant combattre l'ennemi de la France, vous avez voulu, du moins, songer à ceux qui seront blessés en combattant pour elle,

1. Personnel : Barthélemy, dir. écon. ; Hurteaux, 3^e ; Place, 4^e ; Daix, 5^e ; Froyer, 6^e ; J. Bureau, 7^e ; Chéron, spéciale ; Bernard, hist. Nuges, président d'étude, puis Grenet ; Perny, préf. de disc. *Papiers Daix, A. S. N.* — D'après M. Hautin, sur 416 élèves qui, de 1864 à 1870, ont passé un temps plus ou moins long à Saint-Nicolas (200 n'y sont pas restés plus de deux ans), 63 sont parvenus aux saints Ordres : MM. Allès, Alsac, Amoudruz, Aubréjeac, Barthélemy, Belbenoit, Bergeron, Berthon, Bertot, Birou, Bour, Boutry, Cardon, Chaillat, Chatelard (Ch.), Chatelard (Léon), Chatellin, Chosson, Dauty, Debaye, Delaunay, Dillenséger, Duverger, Duvillard, Eguerre, Flamérian, Frisch, Gautier, Gény, Hédou, Jaquet, Lafontaine, Lange, Lassier, Lavalley, Legrand, Lesêtre, Lèveille, Lévêque, Marchand, Monnot, Moulin, Miller, Nègre, Nicolas, Palanson, Perron, Pillard, Pourtier, Racine, Richard, Riffet, Roussel, Rousselle, Rouquette, Schmidt, Sédilot, Selve, Sicard, Thivillié, Valladier, Villard, Wellinger.

Le 22 juillet, à 6 heures et demie du matin, il y eut une alerte à Saint-Nicolas. Le feu, qui avait éclaté dans un chantier de bois au n^o 13 de la rue des Bernardins, rougeoyait les murs de Saint-Nicolas. Vite, sous la conduite de leurs maîtres, les élèves contribuèrent activement à l'extinction de l'incendie. Cf. *Semaine religieuse*, XXXIV, p. 118.

2. Il avait cependant reçu, le 25, les compliments du clergé, à l'archevêché.

et à titre de contribution de guerre et comme acte de charité chrétienne, vous m'avez demandé de vous abandonner la valeur des livres qui devaient être vos prix, pour la déposer avec vos vœux sur l'autel de la Patrie¹. »

Au lieu de livres on distribua des couronnes et l'Archevêque dans une brillante improvisation montra aux élèves la part *de la volonté dans l'éducation*². Quelques jours après (10 août) il fit envoyer au supérieur la lettre suivante par M. Lagarde :

« Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, Mgr l'Archevêque a cru devoir mettre les Petits séminaires, ainsi que le Grand séminaire et les Carmes, à la disposition du ministre de la Guerre pour nos pauvres blessés.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître combien de lits il vous serait possible de donner et dans quelles salles il vous paraîtrait plus convenable de les installer ».

Saint-Nicolas n'eut pas à remplir ce triste rôle d'hôpital militaire³, mais son sort pendant l'année terrible fut, comme sa longue destinée, bien divers.

Pendant les vacances de 1870, seuls restèrent à Saint-Nicolas MM. Hautin, Hurteaux et Daix. Celui-ci continue à donner des leçons particulières à quelques élèves⁴. Après le désastre de Sedan, Saint-Nicolas reçoit d'abord quelques réfugiés de la campagne, parents d'un des maîtres ; mais bientôt le « cercle de fer » se resserrant, Paris fait un appel suprême. Les gardes nationaux y affluent. Ceux de Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, au nombre de 100 environ, s'établirent dans les dortoirs et « le séminaire devint une bruyante caserne ». Mais ces hommes « plus disposés à manier la bêche que le fusil », ayant de l'argent en poche, ne venaient au séminaire que le moins possible. Un

1. *Semaine religieuse de Paris*.

2. *A. S. N.*

3. Notre-Dame des Champs fut quelque temps couverti en ambulance. Quant à Saint-Nicolas, Mgr Darboy l'offrit, le 11 septembre, au ministère de la guerre, pour le « logement des gardes mobiles ». Cf. *Semaine religieuse de Paris*, XXXIV, 276.

4. Pour l'histoire de Saint-Nicolas pendant le siège et la Commune, nous suivons M. Daix qui, en 1892, a composé, à l'occasion de ses noces d'argent sacerdotales, une plaquette, sur ce sujet. (Mersch, 1903). Ce récit sera complété par quelques indications contenues dans des notes manuscrites du même auteur. *A. S. N.*

jour ils disparurent¹. Vers le même temps, la cour du séminaire servait de champ de manœuvres. Pendant une heure environ, l'après-midi, une cinquantaine d'honnêtes bourgeois, boutiquiers et autres, venaient, à la joie des élèves de M. Daix, apprendre le maniement des armes, sous la direction de quelques pompiers de la caserne de Poissy. C'était, paraît-il, une école d'officiers.

L'époque de la rentrée des élèves étant venue, beaucoup de ceux-ci devaient manquer à l'appel. Les supérieurs, d'accord avec l'Archevêché, résolurent de réunir les élèves des deux maisons dans le local de Notre-Dame des Champs. Là, seuls étaient restés le supérieur, M. Cognat, et l'économiste, M. de Bonniot. Force fut donc de recourir, pour donner les leçons, aux deux professeurs de Saint-Nicolas, MM. Hurteaux et Daix. Ce dernier fut chargé d'abord, pendant quatre jours, des classes de *troisième* et *quatrième*, puis, à partir du 1^{er} octobre, des classes de *quatrième* et *cinquième* réunies². Les élèves étaient externes et l'élément nicolaïte prédominait. Le personnel souffrit de la faim, mais les classes de *troisième*, *quatrième* et *cinquième* fonctionnaient courageusement et assez régulièrement³. En janvier, le bombardement rendit les allées et venues dangereuses⁴ et les élèves cessèrent d'aller rue Notre-Dame des Champs. On dut fermer la maison, et les deux professeurs, n'ayant plus à exercer leur zèle de ce côté, rentrèrent à Saint-Nicolas⁵.

Ce séminaire, situé sur le versant de la montagne Sainte-Genève opposé aux batteries des Prussiens n'avait pas trop à craindre les projectiles⁶; aussi quelques familles des environs

1. D'après une note manuscrite ils seraient partis après la reddition de Paris.

2. 4^o : A. Palanson, M. Botollier, A. Boutry, A. Quéhen, P. Bizot, L. Levaux, P. Caveroc, F. Huleux, F. Boussard, J. Mabire, J. Lubin, P. Crier, A. Moulins.

3. Elles comprenaient environ 45 élèves en tout. Une petite classe de rhétorique était régentée par M. Guillas.

4. Pendant une nuit, les batteries de Clamart et de Châtillon envoyèrent cinq obus sur le séminaire.

5. M. Daix, à plusieurs reprises, donne pour date de cette rentrée, le 11 février 1871. Nous croyons que ses souvenirs l'ont trompé, car l'armistice est du 28 janvier 1871. Nous pensons qu'il s'agit du 11 janvier. Le bombardement commença le 5 janvier.

6. Un seul éclat d'obus vint ricocher contre le mur du jeu de balle et tomber dans la cour sans avoir fait aucun dégât. Aussi la *Semaine religieuse* de Paris, chassée des environs du Panthéon par les obus, se réfugia-t-elle quelque temps au séminaire, où elle fut tirée à l'aide de presses à bras.

obtinrent la permission de passer la nuit dans la salle des exercices et quelques élèves (bientôt une quinzaine)¹ continuèrent de venir prendre des leçons. Bientôt il n'y eut plus qu'un maître, l'infatigable M. Daix². M. Hautin resta à côté de lui. Et ainsi on passa le triste mois de février dans l'attente de la paix.

On respirait un peu en mars quand éclata la Commune. Au début d'avril, la salle des exercices servit de poste à une brigade de gardiens de la paix.

C'étaient de grands et beaux hommes, bien disciplinés, et qui paraissaient tous être d'anciens soldats. Il y en avait toujours vingt-cinq dehors en patrouille. Ils rentraient avec précision au poste, bien rangés, en marquant le pas. Les premiers jours, la porte d'entrée restait ouverte et le factionnaire, l'arme au bras, se promenait sur le trottoir. Mais comme les patrouilles des fédérés devenaient plus nombreuses et menaçaient de forcer le passage, sous prétexte de perquisitions nocturnes, le factionnaire eut ordre de rentrer; la porte ne devait plus s'ouvrir qu'après l'échange du mot d'ordre. Un jour, M. Daix vit le factionnaire parlementer à travers la porte close avec l'officier qui conduisait la patrouille des fédérés; on alla chercher le chef du poste qui vint s'aboucher à son tour, et peu après, tous les gardiens de la paix se retirèrent pour ne plus revenir³.

Dans ces mêmes premiers jours d'avril, M. Hautin apprenant l'arrestation de Mgr Darboy⁴ et de son entourage, et voyant qu'aucun devoir ne le retenait au séminaire désert, quitta Paris. Alors, phénomène psychologique curieux! M. Daix, d'ordinaire timide à l'excès, fuyant volontiers la foule et même la compagnie, ennemi de toute lutte, trouve dans un repli profond de son âme une énergie et nous dirons volontiers une audace digne des cœurs les plus amis du péril. Demeuré seul avec quel-

1. Entre autres : M. Richard, M. Bottolier, A. Palauzon, A. Boutry, R. Belbenoit, Charles Tisserand, F. Levêque.

2. M. C. Hurteaux, fut, après la capitulation de Paris (30 janvier) nommé vicaire à Saint-Martin.

3. Vers la même époque eut lieu le fameux départ du régiment enfermé dans le jardin du Luxembourg.

4. Elle eut lieu, on ne l'ignore pas, le 4 avril.

ques gens de service¹, toujours revêtu de la soutane, mais ayant, par mesure de sage précaution, laissé croître sa barbe, il reste fidèle au poste. Le sentiment qui l'anime et le soutient, c'est un amour violent pour Saint-Nicolas. Et qu'on n'aille pas croire que cette épithète est oratoire, elle n'est qu'exacte. Il a raconté lui-même avec une insistance extraordinaire, comment il s'attacha désespérément à ce séminaire et comment, malgré les apparences et malgré les reproches de ceux qui le blâmaient de s'attacher à une ombre, il eut toujours confiance dans l'avenir de Saint-Nicolas. Et voilà le secret de cette attitude aussi inattendue que proche de l'héroïsme. Dans la journée, il n'a aucune communication avec l'extérieur, s'attend à tout moment à quelque surprise et n'a d'autre jouissance que de faire la classe à quelques élèves qui viennent furtivement recevoir ses leçons. Le soir, il monte dans les greniers de la maison, cherchant à deviner, d'après les lueurs et les détonations, des nouvelles que bientôt les journaux ne sont plus autorisés à donner.

Vers la seconde moitié de mai, redoublement de péril. La Commune décide qu'un bataillon de marche des fédérés occupera le séminaire². Quelques heures avant l'occupation, M. Daix parcourt la maison avec l'officier chargé de pourvoir au logement, lui indiquant les endroits dont on pouvait disposer.

J'oblins de lui, écrit-il, que l'étude, la bibliothèque et la chapelle resteraient fermées. Comme nous traversions un dortoir il me montra le crucifix et la statue de la Sainte Vierge, et me dit que je ferais bien de retirer ces objets, qui pourraient donner lieu à des scènes désagréables pour moi. Je promis de le faire, et quand il m'eut quitté, je mis en lieu sûr tous nos crucifix et toutes nos statues : j'avais le cœur bien serré en accomplissant cette triste besogne. Cela fait, je descendis dans le vestibule attendre nos hommes. Ils ne tardèrent pas à venir.

Il y eut un moment de surprise bien naturelle, lorsque les fédérés entrant dans leur nouvelle caserne, virent sur le seuil de la porte un prêtre à grande barbe et en soutane, qui venait les recevoir. J'avais cru devoir faire cette démarche, afin de rendre ma situation plus nette et de n'avoir pas l'air de me cacher devant ceux auprès desquels j'étais appelé à vivre.

1. Le concierge, la cuisinière, et trois Sœurs de la Providence de Portieux, qui n'avaient pu rejoindre leur communauté.

2. Probablement 1^{er} 16

Le premier abord fut assez froid : à l'étonnement de tous, à l'horreur de la soutane chez quelques-uns, venait s'ajouter chez d'autres la crainte d'un vague danger : cette longue barbe, ce costume hétéroclite, ne cachaient-ils pas un ennemi, un Versaillais, un espion ? Depuis si longtemps on s'était accoutumé à voir des espions et des traîtres partout ! Je ne fus pas surpris de ces premiers moments de défiance ; le contraire m'aurait étonné.

Ce que j'avais prévu arriva. Tous nos fédérés m'avaient dévisagé au passage ; la seconde fois qu'ils me virent, je n'étais déjà plus pour eux un étranger : peu à peu, la défiance diminua, les préventions tombèrent, les relations devinrent polies, amicales même avec plusieurs, et la soutane que je ne quittai jamais put, sans inconvénients, coudoyer la vareuse du fédéré.

Et alors commence pour M. Daix une vie singulière. Le citoyen R...¹, membre de la commune, qui accompagnait l'officier chargé du logement, permet, sans conditions, au prêtre courageux, de rester au séminaire. Le jour où les fédérés prennent possession des bâtiments, il revient donner de nouveaux ordres et après une entrevue avec le prisonnier volontaire, recommande au factionnaire de laisser passer les élèves qui demanderaient leur maître². Mais ceux-ci vont se faire de plus en plus rares. C'est que l'insécurité est partout et qu'il faut parlementer avec le factionnaire pour entrer. Ce factionnaire placé à la porte extérieure, observait en effet une consigne rigoureuse.

Le petit parloir, également gardé par un factionnaire à chaque porte était converti en dépôt : c'était là qu'on amenait les récalcitrants, c'est-à-dire les hommes valides que l'on trouvait cachés dans le quartier et qui refusaient de marcher pour la Commune ; ensuite on les conduisait à Sainte-Pélagie. Les officiers furent logés dans les chambres des professeurs ; le capitaine occupa l'appartement de M. le Supérieur, et une pièce voisine échut à la maîtresse infirmière, une grande personne toute en noir, et d'extérieur assez sévère. Un autre logement était réservé aux cantinières ; le cuisinier s'était établi à la cuisine, où il préparait le repas des officiers, qu'il servait au petit réfectoire. Les hommes du bataillon occupaient tous les dortoirs transformés en chambrées. La salle des exercices et le grand réfectoire étaient la cantine : c'est à la salle des exercices que se faisait la distribution des vivres et de l'eau-de-vie ; la chaire du réfectoire servit plus d'une fois à la lecture publique du journal,

1. M. Daix ne cite que l'initiale.

2. M. Daix croit que ce membre de la Commune fut tué peu de temps après.

le *Cri du Peuple*, l'*Estafette* ou le *Père Duchêne*, lecture accompagnée de commentaires variés et bruyants. Inutile d'ajouter que, dans toute la maison, le silence n'était pas de rigueur, même la nuit.

— Pendant huit jours, M. Daix vécut ainsi séparé du monde et sans renseignements précis. Ses seules distractions, c'est la lecture du *Cri du Peuple* ou celle du *Père Duchêne*, ou quelque conversation périlleuse avec ces hommes, la plupart du temps avinés¹, ou encore le remontage quotidien de l'horloge. Une fois cependant, il ose sortir du séminaire. Mal lui en prend. Il s'est approché d'une barricade et il s'est servi intempestivement du mot de *Monsieur*. On lui fait savoir assez rudement « qu'on ne doit jamais dire *Monsieur*, mais *Citoyen* ». Heureusement, il a pour le reposer et le distraire, les leçons qu'il donne aux braves jeunes gens que n'effraient point ces circonstances tragiques. Un d'eux spécialement, est plus fidèle qu'aucun autre. Marius Richard, qui demeure près de Saint-Nicolas, continue sa *troisième* avec une tranquille persévérance. « Quelle bonne classe j'ai faite, écrit-il ! Avoir pour professeur pour soi tout seul, un professeur qui se donne tout entier, et avoir envie d'en profiter ! C'est vrai, c'était mon cas ; j'étais plein d'ardeur et d'application, j'aimais ces chères études avec passion : elles étaient pour moi comme une ivresse qui me faisait oublier les horreurs présentes ». Le 22 mai, (lundi) à une heure du matin, le bataillon des fédérés sort du séminaire pour marcher contre les Versaillais². Le mercredi 24 mai, Marius Richard vint

1. Un jour il refusa de trinquer avec les hommes de la seconde chambrée (dortoir Saint-Paul), mais il met ce refus sur son inexpérience. Plus tard il aurait trinqué ! « Je vois encore le pauvre M. Daix en soutane, avec sa barbe, — unique et inutile précaution, — au milieu de ces guerriers débraillés, qui le tutoyaient comme un confilant de tragédie, et auxquels il n'osait pas rendre la pareille. De quels gestes saccadés, avec quels soubresauts et quelles pirouettes embarrassées il éloignait de lui les verres de vin qu'on lui offrait souvent pour boire à la fraternité... Cette fraternité s'affirmait encore par la mise en pratique d'un communisme simpliste et bon enfant. Les gardes nationaux (fédérés) ne se sentaient pas suffisamment établis comme gouvernement régulier pour procéder légalement et solennellement au pillage des biens d'église. Ils se contentaient de faire enlever par leurs femmes les couvertures et quelquefois même les matelas des dortoirs. M. Daix n'osait pas s'y opposer. Le débile et minuscule André, concierge de la rue de Pontoise, se permettait bien quelques observations, mais comme on le menaçait généralement de lui casser... quelque chose, il n'insistait pas. » Discours de M. Richard. *Annuaire de S. N.*, 1909, p. 57.

2. Un bon nombre de ces fédérés, enrégimentés de force, auraient profité de la nuit et de la confusion pour s'échapper.

seul; ce fut le dernier jour de classe à Saint-Nicolas dans cette année scolaire. Ce même jour avait lieu le massacre de Mgr Darboy et de ses compagnons.

Le jeudi, 25 mai, vers les 5 heures du soir, un bruit insolite se fit dans le quartier : l'énorme filet tendu par les armées de Versailles se resserrait peu à peu, refoulant les fédérés vers tous les ponts, afin de les rejeter vers la rive droite. Pas de canons, mais tout alentour, des feux de mousqueterie, pendant que les mitrailleuses crachaient sans relâche sur toutes les grandes artères. La résistance du côté de la montagne (Sainte-Geneviève) fut meurtrière, mais ne dura pas longtemps. J'étais alors dans la cour, je vis une troupe affolée qui s'enfuyait par la rue Saint-Victor, pour aller tomber un peu plus loin, sous les coups d'autres soldats. On vint me dire qu'il y aurait danger pour moi à rester dans la partie supérieure de la maison; à en juger par le bruit que faisaient les mitrailleuses, le fer devait pleuvoir dru dans la rue Monge : j'entendais beaucoup mais ne pouvais plus rien voir. Je me laissai conduire dans une de nos caves qui pouvait bien servir de casemate; plusieurs femmes des maisons voisines s'y étaient réfugiées; on récita le chapelet. Pendant vingt longues minutes, le bruit de la mitraille se fit entendre sans interruption, ensuite il s'éloigna lentement : la rive gauche était au pouvoir des Versaillais.

Mais pour avoir changé de maîtres, nous n'étions pas à l'abri de tout danger : des groupes isolés essayaient encore de se défendre; plus d'un factionnaire paya de sa vie son isolement, et, dans cet instant où tout inconnu était suspect, où chaque homme armé pouvait être sommairement fusillé par un adversaire, la rencontre des uns n'était guère moins à redouter que celle des autres.

Je n'oublierai jamais la nuit que je passai après les émotions de cette journée. Pour éviter toute surprise, je m'étais retiré dans la grande chapelle depuis longtemps hors d'usage, les deux portes fermées en dedans, les clefs à ma portée, de sorte que s'il y avait eu danger d'un côté, j'aurais eu le temps de m'échapper de l'autre. J'avais mis mon matelas en bas, en travers de la porte, et, enveloppé dans ma couverture, je commençais à sommeiller. Je fus réveillé en sursaut par un grand tapage, qui se produisait tout près de moi dans le vestibule. Je prêtai l'oreille : c'étaient des cris, des paroles inintelligibles, entremêlées de jurons que je n'entendais que trop bien, et, avec cela, un cliquetis d'armes, des coups de sabre portés contre les murs; puis, plus rien. Le lendemain j'eus l'explication de ce tumulte. Un malheureux fédéré se voyant perdu, puisque tout le quartier était au pouvoir des troupes de Versailles, avait absorbé le contenu de son bidon, afin de se donner du cœur, et puis, embusqué dans la rue de Pontoise complètement déserte, il avait usé le reste de

ses cartouches contre des ennemis imaginaires; enfin, dépourvu de munitions, n'en pouvant plus de peur et d'ivresse, il s'était réfugié dans le séminaire où il ferraila quelque temps contre les murs, et alla se coucher. Ce fut sa dernière nuit; la blouse qu'il avait jetée par-dessus sa vareuse ne le sauva pas; le lendemain il fut pris, interrogé sommairement, conduit à la place Maubert et fusillé.

Le lendemain matin (vendredi 26), les commissaires de Versailles saisissent toutes les pièces compromettantes, sans prévenir M. Daix¹. Après eux, quelques sapeurs recueillent tous les objets qui ont appartenu aux fédérés. Quand le pillage fut fini et les objets réunis en un grand monceau dans le réfectoire, on fit venir, par détachement, des soldats qui avaient bien mérité, et ils firent leur choix².

Le même jour, vers midi, cinq cents hommes de ligne et quelques chasseurs firent leur entrée au séminaire : ils devaient prendre vingt-quatre heures de repos et puis reprendre la campagne. On s'occupa d'abord des soins de propreté. Ces pauvres gens en avaient grand besoin : ils étaient noirs de poudre, couverts de poussière, et paraissaient très fatigués. Ensuite eut lieu le ravitaillement : la distribution dut être abondante, à en juger par les quartiers de bœuf que, pendant plusieurs jours, je trouvai dans tous les coins de la maison.

Le soir venu, il fallut songer au coucher. Les préparatifs ne furent pas longs : « Occupez tous les endroits libres », avait dit le capitaine, et bientôt tous les dortoirs, toutes les chambres, tous les couloirs furent encombrés. Et pourtant la place manquait : il restait encore des hommes; faute de mieux, la cour leur fut assignée. Quel spectacle présentait le Petit séminaire, pendant cette dernière nuit! De tous côtés, des soldats étendus à terre, la tête sur leur sac et vêtus de leurs peaux de mouton; auprès d'eux les fusils en faisceaux, et, de loin en loin, des torches de résine fichées dans des seaux pleins de gravier. Cet ensemble grandiose représentait, en petit, le fameux tableau du *Rêve*. Hélas! pauvres soldats, que pouvaient-ils rêver pen-

1. M. Daix se refusa à donner au commissaire, des renseignements sur les fédérés. « Je lui exposai, dit-il, tout d'abord par quelles circonstances j'avais été amené à vivre au milieu des fédérés; j'ajoutai que je ne croyais pas, en conscience, pouvoir déposer contre des hommes qui avaient été mes hôtes et mes défenseurs. Il me répondit qu'il comprenait mes raisons, et n'insista pas davantage. Depuis, je n'entendis plus jamais parler d'enquête; mon rôle, après la Commune, se borna à rédiger quelques pétitions et recours en grâce; je souhaite avoir réussi. »

2. Une bande de maraudeurs essaya de participer à la curée, mais une menace de l'officier chargé de cette opération leur fit évacuer rapidement les bâtiments.

dant cette guerre fratricide, sinon la fin des hostilités, le retour de l'ordre et de la paix ?

Quant à moi, j'avais porté, pour cette nuit-là, mon matelas dans le couloir qui se trouve après la grande étude : j'étais ainsi plus loin du bruit, et j'espérais goûter un peu de repos, dont j'avais grand besoin. Mais il était dit que ma dernière nuit de Commune ne s'achèverait pas sans alerte. Le matin, sur les 5 heures, je fus éveillé par un bruit épouvantable, qui paraissait venir de la partie opposée du bâtiment. Je me levai aussitôt. Ma toilette fut bientôt faite, attendu que depuis quinze jours, comme il n'était question que de perquisitions nocturnes, je restais tout habillé, la nuit, enveloppé dans ma couverture. Je compris de suite la cause qui m'avait éveillé : la libéralité prussienne m'avait appris à distinguer les différents bruits que peuvent produire les obus. Restait à trouver l'endroit où le projectile avait frappé. Je visitai le bâtiment jusqu'au grenier, et, arrivé à l'angle le plus voisin de l'entrée du dortoir Saint-Jean, je vis, entre deux cheminées, la toiture effondrée ; par une large plaie béante on pouvait voir une solive de chêne de 20 centimètres carrés, brisée en trois morceaux. Je me mis à chercher les éclats du projectile : c'était un obus de moyenne grosseur, envoyé du Père Lachaise ou des Buttes-Chaumont, dernier adieu de la Commune expirante¹.

Enfin, dans la matinée, les Versaillais logés au séminaire apprirent que l'insurrection était vaincue dans ses derniers retranchements et ils allèrent se reposer dans une des casernes de la Cité. M. Daix passa le dimanche de la Pentecôte (28 mai), à Saint-Nicolas et le lendemain partit pour Meudon, rassurer ses parents. Il avait pu entre temps apprendre le massacre de l'archevêque, du P. Ducoudray, ancien élève de Saint-Nicolas (24 mai, Grande-Roquette), du P. Bourard, quelque temps professeur (25 mai, avenue d'Italie), et de Mgr Surat, protonotaire apostolique (environs de la Petite-Roquette, 27 mai).

Au sortir de ce double cauchemar, il semblerait qu'un juste repos attendait M. Daix. Sans désespérer, dès les premiers jours

1. « Ajoutez à cela une quinzaine de balles, presque toutes amorties, qui vinrent mourir sur les murs de la cour... Un jour, pour me donner un peu d'exercice, je disais mon bréviaire en me promenant dans le dortoir Saint-Joseph. Le temps était beau ; j'avais laissé les fenêtres ouvertes. Rien de plus naturel, direz-vous. C'était pourtant une grande imprudence. Bientôt j'entendis plusieurs balles s'aplatir sur le toit avec un bruit sec ; une autre frappa plus bas et vint toucher le mur, à quelques pas de moi ; elles paraissaient venir d'une des maisons du boulevard Saint-Germain. M'avait-on vu ? Je n'en sais rien ; mais je crus prudent de changer de direction. » — On pouvait, de nos jours encore, trouver, çà et là, écrite à la craie sur les portes, l'inscription significative : Mort aux fédérés !

de juin, il accepte de faire la *quatrième* (25 élèves), à Notre-Dame des Champs qui est rouvert comme internat jusqu'à la fin d'août¹.

*
* *
*

Hélas! à la rentrée d'octobre, seul le séminaire de Notre-Dame des Champs reçoit des élèves.

Le moment des rentrées de classes approchait et cependant Messieurs les Vicaires capitulaires qui administraient encore le diocèse, n'avaient donné aucune autorisation concernant le petit séminaire (de S. N.). M. le Supérieur s'en émut et fit quelques démarches auprès de Mgr Guibert² qui résidait encore à Tours (et qui venait d'être nommé à Paris). Il apprit de lui que les pouvoirs concernant Saint-Nicolas avaient été envoyés aux Vicaires capitulaires en temps convenable, pour que la rentrée des classes pût se faire, comme tous les ans, au mois d'octobre. Les pouvoirs avaient été retenus par ces Messieurs³, ils les communiquèrent enfin mais déjà il était trop tard.

Les élèves de l'année précédente avaient pris le chemin de Notre-Dame des Champs, et, pour se reconstituer, le 4 novembre, il fallut accepter les « épaves » des autres maisons. La *spéciale* échut à M. Daix et elle parvint à comprendre 14 élèves⁴, mais le

1. Nous avons encore la copieuse liste des devoirs de vacances composés par M. Marius Richard (le sympathique curé du Gros-Cailhou, auquel l'inventaire de 2 février 1906 a donné une si grande notoriété). *A. S. N.*

2. M. Hautin a raconté sa première entrevue avec Mgr Guibert :

« Ayant eu la bonne fortune, pendant cette terrible période (la Commune), d'aller à Tours me réfugier chez des amis, je fus accueilli avec bonté par Mgr Guibert, alors archevêque de Tours, qui ne s'attendait pas à monter un jour sur le siège archiépiscopeal de Paris. Je ne pouvais non plus le prévoir. Je lui exposai simplement ce qu'était Saint-Nicolas et lui exprimai mon désir que ce Petit Séminaire fût, comme autrefois, une maison de plein exercice. Et lorsqu'il fut promu au siège de Paris, Mgr de Tours daigna se souvenir de ces entretiens. C'était une entrée que la Providence m'avait ménagée dans son cœur. » *Annuaire de S.-N.*, an. 1890, p. 45.

3. MM. Louvrier, Jourdan, Bayle. On connaît la raison pour laquelle M. Lagardé ne fut pas élu. Cf. Lecanuet. *L'Eglise de France sous la troisième république*, I, p. 117, et *Vie de Mgr Guibert*, par M. Paguelle de Follenay, II, pp. 556 sqq., *Thiers et Mgr Darboy*, par G. Gautherot, 1910.

La *Semaine religieuse de Paris* (21 oct.), annonce la rentrée de Saint-Nicolas, qui se fera « dans les mêmes conditions que par le passé. »

4. Il y a, au début de l'année scolaire un embryon de *seconde* (3 élèves,

personnel enseignant était réduit¹, le supérieur cumulait et remplissait les fonctions d'économe. Cependant on se remettait courageusement à l'œuvre et on espérait bien, cette fois, pouvoir conserver jusqu'à la fin de leur rhétorique, les élèves qu'on allait former. On reçut un peu de réconfort par la visite que fit à Saint-Nicolas, le 24 décembre, Mgr Guibert, qui voulut dire la messe de communion. Il renouvela cette visite le 29 juin, dit lui-même la messe pour la première communion de huit enfants qu'il confirma ensuite.

Au bout de cette année pénible où la tristesse des temps s'ajoutait aux inquiétudes sur l'avenir de la maison, l'archevêque vient, entouré d'un clergé nombreux et distingué, présider la distribution des prix, dans la salle des Exercices. L'âme un peu froide de Mgr Hautin se réchauffe à ce spectacle. Après avoir rendu un juste hommage à la mémoire de M. Vernhes qui vient de mourir dans son vicariat de Saint-Leu, il ne peut s'empêcher de saluer avec élan Mgr Guibert comme le troisième fondateur de Saint-Nicolas. A Tours, l'archevêque a dit : *Lazare, veni foras*. Lazare est ressuscité. « Sans doute l'étreinte des bandelettes subsiste encore et la pâleur mortelle de nos *quatre* jours, n'est pas effacée, mais, comme le Sauveur, vous avez dit à ceux qui sont d'autres vous-mêmes² : « Solvite eum et sinite abire », et les bandelettes sont devenues des langes et la tombe s'est changée en berceau. Déjà l'enfant, béni par vous, croît et se fortifie,

avec M. Danglard comme professeur et si nous en croyons certaines listes qui nous sont parvenues, une quarantaine d'élèves se trouvaient à Saint-Nicolas à la fin de juillet 1872. Dans le nombre on comptait plusieurs externes fournis par les Pères du Saint-Esprit qui, sous la direction du P. Besserat, avaient fondé, après la guerre, un orphelinat sous le vocable de N.-D. Préservatrice. Le 24 octobre 1874, le P. Besserat écrivait à M. Hautin une lettre de remerciements qui accompagnait le don de l'*Histoire de l'Eglise*, par Rohrbacher-Chantrel. A. S. N. Notons en passant que sous M. Hautin, la *langue vivante* enseignée à Saint-Nicolas après la guerre, fut l'allemand. Avant la guerre aucune *langue vivante* n'y fut enseignée. Avec M. Paguella de Follenay, on substitua à l'allemand l'anglais, cette dernière langue étant considérée comme plus facile. — Point de gymnastique. — En 1871-1872, les offices se célébraient dans la chapelle de la sainte Vierge. L'étude et une classe étaient faites par des étudiants en médecine. *Communication de M. J. Michel*.

1. MM. Navet, Chéron, Froyer; 1872-73, M. Daix, prof. de 5^e; autres professeurs : J. Place, Froyer, Danglard, P. Iteney. — 1873-1874 : MM. Daix (4^e), J. Place, Froyer, P. Iteney, Mattei; 1874-1875 : MM. Daix (4^e), Froyer, Duponchel, Poussin, Dauby, Chatelard, Riffet, Dillenséger. Un laïc, M. Caillet professa la spéciale dans l'année 1873-1874. M. Muret continua à professer les mathématiques jusqu'en 1879.

2. Evidemment les vicaires généraux.

ou, pour parler sans figure, le groupe d'élèves que Votre Grandeur a daigné visiter au commencement de l'hiver, a aujourd'hui plus que triplé en nombre¹ ».

L'espoir renaissait donc, et ce fut avec allégresse que le 22 septembre suivant, les élèves de Saint-Nicolas interrompirent leurs vacances pour faire les cérémonies aux noces d'or sacerdotales que célébrait leur aîné, le vénérable M. Chennailles². Cet espoir devait s'affermir encore davantage le 2 février 1873. Le cardinal vient dire la messe de communauté et il accorde, en principe, les *humanités*. Pour montrer qu'on les mérite, on s'applique, dans la séance littéraire qui suit, à faire preuve d'intelligence et de bonne volonté. Aussi, une note de la *Semaine religieuse* peut-elle dire : « Le vieux navire tient tête à l'orage, et avec la ténacité du dévouement, son pilote le dirige encore dans la voie où se retrouvent les souvenirs de sa gloire. C'est vraiment merveille de voir le résultat obtenu avec si peu d'éléments de succès. »

Peu d'incidents viennent rompre cette studieuse monotonie. Cependant, au début de cette même année 1873, une grande rumeur circule à Saint-Nicolas. Un jeune élève, Brésilien de naissance, Alfred Fontès, âgé de onze ans et demi, qui après six semaines de soins donnés à l'infirmerie du séminaire, a été transporté chez ses parents, dans la paroisse de Sainte-Marie des Batignolles, vient d'être subitement guéri. Son cas était, au dire des médecins, très grave. La tuberculose avait envahi son corps depuis le péritoine jusqu'aux bronches et l'alimentation était devenue impossible. Le 17 mars « à onze heures un quart du matin. Mme Fontès essayait de faire prendre au malade quelque nourriture que celui-ci rendait comme à l'ordinaire, puis il disait à sa mère désolée : Si la Sainte Vierge veut, elle peut bien me guérir, comme elle a guéri le petit Wallet³. Là-dessus, la mère passe dans la chambre à côté et au bout de quelques instants, Alfred la rappelle en criant : *Je suis guéri, j'ai vu la Sainte Vierge...* ; l'enfant était entièrement guéri. » Le docteur Crestey, médecin de la famille, après avoir consulté le Dr Moutard Mar-

1. *Semaine religieuse de Paris*.

2. *Ibid.*

3. De la même paroisse, et guéri à la suite d'une apparition de la Vierge

tin, de Beaujon, signa un certificat terminant par ces mots : « Ces faits ont été constatés par moi, le jour même, et j'affirme en mon âme et conscience, qu'ils sont le résultat d'un miracle »¹. On devine la curiosité des condisciples de Fontès à sa rentrée au séminaire. Mais la presse, le *Siècle* en tête, nia le fait et lança ses brocards habituels. Louis Veuillot prit l'affaire en mains et le *Siècle* (M. Lockroy particulièrement), reçut de vertes leçons².

Vers la fin de l'année scolaire³ (le 3 juillet 1873), eut lieu à Saint-Nicolas la première assemblée des anciens élèves. Dans la fièvre de renouveau qui circulait alors dans la France, on cherchait de toutes parts à se grouper; on comprenait après tant de désastres, que « dans l'union se trouve la force, la consolation, le salut ». On invita les nicolaïtes élèves à Saint-Sulpice et à Issy. La réunion fut présidée par M. le chanoine Chennailles qui s'enorgueillissait du titre de premier élève de Saint-Nicolas⁴. « Il y eut, ce jour-là, goûter frugal, quelques pourparlers et projets, enfin prière du soir à la chapelle avec allocution de M. le supérieur.

« Au mois de mars 1874, nouvelle réunion que, dit un rapporteur, nous pouvons appeler notre assemblée constituante. On tomba d'accord que la réunion, pour être fraternelle et plus utile devait garder un caractère purement ecclésiastique, et que ceux-là seuls en feraient partie qui, non seulement auraient passé par Saint-Nicolas (comme professeurs et élèves), mais qui auraient persévéré dans leur vocation cléricale.

Au bonheur de se revoir, on résolut d'ajouter celui de secourir quelques élèves au Séminaire pendant leurs études. On se proposa en particulier de leur procurer, pendant l'époque toujours périlleuse des vacances, un séjour agréable en dehors des influences de l'oisiveté malsaine de Paris. Ce point, avec quelques détails supplémentaires, fut discuté contradictoirement et voté. On était en avril 1874.

Sur ces entrefaites, la maison de Notre-Dame des Champs eut

1. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1873 et *l'Univers*, 29 mars 1873. Nos archives (A. S. N.) possèdent l'original de ce certificat comme aussi celui d'un certificat sur la nature de la maladie, délivré par le docteur Em. Coffin, médecin de la maison.

2. Cf. *l'Univers*, numéros des 6, 7, 8, 9, 10 avril 1873.

3. Le 29 juin 1873, Mgr de Ségur vint officier à tous les offices le jour de la première communion. Cf. *Sem. relig.*

4. Ce n'était pas tout à fait exact; mais après la mort de M. Heuqueville (1869), il pouvait, à la rigueur, prétendre à ce titre.

la pensée d'une association analogue¹, mais avec de plus larges proportions : tous les anciens élèves et maîtres du petit séminaire, laïques ou ecclésiastiques, pouvaient en faire partie. Un des organisateurs laïques vint avec beaucoup de courtoisie demander à M. le Supérieur de patronner ce projet. Des circulaires étaient en même temps distribuées au Grand Séminaire.

C'était une idée généreuse, toute d'union et de fraternité, aussi rallia-t-elle d'abord un grand nombre de partisans, mais bientôt sur l'avis de plusieurs vénérables curés de Paris, on crut devoir y renoncer, et pour de bonnes raisons.

D'abord les deux Petits Séminaires étaient deux maisons complètes², distinctes et indépendantes l'une de l'autre, il semblait moins naturel d'établir un lien nouveau entre des élèves qui ne se seraient jamais connus durant le cours de leurs études, ce n'eût plus été alors une réunion d'anciens camarades, l'intimité qu'on s'en était promise n'y pouvait pas exister.

En second lieu, ces deux maisons avaient un caractère différent, l'une formait à la fois des jeunes gens pour l'Eglise et pour la société, l'autre était exclusivement consacrée à préparer des vocations sacerdotales, suivant en cela des traditions trois fois séculaires et la volonté des archevêques de Paris, ses protecteurs. Chacune avait donc son milieu bien déterminé par le but qu'elle se proposait d'atteindre.

Enfin, l'un et l'autre de ces groupes d'anciens élèves, étant assez fort pour se soutenir soi-même, et assez important pour exercer au dehors une attraction salutaire, former deux sociétés distinctes, c'était multiplier les centres d'action, l'émulation chrétienne et les bons résultats.

Ces considérations parurent péremptoires, et il fut convenu que les deux associations resteraient toujours sœurs, toujours unies par les liens d'une même origine, sans autre rivalité que celle du bien, mais qu'il était convenable et utile de laisser à chacune son propre esprit et sa libre expansion, après comme pendant le cours des études.

Le jeudi 2 juillet 1874, notre première assemblée générale fut convoquée à Saint-Nicolas; 42 membres, tous anciens professeurs ou élèves y étaient présents; 20 autres envoyèrent par écrit leur adhésion. Comme l'année précédente, le salut fut donné à la grande chapelle: pendant le repas, des vœux furent émis pour la prospérité d'une œuvre conçue et réalisée avec tant de bonheur. Enfin, on ressentit dans cette réunion une joie franche et communicative, et comme les premières palpitations de notre vie nouvelle. Deux mois

1. Elle l'avait déjà eue en juillet 1872. Cf. *Sem. relig.*

2. A ce moment précis c'était un peu inexact, puisque la rhétorique ne fut accordée à Saint-Nicolas qu'en 1876-1877.

plus tard, le 26 août, M. le Supérieur était à Rome, déposant aux pieds du Saint-Père, les hommages respectueux de l'Association¹. »

Pie IX agréa la supplique et avant de la signer y ajouta : *Deus vos benedicat et det vobis spiritum charitatis et intelligentiæ !*

L'association fit tout de suite preuve de vie en donnant, le 3 août 1874, un prix d'honneur. En ce jour, M. Hautin parla sur le « *bon esprit dans un petit séminaire* ». Il sut le définir : « le respect de l'autorité, la docilité filiale envers ceux qui le représentent, la paix et l'union entre tous, une aimable candeur, l'horreur naturelle pour tout ce qui est mal, l'amour instinctif des jouissances pures et élevées, tels sont, dit-il, les principaux éléments du bon esprit. » Ce bon esprit, au témoignage du supérieur existait à Saint-Nicolas. Il y régnait d'autant plus facilement que l'état d'infériorité où était maintenue la maison allait cesser. La seconde s'ouvrirait à la rentrée de 1875-1876 et l'année suivante Saint-Nicolas serait de nouveau le « *vestibule de Saint-Sulpice*² ». Le cardinal Guibert lui-même, en terminant la cérémonie, exprima son contentement de voir la maison « relevée et grandie³ ».

Vraiment Saint-Nicolas renaissait. Et pour consacrer en quelque sorte cette renaissance, le 19 juillet 1875⁴, il reçut la visite de celui qui autrefois, avait fait sonner si glorieusement son nom. Ce soir-là, en effet, ce fut Mgr Dupanloup qui présida la deuxième assemblée générale. 120 prêtres, la plupart ses anciens élèves l'entouraient. Le matin, il avait fait visite à Notre-Dame des Champs, dont la physionomie ne lui était guère familière. Il se retrouvait au contraire à merveille dans ce Saint-Nicolas, où chaque salle, chaque corridor, évoquait en sa mémoire

1. *Annuaire* de 1886.

2. M. Hautin qui aurait pu ouvrir une rhétorique plus tôt, préféra attendre que les élèves formés par lui, pussent la composer. *Communication de M. E. Jaquet*.

3. Les chœurs de *Jeanne d'Arc* (musique de Gounod), exécutés sous la conduite de l'habile maître de chapelle et compositeur Ch. Wagner, donnèrent à cette cérémonie un éclat nouveau. Cf. *Sem. relig.*

4. Et non le 2 comme l'indique l'*Annuaire de S.-N.* (1886, p. 15), auquel d'ailleurs nous empruntons une partie de ce récit. (La lettre de convocation, écrite le 15, indique bien le 19 comme jour de réunion). Cf. *Semaine religieuse de Paris*.

les souvenirs d'un temps toujours regretté. Sans doute, depuis, il n'avait pas cessé de s'occuper de la jeunesse et la Chapelle Saint-Mesmin le savait bien; il avait vigoureusement rompu des lances en faveur de ses chères humanités, il avait rudement bataillé contre les ennemis et contre les frères, et cette lutte il l'entretenait toujours, et la tribune parlementaire retentissait de ses discours un peu solennels et fleuris où il appuyait de son autorité la discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur; pourtant son cœur aimait à se reposer de préférence sur les doux souvenirs de Saint-Hyacinthe et de Saint-Nicolas. Après



Mgr Dupanloup.

avoir, d'un pas rendu un peu incertain par le poids des années, fait un pèlerinage dans cette maison qui lui fut si chère, il présida au salut, et à la suite du banquet servi dans la salle des exercices, il adressa la parole à cet auditoire si attaché à sa personne. Ce que les années avaient enlevé de vigueur à son corps et à son éloquence, était compensé par la chaude sympathie qui accueillait toutes ses paroles. « Il était beau de le voir, cet ancien supé-

rieur, entouré de ses collègues, de ses élèves d'autrefois, les appelant par leur petit nom, leur rappelant ce qui se faisait de son temps »¹. C'était les paroles d'un patriarche bénissant les générations appelées à lui succéder.

Un autre vieillard, d'une renommée moins universelle, mais

1. *Papiers Dair. A. D.* On négligea de consigner par écrit les paroles qu'il prononça. M. Légrand lui avait adressé le compliment de bienvenue. — En décembre 1878, M. Hautin recevait de l'évêché d'Orléans la lettre suivante, écrite le 14 : « Dans son testament, Mgr Dupanloup, de si vénéré mémoire, a inséré les lignes suivantes qui vous concernent :

« Je demande à mon légataire universel de faire célébrer à la chapelle de » l'ancien petit séminaire de Saint-Nicolas, rue de Pontoise, à Paris, une » neuvaine de messes *pro gratiis agendis*, en affectant vingt francs pour » cette neuvaine ». . . Cette neuvaine eut lieu du mercredi 13 nov. au jeudi 21. Le service du 20 nov. fut chanté par M. Millault. Cf. *Semaine religieuse*, 1878, II, p. 635

Plus tard Saint-Nicolas devait hériter d'une de ses mitres, du crucifix et de la croix offerts en 1815.

d'une dignité égale, le cardinal Guibert, vint à son tour, le 30 juillet, consacrer par sa présence, la plénitude des droits qu'avait reconquis une maison tenue depuis longtemps en tutelle. Le vendredi 30 juillet, entouré « d'un concours très considérable de curés de Paris et de prêtres du diocèse », assisté de Mgr Nardi, délégué par le pape Pie IX au centenaire d'O'Connell, il présida la distribution des prix. M. Hautin, chez qui les préoccupations d'ordre surnaturel aidaient à promouvoir le zèle pour les études, prit la parole pour montrer l'obligation qu'a le clergé moderne de s'instruire sérieusement. Le cardinal, puis le délégué du Pape ajoutèrent chacun une exhortation et ce dernier promit de rendre compte au Saint-Père, des marques d'attachement à sa personne et à son titre que cette cérémonie lui avait fait constater¹. Le 21 novembre 1876, nouvelle joie dans la maison. On va, dans la journée, assister au sacre de Mgr Coullié, coadjuteur, à Orléans, de son ancien maître. Le soir, le nouveau prélat remplit ses premières fonctions épiscopales au salut qui se donne au Petit Séminaire. Son affection pour Saint-Nicolas se manifeste encore par le choix de sa devise qu'il emprunte à son vieux séminaire². Plus tard, cette affection ne se démentira pas. Il se plaira à présider les réunions de l'Association et, quand les circonstances ne lui permettront pas d'y assister, il sera fidèle à envoyer une lettre de regrets qu'il signera parfois : un vieux Nicolaïte de 1843.

Quelques années se succèdent ensuite, qui sont à la fois laborieuses et fécondes. La vie continue à s'épanouir entre les vieux murs. En 1877, on envoie une première colonie de neuf élèves au séminaire d'Issy : Saint-Nicolas avait reconquis sa couronne, et, la rhétorique habilement dirigée par M. Poussin³ pou-



Mgr Coullié.

1. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 7 août 1875.

2. Les armes s'expliquent : De gueules, au buste de Saint-Nicolas d'or accosté des lettres S.-N. et nimbé de même; au chef d'azur chargé de l'étendard de Jeanne d'Arc d'argent et, pour devise; Obelientia et dilectio : Cf. *Semaine religieuse de Paris*, tome 46, p. 459 et 693.

3. Né dans le diocèse de Reims en 1819, il y fut professeur et publia un *Traité d'Archéologie*. Puis il suivit à Nice M. Lavigne (ex-jésuite), pour

vait déjà hardiment affronter les épreuves du baccalauréat.

C'est que M. Hautin ne partage pas les craintes qui, ailleurs, font écarter de ces épreuves universitaires ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique. Lui-même, sur le tard, a passé sa licence ès lettres et, faisant confiance au travail sanctifié par la prière, exhorte ses élèves à prendre leurs grades. Précisément, l'année précédente a vu se scinder en deux parties l'antique baccalauréat, ce qui permet aux simples rhétoriciens de cueillir des lauriers avant d'entrer en philosophie. Le supérieur ne dissimule pas ces succès. Sans doute, dans les lectures spirituelles il sait ramener à sa juste mesure la valeur de ces lauriers, mais publiquement il les célèbre et à la fin de son discours d'adieu, imprime tout vifs les noms des lauréats¹.

l'aider à fonder la paroisse de Notre-Dame des Etrangers. A la mort de M. Lavigne, M. Poussin, vint à Paris et en 1874, professa la troisième à Saint-Nicolas; l'année suivante, la seconde, et enfin, en 1876-77, la rhétorique. Il pronouça à la fin de cette année le discours des prix. Le sujet en fut : *Les gloires littéraires et scientifiques de l'Eglise de Paris au Moyen-Age*. Le cardinal Guibert le félicita et appuya de sa parole imposante, l'éloge que M. Poussin avait fait de l'amour de l'étude. — On vante, de ce professeur, l'inimitable bonne humeur, la verve dans le récit, le piquant de sa conversation, la facilité de son esprit. L'état de sa santé le força à quitter le professorat en 1879; il devint aumônier des Zélatrices de la Sainte Eucharistie. Il avait composé un *Catéchisme tout en histoires*. Il mourut à Nice le 22 août 1892. Cf. *Sem. relig.*, juillet 1877 et *Annuaire de S.-N.*, 1892, p. 27.

1. « Depuis 1876, y compris l'année actuelle, ... dix-neuf ont été reçus bacheliers de rhétorique (MM. Antoine, Bouveret, J. Chapel, V. Chapel, Chauveau, Collin, Contrastin, Deruaz, Duplessy, Gross, Henry, Monnier, Mourier, Neuville, Nollet, Perrard, Peschang, Schwilgué, Wity, Banmeyer, Claudin, Cordonnier, Delétain, Dumussy, Lampe, Poulin; — en philosophie (à Issy) : Antoine, Chauveau, Duplessy, Henry, Mourier, Nollet, Perrard, soit 34 grades universitaires en quatre ans (1876-1880), avec une moyenne de dix élèves par an. »

Même les légitimes distractions contribuent à développer le goût de l'étude et le sentiment du beau littéraire. Outre les séances littéraires mensuelles (où on ne craignait pas de faire débiter des dialogues en allemand), il y avait, tous les ans, une réunion plus solennelle. A la fin de 1869, la classe de troisième (21 élèves), joua *Athalie*, avec les chœurs de Mendelssohn. Sur ce théâtre modeste parurent également des pièces de Corneille, Molière, Plaute et même de Sophocle, assez souvent par fragments. — En 1876, on joua, en grec et avec des costumes, le *Philoctète* de Sophocle. Le 1^{er} Juillet 1877, la rhétorique représenta, devant l'auteur, Mgr Foulon, un drame qui avait pour titre : *Le martyr de Saint-Sébastien*, tragédie latine en trois actes. Cf. *Souvenir de Famille*, p. 164. — La *Semaine religieuse* rendit compte de cette séance sur un ton voisin de l'ironie : « D'abord, ils (les acteurs) savaient admirablement leur rôle, ce qui n'est pas un mince mérite... En second lieu, eh bien ! il leur arrivait quelquefois des intonations justes et des gestes vrais. » Voici le nom de ces acteurs : E. Perrard, *Sébastien*; J. Lang, *Dioclétien*; L. Demazure, *Fabianus*; Th. Wity, *Corvinus*; P. Contrastin, *Fulvius*; Ch. Neuville, *Pancratius*; J. Deruaz, *le pape Caïus*; Fr. Gleizes, *Polyearpus*; J. Neuville, *Tiburtius*, B. Peschang, *Diogenes*; J.-B. Charles, *Euthymus*; A. Brugnon, *Pamphylus*; J. Bégard, *un lecteur*. D'autres distractions sont ménagées aux

Il n'est pas moins heureux des entrées au grand séminaire, et il constate avec fierté, à la fin de sa carrière de supérieur, que, depuis 1876, 31 de ses humanistes ont été admis et à Issy et à Saint-Sulpice. Pour nourrir la piété de ses séminaristes, il reconstitue, en février 1877, la congrégation du Sacré-Cœur qui, on s'en souvient, se recrutait dans les classes d'humanités et, par conséquent avait disparu de Saint-Nicolas avec la tourmente de 1848. On y reprend le règlement de 1834 et le registre des procès-verbaux semble prouver que la piété y était aussi solide que douce. M. Hautin en effet possède un idéal d'éducation : pour lui, sa préoccupation principale est de dégager et de développer en l'âme de ses élèves « la personnalité humaine ». Il est plus frappé de l'aspect d'affranchissement moral que peut présenter l'éducation que de son rôle de réformation. A un système de redressement de la nature déviée par la faute originelle, il préfère une méthode qui écartera tout ce qui gêne le développement moral de la nature et favorisera tout ce qui tend de soi-même au bien; puis, quand la volonté est guérie, redevenue maîtresse d'elle-même, on la laissera agir dans une relative indépendance¹. Appliquée intelligemment, cette méthode, quelques-uns l'attestent, produit des fruits excellents. L'esprit de la maison prend un tour nettement ecclésiastique : on donne la soutane aux plus méritants et, dans les discours des prix, on ne craint pas d'aborder ouvertement des sujets traitant « des périls et des attaques » auxquels les élèves seront exposés « dans la carrière que la main de Dieu ouvre devant *leurs* pas », ou encore exaltant « la grandeur du sacerdoce et l'excellence de la mission qui *leur* est réservée² ».

Mais on ne plane pas toujours à ces hauteurs. On s'occupe activement des questions de discipline, d'études. Les cours d'allemand deviennent obligatoires pour tous en 1872 : on reconnaît à cet indice la poussée des événements récents. Plus tard il est vrai (1879), on hésite entre l'allemand et l'anglais et on re-

élèves : exhibition du fameux crucifix d'ivoire, dit Christ de Charles-Quint. — Séance d'improvisation où un versificateur habile (M. Besse?) fit de véritables tours de force; récit d'un pèlerinage à Jérusalem avec projections nombreuses par M. Fernique, etc.

1. Cf. *Discours des prix*, 1867. Lahure, Paris.

2. Cf. *Discours des Prix* de M. Celles, 1879. De Soye, Paris.

met la solution du problème à l'année suivante, mais déjà on a introduit dans le total de l'excellence les points des compositions d'allemand. On voudrait en 1878 incorporer dans le catéchisme l'histoire des dogmes. Le théâtre classique est franchement adopté. — La discipline, obéissant aux vues du supérieur, s'adoucit. On proscrit tous les châtimens corporels et les pensums mais on maintient le piquet, les mauvaises notes et la privation temporaire de certains privilèges. Autre signe des temps (1872) : la gymnastique est obligatoire et deux fois par semaine, pendant la récréation de midi, on en fait les exercices sous la direction d'un professeur et, pour stimuler l'ardeur, on confère des grades aux plus habiles¹.

Les promenades varient de but avec le temps. Jusqu'en 1870, elles se dirigent vers Gentilly le mardi et le vendredi. Cette double sortie ne laisse pas de nuire à la continuité des efforts qu'exige l'étude, mais le mercredi est réservé à Notre-Dame des Champs. Le trajet à parcourir est bien monotone. « A l'heure sonnante, écrit M. Daix chef d'une partie du petit bataillon, nous prenions notre essor par la rue d'Arras, la rue Monge, l'avenue des Gobelins, et la rue de Gentilly. Les Polytechniciens, habitués aux calculs de précision ne tardèrent pas à constater avec quelle ponctualité mathématique, le petit séminaire défi-

1. M. Hautin paraît avoir cherché à grouper autour de lui des collaborateurs aussi habiles que zélés. En voici la liste, toute sèche, d'après les Brefs de Paris et les renseignements que nous avons obtenus d'ailleurs.

1874-1875 : (77 élèves) MM. Poussin, 3^e; Daix, 4^e; Froyer, 5^e; Riffet, 6^e; Dauby, 7^e; C. Chatelard, *spéciale*; Dillenséger, préf. de disc.; M. d'Heilly, prés. d'étude; Duponchel, hist.; Danglard, allem. jusqu'en 1880.

1875-1876 : MM. Poussin, 2^e; Varigard, 3^e; Daix, 4^e; Froyer, 5^e; Gény, 6^e; Rouquette, 7^e; C. Chatelard, *spéciale*; Dauby, préf. de disc. jusqu'en 1878; Duponchel, hist.; M. d'Heilly, prés. d'étude.

1876-1877 : MM. Celles, direct. écon.; Poussin, rhét.; Agoulon (licencié, mineur), 2^e; Daix, 3^e; nommé le 19 juillet 1876 économiste, remplit cette fonction jusqu'en janvier 1877; le même jour, M. Duponchel, qui devait prononcer le discours des prix (sur l'histoire en général au point de vue de la formation de l'esprit et de la grande place qu'elle doit occuper dans les études du jeune séminariste), était nommé directeur; au lieu de rentrer à Saint-Nicolas, il se fit jésuite; Froyer, 4^e; C. Chatelard, 5^e; Frisch, 6^e; Rouquette, *spéciale* jusqu'en 1881; Gény, hist.; Bertot, présid. d'étude.

1877-1878 : Comme l'année précédente, sauf en *seconde*, où MM. Carlier (externe), Hautin, Hély (externe), furent successivement professeurs; Frisch, 6^e; Richard, 7^e; Gény, hist.; Duvillard, prés. d'étude.

1878-1879. Les mêmes que précédemment, sauf : MM. Feller, 2^e; H. Moulin, 6^e; Lassier, présid. d'étude; Frisch, préf. de disc.

1879-1880 : Les mêmes sauf M. Poussin qui est remplacé par M. Carel, ex-jésuite; M. Richard, hist.; Ch. Schwilgué (séminariste qui rentra dans le monde), 7^e.

lait devant leurs fenêtres : intermède réjouissant dans la journée peu poétique de l'école. Aussitôt que la colonne était en vue, au signal donné par les éclaireurs, toutes les fenêtres se garnissaient et une cinquantaine de gosiers entonnaient, mais non pas sur le ton de la prière, le cantique bien connu : *Esprit-Saint*, etc. ». L'accueil n'était pas plus sympathique de la part des enfants de la rue du Moulin, et plus d'une fois, quelque grand fut obligé de se détacher des rangs, pour mettre en fuite cette



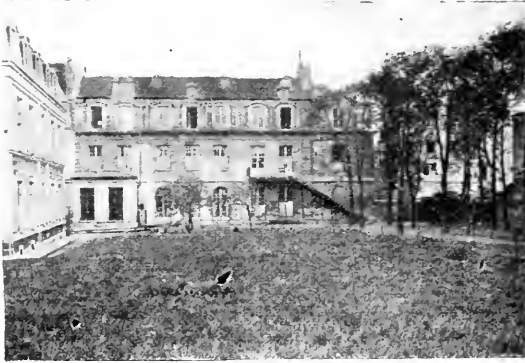
MM. Froyer, Celles, Hautin, Daix, Poussin, Moulin.
MM. Richard, Lassier, Frisch, Ronquette, Feller, Chatelard.
(Juillet 1879).

bande insolente. En été, après avoir passé sous l'ombre rare de quelques peupliers, on arrivait enfin à la pelouse de Gentilly, et si la soif torturait les gosiers on se laissait aller à un affreux communisme. Les élèves de Notre-Dame des Champs avaient soin d'emporter de Paris quelques provisions de bouche, capables d'apaiser et leur faim et leur soif; le surplus était ensuite précieusement caché dans des « caves » creusées au pied des grands marronniers et habilement recouvert de terre. Mais les lecteurs de Gustave Aymard étaient vite sur la piste, et après avoir prélevé une dîme copieuse, remettaient, non sans quelque

machiavélisme, les choses en état. Le cri de guerre allait retentir, mais une intervention discrète, et un rappel commun aux deux maisons, vint, en supprimant l'habitude de ces dépôts clandestins, rétablir la paix.

Après 1870, Gentilly vit son mur d'enceinte ruiné en maints endroits, la maison encore debout mais rendue inhabitable; les marronniers avaient disparu dès les premiers jours de l'investissement, sous la hache des sapeurs du génie militaire : Gentilly n'offrait plus qu'une plaine défoncée, poudreuse, et entièrement dénudée. On lui fit ses adieux en le remerciant des heureux moments écoulés sous ses ombrages¹.

Il fallut errer dans les rues de la capitale pour gagner soit le



Maison et pelouse de Gentilly.

bois de Boulogne, soit le bois de Vincennes, jusqu'en 1874, où l'on permit à Saint-Nicolas de prendre ses ébats dans une grande allée de tilleuls d'une maison de campagne que Mgr Darboy avait achetée vers 1869 et où il aimait à se reposer des fatigues de l'administration. Située à Créteil, elle offrait un asile aux promeneurs fatigués. « La variété du chemin, tantôt par terre et tantôt par eau, un jour sur les bords verdoyants de la Marne, un autre jour à travers une campagne couverte de moissons, ajoutait encore, pour des écoliers, aux plaisirs du voyage² ».

1. En 1874, la maison de Gentilly fut vendue aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul qui y tiennent encore un orphelinat. Elle avait été achetée en 1838; avait appartenu avant la Révolution au collège Sainte-Barbe.

2. *Un souvenir de famille*. Daix, 1881. Paris, p. 197. « Cette propriété fut vendue en 1878; cependant on continua deux années encore les promenades à Créteil et même plusieurs fois on remonta la Marne jusqu'à Bonneuil. » *Ibid.* C'est l'ancien « château des Mèches. »

En 1879, les ombrages de Créteil n'abritent plus Saint-Nicolas et il faut de nouveau que les deux directeurs de promenade¹ s'ingénient à varier leurs itinéraires².

Quelquefois, ceux-ci aboutissent à un lieu de pèlerinage et c'est alors une fête pour l'âme comme pour le corps : Notre-Dame des Miracles à Saint-Maur, puis vers 1877, la chapelle provisoire du Sacré-Cœur à Montmartre³, et, Notre-Dame de Bonne-Garde, à



Grande allée de la propriété de Créteil.

Longpont⁴. Il va sans dire que Longpont a toutes les faveurs des élèves. Ils le comprendront tous, ceux qui ont vécu ces émo-

1. Le préfet de discipline, conduit les *grands*, M. Daix, les *petits*.

2. M. Daix consigna minutieusement les itinéraires de 1878-79-80-81 : Vincennes (donjon et pelouse), Boulogne, Point du Jour, Buttes-Chaumont, parc de Montsouris, chapelle de Montmartre, sont les buts préférés. *A. S. N.*

3. Elle fut inaugurée le 3 mars 1876.

4. Cf. la pièce de vers latins où M. Daix célébra le pèlerinage de mai 1878. Cf. *Un souvenir de famille*, pp. 31 sqq.

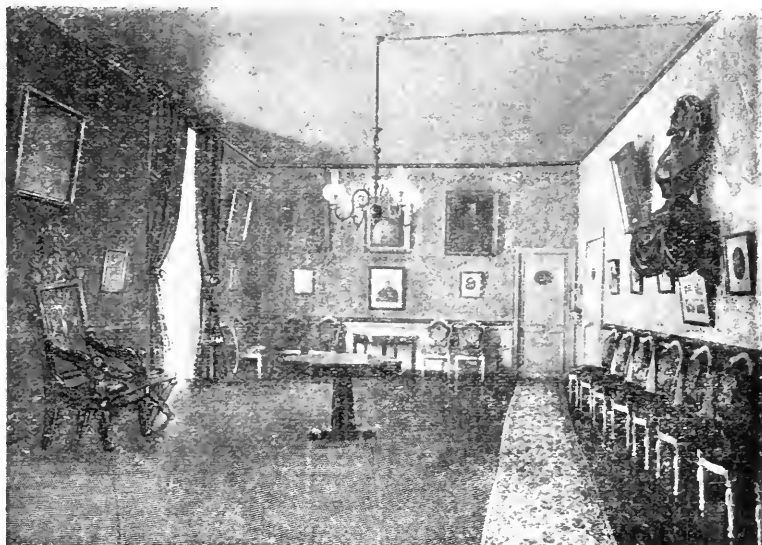
— On sait que depuis longtemps on conserve dans cette église une « image miraculeuse de Marie, trouvée, disait-on, dans un chêne du temps des Druides ». Les pèlerinages à *Notre-Dame de Bonne-Garde*, avaient cessé depuis la révolution, mais un curé, M. Arthaud, les fit renaitre et, à sa mort (1877), ce sanctuaire était considérablement restauré. Le mardi 18 mai 1878 eut lieu l'inauguration du chœur et du transept. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1^{er} juin 1878. — Ce pèlerinage à Longpont commença régulièrement pour Saint-Nicolas (Cf. p. 512), en 1872 et, sous M. Hautin, eut toujours lieu.

tions dont le souvenir est si doux, rendu plus délicieux encore par le recul du temps. La veille au soir, les imaginations s'ébranlent et déjà court dans la maison un certain frémissement qui inquiète le préfet de discipline. La nuit paraît ensuite longue à plusieurs, surtout quand les incertitudes du temps viennent s'ajouter à l'attente du jour. Aussi avec quelle curiosité dirige-t-on un regard interrogateur vers la fenêtre voisine. Hélas ! plus d'une fois des nuages épais et une pluie fine vinrent jeter une ombre sur toute cette journée de plaisir. Par contre, quelle joie quand une aube rassurante et bientôt un soleil radieux promettent une vraie journée de printemps ! D'un pas léger on se dirige vers la gare d'Orléans et, contenu par de sages et pressantes recommandations, on prend place dans des wagons réservés. Quelques-uns s'efforcent de méditer, ou de lire le petit office de la Sainte Vierge ; le plus grand nombre regarde défiler le paysage. Les mêmes distractions assaillent les pèlerins, dans le charmant parcours de la gare de Saint-Michel à l'église de Longpont. Le moyen d'être tout entier à la prière quand les frondaisons de mai étalent leur fraîcheur, quand de toutes parts se fait entendre le gazouillis des oiseaux, quand une troupe de vigoureux et sveltes chevaux vient curieusement regarder cette procession qui se déroule dans le parc d'habitude si solitaire ! L'âme en revanche se sent plus disposée à louer son Créateur et, si l'esprit ne suit pas toujours la lettre des cantiques, il se laisse presque inconsciemment envahir par un profond sentiment de gratitude. Pendant la Messe, le recueillement est plus général, et Marie reçoit des hommages sincères et des supplications confiantes. Puis une détente s'opère durant la petite promenade qui précède le dîner. Souvent elle est coupée par une halte où on se laisse vivre, respirant les parfums des acacias en fleur, cueillant le muguet ou la fraise des bois, et laissant les yeux et l'esprit errer un peu à l'aventure. Quand un repas où la gaieté l'a disputé à l'appétit, a donné de nouvelles forces à toute la troupe, elle se divise en plusieurs colonnes dont l'objectif est la tour de Montlhéry. Les souvenirs de l'histoire qui l'entourent cèdent bientôt le pas au charme d'un vaste horizon, et d'un paysage pittoresque. Là, volontiers on s'attarde et l'heure des Vêpres paraît bien rapprochée. Enfin, la dévotion satisfaite, on se rend d'un pas plus vif, et avec entrain à une gare plus éloignée qui rassemble le soir les

pèlerins, un peu fatigués peut-être, mais heureux de cette journée qui illumine d'un doux rayon le dernier trimestre de l'année.

En 1878, M. Hautin qui voyait non sans inquiétude que le bercail de Saint-Nicolas ne se remplissait que lentement, avait promis à ce vénérable sanctuaire de Longpont, une bannière le jour où on atteindrait le chiffre de cent élèves. Le chiffre ne fut jamais atteint, mais M. Hautin offrit en 1880, une bannière : on préféra une somme d'argent¹.

Déjà des bruits sinistres couraient sur le sort de Saint-Nicolas.



Grand salon de Saint-Nicolas.

Des influences adverses avaient persuadé au cardinal Guibert que des nécessités budgétaires exigeaient l'amointrissement de cette maison. M. Hautin ne pouvait guère accepter cette position diminuée. Mgr Coullié, devenu en 1878, évêque d'Orléans, le tira d'embarras en lui offrant vers le mois de juillet 1880, d'entrer dans son conseil épiscopal « avec la charge de s'occuper spécialement des petits séminaires et des écoles ecclésiastiques ». Il y fallait l'assentiment du cardinal Guibert. Il paraît avoir été

1. A partir de 1871 on cesse le service de la paroisse, mais les élèves vont à la *Cathédrale*, les plus grands en habits de chœur dans les stalles basses, les autres sur des chaises dans un des côtés du sanctuaire. C'est M. Chennailles qui aurait obtenu cet emplacement. (*Papiers Daix*, A. S. N.)

assez facilement accordé¹. Naturellement, la chose demeura secrète jusqu'aux vacances, mais le 28 juillet 1880, devant le coadjuteur (Mgr Richard), M. Hautin ne put s'empêcher de dire un adieu déguisé à Saint-Nicolas et ne voulut pas quitter cette maison sans chanter son passé. Dans une « *Esquisse historique sur le petit séminaire*² », qui est un résumé rapide de l'histoire du moderne Saint-Nicolas, il terminait son discours en disant : « Nous savons tout l'intérêt que porte Votre Grandeur aux établissements ecclésiastiques, puisqu'ils sont l'espoir d'un clergé dont vous êtes le père aimé et vénéré. Vous voulez qu'il s'y forme des élèves pieux et instruits, vaillants et modestes, dévoués jusqu'à la mort à la sainte Eglise. Tels ils seront, Monseigneur, s'ils se montrent dignes de leurs devanciers... »

Il semble bien, en effet, que les élèves formés par lui, aient conservé cette empreinte qu'il a voulu leur imprimer³ et Saint-Nicolas lui doit une grande reconnaissance pour la fermeté et l'adresse avec lesquelles il a su contribuer à sa restauration⁴ et s'opposer à sa diminution. Une autre voie allait s'ouvrir devant M. Hautin, qui le mènerait aux honneurs⁵.

1. « ... J'ai beaucoup d'estime et d'affection pour ce prêtre. Il est intelligent, prudent, calme, et d'une régularité parfaite. Il a très bien administré le petit séminaire de Saint-Nicolas, mais je savais qu'il était fatigué du ministère de l'enseignement et je n'attendais qu'une occasion pour lui donner une position où il aurait continué à travailler pour le bien de l'Eglise et qui aurait été en même temps une récompense de son zèle et de son dévouement. » P. Barbier : *Mgr Hautin, évêque d'Evreux*, 1890. Orléans, in-8, et *Semaine religieuse de Paris*, 31 juillet.

2. Sans doute ce fut M. Daix qui lui fournit les principaux documents.

3. Aux noms des prêtres formés par lui et mentionnés page 540, ajoutez : G. Krafft, J. Bégard, J. Nourry, J.-B. Charles, L. Demazure, J. Lang, J. Neuville, B. Peschang, L. Amat, R. Gouron-Boisvert, J. Michel, M. Mey, J. Richert, E. Biéling, A. Chenu, E. Duplessy, M. Gross, E. Jaquet, J. Colombain, L. Gerber, A. Hamel, L. Thibaut, V. Chapel, L. Claudin, A. Collin, E. Delétain, A. Gaudefroy, G. Lampe, L. Poulin. Ces sept derniers appartenaient à la rhétorique de 1879-1880. — Les élèves, dont les noms suivent, ne purent terminer leur petit séminaire à Saint-Nicolas : J. Morot, L. Chieusse, L. Darce, E. Maffert, E. Turlot, H. Seneuze, P. Fiack, J. Lalpalme, A. Chenu, L. Nugues, G. Vory, C. Gasser, J. Canet, H. Viallette. — Quelques-uns avaient pris la soutane en 1879.

4. Au point de vue matériel il y eut peu de changements. C'est sous M. Hautin (1878) que les pièces situées au-dessus de la grande chapelle (grand salon, appartements de l'économé et du supérieur), eurent les dispositions qu'on leur a connues jusqu'en 1906. Au-dessus de la sacristie, on plaça le billard que M. Duby, curé de Saint-Nicolas et successeur de M. Heuqueville, avait donné au séminaire.

5. Evêque d'Evreux en 1890, archevêque de Chambéry en 1894, mourut en 1907.

13^e Supérieur : M. PAGUELLE DE FOLLENAY.

1880-1887



M. Paguelle de Follenay.

« Cette distribution des prix (de 1880) si intéressante, aurait pu présenter un intérêt poignant, la scène des adieux. La modestie de M. le Supérieur en a épargné la douloureuse impression à ses enfants qui le vénèrent comme un père et au clergé de Paris qui le regrettera comme on regrette un frère distingué et ami »¹.

Le secret de cette disparition ne pouvait être longtemps gardé. « On nous avait recommandé, écrit un des professeurs d'alors².

1. Cf. *Semaine religieuse de Paris*.

2. *Papiers Daix*. A. S. N.

de ne dire à personne ce que nous savions sur l'œuvre... qui venait de s'accomplir. Ce silence nous créait une position assez fautive vis-à-vis des personnes qui venaient nous voir; car tandis que nous avions l'air de ne rien savoir de nouveau, et qu'aux demandes pressantes de nos pauvres élèves nous répondions en termes évasifs, *Providebit Deus*, en même temps, nous apprenions de plusieurs côtés que M. P..., M. Q... et d'autres... disaient à qui voulait l'entendre que Saint-Nicolas était transféré à N.-D. des Champs. Il n'y avait donc plus de mystère.»

Le cardinal Guibert réunit le 15 août au soir, dans la salle capitulaire les membres du Chapitre. Après un exorde où il dit que, M. Lagrange rentrant d'Orléans dans le Chapitre, il y a compensation au départ de M. Hautin, il explique que :

« 1° Il réunit Saint-Nicolas à Notre-Dame des Champs, en envoyant à ce Séminaire les élèves depuis la troisième.

» 2° Il réunit à Saint-Nicolas la maîtrise de Notre-Dame, en transportant tous ses élèves dans les bâtiments du Petit Séminaire. MM. du Chapitre écoutent cet exposé dans un religieux silence. Le cardinal ayant achevé, leur demande s'ils ont quelque observation à lui faire. M. Chennailles avait eu de la peine à se contenir jusque-là. Son indignation éclate : — Monseigneur, s'écrie-t-il, permettez-moi de vous dire que la mesure que vous allez perdre m'afflige autant que les décrets du 29 juin¹. — Alors le cardinal sortant un peu de son calme ordinaire, réplique avec assez de force : — Eh bien! trouvez-moi de l'argent. — M. Chennailles reprend d'un ton plus doux : — Monseigneur, je pourrais vous répondre comme saint Pierre à la porte du temple : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je vous le donne. — Ensuite il entreprit de démontrer l'impossibilité, au point de vue du service de la maîtrise. Le cardinal répondit d'attendre et qu'après l'épreuve il serait le premier à le remercier du changement. M. le chanoine Gentil intervient; il fait des observations fort sages : que ce n'est pas le moment de réduire nos maisons, lorsque les autres maisons d'éducation subissent une crise qui pourrait mettre dans l'embarras beaucoup de leurs élèves... que l'on aurait pu, sans doute, trouver un autre expédient pour soutenir les deux œuvres! Le cardinal répond que M. Petit a fait ses comptes et qu'il n'a plus d'argent à donner... La lutte allait peut-être s'engager plus vive sur ce point lorsque M. Lagarde, que tout cela paraît ne pas intéresser, fait observer qu'il se fait tard et qu'il est temps de terminer la séance. — Si ces Messieurs, dit-il, ont des observations à faire, ils pourront

1. Les fameux décrets *d'expulsion* des Congréganistes.

s'entendre et les présenter par écrit à son Eminence. — Sur cet avis le cardinal se lève; il était venu faire connaître une décision et non pas demander conseil : le but de la séance était atteint¹. »

Aussi le Chapitre se le tint-il pour dit et ne présenta-t-il aucune requête. Le cardinal émondait donc une fois de plus « le vieil arbre! Il coupa un peu trop près du tronc et fit tomber d'un coup les quatre premières classes²... C'est alors qu'on vit éclater d'une manière piquante et presque séditeuse l'invincible vitalité de Saint-Nicolas. Tandis que le cardinal Guibert voulait faire du Petit Séminaire une simple maîtrise, M. Paguelle de Follenay, envoyé de Notre-Dame à Saint-Nicolas, sentit naître en lui le désir tout opposé de faire de sa maîtrise un Petit Séminaire. C'était la sève vigoureuse de Saint-Nicolas qui faisait des siennes! »³. Pour le moment cette sève est bien contrariée dans son cours. Certes, celui qui est chargé de la faire circuler de nouveau, n'est pas un novice dans cet art, qui demande plus de qualités que ne le pense le vulgaire.

Joseph Paguelle de Follenay, né le 27 septembre 1852, à Montfort l'Amaury (diocèse de Versailles) avait fait preuve, dès son enfance, d'un caractère facile à gouverner. Il commença ses études au lycée de Versailles, puis, après un court séjour à Wissembourg (1862-1863) les continua dans un établissement ecclésiastique de la Sarthe (Saint-Calais) où il passa trois années.



Cliché Faucher.

Porte rouge (Notre-Dame)

1. *Papiers Daix*.

2. Discours de M. Richard, *Annuaire de Saint-Nicolas* 1909, p. 57. Naturellement, par ce fait, plusieurs professeurs furent mis en disponibilité. M. Celles fut recueilli, en qualité de premier vicaire, par la paroisse de Saint-Denis, M. Frisch, par Boulogne, et M. H. Moulin, par Issy, M. Richard, par l'Institut catholique, (en avril 1881, il fut reçu le premier à la licence ès lettres). A vrai dire, il n'y avait eu que trois classes, supprimées. La *rhétorique*, la *seconde* et la *troisième*, et celle-ci fut immédiatement rétablie.

3. *Ibid.*

Il fit sa première communion en 1864. Enfin, en 1867, il entra au collège de Vaugirard, et passa de brillants examens. Au sortir de l'école il fut présenté au P. Ducoudray en vue d'une préparation à l'École polytechnique. Mais au moment d'entrer à l'école Sainte-Geneviève, il fit part à ses parents de son désir de se faire prêtre. Après les années passées au Grand Séminaire, il débuta, en 1875, par le poste de vicaire auxiliaire à Saint-Nicolas des Champs. Il s'y occupa spécialement des enfants. Après une année de ce ministère, le cardinal Guibert le nomma directeur de la maîtrise de Notre-Dame. Jusque-là cette maîtrise, qui peut se vanter de remonter jusqu'au cinquième siècle¹, était un externat où quelques heures d'études étaient soustraites au service du chant et des messes. Avec M. Paguelle, le latin fut enseigné à un plus grand nombre d'élèves et la maîtrise devint le vestibule des Petits Séminaires². Elle prospéra. Il y fit régner l'ordre et l'esprit familial³.

Son esprit fin et délié, était assez souple pour entrer vivement dans beaucoup d'idées et assez ferme pour s'y maintenir; son apparente nonchalance dans l'affirmation pouvait passer pour

1. Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 11 juin 1865. « Saint-Marcel, évêque de Paris à cette époque, en prenait grand soin, ainsi que le constate un bas-relief de la petite porte du cloître de Notre-Dame, appelée *Porte-Rouge*. » *Ibid.*

2. En février 1876 voici quelle était l'organisation : « Les enfants ne perçoivent (pour le service du chœur) aucune rétribution en argent; mais comme récompense de leurs services, ils reçoivent l'instruction primaire donnée par un Frère de la doctrine chrétienne. Un prêtre enseigne le latin à ceux qui montrent quelques dispositions.

» Aujourd'hui, sur dix-huit enfants, neuf se livrent à l'étude de la langue latine. Plus tard, après un examen, ces enfants pourront être admis au Petit Séminaire à des conditions avantageuses.

» Tous les jours, à l'exception du jour de congé (mercredi), et des dimanches et fêtes, les enfants doivent être rendus à la Maîtrise à sept heures du matin, ils y restent jusque vers cinq heures et demie. Les repas de la journée leur sont donnés. » *Semaine religieuse de Paris*.

3. Il avait donné à cette maîtrise une allure de petit séminaire et, le 12 juillet 1880, il avait dit dans son discours des prix : « La Maîtrise est et veut rester une école cléricale, une pépinière de jeunes clercs ou au moins de bons chrétiens. » *Semaine religieuse*.

Aussi la piété y était-elle encouragée. Outre les exercices ordinaires (assistance quotidienne à la messe, communions, etc.), une coutume touchante réunissait chaque jour avant le retour dans la famille, maîtres et élèves, au pied de la statue de la Sainte Vierge. — Les études, que ne favorisait pas la présence aux nombreux offices capitulaires et aux fréquentes classes de chant, n'étaient point négligées. L'enseignement donné par quelques excellents professeurs, la création d'une petite Académie, voire quelques séances littéraires, entretenaient un culte suffisant des belles-lettres. *Communication de M. Lesœur*.

un scepticisme voilé, mais permettait volontiers la discussion qui rapproche les intelligences en les éclairant. Sa pénétration et sa clairvoyance savaient deviner les chemins pour aller à l'âme, et ses manières aimables, enjouées, sa simplicité mêlée de bonhomie condescendante jusqu'à la plus grande familiarité, le faisaient s'insinuer dans les cœurs les plus fermés où sa grande bonté s'installait souvent d'une manière définitive. Les natures de cette sorte ont besoin pour ces épanchements d'apôtres, d'une grande foi en Dieu et dans les hommes. Il avait l'une et l'autre. Sa piété profonde, sincère, et son optimisme lui masquaient en partie les laideurs de l'humaine nature et l'inclinaient vers l'indulgence et aussi vers la confiance. Le contrôle incessant et par là même odieux à notre esprit d'indépendance, répugnait à sa conception de l'éducation cléricale. En ce moment-là même sans doute, il s'occupait de la composition d'un ouvrage sur M. Teysseyre, le fondateur de la petite Communauté de la rue du Regard¹. Il devait bientôt y indiquer ses préférences de pédagogue. Elles sont visiblement pour un système libre de contrainte et fondé sur l'affection réciproque et la surveillance de la conscience². Généreuse conception sans doute, quand elle n'est pas un spécieux prétexte pour couvrir la négligence ou la lassitude de l'éducateur ! Mais l'expérience de la vie, surtout dans une maison où le nombre complique l'organisation, amène d'ordinaire et rapidement un désenchantement, prélude ou d'une amertume exagérée, ou d'une indifférence coupable.

Chez lui, cette expérience dura peu³. Après s'être exercée fruc-

1. La lettre-préface est du 19 mars 1882.

2. Cf. pages 334 et suiv. Il insiste surtout sur le rôle du directeur de conscience qui, par son affectueuse tutelle, doit parer aux inconvénients des exigences de la discipline.

3. Elle fut à son honneur. « Il jouissait auprès de ses élèves, qui l'aimaient beaucoup, d'une véritable popularité de bon aloi. Il exerçait sur eux un ascendant peu commun. Il leur en imposait même. Et si d'ordinaire, les relations qu'il avait avec eux étaient empreintes d'une bonhomie qui n'avait rien de vulgaire, cela n'excluait pas chez lui, quand besoin était, l'énergie, la fermeté, quelquefois même la sévérité. Chez lui, quelques paroles sévères, dites d'un ton bref mieux que de longs discours chez d'autres, étaient capables de faire rentrer les séminaristes dans le devoir. Pour être discrète, d'ailleurs, la surveillance qu'il exerçait n'en était pas moins réelle. Et il me revient en ce moment à la mémoire plus d'un incident qui prouve que le supérieur savait en certaines circonstances *jouer au plus fin*, per-

tueusement dans le champ limité de la maîtrise où l'internat d'ailleurs était ignoré, elle fut entravée dans son développement par un état de santé déplorable. Encore directeur de la Maîtrise, en faisant une expérience de physique, il fut blessé à l'œil. Les vives douleurs qu'il éprouva avaient déterminé son médecin¹ à lui faire des piqûres de morphine. Après son rétablissement, il resta très ébranlé et souffrant, et crut pouvoir soulager ses maux de loin en loin par la morphine, ce qui aggrava progressivement son mal. Au total, il ne gouverna entièrement les deux maisons réunies que l'espace d'une année. Ce ne fut pas d'ailleurs la période la moins difficile.

Le public et même le clergé n'étaient guère mis dans la confiance de tous ces bouleversements survenus au mois d'août 1880. Ni le cardinal, ni le coadjuteur n'osèrent traiter ce sujet à la retraite ecclésiastique du mois de septembre. Les familles inquiètes hésitaient. On adresse, le 12 septembre, une circulaire aux derniers élèves de Saint-Nicolas, les invitant à se présenter au nouveau supérieur²; mais l'incertitude règne toujours dans la haute administration sur le caractère à donner à l'œuvre hybride qu'on entreprend. Faudra-t-il se contenter d'un externat? Le coadjuteur incline vers cette solution. Mais les bâtiments de la rue Massillon (Maîtrise) sont menacés de reprise par l'État, s'ils sont abandonnés. Il faut donc les occuper. Une division formée des plus jeunes élèves s'y établira pendant la journée et les directeurs viendront chaque soir coucher à Saint-Nicolas. Le service de la cathédrale sera fait moins régulièrement et les classes souffriront, à Saint-Nicolas, de l'horaire imposé par l'obligation de compléter ce service, même en semaine³.

Le coadjuteur (Mgr Richard) commence à s'alarmer. Vers la

mettez-moi cette expression, avec certains séminaristes trop peu soucieux de la règle. » *Communication de M. Butet.*

La sollicitude de M. Paguella, nous écrit un autre de ses élèves, relativement à la santé physique et morale des enfants confiés à sa charge, le poussait à multiplier dans les dortoirs, ses rondes de nuits, non seulement en été, mais même en hiver.

1. Le docteur Joly, médecin de la Maîtrise, fut le médecin de la maison de Saint-Nicolas de 1880 à 1885.

2. La nomination de M. Paguella ne parut dans la *Semaine religieuse* que le 2 octobre.

3. Classes de 10 heures et demie à midi; de 4 heures et demie à 6 heures et demie.

fin de septembre, au lieu d'une moyenne de 50 élèves reçus d'habitude dans les deux maisons maintenant réunies, onze seulement s'étaient présentés. Pour grossir ce faible contingent, le nouveau Supérieur, qui a d'ailleurs l'oreille du Cardinal et du caissier de l'archevêché, obtient de garder, en *troisième*, ses élèves de la Maîtrise qui devaient passer en cette classe. Le personnel enseignant lui-même n'a pas encore ses attributions bien fixées. Quelques-uns des maîtres passent alternativement de la maîtrise à Saint-Nicolas et la dualité d'origine (quelques-uns venant de la Maîtrise, d'autres étant restés à Saint-Nicolas), n'est pas faite pour amener rapidement une heureuse solution du problème. Ces débuts sont donc pénibles¹.

Au jour de l'an 1881, M. Clair, professeur à la Maîtrise vient remplacer comme préfet de discipline M. J. Stiltz qui est promu directeur à la rue Massillon. C'est bientôt à ce préfet que va incomber la lourde tâche de maintenir la règle et de faire marcher le séminaire avec une autorité officielle insuffisante. Il ne fut pas au-dessous de cette tâche. Au mois d'avril 1884, M. Dillenséger, préfet de discipline en l'année scolaire 1874-1875, arrive de l'école Notre-Dame



Le Cardinal Guibert.

des Champs où il a augmenté son avoir pédagogique. Il est décoré du titre de directeur, mais, en fait, devient le supérieur réel. Il le comprend et voudrait, puisqu'il a la responsabilité, posséder l'autorité suffisante. Nous avons déjà vu plus haut M. Milhault affirmer, pour l'avoir éprouvé lui-même, que cette posi-

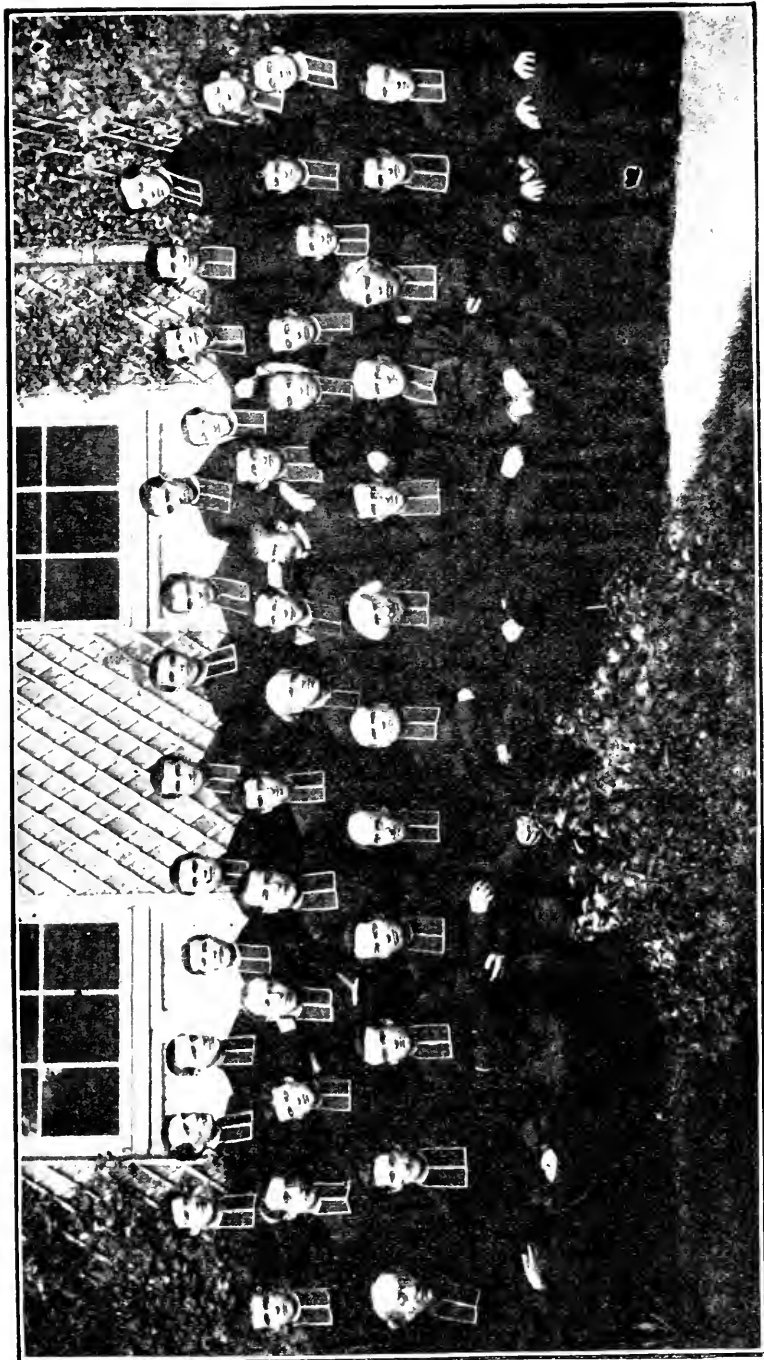
1. Aux élèves de la Maîtrise, les bâtiments de Saint-Nicolas eux-mêmes inspiraient une sorte d'effroi, avec leur aspect sévère et l'exiguïté de la cour. Puis, regardés un peu comme des intrus, par les anciens élèves et peut-être par quelques maîtres de Saint-Nicolas, ils eurent plus d'une fois à souffrir dans leur amour-propre. En revanche, ils trouvaient, à leur tête, leur ancien supérieur, qu'ils avaient appris à aimer, et parmi les professeurs plus d'un s'efforçait d'adoucir ces peines, de panser ces blessures. — D'un autre côté, les Nicolaïtes, professeurs et élèves, devaient subir avec impatience la *diminutio capitis* de leur maison, l'introduction d'un régime différent, de coutumes nouvelles; l'incertitude de l'avenir s'ajoutait encore à toutes ces causes de malaise.

tion un peu fausse est bien délicate. La maladie de M. Paguelle de Follenay s'aggravant, on le comprendra à l'Archevêché; et en 1887, M. Dillenséger sera nommé supérieur.

Malgré l'incapacité physique du supérieur et grâce au zèle de plusieurs, la sève recommence à circuler. Si la difficulté primitive du recrutement oblige à se montrer plus facile dans l'admission des élèves, si la discipline souffre du manque de la direction supérieure, si les études se ressentent d'abord des stations prolongées à la cathédrale, il faut reconnaître toutefois que la piété ne fait pas défaut, que le règlement nécessairement élargi et plus accommodant est appliqué dans son ensemble et que les humanités ne sont pas négligées.

Nous venons de parler des humanités. C'est que, avec son amabilité enveloppante, M. Paguelle a obtenu de ne pas être séparé de ses enfants au milieu de leur formation intellectuelle et morale. En 1881-1882, la *seconde* reverdit sur le vieux tronc mutilé, et l'année suivante la cime elle-même réapparaît : la rhétorique est restituée à Saint-Nicolas. En 1884 elle sera professée d'une façon distinguée par un ami de M. Paguelle, M. Bridier. Bientôt (1885), M. Moulin occupe la chaire de *seconde*. Il a considéré comme un exil son séjour à Issy après la débâcle de 1880. Il est rentré au séminaire au printemps de 1882, et a occupé d'abord la chaire de *cinquième*. C'est un professeur dans l'âme et un dévoué directeur de conscience. Désormais il consacra à ses élèves et à ses pénitents son intelligence, ses la-beurs et toutes les ressources d'une âme généreuse¹.

1. Voici d'ailleurs un large extrait de l'article nécrologique que lui a consacré la *Semaine religieuse de Paris* (1896, II, p. 595) : « Esprit méthodique et sûr, moins remarquable par son étendue que par sa précision, sa vigueur et sa persévérance, gardien vigilant de la règle et des traditions, il s'attachait à inspirer à ses élèves la fidélité au devoir, l'habitude du travail et de la méthode, le sentiment de la beauté classique; il excellait à obtenir d'eux l'attention, la réflexion, l'effort. Son heureuse influence dépassant bien vite les limites de sa classe, s'exerça d'une manière active et efficace sur les méthodes, les examens, le travail de toutes les classes de Saint-Nicolas. Tous ses jeunes confrères, ses anciens élèves pour la plupart, acceptaient et sollicitaient ses conseils; et, alors même que ces conseils étaient distribués avec une franchise un peu rude, on y sentait toujours une expérience, une sûreté de direction, un désir du bien qui les rendaient précieux. Les élèves, eux aussi, connaissaient bien le fond inépuisable de bonté qui se cachait sous des dehors un peu austères. On peut dire que tous les élèves de M. Moulin, sans exception, ceux même qui avaient commencé par le craindre un peu, ne tardaient pas à lui donner toute leur confiance et leur affection. Mais c'est surtout par ses qualités surnaturelles et sacerdotales que M. Moulin a fait du bien au Petit Séminaire. Il n'oubliait jamais, dans l'enseignement de la grammaire et



1^{er} rang. — MM. : 1. Simon ; 2. Turbot ; 3. Peschong ; 4. Froyer ; 5. Daix ; 6. Hautin ; 7. Chemailles ; 8. Pagnuche de Follemy ; 9. Gillebotte ;
 10. Poussin ; 11. Lequiere (maître) ; 12. Em. Jacques (maître).
 2^e rang. — MM. : 1. Moreau (Père Brano, cap.) ; 2. Duplessy ; 3. Bigel ; 4. Charles ; 5. Frisch ; 6. Moulin ; 7. Chateaud ; 8. Demazure ; 9. Perraud ;
 10. Lang ; 11. Anst ; 12. Senzeze ; 13. Chissu ; 14. Nignes ; 15. Nollet.
 3^e rang. — MM. : 1. Finck ; 2. B. Chevojon ; 3. Beauveret ; 4. Chaudin ; 5. Chemu ; 6. Colombain ; 7. Deletann ; 8. Espahuc ; 9. Cradonier ;
 10. Voty ; 11. Poulin ; 12. Béding de Lameturg ; 13. Michel ; hors rang. Viallette (juillet 1885)

Continuant d'ailleurs la tâche jusque-là vaillamment supportée, les vétérans de l'enseignement à Saint-Nicolas, MM. Daix et Chatelard ont aussi leur part dans ce renouveau qui permet à Saint-Nicolas d'abriter bientôt sous son ombre élargie jusqu'à 140 élèves. Les étrangers sont appelés assez souvent à juger de l'œuvre accomplie dans les séances littéraires, qui, chaque mois, sans prétention, tiennent en haleine les maîtres et les élèves. Elles offrent même assez souvent l'attrait d'une difficulté vaincue. A plusieurs reprises en effet, elles présentent un objet unique. Tantôt c'est la gloire de saint Louis qu'on célèbre, tantôt celle de Virgile¹. Dans d'autres séances, les œuvres comiques de nos classiques ajoutent aussi parfois l'agrément au profit littéraire.

Si le travail est suffisamment en honneur dans la maison, les distractions y trouvent aussi leur place. Jamais peut-être elles ne furent plus multipliées. Promenades générales extraordinaires, soit à Antony où M. Gossin ménage un pied-à-terre à Saint-Nicolas², soit dans la forêt de Verrières qui offre un lieu propice aux ébats de cette jeunesse, soit dans la propriété archiépiscopale de Saint-Prix³, soit encore dans l'ancien château de Con-

de la littérature, qu'il était prêtre et chargé de former des prêtres. Dieu seul sait combien il a été utile aux âmes dont il avait la direction spirituelle, par la sûreté de sa doctrine, la fermeté de son jugement, surtout par un dévouement sans borne et de tous les instants. En effet, malgré la délicatesse de sa santé, M. Moulin suffisait à un travail considérable, grâce à son zèle et surtout grâce à l'ordre qu'il mettait dans sa vie. Outre la classe de rhétorique devenue relativement nombreuse pendant ces dernières années, M. Moulin avait accepté plusieurs fonctions supplémentaires, en particulier la direction de la musique à la chapelle. Tous ceux qui ont assisté aux fêtes intimes de Saint-Nicolas, ou aux offices de la Semaine sainte, se rappellent avec quel soin et aussi avec quel sentiment vraiment artistique et profondément religieux les chants y étaient exécutés... » Nous acquiesçons à cet éloge où la louange ne nous paraît pas dépasser la juste mesure. Le temps semble aussi avoir ratifié ce jugement, car aujourd'hui encore la mémoire de M. Moulin est en vénération auprès de presque tous ceux qu'il a connus. Notons ici que c'est en 1892 qu'il fut chargé de la rhétorique; depuis quelque temps il enseignait le chant religieux. Cf. aussi, *L'abbé Moulin, professeur et directeur Notes intimes*. Plon, 1897.

1. En 1883.

2. Vers 1883.

3. Vers 1883. « Un des bonheurs de M. Petit (chancelier de l'archevêché) était de voir ces belles allées remplies d'enfants, et les supérieurs des deux Petits-Séminaires savent qu'on lui faisait plaisir en choisissant le château de la Terrasse comme but de promenade extraordinaire. Lui-même aimait à se trouver là en ces circonstances et, si on venait au moment de la villégiature du Cardinal, la fête n'en était que plus complète. » *Notes et souvenirs sur l'abbé Petit...* par M. l'abbé Tapie, Paris, 1889, p. 180.

flans¹ qui, de nouveau, retentit des échos bruyants de nos gé-



M. Levillain, Châtelard, Dillonseger, Pagueulle, Daix, Simon, Moulin, Lanier,
Em. Jaques, Deléatin, Fonsgrivos, Demazure, Salomon, Lamareche,
(1885-1886).

1. Mgr Surat, légataire universel de Mgr de Quélen, avait gardé la propriété de ce château; il le loua quelque temps à la société des *Jeunes Economes* qui le quittèrent en 1884. Après le meurtre de Mgr Surat, l'archevêché était devenu l'héritier de cette propriété qui demeure inoccupée de 1884 à 1889.

M. Petit, vicaire général, avait songé, vers 1881, à bâtir à Conflans un Petit Séminaire unique. En effet, à cette date, il avait été question de désaf-

1. — Saint-Nicolas

minaristes; promenades de classes, de congrégations¹, de divisions, où le préfet de congrégation, où le professeur, sort des chemins battus, conduit la troupe au loin, lui fait quelquefois enfourcher des montures habituées aux fêtes parisiennes, l'égrène souvent le long des sentiers moins fréquentés et la ramène un peu ivre de liberté et d'air pur; caravanes scolaires qui se succèdent en vacances, soit dans la belle propriété de Conflans, soit au petit séminaire d'Avon, près de Fontainebleau²; excursions



Maison d'Antony.

sions de vacances, où après un déjeuner champêtre on s'enfon-

fecter S.-N. (Cf. *Documents parlementaires*, 1881, p. 1331), de même qu'on avait déjà désaffecté deux séminaires appartenant, comme S.-N., aux domaines. De plus, l'expropriation de N.-D. des Champs, qui ne devait être effectuée que 25 ans plus tard, paraissait imminente. Le projet de M. Petit était donc de faire bâtir, avec l'argent que procurerait l'expropriation de N.-D. d. C., un unique Petit Séminaire largement et confortablement installé. Le plan fait par M. Ruprich-Robert, architecte de l'Archevêché, était, en effet, monumental. Ce plan resta dans les cartons. (*D'après une communication de M. Dillenséger*).

1. Celle du Sacré-Cœur fut rétablie en 1883.

2. « Partis de Paris, le lundi, nos excursionnistes revenaient le vendredi, et pendant ces cinq jours, d'Apremont à Moret, et de Bourron à Barbizon, que de courses à travers les futaies, d'escalades sur les rochers! que de sites découverts! que de points de vue ou riants ou grandioses, apparaissant tout à coup à nos enfants et provoquant leur admiration, leur enthousiasme

dans les bois de Sucy, ou dans la forêt de Sénart, ou celle de Marly et de Saint-Germain. — On ne néglige rien pour détendre les esprits, assouplir les corps, sauvegarder les âmes des périls de l'oisiveté.

L'esprit d'ailleurs trouve son compte dans la dernière leçon de l'année. Elle est donnée sous la forme d'un discours de distribution de prix. Un jour c'est M. Paguelle qui se traîne sur l'estrade pour « venger les anciennes méthodes d'instruction des attaques injustes récemment portées contre elles », entendez la



Cliché Freidet a. x. x. x.

Une promenade (en vacances) dans la forêt de Fontainebleau.

vieille formation intellectuelle qui faisait des discours latin et français la base des humanités¹; un autre jour, malgré son état de santé, il vient glorifier le rôle de la poésie dans l'éducation. Il recommande, il est vrai, une grande prudence dans les lectures, mais on sent que ces réserves couvrent une exhorta-

même : admiration et enthousiasme salutaires assurément, grâce de Dieu pour eux, nous n'hésitons pas à le dire. » *Annuaire de S.-N.*, an. 1887, p. 17.

1. On sait qu'en 1880 une autre direction fut donnée aux études secondaires et que la dissertation française remplaça les anciens discours latin et français.

tion que n'aurait peut-être pas entièrement approuvée son prédécesseur de 1837. Le biographe de Teysseyre ne pouvait manquer de faire le panégyrique de l'Histoire et il le fit l'année suivante. Mais la maladie le contraint, en l'année 1884, à céder la parole au professeur de rhétorique. M. Bridier expose ses idées sur le rôle des études littéraires dans la formation du prêtre futur. Elles donnent l'esprit logique, le style « orné, sans recherche », l'intelligence du beau. L'orateur répugne à « l'érudition littéraire » qui offre parfois « un véritable danger ». L'année suivante, la maladie écarte encore une fois M. Paguelle de la tribune offerte par l'estrade élevée au jour de la distribution des prix, mais le Directeur (M. Dillenséger) interprète sans doute une de ses pensées quand il traite, devant les parents assemblés, ce sujet toujours actuel : *De l'influence de la famille sur le développement des vocations ecclésiastiques*. L'orateur ne pouvait manquer d'y rendre un hommage, indirect il est vrai, mais profondément sincère, à sa mère qui habitait au séminaire¹. Deux ans plus tard², il exposait ses vues sur l'éducation de la conscience. C'était probablement une réponse couverte à ceux qui auraient pu l'accuser de s'en remettre uniquement aux moyens coercitifs pour assurer le bon fonctionnement de la maison. Esprit pratique, peu ouvert aux utopies et même aux théories un peu aventureuses, il définit sagement cet organe de la vie morale qu'on appelle la conscience. Loin d'y voir principalement l'indépendance d'un jugement personnel et un moyen de plier la loi à une interprétation individuelle et volontiers égoïste, il affirme qu'elle réside surtout dans l'intelligence et le sentiment du devoir. Il ne fait pas fi des sanctions extérieures, il en maintient la nécessité, mais recommande d'aller au delà et d'aimer les « actes de vertu qui n'ont d'autre témoin que Dieu seul. »

M. Paguelle n'aurait peut-être pas reconnu tous ses principes dans cet exposé un peu sévère, mais, à notre sens, exact. Son expérience pédagogique allait bientôt d'ailleurs, s'exercer sur un

1. Comme l'avaient fait celles de Dupanloup et de M. Hautin. Mme Hautin logeait au troisième étage au-dessus de la chapelle de la Sainte Vierge; Mme Dillenséger au deuxième au-dessus de la sacristie de la grande chapelle.

2. Le cardinal Guibert mourut le 8 juillet 1886.

théâtre différent. Mais Saint-Nicolas ne le laissait point partir sans mélancolie. Il lui devait l'existence d'abord; l'indépendance ensuite¹, l'intégrité de l'organisation, l'espoir d'une vie longue et enfin paisible. Lui-même ne quitte pas sans regrets une maison où la maladie ne lui a pas permis de donner toute sa mesure, mais où il a fait le bien², pour laquelle il a trouvé des ressources nouvelles³, des maîtres intelligents et dévoués⁴. Pour lui, il va continuer à rendre des services au diocèse en remplissant

1. En 1883, la Maîtrise fut séparée du séminaire et mise sous l'habile direction de M. Delaage.

2. Voici les noms des prêtres sortis de Saint-Nicolas, ordonnés de 1888 à 1892 et qui ont vécu dans cette maison de 1880 à 1887 : 1888 : J. Demay, M. Gauthier, A. Genest, O. Jamin, H. Jousseau, E. Loutil, C. Maheux ; 1889 : L. Déclomesnil, L. Dépré, G. Schaefer, P. Tissot, E. Van Assche, T. Vaqué, J. Véber ; 1890 : E. Bourdery, H. Butet, C. Duvaux, P. Fontaine, P. Klath, M. Jeannier, P. Mesmer, P. Prêcloux, E. Reymann, J. Richert, A. Rustain ; 1891 : J. Bachelin, D. Baillon, H. Bouland, H. Boussemart, H. Brumbt, A. Calvet, H. Cosson, F. Dosnon-Steffen, L. Dubois, H. Dufour, G. Gouyon, J. Jossier, A. Lescure, E. Millet, A. Percot, A. Perrault, E. Raimbourg, F. Vexénat ; 1892 : L. Bétry, A. Darblade, G. Franck, H. Gilly, Et. Jacques, L. Moreau, J. Rougier, G. Viquesney.

3. Nous faisons allusion à l'*Œuvre des Séminaires de Paris* qui reprenait l'*Œuvre du petit Séminaire* et, plus haut encore, celle de la *Bourse cléricale*.

Créée le 21 mars 1882, à l'instigation de M. Paguelle, par M. Gossin, supérieur de Marie-Thérèse (il avait, dans sa jeunesse, été témoin des visites que faisait chaque année à ses parents Alle de la Rianderie), elle porta d'abord le nom d'*Œuvre des Vocations ecclésiastiques* et ne devait venir en aide qu'au Petit Séminaire de Saint-Nicolas. Bientôt, par ordonnance archiépiscopale du 23 mars 1883, elle s'intitula : *Œuvre des Petits Séminaires*, et dut subventionner Saint-Nicolas, Notre-Dame des Champs, et la Maîtrise métropolitaine. Une nouvelle ordonnance archiépiscopale du 7 avril 1886, à la suite de la suppression des bourses de l'Etat (40.000 francs pour Paris), en élargit encore le but et stipula que l'œuvre continuerait l'assistance à ses protégés pendant la durée de leur grand séminaire. Elle prit dès lors le titre d'*Œuvre des Séminaires*. — Elle consiste essentiellement dans un comité de dames trésorières qui s'efforcent de donner chaque année une souscription de 300 francs (qu'elle provienne d'une offrande personnelle ou d'une collecte). Son but principal est de favoriser au moyen de demi-bourses la vocation des jeunes gens issus de familles peu aisées. Les débuts furent modestes : Les recettes ne s'élevèrent qu'à 9.800 francs en 1882, mais atteignirent déjà 27.986 en 1885 ; 35.053 fr. en 1891 ; 35.187 fr. en 1903. — Pendant un certain temps l'Œuvre subventionna aussi une annexe dite : *Œuvre des vacances* qui fournissait aux supérieurs des petits séminaires des fonds nécessaires pour procurer aux élèves quelques distractions jugées utiles.

4. Voici la liste de ses collaborateurs d'après les *Ordo* et des renseignements oraux : 1880-1881 : MM. Daix, 3e ; Froyer, 4e ; Chatelard ; Rouquette ; Stiltz J. Stiltz G. ; 1881-1882 : Daix, 3e ; Froyer, économiste ; Chatelard ; Rouquette ; Lepitre (le futur prof. de la Faculté des Lettres de Lyon) ; Clair, préf. de disc. ; Lelong ; Levillain ; 1882-1883 : Daix, 3e ; Froyer, écon. ; Chatelard ; Moulin ; Clair, préf. de disc. ; Stiltz G. ; Lelong ; Levillain ; Bridier, 2e ; Vialard, rhét. ; Peschang ; Demazure ; 1883-1884 : Les mêmes, sauf M. Boisé qui entre ; M. Lelong quitte. En avril 1884, arrivée de M. Dillenséger en qualité de directeur ; 1884-1885 : M. Dauby remplace, comme économiste, M. Froyer, mort subitement pendant les vacances ; Daix ; Chatelard ; Moulin, 2e ;

des fonctions qui mettront en évidence la multiplicité des ressources cachées dans son âme¹.

Levillain; Bridier, rhét.; Peschang; Demazure; Eug. Jacquet; Fonssagrives, p. d'hist.; Bieling; 1885-1886 : Daix; Chatelard; Moulin, 2e; Levillain; Laurier, lridier; Peschang, Demazure; Fonssagrives; Salomon, écon.; Delétain, préf. de disc.; Em. Jacques; 1886-1887 : Les mêmes, sauf M. Demazure qui quitte, et est remplacé par M. Lamarche. M. Moulin est reçu à la licence ès lettres en avril 1887. — Etaient chargés de la musique M. Vervoitte et M. l'abbé Geispitz.

1. Quelques faits intéressants nous semblent à relever dans cette période de 1880-1887. C'est, en 1882, la venue à Saint-Nicolas du cardinal Lavigerie. Reçu dans la salle des Exercices, où toute la Communauté était réunie, il entend un élève originaire de la Syrie qui lui fait un compliment en arabe : celui qui le lisait et celui à qui le discours était adressé, étaient les seuls à comprendre, mais tous écoutaient avec beaucoup de curiosité. Après avoir évoqué quelques souvenirs et dit que s'il était le premier cardinal sorti de Saint-Nicolas (il venait de recevoir la barrette cardinalice), il ne serait probablement pas le dernier, il se plut à passer au milieu des élèves, mettant sa main sur la tête de l'un, questionnant celui-ci, encourageant celui-là, charmant tout son monde par sa douce affabilité. Ce grand manieur d'hommes éprouvait une singulière impression en revoyant cet humble milieu qui fut peut-être le berceau de sa fortune et il voulut visiter la place qu'il occupait au dortoir, au réfectoire, à la salle d'étude. Cf. *Semaine religieuse de Paris*.

— En 1884, Mgr Foulon vint fêter, le 29 novembre, le cinquantième anniversaire de son entrée à Saint-Nicolas. Un autre fait intéressant est la visite à Saint-Nicolas du nonce Di Rende (1887) pour lequel on se mit spécialement en frais dans une séance littéraire.

— M. Paguette fut ensuite premier aumônier de la Maison-Mère des Frères de la Doctrine chrétienne (1888-1892); puis, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, et enfin curé de Saint-Michel des Batignolles. Il mourut le 6 octobre 1899. Malgré sa santé précaire, il avait composé, outre la *Vie de M. Teyssyrrre*, une biographie du B. Pierre de Luxembourg, et surtout la *Vie du Cardinal Guibert*, 2 vol. Paris, 1896.

14^e Supérieur : M. DILLENSEGER.

1887-1896



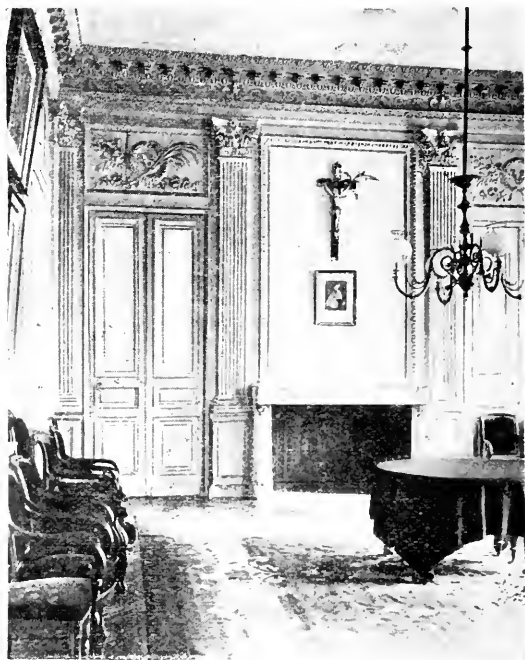
Pierre Petit

M. Dillenséger.

Ce chapitre sera assez court. Non pas que ces neuf années aient été stériles et peu honorables pour Saint-Nicolas. Au contraire, elles offrent un spectacle consolant qui fait revivre la belle période de Dupanloup.

D'un mouvement continu en effet, la sève se répand dans le vieil arbre, y provoque une frondaison luxuriante et bientôt fait surgir un vigoureux rejeton. Pour parler sans métaphores, disons simplement que si Saint-Nicolas renferme environ 140 élèves au moment où M. Dillenséger devient supérieur, le chiffre des rentrées s'accroît tellement en 1889 qu'il faut songer à chercher un local pour recevoir le trop-plein. Le supérieur a vite jeté

son dévolu. Depuis 1885 on connaît le chemin de Conflans où l'on passe des après-midi si reposantes. Des jardinets entretenus jalousement par ceux des élèves qui se sentent cette pacifique vocation, sont une sorte de main-mise de la Communauté sur cette propriété sans usage. Le 1^{er} mai 1888, on fait un pas de plus. La chapelle, grâce aux libéralités de M. Legrand¹, reçoit un mobilier décent qui permet de fêter Marie dans le décor printanier qu'offre ce jardin dessiné par Le Nôtre. En vacances,

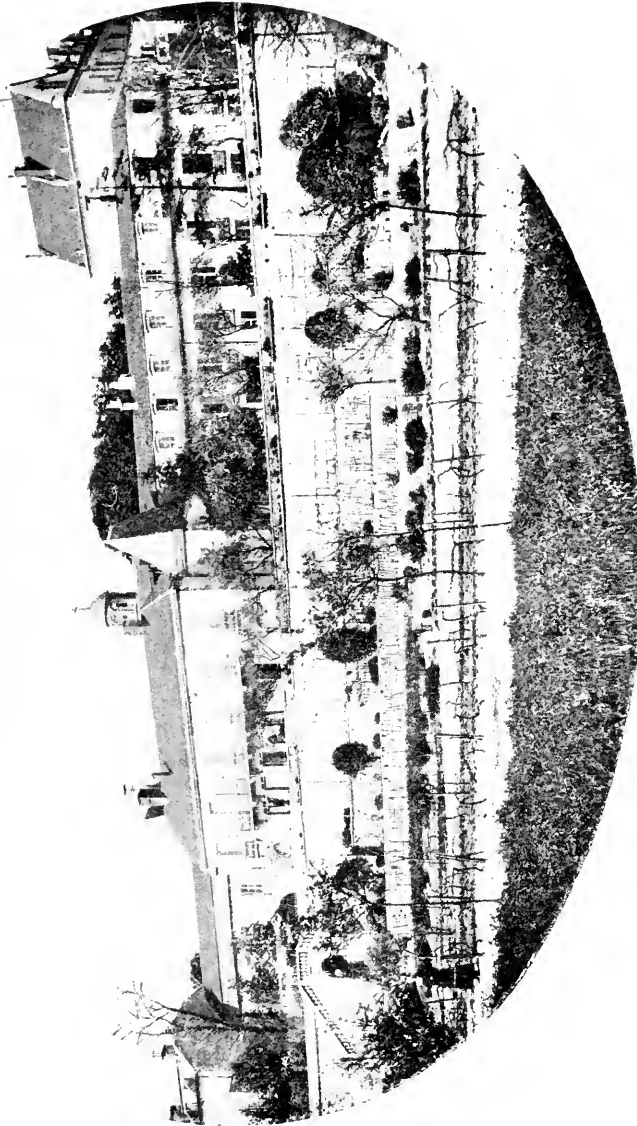


Grand salon, à Conflans.

des groupes de jeunes séminaristes parisiens se succèdent dans cette villégiature si commode par sa proximité de la capitale et la facilité de ses communications. Encore un pas et on entrera définitivement en possession de ce beau domaine. La diplomatie du supérieur, la bonté de l'archevêque, la tolérance

1. C'est encore à M. Legrand que Conflans dut plus tard le mobilier du *grand salon*. Cette pièce avait grand air avec ses vastes proportions, sa large cheminée, ses hautes fenêtres donnant sur le balcon, ses moulures fines et de bon goût. A M. Legrand encore, Conflans fut redevable d'une bibliothèque intéressante surtout au point de vue théologique.

du pouvoir civil concourent à obtenir ce résultat. Dès le mois de février 1890, on commence l'aménagement. C'est une chose

*Collège Charvatielle*

Conflans (Petit Séminaire)

compliquée pour laquelle les architectes, même diplômés, ont besoin des lumières d'un esprit pratique. Dans la circonstance, elles ne leur manquèrent pas et le supérieur surveille ces travaux quand il ne les dirige pas.

Enfin, le 8 mai 1890, la *septième* prend possession du château devenu succursale de l'humble Saint-Nicolas. A la rentrée de 1890-1891, ces appartements archiépiscopaux, transformés en dortoirs, en cellules de professeurs, ces salles ajoutées, ces constructions adaptées aux besoins nouveaux abritent les maîtres nécessaires, la *sixième*, la *spéciale* et la *septième* et leurs 90 élèves¹. Et pendant 14 ans, cette petite communauté va vivre d'une vie particulière qui ne manquera ni d'originalité ni de charme. Sans doute, elle ne sera pas abandonnée à elle-même et l'administration de Paris se plaira à constater souvent la marche de la maison. Mais on s'y sent plus en famille. Le corps professoral est réduit; l'intimité est nécessairement plus grande. Chez les élèves, la fraîcheur des premières impressions dure longtemps et plus d'un regrettera dans la suite, ces moments heureux, où la candeur de l'âge, la ferveur des débuts dans une nouvelle vie, des exercices de piété mieux adaptés peut-être à leur jeune nature, un cadre moins austère, un contact plus immédiat avec les guides de leurs études et de leur conscience, ménageaient à chacun, de douces et durables émotions.

Ce partage en deux maisons amenait aussi ce résultat qu'en passant de Conflans à Paris les élèves changeaient de milieu et quelquefois de dispositions d'esprit. Pour plusieurs la *crise* suivait de près ce contact avec des camarades nouveaux, qu'on s'attendait parfois à trouver plus parfaits. Mais, pendant quelque temps, ils ont joui des bienfaits du séjour à Conflans. Le calme de la nature, interrompu seulement par la sirène des bateaux qui silencieusement la Seine, favorise l'étude, en même temps qu'un air plus pur entretient les santés. En hiver, le manteau de neige s'étend au loin sur les hauteurs d'Ivry et de Bicêtre. Si le temps est trop mauvais, une ancienne orangerie offre un abri. Au printemps, le gazouillement des oiseaux distrait parfois un peu l'attention, mais charme quelques instants. La verdure qui s'étend au loin repose agréablement les yeux un peu fatigués des veillées de l'hiver. De l'étude même, le regard plonge dans la cour dite des marronniers où le lierre tapisse les murailles, cependant que les énormes marronniers laissent tomber leur ombre épaisse.

En été, quand on s'est montré bien sage, on descend dans

1. A Paris il y a, en ce moment-là, 120 élèves.

la *prairie*, et là, des parties de ballon s'engagent animées, ou bien on jouit à loisir, sur l'herbe, de la fraîcheur du soir. Aux solennités de la Fête-Dieu on s'éparpille dans tout le parterre, dans toutes les allées, on plante des pieux, on attache des bannières, on pique des bouquets de fleurs naturelles ou artificielles et cette demi-liberté est charmante.



Cour des marronniers à Conflans.

Cliché Charvante

Tous ces plaisirs sont goûtés avec non moins de bonheur par les professeurs. Ils en comprennent mieux le prix. Si l'hiver favorise l'intimité de leurs réunions, l'été leur ménage plus d'agréments encore. Cela les console de leur éloignement de Paris. D'ailleurs, ils ne sont point sans nouvelles de la rue de Pontoise. Par les beaux jours, ils reçoivent des visites que leur aimable hospitalité favorise et encourage. Et à la fin de la journée, quand l'ombre tombe alentour, il fait si bon s'attarder avec eux sur le

balcon qui domine la Seine et savourer ensemble la paix du soir ! Aux jours de congé et de promenade, on s'est d'ailleurs souvent réuni autour d'un vieux billard, cadeau ménagé par l'amitié, ou sur la terrasse supérieure propre aux longs et gais entretiens.

Dans leurs visites à Paris, les maîtres trouvent la maison également pleine¹, car Saint-Nicolas est revenu au maximum atteint par Dupanloup avec ses 260 élèves. Et ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il ne s'agit pas là d'un séminaire mixte se recrutant, par conséquent, dans plusieurs classes de la société ; tous ces élèves (à part quelques rares exceptions) *se destinent* (nous savons ce qu'il faut entendre par cette expression consacrée) à l'état ecclésiastique².

Aussi, les entrées au Grand Séminaire se font-elles progressivement plus nombreuses. Au mois d'octobre 1895, par exemple, 31 séminaristes entrent à Issy et 2 dans des noviciats religieux, de sorte qu'à ce moment précis, il y a, soit dans les Grands Séminaires soit dans les noviciats, 121 élèves sortis de Saint-Nicolas. Ces chiffres ont leur éloquence et nous leur laisserons la parole³.

Mais si, rue de Pontoise, la ruche est pleine⁴, elle n'est pas inactive. Le travail est de plus en plus en honneur. L'indolence est inquiétée. Des examens généralement exacts⁵, quelques punitions, les notes hebdomadaires surtout avec les remarques ajoutées publiquement par le supérieur, des renvois momentanés ou définitifs montrent à tous que la paresse persistante ne sera pas tolérée. On cherche à recruter les nouveaux professeurs

1. En 1891-92, on est obligé de dédoubler la cinquième ; il y a à Paris 140 élèves et 90 à Conflans ; en novembre 1892-93, 150 élèves à Paris, 91 à Conflans. En 1893-1894, 164 à Paris, 94 à Conflans.

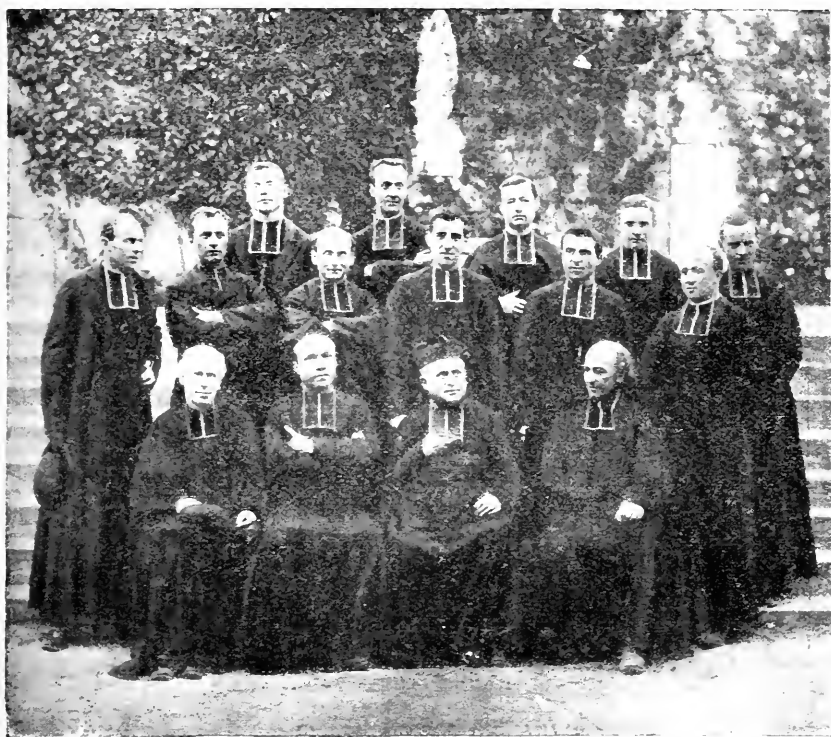
2. Notre-Dame des Champs prospère en même temps.

3. La majeure partie de ces élèves était fournie par les écoles des Frères des écoles chrétiennes, ainsi qu'en témoignent plusieurs tableaux présentés à l'archevêché par M. Dillenséger. *A. D.*

4. Elle a d'ailleurs été réparée, et une propreté minutieuse, grâce au zèle incessant de l'économome, y règne désormais. — M. Salomon fut nommé, en 1893, directeur-économome, c'est-à-dire *second* du supérieur. Cette nomination était méritée et lui permit d'exercer encore davantage son influence faite de bienveillance et de sagesse.

5. Des sommes assez considérables sont dépensées pour faire venir du dehors des examinateurs compétents.

parmi les prêtres qui ont acquis leurs grades universitaires; loin de détourner du baccalauréat, les élèves de rhétorique, on leur en facilite l'accession par des subventions discrètes et, sans étaler en public les résultats obtenus, on s'en félicite. On a, depuis M. Millault laissé tomber en désuétude quelques moyens d'émulation¹, mais on ne néglige pas les exhortations, on main-



Année 1891-1892. — MM. Chatelard, Salomon, Dille séger Daix
Bridier, Demay, Semblanet, Moulin, Delétain, Em. Jacques,
Schwenher, Bachelin, Rustain, H. Dufour, Bouveret.

tient les séances littéraires²; on est en quête d'améliorations. Loin d'ailleurs de vouloir imposer une méthode uniforme qui pourrait, peut-être, ne se voir acceptée qu'avec résignation, on laisse à chaque professeur une assez grande liberté dans le choix des moyens. L'organisme, avec ses rouages un peu indépendants,

1. Académie, cahiers d'honneur (sauf dans quelques classes); privilèges pour les premiers en composition. Cependant des *décorations* (croix d'argent pour le premier, ruban pour le second) récompensent le succès et sont portées avec joie, surtout dans les classes moins élevées.

2. Elles tendent, vers la fin, à diminuer un peu en nombre.

a fait ses preuves. Avant d'y toucher on hésite. Le supérieur allait revoir les programmes des études quand les destinées de Saint-Nicolas passent à d'autres mains¹.

La piété, à son tour, n'est pas négligée. Les exercices se succèdent avec régularité. Ils sont ceux qui conviennent à un séminaire *pur*. Alimentée encore par de sages avis, donnés dans la *Lecture spirituelle*, cette piété contribue au bon ordre de la maison. Et, le besoin de dilatation, qu'ont les âmes jeunes et un



Statue du Sacré-Cœur et terrasse supérieure (à Conflans).

peu frères, peut se satisfaire dans les confidences faites à un directeur sympathique et prudent².

1. M. Dillenséger avait conquis, pendant son vicariat à la Glacière, le grade de licencié ès lettres. — Il avait été nommé chanoine honoraire en 1888.

2. On sait, qu'à Saint-Nicolas, tous les prêtres sont, en même temps que professeurs ou surveillants, directeurs de conscience. Voici, par classes, la liste du personnel de 1887 à 1896 :

Rhétorique : 1887 à 1892, M. A. Bridier; 1892 à oct. 1895, M. H. Moulin; de nov. 1895 à juillet 1896 (profes. intérim.), M. Bézy.

Seconde : 1887 à 1892, M. H. Moulin; 1892-1896, M. P. Schœnher.

Spéciale supérieure (classe établie en 1892 pour les élèves âgés, ayant besoin de faire rapidement leurs études); 1892-1896 : M. Chatelard.

Troisième : 1887 à 1895, M. L. Daix; 1895-1896, M. Prandi.

Quatrième : 1887 à 1892, M. C. Chatelard; 1892 à 1896, M. Em. Jacques.

Cinquième : 1887 à 1890, M. Levillain; 1890-1891, M. Em. Jacques, 1891-

Le service de la cathédrale appelle Saint-Nicolas à Notre-Dame, les jours de dimanche et de fêtes. La longueur de certains offices n'est peut-être pas pour tous une excitation à la piété, mais souvent, l'intérêt des cérémonies dans ce cadre grandiose, soutient l'attention et empêche la dissipation ou la rêverie. On est tout heureux en revanche, de célébrer dans une douce



Jeu de la balle au mur (à Saint-Nicolas).

intimité les offices de la Semaine sainte. Et puis on est tou-

1892 : 2 sections, 1^{re} M. Em. Jacques; 2^e M. P. Schœnher; 1892-1896. M. J. Demay.

Spéciale élémentaire (à Paris) : 1887-1890 : M. Em. Jacques.

(A Conflans) : 1890-1896, M. Bouveret.

Sixième (à Paris) : 1887-1890 : MM. Laurier, Heymann.

(A Conflans) : 1890-1892 : M. J. Demay; 1892-1896, MM. Rougier, Viquesney
Osty.

Septième (à Paris) : 1887-1890 : M. Semblanet.

(A Conflans) : 1890-1896 : MM. Rustain, Froidevaux.

Préfets de discipline (à Paris) : 1887 à 1892, M. E. Delétain; 1892 à 1896, M. Et. Jacques.

(A Conflans) : 1890-1896, M. E. Semblanet. (Cette charge était, à Conflans, plus importante qu'à Paris. Le préfet jouissait d'une grande initiative. M. Semblanet contribua beaucoup, par ses qualités d'administrateur, à créer les-

jours fidèle aux pèlerinages de Montmartre et de Longpont¹. En 1892, on peut offrir enfin la bannière promise autrefois par Mgr Hautin. A Conflans d'ailleurs, deux statues nouvelles, celle de la Vierge et celle du Sacré-Cœur², invitent à pratiquer cette



Le Dr Em. Coffin.

traditions propres à ce petit établissement, qui, depuis, fonctionna toujours très régulièrement).

Présidents d'étude (à Paris) : 1889-1890, M. Cotel; 1890-1891, M. Butet; 1891-1892, M. Gilly; 1892-1893, M. H. Dufour; 1893-1895, M. Osty; 1895-1896, M. J. Duhamel. (A Conflans) : 1890-1891, M. Bouland; 1891-1892, M. Trésal; 1892-1896; MM. de Fouchécour, Weitmann, Froidevaux.

La musique est confiée à MM. Geispitz (dont les leçons durèrent un quart de siècle), Moulin, Em. Jacques. Sans parler des vivants, les anciens se rappellent avec quelle intelligence et quelle délicatesse de sentiments, M. Moulin préparait les chants religieux.

Mathématiques : 1887 à 1890, M. Lamarche et M. Chailan, 1890-1892, M. Porcher; 1891-1892, M. Bachelin; 1892-1893, M. H. Dufour; sa santé le force à quitter le séminaire à la fin du premier trimestre; il est remplacé par M. Bascon; 1893-1896; M. C. Jacques.

Anglais : 1887-1892, MM. Simon, Schaeffer, Bailly, Porcher, Bachelin; 1892-1896, M. Trésal, titulaire jusqu'en 1908.

Histoire : 1887-1891, MM. Fousmagrives, Delétain; 1891-1892, M. Drouot; 1892-1896, M. Delétain.

1. Les congrégations fonctionnent régulièrement et les élèves sont fiers d'en porter les nouveaux insignes.

2. Statue en fonte bronzée, offerte par M. Chevojon, curé de Notre-Dame des Victoires. Statue en fonte bronzée, offerte par M. Dillenséger.

double dévotion si en honneur dans l'Eglise. Enfin, M. Legrand, par une généreuse donation, assure la célébration, chaque semaine, de deux messes pour les élèves de Saint-Nicolas soit vivants, soit défunts. Cette dernière pensée est touchante. Elle



Le Dr Er. Coffin.

relie d'une façon délicate et chrétienne ceux que la mort sépare de son terrible fossé.

La discipline devient peut-être plus exacte. Celle des deux divisions de Saint-Nicolas à Paris, toujours confiée à un seul préfet, est moins facile à maintenir dans un groupement aussi nombreux. C'est qu'avec le nombre s'accroît aussi la variété des caractères. Parmi les élèves, quelques-uns ne possèdent pas ce calme et cet esprit de douce obéissance, que le vulgaire s'imaginerait souvent être les traits essentiels du séminariste. Cette variété d'ailleurs a bien ses avantages, ces saillies, quand elles ne dépassent pas les limites posées par une prudente condescendance, mettent du mouvement dans la vie nécessairement un peu monotone du séminaire. L'ardeur de cette jeunesse et cette pétulance trouvent d'ailleurs leur satisfaction dans les jeux que

le préfet de discipline, soutenu, cela va sans dire, par son chef



Acteurs dans la pièce 'de Jeanne d'Arc. *Cliche Froidevaux*

hiérarchique, sait multiplier et lancer. Le nom de M. Delétain



Cliche Froidevaux
Jeanne d'Arc écoutant ses voix.

est attaché, entre autres, à cette œuvre si saine et si profitable pour le bon esprit d'une maison.

Ainsi constitué et fortement organisé, Saint-Nicolas coule des jours heureux qu'aucun nuage ne vient ternir et c'est une raison de la brièveté de ce chapitre¹.

Pendant cette uniformité n'est pas la monotonie. Les séances littéraires continuent à occuper les esprits. Leur préparation excite quelquefois l'émulation; ceux des élèves qui paraissent en public, connaissent des émotions nouvelles et au lendemain d'une séance, on se plaît à discuter et sur le rapport malicieux qui l'a ouverte, et sur les mérites des différents devoirs. Ces petites assises littéraires et musicales sont assez souvent présidées par des personnages marquants entourés de notables ecclésiastiques². Plus commentées encore et plus impa-

1. A peine pouvons-nous signaler, comme incident relativement fâcheux, l'attaque d'*influenza* de décembre 1889. Le médecin était alors M. Em. Coffin qui, après une interruption de 6 années, 1880-1885, nous continua ses soins jusqu'en 1899, où son fils, M. Er. Coffin, prit sa succession.

Aux sœurs de Sainte-Marthe, qui ne pouvaient fournir un personnel suffisant, M. Dillenséger, sur les avis de Mgr Freppel, substitua les Sœurs de Saint-Charles d'Angers : ces dernières se sont, depuis, maintenues à Saint-Nicolas, pour le bien du séminaire.

2. Voici quelques noms de présidents : M. Prudham, directeur du collège Stanislas; Mgr d'Hulst, le nonce Rotelli, Mgr Fabre, évêque de la Réunion (cette séance est consacrée au *précieux* en littérature : c'était un hommage rendu à l'historien de cette manière littéraire), le cardinal Langénieux, Mgr Pelgé, M. Lemire, député. — En 1887, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, on offrit au Pape quelques menus cadeaux littéraires, dans un album illustré avec un goût délicat, par un des professeurs, (M. Demazure). La *troisième* présente une *Hymne latine* en l'honneur de la primauté de saint Pierre et du pontife romain; la *seconde*, une *narration latine* où un historique un peu poétique de Conflans précédait le récit du tableau des joyeuses promenades que procurait ce séjour, enfin, la *rhétorique* retraçait, à grands traits, dans une *composition française*, l'histoire du séminaire depuis Bourdoise jusqu'en 1887. Il va sans dire que les professeurs mirent un peu la main à ces devoirs destinés peut-être à tomber sous les yeux de l'humaniste qu'était Léon XIII.

Voici, à titre de document, le programme de deux séances :

Programme de la séance du 1^{er} décembre 1889 :

Compte-rendu de la séance du 10 juillet par Clovis Parfu, élève de rhétorique, (c'est toujours un élève de rhétorique qui fait ce compte-rendu).

1^{re} Partie. — *Le pendu qui parle*, narration latine par Henry Fayet, élève de seconde.

— *Orgueil et mollesse*, conte de Voltaire, récit par Lucien Picard, élève de spéciale.

— *Le pessimisme de Franklin*, thème latin par H. Mailloc, élève de quatrième.

— *Dialogue entre le prince de Condé et Mme de Sévigné sur Bossuet et Bourdaloue*, composé et dit par Paul Filleux et J. Voucken, élèves de rhétorique.

— *La Toussaint*, romance de Lacôme, chantée par A. Pélissier.

2^{me} Partie. — *Un jouet de Géant*, narration française par E. Rey, élève de sixième.

— *Inconvénients de l'Avarice*, version grecque extraite du *Coq* de Lucien, par J. Douls, élève de cinquième.

— *La petite feuille*, fable mise en vers latins, par Paul Avenel, élève

tiemment attendues sont les séances dramatiques. Le mystère qui doit cacher le titre des pièces jusqu'au lever du rideau, pique la curiosité. Le jour venu, la salle est le plus souvent sympathique aux acteurs et, de l'avis de ceux-ci, saisit à merveille les finesses du jeu ou les mérites des pièces. Celles-ci sont le plus souvent tirées des œuvres de nos classiques et plutôt de nos comiques que de nos tragiques. Elles ont subi les modifications nécessaires et la censure, sans être trop exigeante, est cependant obligée de ménager les justes susceptibilités d'un milieu austère. Mais peu à peu, on s'enhardit, et le joyeux Labiche affronte, sans trop de sacrifices, la rampe du modeste théâtre, où la simplicité du décor met mieux en relief l'intelligence et l'habileté des acteurs. Un jour cependant, on ose monter une pièce plus compliquée. On joue, en mars 1889, la *Jeanne d'Arc* de Barbier avec un tel succès qu'une deuxième représentation est donnée une année plus tard, à Conflans, devant Mgr Pagis, évêque de Verdun, un des promoteurs de la cause de Jeanne¹. Quel-

ve de troisième. (Très souvent les vers latins sont le lot de cette classe : le professeur, M. Daix, les aimait tant!)

-- *Quelques scènes de l'Etourdi de Molière*, dites par les élèves de seconde.

-- *Près du fleuve étranger*, chœur de Gounod, chanté par les élèves.

Programme de la séance du 11 juin 1896 (la dernière donnée sous M. Dillenséger).

Compte rendu de la séance du 15 mars, par Emile Court, élève de rhétorique.

1^{re} Partie. — *Les deux gouttes d'eau*, récitation par Marcel Desjardins, élève de la classe spéciale élémentaire.

-- *Reproches à un invité oublié*; lettre de Pline le Jeune, traduite par René Taine, élève de cinquième.

-- *Tout de bon cœur*, narration française, par Emile Carteron, élève de troisième.

-- *Un médecin de Molière*, scène récitée par Maurice Bauer et Auguste Rouillon, élèves de quatrième.

-- *Sur l'onde*, chœur exécuté par les élèves.

2^{me} Partie. — *La Cavale*, poésie de Barbier, traduite en vers latins par André Rihet, élève de seconde.

-- *Le naturalisme dans les écrivains du XVII^e siècle*, dissertation française composée et dite par Joseph Nodot, élève de rhétorique.

-- *Le pêche aux anguilles*, extrait du « Roman du Renard », thème latin par Charles Flavian, élève de sixième.

-- *Michel Brancomir et son fils Constantin*, scènes de Coppée, dites par Et. Magnin, R. Tardif, J. Gramont et Georges Chappon, élèves de seconde.

-- *La clochette de mai*, chœur de Mendelssohn, exécuté par les élèves.

1. « Il n'y a eu qu'une voix pour louer l'interprétation de ce drame... les moyens dramatiques étaient cependant aussi peu compliqués que possible... point d'orchestre pour accompagner les chœurs dont les voix des élèves faisaient tous les frais. Mais ces jeunes gens apportaient à l'interprétation de cette œuvre, le sentiment vrai, profond, enthousiaste des grandes et belles

ques têtes tournent un peu au milieu de ces succès dramatiques : c'est la rançon d'un genre de distractions qui a bien ses périls, s'il a ses avantages.

Moins dangereux et plus propre à élever les âmes est le spectacle auquel depuis 1888, tous les élèves de Paris sont admis. Ceux-ci en effet ont désormais droit à assister au banquet de l'Association ecclésiastique. Sans doute l'esprit frondeur des jeunes parisiens ne perd jamais totalement ses droits et il s'exerce



Cliché Froidevaux

Autre groupe d'acteurs dans la pièce de Jeanne d'Arc ¹.

pensées qu'ils exprimaient. L'inexpérience même que leur débit trahit parfois n'est pas pour déplaire; elle montre que la diction est pour eux un exercice littéraire et non une préoccupation. » Cf. *Semaine religieuse de Paris*, 1890, p. 890.

1. « En raison de la solennité exceptionnelle de cette représentation, nous donnons ci-dessous la répartition des rôles.

Jeanne d'Arc	P. Flynn.
Charles VII	} J. Von Acken.
Frère Martin	
Lahire,	P. Filleux.
Dunois	F. Lecœuvre.
Vte de Thouars	} A. Beaudry
Thibaut	
Xaintrailles	} E. Klée.
Le bourreau	
Duc d'Alençon	J. Legendre.
Jean d'Aulon	P. Rassaerts.

Loys de Contes, page.	} A. Pélissier.
Jean d'Estivet	
Jacques d'Arc	H. Flynn.
Maitre Jean Canonier.	C. Souvay.
Un vieillard	L. Hertig.
Warwick, gouverneur de Rouen	F. Coupé.
Nicolas l'oiseleur	C. Parfu.
Siward, archer anglais	G. Bainard.
Pages	} C. Servant. { C. Leroy. »

(Annuaire 90).

parfois aux dépens des aînés, mais, bon gré, mal gré, la vue de ces vétérans dans le sacerdoce, apportant avec eux la dignité d'antan, les mérites d'une vie passée au service de l'Eglise, et d'autre part, la bonne camaraderie de ceux qu'on a peut-être connus dans ses toutes premières années de séminaire, exercent une influence salubre, font toucher du doigt la vitalité du catholicisme et qui sait ! affermissent peut-être quelque bonne volonté chancelante. Les discours tantôt graves, tantôt familiers,



Scène de la Cagnotte (de Labiche. 1895).

Cliche Schanher

égayés de traits spirituels, mais toujours animés d'un souffle surnaturel, ne laissent pas de semer dans l'âme des jeunes auditeurs de sages pensées qui germeront et fructifieront.

Voici comment, à partir de cette époque, se déroulaient ces assemblées.

Le comité de l'Association s'appliquait à choisir soit parmi les anciens élèves de Saint-Nicolas, soit même en dehors d'eux, un personnage de quelque notoriété à qui on offrait la présidence du banquet. Son jour pris (aux alentours du 6 décembre, quand cette dernière date ne convenait pas), les anciens élèves et maîtres, tous invités, montaient vers cinq heures du soir dans le grand salon, brillamment illuminé. Là s'échangeaient des pro-

pos divers où le passé trouvait souvent sa place. Puis, sur un signe du président de l'Assemblée, on s'agenouillait, et après une courte prière on entendait le rapport du secrétaire qui, après avoir rendu un hommage ému à la mémoire des membres de l'Asso-



M. Legrand.

ciation ou des élèves disparus pendant l'année, s'efforçait de stimuler le zèle ou la charité de ses confrères.

Suivait le rapport du trésorier dont l'éloquence consistait surtout à présenter un compte en excédent. Quelquefois une motion est faite par un des assistants et une discussion courtoise s'en-



gage. Puis, le président adresse quelques mots à l'assemblée qui se sépare pour se retrouver aussitôt à la chapelle où un salut précède le banquet. Celui-ci a lieu dans le grand réfectoire. Cependant, aux jours d'affluence, le petit réfectoire des maîtres reçoit le trop-plein. Des tables sont dressées dans l'allée du réfectoire et tout autour se placent au gré du hasard ou des affinités, les invités, jeunes et vieux. Aux tables ordinaires qui courent le long des murs, s'asseyent les élèves. Le bourdonnement des conversations, modéré au début, s'accroît bientôt. On évoque joyeusement les souvenirs du passé, car, à distance, ils ont perdu toute amertume et presque seules, les heures agréables reviennent à l'esprit. Un coup donné discrètement sur un verre interrompt ces conversations animées. C'est le signal des discours. Le supérieur ouvre le feu. Il souhaite la bienvenue au président, donne des nouvelles de la maison, car les anciens s'intéressent au sort des jeunes. A son tour maintenant, le président de l'Association, joint ses hommages à ceux du supérieur. Mais ce qu'on attend surtout c'est la réponse du président de l'Assemblée. Quoique un peu prévus, les discours de M. Millault, par exemple (1887 et 1894) valent un sermon et les anecdotes qu'il raconte, pour n'être pas toujours des surprises, plaisent par leur tour délicat. Mgr Frep-



pel bénéficie de sa renommée et les paroles qu'il prononce sont accueillies par des tempêtes de braves. Avec Mgr Hugonin et Mgr Hautin, c'est Saint-Nicolas qui revit et se raconte. Il semble remonter aux temps fabuleux quand M. Legrand, avec

Les quatre petits clichés sont extraits de la "Légende du Grand-Saint-Nicolas", éditeurs Desclée, De Brouwer et C^{ie}.

la majesté de son long et glorieux passé, avec l'aisance et l'autorité de sa parole, préside ces agapes fraternelles. Ceux qui y ont assisté conserveront longtemps le souvenir de la touchante allocution qu'il prononça le 6 décembre 1893, à l'assemblée générale qui précède le banquet : ce fut un *Nunc dimittis* d'une simplicité, d'une fermeté et d'une sincérité touchantes. Involontairement on songeait aux derniers moments et aux dernières bénédictions d'un patriarche ou d'un saint François d'Assise. Un autre jour, quand la pourpre du cardinal Coullié ou celle du cardinal Langénieux (1892-1893), enveloppe de ses plis l'orateur nicolaïte, un frisson de légitime orgueil passe dans l'assemblée et les élèves écoutent avides, les paroles de ces anciens chargés d'ans et de gloire. Enfin, quand ces souvenirs sont échangés, tous, jeunes et vieux, se plaisent à reprendre en chœur le refrain de la chanson traditionnelle de Saint-Nicolas



Simplice.

1 Refrain : *Il é-tait trois pe-tits en-fants qui s'en al-laient gla-ner aux champs*

dont les couplets sont exécutés par quelques élèves, fiers d'être ou le boucher sanguinaire, ou le saint bienfaisant, ou l'une des trois victimes ingénues. Quel quefois aussi, la poudre et les lampions jettent sur cette fête intime un dernier éclat.

Deux autres réunions mettaient en contact les aînés de



1. Cette légende (paroles et musique) est celle du *Menestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

la famille avec les plus jeunes. A partir de novembre 1890, les séminaristes appelés à la caserne, viennent faire leurs adieux et promettre d'être dignes de la maison d'où ils sont sortis. Puis, au commencement de juillet, les anciens élèves, arrivent ou d'Issy, ou de Saint-Sulpice, et prennent part à un banquet fraternel¹.



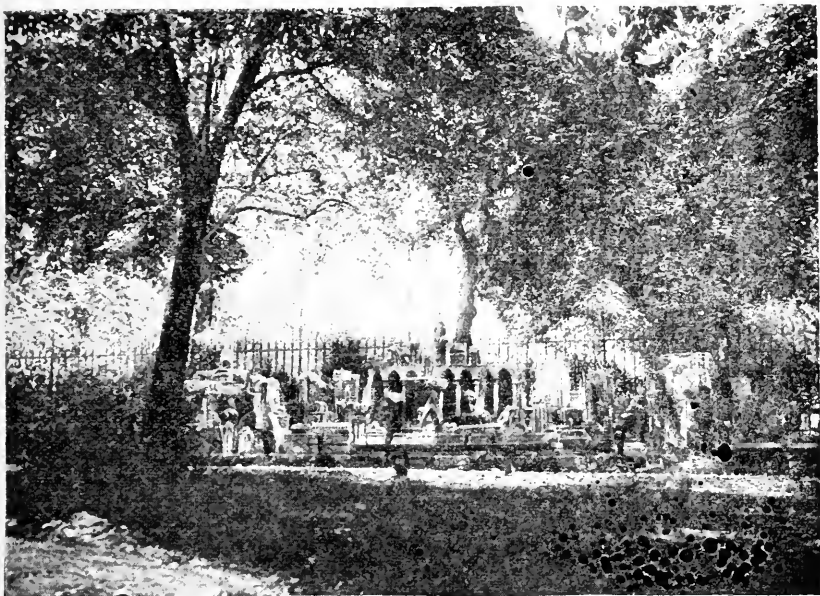
Quinconces de Conflans.

La longueur de l'hiver est donc agréablement coupée par cette réunion fraternelle et par les séances dramatiques de la Saint-Nicolas et du Mardi-gras², mais en été, ces distractions sont inu-

1. Et ils viennent nombreux, car les entrées à Issy atteignent bientôt des chiffres depuis inconnus. Malgré le déchet inévitable, nos annuaires constatent le nombre important de prêtres issus de Saint-Nicolas, sous le supérieurat proprement dit de M. Dillenséger. En prenant pour point de départ l'année 1892 (date moyenne d'ordination pour les élèves entrant à Saint-Nicolas, en l'année 1887-1888), on trouve que l'année 1892 fournit 8 prêtres; 1893, 12; 1894, 15; 1895, 9; 1896, 14; 1897, 12; 1898, 18; 1899, 13; 1900, 18; 1901, 19. Noble récompense pour le supérieur et ses collaborateurs!

2 Quelquefois on procure aux élèves le spectacle des *Puppazzi*, qui dans

tiles. Conflans supplée à tout. Souvent il faut gagner ce lieu de récréation et de repos, par une heure de promenade sous le soleil brûlant, mais quel plaisir, après avoir longé les quais surchauffés, de s'asseoir et même de s'étendre sur une herbe fraîche, sous les tilleuls ou les acacias en fleurs! Là on attend quelque temps, avec un peu d'impatience, le coup de cloche qui appelle dans la cour des marronniers. Sans doute le réfectoire est le bienvenu aux jours de pluie; mais quand la



Cliché Fauret.

Un coin du jardin du Chapitre. (Chevet de N.-D.)

nature est dans ses atours, que le soleil est ardent, quel plaisir de prendre son repas sous ces arbres majestueux dont les thyrses fleuris semblent disposés là par la main d'un ordonnateur de fêtes! Et puis quelles heures de doux *farniente* se succèdent dans les quinconces! On a bien pris la résolution de lire, d'étudier, on a ébauché des plans d'Académie, mais le moyen de résister au charme captivant d'une douce soirée! Adieu livres et projets d'étude! Mollement assis, on préfère une partie de da-

les mains de Darthenay, reproduisent en une caricature humoristique, des scènes de la vie. Les allusions spirituelles ou délicates font la joie de tous, grands et petits, et un Freppel ne dédaigne pas de s'y amuser franchement.

mes ou d'échecs, ou même, paresseusement allongé, la tête appuyée à un tronc moussu, on s'engage dans une causerie sans fin, quand on ne se laisse pas aller à une longue rêverie. Voilà les agréments des mercredis soir!

Aux dimanches d'été, après avoir assisté dans la cathédrale aux offices du soir, on se réunit dans le jardin du Chapitre et l'on y prend un frugal goûter. Puis, malgré la chaleur parfois accablante, on gagne allégrement ce séjour d'ombre et de fraî-



Cliché Charvanette

Tour de Montlhéry.

cheur. Plusieurs y trouveront les joies de la famille car, invités par l'agrément du lieu, les parents ne craignent pas de pousser jusque-là, de transformer les terrasses et le jardin en un vaste et charmant parloir. La cour des marronniers, offre de nouvelles voûtes de verdure pour abriter le repas du soir, après lequel on s'attarderait volontiers, dans les quinconces ou la grande allée : il fait si bon deviser dans le calme du soir, à l'heure où de la terre s'exhalent plus pénétrants les parfums des fleurs! Ces heures délicieuses sont toujours trop courtes. Il faut songer au retour. Cette promenade, le long des quais endormis laisse aussi dans l'esprit un souvenir agréable. Il est vrai qu'en arri-

vant à la rue de Pontoise, la chaleur et la poussière, la conversation animée, ont desséché bien des gorges, et qu'une discipline un peu trop prévoyante a fermé les robinets qui, dans la cour ou au dortoir, pourraient fournir à plusieurs l'occasion d'une imprudence¹; mais sûrement, dans la mémoire de plus d'un Nicolaïte ces jours de simple promenade restent baignés de lumière, embaumés de senteurs printanières et encore pleins de la douceur d'un repos intimement savouré.



Cliché Schermer

Arrivée du cardinal Richard un jour de distribution de prix.

Plus imprévus, plus goûtés encore sont les plaisirs d'une promenade extraordinaire soit à Bougival, soit à Athis. Parmi ceux qui y prirent part, qui ne se souvient d'une excursion à Athis où l'aimable hospitalité des Frères nous réserva un accueil si bienveillant? Et cette course dans la forêt de Sénart, et la rentrée par notre bateau réservé? Et le soir, pour nous offrir un exemple de l'instabilité des joies humaines, Paris nous donnant le spectacle d'une petite et sinistre émeute?² Les pèlerinages eux-mêmes, celui de Longpont en particulier deviennent

1. Vers 1899 (M. Demay étant économe), on fit, à la fin de cette promenade, de sages distributions d'eau fraîche additionnée d'un peu de rhum.

2. En juillet 1893.

une excellente distraction. Souvent inclement les années précédentes, le temps, vers 1892, favorisa généralement la course à la tour de Montlhéry et le retour toujours un peu décousu et mouvementé à la gare d'Épinay-sur-Orge¹.

Et ainsi le travail, entrecoupé de plus d'un repos, on arrive au jour de la distribution des prix. Comme au temps de Dupan-



Pierre Petit

Année 1895-1896. — MM. Delétain, Salomon, Dillenséger, Chatelard, Em. Jacques, Duhamel, Osty, Schönher, Semblanet, Demay, Bézy, Et. Jacques, Rougier, Bouveret, Froidevaux, Prandi, C. Jacques, Trésal.

loup, le réfectoire ne peut plus suffire à recevoir les élèves et les assistants. Il faut dresser une tente dans la cour² et tout de suite, la solennité de cette cérémonie s'en trouve rehaussée. Cette tente a grand air, avec le fond de velours rouge où se détache en vigoureux relief le buste de Léon XIII, avec les ma-

1. En 1887, à la fin du goûter qui précède généralement ce retour, on inaugura un petit compliment au supérieur. Petit à petit, ce compliment devint un discours. Il fut supprimé en 1897. — Citons encore pour mémoire, la chanson, aux allures un peu satiriques qui égaya longtemps la promenade du soir à travers les bois qui précèdent Épinay.

2. On commença en 1890.

jestueux fauteuils ornant une large et profonde estrade, avec sa nef rayée de bandes rouges. Cette tente ne peut toujours abriter tous ceux qui sont venus¹, mais en se massant sur les bas-



M. Dillenséger à Conflans.

Cliché Demay

côtés, on peut entendre les discours variés, qui tantôt éclairent une page de l'histoire de la maison, tantôt exposent un point de la morale ou de la pédagogie². Puis après avoir applaudi chaleu-

1. Cette fin d'année est aussi marquée par les examens du baccalauréat ès lettres *première partie*. Les succès sont très honorables : par ex. : 1892 : 10 ½ sur 11 présentés (15 élèves); et en particulier, 1896 : 18 sur 19 présentés (20 élèves).

2. Voici la liste de ces discours : 1888 : *Des lectures*, par M. Bridier, p. de rhét.; 1889, *Education de la volonté*, par M. Moulin, prof. de 2^e; 1890 : *De l'épreuve des vocations ecclésiastiques*, par M. Dillenséger, sup. 1891 :

reusement aux succès des élèves de Paris¹, avec moins d'entrain à ceux des élèves de Conflans (il fait parfois si chaud et on se lasse de tout, même d'applaudir), après avoir entendu les paternels avis du président², on prend, avec un sentiment mêlé, le chemin du foyer paternel.

Un bon nombre cependant ne perdront pas complètement contact avec ceux qui les dirigèrent pendant l'année³. *L'œuvre des Vacances*, continue plusieurs années, à fournir à quelques privilégiés le bonheur d'un séjour hors de Paris. Quelques modestes cures, Conflans, le petit séminaire d'Avon, celui de Versailles, mieux encore! Boulogne-sur-Mer, et même la Grande-Chartreuse offrent un abri plus ou moins prolongé à diverses caravanes, toutes enchantées du lot qui leur est échu.

Au retour des vacances de 1896, les élèves ne retrouvèrent plus M. Dillenséger à Saint-Nicolas⁴. De puissantes raisons l'avaient

La noblesse du caractère, par M. Bridier, prof. de rhét.; 1892 : *Dilectio*, par M. Moulin, prof. de 2^e; 1893 : *M. Frère*, par M. Dillenséger, sup; 1894 : *De l'Idéal*, par M. Delétain, prof. d'hist.; 1895 : *De la septième à la rhétorique* (en réalité : *De la mémoire*), par M. Moulin, prof. de rhét.; 1896 : *Du sentiment littéraire*, par M. Schœnher, prof. de 2^e.

1. Nous ne citerons ici que les noms des lauréats qui ont obtenu le prix d'honneur (1^{re} division) offert par l'*Association* (ce prix était décerné d'après le suffrage des élèves, contrôlé et, en fait, toujours accepté, par le conseil des maîtres); 1888 : E. Kaichinger; 1889 : V. Dupin; 1890 : H. Flynn; 1891 : Jul. Gaston. 1892 : E. Chaufour; 1893 : F. Demange; 1894 : G. Vandaele; 1895 : A. Lassalle; 1896 : P. Fichot. — On nous permettra de faire remarquer que tous ces lauréats, sauf un, parvinrent au sacerdoce.

2. D'ordinaire Mgr Richard.

3. Nous ne parlons pas des relations épistolaires entre *pénitents et directeurs de conscience*.

4. Déjà deux vides sensibles s'étaient produits. Au mois d'octobre 1895, M. Moulin s'aperçut que son bras gauche n'obéissait presque plus à sa volonté. Craignant la paralysie, il consulta les médecins qui lui prescrivirent le repos intellectuel complet. Ce lui fut un rude sacrifice. Bientôt il alla à Marie-Thérèse, puis à Chambly (Oise), auprès de sa mère. C'est là qu'il mourut assez inopinément le 14 avril 1896. C'était, à plusieurs égards, une perte sensible pour Saint-Nicolas. Voir la *Notice* qu'on lui a consacrée dans la *Semaine religieuse de Paris* et dans une plaquette (Plon, 1897).

— Après avoir célébré ses noces d'argent le 29 déc. 1892, M. Daix continua à professer la 3^e. Cependant il n'était plus chargé des multiples fonctions qu'il avait assumées : autrefois, il dirigeait la promenade de la seconde division; accompagnait la communauté à Notre-Dame; y surveillait les cérémonies, lisait les notes le samedi, les billets d'honneur aux séances, le palmarès aux prix, après l'avoir fait imprimer, fut longtemps boutiquier, timbraît les livres apportés du dehors, s'occupait de la bibliothèque, en formait le catalogue, prenait note de l'origine des livres qui la formaient (donateurs : MM. le chanoine Cauvin, Duby, prédécesseur de M. Guéneau à la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet, Celles, Chennailles, Hartmann, Jouan, ancien curé de Saint-Médard, Lagarde et Daix, — la grande table de cette bibliothèque provenait de l'*exposition* de 1878 et fut donnée par M. Muret en échange

fait nommer par le cardinal Richard à l'importante cure de Notre-Dame de Lorette, laissée vacante par la mort subite de M. Caillebotte, autrefois économiste du séminaire, et alors, président de l'Association. Après les fatigues qu'apportent à un ami de l'ordre, le gouvernement d'une maison d'éducation, surtout d'un Petit Séminaire dont les ressources étaient limitées, la direction d'une paroisse parut, à M. Dillenséger, une sorte de repos bien mérité¹.

d'autres tables de moindre valeur), nettoyait les vases sacrés, cultivait le petit jardin du parloir, fréquentait assidûment les archives et les bibliothèques, recueillant avec acharnement et une piété touchante ce qui regardait l'histoire de Saint-Nicolas, s'occupait de l'œuvre des *Vieux papiers* et à jours fixes, irrévocablement, allait à Meudon donner ses soins à un jardin demeuré inviolable et mystérieux, où la tulipe (une note de lui, trouvée après sa mort, nous a livré ce secret), tenait la place d'honneur. A la fin, la classe lui devint à charge. Lui-même, dans un cahier où il a minutieusement noté les noms de tous ses élèves, mentionne en 1894-95 qu'il est professeur de 3^e pour la 20^e fois et ajoute : « Enfin, le 30 juillet 1895, je fus mandé à l'archevêché par M. O. vicaire général, chargé des séminaires. Il me dit que, vu mon âge et la durée de mes services, je devais commencer à être las de l'enseignement (en effet!) ; qu'après avis du cardinal, il pouvait me donner le choix entre une cure, un premier vicariat ou une bonne aumônerie. Je fis quelques observations, touchant un article du règlement (qui accorde une retraite après 25 ans de professorat) et la décision fut remise à une autre fois. Le 17 septembre, le cardinal me fit venir en son cabinet; il me reçut très bien et me dit qu'il m'accordait tout ce que j'avais demandé. Le mardi 24 septembre à 10 heures, je viens m'installer à Marie-Thérèse, où j'espère bien travailler plus à loisir et rendre encore quelques services. » Nommé archiviste diocésain, il garda avec un soin parfois trop jaloux, le dépôt qui lui fut confié; il continua à fréquenter les bibliothèques, surtout quand le cardinal Richard le chargea d'étudier la question de Saint-Denis l'Aréopagite. Il travaillait ce sujet quand la maladie le terrassa et le surprit presque en plein travail, le 16 juin 1908. Ses papiers, qui nous parvinrent après sa mort, nous ont été plus d'une fois utiles pour la partie moderne de notre ouvrage. Nous rappelons qu'il a publié : — *Le bon ecclésiastique ou les Maximes cléricales de M. Bourdoise*, 1877; puis le *Bon chrétien*, 1879; *Un souvenir de famille*, 1881; *Extraits de Plaute*, 1881; *La Vie de Cicéron*, par Plutarque, 1882; *Frère et Dupanloup*, 1885.

1. Dépositaire fidèle des dernières volontés de M. Legrand, et toujours dévoué à ce petit séminaire qu'il avait su rendre si prospère, M. Dillenséger continua à Saint-Nicolas, chaque année, ses libéralités toujours marquées au coin du bon goût et du sens pratique. — Il a donné sa démission en septembre 1910, et l'a fait connaître à ses paroissiens par une lettre dont nous détachons ce passage : « Quand, au mois de juin 1896, j'acceptais de succéder au cher et vénéré M. Caillebotte, j'avais rempli pendant 12 ans les fonctions exceptionnellement laborieuses de supérieur du Petit Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. La Providence me réservait à Notre-Dame de Lorette quatorze années d'apostolat où elle ne m'a pas épargné les soucis et les fatigues, mais en les compensant largement par les meilleures consolations. »

15^e Supérieur : M. JOLY.

1896-1898.



Cliché Chardon.

M. Joly.

« Léon Irénée Joly était né à Passavant, dans la Haute-Saône, le 2 octobre 1847. Il a raconté lui-même dans un livre intitulé *Mémoires d'un enfant pauvre*, et signé du nom de sa mère, L. Noble, les premières années passées dans son pays natal, sa venue à Paris et sa formation initiale à la maîtrise de Saint-Roch. Le récit plein d'humour et de bonhomie, fourmillé de piquantes remarques et d'anecdotes charmantes.

» Au Petit Séminaire de Notre-Dame des Champs, il occupa les premiers rangs de sa classe. Ses anciens condisciples n'ont oublié ni sa régularité, ni sa piété, ni son acharnement au travail, ni son entraînement au jeu. Au Grand Séminaire d'Issy en oc-

tobre 1868, puis à Saint-Sulpice, l'année suivante, il prit au sérieux toutes les obligations de la vie cléricale; mais son âme naturellement timorée s'émut à l'excès des responsabilités qui allaient bientôt peser sur lui et, avant de se présenter au sous-diaconat, il voulut réfléchir et se préparer quelques années encore. Il consacra ce temps à l'éducation du jeune H. de Vati-mesnil et il apporta à cette tâche un dévouement et une entente auxquels répondit jusqu'à son dernier jour, la plus délicate et la plus inaltérable reconnaissance.

Rentré à Saint-Sulpice, après l'achèvement de l'œuvre entreprise, L. Joly se plia humblement au joug de la règle, à l'éducation de condisciples plus jeunes que lui. Il reçut l'ordination sacerdotale en 1881. Toujours effrayé par la perspective du ministère paroissial, il préféra se tourner du côté de l'enseignement. L'autorité diocésaine lui confia le poste de préfet des études à l'Ecole Sainte-Geneviève, dont les anciens maîtres naguère expulsés, avaient dû se faire remplacer par des membres du clergé séculier. M. Joly s'acquitta de ses fonctions avec tant de succès que, deux ans après, en 1883, on n'hésita pas à le nommer directeur de la maison »¹.

Les quinze années que M. Joly passa à cette Ecole, furent des années de labeur. Il lui fallait soutenir et repousser les attaques des autorités civiles, recruter le personnel, porter parfois la parole de Dieu devant cette jeunesse et se voir assez souvent contrecarrer par des frères qui « crurent, sans nul doute, travailler à la plus grande gloire de Dieu en sapant son autorité... Averti de ce qui se passait, le cardinal Richard hésita longtemps à prendre une mesure décisive. En 1895, il jugea la position intenable pour son représentant et l'autorisa à quitter sa fonction »². Il n'occupa point longtemps la stalle de chanoine prébendé que le cardinal lui avait accordée comme récompense de ses services. Quand, au mois de juillet 1896, la place de supérieur de Saint-Nirolas devint vacante, l'archevêché décida de la donner à M. Joly.

Homme d'une conscience timorée jusqu'au scrupule, n'ayant guère pratiqué la confession des enfants, doué d'une vive ima-

1. *Sem. relig. de Paris*, 1909. II. p. 175. Article signé H. L.

2. *Ibid.*

gination qui prévenait quelquefois et empêchait les arrêts de la calme raison, M. Joly, manquait apparemment de certaines qualités bien utiles chez un supérieur de petit séminaire.

Mais une avenante bonhomie, un sincère amour de la vérité, une jeunesse d'âme qui lui permettait de conserver la fraîcheur



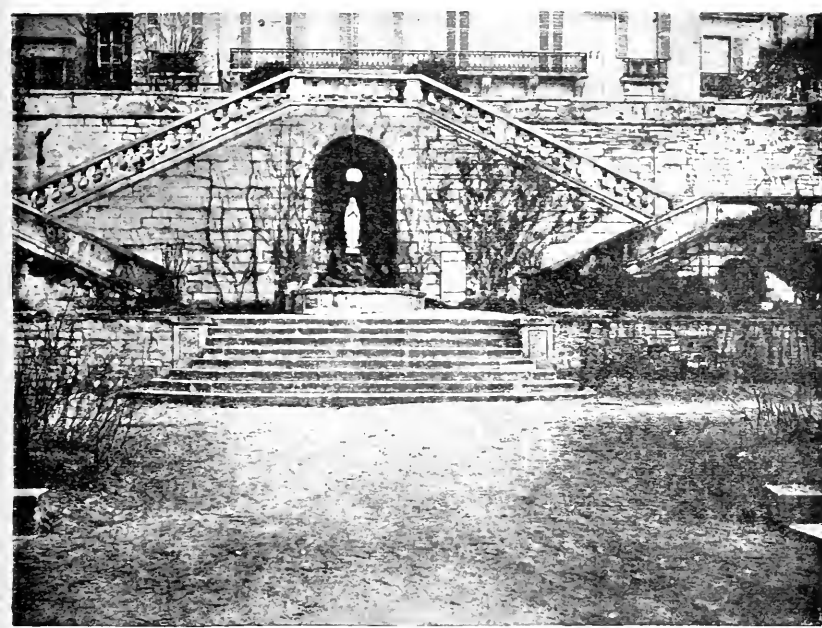
Grande allée (Conflans).

Cliche Chavanette.

des illusions juvéniles et lui facilitait l'enthousiasme, une haute idée de l'état sacerdotal, rachetaient ce qui lui manquait par d'autres côtés. Il arrivait à peu près inconnu à Saint-Nicolas. Dès le mois de décembre il se plut à constater que s'il avait franchi avec quelques craintes ce nouveau seuil, « l'accueil qu'il avait reçu avait dissipé » ses appréhensions¹. S'étant fait du

1. *Annuaire de S.-N.*, 1896. p. 40.

Petit Séminaire une conception très élevée et manquant de la leçon que donne le contact de la réalité, il était à craindre qu'il ne voulût exiger des élèves une perfection désirable sans doute, mais bien difficile à atteindre. S'inquiétant moins, disait-il, du nombre que de la qualité, il était plus soucieux d'émonder l'arbre vigoureux qui lui avait été confié, que de lui ménager des pousses nouvelles¹. Aussi, petit à petit, voit-on le nombre des



Grand escalier du parc (Conflans).

élèves décroître. Il serait injuste toutefois de lui imputer totalement ce résultat. La suppression progressive des écoles tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne, entre aussi pour beaucoup dans cette diminution.

Quoi qu'il en soit, quand la santé de M. Joly, compromise encore par quelques ennuis, l'empêcha de continuer son œuvre, Saint-Nicolas faisait encore assez bonne figure dans le diocèse². Les exhortations du supérieur, animées d'un souffle d'où une

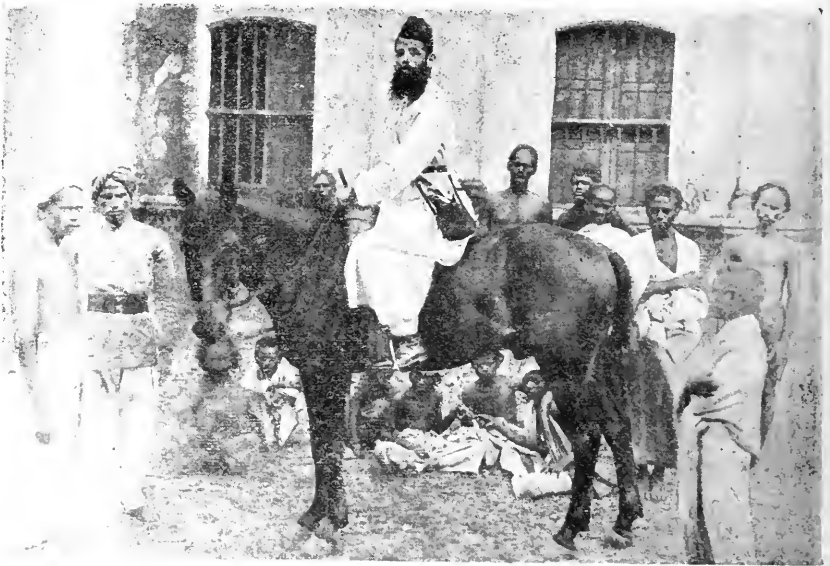
1. D'après une note en possession de M. Lesêtre, M. Joly aurait agi d'après les instructions du cardinal Richard.

2. Le nombre des élèves se tient officiellement aux environs de 200.

légère part de déclamation n'excluait pas la sincérité, entretenaient l'élan et la piété¹. La discipline mise entre des mains habiles se maintenait², et le travail loué avec conviction se voyait encore encouragé par l'espoir de cueillir des lauriers dans les

1. Ce fut M. Joly qui admit la division de Paris à la procession qui se déroulait à la Fête-Dieu dans le parc de Conflans. Ceux qui ont assisté à ces belles cérémonies conservent pieusement dans leur mémoire, l'image de cette longue théorie serpentant dans les bosquets de la terrasse supérieure, ou dans la *prairie*, ou encore s'alignant dans la grande allée. La préparation des *reposoirs* était un joyeux internède aux occupations des élèves de Conflans et souvent un goût de bon aloi présidait à l'ornementation; mais la nature avec ses frondaisons, ses fleurs, ses oiseaux, ses perspectives dispensait, à la rigueur, de toute addition artificielle. Et quand dans les rayons d'un soleil brillant, l'ostensoir faisait courber toutes les têtes, on sentait passer un souffle d'esprit chrétien qui ranimait les espérances et calmait un instant les appréhensions pour l'avenir. — Ce fut encore M. Joly qui fit chômer la Saint-Joseph à Saint-Nicolas.

2. Personnel. 1896-98 : M. Salamon, direct.-économe, oct. 1896 à oct. 1897 et de janvier 1898 à juillet 1898; (M. Delétain, écon. d'oct. 1897 à janvier



Le P. Chevallier partant pour une longue expédition à Kumba-Kônam
(Indes anglaises).

1898): rhét., M. Lucas; 2^e, M. Schœnher; 3^e, M. Prandi; 1897-1898, M. Legendre; 4^e, M. Demay; 5^e, M. Osty; 6^e, M. Duhamel; 7^e, M. Jul. Gaston; anglais: M. Trésal; sciences, M. C. Jacques; histoire: M. Delétain; 1897-1898, M. Prandi; sp. sup., M. C. Chatelard; sp. gén., M. Bouveret.

Préfets de discipline : à Paris : M. Filleux, à Conflans : M. Semblanet.

Présidents d'étude : à Paris : M. Normand; à Conflans, MM. H. Von Acken et V. Martin

concours que l'Institut catholique de Paris venait d'établir entre les maisons chrétiennes de son ressort¹.

I. Voici le résultat de ces concours de 1898 à 1908 inclusivement :

1898 : *seconde* : version latine, *premier prix*, Jean Merlin;

1900 : *rhétorique* : composition française, *mention honorable*, Paul Siméon;

1901 : *seconde* : version latine, *deuxième prix*, Ernest Fallière;

1902 : *rhétorique* : version latine, *mention honorable*, Gabriel Lionnet;

seconde : narration française, *premier prix*, Eugène Harel; *mention honorable*, Maurice Rousset.

1903 : *rhétorique* : composition française, *deuxième prix*, Aimé Richard.

1904 : *rhétorique* : composition française, *mention honorable*, Raymond Haslay.

1906 : *rhétorique* : version latine, *mention honorable*, Emile Ebus.

seconde : narration française, *première mention honorable*, Paul Dapsence, *huitième mention honorable*, René Livois.

1907 : *rhétorique* : mathématiques, *troisième mention honorable*, Perrin. *sixième mention honorable*, Gustave Lefort.

1908 : *rhétorique* : composition française, *deuxième prix*, Alexis Chanson. Généralement de 40 à 60 maisons (avec 80 copies environ) prennent part



Le P. Maheu au milieu de ses élèves imprimeurs à Qui-Nhon (Annam).

à ces concours. — M. Joly, nommé chanoine titulaire, éclairait « de temps en temps les affaires de l'officialité diocésaine, de son tutorisme prudent » et surtout s'intéressa au problème des *missions*. Il conclut que leur insuccès relatif « tenait à l'insuffisance du clergé indigène et il se crut obligé de le proclamer bien haut dans ses deux volumes sur *Le Christianisme et l'Extrême-*

Orient. » Aux attaques que lui valut cette thèse, il répondit avec une verve parfois caustique, dans les *Tribulations d'un vieux chanoine*. Avant de mourir le 7 juillet 1909, il fit remettre à la Propagation de la Foi, une généreuse offrande. — Grâce à l'offre spontanée qu'il fit de ses titres universitaires, S. N., nous le verrons, put se reconstituer rapidement lors de la crise de 1906 et malgré certaines difficultés, M. Joly remplit consciencieusement son rôle de directeur légal. — Une délégation du Petit Séminaire assista à ses obsèques. Cf. *Sem. relig.*, loc. cit.; et *Annuaire* de 1909, rapport de M. Serreau.

— A propos de la polémique dont nous venons de parler, donnons ici la liste des anciens élèves de S. N. qui actuellement sont missionnaires (missions étrangères) : F. Arnauld; Alf. Barthélemy; A. Besombes; A. Chevallier; A. Collin; F. Demange; H. Fayet; E. Gérard; L. Gerber; L. Guillot; A. Leblanc; P. Lenoir; P. Maheu; L. Neutre-Thibaut; J. Reslinger, P. Rouquette; A. Vandaele.

16^e et dernier Supérieur : M. BRIDIER.

1898-1908.



M. Bridier.

Les sympathies qui, à Saint-Nicolas, entouraient d'avance le nouveau supérieur¹, son désir sincère de faire prospérer l'œuvre confiée à sa direction, l'expérience acquise par la plupart de ses collaborateurs, la solidité des rouages depuis longtemps

1. M. Bridier Adolphe-Arthur-Victor, né le 24 novembre 1853, à Lamotte-Bourbon, commune de Pouancey, arrondissement de Loudun (Vienne), fit ses études de français à Angers, au pensionnat Saint-Urbain, ses études de latin au petit séminaire de Mongazon (Maine-et-Loire), son grand séminaire à Issy et à Saint-Sulpice; ordonné en septembre 1878 en la chapelle des Missions étrangères, passa deux ans à Rome de 1878 à 1880 pour achever ses études de théologie et de droit canon; professa la philosophie au grand séminaire de Bordeaux de 1880 à 1882, puis la seconde à St-Nicolas, 1882-1884, et enfin, la rhétorique de 1884 à 1892. A cette dernière date, il fut nommé 1^{er} aumônier de la maison-mère des Frères des écoles chrétiennes et, au commencement du mois d'août 1898, supérieur de St-Nicolas.

en fonction, l'accueil favorable que trouva dans le clergé parisien le choix du cardinal Richard, tout semblait, en 1898, promettre, au Petit Séminaire, une nouvelle ère de prospérité.



Vitrail offert à Saint Nicolas par Mgr Hautin.

Aussi est-ce avec entraîn et confiance que l'on se remet à l'œuvre à la rentrée d'octobre. Dès lors, jusqu'aux abords de 1905, la vie intérieure du séminaire offre peu de matière pour l'histoire. Son rythme régulier n'est interrompu par aucun incident

notable et les jours, les années se succèdent dans ce calme qui distingue les maisons d'éducation bien assises.

Les séances littéraires continuent comme par le passé, à scander par leur retour périodique les principaux moments de l'année scolaire¹. Souvent elles offrent dans des dissertations littéraires ou quelques représentations dramatiques, un vrai régal pour les lettrés. Une année même (1899) on s'attache à un sujet unique : Racine. Il est vrai qu'il s'agissait là de célébrer son bi-centenaire et on tenait à s'associer ainsi aux hommages rendus alors à la mémoire du poète classique entre tous.

Plus attendues encore demeurent les Assemblées de l'Associa-



Le petit jardin de Saint-Nicolas (depuis M. Demay).

tion des Anciens Elèves. Celle de 1898 fut présidée par M. Pagnelle de Follenay qui, fort judicieusement, dans le grand salon où se tenait l'Assemblée générale, recommanda au clergé qui l'entourait, de « choisir » les enfants avant de les envoyer au séminaire. Il connaissait mieux que tout autre l'importance de cette recommandation et il savait que d'ordinaire seuls les « bons sujets » donnent plus tard de bons prêtres.

La réunion de 1899 fut particulièrement brillante. On y célébrait le vingt-cinquième anniversaire de l'Association elle-même. Tout autour du réfectoire, seize écussons surmontés de faisceaux de cinq drapeaux aux couleurs nationales et pontificales, redisaient les gloires de Saint-Nicolas, et dans ce chatoiement de couleurs, l'œil flatté allait d'instinct vers l'écusson où Dupanloup avait pris pour arme une croix nue mais se détachant

1. Elles ont une légère tendance à diminuer : 3 ou 4 par an au lieu de 4 ou 5 précédemment.

vigoureusement. Puis, au-dessous des écussons, courait une draperie en velours rouge rehaussée de franges dorées. Et à la table du banquet présidait le cardinal Richard lui-même. Il entendit avec plaisir le supérieur appliquer heureusement à Saint-Nicolas les termes de la Lettre que Léon XIII venait précisément d'écrire sur les séminaires. Le cardinal fut, dans sa réponse, simple, onctueux et bon. Le lendemain pour montrer sa satisfaction, il conféra au supérieur la dignité de chanoine honoraire¹, en le déclarant « chanoine des noces d'argent ».



La lingerie.

Cliche Chardon

En 1900, cent vingt prêtres (professeurs de la maison compris) se trouvèrent réunis autour de Mgr Hautin, archevêque de Chambéry. Bon nombre de ses anciens élèves avaient tenu à lui donner cette marque particulière de sympathie. Il fut sensible à cette démonstration, et, le lendemain matin, il daigna dire la Messe de Communauté où il adressa des recommandations paternelles au jeune auditoire. Dans la matinée, il se mit à parcourir la maison, accompagné du Supérieur et du Directeur-

1. C'est vers cette époque que M. Lebas, supérieur de Saint-Sulpice, fit remettre à M. le Supérieur de S. N., les anciens cahiers de classe que Mgr Dupanloup avait précieusement conservés à Orléans.

Econome. Il le fit en évoquant le passé, en notant les changements survenus¹, en revivant ces années dont plusieurs furent si pénibles pour lui.

On se trouva aussi nombreux l'année suivante autour de M. Pousset, archiprêtre de Notre-Dame, qui fit un appel vibrant en faveur du recrutement sacerdotal dans le diocèse de Paris.

En 1902, par une opportune démarche, Mgr Touchet, évêque



M. Lemoine, économiste.

Cliché Charlot

d'Orléans, fut appelé à présider l'assemblée de cette année qui rappelait le jour où, cent ans auparavant, naissait Félix Dupanloup. A l'issue du banquet, Mgr Touchet « prit la parole et son improvisation tour à tour familière et élevée, spirituelle et attendrie, nous tint sous le charme pendant plus de trois quarts d'heure. » Il parla de Mgr Coullié pour lequel Dupanloup était « plein de tendresse » et que, dans la cour de Saint-Nicolas, au moment des grands froids, il entourait de son manteau; il parla

1. Le petit jardin du parloir avait été modifié; la bibliothèque avait été transférée par les soins de l'économe M. Demay, dans une salle confortablement aménagée en face de l'ancien local de la bibliothèque.

de Jeanne d'Arc et vanta l'initiative de Dupanloup qui le premier, trouva et établit « que Jeanne d'Arc était une sainte »; il parla avec une bonhomie attendue, de Mgr Lagrange et de sa dévotion pour Dupanloup et finit en contant une charmante anecdote :

« Mgr Dupanloup était très fier d'un fait de sa vie de Supérieur. Il y avait alors un jeu qu'on appelait les barres aux cerceaux, un jeu que je n'ai jamais très bien compris. Je ne suis pas si je vais me faire bien saisir. Je crois bien qu'il y avait deux camps et qu'on



Féron, Neuilly

Le Cardinal Richard.

essayait de toucher les cerceaux de ses adversaires et quand le cerceau était touché, on le mettait par terre. Mgr Dupanloup jouait souvent à ce jeu. Un jour, il était resté seul, tout seul dans son camp. Tous les autres étaient par terre. Alors Mgr Dupanloup ne voulut pas avoir le démenti, et comme la cloche sonnait, il donna un quart d'heure de récréation en plus pour voir ce qui allait se passer et il finit par délivrer les cerceaux de ses partenaires. Et c'était resté pour lui une joie profonde. Mgr Coullié m'en a parlé, Mgr Langénieux m'en a parlé : ce qui veut

dire que dans la vie des grands hommes, c'est le souvenir des petites choses qui demeure le plus¹ ».

Cette soirée demeura dans l'esprit de tous ceux qui y assistèrent.

L'année suivante, l'intérêt fut encore plus vif : secrétaire, supérieur, président de l'Association, président de l'Assemblée firent assaut d'esprit en évoquant le passé.

On eût dit, qu'en 1904, le bon génie du Séminaire avait deviné quelles seraient les destinées de l'évêque de Bayeux d'alors, Mgr Amette : appelé par l'amitié, Mgr Amette se trouva tout de suite à l'aise dans cette maison dont il n'avait jamais fran-

1. *Annuaire* 1902, p. 55.

chi le seuil. Il sut conter une anecdote qui prouva qu'il n'ignorait pas Saint-Nicolas.

« S'il m'est permis de le dire, j'ai des souvenirs personnels qui me rattachent à Saint-Nicolas. Lorsque j'étais petit élève de quatrième il y a de cela, je crois bien quarante ans, nous avions un professeur très enthousiaste qui savait communiquer à ses élèves quelque chose de sa flamme. Et quand nous avions bien travaillé, à la fin de la classe, il nous accordait un petit quart d'heure de lecture. Et savez-vous le livre qui faisait nos délices ? C'était un petit in-12 à couverture verte, je le vois encore, qui s'appelait : *Souvenirs de Saint-Nicolas*. Je pense que ce petit livre se rencontre encore et que vos jeunes élèves l'ont lu et le reliront afin de connaître leurs aînés. En ce temps-là, à nos yeux, le Petit Séminaire de Saint-Nicolas représentait vraiment le Petit Séminaire modèle, le Petit Séminaire héroïque, je dirais volontiers le Petit Séminaire idéal¹ ».

Et toutes ces soirées, longtemps attendues par les élèves, leur laissaient dans la mémoire des souvenirs pleins d'intérêt, dans le cœur plus d'élan et de générosité².

A leur tour, les séances dramatiques offertes, tantôt par la Rhétorique, tantôt par la seconde³, reviennent périodiquement à la Saint-Nicolas et au Mardi-Gras et parfois révèlent des talents



Fréon, Neuilly

Monseigneur Amette.

1. *Annuaire* 1904, p. 55.

2. Depuis novembre 1901, il s'est formé une autre association des anciens élèves de S.-N. laïques et ecclésiastiques. Elle a des réunions mensuelles en dehors de la maison, et resserre les liens entre ceux que la vie disperse. Elle est complètement distincte et indépendante de la première Association.

3. Quelquefois la troisième ou même d'autres classes s'essayaient à des représentations au début du mois de mai, époque à laquelle, depuis 1890, se célébrait à Conflans la fête du supérieur. — Les élèves de Conflans, aux mêmes moments qu'on le faisait à Paris, offraient à leurs maîtres et à quelques invités les prémices de leurs talents d'acteurs. Plusieurs séances furent spécialement réussies. Elles avaient lieu dans l'ancienne *orangerie*.

qui s'ignoraient. A plusieurs reprises, Guignol, interprété par l'habile Darthenay souleva les rires et les applaudissements. En d'autres jours, ce sont des conférences instructives qui sollicitent un moment d'attention et provoquent l'intérêt, ou bien des concerts, qui, à la Saint-Joseph spécialement, réunissent les artistes bénévoles et amis de la maison; ou bien encore ce sont les



Les petits meuniers

Cliché Charvazette

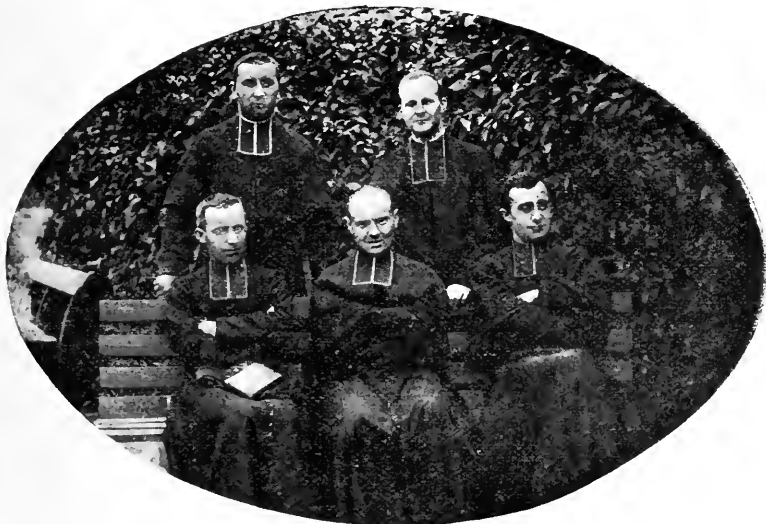
Pièce jouée à Conflans en 1900 pour la fête de M. le Supérieur

promenades d'un jour et les pèlerinages habituels qui interrompent la série un peu monotone des jours d'étude.

Mais à côté de ces délassements, il est d'autres mesures prises pour promouvoir la piété, ou adoucir le régime. Le Catéchisme, toujours enseigné d'après la méthode introduite en 1894 voit son rôle s'agrandir; il entre dans le total de l'excellence,

1. On nous pardonnera de descendre dans ces détails, qui, on le sait, ne sont pas ceux qui frappent le moins l'imagination des élèves : quelques-uns trouveront plaisir à revivre ces instants de leur jeunesse.

et bientôt on va, petit à petit, lui ménager une place dans les examens. En même temps, on exhorte à la Communion fréquente, on varie les méthodes dans les exercices de piété, on accorde une plus grande facilité à la libre dévotion. La discipline se fait elle-même plus souple, plus paternelle, et les sanctions s'atténuent; on offre au repentir des moyens nouveaux de racheter les fautes du passé¹.



Groupe de professeurs de Conflans (1900)

Clélie Chavanette

MM. V. Martin ; P. Osty ; E. Gallot ;

M. Viard ; G. Gauthier.

Malgré tout, une douloureuse constatation s'impose. Le 29 novembre 1905, M. Bridier l'annonce en ces termes à l'assemblée

1. Signalons en passant les noces d'argent de M. Chatelard en 1900 et de M. Bridier en 1903; et aussi les promenades extraordinaires à Bougival, Athis, dont MM. Dillenséger et Guesneau soldent souvent les frais.

Ajoutons ici que le *synode diocésain* de 1902 a consacré un de ses chapitres aux supérieurs et professeurs des séminaires. Nous y lisons entre autres : « A la fin de chaque année scolaire, les Supérieurs des Petits Séminaires réuniront auprès d'eux les professeurs et autres maîtres pour conférer avec eux sur les qualités et les dispositions des élèves qui doivent entrer après les vacances, au Grand Séminaire. Dans cette conférence, chacun communiquera sur la vocation de ces jeunes gens, sur leur caractère, leur capacité, leur piété, tous les renseignements qu'il aura recueillis et toutes les observations qui seront propres à fixer l'opinion de M. le supérieur. Celui-ci à son tour, fera connaître au Supérieur du Grand Séminaire, dans des notes particulières et détaillées, son jugement sur chaque élève... » Cf. *Statuts synodaux du diocèse de Paris*, 1902, p. 17.

générale de l'Association : « Quant au présent, il y a à noter un fait saillant, c'est que nous avons subi une diminution sensible dans le chiffre de notre rentrée. Ceci n'est point particulier à Saint-Nicolas et s'est répété plus ou moins; mais par suite de cette diminution, nous avons été contraints d'opérer ce qu'on appelle en stratégie un mouvement de concentration, en ramenant à Paris notre division élémentaire de Conflans¹ ».



Excursion à Bougival.

C'est que, depuis plusieurs années, la campagne savamment menée contre l'Eglise a porté ses fruits; elle a jeté des craintes sérieuses dans le cœur des mères qui n'osent plus nous confier leurs enfants. Elles redoutent pour eux dans l'avenir les privations, les insultes fréquentes, peut-être les mauvais traitements. Et puis, les écoles tenues par les Frères de la Doctrine

1. *Annuaire* 1905. Au début du supériorat de M. Bridier, le chiffre des élèves indiqué par les *Annuaire*s est de 200; puis, en 1902, ce nombre tombe à 170, en 1904 à 150, en 1905 à 120; en 1906 il sera de 110 et en 1908 de 90.

chrétienne se ferment une à une et, du coup, voilà une source de vocations tarie. Progressivement, les entrées au Séminaire diminuent, et enfin, dans l'année 1904-1905, cette diminution atteint un tel degré, qu'au jour de la distribution des prix, on supprime l'abri solennel qu'offrait la tente devenue traditionnelle et on se contente, comme dans les jours de disette, du réfectoire de la maison. A la rentrée, toutes les classes sont



Église de Longpont. *Cliché Chavanette*

réunies à Paris, et Conflans, sans être abandonné, ne servira désormais plus que de but de promenade. Ce retrait de la vie est pénible. D'ailleurs tout fait craindre qu'il ne vienne à s'accentuer.

Au mois de juin 1905, M. Daix avait offert à la chapelle du séminaire une magnifique plaque de marbre blanc, où, par ses soins, avait été inscrits en lettres d'or les noms des victimes qui habitaient Saint-Nicolas aux alentours du 3 septembre 1792¹; n'é-

1. Le nom de Jean Lemaitre y est inscrit à tort comme l'a démontré Mgr de Teil. Cf. *Martyrs de septembre 1792, à Paris*, rapport du 16 juin 1906.

tait-ce pas présager en quelque sorte le retour d'iniquités aussi criantes sinon également sanglantes? Le soir même où l'on fêta la Saint-Nicolas, en cette année 1905, se consommait au sénat la rupture du Concordat et même ceux qui l'avaient désirée pour le bien de l'Eglise, s'effrayèrent des conséquences qu'entraînerait l'application brutale de la loi dite de *séparation*. On



Tour de Monthéry.

vécut ensuite dans l'attente des décisions de Rome et ce sujet revenait naturellement plus d'une fois dans les conversations.

Au soir du 2 février 1906, l'agitation commence à régner parmi les élèves. Les bruits du dehors leur parviennent et excitent dans leur âme neuve et généreuse une vive aversion pour l'iniquité qui commence à s'accomplir. Quelques maîtres, témoins de l'inventaire du Gros-Caillou, sont reçus par des applaudissements significatifs et l'on sent que l'indignation bouillonne

dans le cœur de cette jeunesse. Elle a bientôt l'occasion de laisser quelque cours à ce sentiment. Dans la matinée du 23 février, la cloche sonne, avec une apparente indifférence, la montée en classe. Pour la première fois, sa voix paraît complètement méconnue. Au lieu de se grouper pour le départ, les élèves demeurent dispersés en petits rassemblements : c'est que l'employé des domaines, chargé de faire l'inventaire prescrit par la *loi de séparation* est là, à la porte de la rue de Pontoise et demande à entrer pour faire sa besogne. Il est accompagné du com-



Clotilde Charlot

Récréation de Saint Nicolas, 1905. (Jeu de boucliers).

missaire de police de la rue de Poissy, requis par lui. Sur les instances du supérieur, se portant garant de la sécurité de l'employé, le commissaire se retire. L'archevêché n'a pas voulu laisser à d'autres le soin de recevoir l'employé des domaines et M. Thomas, archidiacre de Notre-Dame, est délégué par le cardinal pour lire la protestation nécessaire. Cela ne satisfait guère les élèves qui sont venus subrepticement se tasser derrière le cortège officiel. Difficilement maintenus par le respect de la discipline ils sont prêts à repousser violemment l'intrus. Mais l'autorité a parlé, a défendu d'en venir aux voies de fait, et c'est en grondant

dans leur cœur et un peu entre leurs dents, qu'ils se résignent à refouler du vestibule dans la cour leurs rangs pressés. La même hésitation les tient dispersés çà et là : quelques-uns font mine de délibérer. Le supérieur, qui, après tout, porte la responsabilité de la maison, a besoin de tout son prestige doublé d'une patiente diplomatie pour obtenir, qu'à regret et lentement, les élèves prennent le chemin des salles d'étude et des classes. Mais le supérieur ne saurait être pariout et, en cette circonstance, il est peu secondé. Sous les yeux indulgents des professeurs, plus d'un élève, surtout des classes moyennes, ouvre la porte de la classe, disparaît, pousse une pointe vers la chapelle où l'inventaire se fait minutieux et particulièrement odieux, et revient étouffant avec peine ses cris de rébellion. Dire que ce matin-là les classes se passèrent avec calme et profit serait bien inexact. Enfin, au dernier coup de dix heures, on se précipite hors des classes, hors des études et dans un désordre inaccoutumé on descend dans la cour. De là, on aperçoit l'imprudent employé qui, avec une prétention presque ridicule, s'obstine à compter, un par un, les bancs des classes et les rares objets qui les ornent. Pour le coup, rien ne peut retenir les cris d'indignation des élèves massés dans la cour. Des épithètes malsonnantes parviennent aux oreilles du maladroit et comprenant un peu tard l'inconvenance et peut-être le danger de son attitude, il interrompt enfin sa besogne et se retire. On ne le revit plus.

Mais la menace subsiste et il n'y a plus guère de place pour l'optimisme. On sent généralement que le souffle de la mort a passé sur Saint-Nicolas. Quand, au jour de la distribution des prix (25 juillet 1906), on rappela les gloires du Saint-Nicolas de l'ancien régime et surtout la fin héroïque de la Communauté qui l'occupait, beaucoup virent dans cet éloge du passé une sorte d'oraison funèbre dissimulée du moderne Saint-Nicolas¹.

1. Discours des prix de 1897-1906 : 1897 : *La loi de la conscience*, par M. Joly, supérieur; 1898 : *A propos d'un nouveau système d'éducation nationale*, par M. F. Lucas, prof. de rhét.; 1899 : *La part de la famille dans l'œuvre du Petit Séminaire*, par M. Bridier, sup.; 1900 : néant; 1901 : *Du rôle de l'éducation dans l'histoire*, par M. Prandi, prof. d'hist.; 1902 : *Dupanloup éducateur*, par M. Trésal, prof. d'anglais; 1903 : *La Sincérité*, par M. Legendre, prof. de 3^e; 1904 : *Lacordaire éducateur*, par M. Louis, prof. de 4^e; 1905 : *La piété au Petit Séminaire*, par M. Bridier sup.; 1906 : *Ce que disent nos plus vieux murs*, par M. Schœnher, prof. de 2^e.

La visite que Mgr Amette, coadjuteur du cardinal, fit à la maison le 21 octobre 1906, ressembla à la visite d'un prêtre à un malade en danger de mort. Sans doute, les paroles rassurantes ne manquèrent pas, mais on sentait qu'elles dissimulaient les pires prévisions¹. Ce sentiment fut encore plus vif à l'assemblée des anciens élèves, le 28 novembre. C'était bien la veillée auprès d'un mourant, qui a convoqué une dernière fois autour de son lit tous les membres de la famille. Même les plus légers et les plus insoucians ne purent échapper à cette impression pénible que laisse dans l'âme la menace d'un grand danger. Le coadjuteur ne put dissimuler que le péril approchait avec la date fatidique du 12 décembre. Il s'écria même : « En tout cas, il y a une chose sûre, c'est que si les murs de cette chère maison de Saint-Nicolas sont destinés à tomber, si son corps doit périr, son âme ne périra pas. » L'âme est destinée à un corps et si ce corps fait défaut, il manque quelque chose à l'intégrité de l'âme. D'ailleurs ne laisse-t-on pas quelque chose de son âme attaché à ces murs qui ont renfermé beaucoup de nos joies, de nos douleurs, de nos espoirs, de nos déceptions, à ce cadre qui, pendant quelque temps, a fait pour ainsi dire corps avec notre imagination, notre pensée, nos sentiments? Donc, ce soir-là retentit avec plus d'émotion que jamais la légende de saint Nicolas.

Le moment fatal approchait. On ne voulait point s'imaginer qu'il fût si près. Comment croire qu'un gouvernement civilisé fût capable de jeter dehors, en plein hiver, des locataires de cent ans, dont tout le crime était d'obéir aux ordres d'une autorité supérieure? Un délai allant jusqu'à la fin de l'année scolaire semblait s'imposer même à d'impitoyables sectaires. Au soir du mardi 11 décembre, circule la nouvelle des perquisitions faites à la nonciature. Ce coup d'audace commence à ébranler la confiance des plus optimistes. En ce même jour, vers 5 h. 1/2 du soir, les supérieurs des deux séminaires sont convoqués d'urgence par Mgr le coadjuteur et introduits au Conseil de l'Ar-

1. Cette visite fut pleine d'intérêt et de cordialité. Lors du compliment d'usage, visiblement, le coadjuteur prenait plaisir à dialoguer pour ainsi dire avec la communauté, surtout avec les plus petits. Le soir, après dîner, une réception plus intime et peut-être sans précédent dans les annales de Saint-Nicolas, réunissait au grand salon autour de l'archevêque de Sida, la plupart des professeurs.

chevêché, entendent la lecture d'une lettre du préfet de la Seine, signifiant que les Petits Séminaires sont dissous à partir du lendemain 12 décembre à minuit et que maîtres et élèves doivent se disperser dans le plus bref délai¹. Les supérieurs reçoivent, en même temps, l'ordre d'attendre la sommation du commissaire de police et la mission de reconstituer le plus tôt possible leur œuvre. Il faudra entamer des négociations en vue de transporter Saint-Nicolas dans l'École de l'Immaculée-Conception à Vaugirard.

*
* * *

Ces nouvelles communiquées à quelques professeurs ce soir même ne provoquèrent pas d'abord beaucoup d'émotion. On parla de sursis probable, d'échéance reculée. Le lendemain mercredi (12 décembre) quelques-uns, moins confiants, sont décidés à se préparer au départ². Pendant que les élèves s'appliquent sans trop de préoccupations à la composition hebdomadaire, plusieurs professeurs, soucieux de mettre en sûreté leur petit mobilier, vont, dans la matinée, chercher les caisses nécessaires à ce déménagement. Après le repas de midi, l'alerte est définitivement donnée parmi les maîtres. Les uns, sur les indications de l'économie se mettent en quête de lieux de dépôts, les autres négocient de nouveaux achats de caisses. Bientôt dans les corridors si longtemps endormis, retentissent les coups de marteau; au fond des caisses s'empilent rapidement les livres qui constituent la principale richesse du professeur. Cependant, la promenade des élèves s'effectue sous une pluie fine et désagréable. Leurs conversations sont animées : ils ne savent pas exactement où en sont les choses, mais le soupçonnent. Au retour toutefois, quel n'est pas leur étonnement en constatant ces allées et venues extraordinaires, ces bruits insolites, ce transport précipité de lourdes caisses. Au premier mouvement, ils essaient de plaisanter, mais bientôt la plaisanterie s'arrête sur leurs lèvres. Ils commencent à comprendre et à s'attrister. Un bon nombre s'offrent à aider leurs maîtres transformés en déména-

1. *Annuaire de S.-N.* 1906, p. 55.

2. Depuis plus d'un mois, le mobilier qui restait à Conflans, et une partie de la bibliothèque de Paris, avaient été confiés à des mains sûres.

geurs et c'est dans toute la maison un branle-bas général¹. On descend rapidement, dans le vestibule et les parloirs, les meubles les plus hétéroclites. A l'heure du souper, on se retrouve au réfectoire, mais dans quel état d'agitation ! La triste réalité s'est faite tangible et elle éveille, même chez les plus légers, un sentiment pénible : il est dur d'être expulsé de chez soi et on ne sait pas encore jusqu'où sévira



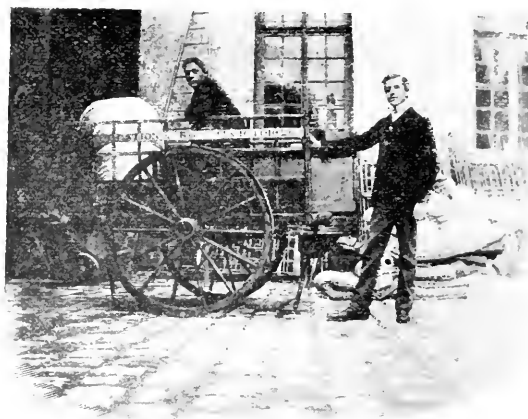
La bibliothèque.

la persécution. Dans le fond de beaucoup de ces cœurs, se mêlent le désir et la crainte d'une lutte qu'ils voudraient engager au nom du droit contre la force.

A la prière du soir, M. le Supérieur annonce officiellement aux élèves l'ordre qu'il a reçu de partir : « Il est très ému, écrit l'un d'eux, mais il nous encourage au calme, à la tranquillité. — Il n'y a rien à craindre, dit-il ; demain vous aurez le temps de préparer vos malles, dormez bien ; nous resterons dans notre vieux Saint-Nicolas le plus tard possible. — Ces dernières paroles sont ac-

1. Nous ne donnerons aucun nom, mais plus d'un est au bout de notre plume.

cueillies par des applaudissements unanimes. Dieu! que les dortoirs sont changés, eux aussi! Il n'y a plus de symétrie ni d'ordre; les meubles ont disparu; le vide que leur départ a produit est saisissant; nos effets et nos malles les remplacent et sont, les uns au pied du lit, les autres à côté. Cette nuit-là, plusieurs n'ont pas dormi¹. » Dans un conseil tenu ensuite au petit réfectoire, M. le Supérieur annonce qu'il a reçu de l'archevêché l'ordre de ne pas continuer les classes de peur de rendre les professeurs désormais inaptes à l'enseignement. Il y



Scène de déménagement.

Cliché Lozet

aura, le lendemain, étude et récréation pour les petits, pendant que les grands déménageront les meubles de la maison.

Donc, légalement, au dernier coup de minuit (12 décembre) Saint-Nicolas avait cessé d'exister! Au matin du jeudi 13, on vit bien que ce n'était pas là une pure fiction. Pêle-mêle s'entassaient dans les corridors et les vestibules, meubles, caisses, lits; la maison se vide rapidement. Des déménageurs de profession rendent ce mouvement encore plus accéléré et de braves élèves descendent avec de lourdes caisses, remontent vaillamment, pour redescendre encore. Et les voitures à bras circulent continuellement tirées fièrement, sous la pluie glaciale et les regards étonnés des voisins. Ceux-ci, pour la plupart, s'in-

1. Récit d'un élève.

dignent des mesures odieuses qui obligent d'honnêtes gens à sauver comme dans un incendie ou un pillage, ce qui leur appartient. A 11 heures, le séquestre arrive sous les espèces d'un employé de la préfecture. M. le Supérieur et M. l'Econome sont absents : ils font des démarches pour prolonger le plus possible les derniers jours de la maison et chercher déjà les moyens d'en reconstituer une autre. Le premier est parti négocier un sursis avec le préfet de la Seine; le second a pris précipitamment



Autre scène de déménagement *Cliche Lozet*

(A gauche, l'intépide Foltète.)

le train pour Boulay-Saint-Clair (Eure), afin de conférer avec le président de la société civile de l'Immaculée-Conception.

Un groupe de professeurs reçoit l'émissaire du gouvernement. Celui-ci balbutie des excuses et présente une pièce destinée à être remise à « *l'ex-supérieur de l'ex-Petit-Séminaire.* » On l'adresse au concierge et on remonte se remettre à l'ouvrage. A deux heures, M. le Supérieur réunit les élèves à l'étude et leur fait écrire à leurs parents une lettre pour annoncer le départ qui aura lieu le lendemain, vers deux heures. Tout le reste du jour, il tombe de la neige fondue ce qui rend très pénible le déménagement. Mais une sorte de fièvre s'empare de presque tous. On veut ne laisser au séquestre que des murs nus. De généreuses initia-

tives enlèvent les ornements de la chapelle, les meubles les plus lourds, et toujours sous la pluie, on entasse tout cela dans des boutiques, des sous-sols loués ou gracieusement offerts. Les élèves d'un dortoir tout entier s'offrent à continuer ce dur labeur après le repas du soir. Et c'est dans une partie de la maison un fracas de coups de marteaux, de caisses bruyamment glissées, de corps de bibliothèques violemment disloqués, et dans la rue de Pontoise, le boulevard Saint-Germain, la rue des Bernardins, c'est, jusqu'à minuit, le va-et-vient perpétuel de la journée¹. Les domestiques, les sœurs n'ont pas ménagé leurs peines et leur activité s'est décuplée en ce jour mémorable.

Un sursis accordé par la préfecture de la Seine à cette date du 13 décembre, ne permettait pas de retenir plus longtemps les élèves bientôt désœuvrés. Le vendredi (14 décembre), devait donc être la dernière journée vécue ensemble à Saint-Nicolas². M. le Supérieur dit lui-même la messe de communauté dans la chapelle dénudée et, par une allocution qui la précéda, témoigna de sa tristesse, protesta contre l'iniquité, tira des événements une leçon de détachement. Pendant la matinée, on continua d'enlever ce qui pouvait devenir la proie du séquestre.

A onze heures et demie, les rhétoriciens remplacent pour le service à table les domestiques occupés ailleurs. Au sortir du déjeuner, on se réunit à la chapelle. Quelques parents d'élèves s'y trouvent.

Le temps, maussade jusque-là, s'éclaircit et le soleil paraît. Mais les cœurs sont tristes. A l'autel, six cierges disparates sur des chandeliers de fortune. Dans la nef, se rangent, au hasard, maîtres, élèves et parents. On dirait qu'ils vont assister à un office des morts. Avant le salut, M. le Supérieur parle. D'une voix grave et avec un pathétique contenu, il commente les événements, exprime tout haut les sentiments qui s'agitent dans les esprits, fait appel au calme, au pardon; et on voit çà et là des larmes essuyées furtivement. Pendant le salut qui est

1. Il va sans dire que la gaieté ne perdit pas tous ses droits dans ces journées de deuil, et les rires, au milieu de cette effervescence, se faisaient entendre de divers côtés au gré des incidents.

2. C'est ce même soir qu'eut lieu dans le parloir la dernière réunion de la Conférence de S. Vincent-de-Paul (de S.-N.). Depuis sa fondation (1842), c'est là qu'elle tenait ses séances. Cf. le journal *Le Chardonnet*, juin 1910.

d'une grande simplicité, cette émotion s'accroît et au sortir, des yeux rougis disent mieux que toutes les paroles, combien était profond l'attachement de beaucoup à cette vieille maison, et combien même est pénible la séparation des élèves et des maîtres. Et pour ajouter encore à la tristesse, voici qu'on détache la cloche¹. Bon nombre d'élèves restent cependant et continuent à faire disparaître tout ce qui se peut enlever². Le soir, le réfectoire est encore à moitié plein.

Le lendemain, samedi, le vide s'accroît. M. le Supérieur fait des démarches au ministère de l'Instruction publique et des cultes, pour demander une dispense de stage et ouvrir une nouvelle maison. Comme le ministre est à la Chambre, M. le Supérieur est reçu par M. Jules Gauthier, sous-chef de Cabinet. Celui-ci le renvoie au Recteur et au Conseil académique. Il faudra songer à une autre combinaison. On a convié les élèves, à Notre-Dame, pour le dimanche 16 décembre. Un bon nombre revient à Saint-Nicolas, déjeuner. En attendant, ils se répandent dans la maison et visitent des recoins qu'ils n'avaient jamais connus. Après le déjeuner, on photographie un groupe où se voient confondus ensemble maîtres, élèves et domestiques. Puis on demande aux élèves qui étaient restés jusqu'à ce jour dans la maison, de vouloir bien se retirer. Le personnel des domestiques est en effet, sur les dents, et il devient, d'ailleurs, de plus en plus difficile de pourvoir aux besoins de chacun. Plusieurs, parmi les maîtres, ont reçu ou cherché asile au dehors; mais on se retrouve au petit réfectoire où des tables d'élèves sont restées et où souvent le service est fait par les professeurs. Les nerfs se détendent; dans l'oisiveté forcée on trouverait vite l'ennui. Mais les préoccupations ne manquent pas. Où ira-t-on se réfugier? Quand pourra-t-on le faire? Où en sont les négociations? Elles sont

1. Ce n'était plus celle qui avait appelé aux exercices les élèves de Dupanloup et de ses successeurs : celle-ci avait, en février 1901, exhalé son âme dans un dernier soupir, après un râle qui parut à plusieurs déchirant et de fâcheux augure. On baptisa quelques jours après une nouvelle cloche et son baptême conféré par M. Guéneau fut l'occasion d'une cérémonie qui procura aux élèves une petite distraction et... des dragées. Sa vie fut courte. Elle subit au bout de quelques jours le sort de son aînée. Enfin M. Salomon, devenu curé du Perreux, nous fit don d'une cloche qui avait fait ses preuves dans un de ses patronages. C'est elle qui, jusqu'en décembre 1906, marqua de ses appels les dernières années de Saint-Nicolas.

2. Quelques cambrioleurs profitèrent du désarroi pour s'emparer de plusieurs caisses.

trop lentes au gré de notre attente impatiente. M. Lefébure, président de la société civile, n'est pas encore de retour à Paris. De plus, qui pourra se mettre à la tête du futur établissement qui semble devoir occuper le petit collège, actuellement inoccupé rue de Vaugirard ?

Pour calmer les nerfs, ou leur ménager un dérivatif, survient l'expulsion du Cardinal. Sans mot d'ordre donné, nombre de Nicolaïtes, maîtres et élèves, se trouvent à l'Archevêché ou sur le parcours de cette procession d'un nouveau genre qui se déroule de l'hôtel de la rue de Grenelle à l'hôtel de M. Denys Cochin, rue de Babylone. Chez plusieurs élèves même, l'ardeur juvénile les entraîne involontairement au commissariat de police où il les faut réclamer. Au soir, M. Joly, mettant avec empressement ses titres universitaires au service de Saint-Nicolas, dépose les pièces nécessaires à la Sorbonne; mais il faudra encore attendre la conclusion des négociations relatives au local.

Mardi 18, journée pénible d'attente. Le sursis, dit-on, doit expirer le lendemain. Plusieurs élèves viennent coucher dans un dortoir glacé pour assister à l'expulsion du lendemain. D'autres sont allés au Sacré-Cœur, passer une nuit d'adoration et arrivent dès le lendemain matin à la rue de Pontoise. Après une messe, dite à la chapelle de la Sainte Vierge¹, le Saint-Sacrement est porté à la paroisse.

Les profanateurs peuvent venir. On suppose qu'ils sont proches, mais nous ne connaissons pas l'instant de leur visite. Encore un peu d'ailleurs, et la vie sera impossible dans une maison où on ne conserve plus que le strict nécessaire. Ce soir du mercredi 19 décembre, le réfectoire des maîtres offre un aspect singulier. Une vaisselle antique, remontant sans doute au temps du premier Empire, des bougies fichées dans des bouteilles et remplaçant le gaz², des chaises dont la solidité est douteuse, des verres ébréchés, donnent à cette salle une physionomie pittoresque et un peu lugubre.

Mais la gaieté prend vite le dessus³, et nous réunit après ce

1. L'autel de la grande chapelle est enlevé depuis plusieurs jours; de même on a détaché le vitrail de la *Présentation*, donné par Mgr Hautin en juillet 1901.

2. Les conduites ont été coupées et le plomb enlevé.

3. Un de nos amis les plus fidèles, M. H. Duvaux, assiste à ce repas et l'anime de sa verve joyeuse. — Dans toutes ces circonstances, ce fut merveille de voir fonctionner le service d'approvisionnement.

repas quelques instants autour de l'unique foyer de la maison¹, où brûlent des bancs et des planches. Puis on se sépare, les uns gagnent leur asile momentanément, d'autres rentrent dans leur chambre froide et vide.

Le lendemain (jeudi 20), vers 6 h. 1/2 du matin (donc avant l'heure légale) des ombres circulent autour du séminaire. Un fournisseur sonne à la porte et prévient de l'arrivée des forces policières. C'est M. l'Econome qui reçoit les premiers agents. M. le Supérieur, confiant dans le délai consenti par le préfet de la Seine, et pensant que les élèves, ayant évacué la maison à la date fixée, on se contenterait d'envoyer aux maîtres l'ordre de quitter à leur tour, est parti vers 5 heures pour dire sa messe, à Montmartre et demander de faire de son mieux l'œuvre qu'il a déjà entreprise.

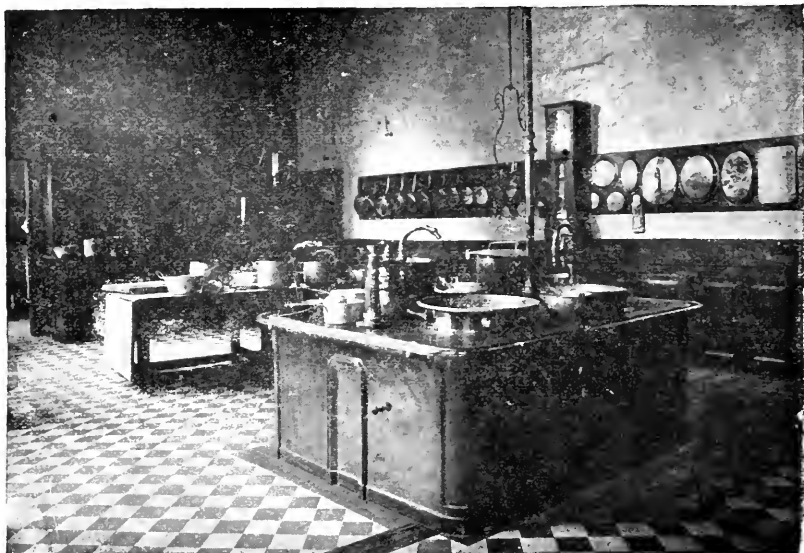
A tâtons, dans les ténèbres, les agents veulent se diriger, mais force leur est bientôt de se procurer, au dehors, des bougies qui les guideront dans leurs perquisitions. Ils commencent par les combles et les étages supérieurs, descendent par l'escalier de service près de la porte de la rue Saint-Victor. Cependant, plusieurs des maîtres disent leur messe dans les chapelles de la Pénitencerie, mais non sans quelques distractions. Au fur et à mesure qu'ensuite ils se rencontrent avec la police, ils reçoivent l'ordre de sortir de la maison. Une heure de répit est accordée, sur les vives réclamations de l'un d'eux. On en profite pour déménager par la voie la plus directe, c'est-à-dire par les fenêtres, les derniers des lits. Le jour est venu et les voisins contemplent avec tristesse ce spectacle d'un nouveau genre. A chaque pas, nous rencontrons des agents, soit en bourgeois, soit en uniforme. C'est que pendant la nuit² les craintes ont été assez vives à la préfecture de police. Etant donné le sursis accordé et les ordres supérieurs, une résistance sérieuse ne pouvait avoir lieu et par là, le déploiement de forces considérables, devenait exagéré et légèrement ridicule. Et pourtant en prévision d'une résistance possible, douze sapeurs se tiennent prêts à la Fourrière³. Environ 200 agents ont barré les

1. Celui de M. l'Econome.

2. Nous tenons ces détails d'une source certaine, mais nous ne pouvons pas l'indiquer.

3. Etablie comme on le sait, à peu près sur l'emplacement de l'ancienne église des Bernardins, au n° 19 de la rue de Pontoise.

rues Saint-Victor et de Pontoise, pénétré dans le séminaire dont ils ont occupé rapidement l'entrée en commençant par expulser le concierge, et se sont répandus dans toute la maison, intimant de nouveau l'ordre aux Sœurs, aux domestiques¹ de sortir de cette maison investie. Vers neuf heures du matin, les maîtres qui occupent la place² ne paraissent pas très décidés à la quitter. Pour reculer le moment fatal, ils cherchent partout ce qui a pu échapper à l'œil des déménageurs et la rue de Pontoise retentit bientôt des lits et des ustensiles de fer qui tombent. Cet-



Une partie de la cuisine de Saint-Nicolas.

te tactique exaspère M. Mouquin, le directeur des recherches. Il interpelle les récalcitrants; il leur fait observer qu'ailleurs les choses se sont passées rapidement, et qu'il est inutile de précipiter ainsi ces objets dont la chute bruyante attire l'attention du quartier et des passants. On lui riposte que l'heure accordée est insuffisante et qu'il y a encore bien des épaves à sauver du naufrage. « Dans ce cas, sortez d'abord, puis vous pourrez rentrer et déménager jusqu'à 4 heures du soir ». — Mais qui nous

1. Ceux-ci achèvent à la hâte le déménagement de la cuisine. Cette pièce, qui remontait à la fin du XVII^e siècle était très spacieuse et bien éclairée.

2. Environ 5 ou 6. Un élève les accompagnait : M. Foltète.

sera garant que ces conditions seront observées? — « Moi, M. Mouquin ». — Dans ce cas, nous allons sortir. — Et alors, d'un pas lent et suivie de très près, par nombre d'agents, la petite troupe rejoint dans la rue de Pontoise ceux de ses confrères qu'une consigne rigoureuse a empêchés d'entrer. A ce moment, survient le supérieur, surpris de tomber au milieu de cette scène. Il se heurte à la barrière formée par les agents, dont plusieurs n'exécutent qu'à regret les ordres donnés; il est repoussé dans la rue. Après s'être fait connaître, il est autorisé, sous la conduite de deux agents, qui ne le quittent pas, à monter dans son appartement, pour enlever ses affaires personnelles.

Le simulacre de violence accompli, la consigne devient moins sévère, et sans être libre, l'entrée est facile pour les familiers de la maison.

Mais la matinée s'avance et il faut songer aux nécessités de la vie. Un mot d'ordre, habilement jeté tout à l'heure par l'économe, de la fenêtre de sa chambre, à un affidé dans la rue de Pontoise, a pourvu au plus pressant; ce mot d'ordre circule à voix basse. On déjeune à Conflans! C'est qu'il ne faut pas éveiller l'attention de la police et nous ignorons si elle songe pour aujourd'hui à faire évacuer Conflans. Comme des malfaiteurs, les maîtres arrivent là-bas en ordre dispersé, à la petite porte et entrent furtivement. Les Sœurs ont déjà eu le temps d'improviser le déjeuner. Mais quel froid dans ce grand salon sans feu où le repas est dressé! On devine l'animation qui règne pourtant à cette table où on se retrouve tous.

Le reste de la soirée est occupé ensuite à Paris, à sauver le matériel qu'on avait cru devoir d'abord négliger et laisser. Quelques-uns, avant de quitter, peut-être pour toujours, cette maison, veulent en explorer les recoins qu'ils ignoraient. La police s'est faite tolérante; ils en profitent pour monter aux combles, même sur les toits, et découvrent des points de vue qu'ils ne soupçonnaient pas. Cependant le crépuscule arrive et le temps est d'un gris sombre qui s'harmonise bien avec les circonstances. L'heure du suprême adieu approche. Vers 4 heures, un groupe se forme dans la cour. Quelques amis fidèles sont là, avec quelques professeurs. Deux photographies sont prises à

ce dernier moment. Puis simplement, on se met à genoux dans cette cour, et, sous les regards un peu étonnés des gardiens de la paix, M. le Supérieur récite un *Pater* et un *Ave*, auxquels répond tout le groupe qui l'entoure. M. l'Econome se relève en disant : Vive la joie quand même ! Enfin, lentement, on se retire.

Dans les jours d'attente qui suivent, on se retrouve fidèlement aux repas à Conflans : c'était désormais le seul lieu qui pût nous réunir tous. Dans la journée, on court les bibliothèques, les salles de la Sorbonne, où règne une douce chaleur, on vague à des occupations qu'on se crée, mais on ne veut pas se disperser avant de savoir où on se réunira après la tempête. Et malgré la boue, la neige et le froid rigoureux, on revient fidèlement aux nouvelles. Enfin le 24 décembre, au soir, M. le Supérieur nous apprend que les négociations avec la société civile sont terminées. Elles ont été très actives pendant les journées du 21, du 22, du 23 et du 24 décembre. La société civile a consenti à louer à l'archevêque, pour 500 francs par mois, plus les impôts (4.000 francs), le *petit collège de Vaugirard*. Nous aurons une entrée spéciale sur la rue Vaugelas¹. L'ancien supérieur de Saint-Nicolas, M. le chanoine titulaire Joly, devient directeur légal du nouvel établissement. Celui-ci pourra ouvrir le 24 janvier 1907, mais ne devra plus porter le titre de séminaire. Il le permutera avec celui d'Ecole secondaire diocésaine.

Cette nouvelle est bien accueillie et plusieurs vont jouir à la campagne de ces vacances prolongées.

1. Cette rue était peu habitée et il fallut improviser un numéro (12) pour désigner l'entrée du séminaire.

ÉPILOGUE

Saint-Nicolas à la rue Vaugelas

Le jour de Noël, à Notre Dame, les élèves ont appris de la bouche de M. le Supérieur le lieu et la date où on se retrouvera réuni. Si la date paraît assez reculée à quelques élèves, (après toutes ces traverses), l'économe trouve que le temps lui est mesuré. Dès le 1^{er} janvier, suivi du fidèle Foltête¹, il s'installe dans ce *petit collège*, abandonné depuis deux ans. Il faut débarrasser ce local des meubles qui l'encombrent, le nettoyer de fond en comble, préparer l'aménagement de certains services². Un froid rigoureux rend encore ces opérations plus pénibles. Puis, c'est le déménagement, enfin le nouvel emménagement. Tout cela se fait avec entrain et, là encore, des élèves dévoués prêtent leur concours. Petit à petit, les maîtres s'installent. Mais il leur faut se séparer les uns des autres. Le petit collège renferme peu de chambres; l'administration y sera logée à l'étroit et les surveillants seuls pourront avec elle rester rue Vaugelas; les autres professeurs trouvent au *grand collège* une hospitalité gracieusement offerte par le directeur M. Orain et la Société civile. La maison Poiloup, qui forme la partie centrale du grand collège, recueille ainsi les naufragés de Saint-Nicolas et cela rappelle le temps où l'établissement de la rue du Regard était le vestibule de celui de la rue Saint-Victor. L'accueil est fraternel et si la discrétion empêche de nouer des relations trop étroites, la cordialité s'établit rapidement entre les deux personnels.

1. Cet élève entré au séminaire à un âge avancé avait voulu suivre notre fortune et on l'admit volontiers parmi les maîtres. — Son ardeur que rien ne put contenir, contribua sans doute à développer chez lui une maladie de cœur à laquelle il succomba, après de longues souffrances.

2. Ce collège n'avait pas auparavant son autonomie complète, mais il fallait, en somme, peu de modifications pour l'appropriier à sa nouvelle destination.

Arrive le 24 janvier : le nouveau Saint-Nicolas se remplit; les oiseaux ne sont pas nombreux¹, mais ils sont tous là, curieux de connaître leur nid. A une rapide inspection, il leur paraît plus gai que celui qu'ils viennent de quitter. Par certains points, il est plus incommode que l'ancien; mais son air de jeunesse, la lumière qui y pénètre facilement, sa chapelle sombre et favorable au recueillement, ses dortoirs si bien aérés, sa cour spacieuse et son petit préau, lui attirent vite les sympathies. Beaucoup regrettent le vieux Saint-Nicolas², mais la place n'est



Ecole secondaire diocésaine (de la rue Vaugelas).

plus aux regrets stériles, il faut vivre, et par son mouvement, la vie amènera une puissante diversion. Les classes reprennent³; malgré l'insuffisance des moyens, on ose même donner, au soir du 12 février (mardi-gras), une séance récréative et voilà tous les rouages remis à leur place et fonctionnant avec régularité. Le jeudi 18 février, le coadjuteur, Mgr Amette, nous fait à l'im-

1. On ne les a pas abandonnés totalement à eux-mêmes. Les *rhétoriciens* se réunissent au cercle du Luxembourg autour de leur professeur et passent d'ailleurs leurs examens trimestriels comme si le calme régnait. Les *secondes* les imitent sur ce dernier point. D'autres centres de réunion groupent les élèves de 3^e, de 5^e, ou encore les élèves de quartiers proches les uns des autres.

2. Ils le dirent à Mgr Amette, le 12 février.

3. Pour mieux montrer que l'année continue, on a proclamé, en rentrant, les places de la composition faite le 12 décembre.

provisio une visite. Cette régularité, qu'il constate, ne l'étonne point : « Détruisez d'un pied brutal une fourmilière, nous dit-il, l'émoi sera grand dans cette république, mais bientôt les fourmis se mettront à l'œuvre et la fourmilière sera rétablie : ainsi fait l'Eglise, elle restaure infatigablement ses ruines »¹.

On est bientôt étonné de voir arriver la fin de cette année. Elle s'est passée avec son cortège ordinaire de joies, de deuils, de travaux et de délassements².

*
* *

L'année suivante devait être la dernière de Saint-Nicolas. On le craignait, on le pressentait. Aussi se hâtait-on d'en jouir. La plupart des professeurs se souviendront avec plaisir de ces longues et intimes causeries qui prolongeaient volontiers les réunions autour de la table du réfectoire qui leur était réservé³. Bien des questions y étaient agitées ; les joyeuses reparties partaient de tout côté et le visiteur lui-même entraînait vite dans ce courant d'aimable familiarité. Le nid semblait devenir plus moelleux⁴ et on s'effrayait un peu à la pensée de le quitter.

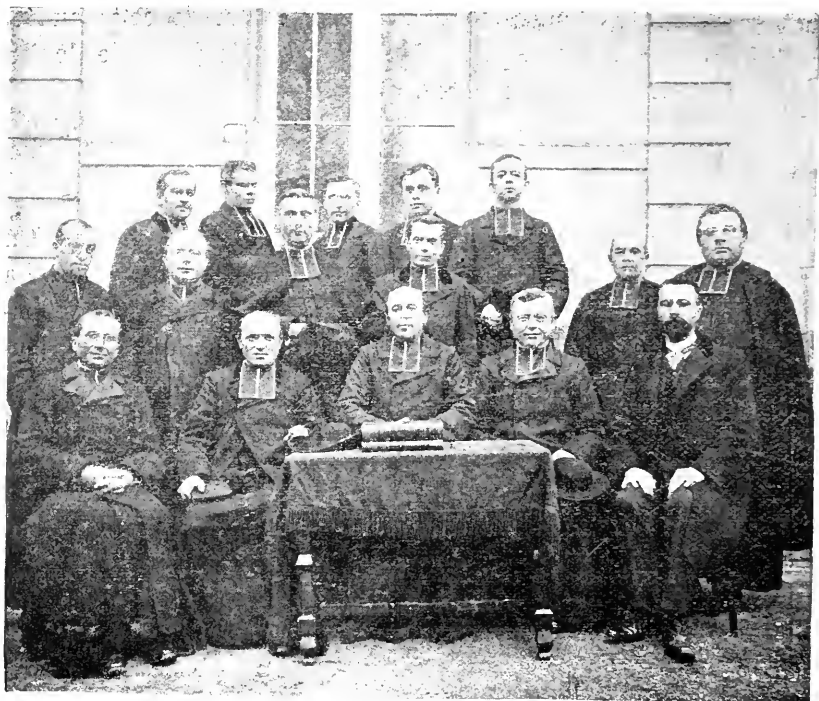
1. La spoliation allait atteindre le 19 février, la maison de Conflans où l'on vint signifier la mise sous séquestre. A ce moment, grâce à un travail incessant, l'ancien château n'offrait plus aux ravisseurs, que ses murs entièrement nus. Le 28 mai, le séquestre y fit changer les serrures extérieures et bientôt, la police y installa son école de chiens.

2. Parmi les joies et les délassements rangeons la première communion où assiste, pour la première fois depuis longtemps, toute la communauté ; la Fête-Dieu avec ses trois reposoirs préparés dans la cour ; le banquet des anciens élèves séminaristes, le pèlerinage accoutumé de Longpont, une promenade à Bièvres (les élèves font remettre à Son Eminence la somme de 200 francs, prélevée sur les frais d'une grande promenade) ; la distribution des prix avec discours de M. Lucas, professeur de rhétorique, sur les *Auteurs païens dans l'éducation classique*. — Parmi les deuils, citons le service funèbre pour Mgr Hautin et, quelques jours après, les obsèques de M. Guéneau, curé de Saint-Nicolas ; du Chardonnet, mort à la suite d'une attaque d'apoplexie éprouvée, en pleine chaire, dans son église.

3. L'insuffisance du réfectoire des élèves avait obligé à établir un *réfectoire des maîtres*. Une façade donnait sur le parc, ce qui égayait cette pièce.

4. Peu de faits particuliers cette année-là : réunion de l'Association dans un dortoir du petit collège, habilement transformé en salle de banquet. — (27 nov. 1907) (président, Mgr Gibier, évêque de Versailles). — Obsèques du cardinal Richard, 1^{er} février 1908, et service de quarantaine le 31 mars ; — Visite du nouvel archevêque, le 8 avril ; — Fête de Jeanne d'Arc à Notre-Dame ; — 19 juin, sépulture de M. Daix, (sa mort lui épargna la douleur de voir disparaître Saint-Nicolas). — Promenade à Vaucresson.

C'est qu'il circula vers Pâques un bruit fondé : l'archevêché pressé par plusieurs motifs, se décidait à réunir ses deux petits séminaires (Notre-Dame des Champs¹ et Saint-Nicolas) dans une même maison. Où et comment se ferait la fusion ? C'était en-



Les Professeurs de Saint-Nicolas (fin 1908).

Cliché Chardon

1^{er} rang : MM. Trésal, Lemoine, Bridier, Schœnher, Gousseu.

2^e rang : MM. Volatron, Louis, Legendre, Martocq, Lucas, Laronde.

3^e rang : MM. Franc, Lozet, Maury, Chardon, Ch. Jacques.

core un mystère et ce mystère engendrait nombre de conjectures. Petit à petit, il se laisse percer. A la fin de juin, on apprend que le *grand collège* fermera ses portes l'année prochaine et que Mgr Amette le loue pour deux ans, en faveur d'un unique petit séminaire. Le futur supérieur sera M. Bridier, supé-

1. Exproprié en 1905, Notre-Dame des Champs s'était établi à Fontenay-aux-Roses, puis, après l'expulsion de 1906, dans une partie du collège dit de Madrid.

rieur de Saint-Nicolas. Il y amènera son personnel¹. Le caractère de la nouvelle maison sera mixte. Il est même question d'y introduire les quatre sections d'enseignement, instituées

1. A la fin de 1908, le personnel enseignant comprenait : MM. Bridier, sup.; Lemoine, economie; Lucas, agrégé de l'Université, rhét.; Schönher, licencié ès lettres, 2^e, directeur légal depuis le 17 nov. 1907; Legendre, licencié ès lettres et diplômé en philosophie, 3^e; Louis, admissible à l'agrégation des lettres, (on sait qu'en 1904 les ecclésiastiques furent dépouillés, par le ministre Chaumié, du droit de concourir pour l'agrégation), 4^e; Chardon, licencié ès lettres, 5^e; Laronde, 6^e; Trésal, licencié en histoire, anglais; C. Jacques, licencié ès sciences, sciences; Franc, licencié en histoire; Martocq, préf. de disc.; Lozet et Volatron, prés. d'étude; Maury, suppléant. Tous, sauf ce dernier, entièrement dans la nouvelle école secondaire diversifiée.

Parmi ces professeurs, plusieurs avaient déjà fourni une assez longue carrière, s'attardant à Saint-Nicolas « au risque de décourager les légitimes ambitions des professeurs plus jeunes, et cela parce qu'ils étaient doucement retenus par l'ensemble de ces choses vieilles et charmantes qu'on nomme les traditions de Saint-Nicolas ». (*Dupanloup éducateur*, par M. Trésal, p. 9. Vers la fin de cette période, un certain point d'honneur en engagea aussi plusieurs à ne pas désertir au moment du péril. La rhétorique, la seconde, la troisième, la quatrième, les sciences, les langues vivantes gardent leur professeur, depuis au moins 1900. L'économat passe, en 1903, des mains de M. Demay (nommé directeur en 1899) en celles de M. Lemoine.

Rhétorique : M. F. Lucas.

Seconde : M. P. Schönher; *Suppléants* : en 1907, M. Dubois, en 1908, M. Millet.

Spéciale supérieure : 1898-1905, M. C. Chatelard; cette classe est ensuite supprimée.

Troisième : 1896-1908, M. J. Legendre.

Quatrième : 1899-1908, M. J. Louis.

Cinquième : 1898-1899, M. J. Duhamel; 1899-1904, M. Jul. Gaston; 1904-1905, M. A. Laronde; 1905-1908, M. A. Chardon.

Sixième : 1898-1899, M. Jul. Gaston; 1899-1902, M. G. Gauthier; 1902-1904, M. M. Viard; 1904-1905, M. Nicolas.

Spéciale élémentaire : 1898-1902, M. E. Gallot; 1902-1904, M. A. Chardon, 1904-1905, M. Nogier.

Septième : 1899-1902, M. V. Martin; 1902-1903, M. P. Franc; 1903-1904, M. Nogier; 1904-1905, M. Volatron.

Histoire : 1898-1904, M. A. Prandi; 1904-1906, M. Falconnet; 1906-1908, M. P. Franc.

Mathématiques : M. C. Jacques.

Anglais : M. Trésal.

Préfets de discipline, à Paris : 1899-1903, M. A. Lemoine; 1903-1908, M. L. Martocq.

A Conflans : 1898-1899, M. E. Semblanet; 1899-1903, M. P. Osty; 1903-1905, M. P. Franc.

Présidents d'études, à Paris. — Etude des grands : 1898-1900, M. L. de Boissieu; 1900-1902, M. A. Chardon; 1902-1903, M. L. Martocq; 1903-1904; M. Bayard; 1904-1908, MM. L. Maury et F. Lozet. — Etude des petits : 1898-1899, M. Zemmer; 1899-1901, M. L. Pivet; 1901-1902, M. L. Martocq; 1902-1903, M. Gaillard; 1903-1904, M. G. Nicolas; 1904-1905, M. Rehmer; 1905-1906, M. Bureau; 1906-1908, M. Volatron.

A Conflans : 1898-1899, M. G. Gauthier; 1899-1900, M. Chavanette; 1900-1902, M. M. Viard; 1902-1903, M. Nogier; 1903-1904, M. Volatron; 1904-1905, M. Bureau.

Suppléant général : 1905-1908, M. Maury.

Professeurs de musique : M. l'abbé Geispitz; M. W. Gousseau, (1899-1908).

par les programmes officiels de mai 1902. Elle prendra le nom d'École secondaire diocésaine de Paris mais en y ajoutant le vocable de l'ancien collège : l'Immaculée-Conception.

Il n'y avait qu'à s'incliner devant la décision archiépiscopale et le reste de l'année s'écoule au milieu des conjectures, des appréhensions, des espérances et des prévisions. Enfin, le mercredi 22 juillet, sous le préau, transformé en salle de fête, après un discours du professeur d'histoire, où respirait un invincible optimisme¹, M. Odelin, vicaire général, spécialement chargé des petits séminaires, porte officiellement à la connaissance des maîtres, des élèves et des parents, la décision de Monseigneur réunissant en un seul établissement les deux petits séminaires de Paris. Cette déclaration est accueillie avec calme et respect : Saint-Nicolas disparaissait.

Mais il ne disparaissait pas tout entier. Il allait, dans une certaine mesure, se survivre à l'Immaculée-Conception ; et surtout rien ne pouvait effacer les services qu'il avait rendus au diocèse, depuis le jour où, reprenant, sous une autre forme l'œuvre de Bourdoise, il débutait timidement avec Jalabert, jusqu'au moment fatal où s'acheva sa destinée presque séculaire².

1. Il était intitulé : *La jeunesse de l'âme*.

2. A la rentrée d'octobre 1907, 80 élèves de St-Nicolas se trouvaient dans les séminaires de Saint-Sulpice et dans d'autres grands séminaires ou noviciats d'ordres religieux. Depuis 1874, 400 anciens élèves environ reçurent l'ordination sacerdotale. Cf. *Annuaire 1909*. — Leurs noms se trouvent consignés dans les *Annuaire*s. — Cédé par l'Etat à la ville de Paris, S.-N., au moment où nous mettons sous presse, n'a pas encore reçu de destination.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

1° ADDITIONS ET CORRECTIONS AU 1^{er} VOLUME

Préface, p. X, Jacquier, lisez : Jacquet; Lévêque, lisez : Levesque.

Page 7, dernière ligne, lisez : 1620 (*faute du copiste*).

Page 8, cinquième ligne; cleres, lisez : clercs.

On nous permettra de signaler l'importance de ce passage relativement à la question de *priorité*.

Cette question de la *priorité* de S. N. à Paris, nous a suscité des contradicteurs, attendus d'ailleurs¹. Nous avons pensé à traiter ici un peu longuement cette question : il y faudrait des développements trop étendus. Disons seulement que plus nous avons étudié ce point, plus les conclusions générales que nous avons données, nous ont paru solides².

Page 17, septième ligne : Il y aurait une étude à faire sur la part qu'ont prise les Jésuites à la formation cléricale, surtout dans la première partie du XVII^e siècle.

Page 20, *circa finem* : pour cette correspondance, lisez : par etc.

Page 37 : Bellarmin enseigna dans la deuxième partie du XVI^e siècle.

Page 52, note 1, lisez : Soulfour au lieu de Souffren.

Page 53, sixième ligne, novices : ajoutez : Faure et Baudouin. Voyez les biographies du P. Faure. Cf. La Vie du R. P. C. Faure, pp. 69 sqq.

Page 55, *circa finem* : On a contesté cette stérilité de l'apostolat de S. F. auprès des clercs. Cf. *Vie S. François de S.* par Letourneau, 1909, II, p. 238.

1. M. Prunel dans les *Etudes (religieuses)* du 5 février, du 5 mars et du 5 avril 1909; M. Monier, dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 15 mai 1909. Voir dans les *Questions actuelles* du 20 nov. 1909, un résumé assez fidèle de cette polémique. S'il plaît à Dieu, nous reviendrons sur ce sujet qui nous paraît intéressant. D'ailleurs, si nous sommes bien renseigné, notre idée fait son chemin et S. N. reprend, peu à peu, la place qui lui revient.

2. Sauf, bien entendu, sur quelques points de détail.

Page 60 : Dans les *Actes Episcopaux*, Paris (B. N.) nous lisons :
22 août 1657 (à Paris, c'est le plus ancien acte conservé). Mandement de MM. les vic. gén. de M. le cardinal de Retz.

... Nous avons, suivant l'usage et les anciens règlements de ce diocèse, ordonné ce qui en suit :

— Pour l'examen de ceux qui doivent célébrer la Sainte Messé ou entendre les confessions :

1^o Que ceux qui désireront estre approuvés pour entendre les confessions dans ce diocèse, s'adresseront à nous, ou à M. Dumetz, docteur de Sorbonne demeurant au Séminaire de S. N. d. C.

2^o ...

3^o Pour obtenir la permission de dire la Sainte Messe, il faudra premièrement, se présenter à M. Vaillant, prêtre de la Communauté dudit Séminaire Saint-Nicolas, avec lesdites lettres de prétrise d'*Exeat*... pour être examiné par lui desdites cérémonies et en avoir son certificat et ensuite s'adressera à nous ou audit sieur Dumetz pour avoir ladite permission laquelle il baillera pour autant de temps qu'il jugera à propos.

— Pour l'examen de ceux qui se présenteront pour recevoir les Ordres... Pour la Tonsure. « Ceux qui désirent se présenter à la Tonsure, se rendront tous en la salle de l'officialité le mercredi de la semaine qui précède celle des Quatre-Temps à une heure après-midi, où ils donneront leur nom à M. le Juge, prêtre de la Communauté de S. N. d. C. par nous commis pour l'examen de la Tonsure; ils en entendront le premier entretien et instruction de la Cléricature et apprendront l'heure qui leur sera donnée pour se trouver aux autres instructions qui se feront durant l'espace de 8 jours en la dite Communauté du S. de S. N., après lesquelles instructions ils seront tous les jours examinés... » (La tonsure se donne à l'Archevêché).

En 1658 nous voyons dans les *Actes épiscopaux* que Cerné succède à Vaillant.

Item, en 1659 : 1664 et plus tard au XVII^e siècle. On sait que S. N. jouit de ce privilège jusqu'à la Révolution.

— A ce propos, signalons ici la curieuse *délibération* par laquelle Saint-Magloire sollicite l'Archevêque, le 12 février 1662, « d'exempter le séminaire de céans ou plutôt de déclarer qu'il n'est pas sujet aux ordonnances par lesquelles tous ordinands sont renvoyés aux examens de Messieurs de Saint-Nicolas du Chardonnet, soit pour la vérification des démissoires, soit pour autre raison, attendu que le séminaire de céans est celui de Mgr l'Archevêque et ne dépend que de luy et des supérieurs qui sont ses grands vicaires et que les exercices et examen de telles choses se font céans suffisamment ». A. N. M. M. 500.

Page 61 ; C'est bien *Descouraux* qu'il faut lire : plus de 50 signatures autographes en témoignent aux *Archives nationales*. On lit un peu partout, dans les imprimés, Descoureaux et même Descourvaux.

Page 66, lisez : n. a. f. (sous la gravure).

Page 73 : S.-N. doit demander au grand chantre la permission d'ouvrir des écoles. Cf., Claude Joly, *Traité historique des écoles*. Paris, 1678, p. 404.

Page 74 : Dans les comptes rendus qu'on a faits de notre pre-

mier volume, nous n'avons pas trouvé généralement que ce point des petites écoles ait été mis assez en lumière.

Pages 78 et 79 : Pour le rôle important que joua, à Paris, Saint-Nicolas relativement aux catéchismes. Cf. un long et intéressant paragraphe dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* de MM. Vacant et Mangenot, art. : Catéchisme. On y affirme que « les cérémonies des premières communions solennelles, telles qu'elles se font en France, ont été empruntées à la paroisse S.-N. du C. ».

Page 101 : Note. Depuis 1908 nous avons trouvé que M. Heuqueville avait raison. Cf. tome II, page 31, note 3.

Page 103, circa finem : M. Dégert, spécialiste en la matière, croit, d'après une lettre de saint Vincent de Paul, qu'il a éditée, que c'est bien Potier qui eut cette initiative. On pourrait dire aussi que Potier eut cette initiative à l'instigation de Bourdoise. Cf. Bulletin de litt. eccl., juin 1909, p. 280.

Page 122, circa finem : Par testament du 3 avril ajoutez : 1633.

Page 124, onzième ligne : pensent-ils, lisez : parent-ils.

Page 125 : D'après A. N. H^o 3325, c'est le curé de S.-N. qui préside les assemblées de la *Bourse cléricale*.

Page 131 : Le départ de Bourdoise, en 1641, pour Villejuif, en 1642, pour Liancourt, est une preuve de plus qu'avant ces dates, S.-N. fonctionnait comme un vrai séminaire, puisqu'il est admis de tous que S.-N. fut fondé et organisé par Bourdoise.

— Plus exactement « l'ancienne communauté » fut achetée le 19 octobre 1638, par Compaing à Robert. Elle se trouvait « en la rue d'amont de la grande rue tirant à l'église » et le jardin tenait d'une part à « la ruelle vulgairement dicte la ruelle aux Prêtres ». Elle avait été d'abord louée en 1636 à la maîtresse d'école.

L'achat de la maison de la rue du Moustier à Duret, seigneur de Villejuif eut lieu le 14 février 1674. Cf. A. N. S. 6986. La pierre tombale de Duret (avec une inscription) se trouve dans l'église de Villejuif.

Page 142 deuxième paragraphe, cinquième ligne : Sur le caractère de du Ferrier, voyez le *Bulletin trimestriel de S. Sulpice*, année 1906, p. 63. D'après les indications fournies ici, M. A. Clerval, a publié dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres* (tév. 1909 et suiv.) quelques détails sur les premiers séminaires fondés à Chartres au XVII^e siècle.

Avant-dernière ligne : Eléonor d'Etampes; ajoutez une lettre écrite par ce dernier à M. de Chavigny le 16 avril 1641 :

« J'avoue que vous estes mon protecteur et je ne lay jamais reconnu plus avantageusement que par la grâce qu'il vous a pleu me faire descrire à M. Amelotte pour mon séminaire. J'espère que cette affaire s'achèvera ainsi que je le pouvais souhaiter. »

Archives du ministère des affaires étrangères. France 787, fol. 288.

Page 144, circa finem : « Magna pars fuit Adrianus instituti seminarii Sancti-Sulpitii », dit le *Gallia Christiana*, VII, p. 1014.

Page 145, huitième ligne : au lieu de Brandon, lisez : Du Ferrier.

Page 151, quatrième ligne : Comme dans la discussion sur la *priorité*, et la *nature* de S.-N., ces lettres patentes constituent l'argument le plus *authentique*, nous croyons devoir en reproduire ici le passage principal :

... Libentissime audivimus gratissimumque habuimus quod nobis humiliter expositum propositumque est ex parte virorum ecclesiasticorum communitatis seu consodalitatis, sub nostra auctoritate per nostras litteras 24 octobris anni 1631, erecta, et per dilectissimum nostrum magistrum Georgium Froger, presbyterum, sacre theologiæ doctorem, necnon parochialis ecclesiæ S. Nicolai de Cardineto rectorem, in sua parœcia exceptæ, per ipsorum supplicem libellum, continentem quod dictorum ecclesiasticorum sociatorum consilium et animus, circa institutionem seu communitatis aut societatis et publicum ecclesiæ obsequium per ipsos intentum semper fuit et est, non modo muniis parœcialibus inservire nomine parœcialium ecclesiasticorum, uti in dicta parœcia inserviunt, sed etiam dare se, prout sub nostra auctoritate hactenus se dederunt prædicti seminarii exercitationibus, ut presbyteros aliosque clericos, aut ad statum ecclesiasticum promovendos in pietate instruant, doceant casus conscientiæ, Sacramentorum administrationem, sacros ritus et cœremonias, cantûs Gregoriani peritiam et modulationem, cœteraque, id genus, in quorum usum seminaria instituuntur, et maxime ad functiones parœciales ad parœciarum usum exerceant et informant; attamen quia omne initium et difficultatibus permixtum est et imperfectum, progressuque facilitatem ac perfectionem consequitur; cum institutum istud suum, quatenus ministerium parœciale spectat, maturius processerit, majusque et amplius acceperit incrementum per præfatam benignam ipsorum in dicta parœcia sancti Nicolai de Cardineto susceptionem : ipsi idem sodales ecclesiastici eo anno 1631, quo litteras nostras erectionis ejusdem suæ communitatis seu sodalitiî obtinuerunt, eas tum impetrandas a nobis esse censuerunt ad effectum duntaxat parœcialis ministerii, et se pro tunc debere esse contentos auctoritate vivæ nostræ vocis oraculo ipsis datâ, continuandi, proseguendi eadem seminarii exercitia, quibus jam longo ante tempore, sicuti et prædicto parœciali ministerio adlaborabant, facultate dudum illis ab eminentissimo reverendissimoque cardinali de Retz, felicis recordationis, fratre nostro et prædecessore, verbo concessâ, et a nobis cum primùm in ejus pontificium suffecti fueramus, repetitâ, ut vitam in commune instituerent pro utrisque functionibus ineundis et exercendis. Placuit autem Altissimo eam impertiri prædictis seminarii exercitiis, quibus idem ecclesiastici labore indefesso usque ad præsens incubuere, benedictionem, ut ab anno prædicto 1631, anterioribus annis silentio prætermisissis, supra quingentos presbyteros aut clericos, tam nostræ quam aliarum diocesum excoluerint, qui dehinc ecclesiam Dei juvant, magno populorum solatio, aliisque canonici, alii rectores, alii vicarii, seu alias in parœciis habituati, singuli juxta ministerii sui statum et qualitatem; videturque infinita Dei optimi bonitas velle uberioris semper dictarum seminarii exercitationum fructus facere, crescente in dies numero presbyterorum et clericorum seu cleri candidatorum, qui in prædicto sodalitiio postulant erudiri. Qui quidem progressus occasione præbuit præfatis sodalibus ecclesiasticis quorum votum desideriumque de integra et perfecta sui instituti approbatione, conceptum non justum esse non potest, humillime requirendi nostram in scriptis auctoritatem pro continuandis dictis exercitiis, eamque per modum erectionis seminarii... Quapropter viso supplicii libello... exploratisque à nobis et compertis zelo et perseverantiâ præfatorum ecclesiasticorum, in supradictis seminarii exercitiis à diuturno illo, quo ea exorsi sunt, tempore, et animi propensione ac studio ad illa in posterum continuanda, et procurandum cavendumque ut per suos successores in dicto sodalitiio strenuè continentur : nos præfatus

archiepiscopus Parisiensis, cupientes, quantum in nobis est, juvare et promovere tam pium atque laudabile propositum, cujus non solum privatam in nostra diœcesi, sed et publicam in universali ecclesia agnoscimus utilitatem, auctoritate nostrâ ordinariâ hisce præsentibus nostris litteris approbamus et confirmamus institutum præfatorum ecclesiasticorum, in finem et ad effectum antedictarum seminarii exercitationum, et illis eorumque successoribus perpetuis in prædicta sua communitate seu sodalitiis easdem exercitationes continuandi, magisque ac magis perficiendi, jus et auctoritatem in Domino conferimus ac decernimus, idque titulo seminarii ecclesiastici, atque sub iis constitutionibus et statutis, quæ pro illius decore et commodo a nobis, successoribusque nostris, præscribi et assignari visum fuerit expedire; quod quidem seminarium per dictas nostras præsentis litteras in eadem ipsa communitate seu sodalitiis, omnimodâ nostrâ jurisdictione ordinaria et archiepiscopali, qualibet alienâ seclusâ, erigimus: volentes præsentem istam nostram concessionem, et prædicti seminarii erectionem, esse et fore sine præjudicio aliorum seminariorum, in nostra diœcesi aut erectorum, aut, si nobis vel successoribus nostris placuerit, erigendorum. »

(Cf. l'éloge de S. N. dans le *Gallia Christiana*, VII, p. 1012.

Ibid, quinzisième ligne : Langres : L'histoire de ce séminaire est à écrire. Notons seulement ici une donation faite, en 1761, en faveur de ce séminaire :

« Avec substitution au profit du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, au cas où les exercices viendraient, dans la suite, à cesser dans ledit séminaire de Langres. »

Archives départementales de la Haute-Marne. G. Liasse 1010.

Ibid., ligne 23 : Commission, lisez : Congrégation.

Page 153, quatrième et cinquième lignes : Ces lignes sont à modifier. Une lettre de M. Bourgoing, publiée par M. Prunel (*Etudes*, 5 fév. 1909), démontre qu'à partir de 1642, S.-M. fut un vrai séminaire. La lettre n'est pas citée en son entier. Il y a dans la partie inédite quelques détails intéressants. Cf. aussi : *A. N. M.* 228 B, fév. 1642 et *M. M.* 576. — Mais les boursiers ne furent admis qu'en 1660, sauf en 1642-1643, où Richelieu fournit la pension de plusieurs.

— Nous maintenons le paragraphe : « Jusqu'en janvier 1642, etc...

Page 162 : La présence des prêtres-séminaristes ne doit pas surprendre. C'était une nécessité des temps. Ainsi nous relevons à Saint-Sulpice, de 1642 à 1651, 80 prêtres sur 192 séminaristes; de 1652 à 1661, 184 sur 503; de 1662 à 1671, 103 sur 375; de 1720 à 1729, 19 sur 291.

Page 174, vingtième ligne : Angers et Châlons-sur-Marne, adoptèrent pendant quelque temps au XVII^e siècle le règlement de S. N., et ces séminaires furent dirigés par des prêtres détachés de S.-N. Cf. *B. N.*, collection de Champagne VI, fol. 161, et : *Mémoires de J. Grandet*, publiés par G. Letourneau, Angers, 1893, tome I, p. 43-55, où nous lisons ce passage : « Ils (les premiers fondateurs du séminaire d'Angers) voulurent en (de S.-N. du C.) suivre le règlement et l'esprit, même jusqu'à l'habit extérieur et au petit colet à la façon des Pères de l'Oratoire... ils portaient de grands chapeaux fort hauts, faits en

pain de sucre, des ceintures de laine, des courroyes de cuir à leurs souliers, les cheveux par-dessus les oreilles et une soutane où il n'y avait par devant des boutons que jusqu'à la ceinture ». Cf. p. 56.

Ibid : M. Prunel a raillé cette distinction entre un séminaire établi et organisé. M. Faillon, *Vie de M. Olier*, quatrième édition, II, p. 41 sqq. a cependant longuement, et, à notre sens, fort judicieusement, insisté sur cette distinction.

Page 175 : M. Prunel semble revendiquer pour Saint-Magloire le titre exclusif de séminaire diocésain ou archiépiscopal. Sans doute, S.-M., fut le premier séminaire *établi* à Paris et il le fut par les autorités compétentes, c'est-à-dire par le Pape, le Roi et l'Evêque de Paris.

Mais comme son fonctionnement n'eut lieu que tardivement et, qu'en particulier, les *boursiers* du diocèse ne purent être admis que vers 1660, d'autres séminaires eurent le temps de se fonder qui, rendirent de tels services au diocèse de Paris, que l'archevêché les regarda bientôt comme siens. Ce fut le cas surtout pour Saint-Nicolas où l'autorité diocésaine avait une action directe, notamment dans les élections, et où plusieurs prérogatives diocésaines se trouvaient réunies. Dumetz, professeur de théologie morale à S.-N. dans une lettre-dédicace à Hardouin de Péréfixe (1665), écrit : « Non te latet, archipræsul, illud Cardineti Seminarium ita totum ditioni tuæ subditum esse, ut Archiepiscopalis Seminarii nomen et jus sibi merito vindicare possit. » *B. N. D.* 11751. Cf. *D.* 11750. Cf. d'ailleurs dans notre premier volume, les pages 524 et 525.

— *Dernière ligne* : Pour qui voudrait se faire une idée de la formation cléricale aux alentours de 1640, il nous semble qu'il y aurait profit à consulter les ouvrages suivants : *Instruction sur la Tonsure*, Rouen, 1640. *B. N. D.* 21156; *Discours de la Tonsure cléricale*, par Godeau, 1651. *B. N. D.* 21155; Bourgoing, *Institutio spiritualis ordinandorum* (surtout la préface), 1639. *B. N. D.* 21145; et particulièrement le *Noriciat cléricale*, par Le Camus, 1643. *B. N. D.* 21157; (cf. spécialement la p. 176); *Les Fonctions de l'Hiérarque*, par le même 1642. *B. N. D.* 21098.

Page 189, circa finem : M. Dejean dans *Nicolas Pavillon*, 1909, ne parle pas de ce passage de Pavillon à S.-N. Il cite nombre de lettres de Féret.

Page 185, dixième et onzième lignes : Cette deuxième place lui était due, grâce à son titre de prieur de Sorbonne; l'abbé de Rancé, eut la première, grâce à son titre nobiliaire : tel était l'usage.

Page 186, quinzième ligne : Voir dans la « *Correspondance de Bossuet* » éditée par MM. Levesque et Urbain, tome II, p. 665 sqq. une lettre que Sainte-Beuve aurait adressée à M. Chamillard en 1671. *Note 1. lisez* : le Haudoin. Ce prieuré rapportait à l'abbé commen-

datairo 5.000 livres de rente. Cf. *Documents inédits*, Mémoires des intendants de la généralité de Paris.

Page 189, huitième ligne : Nous lisons dans la *Vie de M. l'abbé du Val Richer*, par le P. Buffier, 1696 (*B. N.* Ln²⁷ 8547) que « M. George demeura douze ans dans la Communauté de S.-N., où il lui passa plus de 2.000 ecclésiastiques par les mains ». Ceci reporte donc le commencement de son ministère à S.-N. à l'année 1635, ce qui nous semble un argument sérieux en faveur de la *priority* de ce séminaire. (M. George fut préfet du séminaire pendant trois ans).

Page 193, dernières lignes : Grâce à M. Levesque nous pouvons donner aujourd'hui une lettre inédite de Bourdoise avec le fac-simile d'une partie de ce précieux document.

21 septembre 54.

A Monsieur de Poussé¹,
pbr. docteur.

Monsieur,

J'ay besoin de voir cette semaine Mrs Bourdon frères² et leur faire une supplique que je ne puis icy exprimer.

En ce voiage je vous demande humblement une assiette : premièrement pour M. le Vicaire de S. Cosme et une pour X³, son compagnon.

En ce voyage je vous demanderay, s'il vous playt, votre pensée sur l'abrégé du séminaire⁴. (*Voir le reste de la lettre à la page suivante*);

Page 195, note : lisez : 156.

Page 198 : D'après les *Mémoires de Joseph Grandet*, Jean Debeauvais aurait eu quelque inclination vers le jansénisme. Cf. *loc. cit.* I, p. 369. Cette assertion nous paraît un peu extraordinaire.

Page 201 : D'après M. Dandrieux, archiviste de Villeneuve-Saint-Georges, cette propriété était au bout de l'ancienne rue Chèvre, tout près de l'église. Elle fut vendue le 2 septembre 1657 à Martin-le-Roax. Cf. *A. N. S.* 6994.

Page 212 : L'hôtel connu sous le nom de Le Brun (rue du Cardinal-Lemoine n° 49), bâti par Boffrand pour le neveu du grand peintre n'est point la demeure en question. Elle se trouvait sur l'emplacement du n° 51 de la même rue, mais il n'en reste rien. Cf. *Le Chardonnet* (journal) août 1910.

Page 229, première ligne : lisez : Communauté.

Page 232, dix-huitième ligne : ajoutez, Châlons-sur-Marne. Cf. *B. N.* *Collection de Champagne*, VI, fol. 161.

Page 237, note 1 : lisez : B. M.

1. Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.

2. Confesseurs du séminaire.

3. Nous croyons qu'il faut lire A. B. — Adrien Bourdoise.

4. Cf. tome I, p. 4. Cette préface est appelée *Abrégé* dans *A. N.* MM, 472,

Je demanderai à M. Hurtevent¹ sa pensée sur le cayer S. Denys².

Je montrerai à M. le Curé s'il lui plaît son article de son non-Dueil³.

Je porterai les statutz de Meaux sur les 2 baptesmes refusez il y eut hier 8 jours par M. le Curé.

Sur les femmes hors du chœur.

Sur le souhait de voir le seul clergé au chœur.

Sur l'usage du surplis à l'office des deffuntz parents⁴.

Je porterai un cayer des inhumations (et ?) services, etc. de ceux de cette communauté, etc.

Vale , par M^{rs} le Blanc et de la Grève⁵.

Bourdoise solliciteur clérical⁶.

J'attendrai votre réponse pour m'assigner jour pour aller à S. Sulpice, et que j'aye cette réponse un jour devant ledit jour assigné, pour le signifier à M. le Vicaire de S. Cosme. Ce jour assigné sera quand il vous plaira excepté demain mardy.

*Je porterai cayer des
inhumations services etc
de ceux de cette communauté
Vale, par M^{rs} le Blanc
et de la Grève.*

Bourdoise sol. clé.

*J'attendrai votre réponse pour m'assigner
jour pour aller à S. Sulpice et
que j'aye cette réponse un jour devant
ledit jour assigné pour le signifier
à M. le Vicaire de S. Cosme. Ce
jour assigné sera quand il vous plaira
excepté demain mardy.*

Page 255, circa finem : ouvrez les guillemets avant : quoique les religieuses, etc.

Pages 256 et 257 : Après un examen approfondi et malgré des indi-

1. Directeur au séminaire S. S.
2. Recueil des cérémonies pour la célébration de la fête de S. Denys.
3. Sans doute l'opuscule de Bourdoise pour démontrer que les ecclésiastiques ne devaient pas porter le deuil de leurs parents.
4. On reconnaît là plusieurs des réformes opérées par Bourdoise.
5. Sans doute les porteurs de la lettre?
6. Cf. tome I, p. 21, 4^e ligne.

cations autorisées, nous continuons à attribuer avec assurance ces deux opuscules à Michel Chamillard.

Page 262 : M. Féret, qui a, sur nos indications, vérifié nos preuves pour la date de la mort de G. Chamillard, s'est rangé à notre avis dans le VII^e tome de son ouvrage : *La Faculté de théologie*, p. 557. Cf. *A. N.* MM. 486. MM. 487, p. p. 14, et *B. N.*, f. 32590, page 211 et page 68 de l'année 1679.

Page 264, circa finem : Ce Dumay nous paraît bien devoir s'identifier avec le théologien Dumetz.

Page 272 : Cf. *Correspondance administrative sous Louis XIV*, Deping, vol 4, pp. 140, 142 et 143. « Il semble nécessaire de prévenir la fin de cette délibération par les voyes que le roy jugera les moins mauvaises pour finir cette affaire où l'on a engagé son autorité avec des gens que l'on ne gouverne pas si aisément que d'autres ».

Page 280 : Cf. *Vita de Harlai*, par Legendre, 1720, p. 212-213. L'archevêque fait lui-même des conférences.

Page 286, deuxième paragraphe : Nicolas de Saint-Denis est mentionné par l'Almanach Royal, 1703.

Page 295, note 1 : Cf. *Michel de Chamillard*, par l'abbé Esnault. Le Mans, 1884, 2 vol. in-8°.

Page 298, dernière ligne : « Cui, (de Noailles) aliquando fuit a sacris confessionibus », dit le *Gallia Christiana*, VII, p. 1018.

Page 300, deuxième paragraphe : On dit plus souvent : Edme.

Page 322, circa finem : J. Boucher par son testament lègue le 28 sept. 1708, 150 livres de rente aux prêtres de S.-N. « en faveur, dit-il, des pauvres écoliers dont je leur ai confié la conduite ». Cf. *A. S.* 210 registres, p. 111.

Page 332, onzième ligne : lisez : se réjouir de ce que. — Deuxième paragraphe : Cf. cependant dans le *Recueil Thoisy (B. N.)* 331, fol. 285. un règlement fait en 1619.

Page 325, neuvième ligne : lisez : Guy Carré.

Page 345, dans la légende de la gravure lisez : 1747 au lieu de 1847.

Page 349, dernière ligne : lisez : de manière que.

Page 357, circa finem, lisez : le chapitre de Leuroux.

Page 364, treizième ligne : Après la suppression des Jésuites, les bourses des Irlandais du collège des Jésuites à Poitiers furent transférées au séminaire de S.-N.

Page 366, note 2 : ajoutez : Vie manuscrite de M. Boudon. Cf. préface de la *Vie de M. Boudon*, p. 3.

Page 379, dix-septième ligne : Les pensions accordées aux Suisses, furent perdues en 1786; le vicaire général Genet écrit alors à un correspondant : « Je crois que vous ferés très bien de détourner notre

jeunesse ecclésiastique de venir à Paris, pour être ailleurs qu'au séminaire de Saint-Nicolas ». *Communication* de M. le chanoine Besson, archiviste de l'évêché de Fribourg.

Page 380 : D'après M. Bliard (*Etudes*, 5 avril 1909), le P. Delinière « fut reçu par Noailles, à Conflans, et entendit bien réellement la confession de Louis XV à Saint-Cyr ».

Page 384, deuxième ligne : Cf. *E. J. de la Fare*, par M. le comte M. de Sars; S. Quantin, 1910.

Page 392, circa finem : Ce fief de Molinhard, relevant de la duché-pairie exigeait un homme vivant et mourant. Houct, et M. J. d'Antignac, jouèrent ce rôle. *Archives départ. de l'Aisne*, G., 97, 110.

Page 393, dernière ligne : Cf. *Journal* de l'abbé Dorsanne, VI, p. 449. sqq. 445, 523, 524.

Page 397, dernière ligne : D'après A. N. MM. 481, à Deselus mort en sept. 1738 succéda Ducos qui devint bientôt chanoine de Montauban et eut pour successeur Le Vallois.

Page 408, onzième ligne : Voir dans les *Mémoires* de l'abbé Baston I, 182 sqq, un portrait de Lelarge. D'après cet écrivain c'était un original « par renforcement » au fond « pas méchant ». Baston était gallican.

Page 421, dixième ligne : Voir le testament de Garnot (lu le 20 juin) aux A. S. Registres 210, n° 241, p. 227. Garnot mourut le 16 juin. Cf. *Registres paroissiaux de la ville de Senlis (Communication* de M. Allain, parent de M. Garnot).

Page 429, sixième ligne : lisez : Saussol.

Page 430, circa finem : lisez : Saussol.

Page 437, note 5 : Voir son testament. A. S. *Insinuations*, 270. Il y fait Nommel son exécuteur testamentaire et lui lègue un crucifix.

Page 438, note 1 : Voir son testament aux A. S. *Insinuations*, n° 280, p. 9.

Page 439, dix-septième ligne : lisez : demande que.

Page 465, dernière ligne : lisez : donna. Cf. *Revue de la Révolution*, 1894, n° 26, p. 548. — Au dessous du portrait, biffez *générale*.

Page 489, deuxième paragraphe : Sur ce Mulo, voir son *Journal intime*, publié en 1902, par la Société de l'Histoire de l'Île de France (Mémoires).

Page 493 : Ce séminaire devint maison de détention, puis innocupe, puis petit séminaire, (fermé en 1855), institution Notre-Dame, et enfin, établissement (religieux) de sourdes-muettes. Cf. *Etat religieux du diocèse de Soissons*, par Ledouble, Soissons, 1880.

Page 495, dernière ligne, lisez : attendait.

Page 503, onzième ligne : lisez : Bew, sup. du Sém. ang. (Ajoutez à la cote : carton de l'Observatoire).

Page 507, quatrième ligne : C'est le 3 avril que Brongniart fut installé. Cf. B. N. n. a. f. 2666, p. 273.

Page 529, *circa finem* : Cf. A. N. F¹⁹ 612³, où il est dit (le 4 oct.) que l'Agence générale a décidé « au moins provisoirement » que Saint-Sulpice n'est point « séminaire diocésain ».

Page 533 : D'après les *Procès-verbaux du conseil général de la Seine*. A. N. F¹ c. III. Seine, 13, ce serait le 3 décembre qu'aurait eu lieu cette lecture. Cf p. 535, note 1.

Page 534, note, lisez : *souricière*.

Page 563, sixième ligne : Cf. Peltier. *Dernier tableau de Paris*, 1794, p. 256. « On n'a pu recueillir que très peu de particularités sur ce massacre ».

Ibid. Note. D'après les *Actes de la Commune de Paris*, VII, p. 120, la porte Saint-Bernard et probablement aussi la geôle de la Tournelle, semblent avoir été démolies en août 1791. — Cf. Régnier d'Estourbet : *Histoire du clergé en France pendant la Révolution*, 1828, tome II, p. 161, note 2. « Le cloître des Bernardins était le dépôt où l'on avait transféré les forçats destinés aux galères, qui étaient détenus dans la tour Saint-Bernard ».

Page 571, huitième ligne, lisez : Le lendemain (4 sept.).

2° ADDITIONS ET CORRECTIONS AU 2^e VOLUME

Page 4, note 1 : à ces noms, ajoutez celui de Henri-Jean Milet, élève de S.-N., 1781 à 1784 et massacré à Saint-Firmin. Cf. *L'église Saint-Hippolyte* de M. Jean Gaston, pages 44 et 45.

Page 26, *circa finem* : Vaillant avait donné sa démission en 1841 et mourut en 1842.

Page 27, note 3 : Fourdinier et Bertout appartenaient à la congrégation du Saint-Esprit.

Page 31, deuxième paragraphe : ces retraites eurent lieu dans le collège des Lombards ou des Irlandais (rue des Carmes).

Page 44 : Le 8 juin 1801, l'évêque de S. Papoul confirme à l'église S. N. 484 enfants, et le 13 février 1802, on fait, dans la même église, une quête considérable pour les « embellissements » de l'église. Cf. A. N. F⁷ 3829 et 3830.

Page 67, troisième paragraphe : lire dans *l'Ami de la Religion*, tome 56, pages 385 sqq. un article intéressant sur les *petits séminaires* avant la Révolution.

Page 69, fin du premier paragraphe : Il existait une sorte de petit séminaire à Picpus dirigé par le P. Leroy. L'archevêché lui accordait des bourses jusqu'au jour (16 nov. 1811) où M. Jalabert signifia

au supérieur, en ne ménageant pas les compliments, que ces bourses iraient désormais à S.-N. Cf. *Vie du T. R. P. M.-J. Condrin*, par le R. P. Perron, Lecoffre, 1900, p. 281.

Page 74, premier paragraphe, note 3 : M. Jean Gaston possède une lettre de Martin de Noirliu, écrite le 2 février 1816, où il est fait plusieurs fois mention du Séminaire de S.-N.

Page 112, note 1, la gravure se trouve à la page 59. (Voir l'héliogravure).

Page 116, circa finem : D'après Jourdain, *Le Budget des Cultes en France depuis 1801 à 1858*, voici la statistique de quelques ordinations sacerdotales de 1820 à 1848 : 1820 : 1275 ; 1824 : 1492 ; 1827 : 1852 ; 1830 : 2321 ; 1835 : 1744 ; 1845 : 1095 ; 1848 : 1347.

D'après le même document, les petits séminaires « sauf un petit nombre qui, sous la Restauration recevaient des secours accidentels » ne furent jamais subventionnés par l'Etat.

Page 127 : C. Merruau devint plus tard un des professeurs du prince impérial. Cf. *Journal de dix ans* par Fidus, II, 28, 54, 55.

Page 129 : Génin était laïque et publia des *Leçons de littérature comparée* : Cf. Sa *Notice*.

Page 355 : R. de Saburthe, lisez : R. de Laburthe.

Page 392 : M. Dupanloup, trouvant sans doute le prénom Hector, trop païen, lui substitua celui de Louis devant le nom de Coullié.

Page 415, note 3 : Bomon, lisez : Bornon. — A. de Beauvet, lisez : A. de Beauvert.

Page 446, note 3 : biffez : L. Momeron.

Page 495 : Miraude, lisez : Mirande.

Page 527, note 1 : Sur M. Huelin, Cf., un article de M. H. Joly dans le *Bulletin de la Semaine* du 14 sept. 1910.

Page 530, note 3 : Lessier, lisez : Lassier. *Page 582*, biffez : P. de Lux.

Page 573, circa finem : Au mois d'avril, etc., lisez : de juillet.

Page 583 : M. Dillenséger, né le 29 décembre 1850 à Paris, de parents alsaciens, fit sa *cinquième* (entré en octobre 1864), sa quatrième et sa troisième à S. N., sa *seconde* et sa *rhétorique* à N.-D. d. C. A sa sortie de S.-Sulpice, il est nommé préfet de discipline (oct. 1874), ordonné prêtre le 19 déc. 1874 ; nommé vicaire à la Glacière en août 1875, en oct. 1876, vicaire à N.-D. d. C. pour y fonder une école à la fois primaire et secondaire, qu'il dirige jusqu'en juillet 1884, date à laquelle il est nommé directeur de S. N.

Page 617 : M. Bridier a publié en 1890 les *Mémoires* de Salamon, internonce.

Page 622 : lisez : Coullié.

Page 624 : sixième ligne : entre autres M. Jean Fonssagrives.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

I° DOCUMENTS INÉDITS

A. **Archives publiques.** — C'est naturellement dans les dépôts *parisiens*, que nous avons trouvé nos sources les plus importantes. Les Archives nationales dans leurs fonds divers¹ nous ont fourni pour le **Grand Séminaire**, la plus grande partie des documents utilisés. Puis, à leur tour, les manuscrits de la bibliothèque Mazarine, de la bibliothèque Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, de la Bibliothèque nationale, les Archives de la Seine, ont apporté une contribution notable. Les Archives *départementales* (Aisne, Ille-et-Vilaine, Marne, Haute-Marne, Seine-et-Marne), n'ont fourni que quelques détails. Quand leurs répertoires seront terminés, peut-être y trouvera-t-on quelques précisions supplémentaires.

B. **Archives privées.** — Les Archives diocésaines, celles de S. N. et de Notre-Dame des Champs, des documents libéralement communiqués par M. Levesque bibliothécaire de Saint-Sulpice, quelques communications soit verbales, soit écrites, dues à d'obligeants correspondants, nous ont permis d'écrire les annales du **Petit Séminaire**.

2° IMPRIMÉS

Il nous serait facile de produire une longue liste des imprimés par nous consultés pour écrire une monographie qui comprend trois siècles. Mais nous croyons satisfaire aux exigences des chercheurs, en insérant dans la *Table des noms*, les noms des auteurs que nous avons cités.

1. Nous croyons inutile de publier le relevé des cotes que nous avons rédigé. Nous avons pris soin de les citer au courant du récit.



TABLE DES NOMS

A

- Abbatiale de Conflans*, II, 134.
Abbaye-aux-Bois, I, 538; II, 4, 121, 150, 311, 482, 533, 536.
Abbeville, I, 282, 379.
Abelly, I, 181.
Abicot, II, 118.
Abra de Raconis, I, 237.
Abrégé de la vie de Bourdois, I, 371.
Abrial, II, 43.
Académie de Paris, II, 77, 148, 217, 257, 285, 286, 294, 295, 305, 306, 309, 310, 320, 337, 340, 343, 362, 381.
Académie d's Sciences, I, 469; II, 94.
Académie de Peinture, I, 291.
Académie de Rouen, II, 86.
Académie de Toulouse, II, 86.
Achet, II, 514.
Acloque, I, 541.
Actes civils, I, 507.
Adam (Bernard), I, 571.
Adam (pr) II, 535, 537, 539.
Advisart (d'), I, 402, 406, 428 et Davizard.
Affaires étrangères (ministère des), II, 141, 142, 143.
Affaër, II, 433.
Affre (Mgr), II, 95, 116, 117, 185, 199, 312, 313, 322, 325, 331, 338, 341, 342, 343, 344, 346, 348, 354, 357, 359, 360, 362, 367, 368, 374, 376, 379, 380, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 400 à 414, 417, 420 à 444, 447, 448, 450, à 457, 459 à 468, 470 à 478, 481, à 494, 498, 499, 501, 516.
Affre (A.), II, 477.
Affre (H.), II, 477, 489.
Agde, I, 232, 352, 354.
Agen, I, 232, 352, 363.
Agence générale des Biens Nationaux, I, 516, 528, 529, 530, 531.
Agnès (Dame), I, 344, cf. Beauregard.
Agoulon, II, 560.
Agron (Camille d'), II, 269.
Agusseau (d'), II, 132.
Aigle (marquis de l'), I, 281.
Aigony (Abbé), II, 359, 363, 381.
Aizuillon (Duchesse d'), I, 132, 206.
Aire, I, 354, 363; II, 163.
Aisne, I, 382, 490.
Aix en Provence, II, 16, 138.
Aix-la-Chapelle, II, 450.
Aix-les-Bains, I, 472.
Ajaccio, II, 105, 167, 249, 381, 382.
Alais, I, 352.
Albi, I, 363; II, 198.
Albiac (Hôtel d'), I, 192.
Alençon, I, 304.
Aleth, I, 146, 151, 180, 266, 352.
Alexandre VII, I, 242, 243, 253, 262, 266.
Alez, I, 44.
Alfonse, II, 263.
Alfort (Ecole vétérinaire d'), II, 153.
Alger, II, 188, 246, 309.
Alger, II, 151.
Aigonquins, II, 93.
Alix ou Allix, II, 514, 520.
Algonquins, II, 93.
Allain, I, 74.
Allemagne (d'), I, 338, 339, 364.
Allès, II, 531, 540.
Allier (Raoul), I, 88, 186.
Alouvry (Mgr), II, 86, 248, 484.
Alsac, II, 540.
Altdorf, II, 455.
Amadiou, II, 118.
Amandiers (rue des), I, 30.
Amar, II, 132.
Amasie, II, 146.
Amat, II, 566, 575.
Ameilhon, I, 525; II, 15.
AmeLOTte, I, 138, 440; II, 651.
Amélie (la reine), II, 450.
Amette (Mgr), II, 622, 631, 644.
Ami de la Religion (l'), I, 514, 525, 561; II, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 176.
Ami du Roi (l'), I, 497, 513.
Amiens, I, 111, 232, 318, 328, 353, 364, 392, 402, 436, 428, 503; II, 323.
Amoudru, II, 531, 540.
Amphitryon, I, 433.
Amsterdam, I, 371.
André (le Père), II, 132.
Andrieux (René-Marie), I, 429 à 570; II, 3, 10, 13, 14, 18, 85.
Ange-Gardien (dortoir), II, 472.
Angélique de Saint-Jean (Mère), I, 305.
Angers, I, 115, 199, 232, 325, 353, 356, 363, 430; II, 427, 617, 653.
Angeville (ll. d'), II, 267.
Anglais (Séminaire des), I, 498, 502, 554.
Angleterre, I, 56.
Angoulême, I, 352, 363, 383, 402; II, 126, 653.
Anizy-le-Châtel, I, 392.
Annales religieuses, II, 38, 39.

- Annales de la Sainte-Enfance, II, 169.
 Annecy, I, 151; II, 94, 156.
 Anne d'Autriche, I, 161.
 Annery (A. d'), II, 328, 356.
 Annonay, II, 169.
 Anquier, II, 118.
 Antignac (Jean), I, 431, 457, 461, 462, 492, 510, 523, 542, II, 658.
 Antoine, II, 558.
 Anvers, II, 449.
 Apremont, II, 578.
 Archevêché de Paris, I, 36, 474, 476, 524, 525; II, 53.
 Archevêché de Paris (Chapelle de P.), I, 472.
 Arcueil, I, 341.
 Arcueil (rue d'), II, 27.
 Argenson (René Voyer d'), I, 86, 87, 89, 129, 186, 204, 315, 316, 317.
 Argent (Antoine d'), I, 438, 472.
 Argenteuil (rue d'), I, 207, 209, 326; II, 28.
 Argenteuil, I, 366; II, 81.
 Arles, I, 89, 153, 343, 352, 363.
 Arnauld, I, 364.
 Arnauld, I, 226, 237, 238, 241, 242, 243, 253, 256.
 Arnauld (Mgr), I, 244.
 Arnauld (F.), II, 616.
 Arnault, II, 118, 126, 192.
 Arnault, II, 510, 514, 520, 525, 526.
 Arnault (L.), II, 513.
 Arnould (Jean-Baptiste), I, 457, 462.
 Arnonville (Choppin d'), II, 270.
 Arnonville (O. d'), II, 331, 355.
 Arnoux (C.), II, 185, 355.
 Arras, I, 297, 352, 382, II, 70, 312, 346, 381.
 Arras (rue d'), I, 212, 225, 397, 456, 569.
 Arrighi (C.), ou Arrighi, II, 356, 446, 393, 477.
 Arsenal (Bibliothèque de P.), I, 475.
 Arthaud, II, 563.
 Articles (les 4), I, 310.
 Arve, II, 266.
 Asclépiade (frère), I, 378.
 Astros (l'), II, 43, 68, 98.
 Asseline, I, 37, 490.
 Assemblée, I, 277.
 Assemblée (nationale), I, 466, 467, 468, 485 ss.
 Assemblée (législative), I, 529, 545, 552.
- Assemblée des électeurs du district de Paris, I, 501.
 Assistance publique, I, 330.
 Assomption (Chapelle de P.), II, 197.
 Athanasie (dortoir S.), II, 472.
 Athènes, I, 379.
 Athis, II, 605, 625.
 Aubenas, II, 467, 477.
 Aubert (Emile), II, 269, 300, 329, 356, 470.
 Aubervilliers, I, 298.
 Aubray (d'), I, 244.
 Aubréjac, II, 540.
 Auch, I, 328, 352, 363; II, 308.
 Audibert (S. E.), II, 126.
 Auffroy, I, 497.
 Augé, II, 316, 326.
 Augé (Archidiacre de St-Denis), II, 379.
 Augsburg, II, 349.
 Auguste, II, 96, 126.
 Augustin (St.), II, 112.
 Augustinus, I, 236, 237, 240, 241.
 Aulagne, I, 24.
 Aulard, I, 465, 540.
 Auray, II, 351.
 Aurillac, I, 297.
 Ausoure ou Auzoure, II, 85, 379.
 Austerlitz, (Pont d'), I, 41.
 Austerlitz, II, 81, 105.
 Auteuil, II, 289, 381.
 Autremencourt, I, 412.
 Autriche, I, 361.
 Autun, I, 353, 364; II, 119, 323, 427.
 Auvergne (Pierre d'), II, 295.
 Avillain, II, 536.
 Auvrai, I, 510.
 Auxerre, I, 115, 352, 363.
 Avenas (H. d'), II, 446.
 Avenel, II, 595.
 Avon, II, 578, 608.
 Avril, II, 467.
- B**
- Babylone, I, 180.
 Baccalauréal, II, 90, 115, 139, 140, 208, 398.
 Bacheliers (Dortoir des), I, 51.
 Bacheliers (Jardin d s'), I, 48.
 Bachelin, II, 581, 589, 592.
 Badée, II, 118.
 Badenier, I, 561.
 Baduel, I, 432.
 Bagnolet, II, 354.
 Baïanisme, I, 415.
 Bail, I, 238, 242, 243, 244, 246, 248, 263.
 Baillon, II, 579.
 Bailly, I, 459, 470, 474, 495, 502.
 Bailly (abbé), II, 592.
 Bainard, II, 597.
 Baïus, I, 236.
 Bâle, II, 454.
 Balincourt (C. de), II, 272, 331, 354, 363, 367.
 Balincourt (J. de), II, 269, 300, 329, 355, 393.
 Ballet, II, 270, 321, 331, 355.
 Balzac (P. Paul), I, 429, 431, 492, 457, 512, 513, 544; II, 3, 13, 18, 24.
 Baumeyer, II, 558.
 Baptistofier, II, 181, 186, 249, 467, 479.
 Barante (de), II, 280, 384.
 Barat (Jos.), I, 122.
 Barat (Jean) ou Barrat, I, 189, 198, 199, 208, 216.
 Barbantane (H. de), II, 331, 355.
 Barbès, II, 289.
 Barbier d'Aucourt, I, 256, 257.
 Barbier, I, 414, 419, 421.
 Barbier (P.), II, 556.
 Barbizon, II, 578.
 Bardin, II, 79, 80.
 Barillerie (rue de L), I, 303, 336.
 Barillet, I, 341.
 Baron, I, 526.
 Baron (Léon), II, 179.
 Barnabites, II, 46.
 Barrant (E.), II, 300.
 Barrant (E.), II, 300.
 Barrat, I, 2, 183. (Voir Barat).
 Barrault, I, 155.
 Barre, I, 335.
 Barré, I, 238.
 Barrier, II, 406.
 Barruel, I, 456, 484, 493, 541, 543, 553, 562, 565, 567, 570; II, 4.
 Barthélemy de Saint-Hilaire, II, 12.
 Barthélemy, II, 467, 531, 535, 537, 539, 540.
 Barthélemy (Aff.), II, 616.
 Bascou, II, 592.
 Bastia, I, 363; II, 381.
 Bastille, I, 42, 225, 467, 469, 470, 471.
 Bassancourt (Abbé de), I, 138, 141.
 Bassano (Duc de), II, 509.
 Basset, II, 393.
 Bassignac (E. de), II, 355.
 Baston, II, 658.

- Batté (L.), II, 355, 392, 446.
- Batiffol, II, 536.
- Baudoin (P.), I, 96, 149, 163.
- Baudoin (L.), II, 255, 256, 287.
- Baufremont - Coutenay (Léopold de), II, 381.
- Bauer, II, 596.
- Baugés (les), II, 91.
- Baukaine, I, 441, 443.
- Bausset (Cal), I, 394; II, 50.
- Bautain, II, 267, 511.
- Bavière, II, 349.
- Bayle, II, 550.
- Bayeux, I, 189, 352, 361; II, 246, 249.
- Bayonne, I, 1 6 351.
- Bazas, I, 155, 352.
- Bazin, II, 127.
- Bazire (Bize), II, 13.
- Bayonne, I, 352, 363, 403.
- Beauchet-Filleau, I, 88.
- Beaudevin (V.), II, 270, 331, 355, 467.
- Beaufort (H. de), II, 179, 255, 256, 285, 286, 357, 419, 467, 470, 472.
- Beaufort (L. de), II, 301.
- Beaufort (P. de), II, 513.
- Beaufranchet (Ch. de), II, 300.
- Beaufré (C. de), II, 270.
- Beauharnais (Jean-Jacques de), I, 302.
- Beaumont du Repaire (Christophe de), I, 353, 397, 403, 405, 408, 410, 413, 417, 437, 438.
- Beaumont (O. de), II, 393, 482.
- Beauport de Saint-Aulaire, I, 554; II, 4.
- Beaupré (C. de), 321, 355.
- Beaurain, II, 44.
- Beauregard, I, 344.
- Beaussier (H.), II, 96, 118, 126.
- Beauvais, I, 34, 58, 68, 70, 77, 101, 113, 114, 155, 157, 160, 178, 551; II, 91, 138, 229, 375.
- Beauvais (Collège de), I, 31, 70, 193.
- Beauvais (Mgr de), I, 473.
- Beauvais (de), I, 353, 354.
- Beauvan (L. de), II, 301, 330, 355.
- Beauvert (A. de), II, 355, 392, 417, 415, 446, 476; 660.
- Béchar, II, 269, 301, 329, 356, 393, 446, 477.
- Bécret, I, 440 à 443.
- Bec de Lièvre (de), II, 118.
- Bégard, II, 558, 566.
- Bégille (Hugues), I, 327, 402, 406.
- Béjard, I, 85.
- Béju (P.), II, 301.
- Beissac (F. de), II, 270.
- Belbenoit, II, 540, 543.
- Belbœuf (R. de), II, 302, 355, 471.
- Belhomme (L.), II, 186.
- Belhomme (J.), II, 275, 278, 294.
- Belhomme (F.), II, 355.
- Bélizaire, I, 421, 425, 426.
- Bellanger (A.), II, 258, 272, 316, 337, 340, 467.
- Bellarmin, I, 37; II, 649.
- Bellay (E. du), I, 59.
- Bellefonds (Mgr de), I, 343.
- Belleforest, I, 47.
- Belleville, I, 238; II, 428.
- Belley, I, 352, 383; II, 267, 272, 386, 445.
- Bellocq, II, 141, 147.
- Belloir, II, 289.
- Belloy (Mgr de), II, 43, 56, 67, 69.
- Belloy (Aymar de), II, 270, 301.
- Bénaud (Mlle), I, 324.
- Bénédictins, I, 379, 398, 401.
- Bénédictines, II, 135.
- Bénié (A.), II, 393.
- Benjamin, I, 400.
- Benoist (les frères), II, 4.
- Benoist (D.), II, 421.
- Benoist (A.), II, 496, 500, 506, 507, 514, 519.
- Benoît (Jacques), II, 118, 126.
- Benoît (L.), II, 331, 355, 467, 476.
- Benoît XIV, I, 422, 432.
- Benoît, II, 496.
- Benoît (C.), II, 526.
- Benoît (L.), II, 467, 476.
- Bérard (C.), II, 118, 302, 331, 355, 467.
- Bérardier, I, 464.
- Berbier du Metz (Louis), I, 186.
- Bercy, II, 159.
- Bercy (Abbé), II, 482, 486, 490, 517.
- Bergeron, II, 531, 540.
- Bergès, II, 467, 472, 489.
- Bergoin, I, 514.
- Berlioz (D.), II, 270, 331, 355, 467, 495.
- Berlize (de), I, 281.
- Bernard (le P.), I, 154.
- Bernard (de), II, 448, 467.
- Bernard, II, 537, 539, 540.
- Bernardins (Cloître des), I, 563; II, 508, 654.
- Bernardins (Collège des), I, 42, 45, 48, 204, 302, 499.
- Bernardins (Couvent des), I, 47, 202, 282, 341, 451, 479, 480, 481, 499, 511, 512, 563, 564; II, 27, 46, 52, 54, 84.
- Bernardins (Eglise des), I, 563.
- Bernardins (Jardin des), I, 446.
- Bernardins (rue des), I, 44, 45, 47, 52, 63, 69, 179, 190, 208, 212, 291, 300, 460, 462, 539; II, 33, 36, 37, 44, 508, 518.
- Bernardins (Bourbie des), II, 22.
- Bernetti, II, 142.
- Bernin, I, 292.
- Berranger (de), II, 486.
- Berruyer, I, 417, 418, 419, 420.
- Berry (Duc de), II, 158.
- Berry (Duchesse de), II, 126.
- Berryer, II, 333.
- Bertaut, I, 523.
- Berleau, II, 467.
- Bertholon, I, 505.
- Berthon, II, 510.
- Bertier, I, 118.
- Bertin (prof.), II, 37.
- Bertin (élève), II, 446, 467, 470, 495, 500.
- Berton, I, 183, 189, 283, 378.
- Bertot, II, 531, 540, 560.
- Bertout, II, 27, 256, 275, 278, 316, 659.
- Bertrand, II, 118.
- Bertrand, II, 467.
- Bérulle (de), I, 1, 2, 23, 26, 27, 51, 52, 107, 153, 197.
- Besançon, I, 170, 174, 232, 353, 364, 383, 402, 432; II, 140, 296, 312, 408, 427.
- Besnault (E.), II, 179, 180, 186, 256, 285.
- Besombes (A), II, 616.
- Besse (de), II, 33.
- Besse (P.), II, 330, 355, 392, 445, 467, 476.
- Bessière, II, 551.
- Bessière (Louis de), II, 186, 254, 255, 256, 273, 277, 288, 292, 301, 310, 316, 323, 331, 332, 333, 350, 351.
- Bessière (H.), II, 448.
- Bessin, I, 467.
- Besson, II, 658.
- Bétille, I, 275.
- Bétry, II, 581.
- Beugnot (A.), II, 302, 331, 442.

- Beugnot, II, 443.
 Beurrier, I, 235, 258.
 Beauvelet (Mathieu), I, 187, 188, 200, 219, 428.
 Beuzelin (Abbé), II, 74, 177, 178, 179, 358.
 Bew, II, 658.
 Béziers, I, 352, 263.
 Bézy, II, 590.
Bibliothèque du Clergé de S.-N., II, 17.
Bibliothèque du Gr Séminaire S.-N., II, 17.
Bibliothèque du Pt Séminaire S.-N., II, 17.
Bibliothèque Royale, II, 351.
 Bièdre, I, 428, 556; II, 7, 498.
 Biéling, II, 566, 575, 582.
Biens nationaux (Comité d'administration des), I, 517.
 Bièvre (canal de la), I, 44, 64, 341; II, 29, 30.
 Bièvre (rue de), I, 44, 45, 46.
 Bièvres, II, 645.
 Bigot (de Préameneu), II, 55, 56, 58, 92.
 Bigot (L.), II, 356, 393, 446, 477.
 Bignon (J.), I, 213.
 Billecoq, I, 351.
 Billette, II, 118.
 Billiom ou Billion (L.), II, 270, 321, 337, 340, 467.
 Billon, II, 138.
 Binard, II, 4.
 Binet, II, 4.
 Bintinaye (de la), I, 472.
 Bjord, I, 253.
 Biron, II, 531, 540.
 Bissy (Cardal de), I, 379, 382, 396.
 Biterne, I, 63, 64, 208, 283.
 Biterne (Louise), I, 283.
 Bize (Nicolas), I, 429, 431, 457, 492, 523, 544, 546, 548, 551; II, 3, 7, 13, 14.
 Bize (Gabriel), II, 14.
 Bladinière, II, 118, 151.
 Blain, I, 377.
 Blaize (V.), II, 69, 165.
 Blanc (C.), II, 85, 328, 356, 477.
 Blanc (le), II, 656.
 Blanc (H.), II, 446, 467, 477.
 Blancs-Manteaux, II, 37, 40.
 Blanger, I, 265, 275.
 Blanquin, II, 289.
 Bleynies, II, 153.
 Bliard, II, 658.
 Blic (M. de), II, 355.
 Blic (H. de), II, 356.
 Blifeld, II, 513.
 Blignière (de), I, 355.
 Blois, I, 17, 34, 163, 352, 363; II, 351.
 Blondeau (Joseph), II, 118, 151, 179.
 Blondeau, II, 518.
 Blondel, I, 530.
 Blondet (A.), II, 270, 331.
 Blondin, I, 569.
 Blosset (Ange du), I, 183.
 Blosset (Mlle du), I, 230.
 Blot (Alfred), II, 269, 331.
 Boeck (L.), II, 316.
 Bodin (Marie), I, 366.
 Boidard, II, 118, 151.
 Boigne, II, 44.
 Boigne (Comtesse de), II, 261.
 Boileau, I, 31.
 Boinvilliers, I, 8, 113.
 Boire, II, 129, 163.
 Boisbaron (A.), II, 270.
 Bois-Basset (du), I, 472.
 Bois-Berthe-Jaillard (de), II, 331.
 Boisbuisson (Cf. Piedde-vache), I, 251, 253, 258.
 Boisfranc, I, 452.
 Boisselin (Mgr de), I, 490.
 Boisc (Abbé de), I, 238.
 Boisrenoult (E.), II, 275, 278, 391, 482, 486, 495.
 Boise, II, 581.
 Boissacq (H.), II, 269, 301, 329.
 Boisseau, II, 37.
 Boissonot, II, 517.
 Boissieu, II, 444.
 Boissieu (de), II, 617.
 Boissy-Saint-Léger, II, 81.
 Boistel, II, 35.
 Bollengyer, II, 302, 331, 355, 467.
 Bonald (de), II, 98, 120, 308, 432.
 Bonald (Mgr de), II, 169, 385.
 Bonannie (Mgr), II, 315, 385.
 Bonaparte (N.), II, 48, 49, 89.
 Bonaparte (L.-N.), II, 501.
 Bonat, I, 514.
 Bonchamps, II, 446, 476.
 Boncourt (Collège de), I, 31, 554.
 Bonde (Pré de l'), I, 337.
 Bondy, II, 290, 291, 312, 371, 472.
 Bonfils (de), II, 151.
 Bonot (J. A.), I, 536.
 Bonnaut-Avenant, I, 231.
 Bonneau (Mme Marie), Cf. Miramion (Mme de), I, 302.
 Bonnedame (Claude), I, 296, 358, 367, 398, 402.
 Bonne-nouvelle, II, 498.
 Bonnet (Jacques Antoine), I, 428, 430, 456, 457, 466, 492, 510, 511, 512, 521, 542, 554; II, 4, 6, 28, 34, 36, 37.
 Bonneuil, II, 533, 562.
 Bonnot (de), II, 542.
 Bonnier (Paul Marie Charles), II, 137, 183, 184, 185, 254.
 Bonnyssié, II, 467.
 Bonnot, II, 531.
 Bons-Enfants (Collège des), I, 44, 45, 96, 97, 104, 105, 106, 113, 127, 128, 136, 153, 154, 174, 179, 235, 243, 269, 298, 299, 375, 418, 534.
 Bons-Enfants (Séminaire des), I, 335, 400, 448. (Voir Saint-Firmin).
 Bonté, II, 118.
 Boquet (Charles), II, 269, 301, 330, 355, 392, 417, 445, 446.
 Bordeaux, I, 17, 141, 160, 353, 363, 382; II, 135, 138, 139, 387, 380, 617.
 Bordeaux (Duc de), II, 177.
 Bordeaux (Henry), II, 199.
 Borderies (Abbé), II, 98, 128, 131, 220, 227, 289.
 Bordes, II, 151.
 Bordier, II, 447, 470.
 Borghèse (Palais), II, 366, 368.
 Borie (de), II, 118.
 Bories, II, 513.
 Borlot (Edouard), II, 179.
 Bornon, II, 445, 458, 476, 484.
 Bosc (Claude), I, 302, 348.
 Bossard (Abbé), I, 498.
 Bossu (Abbé), I, 567.
 Bossuet, I, 38, 87, 286, 191, 192, 200, 227, 225, 232, 235, 263, 268, 394.
 Bossuet (Abbé), curé de Saint-Louis-en-l'Île, II, 127, 132, 281, 308, 317.
 Boubert, II, 4.
 Bouchard (le Père, et Abbé), I, 196, 254.
 Bouchard (Jean-Claude), I, 329.
 Bouchard (Jean-Charles), I, 372, 431.
 Bouchard (Charles), I, 402, 431, 454, 457, 461, 469, 475, 492, 522, 539, 544, 546, 548, 551, 561, 564; II, 6, 17, 18, 28.
 Boucher (Joseph), I, 261, 262, 269, 270, 274, 276, 278, 279, 281, 285, 292, 295, 299, 300, 301, 320.

- II, 321, 323, 324; II, 29, 657.
- Boucher (François), I, 322, 323.
- Boucher (Sulpice), I, 324.
- Boucher (Alexandre), II, 329, 346.
- Bouchet (J.), II, 269, 301.
- Bouchet (F.), II, 285.
- Bouchet (A.), II, 300.
- Bouchéz (A.), II, 356.
- Bouchitté, II, 435.
- Bouchu (Dom Pierre), I, 203.
- Boudon, II, 657.
- Bougenot (Abbé), I, 521.
- Bouginval, II, 605, 625, 626.
- Bouillerie (Mgr de), II, 447.
- Bouillet (F.), II, 181, 275.
- Bouillet, II, 446, 470.
- Botelier, II, 542, 543.
- Boulainvilliers (Marquis de), I, 459.
- Boulard (E.), II, 270, 301, 355.
- Boulangier (Vve), I, 304.
- Boulangier (A.), II, 270, 302, 330, 331, 355, 392, 445.
- Boulangers (rue des), I, 231, 250, 549.
- Boulant, II, 581, 592.
- Boulard (Mère), I, 305, 307.
- Boulay (P.), I, 158, 159.
- Boulay (S. Clair), II, 635.
- Boulland (E.), II, 331, 392.
- Boullangier, I, 456, 496, 512, 543, 544, à 550; II, 8, 13, 14.
- Bouloigne, II, 408.
- Boulogne s Mer, I, 353, 361, 373, 397, 490; II, 608.
- Boulogne (Seine), II, 513.
- Bour, II, 531, 540.
- Bourbon (Duc de), I, 389, 390.
- Bourbonnaie (Cte de la), II, 138.
- Bourbonne les Bains, I, 402.
- Bouveret, II, 513.
- Bourdaloue (Sous-Economiste à S.-N.), II, 354.
- Bourdeau, II, 129, 163.
- Bourderoy, II, 579.
- Bourdiol (R.), II, 393, 446, 467, 477, 489.
- Bourdoise, I, 1 à 198. — 296, 329, 332, 343, 360, 366, 267, 369, 371, 386, 383, 400, 404, 492, 479, 513, 543; II, 3, 49, 63, 99, 123, 131, 545, 603, 655, 656.
- Bourdon, I, 63, 64, 67, 70, 201, 285.
- Bourgeois, I, 238, 503.
- Bourgeois (E.), II, 446, 467, 477, 489.
- Bourges, I, 14, 69, 117, 363; II, 102, 248, 381.
- Bourges (de), II, 448, 477.
- Bourg-la-Reine, I, 482, 544, 536; II, 25.
- Bourgogne (Ducs de), I, 297.
- Bourgoing, I, 26, 27, 51, 52; II, 653, 654.
- Bourjallat, II, 446, 467, 477, 489.
- Bourla, II, 20, 21.
- Bournisien, II, 25, 27.
- Bourrier, II, 118.
- Bourron, II, 578.
- Bourru, II, 54.
- Bourse cléricale*, I, 124 et ss., 172, 283, 284, 321, 325, 329, 336, 337, 355; II, 99.
- Bourses*, II, 98, 99, 100, 119, 140, 151, 173, 361, 368, 264.
- Boursiers*, I, 401, 405; II, 119, 151, 325, 390, 392.
- Boury (O. de), II, 331, 355.
- Bourry (L. de), II, 393, 448.
- Bourzeis (Abbé de), I, 178, 238.
- Bouscatel (E.), II, 393, 446, 477, 489.
- Boussemart, I, 581.
- Boust, I, 118.
- Bouthemard, II, 118, 151.
- Boutry, II, 540, 542, 543.
- Bouverat, II, 187, 254, 331, 322, 355, 357, 362, 380, 391, 393, 405.
- Bouveret, II, 558, 575, 589, 591.
- Bouvret (C.), II, 393, 446.
- Boyard, I, 513.
- Boyer (Mgr), I, 402, 408.
- Boyet-Dieu (et Boyeldieu), d'Aurigny (René), II, 181, 258, 270, 331.
- Branchereau, II, 196.
- Brandon. (P.), I, 87, 89, 91, 127, 138, 140, 145; II, 652.
- Branges (O. (de), II, 301.
- Braque (Hôtel de), I, 539.
- Braquehay, I, 282, 379, 397.
- Brasier ou Brazier, II, 467, 482, 486, 495.
- Bravais, II, 118.
- Bréchanteau (Philibert de), I, 115.
- Brenfano (Clément), II, 349.
- Breslay (René de), II, 115.
- Brest, II, 351.
- Breteuil (Abbé de), I, 343.
- Bretonvilliers (de), I, 228.
- Breuil (C. de), II, 393, 446.
- Bréviaire*, I, 399, 400, 401.
- Brézé (Marquis de), II, 386.
- Briand (L. M.), II, 126.
- Briard, I, 286.
- Briault, II, 151.
- Brice, I, 287.
- Brichanteau (Philibert de), I, 115.
- Brihan, II, 137, 467.
- Bridier, II, 574, 589, 581, 582, 590, 607, 608, 617 à 648.
- Bilhou (V.), II, 270, 302, 331, 355.
- Brie, I, 254.
- Brière (E. de la), II, 329.
- Brière (A. de la), II, 356.
- Biy (Mgr de), II, 249, 477, 479.
- Brignols-Sales (Marquis de), II, 348, 357, 385, 495.
- Brimont (A. de), II, 300, 356.
- Brimont (H. de), II, 328.
- Brimont, II, 321.
- Briots de Beaumetz, I, 185.
- Brioude, I, 363.
- Briquet (Sœur Christine), I, 248.
- Briquet, II, 513.
- Brisacier (Abbé de), I, 299.
- Brissac (E. de), II, 302.
- Brissac, I, 551.
- British Museum, I, 465, 512.
- Brogie (Duc de), II, 157, 402, 411.
- Broichot, I, 338.
- Bronnard ou Brongniart (Charles-Alexandre), I, 500, 501, 508, 515, 517, 518, 553; II, 29, 657.
- Brongniart, II, 152.
- Brønner (Augustin), II, 179, 467.
- Brossard (L. de), II, 330, 355, 392, 446.
- Brossard (F. de), II, 392.
- Brosse (G. de), II, 356.
- Bron, I, 8, 11, 12, 19, 20, 57, 61, 112, 113, 118, 253.
- Bruc (R. de), II, 328, 356.
- Brugière, I, 465.
- Bruglette, II, 449.
- Brunon, II, 558.
- Brunillon, II, 25, 27.

- Brumbl, II, 581.
 Brunet (Jean François), I, 327, 438.
 Brunetière (de la), I, 249, 251.
 Brunier (C. de), II, 392.
 Brunswick, I, 510, 516, 518.
 Brutus (Section de), II, 33.
 Bruxelles, II, 382.
 Bruyère ou Bruillard, ou Bruillard, II, 44, 79, 102, 137.
 Bruyère, II, 56, 58.
 Bucquière, II, 416, 448.
 Budget, I, 492; II, 100.
 Buée, I, 533.
 Buffier, II, 655.
 Buffon (de), I, 421, 477.
 Buisfret (F. de), II, 329, 316.
 Buisseret (F. de), II, 300, 356.
 Buisson (F.), II, 215.
 Bulle, II, 296.
 Bullion, I, 203.
 Bully, II, 476.
 Buquet, II, 326, 379.
 Burdan-Renau (voir Bridan), II, 137.
 Bureau (L.), II, 467, 510.
 Bureau (C.), II, 617.
 Burel, I, 516, 517, 530, 535, 576.
 Burgensis (Jérôme de), I, 17.
 Burgrave, II, 471.
 Burion, II, 301, 329, 355, 392, 416.
 Burnouf, II, 151, 302, 471.
 Bussoret (F. de), II, 356.
 Bussière, I, 518, 551; II, 17, 18.
 Bussière (Baron de), II, 366.
 Bussion, II, 118.
 Bussion, II, 151.
 Bussy-Rabutin, I, 231.
 Bussy (M. de), II, 476, 482, 486, 495.
 Buteux, II, 118.
 Bulet, II, 579, 592.
 Bute des Moulins (section de la), II, 19.
 Bute Saint-Roch, I, 530; II, 28.
 Butes-Chaumont, II, 563.
 Buzenval (de), I, 244.
- C**
- Cabueil, II, 96.
 Cabrillie (L. B.), II, 186, 256, 285, 287, 467.
 Cadrés, II, 118, 151.
 Caen, I, 159, 160, 232.
 Cahier de Gerville, I, 499, 507.
 Cahiers (de corrigés), II, 95.
 Cahors, I, 297, 352, 354, 363.
 Caillebotte, II, 525, 528, 575, 609.
 Caillet, II, 551.
 Calcaux, I, 66, 70, 71, 111, 115, 122, 187, 193.
 Callenstein (H. de), II, 331, 355, 392.
 Callicieux, II, 93.
 Calliez, I, 526.
 Cally, II, 10.
 Calvet, II, 581.
 Calvin, I, 31, 371.
 Camaldules, II, 370.
 Camaldules de Gros Bois, I, 428.
 Camargue (la), I, 155.
 Cambier (Alexandre), II, 331, 351, 367, 467.
 Cambrai, I, 352, 363, 390; II, 364, 449.
 Campan (Le Père), II, 269.
 Campot (Antoine), II, 179.
 Camulogène, I, 41.
 Camus, I, 160, (voir Le Camus).
 Canada, II, 93.
 Canet, I, 523.
 Canet, II, 566.
 Cantarel, II, 79, 80.
 Cantelot, II, 85, 163.
 Cap (G.), II, 393.
 Capbreton, II, 127.
 Caperon, I, 182.
 Capiaumont, II, 29.
 Capitain, I, 90.
 Caplaud, II, 470.
 Caprara (Cardal), II, 43.
 Caputins, I, 18, 23, 481.
 Carcassonne, I, 352; II, 380.
 Cardinal Lemoine (collège du), I, 31, 37, 44, 45, 50, 53, 54, 96, 184, 185, 186, 367, 450, 479, 498, 545, 550, 558, 562, 564, 565.
 Cardinal Lemoine (rue du), I, 42, 98, 447, 554; II, 126, 655.
 Cardon, II, 540.
 Carel, II, 560.
 Carlier, II, 27.
 Carlier (Vve), II, 27.
 Carmélites, I, 1, 27, 283, 376, 381; II, 374, 414.
 Carnes (Couvent), I, 31, 77, 549, 542, 578, 560; II, 4, 5, 370, 371, 383, 392, 391, 100.
 Carnes (Ecole des), II, 120, 256, 277, 409, 414, 417, 433, 435, 471, 472, 481, 482, 486, 488. (Cf. couvent).
 Carnes (Rue des), I, 31.
 Carnus de Lyon, I, 407.
 Carnavalet (Musée), I, 447.
 Carné (de), II, 386, 410.
 Caron, II, 180, 258, 270, 331.
 Caron (H.), II, 258, 272, 316, 340, 467.
 Caron (J.), II, 355.
 Carpentier, II, 510, 514.
 Carpentras, I, 363.
 Carrier (F.), II, 285, 467.
 Carrière (Albert de), II, 118, 270, 301, 330, 355, 392.
 Carrière, II, 516.
 Carron, I, 516, 553, 567.
 Carron (L.), II, 181, 187, 254, 259, cf. Caron.
 Carron (Abbé), II, 98.
 Carteron, II, 596.
 Carton, II, 25.
 Caryste, II, 91.
 Casanelli, II, 467, 489.
Cas de conscience, I, 305, 306.
 Casimir-Périer, II, 173, 175.
 Casinelli d'Istria (Mgr), II, 381. (V. Casanelli).
 Cassel, I, 364.
 Castan, II, 116, 314, 401.
 Castelboub, II, 300.
 Castellane (F. de), II, 181.
 Castellane (Pierre de), II, 270, 331, 348, 349, 355, 378.
 Castellau (Benjamin), II, 181, 270, 301, 302, 331, 355, 364, 392, 467.
 Castracane (Cardal), II, 368, 443.
 Castres, I, 328, 352, 363.
 Castries (de), II, 263.
 Casuel, I, 504, 507; II, 657.
Catacombes de Paris, I, 570; II, 370.
Catéchisme (salle des), I, 517.
 Cathelin, II, 181, 266, 301, 330, 355, 357, 393, 416, 467, 472, 482, 483, 495, 502.
 Catherine de Médicis, I, 180.
Catholiques patriotes, II, 32.
 Calimat (Abbé), I, 321.
 Cauchemet (A.), II, 331, 355.
 Cauchy (A. L.), II, 94.

- Caudet, I, 106, 138, 139, 143, 244, 266.
 Caunan (E. de), II, 356.
 Caupène (Abbé de), I, 551, 564, 565. Cf. Co-pène.
 Caura, II, 95, 128, 129.
 Caussette (P.), II, 68.
 Cauvin, I, 513; II, 86.
 Cauvin, II, 608.
 Caux (A. de), II, 355, 392, 467.
 Cavaillon, I, 363.
 Cavalier (E.), II, 331, 355.
 Cavelle (E.), II, 331, 355.
 Caventou (E.), II, 300, 329, 355.
 Caverç, II, 542.
 Cavet, I, 503.
 Cazaban (A.), II, 302, 370, 355, 392, 445, 467.
 Celles, II, 535, 537, 559, 560, 561, 569.
 Chaalis, I, 203, 277, 213.
 Chabouillié, I, 503.
 Chabrol (Cte de), II, 81, 137.
 Chadet, II, 511.
 Chailan, II, 592.
 Chaillet, II, 540.
 Chaillou, II, 37.
 Chaillou, I, 281.
 Chaise (Maison de la), I, 340.
 Chalabre (Mgr), I, 354.
 Chalcedoine, II, 315, 385, 447.
 Châlons-sur-Marne, I, 17, 107, 115, 206, 234, 297, 306, 343, 352, 364, 436, 437; II, 85, 86, 120, 450, 451, 653, 655.
 Chalon-sur-Saône, I, 353, 363.
 Chamagne (C.), II, 328.
 Chambéry, I, 472, 474, 496, 499; II, 128, 248, 265, 455.
 Chambly, II, 608.
 Chambou, II, 83.
 Chambre des comptes, I, 163, 463.
 Chambre des Pairs, II, 397.
 Chambry (Abbé), I, 409.
 Chamillard ou Chamillart (Gaston), I, 183, 184, 185, 207, 242, 243, 246, 260, 262, 263, 265, 269, 282, 284; II, 657.
 Chamillard (Guy), I, 213, 282.
 Chamillard (Marquis de), I, 282, 295, 300, 379; II, 119, 657.
 Chamillard (Michel), I, 186, 190, 223, 242, 244, 246, 247, 248, 249, 250
- à 272, 282, 283, 291, 292, 293, 294, 295, 304, 305, 318, 383, 398, 410, 496; II, 654, 657.
 Chamuin, I, 208.
 Champagne, II, 257.
 Champagne (H. de), II, 329, 356, 393, 446, 477.
 Champagny (Camille de), II, 270, 301, 330, 355.
 Champ de Mars, I, 558.
 Champré, II, 151.
 Chanal, II, 118.
 Chanciergues (ou Chan-siergues), I, 235, 323.
 Changey (L. de), II, 356, 392, 446, 477.
 Chanoinesses de Picpus, I, 259.
 Chanselle, II, 403.
 Chanson, II, 615.
 Chantal (Mme de), I, 69.
 Chantemerle, I, 284.
 Chantiers (rue des), I, 448.
 Chapel (J.), II, 558.
 Chapel (V.), II, 558, 566.
 Chapelle St-Mesmin, II, 491, 556.
 Chapelier, II, 134.
 Chapelle (Abbé de la), II, 142, 146, 226.
 Chapereau, II, 118.
 Chapou (rue), I, 376.
 Chapou (Mgr), II, 196.
 Chapoulié (Henri de la), II, 270, 302, 355, 392, 471.
 Chappou, II, 521.
 Chappuisy, H, 403.
 Chaptal, II, 49, 471.
 Charbonnier, II, 118.
 Chardon (A.), II, 620, 621, 646, 647 (et *pas-sim* pour l s gravures.)
 Chardon (M.), II, 356, 393.
 Chardonnat (Clos du), I, 42.
 Chardonnat (Le *journal*), II, 636, 655.
 Charenton, I, 570; II, 25, 158, 159.
 Charité (Dames de la), I, 206.
 Charité (Hôpital de la), I, 564.
 Charles, I, 81, 90.
 Charles (Archiduc), II, 280.
 Charles X, H, 133, 138, 139, 140, 141, 165, 169, 173, 174.
 Charles, II, 495.
 Charles (J.), H, 474.
 Charles (J.-B.), II, 558, 566, 575.
 Charles le Téméraire, I, 297.
- Charles-Quint, II, 258.
 Charlot (O.), II, 331, 355.
 Charonne (rue de), I, 516.
 Charonne, I, 266, 438.
 Charpentier, I, 441, 442.
 Charpentier (A.), II, 393, 446.
 Charte de 1830, II, 171, 173, 395, 397.
 Chartier, I, 344, 428.
 Chartière (rue), I, 30, 50.
 Chartrain, II, 118.
 Chartres, I, 8, 17, 18, 19, 20, 25, 34, 42, 52, 65, 66, 77, 111, 112, 113, 114, 140, 142, 174, 296, 315, 322, 353, 364, 366, 380, 503, 539; II, 119, 353, 651.
 Chartreux, I, 41, 484.
 Chartreuse (Gde), II, 608.
 Chartrier (de St-N.), I, 526, 530.
 Chassereau, II, 151.
 Chassin, I, 459, 461, 462, 465, 466; II, 19.
 Chateaubriand, II, 138, 147, 237, 333, 345, 363, 417.
 Châteaudun, I, 12.
 Château-Gontier, I, 430.
 Château-l'Hermitage, I, 178.
 Châteaurenault (Abesse de), I, 313, 317, 319.
 Chatel, I, 108.
 Chatel, II, 498.
 Chatelاندrey, II, 156.
 Chatelard (C.), II, 531, 537, 540, 551, 560, 561, 575, 576, 577, 581, 582, 589, 590, 625, 647.
 Chatelard (L.), II, 540.
 Châtelet, I, 90, 332, 461, 469, 514.
 Chatellin, II, 531, 540.
 Châtre (Robert de la), I, 329.
 Châtre (René de la), I, 207.
 Chaufour, II, 608.
 Chauliac (L. J.), II, 254, 256, 263, 271, 304, 323, 350, 352, 357, 380, 393, 467, 472, 575.
 Chaumagne (E.), I, 356.
 Chaumette, I, 554, 556; II, 11.
 Chaumié, II, 647.
 Chaupoulot (André, l'ai-né), II, 25, 27.
 Chaupoulot (le jeune), II, 25, 27.
 Chaussade (E.), II, 300.
 Chauveau, II, 558.
 Chauvelin, I, 85, 111.
 Chauvelin (L.), I, 213.
 Chauvelin (Mme), I, 190.

- Chavanette, II, 612, 624, 625, 627 (et *passim* pour les grav.)
 Chavigny (de), II, 651.
 Chazal, II, 258.
 Chazaly, II, 270, 271.
 Chemailles, II, 69, 71, 72, 73, 74, 91, 169, 183, 552, 553, 565, 568, 575, 608.
 Chenu, II, 566, 575.
 Chepy, II, 514.
 Cheruel, I, 344.
 Chéron, I, 258.
 Chéron, II, 528, 535, 537, 539, 540, 551.
 Chesneau, I, 62.
 Chevalier (vic. général), I, 198, 376.
 Chevalier ou Chevallier (Boucher de S.-N.), I, 539; II, 13.
 Chevalier (H.), II, 151, 329, 356, 393, 477.
 Chevalier (P.), II, 356, 392, 446.
 Chevallier (A.), II, 614, 616.
 Chevallier (Institution), II, 126.
 Chevallot, II, 521.
 Chevojon (L.), II, 181, 258, 272, 284, 316, 337, 340, 355, 467, 486, 592.
 Chevojon (E.), II, 575.
 Cheverus (Mgr), II, 139.
 Chevilly, I, 345.
 Chèvré (Rue), II, 657.
 Chevreuil (Abbé), I, 464, 472.
 Chevreuil (A.), II, 340.
 Chevreuil (E.), II, 272, 316, 356, 467.
 Chevrier, II, 23.
 Chevrolat (Jean), I, 309, 310, 314, 316, 327, 358, 383, 397.
 Chiens (rue des), I, 31.
 Chiensse, II, 566, 575.
 Choart de Buzenval, I, 178, 185, 244.
 Choinet (C.), II, 392.
 Choiselet, II, 118.
 Choisenl-Praslin, II, 491.
 Choisy (Abbé de), I, 192, 204, 231.
 Choisy-le-Roi, I, 421; II, 520, 541.
 Cholet, I, 526.
 Cholet (Étienne), I, 47.
 Chomel, I, 282, 382.
 Choppart (L.), II, 356.
 Choppin (H.), II, 355.
 Choque, II, 118.
 Chossard, II, 118.
 Chosson, II, 540.
 Choulet, II, 467.
 Chouzy (E. de), II, 330.
 Choveau, II, 118.
 Christofini, II, 477.
 Christophe (S.), II, 447.
 Cibéins, II, 255.
 Cicéron, II, 132.
 Cité (la), I, 501; II, 30.
 Cîteaux (Abbé de), I, 203.
 Ciszeville (Eugénie, Louise, Rose de), II, 351.
 Clabaut, II, 29.
 Clair, II, 573, 581.
 Clairet, (J.), II, 340.
 Clairvaux (Abbé de), I, 481.
 Clairvaux (Religieux de), I, 202, 203.
 Clairvaux, I, 42; II, 54, 115.
 Clamart, I, 514.
 Clamart (cimetière de), I, 570.
 Clands, II, 448.
 Clarke (A.), II, 393, 446.
 Claudin, II, 558, 566, 575.
 Clausel de Montals, II, 386.
 Clausse de Marchaumont, I, 115.
 Clavière, II, 39.
 Clélie, I, 417.
 Clément (R.), II, 118.
 Clément IX, I, 253, 258, 305, 306.
 Clément X, I, 254.
 Clément XI, I, 306, 324, 381, 372.
 Clément XIII, I, 418, 422.
 Clément XIV, I, 429.
 Clément de Ris, I, 291.
 Cléopâtre (Tragédie de), I, 30.
 Clergé, I, 461.
 Clermont, I, 49, 353, 364, 402, 431, 497.
 Clermont (Concile de), II, 295.
 Clermont (de), I, 113, 190.
 Clermont-Tonnerre (Cte de), II, 85, 86, 91, 135, 141, 147.
 Clermont-Tonnerre (E. de), II, 331.
 Clerval, II, 651.
 Clervaux ou Clairvaux (lois de), I, 302.
 Clichy, I, 26; II, 498.
 Clopin (rue), I, 31.
 Cloyne, II, 364.
 Cluny (Collège de), I, 156.
 Coblentz, I, 550.
 Cochard (Th.), II, 257.
 Cochin (Hospice), II, 352.
 Cochin (D.), II, 638.
 Cochois, I, 341, 342.
 Cochoin, II, 36.
 Cocquelin (Nicolas), I, 279, 280, 282, 283, 286, 289.
 Coeffet, II, 85.
 Cœur (Abbé), II, 368.
 Coffin, I, 401.
 Coffin (Em.), II, 553, 592, 595.
 Coffin (Ern.), II, 593, 595.
 Cognat (L.), II, 208, 231, 261, 272, 274, 276, 288, 316, 337, 340, 342, 348, 467, 479, 489, 502, 537.
 Colbert, I, 234, 264, 268, 274, 280, 336.
 Colin, II, 514.
 Collar, II, 477.
 CollarJé (L.), II, 331, 355.
 Collardet (L.), II, 270, 467.
 Collèges, I, 504.
 Collège de France, II, 86.
 Collège de Navarre, II, 289.
 Collège de prêtres, I, 532.
 Collège Stanislas, II, 381.
 Collet, I, 435.
 Collette (Jean-Baptiste), II, 275, 277, 355.
 Colletet, I, 261.
 Collignon, II, 356, 392, 446, 477.
 Collin, II, 85.
 Collin, II, 558, 566.
 Collin (A.), II, 616.
 Collomb, II, 467.
 Collon, I, 339, 342.
 Collot, II, 510, 514, 520, 525, 528, 535, 526, 537.
 Colozne, I, 199; II, 349, 450.
 Colombain, II, 566, 575.
 Colombel (H.), II, 393, 448, 477.
 Colombel (A.), 393, 446.
 Colonie de vacances, II, 323.
 Colonna, I, 323.
 Coloua d'Ornano, II, 105.
 Combalo, II, 168, 314, 333, 395, 398, 406, 421.
 Combes (Melchior), II, 180, 181, 186, 216, 285, 467, 470.
 Comité ecclésiastique, I, 487, 526.
 Commensalités, I, 99.
 Comminges, I, 352, 355, 363.
 Communalistes (Prêtres), I, 25.
 Commune de Paris, II, 10, 11, 15.
 Communion (Chapelle de la), I, 320, 359, 407, 454.
 Commynes, I, 42.
 Compaing (Seigneur de l'Estang), I, 64, 85.
 Compaing (Jacques), I, 85, 110.
 Compain et Compaing (Guillaume), I, 7, 56, 61, 62, 63, 64, 65, 67,

- 70, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 84, 95, 97, 98, 104, 111, 114, 122, 123, 137, 167, 189, 194, 200, 201, 202, 206; II, 651.
- Compans La Ville, I, 545.
- Concile de Trente, II, 83, 199, (voir Trente).
- Conclusions* (Livre des, I, 295, 379.
- Concordat, II, 40, 43, 48.
- Condé (Prince de), I, 206, 226, 228.
- Condom, I, 352, 363.
- Condren (P. de), I, 87, 136, 138, 139, 140, 141, 142.
- Condryn, II, 660.
- Confians, I, 296, 312, 380, 381, 410, 422, 423; II, 113, 115, 122, 134, 136, 142, 145, 148, 149, 150, 153, 159, 160, 163, 169, 180, 190, 229, 265, 236, 307, 312, 326, 577, 578, 584, 585, 588, 592, 602, 608, 612, 613, 614, 623, 624, 626, 627, 632, 641, 642, 645, 647.
- Congrégation des Rites, I, 39.
- Congrégations, I, 4, 87.
- Congrégation de la Sainte Vierge (à S.-N.), II, 85, 111, 179, 180, 181, 191, 197, 238, 278.
- Congrégation du Sacré-Cœur (à S.-N.), II, 179, 180, 238, 559.
- Congrégation des St-Anges (à S.-N.), II, 238, 310.
- Congnet, II, 212.
- Consalvi, II, 48.
- Conseil d'Etat, I, 317.
- Conserans, I, 363.
- Conservation des hypothèques, II, 47.
- Constance, II, 74.
- Constance (Concile de), I, 263.
- Constance (L. de), II, 349.
- Constant (de), II, 118, 151.
- Constantinople, II, 295.
- Constituante, I, 472, 474, 483, 495.
- Constitutions* de S.-N., I, 430.
- Constitution civile du clergé*, I, 493, 496, 500, 501, 508, 533.
- Constitutionnaires, I, 381.
- Constitutionnel* (le), II, 127, 372.
- Constitutionnels, I, 544, 551.
- Consulat, II, 22.
- Contant, II, 18.
- Contes (de), I, 213, 245.
- Contes (J.-B. de), I, 198.
- Conti (Prince de), I, 87, 204, 206, 283, 477.
- Contrastin, II, 558.
- Convention nationale, II, 14, 16, 25.
- Coquelle, I, 526.
- Coquereau, II, 467.
- Coqueret (Jean), I, 31, 87, 137.
- Cor, I, 364.
- Cordonnier, II, 558, 575.
- Corbie (de), II, 151.
- Cordeliers, I, 553.
- Corgne de Launay (Le), II, 43, (voir Le Corgne).
- Corkecn, I, 364.
- Corlieu (A), II, 392, 416.
- Cornac, I, 357, 380.
- Corneille, I, 207, 239; II, 389.
- Cornet, II, 237, 238, 240, 242, 263, 446, 477.
- Cornillac (Fr.), II, 270, 255. (Voir le suivant.)
- Cornillat, II, 302, 331.
- Cornouaill s. I, 353.
- Cornubert, II, 467.
- Cornuel, I, 129.
- Cornut, II, 406.
- Cosnac (de), II, 140.
- Cosnefroy, II, 513.
- Cosson, II, 581.
- Costa de Beauregard, II, 198.
- Costaz (Marquis), I, 474.
- Cotel, II, 592.
- Coton (P. P.), I, 49.
- Cottard, II, 393.
- Cothe, II, 477.
- Coiton (Mgr), II, 258.
- Cotret, II, 71, 72, 76 à 91, 141, 375.
- Coubron, I, 338.
- Couchonnal, II, 316.
- Coudray, II, 445, 477.
- Couette et Cost et Couet, I, 379, 421, 456, 543.
- Cougnat, II, 514.
- Coullié (Mgr), II, 247, 253, 333, 332, 446, 447, 467, 477, 479, 489, 514, 556, 565, 621, 622, 660.
- Coulon, I, 503.
- Coupé, II, 597.
- Cour (de la), I, 196, 371.
- Cour de Cassation, II, 351.
- Courdonnet, II, 446.
- Coure, II, 118.
- Courrier* des 83 départements, II, 6.
- Courrier Français* (Journal le), II, 373.
- Courseon (de), II, 483.
- Court (F.), II, 118, 126.
- Court, II, 96.
- Court (E.), II, 536.
- Courtavel (R. de), II, 329.
- Courtin (Nicolas), I, 79, 131, 140, 143, 144, 198, 281, 282, 284, 296, 322, 366, 367, 368, 383, 383; II, 657.
- Courtivron (A. de), II, 356, 392, 446, 471, 477, 484, 485, 489.
- Courtivron (H. de), II, 356, 446.
- Courtois (Michel), I, 65, 80, 81, 83, 122, 189.
- Courval, II, 467, 489.
- Courville (de), II, 138.
- Courvoisier, II, 353.
- Courvoisin, II, 357.
- Cousin (Victor), II, 12, 19, 127, 131, 291, 344, 386, 404, 434, 453, 483.
- Cousin (J.), I, 69.
- Cousin, I, 450.
- Coutances, II, 87, 108, 140, 232, 353, 364, 402.
- Coutant, II, 118.
- Coutelot, II, 118, 126.
- Couterne, II, 258.
- Couturier* (de S.-N.), II, 243.
- Couturier (C.), I, 444, 457.
- Coux (de), II, 450.
- Crabot (J. M.), II, 322, 323, 330, 359, 351, 354.
- Crabot (P. M.), II, 322, 323, 350, 351, 354.
- Crécy, I, 325, 336.
- Creil, I, 58.
- Créqui, I, 262.
- Creraud, I, 503.
- Crestey (Dr), II, 532.
- Crêteil, II, 567, 568.
- Crèveville, I, 108.
- Crevisier (N.), II, 355.
- Crevisier (Victor), II, 270.
- Crier, II, 542.
- Croix d'or (rue de la), I, 474.
- Croix (les Filles de la), I, 143.
- Croy (le Prince de), II, 133.
- Crozat (Charles), II, 179, 467.
- Crucifix*, I, 522.
- Cruise, II, 314, 344, 362, 438, 451, 461, 464, 472, 485, 487, 489, 492.
- Cumar (de), II, 477.
- Cuper (E.), 355, 392, 445.
- Curés jurcurs*, I, 498.
- Curces (lit Duché), II, 37.
- Curiosités de Paris*, I, 454.
- Cursillat (J.), II, 270, 302, 331.
- Curtis, II, 384.

- Cusener, II, 137.
 Cuttoli (Mgr de), II, 246, 249, 310, 329, 330, 356, 392, 415, 446, 467, 477, 489, 492.
 Cuvier, II, 151.
 Cuvier (rue), I, 42.
 Cydon, I, 422, 423.
- D**
- Dagron (B.), II, 30, 329.
 Dagron (C.), II, 355.
 Dagron (L.), II, 331, 355.
 Daix, I, 198, 493, 513; II, 16, 30, 46, 55, 60, 69, 71, 72, 169, 181, 537, 5, 8, 539, 540, 541 à 549, 560, 561, 568, 575, 576, 577, 581, 582, 589, 590, 596, 608, 627, 645.
 Dalberg (Duchesse de), II, 267, 454.
 Dames de S. Michel, II, 48.
 Dames du S.-Cœur, II, 135.
 Damet, II, 118.
 Damirois, II, 372.
 Dammartin, I, 58, 111.
 Dampierre (M. de), I, 472; II, 36.
 Dancel, II, 118, 126.
 Dandrieux, II, 655.
 Danglard, II, 544, 560.
 Danguy, II, 517, 520, 521.
 Daniel, I, 202, 302, 417.
 Daniel, II, 85.
 Danois, II, 545; II, 13.
 Dantel, I, 363.
 Danton, I, 551, 561.
 Dapsence, II, 615.
 Darblade, II, 511.
 Darblay, I, 513; II, 24.
 Darboy (Mgr), II, 503, 517, 526, 532, 533, 536, 539, 540, 541, 543.
 Darhe (L.), I, 371.
 Darhe (L.), II, 566.
 Dardel, I, 558.
 Darthenay, II, 601, 624.
 Dauby, II, 531, 540, 551, 560, 581.
 Daumon, II, 486.
 Daumon, I, 534.
 Daussy, II, 275.
 David (le peintre), I, 481.
 David, II, 151.
 David (A.), II, 329, 346, 356, 393, 446, 477, 489.
 Davizart, I, 406, (voir Adviz.).
 Davré, II, 477.
 Dawson, II, 118, 151.
 Dax, I, 352, 363; II, 127.
 Debaye, II, 540.
 Debeaupré, II, 467.
 Debeauvais (J.), I, 198, 199, 281; II, 655.
 Debeauvais ou De Beauvais, II, 357, 364, 380, 393, 448, 451, 482, 490.
 Debergne, II, 393.
 Deboudé, II, 258, 272, 307, 316, 340.
 Debreilly, II, 331, 355, 392.
 Déclomesnil, II, 581.
 Dedoue, II, 597.
 Défagoz ou Désfagots, II, 40, 43, 44.
 Deforgues, I, 557.
 Defossés ou Desfossés, II, 331, 355, 467.
 Degérine (Jos.), II, 285.
 Degérine (Jules), II, 254, 331, 345, 355, 392.
 Dégert, II, 651.
 Degrèves, II, 355, 392.
 Deimé, II, 393, 467, 482, 486, 496.
 Dejean, II, 651.
 Delaage, II, 581.
 Delahatte, I, 514.
 Delaroste ou De la Coste, II, 340, 467.
 Delafontaine, II, 270, 331, 355.
 Delaforêt ou Delaforest, II, 118, 128, 130, 153, 156, 157, 162, 163.
 Delalain, II, 471.
 D lalonde, I, 593.
 Delamare, I, 320, 402.
 Delamarre, II, 33.
 Delangre, I, 545, 546; II, 13.
 Delarbre, II, 118, 126.
 Delarsille, II, 118.
 Delasalle, I, 352, 356.
 Delâtre, I, 503, 521.
 Defaunay, II, 531, 540.
 Defauney, II, 35.
 Delavaraine, II, 301, 329, 356, 393, 446, 477, 489.
 Delayé, II, 514, 520.
 Delbœuf (Cf. d'Elbœuf), II, 355, 392.
 Deleau, II, 85.
 Delépine, II, 28.
 Deleris, I, 142, 149, 366.
 Delessart, I, 509, 529.
 Delétain, II, 558, 566, 575, 589, 591, 592, 594, 595, 606, 608, 614.
 Delétraz ou Delettraz, II, 272, 340, 316, 467.
 Delinière, I, 380, 381; II, 658.
 Della Jacoma, II, 528.
 Delle, I, 170.
 Delmon, I, 534.
 Delorme, II, 118.
 Delorme (C.), II, 355.
 Delort, II, 85.
 Delvaux, II, 513.
 Delzons, I, 281.
 Demanche, I, 561.
 Demandols, II, 43.
 Demange, II, 608, 616.
 Demay, II, 551, 583, 591, 605, 606, 614, 621.
 Demazure, II, 566, 589, 591, 605, 606, 614, 621.
 Demetz, II, 25, 26.
 Demimuid, II, 371, 537.
 Demogeot, II, 126, 127, 129, 403.
 Démosthène, II, 132.
 Denanges, II, 118.
 Denis, II, 118.
 Denys (P.), II, 37.
 Depois, I, 569.
 Depont, II, 448.
 Deposier, II, 187, 254, 259, 270.
 Derouet, II, 351.
 Derry, I, 364.
 Desaulle, II, 393.
 Des ouraux, I, 18, 27, 49, 61, 91, 92, 93, 239, 259, 280, 281, 294, 296, 304, 305, 309, 318, 319, 321, 327, 365, 363, 367, 368, 369 à 373, 377, 381, 382, 383, 333; II, 650.
 Desuret, II, 273.
 Deselus, I, 383, 337, 402; II, 658.
 Deslions, I, 369.
 Desmaziers, II, 80.
 Desmarest, I, 315.
 Desmi nos, II, 471.
 Desmoulin, I, 461, 469, 492, 523, 544, 548, 555; II, 4, 6, 28, 36, 37, 47, 102.
 Despierre, II, 270, 331, 355, 378, 382.
 Desportes, II, 467.
 Desprez, I, 304.
 Desruelles, II, 355, 392.
 Dessaubaz, II, 263.
 Destregard, I, 327, 436, 402.
 Detruisard, II, 27.
 Devaux, II, 118, 129.
 Develuy, II, 118.
 Devie (Mgr), II, 386.
 Devilliac, I, 514.
Dévisé de S.-N., I, 115.
 Dhersignerie, II, 393, 446.
 Didier, II, 329, 356.
 Didon, II, 137, 135 à 139, 191, 251, 309, 347.
 Dieppe, I, 111.
 Digne, I, 354.
 Dijon, I, 363; II, 156.
 Dillenséger, II, 110, 112, 115, 505, 526, 530, 531, 540, 551, 560, 573, 574, 577, 578, 580, 581, 583 à 609, 625, 660.

- Dillenséger (Me), II, 530.
 Dinan, II, 294.
 Dino (Duch.), II, 260, 261.
 Directoire, II, 32, 41, 45, 48, 52.
 Ditton, voir Pillon, I, 461.
 Doctrinaires, I, 399, 534; II, 87.
 Dodieu, I, 297.
 Dodun, II, 329, 346, 356.
 Dol, I, 363, 405.
 Dôle, I, 382; II, 128.
 Dollet, II, 151, 259.
 Döllinger, II, 349.
Domaine et Domaines, I, 474; II, 22, 25, 33, 43, 46.
 Donnadieu, I, 139.
 Dorotheé (sœur), I, 253, 254, 313.
 Dorsanne, II, 658.
 Dorveau, II, 95, 97, 113, 118, 124, 125, 128, 129, 132, 151, 163.
 Dosnon, II, 581.
 Dottin, II, 270, 3 1. 355.
 Douai, I, 147.
 Douet, II, 356.
 Douls. II, 535.
 Doumergue, I, 371.
 Doux (Le), voir Ledoux, I, 376.
 Dovet, II, 581.
 Doynel, II, 355.
 Dozet, I, 111.
 Drach, II, 392, 393, 419, 446, 470, 486, 495.
 Draiseil, I, 111.
 Dreux-Brézé (H.), II, 355, 392.
 Dreux-Brézé (E.), II, 355.
 Dreux-Brézé (M. de), II, 410.
 Drieu, II, 445, 467.
 Drincourt, I, 124.
 Drocourt, I, 151.
 Drosté-Vischering, II, 349.
 Drouard, I, 229.
 Drouet, I, 262, 265.
 Drouot, II, 592.
 Drouyn, I, 180.
 Drovon, II, 446.
 Dublin, I, 364.
 Dubois (Mlle), I, 283.
 Dubois (Card.), I, 380, 382, 389.
 Dubois, II, 43.
 Dubois, II, 27.
 Dubois, II, 118, 151.
 Dubois (L.), II, 446, 581.
 Dubois, II, 434, 477, 531, 581.
 Dubois, II, 647.
 Dubourg, I, 379.
 Du Breuil, I, 47.
 Dubrutz, II, 118.
 Duby, II, 118, 151.
 Duby, II, 566, 608.
 Ducastel, II, 355, 363, 392, 467.
 Du Caurroy, II, 355, 467, 477.
 Duchatellier, II, 140.
 Duché, II, 37.
 Duchesne (J.), I, 23, 34, 36, 65, 68, 113, 236, 237.
 Duchesne (B.), I, 34, 50, 58, 62, 109, 103, 115.
 Duchesne (conseiller), I, 61, 62.
 Duchesne (A.), I, 297.
 Duchesne (curé de S Vic tor), II, 37.
 Duchesne (prof.), II, 189, 266, 286, 319, 323, 333, 339, 342, 350, 351, 354, 358, 371, 380, 390, 393, 419, 431, 435, 458, 459, 470, 482, 484, 486, 495, 496, 501, 5 9.
 Duchesne (père), II, 351.
 Duchesne (frère), II, 446.
 Duchosal, II, 91.
 Duclaux, II, 69, 114, 135.
 Ducombs, II, 118.
 Ducoron, II, 513.
 Ducos, II, 658.
 Ducoudray, II, 330, 355, 570.
 Ducrey, II, 329, 355, 361.
 Dueroix, I, 515, 516.
 Dueroz, II, 13.
 Dudon, II, 48, 74.
 Dudouët, II, 477.
 Dufet, I, 469.
 Dufêtre, II, 381.
 Duffert, I, 557; II, 10.
 Dufour (Vve), II, 47.
 Dufour (V.), II, 446, 467, 477.
 Dufour (H.), II, 581, 589, 592.
 Dufour (Mlle), I, 329.
 Dufournel, I, 264.
 Duhamel (janséniste), I, 237, 278, 239, 280.
 Duhamel (A.), II, 393, 446, 467, 477, 489.
 Duhamel (J.), II, 606, 614, 647.
 Dumaine, II, 330.
 Dumas, II, 254.
 Dumax, II, 330, 355, 445, 446, 467, 477.
 Dumay, I, 264.
 Du Mesnil (sœur), I, 308.
 Dumetz ou Dumets, I, 87, 186, 188, 199, 204; II, 650, 654, 657.
 Dumont (C.), I, 358, 402, 414, 48.
 Dumont (abbé), II, 86.
 Dumont (curé) II, 477.
 Dumoutier, II, 513.
 Dunur, II, 179, 275, 278, 414, 428.
 Dumussy, II, 558.
 Dundas, II, 118.
 Dupanloup, I, 493; II, 79, 85, 86, 94, 95, 96, 101, 110, 111, 144, 115, 116, 117, 118, 124 à 129, 131, 150, 165, 176 à 180, 183, 185, 188 à 480, 481, 482, 483, 484, 498, 499, 503, 526, 529, 539, 555, 556, 580, 609, 620, 621, 622, 6 0, 637, 660.
 Dupin (aimé), II, 138, 148, 401, 432, 444.
 Dupin (V.), II, 608.
 Duplain, I, 557.
 Duplex, I, 497.
 Duplessy, II, 558, 566, 575.
 Duponchel, II, 551, 560.
 Dupont de Carles, I, 304.
 Dupont-Poursat, II, 140.
 Dupré, I, 526; II, 29.
 Duprès (Mlle), I, 284.
 Dupuch (Mgr), II, 381.
 Dupuis, II, 118.
 Dupuis (E.), II, 258, 272, 316, 340, 467.
 Durand, II, 118.
 Durand (L.), II, 321, 470.
 Durand (de Maillane), I, 490.
 Durasmel, II, 392.
 Durastel, II, 393, 446, 477.
 Durbal, II, 356, 392.
 Duret, I, 344; II, 651.
 Durion, II, 477.
 Durouchoux, II, 137.
 Duroy (les frères), II, 328, 329, 355, 356, 393, 446, 477.
 Duruy, II, 527.
 Dussautoy ou Dussautoir, II, 22, 45.
 Dutilleux (T), II, 179, 186, 256, 285.
 Dutilleux (J.), II, 270, 354, 331.
 Duval (A.), I, 24, 27, 37, 38, 68, 107, 108, 110, 185, 237.
 Duval (Nicolaïte), I, 461, 492, 507, 521, 523.
 Duval (C.), II, 4.
 Duvaux (H.), II, 581, 638.
 Duvergey, II, 531, 540.
 Duvergier, I, 473; II, 45.
 Duvillard, II, 540, 560.
 Duvoisin, I, 354.

E

Ebus, II, 615.

- Ecluse (de l'), I, 413, 414, 432.
 Ecollasse, I, 537.
Ecole ecclésiastique, I, 99.
Ecole normale, II, 59, 52, 86.
Ecole de Médecine, II, 60.
Ecole Polytechnique, I, 31; II, 52, 74, 97, 125, 169, 170, 560.
Ecole secondaire ecclésiastique, II, 135, 140, 146.
Écoles de Théologie, II, 49.
Écoles Véricales, II, 139.
École des Hautes Études, II, 371, 391, 409.
École de Pharmacie, I, 382.
 Écoles (rue des), I, 450, 561, 568.
 Écossais (collège des), I, 448, 498; II, 126.
 Écosse, II, 126, 299.
 Écosse (rue d'), I, 31.
 Écouy, II, 252, 350.
 Églée, II, 118, 326, 379, 499.
 Éguerre, II, 531, 540.
 Einsiedeln, II, 267.
 Elbœuf (d'), II, 445.
 Éléonore d'Étampes, I, 142; II, 651.
 Eleu (d'), II, 458, 476.
 Elisabeth (Agnès), I, 252.
 Embrun, I, 352, 393, 397.
 Émérantieune, II, 470.
Émérantes, II, 50, 51, 52.
 Emery, I, 361, 434, 471, 494, 501; II, 5, 36, 48, 49, 50, 55, 60, 68, 93.
 Ems, II, 52, 450, 454.
 Enfant Jésus (secours de l'), I, 516.
 Enfants-Trouvés (Hospice), I, 516; II, 30, 84.
 Enfer (rue d'), I, 323.
 Engh, II, 575.
 Engelberg, II, 454.
 Engerand, II, 392.
 Enghien, II, 491.
 Enouville (d'), I, 285.
 Erlach, II, 355.
 Erlon, I, 442.
 Ermites de S. Augustin, I, 42.
 Escaille (F. de l'), II, 181, 258, 270, 301, 330, 331, 467.
 Es-laugon, II, 535.
 Es-luse, II, 376.
 Escolan, I, 316.
 Esnault, II, 657.
 Espinasse (d'), II, 36.
 Espitalier, II, 513.
 Esprit (le P.), I, 2, 7, 248.
 Esquiros, II, 118, 151, 156.
 Estampes ou Etampes (les frères d'), II, 302, 329, 331, 346, 355, 356.
 Estang (de l'), I, 329, 562.
 Estanville (G. de l'), II, 285, (voir Lestanville).
 Estrées (Card. d'), I, 187, 281, 383, 390, 392.
 États-Généraux, I, 459, 460, 461, 464, 466.
Eti-Feuillant, I, 550, 551, 554.
Étrennes, II, 82.
Études religieuses, II, 30.
 Eu, I, 185; II, 457.
 Eu (Cte d'), I, 344.
 Eud-s (le P.), I, 158, 159, 160, 193, 195, 198, 233.
 Eudes, II, 254, 257, 316.
 Eudistes, I, 232, 233, 234, 235.
 Eugénie (Mère), I, 250, 251.
 Eustache (S.), II, 38.
 Euvrard ou Evrard, I, 28, 29, 32, 34, 39, 115, 122; II, 651.
 Euvrard, II, 24.
 Evêque (rue de l'), I, 208.
 Evrard (Cf. Euvrard).
 Evremond, II, 179.
 Evreux, I, 222, 253, 363; II, 140, 252, 356.
 Exauvillez (d'), II, 160, 182, 307.
 Exercices (salle des), I, 400, 436, 476, 477, 519, 522.
 Exhel, I, 364.
 Exilly, I, 528.
 Eynaud, II, 477.
- F**
- Fabre, II, 416, 447, 520.
 Fabre (Mge), II, 595.
Faculté des Arts, I, 398.
Faculté de médecine, II, 7.
Faculté de Théologie de Paris, I, 7, 36, 37, 81, 87, 89, 94, 107, 108, 236 à 307 (*passim*), 407 à 430 (*passim*), 460; II, 127, 344, 357, 379.
 Fadat, II, 118.
 Fagot, II, 301.
 Faillon, I, 79, 107, 138, 148, 381; II, 651.
 Falconnet, II, 647.
 Fallières, II, 615.
 Falloux (de), II, 179, 501, 502.
 Fanet, I, 63.
 Fare (de la), I, 38', 386, 387, 388, 390, 392, 394, 395, 397; II, 658.
 Fauchet, I, 464.
 Fauconnet, I, 555.
 Faudet, I, 399.
 Fauquet, II, 27.
 Fauqueux, II, 446.
 Faur, II, 255.
 Faure, I, 96, 149, 366; II, 649.
 Fauret, I, 393.
 Fautrel, I, 546; II, 13.
 Fauvage, II, 321, 355, 392, 421, 446, 467.
 Fauveau, II, 356, 367, 393, 477.
 Favanne, II, 7.
 Faverays, I, 329, 384, 385, 386, 387, 392, 393, 394, 397.
 Favernat, II, 328, 356.
 Favre, I, 502, 503.
 Favre, II, 536.
 Fayet, II, 595, 616.
 Fayon-Bernhard, II, 118.
 Fayon, II, 151.
 Félix, I, 556.
 Feller, II, 560, 561.
 Fénelon, I, 394; II, 128, 192, 219, 220, 227, 245, 281, 318, 345, 389, 449.
 Fénelon (H. de), II, 356.
 Fénelon (é.ole), II, 118.
 Fenoyl, I, 393, 446.
 Fêret (P.), I, 165, 185, 242, 262, 265; II, 657.
 Fêret ou Ferret, I, 87, 138, 143, 147, 180, 181, 192, 193, 196, 198, 199, 201, 202, 204, 208, 228, 229, 231, 235, 239, 240, 247, 254, 258, 259, 267, 261, 264, 344; II, 654.
 Ferlut, I, 497.
 Fernique, II, 559.
 Féron, II, 258, 277, 326, 340, 467.
 Férou (rue), I, 145; II, 97.
 Ferrand, I, 132.
 Ferrant (de), I, 439, 457, 538.
 Ferrier (du), I, 87, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 148, 159; II, 651, 652.
 Ferrières (de), I, 562.
 Ferronnays (de la), II, 138, 141.
 Fesch, II, 49, 68, 167, 308.
 Feuillants (les), I, 27, 549.
 Fentrier, II, 138, 139, 142, 143, 147, 148, 151, 160, 176.
 Feydeau, I, 238, 239.
 Fiack, II, 566, 575.
 Fichot, II, 608.

- Filassier, I, 514, 515, 516, 523.
 Filesac, I, 107.
Filles de la Charité, I, 98.
Filles de la Croix, I, 179.
Filles de Ste Genevieve, I, 230.
Filles de S. Thomas, I, 259.
 Filleux, II, 595, 597, 614.
 Filliot, II, 514.
 Fillol, II, 510.
 Flamérian, II, 540.
 Flavian, II, 593.
 Flavie (sœur), I, 251.
 Flèche (la), I, 371.
 Fléchier, I, 191.
 Fletcher, II, 118, 151.
 Fleuri, II, 107.
 Fleury (C.), II, 27, 151.
 Fleury (A.), II, 270, 272.
 Fleury (E.), II, 309, 321, 329.
 Fleury (l'Historien), I, 380.
 Fleury (le card.), I, 380, 382, 389, 390, 398, 403.
 Floirac (de), I, 472.
 Flotard, II, 27, 31.
 Floquet, I, 439.
 Flourens, II, 146.
 Flynn (H.), II, 597, 606.
 Flynn (P.), II, 597, 606.
 Foblant, II, 296, 298.
 Foix (de), I, 138.
 Folleville, I, 96.
 Follète, II, 635, 640, 648.
Fondations, I, 507, 526, 527.
 Fousnagrives (Jos.), II, 577, 582.
 Fousnagrives (Jean), II, 660.
 Fontainebleau, I, 205, 312, 315, 390, 453; II, 56.
 Fontanes, II, 52, 77, 79, 80.
 Fontenay-aux-Roses, II, 646.
 Fontes, II, 352.
 Forbes, II, 118.
 Forbin-Janson, II, 86, 140, 182, 382.
 Forcalquier, II, 133.
 Forceville (des), II, 335.
 Forel, II, 513.
 Forest (des), II, 269, 300.
 Forestier, II, 24.
 Forêt (C.), II, 269, 301, 329.
 Forges, I, 71, 182.
 Formulaires, I, 310.
 Fornari, II, 367, 382, 421.
 Fortet (collège de), I, 31, 35.
 Fortoul, II, 536.
 Fossés-S.-Bernard (rue des), I, 42, 445, 447, 462, 464, 505; II, 609.
 Fossés-S.-Victor (rue des), I, 42, 98, 179, 351; II, 148.
 Fossier, II, 269, 301, 330, 355.
 Fouché, II, 50, 55.
 Foudras, II, 269, 300.
 Fougères, I, 553.
 Foulon, II, 110, 180, 181, 182, 246, 258, 271, 272, 283, 284, 305, 506, 316, 317, 321, 322, 334, 337, 340, 341, 347, 348, 354, 358, 359, 363, 367, 420, 466, 467, 479, 489, 490, 495, 496, 501, 502, 524, 526.
 Fouquet (F.), I, 87, 146.
 Fouquet (L.), I, 283.
 Pourcroix, II, 66.
 Fourdinier, II, 27, 659.
 Fournel, I, 485.
 Fournier (All.), I, 304.
 Fournier, I, 368.
 Fournier, II, 118.
 Franc (P.), II, 646, 647, 648.
 France (collège de), II, 52.
 Francfort, II, 267.
 Française (hospice de la), II, 40.
 Franck, II, 581.
 Franc-Maçonnerie, I, 461, 501.
 François 1er, I, 276.
 François, I, 498, 499, 545, 546, 559, 561, 564, 565, 566; II, 3, 14, 37.
 François (le), II, 329.
 François (rue), I, 69, 80.
 Frascati, II, 365, 370.
 Fravasse, II, 176, 177, 178, 191.
 Fravassinou (Mgr de), II, 98, 128, 178, 179, 367, 516.
 Fréjus, I, 352, 363, 380, 382, 389.
 Fréminet, II, 118, 151.
 Frémont (A.), I, 69.
Fréquente Communion, I, 226, 237, 239.
 Frère, I, 493, 519; II, 95, 103 à 167, 176, 181, 196, 208, 220, 222, 236, 237, 280, 314, 529; II, 609.
Frères des Ecoles chrétiennes, I, 371, 378; II, 588.
 Fresnev, II, 410.
 Frsse-Montval, II, 470.
 Fribourg (Suisse), I, 354, 361; II, 267, 658.
 Fribourg (en Brisgau), II, 267.
 Frisch, II, 531, 540, 560, 569, 575.
 Frochet, II, 22, 53.
 Froger (G.), I, 7, 40, 41, 49, 52, 56, 57, 58, 62, 64, 65, 67, 68, 71, 78, 80 à 136 (*passim*), 155, 156, 157, 161, 162, 164, 165, 167, 176, 179, 261, 332; II, 652.
 Froger (P.), I, 402, 407, 409, 410, 411, 413, 414, 415, 416, 418, 420, 423, 424, 426 à 427, 428, 438, 496.
 Froidevaux, II, 118.
 Froidevaux (J.), II, 591.
 Froment, I, 62.
 Frontigny, II, 392, 415, 446, 447.
 Froyer, II, 540, 551, 560, 575, 581.
 Furfère, I, 85.
 Fusier, II, 301, 355.

G

- Gabarra, II, 68, 105, 127, 153.
 Gabriac (A. de), II, 269, 309, 301, 329, 330, 335, 341, 385, 392, 415, 458, 467, 477, 483.
 Gabriac (J. de), II, 356, 393, 416, 477, 479, 489.
 Gabriel, I, 452.
 Gaillande, I, 426.
 Gaillard, I, 325.
 Gaillard, II, 647.
 Galériens I, 337, 379, 466, 483, 508, 511, 512, 563, 564, 570.
 Galitzin (P.), II, 300, 329.
 Gallet, I, 487.
 Gall, II, 514.
Galicanisme, I, 37, 266 à 280, 370, 408, 417, II, 83, 86.
 Galliers, I, 345.
 Galliffet (Général de), II, 223, 269, 300, 321, 318, 329, 346, 356, 393, 479.
 Gallin, II, 393.
 Gallion, II, 355.
 Gallot, II, 625, 647.
 Gallon, I, 34, 56, 112.
 Gallier, II, 486.
 Gamache, I, 37, 107.
 Gamen, II, 470.
 Gap, I, 352.
 Garat, I, 10; II, 39.
 Garches, I, 110.
Garde-meubles, I, 450, 468, 470.
 Gardin, I, 304.
 Garel (de), II, 269, 302, 331, 355, 363.
 Garets (des), II, 388.
 Garibaldi (Mgr), II, 294, 303, 310, 338, 375, 382.
 Garin, II, 258.

- Garnier (G.), I, 532; II, 25, 26.
 Garnier (F.), II, 25, 26.
 Garnier, II, 208.
 Garnier (Sup. de S.-S.), II, 363.
 Garnot, I, 327, 329, 331, 382, 395, 397; II, 658.
 Garot (B.), II, 278, 337, 316, 340, 354, 357, 381, 384.
 Gasser, II, 556.
 Gaston (Jean), II, 659, 660.
 Gaston (Julien), II, 606, 624, 647.
 Gaucher (J.), I, 471, 522.
 Gaudefroy, II, 556.
 Gaugé, I 453; II, 18, 24.
 Gaulle (de), I, 485, 487.
 Gaume, II, 379.
 Gautherot, II, 550.
 Gauthier, II, 125.
 Gauthier (G.), II, 625, 647.
 Gauthier, II, 540.
 Gauthier (M.), II, 581.
 Gauthier (J.), II, 581.
 Gavel, II, 445.
 Gavet, II, 355, 392, 476.
 Gay, II, 329, 346.
Gazette de France, II, 81 159.
Gazette des Tribunaux, II, 159.
 Geispitz, II, 582, 592, 647.
 Gellé, II, 269.
 Gènes, II, 357.
 Genest, II, 581.
 Geneste, II, 44.
 Genet, II, 657.
 Genève, I, 333; II, 156.
 Geneviève (dame), II, 30.
 Génin, I, 129, 660.
 Genissiat, I, 444.
Généralistes, I, 178.
 Gentil, II, 270, 302, 331, 355, 381, 383, 384, 392, 467, 568.
 Gentilly, I, 338, 341, 232, 345, 347, 351, 432, 433, 455, 477, 478, 529, 533; II, 24, 27, 29, 31, 229, 230, 260, 265, 266, 298, 320 à 352 (*passim*), 351, 357, 359, 364, 380, 382, 383, 381, 393, 416 à 450, 526, 535, 560, 562.
 Gény, II, 531, 540, 560.
 Geoffroy (S. Hilaire), I, 558, 562.
 Geoffroy, II, 477.
 George (D.), I, 167, 189, 193; II, 655.
 George, II, 514.
 Georget, II, 94, 133.
 Géramb (de), II, 280, 338, 365.
 Gérard, I, 189.
 Gérard (E.), II, 616.
 Gérard, II, 393.
 Géraud, II, 355.
 Gerber, II, 568, 616.
 Gerdil, I, 355.
 Gerdil (le card.), I, 355.
 Gerdil (C.), II, 272, 341, 355, 467, 472, 495.
 Gerle (dom), I, 483, 484.
 Germain, II, 85, 128.
 Germain (avocat), I, 92.
 Germon, I, 122, 189.
 Gerson, I, 30.
 Gervais, II, 316.
 Gervaise, I, 408, 412, 420, 422, 423.
 Geslin (de), II, 156, 355, 357, 380, 392, 393, 419, 446, 467, 470.
 Gestin, II, 393, 416, 448.
 Gesu (église de), II, 366.
 Gibert, II, 270, 355.
 Gibier, (Mgr), II, 645.
 Gigault, I, 403.
 Giguet, I, 303.
 Gilles (M.), II, 29, 36.
 Gilles, II, 74, 79, 80.
 Gillet (E. M.), I, 497, 544, 546, 548.
 Gillet, II, 3, 13, 18.
 Gillet (J.), II, 179, 255, 256, 285, 301, 330.
 Gillet (E.), II, 369, 300, 356, 393, 446, 447, 467, 477.
 Gillet (A.), II, 392.
 Gillis, II, 118, 126, 127.
 Gillot, I, 242, 394.
 Gillotins, I, 243.
 Gilly, II, 581, 592.
 Ginaumont, II, 328.
 Gindre, II, 270, 331, 355, 467.
 Girac (de), I, 382, 384, 392, 402.
 Girard, II, 19, 22.
 Girard (J. B.), II, 125, 206, 225, 251, 262, 269, 270, 314, 318, 331, 342, 348, 355, 467, 482.
 Girard (L.), II, 258, 272, 316, 340, 348, 467.
 Girardin (P.), I, 429.
 Girardin (S. M.), II, 434.
 Giraud, II, 60.
 Giraud (Mgr), II, 361.
 Giresse, II, 269, 309, 329, 346, 356, 393, 446, 477.
 Girodon, II, 467.
 Giron, II, 331, 392.
 Girondins, I, 417, 557.
 Glisain, II, 329, 356, 477.
 Gisors, II, 252, 258, 350.
 Giton, II, 355.
 Givry, II, 120.
 Gizey, I, 392.
 Glacière (la), II, 660.
 Glaire, II, 254, 314, 363.
 Glajeux (de), II, 489.
 Glaudin, II, 331, 355, 392.
 Glazes, II, 558.
 Glot, I, 530.
 Glover, II, 331, 355.
 Gobel, I, 501, 503, 504, 507, 509, 515, 524, 528, 533, 534, 535; II, 39, 47.
 Gobinet, II, 151.
 Godard (C.), I, 26.
 Godeau, I, 146.
 Godefroy (C.), I, 108, 109, 110.
 Godefroy (J. F.), I, 457, 458.
 Godefroy de Bouillon, II, 296.
 Godefroy (F.), II, 392, 445.
 Godefroy (J.), II, 513.
 Godfroy, I, 514, 515, 523, 539.
 Godillon, II, 329, 466, 477.
 Godin, I, 212, 249, 285.
 Godin, II, 96, 126.
 Gohier, II, 6.
 Gomboust, I, 43, 47, 69.
 Gomer, I, 562, 564; II, 14.
 Gomond, II, 270, 271, 331, 337, 354, 367, 369.
 Gondi (E. de), I, 87, 126, 152.
 Gondi (H. de), I, 26, 53, 54, 60, 80, 400.
 Gondi (J. F. de), I, 57, 68, 80, 81, 83, 85, 85, 89, 92, 96, 100, 106, 123, 128, 129, 151, 154, 161, 165, 168, 174, 181, 193, 198, 203, 216, 230, 238, 400; II, 652.
 Gontaut (de), II, 408.
 Gordon, II, 179.
 Gordon, II, 316, 340, 467.
 Görres, II, 349.
 Gorsas, I, 472; II, 6.
 Gorsin, I, 571.
 Gosse, II, 514.
 Gosselin, I, 471, 494, 501; II, 5, 48, 49, 50, 55, 58, 60, 76.
 Gossiaume, I, 567.
 Gossin, II, 576, 581.
 Gouget, I, 383, 428.
 Goujou, II, 96, 118, 126.
 Goumar, II, 487.
 Gounelle, II, 269, 300, 329, 355, 392, 446, 467, 477.
 Gounod, II, 555, 596.
 Gourcuff (de), II, 270, 301, 329, 330, 356, 392, 446, 447, 477.
 Gourreau, I, 213.
 Gouron-Boisvert, II, 566.
 Goussans ou Goussant,

II, 275, 278, 205, 414.
 Goussault, I, 98.
 Goussaut, I, 190.
 Goussaut (présidente), I, 190.
 Gousseau (W.), II, 646, 647.
 Goussencourt (de), II, 118.
 Goussiaume, I, 520, 521, 522, 523, 547, 548, 567, 569; II, 17.
 Gouyon, II, 581.
 Gramont (Duchesse de), I, 393.
 Grandidier, II, 393, 446, 477.
 Grand-Guay, I, 208.
 Grandes Carmélites, I, 231.
 Grandet, I, 119, 232; II, 653, 655.
 Grandin (M.), I, 87, 199, 238, 242, 243, 216, 263, 265, 270, 274.
 Grandin (V.), II, 393, 446, 448, 477.
 Grands-Augustins (Couvent), I, 233.
 Grands-Champs, II, 118.
 Grands-Degrés (rue des), I, 42, 44, 45, 554.
 Grange, II, 29.
 Granger, II, 37.
 Granges (écoles des), I, 244.
 Granier (de Cassagnac), I, 558, 559, 560, 563, 568; II, 10.
 Granjean, II, 230, 467.
 Grant, II, 355.
 Grasse, I, 146, 354, 363.
 Grassins (Collège des), I, 27, 30, 39, 137; II, 49.
 Gratien, I, 304.
 Gratiot, II, 356, 393, 446, 477.
 Gravet (Mlle), I, 328.
 Gravet (P. N.), II, 47, 52, 54.
 Grégoire XVI, II, 107, 365, 368, 443, 484, 485.
 Grémot, I, 328.
 Grenet, I, 236, 254.
 Grenet, II, 540.
 Grenier, II, 36.
 Grenoble, I, 353, 363, 498; II, 45, 97, 137, 428.
 Grente, II, 36, 40, 41, 47.
 Grétot, I, 526.
 Grève (de), II, 445.
 Grimaud, II, 66.
 Grinne, II, 37, 43, 101.
 Grognet, II, 229, 215, 446, 477, 489.
 Gros (J. M.), I, 327, 438, 460, 462, 464, 465, 470, 472, 474, 479, 482, 483, à 490, 539, 540, 549,

553, 555, 561, 562, 567; II, 14.

Gros (C.), II, 14.
 Gros (Mgr), II, 326, 379, 485.
 Grosbois, I, 538.
 Gros-Caillean, II, 628.
 Gross, II, 558, 566.
 Grou, II, 328, 356.
 Gruère, II, 118, 126.
 Gruyer, II, 3.
 Gualy, II, 140.
 Guédon (H.), II, 181, 270, 329, 331, 355, 356, 392, 393, 467, 479.
 Guéneau, II, 509, 520, 525, 528, 525, 536, 537, 625, 637, 645.
 Guéranger, I, 401.
 Guéret, I, 379, 418.
 Guérin (du Rocher), I, 545.
 Guermeur, I, 557.
 Guerreau, II, 28.
 Guerrier, I, 547.
 Guesnier, II, 181, 252, 256, 286, 323, 348, 354, 357, 380, 393, 419, 420, 470, 472.
 Guette, II, 118.
 Guffroy, II, 269, 301, 330, 355, 445, 447.
 Guibert (le cardinal), II, 555, 557.
 Guibert (J.), I, 72.
 Guibert, II, 369.
 Guignard, II, 33.
 Guilbert, I, 312, 316, 317.
 Guilhas, II, 42.
 Guilherny, II, 135.
 Guillaume (év.), I, 46.
 Guillard, II, 33.
 Guillée, I, 541, 570.
 Guillemant, II, 70.
 Guilliot, II, 29.
 Guillon, I, 543, 567, 568; II, 10.
 Guillornot, II, 340.
 Guillot, I, 526, 616.
 Guinaumont, II, 328, 330, 355, 356, 392, 393.
 Guiral, II, 486.
 Guiraud, II, 392, 477.
 Guischart, I, 292, 295.
 Guizot, II, 67, 273, 333, 345, 386, 399, 404, 485, 487.
 Gurret, II, 275.
 Guy (N.), I, 571.
 Guy (H.), II, 116, 256, 285.
 Guy Carré, I, 325; II, 657.
 Guyanne, I, 552.
 Guyart, I, 385.
 Guyomard, II, 294, 304, 321, 342, 347.
 Guyot, II, 28.

H

Habert, I, 236, 237.
 Hachette (Desportes), I, 422, 427.
 Hacquin, II, 357, 419, 446.
 Halle aux veaux, I, 447; II, 8.
 Halle aux vins, I, 447.
 Hallier (F.), I, 29, 33, 36, 37, 38, 39, 50, 60, 62, 65, 105, 181, 233, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 263.
 Hallier (P.), I, 29, 34, 37, 65, 71, 114.
 Halignos-Sergent, I, 487.
 Hamel, II, 246, 566.
 Hamelin, II, 532.
 Hanriot, II, 7, 14.
 Harcourt (collège d'), II, 52.
 Hardivilliers (d'), I, 87.
 Harduin de Pérefixe, I, 209, 243, 245. (Voir Pérefixe).
 Harel, II, 615.
 Harlay (F. de), I, 114, 210.
 Harlay (F. de, arch. de Paris), I, 257, 258, 259, 260, 261, 266, 269, 270, 273, 275, 276, 278, 281, 283, 292, 294, 296, 297, 305, 400.
 Harlay (A. de), 262, 263, 268, 269, 274, 275, 276, 277.
 Harseul, II, 259.
 Hartmann, I, 297; II, 137, 136, 137.
 Hartmann (abbé), II, 608.
 Haslay, II, 615.
 Haussard, II, 96, 126.
 Haussard, II, 403.
 Hautefeuille (rue), I, 553; II, 38.
 Hautes-Études (école des), II, 130, 472, 508.
 Hautier, II, 118.
 Hautin (Mgr), II, 185, 248, 467, 477, 479, 489, 519, 532 à 566, 575, 600, 620, 638, 645.
 Hautpoul, I, 355.
 Haüy, II, 363, 545, 552.
 Havart, I, 303.
 Havre, II, 410.
 Hay, I, 130, 190; II, 24.
 Hébert, I, 117.
 Hébert (F.), I, 429, 430, 438, 457, 492, 493, 497, 538.
 Hébert (ministre), II, 488, 489, 494.
 Hédou, II, 531, 540.
 Hégerthy, cf. O'd'Hégerthy.

- Heilly, II, 560.
Hélin, II, 535.
Hélevéius, I, 382, 418.
Hély, II, 569.
Hendecourt, II, 446, 448.
Henrique (de Benjamin), I, 261.
Hénon, II, 446, 467, 477.
Hénoque, I, 545.
Henri II, I, 30.
Henri IV, I, 17, 27, 37, 49, 72.
Henri IV (lycée), II, 49, 70, 72, 73, 125, 184.
Henriau, I, 397.
Henriou, II, 165, 328, 338, 356, 410.
Henriot (voir Hauriot), I, 549, 558, 559, 569.
Henriot, (greffier), I, 14.
Henry, I, 463.
Hermann, II, 329, 346, 356.
Hermant, I, 238.
Hermières (petites), I, 325, 335, cf. 476.
Hermites, I, 428, 538.
Herse, I, 190.
Hernsheim, II, 267, 454.
Hersé, II, 356.
Hersen, II, 316, 340, 467, 477.
Hervé, II, 597.
Hervé, II, 179.
Hetsch, II, 209, 226.
Heude, II, 272, 349.
Heuqueville, II, 47, 60, 71, 73, 85, 92, 177, 497 à 515, 517, 518, 519, 520, 523, 539, 553, 651.
Heymann, II, 591.
Hibernois, I, 415.
Hilaire ou Hylaïre, I, 227, 408, 414, 419, 429 à 423, 428, 437, 433; II, 658.
Hillalo, I, 364.
Hippone, II, 381.
Hocquart, II, 99, 158, 307.
Hodencq, I, 172, 247.
Hollande, I, 425.
Höllenthal, II, 267.
Holscher, II, 470.
Homère, II, 132.
Honoré, I, 518.
Horgny (G), I, 180.
Horloge (bâtiment de l'), I, 450.
Hospitalières, I, 413.
Hôtel Dieu, I, 228; II, 52.
Hôtel de Ville de Paris, I, 328, 330, 337, 381, 463, 468, 471, 479, 482, 540, 512, 557; II, 10.
Hôtel des Monnaies, I, 467.
Houbeneck, II, 118.
Houdaille, I, 339.
Houdan, II, 118.
Houet, I, 327, 332, 318, 402, 428, 436, 437, 438; II, 658.
Houistel, I, 402.
Houssaye, I, 124.
Houssaye (maison de la), I, 339.
Hû, I, 554, 560, 563; II, 7.
Huart, I, 304.
Hubault, II, 328, 356, 446, 477.
Hubaut (P.), I, 544.
Hubert, II, 477.
Hue, II, 393, 477.
Hugo (L.), II, 329, 332, 355, 362, 367, 392, 471.
Hugo (V.), II, 322, 345, 362, 363, 372.
Hugonin (F.), II, 181, 246, 249, 316, 331, 345, 355, 364, 467, 473, 609.
Hugnier, II, 44.
Huin, II, 23.
Huleux, II, 23.
Hulst (P), I, 437; II, 595.
Humblo^t ou Humbelot, I, 275, 281.
Humblo^t, II, 448.
Hunault, I, 304, 324.
Hurault, I, 29.
Hure, I, 337, 428, 429, 431, 432, 423, 443, 457, 461, 464, 475, 492, 509, 503, 507, 508, 510, 517, 518, 521, 522, 543, 565; II, 4, 6, 18, 28, 30, 31, 32, 34, 36 à 40, 41, 43, 44, 45, 47, 63, 101, 102.
Huricaux, II, 528, 535, 537, 539, 540, 541, 542, 543.
Hurtevent, II, 656.
Hurtrel, I, 503.
Husson, II, 474.
Huyelin, II, 527, 528, 535, 536, 539, 660.
Hylaïre (cf. Hilaire).
- I**
- Icard, II, 119.
Icard, II, 526.
Illiers, I, 11, 12, 13, 113, 140.
Imaginaires, I, 256, 257.
Imberty (ou Imbertye), I, 562.
Immaculée - Conception (collège et école), II, 632, 648.
Incurables (hospice des), II, 413.
Indicibus, I, 421.
Infirmerie Marie-Thérèse, II, 296, voir Marie-T.
Innocent, XI, I, 241, 242, 243, 245.
Innocent XI, I, 266, 267, 281.
Innocent, XIII, I, 381.
Institut catholique, II, 380, 384.
Institut des Frères, I, 74.
Institut national des jeunes aveugles, I, 547.
Inventaires, I, 481, 505, 506, 512, 517 à 546, 550; II, 629, 630.
Irlandais, I, 415, 503, 532; II, 659.
Isambert, I, 108.
Isambert, II, 401.
Issoudun, I, 276, 277, 278, 294.
Issy, I, 475, 514; II, 86, 128, 184, 201, 219, 252 et *passim*.
Issy (Clercs), II, 97.
Itenev (P.), II, 551.
Ivry, I, 297, 302, 345, 346.
- J**
- Jacobins (domin.), I, 185.
Jacotot, II, 125, 186.
Jacquelin, II, 330.
Jacques (C.), II, 598, 606, 614, 646, 647.
Jacques (Em.), II, 575, 577, 582, 589, 590, 591, 592, 606.
Jacques (Et.), II, 581, 591, 606.
Jaquet (B.), II, 531, 540.
Jaquet (E.), II, 566, 582.
Jaquet (P.), II, 649.
Jaquet, I, 450.
Jaquin, I, 416.
Jaquin (P.), II, 270, 302, 331, 355.
Jaquinot, II, 521.
Jager, I, 538.
Jaillet, I, 47, 446.
Jalabert, I, 437; II, 36, 59, 63 à 77, 79, 82, 182, 648.
Jallaquier, II, 20.
Jammes (supér.), II, 165, 168 à 182, 306, 503.
Jammes (abbé), II, 169, 253, 263.
Janin, II, 581.
Jansénistes, I, 38, 76, 134, 135, 158, 178, 185, 217, 227, 235, 238, 240, 244, 246, 257, 258, 260, 264, 298, 305, 317, 319, 320, 331, 365, 366, 367, 379, 382, 387, 389, 395, 396, 408, 418, 420, 424, 430, 436, 437, 447, 486, 498.

- Jansénius, I, 132, 134, 237, 238, 240, 241, 242, 244, 256, 280, 311.
- Janson, II, 15, 18.
- Janvier, I, 18, 19, 20, 27, 39, 101.
- Jaquemot, II, 379, 380, 482, 499, 501.
- Jardin des Plantes (section du), I, 488, 489, 504, 505, 506, 511, 515, 527, 530, 540, 541, 547, 570; II, 10, 32, 37, 38.
- Jardin du Roi (rue du), I, 462.
- Jarente (de), I, 414, 415, 496.
- Jary, II, 118.
- Jaunay, II, 486, 495.
- Jeanne d'Arc, II, 126, 555, 594, 622, 645.
- Jeannier, II, 581.
- Jeanson, II, 393, 446.
- Jésuites, I, 17, 37, 38, 51, 52, 107, 108, 140, 229, 236, 237, 239, 246, 252, 262, 280, 282, 298, 317, 319, 353, 354, 365, 371, 374, 380, 395, 417, 418, 419, 420, 422, 429, 430, 434, 448; II, 49, 50, 85, 134, 138, 139, 140, 141, 351, 359, 396, 397, 442, 443, 449, 450, 657.
- Joanne, I, 190.
- Joannis (E. de), II, 448, 477.
- Joatton, II, 477, 484.
- Jobin, II, 151.
- Joignot, I, 369.
- Joinville (Hte-Marne), II, 254, 352.
- Joisel ou Joysel, I, 263, 281, 304.
- Joisel (L.), II, 272, 331, 337, 354.
- Joly (laz.), I, 300.
- Joly (C.), II, 650.
- Joly (de), I, 478.
- Joly (Dr), II, 572.
- Joly (D.), II, 610 à 616, 638, 642.
- Joly (H.), II, 660.
- Jonette, II, 270, 331, 355, 362, 378.
- Jonnery, I, 485.
- Jorand, II, 256, 257, 275, 278, 285, 286, 287, 288, 292, 294, 305, 306, 308, 316.
- Josse, I, 188.
- Jossier, II, 467.
- Jouan, II, 510, 514, 608.
- Jouen, II, 118.
- Jouin (H.), I, 202, 291, 292.
- Jourdain, II, 660.
- Jourdan, II, 270, 321, 331, 355, 363, 467, 550.
- Jourdeuil, I, 557; II, 10.
- Journal de Paris, I, 46.
- Journal des Débats, II, 159.
- Jousseau, II, 58.
- Jouvet, II, 270.
- Joyeuse (le card.), I, 51, 141.
- Joyeuse (de), I, 354.
- Judée, II, 511.
- Juigné (de) (arch.), I, 436, 437, 440, 462, 472 à 496, 500, 504; II, 36, 41, 69, 74, 137.
- Juigné (Mlle), I, 437.
- Jullien, I, 471, 525.
- Jumillac, I, 354.
- Junot (J.), I, 428.
- Junot, II, 181.
- Jussieu (de), I, 469, 479.

K

- Kaichinger, II, 608.
- Kelly, II, 477.
- Kercos, II, 311, 355, 467.
- Kervisic-Karenrum, I, 554; II, 4.
- Kisdelon, II, 129.
- Klath, II, 581.
- Klée, II, 597.
- Koster, II, 118.
- Krafft, II, 565.

L

- Labasse, II, 126.
- Labaune, II, 477.
- Labiéus, I, 41.
- Laborde (de), II, 135.
- Laborde-Huras et Auras, II, 356, 393, 446.
- La Bruyère, II, 132.
- Laburthe (de), II, 356, 392, 446, 660.
- Lacépède, I, 501.
- La Chaise (le P.), I, 267, 272.
- Lachapoulie (H. de), II, 331.
- La Chétardie, I, 315.
- Lacombe (P.), II, 128.
- Lacombe (H. de), II, 215.
- Lacombe (B. de), II, 261.
- Lacordaire, II, 74, 177, 187, 252, 313, 333, 345, 348, 387, 395, 422, 454, 630.
- Lacoste-Beaufort, II, 55.
- Lacoste (de) ou Delacoste, II, 446.
- Lacretelle, II, 208.
- Lacroix, II, 514. (Voir Sigism. L.)
- Lafayette, I, 469.
- Lafayette (M^e), I, 470.
- La Ferrière, II, 366.
- Laferté, I, 203.
- Lafiteau, I, 374, 376, 393.
- La Flèche, I, 178.
- La Fond, I, 485.
- La Fontaine (J.), I, 152.
- Lafontaine, II, 531, 540.
- Lagarde (A. de), II, 330.
- Lagarde (vic. gén.), II, 529, 534, 526, 541, 568, 608.
- Lagny (s. M.), I, 410.
- Lagny (F.), II, 269, 309, 329.
- Lagny (P.), II, 356.
- Lagrange, II, 37.
- Lagrange (de), II, 366, 446.
- Lagrange M^{er}, II, 94, 116, 127, 180, 195, 196 à 478 (*passim*), 568, 622.
- Laguionie (A.), II, 329, 356, 446.
- Lainé, II, 138.
- Lalane, I, 238, 260.
- Lallemand (le P.), I, 366.
- Lalmand, II, 446, 477.
- Lamarche (Mgr), II, 249, 324, 356, 446, 467, 477, 479.
- Lamarche, II, 577, 582.
- Lamartine, II, 332, 333, 345.
- Lambert, I, 437.
- Lambert, II, 269.
- Lambert (de Versailles), II, 372.
- Lamberty ou Lamberties (de), II, 269, 309, 301, 329, 346, 356, 393.
- Lambillotte, II, 235.
- Lambruschini, II, 123, 368.
- Lamennais (F.), II, 69, 74, 88, 90, 98, 116, 131, 141, 176, 345, 372, 387.
- Lamennais (J.), II, 88.
- Lamère, II, 351.
- Lamoignon, I, 87, 92, 98, 204.
- Lamoignon (M^l), I, 190.
- Lamoite (Mgr), I, 428.
- Lamotte, II, 118, 151.
- Lamotte-Bourbon, II, 617.
- Lampe, II, 558, 566.
- Lamy, I, 125.
- Lancelot, I, 75, 76, 85, 132, 134.
- Landes (Les), II, 164.
- Lang, II, 558, 566, 575.
- Lange (C.), II, 269, 301.
- Lange, II, 531, 540.
- Langénieux, II, 181, 246.

- 269, 274, 301, 318, 330, 355, 364, 392, 408, 417, 418, 449, 479, 395, 622.
Langres, I, 107, 151, 353, 354, 355, 364, 383, 402; II, 352, 395, 427, 510, 653.
Langronne, I, 208.
Languet, I, 388, 397.
Languet, II, 151.
Lanier, I, 430, 441, 442, 456, 457, 461, 492, 522, 522, 544, 546, 548; II, 3, 13, 18.
Lanlag's (de), I, 144.
Laon (collège à Paris), I, 31.
Laon (ville et sém.), I, 65, 66, 70, 122, 187, 199, 232, 234, 353, 383 à 390, 392, 394, 395, 396, 430, 431, 432, 439, 440, 442, 443, 441, 457, 478, 490, 491, 493, 534, 538; II, 4.
Laon (district), I, 493.
Lapalme, II, 566, 575.
Laparoï, I, 432.
Laplace (rue), I, 30.
Lardin, I, 528.
Largistes, I, 415.
Larigot, I, 526.
La Roche, II, 267.
Larocheoucauld, I, 484, 509, 515, 526, 530.
La Rochelle, II, 399.
Laronde, II, 646, 647.
Lasagni, II, 142, 147.
Lassalle, II, 618.
Lasserre, II, 118.
Lassier, II, 530, 540, 660.
Lassus, II, 412.
Lastic (de), II, 93.
Lathan, II, 134.
Latil (card.), II, 142.
Latina, I, 284, 392.
Latour (le P.), I, 418.
Latour, II, 85.
Latreil, II, 392.
Lauderaul, II, 513.
Launay (de), I, 85.
Lauras, II, 151, 393, 446, 448, 477.
Laurens (du), I, 85.
Laurens (R.), I, 213.
Laurens (G.), II, 356.
Laurens (P.), II, 325, 356, 392, 446, 467, 477.
Laurent de la Salle, I, 290.
Laurent (L.), I, 511, 514, 519, 559, 551 à 571.
Laurentie, II, 148.
Laurier, II, 577, 582, 591.
Lausanne, I, 353, 361.
Lauveau, II, 416.
Lauzi, I, 323.
Laval, I, 366, 430.
Lavalle, II, 540.
Laval-Montmorency, II, 413.
Lavaur, I, 363, 430.
Laveau, I, 537.
Lavedan (L.), II, 193, 199, 201, 471, 472.
Lavenne, II, 489.
Lavigerie, II, 245, 246, 355, 445, 467, 479, 582.
Lavigne, II, 557.
Laviron, II, 316, 467.
Layens, II, 355.
Layraud, II, 393, 446, 448.
Lazare (papiers), I, 360.
Lazare (frères), I, 453.
Lazaristes, I, 98, 213, 229, 232, 234, 235, 399, 448, 450, 475, 514, 515, 526, 534, 546, 551, 552, 561, 564, 571; II, 5, 13.
Lebarcq, I, 191.
Lebas, I, 505, 517.
Lebas, II, 620.
Lebeau, II, 356.
Leber, I, 567.
Leblanc (S. S.), I, 265; II, 656.
Leblanc (A.), II, 616.
Lebleau, II, 287.
Leblond, II, 19, 23, 46.
Leblond, II, 118.
Leboucher, II, 355, 392, 467.
Lebreton, I, 427.
Lebrun (Ch.), I, 202, 211, 212, 291, 292, 293, 452; II, 33, 38, 655.
Lebrun, I, 355.
Lebrun, II, 39.
Lebrun, II, 477.
Lebrun (P.), I, 292, 293.
Lebrun (abbé), I, 526.
Le Camus, II, 654.
Lecanuot, II, 195, 312, 314, 315, 344, 387, 411, 550.
Le Carpentier, II, 25, 28.
Le Cerf, I, 440, 441, 442, 443.
Le Clerc, I, 113, 157, 193, 369.
Leclerc, I, 557.
Leclerc ou Le Clercq (dia cre), I, 523, 544, 546, 548; II, 3.
Leclerc, II, 7 à 12, 18.
Leclerc (E. P.), II, 7.
Leclerc, II, 118.
Le Clerc, II, 132.
Leclerc (H.), II, 477.
Leclerc (J.), II, 477.
Lecœuvre, II, 597.
Lecointre, II, 118, 126.
Lecomble, II, 118, 151.
Lecoq ou Lecocq (A.), II, 269, 300, 329, 355, 446, 467.
Le Corgne de Launay, I, 412, 423, 423, 427; II, 43.
Le Courtier, II, 86, 249.
Le Couteux de la No-roye, I, 474, 476, 479, 482.
Lecouvey, II, 537, 539.
Lectoure, I, 354.
Leczinska (Marie), I, 397.
Ledein, II, 537.
Ledieu, I, 191.
Ledouble, II, 658.
Ledoux ou Le Doux (L.), I, 317, 379, 383, 384.
Ledoux (E.), I, 517.
Ledoux (L.), I, 379.
Ledoux, II, 362.
Lefaverais (Cf. Faverays), I, 358, 383.
Lefébure, I, 47, 122.
Lefébure (L.), I, 281, 296.
Lefébure, II, 638.
Lefébure de Fourcy, II, 208.
Le Féron, I, 29, 34, 36, 97, 100, 114, 236, 238.
Lefèvre, I, 495.
Lefèvre, II, 513.
Lefort, II, 615.
Lefrançois, II, 357.
Legai, II, 56.
Legay, II, 118.
Legendre, I, 284.
Legendre (J.), II, 597, 614, 620, 646, 647.
Legendre (hist.), II, 657.
Legendre (sculp.), I, 291.
Legoix, II, 118.
Legonidec, II, 118, 151.
Legrand (curé), II, 110, 112, 130, 177, 178, 191, 556, 584, 593, 599, 600, 609.
Legrand (P.), II, 393, 446.
Legrand (E.), II, 540.
Legras (M.), I, 76.
Legras (Mlle), I, 76, 127, 207.
Legras (M.), I, 98.
Legris-Duval, I, 351.
Legris-Duval, II, 98.
Legros, I, 505.
Léhoux, II, 85.
Leihglin, I, 364.
Lejeune, I, 479.
Le Juge (J.), I, 182.
Le Juge (T.), I, 3, 115, 124, 167, 178, 181, 182, 189, 198, 199, 227, 235, 246; II, 650.
Lelarge, I, 227, 358, 383, 403, 406, 408 à 428; II, 658.
Lelou, I, 440.
L'Élu de la Simone, II, 392, 445, 467.

- Lelong (hist.), I, 323.
 Lelong, II, 581.
 Lemaire, II, 20.
 Lemaître (J. L.), I, 516; II, 37.
 Lemaître (J.), I, 546, 627.
 Lemaître (A.), II, 269, 270, 321, 331, 355, 392, 383, 467, 479.
 Le Mans, I, 111, 112, 232, 353, 364; II, 482.
 Lemarié, II, 14.
 Le Mée, II, 203.
 Lemercier (J.), I, 202.
 Lemercier, II, 14.
 Lemercier (Mgr), II, 348, 375.
 Lemerich, I, 364.
 Lemierre, II, 86.
 Lemire, II, 595.
 Lemoine (le card.), I, 42, 304.
 Le Moine (S.), II, 270, 302, 331, 392.
 Lemoine (J.), II, 355, 446, 407.
 Lemoine (A.), II, 621, 646, 647.
 Le Monnier, I, 526; II, 29, 37, 43.
 Lemps (de), II, 393.
 Lenert, I, 198, 241.
 Lenfant, I, 557; II, 10.
 Lenoir, I, 447; II, 34, 38.
 Lenoir (P.), II, 616.
 Lenormant, II, 422.
 Le Nôtre, I, 207; II, 851.
 Lentilhac (de), II, 35; 477.
 Lentillon, II, 329.
 Le Nud, I, 304.
 Léon (dioc.), I, 353, 363, 402.
 Léon XII, II, 91, 121, 142, 146, 147.
 Léon XIII, II, 595, 606, 620.
 Léonard, II, 477.
 Léopold, II, 381.
 Lepage, I, 571.
 Lépante, II, 248.
 Lepeire, II, 118.
 Lepitre, II, 581.
 Le Pelletier, I, 124.
 Le Pelletier (N.), I, 206, 234, 343.
 Le Pelletier (prévôt), I, 459, 460, 461, 463.
 Le Plante, II, 89.
 Le Plus, II, 29.
 Le Prestre, I, 283.
 Le Puy, I, 169, 170, 174, 308.
 Lequeux, II, 507.
 Léré, II, 179, 181, 255, 256, 285, 467.
 Lériot, II, 477.
 Le Rouge, I, 402.
- Leroux ou Liroux, II, 355, 356, 393, 446.
 Leroy (M.), I, 179.
 Leroy (L.), II, 179.
 Leroy, II, 597.
 Le Roy, I, 545, 546; II, 13.
 Leroy (Mlle), II, 263.
 Leroy (hist.), II, 659.
 Lesage, I, 513, 536; II, 24, 27.
 Lescamela, II, 85.
 Lesraze (A.), II, 269, 300, 329, 355.
 Lescot, I, 238.
 Lescure, II, 581.
 Lesduin, I, 122, 189.
 Les Echelles, I, 395.
 Le Sée, I, 366.
 Lesêtre, II, 501, 506, 513, 520, 613.
 Lessore, I, 485, 486, 546; II, 13, 14, 15, 16, 18.
 Lestaville (G. de), II, 321, 329, 356, 477.
 Lesterlin, II, 151.
 Lesueur, I, 297.
 Létang (de), I, 564.
 Le Tellier (arch.), I, 280, 318.
 Le Tellier (min.), I, 276.
 Le Tellier (le P.), I, 365.
 Le Tellier (M.), I, 402, 429, 457.
 Letellier, II, 380, 392, 467, 470, 482.
 Letellier (G.), II, 526.
 Letourneau, I, 76, 147, 150; II, 649, 653.
 Letourneur (Mgr), II, 389.
 Le Trésor, II, 328, voir Trésor.
 Leuroux, I, 207, 357; II, 657.
 Le Vallois, I, 282, 327, 351, 358, 383, 393, 398, 402; II, 658.
 Levaux, II, 542.
 Léveillé, II, 531.
 Lévêque, II, 419, 467.
 Lévêque (F.), II, 540, 543.
 Le Verrier, II, 29, 37.
 Levesque (S. S.), II, 90, 100, 266, 275, 278, 311, 349, 649, 654, 655, 661.
 Lévesque (A.), II, 509.
 Levillain, II, 577, 581, 587, 590.
 Lhomond, I, 545, 551, 564, 565; II, 151, 255, 259.
 Liancourt (duc de), I, 87, 158, 178, 179, 238, 241.
 Liancourt (duc de), II, 410.
 Liancourt, I, 156, 157, 160, 177, 178, 181, 225, 226, 230, 231, 237, 238, 239, 240, 248; II, 651.
- Liancourt (C-sem.), I, 178, 179, 183, 184.
 Liart (F.), II, 291, 304, 316, 321.
 Liautard, II, 67, 71, 95, 97, 119, 122, 423, 426, 440.
 Libri, II, 396.
 Liège, I, 353; II, 450.
 Liesse (N. D. de), I, 13, 387.
 Ligonès (de), I, 355, 363.
 Lignoux (de), I, 498.
 Lilmore, I, 364.
 Limay, I, 226.
 Limoges, I, 24, 282, 353, 364.
 Lindanus, I, 147.
 Lingard, II, 280.
 Lionnet, II, 615.
 Liron (A.), II, 269, 329, 330, 446, 489.
 Lisieux (collège de), I, 31, 39.
 Lisieux, I, 232, 253, 364.
 Livois, II, 615.
 Lizon, II, 301.
 Lockroy, II, 553.
 Lodève, I, 352.
 Loiseau, II, 329, 356, 393.
 Loisel, I, 238.
 Loisel, II, 151.
 Loison, I, 536.
 Loizerolles, II, 30.
 Lombard (B.), II, 393, 446, 467, 477, 489.
 Lombards (col. des), I, 375, 376, 448, 532; II, 659.
 Lombeze, I, 318, 252, 363.
 Loménie de Brienne, I, 436, 496.
 Londiveau, II, 4.
 Londres, I, 456, 561.
 Longchamp (V. de), II, 179.
 Longpont, II, 512, 563, 564, 565, 592, 605, 627, 645.
 Longueville, I, 248.
 Loquet, I, 510.
 Loreau (le), I, 140, 142, 428.
 Lorette, II, 184, 256.
 Lorrain, I, 525; II, 28.
 Lorraine (card. de), I, 16.
 Lorraine (hôtel de), I, 45, 46.
 Lorraine (de), II, 270.
 Loscos, II, 269, 301, 330, 355.
 Louis (L. E.), II, 256, 446, 477.
 Louis (J.), II, 630, 646, 647.
 Louis XIII, I, 54, 87, 88, 92, 110, 160.
 Louis XIV, I, 68, 154.

- 162, 163, 165 201, 201,
205, 209, 234, 252, 254,
261, 262, 266, à 270,
274 à 285, 297 à 399,
313, 315, 316, 317, 318,
323, 330, 348, 368, 370,
373, 374, 379, 389, 398,
399, 409, 435.
Louis XV, I, 379, 380,
382, 384, 385, 386, 389,
390, 394, 395, 397, 398,
409, 411, 433, 436, 440,
448, 453, 454, 460, 464.
Louis XVI, I, 436, 476,
488, 494, 495, 509, 512,
518, 537, 540, 556.
Louis XVIII, II, 87, 97,
253.
Louis-le-Grand (collège),
I, 448, 534.
Louis-Philippe, II, 156,
157, 169, 175, 176, 292,
312, 313, 314, 343, 380,
395, 396, 398, 497.
Louisons (les), I, 433.
Loutil, II, 581.
Louvrières, I, 492.
Louvre, I, 54, 297, 381,
414.
Louvrier, II, 118, 126,
131, 543.
Lozet, II, 646, 647, (et
passim pour les gra-
vures).
Lubersac (Mgr de), I,
503; II, 119.
Lubin, II, 542.
Lucas, II, 614, 630, 645,
646, 647.
Lucerne, II, 237, 454.
Luçon, I, 352, 363, 365,
II, 399.
Ludron, J, 321, 322, 327,
374, 381.
Lunéville, II, 352.
Luquet, I, 302.
Lutton, I, 457, 515, 530,
538.
Luxembourg, I, 558.
Luxembourg (cercle du),
II, 644.
Luxembourg (P. de), II,
582, 660.
Luxembourg (section du),
I, 542; II, 7, 12.
Luyens, I, 12.
Lyon, I, 232, 316, 363,
352, 407, 562; II, 11,
146, 217, 258, 267, 308.
- MI**
- Mabire, II, 512.
Macdonald, II, 118, 151.
Machlachan, II, 118.
Mackergny, II, 151.
Mac-Mahon (C. de), II,
300, 329.
Macon, I, 107, 352, 354,
363.
Mapherson, II, 118.
Madaune, I, 437.
Madeleine de la Cité, I,
501.
Madeleine-Ville-Évêque,
I, 555.
Madère, II, 386, 395, 399.
Madrid (collège de), II,
646.
Maestricht, II, 47.
Magasin charitable (ie), I,
228.
Magne, II, 520, 521, 525.
Magnelin, I, 553, 571; II,
37.
Magner, II, 555.
Magniez, II, 43.
Magnin, II, 596.
Magny (de), II, 263.
Mahaut (de), I, 217.
Maheu, II, 581, 617,
626.
Mahomet, I, 432.
Maille (Mgr de), II, 31,
36, 40.
Mailloc, II, 595.
Mailly (*major et minor*),
II, 118.
Maintenon (Mme de), I,
284, 295, 297, 315, 317,
320.
Maisson ou Mésau, II,
179, 380, 467.
Maistre (A.), II, 275, 331,
341, 355, 467.
Maitrias, II, 169, 182.
Maîtrise de N.-D., II, 84,
570, 572.
Maîtrises, II, 139.
Maizières (de), I, 332.
Malachie (frère), I, 404,
422.
Malaplate, II, 355.
Malaret (de), II, 36, 43.
Malcolm, II, 151.
Maldonat, I, 37.
Malé, II, 467, 477.
Malestroit, II, 131.
Malgras, I, 515.
Malide (de), I, 354.
Maligand, II, 477.
Mallard, II, 302.
Mallet, II, 330, 356.
Mallingie, II, 445.
Malmaison, II, 322.
Malvaux, I, 472.
Manseau, II, 467.
Manfrein, I, 497.
Mangenot, II, 631.
Manière, II, 96.
Manivet, II, 446.
Mans (Cöl. du), I, 50, 53.
Mantes, I, III.
Manuel, I, 558, 570.
- Marat, II, 7.
Marbot, II, 333, 355,
378, 467, 495.
Marc (Me), II, 121.
Marca (de), I, 209, 245.
Marcel (A.), II, 258.
Marcellus (de), II, 38.
Marchand (C.), II, 137.
Marchand, II, 531, 540.
Marche (col. de la), I, 31.
Marche (de la), I, 339.
Marchefroy, I, 140.
Marcilly, I, 412.
Marduel, II, 47.
Maréchal (S.-S.), II, 95.
Maréchal, II, 118.
Maréchal (C.), II, 270.
Maret (Mgr), II, 105, 106,
107, 127, 162, 163, 165,
1666, 167, 248, 344.
Marguerite (reine), I, 1.
Marié, II, 69, 70.
Marie-Antoinette (reine),
I, 442.
Marie de Lorraine, I, 302.
Marie-Thérèse de la Con-
ception, I, 366.
Marie-Thérèse (jardin de),
II, 334.
Marie-Thérèse (infirmerie),
II, 417, 499, 581, 639.
Mariette, II, 467.
Marillac (Louis de), I, 366.
Marillac (Louise de), I,
98; cf. Le Gras.
Marillac (abbé de), I, 323.
Marin, II, 118.
Marion, II, 41, 46.
Mariotte, II, 355.
Marie, I, 115, 187, 188.
Marly, I, 27.
Marly, II, 322, 450, 579.
Marmontel, I, 424, 425,
427.
Marmottant, I, 545, 551;
II, 4.
Marmousets (rue des), I,
501.
Marquet, I, 539.
Marquis, I, 11, 12.
Marrast, II, 509.
Marseille, I, 352, 363.
Marseillais (les), I, 563,
365.
Massacres de septembre,
I, 556 à 571; II, I à
18.
Martel, II, 119, 122.
Martignac (de), II, 138,
139.
Martigny, II, 266, 267.
Martin (frère), I, 141.
Martin (C.), I, 202, 210.
Martin (Gills), II, 37, 40.
Martin de Noirlicu, II,
74, 660.
Martin (P. N.), II, 79, 80,
81.
Martin, II, 122.

- Martin, II, 114.
 Martin (J.), II, 331.
 Martin (C.), II, 355.
 Martin (Victor), II, 379.
 Martin (D.), II, 357.
 Martin (du Nord), II, 384.
 386, 397, 399, 400, 401,
 407, 408, 409, 411, 422,
 429, 430, 432, 436, 437,
 441, 442, 451, 455, 457,
 459, 460, 462, 463, 484
 487, 488, 498.
 Martin (de Valence), II,
 515.
 Martin (Victorin), II, 614.
 625, 647.
 Martinant de Préneuf, I,
 355.
 Martineau, I, 486.
 Martinière (de la), I, 354.
 Martocq, II, 646, 647.
 Martv, II, 446, 448, 477,
 Mas-Latrie, I, 399.
 Massard ou Massart (F.),
 II, 269, 301, 330, 355,
 392, 445, 467, 477.
 Masséi, I, 379
 Massillon, II, 125, 132,
 281, 336, 345.
 Masson, II, 151.
 Masson (F.), II, 269, 301,
 330, 355, 392, 445, 467.
 Maton de la Varenne, I,
 567; II, 39.
 Mattéi, II, 551.
 Matthieu (Mgr), II, 177,
 312, 313.
 Maubert (place), I, 41, 45,
 92; II, 30, 500.
 Maucler, I, 37, 107, 108.
 Maugas, II, 413.
 Maugin, II, 301, 329.
 Maugis (de), I, 284.
 Maulers, I, 53.
 Maupas (Mgr de), I, 197,
 232.
 Mauzéou (de), II, 356,
 393, 446, 477.
 Maupin, I, 28.
 Maurepas (de), I, 384,
 403.
 Maurice, I, 302.
 Mauroy, I, 565.
 Maury, I, 484.
 Maury (le card.), II, 5,
 56, 67, 68, 69, 79, 80,
 82, 83, 87, 88, 92.
 Maury (L. M.), II, 178.
 Maury (L.), II, 647.
 Mayence, II, 83.
 Mayeux, II, 118, 126, 129.
 Mazarin, I, 198, 204, 225,
 230, 234.
 Mazarine (bibl.), I, 366,
 372.
 Mazure, I, 236.
 Meath, I, 364.
 Meaux, I, 336, 353, 364,
 379, 396, 545; II, 140,
 249, 258, 348, 425, 656.
 Mée, I, 93.
 Mège, II, 380, 393, 419,
 474, 486, 490, 495, 496.
 Mégrigny (de), I, 137.
 Meignan (le card.), II,
 486, 517.
 Meisneux, II, 258, 272,
 316, 340.
 Meissas, II, 471.
 Mélan, II, 156.
 Meldon, II, 179.
 Mellerio, II, 306, 472.
 Mellerio (J.), II, 300, 328,
 356.
 Mellerio (F.), II, 300, 328,
 393, 446, 477.
 Mellerio (E.), II, 356.
 Melleville, II, 356.
 Melun, I, 17, 163, 283.
 Ménage, I, 392.
 Ménard, II, 118, 129.
 Ménard (N.), II, 329, 346,
 356, 446, 477, 489.
 Mende, I, 352, 363; II,
 249, 353.
 Mendelssohn, II, 596.
 Ménéret, II, 258, 272,
 316.
 Ménétrier, II, 459, 482,
 486, 494.
 Menjaud (Mgr), II, 387.
 Menner, II, 302, 331, 355.
 Mercier, I, 202, 211.
 Merilhon, II, 157.
 Merlan, I, 325.
 Merle, I, 514.
 Merlin, II, 615.
 Merruau, II, 127, 128,
 403, 501, 660.
 Meslier, II, 356.
 Mesmer, II, 581.
 Messier, I, 29, 34, 59,
 103.
 Messier (L.), 34, 68.
 Metz, I, 92, 352, 363; II,
 14, 450.
 Meudon, II, 538, 609,
 Meuley, II, 528.
 Meunier, I, 549; II, 10.
 Meunier, II, 272.
 Mévolhon, I, 534; II, 48.
 Mey, II, 566.
 Mevnet, II, 340, 393, 412,
 467, 470, 472, 482.
 Meyrueis, II, 127.
 Meyster, I, 138, 141.
 Mezzofante, II, 368.
 Micault, II, 477.
 Micha, I, 304.
 Michaud, I, 372.
 Michaut, II, 16, 17.
 Michel, I, 486.
 Michel ou Michelle, II,
 86, 267, 403.
 Michel, II, 159, 446, 477.
 Michel (ainé) (J.), II, 551,
 566, 576.
 Michelet, II, 396.
 Michelet (E.), II, 446.
 Midien, I, 361.
 Migazzi, I, 363.
 Mizonot, II, 72, 85.
 Milan, I, 291.
 Millet, II, 653.
 Milier, II, 513.
 Millault, II, 137, 183, 184,
 186, 187, 188, 333, 355,
 362, 381, 419, 470, 474,
 475, 478, 480 à 496,
 502, 506, 510, 511, 523,
 536, 539, 556, 604.
 Millault (H.), II, 446.
 Millault (prof.), II, 470.
 Miller, II, 531, 540.
 Millet, II, 4.
 Millet (E.), II, 581.
 Millet (A.), II, 647.
 Millocheau, II, 270, 331,
 355.
 Millot, II, 97, 133.
 Minier, I, 505.
 Minier (E.), II, 270, 331,
 355.
 Minimes (église des), II,
 43.
 Mintier (le), I, 354.
 Mirabeau, I, 473, 482,
 484.
 Miramion (Mme de), I,
 192, 204, 206, 207, 211,
 231, 232, 260, 261, 282,
 284, 299, 300, 329, 426.
 Miramionnes, I, 260, 299,
 300, 319, 416, 447, 463,
 479, 480, 508, 509, 510,
 515; II, 33, 38.
 Mirande, II, 495, 660.
 Mirault, II, 526.
 Mirepoix, I, 363, 373, 403,
 405.
 Miséricorde de Jésus -
 Dames de la, I, 341.
 Mission (Sémi. de la), I,
 165, 169, 498.
 Missionnaires de France,
 II, 350.
 Missions Etrangères Sé-
 min. d s., I, 208, 235,
 269, 277, 299, 335, 475,
 498; II, 86, 318, 352,
 368, 616.
 Mitantier, II, 179.
 Moleton, II, 331, 355, 367,
 378.
 Modène (de), II, 477.
 Moigno, II, 507.
 Moireau, I, 27.
 Molé (Mathieu), I, 129.
 Molé (min.), II, 312, 323,
 333, 345, 348, 434.
 Moléon, II, 115, 118, 127,
 151, 165, 166.
 Molin, I, 345.
 Molinchart ou Molin-
 chard, I, 392; II, 658.
 Mollévaut, II, 123, 287.

- Miroguier, II, 129, 261, 403.
 Mondovi, I, 492.
 Monge (rue), I, 31.
 Monge, II, 39.
 Mouier, I, 140, 143, 144, 146; II, 649.
Moniteur (de), I, 474; II, 139.
 Monivet, II, 393.
 Monneron (L. de), II, 393, 446, 669.
 Monneville (de), II, 356.
 Monnier, II, 558.
 Monnot, II, 540.
 Montagne S. G. (rue de la), I, 235; II, 30, 37.
 Montaigu (collège de), I, 31, 50, 61, 323.
 Montalembert (de), II, 314, 345, 386, 387, 395, 399, 401, 405, 411, 421, 422, 413, 483.
 Montauban, I, 232, 352, 363, 658.
 Mont-Blanc, II, 266, 267.
 Monthomet, II, 168.
 Montouteau ou Moncouteau, I, 514, 536.
 Montebello (quai de), I, 42.
 Montefiascone, II, 68.
 Montenach (de), I, 354.
 Montesquieu (de), I, 424; II, 303.
 Montesquiou (de), I, 464.
 Montesson (de), II, 393, 446, 477.
 Montferrier, II, 31, 355, 392, 467.
 Montfort l'Amaury, II, 569.
 Monthléry, II, 604, 606.
 Montflosier, II, 138.
 Montmartre (abbaye de), I, 231.
 Montmartre, II, 46, 563, 592.
 Montmignau, I, 469.
 Montmorillon, II, 138.
 Montmorency (de), II, 121, 289, 381.
 Montmor n-y-Laval, II, 263.
 Montpellier, II, 86, 249, 256, 352.
 Montpérou, I, 319.
 Montréal, II, 126.
 Montréal (Ain), II, 272.
 Montrenil-s-Mer, I, 282.
 Montreuil (section de), II, 33.
 Moutouris, II, 563.
 Montval (F. de), II, 96, 126.
 Mont-Valérien, II, 6.
 Morange, I, 280.
 Morangis (de), I, 87, 92, 201, 208, 235.
 Morchoine, II, 477.
 Moreau, I, 354.
 Moreau (A.), II, 331, 355.
 Moreau, II, 575, 581.
 Morel, I, 237, 238, 242, 263.
 Morel, II, 37.
 Morel (A.), II, 316, 331.
 Morel (F.), II, 340.
 Moréri, I, 242.
 Moret (A.), II, 270.
 Moret (O.), II, 270, 309, 320, 355.
 Moret, II, 578.
 Morillon (A.), 112, 137, 183, 184, 186, 187, 188, 331, 355, 359, 362, 381, 409, 508.
 Morimond (abbé de), I, 48.
 Morin, I, 372.
 Morin de Tourville, I, 335.
 Morinière (de la), II, 263.
 Morizot, I, 513.
 Morlaix, II, 294.
 Morlot (le card.), II, 167, 380, 510, 513, 511, 533.
 Morot, II, 566.
 Mortimer-Ternaux, I, 563, 565, 566, 568, 569, 570, 571.
 Morzière ou Morzières, II, 30, 35, 36, 37.
 Moser, II, 272.
 Mouffetard (rue), I, 413.
 Moulin, I, 530.
 Moulin (L.), II, 28.
 Moulin (C.), II, 186, 270, 275, 278, 331, 354, 355, 363, 467.
 Moulin (H.), II, 540, 56, 561, 569, 574, 575, 576, 577, 581, 582, 58, 599, 607, 608.
 Moulins, II, 542.
 Mounier, II, 138.
 Mouquin, II, 610, 641.
 Mourier, II, 558.
 Moustier (rue du), I, 208, 285, 336; II, 651.
 Moutard, II, 552.
 Moutiers, II, 448.
 Moyné (de), I, 237, 238.
 Mugnier, II, 118, 151.
 Mulette, II, 531.
 Muller (E.), II, 256.
 Muller (de), II, 356.
 Muller (L.), II, 513.
 Mulet, I, 469, 470, 486, 489, 490, 495, 497, 514, 515, 536; II, 24, 658.
 Mulot (L.), II, 179.
 Munich, II, 319.
 Muret, II, 486, 535, 551, 688.
 Murier (rue du), I, 210, 211, 336, 338, 340, 350, 351, 361, 362, 363, 525; II, 28, 46.
 Murillo, II, 347.
 Musset (A. de), I, 31.

N

- Nalbat, I, 300.
 Namur, I, 363.
 Nancy, I, 352; II, 81, 140, 382, 268, 352, 385.
 Nanterre, I, 149; II, 40, 322.
 Nantes, I, 352, 355, 363; II, 294.
 Nanteuil le Haudoin, I, 186; II, 654.
 Nanteuil (A. de), II, 181, 285, 292, 305, 316, 378.
 Nanteuil (E. de), II, 181, 270, 275, 292, 301, 305, 307, 309, 316.
 Nanteuil (C. de), II, 355.
 Nanto, I, 47.
 Napoléon I^{er}, II, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 66, 68, 69, 71, 74, 88, 97, 99, 108, 344, 526.
 Napoléon (lycée), II, 71, 77, 78, 81, 83, 87.
 Napoléon III, I, 302.
 Narbonne, I, 232, 352.
 Nardi, II, 557.
 Nassy, II, 477.
National (de), II, 373.
 Nativelle, II, 4.
 Naudon, I, 505, 517, 522, 525, 530.
 Navarre (col. de), I, 31, 32, 33, 34, 36, 77, 100, 185, 350, 356, 357, 437, 460, 554, 558; II, 81.
 Navel, II, 537, 539, 551.
 Nègre, II, 540.
 Néo-Césarée, II, 248.
 Nesmond (hôtel de), I, 45, 190, 232.
 Nesmond (de), I, 98, 193, 204, 231, 242, 300, 329, 338, 382, 445, 446, 507.
 Nestoriens, I, 419.
 Neuilly, I, 571; II, 321, 322, 438.
 Neutre-Thibaut, II, 616.
 Neuve-Plumet (rue), II, 414.
 Neuve-S.-Etienne (rue), I, 553.
 Neuville, II, 558.
 Nevers, I, 533; II, 381.
 Nicod, II, 79, 100, 118.
 Nicolas (C.), II, 179, 256, 285, 467.
 Nicolas (H.), II, 539.
 Nicolas (L.), II, 531, 540.
 Nicolas (de Fluc), II, 454.

- Nicolas (J. B.), I, 569.
 Nicolas (G.), II, 617.
 Nicolas de S. Denys, I, 286; II, 657.
 Nicolay (de), I, 569.
 Nicole, II, 440.
 Nicou, II, 27.
 Niessemi, II, 270, 302, 331, 355, 392.
 Nisard (D.), II, 127, 363.
 Noailles (le card.), I, 61, 210, 297 à 402; II, 658.
 Noailles (A. de), II, 138.
 Noailles (J. de), II, 302, 330, 355, 392, 408, 471, 479.
 Noailles (E. de), II, 356, 364, 368, 381, 393, 446, 471.
 Noailles (duc de), II, 385, 399, 400, 410.
 Nodot, II, 596.
 Noël, II, 54, 118.
 Noël (héritiers), I, 210.
 Nollant (de), I, 562.
 Nolle, II, 558, 575.
 Nollin, II, 181, 214, 257, 275, 278, 287, 288, 293, 294, 304, 305, 316, 317, 321, 337, 340, 447, 467, 482.
 Nommel, I, 327, 333, 343, 344, 345, 396, 402, 406, 411, 413, 414, 420, 427, 428, 432, 435, 453, 477; II, 658.
 Nonneville (de), II, 393.
 Normand, II, 614.
 Notetel, II, 118.
 Notre-Dame des Anges, II, 290, 312, 354, 371.
 Notre-Dame des Champs (rue), II, 49, 67, 413, 414, 422.
 Notre-Dame des Champs (sémin.), II, 67, 103, 285, 413, 414, 418, 428, 431, 434, 437, 439, 455 à 472, 486, 490, 495, 496, 501, 502, 503, 506, 514, 522, 532, 537, 538, 561, 578, 588, 610, 646.
 Notre-Dame de Lorette, II, 352.
 Notre-Dame des Miracles, II, 155, 156.
 Notre-Dame de Montluçon, I, 301.
 Notre-Dame de Paris (Chapitre), I, 56, 87, 166, 211, 258, 350, 402, 459, 462, 495, 496, 500; II, 30, 73, 81, 151, 175, 311, 333, 343.
 Notre-Dame de Paris, (église), I, 18, 36, 100; II, 604.
 Notre-Dame de Versailles, I, 431.
 Notre-Dame des Vertus, I, 298.
 No-re-Dame des Victoires, II, 47, 258, 314.
 Nourry (le), I, 207, 284.
 Nourry, II, 566.
 Nouveau - convertis, I, 545.
Nouvelles ecclésiastiques (les), I, 281, 379, 380 à 438 (*passim*).
 Novion (de), I, 268.
 Noyan, II, 509.
 Noyaux, I, 281.
 Noyers (rue des), I, 31; II, 39.
 Noyon, I, 232, 353, 364, 446, 507.
 Nugues, II, 540, 566, 575.
- O**
- Oblats, I, 183, 206.
 Observatoire (avenue de l'), I, 41.
 Observatoire (section de), I, 502.
 Odelin, II, 648.
 Odiette, II, 330, 356
 Odilon-Barrot, II, 410.
Œuvre du petit-séminaire, II, 165, 169, 263, 318, 383.
Œuvre des séminaires, II, 581.
Œuvre des vacances, II, 581, 608.
 Offoletz, II, 521.
 Ohégerthy (Cf. Hégerthy), II, 251.
 Olier, I, 58, 73, 76, 87, 106, 118, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 146, 147, 168, 174, 196, 225, 226, 229, 232, 233, 240; II, 48, 108.
 Olier (prof.), II, 356, 357.
 Olivier, II, 118, 151.
 Olivier (curé de S. Roch), II, 251.
 Ollivier, II, 254.
 Oloron, I, 352; II, 81.
 Ombrie, II, 358.
 Orain, II, 643.
 Oratoire, I, 7, 23, 26, 39, 51, 52, 54, 61, 84, 91, 103, 107, 151, 152, 161, 169, 180, 232, 254, 298, 353, 379, 383, 384, 390, 398, 475, 498, 515, 534; II, 5, 87.
Oratoires publics, II, 32, 40.
 Orban, II, 10, 26, 96, 126.
Ordnations, I, 501, 502; II, 31, 316.
Ordonnances de juillet, 1828, II, 173, 176, 188, 252, 388.
 Orfila, II, 434.
 Orglandes (d'), II, 329, 355, 392.
 Orléans, I, 18, 21, 57, 113, 260, 276, 353, 414, 557; II, 126, 127, 197, 240, 257, 351, 381.
 Orléans (Mlle d'), I, 304.
 Orléans (duchesse d'), I, 428; II, 263.
 Orly, II, 541.
 Ormes (quai des), I, 447.
 Orsav, I, 344.
 Ors d', II, 46.
 Orsini, II, 393, 446.
 Osmond (d'), I, 355.
 Ossian, II, 362.
 Ostory, I, 364.
 Osty, II, 525, 547, 592, 606, 614, 625, 647.
 Oudart, II, 181, 270, 331, 355, 467.
 Oudot, II, 118.
 Oviève, I, 362, 429, 430, 431, 457, 461, 492, 504, 527, 544, 546, 548; II, 3, 13.
 Ouvré, II, 477.
 Ozanam, II, 127, 208, 395.
- P**
- Pacca (le card.), II, 308.
 Pagis (Mgr), II, 596.
 Pagot, II, 270, 329.
 Paquette de Follenay, II, 82, 97, 115, 120, 134, 550, 567 à 582, 619.
 Paillard, II, 7.
 Pain, I, 487.
 Palanson, II, 540, 543.
 Palatin (J.), II, 331, 355, 392, 467.
 Pamiers, I, 266, 352, 363; II, 86, 248.
 Paris, I, 557; II, 10.
 Paris (J.), II, 528, 535.
 Pannetier, I, 429.
 Pannier, II, 189.
 Panthéon (section du), I, 554, 571; II, 37.
 Papelard, II, 392.
 Pape de Trévern, II, 267.
 Paquier, II, 270.
 Pardessus, II, 351.
 Parfu, II, 595, 597.
 Pâris (le diacre), I, 396, 397.
 Pâris (J.), II, 269, 301, 330, 355, 467.
 Paris (comte de), II, 342, 343.
 Parisis (Mgr de), II, 381, 395, 402, 411, 421.

- Pascal, I, 242, 244, 258; II, 107, 132.
 Paschal ou Pascal, I, 543; II, 18.
 Passavant, II, 610.
 Pasté, I, 198, 199, 208, 216.
 Pastoret, I, 438, 501, 505, 516, 523, 528, 529, 536.
 Patin, II, 118.
 Patrizi, II, 366.
 Patron, II, 288.
 Pau, II, 380.
 Paul (curé de Magny), I, 304.
 Paulet, cf. Polet.
 Paulhac, II, 514.
 Pavie, II, 381.
 Pavillon, I, 146, 180, 244, 258, 266; II, 651.
 Pavy, I, 29, 34.
 Pays-Bas, I, 442.
 Pécheur, II, 4.
 Pecci (Joachim), II, 382.
 Pédégert, II, 68, 105, 118, 125, 127, 130, 151, 153, 154, 156, 162, 163, 164.
 Pelet, II, 477.
 Pelgé, II, 246, 595.
 Pélissier (L.), II, 285, 467.
 Pélissier, II, 595, 597.
 Pelletier, I, 170.
 Pelletier, I, 512; II, 24, 43.
 Pelletier, II, 137.
 Peltier, I, 566; II, 10, 659.
 Perche (du), I, 229.
 Perot, II, 581.
 Pêrduex, II, 489.
 Pêrêfuxe (de), I, 211, 253, 259, 260; II, 654, voir Hard.
 Père-Lachaise (le cim. du), II, 167, 549.
 Pères de la Foi, II, 50.
 Pérignon, I, 526.
 Périgord (le card. de), II, 199.
 Périgord-Boson ou Boson (de), II, 446, 477, 479.
 Périgueux, I, 138, 352; II, 363, 375.
 Pern (de), II, 467.
 Pernot, II, 513.
 Perny, II, 540.
 Péron (D.), I, 187, 188.
 Perpignan, I, 552.
 Percard, II, 558, 571.
 Percault, II, 581.
 Perreau, II, 513.
 Perrier, II, 51.
 Perrin (J. B.), I, 537, 543, 544.
 Perrin (G.), II, 37.
 Perrin (L.), II, 615.
 Perrochel, I, 106.
 Perrou, II, 531, 510.
 Perrou, II, 669.
 Peron (M.), I, 469, 505.
 Perry, II, 118.
 Persil, II, 170, 171, 173, 174, 176.
 Peschang, II, 556, 536, 575, 581, 582.
 Postalozzi, II, 107, 125.
 Petel, II, 309, 346, 356, 393, 489.
 Pététot, II, 176, 177, 178, 191, 192, 251, 288, 305, 313, 507.
 Pétin, II, 36.
 Pétion ou Péthion, I, 540; II, 37.
 Petit (A.), I, 231.
 Petit (G.), I, 571.
 Petit, II, 129.
 Petit (vic. gén.), II, 558, 576, 577, 578.
 Petit-Bourbon, I, 27, 59.
 Petite Communauté de la rue du Regard, II, 82, 94, 97, 98, 119, 122, 178.
 Petits-Augustins (musée des), II, 34.
 Petit-Luxembourg, I, 206.
 Petit-Radel, II, 481.
 Pétroz ou Pétrot, II, 331, 355.
 Peyre, II, 129.
 Peyrarchon, II, 118.
 Pozé, II, 318, 470.
 Philibert (H.), II, 270.
 Philibert (Ch.), II, 301, 330.
 Philippe, II, 392, 445, 447, 487.
 Philippe-Auguste, I, 42, 44.
 Philippe le Hardi, I, 297.
 Philippe de Champagne, I, 248.
 Philippe I^{er} Long, I, 297.
 Philips, II, 349.
 Picard, II, 595.
 Pichery, I, 88.
 Picou, I, 537.
 Picot, II, 36.
 Picoté, I, 143, 241.
 Picpus, II, 37, 315, 629.
 Picque, II, 331, 355.
 Pie-Mer, II, 128.
 Pie VI, I, 488, 501.
 Pie VII, II, 50, 58, 68.
 Pie IX, II, 443, 484, 529, 555, 557.
 Pieddevache (Voir Bois-buisson).
 Pierre, II, 501, 513.
 Pierre l'Ermite, II, 295, 296.
 Pierret (J.), I, 48.
 Pierron, I, 408.
 Pillard, II, 540.
 Pillet ou Pilot, II, 393, 446, 467, 477, 489.
 Pilon (Josephine), II, 47.
 Pillon ou Pilon, I, 283, 286, 293, 298, 304, 321; II, 657.
 Pinard, II, 448.
 Pinat, II, 467.
 Pinçon, II, 179.
 Pins (Mgr de), II, 303.
 Pinthereau, I, 237.
 Piot, I, 560, 561.
 Piot (G. ou P.), II, 467, 477, 489, 502.
 Pirot, I, 268, 274, 300, 304, 368; II, 637.
 Pisani, I, 498; II, 36, 374.
 Pise, I, 266.
 Pitié (chapelle de la), I, 292, 346.
 Pitié (hôpital), I, 545, 566, 569.
 Piton ou Pitton, I, 429, 430, 457, 461, 475, 482, 492; II, 16, 25, 28.
 Pitra, I, 474.
 Pitra (Dom), II, 414.
 Pivet, II, 647.
 Place (le card.), II, 502.
 Place, II, 537, 539, 540, 551.
 Pladies, II, 329.
 Plainpoint ou Plainpoint, II, 37.
 Planche, II, 151.
 Plantes (section des), II, 36.
 Platon, I, 37; II, 132.
 Plessis (A. du), I, 393.
 Plessis (collège du), I, 282.
 Plessis d'Argenté, I, 246.
 Plisson, I, 521, 542.
 Plombières, II, 450.
 Plouharnel, II, 351.
 Plu, II, 126.
 Pochard, I, 432.
 Poide, II, 53.
 Poiloup, II, 94, 117, 119, 129, 133, 134, 135, 254, 256, 261, 352, 353, 422, 438, 461, 643.
 Poinsot, II, 434.
 Poirrier, II, 125, 129.
 Poissonnière (section), I, 557.
 Poissy (rue de), I, 447, 451, 481.
 Poitiers, I, 352, 363, 395; II, 246, 657.
 Poitrina, I, 429.
 Pol ou Pole, I, 208, 283.
 Polignac (de), II, 163.
 Pollet (F.), I, 201, 261, 270, 281, 282, 290, 292, 294, 296 à 397, 425, 432, 493, 496, 520.
 Polot, I, 282, 283, 286, 292, 366.
 Pomme, II, 33.
 Ponsard (J.), I, 474.
 Pont (de), II, 355, 477.

Pont-à-Mousson, II, 352.
 Pontchartrain, I, 309.
 Pont de Beauvoisin, II, 262.
 Pontigayot (de), II, 270, 302, 331, 355.
 Pontigny (abbé de), I, 203, 481.
 Pontlevoy (P. de), II, 351, 396.
 Pontoise, I, 180, 364, 409.
 Pontoise (rue de), I, 443, 447, 451; II, 84.
 Pontoux l'Adour, II, 127.
 Pont Saint-Esprit, I, 323; II, 86.
 Porcher, II, 592.
 Porcieux, II, 263, 541.
 Portail, I, 96, 105.
 Portalès (A.), II, 353, 477.
 Portalis (H.), II, 328, 356.
 Portalis (de) (garde des sceaux), II, 67, 149.
 Porte (H. de la), II, 356, 467.
 Portier, II, 137.
 Port-Royal (de Paris), I, 132, 136, 236, 244, 246 à 309, 312 à 317, 397.
 Port-Royal (des Champs), I, 244, 248, 251, 388.
 Postel (Mgr), II, 167, 181, 182, 187, 204, 258, 270, 284, 331, 359, 358, 359, 363, 364, 367, 467, 495.
 Pot de fer (rue du), I, 49, 50, 55, 58, 59, 60, 84, 97, 123; II, 49.
 Pothin ou Pothain, II, 33, 35, 41, 43, 44.
 Potier (de), I, 70, 103, 104, 113, 114, 157, 160, 177, 178; II, 651.
 Potier (H.), II, 393, 446, 467, 477.
 Pottier, I, 564.
 Pouguet, II, 514.
 Poujoulat, II, 86, 308, 311.
 Poules (rue des), I, 553.
 Poulin (L.), II, 559, 566, 575.
 Pourtier, II, 540.
 Poussé (de), II, 655.
 Pousset, II, 505, 506, 509, 621.
 Poussin, II, 551, 557, 558, 561, 575.
 Poyet, II, 52.
 Pradal, II, 513.
 Prades (de), I, 407.
 Prandi, II, 590, 604, 614, 630, 647.
 Prax, II, 489.
 Précloux, II, 581.
 Précorbin (de), II, 329.
 Prémontrés (les), I, 185.
 Presles (collège de), I, 31.

Prêtres (ruelle aux), II, 651.
Progrès spirituel (le), II, 112, à 115, 135, 161.
 Proust, II, 275, 278.
 Proux, II, 467.
 Prévost, I, 66, 80, 99, 113, 130, 187, 189.
 Prévost (F.), II, 393, 446, 447.
 PrevotEAU, I, 392.
 Prilly (de), II, 405.
 Profillet, II, 302, 331, 355; 392, 467.
Provinciales (les), I, 242, 243.
 Prud'homme, II, 535.
 Prunel, II, 648, 653, 654.
 Prunières, I, 354.
 Pruvost, II, 118.
 Prytanée (le), II, 23.
 Pucelle, I, 408.
 Puel, II, 118, 129.
 Puisieux, II, 513.
 Puits l'Ermité (rue du), I, 69.
 Puy (A.), I, 197, 232, 352, 363; II, 98.
 Puyol, I, 107.

Q

Quarante Heures (les), I, 49, 50, 56, 75, 98.
 Quatre-Nations (collège des), I, 430.
 Québec, I, 353.
 Quéhen, II, 542.
 Quélen (Mgr de), II, 69, 98, 99, 115 à 121, 150 à 218, 251, 252, 261, 269, 276, 277, 293, 305, 307, 308, 330, 312, 313 à 317, 323, 343, 349, 424, 465, 473, 577.
 Quélen (O. de), II, 269, 273, 300, 324, 346, 356, 370, 393, 446, 477, 479.
 Quérand, I, 465, 498.
 Quéron, II, 331, 392.
 Quesnel (le P.), I, 188, 306, 365.
 Quesnellistes, I, 306, 373, 398, 415.
 Quicler, I, 536; II, 7, 24.
 Quimper, I, 353, 363.
 Quinard ou Quignard, II, 466, 467.
 Quincampoix (rue), II, 27.
 Quinet, II, 336.
 Qui-Nhon, H, 615.
 Quiquengroene (le moulin de), I, 297.
 Quirin, II, 118.
Quotidienne (la), II, 159.

R

Rabelleau, II, 357.
 Raboin, II, 27.
 Racine, I, 257, 305.
 Racine (la Mère), I, 305.
 Racine (G.), II, 531, 540.
 Racine (J.), II, 619.
 Radet, I, 19, 33.
 Radot, I, 336, 513, 514, 536; II, 24.
 Ragois de Bretonville s (le), J, 341.
 Raimbourg, II, 581.
 Raincy, II, 292.
 Raimneville ou Renneville (de), II, 393, 446, 471.
 Raimville ou Rinville ou Rinville, I, 487, 505, 517.
 Raisin (N.), I, 65, 80, 81, 83, 99, 111, 112.
 Raison, II, 477.
 Ralston, II, 118.
 Ramadier (Mgr), II, 198.
 Rambuteau (de), II, 348.
 Ramier, I, 560, 561; II, 10.
 Ramon, II, 380, 393, 470, 477, 482, 486, 495.
 Rancé (de), I, 185; II, 654.
 Ranselant ou Rancelant, II, 269, 300, 329, 346.
 Ranson, I, 53, 114.
 Raoult, I, 335.
 Raphaë, I, 364, 503.
 Rapin, I, 180, 235, 258, 280.
 Rassaerts, II, 596.
 Ratadon, II, 28.
 Ratisbonne (A. de), II, 365.
 Rauliot, II, 301, 330, 355.
 Rauzan, II, 85.
 Ravailiac, I, 108.
 Ravier, II, 118.
 Ravignan (le P. de), II, 252, 305, 308, 311, 333, 345, 348, 372, 387, 396, 397, 408, 411, 433, 574.
 Ravinet (Mgr), II, 248, 379, 380.
 Raymond Cte de Toulouso), II, 235.
 Raymond, II, 470.
 Rayneval ou Raineval, II, 143, 147.
Réapp'lants (les), I, 376, 379, 408.
 Rebelliau, I, 88.
Réflexions morales (les), I, 306, 365, 372, 373.
Régale (la), I, 266, 305.
 Regard (rue du — et Communauté de la rue du), II, 93, 97, 100, 120,

- 122, 127, 129, 132, 133, 157, 169, 200, 642.
 Regery (Dr), I, 368.
 Regimbaut, II, 446, 447.
 Rêglet, II, 269, 301, 329, 356.
 Regnault (D.), I, 284.
 Regnault (N.), I, 402, 413.
 Regnault (P.), I, 417.
 Régnier, II, 467, 483.
 Régnier de l'Estourbet, II, 659.
 Reidharr, II, 393, 416, 467, 477, 479, 489.
 Reims, I, 17, 23, 111, 114, 142, 155, 208, 232, 363, 352, 280.
 Reims (collège de), I, 27, 28, 30, 31, 32, 35, 33, 50, 241.
 Reims (rue de), I, 30.
 Relieux, II, 118.
 Rémond, II, 539.
 Rémusat, II, 193.
 Renan (E.), II, 108, 166, 181, 189, 196, 192, 194, 200, 202, 204, 205, 212, 214, 218, 220, 222, 227, 231 à 234, 238, 239, 261, 262, 263, 272, 273 à 275, 276, 278, 281, 285, 286 à 294, 293, 304 à 308, 310, 312, 315, 316, 321, 322, 325, 331, 332, 333, 337, 338, 339 à 343, 345, 347, 348, 349, 357, 401, 417, 459, 472.
 Renan (Henriette), II, 212, 273, 277, 294, 316, 404, 417.
 Renaud Bridan, II, 498.
 Renaudin, II, 197.
 Renaut (le P.), II, 369.
 Rende (di), II, 582.
 Rendu, II, 372, 434, 440.
 Renié, II, 416, 448, 477.
 Rennes, I, 352, 363, 429; II, 261, 294, 351.
 Reposoir (de), II, 254.
Représentants de la Commune, I, 469.
 République (rue de la), II, 14.
 Requistat, II, 352.
 Reslinger, II, 616.
 Rethel (collège de), I, 30.
Retour imprimé (de), I, 433.
Retraites ecclésiastiques, II, 31, 122, 123, 160.
 Retz, (de 1^{er} card. de), I, 56, 57, 59, 60, 61, 400.
 Retz (de 2^e card. de), I, 113, 152, 165, 198, 245, 245, 400; II, 650.
 Réveillon, I, 464.
 Revel, II, 118.
 Revel, II, 270, 301, 330, 355, 392, 467.
 Reverseaux (de), II, 393, 448.
Revue de la Révolution, II, 12.
 Rewbell, I, 507.
 Rey, II, 591.
 Reydellet, II, 477, 489.
 Reymann, II, 581.
 Reytier, II, 118, 151.
 Rianderie (de la), II, 160, 513, 589.
 Riant (C.), II, 445, 446, 471, 476.
 Ribalier, I, 423, 424, 426.
 Ricard (Mgr), II, 406, 421.
 Ricey-Hauterive, I, 402, 436.
 Richard (le card.), II, 115, 566, 572, 608, 609, 611, 618, 620, 638, 645.
 Richard (C. P.), II, 180, 266, 271, 282, 283, 323, 343, 350, 352, 354, 389, 393, 419, 420, 470, 474, 490, 495, 501.
 Richard (M.), II, 540, 546, 550, 561, 569.
 Richard (A.), II, 615.
 Richecourt (de), II, 330, 353, 393, 446, 476.
 Richelieu (le card.), I, 88, 93, 107, 113, 132, 133, 134, 146, 152, 154, 160, 163, 297; II, 653.
 Richemond (Vte de), II, 31.
 Richer (E.), I, 37, 38, 107.
 Richer, II, 511.
 Richert, II, 566, 581.
 Ridaux, II, 36.
 Riddell, II, 329, 356, 393.
 Riffet, II, 531, 540.
 Rigal, II, 446, 477, 489.
 Righi, II, 267, 454.
 Rigollot, II, 355, 392, 446, 472, 477.
 Ribet, II, 596.
 Riobé, I, 324.
 Riom, II, 118, 129.
 Riordan, II, 198.
 Rioz, II, 296.
 Rivière (de la), I, 454, 479.
 Rivière, II, 477.
 Roanne, I, 402.
 Roard, I, 517.
 Robert, I, 129, 130, 190; II, 651.
 Robert, II, 520, 521, 528.
 Robert (Dr), I, 292.
 Robertins (les), I, 533.
 Robespierre, II, 32.
 Robillard, II, 151.
 Robinet, I, 403, 411, 413.
 Roche (de la), I, 409, 410, 415.
 Roche, II, 329.
 Ro he-Aymon (de la), I, 355.
 Rocheblave (de), I, 354.
 Rochechouart de Faudoan, I, 395.
 Rochefoucauld (le card. de la), I, 114.
 Rochefoucauld (A. de), II, 366.
 Roche-Guyon, II, 128.
 Rochelle (la), I, 352, 363, 365.
 Rodez, I, 363; II, 351, 254, 364, 375, 380.
 Rodriguez, II, 316.
 Roger II, 446.
 Rohan (le card. de), I, 353.
 Rohan-Polduc, I, 354.
 Rohan (Mgr de), II, 128, 140, 252.
 Rohan-Chabot (de), II, 356.
 Rohmer, II, 647.
 Roi de Sicile (section du), II, 7.
 Rolland, II, 118.
 Rolland (le présid.), I, 447.
Roma. tisme (le), II, 187, 208, 332, 339, 362, 372.
 Rome, I, 24, 51, 52, 88, 155, 180, 240, 241, 243, 252, 263, 264, 265, 277, 281, 321, 353, 365, 375, 380, 388, 419, 420; II, 91, 102, 118, 121, 141, 142, 147, 163, 179, 183, 364, 365.
 Romey, II, 513.
 Romieux, II, 482.
 Romigny (de), I, 398.
 Romillé, I, 336, 341, 352, 343, 431, 497, 523; II, 28.
 Romorantin, II, 351.
 Rompant, II, 467, 489, 504, 505, 509, 510, 514, 518, 520, 522.
 Roncier, I, 568.
 Rondeau, II, 467.
 Roothaan, II, 359.
 Roque (chât. de la), I, 413, 414.
 Roquefeuille (de), II, 118.
 Rosier ou Rozier, II, 419, 446, 470, 482.
Rosier de Marie, (le), I, 519; II, 95.
 Rosny, II, 292.
 Rossi (de), II, 443, 449.
 Rossignol, II, 467, 477.
 Rosso, II, 514.
 Rotelli (Mgr), II, 595.
 Rotz (de), II, 415.
 Roucoux, II, 531.
 Rouen, I, 15, 17, 34, 51, 71, 103, 114, 141, 151,

232, 259, 295, 308, 353, 360, 364, 379, 402.
 Rougr, II, 581, 591, 603.
 Rouillon, II, 596.
 Roumens, II, 513.
 Rouquette (Pa), II, 531, 540, 561, 581.
 Rouquette (Pr.), II, 616.
 Roussard, I, 366.
 Rousse, II, 448.
 Rousseau, II, 151.
 Rousseau (F.), II, 355.
 Rousseau (I.), II, 392.
 Roussel, I, 405.
 Roussel (N. C.), I, 537, 538, 539, 544, 546, 548, 551; II, 3, 13, 14, 16, 18.
 Roussel (P. J.), II, 14.
 Roussol, II, 118.
 Roussel, II, 457, 540.
 Roussellet, II, 37.
 Rousselle, II, 148, 149, 435.
 Rousselle (P.), II, 531, 540.
 Rousset (M.), II, 615.
 Routier, I, 521.
 Rouvres (de), I, 354.
 Roux (A. le), II, 446, 467, 477.
 Roy, I, 513.
 Royale (rue), II, 14, 27.
 Royer, II, 17.
 Royer, II, 329.
 Royer-Collard, II, 313, 314.
 Royot, II, 20, 22.
 Rozenberg (de), I, 354.
 Ruaz (de), II, 558.
 Rue (de la), I, 328.
 Ruelle (de la), II, 356.
 Ruffel, II, 356, 393, 446, 477.
 Ruprich-Robert, II, 578.
 Ruremonde, I, 147.
 Russeau, II, 118.
 Rustain, II, 581, 591.
 Ryan, 446, 477.

S

Sabathier, II, 330.
 Sabatier, II, 323, 329, 350, 353.
 Sabattier, II, 118.
 Sabot (la maison du), I, 64.
 Sacaty, I, 344.
 Sacré-Cœur (Congrég.), II, 179, 539.
 Sacré-Cœur (Montmartre), II, 638.
 Sacré-Cœur (couvent du), II, 307.
 Sacré-Cœur (office du), I, 435.
 Sacy (de), I, 305.

Saillard, II, 331, 346.
 S. Acheul, II, 138, 336.
 S. Afrique, II, 95, 380.
 S. Alary, II, 179.
 S. Albin, I, 383, 390.
 S. Ambroise, II, 258.
 S. Amour, I, 240.
 S. André d'Alle fratte, II, 366.
 S. André des Arcs, I, 233, 408.
 S. André (F. de), II, 328, 356.
 S. André (P. de), II, 331.
 S. André (N. de), II, 355.
 S. Antoine (fbg), I, 251, 464, 467, 470.
 S. Antoine (rue du fbg), II, 133.
 S. Antoine (abbaye), I, 476.
 S. Antoine (rue), II, 49.
 S. Arnauld (de), II, 512.
 S. Aubin, I, 251.
 S. Aubin (de), I, 439.
 S. Augustin, I, 242; II, 381.
 S. Barthélemy (église), I, 303.
 S. Benoît (église), I, 109, 236, 461; II, 45.
 S. Bernard (quai), I, 462, 505.
 S. Bernard (portes), I, 45, 127, 179, 447, 462, 510, 511, 512, 563; II, 659.
 S. Bernard (geôle), I, 511, 512.
 S. Brieux, I, 232, 364; II, 156, 293, 323, 427.
 S. Calais, II, 569.
 S. Charles (sémin.), I, 175.
 S. Charles (sœurs de), II, 595.
 S. Charles Borromée, I, 135, 147, 291, 232, 351.
 S. Charles Borromée (chap.), I, 24.
 S. Christophe (église), I, 39.
 S. Clair, II, 23.
 S. Claude, I, 364.
 S. Clément, II, 378.
 S. Cloud, I, 100, 165; II, 58, 139, 321.
 S. Côme ou Cosme, I, 100; II, 655.
 S. Cyprien, I, 535.
 S. Cyr, I, 344, 380; II, 658.
 S. Cyran (abbé de), I, 132, 134, 135, 136, 180, 237, 256.
 S. Denis (évêq.), II, 361, 378, 603.
 S. Denis (chapitre), II, 127, 487.
 S. Denis (paroisse et vil-

le), I, 402, 431, 482; II, 40, 45, 119, 253, 350.
 S. Denis (autel), I, 496.
 S. Denis (abbaye), I, 58, 73, 314.
 S. Denis (chapelle), I, 61, 64, 211, 316, 414.
 S. Denis (Nicolas), I, 286, 287, 290; II, 657.
 S. Denis (quartier), II, 289.
 S. Dié, I, 199, 364.
 S. Dizan, I, 284.
 S. Esprit (église), I, 323.
 S. Esprit (hôpital), I, 99, 479, 480, 563; II, 18.
 S. Esprit (sém.), I, 341, 509, 534, 552; II, 5.
 S. Etienne de Rennes, I, 429.
 S. Etienne du Mont, I, 31, 61, 65, 100, 182, 235, 399, 461; II, 43, 95, 136, 310.
 S. Eustache, I, 322, 402, 430; II, 86, 258, 311.
 S. Eutrope, I, 538.
 S. Faron, I, 208.
 S. Félix, II, 94, 252, 267.
 S. Firmin (sémin.) (Voir Bons-Enfants), I, 161, 235, 238, 328, 448, 449, 450, 451, 475, 479, 493, 498, 509, 519, 533, 534, 540 à 547, 551; II, 3 à 14, 16, 18, 19, 20, 23, 30.
 S. Florentin (comte de), I, 410, 414, 416, 420, 426.
 S. Florentin (rue), II, 260.
 S. Flour, I, 364, 497, 498; II, 81, 352.
 S. François de Sales, I, 54, 55, 56, 57, 65, 69, 96, 118, 197, 351; II, 242, 649.
 S. François de Sales (sémin.), I, 149, 509.
 S. François de S. (chapelle), I, 338.
 S. Germain (chapelle), I, 225.
 S. Germain en Laye, I, 94; II, 322, 487, 579.
 S. Germain l'Auxerrois, I, 100, 211, 328; II, 110, 127, 158, 175.
 S. Germain des Prés (abbaye de), I, 3, 233, 379, 475, 514.
 S. Germain des Prés (petite comp.), II, 132.
 S. Germain des Prés (paroisse), II, 70, 139, 177.
 S. Germain (S. de), II, 179.
 S. Gervais, I, 100, 430, 461; II, 266.

- S. Gothard, II, 455.
 S. Hilaire du Mont (église), I, 32, 35, 323, 350.
 S. Hilaire du Mont (com.), I, 399.
 S. Hippolyte (cimetière), I, 229.
 S. Hippolyte (paroisse), I, 571.
 S. Honoré (rue), I, 89, 126.
 S. Honoré (fbg), I, 535.
 S. Honoré (oratoire), I, 475.
 S. Hyacinthe, II, 177, 179, 197, 285.
 S. Jacques (de la Boucharie), I, 49, 223, 431.
 S. Jacques (rue des Fossés), II, 37, 48.
 S. Jacques, (rue), I, 1, 23, 26, 153, 525; II, 48.
 S. Jean (feu de la), I, 200.
 S. Jean-Baptiste de la Salle, I, 22, 74, 377, 378.
 S. Jean de Beauvais (rue), I, 70.
 S. Jean (église... au card. Lemoine), I, 510, 545.
 S. Jean Chrysostome, II, 210.
 S. Jean en Grève, I, 100, 236; II, 30, 47.
 S. Jean l'Évangéliste, II, 518.
 S. Jean de Maurienne, I, 352.
 S. Jean Pied de Port, II, 409.
 S. Joseph (assoc.), I, 231.
 S. Joseph (par.), II, 302.
 S. Joseph, II, 614, 624.
 S. Josse, I, 181, 382.
 S. Landry, I, 34.
 S. Laumer, I, 34.
 S. Laurent (ville), II, 185.
 S. Lazare, I, 128, 136, 137, 138, 146, 151, 175, 223, 229, 399, 515; II, 30.
 S. Leu, I, 100, 112; II, 352, 531.
 S. Louis (hôpital), I, 68.
 S. Louis (roi), I, 111; II, 343.
 S. Louis (sém.), I, 323, 335, 337, 430, 431, 432, 433, 498, 500, 509, 533; II, 81.
 S. Louis en l'Île, I, 421, 462, 470; II, 128, 139, 181.
 S. Louis (Versailles), II, 3.
 S. Louis la Culture, II, 87.
 S. Louis des Français, II, 366, 369.
 S. Louis (lycée), II, 52, 127, 185, 216, 261.
 S. Louis d'An'in, II, 74, 192, 251, 305.
 S. Magloire, I, 53, 106, 107, 151, 152, 153, 158, 165, 174, 235, 213, 298, 299, 335, 336, 361, 398, 399, 475, 488, 494, 498, 509, 533, 534; II, 31, 47, 650, 654.
 S. Malo, I, 352.
 S. Mandé, I, 341.
 S. Marc Girardin, II, 396.
 S. Marc (église), I, 42, 80, 323.
 S. Marcel (faubourg), I, 69, 95, 201, 22, 454.
 S. Marcel (chapitre), I, 345, 534; II, 21.
 S. Marc I (sémin.), I, 509, 533; II, 5.
 S. Marcel du cloître, I, 335.
 S. Marcel (de), II, 285.
 S. Martin (abbaye), I, 392.
 S. Martin (église), I, 81, 239.
 S. Martin (Me), I, 461.
 S. Martin (de), I, 468, 469, 470, 486, 515.
 S. Martin (quartier), II, 289.
 S. Mathias, I, 140.
 S. Maur, I, 137, 138, 140, 142, 144; II, 155, 392, 568.
 S. Maurice (dioc. de Sens), I, 236.
 S. Médard, I, 100, 396, 431; II, 43, 236.
 S. Méan, I, 232.
 S. Merry; I, 238, 239, 461, 467; II, 280.
 S. Michel des Batignolles, II, 533.
 S. Michel du Tertre, I, 115.
 S. Michel (couv.), II, 165.
 S. Nicolas, I, 291.
 S. Nicolas des Champs, I, 409; II, 47.
 S. Nicolas du Chardonnet, *Catéchismes*, I, 435; II, 233.
Charité (de), I, 98, 127, 128.
Cimetière, I, 47, 212, 328, 397.
Dist. à t., I, 468, 469, 482, 488, 490.
Eglise et paroisse, I, 7, 40, 41, 42, 44, 45, 46 à 52, 56, 61, 63, 74, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 101, 104, 108, 111, 115, 117, 192, 123, 128, 139, 140, 150, 161, 180, 196, 202, 223, 224, 229, 230, 231, 239, 240, 211, 216, 249, 254, 279, 282, 291, 292, 294, 300, 314, 322, 333, 334, 336, 316, 359, 363, 379, 383, 396, 397, 405, 413, 453, 454, 460, 463, 464, 476, 478, 479, 480, 495, 497, 498, 499, 503, 503, 516, 520, 526, 558; II, 4, 21, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 52, 54, 63, 102, 151, 154, 318, 515.
Fabrique et cure, I, 202, 211, 213, 216, 320, 329, 330, 331, 332, 334, 381, 407, 451, 453, 487, 500, 501, 504, 505, 515, 517, 527; II, 44, 47, 88, 89, 101.
Maîtrise, II, 498, 499.
Oratoire, II, 34, 37.
Presbytère, I, 460, 539, 553.
Rue, I, 210, 290, 339; II, 146.
 S. Nicolas du Chardonnet.
 Grand séminaire : le 1er volume et, dans le second volume, jusqu'à la page 61.
Séminaire diocésain, I, 175, 487, 488, 499, 494, 500, 514, 516, 517, 524 à 531, 534, 535, 537, 545; II, 47, 48, 49, 60, 84, 143, 145, 327.
Bibliothèque, I, 353; II, 17, 621.
Séminaristes-prêtres, I, 360; II, 653.
Bâtiments, I, 358, 389, 438, 439, 457, 460, 475, 476, 477, 509, 511, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 525, 533, 511, 544, 547; II, 23. Cf. S. Paul (bâiment).
Ecoles, I, 179, 328, 335, 491, 504, 511, 523.
Séminaire métropolitain, II, 49, 84.
 Petit séminaire au XVIIe siècle, ou Petite Communauté, I, 322, 323, 338, 339, 341, 350, 351, 352, 354, 355, 357, 362, 363, 383, 387, 432, 437, 448, 456, 457, 471, 475, 477, 478, 533, 537, 542; II, 46.
 Petit séminaire aux XIXe et XXe siècles,

- Le 2^e volume.
B timevts II, 15, 16, 35, 46, 50, 52, 58, 59, 63, 73, 78, 81, 86, 97, 110, 112, 115, 125, 166, 179, 213, 264, 273, 281, 325, 326, 317.
Echo de S. N., II, 358, 359, 366, 367, 369.
École secondaire ecclésiastique, II, 78, 146, 171, 501.
Petit séminaire de Paris, II, 49, 50, 56, 58, 80, 84, 148, 213, 228, 234, 327, 377, 503, 506, 517, 534, 581, 625, 630, 632, 635.
S. Omer, I, 364.
S. Palais (de), II, 118.
S. Papoul, I, 352; II, 31, 659.
S. Paul, I, 20, 73.
S. Paul (église), I, 100, 236.
S. Paul (bâtiment), I, 302; II, 54, 57.
S. Paul (quartier), I, 417.
S. Pern (de), II, 331, 355, 392.
S. Philippe du Roule, II, 127.
S. Pierre), I, 38.
S. Pierre en Sentelée, I, 18, 57.
S. Pierre d'Alençon, I, 301.
S. Pierre au Marché, I, 392.
S. Pierre (Lyon), I, 438.
S. Pierre (chapelle), I, 454.
S. Pierre (de Conflans), II, 134.
S. Pierre (de Chaillot), II, 37.
S. Pons, I, 354, 364.
S. Prix, II, 576.
S. Réal, II, 132.
S. Roch (chapelle), I, 64, 212.
S. Roch (église), I, 72, 202, 461; II, 88, 177, 179, 180, 182, 191, 192, 197, 201, 251, 252, 318, 381, 610.
S. Roch (butte), I, 207, 208, 457.
S. Sacrement (chapelle du), I, 24.
S. Sacrement (congr. du), I, 232.
S. Sacrement (comp. du), I, 86, 117, 127, 128, 138, 155, 156, 161, 163, 180, 227, 234, 235, 240, 264.
S. Saturnin (Lyon), I, 438.
S. Sauveur, I, 98.
S. Sauveur* (de Rennes), I, 429.
S. Séverin, I, 280, 430, 461, 497; II, 127, 301, 500.
S. Simon (de Sandri-court), I, 354.
S. Simon (de), II, 410.
S. Sulpice (église et paroisse), I, 74, 145, 239, 240, 241; II, 86, 119, 280, 305, 350, 351, 352.
S. Sulpice (commun.), I, 145, 240, 261, 269, 277, 515; II, 58, 60, 69, 81, 89, 92, 182, 183, 196, 325, 372.
S. Sulpice (comp.), I, 220, 232, 234, 317, 383, 389, 399, 401, 403, 414, 415, 416, 465.
S. Sulpice (petit sém.), I, 432, 533; II, 55.
S. Sulpice (grand sém.), I, 142, 144, 146, 147, 150, 165, 169, 174, 198, 200, 202, 226, 234, 243, 263, 269, 296, 298, 299, 335, 341, 360, 361, 334, 393, 431, 436, 448, 475, 487, 491, 500, 509, 533; II, 19, 23, 31, 43, 49, 50, 53, 55, 58, 60, 76, 88, 92, 91, 95, 97, 101, 104, 103, 114, 123, 125, 126, 128, 131, 135, 137, 160, 166, 177, 185, 208, 235, 252, 253, 254, 258, 257, 263, 266, 274, 286, 293, 311, 350, 351, 352, 379, 425, 611, 617, 653, 659.
S. Sulpice (cure), I, 145, 265.
S. Symphorien (collège), I, 31.
S. Thomas d'Aquin, I, 282.
S. Thomas d'Aquin (église), II, 95.
S. Urbain (pension.), II, 617.
S. Ursin, II, 370, 539.
S. Victor (abbaye), I, 42, 46, 201, 210, 451, 462, 463, 469, 475, 476, 558; II, 9, 30, 37.
S. Victor (fbg.), I, 42, 69, 94, 140.
S. Victor (porte), I, 45, 46, 97.
S. Victor (censive), I, 47, 474.
S. Victor (tour), I, 153.
S. Victor (quartier), I, 571.
S. Victor (rue), 42, 44, 45, 46, 47, 63, 64, 97, 124, 153, 154, 177, 179, 183, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 215, 216, 231, 235, 286, 287, 290, 291, 301, 450, 546, 565, 569, 571; II, 21, 30, 33, 143, 269.
S. Victor (ruie des Fossés), II, 148.
S. Vincent de Paul, I, 1, 2, 3, 23, 24, 26, 27, 34, 79, 87, 91, 93, 98, 102, 103, 104, 105, 106, 111, 113, 118, 123, 126, 127, 128, 129, 135 à 138, 146, 153, 154, 155, 160, 163, 168, 174, 180, 181, 196, 197, 209, 227, 228, 299, 290, 239, 240, 358, 379, 399, 400, 566; II, 651.
S. Vincent de Paul (chapelle), I, 454.
S. Vincent de Paul (société de), II, 384, 511, 636.
S. Vincent de Senlis, I, 53.
Saintard (de), II, 309, 329, 356.
Ste Anne (rue), I, 208, 336, 515.
Ste Anne d'Auray, II, 138.
Ste Avoie (rue de), I, 300.
Ste Aure (relig. de), I, 554.
Ste Barbe, I, 30, 31, 39, 432, 433, 528; II, 81, 94, 102, 131, 562.
Ste-Beuve (l'écriv.), I, 2, 247, 307, 312.
Ste-Beuve (le doct.), I, 186, 238, 427; II, 654.
Ste Chapelle, I, 58.
Ste Claude (del.), I, 311.
Ste Enfance (œuvre de la), II, 182, 382.
Ste Famille (com. de la), I, 231.
Ste Famille (sém. de la), I, 335, 534. (Cf. Trentetrois).
Ste Geneviève, I, 291.
Ste Geneviève (église), I, 31.
Ste Geneviève (abbaye), I, 42, 63; II, 49.
Ste Geneviève (rue de la Mont.), I, 31, 362.
Ste Geneviève (congrégation de), I, 53, 299.
Ste Geneviève (filles de), I, 299.
Ste Geneviève (tribunal de), I, 527.
Ste Geneviève (chapelle), I, 309.
Ste Geneviève (fontaine), I, 302.

- Ste Geneviève (censive), I, 458, 474, 476.
 Ste Geneviève (école), II, 611.
 Ste Madeleine, I, 555; II, 179, 195, 201, 217, 310, 312.
 Ste Marguerite, (rue), II, 14.
 Ste Marie (de), II, 329, 356, 477.
 Ste Marie-Madeleine (paroisse de), I, 280.
 Ste Marie, I, 419.
 Ste Marthe (A. de), I, 243, 251.
 Ste Marthe (sœurs de), II, 595.
 Ste Pélagie, I, 299; II, 30.
 Ste Thérèse, II, 389.
 Ste Vierge (chapelle de la), I, 213, 223, 224, 405, 451, 490; II, 347.
 Sainleac (de), II, 301, 330, 355, 392, 417, 447, 476.
 Saintes ou Xaintes, I, 353, 364, 397.
 Saintin, II, 301, 329, 355, 392, 446, 447, 476.
 Saisseval (de), II, 93, 100, 119, 120, 160.
 Sajou, II, 392, 467, 477, 489.
 Salacroix, II, 516.
 Salamon, II, 31, 660.
 Salignac-Fénelon (marq. de), I, 87.
 Sallanches, II, 267, 312.
 Sallé, II, 270, 331, 355.
 Salomon (Maurice), II, 577, 582, 588, 589, 603.
 Salomon (Michel), II, 2-9, 261.
 Salvandy (de), II, 431 à 444, 450, à 453, 455, 456, 459, 462 à 491, 494.
 Salzmann, II, 349.
 Sambon, II, 129.
 Sambury (L. de), II, 36, 368.
 Sampigny (de), II, 269, 309, 329.
 Samson (E.), II, 269, 300, 329, 356, 393, 446.
 Samson (C.), II, 270, 302, 329.
 Samu I (J.), II, 269, 301.
 Sanguin (N.), I, 114.
 Sannois, II, 81.
 Sans-Culottes (section des), I, 511, 512, 546, 549, 555, 556, 558, 562, 563, 564, 565, 571; II, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 19, 30, 37.
 Santarel, I, 107, 103, 134, 272.
 Santel, II, 118.
 Santerre, I, 474; II, 413.
 Santerre (A.), II, 413.
 Santerre (de), II, 302, 331, 413.
 Santinier ou Sentinier, II, 355.
 Sardaigne, II, 348, 372, 385.
 Sarlat, I, 353, 364.
 Sarnen, II, 454.
 Sartine (de), I, 447, 454.
 Saujon, II, 355.
 Sannier, I, 125.
 Saussay (A. du), I, 182, 198.
 Saussaye (de la), I, 99.
 Saussol, I, 429, 430, 431, 457; II, 658.
 Sauval, I, 81, 203.
 Savart ou Savard, II, 149, 331, 355, 467.
 Savine, I, 496.
 Savoie, II, 93, 156; II, 199, 252, 254, 266, 312.
 Scaglia, I, 96.
 Sceaux, II, 27, 498.
 Scellier, II, 275, 278.
 Sceniaux (de), II, 302, 329.
 Scépeaux (de), II, 269, 300.
 Schaefer, II, 531, 532.
 Schellien, II, 179, 275, 278, 309, 316, 467.
 Schmet, II, 179.
 Schmid, I, 545.
 Schmidt, II, 540.
 Schenber, II, 589, 590, 591, 606, 608, 611, 630, 646, 647.
 Schwilgué, II, 558, 560.
 Scionzier, II, 254.
 Sciout, I, 495; II, 36, 38.
 Sébaste, II, 86.
 Sébire, II, 486, 495.
 Sédilot, II, 527, 530, 531, 540.
 Séz, I, 34, 65, 149, 353, 364, 457, 492.
 Ségonne, II, 526.
 Séguin, I, 503.
 Séguin (le), II, 269, 300, 329.
 Ségur (Mgr de), II, 553.
 Seignelay (marq. de), I, 275.
 Seine (rue de), I, 462; II, 37.
 Selve (de), I, 48.
 Selve, II, 531, 540.
 Semblanet, II, 589, 591, 606, 611, 647.
 Séminaire romain, I, 16.
 Séminaires (œuvre des petits), II, 119, 120, 121, 122, 133, 134, 145, 148, 150, 160, 581.
 Semur en Auxois, I, 414, 426.
 Senancourt, I, 569.
 Sénart (forêt de), I, 428; II, 579.
 Seneuze, II, 566, 575.
 Senez, I, 354, 373, 393, 473.
 Senhaux (V. Sceniaux).
 Senlis, I, 58, 114, 178, 353, 364, 407, 421.
 Sennevas (de) ou Senevas, II, 301, 330, 392.
 Sens, I, 352, 353, 364, 388, 394, 397, 503.
 Sentinier ou Santinier, II, 355.
Septembriseurs (les), I, 556, 565; II, 7.
 Sept-Voies (rue des), I, 30, 31.
 Sergent, I, 557.
 Sergent, II, 486, 490, 495.
 Sérié, II, 477.
 Sériéys, I, 497.
 Sériot, II, 446, 467, 489.
Sermets, I, 513, 526, 532; II, 5, 34.
 Ser eau, II, 532, 616.
 Serres, II, 95.
 Servant, II, 597.
 Sery, I, 185.
 Seurre, II, 258.
 Sevaux (de), II, 270.
 Sévigné (Mme de), I, 267.
 Sevin, I, 39.
 Sevin (Françoise), I, 457.
 Sevin (D.), I, 536, II, 7.
 Sibon, II, 151, 364, 270, 301, 302, 331, 355, 392, 467.
 Sibour (Mgr), II, 86, 182, 267, 435, 501, 503, 507, 508, 509, 510, 513.
 Sicard (abbé), II, 35.
 Si-arl, II, 151.
 Si-arl (E.), II, 531, 540.
 Sigismond Lacroix, I, 469, 472, 474, 478, 480, 482, 483, 489, 495, 496, 498, 499, 502, 505, 507, 512, 515, 516.
 Sigolsheim, II, 451.
 Silvy, I, 429, 434.
 Siméon (P.), II, 615.
 Simon (G.), I, 402, 414, 419, 423, 431, 457, 492, 523, 538.
 Simon (V.), I, 502.
 Simon, II, 118.
 Simon, II, 355.
 Simon (J.), II, 502.
 Simon (prof.), II, 575, 577, 592.
 Simond, II, 272.

- Simonin, II, 348, 349, 355, 357.
 Sinet, II, 477.
 Sisteron, I, 374.
 Smyrne, II, 95.
 Soanen, I, 393, 397.
 Sobaux, II, 505, 506, 509, 513.
 Socquard, I, 336.
 Socrate, II, 186.
 Soilly, II, 86.
 Soisson, II, 14.
 Soissons, I, 353, 364, 388, 490; II, 95.
 Soldé, II, 118.
 Solminihiac (A. de), I, 87.
Sonderbund (le), II, 454.
 Sorbonne, I, 33, 34, 36, 40, 41, 50, 77, 81, 85, 101, 107, 131, 136, 147, 185, 186, 187, 237, 242, 261, 262, 263, 265, 266, 268, 269 à 281, 350, 355, 356, 357, 405, 408, 412, 423, 426, 438, 461, 464, 496; II, 53, 81, 88, 91, 106, 164, 165, 167, 177, 179, 180, 182, 191, 192, 197, 201, 251, 343, 344, 351, 352, 357, 358, 363, 372, 377, 379.
 Soubiranne (Mgr), II, 248.
 301, 330, 355, 417, 418, 430, 458, 467, 477, 479.
 Soubise (hôtel), II, 18.
 Soubot, II, 477.
 Soubrié, II, 467.
 Soubron, I, 108.
 Soudan (J.), II, 285.
 Soudan (V.), II, 329, 356, 393, 446, 467, 477.
 Soffren ou Suffren (le P.), I, 52, 87, 92.
 Sougeoles (de la), II, 270, 331.
 Soulaçon, II, 513.
 Soule, II, 513.
 Soulfour, I, 52; II, 649.
 Soult, II, 312, 384.
 Souches, I, 281.
 Sourdis (de), I, 141.
 Soutif, II, 38.
 Souvay, II, 597.
 Soyecourt (Mme de), II, 374, 414.
 Spina, II, 48.
 Staininger, I, 363.
 Stanislas (collège), II, 49, 67, 71, 119.
 Steineck, II, 151.
 Stéphan, II, 118, 151.
 Stiltz (J.), II, 573, 581.
 Stiltz (G.), II, 581.
 Stondeau, II, 118.
 Stouf, I, 525.
 Stouvenelle, II, 118.
 Strasbourg, I, 353, 364; II, 267, 312, 314, 454.
 Stuart, 118, 151, Stewart, II, 118.
 Suzy, II, 579.
 Suffren (voir Souffren.)
 Suisse et Suisses, I, 354, 364; II, 266, 657.
 Suisses (aserné des), II, 46.
 Sura (ville), II, 105.
 Surat (Mgr), II, 118, 127, 306, 549, 577.
 Surbled, I, 526.
 Surenn (col des), II, 455.
 Swetchine, II, 315.
 Symphorose (sœur), II, 519.
- T**
- Tabourin, I, 339, 342.
 Tachard, I, 327, 351, 358, 383, 402, 405, 406, 407, 411, 431.
 Tacite, II, 132.
 Taillefer, II, 148.
 Taillefumière, II, 210, 254, 271, 302, 323, 331, 350, 352, 354, 364.
 Taine (R.), II, 596.
 Talin, I, 567.
 Talleyrand-Périgord, I, 353, 496, 473, 501, 530, 533, II, 260, 261, 262, 267.
 Talleyrand-Périgord (le card.), II, 119, 120, 121, 122, 123.
 Talon, I, 262.
 Tamponnet, I, 412, 416, 420.
 Tanchel, II, 255, 256.
 Tanquerel (de), II, 151.
 Tapie, II, 576.
 Tarbes, I, 353.
 Tardif, II, 596.
 Tardu, I, 514.
 Tardy, II, 118.
 Taupin, II, 331, 355, 369, 374.
 Tavannes (abbé de), I, 360.
 Tavernier, I, 335, 458, 539.
 Taxil, II, 446, 477.
 Teil (Mgr de), I, 424, 456, 539, 541, 562, 571; II, 3.
 Teillard, II, 129.
 Teissard, II, 118.
 Telmon, I, 498; II, 48.
 Tempestini, II, 181, 186, 256, 285, 287.
 Temple (le), I, 540; II, 29.
Le Temps (journal), II, 127.
 Tencin (de), I, 396, 405.
- Teppe (A.), II, 272, 310, 316, 340, 355, 367.
 Teppe (M.), II, 285.
 Terrail, II, 270, 301, 330, 355.
 Terrier, I, 441.
 Terrier, II, 356.
 Teste, II, 314, 491.
 Testoris, II, 270, 331, 355, 467.
 Teysseïdre, II, 323, 330, 350, 352, 357, 350.
 Teysseyrie, II, 79, 82, 94, 97, 98, 115, 119, 133, 144, 220, 232, 571, 582.
 Thavenet, II, 74, 88, 92 à 103, 135, 183, 196, 206, 220, 342.
 Théâtre français (section du), II, 38.
 Theiner (le P.), I, 234.
 Thénard, II, 434.
 Thénon, II, 536, 537.
 Théot, I, 526.
 Théry, II, 132.
 Thévenin (C.), I, 199.
 Thiais, I, 226; II, 24, 540.
 Thibault (C.), II, 392, 446, 477.
 Thibault ou Thibaut ou Thiébaud, I, 512, 514; II, 24, 29, 37.
 Thiébaud, I, 526.
 Thierret, I, 392.
 Thierry (N.), I, 122, 130, 157, 179, 189, 198, 199, 230, 260, 284.
 Thierry ou Thierry, I, 542, 547, 549; II, 10.
 Thiers, II, 193, 208, 312, 314, 315, 345, 410 à 413, 415, 431, 483.
 Thiriat de Valsenne, I, 485.
 Thirion, I, 497.
 Thiriot, II, 372.
 Thivillié, II, 531, 540.
 Thoisy, II, 657.
 Thomas, I, 558.
 Thomas (archid.), II, 629.
 Thomas le Juge (voir Le Juge), I, 65, 80, 81, 83, 122; II, 650.
 Thouin, I, 469, 552.
 Thuillier, II, 86, 126, 403.
 Thuillier (A.), II, 513.
 Thureau-Dangin, II, 160.
 Tiberge, I, 299.
 Tiercent, I, 303.
 Timonier, I, 27.
 Tinsau (Mgr de), I, 383.
 Tipot, II, 118.
 Tiron (abbaye de), I, 42.
 Tissard (de Rouvre), I, 354.
 Tisserand, II, 270.
 Tisserand (C.), II, 513.
 Tissot, II, 581.

- Tite Live, II, 132.
 Livernon, II, 532.
 Tocqueville (H. de), II, 356, 393, 448, 477.
 Tocqueville (M. de), II, 410.
 Tolède, I, 353.
 Tombe-Issaire, (Catal. de la), I, 570.
 Tonnelier, II, 20.
 Tonnerre (maréchal de), I, 453.
 Toscani, II, 358.
 Touches (des), I, 124.
 Touchet (Mgr), II, 345, 621, 622.
 Toul, I, 353, 364.
 Toulon, I, 353, 364, 488, 497.
 Toulouse, I, 17, 141, 151, 245, 353, 354, 364, 371, 435; II, 68, 427.
 Tour (de la), I, 371.
 Tour d'Auvergne (Ch. de la), II, 248, 331, 346, 355, 378, 381, 467, 479.
 Tour d'Auvergne (le card. de la), II, 312.
 Tour du Pin (de la), I, 354.
 Tourdonnet, II, 477, 489.
 Tournaire, I, 498, 534, 535; II, 48.
 Tournelle (porte de la), I, 15, 447, 510; II, 659.
 Tournelle (quai de la), I, 190, 226, 232, 445, 462, 505.
 Tournelle (M. de la), I, 130.
 Tournély, I, 358, 398.
 Tournery, II, 270, 202.
 Tours, I, 353, 364; II, 380.
 Tracy (de), II, 386.
 Tranchot, I, 201.
 Trappe (la), I, 422.
 Travanez (de), II, 392.
 Traversé (Mme), I, 190.
 Traversière (rue), I, 21.
 Traversière (rue), I, 31, 509.
 Tréguier, I, 232, 278, 353, 354, 364; II, 273, 274, 301, 342.
 Treille (de), II, 355.
 Trente (conc. de), I, 16, 17, 24, 40, 50, 57, 61, 161; II, 199.
 Trente-Trois (sém. des), I, 154, 191, 192, 235, 243, 335, 353, 399, 415, 438, 475, 500, 534, 535, voir Sainte Famille.
 Trésal, I, 486, 592, 606, 614, 630, 646, 647.
 Trésor, II, 81.
 Trésor (de), II, 300, 356.
 Troisvaux, I, 442, 443; II, 263, 276, 294.
 Trèves, I, 353, 364.
 Triballet, II, 27.
 Tribunal (place du), II, 45.
 Tribunal (bibl. du), II, 17.
 Tricalet, I, 196, 341, 349, 350, 351, 371, 382, 383, 395, 428, 478.
 Trichard, I, 208.
 Trillat, II, 316, 331.
 Trinquez ou Trinquesse, I, 549.
 Trizac, I, 431.
 Troyes, I, 115, 304, 353, 364; II, 248.
 Truchon (A.), II, 255, 392, 467.
 Trudon des Ormes, I, 474.
 Tuan, I, 364.
 Tuault, II, 269, 355, 392, 301, 330.
 Tuetey, I, 479; II, 7, 12.
 Tuileries (des), I, 540; II, 50, 313, 399.
 Tulle, I, 353, 364.
 Turenne, I, 226.
 Turgot, I, 452.
 Turin, II, 93.
 Tusculum, II, 365.
- U**
- Ubiquistes*, I, 36, 424.
Unigenitus (la bulle), I, 372, 374, 375, 381, 402, 409, 410, 412, 413, 415, 420.
Univers (l'), II, 188, 287, 399.
Université de Paris, I, 7, 8, 34, 50, 75, 76, 96, 100, 279, 300, 350, 387, 399, 448, 464, 465, 554, II, 49, 50, 51, 66, 70, 80, 83, 89, 95, 125, 127, 129, 131, 134, 138, 139, 140, 200, 208, 209, 386, 595.
 Urbain (Ch.), II, 654.
 Urbain II, II, 295, 296.
 Urbain VIII, I, 236.
 Urbal, II, 329, 346.
 Ursulines, I, 258, 300.
 Ursulines de S. Denys, I, 259.
 Ussel, I, 282.
 Ütrecht, II, 58.
 Uzès, I, 155, 357, 364.
- V**
- Vacant, II, 651.
 Vache noire (la), I, 48.
 Vacher, II, 356.
 Vaillant (F.), I, 183, 189; II, 650.
 Vaillant (curé de Ville-juif), I, 24, 26, 513; II, 659.
 Vaillant (V.), II, 257, 275, 277, 278, 288, 316, 321, 337, 419, 467, 470, 472.
 Vaison, I, 353, 364.
 Valadier, II, 269.
 Valadier, II, 540.
 Valence, I, 151, 353, 364; II, 185.
 Valette (rue), I, 30, 31.
 Valfin, II, 329, 355, 393, 446, 477.
 Valgalier, II, 118, 126, 127.
 Vallée, II, 571.
 Vallorcine, II, 266.
 Val-Richer, I, 122, 189, 193; II, 123.
 Van Assche, II, 581.
 Vandace, II, 608, 616.
 Vanichel, I, 39.
 Vanizac, II, 118.
 Vannes, I, 364; II, 127, 294, 351.
 Vaqué, II, 581.
 Varlet, II, 330, 355, 392, 445, 477.
 Varnet, II, 467, 477.
 Vassel, II, 509.
 Vasseur, II, 151.
 Vatican (conc. du), I, 267; II, 86.
 Valimesnil (de), II, 138, 252, 396.
 Valimesnil (H. de), II, 64.
 Valtemare, II, 393, 446, 477.
 Vaublanc, II, 446.
 Vaucresson, II, 645.
 Vaudaux, II, 285.
 Vauditan, I, 328.
 Vaugirard, I, 143, 144, 148, 154, 355, 405.
 Vaugirard, I, 570; I, 134, 632, 638.
 Vaugirard (de), I, 356.
 Vaulabelle, II, 477.
 Vaux, I, 283.
 Véber, II, 581.
 Veillon, I, 393.
 Vence, I, 354.
 Vendôme (le card. de), I, 232.
 Vénitiens, I, 281.
 Ventadour, I, 156.
 Ventadour (duc de), I, 87.
 Ventenan, II, 158.
 Ventura (le P.), II, 74.
 Verdalle (de), II, 129.
 Verdun, I, 353, 364, 399.
 Vêret, I, 492, 544, 546, 548; II, 3.

Verger (L.), II, 356, 364, 367, 393.
 Vermandois, I, 440.
 Vernette, II, 258, 272, 316, 340, 467, 484.
 Vernhes, II, 534, 535, 551, 516 à 531.
 Vernon, I, 52.
 Véron, I, 220.
 Verrier, II, 118, 129, 156, 158.
 Verrières, II, 576.
 Verron, I, 554.
 Versailles (les), II, 546, 547, 549.
 Versailles, I, 275, 276, 278, 281, 297, 303, 315, 353, 364, 381, 391, 391, 437; II, 3, 13, 18, 74, 93, 131, 293, 317, 351, 372, 389, 425.
 Versailles (rue de), I, 509, 569; II, 34.
 Versigny, I, 392.
 Versoite, II, 582.
 Veillot (E.), II, 406, 421, 429, 465.
 Veillot (L.), II, 187, 386, 387, 395, 406, 421, 429, 465, 553.
 Vexénat, II, 581.
 Veysière, II, 375.
 Vialard, II, 581.
 Vialard (Mgr), I, 236, 240.
 Vialette, II, 567, 575.
 Viard (M.), II, 625, 646, 647.
 Vic, II, 352.
 Vicat ou Viquat, II, 331, 340, 355, 392.
 Victor (rue), II, 34, 37 (voir S. Victor).
 Vidal, II, 151.
 Vidal (M.), II, 323, 353, 357, 380.
 Viel Castel (de), II, 141.
 Vieille Estrapade (rue de la), I, 553.
 Vienne (Autriche), I, 363, 364.
 Vienne (France), I, 353, 364, 403.
 Vieux-Colombier (rue), I, 145, 364; II, 48.
 Vigier, I, 401.
 Vignancourt (de), II, 392.
 Vignonet, II, 495.
 Villard, I, 540.
 Villedieu (de), I, 354.
 Villejuif.
Communauté, village et paroisse, I, 80, 81, 130, 156, 179, 201, 288, 222, 226, 285, 296, 303, 321, 324, 326, 328, 335, 336, 338, 341, 342, 344,

345, 347 à 428, 453, 457, 458, 475, 477, 478, 512, 513, 515, 524, 539, 570; II, 6, 7, 24, 25, 26, 27, 651.
Eglise, I, 343, 346, 348, 349, 491, 513.
Ferme, I, 344, 345, 457, 514, 516.
Séminaire, I, 345, 347, 458, 536.
Fabrique, I, 348, 514.
Cimetière, I, 428.
 Villède (de), II, 98.
 Villegéga (de la), II, 270.
 Villelle (de), II, 138.
 Villemain, II, 344, 345, 373, 374, 375, 386, 395, 397, 398, 400, 421, 422, 431, 483, 498.
 Villeneuve (M. de), I, 271.
 Villeneuve (Mme de), I, 143.
 Villeneuve S. Georges, I, 201, 226, 227, 228, 229; II, 655.
 Villeneuve le Comte, I, 325, 335, 336, 338, 342, 344, 346, 458, 476, 478, 539; II, 27.
 Villeroi (de), I, 297.
 Villeroy (maréchal de), I, 380.
 Villers (de), II, 446, 471.
 Villeteuse, I, 111.
 Villotte (Em.), I, 498, 546, 555, 559.
 Villevieille (Mgr), I, 354, 419.
 Villiès, II, 151.
 Villoutreix (Mgr de), II, 81.
 Vincennes, I, 132, 134.
 Vincent (femme), I, 567.
Vineam Domini (la bulle), I, 306.
 Vinnac, II, 331, 355.
 Vintimille (Mgr de), I, 341, 349, 395 à 427, 428.
 Violaine (H. de), II, 392, 458, 467, 476.
 Violaine (V. de), II, 393, 477, 481.
 Violet, II, 330.
 Vipart, II, 270, 300.
 Viquesnev, II, 581, 591.
 Virgile, II, 132, 211, 575.
 Virginio, I, 492, 523, 543.
 Visitandines, II, 250, 252, 278.
 Visitation de S. Marie, I, 250.
 Visitation (rue S. Antoine), I, 259.
 Visitation (faub. S. Jac-

ques, I, 259, 374, 381.
 Viltard, I, 325.
 Vitry-le-François, I, 238.
 Vitry-s.-Seine, I, 344, 345, 458; II, 24, 511, 512.
 Vivant, I, 308, 374, 396.
 Vivienne (rue), II, 26.
 Viviers, I, 353, 360, 364, 402.
 Voilquin, II, 300.
 Volatron, II, 646, 647.
 Voltaire, I, 417, 425, 432, 433; II, 372.
 Von Acken, II, 597, 614.
 Vory, II, 270.
 Vosges (les), I, 569.
 Voyer de P. d'Argenson (Mgr), I, 382.
 Vuillez ou Vuillet, II, 340, 392.

W

Wallet, II, 552.
 Wanderwenden, I, 565; II, 13, 23.
 Weitmann, II, 592.
 Wellinger, II, 531, 540.
 Welschinger, II, 506, 513.
 Wiart ou Wyart ou Vuyart, I, 65, 70, 71, 80, 81, 83, 115, 167, 181, 187, 189, 194, 199, 231, 234, 353.
 Wirquin, II, 186, 257, 275, 276, 278, 287, 292, 294, 305.
 Wittemann, II, 510.
 Witterforde, I, 364.
 Worms, II, 267.

X

Xaintes (voir Saintes).
 Xaupi, I, 424.

Y

Yèvres, I, 18, 19.
 Ypres, I, 353, 364.
 Ys (René d'), II, 273.
 Ysabarre, I, 47.

Z

Zelada, II, 31.
 Zemmer, II, 647.
 Zidler, II, 477.
 Zurich, II, 267.

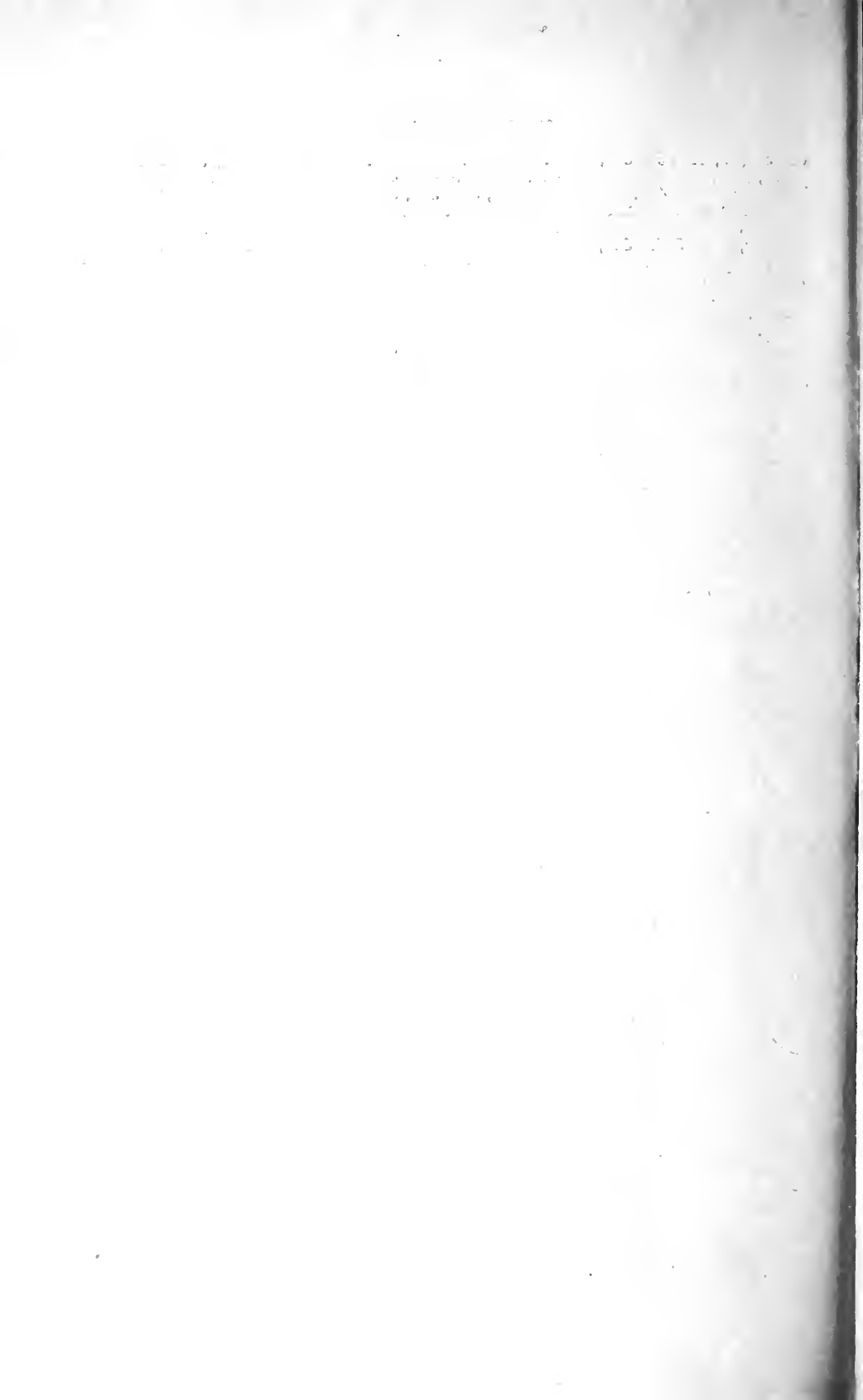


TABLE DES GRAVURES

PREMIER VOLUME.

1. — <i>Hors texte.</i> — HÉLIOGRAVURE : Bourdoise présente à la Sainte Vierge les Constitutions de sa Communauté — Séminaire.	11
2. — Vue de Brou	12
3. — Signature de Bourdoise	21
4. — Eglise de Brou	23
5. — Cardinal de Bérulle	32, 33
6. — Plan de la Montagne Sainte-Geneviève (Delagrive, 1757).	35
7. — Rue des Sept-Voies	37
8. — André Duval	40
9. — G. Froger	43
10. — Environs de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet (Gomboust)	44
11. — Cours ancien de la Bièvre.	45
12. — Entrée du collège du Cardinal Lemoine	46
13. — Vestiges d'un vitrail de la vieille église de Saint-Nicolas du Chardonnet.	52
14. — A. Bourdoise	54
15. — Saint François de Sales	58
16. — Sacristie de l'église de Brou	59
17. — H. de Gondy, évêque de Paris	66
18. — Sceau de l'ancien Saint-Nicolas.	69
19. — F. de Gondy, arch. de Paris	97
20. — Porte Saint-Victor	98
21. — Mademoiselle Le Gras	104
22. — G. Compaing	117
23. — A. Bourdoise	127
24. — Porte Saint-Bernard et geôle de la Tournelle	137
25. — Eglise de Saint-Maur-les-Fossés	139
26. — Olier.	157
27. — Château de Liancourt au XVII ^e siècle	159
28. — Maison de Bourdoise à Liancourt	166
29. — Extrait des lettres patentes royales, 1644	173
30. — Extrait des Constitutions données par l'archevêque, 1644	180
31. — Féret (curé de Saint-Nicolas)	

32. — Le Juge	182
33. — A. Bourdoise	184
34. — Bourdoise, Compaing, Le Juge présentent à Notre-Dame de Pitié les règlements de Saint-Nicolas	189
35. — Crucifix de Bourdoise	194
36. — Signatures des premiers Nicolaïtes	195
37. — Signature de Bourdoise	195
38. — Eglise et une partie de l'enclos des Bernardins.	203
39. — T. de Nesmond	204
40. — Armand de Conti.	205
41. — Hardouin de Péréfixe	209
42. — Mausolée de la mère de Ch. Lebrun,	212
43. — Bâtiment Saint-Bernard (partie du séminaire).	214
44. — Escalier de communication entre l'église et le séminaire	215
45. — Saint Vincent de Paul.	228
46. — Madame de Miramion	231
47. — F. Hallier	241
48. — Port-Royal de Paris.	245
49. — Michel Chamillard	255
50. — Vue de la Sorbonne au XVII ^e siècle	273
51. — F. de Harlay	279
52. — Rez-de-chaussée du Bâtiment de la rue Saint-Victor.	285
53. — Porte d'entrée du séminaire sur la rue Saint-Victor	287
54. — Plan général de Saint-Nicolas au XVIII ^e siècle	289
55. — Devis du 3 ^e étage	290
56. — Ch. Lebrun	293
57. — Façade du séminaire sur la rue Saint-Victor	301
58. — Port-Royal des Champs	307
59. — Firmin Pollet.	310
60. — Chœur de Port-Royal des Champs.	311
61. — L. A. de Noailles, arch. de Paris	313
62. — Plan par terre du petit séminaire de Saint-Nicolas 1728	339
63. — Façade sur la rue du Mûrier.	340
64. — Plan des biens de Saint-Nicolas aux environs de Paris 1748	345
65. — Passage de la maison de Saint-Nicolas à l'église de Villejuif	347
66. — Église de Villejuif	349
67. — Entrée du collège de Navarre	357
68. — Autel de la chapelle de la Communion à l'église Saint-Nicolas du Char- donnet.	359
69. — Collège des Lombards	375
70. — Saint-Jean-Baptiste de la Salle	377
71. — Plan par terre du grand séminaire de Laon.	391
72. — C. de Beaumont, arch. de Paris.	403
73. — Leclerc de Juigné, arch. de Paris	437
74. — Ancien hôtel de Nesmond,	445
75. — Bâtimens et cour intérieure des Miramiones	446
76. — Halle aux veaux	447
77. — Plan des Paroisses dit de Juigné, 1786	449
78. — Bâtiment neuf de Saint-Firmin,	451
79. — Saint-Nicolas d'après le plan dit de Turgot.	452

80. — Église et séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet.	453
81. — Signatures des derniers membres de la Communauté	458
82. — Abbaye Saint-Victor	463
83. — J. M. Gros.	465
84. — Maison de campagne de Saint-Nicolas à Gentilly.	477
85. — Plan des Bernardins.	480
86. — Ancien réfectoire des Bernardins	481
87. — Collège des Bernardins	499
88. — Porte Saint-Bernard et pont de la Tournelle	510
89. — Entrée du cloître des Bernardins	511
90. — Réfectoire de Saint-Nicolas	518
91. — Salle des <i>Exercices</i> de Saint-Nicolas	519
92. — Ancienne salle Saint-Bernard.	520
93. — Salle d'assemblée.	521
94. — Séminaire Saint-Firmin, plan du rez-de-chaussée.	541
95. — Séminaire Saint-Firmin, 3 ^e étage	547
96. — Cour intérieure du collège de Navarre	557
97. — Collège du Cardinal Lemoine	564
98. — Façade de Saint-Firmin sur la rue Saint-Victor	566
99. — Façade du bâtiment neuf de Saint-Firmin (sur la cour intérieure)	558
100. — Façade occidentale du même bâtiment	569

DEUXIÈME VOLUME

1. — <i>Hors texte</i> . — HÉLIOGRAVURE : Chapelle de Saint-Nicolas.	5
2. — A. A. Hure	15
3. — Bâtiments Saint-Victor et Saint-Nicolas	17
4. — Petite cour intérieure de Saint-Nicolas	21
5. — Plan de l'église Saint-Nicolas et du grand séminaire.	23
6. — Une des caves de Saint-Nicolas.	29
7. — Plan de la propriété de Gentilly au XVIII ^e siècle	31
8. — Etat actuel.	35
9. — Église et séminaire de Saint-Nicolas, 1866	51
10. — Minute d'un décret de Napoléon I ^{er}	53
11. — Etat actuel de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet	57
12. — Bâtiment Saint-Paul.	59
13. — Chapelle du séminaire Saint-Nicolas	65
14. — M. Jalabert	69
15. — M. Emery	73
16. — M. Chennailles	76
17. — M. Cottret	77
18. — Le Cardinal Maury	78
19. — Lettre du préfet de la Seine accusant réception du décret qui établit Pécole secondaire ecclésiastique de la Seine à Saint-Nicolas	79
20. — Lettre de Maury nommant M. Cottret et ses collaborateurs	81
21. — Horloge de Saint-Nicolas	93
22. — M. Duclaux	96
23. — Maison natale de Dupanloup	

24. — M. Teysseyre	97
25. — M. Frère	104
26. — Une station du <i>Progrès spirituel</i> à Conflans.	113
27. — Talleyrand-Périgord, arch. de Paris	121
28. — M. Poiloup	133
29. — Ancien château de Conflans	134
30. — Entrée principale du château de Conflans	136
31. — Mgr de Quélen	145
32. — Chapelle du château de Conflans	149
33. — Notre-Dame et l'Archevêché, 1830	153
34. — Tableau votif à Notre-Dame des Miracles	155
35. — Chapelle de Conflans (intérieur).	161
36. — M. Jammes	168
37. — M. Legrand	178
38. — M. Dupanloup.	189
39. — Nosseigneurs : Dupanloup, Lavigerie, Foulon, Langénioux, Coullié	247
40. — Nosseigneurs : Maret, Ch. de la Tour d'Auvergne, Soubiranne, Hautin, Ravinet, Alouvy.	248
41. — Nosseigneurs : Le Courtier, Baptifolier, Hugonin, de Cuttoli, E. de Briey, Lamarche	249
42. — Passage du bâtiment Saint-Victor à celui de Saint	264
43. — Entrée intérieure de la rue de Pontoise	265
44. — Chapelle de Notre-Dame des Anges	291
45. — Chevet de Notre-Dame de Paris	295
46. — Parloir des élèves	297
47. — Entrée de la maison de Gentilly au XIX ^e siècle	328
48. — Mgr Affre	338
49. — Extraits d'un cahier de classe, 1841	346, 347
50. — Sacristie de la grande chapelle	370
51. — Les trois croix près de Notre-Dame des Anges.	371
52. — Inscription de saint Ursinus.	371
53. — Pénitencerie	469
54. — Infirmerie.	471
55. — Dortoir Saint-Paul	473
56. — Lettre d'adieu de M. Dupanloup	475
57. — Crucifix offert à M. Dupanloup	476
58. — Croix offerte à M. Dupanloup	477
59. — M. Millault.	481
60. — M. Heuqueville	497
61. — Mgr Sibour.	507
62. — Église de Longpont (extérieur).	512
63. — Le Cardinal Morlot	513
64. — Église Saint-Nicolas du Chardonnet	514
65. — M. Vernhes.	516
66. — M. Vernhes et ses collaborateurs	528
67. — Une partie des Indulgences accordées par Pie IX.	529
68. — M. Hautin	532
69. — Mgr Darboy	535
70. — Mgr Dupanloup	556
71. — Mgr Coullié	557

72. — Groupe de professeurs, 1879.	561
73. — Maison et pelouse de Gentilly	562
74. — Grande allée de la propriété de Créteil	563
75. — Grand salon de Saint-Nicolas	565
76. — M. Paguelle de Follenay	567
77. — Porte rouge de Notre-Dame	569
78. — Le Cardinal Guibert.	573
79. — Groupe de professeurs et d'anciens élèves, 1883	575
80. — Groupe de professeurs, 1885.	577
81. — Maison d'Antony.	578
82. — Groupe dans la forêt de Fontainebleau	579
83. — M. Dillenséger	583
84. — Grand salon à Conflans	584
85. — Conflans (petit séminaire)	585
86. — Cour des marronniers à Conflans.	587
87. — Groupe de professeurs, 1892	589
88. — Statue du Sacré Cœur et terrasse supérieure à Conflans	590
89. — Jeu de la balle au mur à Saint-Nicolas	591
90. — Le Dr Em. Coffin	592
91. — Le Dr Er. Coffin	593
92. — Acteurs de la pièce de Jeanne d'Arc	594
93. — Jeanne d'Arc écoutant ses voix	594
94. — Autre groupe d'acteurs dans la pièce de Jeanne d'Arc	597
95. — Scène de la Cagnotte	598
96. — M. Legrand	599
97. — Médailles de saint Nicolas	600, 601
99. — Quinconces de Conflans	602
100. — Un coin du jardin du Chapitre	603
101. — Tour de Montlhéry et ses environs	604
102. — Arrivée du cardinal Richard un jour de distribution des prix.	605
103. — Groupe de professeurs, 1895-1896	606
104. — M. Dillenséger	607
105. — M. Joly.	610
106. — Grande allée à Conflans	612
107. — Grand escalier du parc à Conflans	613
108. — Scène de missions (le P. Chevallier)	614
109. — Scène de missions (le P. Maheu)	615
110. — M. Bridier	617
111. — Vitrail offert à Saint-Nicolas par Mgr Hautin	618
112. — Le petit jardin de Saint-Nicolas.	619
113. — La lingerie	620
114. — M. Lemoine	621
115. — Le cardinal Richard	622
116. — Mgr Amette	623
117. — Scène des <i>petits meuniers</i>	624
118. — Groupe de professeurs de Conflans. 1900	625
119. — Excursion à Bougival	626
120. — Eglise de Longpont (intérieur).	627
121. — Tour de Montlhéry.	628
122. — Récréation à Saint-Nicolas, 1905.	629

123. — La bibliothèque de Saint Nicolas	633
124. — Scène de déménagement	634
125. — Autre scène de déménagement	635
126. — Une partie de la cuisine de Saint-Nicolas.	640
127. — Façade de l'établissement de la rue Vaugelas	644
128. — Les professeurs de Saint-Nicolas 1908.	646
129. — Fac-similé d'une lettre de Bourdoise,	656
130. — Sceau de Saint-Nicolas moderne	702



TABLE DES MATIÈRES

PÉRIODE INTÉRIMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

Du 3 sept. 1792 au Concordat de 1802.

Que deviennent les nicolaïtes survivants, après le massacre du 3 septembre ? — Saint-Firmin et Saint-Nicolas après septembre. — Les volontaires à Saint-Nicolas. — Les parents des volontaires à Saint-Nicolas. — Sort des propriétés de Vil'euif et de Gentilly, et des autres immeubles de St-Nicolas. — L'église et la paroisse de Saint-Nicolas sous la Terreur et après la Terreur.	3
--	---

DEUXIÈME PARTIE

Du Concordat au 4 nov. 1811.

La paroisse de Saint-Nicolas. — Vente de Saint-Nicolas. — Napoléon décrète que le grand séminaire de Paris sera établi à Saint-Nicolas. — Vente de Saint-Nicolas à l'Etat. — Travaux. — Brusquement, Saint-Nicolas devient le petit séminaire de Paris	43
--	----

LE PETIT SÉMINAIRE

4 nov. 1811. — 20 déc. 1906.

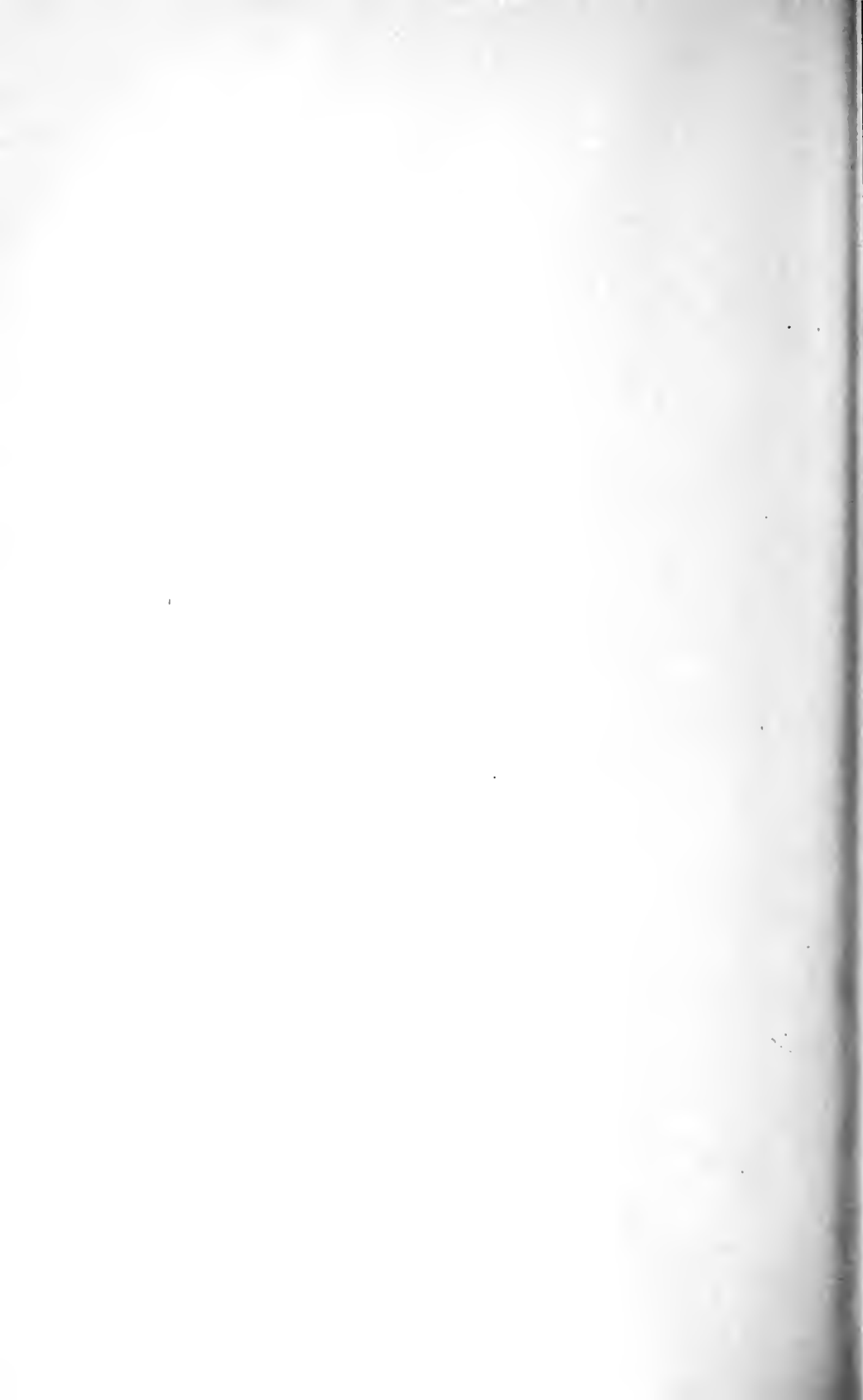
<i>1er Supérieur. M. Jalabert, 1811-1812.</i> — Situation légale de Saint-Nicolas. — Première organisation	65
<i>2e Supérieur. M. Cottret, 1812-1815.</i> — Décret de Napoléon donnant à Saint-Nicolas le titre d'école secondaire ecclésiastique. — Le cardinal Maury voudrait y établir un grand séminaire métropolitain. — Saint-Nicolas sous M. Cottret. — Situation légale et financière de Saint-Nicolas	76
<i>3e Supérieur. M. Thavenet, 1816-1819.</i> — Biographie de M. Thavenet. — Il va former la plus forte génération d'humanistes que Dupanloup connaîtra. — M. Teyssyre et l'établissement de la rue du Regard. <i>L'œuvre des petits séminaires.</i> — Mort de Hure,	92

4 ^e Supérieur. M. Frère, 1819-1828. — Biographie. — Ses idées en matière d'éducation. — Scène curieuse. — <i>Le progrès spirituel</i> . — Résultats. — Réorganisation de l'œuvre des petits séminaires. — <i>Les retraites ecclésiastiques</i> à Saint-Nicolas. — Les études à Saint-Nicolas. — Essai de <i>Hautes-Etudes</i> . — Achat d'une propriété à Conflans. — On y installe en 1827, une division de Saint-Nicolas.	104
1828-1834. — Les <i>Ordonnances</i> de 1828. — La révolution de 1830 et Saint-Nicolas. — Sac de Conflans en 1831. — Pédegert. — <i>L'œuvre du petit séminaire rétablie</i> . — Démission de M. Frère	138
5 ^e Supérieur. M. Jammes, 1834-1835. — Sa nomination rencontre des difficultés auprès du gouvernement. — Dupanloup nommé préfet des études.	168
6 ^e Supérieur. M. Bonniver, 1835-1836 — Il ne fait que passer à Saint-Nicolas.	183
7 ^e Supérieur. M. Didon, 1836-1837. — Sa santé l'oblige bientôt à se retirer.	185
8 ^e Supérieur. M. Dupanloup.	
1 ^o Préambule : Sa nomination. — Son portrait physique et moral. — Ses préférences pour un séminaire <i>mixte</i>	189
2 ^o . Son influence générale sur Saint-Nicolas. — Un coup d'Etat. — Ses idées sur les <i>études</i> , la <i>discipline</i> , la <i>piété</i> , la <i>formation morale</i> . — Ses qualités de supérieur	204
3 ^o . Les annales de Saint-Nicolas sous Dupanloup. 1837-1838 : personnel, débuts laborieux. — La conversion de Talleyrand. — Voyage de vacances	251
1838-1839 : Revue des classes. — Renan en <i>seconde</i> . — Règlement. — L'abbé Richard. — Fondation de l' <i>Académie</i> . — Pieuses coutumes	269
1839-1840 : Le séminaire se peuple de plus en plus. — Revue des classes. — Renan <i>redouble sa seconde</i> . — Nomination de Mgr Affre. — Occupations de Dupanloup. — Une colonie de vacances	299
1840-1841 : Fondation de Gentilly. — Quelques collaborateurs de Dupanloup. — Discours de A. Foulon. — Mgr Affre vient souvent à Saint-Nicolas. — Dupanloup nommé professeur à la Faculté de théologie. — <i>Etat</i> du personnel enseignant	325
1841-1842 : Départ de Dupanloup pour Rome. — <i>L'Echo</i> de Saint Nicolas. — Séjour de Dupanloup à Rome. — Son retour. — Dupanloup sifflé en Sorbonne.	354
1842-1843 : Mgr Affre voudrait que Dupanloup donne sa démission. — Projet de transporter le petit séminaire aux <i>Carmes</i> . — Discours des prix par Dupanloup	376
1843-1844 : Part de Dupanloup à la lutte pour la liberté d'enseignement. — Liste d'élèves. — Dupanloup encourage le P. de Ravignan à entrer dans la lutte. — Le rapport du duc de Broglie, où on attaque l'enseignement donné dans les petits séminaires. — Riposte de Dupanloup. — Continuation de la lutte. — Attitude de Mgr Affre. — Rapport de M. Thiers. — Hommage rendu par M. Thiers à Saint-Nicolas. — Achat de Notre-Dame des Champs.	386
1844-1845 : A Saint-Nicolas commence l'école des <i>Hautes-Etudes</i> . — Nomination de trois chanoines d'un coup à Saint-Nicolas. — Commencement de négociations pour obtenir l'autorisation d'ouvrir à Notre-Dame des Champs un collège de <i>plein exercice</i> . — Mgr Affre, M. de Salvandy et Martin (du	

Nord). — Prospérité de Saint-Nicolas. — Voyage de vacances. — Continuation des négociations relatives à N.-D. des Champs.	415
1845-1846 : Dupanloup obligé de faire son apologie. — Il se retire. — Sa lettre d'adieu. — Les regrets qu'il laisse	458
9 ^e Supérieur. M. Millault . 1845-1848. Mgr Affre à Gentilly. — La nomination de M. Millault suscite des difficultés avec le gouvernement. — Transfert (le 5 mai 1847) d'une partie de Saint-Nicolas à Notre-Dame des Champs. — Nouvel effort pour obtenir que cette dernière maison soit de <i>plein exercice</i> . — Fuite du directeur de Saint-Nicolas et dissolution du petit séminaire.	481
10 ^e Supérieur. M. Heuqueville . 1848-1864. — Curé de Saint-Nicolas M. Heuqueville installe à Saint-Nicolas sa maîtrise. — Elle se transforme officiellement en petit séminaire. — Ce que fut Saint-Nicolas durant le supériorat de M. Heuqueville. — Quelques incidents	497
11 ^e Supérieur. M. Vernhes . 1864-1866. — Rapport de M. Vernhes sur l'état où il trouve Saint-Nicolas. — Le personnel enseignant. — M. Vernhes est obligé de quitter Saint-Nicolas	516
12 ^e Supérieur. M. Hautin . 1866-1880. — Il veut continuer l'œuvre de restauration entreprise par M. Vernhes. — Son œuvre. — Saint-Nicolas pendant le siège et sous la Commune. — Nouvel essai de restauration. — Fondation de l'Association des anciens élèves ecclésiastiques de Saint-Nicolas. — Saint-Nicolas sous M. Hautin.	532
13 ^e Supérieur. M. Paguelle de Follenay . 1880-1887. — Il essaie de restaurer à nouveau Saint-Nicolas. — Il réussit à restituer à Saint-Nicolas, les classes supprimées	567
14 ^e Supérieur. M. Dillenséger . 1887-1896. — Ere de prospérité. — On établit une division à Conflans. — Marche régulière de la maison. — Représentations dramatiques. — Assemblées générales de l'Association des anciens élèves ecclésiastiques. — Distractions. — M. Daix	583
15 ^e Supérieur. M. Joly . 1896-1898. — Biographie de M. Joly. — Les concours de l'Institut catholique.	610
16 ^e et dernier Supérieur. M. Bridier . Assemblées de l'Association. — Diminution progressive des vocations sacerdotales. — La loi de séparation, l'inventaire de Saint-Nicolas. — Les jours de décembre 1906 — L'expulsion	617

ÉPILOGUE

Le séminaire Saint-Nicolas transféré à la rue Vaugelas. — Sa fusion avec le séminaire de Notre-Dame des Champs.	643
Note bibliographique.	661
Table des noms	663
Table des gravures	697
Table des matières	703

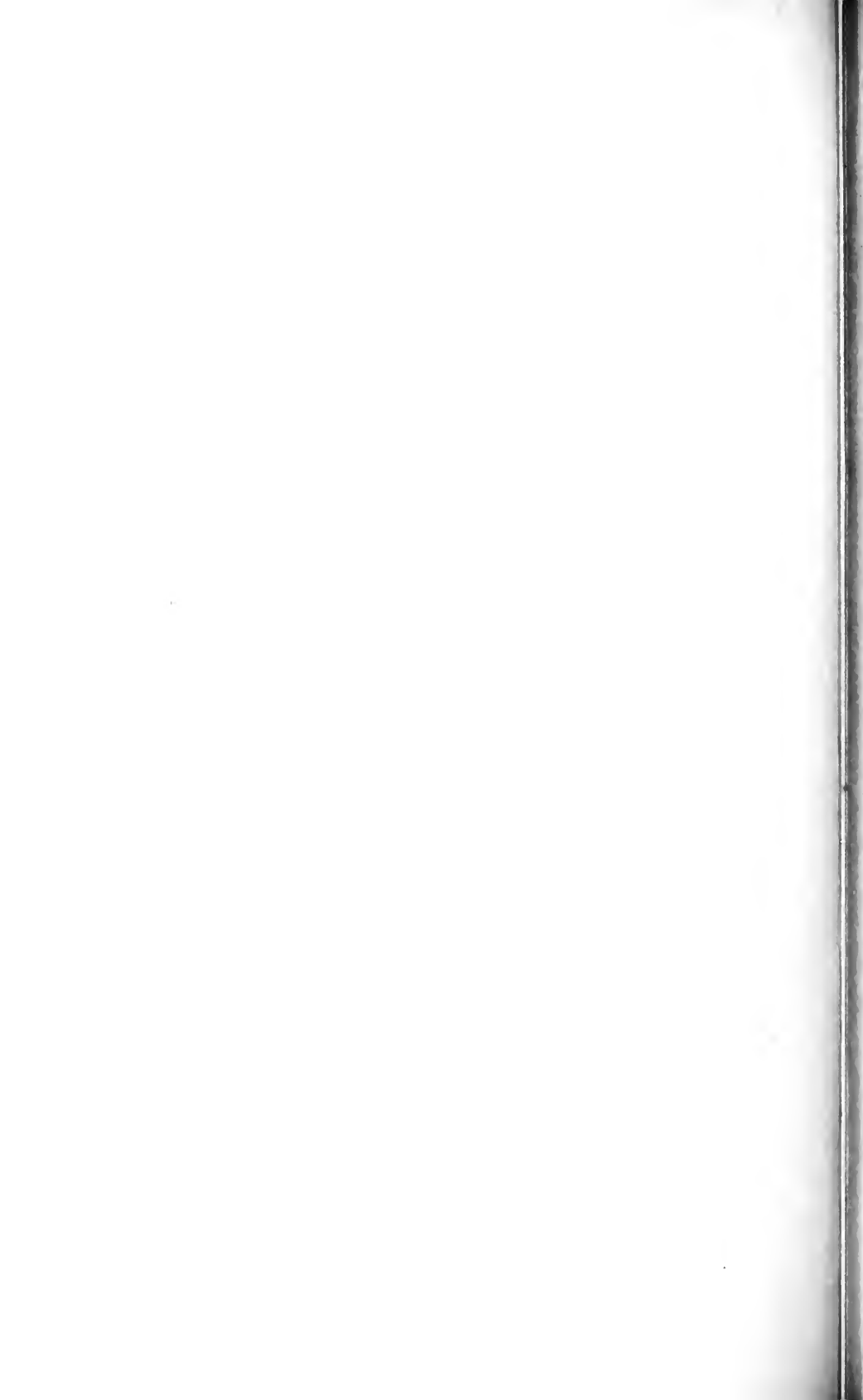


IMP. DESCLEE, DE BROUWER ET C^e

41. RUE DU METZ. LILLE. — 5388.

②
8298-424





SCHOET HER, P.
Séminaire de Saint-
Nicolas du Chardonnet.

BQX
1857
.S4v
v.2

